HISTOIRE GENEALOGIQUE ET HERALDIQUE DES PAIRS DE FRANCE, DES GRANDS...

Jean-Baptiste-Pierre-Jullien Courcelles (chevalier de)



20

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE.

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit*.

SALLUST., *de bello Jugurthino*.

TOME NEUVIÈME.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain;
ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXVIII.


K.K. HOFBIBLIOTHEK
WIEN

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES DANS LES IX PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE *.

* Indépendamment de cette Table, il importe de consulter, à la fin de chaque volume, une *Table générale* où sont indiqués les renvois de tous les noms d'alliances et autres mentionnés dans la généalogie de chaque famille.

B


KAISERLICHE KOENIGLICHE
WIEN
HOFBIBLIOTHEK

C

4

T

W

Y

Z

FIN DE CETTE PREMIÈRE TABLE.

D'ABZAC,

SEIGNEURS D'ABZAC, DE CLARENS, DE LA DOUZE, DE VERGT, DE SENILLAC, DE BARRIÈRE, DE VIEILLEVILLE, DE PEYRAMONT, BARONS DE LASTOURS, (*premiers barons du Limosin*), et MARQUIS DE LA DOUZE; SEIGNEURS DE REILLAC, DE SAINT-MICHEL, DE CONDAT, DE LAIGUILLAT, DE LA ROCHE, DE LAUTERIE, BARONS DE MONTANCÈS, puis MARQUIS DE LA DOUZE; SEIGNEURS DE VILLAUTRANGE, DE MONTPLAISIR, DE POMIERS, DE NOYAN, etc., BARONS DE ROUFFIAC, MARQUIS DE MAYAC et DE MIGRÉ; SEIGNEURS DE VILLARS DE SAINT-PARDOUX, DE TUFFAS, DE LA ROBERTIE, et DE MAZIÈRES; DE SAVIGNAC, DE VOUZANS, etc., MARQUIS DE PRESSAC; SEIGNEURS DE CAZENAC, DE TRÉVY, DE BIGAROQUE, D'AURANCE, DE FALGUEYRAC, etc., COMTES D'ABZAC; SEIGNEURS DE MONDIOL et DE BALLET, DE SARRAZAC, DE LIMEYRAC, etc., COMTES et VICOMTES D'ABZAC; SEIGNEURS DE LA MEYZE et DE BEAUREGARD; DE MONTASTRUC, DE DOMME, DE MONTIGNAC, DE SIORAC, DE LA SERRE, DE CAMPAGNAC, DE BELLEGARDE, DE LA BOISSIÈRE-BELLEGARDE, DE PUYMÈGE, BARONS DE JUVENIE; SEIGNEURS DE LA PRADE, DE VERDUN, DE LA GRÈZE, DE MADAILLAN, etc, VICOMTES D'ABZAC, *en Périgord, en Limosin, en Angoumois, en Saintonge, en Guienne* et *en Irlande.*



ARMES : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à la bande et à la bordure d'azur, chargées de* 9 *besants d'or,* 3, 3 et 3, qui est D'ABZAC; *aux* 2 *et* 3 *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur,* qui est DE BARRIÈRE; *sur le tout de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre* (1). Couronne de marquis. Supports : deux gantes (ou paons monstrueux à face humaine), couronnées, ayant leurs ailes armoriées aux armes *d'Abzac*. Cimier : un buste de reine, tenant le sceptre de la main droite, et de la gauche des rênes qui sont attachées au cou des gantes.

(1) Il y a eu quelques changements opérés par plusieurs branches, non pas

La maison D'ABZAC (1) réunit dans ses nombreux rameaux tous les avantages qui caractérisent la haute et ancienne noblesse du royaume.

Son origine est pure, et s'annonce avec des indices de grandeur (2). Ses illustrations remontent aux siècles de la chevalerie, et depuis lors son nom n'a pas cessé d'intervenir dans les événements politiques et militaires qui ont changé tant de fois la destinée du Périgord et de la Guienne.

Soit avant les temps qui ont précédé la réunion de ces deux provinces à la couronne, soit depuis l'époque où cette réunion s'est effectuée, la maison d'Abzac a toujours rempli des emplois éminents. Elle a donné des hommes recommandables à l'État et à l'Église, a possédé de riches domaines et nombre de châteaux, villes, bourgs et places fortes, et contracté presque toutes ses alliances avec les maisons les plus considérables sous le double rapport de la naissance et de la fortune.

Le sentiment des généalogistes sur l'origine et le berceau de

---

particulièrement dans les armoiries paternelles, mais dans les écartelures, que toutes n'ont point adoptées. L'Armorial général de la généralité de Bordeaux, fol. 811 et 922, constate trois enregistrements faits en 1698, et dans lesquels on remarque dix besants (au lieu de neuf) placés un sur la bande et les autres sur la bordure. Celui de la généralité de Limoges, fol. 44, 72 et 85, contient trois autres enregistrements, où des membres de cette maison ont déclaré ne porter que les *trois léopards*, sans écartelures. Mais le port d'armoiries le plus universellement observé est celui que nous avons décrit ci-dessus. Quant aux *trois léopards*, la tradition d'une origine galloise, que conservaient quelques rameaux de cette maison, peut en avoir occasioné l'adoption. Mais il est très-probable que la maison d'Abzac les a ajoutés à ses armes, à l'exemple de quelques autres maisons considérables, uniquement parce qu'elle possédait de grandes terres mouvantes du duché de Guienne. (*Moréri*, art. DE SOUILLAC, t. IX, p. 514.)

(1) L'orthographe de ce nom a subi de nombreuses variations, particulièrement dans les actes français des quinzième et seizième siècles, où on le voit écrit *d'Ajac*, *d'Ajat*, *d'Azac*, *d'Azat*, *d'Abesac*, *d'Abezat*, *d'Absat* et *d'Absac*, et dans les titres latins *de Azaco*, *de Apzaco*, et enfin *de Abzaco*.

(2) On a eu l'opinion qu'elle descendait des vicomtes de Fronsac. Si les signes de puînesse qu'on remarque dans les armoiries de la maison d'Abzac (la *bordure* et les *besants*) sont certains, elle devait être une branche apanagée d'une race très-puissante.

cette maison est très-partagé. Louis-Pierre d'Hozier, dans le 2ᵉ registre de son *Armorial général de France,* imprimé en 1747 (partie Iʳᵉ, p. 1), lui donne pour auteur un certain Hugues d'Abzac, que feu M. d'Hozier, son prédécesseur, dit avoir bâti la forteresse d'Abzac, sur la Dordogne, et qui se qualifiait, en 1220, baron de Lencais. Il est d'abord constant que la maison d'Abzac n'a jamais possédé cette terre de Lencais; ensuite il est prouvé, par des titres que ne connaissaient pas MM. d'Hozier, que la maison d'Abzac était possessionnée au lieu même d'Abzac, en Périgord, un siècle avant le temps où l'on fait vivre Hugues d'Abzac, qualifié indûment du titre de baron de Lencais.

C'est sans doute conséquemment à cette assertion de M. d'Hozier, qu'on a pensé que le berceau de cette maison pouvait être la paroisse d'Abzac-sur-l'Isle, près Coutras, en Bordelais, dans laquelle on comptait, il y a environ un siècle, 286 habitants. Cette paroisse relevait en plein fief de la vicomté de Fronsac (1). Dans le testament que fit le dimanche fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe (25 juillet) 1288, Guillaume-Amanieu, vicomte de Fronsac, il légua à l'église d'Abzac un calice d'argent; et postérieurement Raimond, vicomte de Fronsac, fit don, par son contrat de mariage du 11 août 1323, à sa future épouse, Assalide d'Albret, de la somme de 500 livres, qu'il assigna sur le château et la châtellenie d'Abzac (2).

D'autres, trompés sans doute par l'équivoque des mots Wals et Galles, lui ont assigné une origine anglaise, et l'ont dite issue des barons d'Abzac, au pays de Galles.

D'autres enfin, fondant leur opinion sur la connaissance des plus anciens titres de cette maison, la font sortir du château d'Abzac-d'Ans ou de Hautefort, en Périgord, situé à quatre lieues de

---

(1) Il existe plusieurs autres terres du même nom, telles qu'*Abzac* ou *Abjat de Nontron, Abzac-sur-la-Vienne,* en Poitou, et *Abzac* ou *Ajac,* près de Limoux, dans le diocèse de Narbonne.

(2) M. le chevalier d'Abzac de la Boissière, l'une des nombreuses victimes du tribunal révolutionnaire en 1793, qui avait fait d'immenses recherches et rassemblé un grand nombre d'anciens titres sur sa maison, était persuadé qu'elle tirait son nom du château d'Abzac-sur-l'Isle, et que ce château avait été reçu en apanage par ses premiers auteurs à une époque très-reculée, des vicomtes de Fronsac, de qui le fief d'Abzac relevait, comme en étant un ancien démembrement.

Périgueux, connu aujourd'hui sous la dénomination d'Ajac, mais que les titres latins ont constamment désigné sous le nom *de Abzaco* ou *de Apzaco.*

La maison d'Abzac a fait les preuves pour les carrosses, en 1781, au cabinet des ordres du Roi, et a joui des honneurs de la cour en cette année et en 1787, en vertu de ces mêmes preuves. Sa généalogie, dressée vers l'an 1516, par un notaire du Périgord, M. Lacoste, qui avait été long-temps attaché à cette maison, existe en manuscrit dans les archives du château de la Douze. Divers auteurs en ont imprimé des fragments; le plus considérable est celui que M. d'Hozier a inséré dans le 2ᵉ registre de son ouvrage. Mais la généalogie que donne cet auteur est inexacte pour tout ce qui est antérieur au degré d'Adémar d'Abzac, et incomplète sous le rapport des branches, dont plus de la moitié ont été omises. Un savant ecclésiastique, qui depuis plus de quarante ans consacre ses loisirs à la recherche des antiquités de sa province, a recueilli une foule de matériaux précieux, et pour la plupart inconnus, sur la maison d'Abzac. C'est d'après ce travail volumineux, entièrement neuf et aussi exact et complet qu'on peut le désirer, que nous donnerons ici la généalogie de cette maison, embrassant toutes ses branches et rappelant tous les faits historiques qui s'y rattachent.

N.... D'ABZAC (*de Apzaco*), vivait vers l'an 1100, marié avec une tante maternelle de Bertrand et Gérard de Chamlazac. Il avait été constitué en dot à cette femme une borderie située au lieu *de Escuris*. De ce mariage sont provenus, entr'autres enfants:

1°. Hélie, qui suit;
2°. N.... d'Abzac, femme d'Ébrard, surnommée *Grillio.*

Hélie D'ABZAC, Iᵉʳ du nom, est nommé dans la donation que Bertrand et Gérard de Chamlazac, frères, fils d'autre Gérard de Chamlazac, et Serène, femme de Bertrand, firent, en la chapelle de Limeüil le 15 des calendes de juillet (17 juin) 1158, à l'abbaye de Cadoin, de ce qu'ils possédaient dans le mas *de Lussoleriis* et au lieu *de Escuris,* ainsi que d'une borderie qui y était contiguë, et qu'Hélie d'Abzac possédait, est-il dit dans l'acte, du chef de sa mère, tante des donateurs (1). Peu de temps après, le même Hélie

(1) *Ex dote matris suæ, materteræ eorum.*

d'Abzac, ***Pétronille,*** sa femme, Hélie II d'Abzac, son fils, Ébrard, surnommé *Grillio*, son beau-frère (*sororius*), autre Hélie d'Abzac, aussi son beau-frère, Étienne et Gérard d'Abzac (ce dernier clerc), frères, ses cousins, Marie, mère de ces derniers, et Arsende, femme d'Étienne, firent donation à la même abbaye de Cadoin, entre les mains de l'abbé Ramnulfe, de tout le droit qui leur appartenait sur le mas de *las Escuras*. La charte de cette donation est datée du lieu d'Abzac, dans l'aire où l'on bat le blé (1), le 5 des calendes de janvier (28 décembre) 1158 (*v. st.*), le jour de la fête des saints Innocents. Bertrand de Longa et Pierre de Lespinasse, chevaliers, furent témoins de la première de ces donations. (*Cartulaire de Cadoin.*)

Bertrand D'ABZAC, Ier du nom, chevalier, fut présent, avec Hélie de Montignac, Pierre du Cluzel, Pierre de la Chèze, etc., à l'acte d'une donation faite à l'abbaye d'Uzerche, en Limosin, en 1174, par Gui de Peyrals. (*Cartulaire d'Uzerche*, fol. 690.)

Bos ou Boson D'ABZAC, chevalier, est ainsi qualifié dans l'acte d'une donation faite, vers l'année 1180, à l'abbaye de Chancelade, au diocèse de Périgueux, par Séguin de Belet, d'Auberoche, sous la garantie et le cautionnement d'Émenon de Périgueux et d'Hélie Vigier, son gendre, acte auquel assistèrent aussi Hélie de Laurière, Hélie de la Roche, Gautier du Fossat et Audoin de Sénilhac. (*Cartulaire de Chancelade*, fol. 143.) Le jour des ides de janvier (13) 1180 (*v. st.*), Boson d'Abzac fut présent à un accord fait à Saint-Rabier, en Périgord, entre Pierre de Juillac et ses fils, d'une part, et l'abbé et les religieux de Dalon. Il autorisa de sa présence, avec Adémar d'Issandon, Gaubert de Vals, Itier de Goz et Robert de Laurière, une charte de l'année 1192, par laquelle Raimond de Buzac confirma un don fait au même monastère de Dalon. (*Cartulaire de cette abbaye*, fol. 58 et 80.)

Ébrard et Barrière D'ABZAC, proches parents de Bos ou Boson, accordèrent avec ce dernier, ainsi qu'avec Pierre de Bernard, Robert de Belet, son neveu, et d'autres seigneurs, le droit de pâturage sur leurs terres, à l'abbaye de Dalon, par charte donnée vers l'an 1190. (*Ibid.*, fol. 72.) Barrière d'Abzac avait déjà figuré dans un acte de l'année 1178.

---

(1) *Hoc autem factum est apud Abzacum, in triturea area.*

Une généalogie manuscrite de la maison d'Abzac, fort abrégée, conservée à la Bibliothèque du Roi, fait mention d'un James ou Jacques d'Abzac, gouverneur de Bergerac en 1187, qui épousa l'héritière de Bellegarde. Aucune charte ne fait connaître ce personnage.

Pierre d'Abzac fut témoin, ainsi que Gui de la Marche, Raimond de Hautefort, Ranulfe de Salagnac, etc., d'une donation que firent à l'abbaye de Dalon Gui et Bertrand de Luc, par charte datée du château de Juillac, le jour de la fête de saint Sixte, 1190. (*Ibid.*, fol. 100).

Hélie d'Abzac, présenté (*donatus*) pour être religieux à Dalon, est nommé dans une donation faite en 1198 à cette abbaye, par Almodis de Robert, fille de Raimond de Robert et de Géraude de Salignac. (*Ibid.*, fol. 51.)

Geraud d'Abzac, écuyer (*armiger*), fut présent à une donation que Ranulfe de Salagnac, chevalier, fit, vers l'an 1200, à l'abbaye de Dalon, du droit qu'il avait dans une terre située près de l'étang de Born. (*Ibid.*, fol. 20.)

Raimond d'Abzac, religieux en la même abbaye, est nommé dans trois chartes des années 1224, 1231 et 1246.

Vers le milieu du treizième siècle, la maison d'Abzac subsistait en plusieurs branches, dont les deux principales avaient pour chefs, l'une, Bertrand II d'Abzac, dont nous allons parler; l'autre, Hugues d'Abzac, Ier du nom, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE DE LA DOUZE, souche de toutes les autres branches de la maison d'Abzac, dont il sera fait mention après la postérité de Bertrand II.

I. Bertrand d'Abzac, IIe du nom, pouvait être petit-fils de Bertrand Ier ou de Boson d'Abzac, dont on a parlé plus haut. Dans un mémorial qu'il fit dresser entre les années 1260 et 1280 (il est sans date, mais l'écriture est de ce temps), et contenant le dénombrement des censives et autres droits seigneuriaux qui lui étaient dus, et parmi lesquels on remarque des repas de chevalier, il est dit que Bertrand d'Abzac avait un fief à Limeyrac, et qu'en outre il possédait dans cette paroisse les villages ou ténements de la Colossie, de la Ferrandie et de la Coste, indépendamment d'un grand nombre de censives ou redevances féodales tant dans cette même paroisse que dans celles de Montagnac, du Change, de Fosse-

magne, de Sengeyrac, etc. Dans ce mémorial il est fait mention de Boson et Guillaume d'Abzac (Bos et W. *d'Apzac*), sans doute proches parents de Bertrand II, et aussi de deux oncles de ce dernier, nommés Guillaume de Champagnac, chapelain de Mayac, et Vidal de Mosnes. D'après l'ordre des temps, Bertrand II paraît avoir eu pour fils : N....

1°. Bertrand, IIIe du nom, dont l'article suit;
2°. Gui d'Abzac (*de Apzaco*), damoiseau, habitant du bourg de Monsac, lequel consentit, le dimanche où l'on chante *Oculi mei*, 1329 (*v. st.*), à l'acte d'une vente faite au profit de Guichard Chat, chevalier. Le mardi jour de la fête de saint Barnabé (11 juin) 1331, il scella de son sceau un acte d'échange fait entre le même Guichard Chat, son vassal, et Gerald Faure et Bernard Filhol. (*Armorial général de M. d'Hozier*, reg. III, première partie, art. DE CHAPT DE RASTIGNAC, p. 40.)

II. Bertrand D'ABZAC, IIIe du nom, chevalier de la paroisse de Limeyrac, ne portait encore que la qualité de damoiseau lorsqu'il passa un bail emphytéotique en faveur de Bernard de Chauzit, le 6 des ides de juin (8) 1322. Mais peu de temps après, il fut promu à la chevalerie, comme on le voit par un acte du 8 des calendes de juin (25 mai) 1324, portant vente d'une rente que Bertrand d'Abzac, chevalier, possédait dans les paroisses de Sarlhac et de Saint-Vincent, au profit de Bernard de Grézignac. Le samedi après le dimanche *Lætare*, 1325 (*v. st.*), Arnaude Olier, veuve de Pierre de Toyrac, fit donation d'une rente à Bertrand d'Abzac, et celui-ci fut présent, le samedi après la fête de Saint-André (6 décembre) 1333, à une quittance donnée à Hugues d'Abzac, chevalier, par Renaud de Born, seigneur de Hautefort et de Thenon. Le dernier acte connu sur Bertrand III d'Abzac, est du dimanche après la fête de saint Philippe et saint Jacques (4 mai) 1339. C'est un accord passé entre lui et Hélie et Bertrand de Born, et dans cet acte intervint Guillaume d'Abzac, prêtre, oncle de Bertrand III. Ce dernier ne vivait plus en 1343, et laissa, suivant l'ordre des temps : N....

1°. Gui, dont l'article suit;
2°. Arnaud d'Abzac, qui, comme administrateur des biens de Jean d'Abzac, son neveu, fils de feu Gui d'Abzac, son frère, passa un bail à cens, le mardi après l'octave de la fête de la Purification de la Vierge, 1367 (*v. st.*),

au profit d'Hélie Audin, de quelques terres et d'un bois de châtaigniers, situés dans la paroisse de Limeyrac, et mouvants de son domaine direct;

3°. Fortanier ou Forton d'Abzac, religieux de l'abbaye de Tourtoirac, pourvu, par le pape Innocent VI, le 3 des calendes de juillet 1354, du prieuré de Taniers, au diocèse de Sarlat, vacant par la démission d'Arnaud Cothet. (*Archives du Vatican.*)

III. Gui d'Abzac, damoiseau de la paroisse de Limeyrac, de concert avec Guillaume d'Abzac, prêtre, passa un bail à cens, au profit de Bernard de Chauzit, de la même paroisse, le mardi après la fête de saint Philippe et saint Jacques (6 mai) 1343. Il fit seul un second bail à cens, le samedi après la saint Mathieu (27 septembre) 1353, d'une terre située dans la même paroisse, en faveur de Bernard de Bonneval. Par acte du samedi veille du dimanche des Rameaux 1362 (*v. st.*), Gui d'Abzac, représenté par Guillaume de Rode, son procureur fondé, fit une acquisition d'Arnaud Malaterre, damoiseau de la paroisse de Montagnac, et il mourut avant le mois de juin 1365, laissant un fils, qui suit.

N....

IV. Jean d'Abzac, damoiseau, était sous la tutelle d'Arnaud d'Abzac, son oncle, lorsque celui-ci, au nom de son neveu, et de concert avec Ébrard de Cornazac, fournit une reconnaissance féodale à Bertrand de Mortiers, le samedi après la fête de saint Jean-Baptiste (28 juin) 1365, pour une terre située dans la borderie de Cornazac. Jean d'Abzac était encore sous la tutelle de son oncle Arnaud lors d'un acte passé par celui-ci le mardi après l'octave de la Purification de la Vierge, 1367 (*v. st.*). Jean d'Abzac paraît s'être marié peu de temps après, et avoir eu, entr'autres enfants, Archambaud, Ier du nom, qui suit.

N....

V. Archambaud d'Abzac, Ier du nom, écuyer, embrassa de bonne heure la carrière des armes, et s'attacha au parti anglais, qui dominait dans la Guienne. Le 8 novembre 1400, Guillaume-Amanieu de Madaillan, sire de Lesparre, lui fit donation de tous les héritages que feu Bernard *Guiros* avait possédés dans la ville et seigneurie de Cancon. (*Arch. de la maison de Madaillan.*) Le 21 novembre 1405, Archambaud d'Abzac, à la tête d'une troupe de gens de guerre anglais, s'empara du château de Carlux, où il mit garnison; puis, le 23 avril 1406, avant le jour, il surprit et

livra au pillage le château de Comarque, où le seigneur de Beynac, sa femme, ses deux frères et tous ses enfants furent faits prisonniers. Charles d'Albret, connétable de France, qui à la tête d'une armée était accouru dans le Périgord pour ressaisir les places occupées par les Anglais, ne jugeant pas à propos de hasarder le siége de Carlux, négocia avec Archambaud d'Abzac. Par le traité qu'ils conclurent le 29 octobre 1406, il fut stipulé que la place serait évacuée moyennant une rançon de 5,200 fr., que paierait Pons de Beynac. Celui ci donna, pour garants de sa promesse, Raimond de Salignac, Boson et Jean de Beynac, Gérard de Peyrat, Arnaud de Solmignac, Raimond de Comarque, Boson de la Chapelle, Raimond *de Gondris* et Jean de Martin. (*Arch. du château de Beynac.*) Dans le cours de l'année suivante, Archambaud d'Abzac s'empara du château de Castelnau de Berbiguières, et y laissa une garnison que commanda le fameux capitaine Ramonet de Sort. Cependant, dès l'année suivante, cette place était sous le gouvernement d'Archambaud d'Abzac, pour lequel on demanda des conditions de paix particulières, lorsque les Anglais signèrent la trêve avec le comte d'Armagnac. En l'année 1409, époque à laquelle la guerre civile éclata entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, Archambaud d'Abzac se déclara pour cette dernière. (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.*) Le 17 juillet 1410, ce capitaine accorda une trêve de sept mois aux habitants de la ville et cité de Périgueux. (*Archives de l'hôtel de ville de Périgueux*). Il en accorda une nouvelle pour un an aux mêmes habitants, moyennant une somme de 6,000 marcs d'argent, et elle fut renouvelée aux mêmes conditions. Le duc d'Orléans, dans le but de s'attacher un capitaine aussi distingué par sa valeur et son crédit qu'Archambaud d'Abzac, lui fit don du château d'Auberoche, et en outre d'une pension annuelle de 300 livres tournois, par lettres-patentes du 15 janvier 1411 (*v. st.*). Archambaud, devenu homme-lige du prince, lui rendit hommage le même jour, et promit de le servir envers et contre tous, excepté contre le roi d'Angleterre et le sire de Lesparre. Le 9 septembre 1413, il conclut à Belvès, avec le seigneur de Montferrand, un traité (1), par lequel il permit à

(1) Cet acte est scellé du sceau du seigneur d'Abzac et de celui du seigneur de Montferrand; celui-ci représentant *un palé* semblable aux armes d'Aragon.

toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, d'aller, venir ou travailler dans toute la juridiction de Cajarc et dans les paroisses voisines, promettant qu'il ne leur serait fait aucun mal. (*Archives de la maison de ville de Cahors; — Chronique manuscrite du Quercy*, par M. l'abbé de Fouillac). Archambaud Ier mourut ou périt avant l'année 1415, suivant un acte de cette année, où il est rappelé comme défunt. L'identité du nom et la concordance des temps font présumer qu'il fut père d'Archambaud II, dont l'article suit.

N......

VI. Archambaud D'ABZAC, IIe du nom, damoiseau, marcha sur les traces de son prédécesseur, mais il fut moins heureux dans ses expéditions guerrières. S'étant jeté dans le château de Domme (vieille), il y fut fait prisonnier avec Bertrand d'Abzac, et ne dut sa liberté qu'au traité conclu à Gourdon, le 15 septembre 1438, entre Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, lieutenant-général du roi de France en Guienne, et Gantonnet et Jean d'Abzac, qui obtinrent la délivrance de la ville et du château de Domme. Archambaud II fut encore fait prisonnier de guerre dans une autre circonstance. C'est ce qu'on voit par une lettre datée de Ségur, du 17 janvier 1447 (*v. st.*), par laquelle Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, reproche à Jean de Carbonnières, seigneur de Jayac, d'avoir délivré Archambaud d'Abzac sans avoir prévenu ce prince. On ne connaît rien de plus sur Archambaud II, ni sur sa postérité.

PREMIÈRE BRANCHE DE LA DOUZE.

I. Hugues D'ABZAC, Ier du nom, damoiseau, seigneur en partie de Clarens, auteur de toutes les branches de la maison d'Abzac qui existent aujourd'hui, était, selon beaucoup de probabilités, frère puîné de Bertrand d'Abzac, IIe du nom. On le voit figurer parmi les nobles de la châtellenie de Clarens qui traitèrent pour le droit de leyde de cette châtellenie, le samedi après la fête de saint Vincent 1287, avec Bonet de Saint-Quentin et Itier d'Angoulême, commissaires d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Ce prince ratifia le traité par lettres données à Bordeaux le 24 janvier de la même année, et il le fut encore long-temps après par lettres du

roi Philippe le Bel, données à Château-Thierry, au mois d'octobre 1326. (*Trésor des chartes*, registre 64, fol. 138, n° 283.) Hugues d'Abzac fut présent, le 13 des calendes de novembre (20 octobre) 1299, au contrat de mariage de Guillaume d'Auberoche avec Bertrande de la Cropte. L'an 1302, il déclara, conjointement avec Hugues de Lugagnac, Pierre, Étienne et Pons de Campnhac, P. de Castillon, Guillaume et Hélie de la Garrigue, etc., que la forêt de l'Orival devait appartenir à Pleitz de Balenx, dame de Montclar. (*Archives du château de Montclar.*) Hugues Ier d'Abzac est qualifié donzel et seigneur en partie de Clarens, dans une reconnaissance féodale que lui donna Bernard Gasset, de la Monzie, le mercredi après la purification de la Vierge 1314 (*v. st.*), en présence d'Hélie et de Bertrand de Fayolle, donzels. (*Archives du château de Bellegarde,*) Hugues d'Abzac est rappelé comme défunt dans un acte de l'année 1317. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Hugues d'Abzac, IIe du nom, *dit* le Jeune, chevalier, seigneur de Montastruc, qui reçut une reconnaissance féodale le mercredi jour de saint André 1317. Par acte du lundi après le dimanche *Oculi mei* 1319 (*v. st.*), Pierre de la Borie, le jeune, de la paroisse de Campsegret, reconnut devoir une livre de cire de rente à Hugues d'Abzac, damoiseau, habitant de la paroisse de la Monzie. Mais celui-ci était déjà promu à la chevalerie, lorsque, par acte du mercredi avant la fête de la Madelaine 1323, Étienne de la Garrigue, du consentement d'Armande de Viladeix, sa femme, reconnut une vente que défunt Jean de la Garrigue, son père, avait faite ci-devant à feu Hugues d'Abzac, père de Hugues d'Abzac, chevalier. Ce dernier servait, en 1340, en qualité de chevalier bachelier, ayant sept écuyers sous ses ordres, en la compagnie de Payen de Mailly, sénéchal de Périgord. (*Compte de Barthélemi du Drac*, trésorier des guerres.) Hugues d'Abzac figure parmi les chevaliers qui furent employés au siége de Montréal. Dans un acte du mercredi après la fête de saint Jacques, apôtre, 1344, il est dit qu'il possédait la moitié de la dîme de Monsac. (*Arch. de l'abbaye de Cadoin.*) Vers ce temps, Hugues d'Abzac embrassa le parti anglais; tous ses domaines, cens, rentes, etc., situés dans la châtellenie d'Auberoche et à la Monzie furent confisqués et donnés à Hélie le Sueur (*de Sudor*), par lettres du mois d'octobre 1345. (*Trésor des chartes*, registre 68, n° 157). Il y a apparence que cette confiscation ne s'étendit pas sur la totalité de ses biens, ou qu'elle fut bientôt après révoquée, puisqu'il reçut à foi et hommage un de ses vassaux de la Monzie, le 3 des calendes de septembre (30 août) 1347. Ce seigneur avait jeté les fonde-

ments du château de Montastruc vers l'an 1320 (1). Il paraît dans deux actes des 6 août 1355 et 11 décembre 1357, et il fit, vers l'année 1360, son testament, dont il confia l'exécution à Berard de Mouleydier, seigneur de Montelar, Pierre de Campnhac, chevalier, Hélie d'Abzac, Guillaume de Campnhac, Gilbert de Pons et Pierre de Bertrand, damoiseaux. Hugues II d'Abzac mourut peu de temps après, et fut inhumé en l'église de la Monzie, sépulture de ses parents, selon ses dernières volontés. Il avait épousé, 1° Marguerite *de Neuville*, pour le restant de la dot de laquelle Renaud de Born, frère utérin de cette dame, seigneur de Hautefort et de Thénon, s'obligea, par acte du samedi après la fête de saint André 1333, à payer à Hugues d'Abzac, chevalier, la somme de 130 livres; 2° Alaïs *de la Cropte*, veuve en premières noces de Pierre Vigier, damoiseau, et fille de Fortanier de la Cropte, III° du nom, damoiseau d'Abzac, et de Ponce de Neuville, sa seconde femme. Alaïs de la Cropte survécut à Hugues d'Abzac jusqu'après le 15 juin 1364. Elle en avait eu deux fils :

A. Jean d'Abzac, damoiseau, héritier universel de son père;
B. Guillaume d'Abzac, qui fut substitué à Jean, son frère;
} Ils sont mentionnés dans le testament de Fortanier de la Cropte, leur aïeul, du 12 janvier 1367 (*v. st.*), et moururent avant l'année 1374, sans postérité.

Enfants naturels de Hugues II d'Abzac:

I. Guillaume, bâtard d'Abzac, auquel son père légua la nourriture, l'entretien, et 100 sous de rente;
II. Marie, bâtarde d'Abzac, femme de Pierre *de Fort*. Son père lui légua 20 léopards d'or;

2°. Gui *dit* Guinot, Ier du nom, qui a continué la descendance;
3°. Hélie d'Abzac, damoiseau, de la paroisse de la Monzie, ainsi qualifié dans un acte du 5 des ides de décembre (9) 1349;
4°. Adémar d'Abzac, religieux du monastère de Tourtoirac en 1340;
5°. Marguerite d'Abzac, femme de Bernard *de Porchmalet*. Le 23 juillet 1348,

(1) Pleitz de Balenx, alors dame de Montclar, regardant cette entreprise de Hugues d'Abzac comme un empiétement sur ses droits de juridiction, et craignant que l'existence d'une place forte près du château de Montclar ne devînt un dangereux voisinage, ordonna qu'on démolît les ouvrages commencés, et défendit de les reprendre. Mais Rudel de Mouleydier, fils de cette dame, montrant pour Hugues d'Abzac des dispositions plus amicales, permit que ce château fût achevé, et il en reçut l'hommage solennel, comme suzerain, sur l'autel de Sainte-Catherine de la Monzie, en présence d'une multitude de personnes de toutes conditions.

il fit, à Bergerac, un codicille, par lequel il donna à sa femme les fruits et revenus du domaine de Porchmalet, sa vie durant.

II. Gui, *dit* Guinot D'ABZAC, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Montastruc, etc., acquit, en 1334, conjointement avec Hugues d'Abzac, chevalier, son frère, une rente de douze deniers que leur vendit Jean Barraut, de la paroisse de la Monzie. Le 4 des ides de décembre (10) 1340, Grimoard Barde et sa femme cédèrent à Gui, *dit* Guinot d'Abzac, un jardin qu'ils possédaient dans le bourg de la Monzie. Pierre et autre Pierre de Fages lui firent hommage le 1er juin 1342; et, le 22 août suivant, il reçut une reconnaissance féodale. Il avait épousé Bertrande DE LA PRADELLE, (sœur de Raimond de la Pradelle, archevêque de Nicosie, dans l'île de Chypre, et issue d'une ancienne et noble famille de la paroisse de Couze, près de Mouleydier sur Dordogne), avec laquelle, par acte du jour des ides de mai (15) 1343, il fit donation à Bertrand de la Pradelle, donzel, recteur de Bertric, son beau-frère, des biens délaissés par défunte Marguerite de Neuville, mère de ce dernier, et qui étaient situés dans la châtellenie d'Exideuil. Il est qualifié damoiseau de la paroisse de la Monzie dans un acte du 16 des calendes d'août (17 juillet) 1347, et vivait encore le 15 juillet 1364. Il eut, entr'autres enfants : DE LA PRADELLE;

1°. Adémar ou Aimar, dont l'article viendra;
2°. Hélie, connu historiquement sous le nom de Gantonnet d'Abzac, qui, par sa valeur, sa fortune et ses exploits chevaleresques, peut être compté pour un des personnages célèbres de son siècle. C'était un preux chevalier, disent les anciennes Chroniques. Il était seigneur de Montastruc, de Bellegarde, et de plusieurs autres fiefs et domaines situés dans les terres et juridictions de Clarens, Montclar, Mouleydier, Bergerac, Maurens, Beauregard, etc. Il parvint par sa naissance et son courage aux premiers honneurs militaires, et fut successivement capitaine-général de la ville de Verceil et de toute la marche des pays circonvoisins jusqu'au fleuve du Pô, général des troupes de l'Église, et gouverneur et connétable du royaume de Chypre. Hugues II d'Abzac, son oncle, le choisit pour l'un des exécuteurs de son testament; et, le lundi après la fête de la Pentecôte 1361, il se rendit caution de la dot que Bertrand de la Pradelle, damoiseau de Couze, constitua à Gaillarde de la Pradelle, sa sœur, lorsqu'elle épousa Dorde de Limeuil, seigneur de Sainte-Alvère. Peu de temps après il se rendit à Avignon, près de Raimond de la Pradelle, son oncle, archevêque de Nicosie; et ce fut probablement par l'entremise de ce prélat,

qu'il s'attacha au service de Pierre Ier, roi de Chypre. Il concourut sous les yeux de ce prince à la prise d'assaut de la ville d'Alexandrie, en Égypte, le 10 octobre 1365, et, dans l'année suivante, il fit partie de l'expédition navale combinée des Chypriotes, des Rhodiens et des Génois, qui s'empara de Tripoli, et livra aux flammes Tortose, Laodicée, Belinas, et plusieurs autres villes sur la côte de Syrie. Après la mort du roi Pierre Ier (1369), Gantonnet d'Abzac s'attacha au service de l'Église, et fut nommé capitaine-général des territoires du Saint-Siége, en Italie. Le pape Grégoire XI, après la ligue qu'il conclut, en 1372, avec le comte de Savoie, les marquis d'Este et de Montferrat, et plusieurs autres princes contre les Visconti (Galéas II et Bernabo), seigneurs de Milan, qui ravageaient la Lombardie, confia le commandement de ses troupes à Gantonnet d'Abzac, qui s'était acquis beaucoup de réputation dans les guerres précédentes. Il lutta avec des succès variés contre ses redoutables adversaires, reprit plusieurs places dont ils s'étaient emparés, défendit la ville de Verceil avec 1000 hommes d'armes (cinq mille hommes), et fut fait prisonnier en délivrant la ville d'Arona, située à 10 lieues de Verceil (1). Échangé peu de temps après, Gantonnet d'Abzac passa en Chypre, où régnait Pierre II; et, lorsqu'en 1373, les Génois vinrent faire la conquête de cette île, il concourut à la défense de la ville de Famagouste, qui fut prise et livrée au pillage le 10 octobre de cette année. Gantonnet d'Abzac reçut dans ce siége des blessures qui restèrent quatre ans à se cicatriser, comme il le dit lui-même dans son testament, d'où l'on a extrait la plupart de ses actions militaires. Tout porte à croire qu'il vint passer en Périgord la plus grande partie du temps que dura sa longue convalescence; car, par acte du 6 décembre 1377 (passé en présence de Hugues de Fages et de Hugues de Morcel, damoiseaux), Bertrand de Casnac, chevalier, Jean de Souillac, Gerald de Peyrat, licencié ès-lois, et plusieurs autres gentilshommes, consentirent, en faveur de noble et puissant homme Gantonnet d'Abzac, chevalier, et en celle de Pons de Beynac, seigneur de Comarque, et d'Hélie de la Roche, damoiseau, une obligation de 400 francs d'or, à raison de l'acquisition du château de Bigaroque, qui avait été retiré des mains de Jean de Serval et d'Éblon de Montferrand, et remis en l'obéissance du roi. (*Arch. du chât. de Beynac.*) Aussitôt que Gantonnet d'Abzac put reprendre les armes, il se rendit à Avignon, près du pape Clément VII, auquel, pendant dix ans, il rendit de nombreux et importants services. C'est ce qu'on apprend par un ancien rôle de comp-

(1) Les appointements de Gantonnet d'Abzac, comme capitaine-général des possessions du Saint-Siége en Lombardie, lui furent assignées par la chambre apostolique sur les collecteurs du royaume de Chypre. Ceux des 1,000 hommes d'armes qu'il commandait à Verceil montaient à 20,000 florins d'or.

tabilité, où il est dit que ce seigneur avait eu constamment sous sa bannière, pendant ce laps de temps, 30 et plus souvent 40 hommes d'armes; qu'il les avait commandés à Avignon, dans les Etats de l'Église, dans la ville du Saint-Esprit, où il était demeuré un an, dans un voyage d'outre-mer qu'il avait entrepris par ordre du Saint Père, enfin dans la guerre contre les Provençaux, qui s'étaient révoltés contre l'archevêque d'Aix. On voit par ce même rôle que Gantonnet d'Abzac fut employé pendant trois ans au siége de cette ville, et que les diverses sommes qui lui étaient dues pour toutes ses campagnes depuis dix ans, pour solder tant ses appointements que ceux de ses hommes d'armes, s'élevaient à plus de cent mille florins d'or. Il existe diverses quittances qui prouvent que Gantonnet toucha la majeure partie de cette somme en plusieurs paiements. Ce seigneur, après l'élection de Boniface IX (1389), fit un nouveau voyage en Périgord, et assista, le 12 juillet 1390, au mariage de Marquèse d'Abzac, sa nièce, avec Laurent de Graulier (1). Le 18 décembre 1401, il fit

(1) Ce contrat prouve que la Coste, auteur de Mémoires manuscrits sur la maison d'Abzac, écrits dans le seizième siècle, s'est trompé en avançant que Gantonnet accompagna Louis II, duc de Bourbon, dans son expédition contre les Maures d'Afrique. Ce prince conduisit par terre une armée florissante à Gênes, où elle s'embarqua, au mois de juin 1390, sur vingt-quatre vaisseaux, et elle effectua son débarquement devant Tunis le 21 juillet, dans le temps même où Gantonnet d'Abzac se trouvait en Périgord, au milieu de sa famille. Voici comment la Coste raconte ce fait et beaucoup d'autres, dont l'exactitude n'est garantie par le témoignage d'aucun historien : « Gantonnet d'Abzac, chevalier, frère puîné » d'Adémar, fut dans sa jeunesse (il avait au moins cinquante ans en 1390) à la » croisade de la Terre-Sainte, avec ung prince Loys, seigneur de Bourbon, et » un oncle dudit chevalier, maternel, qui fut à ladite conqueste, archevesque » de Nicosie, au royaume de Chypre, en connoissance et grande accointance avec » la reine de Chypre (ce devait être, selon le temps où la Coste place les événe- » nements, Agnès, fille d'Étienne l'Agraffé, duc de Bavière), laquelle, après que » le roy son mary fut mort (1398), pour la beauté, prouesse et vertus qu'elle » avoit vu et cognoissoit audit messire Gantonnet, le voulut avoir de sa maison. » Sy prie audit seigneur de Bourbon le lui laisser, comme il fit, pour amour et » contemplation d'elle; et le fit, ladite reine, gouverneur et connétable de Chypre, » et l'eût volontiers épousé, s'il eût voulu consentir, et les autres parents et amis » d'elle et seigneurs du royaume, et lui fit beaucoup de biens. Et néanmoins s'en » revint-il par deçà à grand regret de ladite dame, à laquelle, à grande difficulté, » put échapper. Il purtait en sa devise, pour amour et en souvenance d'elle, sur » son héaulme, un visage de dame, atourné à la mode du temps, à la pourtraiture » d'elle semblance, et ses armes pleines de la Douze, *à champ d'argent une*

son testament au château de la Douze; demanda à être inhumé dans l'église ou le cimetière des frères Mineurs de Périgueux, auxquels il légua 160 deniers d'or; fit un grand nombre de legs pieux et particuliers; ordonna qu'il fût distribué à quatre pauvres de la paroisse de la Douze quatre tuniques ou gonelles, chacune de la valeur de 4 francs d'or, et, en outre, 30 francs d'or aux Carmes de Bergerac, à la charge par eux de célébrer cent soixante messes en sa mémoire; il légua en outre à ces religieux 1,000 florins d'or, qui lui étaient dus par Nicolas de Beaufort, seigneur de Miremont; fit un don de 12 francs d'or à Itier de la Place, clerc du lieu de Bertric, neveu de Naudonnet de Jaufre; confirma la donation qu'il avait précédemment faite à Bertrand d'Abzac, son neveu, de la somme de 3,000 francs que lui devait Adémar, son frère, père de Bertrand, et donna en outre à ce dernier 24 francs qui lui étaient dus par le bâtard de Thémines. Gantonnet d'Abzac rappelle dans son testament les principales actions de sa vie. Il dit que, lorsqu'il quitta le royaume de Chypre, après la prise de Famagouste, le roi Pierre (dont il avait probablement partagé la courte captivité) lui devait 6,000 besants d'argent, dont il n'avait touché que 2000; fait aussi mention de diverses autres

---

» *bande dessus, et neuf besants d'or,* tenues par deux gentes ou gantes qui portent l'écusson desdites armes imprimées ez-ailes, en signification et conformité de son nom Gantonnet, et souvenance d'elle.

» Laquelle dame, tant que vesquit, luy envoyoit plusieurs choses, et faisoit beaucoup de biens; et, entr'autres choses, une fois lui envoya une grosse bague et riche, d'or en anneau, où avoit escript dedans, en son langage : *Qui ne veult selle, Dieu lui donne bast.* D'où il fut fort courroucé; et merveillé quand eut vu et entendu ledit escript, connut bien qu'elle estoit malcontente de l'avoir laissée, dont il se repentit très-fort d'avoir abandonné une telle dame, et laissé les grands honneurs qu'il avoit à cause d'elle, et d'être venu en ce pauvre pays, détruit de guerres et mortalités, où il n'avoit nul bien ni habitations. Si toutefois il vint riche, et fit à Montastruc un beau et somptueux édifice. Et, à la fin de ses jours, il se fit enterrer au couvent des Cordeliers à Périgueux, où il fonda un obit de 300 réaulx, et autant au couvent de Bergerac, où ordinairement, est prié pour luy. »

Il y a un fond de vérité dans cette anecdote; mais, comme jusqu'à présent on n'avait connu aucune époque précise de la vie de Gantonnet d'Abzac, il est évident que l'auteur des Mémoires de cette maison a confondu les temps, et attribué au règne de Jacques ou Janus I, époux d'Agnès de Bavière, des faits qui paraissent n'être applicables qu'à Pierre I, couronné roi de Chypre en 1360, et sous lequel Gantonnet d'Abzac fit ses exploits les plus brillants. Ce prince avait pour femme Éléonore d'Aragon.

sommes qui lui étaient dues (1), et dont il se plaint de n'avoir pas encore été payé, et rappelle un legs de 1,000 francs d'or que lui avait fait Raimond de la Pradelle, archevêque de Nicosie, son oncle, legs que le pape avait assigné sur la recette de Périgueux, et dont il n'avait reçu que 600 francs d'or. Gantonnet mourut en la même année, et fut enterré dans l'église des cordeliers de Périgueux, comme le constate un acte du 14 août 1527, conservé autrefois dans les archives de ce couvent. On ne trouve pas qu'il ait été marié, du moins aucun monument ne fait mention de sa femme.

III. Adémar ou Aimar d'Abzac (nommé aussi Marot), damoiseau, seigneur de la Douze, de Montastruc, de la Cropte, de Bellegarde, de Beauregard, de Siorac, et du château ou maison noble de Périgueux, situé dans la cité, paraît dans un acte de l'année 1365 ou 1366, avec Hélie de Clarens, Gérald de Campnhac, Guillaume du Cluzel et Aimar d'Adémar. (*Archives du château de Montastruc.*) Dans des lettres données à Toulouse le 3 janvier 1368 (*v. st.*), le prince Louis, frère du roi Charles V, et son lieu-

(1) En voici le détail extrait de ce testament, qui est une pièce intéressante pour l'époque.

« Guillaume, comte de Beaufort.	500 florins d'or.
« Le même.	112 francs d'or.
« La chambre apostolique, pour la garde et capitainerie « générale de Verceil	7,000 florins d'or.
« dont il n'avait touché que 700 florins.	
« Raimond de Turenne, pour un cheval, fourni	70 francs d'or.
« Prêté au même quinze salmates de blé, valant chacune « 6 florins.	90 florins d'or.
« Amanieu d'Albret, seigneur de Langoiran	1,000 florins d'or.
« Amanieu de Mucidan.	50 francs d'or.
« Le seigneur d'Aynac	20 francs d'or.
« Gui de Pestels, chevalier.	150 den^rs. d'or,
« dont 14 deniers, appelés écus d'or, avaient été payés par « son ordre à Laurent de Graulier.	
« Dépenses pour la réparation et la garde du château de « Borrel, etc.	400 francs d'or.
« Ramonet d'Albis, au nom de Nicolas de Beaufort, pour « un coursier	200 florins d'or.
« Bertrand d'Albis	80 francs d'or.
« Bernard de Camblazac, damoiseau	30 florins d'or.

tenant-général en Languedoc, ordonna au sénéchal de Périgord et au juge ordinaire de Bergerac, de mettre Pierre d'Arenthon en possession du château de Beauregard, contre Adémar d'Abzac. (*Arch. du château de Pau.*) Adémar passa un bail à cens le 3 avril 1369; reçut une reconnaissance féodale le samedi avant la fête de la translation de saint Nicolas 1372; paraît avec sa femme dans un accord du jour de la fête de sainte Lucie 1373, et est qualifié damoiseau, fils de Gui d'Abzac, et habitant de la paroisse de la Monzie, dans l'acte de l'acquisition qu'il fit le mardi avant la fête de la conception de la Vierge 1374, d'Alpaïs Vigier, fille de feu Pierre Vigier, damoiseau, de tous les droits que cette dame avait à Montastruc, dans la paroisse de la Monzie de Villadeix, ainsi que tous les biens et héritages qu'elle tenait de la succession de feu messire Hugues d'Abzac, chevalier, et subséquemment de Jean et Guillaume d'Abzac, damoiseaux, fils du même Hugues, ses frères utérins, pour la somme de 200 fr. d'or. Adémar, comme héritier universel de Hugues d'Abzac, chevalier, vendit à Amalric de Barrière, chevalier, seigneur de Reillac, par acte du mardi après la fête de saint Michel 1378, tous les cens, rentes, hommages, etc., qui lui étaient dus dans les bourgs et paroisses de Limeyrac, d'Abzac et de Fossemagne, pour le prix de 130 florins d'or. En 1382, on voit Adémar d'Abzac compris au nombre des ôtages que les bourgeois de Périgueux donnèrent au seigneur de Mucidan, dans le traité qu'ils firent avec lui le jeudi après la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. Ce seigneur, qui était alors Raimond de Castillon, *dit* de Montaut, s'étant mis à la tête d'un parti anglais, s'était emparé du château des Rolfies, situé dans la cité de Périgueux, qui appartenait au comte de Périgord. Les bourgeois rachetèrent ce château pour le prix de 2,000 francs d'or. Adémar a, dans cet acte, le surnom de Bellegarde; et il est appelé Marot (diminutif d'Adémar) d'Abzac, damoiseau, dans l'arrêt d'adjudication par décret, rendu au parlement de Paris, le 19 juillet 1399, en faveur des maire, consuls et communauté des habitants de la ville et cité de Périgueux, arrêt par lequel une partie des biens qui avaient appartenu à Archambaud VI, comte de Périgord, leur fut adjugée pour la somme de 9,800 livres tournois, en indemnité et réparation des pertes qu'ils avaient éprouvées. Il est rapporté dans cet arrêt que Jean Cothet, autrement Dalvernh, capitaine de

Limeyrac pour le comte de Périgord, accompagné de plusieurs de ses complices, s'était saisi de la personne d'Adémar d'Abzac, qui était de l'obéissance du roi de France, et l'avait conduit prisonnier à Montignac, où était alors le comte, qui exigea de lui 600 francs d'or pour sa rançon et pareille somme pour les frais. Non-seulement Adémar avait acquitté ces deux sommes, mais on l'avait encore obligé, pour obtenir sa liberté et sortir de prison, de livrer au comte son château de Beauregard, dont le roi, disait-il, avait fait donation à Guillemette sa femme. L'an 1400, le jeudi après l'octave de saint Martial, au mois de juillet, Adémar affranchit un particulier de la Cropte, nommé Pierre Sigonh, et fit un second affranchissement, le 6 novembre de la même année, de la personne d'Hélie de Sengeyrac, qui, par cet acte, reconnut lui devoir tous les ans douze deniers, à raison d'un hommage franc. Le 4 mars suivant, que l'on comptait encore alors 1400, il passa, à Moruscles, en Limosin, un accord avec Amanieu de Mucidan, chevalier, seigneur de Montclar, au sujet du lieu et du château de Montastruc, que ce dernier s'obligea, par cet acte, de remettre à Adémar. Mais, n'ayant pas accompli sa promesse, la contestation se renouvela, et ne fut assoupie que par sentence arbitrale, rendue entre les contendants, le dernier jour d'avril 1401, et suivie bientôt après d'une transaction passée entre les mêmes, le 20 novembre suivant.

Adémar d'Abzac fut institué héritier universel par le testament de Gantonnet, son frère, du 18 décembre 1401. Il donna, à Limeuil, le 2 février 1406 (*v. st.*), tant en son nom qu'en qualité d'héritier de ce dernier, une procuration à Hélie de Raimond, recteur de l'église de la Douze, pour la défense et la poursuite de ses droits contre les héritiers de feu Amanieu de Mucidan, à cause du lieu de Montastruc. Les différends qu'il eut avec ces héritiers durèrent jusqu'au 15 septembre 1407, époque à laquelle ils furent terminés par une sentence arbitrale. Le 11 décembre de la même année, Adémar d'Abzac dépêcha de la Douze, pendant la nuit, deux messagers à Périgueux pour avertir le maire et les consuls de l'arrivée de 400 cavaliers anglais, afin que les habitants de cette cité et des pays voisins se tinssent sur leurs gardes. (*Registre de l'hôtel de ville de Périgueux appelé le petit livre noir.*) Adémar ne vivait plus le 15 avril 1414. Il avait épousé, en 1373,

DE BONIFACE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, semé de fleurs de lys d'azur, qui est *de Boniface*, dit *de Périgueux;* aux 2 et 3 de gueules, à la fasce d'or, qui est *de Vals.*

Guillemette, *dite* Guillonne DE BONIFACE, fille et héritière universelle de Lambert de Boniface (1), chevalier, seigneur de Beauregard, et de Fine de la Roche. Guillemette était veuve de Pierre de Vals (ou de Wals) surnommé de Périgueux, fils d'Hélie de Vals, chevalier, et neveu et héritier de Lambert de Vals, surnommé de Périgueux. N'ayant eu de ce premier mari qu'un fils, nommé Boson de Vals, mort sans postérité peu de temps après son père, Guillemette de Boniface avait hérité de lui. Elle apporta à Adémar d'Abzac, son second mari, trois successions qu'elle avait réunies sur sa tête (2), ce qui le rendit un des plus riches et des plus puissants seigneurs de son temps. Par acte du 31 mai 1387, Guillemette de Boniface reconnut tenir d'Archambaud VI, comte de Périgord, la place forte de la Douze, et ce qu'elle possédait dans les paroisses de la Douze, la Cropte, Sengeyrac, Trélissac, Marsaneix, Champsevinel, Saint-Paul-de-Serre, Saint-Eumache, Razac, Beauronne et au lieu de la Fouillouse, sous hommage franc et noble. (*Archives de Pau, registre des hommages rendus au comte de Périgord.*) Cette dame fit une donation universelle à son mari le 28 mai 1394, et vivait encore le 28 avril 1431. Mais elle mourut peu de temps après, et fut inhumée dans l'église des cordeliers ou frères mineurs de Périgueux, en la chapelle de Notre-Dame, à l'entrée du chœur. Elle avait eu d'Adémar d'Abzac :

1°. Olivier, qui a continué la branche aînée, *dite* de la Douze, et dont l'article viendra ;

2°. Bertrand, II° du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE MONTASTRUC, rapportée en son rang ;

3°. Tristan d'Abzac, damoiseau, seigneur de Badefol-sur-Dordogne, de Clarens, etc. A l'exemple de son frère Bertrand, il suivit le parti des Anglais, qui étaient alors maîtres de la Guienne. Le 14 avril 1422, agissant tant pour lui que pour le même Bertrand, seigneur de Montastruc, et

---

(1) Lambert de Boniface était tuteur et administrateur de Boson de Vals, seigneur de la Douze, son petit-fils, suivant un acte du 9 juin 1370. (*Archives de Sainte-Claire.*)

(2) Ces trois riches successions étaient celles des maisons de Boniface, de Périgueux et de Vals.

Gantonnet d'Abzac, ses frères, et Guinot d'Abzac, seigneur de la Douze, son neveu, il fit un compromis avec Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol et de Lencais, au nom de Marie de Bourdeille, dame de Lencais, sa femme. Le 28 avril 1431, Tristan d'Abzac fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église du couvent des frères mineurs de Sarlat, auxquels il légua 10 écus d'or pour célébrer son anniversaire. Il rappelle une composition qu'il avait faite avec le seigneur de l'Aigle (Jean de Bretagne), qui avait reconnu lui devoir un marc d'argent. Tristan disposa de cette somme en faveur de Bernard Pichet. Il parle aussi de conventions qu'il avait faites avec noble Jean de Cugnac au sujet du lieu et château de Clarens, que ce dernier avait livré à Bernard de Peyronenc, au lieu de les remettre au comte d'Armagnac, comme il s'y était engagé; et il ajoute que le même Jean de Cugnac lui avait cédé le lieu de Badefol pour la somme de 300 écus d'or, en déduction de laquelle il avait fait deux paiements de 60 écus d'or chacun, et il avait donné une couronne, de la valeur de 50 écus d'or, qui avait appartenu à Bertrand d'Abzac, son frère, avec la condition qu'elle lui serait restituée ou aux siens, au même prix. Il nomme ce dernier son exécuteur testamentaire, avec Pierre d'Abzac, son neveu, et Arnaud de la Badie, homme d'armes de Domme. On compte, parmi les témoins de cet acte, nobles hommes Jean de la Cropte, Jean de Beynac et autres. Tristan d'Abzac (dont M. d'Hozier n'a pas connu l'existence, non plus que celle de Gantonnet, son frère, et de Marquise, leur sœur), avait épousé, vers l'an 1425, Jeanne *de Cugnac*, fille de Henri de Cugnac, écuyer, seigneur de Caussade, et de Jeanne Vigier. Ils laissèrent, de leur mariage :

A. Guillaume d'Abzac, qui fut institué héritier universel par le testament de son père, du 28 avril 1431. Il ne vivait plus en 1452;

B. Geoffroi d'Abzac, qui fut substitué à Guillaume, son frère aîné, en 1431 ;

C. Gantonnet d'Abzac, à qui son père légua la nourriture et l'entretien dans sa maison, et les biens qu'il avait au lieu et dans la paroisse de Beaumont. Il transigea, de concert avec Armande d'Abzac, sa sœur, le 10 octobre 1452, avec Étienne de Cugnac, seigneur de Caussade, viguier de la ville de Périgueux, sur un différend qui s'était élevé entre eux. Gantonnet mourut sans enfants en 1453;

D. N.... d'Abzac, mort jeune avant l'année 1431;

E. Armande d'Abzac, qui fut mariée avec noble homme N.... *du Puy* (de Podio), autrement de Laycharie, comme on l'apprend d'une procuration qu'elle lui donna, le 6 avril 1454, pour recouvrer les droits qu'elle avait en la sénéchaussée de Périgueux, provenants de la succession de Gantonnet d'Abzac, son frère, mort depuis un an, *tanquam propinquior in lineâ parentelæ;*

4°. Gantonnet, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA PRADE et DE LA GARDE, mentionnée à la fin de cette généalogie ;

5°. Marquèse, ou Marquise d'Abzac, mariée, par contrat du 12 juillet 1390, avec noble homme Laurent *de Graulier*, damoiseau du lieu d'Agonac, lequel assura à son épouse future, en cas de survivance, 400 écus d'or, qu'il assigna sur tous ses biens. Gantonnet d'Abzac, son oncle, fut présent à cet acte ;

6°. Brunissende d'Abzac, mariée avec Pierre *Mosnier*, de Mâdurand, damoiseau, et mère de Pierre, *dit* Perrotin Mosnier, *dit* d'Abzac, damoiseau, capitaine de Montastruc, en 1436, et nommé dans des actes de 1438, 1439, 1440, etc.

SUITE DE LA PREMIÈRE BRANCHE DE LA DOUZE.

IV. Olivier D'ABZAC DE LA DOUZE, seigneur de la Douze, de la Cropte, de Reillac, de Sénillac, de Mayac et de Beauregard, écuyer de Charles, duc d'Orléans, fut présent avec ses père et mère à un accord passé, le 28 mars 1400, entre Fergand d'Estissac, chevalier, et Catherine de Barrière, son épouse, d'une part, et Amalric de Barrière et Jeanne, sa fille, de l'autre. Gantonnet d'Abzac, chevalier, son oncle, fait mention de lui dans son testament du 18 décembre 1401. Le 3 janvier 1405, il accensa, au nom et comme fondé de procuration de Catherine et Jeanne de Barrière, ses belle-sœur et épouse, filles et héritières de défunt Amalric de Barrière, un pré et une terre situés non loin du pont de la cité de Périgueux. Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi Charles V, nomma Olivier d'Abzac son écuyer d'écurie, par commission datée de Bourges le 29 juillet 1412. Il a la même qualité auprès de Charles, duc d'Orléans, suivant des lettres datées de Mehun-sur-Loire le 4 août 1412, par lesquelles ce prince déclara qu'Olivier d'Abzac lui avait fait les foi et hommage-lige auxquels il était tenu, tant à cause de lui, que du chef de sa femme, et confirma en sa faveur les privilèges accordés à ses prédécesseurs et à lui par les comtes de Périgord. Ce prince, par d'autres lettres du même jour, lui donna le château de Roussille, qui était en ruines, et quelques terres situées dans les paroisses de la Douze, de la Cropte, et de Sengeyrac, pour en jouir pendant douze ans « en récompense des grands et notables services que ledit Olivier et » ses frères, accompagnés d'un grand nombre de gens d'armes et » de trait, lui avaient rendus dans ses guerres, et surtout depuis

« un an en ça ». On trouve en effet qu'Olivier avait vendu plusieurs villages et terres, dans les paroisses de Saint-Peylanès et d'Aturs, au seigneur et à la dame de Bernabé « pour venir au secours du duc d'Oléans », qui faisait la guerre au duc de Bourgogne. » Le seigneur de Saint-Astier des Bories, qui avait succédé au seigneur de Bernabé, donna dans la suite ces villages, démembrés de la terre de la Douze, pour la dot de Jeanne, sa fille.

Olivier d'Abzac assista, le 3 mai 1428, aux articles du mariage de Jean, son troisième fils, avec Philippe de Fayolle, et mourut à Angoulême, en revenant du service. Il fut enterré au couvent des jacobins de la même ville, où l'on voyait autrefois son tombeau et ses armes sculptées sur la muraille. Il avait épousé, par contrat passé au château de Saussignac, en Périgord, le 28 mars 1400, Jeanne DE BARRIÈRE, fille de noble homme Amalric de Barrière, chevalier, seigneur de Reillac, et d'Huguette de Guerre. Il fut assisté d'Adémar, son père, désigné, dans cet acte, sous le nom d'Aymar de Bellegarde, seigneur de la Douze, qui l'émancipa et lui donna le lieu de la Douze en toute justice, avec tout ce qui lui appartenait en la ville de Périgueux tant en dehors que dedans, provenant de la succession de Lambert de Boniface, donzel, et de Fine de la Roche, ses aïeuls maternels, et de celle de Lambert de Vals. Il lui donna en outre les fruits et revenus de sa terre de Bellegarde, la terre et juridiction *de Crotz de Las*, qui avait appartenu à Hélie de Périgueux et à ses prédécesseurs dans les paroisses de Saint-Peylanès et d'Aturs, enfin, les biens, droits et rentes qu'il avait à

DE BARRIÈRE : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur (1).

(1) M. d'Hozier, p. 5 de la généalogie de la maison d'Abzac, note (a), prétend que l'abbé de Vertot a eu tort de donner ces armoiries à la maison de Barrière. « Ce sont, dit-il, celles de Boniface et de Vals réunies. » C'est au contraire M. d'Hozier qui a été dans l'erreur, la maison de Barrière ayant toujours et invariablement porté les armes que nous venons de citer. On peut voir, à cet égard, le sceau de Guillaume de Barrière, chevalier bachelier, père d'Amalric, apposé au bas d'une quittance qu'il donna (sous mon scel, dit-il) à Toulouse, le 7 octobre 1349, à Jean Chauvel, trésorier des guerres, pour ses appointements militaires et ceux de 3 écuyers de sa compagnie. Ce sceau, très-bien conservé, représente la *fasce* avec les *six fleurs de lys;* son casque est sommé d'un arbrisseau pour cimier. (Vol X des *Sceaux*, à la Bibliothèque du Roi, fol. 593.) Quant aux armes des maisons de Boniface et de Vals, nous les avons désignése plus haut, p. 20.

Saint-Léon, à la Roche Saint-Christophe et à Sargeac, provenants de Lambert de Vals. Par le même contrat, Guillonne de Boniface, mère d'Olivier, donna à ce dernier, par préciput et avantage sur ses autres enfants, les rentes et droits qu'elle avait en la paroisse et bailliage de Beauregard et de *Siro*. De son coté Amalric de Barrière donna en mariage à sa fille le lieu de Reillac en toute justice. Olivier d'Abzac de la Douze fut père de :

1°. Gui, *dit* Guinot, II° du nom, dont l'article viendra ;

2°. Hélie d'Abzac de la Douze, chanoine de Saint-Front de Périgueux et recteur d'Auriac ;

3°. Jean d'Abzac de la Douze, damoiseau, seigneur de Beauregard (1), mentionné dans 12 actes des 8 septembre 1428, 12 octobre 1440, 8 septembre 1445, 22 décembre 1448, 21 janvier 1451, des années 1458 et 1460, et des 3 février 1461 (*v. st.*), 8 mai 1465, 20 décembre 1472, 6 décembre 1473 et 11 septembre 1478. Cette dernière date est celle de son testament. Du mariage qu'il avait contracté à Clermont, le 3 mai 1428, avec Philippe *de Fayolle*, demoiselle de Clermont, fille d'Armand de Fayolle, donzel de Clermont, et d'Armande de Clarens, sont issus :

A. Amalric, ou Maurigon d'Abzac, écuyer, seigneur de Beauregard, qui partagea la succession maternelle avec son frère Bernard, le 21 février 1474. Il figure dans divers actes des années 1476, 1479, 1481, 1486, 1490, 1497 et 1516, et il a laissé un fils et une fille :

a. Hugues d'Abzac, écuyer, seigneur de Beauregard, marié, par contrat du 1er juillet 1489, avec Marguerite *d'Aytz de Meymy*, fille de Bertrand d'Aytz, écuyer, seigneur de la Colre, de Meymy, etc., et d'Almoïs de Meymy. Hugues d'Abzac fit son testament le 24 avril 1525, et laissa :

I. Jeanne d'Abzac, dame de Beauregard, mariée, par contrat du 15 juillet 1515, avec noble et puissant seigneur François *d'Aubusson*, chevalier, seigneur de Castelnouvel, auquel elle porta plus tard la terre de Beauregard. Il était fils de Gilles d'Aubusson, seigneur de Villac, de Pérignac et de de la Motte, en Périgord, et de Françoise du Beaupoil de Saint-Aulaire. Jeanne d'Abzac fit son testament le 30 décembre 1535 ;

II. Françoise d'Abzac, épouse, en 1521, de François *Datur ;*

(1) C'est par erreur que M. d'Hozier le dit fils d'Adémar d'Abzac.

b. Françoise d'Abzac, mariée, par contrat du 19 octobre 1483, avec noble Mathurin *de Ratevoulp*, fils de Jean de Ratevoulp, écuyer, seigneur de Fayolle de Clermont. Elle vivait le 22 février 1498;

B. Bernard d'Abzac, écuyer, seigneur de la Rue, dans la paroisse de Drayaux, connu par des actes des années 1465, 1473, 1474 et des 19 mars 1477, 6 mai 1481, et 26 juillet 1488. Il vivait encore en 1497;

C. Tandon d'Abzac, vivant en 1473;

D. Jean d'Abzac, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély;

E. Béatrix d'Abzac, mariée avec Ramond *de Cussac;*

F. Indie ou Indiote d'Abzac, femme de Jean *du Repaire*, sieur de Birac;

G. Marie d'Abzac, épouse de Jean *de Vèra*, seigneur de Lavaure. Le 4 juin 1551 elle reçut la donation que lui fit Hélie de Lavaux du repaire de ce nom, et eut pour fils :

Gui de Vèra, seigneur de la Gaubertie;

4°. Jeanne d'Abzac de la Douze, qui eut pour sa dot la maison noble de Landivye, paroisse de Reillac. Elle fut mariée deux fois, 1°, après la mort de son père, avec Bernard *de Goth* (de Gox) de Rouffignac, et fut dotée de 200 écus d'or, comme il est justifié par un accord du 13 août 1474, rapporté ci-après; 2° avec noble Ranulfe *de la Roque de Jayac*, au diocèse de Sarlat. Elle vivait encore le 28 juillet 1474, date d'une procuration qu'elle donna à Jean de Goth.

V. Gui, *dit* Guinot d'Abzac de la Douze, IIe du nom, damoiseau, seigneur de la Douze, de Reillac, de Senillac et des maisons nobles de Périgueux, etc., naquit en 1400 ou 1401. Le 8 octobre 1428 lui et son frère Jean d'Abzac, seigneur de Beauregard, firent entre eux un accord, par lequel ils convinrent que, si l'un des deux venait à mourir sans enfants mâles, le survivant serait héritier universel du défunt : Hélie de Pons, seigneur de Clermont et de Saint-Maurice, fut présent à cet acte. Le 3 juin 1447, Gui d'Abzac fit dans l'église de Mayac une fondation pour le repos des âmes de ses père et mère, de Marquise d'Abzac, sa tante, d'Almoïs de Graulier, de messire Hélie de Vals et d'autres parents ; et il donna pour cette fondation les trois quarts de la dîme de Mayac. Il assista, le 3 août de la même année, à l'entrée solennelle d'Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, et il reconnut par l'acte passé à cet effet être

tenu à cause de son hôtel de Barrière, situé dans la cité, de conduire l'évêque lors de sa première entrée, de l'aider à descendre de sa mule, et de le servir à table (1). Le 3 juin 1452 il obtint du roi Charles VII des lettres qui l'autorisèrent à poursuivre ceux qui, pendant qu'il était au service de ce prince dans ses guerres, s'étaient emparés « de plusieurs beaux et notables héritages qu'il avait » en Périgord, Quercy et Agenais ». Le roi ordonna que ces héritages lui fussent rendus, ainsi que les fruits et émoluments qui avaient été perçus, « nonobstant toutes prescriptions depuis 60 ans en ça ». Le 27 mars 1476 (*v. st.*) Gui transigea, à Périgueux et dans la maison épiscopale, avec Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc et de Siorac, et autre Jean d'Abzac, seigneur de Bellegarde, frères, ses cousins. Ces derniers prétendaient que tous les biens provenant de la succession de défunt noble Gantonnet d'Abzac, situés dans les juridictions de Clarens, Montclar, Mouleydier, Bergerac, Maurens et Beauregard, devaient leur appartenir, et qu'ils en étaient en possession depuis cent ans, en vertu du legs que Gantonnet en avait fait à Bertrand d'Abzac, leur père; ils disaient en outre que comme héritiers du même Adémar d'Abzac, leur aïeul, il leur était dû par le seigneur de la Douze la somme de 1,000 francs d'or, qui avait été léguée par Gantonnet au même Bertrand leur père; enfin que le lieu et paroisse de Mayac, avec tous ses droits, que le seigneur de la Douze retenait, leur appartenait aussi, en vertu de la donation que Bertrand, leur père, et Guillemette de Boniface, leur aïeule, leur en avaient faite; et ils étendaient leurs prétentions jusques sur les biens de défunte Marquise d'Abzac, etc. Par l'accord qu'ils conclurent entre eux, Gui d'Abzac leur céda tous les droits qu'il pouvait avoir et prétendre dans les lieux et paroisses ci-dessus désignés, et, en retour, les deux frères lui abandonnèrent tout ce qu'ils pouvaient prétendre dans la paroisse de Mayac et sur les biens de Marquise d'Abzac et d'Annette de Graulier. Gui d'Abzac figure dans divers actes des 8 juillet, 5 novembre et 16 janvier 1477 (*v. st.*); le second de ces actes contient l'hommage que lui rendit Bernard Fou-

(1) Après cette cérémonie, la vaisselle d'argent et la mule du prélat appartenaient au seigneur de Barrière; c'était un privilège attaché à son fief.

cauld, seigneur de Lardimalie, pour le repaire de Larcherie, le mas de Flamenc et quelques fiefs situés dans les terres de la Douze et de Reillac (1). Il fit son testament au château de la Douze le 29 juillet 1478, s'y déclare âgé d'environ 78 ans, fait des legs aux églises de la Douze, de la Cropte, de Reillac, de Saint-Félix, de Saint-Saturnin, ou Sernin, de Mortemar, etc.; désigne sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de la Douze; et, dans le cas où il mourrait à Périgueux, veut être enterré dans le couvent des frères mineurs de cette ville, au tombeau de ses pères, entr'autres, de sa mère et de son épouse. Il mourut à la Douze le 10 août suivant, et fut enterré le lendemain dans l'église du même lieu. Il avait épousé, vers l'an 1425, ou 1426, agnès DE MONTLOUIS, fille de Pierre de Montlouis, seigneur de Labatut, et de Borguète de Limeuil. Elle mourut le 5 novembre 1472, en sa maison de Périgueux, appelée Rossel, et fut enterrée aux cordeliers de la même ville. De son mariage étaient provenus :

DE MONTLOUIS : d'azur, à 3 chevrons d'or, surmontés de 3 fleurs de lys du même.

1°. Pierre d'Abzac de la Douze, archevêque de Narbonne, prélat illustre par son mérite, sa science et son habileté dans les négociations. Il naquit en 1427 (2), fit ses études en l'université de Poitiers; et ses progrès dans les lettres furent si rapides, que, dès 1459, il était docteur ès-droits, et professeur en la même université. Il se destina bientôt après à l'état ecclésiastique, et entra dans l'ordre de Saint-Benoît, à Saint-Jean-d'Angély, où il fut chambrier ou camérier. Plus tard on le nomma prieur de Fontenay, au diocèse de Saintes. Il devint abbé des Alleux, en Poitou, en 1463, et prieur de Colmiers, au diocèse de Coutances, en 1465; « et pour ce qu'il était, dit l'auteur de sa vie, grand-clerc, beau » personnage, éloquent, bon harangueur et plein de tout savoir », le cardinal d'Albret, qui était à cette époque évêque de Cahors et abbé de la Grasse, le mena avec lui à Rome, où il prêcha devant le pape Paul II et tout le collége des cardinaux. Après la mort de ce cardinal, Pierre d'Abzac lui succéda dans l'abbaye de la Grasse, le 25 septembre 1465. Il rétablit

---

(1) On fait encore mention d'un accord que Gui d'Abzac conclut, vers le même temps, avec Arnaud, baron de Bourdeille, auquel Gui abandonna les droits considérables qu'il avait sur le château de Périgueux, pour ceux que ce baron possédait dans la paroisse de la Cropte et dans les environs de la Douze.

(2) La Coste dit expressément que Pierre d'Abzac était l'aîné des fils de Gui d'Abzac et d'Agnès de Montlouis.

la règle dans ce monastère, et le défendit pour le roi de France contre le roi d'Aragon, en se ménageant l'amitié de ces deux princes. Le roi Louis XI avait conçu une si grande estime pour Pierre d'Abzac, qu'il le retint auprès de lui en qualité de conseiller d'état, et l'employa dans la négociation du traité conclu avec l'archiduc d'Autriche pour le duché de Bourgogne. L'habileté qu'il montra dans cette circonstance le fit choisir par le roi, en qualité d'ambassadeur, pour terminer avec le roi René d'Anjou, comte de Provence, quelques arrangements, qui furent favorab les àa France. Le succès avec lequel Pierre d'Abzac remplit cette mission le fit élire, le 6 avril 1480, évêque de Rieux, et son élection fut confirmée, le 5 mai, pa e pape, qui lui permit en même-temps de conserver l'abbaye de La Grasse avec l'office de camérier Ce prélat assista, comme député du clergé, aux états-généraux tenus à Tours en 1484. Il est encore qualifié évêque de Rieux et abbé de la Grasse le 24 août 1486, dans une charte du cabinet de M. de Gaignières; mais, en 1488, il était passé, avec la permission du pape, à l'évêché de Lectoure, en conservant son abbaye et son office de camérier, suivant le cartulaire de cette abbaye, où il a ces trois qualités réunies, sous la date du 23 octobre de cette année. Pierre d'Abzac était resté auprès de Louis XI, qui l'aimait beaucoup. Après la mort de ce monarque, arrivée le 30 août 1483, le roi Charles VIII, son fils, le retint dans son conseil, par l'avis de ceux qui avaient alors le gouvernement et l'administration du royaume. Il occupa le siége épiscopal de Lectoure pendant dix ans environ, et, durant ce temps, il fut envoyé ambassadeur auprès des Flamands pour les faire consentir au traité conclu entre le roi de France et le roi des Romains. (*Histoire de Flandre*, par Grotius). Vers ce temps, l'évêché de Condom étant venu à vaquer, le chapitre demanda qu'on fit passer Pierre d'Abzac sur ce siége; mais cette demande demeura sans effet, de même que les démarches que fit le roi Charles VIII pour que les chanoines de Paris élussent ce prélat pour leur évêque. Il en fut de même pour Angers. En 1491, il fut envoyé, comme ambassadeur, en Allemagne, avec Charles d'Angoulême, pour remettre la princesse Marguerite de Flandre à l'archiduc d'Autriche. On prétend que ce prélat fut aussi envoyé par la cour pour faire approuver aux corps de la ville de Paris le projet de la conquête de Naples. Désigné par le roi, en 1493, pour succéder à Robert de Croismare, dans l'archevêché de Rouen, il fut nommé à celui de Narbonne le 12 des calendes de juillet (20 juin) 1494. (*Rég. du pape Alexandre VI.*) En même temps le roi pria le pape de consentir à ce que Pierre d'Abzac conservât l'abbaye de la Grasse. Ce prélat la céda à un fils de son frère aîné, auquel il avait déjà cédé la place de camérier; mais, comme il s'en était réservé la survivance, il en reprit possession en 1498, après la mort de ce neveu, et la conserva jusqu'en 1501, époque à laquelle il s'en démit entièrement, et sans retenir aucun droit de regrès. On voit par un titre, conservé dans le cabinet de M. de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, qu'il fut payé, le 14 mai 1496, 265 livres tour-

nois à Pierre d'Abzac pour avoir présidé les états de Languedoc, tenus à Montpellier. En 1499, le pape Alexandre VI confirma, à sa prière, et prorogea, pour vingt ans, un décret par lequel Renaud de Bourbon, prédécesseur du cardinal d'Amboise, avait réglé, de concert avec ses chanoines, et avec l'approbation du pape Sixte IV, que la moitié du revenu de la première année de chaque bénéfice qui vaquerait par tout le diocèse, serait employée à payer les frais nécessaires pour le bâtiment de l'église cathédrale. Enfin, Pierre d'Abzac mourut au château de la Douze le 10 des calendes de juin (23 mai) 1502, suivant l'obituaire ou nécrologe de l'église de Lectoure, à l'âge de soixante-quinze ans ou environ, et il fut enterré dans l'église du même lieu de la Douze;

2°. Jean, I[er] du nom, qui a continué la descendance;

3°. Hugues d'Abzac de la Douze, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de la Faye, au diocèse de Périgueux, camérier commendataire de Saint-Jean-d'Angély, prieur de Fontanet et de Champdolant et abbé des Alleux en Poitou, fut élu, en 1501, abbé de Brantôme par une partie des moines de cette abbaye, mais sans effet, l'abbaye ayant passé au cardinal Amanieu d'Albret, évêque de Pamiers, frère puîné de Jean d'Albret, roi de Navarre. Hugues d'Abzac se qualifiait déjà abbé des Alleux, dans un titre du 12 septembre 1495. Il finit ses jours dans cette abbaye, et y fut enterré après l'année 1508;

4°. Jean d'Abzac de la Douze, archiprêtre de Saint-Médard-d'Exideuil, décédé à l'âge de trente ans, et enterré aux cordeliers de Périgueux;

5°. Bernard d'Abzac de la Douze, chanoine des deux églises de Saint-Étienne et Saint-Front de Périgueux, doyen de la Rochefoucauld, curé de la Force et archiprêtre de Saint-Médard d'Exideuil. Il mourut à Flamarens, chez sa sœur, en allant à Lectoure le 1[er] mai 1492, et son corps fut transporté à la Douze pour y être inhumé;

6°. Guillaume, auteur de la branche des *seigneurs marquis* DE MAYAC, rapportée plus loin;

7°. Jean, *dit* Jeannicot d'Abzac de la Douze, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Son père lui légua par son testament, en 1478, 10 liv. de rente, etc. Il fut tué sur mer dans une rencontre d'infidèles. La Coste dit que c'était un des hardis et sages chevaliers de son temps;

8°. Jeanne d'Abzac de la Douze, mariée avec noble Pierre *de Goth* (de Gos), écuyer, seigneur de Pelatignoux et de Lartigue, dont il ne resta que deux filles;

9°. Louise d'Abzac de la Douze, qui était mariée, dès 1468, avec noble Antoine *de Carbonnières*, écuyer, seigneur de Pellevezy, au diocèse de Sarlat, dont elle eut cinq enfants;

10°. Agnès ou Anne d'Abzac de la Douze, accordée, au château de Lauzun, le 29 mai 1466, avec noble Jean *de Grossolles*, chevalier, seigneur de Flamarens et baron de Montastruc, fils de Bernard de Grossolles, II° du

nom, chevalier, vicomte de Montgaillard. Elle fut dotée de 600 écus d'or, était veuve en 1478, et vivait encore le 27 mai 1501;

11°. Jeanne d'Abzac de la Douze, la jeune, alliée, avant l'année 1478, avec noble Raimond *d'Aytz*, seigneur de Meymy;

12°. Catherine d'Abzac de la Douze, mariée, par articles accordés le 19 décembre 1470, et par contrat du 2 septembre 1471, avec noble Antoine *de Grossolles*, fils d'Étienne de Grossolles, seigneur de Caumont en Lomagne, de Gueyssennes, d'Asques, de Saint-Rome, etc., à laquelle son père constitua pour sa dot 12,000 francs bordelais. Elle ne vivait plus en 1478.

VI. Jean d'Abzac de la Douze, Ier du nom, seigneur de la Douze, de Reillac, de la Cropte, de Vergt, de Sénillac, etc., écuyer, chambellan et maître d'hôtel de Jean, sire d'Albret, capitaine de Beaucaire, Gensac, etc., qualifié *noble* et *puissant homme*, comme le furent depuis tous les aînés de sa descendance, passa, au nom de Gui, son père, le 4 octobre 1474, un bail à cens à Pierre Valette, de la paroisse de Limeyrac; et un autre, le 22 septembre 1475, en faveur de Hugues de Montauriol, de certains biens situés dans la même paroisse. En 1478 il fut institué héritier universel par le testament de son père, après la mort duquel il reçut, le 4 novembre de la même année, une reconnaissance féodale de la part de Pierre de las Chiezas, de la paroisse de Sénillac. Le 26 décembre 1480 Jean d'Abzac fit donner une assignation à François, seigneur baron de Bourdeille, pour qu'il eût à exécuter une transaction passée entre Gui d'Abzac et Arnaud de Bourdeille, leurs pères respectifs, au sujet de la maison noble ou château de Périgueux, situé en la cité; et le 12 février suivant, il fit un accord avec Guillaume d'Abzac, son frère puîné. Le 10 mai 1482, Jean, seigneur d'Estissac et de Cahusac, lui fit cession de l'hommage de Sénillac, à la charge de le rendre désormais au comte de Périgord. Ce comte était alors Jean d'Albret, qui vendit à Jean d'Abzac, en 1484, la terre de Vergt pour le prix de 2,500 livres, porté dans la suite à 9000 livres. Le 4 janvier 1488 (*v. st.*), Gabriel d'Albret, seigneur de Lesparre et de Sainte-Foy, donna à Jean d'Abzac la commission de gouverneur-général ès-terres de Sainte-Foy, Saint-Louis et Saint-Astier; et Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rethel, seigneur d'Orval, lui donna celle de capitaine de Boson, appartenant au comte d'Armagnac, avec 60 liv.

tournois d'appointements, par lettres datées de Tours le 22 décembre 1491, dans lesquelles il le qualifie son amé et féal conseiller, chambellan et maître-d'hôtel. Il obtint du même prince, le 24 décembre suivant, la charge de capitaine des château et ville de Gensac, puis, le 20 octobre 1492, celle de gouverneur et capitaine du château de Beaucaire. Le 11 avril 1504, Jean d'Abzac fit son testament au lieu de la Douze, dans lequel il choisit sa sépulture en l'église de Saint-Pierre de la Douze et dans la nouvelle chapelle de sa maison, où avait été inhumé Pierre d'Abzac, archevêque de Narbonne, son frère. Il fait un grand nombre de legs pieux et particuliers, veut que cent prêtres assistent à son enterrement, et choisit pour ses exécuteurs testamentaires nobles hommes Raymond d'Aytz, seigneur de Meymy, et Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, ses beaux-frères. Jean d'Abzac mourut le 6 décembre 1508, et fut enterré à la Douze. Il avait été marié deux fois, 1°, par contrat passé à Périgueux, dans la maison de Bernabé, le 10 août 1455, avec demoiselle Jeanne DE SAINT-ASTIER, fille de noble et puissant homme Fortanier de Saint-Astier, damoiseau, seigneur des Bories et de l'hospice de Bernabé, en la ville de Périgueux, et de feu dame Hélis de Lur. Il fut constitué en dot à Jeanne de Saint-Astier la somme de 1,500 écus d'or. Cette dame mourut jeune, en 1466, et fut enterrée à la Douze; 2°, par articles du 12 janvier 1469 (*v. st.*), suivis d'un contrat passé le 14 février 1470 (*v. st.*), avec noble demoiselle Jeanne DE NARBONNE-TALAIRAN, fille de noble et puissant homme Jean de Narbonne, chevalier, baron de Talairan en Languedoc, et de Sibylle de Carmain. Elle eut en dot 2,000 livres, mourut en 1505, et fut enterrée, le 18 juin, en l'église de la Douze et dans la chapelle appellée de M. de Narbonne. Jean d'Abzac, Ier du nom, a eu pour enfants:

DE SAINT-ASTIER : d'argent, à 3 aiglettes de sable en chef bien ordonnées, et 3 cloches du même émail en pointe, bataillées d'or et posées de même, 2 et 1.

DE NARBONNE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules plein, qui est *de Narbonne*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodez*.

Du premier lit :

1°. Guillaume d'Abzac de la Douze, prêtre, chanoine des deux églises de Saint-Étienne et Saint-Front de Périgueux et de Saint-Severin de Bordeaux, protonotaire du saint-siége apostolique, conseiller-clerc au parlement de Bordeaux dès 1492, grand-archidiacre de l'église métropolitaine de Narbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Brantôme (dont il ne prit pas possession), prieur seigneur du prieuré de la Faye-de-Laiguillat de Lauche. Il fut choisi par la cour de Rome pour faire dresser une enquête

sur certains faits et actes relatifs à l'évêché d'Aire, alors contentieux entre le cardinal de Foix et N.... d'Abbadie. Il mourut à Bordeaux le 26 décembre 1503, après avoir fait son testament le jour précédent. Jean, son frère, qu'il avait institué son héritier, fit transporter son corps à Périgueux, où il fut enterré dans l'église cathédrale, à côté du grand autel, devant la chapelle de Saint-Georges ;

2°. Audoin d'Abzac de la Douze, religieux en l'abbaye de la Grasse, prieur de Camont, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Mirepoix, et vicaire-général de Narbonne. Dès l'année 1485, il était abbé de la Sauve, dont il se démit, en 1488, avec la réserve d'une pension de 300 liv. Il devint abbé de la Grasse, par la cession que lui en fit son oncle en 1495, et fut enterré dans ce monastère le 26 octobre 1498 ;

3°. Jean, II° du nom, qui a continué la descendance ;

Du second lit :

4°. Jeanne d'Abzac de la Douze, mariée, par contrat du 14 novembre 1486, avec noble Jean *de Frondebœuf*, fils de noble Jean de Frondebœuf, seigneur de Saint-Mary et de Rouillac, en Poitou, et de Jeanne Mourauld. Il lui fut constitué en dot 2,500 liv. ;

5°. Anne, *dite* Annette d'Abzac de la Douze, qui épousa, par contrat du 10 février 1488 (*v. st.*), noble homme Jean *de Jaubert*, écuyer, seigneur de la Gilbertie-d'Allemans. Sa dot avait été fixée à 1,600 liv. par les articles de ce mariage, accordés le 22 août de la même année;

6°. Marguerite d'Abzac de la Douze, alliée, par contrat du 20 novembre 1493, avec Bertrand *de Gaulejac de Saint-Germain*, seigneur d'Espanel en Quercy, qui donna quittance à son beau-père, le 21 janvier 1504 (*v. st.*), de 300 liv. tournois, faisant partie de la dot de Marguerite d'Abzac, sa femme, qui avait été fixée à 2,300 liv.;

7°. Antoinette d'Abzac de la Douze, femme de noble Jean *de Vicmont d'Ornezan*, fils d'autre Jean de Vicmont, *dit* d'Ornezan, seigneur de Tournecoupe, de Laurot, de Serides, de Betvezer, etc., baron de Montagut, au diocèse de Lectoure. Antoinette d'Abzac était alors majeure de quinze ans et mineure de vingt-cinq, suivant une quittance de partie de sa dot, fixée à 1,700 écus, qui fut donnée par son mari le 25 janvier 1495. (*v. st.*);

8°. Almoïs d'Abzac de la Douze, qui, par contrat du 8 février 1497 (*v. st.*), s'unit à noble homme Jacques *Flamenc de Bruzac*, co-seigneur des château et châtellenie de Bruzac, des Chabânes, du Châlard, etc. Sa dot fut fixée à 3000 liv.

VII. Jean d'Abzac de la Douze, II° du nom, chevalier, seigneur de la Douze, de Reillac, de Vergt, de Sénillac et des maisons et hospice nobles de Périgueux en partie, de Barrière, de Vals, de

Boniface et en partie de Malayoles, gouverneur et capitaine des terres et seigneuries de Lesparre, de Breuil et de Carcans (1), acquit avec Jean, Ier du nom, son père, le 18 décembre 1484, d'Alain, sire d'Albret, comme père et administrateur de Jean d'Albret, roi de Navarre, comte de Foix et de Périgord, les château et châtellenie de Vergt, avec justice haute, moyenne et basse, sous la réserve de l'hommage et du serment de fidélité, ainsi que la forêt de Puyauriol, le repaire de la Reylie, situé dans la paroisse de la Cropte, etc., pour la somme de 2,500 liv. Il reçut, au nom de son père, le 20 janvier 1500 (*v. st.*), une reconnaissance féodale de Guillaume de Lastours, de la paroisse de Sénillac, et fut institué héritier universel par le testament du même Jean, son père, le 11 avril 1504. Le 26 novembre 1509, Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, lui donna quittance de la somme de 600 écus d'or qu'il lui avait prêtée à Issoudun, le 24 mars 1506 (*v. st.*). L'an 1512, une contestation se renouvela, au sujet de la justice de la paroisse de Saint-Geyrat, entre Jean II d'Abzac et François, seigneur de Caumont. Elle était assoupie depuis trente-un ans, et son origine remontait à Gui II d'Abzac, aïeul de Jean II, comme on l'apprend d'un ajournement donné, le 2 octobre de cette année, à François de Caumont, par le parlement de Bordeaux, devant lequel cette cause avait été portée. Jean II d'Abzac reçut une lettre d'Alain, sire d'Albret, qui lui écrivit de Casteljaloux, le 14 avril 1518, pour le prier d'assister au service qui devait être célébré pour la reine de Navarre (Catherine, sœur de François-Phœbus, décédée le 11 février 1517), dans l'église cathédrale de Lescar, en Béarn, où cette princesse avait été ensevelie. Le 1er mai 1520, il résigna entre les mains de Jean, sire d'Albret, sa charge de gouverneur et capitaine de Lesparre, dont ce dernier disposa en faveur de François d'Abzac. Après la mort de celui-ci, arrivée en 1521, Jean II fut pourvu de nouveau de la même charge, par Odet, comte de Foix, grand sénéchal,

(1) La Coste rapporte que Jean II d'Abzac apprit seulement à lire à douze ans, et qu'il fut élevé dans la maison de mademoiselle d'Orval, en la compagnie de ses enfants, et à la suite de la cour, jusqu'à ce que son père le mariât avec Marguerite de Salignac.

amiral, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guienne, par commission datée de Châtellerault le 16 juillet 1526, à raison des services que Jean II d'Abzac avait rendus au seigneur d'Orval, beau-père d'Odet. Le roi François Ier lui écrivit d'Aix, le 4 octobre 1524, pour le prier de s'employer auprès des chanoines et du chapitre de Périgueux, afin de faire nommer évêque de ce siége Jean de Plas, conseiller au grand conseil. Le 30 janvier 1528 (*v. st.*) Jean d'Abzac fit son testament dans la maison noble de Barrière en la cité de Périgueux; il y ordonna que son corps fût enterré, revêtu de l'habit de Saint-François, dans l'église de Saint-Pierre de la Douze devant le grand autel; qu'on appelât à son enterrement autant de prêtres qu'on en trouverait, jusqu'au nombre de quinze cents; et qu'il fût distribué en aumônes, pendant trois jours, la quantité de quarante charges de blé en pain. Dans ce testament il fait un grand nombre de legs pieux et particuliers; rappelle Pierre, archevêque de Narbonne, Hugues, abbé des Alleux, et Bernard d'Abzac, doyen de la Rochefoucauld, ses oncles paternels, Guillaume et Audoin, ses frères, et François et Gabriel, ses fils, tous décédés, pour lesquels il ordonne qu'il soit fait des prières: il déclare que, ratifiant les fondations faites par défunts Gui d'Abzac, son aïeul, et Jean d'Abzac, son père, pour faire prier et louer Dieu à perpétuité dans l'église de la Douze, il veut qu'elles soient dénotées et autorisées par Mgr. l'évêque de Périgueux, etc. Enfin, il nomme pour exécuter ses dernières volontés Bernard d'Aytz, abbé des Alleux et de Saint-Ligaire, noble Jacques d'Aytz, seigneur de Meymy et de la Feuillade, ses cousins-germains, et messire Annet de Fayolle. Jean d'Abzac mourut en la même année. Il avait épousé, par articles accordés à Treignac le 15 août, et suivis d'un contrat passé devant notaire le 25 novembre 1490, demoiselle Marguerite DE SALIGNAC, fille de noble et puissant homme Antoine de Salignac ou Salagnac, chevalier, seigneur de ce lieu, de l'Arche, de Terrasson, Moncuq, de Tursac, etc., et de Jeanne de Caumont, fille du baron de Caumont, en Agenais. Antoine de Salignac donna en dot à sa fille la justice et seigneurie qu'il avait acquise du seigneur de Bourdeille, en la paroisse de la Cropte (1), et la somme de 2,250 francs tournois. Du mariage de Jean II et de Marguerite de Salignac sont provenus:

DE SALIGNAC: d'or, à trois bandes de sinople.

(1) Cette seigneurie appartenait dans l'origine à l'ancienne maison de Péri-

1°. François d'Abzac de la Douze, pourvu, par commission datée de Gien, le 1er mai 1520, par Jean, sire d'Albret, de la charge de gouverneur et capitaine des terres et seigneuries de Lesparre, de Breuil et de Carcans, vacante par la résigation de Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, père de François. Celui-ci mourut au service du roi à Pampelune, au temps de l'usurpation de la Navarre (1);

2°. Gabriel d'Abzac de la Douze, mort avant le testament de son père;

3°. Pierre, Ier du nom, qui a continué la descendance;

4°. Charlotte d'Abzac de la Douze, mariée, avec 4,000 liv. de dot, par articles datés du 17 janvier 1506 (*v. st.*), ratifiés par les parties, et le mariage solennisé, le 26 septembre 1507, avec Annet *de Fayolle*, seigneur de Lenclave (ensuite de Neuvic), fils de noble et puissant homme Hugues de Fayolle, seigneur de Douhet, de Saint-Martial de Dronne, de Lenclave, de Saint-Mesme, de Melas, de Saint-Sernin et des maisons nobles des Hélies, des Treyssats et des Begons, et de feu dame Anne de Lur. Annet de Fayolle et Hugues, son père, donnèrent quittance, le 24 juin 1508, à Jean d'Abzac, de la somme de 600 liv. tournois pour le premier pacte de la dot de Charlotte d'Abzac. Cette dame vivait encore le 18 novembre 1550;

5°. Jeanne d'Abzac de la Douze, qui épousa, avec 7,000 livres de dot, 1°, au mois de février 1515 (*v. st.*), Bertrand *de la Cropte*, écuyer, seigneur de Lencais, dont elle était veuve en 1522; 2°, par contrat du 3 juin 1525, Étienne, baron *de Cauna*, chevalier, seigneur de Poyalle, de Mugron, de Lorguan, de Tolosette, etc., issu des anciens vicomtes de Marsan. Elle vivait encore le 18 novembre 1550. De son premier mariage naquit une fille unique, Marguerite de la Cropte, mariée, en 1531, avec Gilles de la Tour-d'Oliergues, seigneur de Limeuil en Périgord, second fils d'Antoine de la Tour, le vieux, vicomte de Turenne, seigneur d'Oliergues, etc.

VIII. Pierre d'Abzac de la Douze, Ier du nom, chevalier, baron de la Douze, seigneur de Barrière, de la Cropte, de Sénillac, de

---

gueux, dont celle de Bourdeille avait hérité en partie. Le seigneur de Bourdeille l'avait vendue au seigneur de Salignac, lorsqu'il avait acheté du comte et de la comtesse de Périgord ce qu'ils possédaient à Bourdeille.

(1) Voici de quelle manière Jean II parle de cet événement dans son testament: « . . . . et parce que mon feu fils François s'en alla au service du roi, au royaume » de Navarre, là où il y eut une cruelle et mortelle bataille devant la ville de Pam- » pelune, mondit fils décéda en ladite bataille avec plusieurs autres personnages; » et comme pourrait être qu'il aurait été fait prisonnier et serait encore en vie, » dans ce cas, je lui lègue 1000 liv. tournois une fois payées, etc. »

Vergt, de Reillac, etc., fut d'abord destiné à l'état écclésiastique. Deux actes, des 13 mai 1510 et 28 juillet 1518, prouvent qu'il était protonotaire du Saint-Siége apostolique, et prieur commendataire du prieuré de la Faye, lorsqu'il succéda à François d'Abzac, son frère aîné. Le 30 janvier 1528 (*v. st.*) il fut institué héritier universel par le testament de son père, qui lui substitua ses filles; et, le 11 juillet 1529, Marguerite de Bourdeille, sa belle-sœur, épouse de Jean de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Aulaire, ratifia en sa faveur la cession que son mari lui avait faite, le 2 du même mois, de la paroisse de Coutures. Le 18 novembre 1550, Pierre I[er] fit son testament, par lequel il demanda à être enterré à Saint-Pierre de la Douze, dans les tombeaux de ses père et mère, et que le jour de son enterrement il fût célébré cinquante messes pour lui; fonda des obits et fit plusieurs legs pieux; donna l'usufruit de ses biens et l'administration de ses enfants à sa femme, et transféra son douaire de la seigneurie de Vergt sur sa maison de Barrière, sise en la cité de Périgueux; institua tuteurs et curateurs de ses enfants, son épouse et le seigneur de Neuvic; et nomma ses exécuteurs testamentaires Gui de Jaubert, seigneur de Montardit, et François Flamenc, seigneur de Bruzac. Pierre I[er] d'Abzac ne vivait plus le 1[er] février 1551. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Tour-Blanche, en Angoumois, le 18 août 1526, demoiselle Jeanne DE BOURDEILLE, fille de feu haut et puissant seigneur François, baron de Bourdeille, seigneur de Brantôme, de la Tour-Blanche, etc., et de dame Hilaire du Fou-du-Vigean. Elle apporta en dot à son mari la somme de 8,000 livres. Étant veuve, elle reçut, le 30 avril 1552, une quittance de 1,603 liv. 13 s. 3 d. pour la dot de Jeanne, sa fille, vicomtesse de Lavedan. Elle est qualifiée dame douairiere de la Douze dans l'acte de donation qu'elle fit par son testament, au mois de février 1592, de tous ses biens, meubles et immeubles, sous la réserve de l'usufruit, à celui qui serait le principal héritier de Gabriel d'Abzac de la Douze, chevalier de l'ordre du Roi, son fils, « en considération, » dit-elle, des bons et agréables services qu'elle a reçus de ce der- » nier ». Pierre II d'Abzac eut de son mariage :

DE BOURDEILLE : d'or, à deux membres de griffon de gueules.

1°. Gabriel, dont l'article viendra;
2°. Georges d'Abzac de la Douze, chanoine de l'église collégiale de Saint-Front, et prieur commendataire du prieuré de la Faye, dont il avait été

pourvu, dès l'âge de sept ou huit ans, par le pape Paul III, le 20 mai 1536; il en jouit à peine deux ans, et s'en démit, en 1538, en faveur de Jacques d'Abzac, son frère. Dans la suite il occupa de nouveau ce prieuré: car, dans le testament de Gabriel, son frère cadet, du 1er décembre 1594, il a la qualité d'écuyer et prieur de la Faye. Il est mentionné dans le testament de Gabriel, son frère aîné, du 27 juillet 1592, et il fut institué héritier universel par celui de Gabriel, son frère cadet, du 1er décembre 1594. Il fit un premier testament le 19 avril 1597, puis un second, qui sans doute fut le dernier, le 4 septembre 1608, dans la cité de Périgueux, et fut inhumé au couvent des cordeliers;

3°. Jacques d'Abzac de la Douze, clerc, prêtre, bachelier ès-décrets, qui fut investi, le 23 octobre 1538, du prieuré de la Faye, dont il se démit, en 1544, en faveur de Jean d'Abzac. Il était pourvu, dès 1550, d'un bon bénéfice, suivant le testament de son père, qui, à raison de cela, ne lui fit qu'un legs de 500 livres. Le 8 des calendes de juin 1572, le pape Grégoire XIII lui conféra en commende le monastère de Notre-Dame de Dieuville, ordre de Prémontré, diocèse de Dax, en Gascogne, vacant par la mort de François de Pardaillan;

4°. Foucaud d'Abzac de la Douze, chanoine des deux églises de Périgueux. Il fit son testament le dernier jour de septembre 1594, demanda à être enterré dans l'église de Saint-Front, au tombeau qu'il y avait fait construire, et institua ses héritiers Gabriel d'Abzac, son neveu, et Georges et autre Gabriel, ses frères, chacun pour un tiers. Il était déjà mort le 1er décembre suivant;

5° Jean d'Abzac de la Douze, à qui son père légua, en 1550, 4,000 livres payables lorsqu'il aurait vingt-cinq ans « *pour se marier et avancer en quelque bonne maison;* »

6°. François d'Abzac de la Douze, l'aîné; son père lui légua, par son testament une somme de 1,000 livres. Il avait été reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de Toulouse, en 1549, selon M. l'abbé de Vertot, dans son *Histoire de Malte*. Il paraît qu'il mourut peu de temps après son père, aux termes d'un acte du 17 décembre 1551;

7°. Autre François d'Abzac de la Douze, le jeune, légataire, en 1550, d'une somme de 1,000 livres, par droit d'institution particulière. M. l'abbé de Vertot dit qu'il fut chevalier de Malte, et que ses preuves furent faites en 1555;

8°. Julien d'Abzac de la Douze, religieux non profès en l'abbaye de Saint-Denis, en France, légataire, comme quatre de ses frères, de la somme de 1,000 livres en 1550. Il transigea, le 10 mars 1564 (*v. st.*), avec Gabriel d'Abzac, son frère aîné;

9°. Gabriel d'Abzac de la Douze, le jeune, reçu, en 1560, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il était, en 1592, commandeur des commanderies de Bordeaux et de Garidech, suivant le testament de Gabriel, son frère aîné. Il fit le sien, le 1er décembre 1594, en faveur de Georges,

son frère. Il mourut après le 22 janvier 1595, et fut enterré aux cordeliers de Périgueux;

10°. Jean d'Abzac de la Douze, le jeune, mort sans postérité;

11°. Jeanne d'Abzac de la Douze, mariée, avec 10,000 livres de dot, par contrat du 17 décembre 1551, avec Annet *de Bourbon-Malause,* vicomte de Lavedan, baron de Beaucen, de Barbasan, de Malause, etc., fils de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan, baron de Malause et de Barbasan, et d'Antoinette d'Anjou-Mezières, sa première femme. Jeanne d'Abzac y fut assistée de sa mère et de Gabriel d'Abzac, son frère aîné; Jeanne de Bourdeille s'y obligea « d'habiller et accoustrer sa fille, Jehanne d'Abzac, sui» vant l'état et qualité qu'il appartenait à une fille de la maison de la » Douze; »

12°. Françoise d'Abzac de la Douze, religieuse à l'abbaye de Ligueux. Elle était entrée en religion depuis six mois lorsque, le 1er février 1550 (*v. st.*), elle fit donation à Gabriel d'Abzac, son frère aîné, de tous ses droits légitimaires, moyennant 30 livres de pension viagère.

IX. Gabriel D'ABZAC DE LA DOUZE, Ier du nom, baron de la Douze, seigneur de Barrière, de la Cropte, de Reillac, de Vergt, de Vieilleville et de Peyramont, chevalier de l'ordre du Roi, héritier universel de son père, auquel il succéda avant le 1er février 1550 (*v. st.*), était déjà promu à l'ordre du Roi, lorsque, par commission du 30 mai 1569, Charles IX le chargea de donner le collier de son ordre à Clinet d'Aydie, seigneur de Carlux et de Ribérac. Il obtint, le 17 octobre 1552, de Henri, roi de Navarre, des lettres datées de Pau, confirmatives de l'acquisition de la terre de Vergt; et, le 10 mars 1564 (*v. st.*), il fit un accord avec Julien d'Abzac, religieux de Saint-Denis, son frère. Le 27 juillet 1592, Gabriel d'Abzac fit son testament, par lequel il ordonna que son corps fût enseveli en l'église de la Douze, dans les tombeaux de ses prédécesseurs, et que le jour de son enterrement fussent convoqués cent prêtres pour célébrer la messe et prier Dieu pour lui. Il vivait encore lors du mariage de Gabrielle, sa fille, avec le seigneur de Sauveterre, le 22 janvier 1594. Il avait épousé, par articles du 25 juillet 1546, ratifiés le 25 novembre suivant, demoiselle Antoinette BERNARD, fille de Jean Bernard, écuyer, seigneur de Vieilleville et de Peyramont en Limosin, et de Françoise Cothet. Par cet acte, les père et mère de la future épouse lui donnèrent la moitié de tous leurs biens. Elle fit son testament au château de la Douze, le 24 février 1575,

BERNARD :

au sortir d'une couche laborieuse, dont on présume qu'elle mourut bientôt après, laissant de son mariage :

1°. Gabriel, IIe du nom, dont l'article viendra;

2°. Foucaud d'Abzac de la Douze, écuyer, seigneur de Peyramont, à qui son père légua, ainsi qu'à ses autres enfants puînés, une somme de 15,000 liv. pour tous droits, même sur la succession de leur mère. Cette dernière avait fait un legs de la somme de 5,000 liv. Foucaud d'Abzac avait épousé, avant 1619, Louise *de Bosredon*, dame de Monsac, laquelle étant veuve se remaria, par contrat du 10 février 1625, avec noble Gaston de Comarque, écuyer, seigneur de Signac, de Monsac, etc., qui testa en 1637, et était mort en 1641. Louise de Bosredon mourut le 9 mai 1670, après avoir fait, le 1er février 1665, son testament par lequel elle avait choisi sa sépulture dans l'église de Monsac. Elle avait eu de son premier mariage :

A. François d'Abzac, héritier universel de sa mère; il avait eu pour curateur Pierre de Bosredon, seigneur de Bayac (peut-être son oncle);

B. Jeanne d'Abzac;

3°. Pierre, IIe du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE DE LA Douze, mentionnée après la première;

4°. Jeanne d'Abzac de la Douze, mariée, le 1er juillet 1571, avec haut et puissant seigneur François *de Lambertie*, écuyer, seigneur de Lambertie, baron de Montbrun, seigneur de Mellet, de Saint-Paul-la-Roche, de la Valouze, etc., fils de Raimond, seigneur de Lambertie, et de Jeanne Hélie de Colonges;

5°. Françoise d'Abzac de la Douze, alliée, le 8 décembre 1571, à Jean, seigneur *de Sireuil*, écuyer, co-seigneur de Siorac;

6°. Jacquette d'Abzac de la Douze, mariée, avec 10,000 liv. de dot, le 8 juin 1572, à François *de Royère*, écuyer, seigneur de Brignac et de Beaudéduit, qui en resta veuf avant le 11 avril 1597, fils de feu Nicolas de Royère, seigneur des mêmes lieux;

7°. Isabeau d'Abzac de la Douze, mariée, le 25 avril 1581, avec Antoine *de Montagrier*, écuyer, seigneur de Marouates et de Grésignac, fils de Grimond de Montagrier, écuyer, seigneur de Marouates, de Lage, de Brassac et en partie de Montagrier, et de Claude de Montberon;

8°. Anne d'Abzac de la Douze, alliée 1°, le 22 septembre 1582, avec Jean *de Calvimont*, écuyer, seigneur de l'Herm, de Saint-Paul, de Tursac, de la Double, etc., fils d'autre Jean de Calvimont et de Marguerite de Fargues; 2°, le 14 janvier 1588, avec Foucaud *d'Aubusson de Castelnouvel*, seigneur de Beauregard, de Castelnouvel, de la Rue, de Montaut, de Saint-Quentin, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, etc., veuf en premières noces de Françoise de Pompadour, fils de Jean d'Aubusson, seigneur de Beauregard et de Castelnouvel, et d'Antoinette de Lomagne-Terrides;

9°. Gabrielle d'Abzac de la Douze, l'aînée, mariée, le 7 août 1586, avec noble Georges *de Tilhet*, seigneur de Mauroux, baron d'Orgueil, en Quercy, fils de Pons de Tilhet, baron d'Orgueil, seigneur de Mauroux et de Thouron, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Gordièges;

10°. Gabrielle d'Abzac de la Douze, la jeune, femme 1°, par articles accordés entre les parties, à Périgueux, le 21 novembre 1585, approuvés et ratifiés par les contractants, au château de la Douze, le lendemain de la solennisation des noces, qui fut le 5 février 1587, de Raimond *de Marquessac*, écuyer, seigneur de Marquessac et de Saint-Pantaly, fils de Pierre de Marquessac, écuyer, seigneur des mêmes lieux, conseiller du roi, juge-mage, lieutenant-général né en la sénéchaussée de Périgord, et président au collége présidial de la ville de Périgueux, et de feu Marguerite de Belcier; 2°, par contrat du 22 janvier 1594, de Jean *de Saint-Astier*, écuyer, seigneur de Sauveterre, en Agenais, et de Lacbeyrie, en Quercy, fils de François de Saint-Astier, seigneur de Sauveterre, et de Françoise de Ferrand;

11°. Marguerite d'Abzac de la Douze, qui épousa, par contrat du 14 avril 1588, Odet *de Montlezun*, chevalier, seigneur de Sendat, de Montcassin, de Fages, de Saint-Cyprien, etc., chambellan du roi (1).

X. Gabriel D'ABZAC DE LA DOUZE, IIe du nom, marquis de la Douze, seigneur de Barrière, de la Cropte, de Reillac, de Vergt, de la Rue, de Panthenie, du Chambon, de Saint-Hilaire, de Bessoux, etc., baron de Lastours, et, en cette qualité, premier baron de Limosin, baron de Vieilleville et de Peyramont, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes et mestre-de-camp d'un régiment de 500 hommes, devint seigneur de la Douze dès l'an 1591, par la donation expresse que son père lui fit de cette terre, en le mariant, et qu'il confirma par son testament de l'an 1592, en y ajoutant le don des droits qu'il pouvait avoir sur les biens d'Antoinette Bernard de Vieilleville, sa femme. Foucaud d'Abzac, son oncle, le fit son héritier pour un tiers par son testament du 7 septembre 1594; et Georges d'Abzac l'institua son héritier testamentaire le 4 septembre 1608. Il avait été créé chevalier de l'ordre du Roi le 5 mai 1599. Il fut nommé capitaine de 50 hommes d'armes au mois de decembre 1615; et, le 6 décembre de la même année, il eut

(1) C'est par erreur que M. d'Hozier lui donne pour premier mari Philippe de Mellet. Celui-ci épousa en effet Marguerite d'Abzac, mais elle était nièce de celle dont il est parlé ici.

une commission pour lever un régiment de cinq compagnies de 100 hommes de pied. Au mois de novembre suivant, Gabriel d'Abzac obtint des lettres-patentes, en forme de charte, registrées au parlement de Bordeaux le 4 septembre 1618, portant érection de la terre et baronnie de la Douze en titre de marquisat, en récompense de ses services. Le 15 août 1616, il fit un testament mutuel avec sa femme, testament par lequel ils se léguèrent réciproquement, en cas de survivance, l'usufruit de tous leurs biens, et instituèrent leur héritier universel Charles d'Abzac, leur second fils, à l'exclusion de l'aîné, qu'ils déshéritèrent. Gabriel II confirma la dernière de ces dispositions par un testament clos qu'il fit le 29 octobre 1619. Il demanda, par cet acte, à être enterré dans l'église de la Douze, où il fonda un obit de cinquante livres de rente, à prendre sur sa métairie de Landrevie, dont il avait fait l'acquisition ; légua 1000 livres au couvent des cordeliers de Périgueux, « fondé, dit-il, par ses prédécesseurs, » et donna l'usufruit de ses biens à sa femme pour en jouir tant qu'elle vivrait en viduité ; pour le cas contraire, il lui légua 10,000 écus. Il ne vivait plus le 18 janvier 1621, date du contrat de mariage de Charles, son fils. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Douze le 29 janvier 1591, demoiselle Jeanne DE LASTOURS, fille unique et héritière de Jean, baron de Lastours, seigneur de Saint-Hilaire, la Buxière, Bessoux, etc., premier baron de Limosin, et de dame Madelaine de Pierrebuffière, dame de Murat. Étant veuve, elle se remaria avec Jean Chapt, IVe du nom, marquis de Rastignac, gentilhomme de la chambre du roi, maréchal-de-camp, mort le 26 octobre 1621, dont elle n'eut pas d'enfants ; et, en troisièmes noces, le 2 août 1622, avec Henri, marquis de Bonneval, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes. Elle fit son testament au château de Bonneval le 1er mars 1637 ; nomma son héritier universel Antoine Texerot, sieur de la Sylerie, à la charge d'accomplir sa volonté et d'acquitter ses legs ; donna à Marguerite d'Abzac, dame de Neuvic, sa fille, outre sa dot, 4000 livres, et à la dame de la Mothe-de-la-Forêt, aussi sa fille, 6000 livres. Elle avait eu de Gabriel d'Abzac, son premier mari :

DE LASTOURS : de gueules, au dextrochère d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or.

1°. Gabriel d'Abzac de la Douze, IIIe du nom, qualifié marquis de Vergt, déshérité par ses père et mère « pour avoir épousé, contre leur gré et

» volonté, la fille du seigneur de Larmandie-de-Longa, *leur ennemi mortel* » *et capital,* et pour s'être rendu coupable envers eux de divers excès et in- » diguités, et attenté contre leurs vies et biens; et pour raison de ce, ils » en auraient informé et l'auraient fait condamner, par arrêt du parle- » ment de Bordeaux et par défaut et contumace, à avoir la tête tranchée. » Sans doute cet arrêt n'eut pas de suite, car, quelque temps après, à son retour d'un voyage à Paris, il fut assassiné, le 20 février 1625, près le bourg de Chaumont, entre Orléans et Romorentin, par trois individus, anciens domestiques de son père, nommés Laverdure, Lacombe et Lagarde, pour venger, disaient-ils, la mort de deux frères de ce dernier, attribuée à Gabriel d'Abzac, qui vécut encore quelques jours après ce déplorable événement, et laissa, de son mariage avec Esther *de Larmandie de Longa* ou *Longua,* fille de Henri de Larmandie, seigneur de Longa, de Gardonne et de Grand-Castang, et de Susanne de Tustal, dame de Laubardemont (la même Esther, remariée avec Isaac Chasteignier, seigneur de Lindois et des Étangs, veuf de Madelaine de Pons), une fille unique nommée :

Madelaine d'Abzac de la Douze, demoiselle de la Rue, une des dames d'atours de la reine Anne d'Autriche, mère du roi Louis XIV. Elle épousa, par contrat du 27 août 1645, Charles *Gouffier,* comte de Gonnor et de Maulevrier, fils puîné de Louis Gouffier, duc de Rouannois, pair de France, marquis de Boissy, comte de Maulevrier, de Secondigny et de Beaufort, conseiller-d'état, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Portien, et de Claude-Éléonore de Lorraine-Elbeuf;

2°. Charles, qui a continué la descendance;

3°. Jeanne d'Abzac de la Douze, qui épousa 1°, par articles du 12 février 1621, noble Antoine *du Puy,* écuyer, seigneur de la Mothe, frère de Guillaume, écuyer, seigneur de la Forêt, et fils de feu noble François du Puy, seigneur de la Forêt, de Cénat, etc., et de dame Marguerite de Bayly de Razac, etc.; 2° Jacques *de la Bermondie,* seigneur de la Chapelle. Elle vivoit encore le 17 août 1648;

4°. Marguerite d'Abzac de la Douze, mariée avec 50,000 liv. de dot, par contrat passé à Bordeaux le 24 juillet 1618, avec Philippe *de Mellet,* dit *de Fayolle,* Ier du nom, chevalier, seigneur de Neuvic, de Saint-Pardoux, de Lenclave, de Saint-Martial, etc., fils de défunts François de Mellet, seigneur des mêmes lieux, et d'Antoinette Picot; elle testa le 22 janvier 1671, et vivait encore le 25 novembre de la même année;

5°. Gabrielle d'Abzac de la Douze, qui fit son testament au château de la Douze le 5 février 1622.

XI. Charles D'ABZAC DE LA DOUZE, marquis de la Douze, baron de Lastours et de Vergt, premier baron de Limosin, seigneur de Bar-

rière, de Sénillac, de la maison noble de Périgueux, de Peyramont, de Vieilleville, de Panthenie, de Bessoux, de la Bussière, etc., capitaine de 50 hommes d'armes, maréchal des camps et armées du roi, institué héritier universel de ses père et mère le 15 août 1616 (1), leva, le 16 juillet 1621, un régiment d'infanterie de son nom, qu'il commanda aux siéges de Montauban et de Monhurt. On voit, par une lettre que le roi Louis XIII écrivit de son camp devant Monhurt, le 30 novembre de la même année, au marquis d'Abzac, « que » S. M. était satisfaite qu'il eût levé quelques compagnies de gens de » pied pour assister le sieur de Rambures, et l'aider à maintenir » Bergerac au pouvoir de S. M. » Dans le cours de l'année suivante, le marquis de la Douze commanda son régiment aux siéges de Royan, de Saint-Antonin et de Montpellier; ce régiment ayant été licencié le 14 février 1623, le marquis de la Douze se tint dans ses terres de Périgord, où l'attendaient de cruels chagrins domestiques. Gabriel, marquis de Vergt, son frère aîné, ayant été assassiné en 1625, Esther de Larmandie, sa veuve, suborna des témoins, et parvint à faire supposer que Charles d'Abzac avait donné asile aux assassins de son frère. Le prévôt d'Orléans rendit sur cette information calomnieuse une sentence de mort contre le marquis de la Douze. Dès que celui-ci fut informé de cette étrange procédure, il demanda au conseil d'état un réglement de juges; mais on le renvoya devant le même prévôt d'Orléans, qui, après neuf mois d'instruction (et de captivité pour Charles d'Abzac), le renvoya absous, et condamna les faux témoins à l'amende-honorable et au bannissement. De retour dans ses terres, où le retint long-temps une longue et violente maladie, le marquis d'Abzac leva à ses dépens une compagnie de chevau-légers, qu'il commanda en France et en Savoie. Le 31 juillet 1639, il obtint une commission pour lever un nouveau régiment d'infanterie de son nom. Pendant son absence, Esther de Larmandie, sa belle-sœur, intrigua de nouveau pour faire revivre l'accusation qu'elle avait intentée contre lui; et, comme elle était parvenue à obtenir au conseil d'état un arrêt qui renvoyait l'instruction nouvelle du procès devant la chambre de l'édit de Paris, le roi Louis XIII, par des lettres d'absolution datées de Saint-Ger-

(1) Leur testament portait qu'il ne pourrait désunir les terres de la Douze et de Lastours qu'en faveur des mâles.

main au mois de décembre 1639, mit fin à cette procédure déplorable, durant laquelle Jeanne de Lastours, mère de Charles d'Abzac, l'avait déshérité par son testament du 1er mars 1637. Employé à l'armée d'Italie, il commanda son régiment au combat de la Route au mois de novembre 1639, puis en 1640, au siége de Turin et au combat qui se livra sous les murs de cette place. Passé en Roussillon en 1641, il servit au siége d'Elne en cette année, puis, en 1642, à ceux de Collioure et de Perpignan. En 1647, le marquis d'Abzac leva un régiment de vingt compagnies de 100 hommes chacune, et fut créé maréchal des camps et armées du roi par brevet du 6 août 1650. Il embrassa le parti du prince de Condé durant les troubles de la Fronde. Le 9 décembre 1652, M. de Montausier, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Saintonge, en Angoumois, et dans l'armée de Guienne, lui donna un passeport pour qu'il pût aller protester de son obéissance envers S. M., et profiter de l'amnistie accordée à tous ceux qui avaient entièrement renoncé au parti du prince de Condé. En 1653, le marquis de la Douze leva à ses dépens, pour le service du roi, un régiment de cavalerie de 200 maîtres, et un d'infanterie de 600 hommes; assiégea et prit la ville et château de Grignols, et y enleva le capitaine Eytier, qui commandait la garnison de cette ville, composée du régiment de Montmorency. De concert avec M. de Folleville, le marquis de la Douze fit deux tentatives pour surprendre Périgueux; attaqua, dans diverses rencontres, les rebelles du pariage, qui montaient au nombre de 6,000 hommes, leur livra plusieurs combats, et les força à rentrer dans le devoir. Ensuite l'armée royale fut partagée entre lui et M. de Sauvebœuf. Le marquis de la Douze commanda le camp du Lieudieu, à une demi-lieue de Périgueux, et continua de ramener ou de châtier les rebelles, comme le prouvent des certificats de M. le duc de Candalle et de MM. de Sauvebœuf et de Folleville. Toutes ces circonstances sont consignées dans une requête que Charles d'Abzac présenta au roi en son conseil, en 1653, pour que S. M. lui fît restituer avec dépens le château de Lastours, dont François d'Abzac, l'un de ses fils, s'était emparé à main armée. Le 21 janvier 1654, le roi donna ordre au marquis de Pompadour de remettre ce château au pouvoir de Charles d'Abzac. Mais le marquis de Vergt, fils de celui-ci, refusa de le rendre, et il fallut

l'appareil de la force militaire pour l'en dessaisir. Le marquis de la Douze fit son testament le 20 février 1659, puis un codicille le 28 octobre 1661. Il avait épousé 1°, par contrat du 18 janvier 1621, Jeanne-Louise CHAPT DE RASTIGNAC, qui eut en dot 40,000 livres, outre ses habits et joyaux de noces : elle était fille de haut et puissant seigneur messire Jean Chapt, marquis de Rastignac, baron de Luzech, maréchal des camps et armées du roi, conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de défunte haute et puissante dame Jacquette de Genouillac; 2°, par contrat passé à Périgueux le 2 mai 1628, Charlotte DE THINON, qui eut en dot 30,000 livres : elle était fille de Pierre de Thinon, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Périgueux, et de dame Madelaine de Villedon. Elle se qualifie dame marquise douairière de la Douze, dans une requête qu'elle présenta le 7 octobre 1664, et dans laquelle elle se plaint du marquis de la Douze, son fils. Le 18 juillet 1667, elle fit son testament en faveur de Marie-Anne d'Abzac, sa fille, au mariage de laquelle elle assista le 27 janvier 1669. Charles d'Abzac, marquis de la Douze, a eu pour enfants :

CHAPT : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

DE THINON :

Du premier lit :

1°. Jean d'Abzac de la Douze, mort avant le 2 février 1645;

2°. François d'Abzac de la Douze, marquis de Vergt, qui s'empara du château de Lastours, et ne voulait pas le rendre sous prétexte que son père était toujours secrettement attaché au prince de Condé. Le 13 mai 1654, il fit, avec son père, un partage au moyen duquel il acquit la justice et paroisse de Saint-Hilaire de Lastours. Dans le mois de septembre suivant, le marquis de Vergt épousa Marie *de Besançon*, fille de Charles de Besançon, seigneur du Plessis-Besançon. Il n'eut pas d'enfants, et mourut avant le 20 février 1659, après avoir laissé tous ses biens à son père par son testament;

3°. Charles d'Abzac de la Douze, mestre-de-camp d'infanterie, mort célibataire avant l'année 1645;

4°. Charlotte d'Abzac de la Douze, mariée, par contrat du 26 février 1645, avec messire Jean *de Joussineau*, chevalier, seigneur de Rilhac, fils de Jacques de Joussineau, chevalier, seigneur de Fayac, et de dame Marguerite Chantoix. Elle était veuve en 1648, et mourut avant le 1er janvier 1659;

Du second lit :

5°. Pierre, II° du nom, dont l'article suit;

6°. Charlotte d'Abzac de la Douze, à laquelle son père légua 60,000 livres et sa mère 18,000 livres. Charles d'Abzac, dans son codicille du 28 septembre 1661, déclare lui avoir constitué la moitié de la terre de Lastours, estimée 156,000 livres. Elle fut mariée 1°, par contrat passé au château de Lastours le 9 février 1660, avec messire François *de David de Lastours*, seigneur de Ventaux, de Champvert et de la Borie, fils de feu Melchior de David, seigneur des mêmes lieux, gouverneur pour le roi de Cateau-Cambrésis, et de dame Julie de la Vergne; 2° avec N..... *de Ribeire*, de la ville de Riom, en Auvergne;

7°. Marie-Anne d'Abzac de la Douze. Son père lui avait légué 60,000 livres: mais, par son codicille, il ordonna qu'au lieu de cette somme elle prît la moitié de la terre de Lastours, excepté le château et les préclôtures, à la charge par elle de payer à sa mère 32,000 livres, et 1000 livres aux cordeliers de Périgueux. Marie-Anne d'Abzac fut instituée héritière universelle de sa mère le 18 juillet 1667, et fut mariée, par contrat du 27 janvier 1669, avec messire Henri *de Taillefer*, chevalier, vicomte de Roussille, seigneur de Barrière, de Villambiard, etc., fils de feu Jean de Taillefer, vicomte de Roussille, et de dame Marie Ferrand. Elle vivait encore le 16 juillet 1712, date d'une transaction qu'elle passa avec Elisabeth d'Abzac, sa nièce.

XII. Pierre D'ABZAC DE LA DOUZE, IIe du nom, marquis de la Douze, baron de Lastours, et comme tel premier baron de Limosin, seigneur de Vergt, de Barrière, de Sénillac, etc., né vers l'an 1634, héritier universel de son père le 20 février 1659, produisit ses titres de noblesse devant Elie de Montozon, procureur du roi en l'élection de Périgueux, et commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, qui le reconnut comme premier baron de Limosin. En 1667, on commença l'instruction de ce procès célèbre, et qui eut une issue si funeste pour le marquis de la Douze, accusé d'avoir empoisonné sa première femme pour pouvoir s'unir à la seconde. Un arrêt du parlement de Toulouse le condamna à mort le 28 septembre 1669, et, le même jour, cet arrêt fut exécuté. (1) Pierre d'Abzac montra dans ses derniers moments

(1) Le lendemain de cette exécution, Jean Vernhes, conseiller du roi et lieutenant en la juridiction de Beaumont-en-Lomagne, qui le premier avait instruit ce procès, fut enlevé de sa maison par des gens attroupés, lesquels le conduisirent à la conciergerie du parlement de Toulouse, où il présenta, pour obtenir son élargissement, une requête qui fut appointée.

beaucoup de fermeté, et protesta de son innocence jusqu'au dernier soupir. C'est ce qu'on apprend par deux lettres écrites de Toulouse au comte de Bussy-Rabutin les 25 septembre et 27 décembre 1669, et imprimées dans le *Recueil* des lettres de ce comte (édition de Paris, 1697, in-12, t. III, pp. 185, 199.) On lit dans la première ce qui suit : « Nous avons un fameux exemple d'une » passion dans les prisons de cette ville. Le marquis de la Douze » fut arrêté, il y a quelque temps, accusé d'avoir empoisonné sa » femme pour épouser la fille du président Pichon de Bordeaux. » Celle-ci, dit-on, conspira avec son mari, la mort de la marquise » de la Douze, à qui elle a succédé. Vous saurez que cette dame, » voyant son mari arrêté, se déguisa en homme pour venir lui don- » ner des conseils, et pour concerter avec lui les moyens de se dé- » fendre. Mais le malheur voulut pour elle qu'elle fût découverte » et arrêtée, et *ce malheur a fait trouver des conjectures très-fortes* » *qu'elle a trempé au meurtre de sa devancière*. On les doit juger » demain tous deux. C'est un aussi fameux procès qu'on ait encore » vu au monde. Il y a des difficultés et des incidents dignes de mé- » moire. » La seconde lettre, écrite trois mois après l'exécution du marquis d'Abzac, donne les détails suivants, qui prouvent que la fin malheureuse de ce jeune seigneur avait excité un vif intérêt. « Je vis l'autre jour mourir le marquis de la Douze. C'était un » garçon de trente-cinq ans, beau et d'un air fort noble. Tout » ce qu'il fit et dit depuis la lecture de son arrêt jusques au coup » qui lui trancha la tête, fut héroïque, sans affectation pourtant. » L'amour l'a établi pour un de ses martyrs. Aussitôt que son » arrêt fut lu, et qu'il l'eut écouté sans s'émouvoir, il s'approcha » de l'autel, et, levant les mains au ciel, il dit : *Vous le voulez,* » *Seigneur, et je le veux bien aussi.* Puis, se retournant vers le » commissaire, *je vous remercie, monsieur,* lui dit-il, *d'avoir opiné* » *pour moi ; je sais de quel avis vous avez été, et Dieu m'est té-* » *moin que si je pouvais, je vous donnerais des marques de ma re-* » *connaissance. Cependant, j'atteste ce même Dieu que je meurs* » *innocent.* Il demanda ensuite une écritoire pour écrire à sa fem- » me ; ce fut en ces termes : *Ma très-chère et très-aimable enfant,* » *je m'en vais mourir très-satisfait, puisque Dieu le veut. Le seul* » *déplaisir qui me reste, c'est de n'avoir point vu mon fils. Je vous* » *le recommande, et je vous prie de le faire élever en la crainte de*

»*Dieu. Je suis un bel exemple.* La Douze. Un certain homme de »ses amis était présent, assis et pleurant, et la Douzé, qui se »promenait sans pleurer, se tourna tout à coup, et lui dit : *Ah! »Monsieur, je vous demande pardon si je me promène sans vous »entretenir : l'état où je suis est un peu violent, et l'action me »soulage.* Vers le soir on le mit dans un tombereau avec deux »cordeliers et le bourreau. Il fut conduit par la ville pour être »mené à l'échafaud. Ayant vu à une fenêtre une dame qu'il avait »fort aimée, il la salua deux fois avec un profond respect. Il était »nue tête et les pieds liés; et par grâce on lui avait laissé son pour- »point. Au pied de l'échafaud on lui dit : *Monsieur, prenez la »peine d'instruire la cour de l'assassinat commis en la personne de »votre beau frère. Moi*, dit-il d'un ton assuré, *un assassinat! cela »est faux : c'est le plus beau combat qui ait jamais été fait en »Guienne.* Il monta hardiment avec le confesseur; on chanta le »*Salve*, on le dépouilla, il noua lui-même son mouchoir; il s'as- »sit sur le poteau, puis se releva pour dire encore un mot à son »confesseur. Le bourreau lui dit : *Monsieur, j'ai un grand déplai- »sir d'avoir à commencer le métier par vous. Hélas*, lui répondit-il, »*mon ami, je te remercie, tu es ici le seul qui me regrette; je te »prie de me laisser dire quelque prière quand j'aurai le col sur le »poteau.* Il dit trois fois *Jésus*, et cria ensuite : *frappe quand tu »voudras.* Le coup l'empêcha d'en dire davantage. » Pierre d'Abzac avait épousé 1°, par articles du 15 août 1652, suivis d'un contrat passé au château de Clermont, en Périgord, le 17 janvier 1655, Madelaine de Chaumont, fille de messire Louis de Chaumont, chevalier, seigneur de Clermont, de Labatut, etc., et de feu dame Louise de Pardaillan; 2° Finette Pichon, fille de Bernard Pichon, seigneur baron de Parempuyre et de Longueville, président à mortier au parlement de Bordeaux, et de dame Catherine de la Lanne. Elle se remaria après la mort du marquis de la Douze avec N.... Faurie, clerc de greffe. Son père la déshérita par son testament du 24 mai 1682, à cause de sa mauvaise conduite. Pierre d'Abzac avait eu pour enfants :

de Chaumont : d'azur, à 3 huchets ou cornets d'argent.

Pichon : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon du même, et en pointe d'un croissant surmonté d'un agneau d'argent.

Du premier lit ;

1°. Charles d'Abzac de la Douze, baptisé à la Douze le 14 février 1655, mort jeune et sans alliance ;

2°. Jean-François, qui suit;

3°. Sicaire d'Abzac de la Douze, qui fut enterré auprès du tombeau de M. l'archevêque de Narbonne, le 29 janvier 1662. Il n'a vécu qu'environ deux ans;

4°. Jeanne d'Abzac de la Douze, morte âgée d'environ quinze mois, et enterrée le 25 mars 1662, dans l'église de la Douze;

Du second lit :

5°. Élisabeth d'Abzac de la Douze, héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu Pierre d'Abzac, son père. Elle épousa Jean *de la Faurie,* ancien capitaine de grenadiers, demeurant à Bordeaux. Le 3 juillet 1712 elle transigea avec messire Jean d'Abzac, marquis de la Douze (de la branche de Montancès), héritier de Jean-François d'Abzac, marquis de la Douze, frère consanguin de cette dame; et, le 16 du même mois, elle passa un accord avec Marie-Anne d'Abzac de la Douze, dame de Taillefer, sa tante.

XIII. Jean-François D'ABZAC DE LA DOUZE fut marquis de la Douze, baron de Lastours, seigneur de Barrière, de Vergt, de Sénillac, etc., par la remise que Jeanne de Chaumont, demoiselle de Clermont, sa tante, lui fit de tous ses biens, confisqués à son profit. Il fut nourri dans la maison de Louis de Chaumont, écuyer, sieur de Clermont, son aïeul maternel. C'est ce qu'on apprend du testament de ce dernier, du 29 avril 1669, par lequel il légua à Jean-François d'Abzac, son petit-fils, une somme de 6,000 liv. et tous les dépens et amendes qui lui étaient ou pourraient être adjugés par suite de la poursuite de l'homicide commis sur la personne de sa mère, fille du testateur. Étant sur le point d'aller à l'armée, au service de sa majesté, Jean-François d'Abzac fit son testament au château de Labatut près Saint-Astier le 16 février 1684, et institua son héritière universelle Jeanne de Chaumont, demoiselle de Clermont, sa tante. Le 21 novembre 1691, il vendit à François Philibert du Chesne, chevalier, vicomte de Montréal, la justice haute, moyenne et basse, du bourg et paroisse de Châteaumissier, annexe de la paroisse de Mortemar, faisant partie de la seigneurie de Vergt, ainsi que la rente due sur ce bourg. Par sa mort, sans postérité, arrivée le 4 mars 1698, la branche aînée de sa maison s'est éteinte, et sa succession est passée, par donation de son héritière universelle, dans la seconde branche de la Douze. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux le 2 avril 1688, demoiselle Marie-

DE TAILLEFER : losangé d'or et de gueules, et sur le tout un écu de gueules, au dextrochère de carnation, paré d'argent, mouvant de l'angle dextre supérieur, tenant une épée du même en bande garnie d'or, laquelle taille une barre de fer, posée en barre; deux molettes d'éperon d'or posées une en chef et l'autre en pointe.

Thérèse DE TAILLEFER, sa cousine germaine, fille de haut et puissant seigneur messire Henri de Taillefer, chevalier, seigneur comte de Roussille, de Barrière, etc., et de dame Marie-Anne d'Abzac de la Douze. Étant veuve, elle contracta une seconde alliance, le 14 février 1716, avec Annet d'Aubusson-Castelnouvel, marquis de Vergt, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, frère puîné de M. le comte d'Aubusson, lieutenant-général des armées du roi, et fils de feu Godefroi d'Aubusson, chevalier, seigneur de Castelnouvel, de Saint-Paul-de-Serre, de Jaure, etc., et de dame Anne de Chauveron. Elle fit au château de Vergt, le 11 avril 1742, son testament, qu'elle fit écrire par Alain de Chauveron, écuyer, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Paul-de-Serre, et institua son héritier universel Henri de Taillefer, fils aîné de feu messire Louis de Taillefer, son neveu. Elle mourut, sans laisser d'enfants, le 22 octobre 1744. Annet d'Aubusson, son deuxième mari, lui survécut et fit son testament le 7 octobre 1747.

SECONDE BRANCHE DE LA DOUZE.

Seigneurs DE REILLAC, *barons* DE MONTANCÈS.

X. Pierre D'ABZAC DE LA DOUZE, chevalier, seigneur de Reillac, etc., troisième fils de Gabriel d'Abzac, seigneur de la Douze, et de dame Antoinette Bernard de Vieilleville; il est vraisemblablement ce fils que sa mère dit n'être point encore baptisé, et auquel elle légua une somme de 5,000 livres par son testament du 24 février 1575. Il est aussi nommé dans le testament de Gabriel, son père, du 27 juillet 1592, et il est dit habitant de Périgueux dans une transaction qu'il passa, le 22 juin 1609, avec Antoine de de Montagrier, écuyer, seigneur de Marouates, de Grésignac, Lage, etc, agissant tant pour lui que pour Isabeau d'Abzac de la Douze, son épouse. Il est énoncé dans cet acte que feu Foucaud d'Abzac de la Douze, écuyer, chanoine des deux églises de Périgueux, avait par son testament institué ses héritiers universels feu Gabriel d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, Georges d'Abzac, prieur de la Faye, et Pierre-Gabriel d'Abzac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Bordeaux, ses frères, chacun pour un tiers. Pierre d'Abzac de la Douze fit

son testament le dernier jour de janvier 1622 et un codicille le 4 janvier 1623. Il veut être enterré dans l'église de Saint-Front de Périgueux, avec ses prédécesseurs et à côté de sa femme; institue son héritier universel Bernard d'Abzac, son fils aîné, et déclare qu'il avait en outre deux fils et une fille, qui n'avaient pas encore été baptisés, et à chacun desquels il laisse la somme de 8,000 livres pour tout ce qu'ils pouvaient prétendre dans sa succession et dans celle de leur mère. Il ordonne aussi qu'il soit fait un inventaire de tous ses biens, et il en remet le soin à maître Martial d'Alesme, conseiller du roi, juge-magistrat criminel en Périgord, à Jean Tortel (ou Tourtel), sieur de Chassenac, conseiller au siége présidial de Périgueux, et à noble Bernard Jay, prieur commendataire de la Faye, son beau-frère. Pierre d'Abzac ne vivait plus le 16 novembre 1636. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux le 2 décembre 1612, dame Marie JAY DE BEAUFORT, veuve de Denis de la Porte, conseiller du roi, juge-criminel en la sénéchaussée de Périgord, et fille de noble Bernard Jay, seigneur de Beaufort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, et de Dame Adrienne du Lau. De ce mariage naquirent :

JAY DE BEAUFORT : d'azur, à la bande d'or, chargée de 2 lions de sable et accompagnée de 2 roes d'échiquier d'argent.

1°. Bernard, dont l'article suit;

2°. Jean d'Abzac de la Douze, prieur et seigneur de la Faye et de Laiguillat-de-l'Auche, baptisé le 18 novembre 1623. Il vivait le 3 janvier 1667;

3°. Georges d'Abzac de la Douze, écuyer, seigneur de Saint-Michel, baptisé le même jour que Jean, son frère, 18 novembre 1623. Il fut légataire de la somme de 8,000 livres par le testament de son père, et il vivait encore le 3 janvier 1667. Georges d'Abzac fut probablement père de :

Joseph d'Abzac, écuyer, seigneur de Saint-Michel, habitant du château de Saint-Michel de Double, qui fit son testament au château de Montancès, le 6 novembre 1707, en faveur de Jean d'Abzac, seigneur de Montancès, et de Gabrielle d'Argence, sa femme, et mourut sans enfants;

4°. N.... d'Abzac de la Douze, nommée dans le testament de son frère. Elle épousa Pierre *de Royère*, écuyer seigneur de Montlieu, mentionné comme beau-frère de Bernard d'Abzac au contrat de mariage de ce dernier, du 16 novembre 1636.

XI. Bernard D'ABZAC DE LA DOUZE, chevalier, seigneur de Reillac, Laiguillat-de-l'Auche, etc., et baron de Montancès, né en 1613, fut institué héritier universel par son père le 4 janvier 1623. Il fut nommé, par commission du 1er juin 1639, lieutenant-colo-

nel du régiment de la Douze, que commandait Charles d'Abzac, marquis de la Douze, son cousin-germain. Le baron de Montancès est nommé dans un ordre du roi, expédié à Abbeville le 19 juin de la même année, pour le logement de dix compagnies du régiment de la Douze, par lui commandées. Après les deux campagnes de 1639 et 1640, le comte de Harcourt lui donna deux certificats datés du 30 novembre de chacune de ces années, pour l'autoriser à se retirer dans sa maison. Bernard d'Abzac fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères le 3 janvier 1667. Le 29 janvier de l'année suivante 1668 il rendit hommage au roi et donna son aveu pour la châtellenie et baronnie de Montancès dans la paroisse de Montrent, mouvante de S. M. à cause de son comté de Périgueux. Bernard d'Abzac de la Douze avait épousé, par contrat passé au faubourg de la ville de la Tour-Blanche, en Angoumois, le 16 novembre 1636, Sibylle Mérigat, fille de feu noble Louis Mérigat, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de Jeanne Carrier. Sibylle Mérigat apporta en dot 40,000 livres. Les enfants issus de ce mariage sont :

Mérigat : d'argent, à un chevron d'azur, accompagné en pointe d'un croissant de gueules.

1°. Jean, IIIe du nom, qui suit;

2°. Georges d'Abzac de la Douze, chevalier, seigneur de Condat, habitant de la ville de Périgueux, qui céda, le 3 juillet 1704, à son frère, Jean d'Abzac, et à un autre Jean, fils de ce dernier, une somme de 6,000 livres qui lui était due par le clergé de Périgueux. Georges d'Abzac avait été marié, avant l'année 1693, avec Isabeau *de la Marthonie*, alors veuve de Claude de Chabans, chevalier, seigneur des Hommes, et fille de Gaston, seigneur de la Marthonie, de Bruzac, etc., et de Julie Guiton de Maulevrier. Suivant un tableau généalogique de la maison d'Abzac, conservé à la Bibliothèque du Roi, il comptait, en 1667, cinq ans de service dans les gardes du roi;

3°. Pierre d'Abzac de la Douze, prieur commendataire du prieuré de la Faye, qui reçut, le 12 mars 1693, un hommage de Léonard du Theil, seigneur de la Jarrige et de Siorac, habitant de Périgueux. Il vivait encore le 12 février 1744;

4°. François d'Abzac, chevalier de la Douze, nommé, le 20 août 1688, capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment de Peyzac;

5°. Jeanne d'Abzac de la Douze, mariée, le 23 mai 1661, avec François *de Hautefort*, dit le marquis d'Ans Hautefort, seigneur d'Ajac, de Bauzens, du Change, etc., mort en son château d'Ajac le 23 décembre 1718, fils de René de Hautefort, seigneur de la Motte, de Marquessac, de Bruzac, etc.,

et de Jeanne de Marquessac. Jeanne d'Abzac fit son testament le 1[er] février 1701, et mourut avant le 13 mai 1702.

XII. Jean d'Abzac de la Douze, III[e] du nom, chevalier, marquis de la Douze, seigneur baron de Montancès, Laiguillat-de-l'Auche, etc., fut substitué aux enfants de Charles d'Abzac, marquis de la Douze, son cousin, par testament olographe de ce dernier du 20 février 1659. Stipulant pour Jean, son fils, il reçut la remise faite au profit de ce dernier, au château de Labatut, paroisse de Saint-Astier, le 21 mars 1698, par Jeanne de Chaumont, demoiselle de Clermont, de l'institution d'héritière universelle faite en sa faveur par feu messire Jean-François d'Abzac, marquis de la Douze, aux termes de son testament du 16 février 1684, pour disposer par le seigneur de Montancès de l'hérédité du feu marquis de la Douze, à la charge de payer ses dettes et legs et d'exécuter son testament, sous la réserve seulement des biens et droits provenants de feu Madelaine de Chaumont, marquise de la Douze, mère du même marquis de la Douze, et sœur de Jeanne de Chaumont. Devenu possesseur de la terre de Montancès par la mort de son père, il en fit hommage au roi le 8 avril 1679, entre les mains de François de Savel, trésorier de France. Il prend la qualité de marquis de la Douze dans la cession qui lui fut faite, ainsi qu'à Jean, son fils, le 3 juillet 1704, par Georges d'Abzac, seigneur de Condat, de la somme de 6,000 livres, due à ce dernier par le clergé du diocèse de Périgueux, et qu'ils déclarèrent vouloir employer au paiement de pareille somme, qu'ils devaient à madame la marquise de la Douze. Il transigea, le 3 juillet 1712, avec Élisabeth d'Abzac de la Douze, héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu messire Pierre d'Abzac, marquis de la Douze, son père, femme de Jean de la Faurie, ancien capitaine de grenadiers, demeurant à Bordeaux, et sœur consanguine de Jean-François d'Abzac. Par cet acte, Élisabeth d'Abzac consentit à ce que Jean d'Abzac prît possession de tous les biens et droits qui appartenaient à l'hérédité de Pierre d'Abzac, à l'exception de ceux qui appartenaient à cette dame comme héritière de son père, sur la dame de Roussille (Marie-Anne d'Abzac), et à raison de la reddition de compte que Jeanne de Lastours devait à l'hérédité de Charles d'Abzac. Jean III vivait encore le 3 septembre 1716. Il avait épousé, par contrat passé au

JOUMARD-TISON-D'ARGENCE : coupé, au 1 d'azur, à 3 besants d'argent ; au 2 d'or, à 2 lions léopardés de gueules, passés l'un sur l'autre.

château de Fontenilles, paroisse de Saint-Méard-de-Drône en Périgord, le 29 janvier 1667, demoiselle Gabrielle JOUMARD-TISON-D'ARGENCE, fille unique de feu messire François Joumard-Tison, chevalier, seigneur d'Argence, de Dirac, etc., et de défunte dame Françoise de Beaupoil de Saint-Aulaire, sa première femme. Il devint marquis de la Douze par la mort de son cousin, Jean-François d'Abzac, marquis de la Douze, se trouvant le plus proche héritier dans la ligne paternelle, comme l'aîné de toute la maison. Gabrielle Joumard, sa femme, fit son testament le 3 septembre 1716, et légua 3,000 livres au marquis de la Douze, son mari. Elle mourut vers le mois de juin 1721. Les enfants nés de ce mariage sont :

1°. Jean, IVe du nom, qui suit ;
2°. Trois autres fils, dont deux moururent au service du roi, tous trois sans avoir été mariés. Le premier est décédé à Calais.

XIII. Jean D'ABZAC DE LA DOUZE, IVe du nom, marquis de la Douze, baron de Montancès, seigneur de Reillac, de la Cropte, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, représenté par Jean, son père, reçut la remise dont il a été fait mention plus haut, faite en sa faveur, le 21 mars 1698, par Jeanne de Chaumont, demoiselle de Clermont. Il reçut en outre, conjointement avec son père, le 3 juillet 1704, la cession qui leur fut faite par Georges d'Abzac, seigneur de Condat, son oncle. Il est rappelé dans la transaction passée, le 16 juillet 1712, entre dame Marie-Anne d'Abzac, femme de Henri de Taillefer, comte de Roussille, et Élisabeth d'Abzac, femme de Jean de la Faurie. Le 3 septembre 1716, il fut institué héritier universel de Gabrielle Joumard-Tison-d'Argence, sa mère ; et il vivait encore le 17 février 1748. Le marquis d'Abzac était entré dans les mousquetaires noirs de la garde du roi ; mais, ayant quitté ce service, il épousa, par contrat du 18 avril 1699, Isabelle D'ALESME, demoiselle de Lauterie, fille de Pierre d'Alesme, écuyer, seigneur de la Roche, de Goudaud, de la Grèze et de Sorges en partie, conseiller du roi, lieutenant-général et criminel au siége présidial de Périgueux, et d'Isabelle de Landry, dame de la Roche, de Lauterie et de Landry. La marquise de la Douze est décédée en 1707, laissant de son mariage :

D'ALESME : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

1°. Jean, Ve du nom, dont l'article suit;

2°. Pierre d'Abzac de la Douze, prieur et seigneur de la Faye et de Laiguillat-de-Lauche en 1750;

3°. Georges d'Abzac de la Douze, *dit* de Montancès, qui servit long-temps dans les mousquetaires noirs, se retira avec une pension, et mourut célibataire;

4°. Bernard d'Abzac de la Douze, *dit* de Reillac, mestre-de-camp de cavalerie, premier maréchal-des-logis des mousquetaires noirs, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit son testament à l'hôtel des mousquetaires le 25 juin 1762, et institua pour son héritier universel Jean VI, comte, puis marquis de la Douze, son neveu. Il n'avait pas été marié;

5°. Marie-Anne-Ursule d'Abzac de la Douze, mariée, le 14 janvier 1721, avec François-Philibert *du Chesne de Montréal*, marquis de Montaut, vicomte de Montréal, lieutenant-général de la sénéchaussée de Périgueux, fils de Jean-François du Chesne, marquis de Montaut, et de Marie-Thérèse de Hautefort.

XIV. Jean d'Abzac de la Douze, Ve du nom, chevalier, marquis de la Douze, baron de Montancès, seigneur de Reillac, de la Cropte, de la Roche, de Goudaud, de Lauterie, etc., né le 19 avril 1700, fut reçu page du roi en la grande écurie le 1er avril 1715. Il passa ensuite lieutenant dans le régiment de Condé, reçut, en 1760, un hommage-lige de M. de Pommeyrol, et mourut le 28 juillet 1786. Il avait épousé, par contrat du 3 août 1728, Marguerite de Combabessouze, décédée à Périgueux, le 5 mai 1798, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, fille aînée de Nicolas de Combabessouze, seigneur de Saint-Quentin et de Loupiac, conseiller en la grande Chambre et doyen du Parlement de Bordeaux, et de Thérèse de Gascq. De ce mariage sont issus:

De Combabessouze : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux besants du même, et en pointe d'une montagne d'argent.

1°. Jean, VIe du nom, dont l'article viendra;

2°. Michel-Gantonnet d'Abzac de la Douze, *dit* de Montrent, d'abord mousquetaire dans la seconde compagnie, ensuite capitaine dans le régiment des carabiniers et chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

3°. Jean-Louis d'Abzac de la Douze, né à Périgueux le 1er mars 1745, reçu page du roi en la grande-écurie le 1er juillet 1760. Au sortir des pages, il entra sous-lieutenant dans le corps des carabiniers le 1er juillet 1764, devint lieutenant le 23 mars 1772, réformé le 1er avril 1776, lieutenant en second le 1er mai 1779, et lieutenant en premier le 13 juillet 1780. Il est décédé le 25 décembre 18. . . ., laissant de son mariage avec Marie-Madelaine *Tropet*, deux fils :

A. Hippolyte, comte d'Abzac de la Douze, maréchal-des-logis-fourier des gardes-du-corps du roi, compagnie de Gramont, en 1827, marié, au mois de février 1822, avec demoiselle N.... *d'Antin*, morte en 1823, laissant un fils.

B. Édouard d'Abzac de la Douze;

4°. Anne-Ursule d'Abzac de la Douze, mariée, par contrat du 17 février 1748, avec Charles, comte *de Saint-Astier*, II° du nom, seigneur-marquis des Bories, fils de haut et puissant seigneur messire Charles de Saint-Astier, Ier du nom, seigneur-marquis des Bories, et de dame Léonarde de Lestrade de la Cousse;

5°. Marie-Anne d'Abzac de la Douze, mariée, le 19 juin 1754, avec messire Martin-Louis, comte *de Salignac-Fénélon*, chevalier, seigneur de la Ponsie, fils de haut et puissant seigneur messire Arnaud de Salignac-Fénélon, chevalier, seigneur de la Ponsie, et de dame Marie du Mas de la Rigale;

6°. Anne d'Abzac de la Douze, femme de François-Louis *Guyot*, chevalier d'Asnières, capitaine au régiment de Champagne, fils de Pierre Guyot, chevalier, seigneur d'Asnières, du Cluzeau et de la Forêt, et de Catherine Vidard.

DE BEAUPOIL : de gueules, à 3 accouples de chien d'argent en pal, les lesses ou liens d'azur, tournés en fasces.

XV. Jean D'ABZAC DE LA DOUZE, VI° du nom, comte, puis marquis de la Douze, baron de Montancès, etc., né le 12 juillet 1729, fut brigadier des mousquetaires noirs, obtint, en 1775, le brevet de lieutenant-colonel de cavalerie, et était alors chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le marquis de la Douze est décédé le 23 décembre 1794. Il avait épousé, le 13 juin 1780, Marie DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, décédée à Périgueux le 7 juin 1808, fille de haut et puissant seigneur Adrien-Blaise-François de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Fontenilles, de la Rigale, de Siorac, de la Feuillade, etc., et de dame Claire de Jehan de Preissac. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, VII° du nom, dont l'article suit;

2°. Alexandre, comte d'Abzac de la Douze, marié avec Ursule *de Bouillac*, fille de messire Jean-Baptiste de Bouillac, et de dame Anne de Saint-Astier. De ce mariage sont issus :

A. N.... d'Abzac de la Douze, né en 1827;

B. N.... d'Abzao de la Douze, née en 1813.

XVI. Jean, marquis D'ABZAC DE LA DOUZE, VII° du nom, né le 20 avril 1781, membre de la chambre des députés pour le dépar-

tement de la Dordogne, a épousé, le 8 février 1813, Jeanne-Marie-Aline DE FAYOLLE, décédée à Paris le 25 avril suivant, fille unique d'André-Alain, marquis de Fayolle, et de dame Claire de Mère-dieu d'Ambois.

DE FAYOLLE : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules.

Seigneurs, marquis DE MAYAC, *éteints.*

VI. Guillaume D'ABZAC DE LA DOUZE, damoiseau, seigneur de Mayac et de Limeyrac, sixième fils de Gui II d'Abzac, seigneur de la Douze, et d'Agnès de Montlouis, est nommé, sous la date du 29 juillet 1478, dans le testament de son père, qui confirma en sa faveur tout ce qu'il lui avait donné par son contrat de mariage, et principalement 80 livres de rente sur les châtellenies d'Exideuil, d'Ans et d'Auberoche, dans la prévôté de Thiviers et ailleurs, près le lieu de Mayac. Guillaume fit à Limeyrac, le 12 février 1480 (*v. st.*), avec Jean d'Abzac, seigneur de la Douze, son frère aîné, un accord dans lequel il fut arrêté entr'eux que tous les biens de Mayac lui demeureraient. Il en fit un second, le 4 août 1491, par lequel il assigna, sur les paroisses de Mayac et de Limeyrac, les 80 livres de rente promises par son contrat de mariage ; et il fit son testament au château de la Douze, le 8 février 1511, en faveur de ses enfants; laissa l'administration de ses biens à sa femme; nomma ses exécuteurs testamentaires nobles et puissants hommes Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, et Jean de Jaubert, seigneur de Montardit, et ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Saturnin de Mayac, devant l'autel de Sainte-Catherine. Guillaume d'Abzac vivait encore le 1er juillet 1517. Il avait épousé, le 3 septembre 1476, noble Antonie ou Antoinette DE LA CROPTE, fille de feu noble Monot de la Cropte, seigneur de la Faye, et de défunte noble Philippe Flamenc. Gui d'Abzac promit à Guillaume, son fils, de lui faire bâtir une maison à trois étages, avec une tour, une salle, etc. Antoinette de la Cropte fit son testament le 1er juillet 1517, et laissa les enfants suivants :

DE LA CROPTE : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys du même.

1°. François, Ier du nom, qui suit;
2°. Guillaume d'Abzac de Mayac, légataire de son père en 1511, quoique, selon l'expression de celui-ci, il fût suffisamment pourvu dans l'église;
3°. Antoine d'Abzac de Mayac, que son père désigne dans son testament comme le plus jeune de ses fils ;

4°. Philippe ou Philippette d'Abzac de Mayac, religieuse au monastère de Sainte-Claire de Toulouse en 1511;

5°. Marie d'Abzac de Mayac, religieuse au même monastère;

6°. Antoinette d'Abzac de Mayac, femme de noble Raimond *de la Vergne*, au diocèse de Limoges, en 1511;

7°. Jeanne d'Abzac de Mayac, qui épousa, par contrat du 11 novembre 1500 ou 1501, noble Jean *de Comarque*, II° du nom, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, fils de Jean de Comarque, Ier du nom, seigneur des mêmes lieux, et de Mathe de Larmandie;

8°. Hélène d'Abzac de Mayac, alliée avec noble François *de Ranconnet*, écuyer, seigneur d'Escoire et de Polignac, licencié ès-lois et avocat au parlement de Bordeaux, fils de Pascal de Ranconnet et de Marguerite de Belcier. Hélène fit son testament le 2 décembre 1538;

9°. Alix ou Hélis d'Abzac de Mayac, mariée avec noble Jean *de Albusso*, écuyer, licencié ès-lois, habitant de la ville de Sarlat. Elle testa, étant veuve, en 1553:

10°. Jeanne d'Abzac de Mayac la jeune, seconde femme, après l'année 1511, de Jean *de Bayly*, seigneur de Razac, fils d'autre Jean de Bayly, et d'Antoinette de Beaupoil-Saint-Aulaire. Elle était veuve, en 1539, et fit son testament en 1551.

VII. François D'ABZAC DE MAYAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Mayac et de Limeyrac, fut institué héritier universel de son père le 8 février 1511, mais avec substitution en faveur de ses puinés des deux sexes. Il fut présent, le 7 septembre 1540, au contrat de mariage de Pierre d'Abzac, son fils; et, le 25 juillet de l'année suivante 1541, il confirma cet acte, et s'engagea, ainsi que son fils, à employer la dot de la femme de ce dernier, à racheter la maison ou repaire de Limeyrac et du Châlard. Le 18 septembre 1550, François d'Abzac fit, au château de la Douze, son testament par lequel, à l'exemple de son père, il laissa l'usufruit et l'administration de tous ses biens à sa femme, fit des legs à ses enfants puînés, et institua l'aîné son héritier universel. Il nomma ses exécuteurs testamentaires Pierre d'Abzac, seigneur de la Douze, et Antoine, seigneur de Paleyrac, écuyer. Il fut présent au mariage de Jeanne, sa fille, le 16 mai 1553; et, le 30 mars 1556, il fut rendu à Périgueux une sentence sur le partage de sa succession. Il avait épousé, par articles passés le 7 août 1511, Sobiramne ou Souveraine DE PALEYRAC, fille de noble homme Bertrand de Paleyrac, co-seigneur de Saint-Pompon, habitant la ville de Belvés,

DE PALEYRAC: d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 pals d'or; à la bordure de gueules, chargée de 10 besants d'or.

au diocèse de Sarlat. Elle fit son testament, au château de la Roche-Jaubert, paroisse de Saint-Pantaly, près Exideuil, le 17 août 1567, en faveur de ses enfants, au nombre de six, qui sont :

1°. Pierre, Ier du nom, qui suit ;

2°. Gui ou Guinot d'Abzac de Mayac, curé de Gouzelles, légataire de son père en 1550, et exécuteur du testament de sa mère en 1567 ;

3°. François, auteur de la branche des *seigneurs* DE SARRAZAC et DE LIMEYRAC, rapportée à son rang ;

4°. Gabriel d'Abzac de Mayac, écuyer, seigneur de la Chouzedie, nommé dans des actes de 1550, 1556 et 1557, légataire de sa mère de 4,000 liv., le 17 août 1567. Il fut marié avec Catherine *de la Roche Jaubert*, ainsi qu'il paraît par une reconnaissance de fonds situés dans la paroisse de Limeyrac, du 11 octobre 1565 ;

5°. Guillaume ou Guilhem d'Abzac de Mayac, religieux en l'abbaye de Notre-Dame de Rosaliez, en Poitou, et prieur de Saint-Gaudin de Niort en 1550 et 1567. Il était curé de Mayac en 1572, et ne vivait plus le 9 juin 1581 ;

6°. Jeanne d'Abzac de Mayac, qui épousa, le 16 mai 1553, Jean *de Magnac*, écuyer, seigneur de Mazerolles en Angoumois, et de Boissec. Ce gentilhomme donna quittance à Pierre d'Abzac, son beau-frère, de la somme de 2,000 liv. pour la dot de sa femme, le 12 septembre 1553.

VIII. Pierre D'ABZAC DE MAYAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Mayac, etc., assisté de François d'Abzac, son père, passa, le 25 juillet 1541, un acte avec noble Raimond de Salignac, son beau-père, pour l'assignation de la dot de Marguerite, son épouse, fille de ce dernier. Pierre d'Abzac racheta, en 1542, 1545, 1551, 1552, 1554 et 1555, plusieurs biens vendus par son père, suivant une sentence de partage fait avec François et Gabriel d'Abzac, ses frères puînés, qu'il obtint le 30 mars 1556, et par laquelle il lui fut adjugé la moitié des biens paternels. Au moyen d'un accord qu'il fit avec ses frères, sur ce même partage, le 19 janvier 1557, il eut le château de Mayac, avec ses dépendances; ce qui fut confirmé le 27 août 1561. Pierre d'Abzac fut institué, le 17 août 1567, héritier par le testament de sa mère, qui fut approuvé, après la mort de la testatrice, tant par lui que par ses frères puînés. Le seigneur de Mayac fit son testament dans son château le 30 octobre 1575. Il choisit sa sépulture dans l'église du même lieu de Mayac, au tombeau de ses prédécesseurs. Il fit des legs à ses enfants puînés, institua François, son fils aîné, son héritier universel, lui substitua

ses autres enfants, et à ceux-ci François d'Abzac, seigneur de Sarrazac, son frère. Il avait épousé, par articles passés à Saint-Yriex, le 7 septembre 1540, demoiselle Marguerite DE SALIGNAC DE ROCHEFORT, fille de noble Raimond de Salignac, écuyer, seigneur de Rochefort, des Étangs et de la Seynic, en Limosin, et de feu Françoise Béchade, dame de Rochefort. Marguerite de Salignac, autorisée de son mari, fit son testament au château de Mayac, le 18 mai 1572, en faveur des enfants qu'elle avait eus de son mariage, savoir :

DE SALIGNAC : comme à la page 34.

1°. François, II° du nom, qui suit;
2°. Gui ou Guinot, qui a formé la branche des *seigneurs* DE VILLARS et DE SAINT-PARDOUX, rapportée ci-après;
3°. Bardin, tige de la branche des *seigneurs* DE CAZENAC, rapportée en son rang;
4°. Souveraine d'Abzac de Mayac, qui épousa, par contrat du 18 février 1564 (*v. st.*), François *de Cussac*, écuyer, seigneur de Cussac, près Bergerac, au diocèse de Sarlat, fils de Jean de Cussac et de Jeanne de Martin; elle eut 1700 liv. de dot;
5°. Marguerite d'Abzac de Mayac, mariée, le 18 février 1571, avec Léonard *Roux*, écuyer, seigneur de Lusson et de Saint-Front-la-Rivière, près la Renaudie, en Périgord, fils de Pierre Roux, écuyer, seigneur de Lusson.

IX. François D'ABZAC DE MAYAC, II° du nom, écuyer, seigneur de Mayac et de Limeyrac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, fit un accord, le 9 juin 1581, avec François d'Abzac, seigneur de Sarrazac, son oncle, sur le partage de la succession de Guillaume d'Abzac, aussi son oncle. Le 18 janvier 1583, il rendit hommage au roi de Navarre (depuis Henri IV) pour la maison noble de Mayac et ses dépendances, et pour ce qu'il possédait dans les paroisses de Limeyrac et de Fossemagne, relevant de ce prince à cause de la vicomté de Limoges. Il joignit à la qualité de ses prédécesseurs celle de seigneur haut-justicier de cette terre, par la vente que Bertrand Brun de la Valade, seigneur de Laumont, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, lui fit, au nom de ce prince, le 5 septembre suivant, de la justice, haute, moyenne et basse, ainsi que de tous les autres droits seigneuriaux que sa majesté avait dans la paroisse de Mayac, dépendante de la prévôté de Thiviers. L'acte de cette vente fut ratifié par le prince lui-même à Pau, le 17 mars 1584, trois jours

après sa nomination à la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du même Henri, roi de Navarre. François II d'Abzac mourut avant le 29 janvier 1608. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Renaudie, le 23 juin 1577, demoiselle Bonne DE HEU, fille mineure de feu Robert de Heu, chevalier, seigneur de Malleroy, au pays Messin, et de dame Claude du Chastelet. Elle eut en dot la somme de 14,000 livres, constituée par Antoine de Vienne, seigneur de Clervaux, et Robert de Heu, seigneur de Malleroy, ses frères utérin et germain. Elle fit son testament au château de Mayac, le 29 janvier 1608. Ses enfants furent :

DE HEU : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable.

1°. Isaac, qui suit ;
2°. Jacob d'Abzac de Mayac, écuyer, seigneur de Limeyrac en partie, légataire d'une somme de 8,000 liv. et du tiers de la maison de Limeyrac par le testament de sa mère, dans lequel il est dit qu'il était né le 10 mai, après la bataille de Coutras, c'est-à-dire en 1588 (cette bataille s'étant donnée le 20 octobre 1587). Il paraît être mort sans postérité depuis l'an 1608 ;
3°. Marguerite d'Abzac de Mayac, qui épousa, le 10 mars 1596, Louis *Perry*, écuyer, seigneur de la Chauffie. Une partie de sa dot fut payée sur le prix de la vente des biens que sa mère avait en Lorraine, suivant le testament de celle-ci, du 29 janvier 1608 ;
4°. Jeanne d'Abzac de Mayac, mariée 1° avec François *Jay*, seigneur de Rossignol ; 2°, en 1627, avec Jean *de Montferrand* (*de Faubournet*), écuyer, seigneur de Fonlonge, fils de Guillaume de Montferrand, IVe du nom, seigneur du Maine et de Saint-Orse, et de Louise de Faniac. Jeanne d'Abzac était veuve en 1644, passa une procuration à Jacques d'Abzac, son neveu, le 17 mai 1648, et vivait encore en 1667 ;
5°. Henrie ou Henriette d'Abzac de Mayac, alliée, le 4 novembre 1636, avec François *de Cosnac*, chevalier, seigneur de Cosnac, Livoyre, Creysse, etc., fils de feu Annet de Cosnac, et de Jeanne Suye. Il était veuf, en premières noces, de Léonore de Talleyrand-Chalais, testa, à Cosnac, le 7 juillet 1652, reconnaissant avoir touché de sa femme la somme de 10,500 liv., et mourut sans enfants au mois de février 1678.

X. Isaac d'ABZAC DE MAYAC, écuyer, seigneur de Mayac, de Limeyrac, de Malleroy, etc., fut institué héritier universel par le testament de sa mère, du 29 janvier 1608. Il obtint, le 3 juillet de cette même année, des commissaires députés pour la recherche des hommages et autres droits dus au roi dans les sénéchaussée de Périgord et vicomté de Limoges, une sentence où on lit

que : « Dame Isabeau de Beauville, veuve, en premières noces, du « maréchal Blaise de Montluc, et, en secondes, de François d'Es- « cars, comte d'Escars, chevalier des ordres du Roi, ayant prétendu « l'hommage sur les château et maison noble de Mayac, comme « dame de la terre d'Exideuil, qu'elle avait acquise le 23 mars 1582, « il avait été ordonné qu'elle justifierait de ses droits ; que, sur la « production de divers actes d'hommages, entr'autres de celui du « 18 janvier 1583, Isaac d'Abzac fut déclaré vassal du roi dans toute « l'étendue de la juridiction dépendante de la prévôté de Thiviers ; « et qu'en conséquence il fut décidé qu'il ferait l'hommage à sa « Majesté, ainsi que son père l'avait fait. » Cette affaire souffrit sans doute encore des difficultés, puisque, deux ans après, Isaac d'Abzac fut condamné à faire hommage au roi de sa terre de Mayac dans le terme de quinze jours, par ordonnance des commissaires du domaine du 12 janvier 1610. Enfin, n'ayant pas rendu cet hommage au roi, les mêmes commissaires, par ordonnance du 31 juillet 1620, confirmèrent la saisie faite de la terre de Mayac, et ordonnèrent qu'il rendrait hommage dans quinzaine. Isaac d'Abzac fut maintenu dans la jouissance de l'exemption des tailles et autres impositions, par ordonnance des commissaires généraux au régalement des tailles en Guienne, rendue à Périgueux, le 28 avril 1635, sur le vu de ses titres de noblesse, remontés à 1476. Il avait épousé 1°, par contrat passé en l'hôtel noble de la Couronne, en Angoumois, le 15 mai 1608, demoiselle Marie DE COURAUDIN, fille de feu Robert de Couraudin, écuyer, seigneur de Villautrange, de Langlade, etc., et de dame Françoise de Perry; 2°, le 29 mai 1629, demoiselle Esther DE LIVENNE, dame de la terre de Bouix, en Angoumois, fille unique et héritière de François de Livenne, écuyer, seigneur de Bouix. Isaac a eu pour enfants ;

DE COURAUDIN : d'azur, à l'arbre d'or, terrassé de sinople et accosté de deux fleurs de lys d'or.

DE LIVENNE : d'argent, à la fasce de sable, frettée d'or, et accompagnée de trois étoiles du second émail.

Du premier lit :

1°. Jacques, qui suit ;
2°. Pierre d'Abzac de Mayac, capitaine dans le régiment de Conty, blessé d'un coup de pique et fait prisonnier, en 1644, à la bataille de Fribourg, où il commandait les Enfans Perdus (1). Il a servi jusqu'à sa mort ;

(1) La *Gazette de France* du 19 août 1644 porte qu'il fut tué dans cette action.

3°. Bernard d'Abzac de Mayac, capitaine au régiment de Saint-Simon. Il fut fait prisonnier à Luxembourg, et fut tué, le 3 août 1645, au combat de Nortlingen;

Du second lit :

4°. François d'Abzac de Mayac, chevalier, seigneur de Malleroy et de Bouix, qui épousa, par contrat passé à Paris, le 15 novembre 1661, Béatrix-Françoise *d'Araupré*, fille de Louis, seigneur d'Araupré en Bourgogne, et de Marie-Françoise de Villars. Il demeurait dans la paroisse de Bouix, élection d'Angoulême, lorsqu'il fit la preuve de sa noblesse devant M. d'Aguesseau, intendant de Limosin, en 1667. Il laissa de son mariage une fille nommée:

Louise d'Abzac de Mayac;

5°. Autre François d'Abzac, appelé le chevalier de Mayac, qui fut colonel d'un régiment d'infanterie.

XI. Jacques D'ABZAC DE MAYAC, chevalier, seigneur de Mayac, de Limeyrac, de Villautrange et de Migré, dans l'élection de Saint-Jean-d'Angély, premier chambellan de Gaston, duc d'Orléans. D'abord page du roi dans sa petite écurie, sous la charge du duc de Saint-Simon, il fut ensuite capitaine dans le régiment de *Monsieur*, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, et maréchal de camp. Il obtint du roi, le 24 juillet 1649, des lettres de sauvegarde pour sa terre et seigneurie de Mayac, et fit hommage au roi, pour cette terre, le 24 juillet 1665. Il prend dans cet acte les qualités de maréchal des camps et armées du roi, et premier chambellan de Mgr le duc d'Orléans. Il eut acte de la représentation de ses titres le 8 janvier 1667, et fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne. Le 14 août suivant il fut également maintenu par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, sur titres remontés à l'an 1386, suivant l'acte qui lui fut donné de la représentation des mêmes titres le 17 du même mois d'août 1667. Jacques d'Abzac mourut au mois d'octobre 1678. Il avait épousé 1°, le 22 mai 1648, Madelaine ESTOURNEAU, fille de François Estourneau, baron du Ris, seigneur de la Motte-Tersannès, en Périgord; 2°, le 30 juin 1650, Anne DE RABAINE, fille de Paul de Rabaine, seigneur d'Usson, en Saintonge, de Brillac, dans la Marche, etc., et de Diane d'Estuer-de-Caussade; 3°, par contrat passé au château d'Ars, en Angoumois, le 8 juin 1654, demoiselle Louise DE BRÉMOND D'ARS, fille de feu haut et

ESTOURNEAU : d'azur, à trois chevrons alésés d'or; au chef du même, chargé de 3 étourneaux essorants de sable.

DE RABAINE : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois vannets renversés du même.

DE BRÉMOND : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

puissant seigneur Jean-Louis de Brémond, chevalier, seigneur d'Ars, de la Garde, de Merpins, de Migré-le-Bouchet, de Dompierre-sur-Charente, d'Orlac, de Rochecave, etc., et de dame Marie Verdelin. Jacques d'Abzac n'a pas eu d'enfants de ses deux premières femmes; de la dernière, qui lui apporta en mariage la terre de Migré, sont provenus:

1°. Jacques d'Abzac de Mayac, écuyer, seigneur de Mayac de Migré, etc., baron de Rouffiac, capitaine au régiment de Florensac, fit aveu au roi, le 10 mai 1679, de ce qu'il tenait de Sa Majesté. Ce seigneur avait obtenu l'agrément du régiment Royal-Dauphin, dragons, lorsqu'il fut tué en Flandre, au camp de Lessines, en 1684. Il n'avait pas été marié. Ce fut lui qui fut auteur de la substitution tant de fois plaidée depuis;
2°. Henri, qui a continué la descendance;
3°. Annet-Joseph d'Abzac de Mayac, chevalier, seigneur de Rouffiac, connu par des actes de 1694 et 1698. Il épousa demoiselle N.... *de Vaulx*, dont il eut trois enfants:

A. N.... d'Abzac, mort sans postérité;
B. N.... d'Abzac, religieuse à Exideuil;
C. Marie d'Abzac de Rouffiac, mariée avec Charles ou Annet *de Lestrade*, seigneur de Contie, capitaine de grenadiers au régiment de Navarre;

4°. Jacques d'Abzac de Mayac, chevalier, seigneur de Brandat et de Villautrange, qui épousa demoiselle Marie *du Bourg*, veuve lors du partage fait entre ses beaux-frères en 1698. Cette dame vivait encore le 16 février 1702, et avait la tutelle de ses deux filles, nommées:

A. Marie-Angélique d'Abzac;
B. Anne-Louise d'Abzac;

5°. François d'Abzac de Mayac, chevalier, seigneur de Villautrange, qui partagea avec ses frères en 1698, et fut présent au contrat de mariage de son neveu le 10 juin 1727. Il eut deux filles, l'une religieuse en l'abbaye de Saint-Eutrope de Saintes, et l'autre morte sans alliance;
6°. Thérèse d'Abzac de Mayac, carmelite à Saintes.

XII. Henri D'ABZAC, marquis de Mayac, baron de Rouffiac, seigneur de Mayac, de Migré, de Villautrange, de Limeyrac, de Montplaisir, de Pomiers, etc., capitaine de chevau-légers, puis de carabiniers dans la première brigade, devenu le chef de sa branche par le décès de son frère aîné, reçut, en 1692, au combat de Steinkerque, un éclat de bombe à la tête, qui le rendit sourd

toute sa vie. Il partagea avec ses frères, par acte passé à Périgueux le 21 juin 1698, les biens de ses père et mère; donna procuration, le 1er mars 1701, comme héritier de Jacques d'Abzac, son père, pour faire en son nom l'hommage qu'il devait au roi, à cause de sa maison noble de Mayac, mouvante du comté de Périgord, et mourut subitement en 1722, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, au château de Montplaisir, paroisse de Condat, le 15 novembre 1694, avec Marie-Benoîte DE SAUNIER-DE-MONTPLAISIR, dame des terres de Montplaisir et de Pomiers, fille unique de François de Saunier, seigneur de Montplaisir et en partie de Condat, et d'Adrienne de Lannes, dame de Pomiers :

DE SAUNIER : d'azur, au chardon à 3 branches d'or, tigé de feuilles et terrassé de sinople, supportant deux chardonnerets affrontés du même.

1°. Annet-Joseph d'Abzac de Mayac, né le 7 octobre 1696, reçu page du roi dans la grande écurie le 22 mars 1714, mort en 1719, sans avoir été marié;
2°. François, III° du nom, qui a continué la descendance;
3°. Guillaume d'Abzac de Mayac, *dit* de Migré, capitaine de grenadiers dans le régiment d'Enghien, mort au service;
4°. Joseph-Alexis d'Abzac de Mayac, *dit* le chevalier de Mayac, lieutenant dans le régiment de Poitou, infanterie, marié avec demoiselle N..... *du Lioncel*, fille unique de N. . du Lioncel, en Saintonge, dont il eut trois enfants, morts jeunes;
5°. François d'Abzac de Mayac, né le 20 juillet 1709. Après avoir servi peu de temps, il se fit religieux capucin; puis, ayant été relevé de ses vœux, il fut reçu chanoine-comte de Saint-Pierre de Mâcon, d'après ses preuves, faites le 18 juin 1754;
6°. François d'Abzac de Mayac, *dit* Chaillou, capitaine au régiment de Mestre-de-camp-Général, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, auteur d'un rameau établi à Libourne. Il naquit le 5 septembre 1712, et fut reçu, le 4 septembre 1727, page de la grande écurie, d'où il est entré dans le régiment de Saint-Simon, cavalerie. Il a épousé, par contrat du 30 mars 1749, demoiselle Philippe *Le Blanc*, fille de Joseph Le Blanc, écuyer, conseiller en la cour des aides et finances de Guienne, et de dame Apolline de Gayrosse. Il a eu de ce mariage :
    A. Joseph-François d'Abzac, né à Libourne le 10 juin 1758, sous-lieutenant au régiment Dauphin, dragons;
    B. N... d'Abzac, non mariée en 1794;
7°. Bernard d'Abzac de Mayac, mort officier de marine et célibataire;
8°. Marie-Marthe d'Abzac de Mayac, alliée 1° à François *de Jean*, seigneur de la Roche et de Montignac, duquel elle eut une fille, mariée avec Jean-Fénis de la Combe, de Tulle en Limosin; 2°, le 20 mai 1721, à Charles,

comte *de Boisseuil*, capitaine au régiment de Lambesc, cavalerie, ensuite lieutenant-colonel de celui de Marcieu, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

9°. Barbe d'Abzac de Mayac, mariée avec Jean-Marin *de Faucher*, chevalier, seigneur de Versac, habitant de la paroisse de Champagne-de-Bourzac, veuve le 30 avril 1742, et morte à la Rochebeaucourt le 4 avril 1793, âgée de quatre-vingt-quinze ans ;

10°. Marie d'Abzac de Mayac, qui épousa, par contrat passé, le 13 août 1731, au château de Pomiers, en Saintonge, Yriex *de Beaupoil de Saint-Aulaire*, II° du nom, baron de la Luminade, chevalier, seigneur du Mas de Peyrissat, et de Montplaisir, fils d'Yriex, Ier du nom, baron de la Luminade, capitaine au régiment de Montsoreau, infanterie, et de Josèphe de Bourdicaud de la Maublanche. Marie d'Abzac vivait encore en 1770 ;

11°. Barbe d'Abzac de Mayac, la jeune, femme de Jacques *de Fayolle*, seigneur de Salvert, dont elle a eu plusieurs enfants.

XIII. François D'ABZAC DE MAYAC, III° du nom, seigneur de Mayac, de Montplaisir, de Pomiers, etc., *dit* le marquis de Migré, qualifié haut et puissant seigneur, servit dans les mousquetaires du roi. Stipulant tant pour lui que pour son fils, il passa un accord à Périgueux, le 5 avril 1762, avec François d'Abzac de Mayac, ancien capitaine au régiment de Mestre-de-Camp, et chevalier de Saint-Louis. Le 20 juin de la même année, le marquis de Migré acquit le domaine (ou métairie) du Doignon, situé dans le village de ce nom. Enfin, le 26 février 1771, il exerça un retrait féodal sur le sieur Antoine Bourzat, bourgeois, ancien lieutenant assesseur du marquisat d'Exideuil. Il assista, par procuration, au mariage de son fils, le 9 juin 1776, et mourut le 19 décembre de la même année, au château de Mayac, âgé de soixante-dix-neuf ans. (*Mercure* de janvier 1777, page 212). Il avait épousé, par contrat passé au château de Vaugoubert, paroisse de Quinsac, en Périgord, le 10 juin 1727, demoiselle Marie D'AYDIE, fille de feu haut et puissant seigneur messire Armand, vicomte d'Aydie, seigneur baron de Vaugoubert, de la Barde, de Quinsac, etc., et de dame Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire (1). De ce mariage sont nés :

D'AYDIE : de gueules, à 4 lapins d'argent l'un sur l'autre.

(1) Marie d'Aydie était sœur de François Odet, abbé d'Aydie, mort à Périgueux le 5 août 1794, âgé de quatre-vingt-douze ans.

1°. Antoine-Armand-Félix d'Abzac de Mayac, qui suit ;

2°. Guillaume-Joseph d'Abzac de Mayac, prêtre et prévôt de Saint-Martin de Tours, né au château de Mayac le 21 janvier 1731, nommé évêque de Saint-Papoul le 17 juillet 1774, décédé le 29 janvier 1784 ;

3°. Marie-Benoîte d'Abzac de Mayac, mariée, par contrat du 31 janvier 1748, avec Nicolas *de Philip de Saint-Viance*, marquis de Saint-Viance, seigneur de Puymège, gouverneur de Turenne, en Limosin ;

4°. Marthe-Marie-Blaise d'Abzac de Mayac, née le 7 février 1730, mariée, par contrat du 18 février 1755, avec Bertrand *de Roux*, seigneur marquis de Montheuil, capitaine au régiment d'Archiac, cavalerie. Elle est morte à Périgueux le 28 juin 1806 ;

5°. Marie-Antoinette-Barbe d'Abzac de Mayac, d'abord religieuse en l'abbaye de Ligueux, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Périgueux, puis abbesse de Fontgauffier, au diocèse de Sarlat, enfin, nommée par le roi à l'abbaye de Notre-Dame de la Règle, en la ville de Limoges, au commencement de l'année 1779. Elle est morte à Périgueux le 6 octobre 1819, âgée de quatre-vingt-sept ans.

XIV. Antoine-Armand-Félix (1) D'ABZAC DE MAYAC, chevalier, seigneur marquis de Mayac, de Migré, de Noyan, de Brou, etc., capitaine au régiment de Penthièvre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé le 24 février 1729, dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Quinsac. Le roi le nomma, le 29 décembre 1745, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Penthièvre. Le 9 juin 1776 il assista au mariage de son fils, et il est mort au château de Mayac le 25 décembre 1787. Il avait épousé, par contrat passé à Tours le 23 novembre 1746, haute et puissante demoiselle Louise-Madelaine DE GEBERT DE NOYAN, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur messire André-Gabriel de Gebert, comte de Noyan, lieutenant des maréchaux de France en la province de Touraine, et de très-haute et très-puissante dame Catherine-Louise Souart. De ce mariage, dont le contrat fut passé en présence et du consentement de S. A. S. madame de Bourbon, princesse du sang, abbesse de Beaumont-lès-Tours, sont issus :

DE GEBERT DE NOYAN : tiercé en bande, au 1 d'argent, au lion léopardé de gueules; au 2 de sinople et au 3 d'or.

1°. Antoine-Louis, qui suit ;

2°. Antoinette-Madelaine d'Abzac de la Douze de Mayac, née le 1er septem-

(1) Il n'a que le prénom d'Antoine dans la plupart des actes qu'on a de lui.

bre 1754, reçue chanoinesse-comtesse de l'Argentière le 30 août 1779. Elle a épousé, en 1797, Jacques, chevalier *de Foucauld*, seigneur de Malembert, en Limosin, capitaine-commandant au régiment d'Aunis, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont elle est veuve sans enfants.

XV. Antoine-Louis, comte D'ABZAC DE LA DOUZE DE MAYAC, marquis de Mayac et de Migré, seigneur de Pomiers, etc., major du régiment de la Reine, cavalerie, naquit et fut ondoyé le 22 septembre 1747 et baptisé le 18 mars 1748, dans la chapelle de l'archevêché de Tours, par M. l'archevêque de cette ville, qui fut son parrain. Il servit dans la première compagnie des mousquetaires depuis le 23 septembre 1763 jusqu'au 15 janvier 1765, fut nommé sous-lieutenant de la compagnie de Grave dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie, par brevet du 25 octobre 1764, et capitaine de la compagnie Lieutenant-Colonelle du même régiment par commission du 3 janvier 1770. Il eut, le 12 mai 1779, une lettre de passe à la charge de capitaine commandant de la compagnie des chevau-légers du même régiment. Il fut présenté au roi et monta dans les carrosses de S. M. le 4 novembre 1781, devint major du régiment de Septimanie, cavalerie, en avril 1784, puis major au régiment de la Reine, cavalerie, en avril 1788. Le marquis de Mayac a émigré en 1791. Il a servi dans l'armée des princes jusqu'à sa mort, arrivée à Bruchsal, principauté de Spire, en Allemagne, le 12 février 1795. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de Verdun le 9 juin 1776, Marie-Louise-Charlotte, comtesse DE CUSTINE DE MANDRE, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur Joseph-Nicolas-Edmond, comte de Custine, ancien capitaine au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, seigneur de la baronnie et ban de Bury, de la baronnie de Mandre, de Chastillon, etc., et de très-haute et très-puissante dame Susanne-Madelaine, née comtesse de Rutlant. Le marquis de Mayac n'a pas eu d'enfants : sa veuve s'est remariée avec Georges de Nicolaï, colonel du régiment d'Angoumois, et est morte en Amérique.

DE CUSTINE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, accostée de deux cotices du même ; aux 2 et 3 de sable, semés de fleurs de lys d'argent.

Seigneurs DE VILLARS, DE SAINT-PARDOUX, etc., *éteints.*

IX. Gui ou Guinot D'ABZAC DE MAYAC, écuyer, seigneur de Vil-

lars, dans la paroisse de Saint-Pardoux la Rivière, en Périgord, deuxième fils de Pierre d'Abzac, seigneur de Mayac, et de Marguerite de Salignac de Rochefort, fut légataire de sa mère pour une somme de 500 livres le 18 mai 1572, puis de son père pour celle de 3,000 livres le 30 octobre 1575. Il transigea, le 8 février 1585, avec François d'Abzac, son frère aîné, sur le partage des successions paternelle et maternelle. Il avait épousé, par contrat passé au repaire de Villars, le 3 mai 1576, demoiselle Louise BRUN DE LA VALADE, fille de Jean Brun, écuyer, seigneur de la Valade, de Grospuy, de Lestrade, etc., et de Catherine de Lur de Longa, et sœur cadette de Catherine Brun de la Valade, mariée avec Annet d'Aubusson, baron de Miremont. Louise Brun testa, en 1588, en faveur de ses enfants, au nombre de neuf, savoir :

BRUN : d'or, à la croix de gueules.

1°. Pierre, dont l'article viendra ;

2°. Jacques d'Abzac, écuyer, seigneur de Fontladier, qui épousa, par contrat du 31 décembre 1612, demoiselle Catherine *Le Poirre*, fille de Jacques Le Poirre, écuyer, seigneur de Tuffas, dans la paroisse de Rancogne, en Angoumois, et de Judith de Barbezières. Il laissa de ce mariage :

A. Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de Tuffas et de Fontladier, qui fut maintenu dans sa noblesse, le 14 août 1667, par M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1645, demoiselle Jeanne *d'Escravayat*, fille de Jean d'Escravayat, écuyer, seigneur du Verger et du Châlard, et de dame Jeanne Bigot. Isaac d'Abzac fut vraisemblablement père de :

Hélie-François d'Abzac, écuyer, seigneur de Tuffas, qui donna la déclaration de ses armoiries en 1698 (*Armorial général, généralité de Limoges et Angoulême*, page 85, n° 224) ;

B. Marie d'Abzac, alliée 1°, par contrat passé au château de Tuffas le 5 septembre 1643, avec Jean *d'Escravayat*, III° du nom, écuyer, seigneur du Châlard et du Verger, mort en 1647, frère de Jeanne, dont il a été parlé plus haut ; 2°, le 24 octobre 1655, avec Jean *du Bouchaud*, écuyer, sieur des Roches. Elle vivait encore le 22 juin 1685, suivant le contrat de mariage de Renée du Bouchaud, demoiselle de Beauregard, sa fille, avec Florent de David, chevalier, seigneur de Ventaux et de Lastours, auquel elle assista ;

3°. Hélie d'Abzac, écuyer, seigneur de la Robertie et de la Combe, près Ruffec, en Angoumois, qui fut présent, le 31 décembre 1612, au mariage de Jacques d'Abzac, son frère. Il contribua pour l'arrière-ban en 1635, et fut dispensé de servir en personne, pour avoir été estropié de la

main droite au service du roi. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1621, Marie *Chevalier*, dont il eut, entr'autres enfants :

Raimond d'Abzac, écuyer, seigneur de la Valade et de la Robertie, qui épousa, par contrat du 13 février 1657, Marie *de Volvire*. Il demeurait à la Robertie, paroisse de Voulesme, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Barentin, intendant en Poitou, du 10 décembre 1667 ;

4°. Raimond, auteur de la branche des *seigneurs* DE PRESSAC, rapportée ci-après ;

5°. Jacob d'Abzac, mentionné dans le testament de Louise Brun de la Valade, et rappelé dans une transaction du 25 novembre 1621. Il mourut sans postérité ;

6°. Léonard d'Abzac, vivant en 1621 ;

7°. Marguerite d'Abzac, qui fut mariée, par contrat du 18 février 1602, avec Antoine *de Boisseuil*, écuyer, seigneur de Boisseuil et des Salles, lequel fit son testament le 12 juin 1630 ;

8°. Louise d'Abzac ;

9°. Anne d'Abzac.

X. Pierre D'ABZAC, écuyer, seigneur de Villars et de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord, et de Mazières, en Angoumois, commanda le régiment de Bourdeille au siége de la Force, où il fut blessé d'un coup de mousquet. Il avait épousé, par contrat du 29 septembre 1607, Anne DE PERRY, fille de Jean de Perry, écuyer, seigneur de Mazières, de la Roche et de Genouillac, et de dame Marie Eschallard. Anne de Perry, après la mort de Pierre d'Abzac, aliéna, par acte du 11 décembre 1631, certaines rentes, afin de payer les dettes que son mari avait contractées pour armer et équiper Jean, leur fils, lorsque celui-ci alla servir au siége de La Rochelle. Ils eurent deux fils et trois filles :

DE PERRY : d'or, à la fasce d'azur.

1°. Jean, qui a continué la descendance ;

2°. N.... d'Abzac, seigneur de Saint-Pardoux, mort à Tours sans enfants ;

3°. N.... d'Abzac, religieuse à Périgueux ;

4°. N.... d'Abzac, qui prit le voile à Saint-Pardoux-la-Rivière, ordre de Saint-Dominique, au diocèse de Périgueux ;

5°. Nicole d'Abzac, qui fut mariée, le 1er janvier 1638, avec Henri *d'Escravayat*, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belat et de la Barrière, en Angoumois.

XI. Jean D'ABZAC, écuyer, seigneur de Villars, de Saint-Pardoux-

la-Rivière et de Mazières, rendit un hommage le 12 août 1647. Il servit le roi aux siéges de La Rochelle et de Turin, et laissa veuve sa femme, qui avait la curatelle de ses enfants en 1666, époque à laquelle elle obtint acte de la représentation des titres de leur noblesse pardevant M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, le 29 décembre. Elle s'appelait Renée DE LAMBERTIE, et était fille aînée de Jean de Lambertie, écuyer, seigneur de Prun, de Pérignac et de Marval, en Poitou, et de Jeanne Coustin de Masnadeau. Jean d'Abzac l'avait épousée le 15 janvier 1640, et elle le rendit père des enfants suivants :

DE LAMBERTIE : d'azur, à deux chevrons d'or.

1°. Jacques d'Abzac de Villars, né en 1649, page de la reine en 1666;

2° Charles d'Abzac de Villars (1), écuyer, seigneur de Mazières, né en 1650, reçu page du roi dans sa grande écurie en 1667; il devint dans la suite capitaine dans le régiment du Roi, et mourut sans enfants. Jean de la Roche-Aymon, son neveu, fut son héritier testamentaire;

3°. Raimond d'Abzac de Villars, sieur de Saint-Pardoux, né en 1651; il étudiait en philosophie à Périgueux en 1666, et devint ensuite lieutenant de cavalerie;

4°. Jean d'Abzac de Villars, écuyer, sieur de la Robertie, né en 1653; il étudiait, en 1666, chez les doctrinaires à Brive. Il paraît qu'il s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais, dans la suite, il embrassa l'état militaire, et fut fait capitaine dans le régiment de Picardie. Il prend la qualité de colonel du régiment d'Artois et de chevalier de l'ordre de Saint-Louis dans un acte d'accord qu'il passa par procureur, le 3 avril 1702, avec Claude d'Aloigny, seigneur du Puy-Saint-Astier, au nom de Renée-Françoise d'Abzac, son épouse, et Antoine de la Roche-Aymon, seigneur de Prémilhac, et Marie d'Abzac, son épouse, sur le partage des biens de la Jouviderie, et autres provenant de l'hérédité de feu dame Renée de Lambertie, dame de Villars. Il fut convenu par cet acte que la terre de Mazières demeurerait en entier à Jean d'Abzac; mais dans la suite cette terre est retournée à Renée-Françoise d'Abzac, sans doute en qualité d'héritière de Jean d'Abzac, son oncle;

5°. Henri d'Abzac de Villars, né en 1653, lieutenant de la compagnie du précédent;

6°. N.... d'Abzac de Villars, religieuse dominicaine à Saint-Pardoux;

7°. Marie d'Abzac de Villars, qui épousa, par contrat du 18 novembre 1664,

---

(1) Il est appelé Hélie dans l'*Armorial* de M. d'Hozier, registre 2°, page 29. Charles et Hélie d'Abzac étaient peut-être deux individus différents, qu'on a confondus ici.

Antoine *de la Roche-Aymon*, seigneur de Prémilhac, de la Brousse, de Bellile, etc., fils de Jean de la Roche-Aymon, seigneur des mêmes lieux, et de Charlotte du Puy, sa seconde femme. Par cet acte, Marie Eschallard, sa marraine, veuve de Jean de Rochechouart, baron de Saint-Germain, lui fit une donation. Elle mourut le 1er mars 1709, et fut inhumée, le 3 du même mois, en l'église de la paroisse d'Anesse, aux tombeaux de la famille de son mari.

XII. Jacques D'ABZAC DE VILLARS, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, de Mazières, etc., né en 1649, page de la reine en 1666, fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général de Guienne*, le 29 août 1698, et ne vivait plus lors du premier mariage de sa fille, le 20 août 1700. Il avait épousé 1° Catherine DES ACHARDS; 2° Catherine DE PÉRUSSE D'ESCARS, fille d'Annet de Perusse, marquis d'Escars, chevalier, seigneur de la Mothe, d'Aucanville, de Saint-Cezert, de Puységur, etc., lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Honfleur, et de Paule de Montlezun-Campagne, sa seconde femme. Catherine d'Escars survécut à Jacques d'Abzac, et s'allia, en secondes noces, avec Pierre de Bannes, seigneur de Bosredon. Jacques d'Abzac a eu pour enfants;

DES ACHARDS: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 étoiles d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 besants d'or.

DE PÉRUSSE: de gueules, au pal de vair.

Du premier lit:

1°. Renée-Françoise d'Abzac, dame des terres de Villars, de Saint-Pardoux et de Mazières, mariée 1°, par contrat du 20 août 1700, avec Jean *de la Roche-Aymon*, chevalier, seigneur de Bellile, son cousin-germain; 2°, par contrat passé au château de Villars le 24 octobre 1701, avec Claude, marquis *d'Aloigny*, seigneur du Puy-Saint-Astier, de la Rolfie, etc. Le 18 août 1724, elle vendit la terre de Mazières à Jean du Tillet, seigneur des Vergnes;

Du second lit:

2°. Marie d'Abzac de Saint-Pardoux, mariée, par contrat du 29 décembre 1705, avec Pierre *de Lestrade*, chevalier, seigneur de Bouilhen. Elle ne vivait plus le 25 juin 1735.

Seigneurs DE PRESSAC, en Angoumois, *éteints.*

X. Raimond D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Forêt et de Villars, en partie, quatrième fils de Gui d'Abzac, seigneur de Villars, et de Louise Brun de la Valade, fut successivement capitaine d'infan-

terie dans le régiment d'Epernon et capitaine de cavalerie. Il avait épousé, en premières noces, le 5 janvier 1613, demoiselle Guionne DE SINGARREAU, dame de Pressac, dans la paroisse de Saint-Quentin, en Angoumois, fille et héritière de messire Jean Singarreau, seigneur de Pressac, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Catherine de Bermondet. Guionne de Singarreau étant morte sans enfants de lui, mais sans doute après l'avoir institué son héritier au moins en partie, la terre de Pressac lui resta, aux termes d'une transaction qu'il fit, le 19 septembre 1640, avec Guichard Cailhou, écuyer, sieur de la Forgerie, et son compétiteur dans la succession de Guionne de Singarreau, comme mari de Léonarde Singarreau, fille naturelle de Jean Singarreau, mais légitimée depuis par lettres royaux. Long-temps avant cette transaction, et le 17 février 1629, Raimond d'Abzac s'était remarié avec demoiselle Anne D'ALOUE, fille de François d'Aloue, seigneur des Ajots, en Angoumois, de la Thibaudière en Poitou, etc., et de Marie de Livenne. Raimond d'Abzac a eu de sa seconde femme Jacques, Ier du nom, qui suit.

DE SINGARREAU : de sinople, à deux fasces d'or.

D'ALOUE : d'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux mâcles de sable.

XI. Jacques D'ABZAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pressac et de Vouzans, fut page du roi en la grande écurie, et eut de son mariage, arrêté le 3 juillet 1655, avec demoiselle Marie RAOUL, fille de Samuel Raoul, écuyer, seigneur de Vouzans et de la Bergerie, et de dame Claude Guérin :

RAOUL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon d'argent.

1°. Gabriel, qui suit;

2°. Antoine d'Abzac, seigneur de Vouzans;

3°. Louis d'Abzac. On le croit le même que Louis d'Abzac, qualifié chevalier, comte de la Douze, dans un acte passé devant Bussières, notaire royal en la ville de Tulle, le 25 mars 1720, par lequel Françoise *de Mérigonde*, sa femme, céda et transporta à Antoine Panqulnot et Pierre Freysinges, prêtres et syndics de la communauté de Saint-Pierre de Tulle, une somme de 2,000 livres que lui devait Léonard Fieu, fils et héritier de feu Blaise Fieu, qui lui avait passé une reconnaissance de cette somme le 2 juin 1696, comme provenante de la vente d'un domaine situé à Trens, lequel avait appartenu à cette dame;

4°. Susanne d'Abzac;

5° Julie d'Abzac, mariée, par contrat du 9 janvier 1694, avec Jean *de la Breuille*, seigneur de Chantrezac et des Pousses, en Limosin, fille de Jean de la Breuille, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Taveau, qui était alors remariée avec Jean d'Abzac, qualifié seigneur de Sermage. Ce der-

nier, de concert avec sa femme, stipula par le contrat que, s'ils venaient à se séparer des futurs époux, ceux-ci jouiraient de la terre des Pousses; et Jacques d'Abzac, père de Julie, conjointement avec son fils Gabriel d'Abzac, abandonna à la future la terre de Vouzans, pour lui tenir lieu de toute succession, tant paternelle que maternelle. Elle promit de réitérer ses renonciations au temps de sa majorité.

DE BRIZE : XII. Gabriel D'ABZAC, chevalier, seigneur de Pressac, de Savignac, de la Roussarie, de la Bergerie et des Pascauts, appelé d'abord M. de Savignac, eut de son mariage avec Catherine DE BRIZE, entre autres enfants :

1°. Jacques, II° du nom, qui suit ;
2°. Anne d'Abzac, mariée, par contrat passé au château de Pressac le 12 janvier 1717, avec Louis *Prévôt*, seigneur de Beaulieu, de Puybautier, de la Vaucelle, etc.

VAUTIER : XIII. Jacques D'ABZAC DE PRESSAC, marquis de Pressac, ne laissa, de son mariage avec Marie VAUTIER, qu'une fille nommée:

Marie-Gabrielle d'Abzac, héritière de Pressac, mariée 1° avec N.... *de Roquard*, qualifié par elle comte de Pressac : elle habitait avec lui en 1750 au château de Pressac, près Confolens; 2°, le 23 avril 1754, avec Thomas, marquis *d'Aloigny*, seigneur du Puy-Saint-Astier, de la Rolfie, etc., veuf de Marie le Berthon, et fils de Claude, marquis d'Aloigny, et de Renée-Françoise d'Abzac, dame de Villars.

SEIGNEURS DE CAZENAC, DE MONDIOL, etc. (1).

DE CAZENAC : IX. Bardin D'ABZAC DE MAYAC, écuyer, seigneur de Limeyrac, de Cazenac, de Mondiol, etc., troisième fils de Pierre d'Abzac, seigneur de Mayac, et de Marguerite de Salignac de Rochefort, fut institué légataire de ses père et mère les 18 mai 1572 et 30 octobre 1575, et s'allia, par contrat du 5 avril 1592, avec Françoise, dame DE CAZENAC, dans la paroisse de Coux-sur-Dordogne, de la Turquerie et de Mondiol. Ils firent un testament conjonctif, au mois de décembre 1617, en faveur de leurs enfants, savoir :

(1) Cette branche et toutes celles qui vont suivre ont été omises dans l'*Armorial général* de M. d'Hozier.

1°. Louis, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Charles, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE BICAROQUE, DE FALGUEYRAC, etc., rapportée ci-après;

3°. Henri d'Abzac, seigneur de Mondiol, lieutenant en la compagnie de Louis d'Abzac, son frère aîné, dans le régiment de la Douze. Il fut dispensé du ban et arrière-ban en 1639. Le 1er octobre de cette année il épousa Anne *de Baisselance*, et fit son testament le 5 juillet 1659. Il avait alors trois fils;

A. Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Mondiol, mort sans postérité avant le 26 avril 1667;

B. Marc d'Abzac, écuyer, seigneur de Mondiol, né en 1655. Le 26 avril 1667 il eut acte de la représentation de ses titres, signé de M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne. Il vivait encore le 31 janvier 1714, alors veuf d'Isabeau *d'Abzac de la Boissière*, fille d'Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de la Boissière, et de Marguerite de Barraud du Fournil. Elle l'avait rendu père de :

a. Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Ballet, de Campredon, etc., qui fut successivement capitaine, major et lieutenant-colonel du régiment de l'Ile-de-France, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1). Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Cervelaure, son oncle maternel, l'institua son héritier par son testament du 11 février 1726, et Pierre de Vassal, écuyer, seigneur du Breuil et de la Queyzie, le nomma exécuteur de celui qu'il fit à Béthune le 12 mai 1736. Pierre d'Abzac fit le sien le 14 janvier 1750, institua son héritier universel Pierre d'Abzac, seigneur de la Boissière, son cousin-germain et son ami. Ce testament fut ouvert le 27 novembre 1756, ce qui prouve que le testateur a vécu jusque vers cette époque. Il avait épousé, par contrat passé au château de Ballet, paroisse de Pompiac, juridiction de Castillonnes, le 31 janvier 1714, Victoire *de Digeon*, fille de défunts nobles Henri de Digeon, écuyer, seigneur baron de Monteton et de Peyrières, et de dame Charlotte Émée. Par cet acte, Élisée d'Abzac, écuyer, seigneur de la Boissière, lieu-

(1) Pierre d'Abzac de Campredon s'était distingué d'une manière particulière dans plusieurs actions de la guerre d'Espagne, sous M. de Vendôme. Ce prince, voulant récompenser la valeur de cet officier, détacha sa croix de l'ordre de Saint-Louis pour la mettre à la boutonnière de M. d'Abzac; et, comme celui-ci fit observer au prince que, professant la religion protestante, il ne pouvait pas accepter cet honneur : « *Je vous fais chevalier*, lui dit M. de Vendôme, *et vous dis-* » *pense du serment.* »

tenant-colonel d'infanterie, fit donation à Pierre d'Abzac du domaine de Cazenac, situé dans la paroisse de Coux, juridiction de Bigaroque. Celui-ci mourut sans laisser de postérité;

b. Marc-Antoine d'Abzac, écuyer, seigneur de Saint-Laurent, mentionné dans des actes de 1726, 1734 et 1738;

c. Catherine d'Abzac, légataire d'Isaac d'Abzac, seigneur de la Boissière, son aïeul maternel, en 1696;

C. Henri d'Abzac, écuyer, qui sortit de France lors de la révocation de l'édit de Nantes, et se retira en Irlande, où il épousa Marie *d'Abzac de la Boissière*, sœur de la femme de Marc, son frère. Cette dame fut déshéritée par Isaac d'Abzac, son père, en 1692, pour être sortie du royaume sans la permission du roi. Henri d'Abzac a fondé en Irlande une branche qui subsiste encore, et dont le chef était, avant la révolution, Henri d'Abzac, professeur de théologie en l'université de Dublin, mort avant l'année 1790, père de neuf enfants des deux sexes;

4°. Étienne d'Abzac, écuyer seigneur de Cazenac en partie, qui, par provisions du 28 février 1633, fut nommé tuteur honoraire de Jean et François d'Abzac de la Douze, enfants de Charles d'Abzac, marquis de la Douze. Il était lieutenant de la compagnie du seigneur de la Douze au régiment de Rastignac en 1635;

5°. Jeanne d'Abzac, mariée au repaire noble de Cazenac, le 12 août 1615, avec Pierre *de Vassal*, écuyer, seigneur de Caravelles et de la Queyzie, fils de Jean de Vassal, IVe du nom, écuyer, seigneur de Bastes, et de Jeanne de la Basque.

DE BLANQUET : d'azur, à la colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

X. Louis d'Abzac, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cazenac et de la Turquerie, capitaine au régiment de la Douze, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères par les commissaires au régalement des tailles, le 5 mai 1635. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1627, Isabeau DE BLANQUET, laquelle était veuve lorsqu'elle fit son testament au château de Cazenac le 12 août 1658. On voit dans cet acte, par lequel elle voulut être inhumée dans la paroisse de Coux, qu'elle avait eu cinq enfants :

1°. Charles d'Abzac, qui ne vivait plus lors du testament de sa mère;
2°. Henri, qui a continué la descendance;
3°. Bonne d'Abzac, légataire de sa mère;
4°. Jeanne d'Abzac, qui était mariée, en 1658, avec Pierre *d'Aumar de la Brousse*;
5°. Autre Jeanne d'Abzac, qui ne vivait plus en 1658.

XI. Henri D'ABZAC, écuyer, seigneur de Cazenac, etc., né en 1637, obtint, le 15 avril 1667, acte de la représentation de ses titres de noblesse de M. de la Brousse, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne. Il épousa 1°, par contrat du 12 février 1659, Marguerite DE LA VAYSSIÈRE; 2°, par contrat du 6 octobre 1670, Françoise DE GIRONDE, veuve de Charles de Conche, sieur de Motheplaine, et fille de Marc de Gironde, seigneur du Piquet, et de dame Catherine de Beaumond (Touchebœuf). Françoise de Gironde était veuve en 1698, lorsqu'elle fit registrer les armes de la famille de son mari dans l'*Armorial général de Guienne*. Le 8 février 1714 elle fit son testament au noble repaire de Trévy, paroisse de Berbiguières, en Périgord, et demanda à être inhumée en l'église de Coux, dans la sépulture de son mari. Celui-ci avait eu pour enfants;

DE LA VAYSSIÈRE :

DE GIRONDE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 hirondelles de sable, les deux premières affrontées, la dernière au vol étendu, qui est *de Gironde*; aux 2 et 3 de gueules, à la croix de Toulouse d'or.

Du premier lit :

1°. Joachim, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Louis, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE TRÉVY, rapportée ci-après;

3°. Catherine d'Abzac.

XII. Joachim D'ABZAC, écuyer, seigneur de Cazenac, fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Guienne* en 1698. Il paraît avoir eu pour fils :

N......

XIII. N.... D'ABZAC, écuyer, seigneur de Cazenac, qui épousa, vers 1750, N.... D'ALBERT DE LAVAL, fille de messire Jean-Louis d'Albert, comte de Laval, baron de Madaillan et d'Olizy, seigneur de Boisset, de la Sauvetat, de Saint-Pardoux, etc., et de dame Brigite de Vincent. Leurs enfants furent :

D'ALBERT DE LAVAL : écartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur, qui est *d'Albert de Laval*; aux 2 et 3 *de Montmorency-Laval*.

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Charles, chevalier d'Abzac, capitaine au régiment Royal-Italien, ensuite capitaine au second régiment de chasseurs. Il a été condamné à mort, comme émigré, par le tribunal criminel du département de Lot-et-Garonne, le 7 mars 1794. Il a laissé deux filles issues d'un mariage qu'il avait contracté à Romans, en Dauphiné.

XIV. Jean D'ABZAC, écuyer, seigneur de Cazenac et de Bigaroque, fit une acquisition, conjointement avec Louis d'Abzac de Falgueyrac, le 8 août 1785. Il épousa N.... DE SOYRE, native de la Réole-sur-Garonne, dont il a eu deux fils et trois filles.

DE SOYRE :

SEIGNEURS DE TRÉVY.

XII. Louis D'ABZAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Trévy dans la paroisse de Berbiguières, en Sarladais, né en 1677, institué héritier universel par Françoise de Gironde, sa mère, le 8 février 1714, épousa, par contrat du 23 avril 1718, Marie-Anne DE COMARQUE, fille de François de Comarque, chevalier, seigneur de Signac, de Monsac, etc., et de dame Marie de Touchebœuf de Clermont-la-Borie. Louis d'Abzac fit son testament le 19 avril 1757, et fut inhumé dans l'église de Berbiguières. Sa veuve se remaria avec Antoine de Saintours, écuyer, seigneur de Salibourne. Elle avait eu de Louis d'Abzac, son premier mari :

DE COMARQUE : d'azur, à une arche d'alliance d'argent, surmontée de 2 étoiles d'or.

1°. Martial d'Abzac, seigneur de Trévy, marié, en 1762, avec Anne *de Touchebœuf-Clermont*, fille de Jean-Baptiste-François de Touchebœuf, marquis de Clermont, seigneur de Besse, etc., et de Louise-Élisabeth de Boyer d'Anglazard. Martial d'Abzac en resta vœuf, sans enfants, le 6 novembre 1766, et mourut avant le 13 février 1770;
2°. Léonard, qui a continué la descendance;
3°. Jean-Samson d'Abzac, légataire de son père en 1757;
4°. Marie d'Abzac, femme du sieur *du Plassiat de Braguet*;
5°. Marie-Anne d'Abzac, } légataires de leur père;
6°. Catherine d'Abzac, }
7°. Marguerite d'Abzac, religieuse professe au couvent de Notre-Dame de Sarlat en 1757.

XIII. Léonard D'ABZAC, écuyer, seigneur de Trévy, garde-du-corps du roi, épousa, par contrat du 13 février 1770, Marguerite DE COTHET, fille de Jean de Cothet (1), écuyer, seigneur du noble repaire de Chanloubet, paroisse de Plazac, en Périgord, et de feu dame Charlotte du Chaylard de Laquerie. De ce mariage est issu Jean-Baptiste, qui suit.

DE COTHET : de gueules, à trois lions d'or.

(1) Jean de Cothet avait pour père Louis de Cothet, seigneur de Chanloubet, marié, par contrat du 9 septembre 1708, avec Marguerite *de la Roche-Aymon*, fille de Jacques de la Roche-Aymon, écuyer, seigneur du Plantier, du Verdier-Prémilhac, d'Exendiéras et du Breuilh et d'Isabeau de Bonneguise.

La maison de Cothet est d'ancienne chevalerie. Elle est connue depuis le douzième siècle, et Jean de Cothet, maréchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1452, en était descendu.

XIV. Jean-Baptiste d'Abzac, écuyer, seigneur de Trévy, né le 25 octobre 1772, élève de l'École-Militaire en 1785, a épousé Élisabeth du Chaylard, élevée à Saint-Cyr, fille de Jean du Chaylard de la Salle, V^e^ du nom, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Léon-sur-Vezère, de laquelle il a eu trois enfants :

du Chaylard : d'azur, à deux tours rangées d'argent, maçonnées de sable; en cœur un vol d'émérillon d'or.

1°. N.... d'Abzac de Trévy, garde-du-corps du roi dans la compagnie de Gramont, décédé ;
2°. N.... d'Abzac de Trévy ;
3°. Demoiselle N.... d'Abzac de Trévy.

SEIGNEURS DE BIGAROQUE, DE FALGUEYRAC, etc.

X. Charles d'Abzac de Cazenac, écuyer, seigneur d'Aurance, second fils de Bardin d'Abzac, seigneur de Limeyrac, de Cazenac et de Mondiol, et de Françoise, dame de Cazenac, entra dans la marine royale, où il servit avec beaucoup de distinction. Il fut fait officier garde-côtes, suivant un ordre du 10 avril 1633; devint capitaine de vaisseau en 1640, et est qualifié contre-amiral de l'armée navale du Havre dans un certificat du 16 octobre 1641. Il avait épousé, par contrat du 2 septembre 1629, Marie Berthonneau, veuve de Jacques de Groisson, écuyer. M. d'Abzac fit son testament le 2 avril 1639, et vécut jusque vers le 7 février 1651, époque à laquelle l'ouverture de ce testament fut faite au siége présidial de Sarlat. Marie Berthonneau vivait encore le 2 janvier 1684, alors veuve d'un troisième mari, Henri de Gontaut-Saint-Geniès, écuyer, seigneur de la Serre. Elle avait eu de Charles d'Abzac de Cazenac :

Berthonneau :

1°. Charles-Louis d'Abzac de Cazenac, écuyer, seigneur de Bigaroque, d'Aurance, de Falgueyrac, etc., né en 1632, marié, le 6 février 1650, avec Catherine *de Vassal*, fille de Rigal de Vassal, écuyer, seigneur de la Flameyrague, de Bastes, etc., et d'Hélix de Saintours de la Bourlie. Leurs enfants furent :

A. Jean d'Abzac, seigneur de Bigaroque, vivant en 1698. Il peut avoir pour fils :

Arnaud d'Abzac, écuyer, seigneur de Falgueyrac, qui fut présent, le 9 janvier 1712, au mariage d'Isabeau de Vassal du Breuil avec Nicolas de Luziers, écuyer ;

B. Charlotte d'Abzac de Bigaroque, mariée, en 1664, avec Bernard *de Comarque*, écuyer, seigneur de Beyssac, de Laussel, etc., fils de Jean de Comarque, IVe du nom, écuyer, seigneur de Beys-

sac, co-seigneur de Laussel, et d'Anne de Montesquiou de Sainte-Colombe;

2°. Charles d'Abzac, sieur de Falgueyrac, né en 1636, vivant le 21 décembre 1666, date de la représentation des titres de noblesse de sa branche faite par son frère aîné, devant le subdélégué de l'intendant de Guienne. Il paraît être mort sans postérité;

3°. Jacques, dont l'article suit;

4°. Marie d'Abzac, qui épousa, le 30 juillet 1658, Henri *de Cugnac*, chevalier, seigneur de Floricourt, fils de Peyrot de Cugnac, écuyer, seigneur de Tourondel, et de Henrie de Gontaut-Saint-Geniès. Elle vivait encore en viduité le 16 avril 1680;

5°. N.... d'Abzac, qui n'était pas encore baptisée le 2 avril 1639.

XI. Jacques D'ABZAC, chevalier, seigneur de Falgueyrac, servait dans la marine royale (1) le 7 mai 1670. Il présenta requête pour être admis à employer la production de titres de ses frères, à l'effet de prouver sa noblesse. Il épousa, suivant une procuration de sa mère, du 2 janvier 1684, Françoise D'ABZAC DE LA SERRE, fille de Baltazar d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, et de Jeanne de Saint-Exupéry, fit son testament étant veuf le 24 janvier 1702, et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean de Bigaroque, laissant:

D'ABZAC : comme à la page 1.

1°. Bernard d'Abzac, sieur d'Aurance, qui fit son testament le 18 décembre 1754, et mourut sans postérité;

---

(1) Voici la lettre de recommandation qu'écrivit pour lui M. d'Aguesseau à M. Colbert du Terron, conseiller-d'état, intendant de la marine du Ponent. Elle est datée de Bordeaux le 6 février 1670:

« Monsieur, je vous supplie très-humblement d'agréer que je vous présente » M. le chevalier de Falgueyras, sieur d'Abzat, pour entrer dans la compagnie des » gardes de la marine. C'est un gentilhomme dont le père a esté autrefois vice-» amiral sous M. l'archevêque de Bordeaux. Je ne doute pas que vous ne soyez sa-» tisfait de sa personne, et que vous ne trouviez en luy toutes les dispositions né-» cessaires pour bien réussir dans cet employ, particulièrement si vous avez la » bonté de l'honorer de votre protection. C'est la grâce que je vous demande pour » luy, et, pour moy, celle de croire que je suis, etc., etc. Signé D'AGUESSEAU.

» P. S. Ce gentilhomme est de la maison de la Douze, qui est une des plus il-» lustres du Périgord, et je ne doute pas que sa conduite ne réponde à sa nais-» sance: ainsi je vous supplie, Monsieur, d'avoir une considération particulière » pour luy. »

2°. Jean, qui a continué la descendance;
3°. Pierre d'Abzac, sieur du Chevalier;
4°. Marie-Anne d'Abzac.

XII. Jean D'ABZAC, écuyer, seigneur d'Aurance, de Falgueyrac, etc., baptisé le 2 mars 1688, légataire de son père le 24 janvier 1702, épousa, par contrat du 9 mai 1720 (mariage béni le 22 du même mois), demoiselle Thérèse FERRIOL, fille de Daniel Ferriol, sieur de la Queyrelie, et de Jeanne de la Clergerie. Ces époux firent une vente à Pierre Barrat le 18 août 1748, et vivaient encore le 18 août 1756, date du testament de Thérèse Ferriol, lequel fut ouvert le 10 avril 1777. De leur mariage sont issus : FERRIOL :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Jeanne d'Abzac, l'aînée,
3°. Jeanne d'Abzac, la jeune,
4°. Marie-Anne d'Abzac,
} légataires de leur mère en 1756.

XIII. Louis D'ABZAC, écuyer, seigneur de Falgueyrac, né et baptisé le 18 mai 1730, épousa, par contrat du 21 mai 1756, Antoinette D'ABZAC DE LA SERRE, sa cousine, fille de Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, et de Jeanne-Louise de Cugnac de Giverzac. Louis d'Abzac fit son testament le 8 avril 1791, et laissa : D'ABZAC : comme à la page 1.

1°. N.... d'Abzac, mort célibataire;
2°. François-Joseph, dont l'article suit;
3°. François d'Abzac, qui fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Il embrassa ensuite la carrière des armes, et fut officier au régiment de Lorraine, infanterie;
4°. Joseph d'Abzac, il a émigré avec son frère, qui précède, et n'est rentré, ainsi que lui, qu'après le licenciement définitif du corps de Condé, effectué en 1801. Joseph d'Abzac a épousé demoiselle N.... *Boyer du Suquet*, de Saint-Cyprien-sur-Dordogne, de laquelle il a deux fils.

XIV. François-Joseph, comte D'ABZAC DE FALGUEYRAC, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 29 avril 1767. Il obtint, le 16 décembre 1777, un certificat de M. d'Hozier pour son admission à l'École militaire, et fut nommé, le 24 juin 1787, lieutenant en second de la compagnie de Brécourt, dans le régiment de Picardie, infanterie. Émigré en 1791,

il a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes en qualité de sous-lieutenant des gardes de l'Institut de Saint-Louis, ci-devant gardes de la Porte, avec rang de major d'infanterie, dont la commission est datée de Coblentz le 26 février 1792. Il alla joindre le prince de Condé au mois de mai 1793; et, depuis cette époque, il a fait sous les ordres de ce prince les campagnes de 1793 à 1797, s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu, et a été blessé à celle du 13 août 1796. Le comte d'Abzac a obtenu la croix de l'ordre de Saint-Louis le 11 août 1796, et le brevet de lieutenant-colonel le 23 janvier 1797. Rentré en France bientôt après, il a épousé, en 1798, Thérèse-Françoise-Élisabeth du Garric d'Uzech de Montastruc (1), fille de Joseph-Polycarpe du Garric, comte d'Uzech, colonel de la légion de Soubise, brigadier des armées du roi, et de Thérèse-Françoise de Pérusse d'Escars. Le comte Joseph d'Abzac de Falgueyrac a eu cinq filles, dont une est mariée avec M. *de la Varnelle.*

du Garric : d'or, au chêne de sinople, fruité d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

SEIGNEURS DE SARRAZAC, DE LIMEYRAC, etc.

VIII. François d'Abzac, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Sarrazac, dans la paroisse de Mayac, troisième fils de François d'Abzac, seigneur de Mayac, et de Souveraine de Paleyrac, fut institué légataire d'une somme de 800 livres par le testament de son père, du 18 septembre 1550. Uni à Gabriel, son frère, il eut un procès avec Pierre d'Abzac, leur frère aîné; et, par sentence de la sénéchaussée de Périgueux, du 30 mars 1556, il fut adjugé à chacun des puînés le cinquième de la succession de leur père; ce qui fut confirmé par un accord fait entre les mêmes frères le 19 janvier 1557 (*v. st.*). Les biens qui échurent à François d'Abzac consistaient en partie dans les villages de Sarrazac, Esteyvas, Verneils et la Maignonie. Cet acte fut suivi, le 27 avril 1561, d'un dernier accord fait entre les mêmes frères, toujours relativement au partage des biens de la succession de leur père. François d'Abzac acquit quelques biens fonds par acte du 8 mars 1562. Il fut fait

(1) Par ce mariage, le château de Montastruc est rentré dans la maison d'Abzac, qui l'avait fait bâtir au quatorzième siècle.

légataire d'une somme d'argent par le testament de sa mère, approuvé le 17 août 1567; assista à celui de Marguerite de Salignac, sa belle-sœur, du 18 mai 1572, et fut nommé exécuteur de celui de Pierre, seigneur de Mayac, son frère, du 30 octobre 1575. Le 9 juin 1580, il fit un accord avec François d'Abzac, seigneur de Mayac, son neveu, sur le partage de la succession de feu Guillaume d'Abzac, prêtre, son frère, et il eut la métairie de Verneulh. Il fit hommage au roi de Navarre, le 6 mars 1583, pour le village de Sarrazac et la moitié de celui de la Maignonie, pour le grand Masvieux, en la paroisse de Ladignac, et pour les villages de Verdonneys, la Megondie, Leyssarton et la Gardette, dans les paroisses de Coulaures et de Saint-Jory-Lasbloux, le tout relevant de ce prince à cause de sa vicomté de Limoges. François d'Abzac fit son testament au repaire ou château de Sarrazac le premier avril 1592. Il choisit sa sépulture dans l'église de Mayac, au tombeau de ses prédécesseurs, et vécut jusqu'après le 18 juin 1598. Il avait épousé, par contrat passé en la maison noble du Bois, sise au bourg de Ladignac, le 3 juin 1561, demoiselle Louise JAIN (*aliàs* JEHAN), fille de noble Jean Jain, écuyer, seigneur du Bois, qui constitua en dot à sa fille une somme de 1,100 livres tournois. De ce mariage naquirent: JAIN :

1°. Pierre, qui suit;
2°. François d'Abzac écuyer, sieur de Mayronneau, légataire de 1,333 écus, par le testament de son père, du 1er avril 1592. François ne vivait plus le 4 septembre 1636;
3°. Souveraine d'Abzac, qui épousa, avant 1592, N.... *Vigier*, sieur de Puypouzin;
4°. Antoinette d'Abzac, légataire de 1,000 écus en 1592.

IX. Pierre D'ABZAC, écuyer, seigneur de Sarrazac, du Masvieux, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père du 1er avril 1592. Il passa une transaction à Saint-Yriex, le 18 novembre 1603, avec Pierre, seigneur de Royère, écuyer; obtint, le 23 janvier 1608, une sentence des commissaires des francs fiefs au ressort du parlement de Bordeaux, par laquelle, attendu sa qualité et extraction noble, il fut déchargé du droit de franc fief. Pierre d'Abzac ne vivait plus en 1628. Il avait épousé, par contrat passé au château de Benquet, près Mont-de-Marsan, le

DE CHAUVERON : d'argent, au pal bandé, d'or et de sable.

18 juin 1598, Esther DE CHAUVERON, fille de défunts nobles Roland de Chauveron et Renée, dame de Benquet. Ses enfants furent :

1°. Gui, *dit* Guinot, dont l'article suit ;
2°. Léonard, Ier du nom, auteur de la *branche* DE LA MEYZE, en Limosin, rapportée ci-après ;
3°. Jacob d'Abzac, } qui ne vivaient plus le 14 septembre 1636 ;
4°. Isabeau d'Abzac, }
5°. Marie d'Abzac, } elles partagèrent avec leurs frères et sœurs la succession de leur père le 14 septembre 1636 ;
6°. Peyronne d'Abzac, }
7°. Antoinette d'Abzac, qui épousa, le 11 septembre 1640, Marc *de Lambert*, écuyer, seigneur de Rouziers, de Lamourat et de la Mazardie, en Périgord, dont elle eut des enfants.

X. Gui *dit* Guinot D'ABZAC, écuyer, seigneur de Sarrazac, du Masvieux et de la Tour, fit l'acquisition d'un bois, par acte passé au bourg de Coulaures, juridiction d'Exideuil, le 10 novembre 1631. Il fut déclaré, comme noble, exempt de la contribution des tailles et autres subsides, par sentence des commissaires généraux députés en Guienne, rendue à Périgueux, le 12 mai 1635, sur le vu de ses titres, remontés à l'an 1467 ; partagea avec ses frères et sœurs les biens de la succession de leur père, par acte passé au château de Sarrazac le 14 septembre 1636 ; fit l'acquisition d'une métairie située dans la paroisse de Mayac le 2 novembre 1640 ; passa un accord, le 28 août 1644, avec dame Isabeau de Ferrières de Sauvebœuf, veuve de messire Jean de Lestrade de la Cousse, frère de défunte Jacqueline de Lestrade, son épouse, et ne vivait plus en 1668. Il avait épousé, par contrat passé au repaire noble de la Cousse, paroisse de Coulaures, dans le marquisat d'Exideuil, le 27 février 1628, demoiselle Jacqueline DE LESTRADE DE LA COUSSE, fille de feu François de Lestrade, écuyer, seigneur de la Cousse, de Veyrières, etc., et de dame Jeanne de Gimel de Paluel. De ce mariage est issu Jean, qui suit (1).

DE LESTRADE : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or, et accompagnée de trois mouchetures d'hermine de sable.

(1) On a lieu de présumer que Gui d'Abzac eut un deuxième fils, qu'il appanagea du fief du Masvieux, et que de ce fils est descendu Jean d'Abzac, écuyer, seigneur du Masvieux, marié avec demoiselle Madelaine *de la Porte*. Celui-ci mourut avant le 2 septembre 1748. Sa fille, Élisabeth d'Abzac, épousa, par contrat passé au Masvieux, paroisse de Ladignac, en Limosin, Henri *de Jarrige de la Morelie*, écuyer, seigneur du Breuil, fils de Léonard de Jarrige écuyer, seigneur du Breuil, et de Jeanne Burguet.

XI. Jean d'Abzac, écuyer, seigneur de Sarrazac, de la Combe, etc., fut émancipé par son père le 4 juin 1657. Il rendit hommage au roi au bureau des finances de la généralité de Guienne, à Périgueux, le 19 janvier 1668, pour le village et repaire de Sarrazac et le village de la Mauronie, situés dans la paroisse de Mayac, marquisat d'Exideuil, mouvants de S. M. à cause de son comté de Périgord. et il fit son testament au même repaire de Sarrazac le 8 janvier 1673; choisit sa sépulture dans l'église de Mayac, au tombeau de ses prédécesseurs; laissa à sa femme l'administration et l'usufruit de tous ses biens, à la charge de les remettre à l'un de leurs enfants, à son choix, et, à défaut de choix, à l'aîné. Le 14 janvier de la même année, Jean d'Abzac rendit aveu au roi pour son fief noble et repaire de Sarrazac. Il avait épousé, par contrat passé au château de Limeyrac, le 1er octobre 1651, demoiselle Marguerite de Béron, fille d'Antoine de Béron, écuyer, seigneur de la Salle et de Lempzours, et de dame Bonne de Perry. Les enfants nés de leur mariage sont:

de Béron: d'azur, au lion d'or.

1°. Antoine d'Abzac, seigneur de Sarrazac, qui était à l'armée au service de sa majesté, lorsque son père fit son testament le 8 janvier 1673. Il épousa, le 4 août 1682, Isabeau *de la Roche-Aymon-Prémilhac,* dame de la Tour et de la Mouline, veuve de Louis Malet, écuyer, seigneur de la Roche, et fille de Jean de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémilhac, de la Brousse, d'Anesse, etc., et de Charlotte du Puy, sa seconde femme. Elle vivait encore le 23 avril 1715;

2°. Jacques d'Abzac,
3°. François d'Abzac,
4°. Raimond d'Abzac,
} nommés dans le testament de leur père, du 8 janvier 1673;

5°. Pierre, qui a continué la descendance;

6°. Henri d'Abzac,
7°. Jeanne d'Abzac,
8°. Françoise d'Abzac,
} nommés dans le testament de leur père, du 8 janvier 1673.

XII. Pierre d'Abzac de Mayac, chevalier, seigneur de Sarrazac, de Limeyrac, de Lestang, etc., faisait sa résidence au château de Lestang, paroisse de Limeyrac, lorsqu'il acquit, par acte passé à Périgueux le 6 mai 1713, de Henri d'Abzac, marquis de Mayac, la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Limeyrac, pour la somme de 2,000 livres. Il passa, le 6 juin 1716, avec Isabeau de la Roche-Aymon, sa belle-sœur, veuve d'Antoine d'Abzac,

un accord par lequel cette dame lui céda tous les droits qu'elle avait sur les biens de son mari, pour la somme de 3,000 livres. Il fit son testament au château de Sarrazac le 28 avril 1728, choisit sa sépulture dans l'église de Mayac, et mourut avant le 24 décembre 1738. Il avait épousé, par contrat passé en la maison noble de Lestang, paroisse de Limeyrac, le 1er août 1711, Marie DE FAUVEL, dame d'Eyliac, veuve de messire Jean de Chancel, écuyer, seigneur de la Chalupie, et en partie d'Eyliac, qu'elle avait épousé le 20 juin 1694, et fille de Jean de Fauvel, écuyer, seigneur de Pradeau, et de Marie de la Filolie. Elle vivait encore, et prenait la qualité de dame marquise d'Abzac lors d'un acte d'acquisition qu'elle fit, conjointement avec son fils, le 10 février 1750. De son union avec Pierre d'Abzac sont provenus, outre six enfants morts en bas âge:

DE FAUVEL :

1°. Henri, qui suit;
2°. François, chevalier d'Abzac, exempt des gardes-du-corps du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, vivant encore le 10 août 1777;
3°. Marie d'Abzac, nommée dans le testament de son père, du 28 avril 1728.

XIII. Henri, comte D'ABZAC, chevalier, seigneur de Sarrazac, de Limeyrac, de Lestang, etc., qualifié très-haut et très-puissant seigneur, est nommé dans le testament de son père, du 28 avril 1728. Uni à sa mère, il acquit, par acte passé au château du Chālard, paroisse de Rouffignac, le 10 février 1750, de messire François de Lamberterie, chevalier, seigneur de Montagnac, baron du Cros, et de messire Louis de Lamberterie, chevalier, son fils, tout ce qu'ils possédaient dans les biens et fiefs de Limeyrac; et, par acte passé au lieu de la Fargette, paroisse de Limeyrac, le 5 mars 1761, Marc Martin, sieur de la Chosedie, garde-du-corps du roi, vendit au comte d'Abzac quelques rentes en grains dans la même paroisse. Le comte d'Abzac vivait encore le 10 août 1777, et avait épousé, par contrat passé au château de Bouilhen, paroisse de Montagnac-d'Auberoche, le 24 décembre 1738, Jeanne DE LESTRADE DE LA COUSSE, demoiselle de Bouilhen, fille de messire Pierre de Lestrade de la Cousse, chevalier, seigneur de Bouilhen, de Montagnac, du Breuil, etc., et de défunte Marie d'Abzac de Villars. De leur mariage sont provenus:

DE LESTRADE : comme à la page 84.

1°. Pierre-Marie, qui suit;
2°. Jean, appelé le baron d'Abzac, né le 2 octobre 1747, non marié;

3°. Marie-Claire d'Abzac, mariée, en 1775, avec Jean *de Vassal*, vicomte de Rignac;

4°. Claire d'Abzac, qui épousa, par contrat du 15 octobre 1777, messire Hélie-Bernard *de Vitrac*, habitant de la paroisse de Lempzours, dont elle était veuve en 1792.

XIV. Pierre-Marie, vicomte D'ABZAC, écuyer ordinaire du roi en la grande écurie, commandant l'équipage du daim, et commandant du manége de Versailles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, naquit le 17 septembre 1739. Entré aux pages en 1756, il obtint, le 11 mai 1762, une commission de capitaine réformé à la suite, dans le régiment de Mestre-de-Camp-Général, dragons; et fut nommé, en 1763, écuyer cavalcadour. En 1770 le vicomte d'Abzac fut chargé du commandement d'un manége. Dès son début dans cette carrière, il montra une connaissance de l'art qui attira bientôt toute la cour. Ce fut M. d'Abzac qui donna des leçons d'équitation à l'infortuné Louis XVI, à *Monsieur*, et à Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X). Le 21 janvier 1781, le roi lui accorda le brevet d'une pension de 20,000 liv. sur le trésor royal, sans retenue, à titre de retraite, comme écuyer commandant du manége de la grande écurie. A l'époque de l'émigration, le vicomte d'Abzac courut se ranger sous les drapeaux des princes, et concourut à la réorganisation des mousquetaires. Il a été rappelé, avec les paroles les plus honorables, par Louis XVIII, en 1814, à ses anciennes fonctions à Versailles, et y est décédé au mois de février 1827, dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge, n'ayant pas eu d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés 1°, le 10 août 1777, avec Marie-Blaise DE BONNEVAL, décédée pendant la révolution, fille de très-haut et très-puissant seigneur André, comte de Bonneval, vicomte de Nautiac, baron de Blanchefort, etc., maréchal-des-camps et armées du roi, et de très-haute et très puissante dame Denise de Jaubert, vicomtesse de Nantiac; 2°, en 1804, avec Marie-Antoinette-Jacqueline-Félicité DE COCQUART, veuve de Pierre-François d'Abzac, baron de Juvenie.

DE BONNEVAL : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

DE COCQUART : d'azur, au coq d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

BRANCHE DE LA MEYZE, *en Limosin*.

X. Léonard D'ABZAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Trimouille, du Bois-Sarrazac, etc., deuxième fils de Pierre d'Abzac,

écuyer, seigneur de Sarrazac, fit un partage avec Gui, son frère, le 14 septembre 1636. Il demeurait au lieu du Bois, paroisse de la Meyze, lorsqu'il épousa, au château de Douillac, en Limosin, le 27 novembre 1637, demoiselle Catherine DE SANZILLON, fille de Paul de Sanzillon, écuyer, seigneur de Douillac, et de Françoise Roux de Campagnac. Léonard d'Abzac fut assisté à son contrat par Louis des Pousses, écuyer, seigneur de Leyraud, paroisse de Saint-Maurice, fondé de procuration d'Esther de Chauveron, dame de Sarrazac. Son nom se lit aussi dans un acte de l'an 1642. De son mariage sont nés :

DE SANZILLON : d'azur, à trois sanzilles d'argent.

1°. Léonard, II° du nom, qui suit;

2°. Henri d'Abzac, seigneur de Sarrazac, en partie, marié en Normandie, suivant un acte du mois de février 1715, avec Anne *du Fay*, veuve de N.... du Val;

3°. François d'Abzac, écuyer, seigneur de Saint-Laurent, né en 1645. Il habitait sa maison de Betonie, paroisse de Sarlande, en Périgord, lorsqu'il justifia de sa noblesse devant M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, en 1667. Son petit-fils : — Jacques d'Abzac, écuyer, épousa Isabeau *Pasquet*, dont il eut : — Guillaume-Bernard d'Abzac, écuyer, demeurant au village de Betonie, près Saint-Yriex, en Limosin, baptisé le 1er novembre 1774. Celui-ci a épousé 1° Marie *du Verdier;* 2° Anne *la Font*. Ses enfants sont : — *Du premier lit :* A.-Pierre d'Abzac, né dans la paroisse de Corgnac, le 10 janvier 1799; — *Du second lit :* B.-N.... d'Abzac, né dans la paroisse de Sarlande, près la Nouaille, en Périgord, le 21 mars 1808.

XI. Léonard D'ABZAC, II° du nom, écuyer, seigneur de Sarrazac, épousa demoiselle Catherine VIDAUD, laquelle vivait encore, dans un âge avancé, en 1753, avec Martial d'Abzac, son fils, qui suit.

VIDAUD : d'or, au pal de gueules.

XII. Martial D'ABZAC-SARRAZAC, écuyer, seigneur de Lascaux, paroisse de la Meyze, nommé dans un acte de 1753, laissa, de son mariage avec Catherine METREAU :

METREAU :

1°. Adrien d'Abzac, mort sans enfants, après avoir institué pour son héritier universel Adrien d'Abzac, son neveu;

2°. Pierre, qui suit;

3°. Hyacinthe d'Abzac, écuyer, seigneur du Couret, qui a épousé, le 27 septembre 1785, Marie-Jeanne-Geneviève *de Monneron-du-Couret*, fille de Jacques-Étienne de Monneron, et de Marie-Marthe de la Loue-de-Malval, dont il est resté veuf et père de trois filles;

A. Anne-Lucie d'Abzac, née le 20 juin 1788, mariée, le 21 octobre 1806, à Joseph *de Guitard*, seigneur de Virol et de Reconsins;

B. Élisabeth-Lucie-Amélie d'Abzac, née le 22 août 1789, mariée à N.... *David de Ventaux des Etangs;*

C. Anne-Thaïs d'Abzac, née le 22 septembre 1790, qui a épousé, le 1er juin 1813, Gustave *de Brémond d'Ars*, baron de Masgelier, en Limosin.

XIII. Pierre D'ABZAC DE SARRAZAC, légataire de ses père et mère, a épousé, en 1793, Marie DE JAUBERT DE FERMIGÉ, restée veuve, en 1804, avec deux fils :

DE JAUBERT : d'azur, à trois tours d'argent maçonnées de sable.

1°. Adrien d'Abzac, né en 1796, institué héritier par Adrien d'Abzac, son oncle;

2°. Martial d'Abzac, né en 1801.

SEIGNEURS DE MONTASTRUC.

IV. Bertrand D'ABZAC (1), IIe du nom, (prénommé *Bertrandon*, dans sa jeunesse), chevalier, seigneur de Montastruc, de Bellegarde, de Siorac, de Domme, de la Force, de Masduran, etc., gouverneur de la ville de Domme, en Périgord, et lieutenant-général du roi d'Angleterre dans la province de Guienne, second fils d'Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, et de Guillemette de Boniface, a joué un rôle considérable dans les guerres que soutinrent les Anglais pour se maintenir dans la possession de la Guienne. Le premier acte connu où figure ce seigneur est le testament de Nompar, seigneur de Caumont, du 5 août 1400 : Bertrand d'Abzac y est porté pour un legs de 100 francs d'or. Il paraît dans nombre d'actes de famille, et entre autres dans le testa-

(1) M. d'Hozier n'a pas été bien instruit de l'histoire de Bertrand d'Abzac et de sa postérité, 1° en ce qu'il ne parle point du genre de mort de ce chevalier; 2° en ce qu'il suppose gratuitement un autre sujet du même nom de Bertrand, qu'il fait neveu de celui dont il s'agit ici, pour lui attribuer des faits qui n'appartiennent qu'au premier; 3° en ce qu'il n'a point connu le nombre de ses enfants, qu'il réduit à trois, quoiqu'il soit constant qu'il en eut sept, quatre fils et trois filles; 4° enfin en ce qu'il assure que les fils de Bertrand moururent tous sans postérité, ce qui est démenti par nombre de titres originaux et par les monuments les plus authentiques.

ment d'Hélie autrement Gantonnet d'Abzac, chevalier, son oncle, qui lui légua 3,024 francs dont 3,000 lui étaient dus par Adémar d'Abzac, père de Bertrand, et le reste par Poncet, bâtard de Thémines. Par un autre acte, Gantonnet lui fit don de sa maison de Bellegarde, et Bertrand reçut, le 14 août 1404, d'Adémar, son père, le château de Montastruc, situé dans la paroisse de la Monzie, avec haute et basse justice, tel qu'il avait été possédé par feu messire Amanieu de Mucidan, chevalier. Bertrand concourut, en 1405, avec Archambaud d'Abzac, son cousin, à la défense de Castelnau de Berbiguières, sous le sire de Lesparre, l'un des chefs du parti anglais. Cette place fut rendue au comte de Clermont, maréchal de France, moyennant une composition de 6,000 écus d'or et 8 marcs d'argent, outre un remboursement de 662 livres 10 sous tournois pour les dépenses que les assiégés avaient faites durant le siége. C'est ce qu'on apprend par une quittance du 28 octobre 1405, portant « que lesdits ville et chas-
» tel estaient une moult notable et puissante forteresse anglesche,
» qui lors fust baillée en garde à messire Pons de Beynac, seigneur
» de Comarque. » (*Manuscrits de Gaignières*, vol. 668, fol. 13.) En 1412, Bertrand d'Abzac acquit de Raimond de Comarque des rentes situées dans les juridictions de Siorac, Bigaroque et Castelnau, provenants de Raimond et Bertrand Balact. La paix ayant été conclue, en 1413, entre le comte d'Armagnac, chef du parti anglais, et le maréchal de Boucicault, Bertrand d'Abzac, que ses immenses domaines rendaient en même temps vassal du roi de France et d'Angleterre, mais particulièrement de ce dernier, accepta la charge de gouverneur de la place de Castelnau pour le roi Charles VI le 8 février 1414 (*v.st.*), et prêta serment en cette qualité entre les mains du maréchal de Boucicault. Henri V, roi d'Angleterre, ayant rompu la trève avec la France au mois de juillet 1415, Bertrand d'Abzac, soit par attachement pour ce prince, soit pour ne pas compromettre la plus grande partie de ses biens, pour lesquels il devait hommage-lige au roi d'Angleterre, se rangea de nouveau dans son parti, comme on le voit par un acte du 19 août de la même année. Il était gouverneur de Domme pour ce prince lorsque, par acte du 17 avril 1418, il acquit du seigneur de Beynac, pour la somme de 8,800 livres, les château et châtellenie de Domme-Vieille. On voit, par les archives

de l'hôtel-de-ville de Cahors, qu'en 1419 les consuls de cette ville obtinrent de Bertrand d'Abzac une trève d'une année, qui fut continuée en 1420, moyennant une contribution que ce seigneur avait fixée. Charles, dauphin de Viennois, régent du royaume (depuis Charles VII), expédia de Lavaur, le 10 janvier 1421 (*v.st.*), des lettres portant ratification du traité qu'avaient conclu avec Bertrand d'Abzac, chevalier, au sujet de la ville et du château de Domme, le sénéchal de Quercy, et les seigneurs d'Escars, de Lestrange et de Vilhac, commissaires nommés par Charles de Bourbon, capitaine général en Languedoc et au duché de Guienne. Le prince, par ces mêmes lettres, s'engagea à indemniser messire Jean Hélie, seigneur de Coulonges, et Geoffroi de Pérusse, fils du seigneur d'Escars, donnés en ôtages à Bertrand d'Abzac. Celui-ci et plusieurs autres capitaines s'emparèrent de diverses places du Languedoc. Assiégés dans Lautrec par le comte de Foix, ils convinrent d'évacuer cette place et celle de Courbarrieu, moyennant 7,000 écus d'or de 70 au marc, dont ils donnèrent quittance le 20 mai 1427. (*Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissète, tome IV, p. 470.) Bertrand d'Abzac est qualifié noble et puissant homme, chevalier, seigneur de Montastruc, dans la capitulation de la ville de Domme, faite à Gourdon le 15 septembre 1438, entre Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, stipulant pour le roi de France, et Gantonnet d'Abzac, frère de Bertrand, stipulant tant pour lui que pour Jean d'Abzac, son neveu, fils du même Bertrand, qui, ayant confié pendant son absence la garde du château de Domme à Bertrand Sarraud, capitaine anglais, avait été fait prisonnier par les troupes de Jean d'Armagnac. Dans cette capitulation on traita de la délivrance de Bertrand d'Abzac, de Jean, son fils, et d'Archambaud d'Abzac. L'acte en fut passé dans l'église paroissiale de Gourdon, au diocèse de Cahors, en présence de nobles et puissants hommes messires Antoine, seigneur de Castelnau de Bretenoux, Guillaume d'Estaing, seigneur de Bias, sénéchal de Rouergue, Bernard, seigneur de Bourgogniac, Jean de Bournazel, Pierre de Morlhon, Jean de Saunhac, Flotard, seigneur de Bar, chevaliers, et nobles hommes Guillaume, seigneur de Luzech, Pierre, seigneur de Lescure, Jean de la Cropte, seigneur de la Faye, etc. Les châteaux de Domme furent rendus pour prix de la liberté de Bertrand d'Abzac; mais, comme ce seigneur

s'était rendu redoutable par son crédit et par ses armes, on résolut de le gagner ou de le perdre en lui offrant l'alternative de se ranger dans le parti contre lequel il avait jusqu'alors combattu, ou de périr sur un échafaud. Bertrand d'Abzac refusa de trahir la cause qu'il avait toujours suivie. Vassal du roi d'Angleterre par la presque totalité de ses terres, il imita la conduite courageuse du captal de Buch (1), et fut décapité à Limoges le 11 mars de la même année 1438 (*v. st.*). Pendant l'instruction de son procès, et par acte du 13 février, Amalric, seigneur d'Estissac et de Montclar, lui avait fait donation de toute la juridiction haute, moyenne et basse qui pouvait lui appartenir sur Montastruc et la Monzie de Viladeix, sous l'hommage d'une paire d'éperons blancs. Le jour même de l'exécution de Bertrand d'Abzac, le roi Charles VII, qui se trouvait à Limoges, fit don à la comtesse de Penthièvre et de Périgord d'une belle bible que Bertrand d'Abzac avait à Sarlat, et qui avait été confisquée sur lui, ainsi que tous ses biens-meubles et immeubles, dont l'inventaire fut ordonné par lettres du même prince, adressées au sénéchal de Périgord ou à son lieutenant, et datées du même jour 11 mars 1438. Bertrand d'Abzac avait épousé, par contrat passé au château de Turenne le 5 ou le 15 avril 1414 (Pâques tombant en 1414 au 8 avril), Jeanne DE BEYNAC, fille de Pons, seigneur de Beynac, de Comarque, de Tayac, de Domme, etc., et de dame Philippe de Beynac. Elle eut en dot 1,200 livres tournois, outre des habits nuptiaux, et Bertrand d'Abzac en donna quittance à autre Pons, seigneur de Beynac, son beau-frère, le 13 avril 1419. Le maréchal de Boucicault avait été présent à ce mariage, avec plusieurs autres seigneurs de distinction. Le 18 janvier 1449 (*v. st.*) Jeanne de Beynac fit à Beynac avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, un appointement par lequel cette dame déclara qu'au moyen de la délivrance de Jean *dit* Jeannot d'Abzac, son fils, elle voulait se ranger sous l'obéissance du roi de France. De son côté, le comte de Penthièvre promit de lui faire obtenir une abolition générale, ainsi que la restitution des terres qu'elle et son fils avaient à Siorac et à Mon-

DE BEYNAC : Burelé d'or et d'azur.

(1) Jean de Grailly qui préféra mourir prisonnier à la tour du Temple, que de renoncer à la fidélité qu'il avait jurée au roi d'Angleterre.

tastruc. Par cet acte, auquel assistèrent Gautier de Perusse, seigneur d'Escars, Forton de Saint-Astier, maire de Périgueux, et Bertrand de Lur, seigneur de Fraissinet, Jeanne de Beynac s'obligea immédiatement à remettre entre les mains du comte la forteresse, dont elle fit transporter les meubles et effets. Par ce traité, Jean d'Abzac, son fils, fut délivré sans rançon. Cette dame mourut avant le 25 octobre 1452. Ses enfants furent :

1°. Jean d'Abzac l'aîné, ou le vieux, damoiseau, seigneur de la Force et de Montastruo, co-seigueur de Siorac. Il est mentionné comme absent dans la capitulation du château de Domme en 1438. Il paraît dans des actes de famille des 27 août 1441 et 25 octobre 1452; et, par acte daté de Bordeaux le 7 avril 1453, et dans lequel il se qualifie seigneur de la Force et de Montastruc, il fit donation de tous ses biens à Jean d'Abzac, son frère. Un autre acte du 11 juillet 1471 prouve qu'à cette époque il était en Angleterre. Il y mourut en 1490, suivant des lettres du roi Charles VIII, du 10 septembre de cette année;

2°. Jean, *dit* Jeannot, qui a continué la descendance;

3°. Autre Jean d'Abzac, auteur de la branche des *Seigneurs* DE BELLEGARDE, rapportée plus loin;

4°. Bernard d'Abzac, à la demande duquel le roi d'Angleterre accorda, le 24 avril 1456, un sauf-conduit au navire *l'Espagne*, qui avait fait naufrage. (*Rôles français et gascons*, à la tour de Londres, t. II, p. 336.) Il était encore en Angleterre, avec Jean d'Abzac, son frère aîné, lors d'une enquête du 11 juillet 1471, dont nous parlerons plus bas. Au mois de janvier 1500 (*v. st.*), il obtint du roi Louis XII des lettres datées de Pezou, en Vendômois, portant restitution de tous les biens qui avaient appartenu à ses père et mère. On voit par ces lettres qu'après la mort de son père, dont il avait suivi l'exemple en portant les armes depuis sa jeunesse, Bernard d'Abzac s'était retiré en Angleterre, et avait fait partie de l'expédition qui avait fait une descente en Guienne et s'était emparée de Bordeaux, et qu'après la reprise de cette ville par les Français, ce seigneur était repassé en Angleterre et avait aussi séjourné en Espagne (*Trésor des chartes*, registre 235, pièce 126);

5°. Philippe d'Abzac, qui paraît avoir épousé N..... *de Lezergues*, père de François de Lezergues, seigneur de Mauroux, que Jean d'Abzac qualifie son neveu, et qu'il substitua à Bernard, son frère, par son testament du 2 février 1485 (*v. st.*);

6°. Raimonde d'Abzac, qui épousa, par contrat passé au château de Beynac, le 27 août 1441, Antoine *de Hautefort*, damoiseau, seigneur de Hautefort, de Thénon, d'Escoire, etc., fils d'Hélie de Gontaut, damoiseau de Badefol, et de Mathe de Born (la Faye), dame de Hautefort. Le lendemain, 28 août, Antoine de Hautefort donna quittance à sa belle-

mère et à Jean d'Abzac, son beau-frère, d'une somme de 400 écus d'or, en déduction de la dot de Raimonde d'Abzac;

7°. Jeanne d'Abzac, mariée, par contrat du 15 octobre 1458, avec noble Jean *de Manas*, habitant de Castelnau de Vaux, au diocèse de Cahors. Jean d'Abzac l'aîné, et Jean le jeune, ses frères, lui constituèrent six cents moutons d'or avec l'hospice de Fromeguier.

V. Jean d'Abzac, Ier du nom, dit *Jeannot*, surnommé aussi *Pochy* ou *Pochin*, écuyer, seigneur de Montastruc, de Montignac en Lesparrois, co-seigneur de Siorac, etc., est qualifié cousin et serviteur (écuyer) de noble et puissant baron Pierre de Montferrand, seigneur de Lesparre et soudan de Latrau, dans l'acte de donation que lui fit ce seigneur le 25 avril 1450, en considération des services que Jean d'Abzac lui avait rendus, de l'hôtel de Montignac, situé dans la châtellenie de Lesparre, pour le tenir de lui sous l'hommage d'une paire de gants blancs, et sous le serment de fidélité. Il est nommé *Johannot* d'Abzac, dans la donation que Jean d'Abzac, donzel, seigneur de la Force et de Montastruc, son frère germain, étant sur le point de passer en Angleterre, et se trouvant à Bordeaux, lui fit, le 7 avril 1453 (1), de toutes les places, villes, lieux, châteaux, terres et seigneuries situés dans le duché de Guienne et en Périgord. Le 23 décembre 1463 Jean d'Abzac fit une donation rémunératoire à Pierre de Miremont, son serviteur (écuyer), du repaire de la Vigerie, situé dans la paroisse de Coux, sous la réserve d'une albergue. Jean d'Abzac et autre Jean d'Abzac le jeune assistèrent, comme arbitres, le 23 février 1468 (*v. st.*), à une transaction passée entre noble et puissant homme Antoine, seigneur de Sermet, de Sauveterre et d'Alas, et noble Boson de Sireuil. Jean d'Abzac servait, en 1470, sous la charge du seigneur de Curton. Le roi Louis XI, par lettres datées de la Victoire-lès-Senlis, au mois de septembre 1475, lui permit de reconstruire le château de Montastruc, qui avait été rasé pendant les guerres contre les Anglais, et qui, suivant ces mêmes lettres, était autrefois une belle et bonne place forte « et défensable. » Le 27 mars 1476 il transigea, avec Jean d'Abzac, seigneur de Bellegarde, son frère, et Gui d'Abzac, seigneur de la

(1) L'année ayant commencé cette année le 1er avril, cette donation a précédé la bataille de Castillon, livrée le 17 juillet suivant.

Douze et de Reilhac, et Jean d'Abzac, père et fils, relativement aux prétentions des seigneurs de Montastruc et de Bellegarde sur les biens qui avaient appartenu à Gantonnet d'Abzac, leur grand-oncle, situés dans les honneurs ou juridictions de Clarens, de Montclar, de Mouleydier, de Maurens et de Beauregard, appartenant à eux seuls, en vertu du legs qui leur avait été fait par le même Gantonnet, et d'un don de Bertrand d'Abzac, père des contractants. Il se qualifie Jean d'Abzac, l'aîné (1), autrement *Pochy*, seigneur de Montastruc et co-seigneur de Siorac, dans une transaction qu'il passa à Bergerac le 27 août 1483, avec Jean d'Abzac, le jeune, seigneur de Bellegarde. Le 2 février 1485 (*v. st.*) il fit son testament, par lequel il demanda à être inhumé dans le tombeau de Jeanne de Beynac, sa mère, en l'église de Siorac. Il vivait encore le 10 septembre 1490, suivant des lettres du roi Charles VIII, datées d'Angers (2), par lesquelles ce prince permit à Jean d'Abzac de prendre possession des biens que Jean d'Abzac le vieux, son frère, lui avait donnés lors de son départ pour l'Angleterre, où il était décédé. Il avait épousé, vers l'an 1460, Hélène *dite* Lénote DE MONTFERRAND (FAUBOURNET), fille de noble David de Montferrand (Faubournet), seigneur de Montferrand, de Puybeton et en partie de Biron, et de dame Catherine de Montferrand. Hélène de Montferrand était veuve lorsque, par acte du 26 septembre 1501, elle et son fils, Jean d'Abzac, donnèrent quittance à noble et puissant homme Jean, seigneur de Montferrand, de la somme de 190 livres, savoir 100 écus au soleil et 5 écus d'or à la couronne, pour la dot qui avait été constituée à cette dame lors de son mariage avec Jean d'Abzac, qu'elle a rendu père de:

DE MONTFERRAND : écartelé d'or et de gueules.

1°. Jean, II° du nom, dont l'article suit ;
2°. François d'Abzac, que son père substitua à son frère aîné, dans son testament du 2 février 1485 (*v. st.*) ;
3°. Jeanne d'Abzac, qui vivait encore, non mariée, le 13 février 1546 (*v. st.*).

---

(1) Il ne se qualifie l'aîné que relativement à Jean d'Abzac le jeune, avec lequel il transigea, et peut-être aussi par ce qu'autre Jean d'Abzac, leur frère aîné, se trouvait alors absent de France.

(2) Dans ces lettres il est surnommé *Pochin*, et qualifié écuyer, seigneur de Montastruc.

Enfants naturels de Jean d'Abzac, Ier du nom.

I. Jean d'Abzac, *bâtard* de Montastruc. *Le 25 août 1524, il souscrivit une obligation de 300 livres pour prêt ou vente de quelques chevaux, au profit de Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc et co-seigneur de Siorac; et, comme Gabrielle Cothet, épouse de ce dernier, lui avait donné une haquenée, le bâtard de Montastruc lui fit don en retour d'une mule qu'il chargea Jean, baron de Biron, de livrer à cette dame* (Registre de Miramonte, notaire, fol. 603, aux archives du château de Siorac);

II. Jeanne, *bâtarde* d'Abzac, *qui fut légitimée par lettres-patentes du mois de mars* 1514 (Registre de la chambre des comptes, côté 11, fol. 203).

VI. Jean D'ABZAC, IIe du nom, *dit* le Jeune, damoiseau, seigneur de Montastruc, co-seigneur de Siorac, etc., né en 1474, fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1485 (*v. st.*). Le 6 septembre 1497 il fit un accensement au profit de noble Louise de Bermond. Il fit son testament au château de Montastruc le 13 février 1546 (*v. st.*). Il ordonna que son corps fût enseveli dans ses tombeaux, à Siorac, en l'église paroissiale de Saint-Pierre, devant le grand autel, et qu'on appelât à son enterrement 300 prêtres, tant séculiers que réguliers; nomma pour curateurs de ses enfants les plus jeunes, nobles Armand d'Escodeca, seigneur de Boisse, de Cugnac et de Roquépine, Armand de Verdon, seigneur de Campagnac, *dit* Ruffen, et Bertrand d'Abzac, seigneur de Bellegarde. Il avait épousé, par contrat passé au château de Lencais le 5 août 1516, demoiselle Gabrielle COTHET, fille de noble François Cothet, seigneur de la Peuchenarie, d'Obias, de Pierreneude et de L'Herm, et de Gabrielle de Bonneval. Son père lui constitua 2,000 livres de dot. Elle ne vivait plus lors du testament de son mari. De leur mariage naquirent:

COTHET : de gueules, à 3 lions d'or.

1°. François, qui suit;

2°. Gaston d'Abzac, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA SERRE, rapportée ci-après;

3°. Marguerite d'Abzac, qui fut mariée, par contrat passé en la ville de Domme le 29 juin 1548, avec Agnet *de Mechmon*, écuyer, seigneur de la Serre;

4°. Peyronne d'Abzac, vivante en 1546, et dont le sort ultérieur est ignoré. Elle fut légataire, ainsi que sa sœur, de 1,500 liv.

Fils naturel de Jean II d'Abzac et de Joachime Mainard:

Gaston, *bâtard* d'Abzac, *qui fut légitimé par lettres datées du mois de mai* 1559. (Rég. de la Ch. des Compt., coté légitimations, fol. 340, n° 17.)

VII. François D'ABZAC, écuyer, seigneur de Montastruc et co-seigneur de Siorac, héritier universel de son père le 13 février 1546, fit lui-même, le 5 octobre 1567, son testament, dans lequel il fait mention des deux alliances qu'il avait contractées : la première, avant l'an 1546, avec Marie DE LAURIÈRE DE LANMARY, qu'on croit fille de François de Laurière, écuyer; elle vivait encore le 24 septembre 1552, mais elle mourut bientôt après; et la seconde, par articles passés au château de Bellegarde le 2 juin 1554, avec demoiselle Marquèse D'ABZAC, fille de Bertrand d'Abzac, écuyer, seigneur de Bellegarde, et de Marguerite de Thibault, damoiselle de la maison noble de la Gauderie et des Folierons, en Périgord. Sa constitution dotale fut réglée à 3,000 livres tournois. A cet acte furent présents nobles Pierre de Châteauneuf, écuyer, seigneur de Genissac, Jean de Lescours, écuyer, seigneur de Savignac, etc. Elle fit son testament le 28 juillet 1597, et ne vivait plus au mois de février 1599. De son mariage avec François d'Abzac naquirent:

DE LAURIÈRE : d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, et surmontées d'un lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules.

D'ABZAC : comme à la page 1.

1°. Gabriel d'Abzac, seigneur de Montastruc, mort sans postérité avant l'année 1606;
2°. Jeanne d'Abzac, légataire de sa mère en 1567, mariée, le 20 janvier 1583, avec Bertrand *de Ferrand*, écuyer, seigneur de Veyran, en Agenais. Elle fit son testament le 13 décembre 1595, et ne vivait plus en 1597;
3°. Marguerite d'Abzac, dame de Bellegarde, mariée avec Galien *de Ferrand*, écuyer, seigneur de Peyran. Elle vivait encore en 1612;
4°. Madelaine d'Abzac, alliée, par contrat du 26 novembre 1592, avec Pierre-Paul *du Ver*, sieur de Toutens;
5°. Jacquette d'Abzac, vivante en 1567.

SEIGNEURS DE LA SERRE ET DE CAMPAGNAC, *en Sarladais.*

VII. Gaston D'ABZAC, écuyer, seigneur de Campagnac, deuxième fils de Jean II d'Abzac, seigneur de Montastruc, et de Gabrielle Cothet, fut légataire de son père le 13 février 1546 (*v. st.*). Il acquit, par acte du 5 octobre 1576, de Jean Lapouge (de *Poujo*), *dit* Lemonzy, une terre située dans la paroisse de Siorac,

DE CAMPAGNAC : au lieu appelé Trenquejong. Il avait épousé, par contrat du 22 mai 1551, noble Charlotte DE CAMPAGNAC, fille de noble Alain de Campagnac, habitant du lieu de Siorac, qui, en faveur de ce mariage, fit donation à sa fille de tous ses biens, moyennant quelques réserves, nommément pour Jeanne de Campagnac, fille aînée de lui et de feu damoiselle Hélène du Suquet, veuve de Jean France. On ne leur connaît d'autre enfant que :

VIII. François D'ABZAC, écuyer, seigneur de Campagnac, de Siorac et de la Serre, épousa, par contrat passé au château de la Serre le 2 juin 1576, Anne DE SEYRAT, damoiselle de Beauregard, habitant du château de la Serre, laquelle se constitua en dot tous ses biens présents et à venir. En faveur de ce mariage, Marguerite d'Abzac de la Serre, veuve d'Agnet de Mechmont, écuyer, seigneur de la Serre, fit donation à François d'Abzac, son neveu, d'une somme de 500 livres tournois, payable après son décès. Ce mariage fut célébré dans l'Église réformée. François d'Abzac était déjà mort lorsque Gabriel, son fils, se maria le 26 octobre 1601. Anne de Seyrat testa le 13 juin 1615. Leurs enfants furent :

DE SEYRAT :

1°. Gabriel, dont l'article suit ;

2°. Jean-Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de Peyguirald, nommé, avec ses frères, dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 12 août 1614, et dans un arrêt du conseil privé du roi, du 8 juillet 1615. Sa mère l'institua héritier par son testament du 13 juin 1615. Il transigea avec Gabriel, son frère, le 7 février 1621. Il avait épousé, par contrat du 25 mars 1612, Françoise *de Fraissenges*, laquelle fit son testament le 1er octobre 1639, et il eut de ce mariage :

Armand d'Abzac, écuyer, seigneur de la Feuillade, qui épousa, par contrat du 1er juillet 1660, Olympe *de Bordes*. Il fut légataire dans le testament de sa mère le 1er octobre 1639. Il avait cinquante ans lorsqu'il fit la production de ses titres devant le sieur de la Brousse, subdélégué de M. Pellot, le 5 novembre 1666, et il eut acte de cette présentation le 21 février 1667 ;

3°. Jacques d'Abzac, écuyer, qui transigea avec Gabriel, son frère, le 7 juin 1602 ;

4°. Arnaud ou Armand d'Abzac, écuyer, seigneur de Bellelande ou Belande, marié avec Isabeau *de Griffoul*, laquelle, étant veuve, épousa, en secondes noces, Jonas d'Abzac, écuyer, seigneur de Calcac (ou Qualcac), habitant du repaire de la Roque, paroisse de Gayac, juridiction de

Monpazier, suivant une procuration qu'elle donna, étant veuve, le 11 juillet 1653, à noble David de Griffoul, écuyer, son neveu;

5°. N.... d'Abzac, mariée à Paul *Rousset*, écuyer, sieur du Cluzeau, suivant l'arrêt déjà cité du parlement de Bordeaux, du 12 août 1614.

IX. Gabriel D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Serre, de Campagnac, etc., capitaine commandant une compagnie au régiment de Sauvebœuf, ensuite capitaine au régiment de la Douze, officier d'un rare mérite et d'une valeur éprouvée. Il fut institué héritier universel de noble Jacques-Galiot du Cluzel, seigneur de la Treyne, par testament du 27 septembre 1603. Il passa un accord, le 26 septembre 1610, avec noble Jean de la Ramière, seigneur de Pécharnaud, et demoiselles Susanne, Marie, Isabeau et Louise du Cluzel, dont la première était femme du seigneur de la Ramière, sur les différends qu'ils avaient entr'eux, au sujet de la succession de Jacques-Galiot du Cluzel. Gabriel d'Abzac fut nommé, le 20 octobre 1615, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Sauvebœuf. Le 28 décembre de la même année, le duc d'Épernon lui adressa, d'Angoulême, l'ordre de lever pour le roi le plus de soldats qu'il serait possible. Le maréchal de Thémines, commandant l'armée de sa Majesté en Guienne, l'invita, le 22 mars 1622, à rassembler le plus de ses amis qu'il pourrait, tant à cheval qu'à pied, et à marcher avec eux contre les ennemis du roi et leurs adhérents et complices. Ce maréchal écrivit une seconde lettre à Gabriel d'Abzac dans la même journée, pour lui ordonner de s'emparer des châteaux de Carlux, de Bourzolles et de Berbiguières, dont il le nomma gouverneur pour sa Majesté. Il fut nommé capitaine dans le régiment de la Douze par commission du 24 janvier 1640, et mourut avant le 27 avril 1652. Il avait épousé, par articles et contrat passés au bourg de Landrevie, près la ville de Sarlat, les 2 et 26 octobre 1601, Françoise DE BEAUMONT, fille de messire Laurent de Beaumont, *dit* de Verneuil, seigneur baron de Beaumont, de Montfort, de Peyrat, de Crolles, de Pompignan, etc., et de Marguerite de Pellegry du Vigan, dame de Peyrat. Françoise de Beaumont fit son testament le 8 novembre 1634, et fut inhumée dans l'église de Saint-Quentin. Elle avait eu trois fils et quatre filles:

DE BEAUMONT: de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.

1°. Baltazar, dont l'article suit;

2°. Laurent d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, qui fit son testament le 16 juillet 1638. Il était déjà mort lors du testament de Françoise de Beaumont, sa mère, du 8 novembre 1654. Il avait eu de son mariage, contracté le 7 août 1627 avec Louise *de Taynières;*

A. François d'Abzac,
B. Aubin d'Abzac,
C. Françoise d'Abzac,
D. Marguerite d'Abzac,
} légataires de Françoise de Beaumont, leur aïeule, le 8 novembre 1654;

3°. Paul d'Abzac, écuyer, seigneur de Maneyrac, qui épousa, par contrat du 7 avril 1630, Catherine *du Saillant.* Elle était dame de Faux et du Luc, fille de feu Germain du Saillant, seigneur du Luc et de Faux, et de dame Anne de Chapt de Rastignac. Cet acte, dans lequel Paul d'Abzac est dit fils de Gabriel d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, et de dame Françoise de Beaumont, fut passé au château de Faux, juridiction de Beaumont. Paul d'Abzac était probablement mort en 1654, puisque sa mère ne fait pas mention de lui dans son testament;

4°. Françoise d'Abzac, légataire particulière de sa mère, en 1654. Elle était alors mariée;

5°. Susanne d'Abzac, femme du sieur *de la Rêne,* en 1654;

6°. Diane d'Abzac, qui avait épousé, avant l'année 1654, le sieur *de la Balenie;*

7°. Antoinette, *dite* Toinette d'Abzac, qui avait pour mari, en 1654, le sieur *de la Pouyade.*

X. Baltazar D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Serre, Maneyrac, etc., né en 1616, passa un contrat de vente le 13 juillet 1653, en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Gabriel, son père, et fut institué héritier universel de sa mère le 8 novembre 1654. Il demeurait au château de la Serre, paroisse de Saint-Quentin, et était âgé de cinquante ans, lorsqu'il produisit ses titres de noblesse, le 25 octobre 1666, devant M. Hélie de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne; il se dit *issu de la maison de Montastruc,* et reconnaît, *pour branche de sa maison, feu Jean-Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de Peyguirald, son oncle, qui a délaissé le sieur de la Feuillade, son fils, plus, feu Laurent d'Abzac, écuyer, seigneur dudit lieu, son frère, qui a laisssé des enfants.* Cette production fut reçue le 26 octobre de la même année 1666. Il fut maintenu le 12 janvier 1667. Il fut compris au rôle des nobles de la généralité de Bordeaux, du 30 août 1669. Baltazar d'Abzac fit son testament le 3, *aliàs,* le 12 mars 1683, et fut inhumé dans l'église de Saint-Quentin. Il avait épousé, par contrat passé au lieu de

Saint-Cyprien, en bas Limosin, et dans la maison noble de la Monpeylarie, le 27 avril 1652, demoiselle Jeanne DE SAINT-EXUPERY, fille de noble Jacques de Saint-Exupery, seigneur du Fraisse et de la Monpeylarie, et d'Isabeau de la Bermondie, dame de la Salvazie. Le futur époux fut assisté de Françoise de Beaumont, sa mère, représentée par Louis de Carbonnières, seigneur de Jayac, doyen de l'église cathédrale de Sarlat, prieur de Sadillac et de Pontroumieu, son fondé de pouvoir, et la future épouse fut assistée de sa mère, et de noble Jean de Saint-Exupery, écuyer, seigneur du Fraisse, qui lui constituèrent en dot une somme de 6,000 liv. De ce mariage sont provenus, suivant le testament de Baltazar d'Abzac :

DE SAINT EXUPERY : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or.

1°. Gratien, qui suit;
2°. Françoise d'Abzac. Elle épousa noble Jacques *d'Abzac de Falgueyrac*, chevalier, suivant une procuration donnée par sa mère le 2 janvier 1684;
3°. Isabeau d'Abzac;
4°. Susanne d'Abzac, religieuse professe dans le couvent de Pommarède, en Quercy;
5°. Hélène d'Abzac, religieuse professe dans le même couvent;
6°. Marie d'Abzac, non encore mariée en 1683.

XI. Gratien D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Serre, etc., fut légataire particulier de son père, le 3 mars 1683, et ne vivait plus, ainsi que sa femme, le 19 février 1713. Il avait épousé, assisté de sa mère, par contrat passé en la ville de Sarlat le 22 mai 1683, demoiselle Anne DE MOYSSARD DU DEFFÉS, fille de feu Pascal de Moyssard, sieur du Deffés, et de damoiselle Flore de Chastres. De leur mariage naquit Pierre d'Abzac, qui suit.

DE MOYSSARD :

XII. Pierre D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Serre, etc., fut baptisé le 13 avril 1684, étant âgé de quatre jours. Il épousa, par contrat passé au lieu de Peyrilles, en Quercy, le 19 février 1713, demoiselle Jeanne-Louise DE CUGNAC DE GIVERZAC, fille de messire Antoine-François de Cugnac de Giverzac, chevalier, seigneur de Saint-Pompon (Plainpont), et de Peyrilles, en Quercy, et de dame Marguerite de Vervais. Pierre d'Abzac vivait encore le 7 août 1742. Il laissa de son mariage :

DE CUGNAC : gironné d'argent et de gueules.

1°. François, II° du nom, qui suit;

2°. Joseph, auteur du rameau des *seigneurs* DE CAMPAGNAC, rapporté ci-après;

3°. Antoinette d'Abzac, mariée, par contrat du 21 mai 1756, avec noble Louis *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Falgueyrac;

4°. Marie-Madelaine d'Abzac, 5°. Anne-Christine d'Abzac, } présentées, le 14 mars 1743, par messire François de Beaumond (Touchebœuf), seigneur des Junies, pour être reçues religieuses au prieuré des Junies.

XIII. François D'ABZAC, II° du nom, écuyer, seigneur de la Serre, épousa, par contrat passé au noble repaire de la Célérie, paroisse de Marsaneix, le 7 août 1742, Susanne COULON, demoiselle de la Célérie, fille de Jean Coulon, écuyer, seigneur de la Célérie, et de feu Marie Simon. Il vivait encore le 15 juin 1780, et mourut avant le 28 juillet 1789. Ses enfants furent :

COULON : d'argent, à trois losanges de gueules.

1°. Joseph, dont l'article suit;
2°. N.... d'Abzac, demoiselle de la Serre, morte en 1788.

XIV. Joseph D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Serre, garde-du-corps du roi, né vers 1753, épousa, par contrat passé à Aymare, paroisse du Vigan, en Quercy, le 28 juillet 1789, Rose CAMY-AYMARE, fille de feu Armand Camy-Aymare, et de Delphine Jaubert de Rassiols. Joseph d'Abzac, émigré en 1791, servit à l'armée des princes, dans la compagnie n° 4. Il est décédé âgé d'environ quarante deux ans, le 18 janvier 1795, et a été inhumé au cimetière de Bretten, dans le Palatinat, où l'hospice de l'armée de Condé était établi. Il n'a pas laissé d'enfants.

CAMY :

SEIGNEURS DE CAMPAGNAC.

XIII. Joseph D'ABZAC, écuyer, seigneur de Campagnac, *dit* le chevalier de Marcillac, capitaine de grenadiers royaux au régiment de Périgueux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 11, et baptisé le 18 janvier 1722, épousa au château de Campagnac, le 12 novembre 1770, Marie DE CEZAC, fille de messire Antoine de Cezac, chevalier, seigneur de Belcayré, et de dame Marguerite de Calvimont. Joseph d'Abzac, seigneur de Campagnac, vivait encore le 28 juillet 1789, époque à laquelle il assista

DE CEZAC :

au mariage de Joseph d'Abzac, seigneur de la Serre, son neveu. Il a laissé :

XIV. Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de Campagnac, etc., né le 18 mai 1773, marié, vers 1800, avec N.... de Royère, dont il a des enfants. De Royère : de gueules, à 3 fasces de vair.

SEIGNEURS DE BELLEGARDE.

V. Jean d'Abzac, Ier du nom, *dit* le jeune, et surnommé *Pitro*, seigneur de Bellegarde, damoiseau, troisième fils de Bertrand d'Abzac, chevalier, seigneur de Montastruc, et de Jeanne de Beynac, est nommé, dans des pièces d'écritures et de procédures données contre lui, par Jean, seigneur d'Estissac, vers l'an 1470, dans le procès qu'ils avaient au sujet de la maison de Montastruc. Il comparut, tant en son nom que pour nobles hommes Jean d'Abzac dit *Pochin*, habitant de Siorac, Jean d'Abzac le vieux ou l'aîné, et Bernard d'Abzac, ses frères, à l'enquête commencée le 28 juin et terminée le 11 juillet 1471, devant le procureur général de la sénéchaussée de Périgueux, à la requête de noble et puissant homme Jean, seigneur d'Estissac et de Montclar, conseiller et chambellan du duc de Guienne. Jean d'Abzac y est surnommé *Pitro*, et est dit habitant de Bergerac. Il est qualifié *noble et puissant homme*, seigneur de Bellegarde, dans une transaction qu'il passa conjointement avec Jeau d'Abzac, seigneur de Montastruc et de Siorac, son frère, le 27 mars 1476, avec Gui d'Abzac, seigneur de la Douze, et Jean d'Abzac, son fils. Le 27 août 1483, il transigea avec Jean d'Abzac, l'aîné, autrement dit *Pochin*, seigneur de Montastruc, son frère, sur le partage des successions de leurs père et mère; et, le 6 novembre 1487, il termina aussi par une transaction les différends qu'il avait avec noble Bernard de la Vergne, licencié en décrets, et François et Raimond de la Vergne, ses fils, stipulant sous l'autorité de leur père et curateur. On apprend par cette transaction 1° que Rixende de Boscmorel avait épousé, en premières noces, Berdot, ou Verdot de la Lane, et en avait eu Marie de la Lane, femme de Bernard de la Vergne, et mère de François et Raimond de la Vergne, nommés ci-dessus; 2° que Rixende, pendant sa viduité, avait fait une vente à Jean d'Abzac, entr'autres choses, du moulin de Prat, situé à Bergerac; qu'elle l'avait ensuite épousé, et lui

avait fait donation de la moitié de ses biens, et en outre de l'autre moitié, dans le cas où elle viendrait à décéder sans enfants, avant Jean d'Abzac, son mari. Bernard de la Vergne et François et Raimond, ses fils, soutenaient que cette vente et la donation faite par Rixende, leur aïeule, étaient nulles; et, entr'autres moyens de nullité, *ils opposaient que Jean d'Abzac était inhabile à posséder aucuns biens, parce que son père, feu messire Bertrand d'Abzac, chevalier, avait tenu le parti des Anglais, et avait été condamné....* Jean d'Abzac soutenait de son côté *que Bertrand, son père, avait été condamné sans forme de procès, comme cela se pratique en temps de guerre; que d'ailleurs un grand nombre de nobles et notables personnages avaient tenu le même parti, et que le roi Charles VII avait accordé ses lettres d'abolition, et notamment à ceux qui étaient dans la ville de Bordeaux,* etc. Les sieurs de la Vergne, par cette transaction, *reconnurent que Bertrand d'Abzac n'avait commis aucuns crimes, et ratifièrent la vente et la donation susmentionnées.* De son côté Jean d'Abzac leur fit don d'une somme de 340 livres en petits tournois, pour les dédommager des dépens de ce procès. Le 3 novembre 1501, Jean d'Abzac fut présent au contrat de mariage de demoiselle Claire de Talleyrand de Grignols avec noble Hélie Prévôt, seigneur de la Force et de Masduran; et, le 16 novembre 1507, il fonda une chapellenie dans l'église de la Monzie, à la charge qu'il y serait célébré une messe chaque semaine. Enfin, le 24 janvier 1508 (*v. st.*), il fit son testament, dans lequel il rappelle, entr'autres choses, que noble Rixende Mourela, sa première femme, avait légué par son testament, à l'église de Saint-Jacques de Bergerac, une petite croix d'argent qui renfermait, disait-il, un morceau de la vraie croix de Notre-Seigneur; et, comme il n'avait point cette relique, et qu'il ignorait ce qu'elle était devenue, il légua en compensation au curé de cette église une rente de 7 sous 6 deniers. Il vivait encore le 13 novembre 1509, suivant une quittance qu'il donna le même jour, comme fondé de pouvoir de Jean de Talleyrand, chevalier, prince de Chalais et seigneur de Grignols, à noble homme Pierre *de la Cuelhe*, trésorier pour le roi, en la sénéchaussée de Périgord, de la somme de 100 livres tournois pour les appointements de la charge de capitaine de Bergerac, dont était revêtu le même prince de Chalais. Jean d'Abzac avait épousé 1°, avant le 15 décembre

1460, Rixende DE BOSCMOREL, de Bergerac, laquelle fit son testament le 20 novembre 1478, fille unique de Jean de Boscmorel, habitant de la ville de Bergerac, et de Marie Alphonie; 2°, par contrat passé au lieu de l'Ons, ou l'Om, paroisse de Perpezac-le-Blanc, en Limosin, le 30 novembre 1477, avec demoiselle Gilberte DE ROYÈRE, fille de noble et puissant homme messire Jean de Royère, chevalier, seigneur du même lieu de l'Ons ou l'Om, et de la Jarosse, paroisse de Beyssenac, au diocèse de Limoges, et d'Antoinette d'Hélie. Le seigneur de Royère, son père, lui constitua en dot la somme de 1,200 livres tournois. On remarque, parmi les témoins de ce contrat, nobles et puissants hommes Gilles d'Aubusson, seigneur de Vilhac, Jean de Bedas, capitaine de la ville et château de Bergerac, Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, etc. De l'un de ces deux mariages, et probablement du premier, naquirent :

DE BOSCMOREL :

DE ROYÈRE : de gueules, à 3 fasces de vair.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Guillaume d'Abzac, seigneur de Bellegarde, nommé dans le testament de son père, du 24 janvier 1508 (*v. st.*). Il fit le sien à Bayonne, où il était tombé malade, le dernier jour d'octobre 1512. Il choisit sa sépulture en l'église de Notre-Dame de Bayonne, dans le lieu que désignerait M. le baron d'Eymet (Guillaume de Pelagrue), l'un de ses exécuteurs testamentaires, et institua son héritier universel François d'Abzac, son frère, à la charge par celui-ci de satisfaire à tous ses legs;
3°. Gaston d'Abzac, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BOISSIÈRE-BELLEGARDE, rapportée plus bas;
4°. Jeanne d'Abzac, femme de Bonnet *Auditeau*. Elle est nommée dans le testament de son père, du 24 janvier 1508 (*v. st.*).

Fille naturelle :

Jeanne, *bâtarde* d'Abzac, *légataire des biens meubles, et d'une somme de* 500 *livres par le testament de Guillaume d'Abzac,* du 31 octobre 1512.

VI. François D'ABZAC, écuyer, seigneur de Bellegarde, héritier universel de son père, le 24 janvier 1508 (*v. st.*). Il est nommé dans des actes des 17 novembre 1510, 8 avril 1517, 1er mai 1518, et il ne vivait plus le 15 juin 1530. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de Bergerac, le 22 novembre 1507, demoiselle Marquèse DE CLERMONT, fille de noble homme Bertrand de Clermont, seigneur de Piles-sur-Dordogne, qui lui constitua en dot

DE CLERMONT : d'azur, au soleil d'or.

la somme de 1,500 livres tournois. Jean d'Abzac donna à son fils le repaire et maison noble de Bellegarde, avec ses dépendances, et les biens qu'il avait dans les paroisses de Clarens, Montclar et Mouleydier. Marquèse de Clermont paraît dans un acte du 30 novembre 1530, comme mère et administratrice de Bertrand d'Abzac, écuyer, seigneur de Bellegarde; et elle vivait encore le 5 novembre 1534, suivant une transaction qu'elle passa avec les tuteurs de son fils, qui suit.

VII. Bertrand D'ABZAC, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Bellegarde, etc. Il obtint, avec sa femme, une bulle du pape, donnée à Rome le 6 des ides (8) de décembre 1539, contre ceux qui s'étaient emparés de leurs biens, meubles, effets, bijoux, papiers, etc. Cette bulle fut adressée à Jacques Després, archidiacre de Bergerac, chanoine des églises cathédrale et collégiale de Périgueux, et official général du diocèse. Bertrand d'Abzac est nommé dans des actes des 1[er] mai 1545, et 23 avril 1550. Le 5 octobre 1567, il fut choisi pour exécuteur du testament de François d'Abzac, seigneur de Montastruc, son gendre; il fit le sien le 12 du même mois, et mourut, selon les apparences, peu de temps après. Il avait épousé, le 17 janvier 1531 (*v. st.*), demoiselle Marguerite DE THIBAULT DE LA GAUDERIE, fille de Jean de Thibault, seigneur de la Gauderie près Périgueux, et de Catherine de Saint-Astier-du-Lieudieu; et, comme ils étaient cousins du troisième au quatrième degré, ils obtinrent du pape, le 5 des ides (9) de juin 1530, une bulle de dispense pour se marier. Marguerite de Thibault survécut à son mari, et elle existait encore le 24 avril 1575. Les enfants issus de leur mariage furent:

DE THIBAULT: palé de gueules et d'argent de quatre pièces, chaque pal d'argent chargé d'une losange de sable.

1°. Arnaud d'Abzac, mort avant son père;
2°. Marquèse d'Abzac, héritière de Bellegarde, mariée, par contrat du 2 juin 1554, avec François *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Montastruc, co-seigneur de Siorac. Elle testa le 28 de juillet 1597;
3°. Jacquette d'Abzac, mariée, avec 3,000 livres de dot, par contrat du 9 janvier 1558 (*v. st.*), avec Bernard *de Chauveron*, écuyer, fils de Pierre de Chauveron, écuyer, seigneur de Dussac, et d'Isabeau de Ségur. Elle vivait encore le 29 avril 1612;
4°. Jacobie d'Abzac, alliée, le 23 décembre 1559, avec Bernard *de Melet*, seigneur de Laubesque et de la Salle-Castelviel, fils de Pierre de Melet, I[er] du nom, écuyer, et de Marguerite de Puymaguan;

5°. Marguerite d'Abzac, épouse, par contrat du 24 avril 1575, de noble Joseph *de Magnac*, seigneur de Mazerolles en Angoumois, et de Boysse en Limosin;

6°. Antoinette *dite* Toinette d'Abzac, mariée, le 30 novembre 1575, avec Gui *de Pons*, seigneur de Saint-Maurice, de Clermont et de Mespoulet, dont elle fut la seconde femme;

7°. Autre Antoinette, *dite* Tonie d'Abzac, dont le sort est ignoré.

Fille naturelle.

Agnès, *dite* Agnette d'Abzac, *bâtarde* de Bellegarde, *qui eut pour mari Roland* Rocque, *dont le père, nommé Antoine Rocque*, dit Guaffebat, *habitant du lieu de la Monzie, donna quittance de la somme de* 90 *livres pour la dot d'Agnette d'Abzac, le* 3 *juillet* 1542.

SEIGNEURS DE LA BOISSIÈRE-BELLEGARDE.

VI. Gaston D'ABZAC DE BELLEGARDE, I[er] du nom, écuyer, second fils de Jean d'Abzac, *dit* le jeune et *Pitro*, damoiseau, seigneur de Bellegarde, et de Gilberte de Royère, est qualifié écuyer, juge royal de Beaumont, de la Linde et de Molières, dans le contrat de mariage du 9 août 1555, de Louis d'Abzac, écuyer, son petit-fils. Gaston avait épousé, entre les années 1505 et 1509, demoiselle N... DE BAUDET (ou DE BEAUDET), de laquelle il laissa, entre autres enfants, Guillaume, qui suit.

DE BAUDET: d'azur, à une épée d'argent, sur laquelle broche une fasce bandée d'or et de gueules, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or.

VII. Guillaume D'ABZAC DE BELLEGARDE, écuyer, est mentionné dans un acte du 4 avril 1536, qui était joint à un exploit pour l'abbesse du Bugue, daté du 7 du même mois. (*Archives de Sainte-Alvère*). Il possédait noblement, dans le voisinage du Bugue, le domaine de Malmusson, et plusieurs autres propriétés. Le 9 août 1555 il assista au contrat de mariage de Louis d'Abzac, son fils, dans lequel il se dit *natif de la maison de Bellegarde*. Il avait épousé, en 1532 ou 1533, N..... VÉZAC, fille d'un notaire du Bugue, où Guillaume d'Abzac vint s'établir dans la maison de son beau-père, dont il exerça l'office après sa mort. Il a eu de son mariage:

VÉZAC:

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Antoine d'Abzac, nommé dans un accord passé, le 13 septembre 1573, entre Antoine de la Clergerie, écuyer, seigneur de Reignac, en la paroisse

de Tursac, près du Bugue, et Jean et Guillaume Bouchier, écuyers, sieurs de la Borie et de Barbarandes. (*Cabinet de M. d'Hozier.*) Antoine d'Abzac mourut sans alliance avant l'année 1596, mais il laissa plusieurs enfants dont la postérité subsiste encore ;

3°. Jean d'Abzac, mort célibataire.

VIII. Louis D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Boissière-Bellegarde, etc., est nommé dans différents actes depuis l'année 1555 jusqu'en 1608. Le 23 juillet 1579, il fut présent au testament de Galiot de la Tour, seigneur de Limeuil et de Lencais, qui, « ne voulant pas que ses parents payassent de rente à personne qu'à lui, » affranchit les terres de Louis d'Abzac et celles de ses enfants de tous cens, rentes et redevances seigneuriales. Louis d'Abzac avait embrassé la religion prétendue réformée peu de temps après son mariage contracté, le 9 août 1555, avec Françoise DE MENOURS, fille de Louis de Menours, propriétaire de la forge vieille du Bugue, et de Marguerite Rey de la Rochebeaucourt, qui constituèrent à leur fille 200 écus et beaucoup de joyaux et habits de noces. Guillaume d'Abzac, père de Louis, et fils de Gaston d'Abzac, *issu de Bellegarde*, donna à son fils la moitié de tous ses biens présents et à venir, situés dans les terres et juridictions de Limeuil, Tayac, Cadoin et en la paroisse de Marzac, outre une somme de 1,000 livres qu'il lui compta pour acheter un office de judicature ou un autre selon sa qualité. Louis d'Abzac fit son testament au bourg du Bugue le 5 mai 1608, et fut inhumé en l'église du même lieu avant l'année 1612. Ses enfants furent :

DE MENOURS : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1°. Isaac d'Abzac, qui fut institué héritier universel par le testament de son père, du 5 mai 1608. Il fut notaire et avocat en parlement, et ne laissa pas d'enfants de son mariage avec demoiselle Peyronne *de Bar de la Gazaille ;*

2°. Josué, qui a continué la descendance ;

3°. Anne d'Abzac, mariée à noble Jean *de Laly*, fils de N... de Laly et de damoiselle Jeanne de Mazalrey. On a quatre quittances de diverses sommes payées en déduction de sa dot, les 28 août 1608, 1er octobre 1609, 6 septembre 1610, et 22 mars 1612 ;

4°. Sabine d'Abzac, à laquelle son père légua une somme de 3,000 liv. payable lorsqu'elle se marierait.

IX. Josué D'ABZAC, écuyer, fut seigneur de la Boissière et de la

Forge basse du Bugue, etc. Son père déclara, par son testament du 5 mai 1608, lui avoir précédemment donné les trois quarts de ses biens, et il confirma cette donation. Josué d'Abzac transigea, le 9 décembre 1612, avec Martial et Pey de Lalo, frères, fils et héritiers de feu Gabriel de Lalo, sur une contestation élevée entre eux, et au sujet de laquelle Josué d'Abzac, comme fils et héritier de Louis d'Abzac, avait fait procéder par saisie et exécution contre les frères de Lalo, dès le 7 novembre 1611. Josué acquit divers biens fonds les 27 mars et 10 avril 1618. Le 20 novembre 1642 il fit son testament, par lequel il ordonna que son corps fût enseveli dans les tombeaux de l'église prétendue réformée du Bugue; légua 100 livres aux pauvres, et fit un legs à chacun de ses enfants. Il avait épousé, par contrat passé en la ville d'Issigeac, le 18 janvier 1617, demoiselle Anne DE BESCOT (*de Besco*), fille de feu Bertrand de Bescot, juge de la ville d'Issigeac, et de damoiselle Jeanne de la Serre : la future assistée de noble Jean de Bescot, écuyer, et de Gaston de Bescot, docteur ès-droits, avocat en parlement, ses frères; en présence de noble François du Bois, écuyer, sieur de la Grèze, de Gaston de Loudat, (ou Loupdat), écuyer, sieur de Bardou, de Jean de la Brousse, sieur de Fontenilles, d'Isaac d'Abzac, avocat au parlement de Bordeaux, etc. Anne de Bescot fit son testament le 7 février 1631, et demanda à être inhumée dans le cimetière de l'église réformée du Bugue. De son mariage étaient provenus cinq enfants, savoir: DE BESCOT :

1°. Isaac, qui suit;
2°. Gaston, II° du nom, auteur de la branche des *barons* DE JUVENIE, rapportée plus bas;
3°. Pons d'Abzac, légataire d'une somme d'argent par le testament de sa mère, du 7 février 1631. Il mourut avant celui de son père;
4°. Jean d'Abzac, écuyer, sieur du Clos ou du Claux, légataire de ses père et mère en 1631 et 1642, de la somme de 10,000 livres;
5°. Peyronne d'Abzac, légataire de 2,500 livres par le testament de sa mère, en 1631; elle n'était pas encore mariée; mais, suivant le testament de son père, elle l'était en 1642 avec M. *de la Lande*, comme on l'apprend du testament d'Isaac, son frère, en 1692.

XI. Isaac D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Boissière, etc., fut institué héritier universel de ses père et mère. Quelque temps après son mariage (l'an 1645), ayant été attaqué dans sa noblesse

par les habitants du Bugue, sous prétexte de dérogeance, il obtint des lettres de réhabilitation. Mais bientôt après, on lui intenta un nouveau procès, comme ayant joui injustement des droits et priviléges de la noblesse. Isaac d'Abzac n'ayant pu parvenir à se procurer les titres qui lui étaient nécessaires, et notamment le contrat de mariage de Louis, son aïeul paternel, que ses ennemis avaient eu le soin de soustraire de l'étude du notaire, détenteur des papiers de celui qui l'avait reçu (1), pour couper court à toutes ces difficultés (2), il se décida à acheter une charge de conseiller secrétaire du roi, en laquelle il fut reçu le 17 mars 1655. Il obtint, le 22 août 1675, ses lettres d'honneur qui furent registrées à l'audience de France, le 26 du même mois, et au grand conseil du roi le 11 octobre suivant. En 1676 il résigna son office à Pierre Pégère, qui fut reçu le 2 mai de cette année. Isaac d'Abzac avait été présent, le 4 décembre 1666, à l'ouverture du testament de Henri de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, seigneur de la Serre. Le 22 janvier 1692, il fit son testament, par lequel il voulut que son corps fût enseveli par les ordres de sa famille et selon la volonté du roi; il exhéréda Jean et Marie ses enfants, pour être sortis du royaume sans la permission de S. M. : ce qui prouve qu'il était alors rentré dans le sein de l'Église catholique. Il avait

DE BARRAUD

épousé, par contrat du 11 juillet 1645, demoiselle Marguerite DE BARRAUD DE FOURNIL, fille de feu Pierre de Barraud, écuyer, seigneur de Fournil et de Saint-Sauveur, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et de dame Jeanne de Sansart. Elle survécut à son mari, et testa en 169.... De leur mariage naquirent huit enfants :

(1) Ce contrat de mariage a été retrouvé depuis.

(2) Le mémoire des habitants du Bugue est remarquable par le passage suivant : « Ses prédécesseurs (d'Isaac) n'ont point été inquiétés dans la jouissance des « priviléges de la noblesse, parce qu'ils étaient pauvres ; mais cette indulgence « n'est plus de saison, vu les conséquences qu'elle peut avoir. Les acquisitions « d'Isaac et de son père dans les environs du Bugue, sont si considérables, qu'ils « finiront par devenir propriétaires de presque tous les fonds des deux paroisses, « et ce qui resterait aux autres particuliers ne produirait pas de quoi acquitter le « montant de la taille imposée sur la communauté, etc. »

1°. Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Cervelaure, près Castillonnès, institué héritier universel par le testament de son père, du 22 janvier 1692. et fit donation de tous ses biens à Pierre d'Abzac, son neveu, en 1725. Il fit son testament au bourg du Bugue le 11 février 1726, en faveur du même Pierre d'Abzac, capitaine dans le régiment de l'Isle de France. Il mourut au commencement de mars 1727, sans avoir été marié ;

2°. Jean d'Abzac, qui passa en Danemark, à la révocation de l'édit de Nantes ;

3°. Élizée, qui suit ;

4°. Marc-Antoine d'Abzac, écuyer, sieur du Claux, mort sans enfants. Élizée, son frère, lui légua tout son équipage par son testament du 23 février 1693. Il fut nommé exécuteur du testament de Philippe de Vassal de la Barde, du 18 mars 1706, et il vivait encore le 31 janvier 1714, lors du mariage de Pierre d'Abzac, seigneur de Campredon, son neveu;

5°. Jeanne d'Abzac, demoiselle de la Forêt, qui paraît n'avoir pas été mariée. Son père porta au triple des autres le legs qu'il lui fit par son testament de l'an 1692, pour lui tenir lieu des legs et présents faits à cette demoiselle par madame de la Lande, sa tante ;

6°. Marie d'Abzac qui, sortie de France à la révocation de l'édit de Nantes, se réfugia en Irlande, où elle épousa Henri *d'Abzac*, autre réfugié, frère puîné du seigneur d'Abzac de Mondiol, mari d'une de ses sœurs. Les seigneurs d'Abzac d'Irlande sortent de ce cadet de Mondiol ;

7°. Marguerite d'Abzac, mariée à N... *de la Vergne*, sieur de Beauce ;

8°. Isabeau d'Abzac, qui épousa Marc *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Mondiol. Elle mourut avant le 31 janvier 1714.

XI. Élizée d'Abzac, écuyer, seigneur de la Boissière, etc., avait à peine quatorze ans, que, ne pouvant supporter l'excessive sévérité de l'instituteur près duquel il avait été placé avec ses frères à Bordeaux, il s'échappa, et alla se présenter à un régiment cantonné assez près de Bordeaux, dans l'intention de s'y engager : mais le colonel, qui était allié des seigneurs d'Abzac de la Douze, l'ayant reconnu, le fit officier. Quatre ou cinq ans après, il obtint une commission de capitaine au régiment de la Marine ; et, se flattant que son nouveau grade lui ferait trouver grâce auprès de ses parents, il revint dans sa famille. Son espoir ne fut pas trompé, car son père lui avança l'argent nécessaire pour lever sa compagnie. A la mort de sa femme, Élizée d'Abzac était lieutenant-colonel du régiment de Dauphiné. Il avait obtenu dans le corps où il servait de l'emploi pour son fils, âgé à peine de sept ans, et le menait partout avec lui. Il fut autorisé, vers l'an 1708, à lever un régi-

ment dont son fils eût été colonel titulaire, mais dont il devait conserver le commandement jusqu'à ce que le jeune gentilhomme fût en âge de commander. Élizée, dont la fortune ne pouvait suffire aux frais de la nouvelle levée, eut recours à son frère aîné, qui refusa d'entrer dans ses vues, voulant que son neveu, qui était son unique héritier, renonçât au service, et se fixât auprès de lui. Ce refus détermina Élizée non-seulement à faire quitter l'état militaire à son fils, mais à se retirer lui-même. Il prit une pension de réforme et eut le commandement du bataillon des milices de la province de Guienne, assemblé à Bergerac (1). Le 23 février 1693 Élizée d'Abzac, étant au moment d'entrer en campagne, avait fait son testament à Bourgoin, en Dauphiné : il y prend la qualité de capitaine au régiment de la Marine. Il donna la jouissance du tiers de ses biens à Marguerite de Barraud, sa mère ; nomma, pour héritier ou héritière, l'enfant mâle ou femelle dont il croyait sa femme enceinte, et lui substitua Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Cervelaure, son frère aîné, etc. Élizée d'Abzac mourut au Bugue le 27 mars 1728. Il avait épousé,

D'ARNAUDEL : vers la fin de l'année 1692, demoiselle Susanne D'ARNAUDEL, fille de Pierre d'Arnaudel, habitant de Villefranche, en Périgord, et d'Esther de Maranzac. Susanne testa le 22 octobre 1703, et déclara avoir eu de son mariage deux enfants :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Marie d'Abzac, qui épousa, le 20 juillet 1730, messire Michel *de Montlezun*, fils de Joseph de Montlezun, chevalier, seigneur de Meillan, et de dame Charlotte de Châlus.

XII. Pierre D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Forêt, de la Boissière, de Puymége, etc., n'était pas encore né lorsque son père

---

(1) Élizée d'Abzac était un officier recommandable par sa bravoure et son intelligence. On dit que, se trouvant un jour commander un poste avancé, assez près de l'ennemi, l'armée française se retira dans la nuit, sans qu'il en eût avis, soit qu'il eût été oublié, soit que le général français eût voulu laisser le poste occupé pour mieux couvrir sa retraite. Élizée, s'apercevant au point du jour qu'il n'était plus soutenu, se retira dans le meilleur ordre ; et, quoiqu'attaqué plusieurs fois, dans sa marche, par des forces supérieures, il parvint à rejoindre l'armée, n'ayant perdu que peu de monde.

fit son testament en 1693. Il est nommé dans celui de sa mère de l'an 1703, laquelle institua son héritier universel son mari, à la charge de remettre l'hérédité à Pierre, leur fils, lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Le 27 février 1725, Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Cervelaure, son oncle, lui fit donation de tous ses biens, et il confirma cette donation le 14 décembre de la même année. Le 31 mars 1729, Pierre d'Abzac vendit, comme donataire de son oncle, à François d'Abzac, seigneur de Verdun et de Fayolles, le château de Cervelaure, les métairies appelées du Château, de Monbalon, etc., le tout situé dans la juridiction de Castillonnès, pour le prix de 18,000 livres. Pierre d'Abzac fit son testament le 14 mai 1757, puis un codicille le 23 avril 1770, et mourut le 18 janvier 1771. Il avait épousé, par contrat passé au château de Vergt le 13 février 1734, Madelaine DE TAILLEFER, fille de messire Henri de Taillefer, chevalier, seigneur-marquis de Barrière, vicomte de Roussille, et de dame Antoinette du Chêne. Madelaine de Taillefer fit, au mois d'août 1754, son testament, dans lequel elle déclara avoir eu de son mariage douze enfants, dont sept lui ont survécu, savoir :

DE TAILLEFER : comme à la p. 50.

1°. Alain-Xavier d'Abzac, seigneur du Ballet, né en 1741, marié, au mois de mai 1774, avec Marie Angélique *de Fleurans*. Il est mort sans enfants le 2 février 1825;

2°. Bernard-Augustin d'Abzac, seigneur de la Boissière, né en 1742, capitaine au régiment de la Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 4 décembre 1793. Il a laissé de son mariage, contracté, au mois de janvier 1780, avec demoiselle N.... *de Pressac de Lille de Lioncel*, une fille unique nommée :

Mélanide d'Abzac, née en 1785, mariée, en 1807, avec N..., chevalier *du Monteil de Douzillac*, ancien officier de la marine et chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

3°. Gabriel-Joseph d'Abzac, seigneur de la Forêt, né en 1743, capitaine au régiment de la Marine, mort au port Louis, en Bretagne, au mois de janvier 1780;

4°. Henri-Venance-Augustin, dont l'article suit;

5°. Antoinette-Marie-Thérèse d'Abzac, née en 1736, morte en 1795;

6°. Marguerite-Jeanne d'Abzac, née en 1745, morte à Périgueux en 1783 ou 1790;

7°. Henriette-Anne d'Abzac, née en 1747, morte à Toulouse en 1798.

15

XIII. Henri-Venance-Augustin d'Abzac, chevalier, seigneur de Puymège, né le 17 mai 1752, ancien capitaine au régiment d'Auxerrois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 15 juillet 1777, Louise-Renée-Rose de Cacqueray-Valmenier, dont il a eu trois fils et trois filles :

de Cacqueray : d'or, à trois roses de gueules.

1°. Étienne-Marie-Auguste d'Abzac, né à la Martinique le 4 mai 1778, mort au Fort royal de la même île le 2 janvier 1799;

2°. Alain-Marie-Venance d'Abzac né à la Martinique le 25 juillet 1779, mort à Montgeron, près Paris, le 1er mai 1802;

3°. Marie-Bernard-Amable d'Abzac, né à Rochefort le 8 septembre 1788, officier au 34e régiment d'infanterie légère, marié, le 29 mai 1824, avec Louise-Angélique *de Cacqueray-Valmenier*, sa cousine, dont il a une fille :

Marie-Charlotte-Clara d'Abzac, née le 1er janvier 1826;

4°. Marie-Henri-Constant d'Abzac, né à Rochefort le 9 septembre 1790, volontaire royal en 1815, marié, le 12 octobre 1814, avec Marie-Charlotte-Ève *Madey d'Escoublant*, dont il a :

A. Marie-Charles-Henri d'Abzac, né le 12 avril 1818;
B. Marie-Bernard-Auguste d'Abzac, né le 15 juin 1820;
C. Marie-Charles-Venance d'Abzac, né le 29 mars 1822;
D. Marie-Pierre Georges d'Abzac, né le 27 juin 1826;
E. Maire-Ambroise-Emmanuel d'Abzac, né en avril 1828;
F. Marie-Rose-Henriette d'Abzac, née le 30 mars 1816;

5°. Marie-Marguerite-Rose d'Abzac, née à la Martinique le 4 mars 1781, morte en octobre 1782;

6°. Marie-Henriette-Rose d'Abzac, née à Saintes le 22 octobre 1803, mariée, le 10 février 1824, à Charles, comte *de Turpin de Jouhé*.

SEIGNEURS BARONS DE JUVENIE, en Limosin, *éteints*.

X. Gaston d'Abzac, écuyer, seigneur de la Borie, deuxième fils de Josué d'Abzac, écuyer, seigneur de la Boissière, et d'Anne de Bescot, naquit en 1622. Son père le substitua à Isaac, son fils aîné, par son testament du 20 novembre 1642, et il ordonna que la somme de 10,000 livres qu'il lui avait constituée en le mariant, lui fût entièrement payée. Le 11 juillet 1645 il fut présent au contrat de mariage d'Isaac, son frère, et donna quittance à ce dernier, le 21 mai 1647, de la somme de 3,000 livres tournois, en déduction des legs faits par feu Josué d'Abzac et Anne de Bescot, leurs père

et mère. Il fit son testament le 1er décembre 1646, et ne vivait plus le 29 août 1649. Il demanda que son corps fût inhumé dans la sépulture de ses prédécesseurs, laissa la jouissance de ses biens à sa femme, donna à l'enfant dont il la croyait enceinte la somme de 6,000 livres, et institua son fils Isaac son héritier universel. Il avait épousé, par contrat du 9 août 1642, Peyronne DE BAR DE LA GAZAILLE, nièce de la femme d'Isaac d'Abzac, son oncle, et fille de noble Antoine de Bar, écuyer, seigneur, de Moncalon et de la Gazaille, et de Pascale de Rignac. Peyronne de Bar se remaria, par contrat passé au noble repaire de la Gazaille le 29 août 1649, avec Pierre de Touchebœuf-Clermont, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montsec, de Saint-Avit, de Villeneuve, de Polignac, etc., dont elle était veuve lorsque, unie à François, son fils du deuxième lit, elle partagea, le 17 février 1683, avec messire Isaac d'Abzac, écuyer, seigneur de la Forêt, baron de Juvenie, son fils du premier lit, les rentes situées au-delà de la rivière de Vézère, dans la paroisse de Limeuil. Elle fit son testament le 13 février 1687, et mourut en 1689, laissant de son mariage avec Gaston d'Abzac le seul fils dont nous venons de parler.

DE BAR : d'argent à 2 fasces de gueules.

XI. Isaac D'ABZAC, chevalier, seigneur de la Forêt, baron de Juvenie, dans la paroisse de Peyzac, capitaine de dragons au régiment du Breuil, fut institué héritier universel par le testament de son père du 1er décembre 1646. Messire Peyrot de Jaubert, chevalier, comte de Nantiac, lui donna quittance, le 2 octobre 1678, de diverses sommes d'argent qu'il avait payées à sa décharge à raison de la cession qui lui avait été faite du château et fief de Juvenie. Il avait fait, dès le 7 septembre 1676, un testament mutuel avec Marie de Jaubert de Nantiac, son épouse, dont il n'avait pas encore d'enfants. Cette dame fit un second testament le 13 février 1687. Elle fut présente, le 30 décembre 1706, au dépôt du testament de feu Isaac d'Abzac, son mari, entre les mains de Thouron, notaire royal. Marie DE JAUBERT DE NANTIAC, alliée à Isaac d'Abzac, par contrat passé au château de Nantiac, le 25 janvier 1676, était fille de défunt messire Jean de Jaubert, chevalier, vicomte de Nantiac, baron de Juvenie, etc., et de défunte dame Susanne du Mas de Peyzac. Elle s'était constitué la somme de 6,000 livres d'une part, ainsi que ses autres biens et droits; et,

DE JAUBERT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys du même.

par un acte postérieur, du 19 août de la même année, Peyrot de Jaubert, son frère, lui avait cédé et transporté le château de Juvenie avec tous ses droits et la justice en dépendant, pour le prix de 25,000 livres, moyennant certaines charges et conditions. Marie de Jaubert vivait encore le 22 mai 1718, et laissa un fils et une fille :

1°. Pierre-Philippe, qui suit ;
2°. Jeanne d'Abzac, demoiselle de Juvenie, vivante en 1739.

XII. Pierre-Philippe D'ABZAC, chevalier, seigneur baron de Juvenie, seigneur de la Vergne, de la Brugère, etc. Il reçut une procuration de Marie de Jaubert, sa mère, le 22 mai 1718. Il vendit le 19 juillet 1739, conjointement avec Jeanne d'Abzac, sa sœur, un domaine situé au village de Malmusson, dans la paroisse du Bugue, un pré appelé la Faurie, etc., pour la somme de 8,700 liv., et mourut avant l'année 1787. Il avait épousé, par contrat du 21 février 1724, demoiselle Marguerite TEYSSIER DES FARGES, fille de Jean-Blaise Teyssier de Chaunac, écuyer, seigneur de la Combe et d'Augeat, et de Martine de Regis des Farges. Leurs enfants furent :

TEYSSIER-DES FARGES : d'argent, à deux jumelles de gueules(1).

1°. Pierre-François, qui suit ;
2°. Gabriel d'Abzac, né le 29 octobre 1730. Destiné à servir dans la marine, le vaisseau sur lequel il s'embarqua pour les Indes fut incendié, et il périt avec l'équipage ;
3°. Blaise-Pierre, chevalier d'Abzac, né le même jour que Gabriel, son frère. Il vivait encore le 5 décembre 1787, et était chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;
4°. Autre Gabriel d'Abzac, qui mourut célibataire quelques années avant 1787 ;
5°. Marie-Josèphe d'Abzac, vivante en 1787 ;
6°. Jeanne d'Abzac, décédée avant ses père et mère. Elle avait été mariée avec M. *Donnet de Laubertie ;*
7°. Marie-Josèphe d'Abzac, la plus jeune, vivante en 1787.

XIII. Pierre-François D'ABZAC, chevalier, baron de Juvenie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit, le 5 dé-

(1) Ces armoiries sont celles de la famille de *Régis des Farges*, à laquelle cette branche de la famille Teyssier avait été substituée, à la charge d'en prendre le surnom et les armoiries.

cembre 1787, un réglement de famille avec ceux de ses frères et sœurs qui existaient encore, et qui étaient au nombre de trois; savoir, Blaise d'Abzac, chevalier de Saint-Louis, Marie-Josèphe et autre Marie-Josèphe d'Abzac, et il fit avec eux le partage de leurs droits respectifs dans les biens de leur maison. Le baron de Juvenie, dernier rejeton mâle de cette branche, est mort dans les cachots de la terreur en 1794. Il n'a pas eu d'enfants de Marie-Antoinette-Jacqueline-Félicité DE COCQUART, sa femme, laquelle s'est remariée, en 1804, avec Pierre-Marie, vicomte d'Abzac, écuyer ordinaire du roi, et commandant du manége de la grande écurie.

DE COCQUART : d'azur, au coq d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

SEIGNEURS DE LA PRADE, DE LA GRÈZE, etc.

IV. Gantonnet D'ABZAC, damoiseau, quatrième fils d'Adémar d'Abzac et de Guillemette de Boniface, paraît s'être d'abord destiné à l'état ecclésiastique : car on trouve une lettre du maréchal de Boucicaut, datée de son château de Turenne le 27 mai 1415, portant : « qu'à la requête de noble Bertrand d'Abzac, écuyer, » il demande au pape la promesse de conférer l'évêché de Périgueux à Gantonnet d'Abzac, frère du même Bertrand, et reconnaît, au nom du roi, devoir une somme d'argent à ce dernier, » pour avoir mis en son pouvoir le château de Castelnau de Berbiguières. » (*Cabin. de M. de Lambertie.*) Le pape n'eut pas égard à cette demande, et Gantonnet entra dans la carrière militaire. Il stipula, au nom du même Bertrand d'Abzac, et de celui de Jean d'Abzac, fils de ce dernier, dans la capitulation de la ville de Domme, conclue à Gourdon, le 15 septembre 1438, avec Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne. Gantonnet d'Abzac est dit frère de Tristan d'Abzac dans une enquête faite, le 21 février 1458 (*v. st.*), devant le lieutenant-général du sénéchal de Périgord, à la requête de Richard de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniès et de Badefol. Suivant cette enquête, Tristan d'Abzac, par suite de son mariage avec Jeanne de Cugnac de Caussade, vers l'an 1425, avait occupé les place, château et châtellenie de Badefol-sur-Dordogne, pendant environ l'espace de quatre ou cinq ans. Tristan donna cette place à noble Jean de Piquars, écuyer, *dit* l'Archier, demeurant au lieu de Belvès, diocèse de Sarlat, qui la retint l'espace de quatre mois ou environ, et qui, par commandement du même

Tristan, la remit à Perrotin Mosnier, du parti anglais; celui-ci la rendit un mois après à Gantonnet d'Abzac, frère de Tristan, à qui ce dernier avait laissé en mourant (en 1431) le gouvernement de ses enfants. Gantonnet occupa Badefol en cette qualité l'espace de neuf ou dix mois. Ce seigneur mourut avant le 6 juin 1458. Il
DE SORT : avait épousé, avant l'année 1440, Catherine DE SORT, fille de noble Arnaud de Sort, seigneur de Banes, en Périgord, et de Pauliac, près de Montflanquin, en Agenais. Cette dame est qualifiée *donzela*, demeurant à Castillonnès, dans un bail à cens, qu'elle fit, étant autorisée par son mari, le 24 février 1450 (*v. st.*). Elle fit son testament le 19 avril 1487, demanda à être enterrée en l'église de Castillonnès, et dans les tombeaux de ses prédécesseurs, qui étaient en la chapelle de Saint-Michel, et institua ses héritiers universels Brandelin, son fils, et Marie d'Abzac, sa fille. De son mariage étaient provenus :

1°. Brandelin, qui suit;
2°. Marie d'Abzac, femme, avant le 9 octobre 1470, de noble Jean *de Lestrade de Floirac*, écuyer, seigneur de Floirac et d'Agude, et co-seigneur de Banes. Marie d'Abzac fit son testament le 18 avril 1498;
3°. Arnaude d'Abzac, épouse de noble homme Jacques *de Cours*, de la ville de Montségur, en Bazadais. Elle fut légataire de sa mère le 19 avril 1487.

V. Brandelin D'ABZAC, écuyer, seigneur de Banes, demeurant à Castillonnès, fit une donation rémunératoire, le 19 mars 1462 (*v. st.*), à Jean d'Abzac, *dit* Pochy, seigneur de Montastruc, et co-seigneur de Siorac, de tous les droits et actions qu'il avait à raison de la succession de Gantonnet d'Abzac, son père, oncle de ce Jean d'Abzac, dans les lieux de Montastruc et de Siorac. Le 8 avril 1468 Brandelin d'Abzac, qualifié seigneur de Banes, stipulant pour lui, pour sa mère, et pour sa sœur Marie d'Abzac, fit vente à noble Bertrand de Paleyrac, habitant de la ville de Bergerac, de quelques rentes dans la paroisse de Faux, au diocèse de Sarlat. Le 9 octobre 1470, uni à Catherine de Sort, sa mère, dont il était fondé de procuration, ainsi que de Jean de Lestrade de Floirac, et Marie d'Abzac, son beau-frère et sa sœur, il passa une transaction avec Pierre de Gain, abbé de Cadoin, et les religieux de ce monastère, au sujet de l'hommage rendu à ces derniers par les seigneurs d'Abzac, pour tous les fiefs, cens et rentes qu'ils possé-

daient dans la juridiction de Castillonnès, sous la redevance d'une livre d'encens, poids d'Agen. (*Arch. de l'abb. de Cadoin.*) Le 8 janvier 1478 (*v. st.*) Brandelin d'Abzac fit, ainsi que sa mère et sa sœur, hommage au roi, et ils fournirent en même temps l'aveu et dénombrement de tous les cens, rentes, oublies et revenus qu'ils avaient dans la ville et juridiction de Castillonnès. Les mêmes eurent à soutenir un procès pour la terre de Banes, située dans le diocèse de Sarlat, qu'ils furent condamnés, par arrêt de la cour du parlement de Bordeaux, du 26 mars 1509, à abandonner à Jean Faulcon, chevalier, seigneur de Thouron, subrogé de Jean d'Esclamat, *dit* de Pujols, seigneur de ce lieu. Le seigneur de Thouron alléguait, dans ses moyens, que cette terre, qui était un démembrement de la baronie de Pujols, avait appartenu de tout temps aux seigneurs de Pujols, notamment à Hugues de Pujols *dit* d'Esclamat, chevalier, après la mort duquel Guillaume de Pujols, son fils, en avait pareillement joui, ainsi que Marquise d'Esclamat, *aliàs* de Pujols, fille de ce dernier, laquelle épousa Bertucat, bâtard d'Albret, chevalier, avec lequel elle perçut les rentes et les revenus de cette terre, jusqu'à la mort sans enfants de celui-ci. Ce fut alors qu'un capitaine anglais, nommé Ramonet de Sort, originaire du Béarn, tenant le parti des Anglais, et Arnaud, son frère, appelé *bâtard*, vinrent, avec une troupe d'Anglais, devant le château de Banes, le prirent, en chassèrent Marquise d'Esclamat, et s'emparèrent de tous ses biens. Cette dame se retira alors dans le lieu noble de Casaulx ou Casals, dans la sénéchaussée de Cahors, et elle y fit son testament, par lequel elle institua son héritier universel Guillaume d'Esclamat, *aliàs* de Pujols, son plus proche parent de son sang (*proximior in gradu consanguinitatis*). On ajoute que, pendant qu'Arnaud de Sort occupait la maison de Banes, il avait enlevé la femme d'un nommé *le Moton*, du lieu de Casaulx, appelée Guillemette de Salviac, avait vécu en concubinage avec elle, et en avait eu Catherine de Sort, qui, parvenue à l'âge nubile, avait été mariée avec feu *Gantonnet d'Abzac, frère de feu Bertrand d'Abzac, partisan des Anglais, qui, pour ses méfaits, avait été décapité à Limoges* (1); que de ce mariage étaient nés Brandelin et Marie

(1) .... Certo tempore post, et ipsa (Catherina de Sort) in ætate nubili exis-

dite Mariote d'Abzac, etc. Les défendeurs répliquaient que feu Raimond de Sort, écuyer, avait toujours été réputé pour noble; qu'il était issu, tant du côté paternel que maternel, de parents nobles; qu'il avait possédé noblement des biens nobles dans les sénéchaussées de Périgueux, d'Agen et ailleurs, entr'autres la maison et place de Banes, dont il avait joui, et en avait été réputé comme possesseur de bonne foi, de même que ses successeurs, pendant un, dix, vingt, trente, quarante et cent ans, et autant qu'il en fallait pour acquérir une bonne et véritable possession, et cela tranquillement, paisiblement, au vu et su de tout le monde; que le même Raimond, qui d'ailleurs était neveu de Bertucat d'Albret, et habile à lui succéder, comme le plus proche parent de son sang, avait vendu cette propriété pour le prix de 200 francs d'or, à Arnaud de Sort, écuyer, frère de lui Raimond, lequel en avait pareillement joui pendant le temps suffisant pour assurer une bonne possession et sans aucun empêchement; que le même Arnaud avait épousé, en face de l'Église, *Moutonne* de Salviac, damoiselle, et que de leur mariage étaient issus légitimement Bertrand, Gassiot, Arnaude et Catherine. Leurs quatre enfants avaient succédé à leur hérédité, entr'autres à la maison de Banes, et en avaient joui paisiblement jusqu'à la mort des trois premiers, auxquels Catherine de Sort, leur sœur, avait succédé, etc. A la suite de cet arrêt, sont des lettres données en la chancellerie du parlement de Bordeaux, le 28 novembre 1510, délivrées à la requête de Brandelin de Biron, écuyer, seigneur de la Peyre, et de la maison noble de Banes, qu'il avait acquise d'Albert Faulcon, du consentement, est-il dit, de Bertrand d'Abzac et de Jean de Lestrade; lettres par lesquelles Barthélemi Tessier, conseiller en la même cour, fut nommé pour faire mettre l'arrêt à exécution. Brandelin d'Abzac fit son testament au château de Banes le 5 août 1500. Il s'y déclara atteint de diverses infirmités, notamment d'avoir perdu entièrement la vue; ordonna que son corps fût enterré dans l'église de Banes, et que 50 prêtres fussent appelés à son enterrement;

---

tente, cum quodam, Gantoneto d'Absac, fratre quondam Bertrandi d'Absaco, partem Anglorum tenentis, qui suis demeritis fuerat in urbe Lemovicarum capite punitus, conjuncta extiterat, etc.

et nomma ses exécuteurs testamentaires nobles hommes Jean d'Abzac, seigneur de Bellegarde, Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc, et Louis *de Sartaco*. Brandelin vivait encore le 8 avril 1502. Il avait épousé noble Antonie ou Antoinette DE LESTRADE DE FLOIRAC, fille d'Étienne de Lestrade, écuyer, seigneur de Floirac et d'Agude, et de Marie Adémar, et sœur de Jacques de Lestrade, seigneur de Floirac. Les enfants issus de ce mariage sont :

DE LESTRADE DE FLOIRAC : d'argent, au lion de gueules.

1°. Bertrand, II° du nom, l'aîné, qui suit ;
2°. François d'Abzac, } légataires de 100 livres chacun, par le testament
3°. Guillaume d'Abzac, } de leur père, du 5 août 1500 ;
4°. Bertrand d'Abzac, le jeune, destiné à l'état ecclésiastique. Il faisait ses études en 1500 ;
5°. Gilberte d'Abzac, non mariée, et légataire de 400 livres par le testament de son père.

VI. Bertrand D'ABZAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Mothe de la Prade, et co-seigneur de la maison noble de Veyries, héritier universel de son père, intervint dans le procès-verbal de mise à exécution de l'arrêt du parlement de Bordeaux, du 26 mars 1509 (*v. st.*). Dans les lettres de la chancellerie du même parlement, du 28 novembre 1510, il est dit que Bertrand d'Abzac avait consenti à la vente de la seigneurie de Bânes, faite à Brandelin de Biron, seigneur de la Peyre, par Albert Faulcon. Le 10 septembre 1543, Bertrand d'Abzac fit son testament au repaire de la Mothe de la Prade, paroisse de Ferransac, diocèse de Sarlat, testament par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Castillonnès, devant l'autel de saint Michel, où ses prédécesseurs étaient ensevelis. Il fit divers legs pieux, entr'autres celui d'une rente, assise sur une maison à Castillonnès, à la chapelle de saint Michel, fondée anciennement par ses prédécesseurs, seigneurs de la maison de Veyries, en l'église de la même ville de Castillonnés ; et nomma exécuteurs de son testament nobles Raimond de Loupdat, seigneur de Bardou, et Berthoumieu de Carbonnier. Il laissa de sa femme, dont le nom est ignoré :

N....

1°. Jean, qui suit ;
2°. Bertrand d'Abzac, religieux en l'abbaye de Maillezais. Il était prieur de Médis en 1551. Son père lui fit un legs le 10 septembre 1543 ;
3°. Guillaume, *dit* Guilhen d'Abzac, qui servait dans les compagnies d'or-

donnances du roi en 1543. Son père dit, dans son testament, qu'il lui avait donné un cheval qui coûtait 92 livres. Il paraît avoir eu pour fils;

A. Antoine d'Abzac, seigneur de Bargade, paroisse de Fraissinet-le-Galat, en Quercy. Le 9 avril 1586 il fit, dans son chateau de Bargade, son testament, par lequel il voulut être inhumé dans l'église de Fraissinet, en la sépulture de ses prédécesseurs (c'est-à-dire des seigneurs de Bargade, ses aïeux maternels), et fit des legs à Pons, son frère légitime, et à Anne et Ramonde d'Abzac, ses sœurs bâtardes. Antoine d'Abzac laissa deux filles, issues de son mariage avec Jacquette *de Corn de Queyssac:*

a. Marguerite d'Abzac, dame de Bargade, mariée 1° avec noble Antoine *de Velhac*, sieur de Veyrines; 2°, vers 1590, avec Jean-Emmanuel *de Vassal de la Tourette*, fils d'Antoine de Vassal, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jeanne de Pelegrue. Elle ne vivait plus le 19 août 1609;

b. Marie d'Abzac, légataire de 500 livres en 1586;

B. Pons d'Abzac. Son frère voulut, par son testament, qu'il fût nourri et couché dans sa maison, et, en cas d'incompatibilité avec son héritier, il lui fit don de 66 écus deux tiers;

4°. Mathieu d'Abzac. Son père lui fit un legs de 200 livres, et déclara que, s'il voulait embrasser l'état ecclésiastique, il entendait qu'il fût entretenu dans les écoles aux dépens de sa succession.

VII. Jean d'Abzac, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Prade, etc., fut institué héritier universel de Bertrand d'Abzac, son père, le 10 septembre 1543; il était déjà marié à cette époque. Il fit son testament, au château de Bardou, en Périgord, le 4 septembre 1551 : il demanda à être inhumé dans la chapelle de saint Michel en l'église de Castillonnès : il fonda à perpétuité une messe haute des morts dans cette église, pour laquelle il assigna 24 sols de rente annuelle sur un moulin à vent situé dans la même paroisse, et nomma tuteurs de ses enfants noble Bertrand d'Abzac, prieur de Médis, son frère, et noble Jean de Loupdat, son beau-frère. Il y a lieu de croire que sa femme, dont il ne parle pas dans son testament, était sœur de ce Jean de Loupdat, puisque Jean d'Abzac ne paraît pas avoir eu de sœur; elle avait sans doute pour père Raimond de Loupdat, écuyer, seigneur de Bardou. Leurs enfants furent:

de Loupdat :

1°. Jean, IIe du nom, qui suit;

2°. Autre Jean d'Abzac, le jeune, légataire d'une somme d'argent, et substitué à Jean, son frère aîné, en 1551;

3°. Antonie ou Antoinette d'Abzac, légataire de 700 livres tournois, et substituée à ses frères en 1551. Il est probable qu'elle épousa Jacques *Dézon* ou *des Hons*, habitant de la ville de Monclar, en Agenais, puisque Jean d'Abzac appelle ce dernier son beau-frère, dans un acte de l'an 1559.

VIII. Jean D'ABZAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Prade, etc., héritier universel de Jean, son père, fit, le 8 août 1573, son testament, dans lequel il dit avoir reçu plusieurs blessures au service du roi. Il avait fait un premier testament le 10 septembre 1569. Jean II d'Abzac avait épousé, par articles passés au château de la Douze le 21 février 1562, en présence de Gabriel d'Abzac, seigneur de la Douze, demoiselle Catherine FLAMENC DE BRUZAC, fille de noble Jacques Flamenc de Bruzac, seigneur de Domme, co-seigneur de Champagnac, etc., conseiller au parlement de Bordeaux. De ce mariage naquirent:

FLAMENC: de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Jacques d'Abzac. Son père l'institua son héritier universel, et lui substitua Grimond, le plus jeune de ses fils;

2°. Arnaud d'Abzac, } légataires en 1569;
3°. Poncet d'Abzac, }

4°. Grimond, dont l'article suit;

5°. Antoinette d'Abzac, mariée avec Pons *de la Mouline*, écuyer.

IX. Grimond D'ABZAC, écuyer, seigneur de la Prade, et co-seigneur de Veyries, fut capitaine des gardes du marquis de Montespan, gouverneur de la Navarre, du Béarn, etc. On le déclara exempt du paiement des droits de franc-fief, par jugement du 15 novembre 1606. Il testa le 27 mai 1624, et vivait encore le 20 novembre 1626. Il avait épousé, par contrat du 3 août 1609, dame Catherine D'UZECH, co-seigneuresse de Veyries, veuve de noble Antoine de la Moisie, seigneur de la maison noble de la Veyrie: ce contrat fut passé dans la ville de Castillonnès en Agenais. On ne lui connaît, de cette alliance, qu'un fils, qui suit.

D'UZECH:

X. Antoine D'ABZAC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Prade et de Veyries, servit au siége de Perpignan, en 1642, ainsi que dans les troubles de 1649. Il était âgé de cinquante-cinq ans lorsqu'il justifia sa noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne,

DE CARBONNIÉ : de gueules, à la croix de Lorraine d'argent, cantonnée de deux croissants du même et de deux étoiles d'or.

en 1667. Il fit son testament, le 18 février 1682, en faveur des enfants qu'il avait eus de son mariage, contracté le 20 novembre 1626, avec demoiselle DE CARBONNIÉ, fille de noble Antoine de Carbonnié, écuyer, sieur de Verdun, et de dame Anne de Buade, lesquels enfants furent :

1°. Antoine, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Jean-Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de Barrau, vivant en 1684;
3°. Joseph d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazal, vivant aussi en 1684. Il paraît être le même que Joseph d'Abzac, époux de Marie-Thérèse *de Vassal*, héritière de sa branche, fille de Jean-Louis de Vassal de la Tourette, seigneur de Montviel, et de Jeanne de Rouffignac. De ce mariage est issue :

Françoise d'Abzac de Cazal, mariée avec Louis *d'Abzac*, seigneur de la Prade;

4°. Armand d'Abzac, vivant en 1684;
5°. Anne d'Abzac, qui était probablement morte avant le testament de son père. Elle avait été mariée, par contrat du 11 mars 1657, avec François *de Chabans*, de la branche des seigneurs de Saint-André;
6° Marie d'Abzac, } légataires de leur père;
7°. Jeanne d'Abzac, }
8°. Deux autres filles, mortes religieuses.

XI. Antoine D'ABZAC, IIe du nom, écuyer, seigneur de Verdun, etc., passa une transaction, le 5 janvier 1684, avec ses frères et sœurs, au sujet de l'exécution du testament de leur père. Il fut capitaine dans le régiment d'infanterie écossaise du marquis de Douglas, où il servit depuis l'an 1654 jusqu'au 19 mai 1661, et était âgé d'environ trente ans lorsqu'il fit une production de titres de noblesse, au nom de son père, en 1667. Antoine d'Abzac, IIe du nom, fit son testament le 31 janvier 1684, et ne vivait plus le 11 juillet 1701. Il avait épousé 1° demoiselle Marie DE LA PORTE, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants; 2°, par contrat du 26 décembre 1669, demoiselle Madelaine DE TOUCHEBOEUF-BEAUMOND, fille de messire Jacques de Touchebœuf-Beaumond, IIIe du nom, baron des Junies, seigneur de Ferrières, etc., et de dame Françoise de Gironde. De ce second mariage naquirent :

DE LA PORTE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 pommes de pin d'or.

DE TOUCHEBOEUF : d'azur, à deux bœufs passants d'or.

1°. François d'Abzac;
2°. Antoine d'Abzac, chevalier, seigneur de Verdun, mort sans postérité après le 24 juillet 1722;

3°. Autre François d'Abzac, qui suit;
4°. Hélène d'Abzac;
5°. Anne d'Abzac;
6°. Marie d'Abzac.

XII. François d'Abzac, écuyer, seigneur de Verdun, etc., fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer, ainsi que ses enfants nés et à naître en légitime mariage, par ordonnance de M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Bordeaux, du 4 septembre 1704. Il ne vivait plus le 29 décembre 1740 Il avait épousé, par contrat passé dans la maison noble de la Grèze, paroisse d'Eyrenville, le 11 juillet 1701, demoiselle Gabrielle du Bois de la Grèze, fille de feu noble Alexandre du Bois, écuyer, seigneur de la Grèze, de Fayole et autres places, et de dame Marie-Anne de la Roque. Les enfants issus de ce mariage sont:

du Bois de la Grèze : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, membrée de gueules.

1°. Louis d'Abzac, chevalier, seigneur de la Prade, qui épousa Françoise *d'Abzac de Cazal,* sa cousine-germaine, et n'eut que deux filles :

A. Marie-Anne-Jacquette d'Abzac, mariée, le 21 novembre 1753, avec Jean-Joseph, marquis *de Fumel,* comte de Montegut :
B. Marie-Angélique d'Abzac, mariée, le 7 avril 1758, avec François *de Belcier,* écuyer, seigneur de Crain, baron d'Arès, etc;

2°. Antoine, III° du nom, qui suit.

XIII. Antoine d'Abzac, III° du nom, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de la Grèze, de Boisset, de Saint-Pardoux, de Madaillan, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, d'abord capitaine au régiment de Dauphiné, ensuite lieutenant-colonel aux grenadiers de France, mort brigadier des armées du roi, avait passé, le 29 décembre 1740, avec Louis d'Abzac, son frère aîné, une transaction par laquelle les deux frères agissant comme héritiers de défunte dame Gabrielle du Bois de la Grèze, leur mère, et le dernier comme héritier de feu messire François d'Abzac, seigneur de Verdun, leur père commun, avaient réglé entre eux leurs droits dans la succession de feu messire Alexandre du Bois, seigneur de la Grèze, leur aïeul. Antoine d'Abzac avait épousé, par contrat du 1er mars 1749, Françoise-Élisabeth d'Albert de Laval, fille de messire Jean-Louis d'Albert, comte de Laval, baron de Madaillan et seigneur de Boisset, et de dame

d'Albert : écartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur, qui est *d'Albert de Laval*; aux 2 et 3 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, et chargée de cinq coquilles d'argent, qui est *de Montmorency-Laval.*

Brigitte de Vincent, fille de N... de Vincent, doyen des conseillers du parlement de Bordeaux. Il eut de cette alliance :

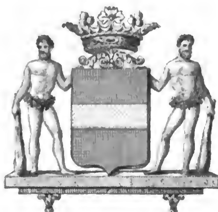
1°. Aubert-Jean-François Géry, qui suit ;
2°. Antoine-Louis-Marie d'Abzac, né le 25 juillet 1751. Il fit ses preuves pour être admis aux pages le 2 décembre 1767 ;
3°. Françoise d'Abzac, mariée à Pierre *d'Estutt de Solminiac*, lequel fit son testament le 22 mars 1782 ;
4°. Madelaine d'Abzac, née le 12 décembre 1755, et agréée par le roi pour être admise à Saint-Cyr. Elle fit sa preuve le 29 juillet 1766 ;
5°. Adélaïde d'Abzac.

de Chabans : d'azur, au lion d'or, accompagné de 12 besants du même en orle.

XIV. Aubert-Jean-François Géry d'Abzac, vicomte d'Abzac de Castillonnès, qualifié haut et puissant seigneur, a épousé, le 11 novembre 1788, demoiselle Marie-Anne-Julie de Chabans, fille de Jean-Alexandre, marquis de Chabans de la Chapelle-Faucher, et de Marie de Losse, sa première femme. Il est mort à Toulouse au commencement de 1828.

DE BALATHIER,

SEIGNEURS BARONS DE VAUX, *en Dauphiné*, SEIGNEURS DE PRASLIN, D'ÉTIGNY, DE SÉRIGNY, DE LANTAGE, D'AVIREY-LE-BOIS, DE VILLEMORIEN, DE BRAGELOGNE, DE VOUGREY, DE MATHAULT, DE VILLARGOIX, DE COR-MAILLON, etc., MARQUIS et COMTES DE BALATHIER et DE LANTAGE, *en Champagne* et *en Bourgogne*.



ARMES : *De sable, à la fasce d'or.* Couronne de marquis.
Tenants : Deux sauvages.

La maison DE BALATHIER (1), établie en Champagne au commencement du XV[e] siècle, est originaire du Dauphiné, où la possession de la terre de Vaux lui donnait rang parmi les barons. Tous les actes où figurent ses auteurs les présentent toujours avec les qualifications réservées à la principale noblesse, et les alliances qu'ils ont contractées sont toutes illustres ou distinguées.

Les titres de cette maison ont été produits devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de novembre 1668. Sa généalogie, dressée sur ces mêmes titres, a été insérée dans le grand

---

(1) L'orthographe du nom de cette maison présente dans les titres les variations suivantes: *de Balatier, de Balastier, de Balatiel, de Barlathier, de Barlethier, de Ballatier, de Ballathier* et *de Balathier*. Cette dernière orthographe, ayant prévalu depuis long-temps, est celle que, pour plus d'uniformité, nous avons suivie dans tout le cours de cette généalogie.

nobiliaire de Champagne, publié d'après la recherche, et reproduite avec de nouveaux développements dans le quatrième registre de l'*Armorial général*, par Louis-Pierre d'Hozier (in-fol., 1752). C'est d'après ces diverses autorités que nous donnons ici la généalogie de la maison de Balathier, à laquelle nous avons ajouté tous les renseignements postérieurs à la publication des deux ouvrages que nous venons de citer.

Raoul *de Balastier*, écuyer, fournit, le 15 novembre 1372, à la dame de Beausault, châtelaine de Nesle, le dénombrement d'un fief situé à Maunechel en la Warde (*Inventaire des titres du trésor de la Tour au bassin du château de Muret-lès-Soissons*, de l'année 1580; extrait certifié le 4 février 1750, par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi.)

I. François DE BALATHIER, Ier du nom, écuyer, seigneur-baron de Vaux, en Dauphiné, est rappelé dans une ancienne généalogie, dressée vers l'an 1550 (où il est fait mention de Simon *de Balathier*, chevalier, vivant en 1213, ainsi que dans un arrêt du conseil-d'état du 13 avril 1756), comme père de cinq fils, issus d'un mariage que tout porte à croire avoir été contracté dans la maison DE ROVOYRE, savoir :

DE ROVOYRE :

1°. François, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Antoine de Balathier, châtelain de Mirebel, en Dauphiné;
3°. Jean de Balathier, seigneur d'Étigny, qui fut marié, et paraît avoir eu pour fils :
  Jean-Just de Balathier, co-seigneur du mandement de Savines, époux, vers 1450, de Dauphine *de la Font*, fille de noble Benoît de la Font, Ier du nom, co-seigneur de Savines, près d'Embrun (1);
4°. Ternet de Balathier, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné;
5°. Guillaume de Balathier, *dit* de Rovoyre, qui se maria à Praslin, en Champagne, et laissa deux fils et une fille :
  A. Mathelin de Rovoyre;
  B. Nicolas de Rovoyre;
  C. Adrienne de Rovoyre, qui fut mariée à un gentilhomme de Bourgogne, dont le nom est ignoré.

(1) Titres de la maison de la Font-Savines, produits au cabinet des ordres du Roi, devant M. Chérin, au mois de septembre 1774.

II. François DE BALATHIER, IIe du nom, qualifié *noble seigneur*, chevalier, baron de Vaux, en Dauphiné, épousa, 1°, le 9 juin 1435, Julienne DE ROUÈRE; 2°, le 2 mai 1451, Isabeau DE COUBLADOUR, d'une très-ancienne noblesse originaire du Velay; 3° Louise DE CYSIEULX. Ces trois mariages sont rappelés dans une sentence rendue au bailliage de Troyes le 24 octobre 1524. François de Balathier a eu pour enfants;

DE ROUÈRE: de gueules, à trois roues d'argent.

DE COUBLADOUR: d'azur, à 3 heaumes d'or, ayant la visière baissée.

DE CYSIEULX: d'azur, à trois bandes d'or.

Du premier lit :

1°. Mathelin de Balathier, qualifié *noble et puissant* seigneur, chevalier, seigneur de Praslin, de Vaux, de Briselle, de Fontenelle, de Villiers-le-Merderel, d'Étigny, de Sérigny et de la troisième partie de Lantage, dont il fit l'acquisition, en tout droit de justice haute, moyenne et basse, par acte du 1er février 1481 (*v. st.*), énoncé dans un autre acte du 20 novembre 1508. Il paraît, dans un acte du 30 juillet 1482, avec Jeanne *du Plessis*, sa femme, sœur de Catherine du Plessis, femme de Pierre de Choiseul, écuyer, seigneur de Doncourt (suivant un acte original du 22 août 1485), et toutes deux filles de Thibaut du Plessis, chevalier, seigneur de Barbery, premier chambellan de Charles, duc de Bourgogne, et d'Antoinette de Jaucourt. Le 27 octobre 1492, Mathelin de Balathier et sa femme passèrent un bail à cens avec Miles de Grancey, seigneur de Larrey et de Lantage en partie. Le premier ratifia, le 1er décembre 1492, la donation que le même Miles de Grancey, seigneur de Praslin, qualifié son prédécesseur (dans la possession de cette terre), avait faite, le 30 avril 1483, de quelques héritages situés au terroir de Vougrey, à Barthélemi, Jacques et Pierre de Vougrey, frères, écuyers. Il souscrivit un bail à cens le 26 octobre 1498. Étant sur le point de faire un voyage à Rome, Mathelin de Balathier fit un testament le 3 février 1499 (*v. st.*). Il est dit, dans un dénombrement fourni au roi le 17 février 1502 par Jean de Chabannes, comte de Dammartin, baron de Thoury, comme seigneur de Courtenay, que les fiefs et la terre d'Étigny et de Sérigny, situés sur la rivière d'Yonne, étaient tenus par Mathelin de Balathier, chevalier, en toute justice, haute, moyenne et basse. Mathe et Jean de Monthéliard, écuyers, père et fils, lui fournirent aveu le 1er mars 1503 (*v. st.*) pour un hôtel seigneurial situé à Lantage, tenu de lui en fief, foi et hommage, à cause de sa maison forte ou châtel et seigneurie de Praslin, au bailliage de Troyes. Ce même acte porte que, pour raison de ces héritages noblement tenus, Mathe de Monthéliard avait fait service au roi avec le seigneur de Praslin et autres gentilshommes joints à eux, à l'arrière-ban du bailliage de Troyes, et fourni de concert un archer monté de cheval, épée, salade, javeline et armé de brigandine. Mathelin de Balathier ne vivait plus le 17 juin 1504. Le 3 novembre 1505, Jeanne du Plessis, sa veuve, fit une do-

nation à Guillaume de Rouère, fils de feu Guillaume de Rouère et de damoiselle Agnès de Lissy. Elle vivait encore sans enfants le 20 novembre 1508, suivant un acte où elle figure comme possédant les terres et seigneuries de Praslin et de Lantage avec noble personne Nicolas de Choiseul, chacun pour moitié ;

Du second lit :

2°. Jacques de Balathier, écuyer, seigneur de Praslin, de Villiers-Merderel, d'Étigny et de Cerilly en Bourgogne. Lui et Philibert de Balathier, son frère, firent, le 17 juin 1504, un échange mutuel de quelques biens qu'ils tenaient de la succession de Mathelin, leur frère. Le 5 mai 1505, Jacques de Balathier céda une autre partie de ces mêmes biens à noble homme Guillaume de Rovoyre, qui lui en donna d'autres en échange. Il est qualifié noble seigneur dans un acte du 9 mai 1508, et il vivait encore le 2 mars 1522. Damoiselle Jeanne *de Bellecombe*, sa femme, lui survécut et mourut avant le 20 juin 1524, laissant deux filles :

A. Catherine de Balathier, à laquelle Mathelin de Balathier, son oncle, légua 800 livres le 3 février 1499 (*v. st.*). Elle fut mariée, avant le 5 mai 1505, avec Claude *de Savoisy*, écuyer, seigneur d'Ordon, avec lequel elle vivait le 20 juin 1524. Elle est décédée avant le 23 août suivant ;

B. Anne de Balathier, mariée, avant le 24 octobre 1524, avec noble seigneur Christophe *de Montgilbert*, écuyer ;

Du troisième lit :

3°. Philibert de Balathier, prêtre, mort avant le 13 septembre 1517 ;

4°. Nicolas, dont l'article suit ;

5°. Madelaine de Balathier (1), épouse de Claude *de Tivoley*, écuyer, d'une très-ancienne maison du Dauphiné. Elle le rendit père de :

A. Jacques de Tivoley, } qui héritèrent de Jean de Balathier, leur cousin-germain.
B. Poncet de Tivoley, }

III. Nicolas DE BALATHIER, qualifié noble seigneur, écuyer, seigneur de Lantage, co-seigneur d'Avirey-le-Bois, transigea, le 13 septembre 1517, avec noble seigneur Nicolas de Choiseul, écuyer, seigneur de Praslin et de Villiers ; et par cet accord la sixième partie de la forêt de Praslin lui demeura. Nicolas de Choiseul lui

(1) On ne sait pas précisément si elle est issue du premier, du deuxième ou du troisième lit.

abandonna aussi tout le droit qu'il avait en la ville, terre, justice et seigneurie de Lantage, avec celui qu'il pouvait avoir en la terre et seigneurie d'Avirey-le-Bois; moyennant cela, Nicolas de Balathier céda de son côté à Nicolas de Choiseul tous les droits qu'il pouvait avoir dans les seigneuries de Praslin, Villiers-Merderel, Villuis, Ardillières, la Cave, Chitry et Étigny. Il est compris au nombre des 40 hommes d'armes de la compagnie de Marc de la Baume, comte de Montrevel, baron de Châteauvillain, chevalier de l'ordre du Roi, dans le rôle de la revue qui en fut faite à Tonnerre le 27 octobre 1525 (1). Le 27 août 1534, Nicolas de Balathier rendit hommage à Henri de Foix, comte de Comminges, seigneur d'Isles, pour la terre, justice et seigneurie de Lantage, et pour cent arpents de bois situés au finage de Praslin, à lui échus par le décès de Mathelin de Balathier, son frère aîné, le tout mouvant en plein fief de la châtellenie d'Isles. Nicolas de Balathier mourut dans le mois d'avril 1537. Il avait épousé 1°, par contrat du 16 novembre 1518, damoiselle Jeanne DE PRADEL, fille de noble homme Jean de Pradel, écuyer; 2° damoiselle Marie DE LA BAULME-MONT-SAINT-LÉGER, qui, devenue veuve, se remaria, avant le 10 janvier 1551 (*v. st.*), avec Girard de Gand, écuyer, seigneur en partie de Villemorien, capitaine d'Argilly et lieutenant de la vénerie du roi. Elle vivait encore le 3 août 1556, et mourut avant le 6 septembre 1563. Nicolas de Balathier avait eu de sa première femme :

DE PRADEL : de gueules, à une billette d'or, chargée d'un lion léopardé de gueules.

DE LA BAULME : de sable, au chevron d'argent.

1°. Marc de Balathier, qui vivait le 5 mai 1537, et mourut à l'âge de seize ans;

2°. Jean de Balathier, qui vivait à la même époque, et mourut aussi à l'âge de seize ans, avant le 19 décembre 1545;

3°. Claudine de Balathier, mariée, par contrat du 6 mai 1535, avec Étienne *Dampster*, archer de la garde écossaise du roi, fils de Jean Dampster, écuyer. Elle n'en eut pas d'enfants.

SEIGNEURS, puis COMTES DE LANTAGE,

Branche aînée actuelle.

II. Termet DE BALATHIER, qualifié *noble seigneur* et *écuyer* dans

---

(1) Un extrait du rôle de cette revue a été délivré et certifié le 4 février 1750 par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi.

de Montdragon : de gueules, au dragon monstrueux d'argent, à face humaine, tenant d'une pate sa barbe en serpenteaux.

un acte du 24 octobre 1524 (extrait en forme des archives de M. le comte de Praslin en 1749), quatrième fils de François de Balathier, Ier du nom, écuyer, seigneur-baron de Vaux, en Dauphiné, épousa, suivant une ancienne généalogie dressée vers l'an 1550, demoiselle N.... de Montdragon, de laquelle il laissa :

1°. François II°, dont l'article suit ;
2°. Deux filles, dont on ignore la destinée.

de Fourny :

III. François de Balathier, II° du nom, écuyer, seigneur de Villemorien, de Lantage, des Bordes et d'Avirey-le-Bois, était, le 5 mai 1537, tuteur de Marc et Jean de Balathier, ses neveux à la mode de Bretagne. Par acte passé devant Cousin et Cochot, notaires à Troyes, le 10 juin 1551 (*v. st.*), et scellé du sceau de ses armes (1), il donna son dénombrement à François de Clèves, duc de Nivernais, baron d'Isles, pour la terre et seigneurie de Lantage, qu'il possédait conjointement avec Jean de Montbéliard et Girard de Gand, écuyers, celui-ci époux de Marie de la Baulme, veuve de Nicolas de Balathier, seigneur de Lantage. François de Balathier vivait encore le 10 septembre 1561, et mourut avant le 6 septembre 1563. Il avait épousé, par contrat passé devant Coqueley, notaire, le 14 mai 1527, damoiselle Françoise de Fourny, fille de noble homme Pierre de Fourny, écuyer, seigneur en partie de Villemorien, et de damoiselle Catherine de Montbéliard. Françoise de Fourny, veuve de François de Balathier, donna aveu et dénombrement, le 17 août 1568, à Jean d'Aumont, chevalier, baron de Châteauroux, seigneur de Chappes et de Cléry, en son nom et au nom de ses enfants, pour la troisième partie de la justice haute, moyenne et basse de Villemorien, mouvante de la châtellenie de Chappes. Elle fit son testament le 16 juillet 1572, et laissa :

1°. Nicolas de Balathier, écuyer, seigneur de Villemorien et de Lantage en

(3) Son sceau, apposé à cet acte, représente *un lion surmonté d'un lambel :* autour on lit ces mots : F. de Balathier. Il paraît que c'est à partir de la fin du seizième siècle que la maison de Balathier a adopté les armes qu'elle porte encore aujourd'hui.

partie, qui épousa, par contrat du 6 septembre 1563, Alix ou Alizon *de Gand,* fille de Girard de Gand, écuyer, seigneur en partie de Villemorien, capitaine (gouverneur) d'Argilly, lieutenant de la vénerie du roi, et de Marie de la Baulme-Mont-Saint-Léger. Nicolas de Balathier vivait encore le 25 janvier 1580, et il est rappelé comme défunt dans un acte du 12 mai 1597. Il avait eu deux filles :

A. Marie de Balathier, dame de Villemorien en partie, mariée, avant le 21 mai 1602, avec Élion *du Mesnil,* écuyer, qualifié co-seigneur de Villemorien à cause de sa femme ;

B. Anne de Balathier, qui transmit les droits qu'elle avait sur la terre de Villemorien à Jérôme *des Chiens,* écuyer, qu'elle avait épousé avant le 21 mai 1602 ;

2°. Pierre, dont l'article viendra ;

3°. Mathelin ou Mathurin de Balathier, prêtre, vivant en 1572 ;

4°. Félix de Balathier, écuyer, seigneur de Villemorien, de Lantage et d'Avirey-le-Bois, marié, par contrat du 22 mars 1565, avec damoiselle Claude *du Chastel,* fille de Méri du Chastel, écuyer, co-seigneur de Latrecey, et de damoiselle Louise le Certain. Leurs enfants furent :

A. Pierre de Balathier, mort sans enfants ;

B. Jeanne de Balathier, deuxième femme, en 1598, de Jean *de Conyghan,* écuyer, seigneur d'Avirey, lieutenant au régiment de Picardie, fils de Jacques de Conyghan, seigneur d'Arcenay, capitaine de 50 hommes d'armes, maître de la garderobe de *Monsieur,* frère du roi, et de Barbe de Gorlier ;

C. Catherine de Balathier, mariée, par contrat du 16 décembre 1591, avec Charles *de Gorreault,* écuyer, seigneur du Mont et d'Avirey-le-Bois à cause de sa femme, capitaine (gouverneur) de Château-Gérard, près Noyers, mort lieutenant au gouvernement du Hâvre. De ce mariage est né,

Félix de Gorreault, seigneur du Mont et d'Avirey, sous-gouverneur du roi Louis XIV, son écuyer ordinaire, commandant la petite écurie et gentilhomme ordinaire de la maison de S. M. ;

D. Anne de Balathier, mariée, en 1600, avec Jacques *de Conyghan,* écuyer, seigneur d'Avirey, fils du même Jean de Conyghan, et d'Emée de Fodringan, sa première femme ;

E. Marie de Balathier, religieuse. Elle est nommée avec Anne, sa sœur, dans une sentence du bailliage de Bar-sur-Seine, du 2 mai 1597, qui intervint entre elles et Jean de Balathier, écuyer, seigneur de Lantage et de Bragelogne, leur cousin-germain ;

5°. Jean de Balathier, qualifié, le 16 juillet 1572, religieux et prévôt de l'abbaye de Montier-Ramey ;

6°. Edme de Balathier, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie de Joachim, seigneur de Dinteville, en 1580. Il a eu, entre autres enfants :

Joachim de Balathier, écuyer, seigneur de Tresfontaine et de Villemorien en partie, lequel fut présent, le 7 mai 1618, au contrat de mariage de Charlotte de Balathier, dont il sera parlé plus bas ;

7°. Gabrielle de Balathier, mariée avec Henri *d'Arlestin*, seigneur du Chemin, homme d'armes des ordonnances du roi en la compagnie du seigneur de Dinteville.

IV. Pierre DE BALATHIER, écuyer, seigneur en partie de Lantage, des Bordes, de Vougrey et d'Avirey-le-Bois, épousa, par contrat du 5 août 1556 (1), signé en présence de messires Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube, et Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Piépape, oncles de sa femme, et ratifié, le 19 du même mois, en présence de Jean d'Amoncourt, évêque de Poitiers, de René d'Amoncourt, abbé de la Ferté, et d'Anne du Châtelet, abbé de Flabemont, damoiselle Péronne D'AMONCOURT, laquelle mourut en couches au mois de mars 1557 (*v. st.*). Elle était fille de Nicolas d'Amoncourt, écuyer, seigneur de Montigny, et de Marie de Malain. Le 12 octobre de la même année 1556, par acte passé devant Royer et Monnier, notaires à Villemorien, Pierre de Balathier reçut de son père une somme de 2000 liv., que celui-ci lui devait à cause de son mariage avec Péronne d'Amoncourt. Le 25 janvier 1580 (*v. st.*), par acte passé devant Tabourel, lieutenant en la justice de Lantage, Pierre de Balathier partagea avec Jean de Montbéliard, chevalier, seigneur de Malleroy, de Renepont et de Lantage en partie, Hugues de Montbéliard, écuyer, seigneur de Jusanvigny, et noble seigneur Henri d'Arlestin, écuyer, seigneur du Chemin, agissant au nom de Nicolas de Balathier, seigneur de Villemorien, et d'Alix de Gand, sa femme, héritière de feu Marie de la Baulme, femme en premières noces d'autre Nicolas de Balathier, écuyer, seigneur de Lantage en partie, des héritages situés dans cette terre. Pierre de Balathier était, suivant un acte du 21 septembre 1587, maréchal-des-logis de la compagnie d'hommes

D'AMONCOURT : de gueules, au sautoir d'or.

(1) Ce contrat est rappelé dans une sentence rendue au bailliage de Troyes, le 31 mars 1561, sur une contestation qui s'était élevée entre Pierre de Balathier et son frère aîné, relativement à la terre seigneuriale de Lantage.

d'armes du seigneur de Dinteville. Il vivait encore le 2 juillet 1599, et mourut avant le 21 mai 1602, laissant un fils unique, Jean, dont l'article suit.

V. Jean DE BALATHIER, chevalier, seigneur de Lantage, des Bordes, de Vougrey, de Malleroy, de Bragelogne, de Mathault et du fief de Fligny ou Feligny, appelé depuis de Balathier, naquit au mois de mars 1557. Il est qualifié *noble seigneur* dans un échange qu'il fit, le 31 juillet 1599, avec noble seigneur Jean de Nogent, écuyer, seigneur de Bragelogne en partie, et damoiselle Claude de Faoucq, sa femme. Par acte du 15 janvier 1602, passé devant Mothot et Courtois, notaires au bailliage d'Isles, Jean de Balathier fit hommage au marquis d'Isles pour les terres de Lantage et des Bordes, et au comte de Brienne en la même année pour la seigneurie de Mathault. De concert avec sa femme, il transigea, par acte passé devant Reynet, tabellion au bailliage de Troyes, avec Jean Levesque, écuyer, seigneur en partie de Vougrey. Le 14 mars 1615, Jean de Balathier rendit hommage au comte de Brienne pour le fief de Fligny ou Feligny, situé au terroir de Mathault, qu'il avait acquis par échange, le 26 février précédent, d'Antoine d'Aulnay, écuyer, seigneur d'Avrecourt, et qu'il voulait faire appeler le *fief de Balathier,* lequel fief ayant changé de nom, il renouvela cet hommage le 1er août 1618. Il avait épousé, par contrat du 11 décembre 1591, passé devant Picardot et Aubin, notaires au bailliage d'Isles, dame Françoise DE FAULCQ, veuve de messire Jacques, seigneur de Vougrey et de Mathault, chevalier de l'ordre du Roi, et fille de Louis de Faucq, écuyer, seigneur de Pouilly et de Bragelogne, et de damoiselle Françoise de Chapart de Fontaine. Jean de Balathier mourut avant le 11 mai 1624. Sa veuve vivait encore le 10 septembre 1627. Leurs enfants furent :

DE FAULCQ : d'azur, à 3 faulx d'argent, emmanchées d'or.

1°. Edme de Balathier, dont l'article viendra ;
2°. Charles de Balathier, qui vivait le 7 mai 1618 ;
3°. François de Balathier, seigneur de Montpommier, de Bragelogne et de Malleroy, qui se maria, par contrat du 27 janvier 1635, avec damoiselle Hilaire *Raguier,* fille de François Raguier, seigneur de Champmoreau, et d'Élisabeth de Piédefer. Hilaire Raguier lui survécut. Elle était remariée lors du contrat de sa fille, dont on va parler, avec Claude de Montjournal, seigneur de Cindre, en Bourbonnais, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. François de Balathier a eu pour fille :

Louise de Balathier, mariée, par contrat du 10 juin 1655, avec Étienne *des Escures*, seigneur des Escures, fils de Jean, seigneur des Escures, des Bordes, etc., et de dame Madelaine du Plane;

4°. Louis de Balathier, écuyer, co-seigneur de Lantage, qui vivait le 14 décembre 1627, date du partage de la succession de feu messire Jean de Balathier, chevalier, seigneur de Lantage, son père, fait devant Denias et Vaultier, notaires au châtelet de Paris, entre lui et Edme et François de Balathier ses frères;

5°. Charlotte de Balathier, mariée, par contrat du 7 juin 1618, avec Jacques *de Piédefer*, III° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Mard en partie, fils de Jacques de Piédefer, II° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Mard et de Nanteau en partie, et de N..... de Boulainvilliers.

VI. Edme DE BALATHIER, chevalier, seigneur de Lantage, des Bordes, de Bragelogne, de Vougrey, de Mathault, de Malleroy, de Villargoix et de Conclais, qualifié *noble* et *honoré seigneur*, fournit, le 1er mai 1624, tant pour lui que pour François et Louis de Balathier, ses frères, le dénombrement de la terre de Lantage à Charles de Gonzague, duc de Rethelois. Le 11 du même mois, par contrat passé devant Done, notaire à Lantage, Edme épousa damoiselle Antoinette DE SIVRY, fille de noble seigneur Gui de Sivry, écuyer, seigneur de Villargoix, et de damoiselle Antoinette de la Plume, sœur de noble seigneur François de la Plume, écuyer, seigneur de Missery, près Saulieu, lequel assista au contrat de mariage. Le 19 juin 1634, Edme de Balathier fut maintenu dans sa noblesse par sentence des élus de Bar-sur-Seine. Il acquit, le 9 juin 1646, d'Antoinette de la Plume, sa belle-mère, la terre seigneuriale de Conclais, située dans la paroisse de Saulieu, en Bourgogne, pour la somme de 18,000 liv., et mourut entre le 6 septembre 1660 et le 6 décembre 1663, ayant eu de son mariage :

DE SIVRY : de sable, au lion d'argent, lampassé de gueules et couronné d'or.

1°. Roger, dont l'article viendra;

2°. Jacques de Balathier, chevalier, seigneur baron de Lantage, qui, à l'âge de dix-sept ans environ, fit ses preuves de noblesse paternelle et maternelle le 5 novembre 1649, pour être reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré de Champagne, où elles furent trouvées bonnes et valables le 12 du même mois, et reçues le 31 mai 1650. (Voyez le tableau de ces preuves à la fin de cette généalogie.) Depuis, le chevalier de Balathier quitta l'ordre pour se marier avec Marie *Caillet*. Il fut élu lieutenant de la noblesse dans l'assemblée du ban et arrière-ban du bailliage de Troyes le 8 septembre 1674, et fut nommé, le 15 février 1675, gentilhomme or-

dinaire du prince de Condé. Marie Caillet, qui lui survécut, vivait encore le 15 juin 1681, et en avait eu un fils et deux filles;

A. Charles-François de Balathier, seigneur baron de Lantage, rappelé comme défunt dans un acte du 31 juillet 1711, avec la qualité de capitaine de dragons au régiment de la Valette;

B. Bénigne-Marie de Balathier-Lantage, mariée, avant le 4 mai 1699, avec Pierre *de Bar*, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Champs;

C. Olympe-Judith de Balathier-Lantage, morte sans alliance en 1748;

3°. Charles de Balathier, l'aîné, seigneur de Lantage, des Bordes, de Vougrey et de Malleroy. Il servit avec le grade de cornette dans le régiment du prince de Condé; est nommé au nombre des gentilshommes du bailliage de Troyes, qui comparurent aux ban et arrière-ban convoqués à Toul en 1674, et mourut entre le 15 novembre 1700 et le 4 avril 1707;

4°. Jean-Edme de Balathier, qui vivait le 5 janvier 1665, et mourut avant le 24 juillet 1668;

5°. Charles de Balathier, le jeune, nommé avec ses frères et sœurs dans l'acte d'institution de tutelle, rendu en leur faveur au bailliage d'Isles le 23 août 1651. On ignore sa destinée ultérieure;

6°. Antoine de Balathier, auteur de la branche des *Seigneurs* DE BRAGELOGNE, rapportée ci-après;

7°. Marie-Anne de Balathier, religieuse à Saulieu;

8°. Anne de Balathier, mineure en 1651;

9°. Charlotte de Balathier, religieuse à Bar-sur-Aube.

VII. Roger DE BALATHIER, chevalier, baron de Villargoix, seigneur de Lantage, de Malleroy, de Cormaillon, de Chasselambert, etc., épousa, par contrat du 6 décembre 1663, passé devant Begarne, notaire à Montbar, damoiselle Benigne DE TORCY DE LANTILLY, fille de messire Michel de Torcy, chevalier, seigneur de Lantilly en Nivernais, et de dame Benigne de Damas. Elle fut assistée à son contrat par dame Anne d'Armstroff, son aïeule, veuve de messire Pierre Damas, chevalier, seigneur de Morande; par messires Louis et Charles Damas, ses oncles, chevaliers, seigneurs de Cormaillon et de Courcelles, enfin par messire Jean Damas de Senailly, chevalier, seigneur d'Athie et baron de Villiers. Le lendemain, 7 décembre 1663, Roger de Balathier acquit du même Charles Damas les terres et seigneuries de Cormaillon et de Chasselambert, mouvantes du comté de Marigny, dont il fit hommage, le 11 du même mois, à Michel-Cleriad du Faur de Pibrac, comte de Marigny. Le 15 décembre 1667, il reçut un ordre du roi pour se trouver, le 4

DE TORCY : de gueules, à la bande d'argent.

janvier suivant, aux états de Bourgogne, où il siégea encore parmi la noblesse en 1674, 1679, 1682 et 1685. Le 19 janvier 1682, il obtint des commissaires nommés par la chambre de la noblesse des mêmes états de cette province, un certificat portant « qu'il était bon gen- » tilhomme, non pas noble simplement, mais de la qualité réquise » pour entrer en cette chambre, à l'exemple de son père et de ses » auteurs. » La seigneurie de Villargoix échut à Roger de Balathier lors du partage qu'il fit avec ses frères, le 13 juin 1672, des successions paternelle et maternelle. Il est qualifié, le 7 novembre 1674, cornette du second escadron de Bourgogne, du bailliage de Semur, en Auxois, et servait alors en cette qualité en Allemagne dans l'armée commandée par le vicomte de Turenne. Le 1er septembre 1691, Roger de Balathier fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église paroissiale de Villargoix, où il fut inhumé en la même année. Benigne de Torcy fit le sien le 1er août 1707, et voulut être enterrée auprès de son mari. Elle vivait encore le 13 février 1713, et mourut avant le 9 décembre suivant. Ses enfants furent :

1°. Charles de Balathier, capitaine de cavalerie dans le régiment Colonel-Général, tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690 ;
2°. Henri-Denis, dont l'article suit ;
3°. Françoise-Catherine de Balathier, mariée, par contrat du 15 novembre 1700, avec Antoine *de Riollet*, seigneur de Morteuil, capitaine au régiment de Limosin, fils de Silvestre de Riollet, seigneur de Morteuil, et de dame Anne Berbis ;
4°. Marie-Anne de Balathier, dame de Pange, près Vitteaux, en Bourgogne. Elle épousa, par contrat du 23 avril 1709, Élie *du Gon*, seigneur de la Rochette et de Mouche ;
5°. Jacqueline-Anne de Balathier, religieuse ursuline à Saulieu. Elle vivait le 1er août 1707.

VIII. Henri-Denis DE BALATHIER, comte de Lantage, seigneur de Villargoix, de Cormaillon et de Chasselambert, né le 6 mars 1670, produisit ses titres de noblesse pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte. Ses preuves furent admises le 16 juin 1687. Le 19 août 1693, le chevalier de Lantage obtint le commandement d'une compagnie dans le régiment de Souvré. Il fut convoqué aux états de Bourgogne par ordre du

roi du 12 septembre 1694, pour siéger le 14 octobre, et du 4 juin 1697, pour siéger le 4 juillet suivant. Ayant quitté l'ordre de Malte, le comte de Lantage épousa, par contrat du 8 janvier 1707, Julie-Susanne DE LAUNOY, fille de Christophe de Launoy, chevalier, seigneur de Wagnon, de Launoy, de la Lobbe, de Mesmont, d'Inaumont, de Provisy, de Clavy, d'Arduncelles, de Remilly, etc., et de Philippe d'Estocquois. Il mourut le 31 janvier 1727, laissant de son mariage :

DE LAUNOY : d'argent, à 3 pals de gueules, accostés de 14 mouchetures d'hermine de sable, posées 4, 3, 4 et 3.

1°. Élie-Antoine, dont l'article viendra ;

2°. Armand-Joseph de Balathier-Lantage, né le 4 novembre 1711, reçu, le 16 septembre 1718, chevalier de justice et de minorité dans l'ordre de Malte, au grand prieuré de Champagne, où ses preuves furent faites au mois de novembre 1730. Il fut premier capitaine de grenadiers dans le régiment de Rouergue, et mourut en 1786, grand-croix de son ordre et commandeur de Marbotte ;

3°. Louis-Marie de Balathier, reçu chevalier de Malte le même jour que son frère. Il mourut en bas âge ;

4°. Gui-Claude de Balathier, capitaine dans le régiment de Rouergue ; il s'est marié à Angoulême, et y a formé une branche qui est la seconde actuelle de la maison de Balathier ;

5°. Benigne-Françoise de Balathier, mariée, le 4 février 1722, avec dispense de Rome, avec Charles *de Balathier*, chevalier, seigneur de Bragelogne, son oncle à la mode de Bretagne ;

6°. Louise-Charlotte de Balathier, mariée, par articles sous seings privés du 22 février 1735, avec Hugues *de Riollet*, lieutenant au régiment de Navarre, fils d'Antoine de Riollet, ancien capitaine au régiment de Limosin, et de dame Jeanne-Hélène d'Arcy. Elle mourut en 1747 ;

7°. Bernarde-Victoire de Balathier, religieuse ursuline à Saulieu.

IX. Élie-Antoine DE BALATHIER, chevalier, seigneur comte de Lantage, et des Bordes, seigneur de Villargoix, de Cormaillon, de Chasselambert, des Escures, de Moux, de Mirebeau, de Plaisance et en partie de Vougrey, est né le 24 septembre 1710. Il servait, le 22 février 1735, comme lieutenant d'infanterie au régiment d'Artois ; fut nommé, le 16 janvier 1737, capitaine dans le même régiment ; fit hommage au roi en la chambre des comptes de Dijon, le 7 décembre 1741, pour une partie de la terre et seigneurie de Villargoix (l'autre partie était mouvante de la seigneurie de Thoisy-la-Berchère) ; et obtint, le 21 juin 1745, un certificat de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, portant qu'il avait les qualités requises pour y prendre séance et y avoir voix

délibérative. Par contrat du 29 avril 1746, le comte de Balathier acheta, de Charles de Bar et de dame Charlotte Tridon, sa femme, ce qu'ils avaient dans la terre et seigneurie de Lantage, avec tout ce qui pouvait leur appartenir à Vougrey et aux Bordes. Le 27 avril 1747, il fit hommage au duc d'Aumont par la totalité de Lantage et pour partie des terres de Vougrey et des Bordes, le tout mouvant en plein fief du duché d'Aumont, ci-devant marquisat d'Isles. Enfin, le 28 février 1748, le comte de Balathier reçut ordre de se trouver le 6 mai suivant aux états de Bourgogne. Il est décédé à Paris en 1761. Du mariage qu'il avait contracté, le 26 janvier 1741, avec demoiselle Catherine FEYDEAU, fille unique de Pierre Feydeau, seigneur de Moux et de Mirebeau, capitaine au régiment d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne de Brou, sont issus :

FEYDEAU : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.

1°. Louis-Jules, dont l'article suit ;
2°. Antoine-Marie de Balathier, né le 7 juillet 1743, reçu, le 16 avril 1744, chevalier de justice et de minorité dans l'ordre de Malte ;
3°. Henri-Élie-Victor de Balathier, comte de Lantage, né le 10 décembre 1750, reçu, le 3 avril 1751, chevalier de l'ordre de Malte de minorité. Il devint commandeur du petit temple de Dijon en 1788. Émigré en 1791, étant major aux chasseurs Cantabres, il est rentré en France en 1814, a été retraité maréchal-des-camps et armées du roi en 1817, et est devenu par son ancienneté grand-bailli de la Morée ;
4°. Joseph-Charles-Phal de Balathier, né le 6 février 1752, prêtre, chanoine comte du chapitre de Saint-Claude, déporté en 1792, chanoine actuel de la cathédrale d'Autun ;
5°. Louis-Pierre de Balathier, né le 16 mai 1754, reçu de minorité, le 30 octobre de la même année, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine au régiment de Rouergue, émigré en 1791, retraité major en 1817, décédé le 1er novembre 1827, commandeur de son ordre ;
6°. Benigne-Pierrette de Balathier, née le 18 avril 1745, décédée en 1772 ;
7°. Alexandrine-Susanne-Gabrielle de Balathier, née le 1er juin 1753, chanoinesse du noble chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, décédée en 1815 ;
8°. Jeanne de Balathier, née le 16 juillet 1755, chanoinesse du même chapitre, morte en 1812 ;
9°. Jeanne-Julie de Balathier, née le 30 janvier 1761, élevée à Saint-Cyr, mariée, en 1785, avec Antoine, vicomte *de Balathier du Gouffier*, son cousin-germain, fils de Gui-Claude de Balathier, capitaine au régiment de Rouergue.

X. Louis-Jules, marquis DE BALATHIER, comte de Lantage, che-

chevalier, seigneur de Lantage et de Villargoix, capitaine-commandant dans le régiment d'Artois, dragons, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait la reprise de fief de la terre de Villargoix le 22 mars 1777, et a épousé, par contrat du 4 février 1779, Marie-Françoise-Diane DE LA GARDE DE CHAMBONAS, fille de très-haut et très-puissant seigneur messire Antoine-Dominique de la Garde, comte de Chambonas, seigneur de Pressy, d'Allenches, du Cheyla, d'Ailly, du Breuil, etc., ancien officier au régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de défunte très-haute et très-puissante dame Marie-Louise-Madelaine de Dienne de Cheyladet. Le marquis de Balathier est décédé le 11 avril 1811. Il avait eu de son mariage :

DE LA GARDE : d'azur, au chef d'argent.

1°. Marie-Louis-Charles-Jules de Balathier, né le 29 novembre 1784, décédé en juin 1797 ;
2°. Marie-Roger-Élie-Henri, dont l'article suit ;
3°. Marie-Scipion-Joseph-Gabriel-François, comte de Balathier-Lantage, chevalier, né le 9 mars 1798, capitaine commandant au premier régiment de carabiniers, marié, le 20 octobre 1827, avec Marie-Louise *de Conyghan;*
4°. Marie-Antoinette-Catherine-Diane de Balathier, née le 1er décembre 1781, mariée, en 1806, avec Marie-Hector, comte *de la Rodde;*
5°. Marie-Armande de Balathier, née le 16 juin 1783, mariée, en 1804, avec Benigne-Ferdinand, comte *de Moyria-Châtillon,* décédée le 3 mars 1809 ;
6°. Marie-Charlotte-Rose-Joséphine de Balathier, née le 10 novembre 1792, mariée, le 27 février 1816, avec Gui-Pierre, comte *de Villelume.*

XI. Marie-Roger-Élie-Henri, marquis DE BALATHIER-LANTAGE, chevalier, né le 17 octobre 1787, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, a épousé, le 7 juin 1815, Rose-Apolline DE THIEFFRIES-BEAUVOIS, fille du comte de Thieffries-Beauvois, ancien capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. De ce mariage sont issues :

DE THIEFFRIES : d'argent, à 4 jumelles de gueules en bandes, accompagnées de 9 merlettes de sable.

1°. Marie-Félicie de Balathier, née le 15 novembre 1815 ;
2°. Marie-Béatrix-Louise de Balathier, née le 1er mars 1818 ;
3°. Marie-Apolline-Olympe-Alix de Balathier, née le 21 février 1820 ;
4°. Marie-Rose-Henriette-Amélie de Balathier, née le 13 février 1822 ;
5°. Marie-Françoise-Élisabeth de Balathier, née le 4 juin 1824 ;
6°. Marie-Julie-Louise de Balathier, née le 18 mai 1826.

SEIGNEURS DE BRAGELOGNE.

VII. Antoine DE BALATHIER, chevalier, seigneur de Bragelogne, de Malleroy, etc., sixième fils d'Étienne de Balathier, chevalier, seigneur de Lantage, et d'Antoinette de Sivry, dame de Villargoix,

fut baptisé le 7 décembre 1646. Lui et ses frères, Roger, Jacques, Charles et Jean-Edme de Balathier, fournirent conjointement l'aveu et dénombrement des seigneuries de Lantage et des Bordes au maréchal duc d'Aumont, par acte du 5 janvier 1665, passé devant Corrard, notaire. Antoine de Balathier servait dans la compagnie des gendarmes Dauphins lorsqu'il épousa, par contrat du 24 juillet 1668, demoiselle Anne-Françoise D'ABONDE, fille de Louis d'Abonde écuyer, seigneur de Filleberdes, brigadier de la même compagnie, et de demoiselle Françoise de Villemor. Au mois de novembre 1668, Antoine Balathier et ses frères Roger, seigneur de Lantage, Jacques, chevalier de l'ordre de Malte, et Charles de Balathier, produisirent leurs titres de noblesse devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, qui les maintint dans leur ancienne extraction par jugement du 28 décembre de la même année. Antoine est compris au nombre des gentilshommes du bailliage de Sens qui comparurent aux ban et arrière-ban convoqués à Toul en 1674. Il mourut avant le 4 mai 1699, et laissa un fils nommé Charles, qui suit.

D'ABONDE : parti, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'or; au 2 échiqueté d'or et d'azur; au chef d'argent, chargé d'une aigle de sable.

VIII. Charles DE BALATHIER, chevalier, seigneur de Bragelogne, baptisé le 19 mars 1674, épousa 1° Claire-Gabrielle DE MALROIS; 2°, avec dispense, le 4 février 1722, Benigne-Françoise DE BALATHIER-LANTAGE, sa nièce à la mode de Bretagne. Il avait été maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, en 1701, par jugement de M. Phélippeaux, intendant de Paris. De son second mariage sont issus deux fils et deux filles :

DE MALROIS:

DE BALATHIER : de sable, à la fasce d'or.

1°. Élie, dont l'article suit ;
2°. N..... de Balathier ;
3°. Susanne de Balathier ;
4°. Guillemette de Balathier, religieuse ursuline à Saulieu.

IX. Élie DE BALATHIER, seigneur de Bragelogne, lieutenant dans le régiment de Rouergue, puis commandant de place à Bastia, où il s'est marié, a eu quatre fils et deux filles :

N....

1°. Charles, vicomte de Balathier, maréchal-de-camp, commandant à Arras;
2°. Nicolas, baron de Balathier, ancien capitaine, créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 5 novembre 1814 ;
3°. Joseph de Balathier ;
4°. Scipion de Balathier, capitaine d'infanterie. Il s'est marié à Nantes, et a un fils ;
5°. Françoise de Balathier, épouse de M. *Figarelli*, Corse;
6°. Une autre fille, décédée.



PREUVES *de Jacques* **de Balathier-Lantage**, *Reçu Chevalier de l'ordre de S.t Jean de Jérusalem au grand prieuré de Champagne le 31 Mai 1650.*

DE BALATHIER

Pierre de Balathier
Ecuyer, Seigneur en partie de Lantage des Bordes de Vougrey &c.

D'AMONCOURT

Péronne
d'Amoncourt,
Mariée le 3 aout 1558

DE FAULCQ

Louis de Faulcq
Ecuyer Seig.r de Pouilly & de Bragelogne.

DE CHAPART

Françoise de
Chapart de Fontaine

DE SIVRY

Edme de Sivry
Ecuyer Seigneur
de Villargoix.

LE BEAU

Blanche
le Beau.

DE LA PLUME

Louis de la Plume
Ecuyer, Seigneur
de Missery.

DE ROUVOIRE

Marie
de Rouvoire.

Jean de Balathier
Chev.r Seig.r de Lantage de Vougrey de Malleroy de Mathault &c.

Françoise de Faulcq
Dame de Bragelogne
Mariée le 11 X.bre 1591.

Gui de Sivry
Ecuyer Seigneur de
Villargoix.

Antoinette
de la Plume.

Edme de Balathier
Chevalier Seigneur de
Lantage de Bragelogne
de Vougrey des Bordes &c.

Antoinette de Sivry
Dame de Villargoix,
Mariée le 11 mai 1614.

Jacques de Balathier
Lantage, reçu Ch.er de
Malte le 31 mai 1650

EXPLICATION DES QUARTIERS ET DES ARMOIRIES.

Jacques *de Balathier,* dont les preuves furent reçues au grand-prieuré de Champagne le 31 mai 1650, était fils d'honoré seigneur Edme *de Balathier,* chevalier, seigneur de Lantage, des Bordes, de Bragelogne, de Vougrey, de Mathault, de Villargoix, etc., et de dame Antoinette *de Sivry.* Edme avait pour père noble seigneur Jean *de Balathier,* chevalier, seigneur des mêmes terres, époux de dame Françoise *de Faulcq.* Jean était fils de Pierre *de Balathier,* écuyer, seigneur de Lantage, des Bordes, de Vougrey et d'Avirey-le-Bois, et de damoiselle Péronne *d'Amoncourt,* fille de Nicolas *d'Amoncourt,* écuyer, seigneur de Montigny, et de Marie *de Malain.* Le même Pierre était fils de François *de Balathier,* II[e] du nom, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de damoiselle Françoise *de Fourny,* dame en partie de Villemorien. Françoise *de Faulcq,* aïeule paternelle, était fille de Louis *de Faulcq,* écuyer, seigneur de Pouilly et de Bragelogne, et de damoiselle Françoise *de Chapart de Fontaine,* fille d'Innocent *de Chapart,* écuyer, seigneur de Fontaine, et de Susanne *de la Salle.* Louis était fils de François *de Faulcq,* écuyer, seigneur de Pouilly et de Bragelogne, et de Tristane *de la Porte.*

Antoinette *de Sivry,* mère, était fille de Gui *de Sivry,* écuyer, seigneur de Villargoix, et d'Antoinette *de la Plume.* Gui était fils d'Edme *de Sivry,* seigneur de Villargoix, et de Blanche *le Beau.* Edme avait pour père Jean *de Sivry,* écuyer, seigneur de Villargoix, et pour mère Jeanne *de Valleret.* Antoinette *de la Plume,* aïeule maternelle, était fille de Louis *de la Plume,* écuyer, et de Marie *de Rouvoire,* fille de Nicolas *de Rouvoire,* écuyer, et de Georgette *de Rochechouart;* et le même Louis était fils de Jean *de la Plume,* écuyer, et de Blanche *de Saligny.*

De Balathier : de sable, à la fasce d'or.

D'Amoncourt : de gueules, au sautoir d'or.

De Faulcq : d'azur, à 3 faulx d'argent, emmanchées d'or.

De Chapart : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.

De Sivry : de sable, au lion d'argent, lampassé de gueules et couronné d'or.

Le Beau : d'azur, à la bande d'argent, accostée de 2 étoiles du même.

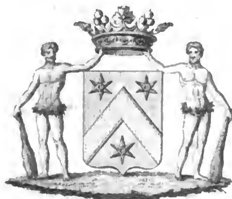
De la Plume : de gueules, à 3 bâtons écotés d'or ; au chef du même, chargé de 3 aiglettes de sable.

De Rouvoire : de sable, au lion léopardé d'argent, lampassé de gueules.



DE BÉRULLE,

SEIGNEURS DE BAILLY, DE VIEIL-VERGER, DE TURNY, DE CERILLY, DE RIGNY, etc., BARONS DE CÉANT-EN-OTHE, *vicomtes* DE GUYENCOURT, *marquis* DE BÉRULLE, etc., *en Champagne* et *en Bourgogne*.



ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.* Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages, appuyés sur leurs massues.

La maison DE BÉRULLE a rendu à l'église, ainsi qu'à l'état, dans les hautes fonctions de la magistrature, dans les conseils et les armées de nos rois, des services dont l'importance et la continuité marquent son rang parmi les familles les plus recommandables du royaume. Elle est originaire de la partie du duché de Bourgogne qui confine avec la Champagne, et s'est toujours alliée avec la noblesse la plus distinguée de ces deux provinces. Elle a pour premier auteur connu :

I. Amauri DE BÉRULLE, chevalier, qui vivait en 1339. (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, Mélanges, vol. 346.) Il servit dans les guerres que le roi Philippe de Valois soutint contre les Anglais, et se trouva à la bataille de Crécy le 26 août 1346. (*Epître en vers latins*, adressée, en 1710, au cardinal de Bérulle, par Patrice de Saint-Jean, poëte du roi de la Grande-Bretagne, p. 3.) Amauri de Bérulle fut père de Thibaut Ier, dont l'article suit.

N....

N.... II. Thibaut DE BÉRULLE, Ier du nom, chevalier, commanda une compagnie d'hommes d'armes dans les guerres qui eurent lieu sous le règne de Charles V. (*Patrice de Saint-Jean*, p. 3.) Il eut pour fils Jean Ier, dont l'article suit.

N.... III. Jean DE BÉRULLE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Borde, est ainsi qualifié dans deux actes de 1430 et 1440, et dans des lettres-patentes du roi Charles VII, du 2 septembre 1441, par lesquelles ce prince fait mention de ses services et de ceux rendus par ses ancêtres. Il fut père de Jean II, dont on va parler.

DE NUITS: IV. Jean DE BÉRULLE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Borde, épousa Bonne DE NUITS-SUR-ARMANÇON, avec laquelle, en 1478 et 1480, il fit diverses acquisitions de biens à Villeneuve-l'Archevêque, à Bagneaux, à Molinons et à la Motte, en Bourgogne. (*Mémoires de Castelnau*, par le Laboureur, t. III, p. 245.) De ce mariage sont issus deux fils et une fille:

1°. Thibaut II, dont l'article suit;
2°. Claude de Bérulle, écuyer, qui eut pour femme Catherine *de la Bussière*, dont on ignore s'il a laissé des enfants;
3°. Thomasse de Bérulle, mariée 1° avec Nicolas *de Gournay*, écuyer; 2° avec Adam *de la Boudinière*, aussi écuyer.

DE BARBEROT: DE CACQUERAY: V. Thibaut DE BÉRULLE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bailly, près Saint-Florentin, et de la Garenne, fut homme d'armes de la compagnie du duc d'Alençon. Il épousa 1°, Marthe DE BARBEROT, dame de la Barberotière, au Perche; 2°, Silvine DE CACQUERAY, dame en partie de la Garenne, près Saint-Fargeau. Elle vivait avec son mari en 1499, 1513* et 1518*, et en est qualifiée veuve dans deux actes des 26 octobre 1529* et 21 mai 1542*. Thibaut II a eu pour enfants;

Du premier lit:

1°. Jean de Bérulle, écuyer, qui fut père de:
   Edmée de Bérulle, épouse de Pierre *d'Assigny*, écuyer, seigneur de Montréal;
2°. Jacques, dont l'article viendra;
3°. Clériadus de Bérulle, écuyer, seigneur de Champbenault, marié 1° avec

Jacquette *de Ponnard de Sauvage;* 2° avec Marguerite *d'Assigny*. Ses enfants furent;

(*Du premier lit :*)

A. Gabriel de Bérulle, écuyer;

B. Edmée de Bérulle;

(*Du second lit :*)

C. Jacques de Bérulle, écuyer;

D. Marie de Bérulle, femme 1° de François *de Bongars*, écuyer, capitaine d'une compagnie de chevau-légers; 2° de Pierre *de Cornillat*, écuyer, seigneur de Saint-Soman et de Gien;

4°. Robert de Bérulle, écuyer, seigneur de la Borde et de la Barberotière, au Perche, époux de Nicole *de Lomery*, et père de :

Marie de Bérulle, épouse de Jean *d'Auquoy*, écuyer, seigneur de Neuville, fils de Jacques d'Auquoy, chevalier, seigneur de Fay-aux-Loges, et de Perrette de Courcelles de Saint-Liébault;

Du second lit :

5°. Pierre de Bérulle, co-seigneur de Cerilly, qui fut père d'un fils :

Amaury de Bérulle, chevalier, capitaine des gardes du duc d'Alençon;

6°. Barbe de Bérulle, morte sans alliance;

7°. Thomasse de Bérulle, femme de Jean *de Monteaulme*, écuyer, avec lequel elle vivait à Andrie, en 1553, possédant alors quelques biens à Cerilly, qui lui étaient échus de la succession de Barbe, sa sœur.

VI. Jacques DE BÉRULLE, écuyer, seigneur de Bailly, de Vieil-Verger, de Turny, de Cerilly, de Bernières, de Quincy, etc., fit un échange avec noble homme Philippe de Benault, par acte passé devant Nicolas Pierre, tabellion en la prévôté de Vauluisant, le 17 mai 1521*; fit une acquisition le 14 mars 1526*, et un échange le 24 juin 1529*; consentit un bail à ferme le 2 mars 1537*, tous actes passés devant le même tabellion; enfin, consentit un second bail à ferme, le 19 avril 1547*, devant Jean Bertin et Nicolas le Clerc, notaires royaux en la prévôté de Nogent-sur-Seine. Il avait épousé ANNE DE PONNARD DE SAUVAGE, sœur de Jacquette, femme de Cleriadus de Bérulle, et de Lancelotte de Ponnard, femme de Jean de la Bussière, écuyer, seigneur de la Chaume. Anne de Ponnard était veuve de Jacques de Bérulle, lorsqu'elle fit son testament en 1557. Elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle et son mari DE PONNARD :

avaient fondée dans l'église Saint-Laurent de Nogent-sur-Seine. (*Mémoires de Castelnau*, p. 245.) Leurs enfants furent :

1°. Galéas, dont l'article viendra ;

2°. Jeanne de Bérulle, mariée, avant l'an 1562, avec Claude *Houdouart*, chevalier, seigneur de Foissy, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Provins, dont elle était veuve en 1573 ;

3°. Étiennette de Bérulle, mariée 1° avec Charles *Bernard*, écuyer, seigneur de Foras, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, gouverneur de Nogent-sur-Seine ; 2° avec Jean *Briçonnet*, chevalier, seigneur de Glatigny, de Bois-Foucher, d'Achères, etc., président des généraux des finances en la cour des aides de Paris, fils de Guillaume Briçonnet, seigneur de Glatigny, trésorier de la maison de la reine et receveur-général du Maine, et de Claude de Leveville ;

4°. Edmée de Bérulle, femme de Claude *le Roy*, écuyer, seigneur de Daoust et de la Chapelle en Brie, dont elle eut une fille :

Clémence le Roy, première femme de Jean *de Léaumont-Puygaillard*, baron de Blou et de Moré, chevalier des ordres du Roi, maréchal général des camps et armées, (grade qu'a rempli depuis le grand Turenne), mort de la peste le 6 juillet 1584, sans postérité ni de Clémence le Roy, ni de Marie de Maillé et de Françoise du Puy-du-Fou, ses deux autres femmes. (*Dictionnaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. VII, p. 151) ;

5°. Guillemette de Bérulle, religieuse à Provins.

VII. Galéas DE BÉRULLE, chevalier, seigneur de Vieil-Verger, de Bailly, de Cerilly, de Turny, de Rigny, de Sormery, des Sièges et du Plessis du Mée, baron de Ceant-en-Othe, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Troyes, fit une acquisition de biens-fonds de Nicolas de Champagne, seigneur de Morsin, en Brie, par acte passé devant Denis Gaspard, notaire en la prévôté de Vauluisant, le 4 juin 1557. Le 7 janvier 1562, il fut rendu, au présidial de Troyes, une sentence interlocutoire entre Galéas de Bérulle, demandeur en matière de saisine, et Gabrielle Gouffier, dame de Sautour, (veuve de Claude des Essars, chevalier, maître-d'hôtel du roi), au sujet de la jonction de deux instances dans un procès qu'il soutenait contre cette dame. Le duc de Nivernais, seigneur de Villemor, pair de France, y prit fait et cause pour Galéas de Bérulle, le 17 juillet 1563 ; enfin, le 16 mai 1573, le bailli de Sens donna ordre d'assi-

gner la même dame pour qu'elle reconnût que les biens qu'elle avait acquis de Robert de Montigny seraient hypothéqués à la garantie de la vente que ce même Robert avait faite d'autres immeubles à Galéas de Bérulle. (*Titres originaux.*) Galéas était décédé deux ou trois ans avant ce dernier acte. Il avait épousé, par contrat du 9 septembre 1540, Louise DE NEUFVY, fille d'Étienne de Neufvy, écuyer, seigneur de Gumery et de Fontaine-Denis, et de Philiberte de Belleville. Louise de Neufvy vivait encore le 26 mai 1574. De ce mariage sont issus :

DE NEUFVY : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 têtes de maures de sable, tortillées d'argent, qui est *de Neufvy*; aux 2 et 3 gironnés de gueules et de sinople, qui est *de Belleville*.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Anne de Bérulle, dame de Nancray, mariée 1°, le 22 août 1560, avec Edme *de Prie*, chevalier, baron de Montpoupon, chambellan du duc d'Anjou, (depuis Henri III), second fils d'Edme, seigneur de Prie, de Montpoupon, de Lézillé, etc., chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général pour S. M. au pays de Touraine, et de Charlotte de Rochefort de Pleuvaut; 2°, le 13 ou le 20 septembre 1568, avec François *de Rochechouart*, chevalier, seigneur de Jars, de Bréviande et de la Brosse, chevalier de l'ordre du Roi, panetier, puis premier maître-d'hôtel de S. M., mort en 1576, fils de Guillaume de Rochechouart, seigneur de Jars et de Bréviande, chevalier de l'ordre du Roi, premier maître-d'hôtel de S. M., gouverneur des ducs d'Orléans, d'Anjou et d'Alençon, (frères du roi François II), et de Louise d'Autry, dame de la Brosse. Anne de Bérulle a vécu jusqu'au 14 avril 1603, et a été inhumée en l'église paroissiale de Sauteau.

VIII. Claude DE BÉRULLE, chevalier, baron de Ceant-en-Othe, seigneur de Bailly, Vieil-Verger, Cerilly, Turny, Cuiot et Fay, rendit hommage au roi, conjointement avec son père, pour la châtellenie et baronnie de Ceant-en-Othe, relevant de la grosse tour de Troyes, le 6 mai 1567*, hommage qu'il renouvela (après la mort de Galéas de Bérulle) en la chambre des comptes, le 15 juin 1571*. Claude avait été reçu conseiller au parlement de Paris en 1568. Il épousa, par contrat passé devant Michel Charpentier et Claude Boreau, notaires au châtelet de Paris, le 27 mars 1573*, Louise SÉGUIER, qui était veuve en 1604. Elle était fille de Pierre Séguier, chevalier, seigneur de Sorel, de Saint-Brisson, d'Autry, etc., conseiller du conseil privé et président à mortier au parlement de Paris, et de Louise Boudet de la Bouillie, et tante de Pierre Séguier, duc de Villemor, chancelier de France. Après la mort de Claude de Bérulle, Louise Séguier

SÉGUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même et en pointe d'un mouton d'argent.

prit l'habit religieux au couvent des Carmélites que le cardinal de Bérulle, son fils, avait établi en France. Elle avait eu de son mariage :

1°. Pierre de Bérulle, cardinal, ministre-d'état et chef du conseil sous la régence de Marie de Médicis. Il naquit au château de Cerilly le 4 février 1575. Dès l'âge de 18 ans, il composa un *Traité de l'abnégation intérieure*, où brille une maturité de talents et de vertus bien supérieure à son âge. L'évêque d'Evreux, depuis cardinal du Perron, l'associa à son zèle pour la conversion des religionnaires. Pierre de Bérulle lui servit de second, en 1600, lors de la fameuse conférence de Fontainebleau, où du Perron combattit du Plessis-Mornay, surnommé le pape des Huguenots. La piété douce et persuasive de M. de Bérulle lui fit faire de nombreuses et illustres conquêtes (1). On lui offrit successivement plusieurs évêchés; mais, soit par humilité, soit par crainte de devenir moins utile à l'église en acceptant des fonctions qui pourraient restreindre à un seul diocèse ses efforts et l'activité de son zèle, il refusa constamment, et ne consentit, sur la fin de ses jours, à se laisser pourvoir de deux abbayes que parce que les revenus lui en devenaient indispensables pour subvenir aux dépenses qu'entraînait pour lui la dignité de cardinal à laquelle il avait été promu le 4 septembre 1627. M. de Bérulle n'avait point sollicité cette dignité, et il fallut des ordres réitérés du pape et du roi pour le déterminer à revenir sur le vœu qu'il avait fait de n'en accepter d'aucune espèce. M. de Bérulle avait été aumônier du roi Henri IV. Ce fut du vivant de ce monarque qu'au retour d'un voyage en Espagne, M. de Bérulle fonda en France l'établissement des Carmélites. Il fut aussi le fondateur et le premier général de la célèbre congrégation de l'Oratoire, approuvée par Paul V en 1613. Son mérite et sa vertu ne furent pas moins utiles à l'état dans les conseils de la reine-mère, qu'il parvint à réconcilier avec Louis XIII, malgré les intrigues de Richelieu et le crédit du connétable de Luynes. Il négocia pendant deux ans et conclut, le 5 mars 1626, la paix de Mouçon, en Aragon, entre la France et l'Espagne, traité qui garantit aux Grisons, alliés de la France, la possession de la Valteline. Dans cet intervalle, M. de Bérulle se rendit à Rome, en 1625, pour obtenir la dispense du mariage de Henriette de France avec le prince de Galles, (depuis Charles Ier, roi d'Angleterre). M. de Bérulle accompagna ensuite à Londres cette princesse dont il dirigeait la conscience. La confiance dont l'honorait Marie de Médicis, sa droiture et son esprit concilia-

(1) « S'agit-il de convaincre les hérétiques? disait le cardinal du Perron, amenez-les moi. Si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève (François de Salles); mais, si vous voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. »

teur, furent pour lui autant de titres à la jalousie et à la haine du cardinal de Richelieu, dont l'ambition révoltait la reine-mère. Les intrigues de ce ministre pour décrier M. de Bérulle dans l'esprit du roi, l'obligèrent enfin à se retirer de la cour. Ce vertueux prélat encourageait les sciences et les lettres de tout son crédit et de tous les moyens que lui laissait sa médiocre fortune. Il est mort subitement en célébrant la messe, au château de Cerilly, dans le moment où il prononçait les paroles de l'oblation, le 2 octobre 1629. L'abbé le Camus lui fit élever, par Jacques Sarazin, un mausolée (1) magnifique. Bossuet, dans un passage de l'*Oraison funèbre du P. Bourgoing*, troisième général des Pères de l'Oratoire, a rappelé, en ce peu de mots, le caractère du cardinal de Bérulle et l'institution des Oratoriens: « En ce temps-là, Pierre de Bérulle, homme » vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que » même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le » mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute » l'église gallicane les lumières les plus pures du sacerdoce chrétien et de » la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'église lui inspira le » dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner » d'autre esprit que l'esprit même de l'église, ni d'autre règle que ses » canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres liens que sa » charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacer» doce. Là une sainte liberté fait un saint engagement; on obéit sans dé» pendre, on gouverne sans commander; toute l'autorité est dans la dou» ceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte »;

2°. Jean, III° du nom, qui a continué la descendance;

3°. Louise de Bérulle, femme de Robert *Piédefer*, chevalier, seigneur de Guyencourt, de Viry et de Châtillon-sur-Seine, écuyer de la petite écurie du roi, fils d'autre Robert Piédefer, écuyer, seigneur des mêmes terres, et de Lucrèce de Prunelé;

4°. Marie de Bérulle, alliée 1° avec Christophe *Hurault*, seigneur de Veuil, en Berry, conseiller au parlement de Paris, mort sans enfants en 1606, fils de Jean Hurault, seigneur de Chérigny, maître des requêtes, et de Catherine Allegrain; 2° avec François *de Thurin*, baron de Villeret, seigneur de Rigny-le-Féron, conseiller au parlement de Paris. Marie de Bérulle a vécu jusqu'en 1653.

---

(1) C'est un des plus beaux ouvrages de ce célèbre statuaire. M. de Bérulle y est posé à genoux. Les bas-reliefs représentent le sacrifice de Noé au sortir de l'arche, celui de la messe, et les armes du cardinal, soutenues par deux renommées. Ce monument existe aujourd'hui en l'église de Saint-Sulpice, à Paris.

IX. Jean DE BÉRULLE, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Vieil-Verger, de Cerilly, de Rigny, etc., baron de Ceant-en-Othe, et d'Achy, fut conseiller au parlement de Paris, puis successivement conseiller-d'état ordinaire, maître des requêtes (1), intendant de justice en Anjou, et procureur-général de la reine Marie de Médicis. Il partagea avec ses frères et sœurs par acte passé devant Jean le Normant et François Herbin, notaires au châtelet de Paris, le 2 juillet 1609*; et, le 31 décembre 1626, il donna quittance de la somme de 1200 livres, pour une année de sa pension comme conseiller et procureur-général de la reine-mère. (*Titre original.*) Jean III de Bérulle avait épousé, par contrat du 7 juin 1604*, passé devant Simon de la Barde et Philippe Cottereau, notaires au châtelet de Paris, ANNE PASTEY, fille de noble homme Bénigne Pastey, écuyer, seigneur d'Izeurre, de la Sausolle, de Chasey, etc., intendant d'Anne d'Este, duchesse de Nemours, et de Charlotte Turquant d'Aubeterre, sœur de messire Charles Turquant, chevalier, conseiller aux conseils-d'état et privé, lequel assista à ce contract. Anne Pastey vivait encore le 27 juillet 1650*. Jean de Bérulle en avait eu :

PASTEY : d'azur, à 3 demi-vols d'or, mouvants 2 et 1 d'une rose de gueules au centre de l'écu.

1°. Charles, dont l'article viendra ;
2°. Pierre de Bérulle, conseiller du roi en ses conseils, aumônier de Louis XIII, et abbé de Pont-le-Voy ;
3°. Louis de Bérulle, chevalier, seigneur de Mont-Aiguillon, membre des conseils-d'état et privé, et conseiller au grand conseil ;
4°. Robert de Bérulle, reçu chevalier de Malte de minorité au prieuré de France le 7 juin 1631. Ses preuves furent commencées le 1[er] juillet 1634, par les chevaliers François de Bretaucourt, commandeur de Sommereux et de la Croix en Brie, et Gilbert de Vieilbourg, commissaires de l'ordre (2);
5°. Anne de Bérulle, femme de François *de Vaudetar*, chevalier, marquis de Persan, seigneur de Pouilly, etc., lieutenant-général des armées du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Berry, mort le 8 juillet 1690 ;
6°. Louise de Bérulle, prieure des Carmélites de la rue Chappon, à Paris ;
7°. Elisabeth de Bérulle, } religieuses en l'abbaye d'Avenay.
8°. Marie de Bérulle, }

---

(1) Les lettres de provision de cette charge sont du 5 août 1619, et il fut reçu en cette qualité le 29 novembre suivant.

(2) On a marqué d'un astérisque * tous les titres qui ont été vérifiés par ces commissaires.

X. Charles DE BÉRULLE, chevalier, baron de Ceant-en-Othe, créé vicomte de Guyencourt, par lettres-patentes du mois de février 1657, seigneur de Cérilly, de Rigny-le-Féron, de Vieil-Verger et de Flacy en partie, nommé conseiller-d'état et maître des requêtes les 28 juin et 5 septembre 1643, avait épousé, par contrat du 31 mai 1638, Christine DE VASSAN, fille de Jacques de Vassan, écuyer, seigneur de Morsan, maître ordinaire de l'hôtel du roi, trésorier des parties casuelles, et de Madelaine Bailly du Séjour. De ce mariage sont issus:

DE VASSAN: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une coquille du même.

1°. Pierre, dont l'article viendra;

2°. Charles de Bérulle, chevalier seigneur de Vieil-Verger, capitaine de vaisseau, mort célibataire en 1682;

3°. Jacques de Bérulle, prieur de Saint-Romain, vicomte de Ceant-en-Othe, maître des requêtes en 1694, et conseiller du roi en ses conseils. Il testa le 27 juin 1704. (*Titre original*);

4°. Jean-Thomas, marquis de Bérulle. Entré de bonne heure au service militaire, il fut fait lieutenant au régiment du Roi le 13 mars 1675, et servit en la même année aux siéges de Huy et de Dinant, puis à celui de Condé en 1676. et à la prise de Valenciennes en 1677. Le 24 mars de cette année, il fut pourvu, dans le même régiment, d'une compagnie qu'il commanda à la prise de Cambray, aux siéges de Gand et d'Ypres, à la bataille de Saint-Denis, près Mons, en 1678, au siége de Courtray, à la prise de Dixmude, au bombardement d'Oudenarde en 1683, et à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684. Nommé colonel du régiment de Beaujolais à sa formation le 16 juin 1685, il le commanda, de 1690 à 1695, à l'armée d'Italie, et se trouva aux siéges de Villefranche, de Montalban, de Sant-Ospicio, de Nice, de Veillane, de Carmagnole, et du château de Montmélian, ainsi qu'à la bataille de la Marsaille. Le marquis de Bérulle fit les campagnes de 1696 et 1697 à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Choiseul, puis celle de 1701 à l'armée d'Allemagne sous M. le duc de Bourgogne. Passé à celle d'Italie, dans cette année, il combattit à Chiari au mois de septembre, puis, en 1702, à Sant-Vittoria, à Luzzara et à la prise de Borgo-Forte. Il reçut le brevet de maréchal-de-camp le 23 décembre de cette dernière année. Dans le cours de la suivante, il fut employé dans les diverses expéditions de M. de Vendôme. Il servit, en 1704, sur la frontière de la Savoie, à l'armée que commandait le duc de la Feuillade, et y contribua à la prise de Suze, à la réduction des Vaudois, à la prise d'Aoste et de sa vallée, etc. Le marquis de Bérulle fut promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 26 octobre de la même année 1704. Il continua de servir à la même armée, concourut à la prise de Villefranche et de son château, de Sospello, de Sant-Ospicio, de Montalban et de Nice, et se trouva, en 1706, au siége de

Chivas et à la défaite de l'arrière-garde du duc de Savoie; fut employé au siége d'Asti, ainsi qu'au blocus de Montmélian, et prit part au combat livré sous les murs de Turin. Cette campagne fut la dernière de M. de Bérulle. Il mourut sans postérité le 28 mai 1715. (*Dictionnaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. II, pp. 210, 211.) Il avait bâti le château de Foissy, près Sens;

5°. Marie-Christine de Bérulle, mariée 1°, par contrat passé devant de Troyes et Muret, notaires au châtelet de Paris, le 29 décembre 1666, avec Charles *de Flavigny*, chevalier, baron d'Aubilly, de Sarcy, etc., fils de Claude de Flavigny, chevalier, vicomte de Ribanville et d'Arnansart, baron d'Aubilly, de Surfontaine, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; 2°, par contrat du 20 août 1670, avec Louis-Octave *Dauvet*, chevalier, seigneur marquis de Rieux, mort le 19 mars 1716, fils de Pierre Dauvet, seigneur de Saint-Valerien, de Rieux et de Basoches, baron de Pins, et d'Anne-Jubert de Thil. Marie-Christine de Bérulle est morte le 24 janvier 1719;

6°. Marie-Anne de Bérulle,
7°. Madelaine de Bérulle,
8°. Marie-Thérèse de Bérulle,
religieuses au monastère royal de Passy, transférées depuis à Notre-Dame de Nazareth, ou Saint-Barthélemi d'Aix, en Provence. Le roi a nommé Marie-Anne de Bérulle prieure perpétuelle de ce monastre.

9°. Hélène de Bérulle.

XI. Pierre, marquis DE BÉRULLE, chevalier, vicomte de Guyencourt, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes le 24 mars 1683, nommé le 20 mai et reçu le 14 novembre 1694 premier président au parlement de Grenoble et commandant pour le roi en la province de Dauphiné, fut institué légataire universel de Jacques de Bérulle, son frère, le 27 juin 1704, et exécuteur de son testament. Il obtint des lettres-patentes du mois de juin 1720 (registrées au parlement le 9 avril 1748 et à la chambre des comptes le 17 mai 1765), lesquelles, en considération des services rendus à l'état par la famille de Bérulle, particulièrement par le cardinal de Bérulle, et en même temps pour reconnaître ceux que Pierre de Bérulle, à l'exemple de ses ancêtres, avait rendus soit dans les fonctions de premier président au parlement de Grenoble, soit dans la charge d'intendant de S. M. pour les provinces d'Auvergne et de Lyonnais, unirent les terres de Rigny-le-Féron, de Foissy et de Flacy, à la baronnie de Ceant-en-Othe, pour ne

former à l'avenir qu'une seule et même terre, sous la dénomination de *marquisat de Bérulle*, et relever du roi, comme par le passé, à une seule foi et hommage. Il mourut en 1723, et avait épousé 1° Antoinette-Françoise BOULEAU; 2° Marie-Nicole DE PARIS DE LA BROSSE, parente de Nicolas de Paris de Boissy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de France, décédé, dans sa 85e année, le 17 janvier 1667, suivant son épitaphe, qu'on voyait, avant la révolution, dans l'église de Sainte-Marie du Temple à Paris, en la chapelle de Notre-Dame de Lorette, sur une tombe de marbre noir. Le marquis de Bérulle a eu pour enfants ;

BOULEAU : d'azur, à 3 fasces ondées d'argent, surmontées de 3 besants du même.

DE PARIS : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 roses et en pointe d'une tour, le tout du même.

Du premier lit :

1°. Madelaine de Bérulle, mariée avec Charles *de Ribeire*, premier président en la cour des aides de Clermont en Auvergne;

2°. Hélène de Bérulle, femme de Pierre *de Ponnat*, capitaine au régiment de Sault;

Du second lit :

3°. Pierre-Nicolas, dont l'article suit;

4°. Pierre-Jean-Martin de Bérulle, abbé de Lezat, mort en 1732;

5°. Jacques-François, comte de Bérulle, marquis de Saint-Ange, seigneur de Saint-Mandé, près Paris, capitaine au régiment du Roi, marié, en 1736, avec Philiberte-Blanche *de Ricard de Courgis*, laquelle est morte sans enfants en 1780. Elle était fille de Jean-Baptiste-Jules de Ricard, seigneur de Courgis, second président à la cour des aides de Paris, et de Claude de Valon-Montmain;

6° Marie-Françoise-Amable de Bérulle, religieuse, puis abbesse de Notre-Dame-de-Nazareth, à Aix;

7°. Marie-Anne-Thérèse-Marthe de Bérulle, religieuse au même monastère.

XII. Pierre-Nicolas, marquis DE BÉRULLE, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, nommé, le 16 février 1715, maître des requêtes et reçu le 7 octobre 1719, ensuite premier président au parlement de Grenoble, et commandant né pour le roi dans la province de Dauphiné, en survivance de son père, naquit le 6 juin 1688. Il succéda aux charges de son père le 27 novembre 1723, et mourut le 14 mai 1730. Marie-Renée DU PLESSIS, sa veuve, vivait encore le 30 décembre 1750. De ce mariage sont issus :

DU PLESSIS :

1°. Amable-Pierre-Thomas, dont l'article suit;

2°. Susanne-Nicole de Bérulle.

XII. Amable-Pierre-Thomas, marquis DE BÉRULLE, chevalier, né en 1726, fut reçu maître des requêtes en 1748, puis nommé, le 30 mars 1760, premier président du parlement de Grenoble, et commandant né pour le roi en Dauphiné. Les lettres de provision de cette charge portent qu'il était issu d'une famille aussi recommandable par les avantages de la naissance que par le mérite des sujets qu'elle avait produits, et dont les services et les illustrations sont sommairement rappelés. Le marquis de Bérulle avait été auparavant intendant du Bourbonnais, et sa mémoire est encore en vénération à Moulins, chef-lieu de cette intendance. En 1789, il était l'un des six conseillers d'honneur au parlement de Paris. Le marquis de Bérulle et sa femme, renfermés pendant la terreur dans la maison des Oiseaux, rue de Sèvres, à Paris, en sortirent au bout de neuf mois, le 9 octobre 1794. Le marquis de Bérulle est mort en sa terre de Foissy le 6 avril 1797, à l'âge de 71 ans. La marquise de Bérulle ne lui a survécu que deux ans, et est décédée à 69 ans, dans la même terre, le 5 novembre 1799. Elle se nommait Catherine-Marie ROLLAND, née en 1730, et était fille de Pierre-Barthélemi Rolland, chevalier, comte de Chambaudoin, seigneur d'Erceville et de Tremeville, conseiller de grand'-chambre au parlement de Paris, et de Catherine Pichon, et sœur de Barthélemi-Gabriel Rolland, président au même parlement (seigneur des mêmes terres de Chambaudoin, d'Erceville et de Tremevillo, érigées en comté de Chambaudoin en 1770, en sa faveur et en celle des descendants de sa branche), condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 20 avril 1794. De ce mariage, qui avait été contracté en 1748, sont issus :

ROLLAND : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 3 étoiles, et en pointe d'une levrette, le tout du même ; la levrette colletée et bouclée d'argent.

1°. Amable-Pierre-Albert, marquis de Bérulle, né en 1755, premier président du parlement de Grenoble, charge qu'il a exercée jusqu'à l'époque de la suppression des parlements. Le marquis de Bérulle a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 24 juillet 1794, trois jours avant la chute de Robespierre. Il avait épousé 1°, le 1er juin 1779, Marie-Blanche-Rosalie *Hue de Miroménil*, née en 1765, morte en couches en 1788, deuxième fille d'Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, garde-des-sceaux de France, commandeur des ordres du Roi, et de Blanche-Rosalie Bignon, sa seconde femme ; 2°, en 1790, Anne-Marie-Françoise *le Vavasseur d'Hérouville*, née en 1768, fille de M. le Vavasseur d'Hérouville, maître en la chambre des comptes de Paris. La marquise de Bérulle existe. Son mari n'a eu que deux enfants, savoir :

Du premier lit :

A. Armand-Amable-Marie, marquis de Bérulle, né en 1788, décédé le 15 février 1805, sans avoir été marié ;

Du second lit :

B. Amable-Blanche de Bérulle, née le 25 mai 1792, mariée, le 7 février 1813, avec Athanase-Gustave-Charles-Marie, marquis *de Levis-Mirepoix*. Elle est morte sans enfants le 12 mai 1815. Le marquis de Levis-Mirepoix, aujourd'hui pair de France, gentilhomme honoraire de la chambre du roi et commandeur de la Légion-d'Honneur, a épousé, en secondes noces, en 1817, Charlotte de Montmorency-Laval ;

2°. Barthélemi-Pierre-Clériadus de Bérulle, né en 1760, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, en 1771, officier au rément des gardes-françaises, mort célibataire en 1781 ;

3°. Balthazar-Joachim-Laurent-Charles-Pierre-Marie-Hugues-Grenoble, dont l'article viendra ;

4°. Amable-Pierre-François de Bérulle, ancien conseiller au parlement de Paris, né en 1769, marié avec Claudine-Joséphine *de Monteil*, dont sont issues :

A. Amable-Marie-Joséphine-Charlotte de Bérulle, née le 22 juin 1796, mariée, le 23 janvier 1815, avec Gabriel-Antoine-Marie, marquis *de Puibusque*, en Languedoc, dont sont issues ;

a. Batilde de Puibusque, née le 13 novembre 1815 ;

b. Alix de Puibusque, née en 1817 ;

B. Hermine-Marie-Françoise de Bérulle, née en 1800, mariée, le 27 février 1822, avec Étienne *de Seguins*, marquis de Reyniès, en Languedoc, dont sont issus un fils et une fille ;

5°. Adélaïde-Catherine-Renée de Bérulle, née en 1749, mariée, le 2 juin 1767, avec Conrard-Alexandre *Bochart*, marquis de Champigny, alors lieutenant au régiment des gardes-françaises, né le 20 octobre 1733, décédé au mois de février 1822, lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fils de Jean-Paul Bochart, marquis de Champigny, lieutenant-général des armées du roi, et d'Anne-Étiennette de Meuves. La marquise de Champigny (Adélaïde-Catherine-Renée de Bérulle) est décédée en 1772, laissant, outre un fils aîné, mort sans postérité ;

A. Amable-Jean-Conrard Bochart, comte de Champigny, né au mois de mai 1770, officier au régiment des gardes-françaises, puis dans les

hommes d'armes à l'armée des princes, décédé le 5 juillet 1821, laissant de Louise-Caroline *de Seyssel*, son épouse, un fils nommé :

Jean-Paul Bochart de Champigny, né en novembre 1819;

B. Adélaïde-Louise Bochart de Champigny, née en 1769, morte le 4 juin 1823, sans enfants de Ferdinand-Amable *de la Roque*, comte de Ménillet, son mari, qui était décédé en émigration;

6°. Anne-Françoise de Bérulle, née le 21 mai 1750, chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Neuville, mariée, le 14 mars 1780, avec Joseph, marquis *de Mauléon*, chevalier, seigneur de Serempuy, de Lixandre, etc., maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps, décédé le 7 mai 1820, fils de Jean-Louis de Mauléon, seigneur de Saint-Sauvy, de Lixandre, de Sérempuy, etc., et de Catherine de Preissac de Maravat. La marquise de Mauléon est décédée en 1786, laissant ;

A. Amable-Lambert-Charles-Joseph-Julien, comte de Mauléon, capitaine de cavalerie, mort en mars 1820, laissant d'Aglaé-Françoise-Rosalie *Barrin de la Gallissonnière*, son épouse, fille d'Augustin-Félix-Élisabeth Barrin, comte de la Gallissonnière, lieutenant-général des armées du roi, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis :

a. Augustin-Raoul, marquis de Mauléon, né le 3 novembre 1815;
b. Amélie de Mauléon, née le 8 septembre 1805, mariée, le 26 janvier 1826, avec N.... *le Sénéchal*, marquis de Kercado-Molac;

B. Herminie de Mauléon, mariée, en 1806, avec M. *de Bonnefont de Fieux*. Elle est morte le 14 novembre 1823;

7°. Angélique-Louise-Nicole de Bérulle, née en 1753, chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Neuville, mariée, en 1779, avec René-Charles-François, comte *de la Tour du Pin-Chambly*, colonel, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 7 juillet 1794. La comtesse de la Tour du Pin-Chambly est décédée au mois de janvier 1826, laissant deux fils :

A. René-Amable-Louis, comte de la Tour du Pin-Chambly, né le 15 mars 1780, marié, en 1799, avec Gabrielle-Claudine *Douet de la Boullaye*, née le 20 mai 1780. Leurs enfants sont :

a. René-Henri-Gabriel-Humbert de la Tour du Pin-Chambly, né le 14 novembre 1801, officier attaché à l'état-major;
b. Armand-Fernand de la Tour du Pin-Chambly, né en 1809;
c. Amélie-Gabrielle-Louise de la Tour du Pin-Chambly, née le 19 mars 1800, mariée, le 13 avril 1825, avec M. le marquis *de Rune*;

d. Alix-Alexandrine-Claudine de la Tour du Pin-Chambly, née le 16 décembre 1806;

e. Augustine-Marie-Georgette de la Tour du Pin-Chambly, née en 1812;

B. Alexandre-Louis-Henri, vicomte de la Tour du Pin-Chambly, né à Paris le 13 avril 1783, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 31 mai 1783, marié, le 15 novembre 1802, avec Élisabeth-Marie-Modeste *de Sesmaisons*, née au mois de février 1783. De ce mariage sont issus :

a. Louis-Berlion-Joseph-Alexandre de la Tour du Pin-Chambly, né le 18 octobre 1803, aujourd'hui au service;

b. René-Gabriel de la Tour du Pin-Chambly, né le 6 janvier 1820;

c. Louise-Élisabeth-Charlotte de la Tour du Pin-Chambly, née au mois de septembre 1814;

8°. Catherine-Philiberte-Françoise de Bérulle, née à Paris le 9 avril 1757, chanoinesse comtesse du chapitre noble de Neuville, mariée, le 12 septembre 1780, avec Jean-Baptiste-Charles *de Goujon de Thuisy*, marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, comte de Saint-Souplet, baron de Pacy en Valois, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et honoraire de l'ordre de Malte, etc. (*Voyez* leur postérité dans le t. I de cet ouvrage, généalogie DE GOUJON DE THUISY, p. 22.)

XIV. Balthazar-Joachim-Laurent-Charles-Pierre-Marie-Hugues-Grenoble, marquis de BÉRULLE, né à Grenoble le 4 août 1762, reçu, en mars 1775, chevalier de l'ordre de Malte, est entré dans la marine royale en 1777, a fait toute la guerre de 1777 à 1783; s'est trouvé, dans les années 1779 et 1780, au combat naval devant la Grenade, sous les ordres de M. le comte d'Estaing, à celui des trois vaisseaux commandés par M. de la Motte-Picquet, devant la Martinique, contre 17 vaisseaux anglais, enfin au premier combat livré par le comte de Guichen devant la Dominique, combat dans lequel il a été blessé très-grièvement. Après la guerre, il a continué ses services, soit en mer, sur les vaisseaux du roi, soit dans les ports, jusqu'en 1792. A cette époque, il s'est réuni comme homme d'armes au corps des officiers de la marine émigrés, pour faire la campagne *dite* de l'armée des princes, après laquelle, ayant été licencié ainsi que tous ses compagnons d'armes, il s'est retiré à Malte, et n'est rentré en France qu'en 1800. Le marquis

de Bérulle a obtenu du roi, en 1814, le grade de capitaine de vaisseau et la croix de l'ordre de Saint-Louis pour retraite. Il a
Ferriot : épousé Anne Ferriot. De ce mariage sont issus :

1°. Joachim-Marcellus de Bérulle, né le 5 août 1810;
2°. Hugues-Victor-Bonaventure de Bérulle, né le 14 mars 1816;
3°. Maria-Germaine-Clara de Bérulle, née le 19 août 1808.

ERRATA.

Page 1re, 3e ligne en remontant, *on lit :* adressée, en 1710, au cardinal de Bérulle. Ce prélat étant décédé en 1629, *il faut lire :* composée, en 1710, en l'honneur du cardinal de Bérulle.

Pag. 5, lig. 6 en remontant : Louise Séguier, *ajoutez :* née en 1544.

Pag. 6, lig. 24 : fonda en France l'établissement des carmelites, *ajoutez :* en 1605.

Pag. 7, dernière ligne de la note, *après ces mots :* Ce monument existe aujourd'hui, *lisez :* dans la chapelle des carmelites de la rue d'Enfer, à Paris.

Pag. 8, article 4°. Robert de Bérulle, *ajoutez :* né en 1621.

DU BOIS D'ESCORDAL,

SEIGNEURS D'ESCORDAL, DE MOMBY, DE RILLY, DE VANDIÈRES, DE JUZANCOURT, DE LAUBRELLE, D'HERBIGNY, MARQUIS DE BUSSY, VICOMTES DE TROTTE et DE SAVIGNY, *barons* DE THERRIÈRE et DU BOIS D'ESCORDAL, *en Champagne.*



ARMES : *D'argent, à cinq mouchetures d'hermine de sable.*
Couronne de vicomte. Supports : deux lions d'azur.

Il existe dans la maison DU BOIS D'ESCORDAL une ancienne tradition qui la fait descendre des seigneurs du Bois, ou de la Ville-au-Bois, dans les Ardennes, branche puînée des comtes de Roucy, de la seconde race (premiers comtes héréditaires de Montdidier, d'Arcies et de Rameru au dixième siècle). Cette branche, d'après le témoignage de tous les historiens, ayant été apanagée vers l'an 1150 de la terre DU BOIS, en a porté le nom seul pendant plus de trois cents ans, et n'a repris celui *de Roucy*, seigneurs de Manre et de Termes, dans les Ardennes, qu'en l'année 1484. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, pp. 869 et 870.) Mais l'obscurité qui règne dans les filiations des huit premiers degrés des seigneurs du Bois de Manre laisse peu d'espoir qu'on puisse un jour éclaircir ce problème. Cependant, au défaut des preuves que l'éloignement des temps ne permet plus de recueillir, l'identité d'un nom qui, pour l'ancienneté

et l'égalité des alliances, n'est commun en Champagne (1) qu'aux seuls seigneurs du Bois de Manre, puînés de Roucy, et du Bois d'Escordal, et la situation limitrophe de leurs plus anciennes possessions seigneuriales ne sont pas des probabilités sans force et sans intérêt pour justifier la prétention de cette illustre origine.

Les titres produits, au mois d'août 1667, par MM. du Bois d'Escordal, et d'après lesquels M. de Caumartin, intendant en Champagne, les a maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, établissent, à partir du deuxième degré, la filiation suivante, à laquelle nous avons ajouté, outre divers fragments puisés dans d'autres productions de titres de la noblesse de Champagne, tous les faits postérieurs à l'année 1667, et qui complètent cette filiation jusqu'à ce jour.

N.... I. N..... DU BOIS, écuyer, seigneur en partie d'Escordal, vivant vers 1430, a laissé, entr'autres enfants :

1°. Robert, dont l'article viendra;
2°. Jean du Bois, seigneur d'Escordal en partie, vivant en 1473;
3°. Guillaume du Bois, écuyer, seigneur d'Escordal en partie, marié, vers l'année 1485, avec Nicole *de Dalles*, proche parente d'Anglebert de Dalles, écuyer, seigneur de Balay, avec lequel cette dame et Guillaume du Bois, son mari, firent un échange, le 18 juin 1518, par acte passé devant Poncelet, notaire à Rousselet (2). Nicole de Dalles vivait encore le 21 novembre 1554 (3). Guillaume du Bois paraît en avoir eu, entr'autres enfants :

Michelle du Bois, femme, par contrat du 16 juillet 1521 (2), passé devant

---

(1) Deux autres familles du Bois, l'une connue sous la dénomination de seigneurs du Cognet, l'autre sous celle de seigneurs de Courchamps, ont été maintenues dans leur noblesse par l'intendant de Champagne en 1668 et 1670, la première originaire du Gatinais, sur titres remontant à l'anné 1516; la seconde, originaire de Bourgogne, sur titres remontant à 1518. La seule maison du Bois d'Escordal a prouvé, au-delà de l'année 1480, son origine et sa possession dans les Ardennes, berceau des anciens seigneurs du Bois et de Manre, cadets apanagés de la maison de Roucy.

(2) Actes produits par MM de Dalles, devant l'intendant de Champagne, au mois de juillet 1667. (*Nobiliaire de Champagne*, dressé sur les titres produits lors de la recherche, grand in-fol., art. DE DALLES.)

(3) Acte produit devant le même intendant par MM. des Champs de Marcilly au mois de novembre 1670.

Simon et Warnet, notaires, de Jean *de Dalles* (a), écuyer, seigneur de Balay, fils du même Anglebert de Dalles, et d'Isabeau de Romont.

II. Robert du Bois, écuyer, co-seigneur d'Escordal près d'Attigny en Ardennes, avec Jean d'Ivory (1), partagea avec Jean du Bois, écuyer, son frère, aussi co-seigneur d'Escordal, par acte du 18 janvier 1473, passé devant Daubenton, notaire à Alendhuy. Le 4 février 1476 (*v. st.*), par acte reçu par Gilmer, notaire royal juré au Vermandois, et scellé du sceau de Jean d'Ivory (2), Robert du Bois fit hommage à ce même Jean d'Ivory pour un fief qui relevait de la partie d'Escordal que possédait Simonne de Vaux, épouse de Jean d'Ivory. Robert ayant depuis négligé de faire le relief de ce fief, Jean d'Ivory en fit la saisie féodale le 6 juillet 1495. Robert du Bois avait épousé, vers l'année 1480, Isabeau des Laires, issue d'une des plus anciennes maisons de Champagne, fille de Jean des Laires, écuyer, seigneur de Montgon. Par acte du dernier jour de février 1481, passé devant Duchesnois, notaire à Alendhuy, Robert du Bois seigneur d'Escordal fit, au profit de Isabeau des Laires, sa femme, un remploi stipulé dans leur contrat de mariage. Isabeau des Laires vivait encore le 10 février 1519 (*v. st.*), alors veuve de Robert du Bois, dont elle avait eu, entr'autres enfants :

Des Laires : d'azur, à l'aigle d'or, accompagnée en chef de deux croix patées et fichées d'argent.

1°. Simon, dont l'article suit ;

2°. Jean du Bois, co-seigneur d'Escordal, vivant en 1512. Il paraît avoir eu pour enfants :

A. Jean du Bois, écuyer, sieur d'Escordal et du Bois-de-l'Or, qui

---

(a) *De Dalles :* coupé, au 1er d'or plein ; au 2 de gueules, à trois serres d'aigle rangées d'or, armées d'argent.

(1) Celui-ci tenait la principale partie de la terre d'Escordal du chef de Simonne de Vaux, sa femme; et comme, dans un contrat de mariage de 1564, Jean du Bois d'Escordal est qualifié cousin de Catherine de Savigny, qui était fille d'une Nicole de Vaux, on pourrait conjecturer que la mère de Robert du Bois était issue de cette ancienne maison de Vaux, qui possédait la majeure partie d'Escordal.

(2) Production faite devant l'intendant de Champagne par la famille d'Ivory au mois de juillet 1667.

assista, le 14 août 1564, au contrat de mariage (1) de Catherine de Savigny, sa cousine, fille de Valentin de Savigny, écuyer, seigneur de Savigny-sur-Aisne, et de Nicole de Vaux, avec Philippe d'Estivaux, écuyer, seigneur de Montgon. Fondé de la procuration d'Alix du Bois d'Escordal, sa sœur, Jean du Bois assista, le 23 avril 1587, au contrat de mariage de Jean d'Essaulx, son neveu, avec Madelaine de Bohan (2);

B. Raoulin du Bois, dont la veuve, Antoinette *de Dalles*, fit un échange, le 23 août 1561, avec Alix du Bois, femme de Philippe d'Essaulx;

C. Alix du Bois, mariée, par contrat du 14 juillet 1561, avec Philippe *d'Essaulx* (a), IIe du nom, écuyer, seigneur de Balay, fils de Philippe d'Essaulx, Ier du nom, écuyer, seigneur du Buisson, archer des gardes-du-corps du roi, et de Jeanne de Sorcy. Elle était veuve en 1587, et mourut peu de temps avant le 12 décembre 1588, date du partage de sa succession entre ses enfants.

III. Simon du Bois, écuyer, seigneur d'Escordal en partie, fit diverses acquisitions de biens fonds par actes du 4 juin 1508, passés devant Simon, notaire à Sorcy. Il fit une nouvelle acquisition, de concert avec Jean du Bois, co-seigneur d'Escordal, son frère puîné, par acte passé devant le même notaire le 14 décembre 1512, et prit pour femme, vers l'an 1516, Jeanne de Blancmort, avec laquelle, du consentement d'Isabeau des Laires, sa mère, veuve de Robert du Bois, seigneur d'Escordal, il vendit quelques héritages de la succession de ce même Robert à Rasset de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Saulxeulles, par acte passé devant Simon et Warnet, notaires à Escordal, le 10 février 1519. Enfin, Simon fit deux ventes par contrats des 28 avril 1537 et 26 décembre 1538, passés, le premier, devant Dotet, le second devant Rousselet et Taillandel, notaires. Ses enfants furent, entr'autres :

de Blancmort :

1°. Christophe Ier, dont l'article suit;

2°. Jean du Bois, écuyer, seigneur en partie d'Ecordal, vivant en 1573.

---

(1) Acte produit par MM. d'Estivaux devant l'intendant de Champagne en mars 1668.

(2) Actes produits par la maison d'Essaulx au mois de juillet 1667.

(a) *D'Essaulx :* d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois levriers d'argent, colletés de sable, et lampassés de gueules, les deux en chef contre-courants.

IV. Christophe DU BOIS, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Escordal en partie, est nommé dans un rôle du 8 mars 1550, souscrit par Verdelot et Henriaux, notaires au comté de Rethel, des biens qui lui appartenaient, tant comme héritier de ses père et mère que par échange fait avec ses frères et sœurs. Il épousa, le 14 septembre de la même année 1550, Marie D'ALENDHUY, fille de Jacques d'Alendhuy, écuyer, seigneur du Grand-Four, des petits Fourneaux, du Bois d'Arreux, etc., et de Perrette de Warigny. Ce contrat est rappelé dans une consultation du 31 mars 1554, touchant des difficultés qui s'étaient élevées pour l'exécution des conventions matrimoniales. Christophe du Bois paraît dans trois actes des 7 septembre 1571, 3 juin 1573 et 22 novembre 1584, et ne vivait plus le 2 octobre 1590. Le 30 novembre suivant, Marie d'Alendhuy, sa veuve, partagea la succession de Perrette de Warigny, sa mère, avec les autres co-héritiers de cette dame, par acte passé devant Petizot et de Coubrion, notaires à Donchery. Marie d'Alendhuy mourut avant le 6 mars 1593, laissant :

D'ALENDHUY : d'azur, à 3 aiguières d'argent, les deux en chef affrontées.

1°. Pierre du Bois, écuyer, seigneur d'Escordal en partie, et de Rilly, près d'Attigny, gouverneur du château de la Cassine-le-Duc, et de la prévôté d'Omont, et capitaine d'une compagnie de 100 hommes formant la garnison de ce château. Par acte du 14 novembre 1595, il vendit à Gobert, son frère puîné, une maison qui lui était échue pour son droit d'aînesse. Il eut pour femme Françoise *de la Haye*, et pour fils :

Charles du Bois, chevalier, seigneur vicomte de Trotte, de Vandières et de Rilly, marié, vers l'an 1608, avec Anne *de Condé* (a), fille de Lancelot, seigneur de Condé et de Coemy, d'une maison d'ancienne chevalerie. De ce mariage est issue une fille, héritière de cette branche :

Charlotte du Bois, dame de Vandières et de Rilly, mariée, par contrat du 5 février 1634 (1), passé devant Givron, notaire royal à Rilly, avec Robert *d'Escannevelles* (b), écuyer, seigneur de Saint-Pierre, de Champigneulle, etc., fils de Pierre d'Escannevelles, seigneur de Rocant, et d'Élisabeth de Proisy. Charlotte du Bois fut l'aïeule maternelle de Jean-Jacques de Villelongue, reçu cheva-

(a) *De Condé :* d'or, à trois manches mal taillées de gueules.

(1) Produit lors de la recherche de 1668, par la maison d'Escannevelles.

(b) *D'Escannevelles de Rocant :* de sable, à trois croissants d'argent, 2 et 1, surmontés de trois billettes rangées du même.

lier de l'ordre de Malte en 1682, au prieuré de Champagne, où la noblesse de Charles et Pierre du Bois, son père et son aïeul, fut jurée;

2°. Gobert, dont l'article suit.

V. Gobert du Bois, écuyer, seigneur d'Escordal en partie et de Momby, lieutenant de son frère aîné au gouvernement du château de la Cassine-le-Duc, et de la compagnie de 100 hommes de garnison de cette place, épousa, par contrat passé devant le Page, notaire, le 10 janvier 1585, Guilaine de Bohan, dame en partie d'Escordal, fille de Jean de Bohan, seigneur du Chesnoy et de Barbaise (qui, par les sires d'Orchimont, en Ardennes, descendait, suivant les historiens, d'un cadet de la maison de Luxembourg), et de Marie de Villemerons, sa seconde femme, et parente de Jean de Bohan, seigneur de Hagnicourt, qui avait épousé, vers 1560, Guionne de Brandebourg (1). Gobert du Bois partagea avec Pierre, son frère aîné, par acte passé devant Leffez, notaire à la Cassine-le-Duc, le 6 mars 1595, et fournit un dénombrement à Jacques d'Ivory, seigneur d'Escordal, le 12 juin 1604. Ses enfants furent:

De Bohan : de sable, à la bande d'or, accostée de 2 cotices du même.

1°. Christophe II°, dont l'article suit;
2°. Marie du Bois, femme de Pierre *de Villé* (a), écuyer, seigneur de Villé, dont elle était veuve en 1635;
3°. Jeanne du Bois, mariée avec Claude *des Guyots de Richecourt*, chevalier, seigneur de Richecourt, de Blaise et de Charbogne, gouverneur de la Cassine-le-Duc, et capitaine de la prévôté d'Omont (2).

VI. Christophe du Bois, II° du nom, vicomte de Savigny, seigneur d'Escordal en partie et de Momby, reçut, les 10 septembre 1627 et 8 avril 1630, deux commissions pour lever et commander deux compagnies d'infanterie dans les régiments des Réaux et de Montjeu, et fournit un dénombrement le 12 juin 1634. Il était, en 1647, maréchal-général des logis de l'armée de M. le prince de Condé, en Catalogne. Il avait épousé, par contrat passé devant

---

(1) Production faite par la maison de Bohan devant l'intendant de Champagne au mois de mars 1670.

(a) *De Villé :* d'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable.

(2) Production faite par la famille de Hermant au mois de septembre 1667.

Coutier, notaire en Rethelois, le 6 novembre 1609, Marie DES GUYOTS DE RICHECOURT, fille de Jean des Guyots, écuyer, seigneur de Richecourt, de Blaise, de Charbogne, de Savigny, etc. Le 25 janvier 1625, Christophe II assista au contrat de mariage de Catherine de Villé, fille de feu Pierre de Villé, écuyer, et de Marie du Bois, avec Louis de Berry, écuyer, seigneur d'Herbigny (1). Ses enfants furent : DES GUYOTS :

1°. Jean du Bois, écuyer, vicomte de Savigny, seigneur d'Escordal en partie, mort sans postérité ;
2°. Charles, qui a continué la descendance ;
5°. Jeanne du Bois d'Escordal.

VII. Charles DU BOIS, écuyer, seigneur de Momby et d'Escordal en partie, servit dans les mousquetaires à cheval de la garde du roi, suivant un certificat de M. d'Artagnan, sous-lieutenant de cette compagnie, daté du 2 octobre 1663. Le 12 juillet de cette année, il avait partagé avec son frère aîné et sa sœur les biens de leurs père et mère; et, le 23 mars 1665, Charles du Bois fit le relief et les foi et hommage au duc de Mazarin et de Rethelois pour ce qui lui était échu par ce même partage. Jean et Charles du Bois d'Escordal, ainsi que leur sœur, produisirent, au mois d'août 1667, leurs titres de noblesse devant M. le Fèvre de Caumartin, intendant en Champagne, et commissaire du roi pour la recherche des faux nobles en cette province, lequel les maintint dans leur ancienne extraction, justifiée par ces mêmes titres, avec filiation suivie, depuis Robert du Bois, seigneur d'Escordal en partie, leur quatrième aïeul, vivant en 1473. Charles du Bois avait épousé 1°, par contrat du 7 juillet 1657, passé devant de Courtray, notaire à Charbogne, Madelaine D'IVORY, d'une ancienne maison de chevalerie originaire de Franche-Comté, fille de Jean d'Ivory, écuyer, seigneur d'Escordal en partie et de Villers-devant-Raucourt, et de Nicole de Villecholle; 2° Nicole D'ARGY, fille de messire Antoine d'Argy, chevalier, seigneur d'Haudrecy, de Maressal, etc., et de Charlotte de Beffroy. Charles du Bois d'Escordal a eu pour enfants ;

D'IVORY : de sable, à 3 besants d'argent.

D'ARGY : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(1) Production faite par la famille de Berry au mois de juin 1668.

Du premier lit :

1°. Pierre du Bois, seigneur d'Escordal, né en 1660, mort sans postérité ;

2°. Robert du Bois d'Escordal, seigneur de Montchouet, né au mois de décembre 1666, mort sans postérité ;

3°. François du Bois, écuyer, vivant en 1700, époque à laquelle il fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Champagne* (fol. 161, à la Bibliothèque du Roi) ;

4°. Jeanne du Bois d'Escordal, qui était veuve, en 1700, de Henri *des Ayvelles* (a), écuyer ;

5°. Jeanne-Françoise du Bois d'Escordal, qui était veuve, à la même époque, de Louis *de Pavant* (b), écuyer, seigneur de la Croix, issu d'une des premières maisons de la Champagne, sortie des anciens vicomtes de Busancy, en Soissonnais, dont l'origine était égale à celle des comtes de cette province ;

Du second lit :

6°. Jean, Ier du nom, qui a continué la descendance ;

7°. Nicolas du Bois, chevalier, seigneur d'Escordal et de Momby, marié avec Madelaine-Louise *de Hézecques*, dame de Montchouet, fille de Nicolas-Louis de Hézecques, chevalier, seigneur de Juzancourt et de Montchouet, capitaine au régiment de Picardie, et de Marie de Villelongue, de laquelle il laissa :

Marie-Charlotte du Bois, dame de Momby, de Montchouet et d'Escordal en partie, mariée, par contrat du 18 décembre 1713, avec Henri *de Coucy* (c), chevalier, seigneur de Poilcourt et du Chesnoy-lès-Rivières, brigadier des armées du roi, fils de François de Coucy, chevalier, seigneur de Poilcourt, et de dame Anne de Hézecques de Juzancourt.

DE SAHUGUET : de gueules, à une coquille d'argent en chef et un croissant du même en pointe, accostés de 2 épées d'or en pal, la pointe en bas.

VIII. Jean DU BOIS, Ier du nom, chevalier, marquis de Bussy, seigneur d'Escordal, de Juzancourt, de Laubrelle, de Vendy, de Quatre-Champs, de Noirval et autres lieux, épousa 1°, en 1719, Innocente-Julie DE SAHUGUET DE TERMES, marquise de Bussy, dame de Vonc, de Noirval, de Laubrelle, de Quatre-Champs et du Mesnil, fille de Louis-Abraham de Sahuguet, appelé le marquis

(a) *Des Ayvelles :* d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de 4 merlettes sable.

(b) *De Pavant :* d'argent, à la fasce de gueules ; au chef échiqueté d'or et d'azur de trois tires.

(c) *De Coucy :* Fascé de vair et de gueules.

de Termes, capitaine de dragons dans le régiment de Fimarcon, et grand bailli d'épée de Mouson, tué à la bataille de Steinkerque en 1692, et de Catherine-Elisabeth Arnolet de Lochefontaine, marquise de Bussy; 2° damoiselle Susanne DE HÉZECQUES, issue d'une maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Artois. Jean I[er] du Bois d'Escordal a eu pour enfants;

DE HÉZECQUES : d'or, au lion de sinople, lampassé, armé et couronné de gueules.

Du premier lit :

1°. Anne-Marie-Henriette du Bois d'Escordal, dame d'Escordal, de Juzancourt, de Quatre-Champs, de Laubrelle, etc., mariée, le 4 janvier 1743, avec Charles-Nicolas *de Coucy*, chevalier, seigneur de Poilcourt, d'Escordal, etc., capitaine au régiment de Touraine, fils de Henri de Coucy, chevalier, seigneur de Poilcourt, et de Marie-Charlotte du Bois d'Escordal. De ce mariage sont issus, outre sept fils, et deux filles morts jeunes,

A. Jean-Charles, comte de Coucy, né au château d'Escordal le 25 septembre 1746, aumônier de la reine en 1776, grand-vicaire de Reims et chanoine de cette métropole, sacré évêque de la Rochelle le 3 janvier 1790, préconisé archevêque de Reims le 1[er] octobre 1817, et créé pair de France le 31 octobre 1822. Il est décédé à Reims le 11 mars 1824;

B. François-Charles-Alexandre, comte de Coucy, né au château d'Escordal le 5 août 1745, colonel en second du régiment de Navarre, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1791, et retraité maréchal-de-camp en 1817. Par brevet du 4 janvier 1783, le roi Louis XVI lui avait accordé une pension *en considération des services que sa maison illustre, alliée à celle de France, n'avait cessé de rendre à S. M., et aux rois ses prédécesseurs.* Le 5 février suivant, le comte de Coucy avait épousé Louise-Élisabeth *de Dreux-Brézé*, fille de feu Joachim de Dreux, marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies de France, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pézé. Le comte de Coucy n'a eu qu'une fille,

Alix-Enguérande-Charlotte-Louise de Coucy, née le 10 décembre 1783, et décédée à Paris le 25 août 1811. Elle avait épousé, le 25 septembre 1804, Joseph-Claude, comte *de Clermont-Mont-Saint-Jean*, aujourd'hui lieutenant-colonel des hussards de la Meurthe, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, des saints Maurice et Lazare, de Sardaigne, et de Saint-Ferdinand d'Espagne. (*Voyez*, pour leurs enfants, le t. VII de cet ouvrage, art. DE CLERMONT-TONNERRE, p. 96);

C. Philippe-Louis, baron de Coucy, né le 27 août 1752, qui a servi

dans le régiment de Poitou, et est décédé sans postérité membre de l'assemblée constituante, où il siégeait au côté droit;

D. Angélique-Aimée de Coucy, } chanoinesses du chapitre de Maubeuge;
E. Marie-Françoise de Coucy, }

F. Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérèse de Coucy, née au château d'Escordal le 26 juillet 1764, chanoinesse du chapitre de Sainte-Remfroie de Denain, le dernier rejeton de l'antique race des sires de Coucy, alliée à toutes les maisons souveraines et princières de l'Europe;

Du second lit :

2°. Nicolas-Louis du Bois, chevalier, seigneur d'Escordal, de Juzancourt, de Justine, d'Herbigny, etc., baron de Therrière, capitaine au régiment de Touraine, infanterie, décédé au château d'Escordal le 23 novembre 1761, sans postérité. Il avait épousé, en 1749, Marie-Madelaine *de Beffroy de la Grève* (a), d'une très-ancienne maison de Champagne, morte au même château le 5 avril 1783, fille de Charles-Acham de Beffroy, chevalier, seigneur de la Grève, de Saint-Marcel, d'Haudrecy, de Vrizy, de Vaux, etc., baron de la Hérie, capitaine-commandant dans le régiment de Vendôme, cavalerie, et bailli provincial d'épée du Soissonnais, et de damoiselle Anne-Susanne d'Argy. Par son testament du 22 novembre 1761, Nicolas-Louis du Bois d'Escordal a substitué à Nicolas-François-Marie, son neveu, et à tous les descendants aînés mâles de ce dernier tous ses biens, dont faisait partie la baronnie de Therrière, qui donnait au possesseur de ce fief le titre de baron de la Sainte-Ampoule et le droit d'assister au sacre de nos rois;

3°. Jean-Louis, qui a continué la descendance.

IX. Jean-Louis du Bois d'Escordal, chevalier, seigneur baron de Saint-Loup-aux-Bois, de Cours, de Therrière, d'Escordal, de Juzancourt et autres lieux, né en 1717, se trouva, en qualité de lieutenant en premier au régiment de Touraine, à la bataille de Fontenoy en 1745, et y fut grièvement blessé. Ne pouvant plus continuer son service dans l'infanterie, il passa dans les gardes-du-corps compagnie de Charrost, et se retira en 1764, capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Du mariage qu'il a contracté, le 28 juin 1751, avec demoi-

---

(a) *De Beffroy :* De sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules, ayant la queue passée entre les jambes.

selle Gabrielle D'AGUISY, d'une très-ancienne noblesse de Champagne, alliée aux maisons de Roucy, de Pavant, de Warigny, et de Vignacourt. De ce mariage sont issus :

D'AGUISY : d'argent, à trois merlettes de sable, les 2 en chef affrontées.

1°. Nicolas-François-Marie, dont l'article suit ;
2°. Nicolas-Gabriel-Hubert-Marie du Bois d'Escordal, chevalier de l'ordre de Malte, émigré en 1790 ;
3°. Susanne-Gabrielle-Aimée du Bois d'Escordal,
4°. Charlotte-Louise du Bois d'Escordal,
} chanoinesses du noble chapitre de Sainte-Remfroie de Denain.

X. Nicolas-François-Marie DU BOIS D'ESCORDAL, chevalier, seigneur baron d'Escordal, de Therrière, etc., fut d'abord capitaine au régiment de Metz, puis chef de brigade au corps royal d'artillerie. Il émigra en 1790 avec son fils, auteur du degré suivant, et le chevalier du Bois d'Escordal, son frère. Il rejoignit à Turin Mgr le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X), et fut nommé aide-de-camp de ce prince. Le 27 février 1795, le baron d'Escordal eut le genou fracassé à l'affaire de Beterziel, en Hollande. Fait prisonnier sur le champ de bataille par suite de cet accident, les républicains le fusillèrent sur les remparts de la ville de Groningue, où il avait été porté sur un matelas. Il avait épousé, en 1779, Antoinette-Gabrielle DE LESCUYER (d'une très-ancienne noblesse de la province de Champagne, alliée aux maisons de Champagne, de Bohan, de Hennin-Liétard, branche de la maison d'Alsace, de Coucy, d'Aguisy, de Failly, d'Arras, des Laires, etc.), fille de Charles-Joseph, marquis de Lescuyer, chevalier, seigneur d'Hagnicourt, d'Harzillement et de Launoy, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort victime du tribunal révolutionnaire le 1er août 1793, et de dame Jeanne-Marie-Françoise de Saint-Quentin. De ce mariage sont issus :

DE LESCUYER : d'argent, à trois merlettes de sable.

1°. Louis-Gabriel-Marie, qui suit ;
2°. Joséphine du Bois d'Escordal, reçue, le 6 février 1789, chanoinesse du très-noble et très-illustre chapitre de Denain, décédée ;
3°. Eugénie-Gabrielle du Bois d'Escordal, morte sans alliance en 1803.

XI. Louis-Gabriel-Marie, baron DU BOIS D'ESCORDAL, est né à Charleville le 9 décembre 1781. Émigré en 1791, et fait prisonnier

avec son père, sous les ordres duquel il servait comme cadet d'artillerie, il fut traduit devant une commission militaire à Bréda, et renvoyé pour être jugé à Mézières. Comme il n'avait que treize ans et quelques mois, on se borna à lui ravir la liberté; mais, après huit mois de captivité, il parvint à s'échapper, et alors il rejoignit son oncle et son corps à Stade en Hanovre, où il fut nommé, avec une autorisation du roi Louis XVIII, enseigne des chasseurs d'York, au service du roi d'Angleterre. Il a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 août 1814, et a été reçu le 3 septembre suivant par S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Charles X). Il servait depuis le retour des Bourbons dans les gardes-du-corps de *Monsieur*. Ayant suivi le roi à Gand en 1815, il y fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 14 juin de la même année. Après le retour du roi, et lors de l'organisation de la nouvelle armée, le baron d'Escordal fut nommé lieutenant-colonel de la légion du Gers, et depuis colonel du vingt-cinquième régiment d'infanterie de ligne, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Après la campagne d'Espagne en 1823, il a été nommé chevalier de seconde classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand. Le baron d'Escordal compte actuellement trente-trois ans de service effectif et vingt campagnes. Il a été confirmé dans le titre héréditaire de baron, que portait son père, par lettres-patentes de S. M. Charles X, du 7 juillet 1827. Il a épousé, le 6 février 1815, Aimée-Pauline-Joséphine d'Herman, qui est morte en couches le 29 octobre 1825, laissant un fils unique :

d'Herman : d'argent, à trois merlettes de sable.

Charles-Pierre-Louis-Marie-Angélique-Alfred du Bois d'Escordal, né à Grenoble le 16 octobre 1825.

DE BROC,

SEIGNEURS BARONS DE BROC, DE LIZARDIÈRE, DE LA COUR-DE-BROC, DE SAINT-MARS-DE-LA-PILE, DE LA FOSSE, DE MONDAN, etc., VICOMTES DE FOULLETOURTE, COMTES et MARQUIS DE BROC; SEIGNEURS DE CHEMIRÉ, DES PERRAYS, DE LA VILLE-AU-FOURRIER, DE VERNOIL, DE LA ROCHE-DE-BROC, etc., MARQUIS DE BROC, *en Anjou* et *au Maine*.



ARMES : *De sable, à la bande fuselée d'argent*. Couronne de marquis. Tenants : deux anges.

La maison DE BROC, d'ancienne chevalerie de la province d'Anjou, réunit tous les avantages qui caractérisent la principale noblesse, savoir, une ancienneté de plus de 600 ans, constatée, pour les temps les plus reculés, par la possession (continuée jusqu'au milieu du 17e siècle) de la terre seigneuriale de son nom, et par les bienfaits accordés par les auteurs de cette maison aux établissements religieux de sa province et des pays environnants; des emplois et des grades distingués à la cour et dans les armées de nos rois, l'exercice de la haute juridiction dans ses domaines, enfin des alliances toujours pures et souvent illustres, telles que celles qu'elle a contractées, entr'autres, avec les maisons *de Mathefélon, de Roye, de Saint-Benoît, de Vaux, du Bouchet de Sourches, de Pont-le-Voy, d'Espagne-Vennevelles, de Vendômois* (1)

(1) Alliance qui a procuré à la maison de Broc une parenté avec la branche *de Bourbon-Carency*.

de Lavardin, *de Montmorency-Fosseux*, *d'Estrées* (1), *de Bourdeille*, *des Escotais*, *de Bueil* (des comtes de Sancerre), *de Nargonne* (2), *de Menon de Turbilly*, *de Sallart*, *de Meurdrac*, *de Jalesnes*, *de Savonnières*, *du Rivau*, *de la Barre*, *de Maillé-la-Tour-Landry*, *de la Rivière*, etc., etc.

La terre et châtellenie de Broc, berceau de cette maison, terre située dans le diocèse d'Angers, et que possédait, dans le milieu du 11[e] siècle, Garin ou Guérin *de Broc*, bienfaiteur de l'abbaye de Vendôme, selon une charte du jour de la fête de Saint-Pierre 1069, s'est transmise dans la descendance de ce même Garin jusqu'en l'année 1669, époque à laquelle cette terre est sortie par vente de la maison de Broc.

Liotard ou Listard, seigneur *de Broc* en 1160, était, suivant l'ordre des temps, petit-fils de Garin de Broc. Ce fut Liotard qui, selon l'ancienne tradition du pays, fit bâtir le château de Broc, auquel il donna le nom de Lizardière.

Cette époque (3) étant celle où la maison de Broc commença à

---

(1) Cette alliance a établi une parenté immédiate avec la maison *de Bourbon-Vendôme*.

(2) Alliance qui a procuré une parenté avec la branche *de Valois-Vendôme*.

(3) Le milieu du douzième siècle est aussi l'époque où l'on voit figurer en Auvergne une maison *du Broc*, qui tenait dans cette province un rang non moins distingué que celui des seigneurs de Broc en Anjou. La première tirait son nom d'une terre assez considérable, avec paroisse, située à une petite distance de la rive gauche de l'Allier, à une demi-lieue sud-sud-ouest d'Issoire. Cette terre du Broc, dit l'auteur des *Coutumes d'Auvergne*, (Chabrol, t. IV, pp. 308 et 418), fut du nombre de celles que Guillaume le Vieux céda à Guillaume le Jeune, son neveu, après l'avoir dépossédé du comté d'Auvergne dans le douzième siècle; ainsi, comme cette terre faisait anciennement partie du domaine des comtes dauphins d'Auvergne, on a lieu de croire, ajoute le même auteur, que la maison du Broc était une branche cadette et apanagée de ces comtes.

Bertrand, seigneur *du Broc*, chevalier, fut nommé garant, avec Bertrand, seigneur de la Tour, Pierre de Montagu, Hugues, seigneur de Chaslus, et Maurin de Bréon, d'un traité fait, au mois de février 1229, entre Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et le roi Philippe Auguste. (*Histoire de la maison d'Auvergne*, par Justel, p. 105; preuves, p. 141.) Bertrand du Broc fut du nombre des seigneurs qui firent, en 1253, des représentations à Alfonse de France, pour le maintien de leurs anciennes coutumes, à l'occasion d'un différent qui

se subdiviser en plusieurs branches, il paraît que Liotard laissa une nombreuse postérité, de laquelle ces diverses branches sont sorties.

---

s'était élevé entre la noblesse d'Auvergne et les évêques du Puy, de Mende et de Clermont.

Pierre, chevalier, seigneur *du Broc*, du Chambon, de Plauzat et de Bergonne, toutes terres du domaine des comtes et dauphins d'Auvergne (Justel, *ibid.*, p. 104), succéda à Bertrand, son père, après l'année 1262, et fit son testament en 1273. Il avait épousé, 1° Marguerite *de Thiern*, dame de Busset, fille de Châtard, vicomte de Thiern, issu d'une branche puînée des comtes d'Auvergne. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 86, et t. VIII, p. 60); 2° Marquise *de Vichy*, de laquelle il eut deux filles :

1°. Dauphine, dame du Broc, héritière universelle de son père en 1273. Elle était mariée, en 1289, avec Louis II *de Beaujeu*, seigneur de Montferrand, puis en secondes noces, avant l'année 1304, avec Briant *de la Roche*, dont elle eut deux filles :

Dauphine et Guillemette de la Rochebriant, qui commencèrent, en 1312, leur noviciat dans l'abbaye de Blelse, en faveur de laquelle leur mère fit une fondation sur la terre du Broc; et un fils, Bertrand de la Roche, chevalier, vivant en 1341;

2°. Marguerite du Broc, qui fut mariée, en 1289, du consentement de sa sœur aînée, avec Jean *Chauderon*, seigneur de Tramaye, en Mâconnais.

Une branche cadette de cette maison paraît s'être continuée jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

Bertrand *du Broc*, chevalier, la représentait en 1328.

N..... *du Broc*, époux d'Oudine d'*Alègre*, laissa un fils :

Armand *du Broc*, damoiseau, lequel était décédé dès l'année 1386, et avait cédé ses biens à Perceval Raybe, son cousin. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 704.)

Cette maison du Broc, en Auvergne, dont une branche existait encore en Bourbonnais en 1575, sous la dénomination de seigneurs des Granges, portait pour armoiries : *de gueules, à 6 brosses d'argent, 3, 2 et 1.*

On trouve encore de ce nom, Guillaume *du Broc*, (fils de N.... du Broc, seigneur du Nozet), qui fut auditeur de Rote, archevêque *in partibus* de Sélencie, et prolégat d'Avignon en 1621 et 1623.

Il existe en Bretagne une famille *de Broc*, seigneurs des Moulins et de la Jumelière, laquelle, lors de la recherche de 1669, a fait preuve de noblesse et de filiation depuis Guillaume de Broc, vivant en 1471. Cette famille n'a rien de commun, que le nom, avec la maison de Broc. Elle porte pour armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants du même.*

Henri *de Broc*, chevalier, fut témoin, en 1185, avec Morhier de Dreux, Payen d'Orléans et Alexandre de Beu, aussi chevaliers, d'une donation faite par Robert, comte de Dreux, (fils de Robert de France), à l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois, du diocèse de Chartres, gouvernée par l'abbé Baudri, pour la fondation d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin. (*Cartulaire de l'église de Saint-Vincent de Nemours;* André du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux*, in-fol., p. 45.)

Hervé *de Broc* fut témoin d'une sentence arbitrale rendue par Guillaume de Chemillé, évêque d'Angers, le 5 des ides de septembre 1185, sur un différent qui s'était élevé entre les chanoines de Saint-Maimbœuf et Morel de Villebernon.

Pierre *de Broc*, étant passé en Angleterre, vers 1186, avec Henri, comte d'Anjou, et roi d'Angleterre, y devint, dit-on, la tige de la maison ducale *de Broke*, pairs de la Grande-Bretagne(1).

Amaury *de Broc* fit le voyage d'outre-mer, en 1190, avec Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et mourut sans postérité.

Geoffroi *de Broc*, décédé vers l'an 1199, pouvait être frère du précédent.

Guillaume, seigneur *de Broc*, fit donation, par charte de l'année 1213, scellée du sceau de Guillaume, évêque d'Angers, à l'abbé et aux religieuses de l'église Sainte-Marie de la Boissière, le jour de la dédicace de cette église, (à laquelle Guillaume de Broc assista), d'une mine de froment à prélever sur la dîme de Broc.

Herbert *de Broc*, proche parent, et peut-être frère de Guillaume, seigneur de Broc, assista, en 1213, à la même dédicace, et fit don d'un septier de froment à l'abbaye de Sainte-Marie de la Boissière, à laquelle son oncle, (*avunculus ejus*), non autrement dénommé, accorda aussi quelques bienfaits. (Voyez le IVe degré de la filiation suivie.)

Guillaume, seigneur *de Broc*, chef des nom et armes de cette maison à la fin du 13e siècle, servit dans les guerres de Flandre,

---

(1) L'auteur de la *Généalogie de la maison de Savonnières*, (in-4°, 1638), a mal connu cette tradition, car il dit sans fondement, p. 113, que la maison de Broc descend des comtes de Pembroke, en Angleterre.

en l'ost (armée) du roi Philippe le Bel, suivant deux quittances de ses appointements militaires qu'il donna à maître Guillaume, chantre de Milly, et à Geoffroy Cocatrix, l'une de 100 liv. tournois, du 22 octobre 1302, et l'autre du jeudi veille de la fête de Saint-Marc de la même année, la première scellée du sceau des armes de Guillaume de Broc, sur cire rouge, représentant *un écu à la bande fuselée.* (Expédition délivrée le 11 janvier 1782, par M. de Gevigny, garde des *Titres et Généalogies de la Bibliothèque du Roi.*)

Pierre *de Broc*, chevalier, cadet de cette maison, fut sénéchal de Nismes et de Beaucaire, puis gouverneur de Lille en Flandre. Le vendredi après la mi-carême de l'année 1304, il donna quittance à Jean de Wailly, chevalier, bailly de Vermandois, de la somme de 68 livres tournois, pour le reste de ses appointements de service comme chevalier, en l'établie d'Aire, en Artois. Le 14 avril de la même année, Pierre de Broc, chevalier, donna, pour solde de ses gages de service sur les frontières de Flandre, quittance d'une pareille somme à Jacques de Hangest, bourgeois de Montdidier. Par acte passé à Aleth, le 16 août 1310, il déclara avoir reçu, comme sénéchal de Beaucaire et de Nismes, des lettres-patentes du roi pour faire publier une ordonnance relative à l'expédition des affaires du parlement. Enfin, par acte daté de Paris le 7 janvier 1313, (*v. st.*), le même Pierre de Broc, chevalier, qualifié gouverneur pour le roi du bailliage de Lille en Flandre, fonda de sa procuration Jacques de Vic, damoiseau, pour recevoir en son nom ce qui lui était dû pour les appointements de la charge de sénéchal de Beaucaire et de Nismes, qu'il avait exercée pendant quelques années. Tous ces actes sont scellés de son sceau, aux armes *de Broc* avec *une bordure.* (Expéditions en parchemin, délivrées le 30 juin 1656, par M. du Port, conseiller-auditeur en la *Chambre des comptes de Paris.*) Pierre de Broc, chevalier, avait épousé, selon d'anciens mémoires de famille, 1° Alix *de Mathefelon,* présumée fille de Foulques, baron de Mathefelon et de Duretal, premier baron d'Anjou, seigneur de Juvigny, de Saint-Ouen, d'Entrames, d'Azay, etc., et d'Alix de Vitré, fille d'André, dernier baron de Vitré; 2° Jacqueline *de Roye.*

I. Thibaut DE BROC, écuyer, seigneur de la cour de Broc, fit

une acquisition de biens-fonds, par acte du lundi, fête de Saint-Cyr 1365, passé sous le scel de la cour de Baugé. (*Titre de l'abbaye de la Boissière.*) L. Trincant, procureur au siége royal de Loudun, et auteur d'une *Histoire généalogique de la maison de Savonnières* (in-4°, Poitiers, 1638), a donné, pp. 112, 113 et 114. un fragment sur la maison de Broc, dont il commence la filiation à Thibaut de Broc, varlet (c'est-à-dire écuyer), seigneur de la cour de Broc, lequel fut père de Baudouin, qui suit.

II. Baudouin DE BROC, écuyer, seigneur de la cour de Broc (1), servait, dès l'année 1386, parmi les écuyers de la compagnie de Jean de Bueil, chevalier bachelier. Par acte du 21 décembre 1395, il vendit à Jean le Fèvre deux rentes que lui devaient deux de ses vassaux de la paroisse de Broc. Il avait épousé en premières noces Marguerite NICOLAS, fille de Jean Nicolas, et de Marguerite de Marçay, sa première femme. Le 23 janvier 1406, par acte passé sous le sceau de la cour de Saumur, Pierre Nicolas, son beau-frère, curé de l'église de Saint-Florent de Saumur, lui donna quittance de la somme de 100 livres tournois, dont Baudouin de Broc lui avait passé obligation le 19 du même mois. Celui-ci épousa en secondes noces, par contrat passé sous le sceau de la cour de Loches, en présence de Charles de Chanay, de Pierre de Ferzille et de Martin de Keralen, le vendredi, fête de Sainte-Catherine, Marie GRENET, dame de Lespinay. Baudouin de Broc ne vivait plus le 18 juillet 1441. Ses enfants furent;

NICOLAS : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mains d'argent, en fasce, et en pointe d'un croissant du même.

GRENET : de sable, au lion léopardé d'argent, lampassé et armé de gueules.

Du premier lit :

1°. Pierre Ier, qui suit;

Du second lit :

2°. Guyon de Broc, écuyer, seigneur de Vaas et de Lespinay, échanson du roi Louis XI en 1461, chambellan, puis maître d'hôtel de ce prince

(1) C'est à partir de Baudouin que la filiation de la maison de Broc a été établie pour les preuves de la cour, en 1776 et 1781, par M. Chérin père, généalogiste des ordres du Roi, et c'est sur une expédition de ces preuves que nous avons dressé la présente généalogie, après avoir, à l'exemple de M. Chérin, rappelé tous les faits antérieurs qui constatent l'ancienneté de cette maison.

en 1464 et 1466, enfin capitaine du château royal de Montils-les-Tours en 1469 et 1473. Il figure dans plusieurs actes de famille des 8 décembre 1435, 5 février 1460, 13 mai et 17 juin 1461, et 4 août 1481. Il est rappelé dans ce dernier acte comme décédé sans enfants. Il avait eu pour femme Marie *de Vaux*.

III. Pierre DE BROC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Broc et de Lizardière, fit une acquisition de biens-fonds, conjointement avec son frère Guyon, par acte du 8 décembre 1435, passé sous le sceau de la cour de Chinon. Le 18 juillet 1441, par acte passé sous le sceau de la cour de Châteaux, en Anjou, il fit don au curé de la paroisse de Broc, et à ses successeurs, de la moitié indivise de la dîme de Broc, telle que l'avait acquise feu Baudouin, seigneur de Broc, son père, de messire Jean de Rougebec, chevalier, seigneur de Meaulne, à la charge par les curés de dire le lundi de chaque semaine une messe en l'honneur de sainte Catherine, soit dans l'église de Broc, soit dans la chapelle que lui ou ses successeurs pourraient ériger dans l'hôtel de Lizardière. Par le même acte, Pierre de Broc fit aussi don à Foucquette DE ROUGEBEC, (fille de Jean, seigneur de Rougebec, chevalier), sa femme, de la jouissance, sa vie durant, de toutes ses terres, domaines et seigneuries, outre la rivière de Meaulne, mouvante de M. de Châteaux. Pierre de Broc est rappelé dans deux actes des 9 mai 1452 et 17 janvier 1474, comme ayant légué une rente de 10 livres tournois à la fabrique de l'église de Notre-Dame de Broc. Il laissa deux fils et une fille :

DE ROUGEBEC : fascé ondé d'argent et de sable.

1°. René, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Jean, Ier du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA VILLE-AU-FOURRIER, *marquis* DE BROC, rapportée à son rang;
3°. Perrine de Broc, à laquelle son père fit don de la terre de la Verrie, le 18 juillet 1441.

IV. René DE BROC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Broc, et de Lizardière, transigea à Baugé, le 20 août 1449, avec Girard, abbé de la Boissière, relativement aux arrérages de six années d'une rente annuelle d'un septier de froment, mesure de la Flèche, que René de Broc devait à cette abbaye, laquelle rente avait été payée par son père et ses prédécesseurs, et prélevée sur la terre de Lizardière. Il épousa Marie DE SAINT-BENOIST, laquelle

DE SAINT BENOIST : de gueules, à la bande échiquetée d'or et d'azur de 2 tires, accostée de 2 lions d'or.

était remariée en secondes noces, avant le 17 août 1461, avec Ambroise le Cornu, écuyer, seigneur de la Courbe et de Launay-Pelloquin, dont elle resta veuve avant le 18 octobre 1492. Cette veuve plaida, au nom de ses enfants, issus de son premier mariage, contre Jean de Savonnières, IV[e] du nom, seigneur de la Bretêche, de Meaulne, d'Entre-deux-Bois, etc., époux d'Anne de Rougebec, fille de Jean de Rougebec, au sujet de la succession d'autre Jean de Rougebec, père de celui dont on vient de parler, et de Foucquette de Rougebec, épouse de Pierre de Broc. René laissa, entr'autres enfants :

1°. Girard, dont l'article suit ;

2°. Girarde de Broc, mariée, avant le 2 juin 1477, avec Louis *d'Espagne*, écuyer, seigneur d'Espagne, de Vennevelles, des Roches, etc., fils de Jean, seigneur d'Espagne, de Vennevelles, des Roches, de la Ripardière, etc., et d'Ambroise de Jupilles ;

3°. Jacqueline de Broc, épouse de Guillaume *du Rivau*, chevalier, seigneur de Villiers, qu'elle a rendu père, entr'autres enfants, de :

René du Rivau, chevalier, seigneur de Boivin et de Villiers, gouverneur de Loudun, lieutenant des gardes-du-corps du roi, qui s'allia avec Catherine *de la Jaille*.

V. Girard DE BROC, écuyer, seigneur de Broc, des Perrays, de Lizardière, de Saint-Loup, de la Roche, de Meaulne, du Bouchet, etc., qualifié *noble et puissant seigneur*, titre porté par tous ses descendants, reçut un aveu et dénombrement, le 17 janvier 1474, de l'église et fabrique de N.-D. de Broc, pour une dîme, *dite* la petite dîme de Broc, située dans les fiefs et seigneuries de Broc et de Lizardière, laquelle avait été léguée à cette fabrique par feu Mgr., Pierre de Broc, et pour la rente de 10 livres tournois que cette église tenait sous le devoir du service divin. Il reçut un aveu le 4 avril 1475, (*v. st.*), passa un accord sur partage avec Jean de Broc, son oncle, le 14 août 1481, et fournit, le 27 décembre 1483, son dénombrement à Antoine, sire de Bueil, comte de Sancerre, baron de Châteaux, en Anjou, et de Saint-Christophe, en Touraine, à raison de sa maison forte de Broc et de divers biens et droits seigneuriaux situés dans la mouvance, soit de la baronnie de Châteaux, soit de celle de la Béraudière, reconnaissant devoir à ce seigneur, pour son châteeu de Broc, un épervier ou deux

chiens courants des meilleurs de sa maison, à la fête de la Madelaine de chaque année. Il avait épousé Isabeau DU BOUCHET DE SOURCHES, fille de Jean du Bouchet, écuyer, seigneur de Sourches, et de Jeanne de Vassé. Ces époux acquirent, le 18 octobre 1498, les droits qu'Ambroise le Cornu, seigneur de la Chevalerie, frère utérin de Girard de Broc, avait, ainsi que ses frères et sœurs puînés, dans la terre de Broc. Ils assistèrent, le 26 juillet 1490, au mariage de Françoise du Bouchet de Sourches, sœur puînée d'Isabeau, avec Jean de Martigné, écuyer, seigneur de Martigné, et augmentèrent les donations précédemment faites au curé de la paroisse de Broc, par acte du 7 mai 1498, pour faire célébrer à perpétuité deux messes dans la chapelle érigée à Lizardière. Girard de Broc et Isabeau du Bouchet vivaient encore le 12 août 1504. Le premier était décédé le 24 octobre 1511, et avait eu:

DU BOUCHET : d'argent, à deux fasces de sable.

1°. Julien, dont l'article suit;
2°. Philippe de Broc, écuyer, seigneur du Plessis-Buisson, mort sans enfants avant le 10 février 1580;
3°. Marguerite de Broc, mariée, par traité du 12 août 1504, avec noble et puissant seigneur Georges *de Bueil*, seigneur de Bois-Vauvray, de la Roche-au-Moyen et de la châtellenie de Crassay, veuf en premières noces de Françoise des Touches, fils de Jacques de Bueil, seigneur de la Motte-Souzay (1) et de Louise, dame de Fontaines.

VI. Julien DE BROC, écuyer, seigneur de Broc, de Lizardière, des Perrays, de la Roche de Meaulne, du Bouchet, de Saint-Loup, du Plessis-Barthélemy, etc., épousa au Lude, par contrat passé devant Tonnereau et son confrère, notaires, le 20 janvier 1520, Jeanne DE VENDÔMOIS (2), fille de feu noble homme Jean de Vendômois,

DE VENDÔMOIS : coupé, au 1 d'or, à 3 fasces de gueules: au 2 d'hermine plein.

(1) Jacques de Bueil était fils de Pierre de Bueil, seigneur de la Motte-Souzay, (branche de la maison de Bueil, cadette de celle des comtes de Sancerre), et de Marguerite de la Chaussée, et ce dernier était le 3e fils de Jean IV, sire de Bueil en Touraine, grand-maître des arbalêtriers de France, et de Marguerite, dauphine d'Auvergne, dame de Marmande. (*Histoire des grands-officiers de la Couronne,* t. VII, pp. 849, 853.)

(2) Arrière-petite-nièce de Jeanne de Vendômois, (fille de Hamelin de Vendômois et d'Alix, dame de Besse), mariée, le 3 septembre 1420, avec Jean *de Bour-*

seigneur de Parpace, de Poligné, de Champmarin, de Besse, etc., et d'Anne de la Grandière. Le 18 mars 1533, Julien de Broc obtint un décret d'ajournement personnel contre les procureurs fondés de la fabrique de l'église paroissiale de Broc, reçut de ceux-ci deux quittances le 10 février 1541, et fit son testament à Lizardière, devant Jean Soret, notaire, le 15 juillet 1554. Jeanne de Vendômois, sa veuve, fit le sien le 29 novembre 1564, et voulut être inhumée auprès de son époux, dans l'église de Notre-Dame de Broc, devant le grand autel. Leurs enfants furent :

1°. Jacques, seigneur de Broc et de Lizardière, rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de Mathurin, son frère, du 28 août 1566. Il n'eut pas de postérité ;

2°. René de Broc, écuyer, seigneur de Saint-Loup et des Perrays, co-seigneur de Broc et de Lizardière, qui fit hommage au roi de Navarre, pour son fief de Saint-Loup, mouvant de la baronnie de la Flèche, le 14 avril après Pâques 1558. Il servait, en 1572, comme homme d'armes des ordonnances du roi, en la compagnie du baron de Lâge, selon une quittance pour solde des appointements de plusieurs hommes d'armes de cette compagnie, du 30 avril de cette année. (*Titre original*, coté 9470, aux archives de M. de Courcelles.) René de Broc mourut sans postérité ;

3°. Mathurin de Broc, qui a continué la descendance ;

4°. Louise de Broc, } religieuses en l'abbaye de Boulieu ;
5°. Anne de Broc, }

6°. Françoise de Broc, légataire de son père, le 15 juillet 1554. Elle fut mariée avec Louis *de Pont-le-Voy*, baron du Petit-Château, chevalier de l'ordre du Roi.

VII. Mathurin DE BROC, chevalier, seigneur de Broc, de Lizardière, des Perrays, du Plessis-Barthélemy, de Livernois, de Grillemont, de Vimarcé, de la Grande-Teudronnerie, etc., baron de Saint-Mars-de-la-Pile, chevalier de l'ordre du Roi, l'un des 100 gentilshommes ordinaires de la chambre, capitaine et gouverneur des villes et châteaux de Carentan et de Pont-Audemer, né en 1528, servait, en 1555, en qualité d'archer de la compagnie du comte du Lude. Il fut nommé, en 1565, l'un des 100 gentilshommes

---

bon, seigneur de Carency, troisième fils de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. I, p. 399.)

de la maison du roi, fut employé dans les armées de S. M. avec le grade de mestre-de-camp, en 1570, et fut créé chevalier de l'ordre du Roi par Charles IX, le 14 février 1572 (*v. st.*). En 1573, il assista à l'entrée du roi Henri III dans Paris, lorsque ce prince revint de Pologne. Il était capitaine des capitaineries de Pont-Audemer et de Carentan lors d'un aveu que lui rendit, le 9 mai 1583, René Bouju, seigneur de Chanderné et de Fleuré. Mathurin de Broc avait épousé, par contrat du 28 août 1566, passé devant Boucher, notaire au lieu de Bazoches, et Cerballier, notaire et tabellion royal des prévôté et châtellenie de Château-Landon, Louise DE LAVARDIN, fille de feu François de Lavardin, écuyer, seigneur de Rannay, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi Charles IX, et de Marguerite de Château-Châlon, dame de Saint-Loup, de Bazoches, de la Ravalerie, etc. Ces époux firent, le 16 septembre 1592, devant Chirat, notaire royal à Tours, résidant à Saint-Mars, un testament mutuel, par lequel ils élurent leur sépulture en l'église de Broc, près les marches du grand autel. Ils firent un codicille, le 24 août 1604, devant Boulemer, notaire royal à Tours, et Mathurin de Broc en fit un second, en sa maison de Lizardière, le 21 septembre 1607. Louise de Lavardin lui survécut, et fit aussi un second codicille en la maison seigneuriale de Lizardière le 22 août 1616. Elle vivait encore le 16 septembre 1622. Ses enfants furent :

DE LAVARDIN : de gueules, à 3 fleurs de lys d'or.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Sébastien de Broc, chevalier, seigneur des Perrays, de Grillemont, de Vars, de la Chappelière, etc., vicomte de Foulletourte, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., etc. Il obtint, le 27 février 1620, un brevet de la charge de capitaine des chasses et forêts du comté du Maine. Il avait épousé, en premières noces, en 1607, Marie *le Bigot*, fille de Louis le Bigot, seigneur de la Gastine, trésorier de France, laquelle fit son testament aux Perrays, devant le Roy, notaire de la cour royale du Mans, le 31 décembre 1621. Sébastien de Broc épousa en secondes noces, par contrat passé devant Thibert et Haulisens, notaires au châtelet de Paris, le 1er avril 1623, Aimée *de Sallart*, dame de Fromont, fille de feu messire François de Sallart, chevalier, seigneur de Bourron et de Montigny, gouverneur et lieutenant pour le roi de la ville et du château de Montargis, et d'Anne Clausse de Marchaumont. Le roi Louis XIII, en considération des services de Sébastien de Broc, unit et érigea en sa faveur, en titre de vicomté, les terres seigneuriales des Perrays et de Foulle-

tourte, par lettres-patentes du mois de juillet 1635, registrées au parlement le 4 août 1636. Sébastien de Broc épousa en troisièmes noces, par traité du 3 octobre 1654, Bonne-Marie-Madelaine *de Broc de Chemiré*, sa petite-nièce, laquelle se remaria, le 30 novembre 1663, avec Charles de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesnes. Son premier mari avait fait son testament en sa maison seigneuriale des Perrays, devant Bellanger, notaire royal au Mans, le 12 janvier 1655, puis un codicille devant Bainville, notaire royal au Mans, le 31 mai 1658. Il n'avait eu qu'un fils issu de son premier mariage, et nommé :

Pierre de Broc, chevalier, qui acheta, le 6 février 1645, pour 42,000 livres tournois, la charge de lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, où il remplissait celle d'enseigne. Il fit les campagnes de Flandre, suivant un congé qu'il obtint au camp devant Mardick, le 21 août 1646, de *Monsieur*, fils de France, duc d'Orléans, qui l'autorisait à se retirer chez lui pour se faire traiter d'une maladie qui le mettait hors d'état de finir la campagne. Pierre de Broc mourut le 10 septembre de la même année. Il n'avait pas été marié;

3°. Françoise de Broc, mariée, par contrat passé en la maison seigneuriale de Lizardière, le 26 juin 1595, devant Moriceau, notaire royal à Baugé, avec noble et puissant seigneur René *du Chesne*, seigneur de Loucheraye et de Laudifer, qui donna quittance de 4000 écus d'or à compte sur la dot de sa femme, le 15 juillet 1597;

4°. Anne de Broc, religieuse du monastère de Bonlieu en 1604;

5°. Michelle de Broc, religieuse au monastère du Ronceray en 1604.

VIII. François DE BROC, chevalier, seigneur de Broc, de Lizardière, du Plessis-Buisson, du grand et du petit Saint-Loup, du grand et du petit Bouchet, de la grande Tendronnerie, de la Tacheraye, du Ménil-Ricordeau, de Thaïs et des Bellinières (terres érigées en quatre châtellenies par lettres-patentes du mois de juillet 1636, avec établissement, dans le bourg de Broc, d'un marché par semaine et de 4 foires par an), baron de Saint-Mars, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, épousa, par contrat passé devant Gilles Gerbault, notaire royal à Amboise, le 11 mars 1596, Françoise DE MONTMORENCY-FOSSEUX, demoiselle de Courtalain, dame ordinaire de la reine, mère du roi, fille de feu haut et puissant seigneur Pierre de Montmorency-Fosseux, marquis de Thury, comte de Châteauvillain, baron de Fosseux, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de Jacqueline d'Avaugour, dame de Courtalain et de Bois-

DE MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur.

ruffin. François de Broc fut pourvu de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 22 janvier 1603. Nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel en la même année, il en reçut le collier des mains du maréchal de Bois-Dauphin, le 8 janvier 1605. Sa femme et lui intervinrent dans divers actes des 16 septembre 1622, 22 février 1628, 30 janvier 1634 et 21 février 1635. François de Broc est qualifié *chevalier des ordres du Roi* dans une quittance que donna, le 10 février 1612, Françoise de Montmorency, sa femme, à Raimond Phélypeaux, conseiller-d'état et trésorier de l'épargne, de la somme de 1500 livres tournois, « dont S. M. nous » a fait don, dit-elle, en considération des services que nous lui » avons rendus, et pour nous donner moyen d'iceux continuer. » (*Titre original* conservé aux archives de la famille.) Ses enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article viendra ;
2°. Michel de Broc de Saint-Mars, auteur de la branche des *seigneurs-barons* DE CHEMIRÉ, rapportée ci-après ;
3°. Pierre de Broc, *dit* l'abbé de Saint-Mars, abbé des abbayes de Fontenelle, ordre de Saint-Augustin, de Ressons, ordre des Prémontrés, et de Tous-les-Saints d'Angers, archimandrite, aumônier du roi, agent-général du clergé de France, et député pour la province de Paris, à l'assemblée générale du clergé tenue en juin 1635, nommé en 1637, et sacré le 4 mai 1640, évêque d'Auxerre, décédé le 6 juillet 1671 ;
4°. François de Broc, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, sur ses preuves faites au prieuré d'Aquitaine, les 27 et 28 mai 1614. Il vivait en 1628. Il était capitaine pour le roi au Havre-de-Grâce en 1637 ;
5°. Catherine de Broc mariée, avant le 30 janvier 1634, avec Jacques, seigneur *des Loges*, chevalier ;
6°. Antoinette de Broc, mariée, au lieu seigneurial de Lizardière, le 16 septembre 1622, avec Charles *Testu*, chevalier, seigneur de Pierrebasse, (d'une branche puinée des marquis de Balincourt, qui ont donné un maréchal de France), fils aîné de messire Jean-Guillaume Testu, chevalier, seigneur de Menonville, de la Maison-Rouge et de la Galaisière, et de dame Renée Clérembault, dame de Perrebasse ;
7°. Anne de Broc, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mariée, par contrat du 16 mars 1624, avec Ambroise *des Escotais*, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, du Plessis-Barthélemy, de Savigny, de la Durandière, de la Chevalerie, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc., fils d'Ambroise des Escotais, I[er] du nom, chevalier, seigneur de la Chevalerie et de la Trigaudière, chevalier

de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, et d'Antoinette de la Houdinière, dame de Chantilly. Elle était veuve lorsque, comme tutrice d'Ambroise des Escotais, son fils, elle fit hommage pour la seigneurie de la Chevalerie, mouvante de la vicomté de Foulletourte, à Sébastien de Broc, son oncle, le 1er octobre 1643.

DE BOURDEILLE : d'or, à 2 pieds de griffon de gueules, armés d'azur.

IX. Jacques DE BROC, chevalier, seigneur de Broc, de Lizardière, etc., baron de Saint-Mars-de-la-Pile, épousa, par contrat passé au château du Louvre, en présence des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, devant Dequatrevaulx et son confrère, notaires au châtelet de Paris, le 1er juillet 1624, Marguerite DE BOURDEILLE, dame d'honneur de la reine-mère, fille de feu haut et puissant seigneur Claude de Bourdeille, chevalier, baron de Mathas et de Beaulieu, en Saintonge, et en partie de Saint-Amand, en Puisaye, seigneur de Tachinville et de Laideville, au Pays-Chartrain, etc., et de haute et puissante dame Marguerite du Breuil de Théon. Jacques de Broc et Marguerite de Bourdeille, sa femme, passèrent deux accords les 30 janvier 1534 et ....décembre 1651. Ils ne vivaient plus le 6 février 1671, et laissèrent quatre fils et une fille :

1°. Pierre, comte de Broc et de Lizardière, vicomte de Foulletourte, marié, par articles passés sous seings-privés à Vaudesir le 24 décembre 1655, et reconnus devant Bauny, notaire royal à Saint-Christophe, le 10 janvier 1656, avec Élisabeth *Testu*, fille de Claude Testu, écuyer, seigneur de Vaudesir, conseiller-maître-d'hôtel du roi et trésorier-général de France à Tours, et de Marie de Chervis. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voysin de la Noiraye, intendant en Touraine, du 15 février 1669, et mourut sans postérité en 1688;

2°. Michel-Claude, qui a continué la descendance;

3°. François de Broc, baptisé le 7 mai 1637, dans la paroisse de Notre-Dame de Broc, au diocèse d'Angers;

4°. Jacques de Broc, chevalier, seigneur du Plessis, marié, par articles passés sous seings-privés le 6 février 1671, et reconnus le 7 devant René du Bois, notaire au Lude, avec Marie *Jarry*, fille de Gui Jarry, seigneur du Brossay, et de Marie Gallichon;

5°. Louise de Broc, mariée, avant le 17 mai 1674, avec René *le Roy*, chevalier, seigneur de Montaupin, avec lequel elle est nommée dans deux actes des 17 février 1675 et 24 mars 1681.

X. Michel-Claude, comte DE BROC, chevalier, seigneur de Lizar-

dière, de la Fosse, etc., épousa, par contrat passé sous seings-privés, et reconnu devant Amellon, notaire au Lude, le 2 août 1666, Elisabeth PRUD'HOMMEAU, fille de noble Antoine Prud'hommeau, sieur de Darron, et de René Fautras. Ils se firent un don mutuel de tous leurs biens par acte du 6 mai 1667, passé devant René du Bois, notaire au Lude. Michel-Claude de Broc fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, par l'intendant de Touraine, le 15 février 1669, et mourut peu avant le 16 juillet 1674. Elisabeth Prud'hommeau vivait encore le 27 novembre 1705, et mourut avant le 21 février 1733. Ils avaient eu deux fils : PRUD'HOMMEAU :

1°. Armand-Léonor, comte de Broc, ondoyé le 16 mai 1667, nommé successivement cornette de la compagnie Mestre-de-Camp du régiment Mestre-de-Camp-Général le 20 février 1688, capitaine dans le même corps le 23 janvier 1690, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, le 20 décembre 1695, tué à la bataille d'Hochstedt le 13 août 1704. Il avait épousé, par contrat du 1[er] mai 1698, passé devant Levasseur, notaire à Paris, haute et puissante dame Susanne *de Nargonne* (1), veuve en premières noces de Jean des Vaux, chevalier, marquis de Lévaré. Armand-Léonor n'a pas eu d'enfants ;

2°. Michel, qui a continué la descendance.

XI. Michel, chevalier, puis comte DE BROC, vicomte de Foulletourte, seigneur des Perrays, de Pescheré, de Mondan, de la Roche-Taraby, du Breil, etc., obtint, le 6 juillet 1687, une sous-lieutenance du régiment de la Reine, infanterie, dans lequel il fut nommé lieutenant, puis capitaine d'une compagnie, les 22 septembre 1688 et 27 décembre 1692. Il fit avec ce corps les campagnes sur le Rhin, en Allemagne et en Flandre, fut maintenu dans sa noblesse le 28 octobre 1717, par jugement de M. Chauvelin, intendant en la généralité de Tours, fit son testament au château de Pescheré, le 29 novembre 1738, devant Urbain Lebourdais, notaire royal au Breil, et mourut le 14 mars 1739. Il avait

(1) Cousine-germaine de Françoise de Nargonne, née en 1621, (fille de Charles de Nargonne, baron de Mareuil, et de Léonore de la Rivière), mariée, le 25 février 1644, avec Charles *de Valois*, duc *d'Angoulême*, comte d'Auvergne, de Clermont, de Ponthieu, etc., chevalier des ordres du Roi, colonel-général de la cavalerie légère de France, fils naturel du roi Charles IX. Elle fut la seconde femme de ce prince, et mourut sans postérité le 10 août 1713.

épousé, par articles passés au Breil le 27 novembre 1705, et reconnus le 30 devant Guillaume Fouin, notaire royal au Mans, Armande-Renée Richer, qui vécut jusqu'après le 16 janvier 1746. Elle était fille de Jacques Richer, écuyer, seigneur de Breil, et d'Armande Rebuffe. De ce mariage sont provenus :

Richer : d'azur, à la croix de calvaire à 3 degrés d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles d'or mal ordonnées.

1°. Michel-Armand, marquis de Broc, vicomte de Foulletourte, seigneur des Perrays, de Pescheré, de Livernois, de Guesselard, etc., né le 3 décembre 1707. Il fut nommé lieutenant à la suite du régiment du Roi, infanterie, le 22 janvier 1722, et servit cette année au camp de Montreuil. Pourvu d'une lieutenance dans la compagnie de Ligny, au même régiment, le 20 novembre 1724, il se trouva aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, en 1733, ainsi qu'à ceux de Tortone, de Novarre et de Sarravalle, en 1734. Le 1er mars de cette année, il fut nommé capitaine d'une compagnie qu'il commanda à l'attaque de Colorno, aux batailles de Parme et de Guastalla, ainsi qu'au siége de la Mirandole dans la même campagne, puis à ceux de Revéré, de Reggio et de Gonzague, en 1735. Louis XV, en considération de ses services, lui donna la croix de l'ordre de Saint-Louis le 17 août 1738. Il servit au camp de Compiègne en 1739. Le 22 mai 1742, il fit hommage au roi, en la chambre des comptes de Paris, pour sa vicomté de Foulletourte, et pour les fiefs et seigneuries du petit Livernois, de Seran, du petit Guesselard, etc. Le marquis de Broc se trouva au combat de Sahay, au ravitaillement de Frauenberg, à la fameuse retraite de Prague en 1742, et à la bataille de Dettingen en 1743. Le 16 mars 1744, il fut nommé lieutenant de la compagnie colonelle du régiment du Roi, en conservant son rang de capitaine. Il se trouva en cette qualité aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, à l'affaire de Haguenau et au siége de Fribourg dans la même année; à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, Oudenarde, Dendermonde et Ath, en 1745; à celui de Bruxelles et à la bataille de Raucoux en 1746, enfin à la bataille de Lawfeldt en 1747. Le marquis de Broc fut nommé, le 7 août de cette dernière année, colonel du régiment d'infanterie d'Aunis, qu'il commanda d'abord en Provence, puis en Italie, jusqu'à la paix. Il était passé avec son grade dans le corps des grenadiers de France, lorsqu'il reçut, le 1er février 1749, sa nomination de colonel-lieutenant du régiment de Bourbon, infanterie. Il commanda ce corps au camp de Sarre-Louis en 1753, sur les côtes en 1756, 1757 et 1758; et la manière dont il se conduisit au combat de Saint-Cast, en Bretagne, contre les Anglais, le 11 septembre de cette dernière année, fixa le choix qu'on fit de lui pour apporter au roi les détails de cette brillante affaire. Louis XV le créa brigadier d'infanterie le 15 octobre suivant, maréchal-de-camp le 20 février 1761, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 1er septembre 1764. Il fut pourvu du commandement en Bre-

tagne le 13 décembre 1765, passa à celui de l'Alsace en 1767, et mourut sans enfants, au château des Perrays, le 4 avril 1775. (*Dictionnaire Historique des Généraux-Français*, par M. de Courcelles, in-8°, 1821, t. III, pp. 208, 209.) Le marquis de Broc avait épousé, par contrat passé devant Martin le Long, notaire royal de Sainte-Susanne, et René Léon, notaire royal d'Estival, haute et puissante demoiselle Jeanne-Jacqueline *de Duminique de Millon*, fille de feu haut et puissant seigneur Jacques-Ferdinand de Duminique, baron de Millon, colonel au service de S. M. I. et R., commandant du fort Saint-Pierre de Fribourg, etc., et de dame Françoise-Anastase de Villeguine, dame de Hembach. Le marquis de Broc avait vendu la terre de Pescheré en 1769. Ses autres biens passèrent à son frère Charles-Léonor;

2°. N..... de Broc, né le 31 mai 1710, mort au berceau;

3°. Charles-Léonor, qui a continué la descendance;

4°. Louise-Marie-Madelaine de Broc, née le 26 mars 1709, religieuse, puis abbesse du monastère de la Fontaine Saint-Martin, mentionnée dans des actes des 9 mai 1732 et 29 novembre 1738;

5°. Renée-Armande de Broc, née le 8 juin 1711, } religieuses au même monastère.

6°. Élisabeth-Armande de Broc, née le 25 janvier 1713, } religieuses au même monastère.

XII. Charles-Léonor, chevalier, puis comte DE BROC, vicomte de Foulletourte, seigneur de la Fosse, des Perrays, de la Chevalerie, de Mondan, de Bresteau, etc., fut nommé successivement lieutenant en second de la compagnie de Broc, au régiment du Roi, infanterie, en 1735, enseigne, puis lieutenant au régiment d'Orléans, infanterie, les 1er mai 1738 et 9 mars 1742, capitaine d'une compagnie le 20 mars 1745, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Viefville le 10 mars 1747, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 7 septembre 1754, capitaine au régiment de Sainte-Aldegonde, cavalerie, en 1757, puis dans celui de la Reine, enfin lieutenant-colonel de cavalerie le 16 octobre 1764. Le comte de Broc est décédé le 7 mars 1803. Il avait épousé, par articles passés sous seings privés au Mans, le 16 janvier 1746, reconnus le 22 du même mois devant Chasseraye, notaire en cette ville, Madelaine-Gabrielle DE MENON DE TURBILLY, fille de haut et puissant seigneur François-Henri de Menon, comte de Turbilly, seigneur de Bresteau, de Cheronne, etc., et de haute et puissante dame Madelaine-Françoise de la Rivière. Charles-Léonor, comte de Broc, transigea sur partage, le 18 avril 1769, avec le marquis de Broc, son frère aîné, et fit hommage à *Monsieur*, duc d'Anjou

DE MENON : d'or, au chardon de sinople, fleuri de gueules, mouvant d'un croissant d'azur.

et d'Alençon, comte du Maine, le 24 décembre 1778, entre les mains du baron de Fontette, son chancelier et garde-des-sceaux, pour sa vicomté de Foulletourte et 700 arpents de la lande de Bourrée, que le roi avait concédés au feu marquis de Broc, son frère aîné. Le comte de Broc a laissé :

1°. Charles-Michel, dont l'article suit;

2°. Madelaine-Jeanne-Joséphine-Gabrielle de Broc, née le 26 septembre 1749, mariée, en 1767, avec Nicolas-Alexandre-François *de la Fresnaye*, marquis de Saint-Aignan, fils de François de la Fresnaye, IIe du nom, chevalier, seigneur-patron de Saint-Aignan de Craméoil, et de Marie-Madelaine-Catherine-Françoise-Jeanne-Baptiste de Sainte-Marie. Madame la marquise de Saint-Aignan a été nommée dame pour accompagner S. A. S. madame la princesse de Conty, dont elle était dame d'honneur, lorsque, d'après les preuves faites par son mari au cabinet des ordres du Roi, elle eut l'honneur d'être présentée à LL. MM. et à la famille royale le 6 décembre 1785. Elle a un fils :

Alexandre-François de la Fresnaye, comte de Saint-Aignan, baptisé le 11 mai 1768, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé Élisabeth *Mareschalchi*, fille de Ferdinand, comte Mareschalchi, ministre-d'état italien, ambassadeur d'Autriche à la cour de Modène, décoré des principaux ordres de France et d'Italie, etc.;

3°. Louise, comtesse de Broc, née le 12 février 1752, dame de S. A. S. madame la princesse de Lamballe, qui, d'après les preuves faites au cabinet des ordres du Roi, pardevant M. Chérin père, a eu l'honneur d'être présentée à LL. MM. par la marquise de Saint-Aignan, sa sœur, le 1er janvier 1778;

4°. Marie-Augustine de Broc, née le 8 janvier 1757, mariée, le 17 juillet 1781, avec M. le marquis *de Samson*.

XIII. Charles-Michel, marquis DE BROC, né le 6 octobre 1750, fut nommé successsivement sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie, le 8 mai 1766, sous-lieutenant de la compagnie de Broc au même régiment le 10 février 1767, capitaine-commandant de la compagnie mestre-de-camp du même corps le 16 octobre 1768, capitaine-commandant du régiment de Quercy, cavalerie, en 1785, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et lieutenant-colonel du régiment Royal-Champagne le 2 novembre 1787. Il épousa, avec l'agrément du roi et de la reine, par contrat passé devant Baron, notaire au châtelet de Paris, les 29 et 30 mars 1778 (mariage cé-

lébré le 8 avril suivant), Emilie de Bongars, présentée à LL. MM. et à la famille royale le 12 avril, fille d'Alexandre-Jacques de Bongars, président à mortier au parlement de Metz, et de dame Jeanne-Magoulet de Maisoncelles. Le marquis de Broc est décédé le 3 octobre 1803, laissant Charles-Gabriel, qui suit.

de Bongars : de sable, à 3 molettes d'éperon d'or, surmontées de 3 mouchetures d'hermine du même; au chef cousu de gueules, chargé de deux têtes de léopard d'or.

XIV. Charles-Gabriel, marquis de Broc, né le 11 janvier 1779, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est entré dans la seconde compagnie des mousquetaires le 1er juillet 1814, et a été nommé, le 2 novembre 1815, lieutenant-colonel du 6e régiment de hussards. Du mariage qu'il a contracté avec Anne-Marie-Françoise Chevalier, fille de Jean-Baptiste Chevalier, maréchal des camps et armées du roi, ancien gouverneur des établissements français au Bengale, et de Marie-Anne Robin d'Aligny, sont issus :

Chevalier : d'azur, au buste de licorne d'argent; au chef du même, chargé de 3 merlettes de sable.

1°. Charles-Léon, comte de Broc, né le 18 janvier 1800. Il a fait, en 1823, la campagne d'Espagne, et a été cité avantageusement dans un rapport du 5e corps, dont il faisait partie. Le roi Ferdinand VII l'a décoré de l'ordre de Charles III;

2°. Armand-Charles-Fernand de Broc, né le 25 juillet 1807, décédé le 14 avril 1826;

3°. Sosthènes-Gonsalve de Broc, né le 7 mars 1809.

SEIGNEURS-BARONS DE CHEMIRÉ, *éteints*.

IX. Michel de Broc de Saint-Mars, chevalier, seigneur baron de Chemiré, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, second fils de François de Broc, chevalier, seigneur de Broc, de Lizardière, etc., et de Françoise de Montmorency-Fosseux, reçut de la reine-mère, Marie de Médicis, un brevet de 1200 livres de pension en considération de ses services. Le roi Louis XIII, pour les mêmes motifs, lui accorda 1500 livres d'entretien annuel par brevet du 8 novembre 1625. Il épousa, par contrat passé devant Jean Saymond, notaire royal à Baugé, le 22 février 1628, Marie-Madelaine du Chesne, fille de François du Chesne, écuyer, seigneur de la Tremblaye, et de Marguerite Richomme. Le roi accorda une nouvelle pension de 2000 livres à Michel de Broc de Saint-Mars, en considération des services qu'il avait rendus à S. M. en diverses occasions importantes, et notamment en

du Chesne : de sable, à 3 chevrons d'argent.

Piémont. Enfin Michel de Broc reçut un nouveau don de ce prince le 2 décembre 1637. Marie-Madelaine du Chesne, sa veuve, passa un accord, le 3 octobre 1654, avec Sébastien de Broc, chevalier, vicomte de Foulletourte. Elle vivait encore le 30 avril 1661, et laissa :

1°. Armand, dont l'article suit;
2°. Pierre de Broc, ondoyé le 6 février 1644, et baptisé le 14 mars 1646;
3°. Michel de Broc, abbé de Chemiré, vivant le 24 mars 1681 ;
4°. Bonne-Marie-Madelaine de Broc, mariée 1°, par traité du 30 octobre 1654, avec Sébastien *de Broc*, chevalier, vicomte de Foulletourte; 2°, par contrat passé à Angers le 30 novembre 1663, avec Charles *de Maillé de la Tour-Landry*, marquis de Jalesnes, seigneur du Pin, etc., fils de Louis de Maillé, *dit* de la Tour-Landry, marquis de Gillebourg, et d'Éléonore, dame de Jalesnes;
5°. Élisabeth de Broc, mariée, par contrat du 26 novembre 1663, avec Ambroise *des Escotais*, III° du nom, chevalier, seigneur de Chantilly, d'Armilly, de la Chevalerie, etc., son cousin-germain, fils d'Ambroise des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly, de la Durandière, de la Chevalerie, du Plessis-Barthélemy et de Savigny, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et d'Anne de Broc de Lizardière. Ambroise des Escotais représenta Élisabeth de Broc, dans un accord que celle-ci passa, le 24 mars 1681, avec Françoise de Maugas, sa belle-sœur;
6°. Claude de Broc, qui partagea avec sa sœur Élisabeth, le 28 novembre 1682, les biens provenants de la succession de Sébastien de Broc, leur grand-oncle.

DE MAUGAS : d'azur, à la bande d'argent accostée de deux étoiles d'or.

X. Armand DE BROC, chevalier, seigneur baron de Chemiré, né en 1634, épousa, par traité passé à Baugé, le 30 avril 1661, devant Charles Salmon, notaire de cette ville, Françoise DE MAUGAS, veuve de Louis de Vasselot, chevalier, seigneur de Dannemarie, et fille de François de Maugas, écuyer, seigneur de Sermaise, et de Françoise Sigonneau. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voysin de la Noiraye, intendant en Touraine, en Anjou et au Maine, du 15 février 1669. Le 25 septembre 1674, le président et lieutenant-général en la sénéchaussée de Baugé donna à Armand de Broc, baron de Chemiré, âgé de 40 ans, un certificat portant qu'il avait servi au ban et arrière-ban de cette sénéchaussée et des élections de la Flèche et de Château-Gontier, pendant sept campagnes, et qu'il avait été choisi par la noblesse pour la commander, ce qu'atteste un second certificat de la noblesse, ajouté

au premier, du 18 novembre 1674, et qui porte en outre qu'Armand de Broc a été tué à l'affaire de Benaminy, en Lorraine, par un parti ennemi le 5 du même mois de novembre. Françoise de Maugas, comme tutrice de ses enfants, passa un accord le 24 mars 1681. Elle fit son testament le 12 août 1712, et mourut avant le 11 novembre 1721, laissant :

1°. Michel-Armand de Broc, baron de Chemiré, page de la grande écurie du roi Louis XIV en 1680. Le 14 janvier 1708, il obtint du roi la permission de se retirer dans sa famille, après 16 années de services rendus par lui à S. M., en qualité tant d'enseigne que de lieutenant de vaisseau. Il mourut avant le 22 mai 1724 ;

2°. Charles-René, dont l'article suit ;

3°. Charles-Ambroise de Broc, *dit* l'abbé de Broc, vivant le 19 août 1739 ;

4°. Françoise-Susanne de Broc, dame du Grip, non encore mariée en 1739.

XI. Charles-René DE BROC, chevalier, seigneur-baron de Chemiré, de Moulines, de la cour du Moulin, des Petits-Mans, et de Mons-en-Faye, obtint un arrêt du parlement de Paris, le 22 mai 1724, sur un procès que lui, l'abbé de Broc et leur sœur Françoise-Susanne soutenaient contre Marie-Anne Darot, veuve de Jacques de Vasselot, chevalier, seigneur de Dannemarie, lequel était fils aîné de Françoise de Maugas et de Louis de Vasselot, chevalier, seigneur de Dannemarie, son premier mari. Il avait épousé, par contrat passé devant Bouclier, notaire à Angers, le 4 février 1706, Anne-Jacquine GRANDET, qui vivait encore le 25 juillet 1741 ; elle était fille de François Grandet, écuyer, seigneur de la Plesse, et de Françoise de Jousselin. Charles de Broc laissa trois enfants :

GRANDET : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles et en pointe d'une coquille, le tout du même.

1°. René-Armand-François, qui suit ;

2°. Anne-Françoise du Broc, dame de Grip, de Chemiré, de la Cour du Moulin, de Mincé, etc., vivante en 1772, non mariée ;

3°. Anne-Susanne-Henriette de Broc, née le 24 août 1715, dame de Rigné, Sermaises, Moulines, Montchauvon, Bois-Bineteau, Poillé, Coustrolles, des Planches, etc., mariée, par contrat passé devant Caillot, notaire royal à Baugé, avec René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin, marquis de la Girouardière, mort au château de Moulines, près Baugé, au mois d'octobre 1762, fils de Philippe-René d'Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, de Chantenay, de la Roche-Saint-Bault, etc., et d'Angélique-Charlotte de la Saugère.

XII. René-Armand-François, marquis DE BROC, né en 1711, fut successivement second enseigne au régiment des Gardes-Françaises le 9 février 1728, premier enseigne le 4 janvier 1730, sous-lieutenant le 7 juillet 1733, et lieutenant le 18 décembre 1734. Le 22 mai 1741, comme fondé de procuration de Michel-Armand, marquis de Broc de Lizardière, son cousin, il fit hommage au roi, en la chambre des comptes de Paris, pour la vicomté de Foulletourte, le petit Livernois et la seigneurie de Sibaud. Il fut nommé lieutenant de grenadiers dans les Gardes-Françaises le 20 juillet 1743, puis capitaine le 8 octobre suivant, et créé brigadier de cavalerie le 1er janvier 1748. Le marquis de Broc avait fait toutes les campagnes depuis le siége de Philisbourg en 1734, et s'était trouvé aux batailles de Dettingen en 1743, de Fontenoy en 1745, de Lawfeldt en 1747, et aux siéges d'Ypres, de Furnes, de Dendermonde, de Tournay, d'Ath, de Maëstricht et de Berg-op-Zoom. Il est décédé le 2 août 1757, à l'âge de 46 ans, sans avoir été marié. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VIII, p. 470.)

SEIGNEURS DE LA VILLE-AU-FOURRIER, MARQUIS DE BROC, etc.

LE BRUN : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable.

IV. Jean DE BROC, Ier du nom, écuyer, seigneur châtelain de la Ville-au-Fourrier, second fils de Pierre Ier, seigneur de Broc et de Lizardière, et de Foucquette de Rougebec, épousa, par contrat passé devant Montortier, notaire de la cour de Baugé, le 5 février 1460, (*v. st.*), Renée LE BRUN, fille de Jean le Brun, écuyer, seigneur de la Ville-au-Fourrier, en Anjou, et de Louise de la Flotte. A ce contrat fut présent Guyon de Broc, écuyer, oncle de Jean, représenté par Jean de Daillon, chevalier, seigneur du Lude et de Fontaines, son fondé de procuration. Guyon de Broc avait donné tous ses biens, sauf l'usufruit sa vie durant, à son neveu, par acte daté de Lyon le 11 mai 1457. Il ratifia ce don les 13 mai et 17 juin 1461. Jean de Broc fut nommé échanson ordinaire de Charles de France, duc de Normandie et de Guienne, le 12 décembre 1465, en considération des services qu'il avait rendus à la reine Marie d'Anjou, mère de ce prince. Jean de Broc est qualifié échanson ordinaire du roi (Louis XI) dans un acte du 8 novembre 1478, et dans plusieurs actes subséquents. Il fit un accord sur

partage avec Gérard de Broc, écuyer, seigneur de Broc et de Lizardière, son neveu, le 4 août 1481, fut nommé lieutenant-général de l'artillerie de France, sous M. de Genouillac, par commission datée de Tours du 6 mars 1482, et obtint, le 9 juin 1491, des lettres de sauve-garde dans lesquelles il est qualifié pensionnaire de sa majesté et échanson du feu roi Louis XI. Il fit son testament le 13 décembre 1500, et fut inhumé dans l'église de Vernoil, sépulture des seigneurs de la Ville-au-Fourrier, ses prédécesseurs. Renée le Brun, sa veuve, épousa en secondes noces Jean de Quedilhac. Elle avait eu de Jean de Broc :

1°. René, dont l'article suit;
2°. Françoise de Broc, mariée, par contrat du 2 août 1496, passé devant Maurice, notaire de la cour de la Ville-au-Fourrier, avec noble homme René *Berruyer*, seigneur de la Caillère;
3°. Jeanne de Broc, religieuse de l'ordre de Fontevrault, suivant la donation d'une pension que lui fit son père le 3 mai 1486.

V. René DE BROC, écuyer, seigneur châtelain de la Ville-au-Fourrier, épousa, par traité passé à Chenin, le 11 mai 1499, devant Maurice et son confrère, notaires royaux à Baugé, Perrine BOUJU, fille de feu Antoine Bouju, écuyer, seigneur des Pastis, et de Guyonne Gayet, dame de Brèche. Le 18 octobre 1502, il fit un accord devant Regnault, notaire à Baugé, avec noble seigneur Jean de Quedilhac, son beau-père, mari de dame Renée le Brun, sa mère; reçut, le 9 avril 1526, une obligation de Jean de Broc, son frère, qui, de concert avec lui, passa un accord avec André de Meurdrac, écuyer, seigneur de la Charbonnelière, devant J. du Clou, notaire en la cour de Souzay, le 29 octobre 1527, et est rappelé comme défunt dans trois actes des 2 janvier 1531, 11 juin 1533 et 9 septembre 1550. Il avait eu de Perrine Bouju, sa femme, sept fils et quatre filles :

Bouju : d'or, à 3 aiglettes de sable.

1°. Jean II, dont l'article viendra;
2°. Charles de Broc, } qui partagèrent avec leurs frères et sœurs le 11 juin
3°. Pierre de Broc, } 1533;
4°. Joachim de Broc, } mineurs en 1533;
5°. Simon de Broc, }
6°. René de Broc, } religieux bénédictins, vivants en 1533;
7°. Étienne de Broc, }

8°. Jeanne de Broc, mariée, par contrat du 2 juillet 1527, avec André *de Meurdrac,* écuyer, seigneur de la Charbonnelière;

9°. Anne de Broc, } qui partagèrent avec leurs frères et sœurs le 11
10°. Antoinette de Broc, } juin 1533;

11°. Louise de Broc, qui était mariée, en 1563, avec Pierre *Devin de la Fosse,* avec lequel elle vivait le 24 janvier 1577.

VI. Jean DE BROC, II° du nom, écuyer, seigneur châtelain de la Ville-au-Fourrier, offrit de faire hommage-lige au roi pour cette terre le 19 janvier 1531; partagea avec ses frères et sœurs, par acte passé devant Baugé, notaire en la cour de Broc, le 11 juin 1533, et fut exempté du service du ban et arrière-ban le 9 juillet 1537, attendu son service actuel comme homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans. Il était, suivant des lettres de sauvegarde qui lui furent accordées le 27 septembre 1546, archer de la garde-du-corps du roi. Il fit hommage à S. M., en la chambre des comptes de Paris, le 9 septembre 1550, pour la châtellenie, terre et seigneurie de la Ville-au-Fourrier. Il avait épousé Jacquette D'ALIDAY, fille de Jean d'Aliday, écuyer, seigneur de Chervis, en Mirebalais, et d'Anne de Brisay. Ces deux époux assistèrent, le 9 juin 1563, au traité de mariage de Jeanne, leur fille. Jean de Broc mourut avant le 11 février 1565. Sa veuve vivait encore le 15 mars 1578. Leurs enfants furent :

D'ALIDAY.

1°. Jean de Broc, seigneur de la Ville-au-Fourrier, fief et châtellenie dont il fit hommage au roi le 11 février 1565. Il mourut sans postérité avant le 10 août 1577. Il avait épousé, avant le 16 novembre 1560, Barbe *d'Estrées,* veuve en premières noces de N.... de Pymont, et remariée en troisièmes avec René de Vendômois. Elle était fille de Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, vicomte de Soissons, grand-maître de l'artillerie de France, et de Catherine de Bourbon-Vendôme. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne,* t. IV, p. 599);

2°. Charles Ier, qui a continué la descendance;

3°. Jean de Broc, seigneur de la Métairie et des haute et basse Vernelles, par acte de partage du 24 janvier 1577. Sa mère et Charles, son frère, lui firent un don le 15 mars 1598;

4°. Adrien de Broc, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA ROCHE DE BROC, rapportée ci-après;

5°. Jeanne de Broc, l'aînée, dame de Cherves, en la paroisse de Saint-Germain d'Arcé, près Château-du-Loir, mariée, par traité passé au château de la Ville-au-Fourrier, le 9 juin 1563, devant Joyn, notaire, avec Arthus *du Boul,*

du Boul, seigneur de Ceintrey, fils aîné de feu noble homme Philippe, seigneur du Boul, et de Jeanne de Marne, dame de Ceintrey;

6°. Jeanne de Broc, la jeune, mariée, par contrat du 16 novembre 1566, passé au château de la Ville-au-Fourrier, devant le même notaire, avec Jean *de Menon*, seigneur de la Pommeraye.

VII. Charles de Broc, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, de Vernelles, de la Bruère, de Vernoil-le-Fourrier, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, épousa, par traité passé au château de la Ville-au-Fourrier, devant Moreau, notaire, le 10 avril 1577, Charlotte de Jalesnes, fille de Claude, seigneur de Jalesnes, et de Renée de Vendômois de Champmarin. Il est qualifié l'un des 100 gentilshommes du roi sous la charge du seigneur de Chavigny dans des lettres de sauve-garde qu'il obtint le 23 août 1585. Il avait servi précédemment en qualité d'homme d'armes de la compagnie du seigneur de Montpensier. Le 2 juin 1592, Henri IV lui permit, par lettres datées du camp de Compiègne, à cause de son âge, étant plus que sexagénaire et malade, de demeurer en sa maison de la Ville-au-Fourrier, sous l'obéissance de S. M., et d'y tenir à ses frais tel nombre de soldats qu'il voudrait, avec exemption de logement de gens de guerre. Il est rappelé comme défunt et comme chevalier de l'ordre du Roi et l'un des 100 gentilshommes de la maison de S. M. dans le contrat de mariage de Charles, son fils aîné. Sa femme ne vivait plus aussi à cette époque. Ils avaient laissé :

de Jalesnes : d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules, percées d'or.

1°. Charles II, dont l'article suit;

2°. Michel de Broc, écuyer, seigneur de Goulèvres, qui fit son testament à Vernoil-le-Fourrier, devant Michel de la Lande, notaire, le 9 juin 1659, et mourut sans postérité. Il fut inhumé dans l'église du bourg de Vernoil, que Victor de Broc, chevalier, son neveu, avait fondée;

3°. Jacqueline de Broc, dame de Vernelles et de Cherves, par partage du 26 août 1613.

VIII. Charles de Broc, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, de la cour de Broc, de Vernoil, de Goulèvres, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fit hommage à S. M. pour sa châtellenie de la Ville-au-Fourrier, mouvante du château de Baugé, le 11 juillet 1605. Il épousa, par traité passé au château de la Bretesche, devant Jarnormand et Brunet, notaires de la cour

DE SAVONNIÈRES : de gueules, à la croix patée et alésée d'or.

de Châteauceaux, en Anjou, le 29 mai 1608, Anne DE SAVONNIÈRES, qui eut en dot 9000 livres tournois, et mourut peu avant le 22 novembre 1632. Elle était fille de haut et puissant seigneur Charles de Savonnières, chevalier, seigneur de la Bretesche, de Meaulne, de la Curée, de la Capetière, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de feu dame Hardie Tortreau de la Tortelière. Il fut créé chevalier de l'ordre du Roi le 20 janvier 1620, et reçu à Gizeux par le seigneur de Bellay le 7 février suivant. Charles de Broc ne vivait plus le 9 février 1672. Ses enfants furent :

1°. Victor Ier, dont l'article suit;
2°. Marie de Broc, qui était veuve, en 1672, de messire Nicolas *de la Rivière*, chevalier, seigneur de Montaigne.

IX. Victor DE BROC, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, de la cour de Broc et de Vernoil, paraît dans divers actes des 22 novembre 1632, 9 juin 1659 et 24 septembre 1660. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Voysin de la Noiraye, intendant en Touraine, en Anjou et au Maine, le 28 septembre 1668; souscrivit un partage avec Marie de Broc, sa sœur, le 9 février 1672, et fit son testament à Saumur le 4 septembre 1676, devant Jean Prunier, notaire royal de cette ville. Il ordonna que son corps fût transporté à Vernoil, pour y être inhumé en l'église paroissiale de ce lieu. Jeanne PÉAN, sa femme, qu'il nomma exécutrice de ses dernières volontés, et qui mourut avant le 14 février 1705, l'avait rendu père de :

PÉAN : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de sable; aux 2 et 3 de sable, à la bande d'or.

1°. Michel-Victor de Broc, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier et de Saint-Hilaire, qui servait, le 14 juillet 1697, au ban de la noblesse d'Anjou, sous les ordres du maréchal d'Estrées, général des armées de S. M. en Bretagne. Il vivait le 14 février 1705, et paraît être mort dans la même année : du moins il ne vivait plus en 1706;
2°. Victor, IIe du nom, qui a continué la descendance;
3°. Marie-Anne de Broc, dame de la Cour de Broc et de Saint-Hilaire, mariée à Baugé, le 13 septembre 1706, avec Gilles *de Mailly*, écuyer, seigneur du Tilloy, et vivante en 1711.

X. Victor DE BROC, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, de Vernoil, etc., obtint, le 8 avril 1693, un brevet

de la charge de cornette de la compagnie de la Luzerne, au régiment de Souastre, cavalerie. Il épousa, par contrat du 14 février 1705, passé devant Marchesné, notaire à Château-du-Loir, Françoise DE LA BARRE, fille d'Olle de la Barre, chevalier, seigneur de Hautepierre et de Brillaudin, et de Françoise du Perrier. Le 6 juillet 1711, Victor de Broc transigea, devant Benoist, notaire à Angers, avec Marie-Anne de Broc, sa sœur; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Chauvelin, intendant en la généralité de Tours, du 19 juillet 1715, et est rappelé comme défunt (depuis l'année 1724), ainsi que sa femme, dans l'acte de partage de leurs biens du 23 janvier 1767. Leurs enfants furent :

DE LA BARRE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 fusées rangées d'azur; aux 2 et 3 d'or, à la fasce d'azur.

1°. Charles-Olle-Victor de Broc, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, né le 23 juin 1707, nommé, le 1er septembre 1725, officier pointeur dans l'équipage de l'artillerie qui se rassemblait à Perpignan, puis, le 25 septembre 1731, commissaire extraordinaire de l'artillerie à l'école de la même ville. Il devint successivement commissaire ordinaire et commissaire provincial de l'artillerie, les 20 avril 1734 et 28 novembre 1744, reçut du roi, le 6 février 1745, une gratification de 600 livres en considération des blessures qu'il avait reçues aux siéges de Demont et de Coni, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 30 septembre 1747, et mourut sans postérité, à Paris, au mois de juin 1763;

2°. Alexandre-Louis-Michel, qui a continué la descendance;

3°. Marie-Thérèse de Broc, morte au mois de juin 1740;

4°. Catherine-Victoire-Françoise de Broc de la Ville-au-Fourrier, morte sans alliance, après l'année 1767;

5°. Madelaine-Emilie de Broc de Hautepierre, née le 18 novembre 1718, reçue à Saint-Cyr le 23 août 1727, et décédée sans alliance après le 23 janvier 1767.

XI. Alexandre-Louis-Michel, marquis DE BROC, chevalier, seigneur de la Ville-au-Fourrier, de Vernoil, de Parcé, de Charnay, de Hautepierre, etc., né en 1721, servait avec le grade de capitaine lorsqu'il fut pourvu d'une compagnie dans le régiment de Limosin, infanterie, le 6 août 1744. Il devint aide-major du 4e bataillon de ce régiment, le 1er juillet 1747, et fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en considération de ses services le 19 mars 1762. Le 23 janvier 1767, il fit un partage avec Catherine-Victoire-Françoise, sa sœur; fit hommage à *Monsieur*, frère du roi, duc d'Anjou et comte du Maine, pour toutes ses terres

et seigneuries, et obtint de ce prince, le 18 décembre 1774, une commission de conservateur particulier de ses chasses dans l'étendue des landes et petit bois de Vernoil et de Parcé. Le marquis de Broc mourut le 3 septembre 1780, et fut inhumé le 5 dans l'église paroissiale de Vernoil. Il avait épousé, par contrat passé devant Caillot, notaire royal à Baugé, le 21 juillet 1766, Hyacinte-Urbaine-Susanne-Renée D'HARDOUIN DE LA GIROUARDIÈRE, fille de feu haut et puissant seigneur René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin, marquis de la Girouardière, chevalier, seigneur de la Girouardière, de la Planche, de Chantenay, du Pin, de la Mauguinière, etc., et de haute et puissante dame Anne Susanne-Henriette-Victoire de Broc. De ce mariage sont issus :

D'HARDOUIN : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un lion léopardé de sable, lampassé de gueules, et en pointe de deux quintefeuilles de sable.

1°. Alexandre, dont l'article viendra;

2°. Armand-Louis, baron de Broc, né le 15 février 1772, au château de la Ville-au-Fourrier. Il entra comme cadet dans le 2e régiment de dragons le 31 mai 1788, devint sous-lieutenant le 15 octobre 1789, lieutenant, puis capitaine les 27 avril et 23 mai 1792, et se trouva, le 31 août suivant, à l'affaire de Nancy. Il a été promu au grade de chef d'escadron le 19 juillet 1795, et a fait avec distinction toutes les campagnes sur le Rhin, la Sambre, la Meuse, la Moselle, en Allemagne et en Italie. Il est devenu major du 5e régiment de dragons le 29 octobre 1803, membre, puis officier de la Légion-d'Honneur les 26 mars et 15 juin 1804, aide-de-camp du prince Louis Buonaparte le 2 du même mois de juin 1804, enfin colonel du 13e régiment de dragons le 4 octobre de la même année, et commandant de la Légion-d'Honneur le 7 janvier 1806. Lorsque Louis Buonaparte eut été placé par son frère sur le trône de Hollande, le 24 mai 1806, le baron de Broc fut nommé, le 6 juillet suivant, grand-maréchal du palais de Hollande. Il devint chevalier de l'ordre du Mérite le 1er janvier 1807, et fut créé général de brigade en la même année. Le baron de Broc est décédé sans enfants. Il avait épousé mademoiselle AUGUIÉ, (sœur de la maréchale Ney, princesse de la Moskowa). Accompagnant la reine Hortense aux bains d'Aix, en Savoie, elle tomba, en traversant un torrent, dans l'un des gouffres de la cascade de Grésy, située à Moiron (1) le 10 juin 1813;

3°. Anne-Hyacinthe-Charlotte-Alexandrine de Broc, née le 13 juin 1767,

(1) Cet événement malheureux se passa sous les yeux de la reine, qui donna les témoignages de la plus profonde douleur et des regrets touchants à la perte de madame la baronne de Broc, à laquelle cette princesse était attachée par l'amitié la plus tendre. (Voyez *le Moniteur* du 19 juin 1813, p. 666.)

qui fut tenue au baptême, le surlendemain, par Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, prince de Robecque, grand d'Espagne de la première classe, et par Anne-Susanne-Henriette-Victoire de Broc, son aïeule maternelle ;

4°. Madelaine-Jeanne-Anne-Henriette-Louise de Broc, née le 20 août 1768, mariée.

XII. Alexandre, marquis DE BROC DE LA VILLE-AU-FOURRIER, né le 7 août 1770, a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes aux armées des princes français, jusqu'au licenciement du corps de Condé en 1801. Louis XVIII l'a créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 12 octobre 1814. Il a épousé, le 9 juin 1801, Marie-Charlotte-Anne DE SAVONNIÈRES, fille de feu Timoléon-Madelon-François, marquis de Savonnières, et de dame Marie-Marguerite-Victoire-Françoise de Nau. De ce mariage sont issus : DE SAVONNIÈRES : comme à la page 26.

1°. Alexandre-Armand-Edouard de Broc, né le 18 mars 1805 ;
2°. Timoléon-Ernest de Broc, né le 6 mai 1809 ;
3°. Charles-Edmond de Broc, né le 1er janvier 1811.

SEIGNEURS DE LA ROCHE DE BROC.

VII. Adrien DE BROC, écuyer, seigneur de la Bruère et de la Goumaudière, 4e fils de Jean de Broc, IIe du nom, écuyer, seigneur châtelain de la Ville-au-Fourrier, et de Jacquette d'Aliday, épousa, 1° par contrat passé au château de la Ville-au-Fourrier, devant Joyn, notaire, le 14 novembre 1575, Françoise DE FONDETTE, fille de feu Michel de Fondette, sieur de la Bruère et de la Roche-Noyan, avocat au siége d'Angers, et de Perrine Grimaudet; 2° par contrat passé devant Gâtineau, notaire en la cour de Beaufort, le 31 janvier 1586, contrat dans lequel Adrien de Broc est qualifié capitaine du château de Beaufort, Lucrèce DE GLATINAY, fille d'Alexandre, seigneur de Glatinay, et de Jeanne de Sara. Ses enfants furent ; DE FONDETTE : DE GLATINAY :

Du premier lit :

1°. Jean III, dont l'article viendra ;
2°. Charles de Broc, } qui partagèrent avec leur frère aîné la succession
3°. François de Broc, } de leur mère les 21 juillet 1615 et 8 avril 1616 ;

4°. Perrine de Broc, religieuse aux Loges en 1616;

Du second lit :

5°. Mathurine de Broc.

VIII. Jean DE BROC, III° du nom, écuyer, seigneur de la cour de Broc et de la Goumaudière, partagea, avec ses deux frères, les biens de la succession de Françoise de Fondette, leur mère, devant Joyn, notaire de la cour de la Ville-au-Fourrier, les 21 juillet 1615 et 8 avril 1616, et se maria, par contrat passé devant Bouilly, notaire à Saumur, le 22 avril 1617, avec Renée PRÉVOST, veuve en premières noces de Louis le Goust, écuyer, sieur des Sables, et fille et héritière de feu Pierre Prévost, écuyer, sieur de la Chougne, et de Françoise de Carolles. Elle le rendit père de :

PRÉVOST : d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.

1°. Charles de Broc, chevalier, dont la succession fut partagée entre Jacques, son frère, et sa sœur le 23 juin 1651;
2°. Jacques, dont l'article suit;
3°. Adrien de Broc, décédé avant le 23 juin 1651, date du partage de sa succession;
4°. Adrienne de Broc, qui était mariée, en 1651, avec François *de Chargé*, écuyer.

IX. Jacques DE BROC, chevalier, seigneur de la Roche-de-Broc, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voysin de la Noiraye, intendant en la généralité de Tours, du 28 septembre 1668. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1648, passé devant Verdier, notaire à Parigné-l'Evêque, Renée DE COURTOUX, de laquelle il eut :

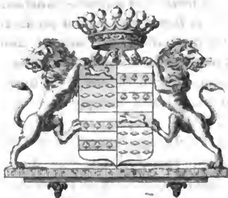
DE COURTOUX : d'argent, à la fasce denchée de sable, remplie d'or, accompagnée de 3 roses de gueules.

Jacques de Broc, écuyer, seigneur de la Roche-de-Broc, baptisé le 19 août 1655. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. Chauvelin, intendant en la généralité de Tours, le 30 octobre 1716.



LE BRUN DE RABOT,

SEIGNEURS DE SERREBRUNE, DE TERSAC, DE SAINT-HIPOLY, DE FARGUES, DE RABOT; CO-SEIGNEURS DE CADALEN; SIEURS DE POUZES, DE SAINT-MARCEL, DE LA TOUR, DE PIOLS, DE BONAC, DE LA CESQUIÈRE, DE LA DURANTIE, DE FONTANILLES, DE MONTIRON, etc., *en Languedoc.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 9 losanges couchées d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un lévrier d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à 3 fasces de gueules, chacune chargée de 3 trèfles d'or.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

Le nom de LE BRUN est très-ancien dans la province de Languedoc. Au milieu du douzième siècle, vivait à la cour de Raimond V, comte de Toulouse, en 1165, Guérin *le Brun,* « gentil » châtelain du Vélay, dans l'évêché du Puy, » troubadour célèbre, qu'on voit figurer, en 1174, dans un accord passé entre ce comte et Bernard-Aton, vicomte de Nismes et d'Alby. (*Histoire générale de Languedoc,* par D. Vaissète, t. II, p. 520, et t. III, *preuves,* p. 135.)

Gérald *le Brun,* archiprêtre, Bernard Auduin et Gaillard de Faugères, chanoines, furent nommés, par bref du pape Clément V, du 31 juillet 1307, gérants et administrateurs du diocèse d'Alby, dont le siége était alors vacant par l'absence de l'évêque Bernard. (*Bibliothèque publique d'Alby.*)

Les archives de l'hôtel-de-ville d'Alby font mention de Guillaume *le Brun*, premier consul de cette cité pendant les années 1361, 1364 et 1386; N.... *le Brun* en 1413; *Raimond le Brun* en 1423 et 1446, enfin Pierre *le Brun* en 1448 (1).

Guillaume *le Brun*, né à Toulouse en 1440, (*Biographie Toulousaine*), fut conseiller du roi Louis XI, qui dérogeant, en sa faveur, aux ordonnances royales interdisant à tout citoyen l'exercice d'aucune charge de judicature dans le lieu de sa naissance, le nomma, en 1467, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Toulouse. Ce choix de Louis XI fut heureux pour le pays. Guillaume le Brun employa tout son crédit auprès de ce prince pour obtenir le rétablissement du parlement à Toulouse même. Depuis un an, le roi avait transféré ce parlement, ainsi que la cour des aides, à Montpellier. Les habitants de cette dernière ville, soutenus par la protection du duc de Bourbon et le crédit de l'évêque du Puy, cherchèrent à s'opposer à cette translation des deux cours: mais l'habileté de Guillaume le Brun prévalut, et le succès de cette négociation lui mérita d'honorables témoignages de reconnaissance de la part des citoyens et de toutes les autorités de Toulouse. Ce magistrat fut envoyé plusieurs autres fois en députation vers le roi Louis XI, dont il possédait toute la confiance. Les historiens de Languedoc, D. Vaissète, la Faille et du Rozoi parlent de Guillaume le Brun avec éloge. Il fut très-probablement père de Jacques, qui suit.

I. Noble Jacques LE BRUN, seigneur direct de Serrebrune (2), juge-mage et lieutenant-général de la sénéchaussée de Toulouse, paraît avoir été neveu et filleul de Jacques le Brun, élu capitoul de Toulouse en 1470.

En 1483, la peste fit de grands ravages à Toulouse. Cette ville, que le parlement même avait abandonnée pour éviter la contagion, était devenue déserte. Le juge-mage Jacques le Brun fut le seul magistrat qui resta à Toulouse: par ses soins, son zèle et son

(1) Les premiers consuls de la ville d'Alby étaient choisis parmi les nobles ou les docteurs en droit.

(2) *Serrebrune* est situé près de Montastruc, sur le chemin de Toulouse à Alby.

activité, il rendit de grands services à ses concitoyens dans cette circonstance malheureuse, tant sous le rapport des mesures sanitaires qu'il fit adopter, qu'en purgeant la cité d'une foule de voleurs et de gens sans aveu, partisans des Espagnols, qui s'y étaient introduits. (*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. V, p. 87; — *Annales de Toulouse*, par du Rozoi.) Jacques le Brun épousa Jeanne Roche, avec laquelle il est nommé dans une transaction qu'il passa, le 21 août 1510, devant Mandenelli, notaire à Toulouse, avec noble Guillaume le Brun, leur fils. Jacques fut élu capitoul en 1526, et vivait encore le 20 novembre 1533, suivant un acte conservé dans les minutes de Clavelli, notaire. Ses enfants furent:

Roche : d'azur, à la bande d'or, chargée d'un lion de sable et accostée de deux rochers d'argent; au chef d'azur, semé d'étoiles d'argent.

1°. Guillaume Ier, dont l'article suit;
2°. N.... le Brun, qui fut père de : — Jean le Brun. Ce dernier était présent à l'ouverture du testament d'Antoine le Brun, seigneur de Tersac, son cousin, le 1er février 1576. Il fut consul d'Alby pendant les années 1577, 1585 et 1599. De son mariage avec N.... *de Chambert* (A) est issu : — Nicolas le Brun, né en 1587. Il fut archiprêtre de Monestier, et chanoine de l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby. Il mourut en cette ville le 27 décembre 1667, à l'âge de 80 ans, et fut inhumé dans la nef de l'église de Sainte-Cécile. Il avait fait beaucoup de dons à celle de Monestier;
3°. N.... le Brun, femme de noble Pierre *Audouin*, (B), qui fut capitoul de Toulouse en 1522. Il est mentionné comme gendre de Jacques le Brun dans l'acte du 21 août 1510, cité plus haut.

II. Noble Guillaume le Brun, Ier du nom, seigneur de Tersac (1), transigea avec son père le 21 août 1510, et mourut avant le 10 novembre 1559. Damoiselle Isabelle de Malrine, alors sa veuve, l'avait rendu père de trois fils:

de Malrine :

1°. Antoine dont l'article suit;
2°. Guillaume IIe, auteur de la branche des *seigneurs* de Saint-Hipoly, rapportée ci-après;

(A) *de Chambert :* Écartelé, aux 1 et 4 de sinople, à trois trèfles d'or; aux 2 et 3 d'argent, à 3 bandes de gueules.

(B) *Audouin :* D'argent, au lévrier rampant de sable, colleté et clariné d'azur.

(1) *Tersac* était une petite ville avec un château fort, distante d'une lieue d'Alby. Elle a été fameuse dans les guerres de religion; mais ce n'est plus qu'un village.

3°. N.... le Brun, gouverneur du château de Lombers, en Albigeois, en 1568. Il fut massacré, au mois de mai 1574, dans une émeute populaire arrivée en la ville d'Alby.

III. Noble Antoine LE BRUN, seigneur de Tersac, transigea, le 18 mai 1559, devant Serieye, notaire à Alby, avec Guillaume le Brun, son frère. Dans cet acte est rappelé un partage de biens paternels fait entre les mêmes frères, pardevant Barthe, notaire à Alby. Antoine épousa, par contrat passé devant Hilaire, notaire à Toulouse, le 24 octobre 1559, et par acte du 20 novembre de la même année, passé devant Molinier, notaire à Alby, Anne D'OLIVE, fille de feu noble Jean d'Olive, avocat-général au parlement de Toulouse, et de damoiselle Souveraine du Mesnil, qui fut présente au contrat, ainsi qu'Isabelle de Malrinc, mère d'Antoine le Brun, Guillaume le Brun, frère de celui-ci, N..... d'Olive, frère d'Anne, Pierre Ferandier, juge-mage de la sénéchaussée de Rouergue, son beau-frère, nobles N.... N...., de Chalvet et d'Anticomareta, Antoine de Lavedan, Jean de Galaup, baron de Brens, tous proches parents des contractants. Antoine le Brun fut premier consul de la ville d'Alby pendant les années 1561 et 1573. Il servit dans le parti catholique contre les calvinistes, et courut le plus grand danger dans le combat que ces deux partis se livrèrent entre Alby et Réalmont, le jour de Saint-Laurent 1569. Les catholiques, inférieurs en nombre, furent défaits, et Antoine le Brun, enveloppé par les ennemis, ne dut son salut qu'à son courage, s'étant fait jour l'épée à la main. Il fit son testament olographe à Paris, le 3 février 1575, et mourut le 25 janvier 1576, laissant six enfants:

D'OLIVE : de gueules, à 3 bandes d'or.

1°. Guillaume le Brun, institué héritier pour moitié avec François, son frère;

2°. François le Brun, conseiller du roi, premier consul de la ville d'Alby dans les années 1604, 1616 et 1625, puis syndic du diocèse. De son mariage contracté, le 8 janvier 1606, devant Pélissier, notaire royal à Alby, avec damoiselle Jeanne *d'Alary* (A), fille de noble Jean d'Alary, et de damoiselle Catherine de Gontier, il a laissé :

Jeanne le Brun, mariée, par contrat passé devant Ferrasse, notaire royal

---

(A) *d'Alary :* Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au coq d'or; aux 2 et 3 de gueules, au demi-vol d'argent; au chef d'or, chargé d'un coq de gueules.

à Alby, le 30 janvier 1630, avec noble Jean *de Galaup*, fils de noble Claude de Galaup, seigneur d'Orban, et de damoiselle Catherine de Ciron. Jeanne le Brun eut, entr'autres enfants : — Pierre de Galaup, écuyer, qui passa un accord avec les religieux carmes d'Alby devant Viguier, notaire royal en cette ville, le 11 septembre 1677. Il eut de damoiselle Catherine-Élisabeth *de Carrière*, son épouse : — Jean-Antoine de Galaup, né à Alby le 8 novembre 1677, marié avec Claire *de Metge*, et père de : — Victor-Joseph de Galaup, écuyer, né à Alby le 17 mars 1709. Celui-ci eut pour femme Marguerite *de Rességuier*, et pour fils : — Jean-François de Galaup, écuyer, seigneur *de la Pérouse*, chef d'escadre des armées navales, né le 23 août 1741, navigateur célèbre par son génie, son courage et ses malheurs;

3°. Louis, qui a continué la descendance;

4°. Gabrielle le Brun, légataire de son père le 3 février 1575. Elle épousa noble Jacques *de Genton* (A), dont sont descendus les barons de Villefranche;

5°. Antoinette le Brun, légataire de son père, épouse de Jean *de la Fage* (B), lieutenant-principal de la judicature de Terre-Basse d'Albigeois;

6°. Finette le Brun, aussi légataire de son père en 1575. Elle fut mariée avec noble André-Philippe *de la Tour*, seigneur d'Escabrins et de Fenols, en Albigeois.

IV. Louis LE BRUN, écuyer, seigneur de Rabot, sieur de Pouzes, légataire de son père le 3 février 1575, est qualifié homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de la reine mère, dans le contrat de son mariage passé devant Pelissier, notaire-royal à Alby, le 6 janvier 1619, avec damoiselle Marie DE SUDRÉ, fille de feu Antoine de Sudré, docteur en droit, avocat en la cour, et juge de toutes les terres du comte d'Aubijoux, et de damoiselle Catherine de Galaup. A ce contract assistèrent François le Brun, frère aîné de Louis, Géraud le Brun, seigneur de Saint-Hipoly, son cousin-germain, Claude de Galaup, seigneur d'Orban, oncle maternel de Marie de Sudré, Alphonse d'Elbène, évêque et seigneur d'Alby, François de la Valette, évêque de Vabres, Jean de la Valette, seigneur de Cornusson, sénéchal de Toulouse, Pierre d'Alary, trésorier de France, etc. Louis le Brun se distingua dans les guerres DE SUDRÉ.

(A) *de Genton :* D'azur, à la licorne d'argent.

(B) *de la Fage :* D'or, à l'arbre de sinople; au lion léopardé de gueules, brochant au pied de l'arbre.

de son temps. En 1621, il commanda cent hommes de guerre qu'il conduisit, avec une pièce de canon, au siége de Bruniquel, qui s'était soulevé contre le roi. Louis le Brun exécuta cette opération avec succès et bravoure, ainsi que le prouve un acte de la maison consulaire d'Alby, du 17 septembre 1622, signé par les consuls Chassan, Adhémar, Rieumier, du Mas et Tridoulat, acte collationné par Viguier, notaire royal à Alby. Louis le Brun fut premier consul de cette ville, et syndic du diocèse dans les années 1622 et 1623, et fut député aux états-généraux de la province, dont Louis XIII fit en personne l'ouverture à Beaucaire le 15 novembre 1622. Louis le Brun fit son testament le 13 janvier 1642, devant Bernard Bruel, notaire royal à Alby. Il élut sa sépulture dans la chapelle de Saint-Sébastien de l'église des carmes à Alby, à côté du tombeau de ses prédécesseurs, fit des legs aux religieux de ce couvent et à l'hôpital Saint-Jacques de la même ville, et mourut le 20 juillet 1647. Marie de Sudré lui survécut et fit son testament devant Noyrit, notaire royal à Alby, le 9 septembre 1669. Leurs enfants, rappelés dans ces deux actes, furent:

1°. Jean, dont l'article viendra;

2°. François le Brun, écuyer, sieur de la Tour, légataire de son père en 1642. Il mourut à Paris au mois de novembre 1660;

3°. Antoine le Brun, écuyer, seigneur de Piois, né à Alby le 22 février 1630. Il servait, en 1651, avec le grade de capitaine dans le régiment de S. A. R., suivant une quittance donnée devant Bruel, notaire royal à Alby, pour une somme d'argent que lui avait assurée noble Jean le Brun, seigneur de Rabot, son frère aîné, sur ses droits légitimaires. Antoine le Brun, suivant cet acte, était sur le point de partir pour la guerre. Il épousa, par contrat passé devant Pierre Monestié, notaire royal à Milhavat, juridiction de Cesteyrols, en Albigeois, le 1er janvier 1661, damoiselle Marguerite *de Durfort* (A), fille de feu noble Pierre de Durfort, chevalier, sieur de Bonac, et de dame Marie du Rieu. Antoine le Brun était encore au service le 9 septembre 1669, époque du testament de sa mère. Il mourut avant le 6 juin 1675, ayant eu de son mariage :

Marie le Brun de Bonac, mariée, par contrat passé devant Pierre Monestié, notaire royal à Cesteyrols, le 6 juin 1675, avec noble Georges *de Guérin* (B), IIe du nom, sieur de Pagas, fils de feu noble

(A) *de Durfort :* D'argent, à la bande d'azur.

(B) *de Guérin :* De gueules, à 6 besants d'argent.

Georges de Guérin, 1[er] du nom, et de dame Fleuriste de Verdun. Ils furent assistés à ce contrat par Marguerite de Durfort, mère de Marie le Brun de Bonac, noble Guillaume de Guérin, prêtre, recteur de Cahusac, Jacques du Rieu, sieur de la Barthe, noble Guillaume de Guérin, sieur de Caila, noble Jean de Roquefort, Guillaume de Hautpoul, sieur de la Gembrède, Jean de Brignac, sieur de Montarnaud, Charles de Vezian, Clément de Clairac, sieur de la Roque, et Antoine de Rochefort, sieur de Sarniac;

4°. Louis le Brun, écuyer, sieur de la Cesquière. Les 29 septembre 1655 et 25 avril 1658, il donna deux quittances, notariées par Noyrit, à Alby, à Jean le Brun, seigneur de Rabot, son frère aîné, de diverses sommes que celui-ci lui avait comptées sur sa légitime, pour s'équiper et aller rejoindre les armées du roi en Flandre et en Italie. Louis le Brun quitta le service pour entrer dans les ordres sacrés en 1668, et mourut chanoine de l'église de Sainte-Cécile d'Alby;

5°. Guillaume le Brun, écuyer, légataire de son père en 1642;

6°. Antoinette le Brun, née à Alby le 11 janvier 1626, mariée, le 15 janvier 1655, avec noble François *de Rochefort* (A), seigneur de Sarniac, fils de noble Antoine de Rochefort, seigneur du même lieu. Antoinette le Brun ne vivait plus le 9 septembre 1669. Son mari en avait eu trois fils et une fille, auxquels Marie de Sudré, leur aïeule maternelle, fit quelques legs;

7°. Catherine le Brun, née à Alby le 31 janvier 1629. Elle fit son testament devant Noyrit le 7 mars 1673, et institua son héritier Jean, son frère aîné, qui suit.

V. Jean LE BRUN, écuyer, seigneur de Rabot, né à Alby le 7 mars 1623, institué héritier de ses père et mère en 1642 et 1669, fut premier consul de la ville d'Alby, pendant les années 1660 et 1682. Il épousa, par contrat passé devant Jacques Noyrit, notaire royal à Alby, le 15 juillet 1662, damoiselle Rose D'ARQUIER, fille de noble Pierre d'Arquier, ancien capitoul de Toulouse, conseiller du roi et contrôleur en l'élection de Montauban, et de feu damoiselle Salvie de Poussoy. A ce contrat furent présents nobles Antoine le Brun, sieur de Bonac, capitaine dans le régiment Royal, Louis le Brun, sieur de la Cesquière, Jacques d'Arquier, docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale d'Alby, oncle paternel de Rose d'Arquier. Jean le Brun fit son testament le 20 mars 1694, devant Guillaume Noyrit, avocat en parlement et notaire royal à Alby. Il de-

D'ARQUIER : d'or, à 3 genêts de sinople.

(A) *de Rochefort* ou *de Roquefort*, (le nom se trouve alternativement écrit de ces deux manières dans les mêmes actes) : D'azur, à 3 rochers d'or.

manda à être inhumé dans l'église des carmes de cette ville, en la sépulture de ses ancêtres, dans le cas où il habiterait Alby au jour de son décès, ou dans l'église de Saint-Jean de Gabriac, s'il mourait dans son château de Rabot. Il a dans cet acte la qualité de capitaine commandant la garde bourgeoise des lieux de Cadalen et de Tecon, au diocèse d'Alby. Jean le Brun mourut dans cette ville le 4 avril 1694. Rose d'Arquier, sa veuve, fit registrer, en 1698, ses armoiries à l'Armorial général de France. (In-fol., p. 509, généralité de Toulouse, sénéchaussée d'Alby. Ce Recueil se conserve aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.) Ses enfants furent :

1°. Jean-Chrysostôme, dont l'article viendra;
2°. Pierre-Auguste le Brun, écuyer, sieur de la Durantie, né à Alby le 26 février 1673. Il était au service dans les armées du roi lors du testament de son père, combattit à Hochstædt en 1704, et paraît y avoir péri;
3°. Antoine le Brun, écuyer, sieur de Fontanilles. Il était au service en 1694, se trouva, ainsi que son frère, à la bataille d'Hochstædt, et parait de même y avoir péri avec lui, d'après le contenu d'une lettre de ce temps, conservée par la famille;
4°. Ignace le Brun, sieur de la Cesquière, né à Alby le 21 mars 1680, chanoine de l'église métropolitaine d'Alby, mort le 26 septembre 1699, et inhumé dans cette église;
5°. Jean-Louis le Brun, écuyer, sieur de Montiron, né à Alby le 13 janvier 1685. Il était lieutenant de canonniers lorsque, par acte du 2 septembre 1703, il donna à sa mère une reconnaissance pour une somme d'argent qu'il avait reçue sur ses droits légitimaires, et qu'il employa pour le service du roi. Il se trouva à la bataille d'Hochstædt en 1704, fit son testament au château de Rabot le 24 janvier 1767, devant Jean-Henri Boyer, notaire royal à la Bessière-Candeil, et mourut dans le courant de cette même année, à l'âge de 82 ans. Sa succession fut recueillie par Jean-Chrysostôme, II° du nom, son neveu;
6°. Jean-Jacques le Brun, écuyer, sieur de Rabot, rappelé dans le testament de son père comme étant décédé dans les armées du roi en Flandre, en 1692;
7°. Marie le Brun de Rabot, mariée, avant l'année 1694, avec Antoine *Derripis* (A), conseiller du roi et médecin ordinaire de S. M.;

(A) *Derripis :* De sinople, à la rivière d'argent en fasce, accompagnée de trois cygnes du même.

8°. Rose le Brun de Rabot, née le 14 janvier 1669;

9°. Françoise le Brun de Rabot, qui fit son testament devant Calvet, notaire royal à Alby, en 1710, et institua son héritier noble Jean-Chrysostôme le Brun, seigneur de Rabot, son frère aîné;

10°. Catherine le Brun de Rabot, mariée, après l'année 1694, avec noble Jacques *de Pierre* (A), écuyer, seigneur de la Valade.

VI. Jean-Chrysostôme LE BRUN, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rabot, né à Alby le 28 décembre 1667, était au service du roi lorsque son père l'institua son héritier universel, avec Rose d'Arquier, sa mère, le 20 mars 1694. Il épousa, par contrat passé, le 4 février 1704, devant Arvingas, notaire royal à Penne d'Albigeois, damoiselle Marie DE FORRAS DE ROQUEROUGE, fille de Jean de Forras, sieur de Roquerouge, conseiller du roi, maire de la ville de Montricoux, et de dame Jeanne de Coudère. Jean-Chrysostôme fit son testament au château de Rabot le 12 avril 1728, devant Molinier, notaire royal à Cadalen, et fut inhumé, le 12 juin suivant, dans l'église de Saint-Jean de Gabriac, où il avait élu sa sépulture. Marie de Forras lui survécut. Leurs enfants furent :

DE FORRAS : d'or, à la croix d'azur; au chef cousu d'argent, chargé de 3 roses de gueules.

1°. Jean-Chrysostôme II, dont l'article suit;

2°. Jean-Antoine le Brun de Rabot, écuyer, qui fut officier dans les armées du roi, et mourut au Canada;

3°. Rose le Brun de Rabot, mariée, après l'année 1728, avec Louis *de Rey* (B);

4°. Françoise le Brun de Rabot, mariée, par accords du 22 juin 1741, avec Jean-Gaspard *Masiers*, sieur de la Valette;

5°. Marie-Anne le Brun de Rabot;

6°. Isabeau le Brun de Rabot;

7°. Marie le Brun de Rabot, qui vivait encore en 1791;

8°. Louise le Brun de Rabot.

VII. Jean-Chrysostôme LE BRUN, IIe du nom, écuyer, seigneur direct de Rabot, de Cadalen et autres lieux, naquit au château de Rabot

---

(A) *de Pierre :* D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion du même, lampassé et armé de gueules.

(B) *de Rey :* D'azur, au lion d'or, regardant un soleil du même, mouvant du premier canton.

le 17 octobre 1707. Il fut nommé héritier universel de son père, et de Jean-Louis le Brun, sieur de Montiron, son oncle. Il servit pendant quelques années dans les armées du roi avec le grade d'officier, et épousa, par articles du 12 août 1730, passés devant Molinier, conseiller du roi, juge en la judicature de terre-basse, consulat de Cadalen, damoiselle Marguerite DE BLEYS, fille de Charles de Bleys, lieutenant principal de la temporalité d'Alby, juge de la ville et baronnie de Monestier et premier consul de la ville d'Alby, et de feu damoiselle Marguerite de la Fon. Marguerite de Bleys ne vivait plus lorsque son mari fit son testament au château de Rabot, devant Jean-Henri Boyer, notaire royal à la Bessière-Candeil, le 19 avril 1788. Il est décédé le 28 octobre 1790, à l'âge de 83 ans révolus. Ses enfants furent :

DE BLEYS : d'argent, embrassé à dextre d'azur.

1°. Jean-Chrysostôme III, dont l'article suit;
2°. Jeanne le Brun de Rabot, religieuse bernardine, abbesse de la Falque, au diocèse de Rodez;
3°. Rose-Charlotte le Brun de Rabot, décédée avant le testament de son père. Elle avait été mariée, le 22 avril 1749, avec Jean-François *de Montricoux*, conseiller du roi et son procureur en la judicature de terre-basse d'Albigeois, fils de Louis de Montricoux, conseiller du roi, et magistrat de la ville de Briatexte, viguier et maire de la ville de Graulhet, et de feu dame Marion Cléfû.

VIII. Jean-Chrysostôme LE BRUN, III° du nom, écuyer, seigneur de Rabot et autres lieux, né au château de Rabot le 26 janvier 1739, fut capitaine-aide-major dans le régiment de Tonnerre. Il fit en cette qualité plusieurs campagnes sur mer, se trouva, le 27 juillet 1778, à la bataille navale d'Ouessant, et mourut à Toulouse le 13 novembre 1802. Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1759, passé devant Monricours, notaire royal à Graulhet, damoiselle Françoise-Marguerite DE PICAREL D'ASSÉZAT, fille de messire François-Joseph de Picarel d'Assézat, écuyer, seigneur de la Garrigue, et de dame Marie-Anne de Pontié. De ce mariage sont issus :

DE PICAREL : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cygne d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Jean-Chrysostôme IV°, dont l'article viendra;
2°. Bernard-Joseph, chevalier le Brun de Rabot, né à la Bessière-Candeil, en Albigeois, le 27 avril 1763. Embarqué le 29 mars 1780, sur la frégate du roi *l'Amazone*, commandée par M. de Galaup de la Pérouse, en qualité

d'officier auxiliaire, il fit plusieurs campagnes sur mer. Il fit ses preuves de noblesse devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour entrer cadet-gentilhomme dans le bataillon auxiliaire établi à Lorient. Il y fut admis le 10 novembre 1782; fut nommé par le roi sous-lieutenant au régiment du Port-au-Prince le 13 août 1785, et passa avec le même grade, le 15 décembre 1786, dans le régiment de la Martinique, où M. le vicomte de Damas, gouverneur et lieutenant-général de la Martinique, le nomma lieutenant le 1er novembre 1788. Ce grade fut confirmé par ordonnance royale du 5 mars 1789. Commandant la redoute coloniale de la Martinique le 20 décembre 1790, le chevalier de Rabot repoussa les insurgés qui vinrent l'attaquer en nombre supérieur. Dans cette circonstance périlleuse, il a su, en déployant le plus grand courage, conserver ce poste essentiel à la colonie, et par ce moyen, délivrer tous les quartiers voisins de la ville de Saint-Pierre des mains de l'ennemi (1). En 1793, le chevalier le Brun de Rabot commandait un camp de troupes royalistes dans la même île de la Martinique. Le 3 juin, il battit complètement les républicains au morne Pérou; ensuite, à la tête d'une poignée de braves, il protégea l'embarquement des royalistes sur la frégate *la Calypso;* et, imitant le dévouement de son chef, M. de Jobal, lui et M. le vicomte de Fougainville, son beau-frère, ne voulurent s'embarquer qu'avec ce vieillard généreux et les derniers, lorsqu'enfin les Anglais se furent décidés à prendre à leur bord les débris des malheureux défenseurs de l'autorité légitime. La belle conduite que tint le chevalier le Brun de Rabot dans ces circonstances difficiles, et les services qu'il rendit à la cause royale, lui méritèrent les éloges de MM. de Damas, de Gimat, de Jobal et de Bouillé, chefs des royalistes de la Martinique. M. le Brun de Rabot émigra avec la famille de sa femme à l'île de la Trinité, alors sous la domination espagnole. De là, il s'embarqua avec des officiers de son régiment sur le vaisseau du roi *la Ferme*, commandé par M. de Rivière, qui devait joindre l'escadre espagnole aux ordres de M. Arestizabal, mouillée à Porto-Cabello. Mais, pendant ce trajet, le chevalier le Brun de Rabot fut atteint d'une maladie causée par les fatigues de la guerre, et mourut peu de temps après. (*Etat de services certifiés par MM. de Damas et de Bouillé; lettres de MM. de Jobal, de Gimat et de Rivière.*) La famille a conservé plusieurs lettres de l'illustre Galaup de la Pérouse, qui constatent l'amitié et l'estime particulière que ce célèbre marin portait au chevalier le Brun de Rabot, son parent et son compatriote. Ce dernier avait épousé, le 19 mars 1793, avec dispense du pape, Claire-Euphrasie *le Gendre de Fougainville,*

---

(1) Ce sont les termes du certificat délivré à M. le Brun de Rabot, le 1er avril 1791, par M. de Bouillé, lieutenant-colonel du régiment de Viennois, commandant-général des quartiers voisins de Saint-Pierre (Martinique), certificat visé par M. le vicomte de Damas, lieutenant-général des îles du Vent.

veuve en premières noces de Jean-Chrysostôme le Brun de Rabot, son frère aîné. De ce mariage est issue :

Marguerite-Euphrasie le Brun de Rabot, mariée avec messire Antoine-Henri-Marie-Victor, chevalier *de Sambucy de Miers* (1), officier d'infanterie en retraite, fils de messire Alexandre de Sambucy, baron de Miers, vicomte de Compeyre, etc., et de dame Marie-Catherine de Fajole, des marquis de ce nom;

3°. Angélique-Delphine-Marie le Brun de Rabot, née à Cadalen le 15 mai 1767. Elle fit ses preuves de noblesse pour être reçue à Saint-Cyr, et mourut à Paris, en se rendant à cette maison royale;

4°. Marie-Marguerite le Brun de Rabot, épouse de messire Simon-Bernard *de Noël* (2), écuyer.

LE GENDRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon, et en pointe d'un rencontre de cerf, le tout du même.

IX. Jean-Chrysostôme LE BRUN, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Rabot, co-seigneur de Cadalen, naquit à la Bessière-Candeil, en Albigeois, le 8 mai 1760. Après avoir fait ses preuves de noblesse pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, il fut nommé, le 22 février 1781, cadet gentilhomme dans la compagnie établie à l'île de Ré, devint sous-lieutenant au régiment de la Martinique le 28 juin 1782, et mourut dans cette colonie le 16 octobre 1786, âgé de 26 ans, étant alors lieutenant au même corps. (*Etat de services.*) Il avait épousé, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, sénéchaussée du Fort-Royal, noble Claire-Euphrasie LE GENDRE DE FOUGAINVILLE (3), fille de messire Charles-Alexis le Gendre de Fougainville, écuyer, ancien garde-du-corps de Louis XV, et de noble dame Barbe-Nicole Millet de la Bourdelière. Après la mort de son mari, Claire-Euphrasie le Gendre de Fougainville a épousé en secondes noces le chevalier le Brun de Rabot, son beau-frère, puis en troisièmes noces, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, le 29 août 1796, messire Jérôme-François de Berthe-

---

(1) *de Sambucy :* D'or, au sureau de sinople, fleuri d'argent, mouvant d'un croissant de sable ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

(2) *de Noël :* D'azur, à la colombe d'argent, portant au bec un rameau d'olivier de sinople, accompagnée en chef de 3 étoiles d'or.

(3) La généalogie de cette ancienne famille, originaire de Normandie, est insérée dans le VI[e] volume de cet ouvrage.

lot, chevalier, seigneur de la Villesion, capitaine d'infanterie. Elle a eu, de son premier mari, Jean-Chrysostôme-Joseph, dont l'article suit.

X. Jean-Chrysostôme-Joseph LE BRUN DE RABOT, chevalier, capitaine au 22e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est né posthume au quartier des Rivières-Pilotes, île de la Martinique, le 25 avril 1787. Il émigra avec sa mère en 1793, et passa en France avec elle après la paix d'Amiens. Entré au service de France le 10 décembre 1805, en qualité de sous-lieutenant provisoire au régiment de la Tour-d'Auvergne (corps dans lequel Napoléon plaçait les émigrés ou leurs fils), il fut confirmé dans ce grade par décret du 31 mars 1806. Il obtint celui de lieutenant le 8 janvier 1810, et fut promu au grade de capitaine sur le champ de bataille de Caldiero, par ordre du prince vice-roi, général en chef de l'armée française d'Italie, le 14 octobre 1813. Un décret du 25 novembre suivant a confirmé cette promotion. Dès le 7 de ce mois, le prince vice-roi d'Italie l'avait attaché en qualité d'aide-de-camp au lieutenant-général comte Verdier, commandant le second corps de l'armée française d'Italie. M. le Brun de Rabot a été confirmé dans cet emploi par commission du ministre de la guerre du 5 février 1814, et a été nommé capitaine au 22e régiment d'infanterie de ligne par ordonnance du roi du 26 juin 1822. Il a fait à l'armée française de Naples les campagnes de 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, pendant lesquelles il servit comme officier d'une des compagnies de voltigeurs de son régiment, et fut presque toujours employé dans les Calabres contre les Anglais, les Siciliens et les insurgés. Il a fait les campagnes de 1813 et 1814, à l'armée française d'Italie, sous les ordres du prince Eugène. Il servait dans la division qui occupait le Tyrol, lorsque cette division se replia sur Vérone. M. le Brun de Rabot soutint la retraite à l'extrême arrière-garde, avec les voltigeurs. Au combat de San-Marco, le 28 octobre 1813, il fit prisonnier de sa propre main un major autrichien. Il remplissait les fonctions d'aide-de-camp du lieutenant-général comte Verdier au combat d'Ala, le 9 novembre de la même année, et se trouvait à côté de ce général lorsqu'il fut blessé

dans cette affaire (1). Au combat de Saint-Michel, en avant de Vérone, livré le 19 novembre 1813, quelques bataillons ayant été envoyés pour soutenir la division du général baron de Marcognet, qui avait été repoussée du village de Saint-Martin par des forces très-supérieures, le capitaine le Brun de Rabot, à la tête d'une compagnie, contribua à repousser l'ennemi dans sa première position. Dans cette action, il demeura long-temps sous le feu de l'ennemi, qui lui fit perdre presque la moitié de sa compagnie. Le 8 février 1814, à la bataille du Mincio, et le surlendemain, au combat de Borghetto, cet officier fut cité dans le rapport officiel comme s'étant distingué particulièrement dans ces deux affaires (2); et, pour récompense de sa belle conduite, le prince vice-roi lui fit décerner la décoration de la Légion-d'Honneur, ce qu'une ordonnance royale du 10 octobre 1816 a confirmé. Une autre ordonnance du roi, du 23 mai 1825, l'a décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (*Etats de services*, délivrés à Soissons le 31 décembre 1822, par le conseil d'administration du 22ᵉ régiment d'infanterie de ligne; *Certificats* de MM. les lieutenants-généraux comtes Verdier et Partouneaux; *Moniteur*, etc.) Jean-Chrysostôme-Joseph le Brun de Rabot a épousé, le 17 septembre 1817, dame Marie-Louise-Antoinette Besson, veuve en premières noces de noble Jean-Joseph-Marie de Planet, écuyer, et fille de feu François Besson, propriétaire à la Guadeloupe, et de dame Marie-Anne-Élisabeth la Prade. De ce mariage sont issus :

Besson :

1°. Jean-Chrysostôme-Toussaint-Oscar le Brun de Rabot, écuyer ;
2°. François-Marie-Ernest, chevalier le Brun de Rabot ;
3°. Marie-Joséphine-Euphrosine le Brun de Rabot ;
4°. Marie-Antoinette le Brun de Rabot.

---

(1) *Dictionnaire historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles, t. IX, p. 541, art. Verdier.

(2) Voyez le *Précis historique des opérations militaires de l'armée d'Italie*, pendant les années 1813 et 1814, par le lieutenant-général comte de Vignolles, chef de l'état-major-général de cette armée, p. 129, Paris, 1817.

SEIGNEURS DE SAINT-HIPOLY, *éteints.*

III. Noble Guillaume LE BRUN, IIe du nom, second fils de Guillaume Ier, seigneur de Tersac, et d'Isabelle de Malrine, passa un accord avec son frère Antoine, le 18 mai 1559, et lui remit tous les droits et actions qu'il pouvait avoir sur les rentes nobles du fief de Tersac. Guillaume le Brun fut consul de la ville d'Alby. Il épousa damoiselle Marguerite D'AUSSAGUEL (des seigneurs de Lasbordes, en Albigeois). De ce mariage naquirent :

D'AUSSAGUEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une aigle au naturel empiétant un mouton d'argent.

1°. Géraud, dont l'article viendra;

2°. Antoine le Brun, écuyer, qui fit une prestation, le 17 novembre 1607, au sieur Guillaume Fauré, devant Jacques Pélissier, notaire royal à Alby, et passa un accord devant le même notaire, le 7 juillet 1610, avec noble Hélie du Puy, seigneur de Castelvieil, son beau-frère. Antoine le Brun commanda les gens de guerre que la ville d'Alby fournit, en 1621, pour le siége de Lombers. Les registres des délibérations des consuls d'Alby, conservés dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de cette cité, portent qu'Antoine le Brun fournit de ses propres deniers l'argent nécessaire à l'armement et à l'équipement de cette troupe. Damoiselle Anne *de Reynes* (A), sa veuve, tante de N.... de Reynes, gentilhomme de la chambre du roi, fit son testament devant Bruel, notaire royal à Alby, le 12 janvier 1644, et demanda à être inhumée en la sépulture de feu noble Antoine le Brun, écuyer, son mari, dans la chapelle de Notre-Dame de l'église d'Alby. Elle institua son héritière universelle sa fille unique, nommée :

Marie le Brun, épouse, par contrat du 12 juillet 1629, de messire Pierre *d'Isarn,* (B), seigneur de Saint-Amans, de Mailloc, de Puygouzon, de Mouzieys et autres lieux, régent de la ville et temporalité d'Alby. Le 13 janvier 1686, par-devant Viguier, notaire royal en la même ville, Marie le Brun passa un bail à colloque au profit de Guillaume Calvignac. Ses enfants furent :

A. François d'Isarn, chevalier, marquis de Saint-Amans, seigneur baron de Mailloc, de Mouzieys, de Puygouzon et autres lieux, capitaine de vaisseau, légataire d'Anne de Reynes, son aïeule maternelle, le 12 janvier 1644. Le marquis de Saint-Amans est qualifié, dans des actes postérieurs à l'année 1686, ambassadeur de S. M. près du roi de Fez et de Maroc;

(A) *de Reynes :* De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux tours d'argent, et en pointe d'une croix de Toulouse du même.

(B) *d'Isarn :* Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, au levrier d'argent.

B. Anne d'Isarn, } légataires le 12 janvier 1644;
C. Marie d'Isarn, }

3°. Marie le Brun, femme de noble Hélie *du Puy* (A), seigneur de Castelvieil.

DE CIRON : d'azur, à trois roches d'argent en fasce.

IV. Géraud LE BRUN, seigneur de Saint-Hipoly (1) et de Fargues, conseiller du roi, premier consul de la ville d'Alby et syndic du diocèse pendant les années 1602, 1612, 1620 et 1626, fut marié avec damoiselle Jeanne DE CIRON, fille de messire Antoine de Ciron, président à mortier au parlement de Toulouse, et de Françoise de Cabreirolles, et sœur de Jean-Baptiste de Ciron, marquis de Crémaux, président au même parlement (2). De ce mariage sont issus:

1°. Louis, dont l'article viendra;
2°. Innocent le Brun, sieur de Saint-Marcel, marié le 7 décembre 1641;
3°. Jean-Baptiste le Brun de Saint-Hipoly, prieur de Quints et chanoine de l'église métropolitaine de Sainte-Cécile d'Alby. Le 11 juin 1634, il fonda de sa procuration, passée devant Pierre Ferrasse, notaire royal à Alby, Guillaume Vaissière, contrôleur des tailles, pour gérer ses affaires et percevoir les revenus de ses bénéfices pendant tout le temps que devait durer un voyage qu'il projetait de faire, pour se présenter à la cour. Jean-Baptiste le Brun mourut à Alby le 25 mai 1637;
4°. Antoine le Brun de Saint-Hipoly, né à Alby le 29 juin 1612. Il fut aussi chanoine de l'église de Sainte-Cécile d'Alby;
5° Françoise le Brun de Saint-Hipoly, mariée, le 20 janvier 1623, par contrat passé devant Ferrasse, avec noble Jean *de Fontvieille* (B), écuyer, seigneur de Saliès, de Sequestre, d'Orban et de Maussac, conseiller du roi, viguier d'Alby et du pays d'Albigeois, gouverneur du château de Lomber, etc., fils de noble Antoine de Fontvieille, III° du nom, écuyer, seigneur des mêmes lieux et aussi viguier d'Alby, gouverneur du château et fort de Saint-Juéry, et de dame Isabeau de Pleux. De ce mariage sont provenus:

A. Antoine de Fontvieille, IV° du nom, seigneur de Saliès, de Sequestre et d'Orban, aide-de-camp du maréchal de Schomberg, puis viguier

---

(A) *du Puy :* D'azur, au lys à six feuilles d'or.

(1) *Saint-Hipoly :* Village situé à une demi-lieue d'Alby.

(2) Celui-ci était père de Charlotte de Ciron, mariée avec haut et puissant seigneur messire Emmanuel-Charles de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, petit-fils d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, et fils aîné de Jacques de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, en Albigeois, et de Louise d'Amboise d'Aubijoux. Charlotte de Ciron mourut à Alby en 1726. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. III, p. 776.)

(B) *de Fontvieille :* De gueules, au lion d'argent, colleté d'une chaîne d'or et portant un drapeau de sinople.

d'Alby en 1658, mariée, le 30 septembre 1661, avec Antoinette *de Salvan* (A), connue sous le nom de *madame de Saliès*, de l'académie des Ricovrati de Padoue, morte, le 14 juin 1730, à Alby, à l'âge de 92 ans. Ce fut une femme célèbre par son savoir et son esprit. Elle est auteur de plusieurs ouvrages en vers et en prose. (Moréri, t. IX, édit. de 1759, p. 92.) M. Titon du Tillet lui a donné place dans son *Parnasse français*, in-fol. La postérité d'Antoine de Fontvieille et d'Antoinette de Salvan s'est perpétuée jusqu'à nos jours ;

B. Pierre de Fontvieille, provincial des Jacobins dans la province d'Aquitaine ;

C. Guillaume de Fontvieille, chanoine de l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Alby ;

6°. Marguerite le Brun de Saint-Hipoly, mariée, le 21 janvier 1625, par contrat passé devant Ferrasse, notaire royal à Alby, avec Germain *de Genouillac* (B), sieur de Belbèze, fils de noble Jacques de Genouillac, juge en toute la temporalité d'Alby, et de dame Isabeau de la Font. A ce contrat assistèrent les père et mère de Marguerite, N... le Brun, premier consul de la ville d'Alby, et Louis le Brun, sieur de Pouzès, ses oncles, à la mode de Bretagne, messire Pierre d'Alary, chevalier, conseiller du roi et trésorier-général de France, Claude de Galaup, et N... de Genton, ses parents ; Louis, baron de Lescure, gouverneur pour le roi du château de Lombers, Fretard de la Roque Bouillac, et Georges d'Alary, chanoines de l'église de Sainte-Cécile d'Alby, et Marc d'Empars, sieur del Pouget.

V. Louis LE BRUN, seigneur de Saint-Hipoly, fut reçu conseiller au parlement de Toulouse le 8 février 1634. Son père l'institua son héritier universel par le testament qu'il fit devant Ferrasse, notaire royal à Alby, le 10 septembre 1633. Louis le Brun épousa dame Honorée DE PAULO, fille de Louis de Paulo, chevalier, seigneur de Grandval, conseiller au parlement de Toulouse, frère puîné d'Antoine de Paulo, prince de Goze, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte (1), et de Françoise de Saint-

LE PAULO : d'azur, au paon d'or, sur une gerbe du même ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or (*).

(A) *de Salvan :* Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or ; au 2 d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une flamme de gueules ; au 3 d'azur, à l'arbre d'argent, accompagné de cinq étoiles du même.

(B) *de Genouillac :* Parti, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'argent en pal ; au 2 d'or, à 3 bandes de gueules.

(1) *Voyez* le grand Dictionnaire de Moréri, t. VIII, p. 144, art. *de Paulo*.

(*) Le chapitre général de l'ordre de Malte, tenu en 1635, en considération des bienfaits du grand-maître Antoine de Paulo, accorda aux aînés de sa maison le privilége de porter les armoiries de la Religion, qui sont *de gueules, à la croix d'argent*.

Pol. Honorée de Paulo, agissant comme fondée de pouvoir de son mari, passa un acte de transport avec noble Jean de Boyer, sieur de la Bastidette, pardevant Noyrit, notaire royal à Alby, le 28 juin 1666. Louis le Brun ne vivait plus le 7 octobre 1682. Il laissa une fille unique nommée :

DE PAULO : comme à la page précédente, avec la croix de Malte.

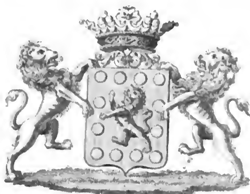
VI. Antoinette LE BRUN, dame de Saint-Hipoly, héritière de son père, mariée, en 1678, avec messire Jean-François DE PAULO, son cousin-germain, chevalier, vicomte de Calmont, seigneur de Saint-Marcel et autres lieux, sénéchal du pays de Lauragais, fils d'Antoine de Paulo, III[e] du nom, chevalier, vicomte de Calmont, baron de Gibel, seigneur de Grandval, de Terragueuse, etc., commandant la cornette blanche de la compagnie du duc d'Enghien, et commandant de la noblesse du Languedoc, conseiller-d'état, gentilhomme de la chambre du roi, etc., etc., et de dame Jacquette de Barthélemy de Grammont, fille de messire Gabriel de Barthélemy de Grammont, chevalier, seigneur de Montlaur, conseiller au grand-conseil, président au parlement de Toulouse, conseiller d'état ordinaire, etc., et sœur de François de Barthélemi de Grammont, évêque de Saint-Papoul. (Moréri, t. IV, art. *de Barthélemy de Grammont.*) Antoinette le Brun, vicomtesse de Paulo, passa, devant Noyrit, notaire royal à Alby, le 7 octobre 1682, comme fille et héritière de Louis le Brun, seigneur de Saint-Hipoly, un acte de subrogation en faveur des héritiers de Jean Guot. Elle eut, entr'autres enfants :

1°. François-Antoine, comte de Paulo, dont la postérité s'est continuée jusqu'au comte Jules de Paulo, chef de l'insurrection royaliste dans le Midi en 1797, mort le dernier de son nom à Toulouse, en 1804 (1);
2°. Pierre de Paulo, capitaine de dragons;
3°. Jacquette de Paulo, mariée à haut et puissant seigneur messire Guillaume *de Castelpers,* chevalier, vicomte d'Ambialet, baron de Trebien et des états d'Albigeois, fils de haut et puissant seigneur messire Charles de Castelpers, chevalier, vicomte d'Ambialet, seigneur baron de Trebien, des états d'Albigeois, et de Castel-Raynal, co-seigneur de la ville de Monestier, etc., et de dame Isabeau de Mazan. Par ce mariage la seigneurie de Saint-Hipoly est passée dans la maison de Castelpers, l'une des plus distinguées parmi l'ancienne chevalerie de l'Albigeois ;
4°. Madelaine de Paulo, religieuse maltaise à Toulouse.

(1) Le comte Jules de Paulo était fiancé avec mademoiselle de Fontanges, qui a été son héritière.

DE CHABANS,

SEIGNEURS DE CHABANS, DE LAVIGNAC, DE SIORAC, DE LA CHAPELLE-FAUCHER, D'AGONAC, DE MENESPLES, DU MAS-POITEVIN, DE FERRIÈRES, etc., BARONS DE CONDAT, COMTES DE RICHEMONT, MARQUIS DE CHABANS, SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ, DE MENSIGNAC, etc., *en Périgord*



ARMES : *De gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 12 besants du même en orle.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE CHABANS réunit à une ancienneté toute chevaleresque, des illustrations et des alliances qui marquent son rang parmi la haute noblesse du Périgord.

Elle paraît avoir eu pour berceau un ancien château que Frotier, évêque de Périgueux, fit construire sur la motte d'Agonac, vers la fin du dixième siècle. Ce château et ceux des seigneurs de Flamenc, de Montardit et de Chamberlhac, qui environnaient celui de l'évêque, formaient un rempart ou forteresse, sous le nom d'Agonac, destinée à défendre le pays contre les incursions et les ravages des barbares du Nord (1).

(1)... *Hicepiscopus* (*Froterius, circà annum* 980) *ædificare cæpit castrum Agoniacum, Craoniacum, Albamrocham, Rupem Sancti Christophori, et Rupem de Basiliaco, ut essent munimen et refugium contra Normannos, tunc temporis paganis erróribus aberrantes.* (Labbe, *Bibl. nov. manusc. libr.*, t. II, fol. 737.)

L'incertitude et l'obscurité qui règnent dans l'histoire des familles, lorsqu'on remonte à des temps qui touchent de si près à l'établissement des fiefs, ont été la cause première de ces traditions d'origines plus ou moins illustres, conservées dans beaucoup de grandes maisons, et quelquefois appuyées du témoignage des anciennes chroniques. Il en existe une qui fait descendre la maison de Chabans des anciens comtes de Poitou, ducs de Guienne. Elle est consignée dans un mémoire généalogique écrit au seizième siècle, et finissant à l'année 1555. On la retrouve dans un autre manuscrit du cabinet de M. de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi, et elle a été adoptée par plusieurs généalogistes (1), par préférence à l'opinion de ceux qui, se fondant sur une sorte d'analogie dans le nom et les armoiries, ont pensé qu'elle était une branche apanagée des anciens sires de Chabanais. Ce qu'il y a de certain, c'est que la maison de Chabans était établie il y a plus de sept cents ans au château d'Agonac, qu'elle fit au douzième siècle des fondations dans les abbayes de Chancelade et de Ligueux, situées dans le voisinage de cette forteresse, et que, dès ces temps reculés, elle subsistait en plusieurs rameaux considérables.

Cette maison, qu'on voit décorée de la chevalerie à partir du règne de Louis-le-Jeune, a donné un panetier de France sous Charles VI, en 1407, plusieurs gentilshommes ordinaires de la chambre de nos rois, des chevaliers de l'ordre, et nombre d'officiers de tous grades. On remarque, comme une particularité dont il y a eu peu d'exemples pour l'époque, qu'en 1666, lors de la grande recherche de la noblesse, la maison de Chabans a produit, devant l'intendant de Guienne, ses titres depuis et compris l'année 1257, et prouvé treize degrés de filiation dans l'espace de quatre cents ans. Ainsi, par la réunion de ses titres, et sans le secours es drecherches qu'on a faites postérieurement dans les cartulaires de la province, elle aurait pu, dès-lors, satisfaire aux réglements établis un siècle plus tard pour l'obtention des honneurs de la cour.

I. Hélie DE CHABANS, Ier du nom, le premier seigneur de cette

---

(1) Et entr'autres par la Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. IV, p. 108.

maison dont la mémoire ait été transmise par les chartes, fit donation à l'abbaye de Ligueux d'un septier de froment, de deux septiers de vin franc, 6 deniers monnaie de Périgord, une émine de froment et trois chapons de rente, le tout à prélever sur la borderie *de Ruchas*. Guiborcs (Guit Borcs) DE CHABANS, sa femme (1), donna pour son mari, et pour Audiarte, sa fille, le

DE CHABANS : comme à la page 1.

(1) Cette dame était probablement issue de l'un des trois rameaux de la maison de Chabans dont nous allons parler.

PREMIER RAMEAU.

N.... DE CHABANS, l'auteur de ce rameau, était mort sans doute lorsque ses cinq fils firent une donation à l'abbaye de Chancelade, entre les années 1189 et 1205. Il était frère de Gérald de Chabans, qu'on croit auteur du rameau de Mensignac, et par conséquent frère d'Aimeric de Chabans, chevalier de Lisle, auteur du second rameau, dont il sera fait mention ci-après. Les noms des cinq fils du premier sont :

N. ..

1°. Pierre de Chabans, chevalier. Lui et ses frères Itier, Bernard, Étienne et Gérald de Chabans, firent donation à l'abbaye de Chancelade de tout le droit qu'ils avaient sur le moulin de Malastire, en présence de Gérald de Chabans, de Bernard la Volp, et d'Hélie de Génébrières. Cette donation fut faite dans l'intérieur du monastère de Chancelade, sur l'autel de Saint-Thomas (archevêque de Cantorbery, martyrisé le 29 décembre 1170), sous le gouvernement de l'abbé Pierre, entre les années 1189 et 1205. (*Cartul. de Chancelade*, fol. 119.) Ces cinq frères et Gérald de Chabans, leur oncle, s'offrirent de garantir ce moulin aux religieux de Chancelade ; et, prévoyant le cas où ils refuseraient cette garantie, ils consentirent alors à revenir au cens qu'ils devaient sur ce moulin et sur le mas de la Capelle (*Ibid*) ;

2°. Itier de Chabans. Il est rappelé comme défunt dans l'acte d'une vente faite, le 14 des calendes de décembre 1260, par Aimeric de Lisle, donzel, Aimeric, son fils, Marie, sa fille et Bernard Gombaud, son gendre, à Hélie de Saint-Astier, seigneur de Lisle, de certaines maisons et pleidures, avec leurs dépendances, situées à Lisle, lesquelles avaient appartenu, porte l'acte, à défunt Itier de Chabans, donzel, qui les tenait en fief du même Hélie de Saint-Astier, et qu'Aimeric tenait du même Itier, qui était son oncle ;

3°. Bernard de Chabans ;

4°. Étienne de Chabans. Il confirma, par un acte passé entre les années

droit qui lui appartenait sur la dîme de Champagnac. Elle fit ce don avec le consentement de Guillaume, évêque de Périgueux, probablement Guillaume d'Auberoche, qui gouverna cette église depuis l'an 1104 jusque vers l'an 1130. (*Fragm. du Cartulaire de*

1189 et 1205, une donation faite aux religieux de Chancelade par Foucher de Chabans (*Cartul. de Chancelade*, fol. 43);

5°. Gérald de Chabans.

SECOND RAMEAU.

Aimeric DE CHABANS, chevalier de Lisle, fit, vers l'an 1220, avec *Alaïs*, sa femme, et ses deux fils, une donation de deux sous et demi de cens, payable à la Saint-Étienne, à l'abbaye de Chancelade, et entre les mains de Gautier, qui en était alors prieur, en présence d'Arnaud et de Pierre Vigier, de Pierre de Chabans et d'Hélie de Pierre, chevaliers, de Pierre de Hautefort, cellérier de Chancelade, d'Itier de Saint-Astier, prieur de la Fayote, d'Hélie de la Faye, chapelain de Lisle, etc. Dans cette charte est rappelée une donation précédemment faite au même prieuré, par Hélie de de Génébrières, chapelain de Lisle, frère (sans doute utérin) d'Aimeric de Chabans. (*Cartulaire de Chancelade*, fol. 43.) Aimeric de Chabans, et Gérald de Chabans, son frère, firent don à l'abbaye de Chancelade de vingt-un deniers (de rente) à prélever sur des biens-fonds situés dans la paroisse de Bussac. (*Ibid.*, fol. 120.) Les noms des enfants d'Aimeric sont :

1°. Guillaume, dont l'article suit;

2°. Hélie de Chabans.

X.... Guillaume DE CHABANS, donzel de Lisle, mourut avant l'année 1275, laissant de sa femme, dont le nom est ignoré:

Philippe de Chabans, femme de Pierre *de la Boissière*. Elle et son mari accensèrent le mas de *Chabrolieyras*, situé dans la paroisse de Champagnac, à Raimond Cortaud, de la même province.

TROISIÈME RAMEAU.

Gérald DE CHABANS, Ier du nom, et Hélie de Chabans, son fils, donnèrent au monastère de Chancelade cinq septiers de froment de cens, qu'ils avaient sur le moulin de Malastire. Ils firent ce don dans l'église de Chancelade, et sur l'autel de Saint-Thomas, entre les mains de l'abbé Étienne,

Ligueux.) On juge par l'ordre des temps qu'Hélie de Chabans a été père de :

1°. Étienne, dont l'article suit;
2°. Audiarte de Chabans, qu'on croit avoir été religieuse à Ligueux.

II. Étienne DE CHABANS, chevalier d'Agonac, assista, avec Pons d'Agonac et Guillaume Jourdain, archidiacre de l'église de Périgueux, à une donation que fit dans l'église de Preissac, à l'abbaye

---

entre les années 1205 et 1217. (*Cartul. de Chancelade*, fol. 119, 122.) Ce don fut confirmé ensuite à Mensignac par la femme de Gérald de Chabans (qui n'est pas nommée), entre les mains du prieur W. de Saint-Silain. (*Ibid.*, fol. 122.) N.....

Hélie DE CHABANS, fils de Gérald, paraît être le même qu'Hélie de Chabans, donzel, qui est rappelé comme défunt et père de Gérald de Chabans, chevalier, dans un acte du mois de mai 1277.

Gérald DE CHABANS, IIe du nom, chevalier, vendit, au mois de mai 1277, à Hélie de Narbonne, chanoine de Saint-Front de Périgueux, un bois taillis, situé dans la mouvance de l'église de Saint-Front. Il fit un accord, le 3 des nones d'octobre 1284, par la médiation de Raimond de Landric et d'Arnaud de Clermont, chanoines de cette église, avec Bernard de Beauville, chanoine et obédiencier de Saint-Front, au nom de son église, et Hélie Vigoureux (*Vigorosi*), damoiseau, au sujet de la baillie de Mensignac, que Gérald de Chabans prétendait lui appartenir, comme seigneur viguier du bourg paroissial de Mensignac, au nom de l'église de Saint-Front. Il eut pour fils : N....

Hélie DE CHABANS, qui paraît dans l'accord de 1284, où les arbitres prononcèrent que lui et Gérald de Chabans, son père, feraient hommage et serment de fidélité à l'obédiencier de l'église de Saint-Front; que leurs successeurs feraient de même à chaque mutation, et seraient *hommes liges de corps* de la même église; enfin que Gérald de Chabans et les siens seraient N.... baillis de la viguerie du bourg et paroisse de Mensignac.

Archambaud DE CHABANS, viguier féodal de Mensignac vers 1320, était probablement fils d'Hélie. Ce rameau s'est éteint dans le quatorzième siècle; car la viguerie de Mensignac était possédée, suivant un acte du 22 février 1390 (*v. st.*), par Guillaume de Chantemerle.

de Chancelade, Pierre-Radulfe de la Roche de Bassillac, entre les mains de l'abbé Hélie (qui gouverna de 1143 à 1168), et par le conseil de Pons d'Agonac, oncle maternel du donateur. (*Cartul. de Chancelade*, fol. 26, *verso.*) Étienne de Chabans fut présent, avec le même archidiacre, Guillaume Jourdain, son neveu, chanoine de Saint-Front, Pierre-Radulfe d'Agonac et Gérald de Bourdeille, chevaliers, à une donation faite à cette abbaye, vers le même temps, par Aimeric et Raimond de Chamberlhac, frères. (*Ibid.*, fol. 77, *verso.*) Le nom de la femme d'Étienne de Chabans

N.... n'est pas connu ; mais le rapprochement des temps et des lieux porte à croire qu'il a laissé plusieurs enfants, et entr'autres :

1°. Mathieu, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Radulfe de Chabans, qui fut témoin d'un don fait à l'abbaye de Chancelade entre les années 1189 et 1205, par Gérald de Chamberlhac, et Hélie de Chamberlhac, son fils (*Cartul.*, fol. 16);

3°. Hélie de Chabans, qui fut présent à la même donation. Il en fit une à la même abbaye avec Étienne de Chabans, son fils, et Gui de Chabans, vers l'an 1203, sous le gouvernement de l'abbé Pierre, de tout le droit qu'il avait dans la forêt d'Ancinade ;

4°. Foucher de Chabans, qui fit aussi donation à la même abbaye, entre 1189 et 1205, d'une demi-modurière de froment de cens qu'il possédait dans la même forêt, en présence de Pierre de Fayard, de Guillaume et de Pierre du Cluzel, de Bernard Faure, etc. Ce don fut confirmé par Étienne de Chabans, *particeps supradicti Fulcherii* (Cartulaire, *id.*, fol. 43);

5°. Raimond de Chabans, religieux de Chancelade. Il fut témoin, avec W. de Saint-Silain, A. de Melet, clerc, etc., d'une donation faite à cette abbaye par Arnaud de Montancès, du temps de Raimond de Castelnau, évêque de Périgueux, vers l'an 1202 (*Ibid.*, fol. 102.)

III. Mathieu DE CHABANS, Ier du nom, assista, avec Hélie et Aimeric de la Brande, à la donation que Gérald Aitz, chevalier d'Agonac, Salamone, sa femme, et Aitz, leur fils, firent à l'abbaye de Chancelade, entre les mains de Pierre de Raimond, qui en était abbé, entre les années 1189 et 1205, et à une autre faite vers le même temps par Hélie de la Brande à la même abbaye. (*Cartul. de Chanc.*, fol. 71, *verso.*) On remarque encore le nom de Mathieu de Chabans figurer avec ceux d'Hélie de Charroux, chantre de l'église de Saint-Étienne de Périgueux, Ranulfe de Chapdeuil, Bernard de Saint-Astier d'Agonac, Étienne de Belet, Aimeric et

Gerald de Chamberlhac, Pierre de la Cropte, Pierre et Gérald de Lespinasse, etc., parmi les témoins d'une donation faite à Arnaud, prieur de Chancelade, et à ses religieux, par Ranulfe de Chalagnac et ses quatre fils. (*Ibid.*, fol. 131.) N....

IV. Hélie DE CHABANS, IIe du nom, qualifié chevalier d'Agonac et seigneur de Chabans, succéda à Mathieu Ier de Chabans, dont il fut probablement fils et héritier. Il est mentionné dans une transaction passée, en 1257, entre Mathieu, IIe du nom, son fils, et Raimond Folcois de Montagrier. Hélie céda à Adhémar de Manhac, clerc, le droit qui lui appartenait tant à Milhac que sur la dîme de cette paroisse, par acte du jeudi après la fête de Saint-Luc 1258, scellé du sceau de Guillaume, prieur de Saint-Jean de Côle. (*Arch. de Pau*, inventaire, ch. 32, n° 276.) Hélie II de Chabans, *Almoïs*, sa femme, et leurs fils, donnèrent à fief franc un pré situé dans la paroisse de Preissac, que Pierre Comte tenait d'eux, sous le devoir de 3 deniers, par acte du 2 des calendes de juin 1269. Hélie fut nommé arbitre d'un accord passé, le 11 des calendes de décembre 1277, entre Mathieu II de Chabans, donzel, et Almoïs Folcois, sa femme, et Raimond et Bernard Folcois, père et fils. Le 7 des ides d'août 1281 (et non pas 1289), Hélie de Chabans fit son testament, par lequel il fit un grand nombre de legs pieux et particuliers; et, entr'autres choses, il donna une rente aux églises de Saint-Martin et de Saint-Astier d'Agonac, et une autre aux clercs de la confrérie de Saint-Nicolas d'Agonac, pour son anniversaire. Il nomma exécuteurs de ses dernières volontés Aimeric de Chamberlhac, chevalier, et Aitz Bordas, donzel, et ordonna que son testament fût scellé des sceaux de messires Baudoin Flamenc, chanoine de l'église de Périgueux, Pierre de Vigenor, chanoine de Saint-Front, Philippe de Chamberlhac et autres. Almoïs, femme d'Hélie de Chabans, vivait encore à cette époque, et l'avait rendu père de: N....

1°. Mathieu, IIe du nom, dont l'article suit;
2°. Radulfe de Chabans, vivant en 1269, et décédé avant l'année 1281;
3°. Marguerite de Chabans, épouse de N.... *Folcois*, et mère de :
   Bernard Folcois de Montagrier, chevalier, vivant en 1281;
4°. Alaïs de Chabans, religieuse à Ligueux en 1281.

V. Mathieu DE CHABANS, IIe du nom, damoiseau d'Agonac, tran-

Folcois : de gueules, à 4 lièvres d'argent.

sigea, le 6 des ides de juin 1257, avec Raimond Folcois, chevalier de Montagrier, à raison de la dot d'Almoïs Folcois, sa femme, fille de Bernard Folcois, chevalier (1). Il passa une seconde transaction, le 11 des calendes de décembre 1277, avec le même Raimond Folcois, chevalier, et Bernard Folcois, son fils, sur un différend qui s'était élevé entr'eux au sujet de la succession aux biens et héritages qui avaient appartenu à feu Bernard Folcois, chevalier, à Aimeric Folcois, chapelain de Montagrier, et à Alaïs Folcois, religieuse de Ligueux, oncle et tante d'Almoïs, femme de Mathieu de Chabans. Les parties compromirent entre les mains d'Hélie de Chabans, sous peine de 100 livres monnaie courante de dédit, et choisirent ce seigneur pour arbitre de leur différent. On rappelle dans cet acte la première transaction. Mathieu de Chabans mourut avant son père dans l'intervalle de 1277 à 1281. Almoïs Folcois lui survécut, et fit son testament, le jour des ides de mai 1291, en faveur d'Hélie de Chabans, son fils aîné. Leurs enfants furent :

1°. Hélie, III° du nom, qui suit;

2°. Adémar de Chabans, substitué, en 1281, à Hélie, son frère aîné, par le testament de son aïeul, qui lui assura, ainsi qu'à Raimond, un de ses autres petits-fils, la terre qu'il avait dans la paroisse de Quinsac. Il vivait encore le 5 des nones de mars 1310 (*v. st.*), suivant un acte qui sera rapporté plus bas;

3°. Radulfe de Chabans, légataire de 100 sols de rente par le testament de son aïeul de l'an 1281;

---

(1) La famille de Folcois, ou Folcoi était d'ancienne chevalerie. Il en est fait mention dès les douzième et treizième siècles en plusieurs endroits du cartulaire de Chancelade. On voit que Raimond et Anselme Folcois, frères, chevaliers, Pierre Folcois, chevalier de Bruzac, et Hélie Folcois, aussi chevalier, furent présents avec Robert Foucauld, qualifié aussi chevalier, à une donation faite à cette abbaye vers l'an 1200. Le même Pierre Folcois, chevalier de Bruzac, fit un don à la même abbaye vers l'an 1217, pour le repos de l'âme de Pierre Folcois, son frère. (*Cartul. de Chancelade.*) Le cartulaire de l'abbaye de Dalon, fol. 91, fait aussi mention de deux frères du même nom, Raimond et Hélie Folcois, chevaliers, lesquels furent témoins, en 1200, avec Jean de Lausières, d'une charte de Jaubert Flamenc.

4°. Hélie de Chabans,
5°. Mathieu de Chabans,
6°. Raimond de Chabans,
7°. Pierre de Chabans,
8°. Aimeric de Chabans,
9°. Guillaume de Chabans,
} légataires par le testament d'Hélie de Chabans, leur aïeul, en 1281;

10°. Pétrone ou Pétronille de Chabans, mariée, avant l'an 1281, à Philippe *de Chamberthac*, chevalier.

VI. Hélie DE CHABANS, III° du nom, donzel ou damoiseau d'Agonac, seigneur de Chabans, etc., fut institué héritier universel par le testament d'Hélie de Chabans, son aïeul, du 7 des ides d'août 1281, et par celui d'Almoïs Folcois, sa mère, du jour des ides de mai 1291. Il fut présent au mariage de Mathieu, III° du nom, son fils, en 1305, et vivait encore le jour avant les nones de mai 1307, date de l'émancipation de ce dernier. On lui donne pour femme N..... DE ROCHECHOUART (1), dont naquirent:

DE ROCHECHOUART : fascé nébulé d'argent et de gueules.

1°. Mathieu, III° du nom, qui suit;
2°. Adémar de Chabans, prêtre, nommé dans un acte de l'an 1340.

VII. Mathieu DE CHABANS, III° du nom, damoiseau d'Agonac, seigneur de Chabans, etc., fut émancipé par son père, qui lui fit une donation, par acte du jour avant les nones de mai 1307. Le jeudi avant la fête de Saint-Mathias 1337 (*v. st.*), il donna quittance, au nom de son fils, à Radulfe Vigier, seigneur de Javerlhac, de la dot d'Agnès Vigier, fille de ce dernier, sa belle-fille; et il ne vivait plus le 31 mai 1340. Mathieu III de Chabans avait épousé, en premières noces, par contrat du mercredi avant Saint-Luc 1305, dans lequel il nomme son père, demoiselle Pétronille DE LA TOURBLANCHE, sœur de Guillaume de la Tourblanche, seigneur en partie du lieu de ce nom, qui lui constitua en dot 120 livres tournois une fois payées, et 15 livres de rente, monnaie de Périgord, avec promesse de les assigner sur bons et compétents lieux; et, dans le cas où Hélie de Chabans ne

DE LA TOURBLANCHE : de gueules, à la tour donjonnée d'argent.

(1) Il n'est fait aucune mention de cette alliance dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, (*voyez* t. IV, p. 652), non plus que dans les extraits faits aux archives de Rochechouart, par D. Caffiaux et D. Villevieille. Cette erreur provient sans doute de ce qu'on a confondu *Chabans* avec *Chabanais*.

voudrait pas assurer cette somme, et qu'il résultât de ce refus quelque débat entre eux, ils convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage de nobles hommes Philippe de Chamberlhac, chevalier, et Pierre de Périgueux, donzel. De plus, pour garants du paiement de celle dot, Guillaume de la Tourblanche donna Hélie de Bourdeille, seigneur en partie de Bourdeille, Pierre de Périgueux, Golfier Flamenc, seigneur en partie de Bruzac, Pons d'Agonac et Guillaume Flamenc, donzels. Cette rente de 15 livres n'ayant été ni payée, ni assignée, comme il avait été convenu. Guillaume de la Tourblanche, et Ayremburge, sa femme, fille de noble Pierre de Périgueux, damoiseau, firent, par acte du 5 des nones de mars 1310 (*v. st.*), en faveur des mêmes Mathieu de Chabans, et Pétronille de la Tourblanche, sa femme, l'assignation de 10 livres et 10 sous de rente, à prendre sur les 15 livres ci-dessus, et à percevoir sur les tènements de la Foucarnie et de la Tamizarie, dans la paroisse de Preissac; et Adémar de Chabans en fut investi au nom de Mathieu et Pétronille, ses neveu et nièce. Mathieu de Chabans épousa, en secondes noces, par contrat passé le mardi après la fête de la Sainte-Trinité 1322, dame Marguerite DE LA MARCHE, fille de défunt Amanieu de la Marche, damoiseau d'Ayen (*de Haento*), et veuve de Bernard du Luc, damoiseau. Elle donna, par cet acte, à son futur mari, son tènement de Borrozet, avec les droits qu'elle avait dans l'honneur ou justice d'Ayen. Elle vivait encore la veille des calendes de juin 1340, suivant un accord qu'elle fit avec Adémar de Chabans, prêtre, et autre Adémar de Chabans, oncle et neveu. On ne trouve pas que Mathieu de Chabans ait eu d'enfants de ce second mariage; mais il laissa du premier Adémar, Ier du nom, qui suit (1).

DE LA MARCHE : un écu écartelé.

---

(1) Mathieu de Chabans peut avoir eu deux autres fils:

1°. Gui de Chabans, damoiseau d'Agonac, qui fit un échange avec Jean de Borie-Massolenche en 1346, reçut un déguerpissement de fonds en 1347, fit un accord avec Jean de Raimond, clerc de Brantôme en 1352, reçut, en 1362, une reconnaissance dans laquelle il est nommé Gui de Chabans, *dit* de Mathiou, du lieu d'Agonac, et fit un bail à cens de quelques fonds dans la paroisse de Sensenac en 1367. Il laissa pour enfants:

A. Aimeric de Chabans, clerc d'Agonac. Celui-ci fit deux acquisitions en 1344 et 1345;

B. Marie de Chabans, demoiselle d'Agonac, qui épousa Mathieu *de la Rivière* (*de Ripperiâ*). Elle devint héritière de Gui, son père, sui-

VIII. Adémar ou Aimar DE CHABANS, I[er] du nom, damoiseau d'Agonac, seigneur de Chabans, etc., agissant au nom de Mathieu de Chabans, son père, donna quittance le jeudi avant la fête de Saint-Mathias, apôtre, 1337 (*v. st.*), à Radulfe Vigier, seigneur de Javerlhac, de la dot d'Agnès Vigier, sa femme, fille de ce dernier; et, le jour avant les calendes de juin 1340, il passa un accord tant en son nom qu'en celui d'Adémar de Chabans, prêtre, son oncle, avec Marguerite de la Marche, veuve de Mathieu de Chabans, son père. Cet accord, dans lequel il est dit fils et héritier universel du même Mathieu, fut fait par l'entremise de Taleyrand de Périgueux, prieur du couvent des frères prêcheurs de Périgueux, et Forton ou Fortanier de Périgueux, écuyer, arbitres choisis par les parties. Adémar de Chabans et ses enfants furent appelés à la substitution des biens de Guillaume de la Tourblanche, co-seigneur de ce lieu, par le testament de celui-ci, daté de Villeneuve-lès-Avignon, le 17 septembre 1349. Il est nommé avec Pierre de Chabans, dans la trève conclue, le 22 novembre 1354, entre les seigneurs de Beynac et de Castelnau; ils étaient l'un et l'autre dans le parti de ce dernier. (*Archives de Beynac.*) Ademar

---

vant des actes de 1367, 1403, etc. Pierre de la Rivière, son fils, est nommé dans une procuration de l'année 1403;

C. Amélie de Chabans, mariée à Hélie *de Belet*, et mère de Fortanier de Belet, habitant de la ville de Périgueux, suivant un acte de l'an 1352, où elle est rappelée comme défunte;

D. *Melha* de Chabans (peut-être la même que la précédente), femme de Raimond *de Belfort*, du lieu d'Agonac, suivant une quittance dotale de l'an 1345;

2°. Pierre de Chabans, écuyer, qui figure avec Aimar de Chabans et plusieurs autres seigneurs, dans une trève conclue, le 22 novembre 1354, entre les seigneurs de Beynac et de Castelnau. Pierre de Chabans, *dit* Bardisso, fut présent avec Pierre de Puyastier, à un acte du mercredi après la fête des apôtres de Saint-Pierre et Saint-Paul 1368, par lequel Amalric de Barrière, chevalier de la cité de Périgueux, protesta vouloir être maintenu dans la possession des dîmes qu'il avait dans le diocèse de Périgueux. (*Original dans le Recueil de D. Villevieille*, à la Bibliothèque du Roi.) Par lettres-patentes du 28 août 1370, le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et son lieutenant-général en Languedoc, fit don, à Pierre de Chabans, d'une somme de trois cents francs d'or, pour avoir contribué à la réduction des ville et château d'Agonac sous l'obéissance du roi. Pierre de Chabans a donné quittance de cette somme, scellée du sceau de ses armes.

est qualifié damoiseau, neveu et héritier de feu messire Adémar de Chabans, prêtre, dans un ajournement donné le dimanche après la fête de Saint-Michel 1361, par-devant l'official de Périgueux, à Pierre et autre Pierre de *Monranhi* frères, et il vivait encore, ainsi que sa seconde femme, le jour des calendes d'octobre 1363. Il avait épousé 1°, par contrat passé le mardi après la fête de la Sainte-Trinité 1322, Agnès du Luc, fille de feu Bernard du Luc, damoiseau, et de Marguerite de la Marche, remariée, par contrat de ce même jour, avec Mathieu de Chabans, père d'Adémar; il fut convenu que le mariage serait célébré lorsque les futurs auraient atteint l'âge de nubilité, et qu'il leur serait assigné une dot compétente ; telle fut la décision de messire Hugues de Castelnau, chevalier, et de Guillaume de la Tour, damoiseau, pour Adémar; et de Foucher des Chabannes, recteur de l'église de Savignac, et Hélie Foucher, damoiseau, élus pour la future épouse; on remarque parmi les témoins de cet acte messire Aimeric Bordas, chevalier d'Agonac; Foucher des Chabannes, déjà nommé, Hugues de la Rivière, Fortanier de Périgueux, Gérald Vigier, et Gui et Hélie des Chabannes, damoiseaux; 2° Agnès Vigier de Javerlhac, fille de Radulfe Vigier, seigneur de Javerlhac, suivant une quittance de la dot de cette dame, donnée à ce dernier, le jeudi avant la fête de Saint-Mathias 1337 (*v. st.*), par Mathieu de Chabans, au nom de son fils. Adémar de Chabans laissa, entr'autres enfants:

Du Luc : de gueules, au château à 3 tours d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois croissants d'or bien ordonnés.

Vigier : de gueules, à 3 lions d'or; à la cotice d'azur, brochante sur le tout.

1°. Hélie, IVe du nom, qui suit;

2°. Agnès de Chabans, mariée à Bérard *Pons*, seigneur de Saint-Maurice et de Clermont, suivant une quittance de la somme de 600 livres d'or, pour sa dot, qu'elle donna à Hélie de Chabans, son frère, le 22 décembre 1401. Elle fut mère d'Hélie Pons, seigneur de Clermont, qu'Hélie IV de Chabans appelle son neveu, dans son testament du 12 juillet 1435. Après la mort d'Agnès de Chabans, arrivée peu de temps après, Bérard Pons se remaria avec Souveraine de Salagnac.

IX. Hélie de Chabans, IVe du nom, damoiseau d'Agonac, seigneur de Chabans, de Siorac, etc., panetier du roi Charles VI (par provisions du 23 juin 1407), est nommé avec ses père et mère et sa femme, dans une transaction passée le jour des calendes d'octobre 1363. Il assista, le dimanche jour de Saint-Étienne 26 décembre 1390, à l'entrée solennelle de Pierre, évêque de Périgueux. Le roi Charles VI lui fit expédier deux lettres de sauvegarde, l'une

le 30 juin, et l'autre le samedi avant l'assomption de la Sainte-Vierge 1407. Le 27 avril 1411, il assista, comme témoin, avec Guillaume de Montferrand, Jean de Lagut et Henri Médre, damoiseaux, à un accord fait entre Hélie de Saint-Astier, damoiseau d'Allemans, et Hélie de Siorac, damoiseau de Ribérac; et, le 25 novembre 1423, il fut nommé, avec Jean de la Cropte et autres, exécuteur du testament d'Arnaud, baron de Bourdeille. Hélie de Chabans fit le sien le 12 juillet 1435. Il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Martin d'Agonac et dans la chapelle de Saint-Michel, où étaient les tombeaux de sa famille. Dans le cas où son décès aurait lieu à Siorac, il ordonna que son corps fût enterré dans l'église de ce lieu, avec ceux de ses enfants, légua l'administration de son hospice à Anne Vigier, sa femme, sans reddition de compte, et nomma ses exécuteurs testamentaires noble homme messire Arnaud, seigneur de Bourdeille, Jean de Lagut, damoiseau, Hélie Pons, seigneur de Clermont, damoiseau, son neveu (qu'il appela à la substitution de ses biens, au défaut de ses enfants), et Pierre Bordas, aussi damoiseau. Hélie, IV[e] du nom, était déja mort en 1439, lors du mariage de son fils aîné. Il avait épousé, par contrat passé au lieu ou bourg de Siorac, près Ribérac, le 3 décembre 1402, demoiselle Anne Vigier, fille de feu Aimeric Vigier, damoiseau, à laquelle Hélie Vigier de Siorac, damoiseau, et Guillaume Vigier, abbé de Chancelade, ses oncles, firent donation, par cet acte, de tout le droit qu'ils avaient dans les successions de leurs père et mère, et celle de feu Aimeric Vigier, leur frère, damoiseau : à cet acte furent présents, entr'autres, Aimeric Foucher des Chabannes, chevalier, Guillaume Vigier de Plas, et Pierre d'Aimeri de Siorac, damoiseaux. Anne Vigier fit son testament le 9 mars 1437 (*v. st.*), et voulut être enterrée devant le grand autel de Saint-Pierre, à Siorac, dans les tombeaux de ses ancêtres. Elle avait donné procuration, le 14 novembre précédent, à Jean de Chabans, son fils, pour se faire reconnaître à ses tenanciers (1). De son mariage avec Hélie IV de Chabans, naquirent :

Vigier : d'argent, à la bande de gueules; à la bordure du même, chargée de huit besants d'or.

(1) Aimeric Vigier, père d'Anne, possédait de riches propriétés, comme on peut en juger par l'hommage qu'il rendit, l'an 1401, à Renaud de Pons, seigneur de Ribérac, pour les biens qu'il tenait à foi et hommage dans sa mouvance, consis-

1°. Jean, qui suit;
2°. Audoin de Chabans, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-ANDRÉ, rapportée ci-après;
3°. Grimond de Chabans, dont le sort est ignoré;
4°. Jeanne de Chabans, légataire de 200 francs, monnaie de Bordeaux, par le testament de son père, en 1435. Elle épousa ensuite Jean *de Signac*, seigneur du Mas de Montet;
5°. Borguète de Chabans, dont on ignore le sort.

X. Jean DE CHABANS, écuyer, seigneur de Chabans, du château d'Agonac, etc., s'étant joint, en 1428, à une troupe de gentilshommes armés, ses voisins, reprit l'église de Chantérac sur les Anglais, qui s'y étaient retranchés, et la remit sous l'obéissance du roi de France. Mais, comme cette expédition ne put pas être exécutée sans effusion de sang, ni sans qu'il y fut commis de grandes violences, il eut recours à Hélie Souffron, bachelier ès-décrets, chanoine et official de Périgueux, et vicaire général de Bérenger d'Arpajon, évêque de Périgueux, alors absent, pour demander à être absous, ainsi que ses compagnons, au nombre de 15, de l'excommunication qu'ils avaient encourue; ce qui leur fut accordé. Hélie de Chabans, son père, l'institua son héritier universel, par son testament du 12 juillet 1435; et sa mère, par le sien du 9 mars 1437 (*v. st.*), le fit son héritier par indivis, avec Audoin de Chabans, son frère puîné. Le 10 janvier 1451 (*v. st.*), il obtint du roi Charles VII des lettres pour être remis en possession de ses biens, qu'on

---

tant en la viguerie de Siorac et de Saint-André de Double, en la possession presqu'entière de la paroisse de Siorac, soit en fonds ou en rentes, qu'il possédait aussi dans les paroisses de Saint-André de Double, Saint-Martin le Peint, Saint-Vincent de Connezac, Saint-Martial de Drône, Festalemps, le Bourg-du-Bost, Villetoureix, Allemans et Epeluche, conformément à un autre hommage, rendu, en 1318, pour les mêmes possessions, par Hélie Vigier, son aïeul.

De son côté, Hélie de Chabans possédait des biens considérables en Saintonge et en Angoumois, entr'autres, aux environs d'Aubeterre, de Chalais, Barbezieux, Montguyon et Montendre, et dans tout le diocèse de Saintes. Il possédait aussi, en Périgord, des biens à Agonac, Siorac, Saint-Privat, Saint-Vincent-Jalmoutier et autres châtellenies, comme il est prouvé par la quittance que donna Jeanne de Chabans, sa fille, épouse de Jean de Signac, seigneur du Mas de Montet, à Jean et Audoin de Chabans, ses frères, en 1458. Hélie de Chabans avait en outre le droit de lever un tribut dans toute la châtellenie d'Agonac, etc.

lui avait usurpés pendant qu'il était au service de ce prince. Il fit, conjointement avec Audoin de Chabans, son frère, par acte passé au repaire de Menesples, paroisse d'Eyvirac, le 15 mai 1458, un accord avec noble Jean de Signac, de la paroisse de Saint-Privat, et Jeanne de Chabans, au sujet de la dot constituée à cette dernière, savoir, 100 écus d'or par son père, et 50 écus par sa mère. Par cet acte, Jean de Signac et sa femme cédèrent ces deux sommes à Jean et Audoin de Chabans, frères, pour les droits et possessions que ceux-ci avaient dans les châtellenies et juridictions d'Aubeterre, de Chalais, de Barbezieux, de Mauléon, de Montendre et dans tout le diocèse de Saintes, ainsi que dans les paroisses de Saint-Privat et de Saint-Vincent de Jalmoutier. Le 30 juin 1459, les mêmes Jean et Audoin de Chabans, frères, qualifiés vigiers ou seigneurs de la viguerie de Siorac, firent un accord avec Marie Vigier, dame de Chantérac, leur tante (1), au sujet de divers tènements qu'ils avaient dans les paroisses de Siorac et de Saint-André de Double, et pour la reconnaissance desquels il fut ordonné une enquête, attendu les ravages des guerres et dévastations auxquelles le pays avait été en proie depuis longtemps, et qui l'avaient rendu inhabitable. Jean de Chabans fit son testament le 22 mars 1474 (*v. st.*). Il avait épousé, par contrat passé à Montignac sur Vezère, le 2 juin 1439, Catherine DE LOSSE, fille, et assistée de Jean de Losse, damoiseau, et de demoiselle Mathe de la Beyssarie, habitants de Montignac, qui constituèrent en dot à leur fille la somme de 400 écus d'or du poids de trois deniers chacun; le seigneur de Chabans promet de lui donner 200 écus d'uscle. Il fut stipulé que s'il ne provenait pas d'enfants de ce mariage, les biens donnés au futur époux reviendraient à Audoin, son frère. De ce mariage sont issus :

DE LOSSE : d'azur, à 9 étoiles à 6 rais d'or.

1°. Jean de Chabans, mort sans postérité ;
2°. Hélie, seigneur de Chabans, qui, le 7 novembre 1476, fit, avec Jean et autre Jean de Lestrade, habitants du lieu de la Cousse, damoiseaux, un

(1) *Maria Vigieyra, domina de Chanteyraco, domicella, dictorum fratrum advuncula.* Marie Vigier était fille d'Hélie Vigier, damoiseau, seigneur de Chantérac en partie, et de Marie de Thiac, et tante à la mode de Bretagne de Jean et Audoin de Chabans.

échange de rentes, pour les droits qu'ils avaient dans les bourgs et paroisses d'Agonac, Condat et Sorges, à raison du noble hospice des Mathieux. Hélie de Chabans mourut sans postérité;

3°. Adémar, II° du nom, qui a continué la descendance;

4°. Forton ou Fortanier de Chabans, nommé curateur de Charles de Chabans, son neveu, le 1er septembre 1502. Il fit son testament le 22 avril 1515; voulut être enterré dans sa chapelle de Saint-Michel, en l'église de Saint-Martin d'Agonac, où existaient les tombeaux anciens de sa famille; demanda 50 prêtres pour son enterrement; institua son héritier universel Charles de Chabans, son neveu, fils d'Adémar, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, le seigneur de Belet (N.... de Solminhac), et Jean de Lagut, seigneur de Montardit, ses amis intimes.

XI. Adémar ou Aimar DE CHABANS, II° du nom, seigneur de Chabans, damoiseau d'Agonat et co-viguier héréditaire de Siorac, fut légataire de son père le 22 mars 1474 (*v. st.*) Il reçut, le 9 janvier 1489 (*v. st.*), conjointement avec noble Jean de Chabans, son cousin, damoiseau et co-viguier de Siorac, absent, une reconnaissance féodale que leur fournirent Hélie et Etienne de Villanit, oncle et neveu, et, le 1er février 1496 (*v. st.*), les mêmes, qualifiés cousins germains, viguiers de Siorac et de Saint-André de Double, accordèrent à Léonard de Sussac, prêtre du lieu de Siorac, l'investiture d'une maison appelée la salle de l'Albecharie, que cet ecclésiastique avait acquise de Léonard du Mouteil. Adémar de Chabans ne vivait plus le 1er septembre 1502. Il avait épousé, par contrat du 23 février 1496 (*v. st.*), damoiselle Almoïs ou Almoize D'AITZ, fille de Raimond d'Aitz, damoiseau, seigneur de Meymy, de la Colre, de la Feuillade, etc., et de dame Jeanne d'Abzac de la Douze. Adémar de Chabans avait donné quittance de la dot de sa femme le 4 août 1497. De leur mariage provint Charles, qui suit:

D'AITZ : de gueules, à la bande d'or.

XII. Charles DE CHABANS, écuyer, seigneur de Chabans, de Menesples, de Lavignac, de la Chapelle-Faucher, etc., né en 1498, fut placé sous la curatelle de noble Fortanier de Chabans, son oncle, par acte fait judiciairement par-devant François de Thibaud, juge de la terre et châtellenie d'Agonac, pour Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux, seigneur haut-justicier d'Agonac, le 1er septembre 1502. Raimond d'Aitz, seigneur de Meymy,

son aïeul maternel, lui légua, par son testament du 7 janvier 1507 (*v. st.*), la somme de 100 livres, et le substitua à ses filles. Le 5 janvier 1508 (*v. st.*), Jean de Chabans, viguier de Siorac, reçut avec lui une reconnaissance qui fut faite en leur faveur par Raimond de Jaubert, prêtre, et Jean, son frère, pour une terre située dans la paroisse de Siorac; et, le dernier jour d'avril 1511. les mêmes accordèrent l'investiture d'un pré à Mondon Feydit, de la paroisse de Verteillac. Charles de Chabans fut institué héritier universel de Forton de Chabans, son oncle, le 22 avril 1515; et il vivait encore le 25 mars 1550 (*v. st.*). Il avait épousé, par contrat du 1er mai 1509, damoiselle Marguerite DE FARGES (1), qui ap- DE FARGES:

(1) Jean de Farges, père de Marguerite de Farges, dame de Chabans, était fils d'Audoin de Farges, damoiseau, seigneur de la Chapelle-Faucher, qui, fit le 13 mai 1477, son testament, par lequel il ordonna que 300 prêtres assistassent à son enterrement; élut sa sépulture en la paroisse de Tarn-d'Aixe, au-dessous de sa chapelle, et nomma noble Olive Mansiere, sa femme, tutrice de ses enfants, qui étaient au nombre de six, savoir: François, Albert, Pierre, Jean, Michel et Catherine.

François de Farges, qui, comme aîné, fut institué héritier universel par son père, se qualifiait, dans ses actes, *noble et puissant homme*, seigneur de Meilhac ou Milhac, de Farges et de la Chapelle-Faucher; n'ayant pas d'enfants de dame Catherine Poitevin, sa femme, il fit donation, le 3 juin 1493, de la maison noble de Chastelrenon à Jean de Farges, son frère, en faveur de son mariage avec noble dame Léonarde Cothet, fille de noble et puissant homme François Cothet, seigneur de Bias, de la Peuchenarie, de la Tour et de Leron.

Audoin de Farges était probablement fils de Jean de Farges, damoiseau, lequel avait épousé, en 1434. Catherine Coustin, qui se dit tutrice de nobles Antoine et Audoin, ses enfants, dans un acte du 1er octobre 1468.

Il y a lieu de croire que les seigneurs de Farges-de-la-Chapelle-Faucher sont sortis de la noble et ancienne maison de Farges ou de Fargues, établie en Guienne, vers le commencement du treizième siècle, maison qui a donné un cardinal à l'Eglise, dans la personne de Raimond de Farges, neveu, par sa mère, du pape Clément V. Il avait été doyen de Bayeux, dès l'an 1314, et trésorier de l'église de Beauvais. Il fut élevé au cardinalat le 14 des calendes de janvier 1310, et mourut le 5 octore 1347. Baluze le dit fils de Raimond de Farges, et prétend (ce que prouvent les titres) que la famille de Farges à laquelle appartenait ce cardinal, était la même que celle de Budos: un rameau, dit-il, quitta le nom de Farges pour prendre celui de Budos, et ceux qui restèrent en Bazadois conservèrent leur ancien nom. (Voy. *Baluze, Not. ad. vit. pap. Avenion.*, t. 1, col. 662, — et Pithoncurt, *Hist. de la Noblesse du comté ven.*, t. 2, p. 80.)

porta la terre de la Chapelle-Faucher dans la maison de Chabans; elle était fille de feu Jean de Farges, seigneur de la Chapelle-Faucher, et de dame Léonarde Cothet, et fut assistée au contrat par noble François de Farges, écuyer, seigneur de ce lieu, de Milhac et de la Chapelle-Faucher, son oncle paternel et son tuteur. Etant veuve, elle fit, au lieu de Menesples, le 20 avril 1559, son testament, dont elle nomma exécuteur Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Ségonzac, son gendre, et choisit sa sépulture dans l'église d'Eyvirac. Ses enfants furent:

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Autre Pierre de Chabans, prêtre, prieur de la Chapelle-Faucher en 1559;

3°. Jean de Chabans, qualifié archer de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Sansac, dans des actes des 22 novembre 1560 et 8 août 1561, homme d'armes, dans des actes des 15 janvier et 27 juin 1562, et maréchal-des-logis le 25 juin 1563;

4°. Raimond de Chabans;

5°. Baptiste de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac, qui était maréchal-des-logis de la même compagnie des ordonnances du roi, dont son frère aîné était lieutenant. Il fut fait légataire par le testament de sa mère, du 20 avril 1559. Le 29 août 1576, Baptiste assista, avec Antoine de Chabans, seigneur de Menesples, au partage de la terre de Ségonzac. Il avait épousé, en 1575, demoiselle Jeanne (ou Marguerite) *de la Place-de-Torsac*, dont il eut:

A. Louis de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac, de la Borde, etc., commandant en 1639 du ban et de l'arrière ban du Périgord, suivant les lettres à lui écrites par M. le marquis de Bourdeille, sénéchal de la province, et par M. le maréchal de Schomberg, et suivant un certificat de M. le prince de Condé; lesquelles lettres sont en date des 5 mai, 14 juillet et 14 septembre 1639. Il vivait encore le 16 avril 1651, avec Marie *de Lage*, sa femme, qui l'avait rendu père de:

a. François de Chabans, écuyer, seigneur de Lavignac, de la Borde, etc., viguier de Festalens, né en 1623. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1666. Il avait épousé, par contrat passé au château du Maine, paroisse de Siorac, le 16 avril 1651, demoiselle Marie *de la Faye*, fille de messire Poncet de la Faye, chevalier, seigneur de Puytlers, et de feu Isabeau de Solmignac. Comme ils étaient parents du troisième au quatrième degré, ils obtinrent pour se marier, un bref de dispense du pape Innocent X, daté de Rome, le jour des ides de décembre 1650. François de Chabans fut père de:

Marguerite de Chabans, demoiselle de Lavignac, qui épousa, par contrat du 11 octobre 1678, Jean *de la Cropte*, chevalier, seigneur de Saint-Paul, de Chassaignes, de la Borde, de Miran, etc.;

b. René de Chabans, vivant en 1651. Il succéda à François, son oncle, dans l'abbaye royale d'Aubeterre;

c. Marie de Chabans, qui épousa, par contrat du 3 septembre 1645, Pierre *de la Faye*, écuyer, seigneur de Rochefort, du Fouilloux, et en partie de Ségonzac;

d. N.... de Chabans, demoiselle de Foulhoux, vivante en 1651;

B. Poncet de Chabans, marié avec Antoinette *Villate*, dame de Chazerac, dont il eut :

a. Gaspard de Chabans, chevalier, seigneur de Chazerac, marié, en 1638, avec Heureuse *de Reyssac de Pons*, dame des Arras. Il vivait encore en 1666, et laissa de son mariage :

Antoinette-Olive de Chabans, demoiselle des Arras, mariée, par contrat du 25 juillet 1662, avec Alain-Jean *de la Cropte*, baron d'Angois, seigneur de Carles, de Pons et de Camarsac, troisième fils de Charles de la Cropte, seigneur de Chantérac, et d'Isabeau d'Auzaneau, dont elle n'eut pas d'enfants;

b. Louis de Chabans, chevalier, seigneur de la Martelie et du Puy-Saint-Martin, marié, en 1661, avec Françoise-Isabelle *de la Garde de Valon*. Il vivait encore en 1666;

C. François de Chabans, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Sauveur d'Aubeterre;

D. Louise de Chabans, mariée, le 8 septembre 1602, à Jean *de Fanlac*, écuyer, seigneur de la Salle et en partie de Saint-Orse;

6°. Louise de Chabans, mariée, par contrat du 31 décembre 1535, avec Jean *de Lagut*, écuyer, seigneur de Montardit, du Caillaud et de Lage-Fontalard, fils d'autre Jean de Lagut, seigneur de Montardit;

7°. Isabeau, nommée aussi Jeanne de Chabans, qui épousa, avec 2,600 liv. tournois de dot, par contrat passé au château d'Agonac, et dans la maison noble de Chabans, le 25 mars 1550, Hélie *Vigier*, écuyer, seigneur de Plas, du repaire de Valeuil et de la terre et juridiction de Ségonzac. Elle vivait encore en 1570.

XIII. Pierre de Chabans, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chabans, d'Agonac, de Menesples, de Lavignac, de la Chapelle-Faucher, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Char-

les IX, chevalier de son ordre et lieutenant d'une compagnie de 50 lances des ordonnances commandée par M. de Sansac, gouverneur d'Angoumois, fut institué héritier universel de sa mère le 20 avril 1559. Il existe de lui plusieurs quittances d'appointements militaires qu'il signa et scella de son sceau, savoir, les 16 janvier et 24 mai 1559, 25 juillet, 28 août et 22 novembre 1560, comme guidon de la compagnie de 50 lances de M. de Sansac; les 15 janvier et 27 juin 1562, comme enseigne; et les 25 juin et 17 mars 1563 (*v. st.*), 7 novembre 1566 et 30 janvier 1569, comme lieutenant de la même compagnie. Pierre de Chabans est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans cette dernière quittance. Il fut employé au service de Charles IX, du temps des guerres civiles. Ce prince le pourvut, le 16 mars 1568, de l'état de gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour lequel il prêta serment le même jour. Par un testament que Pierre de Chabans avait fait le 4 octobre 1567, il avait choisi sa sépulture soit dans l'église d'Agonac, soit dans celle d'Eyvirac, où ses prédécesseurs avaient été inhumés, et avait demandé l'assistance de cinquante prêtres à ses obsèques. Il vivait encore le 10 février 1574, et mourut avant le 29 décembre de la même année (*nouv. st.*). Il avait épousé, par contrat du 16 juillet 1554, Louise PRÉVOST DE SANSAC, fille de feu Guillaume Prévost, écuyer, seigneur de Sansac, et de Catherine Guy, et sœur, et assistée de Louis Prévost, *dit* le brave Sansac, baron de Sansac, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur d'Angoumois, commandant en chef des armées du roi sur la Loire et en Auxerrois, et l'un des gouverneurs de la personne du roi François II. Louise Prévost de Sansac était veuve lorsqu'elle fit un accord, le 29 décembre 1574, avec Louis et Jean de Lagut, fils de Jean de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit, et de Louise de Chabans, sur leurs droits dans la succession de leur mère. Elle est qualifiée veuve de Pierre de Chabans, et mère et légitime administratrice d'Antoine de Chabans, son fils, dans un arrêt du conseil du 1er octobre 1580. Elle fut présente au contrat de mariage de ce dernier le 24 août 1588, et vivait encore le 23 janvier 1596. De son mariage vinrent :

PRÉVOST d'argent, à 2 fasces de sable, accompagnées de 6 merlettes du même, 3, 2 et 1.

1°. Antoine, Ier du nom, qui suit;
2°. Louise de Chabans;

3°. Ponce de Chabans, mariée, par contrat du 1er avril 1594, à François *de Saintours*, écuyer, seigneur de la Bourlie.

XIV. Antoine DE CHABANS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Chabans, d'Agonac, de la Chapelle-Faucher, de Menesples, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur, pour sa majesté du château et marquisat de Fronsac, fut institué héritier universel de son père le 4 octobre 1567. Dans des lettres que lui adressa le roi Henri III le 17 novembre 1579, ce prince lui mande qu'il avait pour agréable tout ce qu'il avait fait pour son service, et approuvait les mesures qu'il avait prises pour la conservation du château de Fronsac. Sa majesté le chargea de remettre cette place au pouvoir du sieur de Sansac, des mains duquel M. de la Vauguyon devait la recevoir. Le 21 janvier 1580, les maire et jurats de Libourne lui adressèrent une lettre, dans laquelle ils le qualifient de gentilhomme de l'hôtel du roi, et gouverneur, pour sa majesté, des château et marquisat de Fronsac (1). Le 22 novembre 1599, le roi Henri IV lui accorda la permission de tirer et faire tirer de l'arquebuse dans toute l'étendue de ses terres et justice, nonobstant les défenses de chasser et porter des armes. Enfin, Antoine de Chabans fit son testament le 13 mai 1608. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Chapelle-Faucher le 24 août 1588, et portant constitution dotale de 4,000 écus, demoiselle Philippe DE JOUMARD (2), fille de Gaspard de Joumard, écuyer, seigneur des Houlmes (3), du Mas Poitevin, en partie de Saint-Méard ou Médard de Drône et de Salleboeuf, et de Michelle Bouchard d'Aubeterre, habitants du Mas Poitevin, paroisse de Saint-Vincent de Connezac. De ce mariage naquit un fils, qui suit.

DE JOUMARD : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois étoiles d'or; aux 2 et 3 d'azur, à 3 besants d'or.

(1) Suivant des Mémoires de famille, Antoine de Chabans avait assiégé le château de Fronsac, et l'avait pris pour Henri IV.

(2) Depuis ce mariage, les seigneurs de Chabans ont fait précéder leur nom de celui de Joumard; il paraît néanmoins plus simple et plus naturel de le placer le dernier.

(3) On dit vulgairement *des Hommes*, terre située paroisse de Saint-Martin le Peint, juridiction de Ribérac.

XV. Gaspard DE CHABANS, *dit* DE JOUMARD, marquis de Chabans, chevalier, seigneur de ce lieu, d'Agonac, de la Chapelle-Faucher, du Mas-Poitevin, de Menesples, de Richemont et des Houlmes, capitaine de 50 hommes d'armes sous les ordres de M. de Saint-Preuil, prit le nom de Joumard, en qualité d'héritier de sa mère. Son père l'institua son héritier universel par son testament du 13 mai 1608, et il fit lui-même le sien le 10 juin 1649. Il avait épousé, par contrat du 26 janvier 1615, dans lequel il rappelle Antoine de Chabans, chevalier, son père, demoiselle Henriette DE JUSSAC-D'AMBLEVILLE (1), fille de messire François de Jussac, chevalier, seigneur d'Ambleville, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant-général pour sa majesté ès-pays d'Angoumois, Saintonge, Aunis, et des ville et gouvernement de la Rochelle, et

DE JUSSAC : d'argent, à 4 fasces ondées de gueules ; au lambel du même à 5 pendants.

(1) La maison de Jussac-d'Ambleville, distinguée par ses services et par ses alliances, est établie en Angoumois et en Périgord depuis plus de 400 ans. Mathieu de Jussac servait dans les années 1413 et 1415, en qualité de capitaine de 50 arbalétriers à cheval, sous Charles, duc d'Orléans, neveu du roi Charles VI.

Pierre de Jussac, issu de Mathieu, eut, entr'autres fils, Jean de Jussac, seigneur de Marafin, écuyer du roi François Ier, et François de Jussac, seigneur de Ciré et de Bouteille, lesquels ont formé les différentes branches de cette maison.

François de Jussac fut l'aïeul d'autre François, baron d'Ambleville, mari d'Isabelle de Bourdeille. La branche d'Ambleville, comme dernière cadette, brisait ses armes d'*un lambel de cinq pendants ;* elle s'est éteinte dans le dix-septième siècle, et les terres d'Ambleville, de Richemont et de Barret, qu'elle possédait, ont passé dans les maisons de Sainte-Maure et de Chabans. Le plus célèbre des enfants de ce dernier seigneur d'Ambleville, a été François de Jussac, seigneur de Saint-Preuil, maréchal-de-camp et gouverneur d'Arras, qui, après avoir servi pendant plusieurs années avec beaucoup de distinction et de fidélité, eut la tête tranchée à Amiens, le 9 novembre 1641, moins pour le crime qu'on lui fit d'avoir attaqué la garnison espagnole, sortant de Bapaume, après la prise de cette place, sous la simple escorte d'un trompette, que pour satisfaire l'inimitié qu'avaient pour lui le maréchal de la Meilleraye et M. des Noyers, secrétaire d'état. (Voyez *les Mém. de Bussy-Rabutin, la Gazette de France, le Journal du cardinal de Richelieu*, etc.)

Jean de Jussac, seigneur de Marafin, aîné de sa maison, est l'auteur des branches des marquis de la Morinière, des seigneurs de la Folaine, des comtes de Jussac, qui portaient leurs armes pleines, et des seigneurs d'Antraigues et de Beaufort, qui, comme cadets, brisaient d'un lambel de trois pendants.

d'Isabelle de Bourdeille, dame de Richemont. On trouve quatre lettres adressées à Henriette de Jussac pour lui recommander de ne pas faire des dispositions contraires aux intérêts d'Antoine, son fils : l'une du roi, une de la reine Anne d'Autriche, une de Henri de Lorraine, duc de Guise, et enfin une de Marie de Lorraine. Henriette de Jussac fit son testament le même jour que son mari, le 10 juin 1649, légua la moitié de ses biens à ce dernier, et voulut que cette moitié revînt à Antoine, son fils, et que l'autre moitié fût partagée entre ses autres enfants. Elle vivait encore le 20 janvier 1661, et eut de son mariage :

1°. Antoine, II° du nom, qui suit;

2°. François de Chabans de Joumard, auteur de la branche des *seigneurs comtes* DE RICHEMONT, rapportée ci-après;

3°. Claude de Chabans de Joumard, chevalier, baron de Condat, seigneur des Houlmes, etc. Le chevalier d'Ambleville, son oncle, lui fit donation, le 18 février 1642, d'une compagnie de chevau-légers. Il fut légataire de ses père et mère en 1649, et, par contrat du 15 avril 1656 (le mariage célébré le 26 du même mois), où il fut assisté par Antoine, marquis de Chabans, son frère aîné, il épousa demoiselle Marie-Isabeau *de la Marthonie*, fille de feu messire Henri de la Marthonie, seigneur de Puyguilhem, de Condat, etc., et de dame Jeanne Chapt de Rastignac. Marie-Isabeau de la Marthonie, ayant survécu à Claude de Chabans, se remaria avec Georges d'Abzac de la Douze, qui, à cause d'elle, se qualifiait seigneur de Condat. Claude de Chabans était décédé à Paris le 26 décembre 1679, et avait été enterré dans l'église de Saint-Sulpice de la même ville. Les enfants issus de son mariage sont :

A. Armand de Chabans de Joumard, écuyer, seigneur de Condat, né le 22 septembre 1662. Il fut mousquetaire du roi en 1690, et capitaine au régiment d'infanterie de Bigore en 1701. Il laissa pour ses héritiers MM. de Chabans de Richemont, à qui il donna la terre de Condat. Il existait encore en 1716, et mourut sans postérité;

B. Antoine de Chabans de Joumard, né au mois de mars 1670. Il entra au service comme cadet en 1686, mourut à Strasbourg le 1er septembre 1694, et fut enterré dans l'église de Saint-Étienne de la même ville, près l'autel de Sainte-Anne;

C. Marie de Chabans de Joumard, mariée, par contrat passé à Périgueux le 5 juin 1674, avec Joseph *Arnauld*, seigneur de la Borie et de Sarazignac, fils de François Arnauld de la Borie, chevalier, seigneur de la Borie-Fricard, de Sarazignac, de Bernabé, etc., et de dame Catherine Saunier. Elle est rappelée, comme défunte, dans un acte du 26 avril 1693;

D. Marguerite de Chabans de Joumard, demoiselle de Condat, épouse, par contrat du 26 avril 1693, de messire Claude *de Chabans de Joumard,* chevalier, seigneur de Richemont, son cousin. Elle était veuve, lorsque, le 18 novembre 1737, elle transigea, en qualité d'héritière de feu Armand de Chabans de Joumard, son frère, avec messire Annet-Jules, marquis de Chabans, son cousin ;

4°. Pierre de Chabans de Joumard, qui transigea, en 1661, avec Antoine, son frère aîné, et mourut le 26 juin de la même année, âgé de quatre-vingt-un ans, ayant été blessé à mort en une rencontre dans la ville de Brantôme ;

5°. Louise de Chabans de Joumard, mariée avec N.... *de Villoutreys,* seigneur de la Meynardie ;

6°. Marie de Chabans de Joumard, mariée, par contrat du 8 juillet 1662, et par permission du 9, avec Hélie *de Solmignac de Belet,* écuyer, seigneur de la Vigerie, paroisse de Saint-Aquilin, de la Borie, etc.

XVI. Antoine de Chabans Saint-Preuil, *dit* de Joumard, II° du nom, appelé le marquis de Chabans, chevalier, seigneur de Chabans, de la Chapelle-Faucher, du Mas-Poitevin, d'Agonac, de Menesples, etc., maréchal des camps et armées du roi, naquit en 1626, et fut institué héritier par le testament de son père, du 10 juin 1649. Il servit sous le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, à l'armée d'Allemagne, et fut blessé au bras à l'une des journées de Fribourg contre les Bavarois, au mois d'août 1644. (*Gazette de France* du 19 de ce mois.) En 1647, lorsque les Napolitains, soulevés par Masaniello, tentèrent de secouer le joug de la maison d'Autriche, le marquis de Chabans fut l'un des seigneurs qui se joignirent au duc de Guise, auquel les Napolitains décernèrent le commandement général de la république qu'ils voulaient former. On sait qu'après des succès contre les Espagnols, le duc de Guise, trahi par un officier napolitain qui livra à l'ennemi l'une des portes de la ville, dans le temps où le généralissime assiégeait Nisitara, le 6 août 1648, ne put, malgré tous ses efforts, rentrer dans Naples, et qu'il fut fait prisonnier de guerre dans les Abbruzzes, conduit à Rome, puis détenu au château de Ségovie en Espagne, d'où il ne sortit qu'au mois d'août 1652. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires du duc de Guise.* « Ce seigneur étant poursuivi par les Espagnols, le chevalier de la Visclède et le marquis de Chabans lui proposèrent de faire fort

« contre l'ennemi, pour lui donner le temps de se sauver. Mais il » leur répondit qu'il n'estimait pas assez la vie pour la conserver » aux dépens de deux braves comme eux; qu'ils périraient ou » se sauveraient ensemble. Ils furent pris et conduits à Rome, où » Antoine de Chabans épousa une Romaine, qui est morte ici sans » enfants. » Cette dame romaine, que le marquis de Chabans épousa en premières noces, s'appelait Marguerite SABARI. Il fut créé maréchal des camps et armées du roi par brevet du 3 décembre 1652, et il est qualifié marquis de Chabans dans une lettre missive qu'adressa S. M., le 26 mai 1653 (1), à M. de Candalle, lieutenant-général des armées en Guienne. François et Claude de Chabans, frères du marquis, s'étaient jetés dans le parti de la fronde. Profitant de l'absence de leur frère aîné, ils s'emparèrent du château de la Chapelle-Faucher, et s'y maintinrent par force, quoiqu'ils n'y eussent aucun droit. Henriette de Jussac d'Ambleville, leur mère, les avait secondés dans cette coupable entreprise. A son retour de l'armée, et après d'inutiles démarches auprès de ses frères, le marquis de Chabans obtint, le 27 mai 1653, l'autorisation d'employer la force armée pour rentrer dans la possession de son château. Le 8 juin, le marquis de Sauvebœuf, lieutenant-général des armées du roi, écrivit de Nontron à madame de Chabans, qu'il qualifie sa cousine, pour l'engager à se soumettre à la volonté du roi, en évacuant le château de la Chapelle-Faucher. Après de longues et inutiles instances, on commença le 26 juillet l'attaque régulière de cette place, dont le corps-de-logis était flanqué de deux grosses tours rondes. Les assiégés, excités par l'exemple de François et Claude de Chabans, et par les exhortations de leur mère, qui, dans cette circonstance, donna des preuves de la plus grande intrépidité, opposèrent une vigoureuse résistance. « *Approche, approche, Mazarin* (criaient-ils aux » assiégeants), *nous te ferons bien quitter la place.* » Les attaques recommencèrent dans la nuit du 29 au 30, et le jour suivant la place fut emportée. Le marquis de Chabans fut maintenu dans

SABARI:

(1) Il a cette même qualité de marquis dans quatre autres lettres missives du roi, adressées, le 15 avril 1666, aux lieutenants-généraux en Guienne, Saintonge, Poitou et Limosin.

4

sa noblesse le 3 décembre 1666, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, où furent visés tous les titres de ses ancêtres depuis Hélie de Chabans, chevalier, vivant en 1257, jusqu'à lui inclusivement, et prouvant une filiation de treize degrés non interrompue dans l'espace de plus de 400 ans (1). Il épousa, en secondes noces, en 1681, Susanne DE LOSSE, nièce du maréchal de Noailles, et fille de Jean, baron de Losse, chevalier, seigneur de Calamane, de Glandière, de Belpeuch, etc., et de Jeanne de Montaut-Bénac de Navailles. Le marquis de Chabans fit son testament le 15 octobre 1694, au profit d'Annet-Jules, son fils unique, qui suit.

DE LOSSE comme à la page 15.

XVII. Annet-Jules, marquis DE CHABANS, chevalier, seigneur de Chabans, d'Agonac, de la Chapelle-Faucher et autres lieux, entra au service en 16..... Il est nommé dans un acte de l'an 1698; passa une transaction avec Isaac, comte de Chabans, son fils, le 15 octobre 1731, et décéda au château de la Chapelle-Faucher le 24 décembre 1752. Il avait épousé, par contrat passé au mois de mai 1703, demoiselle Souveraine DE PERRY DE SAINT-AUVENT, fille de messire Isaac de Perry, chevalier, seigneur marquis de la Chaufie, de Montmorean, de Saint-Auvent, seigneur des châtellenies de Vitrac, Rossignol, Cheboige, Pressignac, etc., et de dame Anne de Rochechouart. Dans cet acte est rappelé Antoine, marquis de Chabans, père d'Annet-Jules. De ce mariage naquirent :

DE PERRY : d'or, à la fasce d'azur.

1°. Isaac, dont l'article suit;

2°. Léon-François de Chabans, 1er capitaine de grenadiers, avec brevet de lieutenant-colonel, au régiment de Poitou, tué à la bataille de Parme, le 29 juin 1734;

3°. Jean de Chabans, abbé, comte de Lyon, décédé à Lyon le 16 octobre 1759;

4°. François de Chabans-Saint-Preuil, lieutenant-colonel au régiment de Poitou, et chevalier de Saint-Louis, décédé au château de la Chapelle-Faucher le 17 avril 1797;

---

(1) Le marquis de Chabans fit, devant cet intendant, la déclaration de ses armoiries, telles que nous les avons désignées en tête de cette généalogie, et ajouta que lui et ses prédécesseurs avaient toujours porté les mêmes armes.

5°. N.... de Chabans,
6°. N.... de Chabans, } religieuses à l'abbaye royale de Ligueux;
7°. N.... de Chabans, religieuse au prieuré royal de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord.

XVIII. Isaac, comte DE CHABANS, chevalier, seigneur de la Chapelle-Faucher, de Menesples, de St.-Georges, de Pierrebrune, etc., qualifié haut et puissant seigneur, passa une transaction avec Annet-Jules, marquis de Chabans, son père, le 15 octobre 1731, et mourut au château de la Chapelle-Faucher le 7 novembre 1800. Il avait épousé, par contrat passé en présence et du consentement de son père, le 15 juin 1730, Dorothée DE MARSANGES DE VAURY, dame de Champelières et de Pérignac, en Poitou, fille de Jean de Marsanges, chevalier, seigneur de la Cour, de Vaury, de Champelières, etc., et d'Elisabeth du Chenaud. Il en a eu six enfants:

DE MARSANGES : d'argent, à 3 merlettes de sable.

1°. Jean-Alexandre, dont l'article suit;
2°. Annet de Chabans, né le 14 septembre 1732, vicaire-général de l'évêché d'Autun, et comte de Lyon en 1750, député du second ordre pour la province de Lyon à l'assemblée générale du clergé à Paris, en 1762. Il est décédé à Ecussy, canton de Limonet (Rhône), le 25 avril 1823, le dernier survivant de tous les comtes du chapitre de Lyon;
3°. Pierre de Chabans, écuyer du roi, ancien lieutenant au régiment de Poitou, après avoir été page en la grande écurie. Il est décédé au château de la Chapelle-Faucher le 12 mars 1764, à l'âge de trente ans, et célibataire;
4°. Armand de Chabans, grand vicaire de Fréjus, comte de Lyon en 1763, abbé de Saint-Cybar, aumônier ordinaire de Mgr. comte d'Artois (Charles X), et décédé à Lyon le 4 avril 1779;
5°. Dorothée de Chabans, mariée, par contrat du 19 février 1757, à Henri, marquis *de la Faye*, seigneur de la Martinie, de Chardeuil, de la Mothe, de la Combe, de Magnac, de Polignac, de Douchapt et en partie de Ségonzac;
6°. Marie de Chabans, née en 1741, religieuse professe au prieuré royal de Saint-Pardoux, en Périgord, ordre de Saint-Dominique.

XIX. Jean-Alexandre, marquis DE CHABANS, chevalier, seigneur de la Chapelle-Faucher, d'Agonac, etc., capitaine au régiment Dauphin, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait ses preuves de noblesse, pour les honneurs de la cour, au mois de mai 1780, et est décédé au château de la Chapelle-

Faucher le 23 janvier 1808, laissant quatre filles de deux mariages qu'il avait contractés, le premier, au château de la Chapelle-Faucher le 12 avril 1765, avec demoiselle Marie DE LOSSE, fille de très-haut et puissant seigneur Jean, vicomte de Losse, chevalier, seigneur de la Borie-Fricard, de Chabans, du Moustier, de Bayac, de Couze, etc., co-seigneur de la Roque-Saint-Christophe, de Plazac de Saint-Léon, de Peyrac, etc., et de dame Antoinette de Losse; et le second, le 26 décembre 1779, au château de la Chabrerie, paroisse de Pressac, avec demoiselle Rose-Elisabeth DU FAURE DE ROCHEFORT, sœur de Germain-François du Faure de Rochefort, reçu maître des requêtes le 17 août 1785, intendant de Bretagne, et depuis conseiller d'état, et fille de Bernard du Faure, chevalier, seigneur de Rochefort, du Chatenet, de Septfonts, etc., et de dame Françoise-Marie du Cluzel de la Chabrerie. Elle est décédée à Périgueux le 15 janvier 1793, âgée de trente-deux ans :

DE LOSSE : comme à la page 15.

DU FAURE :

Du premier lit :

1°. Marie-Anne de Chabans, mariée, le 22 novembre 1787, avec Isaac-René-Joseph, comte *de la Faye de la Martinie*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2°. Marie-Anne-Julie de Chabans, qui épousa, le 12 novembre 1788, messire Aubert-Jean-François-Géri, vicomte *d'Abzac*, chevalier, seigneur de la Grèze, Boisset, Saint-Pardoux, Madaillan, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, décédé à Toulouse en décembre 1827;

Du second lit :

3°. Marie-Françoise-Élisabeth-Agathe de Chabans, mariée, le 11 janvier 1802, à André-Jacques-Hyacinthe-François, marquis *de Chabans de Richemont*, décédé le 24 mars 1811;

4°. Dorothée-Pauline de Chabans, qui a épousé, le 23 janvier 1806, Louis-Grégoire *de Sanzillon*, marquis de Mensignac, officier supérieur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

SEIGNEURS COMTES DE RICHEMONT (1).

XVI. François DE CHABANS DE JOUMARD, comte de Chabans, chevalier, seigneur de Richemont, second fils de Gaspard de Cha-

(1) Ce fut le célèbre Pierre de Bourdeille, si connu sous le nom de Brantôme,

bans de Joumard, marquis de Chabans, seigneur de la Chapelle-Faucher, etc., et de dame Henriette de Jussac d'Ambleville, dame de Richemont, transigea, le 20 janvier 1661, avec Antoine, marquis de Chabans, son frère aîné, sur les successions d'Antoine et de Gaspard de Chabans, leurs aïeul et père, et sur les dispositions testamentaires de Gaspard Joumard, seigneur des Houlmes, leur bisaïeul maternel. Par cet acte, Antoine lui délaissa, pour tous ses droits sur ces successions, et sur les biens et droits de dame Henriette de Jussac-d'Ambleville, leur mère, le repaire noble des Houlmes, situé en la paroisse de Saint-Martin de Ribérac, consistant en une maison forte et quatre métairies, et divers autres objets, spécifiés dans ce partage. Il accepta, ainsi que sa femme, les notifications et insinuations faites, le 26 novembre 1663, devant François du Chesne, comte de Montréal, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Périgord, par Bernard de Jay, écuyer, sieur de Ferrières, et Blaise Varailhon, damoiselle, des donations par eux faites aux seigneur et dame de Richemont, par leur contrat de mariage. François de Chabans mourut le 7 février 1666, ayant été malheureusement tué dans les faubourgs de Brantôme. Il

---

qui fit bâtir le château de Richemont et lui donna ce nom. Il y fit sa résidence ordinaire dans les dernières années de sa vie, et il y est mort le 15 juillet 1614. Par son testament, il avait laissé la jouissance de ce chateau, à vie seulement, à la comtesse de Duretal, sa nièce (Jeanne de Bourdeille, femme de Claude d'Espinay, comte de Duretal), à condition d'en soigner l'entretien, et de le remettre, dans le cas où elle se remarierait, à Claude de Bourdeille, petit-neveu du testateur, *qui*, dit-il, *est si bien né et si joli, afin qu'il puisse dire un jour :* VOILA UN PRÉSENT QUE ME FIT MON GRAND ONCLE. Brantôme ajoute, qu'*il veut que ce château qui lui a tant coûté à faire bâtir, ne sorte point de sa maison ;* avouant même *que si estant là haut, où Dieu lui fera la grâce de le recevoir, il lui estoit permis de voir ce château, et qu'il le vît dans des mains étrangères, il en auroit un regret infini.* Cependant, la terre de Richemont est passée depuis à la dame de Jussac d'Ambleville (Isabelle de Bourdeille, femme de François de Jussac, baron d'Ambleville, dont vint Henriette de Jussac, mariée, en 1615, avec Gaspard, marquis de Chabans, seigneur de la Chapelle-Faucher).

Brantôme fit ensuite un codicille, par lequel, évaluant à la somme de 20,000 écus, son château de Richemont, il ordonne que celui de ses héritiers, qui en jouira à titre d'hérédité après la comtesse de Duretal, paiera à ses autres héritiers une somme de 16 à 20,000 liv., par forme de dédommagement.

DE JAY : d'azur, à la bande d'or chargée de 2 lions de sable, et accompagnée de 2 rochers d'argent.

avait épousé, par contrat passé le 15 juillet 1663, demoiselle Blaise DE JAY, fille de Bernard de Jay, écuyer, sieur de Ferrières, conseiller du roi, lieutenant particulier civil et criminel au siége présidial et sénéchaussée de Périgord, et de feu dame Marie de la Mothe. Ils ont laissé un fils et une fille :

1°. Claude-François, qui suit ;
2°. Marie-Blaise de Chabans de Joumard, mariée, par contrat du 26 août 1692, à Pierre *de Ribeyreys*, chevalier, seigneur de la Salle, de Sainte-Marie et de la Meynardie, capitaine au régiment d'Orléans.

XVII. Claude-François DE CHABANS DE JOUMARD, qualifié haut et puissant seigneur (1), marquis de Richemont, chevalier, seigneur de Richemont, de Saint-Crépin, de la Chapelle-Montmoreau, etc. Il était très-jeune, et sous la tutelle de sa mère, lorsqu'il eut acte de la représentation de ses titres, et de sa généalogie bien prouvée depuis l'an 1257, suivant l'ordonnance de M. Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, du 3 décembre 1666. (*Cab. du Saint-Esprit, Guienne,* vol. 24, fol. 797.) Il transigea, le 10 juillet 1722, avec Annet-Jules de Chabans de Joumard, marquis de Chabans, seigneur de la Chapelle-Faucher, son cousin, relativement à la substitution graduelle et perpétuelle, faite dans le testament de Gaspard de Joumard, du 7 octobre 1592, et sur la demande que le dernier faisait au seigneur de Richemont du délaissement du repaire noble des Houlmes, venu du même Gaspard de Joumard. Dans cette transaction sont rappelés leurs père, aïeul et bisaïeul. Claude-François assista, avec sa femme, au mariage de Pierre, leur fils, le 7 avril 1729, et mourut avant le 18 novembre 1737. Il avait épousé, par contrat du 26 avril 1693, Marguerite DE CHABANS, demoiselle de Condat, fille de feu messire Claude de Chabans de Joumard, chevalier, seigneur des Houlmes, et de dame Isabeau de la Marthonie, épouse en secondes noces de messire Georges d'Abzac de la Douze, chevalier, seigneur de Condat, etc. De ce mariage sont provenus :

DE CHABANS comme à la page 1.

1°. Pierre, II° du nom, qui suit ;
2°. N..... de Chabans, chevalier de Richemont, qui fut nommé enseigne,

---

(1) Qualification prise par tous ses descendants.

puis pourvu de la charge de lieutenant dans le régiment d'Orléans, en mai 1732. Il fut tué à la bataille de Guastalla, en 1734, et enterré dans la grande église de Quatrier à Parme, suivant le certificat signé par M. de Saint-Pardoux, son capitaine, et par le prêtre qui l'enterra, et daté du 18 octobre de cette année.

XVIII. Pierre DE CHABANS DE JOUMARD, II[e] du nom, chevalier, seigneur comte de Chabans de Richemont, baron de Condat, seigneur de Saint-Crépin, de la Chapelle-Montmoreau, de Ferrières, etc., accepta de son chef les conditions portées en la transaction passée, le 18 novembre 1737, entre dame Marguerite de Chabans de Joumard, sa mère, d'une part, et Annet-Jules, marquis de Chabans de la Chapelle-Faucher. Il reçut en son château de Richemont, en 1740, l'hommage et le dénombrement du repaire et fief de la Barde, à lui dus par Jeanne, dame de Puycheny, veuve de messire Antoine du Barry, chevalier, seigneur de Puycheny, Marguerite, dame de Lage, veuve de messire François de Champagnac, chevalier, seigneur de Lage, Antoinette, dame de Velta, veuve de Jean-Baptiste de Velta, écuyer, seigneur du Breuil, et demoiselle Jeanne Malet, comme étant (le repaire et fief de la Barde) un démembrement de la terre et seigneurie de Bourdeille. Il avait épousé, assisté de son père, par contrat passé dans le château de Lage, paroisse de Saint-Angel, en Périgord, le 7 avril 1729, demoiselle Françoise DE LA GARDE DE SAIGNES et DE VALON, demoiselle de Saint-Pancrace, fille de haut et puissant seigneur messire Thibaud de la Garde de Saignes et de Valon, chevalier, seigneur de Saint-Angel, de Saint-Pancrace, de Langlade, de Puycastant, etc., et de dame Marie-Blaise de Saunier, qui constituèrent en dot à leur fille, la somme de 20,000 liv., en déduction de laquelle ils lui cédèrent tous les biens et droits qu'ils avaient au lieu de Ferrières, paroisse de Saint-Astier. Étant veuve, elle retira, au nom de ses enfants, par droit de retrait féodal, le 2 août 1755, de messire François de Lamberterie, chevalier, seigneur de Rochefort, seigneur viguier de la Chapelle-Chaveroche, etc., une rente foncière seigneuriale, mouvante de cette dame, à cause de sa terre et seigneurie de Richemont, vendue par le père du seigneur de Rochefort, et elle vivait encore le 15 avril 1776. Pierre de Chabans en avait eu cinq enfants :

DE LA GARDE : d'azur, à une épée d'argent en bande.

1°. François de Chabans-Richemont, prêtre, grand archidiacre de l'église de Périgueux, abbé de Boulieu, mort à Rochefort, victime des lois et mesures révolutionnaires;

2°. Nicolas, dont l'article suit;

3°. Marie-Blaise de Chabans-Richemont, qui épousa, par contrat passé au château de Richemont, paroisse de Saint-Crépin, le 26 février 1748, Pierre, comte *de la Marthonie*, chevalier, seigneur de la Salle, etc., fils de Jean de la Marthonie, et de dame Marguerite Beron. Elle était veuve avant le 16 septembre 1796, et elle mourut à Périgueux, sans enfants, le 28 mai 1798, âgée de soixante-huit ans;

4°. Marguerite de Chabans-Richemont, mariée à Jean-Baptiste *Souc de Plancher*, chevalier, seigneur baron de Berbiguières et de Marnac, seigneur du fief de Plancher, etc., capitaine dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle est décédée à Périgueux le 26 janvier 1795, âgée de soixante-trois ans;

5°. Renée de Chabans, morte jeune, peu de temps après son père.

XIX. Nicolas DE CHABANS DE RICHEMONT, chevalier, seigneur comte de Richemont, baron de Condat, seigneur de Saint-Crépin, de la Chapelle-Montmoreau, de Ferrières, etc., né le 24 janvier 1734, fut reçu page du roi en sa petite écurie en 1750. Il transigea, le 1er septembre 1768, avec ses co-héritiers en la succession de Thomas d'Aloigny, baron de Saint-Pardoux, père de la comtesse de Richemont, et avec dame Marie-Gabrielle d'Abzac, dame de Pressac, veuve du même Thomas d'Aloigny, et qu'il avait épousée en secondes noces. Nicolas de Chabans acquit, le 30 janvier 1771, de messire Jean-Gaston de Saunier, écuyer, seigneur de Mondevy, enseigne des vaisseaux du roi au département de Toulon, le fief appelé de la Grèse, situé près le bourg paroissial de Saint-Crépin, relevant en foi et hommage des château et seigneurie de Richemont; et il mourut en 1787. Il s'était allié 1°, par contrat du 15 février 1762, avec demoiselle Thérèse-Andrée-Angélique LE BERTHON, fille d'André-François le Berthon, premier président au parlement de Bordeaux, morte sans enfants; 2°, par contrat passé au château de Richemont le 23 juin 1765, avec demoiselle Elisabeth-Catherine D'ALOIGNY, fille de très-haut et très-puissant seigneur Thomas, marquis d'Aloigny, seigneur du Puy-Saint-Astier, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière, de Château-Gaillard, de Villars, de la Rolphie, etc., et de défunte dame Marie-Hen-

LE BERTHON : d'or, à la bisse couronnée de gueules, issante du bas de l'écu.

D'ALOIGNY : de gueules, à trois fleurs de lys d'argent en sautoir.

riette le Berthou, sa première femme. Elle est décédée le 9 février 1811, ayant eu de son mariage :

1°. André-Jacques-Hyacinthe-François, qui suit;

2°. René-Jean-Paul-Antoine, baron de Chabans de Condat, né au mois de juin 1768. Il fut nommé sous-lieutenant dans le régiment d'Orléans, infanterie, suivant le certificat qu'il obtint le 21 juillet 1784; émigra, et, au retour du roi, fut fait capitaine dans la légion de la Dordogne et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est décédé célibataire au château de la Chapelle-Faucher, le 4 novembre 1822, âgé de cinquante-quatre ans;

3°. Jean-Baptiste, chevalier de Chabans. Il a été successivement page, chevalier de Malte et sous-lieutenant dans les chasseurs de Bretagne. Au retour du roi, il a été fait chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis. Il s'est marié, le 23 janvier 1806, à Léonide *de Séguier de Saint-Brisson;* et il est décédé sans enfants, à Plaisance, près Sully-sur-Loire, le 17 janvier 1825. Ces trois frères ont émigré, et ont fait toutes les campagnes de l'armée de Condé jusqu'à son licenciement, comme il est constaté par les certificats délivrés par Mgr. le prince de Condé;

4°. Claire de Chabans de Richemont, décédée le 7 mai 1789, âgée d'environ huit ans;

5°. Gabrielle-Marguerite-Cécile-Françoise de Chabans-Richemont, mariée 1°, le 23 juin 1796, avec Jacques-Louis-Charles-Gabriel, marquis *de Chapt de Rastignac,* ancien officier au régiment du Roi, infanterie, avec lequel il avait fait les campagnes de Bohême et de Flandre, pendant la guerre de 1740. Il était alors veuf de Gabrielle d'Aydie de Ribérac, sa cousine, fille de Jean, comte d'Aydie, seigneur de la Borie, de Champagnac, etc., et de dame Henriette de Javerlhac, qu'il avait épousée, par contrat du 3 janvier 1746 (1). Il était fils aîné de Charles Chapt, II° du nom, marquis de Laxion, comte de Lambertie et de Pensole, seigneur de Corgnac, d'Eyzerat, de Nanteuil, de Saint-Jory-la-Bloux, etc., etc., mort en 1762, et de Marie-Jacqueline-Éléonore d'Aydie de Ribérac. Le mar-

(1) Le marquis de Chapt de Rastignac avait eu, de mademoiselle d'Aydie, sa première femme, deux fils : 1° Henri-Gabriel-Charles, comte de Chapt de Rastignac, né le 12 août 1747, officier au régiment du Roi, infanterie, mort en 1795, sans laisser de postérité de ses deux femmes, nommées 1° N.... *de Forbin-Janson;* 2° N.... *de Brosses,* fille de N.... de Brosses, ancien capitaine au régiment des gardes françaises, laquelle s'est remariée, en 1796, avec Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte de Tryon-Montalembert; 2° Charles-Antoine Chapt de Rastignac, né le 30 juillet 1748, mort jeune.

quis de Chapt étant mort après deux mois de mariage, le 23 août 1796, sa veuve s'est remariée 2°, par contrat du 27 août 1798, avec messire Louis *Grand de Belussière,* fils de messire Jean Grand, chevalier, seigneur de Belussière, de Beaussac, de Faveyroux, du Fresne, du Breuil, de Puypaly, etc., et de dame Marie de Saunier des Hortes. Elle a eu plusieurs enfants de ce second mariage.

XX. André-Jacques-Hyacinthe-François, marquis DE CHABANS DE RICHEMONT, sous-lieutenant dans le régiment royal Normandie, cavalerie, né le 31 mars 1767, a épousé, le 11 janvier 1802, demoiselle Marie-Françoise-Elisabeth-Agathe DE CHABANS DE LA CHAPELLE-FAUCHER; et il est décédé au château de Richemont le 24 mars 1811. De son mariage sont issus:

DE CHABANS: comme à la page 1.

1°. Jean-Alexandre-Frédéric de Chabans, décédé à l'âge de seize ans, au château de la Chapelle-Faucher, le 8 janvier 1821;

2°. René-François-Amédée, marquis de Chabans;

3°. Marie-Françoise-Gabrielle de Chabans.

SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ, OU D'EPELUCHE.

X. Audoin DE CHABANS, damoiseau, co-viguier féodal de Siorac, fils puîné d'Hélie de Chabans, IVe du nom, et d'Anne Vigier, fut institué, par le testament de son père, du 12 juillet 1435, héritier de tout le droit que celui-ci avait dans le tènement de *Maurelieyras*, paroisse de Quinsac, et de ce quil possédait en biens-fonds à Bourdeille. Audoin fut substitué, par le même acte, à Jean de Chabans, son frère aîné. Il est mentionné dans le contrat de mariage de ce dernier avec Catherine de Losse, du 2 juin 1439, en ces termes : Et en cas qu'il n'y eût pas d'enfants descendants de ce mariage, il veut « aquichs bés ayan à retornar à Haudoys de »Chabans son frayré, si vieu era a sos éfans si n'avia. » Audoin offrit, le 7 novembre 1455, les foi et hommage qu'il était tenu de faire à noble femme Léonor de Montguyon, pour certains héritages *qu'il montrera,* dit-il, *par son féage, en temps et lieu.* Il est qualifié damoiseau, seigneur de Siorac, dans une accense du 11 octobre 1457, dont il fut témoin, faite par Bertrand et Jean de la Cropte, damoiseaux, seigneurs de Chantérac. Uni

à Jean de Chabans, damoiseau d'Agonac, son frère, il fit un accord daté du repaire de Menesples, le 15 mai 1458, avec noble Jean de Signac, et Jeanne de Chabans, ses beau-frère et sœur, au sujet de la dot constituée à cette dernière, dont une partie restait encore à payer. Le 30 juin 1459, Audoin de Chabans, et Jean, son frère, qualifiés *damoiseaux*, *viguiers de Siorac*, firent un accord avec Marie Vigier, dame de Chantérac, leur tante. Audoin rendit hommage avec sa femme en 14.... à noble Jacques de Pons, seigneur de Ribérac, pour la viguerie de Siorac et pour les autres biens provenants d'Anne Vigier, leur mère commune; il en rendit un autre, en 1492, à Odet d'Aydie et à Anne de Pons, seigneurs de Ribérac et vicomtes d'Epeluche; enfin, un troisième pour la même viguerie de Siorac, à Françoise de Bretagne, comtesse de Périgord et dame de Ribérac, *lorsqu'elle accoucha d'un fils au château de Ribérac.* Audoin de Chabans avait épousé, par contrat du 26 janvier 1449 (*v. st.*), demoiselle Jacquette Guichard, fille de noble homme Bernard Guichard, damoiseau de la paroisse de Ladinhac, au diocèse de Limoges; elle était mineure de vingt-cinq ans, et majeure de vingt. A cet acte furent présents, entr'autres, nobles hommes Audoin de Jaubert d'Allemans, Jean de Gaing, Aimeric et Pothon Dejean, etc. Jacquette Guichard vivait encore le 17 octobre 1480. Ses enfants furent :

Guichard : losangé d'or et d'azur.

1°. Jean, Ier du nom, qui suit;
2°. Martial de Chabans, prêtre. Il obtint de Raimond, évêque de Bazas, des lettres de tonsure, datées de la Réole au mois de mars 1478 (*v. st.*). Audoin, son père, fonda en sa faveur un titre clérical, le 10 février 1490 (*v. st.*); et il fut ordonné prêtre par Robert, évêque d'Angoulême, le samedi veille de Pâques, 2 avril, 1491. Martial de Chabans vivait encore le 4 janvier 1513 (*v. st.*).

XI. Jean de Chabans, Ier du nom, est qualifié noble homme, damoiseau et seigneur viguier de Siorac, dans une reconnaissance féodale qu'il reçut conjointement avec noble homme Adémar de Chabans, seigneur du noble hospice de Chabans, damoiseau d'Agonac, et co-viguier de Siorac, son cousin, stipulant pour Audoin de Chabans, son père, le 9 janvier 1489 (*v. st.*), à raison d'une terre située dans la paroisse de Siorac. Les mêmes Jean et

Adémar de Chabans, qualifiés damoiseaux, cousins-germains (*consobrini germani*) viguiers de Siorac et de Saint-André de Double, accordèrent, le 1er février 1496 (*v. st.*), une investiture à Léonard Sussac, prêtre du lieu de Siorac, de la part qu'ils avaient dans une maison appelée la salle de l'Albecharie, que ce dernier avait acquise de Léonard de Monteil. Le 5 janvier 1508 (*v. st.*), Jean reçut la reconnaissance que lui fournirent Raimond de Jaubert, prêtre, et Jean, son frère, pour le tènement de la Reyssarie, dans la paroisse de Saint-Martin-le-Peint, et pour une terre, tenue par indivis du même Jean de Chabans et de Charles de Chabans, son neveu, située dans la paroisse de Siorac, au lieu appelé de Puymège. Le 30 avril 1511, il accorda, pour lui et pour le même Charles, son neveu, absent, une investiture à Mondon Feydit, et autres de la paroisse de Verteillac, pour un pré situé dans les dépendances du tènement du Bosc, et il assista au contrat de mariage de Martial, son fils, du 4 janvier 1513 (*v. st.*). Jean de Chabans avait épousé, par contrat passé au lieu de Siorac, le 17 octobre 1480, demoiselle Raimonde Joumard, fille de noble Audoin Joumard, seigneur de Sufferte (1), qui donna en dot à sa fille la somme de 400 livres tournois, la moitié de la viguerie qu'il avait au bourg de Siorac, et la maison où il demeurait au même lieu de Siorac. Noble femme Jacquette Guichard, mère du futur époux, noble homme Raimond Aytz, et autres furent présents à cet acte, qui est écrit dans l'idiôme du pays. De ce mariage sont provenus :

Joumard : comme à la page 21.

1°. Martial, qui suit;

2°. Léonarde de Chabans, mariée, par contrat du 31 juillet 1513, avec noble Jean *de la Cropte*, écuyer, seigneur de la Mothe et en partie de Chassagne, dont elle fut la première femme. Il était fils de François de la Cropte, damoiseau, seigneur de la Mothe, de Saint-Privat, de Chassagne, de Portafé, etc., et de Marguerite de Campnhac ou Campniac.

---

(1) Audoin Joumard, seigneur de Sufferte, avait épousé, le 8 avril 1450, demoiselle Agnès de Jaubert, fille de noble Bernard de Jaubert et de Marie de Saint-Astier.

XII. Martial DE CHABANS, écuyer, seigneur viguier de Siorac, etc. eut un long procès avec Charles de Chabans, son cousin, de la branche des seigneurs de la Chapelle-Faucher, relativement à l'hommage et aux priviléges attachés à la viguerie de Siorac. Cependant, au moyen d'un réglement fait par la médiation de Bertrand de Salignac, ils rendirent conjointement hommage pour cette viguerie l'an 1525, sans préjudice de leurs droits respectifs, à François d'Aydie et à dame Françoise de Salignac, comtesse de Ribérac. Enfin, après plusieurs contestations, Martial de Chabans ayant établi, par des preuves et enquêtes suffisantes, que le devoir de l'hommage lui appartenait, Charles de Chabans et lui traitèrent par la médiation de messire Hélie du Puy, écuyer, suivant l'acte qui fut passé en la maison-de-ville de Périgueux, l'an 1534; et par le même acte, ces deux seigneurs partagèrent tous les biens délaissés par feu Anne Vigier, leur aïeule commune. Par suite de cette transaction, Martial rendit hommage seul à François d'Aydie, et à son épouse, dont il reçut quittance, le 4 juin 1539. On a encore des lettres royaux, obtenus par Charles de Chabans, où il est dit que Martial est fils de Jean de Chabans, et que ce dernier est fils d'Audoin de Chabans, fils puîné de la noble maison de Chabans. Martial de Chabans avait épousé, par contrat du 4 janvier 1513 (*v. st.*), noble Marie DU PUY, fille et assistée de noble Jean du Puy, licencié ès-droits, et avocat pour le roi en la sénéchaussée de Périgord, qui constitua à sa fille 1,000 livres tournois. Jean de Chabans donna à son fils tous les biens provenants de la succession de Jacquette Guichard et de celle de noble Audoin de Chabans, ses père et mère, etc., sous la réserve de l'usufruit sa vie durant, et de la faculté de pouvoir tester. De ce mariage sont provenus :

DU PUY : d'or, au lion de sinople.

1°. Hélie, V° du nom, dont l'article viendra;

2°. François de Chabans, écuyer, seigneur du Maine, en Périgord, qui transigea sur partage, le 6 octobre 1577, avec Pierre de Chabans, son neveu, écuyer, seigneur viguier de Siorac et de Saint-André de Double. François épousa demoiselle Claude *de Puy-Faucher*, qui le rendit père de :

Louis, baron de Chabans, seigneur du Maine, et de la Bordonaye, en Champagne, lequel servit utilement le roi Louis XIII, et devint un de ses favoris. Le prince le nomma conseiller d'état, gentilhomme ordinaire de

sa chambre, gouverneur de Sainte-Foy et Mucidan, maréchal de ses camps et armées, et son ambassadeur à Venise, où il se fit estimer si particulièrement, que la république le nomma son capitaine-général d'artillerie. Lorsque la reine mère Marie de Médicis, mécontente du gouvernement du jeune roi Louis XIII, son fils, et retirée au château de Blois, en sortit nuitamment avec le secours du duc d'Epernon, le 22 février 1619, la cour dépêcha le baron de Chabans pour découvrir la retraite de la reine, et lui faire des offres de service. Mais cette commission échoua, par le change que donna au baron de Chabans, du Plessis, créature du duc d'Epernon, qui, connaissant le baron de Chabans pour un esprit fin et rusé, lui dit que M. le duc était à Angoulême, tandis qu'il était à Loches. (*Voyez l'Histoire de M. le duc d'Epernon, à l'année* 1619.) Il est aussi rapporté, dans la même Histoire, que M. de Chabans était homme d'esprit et d'intrigue, qu'il avait de l'emploi à la cour, et qu'ayant été consulté sur le siége de Montpellier, il contraria le sentiment du duc d'Epernon, et que le roi s'en rapporta à celui du baron de Chabans. (*Voyez la même Histoire, écrite par Girard*, t. 2, p. 534, et plus haut, p. 354.) Le baron de Chabans a publié plusieurs écrits, dont voici les principaux : 1° *Raisons pour montrer que l'edit nouvellement fait pour les monnaies est juste, et quil est au soulagement du peuple*, avec l'arrêt du conseil, qui ordonne l'impression de ce traité, et fait main-levée de la saisie que la cour des monnaies en avait faite : Paris, 1609, In-8°.; 2° *Apologie du même édit sur les monnaies, ou Réfutation des erreurs de maître Guillaume et de ses adhérents :* Paris, 1610, in 8°.; 3° *Advis et Moyens pour empêcher le désordre des duels :* Paris, 1615, in-8°.; 4° *Histoire des guerres des Huguenots* faites en France, sous le règne de Louis XIII ; avec le plan des villes qui ont été assiégées. Paris, 1634, in-4°; — Paris, 1665, in-12°. 2 vol. L'auteur de cette Histoire rapporte exactement ce qui s'est passé dans cette guerre, où il a eu quelque commandement. (*Voyez la Méthode historique*, in-4°, de Lenglet, t. 4, p. 124.) Louis de Chabans avait épousé Susanne *Guillard*, d'une ancienne famille de robe de Paris, dont il eut trois enfants :

A. Henri de Chabans, mort sans postérité ;
B. Louise de Chabans, religieuse bénédictine à Melun ;
C. Claire de Chabans. Ces trois enfants furent mis sous la tutelle de leur mère et d'Hélie de Chabans, seigneur de la Meynardie, après la mort de leur père, qui fut assassiné à Paris. Claire de Chabans, devenue héritière de cette branche, se remaria, par contrat du 14 novembre 1679, de l'aveu de son tuteur, Hélie de Chabans, avec messire Nicolas *Joumard* (*Achard*), vi-

comte de la Double, seigneur de Balanzac, de Leger et de la Brangelie;

3°. Léonarde de Chabans, mariée avec noble Jean *de Royère*, seigneur de la Renardie, de Puyguilhem, de Brouzac, de Champagnac et du repaire de Puylafon;

4°. Berthomine de Chabans, qui épousa Aimar *du Claux*, écuyer, seigneur de Lussac.

XIII. Hélie DE CHABANS, V^e du nom, écuyer, seigneur de Siorac, etc., donna, par ordre du roi, le 1er juin 1543, un dénombrement de tous les fiefs et arrière-fiefs qu'il possédait dans la sénéchaussée de Périgord, entre les mains de Jean de Belcier, seigneur de la Rolphie, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant-général du sénéchal de Périgueux, et fit, le 6 mai 1558, son testament, dans lequel il nomme ses enfants, qu'il substitue les uns aux autres, et qu'il avait eus de son mariage, contracté le 21 janvier 1535 (*v. st.*), avec Léonar de TOURTEL, savoir:

TOURTEL : d'azur à trois tourteaux d'argent.

1°. Pierre de Chabans, écuyer, seigneur viguier de Siorac et de Saint-André de Double, qui fut gouverneur pour le roi de Pologne Henri III, depuis, roi de France, du château de Mortagne, en Saintonge; ce qui est constaté par le pouvoir qui lui fut donné pour se faire payer de ses appointements et de la solde de 55 soldats. Il épousa demoiselle Baptiste *de Magnac*, dont provint :

Raimond de Chabans, mort après son père, en pupillarité;

2°. Jean, IIe du nom, qui a continué la postérité;
3°. Marguerite de Chabans, }
4°. Jeanne de Chabans, } mortes filles.
5°. Étiennette de Chabans, }

XIV. Jean DE CHABANS, IIe du nom, écuyer, seigneur viguier de Siorac et de Saint-André de Double, servit le roi Henri IV en qualité de capitaine de 100 hommes d'armes, comme il paraît par la commission qui lui en fut donnée au camp du Mans le 10 décembre 1589. Il rendit hommage, le 25 octobre 1602, à Armand d'Aydie, seigneur comte de Ribérac, et à Marguerite de Foix, son épouse, pour la viguerie de Siorac. Il acquit, le 11 juillet 1616, de Louis de Chabans, seigneur de Lavignac et de la Borde, et de ses

frères, et de dame Jeanne de la Place, leur mère, le restant des biens de feu Anne Vigier, échus en partage à Baptiste de Chabans, fils de Charles, auteur des seigneurs de la Chapelle-Faucher, dont le montant fut employé à l'achat du fief de la Borde. Enfin, Jean II de Chabans fit son testament l'an 1618, en faveur des enfants nés du mariage qu'il avait contracté, le 29 août 1583, avec demoiselle Elisabeth DE LA FILLOLIE, fille de Gaston de la Fillolie, seigneur de Burée, et d'Adrienne de Lusignan : cette dernière fille d'Almoise de Belcier. Ces enfants sont:

DE LA FILLOLIE : d'azur à trois sautoirs d'argent.

1°. Galiot de Chabans, écuyer, seigneur du Verdier, qui épousa, par contrat du 2 octobre 1617, demoiselle Jeanne *de Taillefer de Mauriac*, fille d'Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, de Douzillac, de Leyssandie, de la Tour, etc., et de dame Isabeau Bouchard-d'Aubeterre. Les père et mère du futur époux donnèrent procuration, le 5 septembre 1617, à Jean de Ribeyreix, seigneur de Lartige, pour constituer à Galiot de Chabans ses droits paternels et maternels, assis dans les terres et seigneuries de Beauronne et Douzillac, la baronnie de la Ferrière, qu'il vendit à Armand d'Aydie, seigneur, comte de Ribérac. Galiot eut de sa femme deux fils, morts sans postérité, sur la tête desquels les biens qu'ils avaient à Beauronne et Douzillac furent décrétés;

2°. Hélie de Chabans, écuyer, seigneur du Couret, qui fut capitaine de cavalerie, et eut pour sa portion les biens de Siorac, consistant en la viguerie de ce lieu, une maison dans le bourg, des métairies et rentes en dépendantes, avec le fief appelé de la Meynardie. Il épousa, par contrat du 3 décembre 1634, demoiselle Marguerite *de Taillefer*, sœur de Jeanne, femme de Galiot, son frère; elle lui apporta en mariage le fief des Cinqponts, situé dans la paroisse de Neuvic. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, l'un desquels, après avoir servi le roi, épousa Marie *de Malbec*, qui le rendit père de trois enfants, dont les deux garçons sont morts sans postérité; et une fille, appelée Marguerite de Chabans, qui a fait donation aux seigneurs de Chabans d'Epeluche, de tous les biens qu'elle possédait aux Cinqponts, par acte passé au mois de mars 1755. Elle est morte le 20 août 1763, âgée de quatre-vingt-quatre ans, ayant testé, le 18 de ce mois, en faveur de M. le vicomte de Chabans d'Epeluche;

3°. François, Ier du nom, qui a continué la postérité;

4°. Baptiste de Chabans, écuyer, seigneur du Châtenet, qui épousa Louise *Corbin*, dont il eut deux filles :

A. Marie de Chabans, femme de François *de Ribeyreix*, seigneur de Veyrines, de qui descendent les seigneurs de Ribeyreix de Farges;

B. Autre Marie de Chabans, mariée à N.... *Trustart*, écuyer, seigneur de la Rigale, morte sans enfants;

5°. Bernard de Chabans. Il épousa N.... *de Vispont*, qui le rendit père de :

A. Bernard de Chabans, seigneur du Breuil, qui épousa demoiselle Philippe *Flamenc*, fille de Gaston Flamenc, seigneur de la Roussie, et de Louise de Chambes; laquelle, étant veuve, se remaria, par contrat passé au lieu noble de la Roussie, le 19 février 1661, avec Antoine de la Roche-Aymon, second fils de Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Prémilhac, de la Brousse et d'Anesse, et de Charlotte du Puy. Elle mourut le 2 février 1700;

B. N.... de Chabans, femme de N.... *de Moreton*, dont proviennent N...., dame de la Cipière, et ses sœurs;

6°. Jeanne de Chabans, mariée à noble Antoine *de la Baume*, seigneur du Repaire;

7°. Adrienne de Chabans;

8°. Marguerite de Chabans;

7°. Claude de Chabans, alliée à Bernard *Chaussade*, écuyer, seigneur de la Treille, dont viennent les seigneurs de Gaulan, de Saint-Front, près Mucidan.

XV. François DE CHABANS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Saint-André, etc., fut légataire par le testament de son père, de l'an 1618. Il passa une transaction avec Martial Julliot, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'an 1634. Il fut taxé pour la levée d'un cheval léger, conjointement avec François de Patronier, suivant le procès-verbal sur ce fait, de l'an 1639. Il avait épousé, par contrat du 9..... 1622, Marguerite JULLIOT, héritière du fief de Poujollet, en la paroisse de Saint-André de Double; elle avait aussi des droits sur la maison de la Devize. De ce mariage naquirent deux enfants :

JULLIOT : de gueules, à trois fleurs de lys d'or, et un bâton péri en bande, et posé en abîme du même.

1°. François, IIe du nom, qui suit;

2°. Marie de Chabans qui épousa, par contrat du 15 juin 1655, François *de la Faye*, écuyer, seigneur du Maine et de Creyssac, dont viennent les seigneurs de la Faye, et de la Renaudie, et la vicomtesse de Leger.

XVI. François DE CHABANS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André, de Poujollet, etc., est nommé dans une procuration donnée par Marguerite Julliot, sa mère, à Baptiste de Chabans, seigneur de la Meynardie, le 8 mars 1657. Il fut maintenu dans sa

noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 15 mai 1667. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1657, Anne d'Abzac, demoiselle de la Prade, fille d'Antoine d'Abzac, seigneur de la Prade, et de Gabrielle de Carbonnié. Ils obtinrent du pape une dispense pour se marier, comme étant parents au quatrième dégré François de Chabans fit, le 19 juillet 1690, son testament. où il nomme ses enfants dans l'ordre suivant :

D'Abzac : d'argent, à la bande d'azur, et à la bordure du même, chargée de 9 besants d'or, 3, 3 et 3.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article viendra ;

2°. François de Chabans, d'abord cadet dans la compagnie des cadets gentilshommes de Metz, ensuite lieutenant au régiment de Champagne. Après y avoir servi quelque temps, il épousa, l'an 1692, demoiselle Marie *de Moreton*, dont il eut trois fils et une fille ;

A. Jean de Chabans, qui, après avoir été page du prince de Transilvanie, et avoir fait avec S. A. le voyage du Levant, a été nommé officier de hussards ; il s'est marié, en 1728, avec demoiselle Julie-Charlotte *de Galard de Béarn*, fille de François de Galard de Béarn, chevalier d'Argentine, capitaine de dragons au régiment de Châtillon, et de Charlotte de Galard de Béarn de Brassac. Elle le rendit père de :

a. Jean-Baptiste de Chabans, page de S. A. R. madame la duchesse du Maine, puis lieutenant d'artillerie. Il fut employé en cette qualité au siége du fort Saint-Philippe, île de Minorque, en l'année 1756, et y fut blessé de trois coups de feu, dont il mourut vingt-quatre heures après ;

b. Marguerite-Hélène de Chabans, seule héritière de sa branche, appelée de la Courberie ; elle épousa, par contrat du 4 juillet 1758, Jean *de Tessières*, seigneur de Redon et de Burée, ancien officier de dragons ;

B. Jean-Baptiste de Chabans, non marié ;

C. Augustin de Chabans, prieur de Saint-Jean ;

D. Philippe de Chabans, morte sans alliance, en 1753 ;

3°. Anne de Chabans, qui épousa messire Adrien, seigneur *de Chauveron*.

XVII. Jean-Baptiste de Chabans, chevalier, seigneur de Saint-André, fut fait officier de dragons dans le régiment de Tessé, par brevet expédié à Saint-Germain-en-Laye le 15 janvier 1678. Il eut le bras cassé d'un coup de feu en enlevant un étendard aux ennemis. Lors de la convocation du ban et arrière-ban en 1702, il fut invité par le marquis de Sourdis à se rendre à Périgueux, pour y passer

la revue, ce qu'il fit avec le reste de la noblesse de la province. Il fit son testament le 5 novembre 1705, et mourut la même année. Il avait épousé, après s'être retiré du service, par contrat du 7 mars 1683, demoiselle Marie-Anne DE JAUBERT, née le 9 mai 1662, fille d'Alain de Jaubert, chevalier, seigneur du Pauly, et de dame Françoise de Nogerée. Elle devint héritière de sa branche par la mort sans enfants de ses cinq frères, et elle mourut en 1709. De son mariage vinrent :

DE JAUBERT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys du même.

1°. Joseph de Chabans, mort célibataire;
2°. Jean de Chabans, IIIe du nom, dont l'article suit;
3°. Autre Joseph de Chabans, non marié ;
4°. Philippe de Chabans, mariée avec N..... *de Refuge*, seigneur de Ferchaud.

XVIII. Jean DE CHABANS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André, etc., fut mis, ainsi que son frère et sa sœur, après la mort de leur père, en 1705, sous la tutelle de François de Chabans, leur oncle paternel. Etant parvenu à l'âge de puberté, Jean de Chabans se maria, du consentement de Jean de Jaubert, seigneur du Pauly, son oncle maternel, avec demoiselle Marie-Madelaine DE GALARD DE BÉARN, fille de François de Galard de Béarn, chevalier d'Argentine, capitaine de dragons au régiment de Châtillon, et de Charlotte de Galard de Béarn-Brassac. Jean de Jaubert, son oncle, lui donna tout son bien en faveur de son mariage. Il mourut en 1734, et sa femme en 1742. Ils laissèrent un fils, qui suit.

DE GALARD : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 gaulans ou corbeaux de mer de sable, becqués et membrés de gueules, qui est *de Galard* : aux 2 et 3 d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est *de Béarn*.

XIX. Jean DE CHABANS, IVe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André, fut mis, après la mort de ses père et mère, sous la tutelle de Joseph de Chabans, son oncle paternel. Il servit le roi en qualité de lieutenant au régiment de Normandie, où il fit les trois dernières campagnes de Flandre en 1746, 1747 et 1748, pendant lesquelles il assista aux batailles de Raucoux et de Lawfeldt, et aux siéges de Berg-op-Zoom et de Maëstricht. Devenu maître de ses biens, il se maria, l'an 1755, avec Marie-Charlotte-Quitterie DE VILLARS, fille de messire Nicolas-Charles de Villars, chevalier, seigneur de la Fillolie, de Mondesir, du Moulin neuf, etc., et de dame Thérèse de Pic-de-Père. De ce mariage sont provenus :

DE VILLARS : d'hermine, à un chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

1°. Nicolas-Jean-Charles, qui suit;
2°. Joseph-Audoin de Chabans, né le 17 octobre 1757;
3°. Gabriel-Joseph de Chabans, né le 25 septembre 1758;
4°. Philippe-Paul de Chabans, né le 29 octobre 1759;
5°. François-Noël de Chabans, né le 26 décembre 1763, mort le 6 octobre 1764;
6°. Joseph de Chabans, né le 10 mars 1765, mort le 16 janvier 1767;
7°. Marie-Marguerite de Chabans, née le 27 août 1761;
8°. Catherine-Philippine de Chabans, née le 10 juin 1768;
10°. Marie-Etiennette de Chabans, née le 12 mai 1769;
11°. Gabrielle-Michelle de Chabans, née le 20 juillet 1772.

DE L'AUVERGNAT: d'azur, à un épervier d'argent, becqué, onglé et grilleté d'or, perché sur un tronc d'arbre d'argent, mouvant d'un tertre de même.

XX. Nicolas-Jean-Charles, baron DE CHABANS, né le 15 décembre 1755, a épousé, par contrat du 12 mai 1779, demoiselle Marie-Rosalie DE L'AUVERGNAT, fille de messire André de l'Auvergnat, écuyer, seigneur de ce lieu, et de dame Barbe Brunda, dont il a eu:

1°. Jean-Charles de Chabans, seigneur de Montmalan, né le 9 février 1781;
2°. N..... de Chabans, né en février 1784;
3°. Joseph-Audoin de Chabans, né le 11 mars 1785, mort le 21 du même mois, même année;
4°. Marie-Charlotte-Quitterie de Chabans, née le 20 juin 1782, morte à Saint-André de Cubzac en 1783.



DE CORN,

SEIGNEURS DE CORN, D'ANGLARS, DE SONNAC, etc.; MARQUIS D'AMPARE; BARONS DE PUYMERLE; SEIGNEURS CHATELAINS, *puis* MARQUIS DE QUEYSSAC; SEIGNEURS DU PEYROUX, DE PEMÈGE, etc.; MARQUIS DE CORN-DU-PEY-ROUX, *en Quercy* et *en Limosin.*



ARMES : *D'azur, à deux cors de chasse d'or, liés, enguichés et virolés de gueules, et contreposés, au chef bandé d'argent et de gueules* (1). Couronne de marquis. Tenants : à dextre un chevalier, soutenant de son épée une couronne royale ; à senestre un ange portant une croix. Cimier : un château flanqué de deux tours carrées, celle à dextre sommée d'une tourelle de même, d'où sort un étendard aux armes de l'écu, derrière lequel deux autres étendards sont passés en sautoir; l'un, à dextre, *d'azur, à 3 cors de chasse d'or;* l'autre, à senestre, *bandé d'argent et de gueules.* Devise : DIEU EST TOUT.

---

(1) C'est ainsi que ces armoiries se voyaient sculptées dans les châteaux d'Anglars, de Queyssac et de Sonnac; mais, comme dans ces sculptures l'écusson est quelquefois représenté écartelé aux 1 et 4 des deux cors de chasse, et aux 2 et 3 du bandé d'argent et de gueules, il est résulté que, dans les preuves faites pour l'ordre de Malte, en 1549, par Jean de Corn d'Ampare, elles ont été désignées avec cette écartelure, et que même dans celles de Jean et Jacques de Corn de Queyssac, reçus chevaliers de Malte en 1682 et en 1698, il n'a été fait mention que des deux cors de chasse, omission qui s'est plusieurs fois renouvelée.

La maison DE CORN (1), d'origine de chevalerie, a pris son nom d'une terre seigneuriale et d'un ancien château situés à deux lieues O.-N.-O. de Figeac, en Quercy. Cette terre et paroisse de Corn était et est encore une dépendance de l'ancienne baronnie de Béduer (2), principal domaine de l'illustre et puissante maison de Barasc, qui, par sa richesse et sa munificence (3), a jeté un si grand

---

(1) On lit aussi *de Cor* (comme le nom se prononce) dans quelques actes français. Le nom est écrit dans les actes latins *de Cornu* et quelquefois *de Cornone.*

(2) Dans un état des terres cédées, au mois de juin 1387, par le roi Philippe le Bel au roi d'Angletere, en représentation de 3000 liv. de rente, on trouve les expressions suivantes : « *Item ressortum in baroniâ Arnaldi* BARASCI DE BEDORIO *in qua sunt villa de Cayraco* (Crayac, près de Béduer), *de Barauxo, de Capdenaco, et de Godorio* (Goudon, autrefois Godor, château dont il ne reste plus que des ruines, situé dans la paroisse même de Corn et sur un rocher escarpé qui domine la rivière de Cellé.) *Item ressortum in medietate cum jurisdictione castri de Corn de comitatu Tholosæ, quod item ressortum est in baroniâ uxoris domini Bertrandi de Bruniquello, filia quondam Guillelmi Barasc defuncti, in quâ est villæ de Reyrevinhas* (Reyrevignes, paroisse limitrophe de celle de Corn) *et medietas villæ d'Assier cum pertinentiis suis*, etc., etc. (Archives de l'église de Cahors.)

(3) Les prieurés de Lissac et du Pojolar ont dû leur fondation à la maison de Barasc, qui a aussi comblé de bienfaits les dames maltaises de l'hôpital de Beaulieu, *dit* aujourd'hui l'hôpital Saint-Dolus, près la petite ville de Gramat. Les prieures de Lissac devaient être choisies de préférence parmi les religieuses natives de ce lieu même, aux termes de la fondation de ce prieuré, faite par Déodat de Barasc, chevalier, seigneur du château de Montbrun, au diocèse de Cahors, lequel, par son testament, daté de la veille de la fête de Saint-Mathieu apôtre 1280, avait légué la terre de Lissac avec la justice haute, basse, mère mixte et impaire, pour y fonder et construire un monastère de filles de l'ordre de Citeaux, qu'il soumit à l'abbaye de Layme ou de la Grâce-Dieu. Ce Déodat de Barasc était fils d'un autre chevalier du même nom, contemporain et peut-être frère de Géraud de Barasc, élu évêque de Cahors en 1236, et décédé le 5 des ides de mai 1250. (L'obit d'un neveu de ce prélat, nommé Guillaume de Barasc, est marqué au 19 des calendes de juillet 1282.) Lorsqu'un seigneur de la maison de Barasc venait à mourir, les religieuses du prieuré de Lissac devaient se rendre processionnellement à Béduer, (dont les Barasc portaient indistinctement le nom avec ou sans le leur), pour assister à ses funérailles. La ligne des Barasc s'étant éteinte, MM. de Corn revendiquèrent les mêmes droits, comme descendus d'une souche commune, et portant originairement le même nom de Béduer ; mais il fut juridiquement décidé que ces droits étaient attachés à la possession de la terre de Béduer, laquelle était alors passée dans la maison de Lostanges.

éclat dans le Quercy aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Il est de notoriété dans ce pays que les seigneurs de Corn sont, par ceux de Béduer, une branche cadette et apanagée de cette grande maison. Le nom de Béduer (*de Bedorio*) que portait, en 1262, sans autre surnom, l'un de leurs premiers auteurs, et la possession indivise du château de Corn, entre les seigneurs de Corn et de Béduer, justifient cette antique tradition, que viennent fortifier encore une continuité d'alliances toujours illustres ou distinguées, et le rang que les diverses branches de la maison de Corn n'ont pas cessé de tenir parmi la noblesse du Quercy et du Limosin, rang qu'ils ont dû tout à la fois la pureté de leur extraction, à leurs services dans les armées, et à la conservation de tous les avantages qui caractérisent la principale noblesse.

Arnaud DE CORN, né avant l'an 1100, est le premier de ce nom que les chartes fassent connaître. Au mois de janvier 1142 (*v. st.*), lui et autre Arnaud DE CORN, son fils, et Seguin *de Rodoche*, son gendre, cédèrent au monastère de Moissac tout ce qu'ils possédaient au terroir d'Estil. (*Recueil du président Doat*, cot. 129, fol. 32, à la Bibliothèque du Roi.)

En 1147, Geoffroi DE CORN, chevalier, fut l'un des seigneurs qui se rendirent caution d'un prêt de 5000 sous que l'abbé de Saint-Martial fit à Gui IV, vicomte de Limoges, lorsque ce seigneur partit pour la Terre-Sainte. (*Cartulaire de S.-Martial;* manuscrits de Gaignières, vol. 668, p. 125.)

Gaston DE CORN (*de Cornone*), élu évêque de Rodez le 13 avril 1300, mourut le 2 mars de la même année (*v. st.*), et fut inhumé dans l'église de Rodez, où sur sa tombe étaient sculptées ses armoiries, représentant deux cornes de chasseur. (*Gallia Christiana*, t. I, p. 215.) Par son testament, il avait légué aux clercs de l'église du Puy, pour la célébration de son anniversaire, une rente de 70 liv. à prendre sur un pré situé sur la rivière de la Borne.

Un rameau de la maison de Corn s'établit, vers la fin du douzième siècle, à Montignac, en Périgord, et donna son nom à une maison noble située dans cette ville. L'héritière de ce rameau :

Géraude, dame DE CORN, est ainsi nommée, le 3 des nones de mars 1280, dans le testament de Bertrand de Comte, clerc. Avec elle figurent dans cet acte Hélie de Corn, probablement son fils, et Géraud de Bonnemains, clercs, qui tous y apposèrent leurs sceaux.

Cette dame paraît avoir épousé Bernard DE BONNESMAINS, rappelé, en 1338, dans le testament de Pierre de Corn, son fils, et avoir transmis son nom avec ses biens à ses enfants, nommés :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Aimeric de Corn, mentionné dans le testament de son frère aîné, en 1338 ;
3°. Hélie de Corn, qui paraît être décédé long-temps avant ses frères.

Pierre DE CORN, qualifié fils de Bernard de Bonnesmains, épousa 1° N... ; 2° Marguerite DE LA MOTTE, sœur de Guillaume de la Motte, chevalier, de Montignac, qui, par acte du 3 des calendes de mai 1333, donna à Pierre de Corn, son beau-frère, une rente en biens-fonds situés dans la paroisse de Montignac, pour la dot de Marguerite de la Motte, sa femme. Le samedi avant la fête de Sainte-Catherine 1338, Pierre de Corn fit son testament devant Pierre de Combes, notaire à Montignac, et voulut être inhumé dans l'église des frères mineurs de ce lieu, devant l'entrée du chœur, avec l'habit des religieux de cet institut. Ses enfants furent, suivant l'ordre dans lequel ils sont nommés en cet acte, et qui prouve qu'ils étaient issus de deux mariages ;

Du premier lit :

1°. Aimeri Ier, dont l'article suit ;
2°. Géraud de Corn, légataire de son père en 1338. Il eut pour fille unique et héritière universelle :

Delphine de Corn, femme de Géraud *de Ferrières*, surnommé de la Brunie. Par acte du vendredi avant la fête de Saint-Paul 1382, Delphine de Corn et Comtor, Arramond, fille et héritière universelle d'Aimeri Arramond, et femme de Hugues Servient, damoiseau, se cédèrent mutuellement tout ce que leurs pères se devaient l'un à l'autre ;

3°. Marguerite de Corn, femme d'Ebrard *de la Roche*, chevalier. Son père lui légua 100 sous de rente ;
4°. Bertrande de Corn, l'aînée, femme de Bertrand *de Ferrières*, de Montignac, à laquelle son père légua 20 sous une fois payés ;
5°. Elzenie de Corn,
6°. Guine de Corn,
7°. Bernarde de Corn,
8°. Mathe de Corn,
} dont on ignore la destinée ;

9°. Bertrande de Corn, la jeune, légataire en 1338;

Du second lit :

10°. Bernard de Corn, } légataires de leur père en 1338.
11°. Raimond de Corn, }

Aimeri DE CORN, Ier du nom, chevalier, est nommé, avec Delphine de Corn (*de Cornu*), sa nièce, alors mineure de 25 ans et femme de Géraud de Ferrières, *dit* de la Brunie, dans un acte du vendredi, fête de Saint-Michel 1374. Il paraît, d'après l'ordre des temps, avoir eu pour fils :

1°. Aimeri II, qui suit;
2°. Bernard de Corn, qualifié prieur du prieuré de Boularic dans un acte du 25 novembre 1417.

Aimeri DE CORN, IIe du nom, damoiseau de Montignac, épousa, par contrat du jeudi avant la fête de Saint-Georges 1385, Agnès DE LUBERSAC, fille de Bernard de Lubersac, chevalier, et de Galienne de Saint-Julien, sa première femme. Le jeudi après la fête de Saint-Michel 1400, Aimeri de Corn donna quittance à son beau-père de la somme de 300 francs d'or constituée en dot à sa femme; et, le 1er septembre 1400, il rendit hommage-lige au duc d'Orléans, comte de Périgord, pour sa maison de Corn, située dans la ville de Montignac, et que tenait alors le seigneur de Sauvebœuf-Ferrières, et encore pour sa maison de la Robertie, située au lieu de Saint-Michel, en la châtellenie de Montignac, et pour laquelle maison ce seigneur payait une paire de gants blancs d'acapte. Agnès de Lubersac, devenue veuve d'Aimeri de Corn, fit un codicille le 8 janvier 1412, en présence de Hugues Servient, damoiseau, de Gui Regnauld et de Guillaume de la Faye. Il est probable qu'Aimeri fut le dernier rejeton de cette branche; car, indépendamment de la maison noble de Corn, située à Montignac, celle de la Robertie passa aux seigneurs de Ferrières-Sauvebœuf.

La tige de Beduer a, comme celle de Corn, formé plusieurs rameaux, dont l'un s'est perpétué jusqu'au dix-septième siècle. A ce rameau appartenait

Bertrand DE BÉDUER, vivant vers l'an 1170, et rappelé dans un acte de 1218, comme père de plusieurs enfants des deux sexes, dont les seuls nommés dans cet acte sont :

1°. Guillaume, qui suit;
2°. Gaillard de Béduer;
3°. Guirande de Béduer, religieuse au prieuré d'Espagnac, près de Corn.

Guillaume et Gaillard DE BÉDUER, frères, tant pour eux qu'au nom de tous leurs frères et sœurs, reconnurent, par acte du mois de mars 1218, souscrit par plusieurs seigneurs, entr'autres par Pierre et Seguin d'Aynac, Aimeri de Goudou, Guillaume *de Bonnesmains,* Philippe de Capdenac, Raimond de Gascq, P. de Marcel, Hugues de Brives, Guillaume de Vidaillac, etc., que feu Bertrand de Béduer, leur père, avait fait donation de divers biens-fonds, entr'autres du terroir de *Valgodeira*, situé sur le Cellé, près d'Espagnac et de Sainte-Eulalie, aux religieuses du prieuré d'Espagnac, en consacrant à Dieu Guiraude, leur sœur, dans ce monastère. Il est probable que Guillaume de Béduer est le même qu'on voit figurer, avec Albert DE BÉDUER, son frère, Pierre *de Béduer* et Guillaume d'Anglars, moines, dans l'acte d'une donation faite au monastère de Layme, au mois d'août 1233 (donation confirmée au mois de novembre 1334), par Vilfort de Livernon, noble Wilhelme, sa femme, et Archambauld de Livernon, leur fils.

Bertrand et Pierre DE BÉDUER, damoiseaux (1), furent présents, ainsi que Guillaume de la Vergne, Armand de Gramat, G. de Banze, chevaliers, et plusieurs autres seigneurs, à une sentence prononcée dans l'église d'Espagnac le jour de la fête de Saint-Gilles (1er septembre) 1272, par Regnauld de Rouvroy, chevalier, sénéchal de Quercy pour le roi de France, sur un différent qui existait entre Alasie, prieure du couvent d'Espagnac, et Bertrand et Pierre de Cajarc, père et fils, Gaillard de Cajarc et les héritiers de Raimond de Cajarc. (*Recueil de Doat,* cot. 124, fol. 19.)

Les principales alliances directes de la maison de Corn sont avec les maisons *d'Abzac, d'Adémar d'Anglars, d'Adhémar de Panat, d'Aubusson, de Barasc-Béduer, de Cadrieu, de Calmont, de Cardaillac, de Courdemanche, du Cros de*

---

(1) Tous deux co-seigneurs du château de Corn, le premier qui parvint à la chevalerie, père ou aïeul de Douce de Béduer, laquelle fut mariée, vers l'an 1320, avec Sanchon III de Corn, petit-fils du même Pierre de Béduer, auteur de toute la maison de Corn.

Bérail, de Cruzy-Marcillac, d'Escorailles, d'Estresses, de Gacq, de Gaulejac, de Gironde, de Giscard-Thédirac, de Gourdon de Genouillac, de Greil de la Volpilhière, de Jouffre de Chabrignac, de Lascases, de Lavaur-Sainte-Fortunade, de Lentilhac, de Lostanges, de Marc d'Ampare, de Montesquiou-Sainte-Colombe, de Murat-Montlauzun, de Narbonne, de Périers, de Pestels, de Philip-Saint-Viance, de Prud'homme, de Rabastens-Paulin, de Ricard de Gourdon Genouillac, de la Roque-Toyrac, de Saint-Géry, de la Tourette, de Turenne d'Aynac, de Vayrac, de Verlhac, de Voisins, etc.

Les titres produits par cette maison au cabinet des ordres du Roi, au mois de février 1788, pour les honneurs de la cour, en établissent la filiation d'une manière suivie depuis Sanchon Ier de Corn, qui suit.

I. Sanchon DE CORN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Corn et d'Anglars, né vers l'an 1200, dut prendre part, avec les autres seigneurs et chevaliers des châteaux de Corn et d'Anglars, à l'acte de confédération conclu, le 2 février 1230, entre Raimond IV, vicomte de Turenne, Bertrand de Gourdon, l'abbé de Tulle, l'évêque et les consuls de Cahors, les consuls de Figeac et les principaux seigneurs du pays, qui tous s'obligèrent réciproquement à se défendre contre leurs ennemis communs et à protéger les monastères contre l'oppression des méchants. (Justel., *Hist. de la maison de Turenne*, preuves, pp. 43, 44.) Vers le même temps, Sanchon Ier de Corn épousa Bertrande, dame D'ANGLARS (1), laquelle, étant veuve, en 1262, et voulant se faire religieuse au monastère de Layme, ordre de Cîteaux, avec Esclarmonde, sa fille, institua ses héritiers Pierre et Guillaume, ses fils. Les seuls enfants de Sanchon de Corn et de Bertrande d'Anglars, qui existaient alors, étaient donc :

D'ANGLARS : d'argent, à 3 fasces de gueules surmontées d'un léopard d'azur.

1° Pierre, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Corn, dont on ignore la destinée. C'est peut-être le même que Guillaume de Corn (*de Corno*), doyen de l'église du Puy et prieur du Chambon, lequel transigea, en 1305, relativement à la justice de ce prieuré, avec Jean de Cumenis, évêque du Puy, en présence d'Étienne, prieur de Saint-Pierre de Monastier, au diocèse du Puy, de Pierre de la Tour, prieur de Valence, et de Jacques Paulian, moine de la Chaise-Dieu. (*Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 238) ;

(1) De l'ancienne maison *d'Adémar*, originaire du Limosin, où elle possédait le château de Lostanges aux douzième et treizième siècles.

3°. Esclarmonde de Corn, qui prit le voile avec sa mère au monastère de Layme, dont elle devint abbesse avant l'année 1293. (*Gall. Christ.*, t. I.)

II. Pierre de Corn, *aliàs* de Béduer, qualifié successivement damoiseau et chevalier, co-seigneur de Corn et d'Anglars, héritier de sa mère en 1262, rendit hommage au seigneur de Cardaillac en 1287. Il est nommé avec le seul nom de Béduer, dans une quittance du 5 mars 1289, passée devant Raimond Bernard, notaire, et donnée à Sanchon II, son fils aîné, par Bérenger de Landorre, et est rappelé sous le même nom dans un acte de 1335, mentionné au N... degré de Sanchon III, son petit-fils. Pierre de Béduer laissa trois fils :

1°. Sanchon II, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Corn, } damoiseaux, vivants le 8 février 1295.
3°. Cidon de Corn, }

III. Sanchon de Corn, II[e] du nom, qualifié comme son père damoiseau, puis chevalier, co-seigneur de Corn et d'Anglars, reçut diverses reconnaissances féodales les 5 mars 1289, 14 et 17 janvier et 8 février 1295, les trois dernières passées devant Pradel, notaire, qui reçut encore l'acte d'une acquisition que fit Sanchon de Corn, chevalier, le 1[er] octobre 1318, et celui d'une vente que ce seigneur consentit, le 18 avril 1334, sous la réserve du droit de prélation. Sanchon II mourut avant le mois de février 1335, N... laissant de sa femme, dont le nom n'est pas connu (1), Sanchon III, dont l'article suit.

IV. Sanchon de Corn, III[e] du nom, damoiseau, puis chevalier, co-seigneur de Corn et d'Anglars, rendit hommage, le 3 février 1335

---

(1) M. Chérin fils lui donne pour femme *Sibylle*, (de la maison de Saint-Géry). Cette erreur a eu pour cause l'identité du nom de Sanchon II avec Sanchon III, son fils, dont Sibylle fut la seconde femme. Douce de Béduer, première femme de Sanchon III, et dont M. Chérin fait descendre toute la maison de Corn, mourut sans enfants, comme le prouvent les actes mêmes de la famille, vérifiés par ce généalogiste en 1788. La révolution qui survint n'a pas permis à MM. de Corn de faire rectifier plus tôt cette grave inattention, d'ailleurs sans conséquence pour la famille.

(*v. st.*), par acte passé devant Antoine Gaillard, notaire de Figeac, à noble et puissant seigneur Hugues de Cardaillac, chevalier, co-seigneur des châteaux de Cardaillac et de Montbrun, pour différents fiefs situés dans la paroisse du Bourg, à raison desquels Pierre de Béduer, chevalier, aïeul de Sanchon de Corn, avait aussi rendu hommage, en 1287, aux ancêtres du même seigneur de Cardaillac. Sanchon servait dans l'armée du roi Philippe de Valois en Gascogne, en 1339, suivant une sentence arbitrale rendue en sa faveur le lundi avant la fête de Saint-Marc de cette année. Le 27 août 1342, Sanchon de Corn reçut l'hommage de Saure de Goudou de Roquefort, veuve de Bertrand de la Tour, damoiseau du château de Camboulit. Il avait épousé en premières noces, vers l'an 1320, Douce DE BÉDUER, fille de messire Bertrand de Béduer, chevalier, co-seigneur des châteaux de Corn et de Camboulit, et d'Hélène de Capdenac. Par acte du 27 avril 1336 (*v. st.*), Douce fit donation à Raimond de Béduer, son frère, de 25,000 sous et 20 livres de rente, ainsi que de ses habits nuptiaux, le tout faisant partie de sa dot, perçue par Sanchon de Corn, son mari, et devant retourner à son même frère, dans le cas où elle viendrait à mourir sans enfants. A cet acte furent présents Hugues de Cardaillac, Durand Othon, Othe de Genouillac, Bertrand Hébrard, chevaliers, Aimeric de la Popie, Raoul de Sonnac et Olivier du Causse, damoiseaux. Douce de Béduer étant mort sans enfants, comme le prouvent les actes relatifs à la restitution de sa dot, Sanchon III de Corn épousa en secondes noces Sibylle DE SAINT-GÉRY, fille de N..... de Saint-Géry, seigneur de Senaillac, laquelle était veuve lorsqu'elle fit son testament devant Gaillard de Villeneuve, notaire, le mercredi, fête de Sainte-Marie-Madeleine 1348. De ce second mariage sont provenus :

DE BÉDUER : bande d'argent et de gueules.

DE SAINT-GÉRY : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 besants du même en orle.

1°. Sanchon IV, dont l'article suit;

2°. Pierre de Corn, moine et célérier du monastère de Carennac, au diocèse de Cahors, en 1387, 1390 et 1402;

3°. Sybille ou Sébélie de Corn, mariée, vers l'année 1360, avec Aimeric *de Gascq*, damoiseau, seigneur de la Gascquie et de Prendeuries, lequel fit son testament le 26 juin 1384, et en confia l'exécution à sa femme, ainsi qu'à Hugues de Gascq, chanoine de Chartres, son frère, à [illegible]chon de Corn, à Augier de Gascq et à plusieurs autres seigneurs. (*Archives de la maison de Gascq*);

4°. Marguerite de Corn, religieuse de Saint-Jean-de-Jérusalem, au monastère de l'hôpital Beaulieu, en l'année 1366.

V. Sanchon DE CORN, IV° du nom, damoiseau, seigneur du château de Corn, d'Anglars et de Sonnac, est dit majeur de 16 ans, et mineur de 35 dans une reconnaissance qu'il donna, le 7 août 1367, devant Cabrespine, notaire. Celui-ci passa aussi l'acte d'un hommage rendu, le 18 novembre 1375, à *noble et puissant seigneur* (1) Sanchon de Corn, seigneur de Corn, par Pétronille la Vayssière, à raison des biens qu'elle possédait dans la terre de Corn. Sanchon IV est nommé dans un acte du 7 décembre 1402 avec Marguerite DE CADRIEU, sa femme, dame en partie de Sonnac, laquelle est qualifiée tutrice de noble Guisbert de Corn, son petit-fils, dans deux actes des 29 août 1418 et 15 mai 1429. Leurs enfans furent :

DE CADRIEU : d'or, au lion parti de gueules et de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Sanchon V, dont l'article suit;
2°. Élisabeth de Corn, mariée, par contrat du 23 mai 1396, passé devant Raimond Gorreti, notaire, avec noble Foulque *de Périers*. En faveur de ce mariage, Sanchon V, seigneur de Corn, frère d'Élisabeth, la dota de 700 florins d'or.

VI. Sanchon DE CORN, V° du nom, damoiseau, seigneur de Corn et de Sonnac, co-seigneur d'Anglars, est qualifié majeur de 14 ans et mineur de 25, dans une obligation de 10 florins d'or qu'il passa en 1390, avec l'autorisation de nobles Pierre de Corn, célerier du monastère de Carennac, et Pierre de Cadrieu, ses oncles, au profit de noble dame Brunette d'Angoulême, veuve de noble Rigal de la Roque. Le 10 février de la même année (*v. st.*), par acte passé devant Barthélemi de Saint-Juéry, Sanchon de Corn rendit hommage à noble et puissant seigneur Géraud de Bérail, damoiseau, seigneur de Livernon, pour tous les droits qu'il avait dans la seigneurie d'Anglars. Il reçut, en 1402, une quittance de 150 florins d'or, notariée par Mariany, que lui donna noble Gé-

(1) Cette qualité a été portée par tous les aînés des descendants de Sanchon IV de Corn. On sait qu'elle était propre à tous les seigneurs qui exerçaient la justice en dernier ressort dans leurs terres.

raud de Saint-Bresson. Le 19 octobre 1406, par acte passé devant Guitraudy, notaire, Sanchon de Corn vendit les biens-fonds et appartenances de la Tour de Corn à Raimond et Guillaume de Béduer, frères, pour paiement de 43 marcs d'argent dus à ces derniers à raison de la restitution de la dot de noble dame Douce de Béduer, leur tante. Sanchon de Corn ne vivait plus le 23 novembre 1416. Il avait épousé noble Saure DE NARBONNÈS, fille de Guillaume de Narbonnès, seigneur de Puylaunez, et de Flore de Naucaze. Cette dame vivait encore le 1er septembre 1457, date d'une reconnaissance faite à son profit et au profit de Guisbert de Corn (1). Sanchon V a eu pour enfants : DE NARBONNÈS

D'un premier lit :

1°. Guisbert, dont l'article suit ;

de Saure de Narbonnès :

2°. Déodat, auteur de la branche des *seigneurs* DE CORN et DE SONNAC, rapportée plus loin;

3°. Gaillarde de Corn, femme de noble homme Raimond *de Béduer*. Déodat de Corn paya sa dot le 9 novembre 1472.

VII. Guisbert DE CORN, seigneur de Capdenac, puis d'Ampare et de Belmont, co-seigneur d'Anglars, était mineur et sous la tutelle de Marguerite de Cadrieu, son aïeule, lorsque, par acte du 30 juin 1416 (*v. st.*), passé devant Castel, notaire, Jeanne de Vaureille, dame de Belmont, sa grand'-tante à la mode de Bretagne, (cousine germaine de Marguerite de Cadrieu), révoqua en sa faveur la donation qu'elle avait ci-devant faite à Sanchon V de Corn, damoiseau, son neveu (2). Guisbert de Corn passa un accord le 29 août 1418, et épousa, par contrat du 9 février 1453,

(1) Dans cet acte, reçu par Bernard Badin, notaire, Guisbert n'est pas énoncé fils de Saure de Narbonnès, veuve de Sanchon V de Corn, quoique l'acte les concerne également. Cette observation, jointe à la qualité de *frères germains* que se donnent Guisbert et Déodat dans un acte du 23 février 1449 (*v. st.*), donnent la preuve qu'ils étaient issus de deux femmes de Sanchon, de la première desquelles le nom est resté inconnu.

(2) Cet acte confirme encore l'observation de la note précédente. Jeanne de Vaureille ne voulait pas que ses biens passassent aux enfants de la seconde femme de Sanchon V de Corn.

DE MARC : d'argent, à 2 lions de gueules affrontés.

passé devant Pierre Sabatier, notaire à Capdenac, noble Cécile DE MARC, dame d'Ampare, fille de noble François de Marc, seigneur d'Ampare, et de Philis de Corbier, qui testa, le 23 avril 145..., en faveur de la même Cécile de Marc, sa fille. Guisbert de Corn reçut huit reconnaissances féodales le 13 octobre 1455, fit une vente à Saure de Narbonnès, par acte passé devant Sabatier, notaire, le 27 avril 1459, et fut nommé, le 2 juin 1479, exécuteur du testament de Déodat de Corn, son frère. Guisbert fit le sien le 17 septembre 1486, et institua son héritier Eustache, son fils, qui suit.

DE GAULEJAC : parti d'argent et de gueules.

VIII. Eustache DE CORN, écuyer, seigneur d'Ampare et de Belmont, eut pour femme Marie, *aliàs* Isabeau (1) DE GAULEJAC, fille d'Antoine de Gaulejac, écuyer, seigneur de Puyealvel, près de Gourdon, et de Marie de la Garde de Saignes. La constitution de dot de Marie de Gaulejac fut passée devant Grateap, notaire, le 25 août 1489. Eustache fut père de François, dont l'article suit.

DE CALMONT : d'argent, au lion de sable.

IX. François DE CORN, seigneur d'Ampare, épousa, par contrat passé devant du Bosc et Sabatier, notaires, le 1er décembre 1515, Marguerite DE CALMONT, fille de Penautier de Calmont, seigneur de Colombier près Rignac, et de Marie de Narbonnès de Puylaunez. Ils ont eu, entr'autres enfants :

1°. Jean, l'aîné, dont l'article suit;

2°. Annet de Corn d'Ampare,
3°. Jean de Corn d'Ampare,
} reçus chevaliers de l'orde de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de St-Gilles, le premier le 7 novembre 1545, et le second en 1549. (*Hist. de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 28.)

DE NAUCAZE *:

X. Jean DE CORN, l'aîné, seigneur d'Ampare et de Belmont, fut marié, par contrat du 25 mai 1535, passé devant Brayat, notaire, avec Marguerite DE NAUCAZE, fille de Pierre, seigneur de Naucaze,

(1) Elle a ce dernier nom dans le contrat de mariage de Jean de Gaulejac, son frère, avec Annette d'Auriol, de l'année 1497.

* DE NAUCAZE : *d'argent, au léopard de sable, lampassé et armé de gueules, surmonté d'une vache passante de gueules, colletée, accornée et clarinée d'azur ; au chef d'azur, chargé d'un navire d'argent, voguant sur une mer du même émail.*

et d'Antoinette de Marcillac, dame de Boisse. De ce mariage sont issus deux fils :

1°. Antoine, dont l'article viendra ;
2°. Guillaume de Corn, *dit* d'Ampare, seigneur de Belmont, qui transigea avec son frère aîné, relativement à la succession de leur père, devant Gratecap, notaire, le 15 mars 1592. Guillaume paraît avoir été l'aïeul de —Jean de Corn d'Ampare, seigneur de Belmont, lequel épousa damoiselle Catherine *de Palhasse*, fille de noble Etienne de Palhasse, et eut pour fille : — Marguerite de Corn d'Ampare de Belmont, mariée, vers 1660, avec Jean-Margarit *de Lostanges-Béduer*, marquis de Felzins, seigneur de Cussac en Rouergue, capitaine dans le régiment du duc de Bourgogne, cavalerie, fils de Jean-Louis de Lostanges, comte de Béduer, capitaine commandant dans le régiment de Candale, cavalerie, et de Françoise de Gourdon de Genouillac, qui avait pour père Jean de Gourdon de Grenouillac, seigneur de Reilhac, et pour mère Catherine, dame de Corn et de Sonnac (1).

Dans le même temps vivait :

Pierre de Corn, seigneur de Beaulieu, qui, de concert avec Claire *de Gironde*, sa femme, fit une cession, le 24 avril 1584, à Christophe de Chavagnac et à Catherine d'Andredieu, son épouse, des droits que Claire de Gironde pouvait avoir, comme fille de Jeanne d'Andredieu, sur les biens de feu Aimeric d'Andredieu, Claire de Serech et Jean d'Andredieu, ses aïeuls et oncle. Cet acte est rappelé dans un accord du 11 mars 1609, dans lequel Claire de Gironde se qualifie veuve de Pierre de Corn.

XI. Antoine DE CORN, seigneur d'Ampare, épousa damoiselle Marie DE BÉRAIL DE MAZEROLLES, d'une ancienne noblesse de Rouergue. Il en a eu :

DE BÉRAIL : parti émanché d'argent et de gueules.

1°. François, dont l'article suit ;
2°. N.... de Corn, seigneur de Marion, qui se distingua, ainsi que son père, à l'affaire de Capdenac, dans les guerres civiles, suivant une lettre que Louis XIII écrivit au seigneur d'Ampare, le 11 mai 1622, pour lui témoigner sa satisfaction de ses services.

---

(1) Louis-Henri de Lostanges, comte de Béduer, petit-fils de Françoise de Gourdon de Genouillac, et arrière-petit-fils de Catherine, dame de Corn et de Sonnac, se qualifiait seigneur de Corn, comme héritier de ces deux dames.

D'ARPAJON : de gueules, à la harpe d'or.

XII. François DE CORN D'AMPARE, seigneur d'Ampare, de Lieucamp et autres places, fut marié, par contrat du 9 novembre 1619, passé devant Jourdan, notaire de Durenque, avec haute et puissante dame Barbe D'ARPAJON. Il fit son testament devant Lamothe, notaire, le 3 mai 1663, au profit d'Antoine-François, son fils, qui suit.

D'ESPINCHAL : d'azur, au griffon d'or, accompagné de 3 épis de blé du même.

XIII. Antoine-François DE CORN D'AMPARE, seigneur de Lieucamp, de Marion, d'Ampare et autres places, épousa, par contrat du 25 juin 1655, Françoise D'ESPINCHAL, de laquelle il eut Arnaud-Louis, dont l'article suit.

XIV. Arnaud-Louis DE CORN, qualifié marquis d'Ampare, seigneur de Lieucamp, de la Capelle, de Saint-Geraud, etc., lieutenant des maréchaux de France, et juge du point d'honneur au pays de Rouergue, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par M. Langlois, intendant de Montauban, le 17 mars 1716. Il avait épousé, par contrat passé devant Pachins, notaire, le 15 septembre 1698, Anne DE BAR DE LA CHAPELLE, dont il n'a eu que deux filles, héritières de cette branche, savoir :

DE BAR :

1°. Elisabeth de Corn d'Ampare, mariée, par contrat du 22 novembre 1736, avec Jean-Armand *de Cruzy*, titré comte de Marcillac, baron de Mels, seigneur de Savignac, de la Barthe, etc., capitaine au régiment de Marcillac, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Silvestre de Cruzy, comte de Marcillac, vicomte de Grèzes, commissaire de la noblesse en l'élection de Villefranche, et de Marie-Anne de Bénavent ;

2°. Marie-Jeanne-Félicie de Corn d'Ampare, mariée, par contrat du 6 juillet 1737, avec Pierre-Jean *d'Adhémar*, II° du nom, chevalier, comte de Panat, seigneur de Bruéjouls, de Cap-de-Naguet, de Saint-Christophe, de Pradelles, d'Abbas, etc., lieutenant des maréchaux de France et commissaire de la noblesse en la sénéchaussée de Rodez, fils de René-Marc d'Adhémar, II° du nom, chevalier, seigneur de Panat, de Bruéjouls, etc., capitaine au régiment de Gondrin, et de Claudine d'Albignac.

SEIGNEURS DE CORN ET DE SONNAC, *éteints*.

VII. Déodat DE CORN, co-seigneur de Corn et de Sonnac, seigneur d'Anglars, second fils de Sanchon V, seigneur de Corn et

de Sonnac, damoiseau, et de Saure de Narbonnès de Puylaunez, fit, le 11 juin 1449, un acte d'accensement à la suite duquel est une reconnaissance datée du 23 février de la même année (*v. st.*), à Guisbert de Corn, son frère germain, en conséquence d'une transaction passée entre eux, relativement à la succession de leur père. Le 13 octobre 1455, Déodat fit un accord avec le même Guisbert de Corn, son frère, auquel il vendit plusieurs censives situées dans la paroisse de Sonnac, par acte du 24 février 1466, passé devant Baldy, notaire à Capdenac. Le 28 juillet 1478, par acte passé devant Bertrandy, notaire, Déodat de Corn transigea avec Eustache de Narbonnès, seigneur de Puylaunez, relativement à la dot de Saure de Narbonnès, mère de Déodat. Celui-ci fit devant Bouisson, notaire, le 2 juin 1479, son testament dont il nomma exécuteur Guisbert de Corn, son frère. On voit par cet acte qu'il avait épousé noble Anne DE GARNIER, dont il avait eu 8 fils et 4 filles :

DE GARNIER :

1°. Sanchon VI, dont l'article viendra;
2°. Bonnet de Corn, religieux au monastère de Figeac;
3°. Nicolas de Corn,
4°. Mathelin de Corn, } légataires de leur père en 1479;
5°. Astorg de Corn, religieux au monastère de Moissac;
6°. Jean de Corn l'aîné,
7°. Raimond de Corn,
8°. Autre Jean de Corn, } légataires de leur père en 1479. On ne connait pas leur destinée ultérieure;
9°. Marie de Corn, femme de noble Jean *Seguy;*
10°. Catherine Ire de Corn, épouse de noble Jean *de Murat*, seigneur de Montlauzun, près Lauzerte;
11°. Jeanne de Corn,
12°. Catherine IIe de Corn, } légataires en 1479.

VIII. Sanchon DE CORN, VIe du nom, écuyer, seigneur d'Anglars, co-seigneur de Corn et de Sonnac, héritier universel de son père le 2 juin 1479, épousa, par contrat passé devant Deponté, notaire, le 17 septembre 1487, noble Antonie DE LA ROQUE-TOYRAC, fille de noble Jean, co-seigneur de la Roque-Toyrac (1), et de

LA ROQUE-TOYRAC : de gueules, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

(1) Par ce mariage, la terre et le château de la Roque furent unis et incorporés à la terre et au château d'Anglars, et possédés par la maison de Corn, sous la

Sonnac, seigneur de Vérulhe. Sanchon de Corn, seigneur de Sonnac et d'Anglars, habitant à Sonnac, fit son testament devant Jean de Costa, notaire à Cardaillac, le 22 septembre 1502. Antonie de la Roque-Toyrac, sa veuve, fit le sien devant Arnal Burbuzon, notaire, le 5 octobre 1523. Leurs enfants furent :

1°. Sanchon VII, dont l'article suit;
2°. Raimond de Corn, héritier particulier de son père, et mort avant l'année 1523;
3°. Hector ou Astorg de Corn, auteur de la branche des *seigneurs* D'ANGLARS, puis *marquis* DE QUEYSSAC, rapportée ci-après;
4°. Catherine de Corn, } légataires en 1502 et 1523. Catherine était religieuse;
5°. Delphine de Corn, }
6°. Agnès de Corn, légataire en 1502.

N....

IX. Sanchon DE CORN, VIIe du nom, seigneur de Corn et de Sonnac, héritier universel de son père en 1502, a laissé, entr'autres enfants, Jean, qui suit.

DE LA TOURETTE :

X. Jean DE CORN, seigneur de Corn et de Sonnac, vivant le 19 décembre 1573, avait épousé Catherine DE LA TOURETTE, qui le rendit père de Théodose, qui suit.

DE LENTILHAC : de gueules, à la bande d'or.

XI. Thédose DE CORN, seigneur de Corn et de Sonnac, épousa Françoise DE LENTILHAC, fille de François de Lentilhac, IIe du nom, baron de Lentilhac, co-baron de Felzins, et d'Antoinette de la Roque-Bouillac. De ce mariage est provenue :

Catherine, dame de Corn et de Sonnac, héritière de cette branche, mariée 1°, par contrat du 5 novembre 1606, avec Jean, *aliàs* Louis *de Ricard de Gourdon de Genouillac*, seigneur de Reillhac, fils de Jean de Ricard de Gourdon, IVe du nom, seigneur de Genouillac et de Vaillac, chevalier

---

seule dénomination d'Anglars. Comme cette terre de la Roque étendait sa juridiction jusque sous le château de la Capelle-Marival, et que, d'un autre côté, les possesseurs de ce château recevaient foi et hommage non loin du château d'Anglars, et même de la maison de Corn à raison de quelques domaines, il résulta de ce conflit de juridiction de violents démêlés entre les maisons de Corn et de Cardaillac, et les vassaux des deux familles furent souvent armés les uns contre les autres.

de l'ordre du Roi, l'un des cent gentilshommes de la maison de S. M., gouverneur du château Trompette et de la ville de Bordeaux, et d'Antoinette de Carbonnières, sa troisième femme; 2° avec François IV, baron *de Lentilhac*, qui la nomme dans son testament fait, en 1620, au château de Goudou, près de Corn. Catherine de Corn se dit veuve dans un acte de 1627, et elle vivait encore en 1673, dans un âge très-avancé.

SEIGNEURS D'ANGLARS, *puis* MARQUIS DE QUEYSSAC.

IX. Hector ou Astorg DE CORN, écuyer, seigneur châtelain de Queyssac (1), d'Anglars et de Puymerle, 3e fils de Sanchon VI, seigneur de Corn, et d'Antonie de la Roque-Toyrac, fut institué héritier universel de sa mère, le 5 octobre 1525. Il épousa damoiselle Jeanne DE VAYRAC, dame de Queyssac, en Limosin, avec laquelle il fit une donation à Gabriel de Corn, leur fils, par acte passé devant Legibus, notaire, le 7 novembre 1536. Hector de Corn, qualifié syndic général de la vicomté de Turenne, reçut de Jean Lagineste, conseiller du roi, et son receveur-général des finances, quittance de la somme de 1000 écus d'or au soleil, pour portion de l'emprunt demandé par le roi François Ier. Un certificat délivré à Malte, le 27 juin 1796, rapporte que le même Astorg de Corn, chevalier, seigneur de Queyssac, commanda le ban de Quercy en Languedoc, en 1545 (2). Lui et Jeanne de Vayrac, sa femme, firent un testament conjonctif devant Belloquie, notaire, le 28 novembre 1546. Leurs enfants furent :

DE VAYRAC : vairé d'argent et de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

1°. Gabriel, dont l'article suit;
2°. Gilbert de Corn, } légataires le 28 novembre 1546;
3°. Antoine de Corn, }
4°. Raimond de Corn, }
5°. Catherine de Corn, femme d'Antoine *de Cardaillac-Végène*, en 1541;

---

(1) Le château de Queyssac, situé entre les villes de Martel et de Beaulieu, en Limosin, appartenait, avant l'an 1200, aux vicomtes de Turenne. Ce furent Hector de Corn et Jeanne de Vayrac, sa femme, qui firent bâtir le château de Queyssac, tel qu'il existe aujourd'hui. On voyait encore au haut de l'escalier les écussons de leurs armoiries accolés ensemble.

(2) D'anciens mémoires de famille ajoutent qu'il avait engagé tous ses biens pour subvenir aux frais de ce commandement.

6°. Marguerite de Corn, qui était mariée, en 1546, avec Dordé *du Port*. Elle épousa en secondes noces, le 12 août 1566, Jean *de Prud'homme*, seigneur de Cius, du Cayla et de la Bernadie, co-seigneur de Camboulit et de Cambes, dont elle fut la seconde femme;

7°. Isabeau de Corn, qui fut religieuse;

8°. Dauphine de Corn, 9°. Jacquette de Corn, 10° Jeanne de Corn, } légataires de leur père en 1546. Jacquette épousa noble Antoine *d'Abzac*, seigneur de Bargade, qui, par son testament du 9 avril 1589, lui légua la moitié de ses immeubles et de son mobilier.

X. Gabriel DE CORN, écuyer, seigneur châtelain de Queyssac, baron de Puymerle, en Limosin, co-seigneur de Corn, d'Anglars et de Sonnac, en Quercy, homme d'armes de la compagnie du comte de la Rochefoucauld, suivant un certificat du 26 juin 1558, épousa, par contrat passé devant Montusson, notaire, le 12 septembre 1564, damoiselle Jeanne DE JAUBERT D'ALLEMANS, fille de Gui de Jaubert, écuyer, seigneur de Montardit, co-seigneur d'Allemans et de Montagrier, et de Marguerite de Noailles. Gabriel de Corn fit son testament devant Testoris, notaire, le 3 septembre 1569. De son mariage sont issus:

DE JAUBERT: d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys du même.

1°. Mercure, qui suit;

2°. Jeanne de Corn, mariée avec Brandelis *Jouffre de Chabrignac*. Ils vivaient en 1607;

3°. Marguerite de Corn, femme de Pierre *de Cat*, seigneur de Berbuzon. Elle fut instituée légataire de sa mère le 17 novembre 1607.

XI. Mercure DE CORN, écuyer, seigneur de Queyssac, de Puymerle, d'Anglars, etc., héritier universel de son père le 3 septembre 1569, épousa, par contrat du 24 août 1593, Anne D'AUBUSSON, fille de messire Foucaud d'Aubusson, chevalier, seigneur de Beauregard, de la Rue, de Castelnouvel, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de Françoise de Pompadour (1), sa première femme. (*Histoire des*

D'AUBUSSON: d'or, à la croix ancrée de gueules.

(1) Cette alliance a procuré aux deux branches de Queyssac et du Peyroux, de la maison de Corn, une auguste affinité. Françoise de Pompadour, mère d'Anne d'Aubusson, étant petite-fille, par Susanne d'Escars, sa mère, d'Isabelle de Bourbon, héritière de Careucy, sa fille, Anne d'Aubusson se trouva parente au

Grands-Officiers de la Couronne, t. V, p. 359.) Le 6 avril 1596, Foucaud d'Aubusson lui fit le transport d'une somme, pour partie de la dot qu'il avait promise à sa fille. Mercure de Corn rendit hommage au duc de Bouillon, vicomte de Turenne, le 15 décembre 1600. Jeanne de Jaubert d'Allemans, sa mère, l'institua son légataire, par le testament qu'elle fit le 17 novembre 1607. Il fit le sien devant Cajarc, notaire, le 10 août 1614, et il vivait encore le 12 septembre 1623. Anne d'Aubusson l'avait rendu père de 3 fils et 3 filles :

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. François de Corn, l'aîné, seigneur de la Chapoulie, en Limosin, marié, par contrat du 5 février 1635, avec Anne *de Jugeat*. Il commanda le ban du Limosin en 1638;
3°. François de Corn, le jeune, auteur de la branche des *seigneurs* DU PEYROUX, rapportée ci-après;
4°. Sibylle de Corn,
5°. Marie de Corn,
6°. Jeanne de Corn, } légataires de Jeanne de Jaubert d'Allemans, leur aïeule, le 17 novembre 1607, puis de leur père, le 26 août 1614.

XII. Antoine DE CORN, qualifié baron de Queyssac, seigneur de Puymerle, d'Anglars et autres places, épousa, par contrat du 12 septembre 1623, passé devant Lacalm, notaire, demoiselle Louise DE GISCARD DE THÉDIRAC, fille de noble Gabriel de Giscard, baron de Thédirac, seigneur de Cavanac, et de dame Françoise de la Bontat. Antoine de Corn fit son testament devant Faral, notaire, le 29 juillet 1665, et laissa :

DE GISCARD-THÉDIRAC: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lévrier courant d'argent; aux 2 et 3 d'or, au cor de chasse de gueules.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Mercure de Corn, seigneur de Puymerle, légataire en 1665;
3°. Anne de Corn, épouse de N..... *du Mas*, président en l'élection de Figeac;
4°. Françoise de Corn, mariée avec Mercure *de Lavaur*, seigneur-baron de Sainte-Fortunade;

---

septième degré du roi Louis XIII; et Antoine et François de Corn, fils d'Anne d'Aubusson, le premier baron de Queyssac, le second seigneur du Peyroux, le furent au huitième degré du roi Louis XIV. Cette affinité s'est étendue, par la suite des générations, aux branches de la maison de Bourbon régnantes en Espagne et en Sicile, ainsi qu'à la branche de Parme.

5°. Marie de Corn, femme de noble N.... *d'Aubéry.*

Philip de S.-Viance : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au cor de chasse d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent ; aux 2 et 3 burelés d'or et d'azur.

XIII. François de Corn, chevalier, baron de Queyssac, de Puymerle, d'Anglars, etc., épousa, par contrat du 17 avril 1657, passé devant Husson, notaire, Antoinette de Philip de Saint-Viance, fille de messire Jean de Philip de Saint-Viance, seigneur de Saint-Viance, et de Marie-Henriette de Lostanges-Sainte-Alvère. Le 12 mars 1672, François de Corn rendit hommage au duc de Bouillon, vicomte de Turenne. Le maréchal d'Albret (1) lui donna, le 12 juillet 1674, un certificat portant qu'il servait à l'arrière-ban de la noblesse. François de Corn fit son testament devant Vayssié, notaire, le 1er octobre 1690. Ses enfants furent :

1°. Mercure-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Jean de Corn, qui fit ses preuves pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 21 août 1682 ;
3°. Jeanne de Corn, épouse de N.... *de Beauclair.*

du Cros : d'azur, au lion couronné d'or.

de Turenne : coticé d'or et de gueules.

XIV. Mercure-Joseph de Corn, chevalier, appelé marquis de Queyssac, chevalier, seigneur baron de Queyssac, d'Anglars, de Puymerle et autres places, épousa 1°, le 17 mars 1694, Louise du Cros de Bérail des Ondes, fille de messire François du Cros de Bérail des Ondes, seigneur de Planèses, de Combrouse, etc., et de feu dame Claudine de Pervinquières ; 2°, par contrat du 28 janvier 1710, passé devant Ayroles, notaire, Susanne de Turenne d'Aynac, fille de haut et puissant seigneur messire Louis de Turenne, chevalier, seigneur-marquis d'Aynac et de Montmurat, baron de Gramat, etc., et de dame Marie-Hélène de Felzins. Le roi Louis XV, par lettre du 13 mai 1731, choisit le marquis de Queyssac pour, à la place du marquis de Cadrieu, faire la répartition de la capitation de la noblesse. Il fit son testament le 9 décembre 1749. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Jean-Baptiste-Ignace de Corn, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, mort avant son père sans avoir été marié ;
2°. Jacques de Corn d'Anglars, légataire en 1749, mort célibataire le 21 février 1775 ;

(1) César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, mort le 3 septembre 1676.

3°. Louise de Corn, mariée avec N....., *de Bonafaux*, baron de Taysieu, seigneur de Presques;

4°. Françoise de Corn, épouse 1° de Bertrand *de Cardaillac la-Capelle-Marival*, seigneur de Sérignac; 2° de N...... *de Lascases*. Elle est morte sans postérité;

Du second lit :

5°. Joseph-François, ou Mercure-François-Joseph, dont l'article suit;

6°. Deux autres fils et une fille, décédés avant leur père sans avoir été mariés;

7°. N.... de Corn, femme de N.... *de Metgé*, de la ville d'Alby;

8°. N.... de Corn, épouse du comte *de Greil de la Volpilhière*, en Auvergne;

9°. Louise-Françoise de Corn, mariée, par contrat passé au château de Queyssac devant du Puy, notaire, le 4 février 1751, avec François-Claude *de Pestels*, chevalier, seigneur de Vollore et de la châtellenie et viguerie de Beauregard-la-Majorie, (qu'il possédait du chef de Jeanne de Corn du Peyroux, son aïeule), fils de Joseph de Pestels, chevalier, seigneur des mêmes lieux, capitaine au régiment de Noailles, infanterie, et de Marguerite du Fayet de la Tour;

10°. Madelaine-Amable de Corn, femme de haut et puissant seigneur messire Anne, marquis *d'Escorailles de Salers*, baron de Mazerolles, de Saint-Paul, etc., capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur du château de Crèvecœur, etc.

XV. Joseph-François, *aliàs* Mercure-François-Joseph, chevalier, puis marquis DE CORN DE QUEYSSAC, baron de Puymerle, seigneur d'Anglars, etc., reçu chevalier de l'ordre de Malte le 11 mars 1730, était, en 1749, capitaine au régiment de Condé, infanterie. Il épousa, par contrat du 9 mars 1761, Jeanne-Marie DE RABASTENS, des vicomtes de Paulin, dame en partie de Colomiers, près Toulouse, fille de messire François de Rabastens, chevalier, seigneur de Blais et autres places, et de feu dame Hélie d'Alary. En 1762, le marquis de Corn-Queyssac obtint du grand-maître de Malte la permission de porter la croix de cet ordre, nonobstant son mariage. Il a laissé, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

DE RABASTENS : parti, au 1 d'azur, à 3 raves d'argent ; au 2 d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

1°. Mercure-Joseph-Jean-Pierre, dont l'article suit;

2°. Joseph-Claude-François, chevalier de Corn de Queyssac, né le 26 juillet 1766, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 26 juillet 1778. Il a été premier page du roi dans la grande écurie, jusqu'au 31 mars 1787, époque à laquelle il a quitté ce service pour passer capitaine réformé au régiment Dauphin, cavalerie, et a été nommé ensuite capitaine dans le ré-

giment des chasseurs d'Alsace. Le 18 mars 1788, il a eu l'honneur de monter dans les carrosses de Louis XVI et de suivre S. M. à la chasse, d'après les preuves qu'il avait faites au cabinet du Saint-Esprit, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. Le chevalier de Corn a émigré en 1791, et est décédé ;

3°. Jacquette-Françoise-Marie-Marguerite de Corn de Queyssac, mariée à Lavaur, en Languedoc, avec Marius *de Voisins ;*

4°. Hélène-Geneviève-Jeanne-Vincent-Junon de Corn de Queyssac, ancienne chanoinesse de l'ordre de Malte.

XVI. Mercure-Joseph-Jean-Pierre, marquis DE CORN, baron de Queyssac et de Puymerle, seigneur d'Anglars, etc., a été reçu chevalier de l'ordre de Malte le 28 décembre 1773. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792, avec les gentilshommes de la coalition d'Auvergne, fut nommé en la même année capitaine à la suite de la cavalerie de l'ordre de Malte, et fut promu au grade de colonel en 1796. Le marquis de Corn n'est pas marié.

SEIGNEURS DU PEYROUX.

Roquet-d'Estresses : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance du même.

XII. François DE CORN DE QUEYSSAC, le jeune, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pémège et du Peyroux, près Brive, en Limosin, fils puîné de Mercure de Corn, seigneur de Queyssac, d'Anglars, etc., et d'Anne d'Aubusson de Beauregard, épousa, par contrat du 16 février 1640, damoiselle Marie DE ROQUET D'ESTRESSES, fille de messire Gui de Roquet d'Estresses, seigneur d'Estresses, de Liourdec, de Meigne et de Senat, co-seigneur de la Garde, et de dame Adrienne de Montaignac de Tranchelion. François de Corn reçut une obligation le 18 mars 1660, et il vivait encore le 26 août 1676. Il eut, entr'autres enfants :

1°. François IIe, dont l'article suit ;

2°. Jeanne de Corn, née au château d'Anglars en 1643, mariée au château du Peyroux, le 10 mai 1671, avec Claude *de Pestels*, chevalier, seigneur de Vollore, co-seigneur de Saint-Juillen, fils de Jacques de Pestels, écuyer, seigneur de Saint-Cernin, co-seigneur de Saint-Juillen, et d'Hélis, dame de Vollore. Jeanne de Corn mourut en 1706.

XIII. François DE CORN DE QUEYSSAC, IIe du nom, chevalier, seigneur du Peyroux, de Pémège, etc., donna une quittance au nom de son père le 18 février 1669 ; fit un accord le 5 novembre 1689,

et une acquisition le 5 mai 1693, et vivait encore le 22 janvier 1704, avec sa femme, damoiselle Catherine DE MONTESQUIOU DE SAINTE-COLOMBE, qu'il avait épousée le 26 avril 1676, et qui était fille de messire Jacques de Montesquiou-Montluc de Sainte-Colombe, chevalier, baron de Faget et de Sainte-Colombe, seigneur du Bousquet, de Saint-Cyprien, de Lussac, etc., et de dame Marie de Buisson de Bournazel, sa première femme. François de Corn en eut un fils, Joseph, dont l'article suit.

DE MONTESQUIOU : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 2 tourteaux de gueules, qui est *de Montesquiou* ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 colombes d'argent, 2 et 1, et un croissant du même en chef, qui est *de Sainte-Colombe*.

XIV. Joseph DE CORN, chevalier, seigneur du Peyroux et autres lieux, fit une cession le 13 février 1723 ; fut nommé, par lettres du duc de Bouillon, du 7 février 1728, syndic de la noblesse de la vicomté de Turenne, et fit son testament le 6 mai 1740. Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1706, Marie Anne DE MÉTIVIER DU DOUX, fille de messire Antoine de Métivier du Doux, écuyer, seigneur de la Besse, et de dame Catherine de Plagnes. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Jean Ier, qui suit.

DE MÉTIVIER : de gueules, à la gerbe d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

XV. Jean DE CORN DU PEYROUX, Ier du nom, chevalier, seigneur du Peyroux, du Mas, du Chambon et autres lieux, héritier universel de son père le 6 mai 1740, passa une transaction le 12 janvier 1743, et vivait encore le 10 février 1779. Il avait épousé, par contrat du 5 février 1738, Catherine DU ROUX, fille de messire Zacharie du Roux, écuyer, seigneur du Mas et du Chambon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps du roi, et de feu dame Catherine de Certain. Ils ont laissé, entr'autres enfants :

DU ROUX : d'azur, au chêne arraché d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or.

1°. Guillaume-Joseph-Blaise-Marie, dont l'article suit ;

2°. Zacharie-Jean, auteur de la SECONDE BRANCHE DU PEYROUX, rapportée ci-après.

XVI. Guillaume-Joseph-Blaise-Marie, marquis DE CORN DU PEYROUX, chevalier, seigneur du Peyroux, du Mas, du Chambon, etc., fut nommé capitaine au régiment de Bourbonnais le 21 mars 1779, capitaine-commandant le 15 avril 1780, puis capitaine de chasseurs au même corps, le 8 novembre 1784. Il fit, avec ce régiment, toutes les campagnes des États-Unis d'Amérique sous le général

comte de Rochambeau, fut décoré de la croix de l'ordre de Saint-Louis en 1788, et eut l'honneur, en cette même année, de monter dans les carrosses du roi, et de suivre S. M. à la chasse. Émigré en 1791, il se rallia à l'armée du prince de Condé. où il a fait toutes les campagnes jusqu'au licenciement définitif. Louis XVIII l'a créé colonel en 1814, et lui a assuré la retraite du même grade. Du mariage qu'il a contracté, le 10 février 1779, avec Marie-Thérèse-Joséphine d'Escorailles de Salers, fille de haut et puissant seigneur messire Anne d'Escorailles, marquis de Salers, baron de Mazerolles, seigneur de Saint-Paul, de Salers, etc., etc., ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur du château de Crèvecœur, et de haute et puissante dame Madelaine-Amable de Corn de Queyssac, sont issus :

D'Escorailles : d'azur, à trois bandes d'or.

1°. Jean II, dont l'article suit ;
2°. Marie-Susanne-Adeline de Corn du Peyroux.

XVII. Jean, IIe du nom, marquis de Corn du Peyroux, né en 1785, n'avait que six ans lors de l'émigration de son père. Celui-ci, lors de son retour en France, ayant trouvé son fils dans l'obligation de servir, le plaça au corps des vélites, et ensuite à l'école militaire de Fontainebleau, d'où il sortit, en 1805, pour passer sous-lieutenant dans le 59e régiment d'infanterie de ligne. Il a fait dans ce corps, à la grande armée, les campagnes de 1805, 1806 et 1807. A la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, il fut le premier (son capitaine ayant été tué et son lieutenant étant absent) qui entra dans la place, où dans une mêlée sanglante il s'empara de 2 pièces de canon sur les Russes, et fut blessé. Devenu lieutenant en 1808, et aide-de-camp du général comte Maurice Mathieu de la Redorte, il fit en cette qualité, à l'armée d'Espagne, les campagnes de 1808, 1809 et 1810. Il quitta le service en cette dernière année, et épousa Charlotte-Catherine de Verluac. Entré dans les gardes du corps en 1814, le marquis de Corn du Peyroux fut nommé en la même année chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il a suivi Louis XVIII jusqu'à Béthune, lors du retour de Buonaparte en 1815. Rentré dans ses foyers après le licenciement de la maison militaire du roi, il n'a pris aucun service pendant

De Verluac : d'argent, à 3 pals de gueules; au chef cousu d'or, chargé de 3 tourteaux d'azur.

les *cent-jours*, et est rentré, au mois de juillet 1815, dans la compagnie de Noailles des gardes du corps de S. M. Ayant définitement quitté le service actif, il s'est fixé près de sa famille à Brive, et S. A. R. *Monsieur*, comte d'Artois, l'a nommé commandant de la garde nationale de cette ville. Il a eu de son mariage :

1°. Mercure-Jean-Joseph de Corn, né à Brive le 12 août 1814;
2°. Guillaume-Marie-Blaise-Joseph-Sauchon-Loth de Corn, né le 15 janvier 1824;
3°. Marie-Marguerite de Corn, née le 3 septembre 1811;
4°. Marie-Thérèse-Joséphine de Corn, née le 24 novembre 1812;
5°. Marie-Françoise-Adèle de Corn, née le 21 novembre 1818.

SECONDE BRANCHE DU PEYROUX.

XVI. Zacharie-Jean DE CORN DU PEYROUX, second fils de Jean de Corn du Peyroux, Ier du nom, chevalier, seigneur du Peyroux, du Mas et du Chambon, et de Catherine du Roux, servait dans le régiment de Bourbonnais, infanterie, dès l'année 1769. Il y devint capitaine le 19 mars 1780, et fit avec ce régiment les campagnes de 1780, 1781 et 1782, aux États-Unis d'Amérique, sous les ordres du général comte de Rochambeau. Il reçut la croix de l'ordre de Saint-Louis en 1790, et se rallia, en 1791, à l'armée du prince de Condé, avec laquelle il fit les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Il passa ensuite dans le régiment à cocardes blanches que commandait le duc de Laval, et fut nommé major d'un régiment que le chevalier de Corn d'Anglars de Queyssac devait commander en chef, et qu'il levait à la solde de S. M. Britannique. M. de Corn du Peyroux se rendit à Malte, où ce régiment devait se recruter; mais le complément de ce corps n'ayant pu s'effectuer, cet officier fut envoyé en Angleterre par son colonel, le chevalier de Corn, pour prendre les ordres du ministre de S. M. Britannique. N'ayant pu réussir dans sa mission comme il le désirait, il demanda et obtint une compagnie dans le régiment de Waldstein, à la solde anglaise, et passa avec ce corps dans les colonies. Réformé, en 1799, à la Martinique, il a épousé dans cette île, en 1800, Fortunée DE COURDEMANCHE, d'une famille noble de Normandie. Il est rentré en France en 1817, et le roi Louis XVIII a récompensé ses

DE COURDEMANCHE : d'azur, à 3 lacs d'amour d'or.

services par le grade de lieutenant-colonel et la retraite de ce grade. De son mariage sont issus :

1°. Louis-Joseph de Corn du Peyroux, né en 1815;
2°. Élisabeth-Nérine de Corn du Peyroux;
3°. Sophie-Isménie de Corn du Peyroux;
4°. Marie-Carite de Corn du Peyroux.

DE FOUCAUD,

SEIGNEURS DE SAINT-MARTIAL, BARONS DE BRENS et DE SAINT-FÉLIX; SEIGNEURS DE LANGAUTIER, DE MOUZENS, DE CAILHAVEL, DE SAINT-MARTIN; VICOMTES DE SAINT-GIRONS, BARONS D'AMBIEZ; SEIGNEURS DE BRACONAC, DE SAINT-JEURY, COMTES DE FOUCAUD, etc., *en Languedoc.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; au chef du même, chargé de trois molettes d'éperon de sable*, qui est DE FOUCAUD; *aux 2 et 3 d'argent, à trois pals de gueules*, qui est D'AURE. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE FOUCAUD (1) tient rang parmi la principale noblesse du Languedoc depuis la fin du onzième siècle. Une tradition porte qu'elle est une branche de la maison *de Foucauld-Lardimalie* (2) en Périgord, et qu'elle en a conservé les armes avec un chef pour brisure. Il y a peu d'apparence qu'on puisse découvrir des titres assez anciens pour établir la jonction des deux tiges, et préciser l'époque de l'établissement des Foucaud du Languedoc dans cette province. Néanmoins cette présomption de communauté d'origine existe depuis long-temps dans les deux familles,

(1) Le nom est orthographié *Folcaudus*, dans les titres latins et les anciens auteurs.

(2) Voyez ci-après la généalogie de cette ancienne maison.

et toutes deux sont également illustres par leur ancienneté, leurs emplois et les belles alliances qu'elles ont contractées.

Le premier du nom de Foucaud dont il est fait mention dans les chartes du Languedoc est :

Durand *Foucaud*, religieux de l'abbaye de Saint-Romain de l'Aigle, au diocèse de Nismes, qui fut présent, le IV des calendes d'avril 1102, à une charte de Gibelin, archevêque d'Arles, portant réunion à l'abbaye de Saint-Romain, de celle de Psalmodi. (*Gallia christiana*, tome VI, *Instrumenta*, col. 188.)

Elie *Foucaud*, commandeur de la maison des Templiers de Périès, au diocèse de Narbonne, fut présent, le 10 mars 1171, avec Guillaume de la Redorte, Pierre-Raimond de Narbonne, Raimond de Sales, Bedoce de Sigean, Guillaume d'Argens, etc., à une charte par laquelle Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, fit donation de deux maisons à l'abbaye de Fontfroide. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, col. 543.)

Le 1er décembre 1249, Bernard *Foucaud*, noble consul de la ville de Gaillac, en Albigeois, prêta serment de fidélité à Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, et à la comtesse Jeanne, son épouse, fille unique de Raimond VII, comte de Toulouse, lorsqu'ils vinrent prendre possession du riche héritage de ce prince. On le voit encore figurer, le 6 des nones de mars 1252, à une transaction passée entre les consuls de Gaillac et Durand, évêque d'Alby. (*Ibid.*, p. 468 du texte, et col. 474, 496 des *Preuves.*)

Le commandeur Bertrand *Foucaud* consentit, en 1381, à ce que l'hôpital de Saint-Pierre et Saint-André de Gaillac fût démoli, parce que les Anglais s'en étaient déjà fait une place forte d'où ils causaient du dommage à la ville, et qu'on craignait qu'ils ne s'en rendissent maîtres de nouveau. (*Ibid.*, tom. IV, p. 387.)

La maison de Foucaud s'est divisée, depuis le XVe siècle, en quatre branches principales, lesquelles ont été maintenues dans leur noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 24 décembre 1668. Dans ce jugement sont rappelés tous les titres et témoignages historiques qui prouvent l'origine et la filiation de cette maison depuis Jean Foucaud, l'un des principaux barons de l'armée de Simon de Montfort, vivant en 1220. En 1710, le P. Ange, augustin déchaussé, l'un des

auteurs de l'*Histoire des Grands Officiers de la couronne*, a dressé sur les titres, d'après le jugement de 1668, la généalogie de la maison de Foucaud, telle que nous la donnons ici, en la complétant par tous les détails qui en justifient la filiation jusqu'à ce jour.

I. Jean FOUCAUD, Ier du nom, chevalier, qualifié *noble* et *puissant seigneur*, l'un des principaux barons de l'armée de Simon et de Gui de Montfort, durant leurs guerres contre les Albigeois, fut nommé par ces princes croisés gouverneur de la ville et du château de Puylaurens. Antoine Noguier, en son *Histoire Tholosaine*, imprimée en 1556, dans les chapitres 2, 7, 11, 12 et 13, et Catel, dans son *Histoire des comtes de Tolose*, font mention de la mort tragique de ce seigneur, que le comte Raimond VII fit périr après l'avoir fait prisonnier (1). *Ermengarde*, sa veuve, se retira au château de Puylaurens avec ses deux fils mineurs nommés : N....

1°. Arnulphe ou Arnoul, qui suit;
2°. Pierre Foucaud.

II. Arnulphe ou Arnoul FOUCAUD, qualifié, comme son père, *noble* et *puissant seigneur*, était en bas âge et sous la tutelle d'Ermengarde, sa mère, lorsque cette dame, retirée au château de Puylaurens, y soutint un siége contre les troupes du comte de Toulouse. Suivant d'anciens mémoires de famille, Arnulphe épousa, par acte du 20 juin 1238, reçu par Bastide, notaire à Saint-Félix, en Lauragais, Bérengère RIGAUD, dame de Langautier, dans la juridiction d'Auriac. De ce mariage est issu :

RIGAUD : d'argent, au lion couronné de gueules.

---

(1) D. Vaissète, auteur de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 311, 312 et 313, fait mention de ce chevalier sous les noms de Foulcaud de Brigier, et dit que lui et son frère Jean de Brigier s'étaient rendus tellement redoutables par leurs courses sur les terres du comte de Toulouse, que celui-ci fut obligé de lever des troupes et de se mettre en campagne. La terreur que ces deux frères avaient inspirée à Toulouse était si grande, qu'après leur mort on promena leurs têtes dans les rues de la ville au bout d'une perche. C'est le jugement de noblesse de 1668 qui nous a fourni les détails que nous avons rapportés sur le Ier degré de cette généalogie.

D'EUZE :

III. Bertrand FOUCAUD, Ier du nom, seigneur de Langautier, qui eut pour femme Anne D'EUZE, dame de Saint-Martial (1), terre située aux environs de Puylaurens, et relevante à foi et hommage de la vicomté de Caraman. Bertrand Ier a eu pour fils Bertrand II, qui suit.

N....

IV. Bertrand FOUCAUD, IIe du nom, qualifié *noble* et *puissant seigneur*, rendit hommage, en 1329, au vicomte de Caraman, pour la seigneurie de Saint-Martial. Il fut père, entr'autres enfants, de Guillaume, Ier du nom, qui suit.

DE CATALAN : de gueules, à 3 bandes d'or.

V. Guillaume FOUCAUD, Ier du nom, seigneur de Saint-Martial, fut, d'après D. Vaissète, viguier de Toulouse, probablement en 1366, après Bertrand de Casnac et avant Gaston de Parade, damoiseau, sergent d'armes du roi, qui remplissait déjà l'office de viguier le 21 novembre 1367. Il paraît que Guillaume Foucaud ne survécut que peu de mois à son élection. De son mariage, avec Susanne DE CATALAN, contracté le 13 juillet 1339 *, il a laissé trois fils :

1°. Guillaume, IIe du nom, dont l'article viendra;

2°. Philippe Foucaud, guerrier plein de valeur et d'expérience, disent les chroniques. Guillaume Bardin, conseiller clerc au parlement de Toulouse, sous le roi Charles VII, dans sa *Chronique de Toulouse*, commençant à l'année 1031, et terminée en 1454, rapporte que Philippe Foucaud jouissait d'une grande faveur auprès de Dominique Frégose, élu doge de Gènes en 1371. L'an 1373, il accompagna Pierre Frégose, frère de ce doge, à la conquête de l'île de Chypre, et s'acquit dans cette expédition beaucoup de réputation et de richesses. (*Annales de Toulouse*, par la Faille, t. I, p. 154; *Histoire de Languedoc*, t. IV, *Preuves*, col. 31.) Philippe Foucaud, ajoute Bardin, épousa une demoiselle *Frégose* (nommée Julie ou Accurse), et laissa trois fils :

---

(1) Il y a sur ce fait et même sur ce degré plusieurs versions dans les mémoires de famille. Ailleurs, on ne fait de Bertrand Ier et Bertrand II qu'un seul et même personnage, et l'on dit que ce fut Susanne de Catalan qui apporta Saint-Martial dans la maison de Foucaud.

(*) On a marqué d'un astérisque tous les actes visés dans le jugement de maintenue de noblesse, rendu par M. de Bezons le 24 décembre 1668.

A. Nannet Foucaud;

B. Philippe Foucaud;

C. Guillaume Foucaud, qui fut chambellan du roi de France;

3°. Thomas Foucaud, que son frère Philippe appela à Gênes, où il mourut peu de temps après son arrivée. On prétend qu'il y a laissé une nombreuse postérité.

VI. Guillaume FOUCAUD, IIe du nom, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, chevalier, seigneur de Saint-Martial, succéda, en 1399*, à Guillaume de Gresignan, chevalier, dans l'office de viguier royal de la ville de Toulouse. (*Annales de Toulouse*, t. I, p. 153.) Il mourut vers le milieu de l'année suivante, laissant, entr'autres enfants: N....

1°. Pierre, Ier du nom, dont l'article suit;

2°. Arnoul Foucaud, clerc, qui fut présent, le 17 juillet 1426, au testament d'Alzias Rigaud, seigneur de Vaudreuil, de Trémolet et de Mouzens;

3°. Bertrand Foucaud, habitant d'Auriac, près Caraman, qui fut présent, le 10 octobre 1437, à un acte relatif à Marguerite de Bellafaire, veuve du même Alzias Rigaud.

VII. Pierre FOUCAUD, Ier du nom, seigneur de Saint-Martial, qualifié damoiseau, puis chevalier, porta long-temps les armes pour le roi Charles VI; ce prince, en considération de ses services, le pourvut, par lettres patentes du 30 juin 1400, de l'office de viguier royal de Toulouse, vacant par la mort de Guillaume Foucaud. Il fut établi connétable du château de Lourdes, après que le sénéchal de Toulouse et Robert de Chaslus, sénéchal de Carcassonne, se furent emparés de cette place, le 26 novembre 1406, à la suite d'un blocus de dix-huit mois. Pierre Foucaud fut l'un des seigneurs qui embrassèrent avec le plus de zèle les intérêts du dauphin (depuis Charles VII). En 1419, il disposa les Toulousains à le reconnaître et à le soutenir comme légitime héritier du trône de France, fit l'élection des capitouls le 29 novembre 1421*, et mourut en 1422, époque à laquelle Jean de Varagnes, damoiseau, lui succéda dans l'office de viguier royal de Toulouse. (*Histoire de Languedoc*, t. IV, pp. 422, 451, 593.) Il a eu, entr'autres enfants, Guillaume, IIIe du nom, qui suit. N....

N...

VIII. Guillaume Foucaud, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martial et de Langautier, habitait au lieu d'Auriac lorsqu'il fut présent, le 29 janvier 1461 (*v. st.*), à un acte passé par noble Philippe Rigaud, damoiseau, seigneur d'Aguts et de Taix, comme fondé de procuration de dame Marguerite de Bellafaire, sa mère. (*Archives de la maison de Rigaud-Vaudreuil.*) Il est qualifié chevalier, seigneur de Saint-Martial dans l'acte de foi et hommage lige qu'il fit pour cette terre, mouvante de la seigneurie d'Auriac, le 1er octobre 1470 *, entre les mains de magnifique et puissant homme Jean, vicomte de Caraman, baron de Saint-Félix, etc., acte dans lequel sont rappelés les hommages précédemment rendus par Pierre et Guillaume Foucaud, père et aïeul de Guillaume IIIe. Celui-ci laissa deux fils :

1°. Philippe, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Louis de Foucaud, qui a formé une branche dans le Gâtinais français, près de Melun, selon d'anciens mémoires de famille.

de Camières :

de Boisse : d'or, à la fasce de sable.

IX. Philippe Foucaud, Ier du nom, seigneur de Saint-Martial, reçu conseiller au parlement de Toulouse le 26 juin 1483*, fut confirmé dans cette charge par lettres patentes du roi Charles VIII, datées d'Amboise le 12 septembre de la même année. (*Histoire de Languedoc*, t. V, *Preuves*, col. 54, 72.) Philippe Foucaud passa un bail à fief le 12 mars 1492 (*v. st.*), et fut marié 1° avec Gaucerande de Camières, rappelée dans l'acte d'une donation entre vifs de ses biens que Philippe fit le 8 avril 1502 à Jean, son fils aîné; 2° avec Jeanne de Boisse, nommée dans les deux testaments que fit son mari devant Salvati, notaire d'Auriac, les 16 juillet 1501 * et 4 juillet 1505 *, et dont il confia l'exécution à Jean de Saint-Pierre, premier président du parlement de Toulouse. Il a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Pierre Foucaud,
3°. Louis Foucaud,
} substitués à leur frère aîné, par les testaments de leur père, qui, prévoyant le cas où ils n'auraient pas d'enfants, appela à recueillir la substitution le plus proche héritier de son nom et de ses armes ;

4°. Jeanne Foucaud, } légataires en 1501 et 1505.
5°. Viale Foucaud, }

X. Jean FOUCAUD, II° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Martial, et co-seigneur de Durfort, était absent lors de la donation entre vifs que lui fit son père, par acte passé devant Jean Sauvat, notaire de la baronnie d'Auriac, le 8 avril 1508, de sa maison paternelle située dans l'enceinte d'Auriac, d'une autre maison sise à Revel, de la borderie noble de Saint-Martial, et de diverses pièces de terre, dont l'une était contiguë aux biens de Raimond Foucaud, le tout en considération de l'affection que Philippe Foucaud portait à son fils, et sous la condition qu'il consulterait son père dans le choix de sa femme. Jean Foucaud rendit hommage au comte de Caraman pour la terre de Saint-Martial, le 5 septembre 1505 *. Dans cet acte sont rappelés les hommages qu'avaient rendus Philippe Foucaud, son père, et Guillaume, son aïeul. On le trouve porté en plusieurs endroits sur le registre des nobles de la cité de Toulouse, et notamment dans le rôle des montres des 24 juillet 1522*, 16 octobre 1523 *, 28 mai 1534* et 4 mai 1536*, où il est employé comme ayant fourni un homme armé de brigandine pour le service du roi. Par acte du 16 juin 1539*, lui et le seigneur d'Engarrevaques, près Revel, tous deux qualifiés nobles et redoutés seigneurs, accordèrent aux consuls de Durfort la faculté de porter le chaperon mi-parti de rouge et de noir Jean Foucaud fit hommage pour la terre de Saint-Martial au comte de Caraman le 28 décembre 1540. Il aliéna une grande partie du riche patrimoine de ses pères, et ne conserva que les terres de Saint-Martial et de Langautier. Il avait épousé, par contrat du 16 août 1511 *, Louise DES ASTARDS (1), fille de Joachim

DES ASTARDS : d'azur, au sautoir d'or.

(1) Charles DES ASTARDS, chevalier, aïeul de Louise, est connu par un acte d'appel et d'ajournement au parlement de Bordeaux, qu'il fit signifier le 7 février 1468, à Jean des Vignes, avec lequel il était en procès, par Guillaume Barbotin, sergent ordinaire du roi au bailliage de Touraine. Cet acte fait supposer que Charles des Astards était originaire de cette province. Il acquit, en 1484, de Jacques, baron d'Apchier, les châteaux de Valon et de Mirabel, situés au diocèse de Viviers. Ses enfants furent, entr'autres :

1°. Joachim, qui suit ;

des Astards, seigneur de Valon et de Mirabel, en Vivarais, et de Jeanne, dame de Laudun. Louise des Astards eut en dot mille livres tournois, outre des habits nuptiaux, somme que son père lui avait léguée dans son testament, pour lui tenir lieu de tous

2°. Philippe des Astards, conseiller au parlement de Toulouse, époux de damoiselle Gratienne *de Gassiès*. Comme tuteur de Louise des Astards, sa nièce, il régla les articles de son mariage avec Jean Foucaud, seigneur de Saint-Martial le 16 août 1511;

3°. Jeanne des Astards, mariée, vers l'an 1490, avec Cathelin *Combes*, coseigneur de Bayac et seigneur de Sabran, de Tresques et de Montclus par l'acquisition qu'il en avait faite, le 24 janvier 1480, de Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. De ce mariage sont issus :

A. Louis Combes, vivant le 27 janvier 1542;

B. Anne Combes, dame de la moitié des baronnies de Barjac et de Sabran, et des seigneuries de Bessas et de Saint-Marcel de Carreiret, mariée 1°, en 1520, avec Osias *de Barjac*, seigneur de Sault, tué à la bataille de Landriano le 22 juin 1529; 2° avec Jean *de Cadoëne de Gabriac*, qui fit son testament le 23 octobre 1537;

C. Marguerite Combes, dame en partie de Barjac, de Sabran et de Saint-Marcel, femme de François *de Cabassolle*, seigneur de Barbantans.

Joachim DES ASTARDS, écuyer, seigneur de Valon et de Mirabel, au diocèse de Viviers, épousa, par contrat du 10 juin 1493, passé devant Barravi, notaire, Jeanne, dame DE LAUDUN, fille et héritière de Guillaume, seigneur-baron de Laudun, qui assista au contrat et assigna à sa fille la seigneurie de Laudun, dont il se réserva l'usufruit sa vie durant. Après la mort de Joachim des Astards, cette dame se remaria avec Jean DE LUELS, seigneur d'Aramon et de Valabrègues, qui fit son testament le 27 juin 1526. Il était fils d'Antoine de Luels et de Perrette de Sarras. Jeanne, dame de Laudun, a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Christophe des Astards, seigneur et baron de Laudun et de Mirabel, lieutenant de la compagnie du vicomte de Joyeuse, avec lequel il servait contre les religionnaires de Beziers en 1561. Il avait épousé, vers l'année 1523, Jeannette *de Grasse*, fille de Jean de Grasse, seigneur du Bar, et de Jeanne de Quiqueran de Beaujeu. Ses enfants furent :

droits parternels, maternels et fraternels, elle vivait encore en 1552. Ses enfants furent :

1°. Philippe, II° du nom, dont l'article suit;

2°. Germain, auteur de la branche des *seigneurs* DE LANCAUTIER et DE MOUZENS, rapportée ci-après;

3°. Pierre Foucaud;

A. Claude des Astards, baron de Laudun, terre qu'il vendit au vicomte de Joyeuse 37,700 livres. Il fut tué à la bataille de Saint-Denis le 10 novembre 1567;

B. François des Astards de Laudun, seigneur de Mirabel, tué à l'assaut du château de Sommières le 13 février 1573. Il avait eu de Gabrielle *de Cambis*, sa femme :

a. Isabeau des Astards de Laudun, dame de Mirabel, qui fut mariée, suivant une sentence de l'archevêque d'Aix du 28 avril 1583, avec Balthazard *de Flotte Montauban*, baron de la Roche, auquel elle porta la terre de Mirabel. Leurs enfants ont ajouté à leurs noms ceux des Astards et de Laudun;

b. Diane des Astards de Laudun, mariée 1° avec Jean *de Bousquet*, seigneur de Montlaur; 2° avec N..... *Ratte;*

C. Rostaing des Astards de Laudun,
D. Jean des Astards de Laudun,
} reçus chevaliers de l'ordre de Malte en 1561 et 1562. Rostaing fut grand-prieur de Saint-Gilles;

E. Anne des Astards de Laudun, mariée, le 14 octobre 1565, avec Gabriel *de Gep*, seigneur de Fos et de Sauvian;

2°. Louise des Astards, mariée, le 11 août 1511, avec Jean *Foucaud*, II° du nom, seigneur de Saint-Martial. Elle fut héritière en partie de Gabriel de Luels d'Aramon, marquis des Iles d'Or;

Du second lit :

3°. Gabriel de Luels, seigneur baron d'Aramon et de Valabrègues, qui fut mis, par le testament de son père du 27 juin 1526, sous la tutelle de Jean de Beziers, seigneur de Venejan. Il épousa, en premières noces, par contrat du 6 janvier suivant même année (*v. st.*), Dauphine *de Montcalm*, laquelle eut en dot 700 écus au soleil. Elle était fille de Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Veran, de Candiac et de Tournemire, juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, et de Florette de

2

4°. Corbeiran Foucaud, mort au service ;

5°. Jeanne Foucaud, femme de noble Jean *d'Affis*, seigneur de Belbeze;

6°. Catherine Foucaud, mariée avec N.... *de la Garrigue*.

XI. Philippe FOUCAUD, II° du nom, seigneur de Saint-Martial, d'abord docteur ès-droits, fournit l'aveu et dénombrement de ce qu'il tenait en fief dans la baronnie d'Auriac le 28 octobre 1540, fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Toulouse le 12 juin 1554*, et l'exerçait en 1556. (*Hist. de Languedoc*, t. V, *Preuv.*, col. 118.) Dès le 8 août 1544, par acte passé devant Loberics, notaire à Toulouse, Jean de Foucaud avait fait donation, entre vifs, de la moitié de tous ses biens, à Philippe son fils, et, le 30 novembre 1545, messire Jean de Beziers, chevalier, seigneur de Venejan, baron de Ganges, son proche parent, lui transporta, par une semblable donation, la terre de Sainte-Eulalie de Rive-

---

Sarra. Gabriel de Luels fut privé de ses deux terres d'Aramon et de Valabrègues, par jugement du prévôt des maréchaux de France, du 15 août 1540, sans doute pour quelques violences qu'il avait exercées contre ses vassaux. Il ne rentra pas dans la possession de ces terres, mais il sut, par son mérite et son habileté, s'élever aux premiers emplois. Nommé, en 1546, ambassadeur à Constantinople par le roi François Ier, Gabriel de Luels fut confirmé dans cette mission par Henri II en 1547, et accompagna Soliman II dans son expédition en Perse en 1548. De retour en France en 1553, Gabriel de Luels épousa, en secondes noces, Jeanne *Doni*, fille de Paul Doni, et de Gillette de Damian de Vernègues. Il retrouva en France Christophe, comte de Rockendorff et de Gundetroff, baron de Molembourg, etc., grand-maître héréditaire d'Autriche ; auquel il avait sauvé la vie à Constantinople, en déterminant, par l'activité de ses démarches, sa mise en liberté du château des Sept-Tours, où Soliman l'avait fait renfermer. Ce baron, par reconnaissance, fit don à Gabriel de Luels du marquisat des Iles d'Or, ou d'Hières, que le roi François Ier avait érigé, en juillet 1531, en faveur de Bertrand d'Ornesan de Saint-Blancard, et que Henri II, son successeur, avait donné au comte de Rockendorff en 1549. (*Tablettes chronologiques*, in-18, t. IV, p. 4 ; *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, t. I, p. 3.) En 1555, Gabriel de Luels commandait en Provence trois galères, dont l'une avait été construite à ses frais à Constantinople, et il mourut sans enfants légitimes peu avant le 4 mai de la même année. Il a laissé un fils naturel :

Marc-Alexandre de Luels, dont la postérité existait en Dauphiné en

dolt, en la sénéchausée de Rouergue, avec juridiction haute, moyenne et basse, pour être tenue à foi et hommage de l'évêque de Rodez. Le 28 mai 1552, le roi Henri II, à la requête de Philippe et de Pierre Foucaud, donna commission, au premier huissier du parlement, de faire rechercher le contrat du mariage de feu Jean Foucaud, père de Philippe, avec Louise des Astards, avec ordre à tout détenteur de l'exhiber, sous peine de 25 marcs d'or d'amende. Ce contrat se trouvait dans la maison de Christophe des Astards (1), écuyer, seigneur et baron de Laudun, comme on le voit, par la sommation qui fut faite, en son absence, à Jeannette de Bar, sa femme, le 17 juin de la même année 1552. Philippe Foucaud avait épousé, par contrat du 24 décembre 1542*, passé devant Loberies, notaire à Toulouse, Jeanne D'ALZON, l'aînée, qui eut en dot mille écus d'or au soleil outre ses robes nuptiales. Elle était fille de Guérin d'Alzon, chevalier, seigneur de Colom-

D'ALZON : de gueules, fretté d'or, semé de fleurs de lys du même dans les claires-voies.

1671, portant pour armoiries : *de gueules, au sautoir alésé d'or; à la bordure de sable.*

D'anciens mémoires de famille portent qu'après la mort de Gabriel de Luels, le roi Henri II, jugeant utile à son État de s'approprier les îles d'Hières, en ordonna le paiement par une somme considérable, laquelle fut partagée entre les co-héritiers de M. d'Aramon, au nombre desquels se trouvait Louise des Astards, femme de Jean Foucaud. On ajoute qu'outre cette somme, fut concédé, pour tous les descendants des co-héritiers de Gabriel de Luels, le privilége d'ajouter *sept fleurs de lys d'argent en champ d'azur* à leurs armes, avec le titre et la couronne de marquis; privilége que le roi confirma, dit-on, par lettres-patentes du 16 avril 1654, registrées en la sénéchaussée de Montpellier le 25 juin 1657. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette concession avait été faite, en 1549, au comte de Rockendorff, et le nombre des fleurs de lys fait allusion à sa captivité au château des Sept-Tours. (*Dict. des Gaules de la France*, par Expilly, in-fol., t. III, p. 764.) Cet ouvrage donne d'intéressants détails sur cette concession, mais il ne dit pas qu'elle se soit étendue jusques sur les co-héritiers de Gabriel de Luels. Le marquisat des Iles d'Or fut acheté, vers 1630, par Gaspard de Covet, baron de Bormes, et cette famille l'a toujours possédé depuis.

(1) Il fut restitué à Philippe Foucaud, et fait aujourd'hui partie des archives de cette famille.

miès, conseiller au parlement de Toulouse, puis président au parlement de Turin, après la conquête de la Savoie (d'une ancienne famille originaire du Puy), et de Marie du Tournoir. Par le testament que fit Guérin d'Alzon, le 24 octobre 1567*, il institua sa fille son héritière universelle dans la moitié de sa succession, et substitua ses biens aux enfants mâles de cette dame, à la charge par eux d'écarteler leurs armoiries de celles *d'Alzon* (1), ce qui s'est toujours observé depuis lors dans cette branche. Jeanne d'Alzon survécut à Philippe Foucaud, et fit deux testaments les 4 juillet 1581* et 1er juin 1585*. Leurs enfants furent :

1°. Guérin de Foucaud, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 12 décembre 1565*, et décédé sur les galères de la Religion en 1571 (*Hist. de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 37);

2°. Guillaume de Foucaud d'Alzon, seigneur de Colommiès, conseiller en la sénéchaussée de Toulouse, qui transigea sur partage, avec son frère Thomas, le 11 octobre 1596*. Il épousa 1°, le 4 février 1580, Gabrielle *de Bérail*; 2° N.... *de Caulet*, et mourut sans postérité;

3°. Jean de Foucaud, homme d'armes sous M. de la Valette, au marquisat de Saluces en 1581. Sa mère lui légua la moitié des biens de Saint-Martial le 1er juin 1585. Il mourut sans postérité.

4°. Thomas, qui a continué la descendance.

XII. Thomas DE FOUCAUD D'ALZON, seigneur de Saint-Martial et de la Garde, héritier pour moitié des biens de sa mère en 1581 et 1585, fut avocat, docteur ès-droits, référendaire en la chancellerie de Toulouse, et capitoul de cette ville pendant les années 1591, 1598, 1604, 1621 et 1630. Thomas de Foucaud mourut le 5 mai de cette dernière année, et fut inhumé dans l'église du grand couvent des Augustins. (*Annales de Toulouse*, par de Rozoi, in 4°, t. IV, pp. 200, 202, 204, 409 et 412.) Il avait vendu la terre de Saint-Martial, le 4 avril 1593, au baron du Faget, et avait fait et souscrit son testament les 25 septembre 1626* et 22 septembre 1628* devant Bessier, notaire royal à Toulouse. On voit par cet acte qu'il avait épousé, en premières noces, par contrat

(2) Cette clause est rappelée dans le partage fait entre Guillaume et Thomas de Foucaud le 11 octobre 1596.

du 10 janvier 1584, passé devant Celery, notaire, Bernarde DE RAIMOND, petite-fille de damoiselle Simonne de Gaffard, qui lui constitua en dot 2,000 écus d'or au soleil; et, en secondes noces, devant le même notaire, le 11 février 1597*, Anne DE TOUERY, qui eut en dot mille écus au soleil, outre des habits selon sa qualité, et testa étant veuve le 20 avril 1634*. Elle était fille de Pierre de Touery, seigneur de Gaffiers, et de Jeanne de Caulet de Cadars. Ses enfants furent;

DE RAIMOND : d'or, à 3 globes de gueules; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 étoiles d'or.

DE TOUERY :

Du premier lit :

1°. Thomas de Foucaud, marié avec Jeanne *de Bazalyets*, laquelle en resta veuve sans enfants, et transigea avec son beau-père le 1er juillet 1601;

2°. Jeanne de Foucaud, née en 1586, dotée de 6,000 livres, et mariée, le 10 février 1604, avec N.... *de Nogaroles*, docteur et avocat au parlement de Toulouse. Son père lui légua 800 livres en 1626. Après la mort de son mari elle se fit religieuse à Prouille en 1628;

3°. Marie de Foucaud, mariée, avec 6,000 liv. de dot, à François *Viguerie*, avocat au parlement de Toulouse, lequel fit son testament le 22 avril 1643. Thomas de Foucaud, père de Marie, lui avait légué 500 liv. le 25 septembre 1626;

4°. Simonne de Foucaud, morte en bas âge;

5°. Autre Jeanne de Foucaud, morte peu de temps après sa mère;

Du second lit :

6°. Jacques de Foucaud d'Alzon, héritier universel de son père. Il fut conseiller au parlement de Toulouse, et marié, avant l'année 1634, avec Claire *de Resseguier*. Il est mort sans enfants, après avoir fait son testament le 30 janvier 1680, en faveur d'Arnaud de Foucaud, son frère;

7°. Bernard de Foucaud, } légataires chacun d'une somme de 4,000 livres
8°. Jean de Foucaud, } en 1626, morts avant le 20 avril 1634;

9°. Arnaud, qui a continué la descendance;

10°. François de Foucaud d'Alzon, baptisé le 11 avril 1614, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand prieuré de Saint-Gilles, le 26 mai 1631*. (*Hist. de Malte*, t. VII, p. 37.) Il se trouva sous M. de Langeay, comme lieutenant du vaisseau amiral, au combat de la Hogue, en 1638, et fut tué au siége de Turin en juillet 1640, commandant une compagnie de chevau-légers;

11°. Pierre de Foucaud, légataire de 2,000 liv. par le testament de sa mère

en 1634. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère Arnaud, en 1668. Il eut pour femme Jeanne *de Castède*, dont il laissa :

Noble Jacques de Foucaud du Villar, dont la postérité s'est éteinte dans les personnes de la marquise de Saint-Géry et la baronne de Pujol, mère du baron de Pujol, lieutenant-général et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis;

12°. Jeanne de Foucaud, mariée, avec une dot de 6,000 livres, le 11 mai 1616, avec N.... *de Vines*, receveur des tailles au diocèse de Carcassonne. Sa mère lui légua 1,000 livres en 1634;

13°. Cécile de Foucaud, légataire de 4,000 livres en 1626. Elle épousa depuis Jean de *Carrière-Double*, avocat au parlement de Toulouse, dont elle eut :

Guillaume de Carrière, substitué aux enfants d'Arnaud de Foucaud, son oncle, par son testament du 1er août 1684;

14°. Florence de Foucaud, légataire d'une somme de 4,000 livres par le testament de son père.

XIII. Arnaud DE FOUCAUD D'ALZON, écuyer, né en 1611, légataire de la somme de 4,000 liv. par le testament de son père, du 25 septembre 1626, et d'une somme de 2,000 liv. par le testament de sa mère, du 20 avril 1634, embrassa le parti des armes. Un certificat que lui délivra, le 26 septembre 1659, le commandeur de Guitaut, gouverneur pour le roi des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré de Lerins, porte qu'Arnaud de Foucaud d'Alzon, servait depuis quinze ans sous ses ordres, en qualité de lieutenant de la compagnie du sieur de Thomasseau, capitaine au régiment de Guitaut. Arnaud prit pour femme, par contrat du 19 février 1661*, Gabrielle DE SABATERI, fille de François de Sabateri, seigneur de Roquerlan et de Grepiac, et de dame Angélique de Salinier, qui constitua 15,000 liv. à sa fille. Arnaud de Foucaud fut maintenu dans sa noblesse, avec les chefs des autres branches de sa famille, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant en Languedoc, du 24 octobre 1668. Il fit son testament le 1er août 1684, ouvert le 11 janvier 1691, lendemain du jour de sa mort, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié des Grands-Augustins de Toulouse, au tombeau de ses ancêtres. Il a laissé deux fils :

DE SABATERI : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un pélican d'argent.

1°. Jean-Pierre, dont l'article suit;

2°. Jacques de Foucaud, chanoine de Saint-Sernin et grand-archidiacre de l'église de Toulouse.

XIV. Jean-Pierre DE FOUCAUD D'ALZON, chevalier, baron de Breus et de Saint-Félix-lès-Granges, en Albigeois, président aux enquêtes du parlement de Toulouse, par provisions du 23 août 1691, a épousé, le 31 juillet 1689, Marguerite D'AIGNAN D'ORBESSAN (1), fille de Bernard d'Aignan, seigneur-baron d'Orbessan, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie de Maniban, et sœur de Léonard d'Aignan d'Orbessan, baron de Castelviel, président en la deuxième chambre des enquêtes du même parlement. De ce mariage sont provenus quatre fils et trois filles :

D'AIGNAN : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à deux bourdons d'or en sautoir, cantonné d'un croissant et de trois larmes d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à trois branches d'épine d'argent ; sur le tout d'or, au lion de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 croissants d'argent.

1°. Bernard, dont l'article viendra ;
2°. Jean-François-Gui de Foucaud d'Alzon, abbé commendataire de l'abbaye d'Eaulne, au diocèse de Toulouse ;
3°. Jean-Marc de Foucaud d'Alzon, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse et abbé commendataire de l'abbaye de Candeil, au diocèse d'Alby, mort jeune ;
4°. François-Jacques de Foucaud d'Alzon, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1721 (2). Après avoir fait ses caravannes, il obtint un congé du grand-maître le 24 octobre 1729, fut lieutenant aide-major avec brevet de capitaine au régiment Royal-Vaisseaux, et fut tué au siége de Traerbach en 1735 ;
5°. Madelaine de Foucaud d'Alzon, chanoinesse de Saint-Sernin, à Toulouse ;
6°. Marie-Pulcherie-Anastasie de Foucaud d'Alzon, baronne de Mandens, mariée, en 1743, avec Jean-Louis *de Lostanges*, marquis de Béduer, comte de Corn, baron de Sonnac, mort sans postérité au château de Béduer, en Quercy, le 27 décembre 1755. Il était fils de Louis-Henri de Lostanges, comte de Béduer, et de Françoise du Mont ;
7°. Renée de Foucaud d'Alzon, mariée, par contrat du 29 septembre 1722,

(1) Ses père et mère lui constituèrent 27,000 livres, et dame Claire de Castelvieil, épouse de messire Jacques de Cassagnau, trésorier-général de France en la généralité de Toulouse, lui fit don de 7,000 livres à prendre sur sa succession au jour de son décès.

(2) Le procès-verbal original de ses preuves, signé à Toulouse le 26 mars 1721, d'Antoine de Sade d'Eyguières, commandeur d'Espalion, et du chevalier Bernard de Rouquette, commissaires, est déposé avec tous les titres au château de Braconac, dans les archives de la famille.

avec Claude-Étienne *d'Huteau Delmas*, capitaine d'infanterie et gouverneur de la ville de Gaillac, au diocèse d'Alby. Elle est morte en 1743, laissant :

A. Bernard-Constance d'Huteau, mort jeune;

B. Jean-Louis-Étienne, dit le comte d'Huteau, né le 15 novembre 1725, seigneur d'Amour, lieutenant de roi au gouvernement de la province de Languedoc, lieutenant des maréchaux de France, et juge du point d'honneur au département de cette province, conseiller et chevalier d'honneur en la cour des aides et finances de Montauban. Il a laissé, de son mariage avec Jeanne-Simonne-Charlotte *de Blanc de Fenayrols*, trois fils et une fille :

a. Jean-Étienne-Anne d'Huteau, né le 26 juin 1752, mort en bas âge;

b. Louis-Étienne-Constance d'Huteau, né le 14 décembre 1755, officier au régiment Royal-Picardie;

c. Jean-Marie-Gui-Étienne-Pulcherie d'Huteau, ecclésiastique, né le 25 février 1756;

d. Marie-Cécile-Benardine-Renée d'Huteau, née le 12 avril 1751, mariée, par contrat du 16 février 1769 (mariage célébré le 20 mars), avec Jean-François-Joseph *de Lostanges*, marquis de Béduer, comte de Corn, vicomte de Sainte-Naboude, capitaine au régiment Dauphin, dragons, fils de Hugues de Lostanges, baron de Felzins et de Cusac, en Rouergue, cornette dans le régiment Royal-Roussillon, et de Catherine Foy de Caussanel, dont il y a postérité.

de Bosc : ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à un genet effeuillé de gueules, terrassé de sinople; aux 2 et 3 d'argent, au chevron d'azur accompagné en pointe d'un lion de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

XV. Bernard DE FOUCAUD D'ALZON, baron de Brens, etc., conseiller, puis président aux enquêtes du parlement de Toulouse, épousa, par articles du 20 juillet 1725, reconnus le 14 janvier 1728, Louise-Antoinette DE BOSC, veuve en premières noces de messire Jean-Louis Marie, marquis de Montaut-Navailles, seigneur de Montaut, de Loupian, de Saint-Léger et autres lieux, et fille de Laurent de Bosc, IIe du nom, seigneur de Saint-Clément, maître en la cour des comptes de Montpellier, et de Catherine de Solan, et petite fille de Laurent Bosc, Ier du nom, seigneur de Servières, conseiller au parlement de Toulouse, et de Françoise de Marc, dame de la Calmette. Bernard de Foucaud est décédé sans postérité le 12 juin 1777.

SEIGNEURS DE LANGAUTIER ET DE MOUZENS.

XI. Germain (1) FOUCAUD, seigneur de Langautier, dans la juridiction d'Auriac, second fils de Jean Foucaud, IIe du nom, seigneur de Saint-Martial, co-seigneur de Durfort, et de Louise des Astards, épousa, par contrat du 5 octobre 1544*, Anne DE MONTMORE (2), fille de Jean de Montmore, seigneur de Jonquières, au diocèse de Lavaur, et nièce de Jeanne de Montmore, femme de Guillaume de Saint-Étienne, baron de Ganges. Germain Foucaud transigea avec son beau-père les 3 mars 1546* et 12 mars 1554*, et donna quittance définitive de la dot de sa femme le 6 juin 1555*. Leurs enfants furent :

DE MONTMORE : d'azur, au chevron d'or.

1°. Guérin, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Nicolas de Foucaud, seigneur de Langautier, qui transigea avec ses frères Philippe et Paul, sur le partage de la succession de leur père, le 21 janvier 1585*, et mourut en 1593*, suivant l'inventaire de ses biens fait le 6 septembre de cette année, à la réquisition de Guérin de Foucaud, son frère. Il avait épousé, par contrat du 19 février 1570*, Jeanne *de Maurel*, qui fit son testament le 26 septembre 1622*, étant alors veuve en secondes noces de Baltazar Aymeric. Il a eu pour fils :

Gabriel de Foucaud, seigneur de Langautier, héritier de sa mère en 1622, marié, le 4 juillet 1617*, avec Marie *de Lamy*, dont est issu :

(1) Il est nommé *Guérin* dans plusieurs actes.

(2) Le nom de cette ancienne famille est orthographié quelquefois *Monmore*, *Montmoure* et *Montmaure*. Elle a eu pour berceau la terre et paroisse de Montmore, située dans le diocèse de Lavaur, à cinq lieues et demie S.-E. de cette ville, et à deux lieues de Revel, en Albigeois. Jean de Montmore, seigneur de Saint-Affrique, au diocèse de Castres, épousa, au commencement du seizième siècle, Philippine *de Hautpoul*, fille et héritière de François de Hautpoul, et d'Antoinette de Villeneuve. Thomas de Montmore, leur fils, seigneur de Saint-Affrique, eut pour femme Marguerite *de Vignolles*, et pour fille et unique héritière Marie de Montmore, dame de Saint Affrique, mariée 1° avec Henri *d'Amiel*, seigneur de Tréville, fils de Géraud d'Amiel, IIe du nom, et de Claire de Mirabel; 2° avec Antoine *Bault*, seigneur de Castelfort et de la Motte, veuf en premières noces de Françoise de Villette, de Montledier, et fils de Bertrand Bault, seigneur de la Motte, et d'Isabelle de Valadès. Elle a été la dernière de cette ancienne famille.

Antoine de Foucaud, seigneur de Langautier, marié, par contrat du 3 septembre 1664*, avec Marie *de Severac*, et maintenu dans sa noblesse en 1668;

3°. Philippe de Foucaud, qui fit son testament le 20 novembre 1629;

4°. Paul de Foucaud, mort sans postérité;

5°. Jeanne de Foucaud, mariée, par contrat du 2 janvier 1574*, avec noble Gabriel *de Martin*, seigneur de Cambiac, qui donna quittance de la légitime de sa femme le 12 novembre 1578*, à Guérin, Nicolas, Philippe et Paul de Foucaud, ses beaux frères.

XII. Guérin DE FOUCAUD, Ier du nom, seigneur de Langautier et de Mouzens, transigea sur partage avec ses frères, le 21 janvier 1585*, par la médiation de noble Jean d'André. M. de Joyeuse lui envoya une commission, le 1er mai 1590*, pour contraindre les consuls de Saint-Martin au paiement d'une somme à laquelle ils avaient été taxés, pour pourvoir à la subsistance des garnisons (1). Il rendit hommage pour la seigneurie de Mouzens le 30 juin 1611*, et fit son testament le 2 mars 1627*. Il avait épousé, par contrat du 21 décembre 1595*, Marguerite DE MONTESQUIEU, fille de noble Arnaud de Montesquieu, seigneur de Coustaussa, et nièce de Françoise de Montesquieu, dame de Mouzens, terre qu'elle donna en faveur de ce mariage, dont sont issus :

DE MONTESQUIEU : d'argent, à 3 chevrons de sable.

1°. Guillaume-François, qui suit;

2°. Gabriel, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-MARTIN, *vicomtes* DE SAINT-GIRONS, etc., rapportée ci-après;

3°. François de Foucaud, sieur de Lengarrigues, auquel M. le prince de Condé donna, le 22 novembre 1639*, un certificat portant qu'il avait servi sous ses ordres, comme volontaire, pendant toute la campagne. Il épousa, par contrat du 19 août 1644*, Anne *Bosque*, et vivait encore en 1668;

4°. Guérin, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE BRACONAC, rapportée en son rang.

XIII. Guillaume-François DE FOUCAUD DE MONTESQUIOU, seigneur de Mouzens, au diocèse de Lavaur, épousa, par contrat passé à

---

(1) Il existe un ordre de M. de Montmorency, adressé aux mêmes consuls le 18 août 1622*, pour faire assembler la compagnie du sieur de Langautier. Cet ordre pourrait concerner Gabriel, neveu de Guérin de Foucaud.

Toulouse le 22 septembre 1632*, Françoise DE SÉGLA, fille de Guillaume de Ségla, chevalier, président à mortier au parlement de Toulouse, et de Marie de Malenfant. A ce contrat furent présents Jacques de Foucaud, conseiller, et François de Saint-Félix, procureur-général au même parlement, Guérin de Foucaud et autres parents. Guillaume-François de Foucaud fut déchargé du droit de francs-fiefs par arrêt du 19 juin 1658, et maintenu avec ses fils et ses parents, chefs des autres branches, comme issus de noble race et lignée, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant en Languedoc, rendu à Montpellier le 24 décembre 1668. Les noms de ses enfants sont :

DE SÉGLA : d'azur, à trois épis de seigle d'or, liés ensemble du même.

1°. Gabriel, dont l'article suit;
2°. Étienne de Foucaud, sieur de Cailhavel, } morts sans postérité.
3°. François de Foucaud, sieur de Campels, }

XIV. Gabriel DE FOUCAUD, seigneur de la Barthe, puis de Mouzens, et de la Mastre, co-seigneur de Comiès et de Pechourcy, épousa 1° Germaine-Rose DE LYÉ DE VILARASEL; 2°, par contrat du 2 novembre 1674, Marie DE RIGAUD DE VAUDREUIL, morte avant le 22 juin 1681, fille de Jean-Louis de Rigaud, chevalier, seigneur baron de Vaudreuil, d'Auriac, du Faget, etc., et de Marie de Châteauverdun. Gabriel de Foucaud fit registrer ses armes à l'*Armorial général de la généralité de Toulouse*, en 1698. (Fol. 854, à la Bibliothèque du Roi.) Il a laissé de sa première femme :

DE LYÉ

DE RIGAUD : comme à la p. 3.

1°. Étienne, dont l'article suit;
2°. Guillaume-François de Foucaud, sieur de Cailhavel, capitaine d'infanterie, mort sans postérité;
3°. Jean-Joseph de Foucaud, capitaine d'infanterie, mort célibataire.

XV. Étienne DE FOUCAUD, seigneur de Mouzens, n'a laissé de son mariage avec Anne DE ROQUEFORT-MARQUEIN, que deux filles :

DE ROQUEFORT : écartelé d'or et de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. N.... de Foucaud, dame en partie de Mouzens, mariée avec M. *d'Izalguier*, brigadier des armées du roi;
2°. N.... de Foucaud, mariée avec Jérôme-François *du Faur*, comte de Pibrac, président au parlement de Toulouse.

SEIGNEURS DE SAINT-MARTIN, VICOMTES DE SAINT-GIRONS, etc., *éteints*.

DE LANUSSE : de sable, à l'agneau d'argent, portant une houlette du même, au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

DE THERONDE.

XIII. Gabriel DE FOUCAUD, seigneur de Lancastre, puis de Saint-Martin, second fils de Guérin de Foucaud, Ier du nom, seigneur de Langautier et de Mouzens, et de Marguerite de Montesquieu, fut mariée 1°, par contrat du 4 juillet 1617*, avec Louise DE LANUSSE; 2°, par contrat du 11 février 1630, avec Rose-Susanne DE THERONDE, fille de Jean de Theronde, seigneur de Saint-Martin, et d'Anne Denis. A ce contrat, passé dans le château de Saint-Martin, au diocèse de Toulouse, furent présents Guillaume et Guérin de Foucaud, frères de Gabriel. Rose-Susanne de Theronde fit son testament au profit de son mari le 28 mai 1645*, et fut inhumée dans le grand couvent des augustins de Toulouse le 18 juillet 1666*. Gabriel de Foucaud transigea, le 21 mai 1649, avec Guillaume-François de Foucaud, seigneur de Mouzens, François de Foucaud, seigneur de Lengarrigues, et Guérin de Foucaud, sieur de Bartherose, ses frères, sur leurs droits respectifs en la succession de Marguerite de Montesquieu, leur mère. Gabriel de Foucaud fit son testament le 10 septembre 1666*, et mourut au château de Saint-Martin le 3 novembre 1688*. Il laissa, de sa seconde femme :

1°. Jean de Foucaud, seigneur de Saint-Martin-des-Pierres, de la Roque, etc., marié, par contrat du 14 septembre 1667*, avec Anne *de Saint-Paul*, qui le rendit père de :

    Joseph de Foucaud, seigneur de Saint-Martin, capitaine au régiment du Roi, mort à Toulouse, dans un âge avancé, sans postérité ;

2°. Guillaume, IVe du nom, qui suit ;

3°. Rose-Susanne de Foucaud.

XIV. Guillaume DE FOUCAUD, IVe du nom, seigneur de la Condamine, puis vicomte de Saint-Girons et co-seigneur baron d'Ambiez, légataire de ses père et mère en 1645 et 1666, fut nommé capitaine de cavalerie dans le régiment de Mirepoix, par commission du 6 juillet 1659*, et fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère aîné, le 24 décembre 1668. Du mariage qu'il avait contracté

le 9 février 1659, avec Jeanne D'ANSUN, il n'a laissé qu'une fille, héritière de cette branche, et nommée : D'ANSUN :

Henriette de Foucaud, vicomtesse de Saint-Girons, baronne d'Ambiez, mariée, par contrat du 7 décembre 1684, avec Denis, comte *de Polastron*, seigneur de Lorac et de Villeneuve, lieutenant-général des armées du roi, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Mont-Dauphin, puis de Castillon et de Castilionnès, décédé le 28 février 1706. Leur postérité s'est continuée jusqu'à l'époque de la révolution.

SEIGNEURS DE BRACONAC,

Seule branche existante.

XIII. Guérin DE FOUCAUD, IIe du nom, sieur de Bartherose, quatrième fils de Guérin de Foucaud, seigneur de Langautier et de Mouzens, et de Marguerite de Montesquieu, porta long-temps les armes pour le service du roi, comme le prouvent des lettres et certificats du maréchal de Schomberg, gouverneur de Languedoc, et de MM. les comte d'Aubijoux et marquis d'Ambres, lieutenants-généraux de cette province, datés de l'an 1637. Il avait épousé, en présence de Guillaume-François et de Gabriel de Foucaud, ses frères, par contrat du 5 août 1635, Jeanne D'AURE (1), dame de la terre et du château de Braconac, au diocèse de Castres, fille et héritière de Jean d'Aure, seigneur de Braconac, et de noble dame Marie de Châteauverdun. Le 21 mai 1649, Guérin de Foucaud transigea avec ses frères, relativement à la succession de Marguerite de Montesquieu, leur mère, et il fut maintenu dans sa noblesse de race, avec les chefs des diverses branches de sa famille, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 24 décembre 1668. De ce mariage sont issus :

D'AURE : d'argent, à trois pals de gueules.

1°. Jean-Antoine, dont l'article suit;
2°. Jean-François de Foucaud, sieur de Saumaillé, qui s'établit dans le pays de Foix, et obtint de M. Pellot, intendant de Guienne, acte de la

---

(1) Depuis ce mariage, les descendants de Guérin II ont écartelé leurs armoiries de celles de la maison *d'Aure*.

représentation de ses titres de noblesse le 26 juillet 1666*. Il a formé dans le pays de Foix une branche qui a eu plusieurs officiers tués au service du roi. Le dernier de cette branche, M. de Foucaud, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était marié, en 1755, avec Marie-Catherine *de Lupé de Marsals*, fille de Jérôme de Lupé, co-seigneur de Montlaur et de Lherm, et de Bernarde de Duran. Il en avait eu deux fils, morts au service, et une fille, mariée à M. *de Montfaucon*;

3°. Jean Gabriel de Foucaud, qui fut reçu chevalier de l'ordre de Malte au berceau; ensuite il embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu de plusieurs bénéfices;

4°. Gabriel-Louis de Foucaud, seigneur de la Motte, mort sans postérité.

DE GONTIER : de sinople, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné en chef de trois étoiles d'or.

XIV. Jean-Antoine DE FOUCAUD, seigneur de Braconac, du chef de Jeanne d'Aure, sa mère, fut marié, par contrat du 7 mars 1677, avec Claire DE GONTIER, dame de Saint-Juéry, fille de noble Pierre de Gontier et de noble dame Madelaine du Puy-Saint-Juéry. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, II° du nom, qui suit;
2°. Thomas, chevalier de Foucaud, capitaine au régiment du Roi, infanterie, mort sans postérité;
3°. Marguerite de Foucaud, mariée avec Alexandre *de Corneillan*, seigneur de la Boissière, capitaine des grenadiers au régiment de la Tour-du-Pin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et pensionné du roi, pour avoir eu un bras emporté au siége de Maëstricht.

D'ASPE : d'or, au pin de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 étoiles d'or.

XV. Pierre DE FOUCAUD, II° du nom, seigneur de Braconac et de Saint-Juéry, près Lombers, en Albigeois, fit hommage pour cette dernière terre le 27 mai 1716. Il fut aide-de-camp du maréchal de Châteauregnault, gouverneur de Bretagne, et se retira du service avec le brevet de colonel. Il est mort sénéchal de la ville et du comté de Castres, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 19 novembre 1711, avec Thérèse-Madelaine D'ASPE, fille de messire Jean d'Aspe, président à mortier au parlement de Toulouse, et de dame Thérèse d'Astarac:

1°. Bernard, dont l'article suit;
2°. Pierre-Thomas, chevalier de Foucaud, mort à Toulon, capitaine des vaisseaux du roi;

3°. Honoré de Foucaud, docteur en Sorbonne et vicaire-général du diocèse de Saint-Pons;

4°. Thérèse de Foucaud, mariée avec M. *de Varces*, marquis de Faujas;

5°. Marie de Foucaud, chanoinesse au noble chapitre de Prouille.

XII. BERNARD DE FOUCAUD, qualifié comte de Foucaud, seigneur de Braconac, de Saint-Juéry, etc., né le 8 avril 1714, capitaine au régiment du Roi, infanterie, quitta le service, pour cause de blessures, avec le brevet de colonel, entra dans la carrière diplomatique en qualité de secrétaire d'ambassade, et succéda à son père dans la charge de sénéchal de Castres. Le comte de Foucaud est décédé le 8 novembre 1797. Il avait épousé 1°, par contrat de l'année 1758, Marie-Justine DE CHAUSSON DU COLOMBIER, décédée en 1773, fille de messire François de Chausson du Colombier, conseiller au parlement de Grenoble, et de dame N.... de la Roche-Perrin; 2°, par contrat du 2 novembre 1775, Henriette-Paule-Élisabeth DE SEIGNEURET DE LOUBENS, morte sans enfants le 30 août 1818, fille de haut et puissant seigneur N.... de Seigneuret, baron de Cesseras, et de dame N.... de Rouch. Du premier mariage de Bernard de Foucaud sont issus :

DE CHAUSSON :

DE SEIGNEURET : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois aigles de sable.

1°. Pierre-François de Foucaud, mort jeune après l'année 1769;

2°. André-François de Foucaud, qui servit dans la marine royale, et mourut jeune à la suite d'une campagne dans l'Inde;

3°. Honoré, chevalier de Foucaud, qui fit ses preuves pour l'ordre de Malte; mais il mourut en bas âge, avant d'entrer dans l'ordre;

4°. Guérin, III° du nom, qui suit;

5°. Justine de Foucaud, épouse de Jérôme *de Corneillan*, seigneur de Traval et du Carufal, au diocèse d'Albi;

6°. Pauline-Marie de Foucaud, morte jeune.

XIII. Guérin, comte DE FOUCAUD, III° du nom, seigneur de Braconac, né le 6 janvier 1772, fut destiné à l'état ecclésiastique. La révolution lui ayant fermé cette carrière, il épousa, en 1798, Élisabeth DE RODIER, fille de messire Victor de Rodier, et de Marie-Claire-Louise de Galli. Le comte de Foucaud est décédé le 15 août 1804. Sa veuve ne lui a survécu que

DE RODIER : d'gueules, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.

jusqu'au 3 juin 1806, et n'avait que trente ans lorsqu'elle le suivit dans la tombe. Il est resté de leur mariage :

1°. Eugène-Honoré, comte de Foucaud, né le 5 octobre 1800 ;

2°. Marie-Louise-Octavie de Foucaud, née le 13 décembre 1801, mariée, le 8 février 1820, avec Charles-Constantin-Louis, comte de *Toulouse-Lautrec*, capitaine dans la légion de la Vendée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Raimond-Antoine-Jean-Baptiste-Michel, comte de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa, et de Gertrude-Marie-Christine de Baesjou.

DE FOUCAULD,

SEIGNEURS DE LARDIMALIE, DE SOLIGNAC et DE LARCHERIE, BARONS D'AUBEROCHE, MARQUIS DE FOUCAULD et DE LARDIMALIE; SEIGNEURS DE BLIS et DE LA RENAUDIE, VICOMTES DE FOUCAULD; SEIGNEURS DE LA FAYE-D'AURIAC, DE CUBJAC, DE LA COSTE, DE DUSSAC, DES RIEUX, DE CHAMPVERT, etc., BARONS DE FOUCAULD; SEIGNEURS DU BOST, DE LA GARAUDIE, DE LA BESSE et DE LASCOUX, COMTES DE FOUCAULD et VICOMTES DE MONTRÉAL; SEIGNEURS DE MIRADOUX, D'AINAY-LE-CHATEAU et DE ROZAY, VICOMTES DE HAUTVILLARS; MARQUIS DE JARZÉ; BARONS D'ALLIGNY; SEIGNEURS DE BRÉ, DE LANTEUIL, DE LA FOUCALDIE, etc., etc., *en Périgord, en Limosin, en Guienne, en Berry, en Bretagne* et *en Anjou.*



ARMES : *D'or, au lion morné de gueules.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE FOUCAULD *, issue d'ancienne chevalerie du Périgord, a tenu dans tous les temps un rang distingué parmi la haute noblesse de cette province.

---

* Ce nom, originairement patronimique, est orthographié dans les actes latins *Focaudi*, *Folcaudi*, *Folcoaldi*, *Folcoaudi*, *Folcoauldi*, *Folquoaudi*, *Foucaldi*, *Foulcaudi*, *Fulcaudus*, etc.; et dans les titres français *Focaud*, *Foucaud*, *Folcaut*, *Folcoau*, *Folcoaut*, *Folcauz*, *Foucault*, *Foucoaut*, *Foulcaut* et *Foucauld*. Cette dernière orthographe a été la plus fréquemment suivie, et elle est la plus

Ses avantages particuliers sont une ancienneté de sept siècles, une origine pure et militaire, des emplois considérables à la cour et dans les armées, une continuité d'alliances avec les prin-

---

conforme au nom latin *Fulcaudus;* cependant quelques branches ont continué à écrire *Foucault.*

Le nom de *Foucauld* est connu depuis l'an 1000. Il était dès-lors porté par trois souches ou familles distinctes, dont il ne serait pas aisé d'établir la primogéniture, ni les liaisons qui peuvent exister entr'elles. Le généalogiste Clabault l'a tenté dans un travail considérable qu'il a fait sur la maison de Foucauld; mais il n'est appuyé que de probabilités.

La première, en Périgord, avait pour auteur Hugues Foucauld, chevalier de Corgnac et d'Exideuil, lequel vivait vers l'an 970. Sur la fin de ses jours, et suivant l'usage des grands seigneurs de son temps, il prit l'habit monastique en l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzerche, à laquelle, du consentement de Guinield sa femme (que M. Clabault croit fille du vicomte de Limoges) et d'Hélie, leur fils, il fit don, au mois de février 1002, d'un fief situé en la paroisse de Corgnac, appelé *Valbueira,* consistant en terres et vignes, à la réserve d'un enclos composant le chef-lieu. (*Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche, fol.* 325.)

Hélie Foucauld, damoiseau de Corgnac, en faveur duquel fut faite la réserve exprimée dans la charte de l'an 1002, eut pour fils, selon M. Clabault:

1°. Gerald, dont on va parler;
2°. Hugues Foucauld, auteur, d'après le même généalogiste, de la branche de Saint-Germain-Beaupré. (*Voyez plus loin la troisième tige.*)

Gérald Foucauld, chevalier, et son fils Adémar, firent don, au mois de janvier 1072 (*v. st.*), à l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzerche d'un de leurs serfs nommé Jean du Castain, avec le neveu de ce dernier et leurs fils et filles, qu'ils affranchirent de tous devoirs envers eux. (*Cartulaire d'Uzerche, fol.* 814). Gerald est qualifié chevalier dans la donation faite au même monastère en 1074, par Boson, vicomte de Turenne, d'une terre située entre le château de Turenne et la montagne dite *vetula Torenna.* Gerald, par ce même acte, abandonna aux religieux de Saint-Pierre d'Uzerche ce qui lui appartenait dans cette terre. (*Ibid, fol.* 713.)

La seconde, en Bas-Limosin, paraît avoir eu une origine commune avec la précédente.

Pierre Foucauld, qui vivait vers l'an 980, en fut la souche. M. Clabault le dit fils de Hugues Foucauld; il est plus présumable que Pierre Foucauld était frère de ce même Hugues. Il fut présent, en 996, à une charte que Raimond, vicomte de Turenne, promulgua en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzer-

cipales maisons de son voisinage, et une existence souvent illustrée dans diverses carrières.

---

che. (*Même Cartulaire, fol.* 684 et 685.) C'est de ce Pierre Foucauld qu'étaient issus vraisemblablement Gérald, dont on vient de parler, et

Aimeri FOUCAULD, qu'on voit figurer comme témoin dans la charte d'un don, fait en 1069, à l'abbaye d'Uzerche, par Géraud-Hélie de Milhac. (*Cartulaire d'Uzerche, fol.* 745.) Aimeri paraît avoir eu pour fils:

1°. Aimeri, qui suit;
2°. Foucauld Foucauld, vivant vers l'an 1105.

Aimeri FOUCAULD, chevalier, fut présent, en 1095, à un don fait à l'abbaye d'Uzerche par Archambauld de la Roche (*Ibid*, p. 721), du consentement de Foucauld son frère. Le même Aimeri fit donation à l'abbaye de Solignac, vers l'an 1105, de huit septiers de seigle à prendre en la terre de Malmont, paroissé de Saint-Jean d'Ancis, pour le salut de son âme et la sépulture de son corps.

La troisième, dans la Marche, avait pour chef, à la fin du dixième siècle:

Raimond FOUCAULD, chevalier, qui fit don, vers l'an 1000, à l'église de Saint-Pierre du Dorat, pour l'âme de feu Guérin Foucauld, son frère, de douze deniers de revenu à prélever sur le moulin de Villepontais; donation qu'approuva Hugues Foucauld, clerc, son autre frère. Esther Foucauld, doyen du chapitre du Dorat en l'an 987, pouvait être leur oncle ou même leur frère. On trouve ensuite:

Hugues FOUCAULD, que M. Clabault dit fils d'Hélie Foucauld, damoiseau de Corgnac, et dont il fait descendre les seigneurs de Saint-Germain-Beaupré. Vers l'an 1065, il fit donation à l'église de Saint-Pierre du Dorat de tout ce qu'il tenait en la paroisse de Dinsac, du consentement d'Amiel Foucauld, son frère. Le même Hugues Foucauld fut témoin, vers l'an 1070, avec Guillaume de la Garde, d'une donation faite à l'église de Saint-Étienne de Limoges par Étienne, Agnès, sa femme, et Itier, leur fils, du mas ou tènement de Gérald de Mortemer. (*Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges,* fol. 68.)

Amiel et Guillaume FOUCAULD, frères, et Hugues Foucauld, leur cousin, furent présents à une transaction faite, vers l'an 1108, du temps d'Eustorge, évêque de Limoges, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre du Dorat. (*Titres du Dorat.*)

Hugues FOUCAULD souscrivit, avec les principaux seigneurs du comté de la Marche, l'acte d'une donation faite, l'an 1115, par Almodis, veuve de Boson, comte de la Marche, et ses enfants, en faveur des religieux du prieuré de Chastain. (*Titres de l'abbaye de Grandmont.*)

Diverses provinces du royaume, et entr'autres le Languedoc, le Limosin, la Marche, le Berry, l'Orléanais, la Normandie, la Picardie et le Calaisis, ont été le berceau de plusieurs familles du nom de *Foucault* ou *Foucauld*, dont la plus distinguée, celle des seigneurs de Saint-Germain-Beaupré, dans la Marche, est aujourd'hui éteinte. Parmi ses principaux auteurs on cite Aubert Foucault, seigneur de Saint-Germain, chambellan du roi, lieutenant-général pour S. M. en Limosin et en Nivernais, vers 1400, dont le fils, Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain, aussi chambellan du roi, assista au sacre de Charles VII en 1429. Les descendants de Jean, Marc, André, Jacques et Gabriel Foucault, successivement chambellans du roi, et gouverneurs de diverses provinces, se distinguèrent par de nombreux faits d'armes. Gabriel, lieutenant de la cavalerie de l'armée d'expédition en Écosse, eut l'honneur d'épouser la reine Marie Stuart pour le roi François II. Gaspard, chambellan du duc d'Alençon, gouverneur du Berry pour le roi Henri IV, soumit la Marche à l'obéissance de ce prince en 1590, et fut blessé mortellement au siége d'Ahun en 1591. Gabriel Foucault, son fils, seigneur de Saint-Germain et vicomte du Daugnon, combattit près de Henri IV à Arques et à Ivry. Il fut père de Louis Foucault, comte du Daugnon, vice-amiral et maréchal de France, qui, entr'autres faits d'armes, se distingua à la bataille navale de Cadix en 1640, et par la prise de Brouage en 1646. Cette maison eut des alliances directes avec celles *de Bonneval, de Pot-de-Rhodes, de Pierre-Buffière, d'Aubusson, de Talleyrand, de Villelume, de Dampierre et de Bailleul.* Quoique cette maison ait porté pendant plusieurs siècles pour armoiries un écu d'*azur, semé de fleurs de lys d'or*, il a été constaté, par procès-verbal dressé au château de Saint-Germain en 1762, que ces armes sont celles de la baillie de Limoges, adoptées par erreur par les seigneurs de Saint-Germain-Beaupré, lesquels portaient originairement *un lion*, comme on le voyait dans la chapelle et dans divers autres endroits du même château, et comme le prouve le testament original de Gui Foucault, seigneur de Saint-Germain, de l'an 1278, scellé de son sceau, représentant *un lion, surmonté d'un lambel*, qui sont les armes des Foucauld-Lardimalie, avec une brisure. La généalogie de cette maison et des diverses branches

qui en descendent, est imprimée au t. VII, pp. 577 et suivantes de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, généalogie entièrement refondue et reproduite avec de nouveaux et nombreux développements dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, de la Chesnaye des Bois, t. VI, p. 571, d'après un mémoire très-détaillé dressé par M. Clabault. Ce généalogiste établit que les seigneurs de Saint-Germain Beaupré sont de la même souche que la maison de Foucauld-Lardimalie; mais, comme la généalogie de celle-ci ne se trouve comprise dans aucun des ouvrages que l'on vient de citer, on a cru devoir la donner ici, pour la première fois, avec toutes ses ramifications, d'après les preuves faites par cette maison, pour l'obtention des honneurs de la cour, au cabinet du Saint-Esprit, en 1765, 1774 et 1787, preuves dressées par M. Chérin, généalogiste des ordres de S. M., et supplémentées, pour les temps antérieurs à l'année 1298 (époque où commence la filiation littérale), par un savant ecclésiastique, auquel nous devons de précieuses recherches sur plusieurs maisons illustres du Périgord ou du Limosin, déjà insérées dans cet ouvrage.

Le travail généalogique que M. Clabault a consacré à la maison de Foucauld, rappelle une tradition fort ancienne, portant que les auteurs de cette maison avaient une origine commune avec celle des sires de la Rochefoucauld. Ces illustres barons, observe ce généalogiste, ont imposé le nom patronimique de *Foucauld*, que portait, en l'an 1026, leur premier père connu, à la terre *de la Roche*, en Angoumois, et se sont surnommés de la Rochefoucauld, à partir des douzième et treizième siècles. L'identité du surnom originaire, des noms de baptême Hugues, Adémar et Aimeri, et le voisinage des possessions respectives, prouvent du moins que cette ancienne tradition n'est pas dénuée de fondements raisonnables. Mais cette question se reporte à des siècles si reculés, qu'on ne peut ajouter que des conjectures à celles des anciens généalogistes. Il est certain que, contemporainement à Foucauld, premier seigneur de la Roche, en Angoumois, vivait un seigneur nommé FOUCAULD (*Fulcaldus*), énoncé fils d'Adémar, et mari d'une dame nommée Alaaiz, dans une charte passée du temps et en présence d'Arnaud (de Villebois), évêque (de Périgueux), entre les années 1014 et 1037, charte par laquelle Fou-

cauld fit donation au monastère de Saint-Pierre de Cellefroin, en Angoumois (1), d'un mas appelé *Hunortus*, avec ses dépendances. Cette cession fut consentie par Gerald, frère du donateur, et par Aimeri, fils de ce dernier, et souscrite par plusieurs témoins, désignés seulement par leurs noms de baptême, savoir, David, Archambauld, Adémar, Rainaud, Lambert, Itier, Boson, Ainard, etc. etc., tous noms qu'on remarque fréquemment dans les anciennes chartes du Périgord. (*Mélanges du cabinet du Saint-Esprit*, vol. 179, f. 127, d'après un rouleau en parchemin tiré de l'abbaye de Cellefroin, et conservé à la Bibliothèque du Roi.)

Les alliances directes de la maison de Foucauld, par lesquelles elle se trouve apparentée aux races les plus puissantes et les plus illustres, sont avec les maisons *d'Abzac de Mayac, d'Arlot de Frugie, de Banes, de Beaulaincourt, de Beaupuy, du Boscq, de Brébant, de Calvimont, de Champagnac, de Chantemerle, de Chapelle-Jumilhac, de Chapt-Rastignac, du Cheylar, de Comarque, de Courson, de Durfort, d'Estutt, de la Faye, de Fayolle, de Ferrières, Flamenc de Bruzac, de Francières, de Galabert, de Garebœuf, de Gascq, de Tersac, de Gironde, de Guitard, Jaubert d'Allemans, de Jouffrey, de Lambertie, de Lanteuil, de Lardimalie, de Lascoux, du Lau de la Coste, de Lestrade, de Lignac, de Losse, de Madic, de Magnanac, de Malafayde, de Marcellus, de Mauroy, de Mellet, de Mirabel, de Montdragon, de Montlouis, des Mortiers, de Pontbriant, de Reilhac, de la Roche-Aymon, de Rouffignac, de Royère, de Saint-Astier, de Saint-Exupéry, de Saintours, de Saint-Robert, de Salignac, de Salis, de Sauzay, de Servient, de Solignac, de Soudeilles, de Tessières, de Vassal, de Vassinhac, du Vergier de la Rochejaquelein, de Vergnes, de Veyrac, de Villedon*, etc., etc.

---

(1) Le premier abbé de ce monastère paraît être issu de la maison de Foucauld, dont il portait le nom. Ce prélat vivait en 1109, suivant une charte tirée du Cartulaire de l'église cathédrale d'Angoulême. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1047.) Ce fut Foucauld, abbé de Cellefroin, qui fut choisi, dans les commencements du douzième siècle, pour gouverner les pieux ermites qui bientôt après donnerent naissance à l'abbaye de Chancelade, située à une lieue de Périgueux.

I. Hélie Foucauld, Ier du nom, qualifié chevalier de Montancès, fut présent à deux donations faites à l'abbaye de Chancelade, sous l'administration de l'abbé Geraud, qui gouverna ce monastère de 1129 à 1143. (*Cartulaire de Chancelade*, fol. 60 et 61.) Hélie Ier paraît avoir eu trois fils et une fille:

N....

1°. Pierre Ier, dont l'article suit;
2°. Robert Foucauld, chevalier, mentionné, avec Auger de Solignac, aussi chevalier, dans un acte de l'abbaye de Chancelade, d'environ 1148;
3°. Géraud Foucauld, qui donna à l'abbaye d'Obasine, en 1168, les villages de Velmespont et de Raygade. (*Cartulaire d'Obasine*);
4°. Auréline Foucauld, bienfaitrice de l'hôpital de Montmorillon en 1150.

II. Pierre Foucauld, Ier du nom, chevalier de Montancès, fut présent à une donation datée de Hautefort, faite à l'abbaye de Chancelade avant l'année 1143. Lui et Valérie de Born, sa femme, sœur d'une dame nommée Garsende, firent don à l'abbé Ameil, qui gouverna le monastère de Dalon de 1159 à 1167, de la moitié de la terre du Maisnil. (*Cartul. de Dalon*, fol. 2; et *Manuscrits de Gaignières*, à la Bibliothèque du Roi, vol. 200, fol. 1 et 2.) Le consentement que Bertrand et Constantin de Born, seigneurs de Hautefort, frères, donnèrent à cette donation, fait supposer que Valérie, femme de Pierre Foucauld, était sœur ou tante de ces deux derniers. Pierre Foucauld de Montancès fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Chancelade par Garsios et Foulques de Grignols, frères, et Plaisance, leur mère, par acte passé dans la ville de Saint-Astier, du temps de Geraud II, abbé de Chancelade, entre les années 1168 et 1189. (*Cart. de Chancelade*, fol. 125, *verso*.) Il est rappelé dans un acte passé par autre Pierre II Foucauld, son petit-fils, vers l'an 1217. Il paraît avoir eu pour fils:

De Born: d'azur, au levrier d'argent.

1°. Guillaume, dont l'article suit;
2°. Hélie Foucauld, nommé comme témoin, avec Raimond de Comarque, B. de Palairac, Guillaume de Pellevezy, A. de Malemort, etc., etc., d'une charte de l'année 1174, par laquelle Sebrand Chabot, évêque de Limoges, confirma une donation qu'Étienne Cothet avait faite au monastère de la Faye, ordre de Grandmont, en Limosin. (*Armorial général de France*, reg. 3, 1re partie, art. Chapt de Rastignac, p. 25).

III. Guillaume Foucauld, Ier du nom, que l'ordre des temps

fait croire fils de Pierre Ier, fut présent, avec Ameil et Raimond Foucauld, père et fils, à un don fait à l'abbaye de Grandmont par Guillaume *Calvi* et ses frères, en l'an 1172, sous le règne de Louis, roi de France, et de Henri, roi d'Angleterre. (*Arch. de l'abbaye de Grandmont.*) Guillaume fut encore présent, avec le même Ameil et Ranulfe Foucauld, frères, ses cousins (*consanguinei*), et Aldebert et Boson de la Marche, à une autre donation faite en la même année 1172, au prieuré de Bronzeaux, depuis uni à l'abbaye de Grandmont; enfin Guillaume Foucauld et sa femme donnèrent la borderie de la Vaysse à l'abbaye d'Obasine en l'an 1183. (*Cartul. de l'abb. d'Obasine.*) Il avait épousé *Mathe*, dont le nom de famille est ignoré. On leur donne pour fils :

N......

1°. Bernard Ier, dont l'article suit ;

2°. Pierre Foucauld, qualifié chevalier de Montancès dans une donation faite à l'abbaye de Chancelade en sa présence, entre les années 1168 et 1189. Il a formé la branche des *seigneurs* DE LANTEUIL, éteinte en 1493, après avoir contracté ses alliances dans les maisons *de Lanteuil*, *de Cellerier*, *de Malafayde*, *de Madic*, *de Courson*, *Chasteigner*, *de Guitard*, *de Saint-Exupéry*, *de Reilhac*, *de Mirabel*, *de Veyrac*, *de Nédonchel*, etc. Le rameau des *seigneurs* DE LA FOUCALDIE, éteint vers la fin du quatorzième siècle, avait été formé par Bertrand, *aliàs* Bernard Foucauld, petit-fils de Pierre. Les deux héritières de ce rameau en ont porté les biens, par leurs mariages, dans les maisons *de Servient* et *de Ferrières*.

IV. Bernard, *aliàs* Bertrand FOUCAULD, Ier du nom, chevalier, fut présent à une donation faite à l'abbaye de Chancelade en 1189. (*Cartul. de Chancelade*, fol. 126.) Il est mentionné dans le testament d'Hélie Aix, chevalier de Montancès, au sujet d'un don que ce dernier fit à l'abbaye de Chancelade, avec l'approbation de Bernard Foucauld, sous l'abbé Étienne, entre 1205 et 1217. (*Ibid.*, fol. 106, v°.) On apprend par une charte de l'abbaye de Ligueux d'environ l'an 1220, dont Bernard Foucauld fut témoin, qu'il était marié avec une dame nommée *Marguerite*. Il en avait eu plusieurs enfants, dont quelques-uns étaient enterrés au prieuré de la Faye, paroisse de Laiguillat de l'Auche, auquel Bernard Foucauld et sa femme avaient fait plusieurs legs et aumônes. (*Titre du prieuré de la Faye, de l'an* 1246, *conservé dans les archives du château de Pompadour.*) Bernard Foucauld était déjà mort en 1246, et avait laissé, entr'autres enfants :

N......

1°. Hélie, II° du nom, qui suit;
2°. Bernard Foucauld,
3°. Itier Foucauld,
4°. Autre Bernard Foucauld,
} nommés avec leurs père et mère dans une donation faite à l'abbaye de Ligueux, par P. Deldefés, vers l'an 1220;
5°. *Æna* Foucauld, femme de Bertrand *d'Estissac*, chevalier. Elle reconnut et approuva avec son mari, en 1246, tous les legs et dons que Marguerite sa mère, alors veuve, avait faits à la maison de la Faye;
6°. Bernarde Foucauld, reçue religieuse à l'abbaye de Ligueux, par *Dea* de Bourdeille, qui gouvernait ce couvent en 1226 et 1234.

V. Hélie Foucauld, II° du nom, chevalier, assista comme témoin, avec Pierre de Périgueux, G. de Mosnès, Guillaume de Bruzac, Pellegrain de la Faye, etc., à une quittance donnée au mois de mars 1237 (*v. st.*) par Étienne Vigier, donzel, viguier du Puy-Saint-Front de Périgueux, à dame Marie, veuve d'Itier de Born, seigneur de Hautefort. (*Archives du château de Hautefort.*) Il est dit, dans les registres de l'hôtel-de-ville de Périgueux, qu'Hélie Foucauld accompagna, en l'an 1246, Hélie VII, comte de Périgord, dans son expédition contre les maire et consuls du Puy-Saint-Front de Périgueux. On ignore le nom de la femme d'Hélie II; mais il est présumable, d'après l'ordre du temps, qu'il fut père de: N....

1°. Hélie, III° du nom, l'aîné, dont l'article viendra;
2°. Guillaume Foucauld, clerc, mentionné, avec Hélie Foucauld, damoiseau, son frère, dans un acte du chapitre de Saint-Yriex en Limosin, de l'an 1288. Lui et Guillemette, sa femme, vendirent, par acte du 8 des calendes d'avril (25 mars) 1292, un droit de cens de douze deniers et de six deniers d'acapte, dû sur le tènement de Saint-Antoine (1). Il est encore nommé avec Hélie, son frère, dans un acte daté du 8 des ides de mars (8 mars) 1309 (*v. st.*), par lequel ils cédèrent à Bernard d'Ayen, damoiseau, tout le droit qu'ils avaient dans le tènement de *Las Gordias*, situé près Estival. (*Arch. du chapitre de Saint-Yriex*);
3°. Autre Hélie Foucauld, qualifié damoiseau dans les actes de 1288 et 1309;
4°. Adémar Foucauld, chevalier, seigneur de Bré, mentionné dans des actes des années 1307, 1315 et 1316. Il laissa de *Bertrande*, sa femme:
A. Guillaume Foucauld, damoiseau, seigneur de Bré, marié dès avant

(1) Sur le sceau de cet acte est empreint *le lion* de la maison de Foucauld.

1307, avec Guie *Flamenc*, fille et héritière de Gui Flamenc, chevalier. Il vivait encore le 5 des calendes de mai 1322, et laissa :

a. Guillaume Foucauld, damoiseau, seigneur de Bré, qui était marié, en 1367, avec Engelsie *de Vassinhac*, fille de Gui de Vassinhac, chevalier. On ignore s'ils ont eu des enfants;

b. Othon ou Odon Foucauld, damoiseau, qui fit une vente, uni à Guillaume, son frère, à Hugues de Castries, damoiseau, par acte du 30 août 1361;

B. N..... Foucauld, femme de Gui *Prévost*, damoiseau, lequel est dit gendre d'Adémar Foucauld et de Bertrande, sa femme, dans un acte de vente du dimanche après la fête de Sainte-Catherine, vierge, 1316;

5°. Bertrand Foucauld, chevalier, de la paroisse de Millac, lequel, par acte de l'année 1318, affranchit, moyennant une rente, Guillaume Egalet, son homme lige, quêtable, etc., tant de son corps que de la troisième partie de la borderie de l'Egalie, sauf l'hommage à perpétuité.

VI. Hélie Foucauld, IIIe du nom, damoiseau, puis chevalier de Montancès, prend la première de ces qualités dans l'acte d'une vente qu'il fit, le 5 des nones (3) de juillet 1271, en faveur de Pierre Massole, chevalier, et dans une donation faite à l'abbaye de Chancelade le 7 des calendes de mars (23 février) 1287 (*v. st.*), par Raimond de Saint-Astier, donzel, fils de messire Éblon de Saint-Astier, chevalier, d'un pré situé dans la paroisse de Montancès. (*Arch. du château de Montancès.*) Mais le même Hélie Foucauld prend la qualité de chevalier dans un acte du 8 des calendes d'avril (25 mars) 1292, par lequel il approuva une vente faite à Dulcie ou Douce d'Astorg, veuve d'Hélie Ier, seigneur de Noailles, damoiseau. (*Cab. de M. Clairambault.*) Enfin, il prend cette qualité dans l'hommage qu'il rendit, le samedi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver (7 décembre) 1297, à Raimond, vicomte de Turenne, à raison des terres qu'il possédait dans la vicomté de Turenne. Le nom de sa femme est ignoré; mais on juge, par le
N.... rapprochement des temps et des lieux, qu'il eut deux fils:

1°. Aimeri Foucauld, damoiseau de Turenne, vivant en 1297;
2°. Bertrand, dont l'article suit.

SEIGNEURS DE LARDIMALIE.

VII. Bertrand FOUCAULD, damoiseau, né vers l'an 1270, devint seigneur de Lardimalie par suite du second mariage qu'il contracta, peu avant le 2 juin 1298, avec Alaïs ou Alix URDIMAL (1), sœur et héritière d'Hélie Urdimal, damoiseau, seigneur des château et seigneurie de Lardimalie (situés sur un côteau élevé, dans la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, châtellenie d'Auberoche), d'Amblard Urdimal, prieur de Saint-Sernin, près de Cauzac, au diocèse d'Agen, et de Pierre Urdimal, recteur de l'église de Saint-Pardoux, près Bouniagues, lesquels, par acte du même jour 2 juin 1298, lui constituèrent en dot 120 livres monnaie de Périgord, et 100 sous de rente, outre des habits nuptiaux. Bertrand Foucauld fut témoin, le 13 août 1320, d'un acte passé au bourg de Saint-Crépin, en la châtellenie d'Auberoche, par lequel Hélie Urdimal affranchit Hélie Jaubert, de la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, du droit de servitude, sauf l'hommage et les droits seigneuriaux. Le jour des ides de juillet 1329, Bertrand Foucauld transigea avec Pierre Forjanel, sur un procès pendant entr'eux à la cour du vicomte de Limoges, dans lequel Bertrand Foucauld prétendait que les biens meubles et immeubles délaissés par Jean et Guillaume Forjanel, oncles de Pierre, lui appartenaient, attendu que ceux-ci étaient ses hommes quêtables, et qu'ils étaient morts sans héritiers légitimes. Par cette transaction, Bertrand se désista de sa demande, moyennant une rente d'un carton d'avoine et l'acapte d'usage. Lui et Alaïs Urdimal, sa femme, consentirent à un acte passé le dimanche avant l'Assomption de la Vierge (13 août) de la même année 1329, par lequel Bertrand et Gui Galhard,

URDIMAL

(1) La famille Urdimal, éteinte dans la maison de Foucauld, était très-ancienne. On voit dans le Cartulaire de l'abbaye de Chancelade (fol. 59) un Guillaume Urdimal renouveler et confirmer, entre les années 1168 et 1189, un don que Pierre Urdimal, chevalier de Lardimalie, son père, et Foucher Urdimal, son frère, avaient fait précédemment à cette abbaye. Ces deux derniers étaient présents à cet acte de confirmation, ainsi qu'Audoin de la Cropte, prêtre, et Hélie de la Cropte, chevalier (frères utérins de Guillaume Urdimal), Gerald de Vergonac, archi-prêtre de la cité, Bertrand et Itier de Sauzet, Adémar de Condat, Gautier de la Roche, etc.

frères, damoiseaux de la paroisse de Saint-Crépin, cédèrent à messire Pierre Urdimal, recteur de l'église de la Chapelle d'Albareils, au diocèse de Sarlat, la maison ou repaire de Lardimalie (*de la Urdimaliâ*), et d'autres héritages, situés au-delà du ruisseau du Manoire, du côté de Lardimalie, enfin le bois *del Drolhet*, formant la troisième partie des biens qu'Hélie Urdimal, damoiseau, frère de Pierre Urdimal, avait possédés dans la châtellenie d'Auberoche, et qu'il avait vendus aux mêmes Bertrand et Gui Galhard, pour une dette fiscale, de laquelle il était tenu envers le roi; et, par un autre acte du même jour, Pierre et Hélie Urdimal, frères, originaires, est-il dit, de la châtellenie d'Auberoche, firent cession du même repaire de Lardimalie, avec ses dépendances, à Bertrand Foucauld et à Alaïs Urdimal, leur sœur, pour lui tenir lieu d'une rente faisant partie de la dot qui lui avait été constituée par son contrat de mariage. Dix-sept jours après (le 30 août 1329), Bertrand Foucauld, comme père de Péronne Foucauld, veuve d'Auger de Solignac, damoiseau, intervint dans un acte passé à Périgueux, par lequel Amblard de Solignac fut nommé tuteur de Bertrand de Solignac, fils des mêmes Auger et de Péronne Foucauld. Bertrand vivait encore le 18 mars 1330, et mourut avant le mardi qui précédait la Toussaint 1335. Le nom de sa première femme est inconnu. Ses enfants furent :

N....

De ce premier lit :

1°. Bertrand Foucauld, damoiseau de la paroisse du Change, qui s'engagea, conjointement avec Hélie Bernard et Renaud Forjanel, de la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, par acte passé le jeudi fête de saint Grégoire, pape (le 12 mars), 1320 (*v. st.*), à rendre à Hélie Forestier, damoiseau de la paroisse de la Douze, au diocèse de Périgueux, dans le terme de quatre ans, suivant la décision de Bertrand Galhard et de Seguin Bernard, damoiseaux, une rente d'un septier de froment, mesure d'Auberoche, et de douze deniers d'acapte, que le même Forestier leur avait assignée sur un îlot, ou écluse, et la prise d'eau, découlant du moulin situé sur le ruisseau de Sengeyrat. Bertrand a la même qualité de damoiseau de la paroisse du Change, dans un acte de vente que Bertrand son père fit à Renaud d'Ebrard, le 15 des calendes d'avril (18 mars) 1330 (*v. st.*). Lui et Amblard, son frère (du deuxième lit), celui-ci agissant tant pour lui qu'au nom d'Hélie Foucauld, leur frère, de Pierre Urdimal, recteur de l'église d'Albareils, au diocèse de Sarlat, et d'Hélie

Urdimal, donzel, frères, oncles maternels d'Amblard et d'Hélie Foucauld, consentirent à une vente qui fut faite le vendredi veille de la fête de saint Jacques, apôtre (24 juillet), 1332, par Bertrand et Gui Galhard, frères, de la paroisse de Saint-Crépin, à noble homme messire Hélie de la Roche, chevalier, de la paroisse de la Douze, de cens, revenus et autres droits qui avaient été vendus autrefois aux mêmes Galbard frères, par Hélie Urdimal;

Et du mariage contracté avec Alais Urdimal :

2°. Amblard, qui a continué la descendance;

3°. Hélie IV, auteur de la branche des *seigneurs* DE MIRADOUX, puis D'AINAY-LE-CHATEAU, et *vicomtes* DE HAUTVILLARS, rapportée en son rang;

4°. Pierre Foucauld, damoiseau, qui fut présent avec Fortanier de Saint-Crépin, chevalier, à un hommage que Pierre de Cornazac, damoiseau de la paroisse de Limeyrac, rendit à Guillaume III, seigneur de Barrière, chevalier, pour la viguerie de Cornazac, le mercredi des cendres 1346 (*v. st.*);

5°. Péronne ou Pétronne Foucauld, qui épousa 1°, vers 1320, Auger *de Solignac*, damoiseau, lequel fit son testament le dimanche après la fête de Pâques 1328, et fut inhumé dans le cimetière de l'église de Blis avant le 10 avril 1328; 2°, en 1329, Guillaume *des Mortiers*.

Dans le même temps vivait:

Gui Foucauld, chevalier, qui donna, le 18 octobre 1354, une quittance pour les appointements militaires de lui et des gendarmes de sa compagnie, employés dans les guerres de Limosin et de Périgord, sous Renaud de Pons, chevalier, capitaine général pour le roi. Le sceau de Gui Foucauld, apposé à cette quittance, représente *un écu semé de billettes, et un lion brochant sur le tout, surmonté d'un lambel de trois pendants.* Le même Gui Foucauld, chevalier, servait, suivant une revue faite à Limoges le 1er janvier 1356 (*v. st.*), dans la compagnie de Jean de Pierre-Buffière, capitaine pour le roi en Limosin. (*Cabinet de M. Clairambault.*)

VIII. Amblard FOUCAULD, damoiseau, seigneur de Lardimalie, consentit, avec Bertrand Foucauld, son frère (du premier lit), et Pierre et Hélie Urdimal, à la vente faite, la veille de Saint-Jacques 1332, d'un bien qui avait été autrefois aliéné par le même Hélie Urdmal, son oncle. Le 2 des calendes de mars (28 février) de l'année suivante, Amblard fit, avec Hélie, son frère, une acquisition; et le mardi avant la Toussaint 1335, il reçut, tant pour lui que pour le même Hélie, son frère, une reconnaissance de la part de

Hélie Urdimal, leur oncle maternel, du paiement d'une partie de la dot d'Alaïs, leur mère. Le 4 septembre 1339, Amblard Foucauld reconnut devoir à Bernard de Grézignac, *dit* le Vieux, stipulant pour lui et pour autre Bernard de Grézignac, son fils, diverscens, acaptes, etc.; et parle même acte, qui fut passé en présence d'Hélie Foucauld, damoiseau, les habitants de Saint-Pierre de Chignac reconnurent devoir à Amblard Foucauld une rente de 5 sous, et 2 gelines, à Noël, et 2 corvées d'homme. Enfin, par acte du même jour, ce dernier promit de payer une certaine rente à Géraud de Pelathinas, habitant de Rouffignac, et à Marguerite de Grézignac, sa femme. Amblard Foucauld fit un accensement, par acte du mardi avant la fête de la Pentecôte 1343; et, le samedi suivant, il affranchit Hélie et Grimoard Taurel, clercs, et Hélie Taurel, leur frère, ses hommes taillables, sous la réserve des redevances usitées aux quatre cas généraux, c'est-à-dire, sa promotion à l'ordre de chevalerie, son passage à la Terre-Sainte, sa rançon, et le mariage de sa fille. Cet acte est le dernier qu'on trouve de lui; et il était déjà mort le mercredi après la fête de Pâques 1346, lors du testament de Gui Galhard, damoiseau. Il avait épousé Alpaïs DE LA ROCHE DE LARCHERIE, sœur de noble homme Hélie de la Roche (*de Rupe*), seigneur de Larcherie (1), laquelle lui porta le fief de Larcherie, situé dans la paroisse de la Douze. Elle survécut à son mari, et se remaria avec Gérald de Marcilhac, damoiseau, sous l'autorité duquel elle fit un accensement en 1351, au profit d'Étienne Jay, de la paroisse de Blis, et se chargea d'en obtenir la ratification. Il eut pour enfants:

DE LA ROCHE: de gueules, à une flamme d'or à trois pointes.

1°. Hélie, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Robert Foucauld, qui rendit un hommage en la sénéchaussée de Saintes, le 29 août 1364. (*Cabinet de M. Clairambault.*)

IX. Hélie FOUCAULD, IVe du nom, damoiseau, seigneur de Lardimalie, de Solignac, de Larcherie, etc., servait, en qualité d'écuyer, en Angoumois, dans les années 1349 et 1350. (*Cabin. de*

---

(1) Des mémoires de famille la disent fille de noble Hélie de la Roche, seigneur de Larcherie, maréchal de la cour de Rome, et la fontmariée avant l'année 1330.

M. Clairambault.) Il est nommé, avec Alaïs de la Roche, sa mère, dans deux baux à cens, faits le samedi avant Noël 1351, et dans l'acte d'un don d'héritages, de la même année. Il a le titre de damoiseau dans une reconnaissance de quelques rentes, consentie en sa faveur, le dimanche après l'octave de Pâques 1353, par Bernard de Bourzac, de la paroisse de Saint-Pierre de Chignac. Le . . . . . après la fête de Saint-Jean devant la Porte Latine 1363, il fit le retrait d'un pré situé à Chignac, lequel avait été vendu autrefois par Hélie Urdimal, son grand oncle, à Hélie Galhard. Le mardi après la fête de la Purification de la Sainte-Vierge 1364 (*v. st.*), Archambaud V, comte de Périgord, requit Hélie Foucauld, ainsi que les autres nobles de la châtellenie d'Auberoche, de lui rendre l'hommage qui lui était dû et lui faire le serment de fidélité. En conséquence, par acte passé à Auberoche, en présence du seigneur de Chamberlhac, de Grimond de Fayolle, chevaliers et autres, Hélie Foucauld satisfit à cette réquisition; et, le jeudi après la fête de Saint-Hilaire 1365 (*v. st.*), il rendit hommage au comte Archambaud, à raison de tout ce qu'il tenait à Lardimalie, relevant de la châtellenie d'Auberoche et de l'hospice de Bertrand de Solignac. Il fit un accensement le jeudi après le dimanche où l'on chante *Dilexi* 1367 (*v. st.*), et reçut le même jour une reconnaissance féodale. Hélie Foucauld fit, le jour des ides d'août 1372, son testament par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de la paroisse de Chignac, et fit divers legs pieux aux églises et aux monastères du voisinage de Lardimalie; il légua à Françoise, sa femme, 200 deniers d'or (appelés francs d'or) et l'usufruit de ses biens; puis déclara qu'il en avait eu deux fils, et qu'il la croyait enceinte. Il chargea de l'exécution de ses dernières volontés et de la tutelle de ses enfants, noble homme Hélie de la Roche, seigneur de Larcherie, son oncle maternel, et Pierre Foucauld. On compte, entre les témoins de cet acte, Gérald de Montaut, Bertrand de Barèges, Jean de la Roche, Radulphe de Gasques et Jean de L'herm, damoiseaux. Hélie ne vivait plus le vendredi après la fête des apôtres saints Philippe et Jacques 1376. Il avait épousé Françoise Rouge ou de Rouge (*Rubea* ou *Roga*) (1), native de la ville

DE ROUGE : de gueules, à une croix de Malte d'argent, anglée de quatre fleurs de lys du même.

(1) Des mémoires de famille appellent cette dame Françoise de Rougé, dame de la Barde près du Bugue, et la disent fille d'Antoine de Rougé, seigneur de Taillac et de Rouffignac, d'une ancienne noblesse de Quercy.

de Sarlat; laquelle, étant veuve, se remaria avec Gérald de Peyrat, licencié ès-lois, habitant de Sarlat. Hélie Foucauld, son premier mari, lui avait fait un legs de 200 deniers d'or, par son testament de l'an 1372. Il en avait eu :

1°. Jean l'aîné, Ier du nom, qui suit;
2°. Jean Foucauld le jeune, rappelé en 1372, dans le testament de son père, qui lui légua les dîmes de Saint-Antoine, et le substitua à Jean, son frère aîné. Il servait encore en qualité de chevalier bachelier, avec dix-sept écuyers de sa compagnie, suivant la revue qu'il en fit le 1er juillet 1421. (*Cabinet de M. Clairambault.*)

Fils naturel d'Hélie Foucauld.

Pierre, *bâtard* de Foucauld, *auquel son père légua le repaire et mas de la Gondie, que Pierre vendit ensuite à Bernard de Montet, d'Auberoche, fils de feu Guillaume de Montet, suivant une quittance de ce même Bernard, du samedi veille du dimanche où l'on chante* Oculi mei *de l'année* 1376 *(v. st.)*; *il fit un accensement au nom des héritiers d'Hélie Foucauld au profit de Pierre de Laperray, le jeune, fils de feu Grimoard de Laperray, par acte du dimanche après la Sainte-Catherine* 1377. *On le voit figurer dans une montre faite à Cognac, le 1er décembre* 1379, *au nombre des écuyers de la compagnie de Pierre de Fresnay, écuyer.* (Cabinet de M. Clairambault).

X. Jean Foucauld, Ier du nom, chevalier, seigneur de Cardimalie, de Solignac, etc., échanson du roi et chambellan de monseigneur le régent, dauphin de Viennois, fut institué héritier universel de son père en 1372. Il commença à servir avant l'âge de quinze ans (1), et fit les guerres de son temps contre les Anglais, parmi les écuyers de la compagnie de Louis de Sancerre, maréchal de France, comme on le voit par les rôles des montres et revues militaires faites par ce maréchal, à Périgueux, le 8 septembre 1376, et à Cognac, le 1er mai 1379. (*Cabin. de M. Clairambault.*) Quoique trop jeune encore pour être promu à la chevalerie, son expérience et sa valeur lui valurent, sous le même maréchal, le

(1) C'est ce qu'on peut inférer de l'acte d'un hommage qu'il rendit à Archambaud V, comte de Périgord, le mercredi après l'Epiphanie 1384 *(v. st.)*, acte dans lequel il est dit âgé de plus de quatorze ans, mais moins de vingt-cinq. (*Archives du château de Pau, registre des hommages*, fol. 70.)

commandement d'une compagnie composée de 3 chevaliers bacheliers et de 36 écuyers, comme on le voit par diverses quittances qu'il donna au trésorier des guerres, en Guienne, les 4 septembre et 26 février 1386 (*v. st.*). 26 mars avant Pâques, et 14 avril 1387. Le sceau de Jean Foucauld, écuyer, apposé à ces diverses quittances, représente *un lion*. (Bibliothèque du Roi, *Cabinet de Gaignières*, vol. 82.) On lui confia la garde et défense de la place forte de Cognac avec sa compagnie de 36 écuyers et 9 chevaliers bacheliers, suivant d'autres quittances de la solde de cette garnison, des 18 juillet, 15 septembre et 24 mars, que l'on comptait encore 1387 (*v. st.*). Par acte du lundi après Noël 1395, Jean Foucauld prêta serment de fidélité au comte de Périgord en présence d'Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac et de Montancès, d'Arnaud, seigneur de Bourdeille et de la Tour-Blanche, de Bernard de Montaut (Castillon), seigneur de Saint-Front, près Mucidan, de l'abbé de Terrasson, de Jean de Clarens, de Pierre de Creyssac, de Raimond de Salignac, de Guillaume de Jaubert, etc. etc. Jean Foucauld transigea, le 3 juillet 1399, avec Hélie de Galhard, damoiseau de la paroisse de Saint-Crépin, au sujet d'une maison que ce dernier avait fait bâtir en dedans des anciens fossés de Lardimalie. Le différent qui s'était élevé entre ces deux seigneurs à ce sujet, fut terminé par un échange spécifié dans cet acte, auquel furent présents Hélie de la Roche et Jean de la Cropte, damoiseaux. Jean Foucauld est surnommé Lardimalie et qualifié damoiseau dans l'acte d'hommage et de serment de fidélité qu'il fit, le 27 août 1400, à Louis, duc d'Orléans, comme comte de Périgord, entre les mains de Regnault de Sans, son commissaire, pour ses hospices de Lardimalie et de Solignac, et tous les biens qu'il possédait dans la châtellenie d'Auberoche. (*Arch. de Pau, rég. des hommages, fol.* 54.) Il est qualifié échanson du roi dans le compte de Jornet Nessou, valet de chambre de Charles VI, et garde des deniers des coffres de S. M., du 16 février 1400 (*v. st.*) Il servit, avec 3 chevaliers et 20 écuyers, en Guienne et en Poitou, suivant le compte d'Étienne Courlet, trésorier général, du 12 avril 1419; est qualifié chevalier et chambellan de monseigneur le régent, dauphin de Viennois, dans le compte de Guillaume Charrier, fini le dernier jour de décembre 1422, où il est employé pour un don de 2,000 liv., à lui fait le 29 juin précédent, pour ses bons

services, et notamment parce qu'aux siége, prise et assaut de Gallardon, il était monté le premier sur les murs et était entré également le premier dans la place. Il est probable que ce vaillant chevalier a péri dans quelqu'autre action de ces guerres cruelles; du moins il n'est plus fait mention de lui dans les titres de la famille. Il avait épousé, l'an 1400, suivant d'anciens mémoires domestiques, BERTRANDE DE LIMEUIL DE BEAUFORT, fille de Guillaume de Limeuil, de laquelle il eut Jean II, qui suit.

DE LIMEUIL :

XI. Jean FOUCAULD, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Lardimalie, de Solignac, de Larcherie et de l'Herm, rendit hommage, en 1431, à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Périgord et de Mortain, pour des biens tenus de ce prince, situés à Auberoche. (*Arch. de Pau, rég. des hommages de Périgord, cot.* n° 411.) Le chapitre de Sarlat lui donna quittance, le 23 novembre 1443, des arrérages échus d'une fondation faite par feu Françoise de Rouge (*Francesia Roga*), son aïeule paternelle, en une chapelle de l'église cathédrale de Sarlat. Jean II passa une transaction à Montignac, en Périgord, le dernier jour de février 1451 (*v. st.*), avec noble Bardin Cothet, damoiseau, seigneur des lieux du Peuch et de Fleurac, au diocèse de Périgueux, et de Benayes, dans celui de Limoges, et avec noble homme Pons de Larmandie, damoiseau, stipulant en son nom, et comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean de Larmandie, damoiseau, son frère. Il transigea comme administrateur de nobles Bernard et Amanieu Foucauld, ses enfants, le 3 juin 1459, avec Sacerdos, dit Sardot de Bars, notaire royal et bourgeois de Sarlat, sur la possession d'une partie des biens de feu Françoise de Rouge (*Rubea*), femme de Gérald de Peyrat. Sacerdos de Bars disait qu'il jouissait par indivis, avec Françoise de Rouge, d'un héritage appelé *de Las Borias,* situé dans la paroisse de Carsac, châtellenie de Montfort, et d'autres biens situés dans les paroisses de Tayac et de Milhac, et même dans la ville de Sarlat; et Jean Foucauld soutenait, au contraire, que la moitié de ces biens lui appartenait, en vertu d'une cession faite en sa faveur par Jean de Peyrat, prêtre, fils du deuxième lit de Françoise de Rouge. De plus, Sacerdos prétendait avoir le droit de Jean de Rebuffe, héritier universel de Jeanne Almoin, sa mère. Par cet accord, Sacerdos de Bars céda à Jean Foucauld tous ses

droits, et ceux qu'il avait acquis de feu noble Monot de la Cropte, situés dans les paroisses de Tayac, Saint-Cyr et Manaurie. On remarque, parmi les témoins de cet acte, Hélie Bermond, seigneur de la Bermondie, dans la paroisse de Tonnac, etc. Jean II est qualifié seigneur de Lardimalie, de Larcherie et de l'Herm dans l'acte de la vente, faite le 1er septembre 1461, à Bernard Foucauld, son fils, par Pierre Cothet, seigneur du Peuch, d'une partie de la terre de Larcherie; enfin il est nommé, avec son fils Bernard, dans l'acte de partage des biens de Larcherie (1) fait le 16 septembre 1463, au lieu de Rouffignac, par messire Jacques de Ferrières, et autres arbitres choisis par les parties, entre noble Jean de la Cropte, seigneur de Lencais, au nom et comme tuteur, avec Jean Rebuffe, de noble Antonie de la Cropte, âgée de moins de seize ans et de plus de quatorze, fille et héritière universelle de feu Monot de la Cropte et de Jeanne Rebuffe, d'une part, et Pons de Larmandie, et Aimeric et Jean de Comarque, au nom d'Hélis et de Mathe de Larmandie, leurs femmes, et Antoine Chat, au nom des seigneurs de Lardimalie, père et fils. On remarque, parmi les témoins de cet acte, noble homme Jean de Montlouis, Jean Vital, ou Vidal, de Miremont, etc. Jean Foucauld, IIe du nom, avait épousé, par contrat passé à Ayen, dans l'hospice appelé la Raymondie, au diocèse de Limoges, le 23 mars 1438 (*v. st.*), noble demoiselle Agnès Bertin (2), fille de noble Jean Bertin, damoiseau du même lieu d'Ayen, et de dame Jeanne de Saint-Jean. Son père lui promit en dot 200 écus d'or ou réaux de bon or, un lit et trois robes nuptiales (3). A cet acte furent présents nobles hommes Thomelin

Bertin : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, adextré d'une épée du même, la pointe en bas; aux 2 et 3 de sable, au laurier fleuri au naturel, surmonté de trois étoiles d'or.

---

(1) La seigneurie de Larcherie avait des rentes dues par plusieurs seigneurs du voisinage, et notamment par Antoine Chat, ou Chapt, dans la paroisse de Marsaneix, et dans la juridiction de Reilhac; par le seigneur de Lencais, à Fossemagne, et sur l'hôtel de Segalars; par le seigneur de Larmandie, dans la paroisse de Savignac; et par Pons de Larmandie, dans les paroisses de Rouffignac, Thénon, Sendrieux, Plazac, Montagnac, Eyliac, Vergt, etc.

(2) Agnès Bertin était sœur de Souveraine Bertin, mariée, avant l'an 1444, avec Hélie de Hautefort, écuyer, seigneur de Vaudre, Gabillon, etc.

(3) Cette dot ne fut acquittée que douze ans après, suivant la quittance que Jean II Foucauld donna à Aimeri Bertin, son beau-frère, le 23 novembre 1450. Il en restait encore dû alors trente réaux d'or, dont Jean Foucauld donna quittance définitive à son beau-père le 3 novembre 1455.

de Bossignac, seigneur de l'hospice de la Marche, et Jean d'Aramond, damoiseau, etc. De ce mariage naquirent :

1°. Bernard, II° du nom, qui suit;
2°. Amanieu Foucauld, prêtre, recteur de l'église paroissiale de Saint-Cyr, près du Bugue, qui donna une procuration, au lieu de Lardimalie, le 25 janvier 1486 (*v. st.*) ;
3°. Peronne ou Petronne Foucauld, mariée, par contrat du vendredi 12 septembre 1460, avec Jean *de Montlouis*, damoiseau, fils de noble Pierre de Montlouis, seigneur de Rognac; elle eut en dot le repaire de la Barde, ainsi qu'il est dit dans un acte du 12 décembre 1460, par lequel elle et son mari reconnurent qu'elle était suffisamment dotée et ratifièrent ses conventions matrimoniales. Elle fit son testament le 1er mai 1491; fit des legs à Pantaléon, Bertrand, Annette, Jeanne, autre Jeanne, Marguerite et une troisième Jeanne de Montlouis ses enfants, et laissa l'usufruit de ses biens à son mari, qu'elle nomma exécuteur de ses dernières volontés, avec Bernard Foucauld, son frère germain.

XII. Bernard Foucauld, II° du nom, damoiseau, seigneur de Lardimalie, de Solignac, de Larcherie, en partie, de l'Herm, de la Benche, etc., était, ainsi que son frère, sous la tutelle de son père le 3 juin 1459. Il acquit, par acte du 1er septembre 1461, de noble et puissant homme messire Pierre Cothet, chevalier, seigneur du Peuch, la quatrième partie par indivis des cens, rentes, justice, domaines, etc., des propriétés appelées Larcherie et l'Herm, situées dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat, et dans les juridictions des comtes de Périgord et des vicomtes de Limoges, et des seigneurs de Limeuil, de Miremont, de la Douze, de Reilhac, de Plazac, de Montignac et de Hautefort, laquelle portion de Larcherie appartenait à Pierre Cothet, en vertu de la succession et dot de feu noble Marie Cothet, sa tante paternelle, épouse de feu noble François de la Roche, seigneur de Larcherie et de l'Herm. Cette vente fut faite pour le prix de 170 écus d'or, avec la clause que, si ces biens valaient davantage, le surplus serait pour servir de récompense aux services que Bernard Foucauld avait rendus et rendait encore à ce chevalier. Bernard accorda une investiture le 1er avril 1473; fit un échange avec Raimond d'Arnaud, seigneur de la Faye, le 12 novembre 1477, et fit deux acquisitions de rentes et de biens fonds de Jean Bertin, seigneur de *las Tonelas* et de Burc, et de Louvet de Montlouis, damoiseau, seigneur de Rognac,

les 12 mars 1480 et 28 juin 1484. Bernard Foucauld, IIe du nom, épousa 1°, avant le 15 décembre 1463, Galienne Chapt de Rastignac, fille d'Antoine Chapt, damoiseau, seigneur de Rastignac et de la Germanie; 2° (en 1480, suivant des mémoires) Antoinette, ou Antonie Flamenc de Bruzac, sœur de Guillaume Flamenc, seigneur de Peyraux, et fille de Jaubert Flamenc de Bruzac, seigneur de Condat, de Puyguillem, de Villars, de Peyraux, etc., et de dame Catherine Adémar de Lostanges: elle reçut une reconnaissance féodale le 14 mai 1483. Bernard Foucauld donna plusieurs quittances pour la dot de cette dame, entr'autres le 5 octobre de la même année 1483, etc. Antoinette Flamenc est nommée dans le testament de noble Marguerite Flamenc, sa sœur, femme de noble homme Jean de Massaud, du lieu de Saint-Léon sur Vezère, daté du 10 novembre 1485, par lequel cette dame l'institua son héritière universelle, conjointement avec Alzias Flamenc, leur frère. Elle ratifia, le 5 juin 1486, un accord passé le 21 janvier précédent entre son mari et noble Guillaume Flamenc, seigneur de Peyraux, son frère, par rapport aux successions de feu noble Jaubert Flamenc et de noble Catherine Adémar ou Aimar de Lostanges, leurs père et mère. Ce fut au nom de cette dame que Bernard Foucauld, son mari, donna une quittance de 200 livres au même Guillaume Flamenc, son beau-frère, le 14 septembre suivant. Bernard paraît dans des actes des 5 septembre 1490, 7 et 10 mars 1491 (*v. st.*), et 22 janvier 1499 (*v. st.*), et vivait encore le 18 janvier 1508. De son mariage avec Antoinette Flamenc, sa seconde femme, sont provenus :

Chapt : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

Flamenc : de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Bernard IIIe du nom, qui suit;

2°. François Foucauld, écuyer, nommé dans les articles de mariage de son frère, reconnus le 18 janvier 1508, comme ayant transigé, avec son père, sur la succession de Jean Foucauld, son aïeul;

3°. Julien Foucauld, nommé au testament de sa mère, dont la date est ignorée. Il vivait en 1508;

4°. Agnès Foucauld, qui épousa, par contrat reconnu le 15 juin 1486, noble Hélie *Jaubert*, damoiseau, seigneur de Fontpitou, dans la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, et demeurant au lieu d'Allemans. Son père lui donna en dot la somme de 350 liv., dont il lui paya à compte 20 liv. le 27 juin 1487, comme on le voit par la quittance qu'il en reçut de son gendre le même jour;

5°. Jeanne Foucauld, qui fut mariée, par traité reconnu le 5 septembre 1490,

avec Étienne de Magnanac, habitant de la ville de Sarlat; elle eut en dot 400 liv., dont il lui fut payé 300 le 24 novembre suivant;

6°. Marguerite Foucauld, femme, par contrat du 22 février 1499 (*v. st.*), de noble Antoine *du Cheylar*, fils de noble Jean du Cheylar et de Jeanne de Montfrebœuf; elle testa le 11 septembre 1547, en faveur d'Antoine du Cheylar, son fils, marié, dès le 16 août 1530, avec Hélène de Royère;

7°. Françoise Foucauld, qui n'était pas mariée en 1508. Elle est nommée avec ses frères et sœurs dans le testament de leur mère.

XIII. Bernard Foucauld, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Lardimalie, de Solignac, etc., fut institué héritier universel par le testament de sa mère. Il donna l'investiture d'une pièce de terre située en la paroisse de Blis, et mouvante de son fief, par acte passé au repaire de Lardimalie le 5 mai 1509. Il accorda une pareille investiture, au même lieu, le 22 mai 1510, et est qualifié dans l'acte noble homme Bernard Foucauld, écuyer (*scutifer*), seigneur de Lardimalie. Il ne vivait plus le 25 février 1539 (*v. st.*). Bernard III avait épousé, par traité et articles du 18 janvier 1508 (*v. st.*), demoiselle Hélène (*dite* Halcuote) Cothet, fille de noble homme Jean Cothet, écuyer, seigneur du Peuch, paroisse de Fleurac. Il fut réglé par ces articles que la future épouse aurait en dot la somme de 2000 livres tournois. Le seigneur de Lardimalie donna tous ses biens à Bernard III, sous la réserve de la légitime de Julien Foucauld, son troisième fils, et de la dot de Françoise Foucauld, sa fille, et confirma un appointement passé entre lui et François Foucauld, son deuxième fils, relativement à la succession de son père. De ce mariage sont issus:

Cothet: de gueules, à 3 lions d'or.

1°. Bernard, IVe du nom, qui suit;

2°. François Foucauld, auteur de la branche des *seigneurs de Cubjac et de la Garaudie*, rapportée ci-après;

3°. Jacques Foucauld, qui était encore sous la tutelle de Catherine Martel, veuve de Jean de Saint-Astier, en 1529, suivant un arrêt du grand conseil du 22 juin de cette année, est cru fils de Bernard III.

XIV. Bernard Foucauld, IVe du nom, écuyer, seigneur de Lardimalie, de Solignac, etc., rendit, le 27 septembre 1541, foi et hommage pour ses maisons et biens de Lardimalie, situés dans la paroisse de Chignac, et à Solignac, à Henri, roi de Navarre, comte de Périgord, entre les mains de Rollet, bâtard d'Albret, seigneur

de Sauros, gouverneur et lieutenant-général de ce prince dans ses terres d'Albret. Bernard IV avait épousé, par contrat passé en la ville de Périgueux, le 25 février 1539 (*v. st.*), Gabrielle DE LA FAYE, fille de feu François (d'Arnaud) de la Faye, écuyer, seigneur de la Faye, et de Souveraine d'Aubusson, sa seconde femme. Il y fut assisté d'Hélène Cothet, sa mère, et de François Foucauld, écuyer, son frère, qui lui céda tous ses droits dans les successions paternelle et maternelle, afin qu'il pût soutenir le nom et l'honneur de sa maison (1). La future épouse fut assistée de sa mère et de Bertrand de la Faye, abbé commendataire de Terrasson, son oncle paternel et curateur, et d'Amanieu de la Faye, écuyer, son frère. On remarque, parmi les témoins de ce contrat, Jean de Belcier, seigneur de la Rolphie, conseiller du roi, juge-mage de Périgord, Pierre d'Abzac, seigneur de la Douze, François d'Aubusson, chevalier, seigneur de Beauregard, Jean de Saint-Astier, seigneur de Ligne, Louis Cothet, prieur de Bellefont, protonotaire, Bertrand Lambert, conseiller du roi en la sénéchaussée de Périgord, Jean d'Aubusson, seigneur de la Rue, et Bernard de Landric, seigneur de Lauterie. Gabrielle de la Faye avait eu en dot 3,500 livres. Bernard Foucauld donna deux quittances pour partie de cette dot les 2 et 19 juillet 1540. Il vivait encore le 3 février 1564, et mourut avant le 13 novembre 1572. Ses enfants furent :

DE LA FAYE : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent.

1°. Jean III, qui suit ;
2°. Bertrand Foucauld, né en 1543 ;
3°. Olivier Foucauld, né en 1557, mort en 1566 ;
4°. Françoise Foucauld, née le 9 janvier 1544, vivante le 25 janvier 1581 ;
5°. Marque Foucauld, née le 23 août 1546, mariée 1°, par traité du 3 février 1564, avec Bardin *de Montlouis*, écuyer, fils de Pantaléon de Montlouis, écuyer, seigneur de la Barde du Bugue, dans la paroisse de Saint-Sulpice, lequel fit son testament au château de la Barde le 1er septembre 1571 (2) ; 2°, par contrat passé au repaire de la Barde près le Bugue le 13 avril 1577, avec François *de Vassal*, écuyer, seigneur de

(1) C'est ce qu'on apprend d'un accord que ces deux frères firent le 8 juin 1548.

(2) On voit, par cet acte, qu'il avait une fille légitime, Françoise de Montlouis, et deux enfants naturels, Bardin et Marguerite de Montlouis.

la Barde et de Perdigat; celui-ci, étant devenu veuf à son tour, épousa en secondes noces, le 10 septembre 1581, demoiselle Anne de Saintours de la Bourlie, et fit son testament le 15 janvier 1598. (*Voyez* tome V de cet ouvrage, généalogie de VASSAL, p. 69);

6°. Catherine Foucauld, qui vivait en 1579; elle est peut-être la même que Catherine-Françoise, mariée avec noble Jean *de Salis*, seigneur de Labatut;

7°. Marguerite Foucauld, qui épousa, par traité du 13 novembre 1572, Jean *de Montlouis*, écuyer, seigneur du Grellier et de la Serre. De cette alliance vint une fille, Marque de Montlouis, mariée, par contrat du 9 juin 1601, avec Armand *de Gontaut de Saint-Geniès*, chevalier, seigneur de Ruffen;

8°. Jeanne Foucauld, qui fut mariée, par contrat du 10 mars 1573, avec Charles *de Saintours*, écuyer, seigneur de la Bourlie (dont elle fut la seconde femme), fils de Jean de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, et de Barthélemine de Jaubert de Montardit. Il est dit dans cet acte qu'elle avait passé un premier contrat de mariage, le 1er mai 1572, avec Jean de Royère, écuyer, co-seigneur de Monneys. Elle était veuve de Charles de Saintours le 26 novembre 1581, et vivait encore le 26 octobre 1604;

9°. Antoinette Foucauld, qui s'allia, par traité du 30 août 1574, avec Raimond *de Saintours*, écuyer, seigneur de la Bleynie, fils de Gaston de Saintours, écuyer, seigneur de la Bleynie, et de dame Charlotte de Siorac;

10°. Marguerite Foucauld, morte avant 1572;

11°. Gabrielle Foucauld, qui ne paraît pas avoir été mariée.

XV. Jean FOUCAULD, IIIe du nom, seigneur de Lardimalie, etc., baron d'Auberoche, gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges, gentilhomme ordinaire de la chambre, puis chambellan du roi Henri IV, né le 15 février 1542 (*v. st.*), fut un personnage considérable (1), tant par les emplois importants dont il fut revêtu, que par la confiance dont le roi Henri le Grand l'honora. Ce prince, aux intérêts duquel Jean Foucauld de Lardimalie se dévoua dès qu'il put porter les armes, le nomma, le 15 juin 1574, gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges, en l'absence du seigneur de Hautefort, *ayant depuis long-temps* (dit le roi de Navarre dans ces lettres) *bonne connaissance de sa personne et de son affection au*

(1) Voyez le *Mercure de France*, février 1767.

bien de ses affaires; il prêta serment pour cette charge entre les mains du chancelier de Navarre le 19 juillet suivant. Le seigneur de Lardimalie fut retenu dans l'état et office de gentilhomme ordinaire de la chambre du même prince, par lettres du 29 juillet 1576. Il obtint un certificat de service actuel dans cette dernière charge, du vicomte de Turenne, premier gentilhomme de la chambre de sa majesté, daté de Mantes le 3 octobre 1590, et prêta le serment le même jour. Le roi de Navarre lui écrivit de Montauban le 19 août 1578, pour lui dire que « Délibérant de » partir bientôt pour aller recueillir la reine et sa femme, qui » venaient en ce pays, et désirant d'être accompagné de ses servi- » teurs et amis, au nombre desquels il le tenait des plus affec- » tionnés, il le prie bien fort de se tenir prêt pour le venir trouver » lorsqu'il le manderait, etc. » Cette lettre, dont la suscription est *à M. de Lardimaillye,* est signée *votre bien bon amy* HENRY. Le même prince lui écrivit une seconde lettre, pour le même objet, de Nérac, le 16 (le nom du mois est emporté par vetusté du papier) 1578 : elle est signée *votre bien affectionné amy Henry.* Il lui en écrivit encore deux autres, qu'on ne rapporte pas, pour abréger cet article. Jean III fut présent, en 1578, au contrat de mariage de Jean Foucauld, son cousin, avec Esther du Lau. Il reconnut, par acte passé le 27 janvier 1579, devoir à Esme (Edme) de Hautefort, écuyer, seigneur de Thénon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, la somme de 2000 livres, à cause de la résignation qu'il lui avait faite de l'état et office de gouverneur pour le roi de Navarre en ses comté de Périgord et vicomté de Limoges. Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), écrivit au même seigneur de Lardimalie, de Nérac le 8 février 1579, une lettre dans laquelle ce prince s'exprime ainsi : « Je puis vous as- » seurer que j'ay en estime vous et vostre vertu, et ay autant de » contentement de vous, que vous le sçauriez desirer, ainsi que » les effets vous le feront toujours paroistre ; et partant je vous prie » faire estat de moi, pour le regard du gouvernement de mon » comté de Périgord et vicomté de Limoges, pour quelques occa- » sions que je vous diray, quand la commodité se présentera, etc. » Cette lettre est signée *vostre bien bon et assuré amy,* HENRY. Il est nommé de même dans une autre lettre, que le même prince lui écrivit de Nérac le 7 janvier 1582, pour lui apprendre qu'il l'a-

vait choisi pour accompagner, jusqu'à Saint-Jean-d'Angely, la reine, son épouse, qui partait pour se rendre à la cour. L'apostille à cette lettre, qui est de la propre main de ce prince, est conçue en ces termes : « *Je vous prye derrechef de vous préparer à faire* »*ce voyage. Votre bien bon amy*, Henry. » Jean Foucauld acquit de Bertrand de la Valade les justices haute, moyenne et basse des paroisses de Saint-Pierre de Chignac et d'Eyliac, en la châtellenie d'Auberoche, le 21 avril 1583, et fit hommage au roi de Navarre, tant pour la partie de Chignac, que pour ses maisons de Lardimalie et de Solignac, le 2 juin de la même année. Il acquit encore, du même Bertrand de la Valade, le 1er juillet suivant, la troisième partie de la forêt de Grandval, paroisse de Bars dans la châtellenie de Montignac-le-Comte. Le seigneur de Lardimalie donna avis à Henri, roi de Navarre, au mois de janvier 1586, de la nécessité de faire transporter à la hâte au château de Turenne, en Limosin, les titres du château de Montignac, attendu que ce château était sur le point d'être assiégé, comme il le fut en effet par le duc de Mayenne, chef de la Ligue (1). Henri IV, étant parvenu à la couronne de France, lui accorda par lettres datées du camp de Pont-Saint-Pierre le 29 octobre 1590, des provisions de l'état et charge de gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges, et de capitaine des château et châtellenie d'Ans, qui en dépendaient, vacante par la résignation de Jean de Biron, seigneur de Salagnac. Il fit serment pour cette charge entre les mains de Bernard Charon, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de Navarre et lieutenant-général en la sénéchaussée de Périgord, à Bergerac, le 3 mai 1591, et il en prit possession le 28 avril 1595. Le seigneur de Lardimalie fut nommé commissaire de sa majesté, avec un président de la chambre des comptes, à Pau, par lettres du 29 décembre 1599, pour faire des

(1) Le seigneur de Lardimalie commandait une partie de l'infanterie lors de la prise de Bazas en 1587; mais le capitaine Favas défit cette infanterie, qui s'était retirée dans un bois. Jean Foucauld, avec quelques gens à cheval, gagna le château, et reprit Langon en la même année; mais, ne pouvant conserver cette place, il la fit démanteler pour se retirer à Allias. Pendant cette marche, le capitaine Favas attira Lardimalie dans une embuscade, où ses gens de pied furent défaits. C'est par erreur que d'Aubigné, dans *l'Histoire universelle*, t. 3, p. 25, en parlant de ces faits, l'appelle *Largemarie*.

aliénations du domaine de la vicomté de Limoges, jusqu'à concurrence de la somme de mille écus de rente; c'est ce que l'on apprend par une aliénation que ces deux commissaires firent en faveur de Gui de Badefol, seigneur de Peyraux, de la justice haute, moyenne et basse de Bersac, par acte passé en la ville de Périgueux le 8 août 1600 : Jean Foucauld est qualifié, dans cet acte, *conseiller du roi et son chambellan, gouverneur ez comté de Périgord et vicomté de Limoges.* Il a aussi la qualité de chambellan de sa majesté, dans le contrat d'acquisition, qu'il fit en la même année 1600, de la baronnie d'Auberoche, ainsi que dans les lettres qui lui furent délivrées par le roi, en 1601, pour procéder à l'aliénation du restant des domaines, dans les comté de Périgord et vicomté de Limoges, desquels il vendit une partie au nom du roi en 1602. Il fut nommé exécuteur du testament de Jean Foucauld, seigneur de Cubjac, son cousin-germain, du 11 septembre 1606. Le seigneur de Lardimalie fit le sien en la même année, et fut tué d'un coup de canon à un assaut (1). Jean Foucauld avait épousé, par contrat passé au château des Bories, paroisse d'Antonne, en Périgord, le 6 mars 1568, Marguerite DE SAINT-ASTIER, fille de Jacques de Saint-Astier, seigneur de Bories, gentilhomme de la maison du roi, chevalier de son ordre, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et de dame Marguerite de Cauna, qui lui constituèrent en dot la somme de 6000 livres, etc.; son mari lui donna pouvoir, le 25 juin 1583, pour consommer l'acquisition qu'ils firent le 1er juillet suivant de la troisième partie de la forêt de Grandval; enfin elle est nommée Marguerite des Bories, douairière de Lardimalie, au contrat de mariage de Henri son fils, du 19 septembre 1608. De ce mariage sont provenus :

DE SAINT-ASTIER : d'argent, à 3 aigles de sable en chef, 2 et 1, et 3 cloches du même émail en pointe, bataillées d'or et posées de même.

1°. Henri, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Charles Foucauld, seigneur d'Eyliac, baron d'Auberoche, né et baptisé le 11 octobre 1573. Il eut pour marraine Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur du roi Henri IV, qui, étant parvenu à la couronne de France, lui accorda un office de conseiller au parlement de Bordeaux en 1608. Il avait été présent au testament de Jean Foucauld,

(1) Un poète du temps fit à cette occasion son éloge en vers, et tira de son nom *Jehan Foucault*, cet anagrame curieux : « *Dam et de fait un loyal chevalier* ».

seigneur de Cubjac, son cousin, du 11 septembre 1606. Il était, en 1619, curateur de François de Gascq, baron de Marcellus, son neveu, suivant un procès-verbal du 14 juin de cette année, et mourut avant le 22 février 1620;

3°. Jean Foucauld, écuyer, seigneur de Solignac, né le 7 avril 1580, et baptisé le 25 janvier 1581. Il vivait le 11 septembre 1606;

4°. Jacques Foucauld, écuyer, seigneur de la Lande, né le 22 septembre 1584. Il consentit aux articles de mariage, accordés le 9 décembre 1635, entre François de Gascq, seigneur baron de Marcellus, son neveu, et Esther Sacriste de Malvirade. Il est qualifié seigneur de Saint-Crépin et de la Dauge en Agenais, dans la transaction qu'il passa, le 16 janvier 1623, avec son frère Henri, sur le partage des successions de leurs père, mère et frères;

5°. N.... Foucauld, mort peu après sa naissance;

6°. Madelaine Foucauld, née le 25 juillet 1570, morte jeune;

7°. Henriette Foucauld, née le 1er novembre 1576, mariée, par contrat du 7 janvier 1606, avec Raimond *de Jaubert*, vicomte de Nanthiac, seigneur de Lancinade, de Juvenie, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII. Elle fit son testament le 3 janvier 1659;

8°. Susanne Foucauld, née le 10 décembre 1577, mariée, par contrat du 8 mai 1596, avec Gabriel *de Gascq*, écuyer, seigneur de Tersac et de Marcellus, président au parlement de Bordeaux, dont elle était veuve le 14 juin 1619 (1);

9°. Jeanne Foucauld, née le 7 avril 1579, qui épousa, par contrat passé au château de Lardimalie le 12 décembre 1602, Jean *de Vassal*, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Barde, de Perdigat et du Cluzeau, fils de François de Vassal, seigneur de la Barde et de Perdigat, et d'Anne de Saintours de la Bourlie, sa seconde femme;

10°. Anne Foucauld, née le 18 mai 1581;

11°. Hélène Foucauld, née le 6 février 1583;

12°. Catherine Foucauld, née le 6 juin 1586;

13°. N.... Foucauld, née le 19 novembre 1589, morte peu après sa naissance;

14°. Louise-Foucauld, née le 15 avril 1591.

---

(1) François de Gascq, baron de Marcellus, fils aîné de Gabriel et de Susanne Foucauld, épousa, par contrat du 9 décembre 1635, Esther Sacriste de Malvirade, du consentement de Jacques Foucauld, seigneur de la Lande, son oncle maternel, et eut de son mariage Jacques de Gascq, qui fut tenu sur les fonts de baptême, le 10 mai 1651, par Jacques Foucauld, baron d'Auberoche, son cousin, et Susanne Foucauld, son aïeule paternelle, laquelle avait aussi été présente au contrat de mariage de Joseph de Gascq, seigneur de Tersac, son second fils, du 16 mai 1644.

XVI. Henri Foucauld, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lardimalie et de Solignac, baron d'Auberoche, etc., né le 31 août 1569 et baptisé le 25 juillet 1576, eut l'honneur d'avoir pour parrain au baptême, le roi Henri IV. Il obtint de Louis XIII, en 1611, avec Charles Foucauld, son frère, des lettres patentes pour l'établissement de foires et de marchés au bourg et paroisse de Saint-Pierre de Chignac. Il transigea, avec son frère Jacques, sur les successions de leurs père et mère, et de leurs frères Charles et Jean, le 16 janvier 1623. Henri Foucauld est qualifié *seigneur de Lardimalie et baron d'Auberoche* dans le contrat de mariage de Jacques, son fils, du 15 juillet 1639; et il est mentionné pour la dernière fois, dans une transaction passée le 9 mars 1658, entre François, son fils, et Henri, son petit fils, dans laquelle dame Lucrèce de Saint-Astier, sa femme, est dite morte *intestat.* Il paraît qu'Henri Foucauld ne vivait plus lui-même à cette époque. Il avait épousé, par contrat passé en la juridiction de Villefranche, en Périgord, le 19 septembre 1608, Lucrèce de Saint-Astier des Bories, sa cousine-germaine, fille de feu Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, etc., et de dame Jeanne de Mellet de Fayolle. Ils obtinrent pour ce mariage dispense du deuxième degré de consanguinité, par lettres du roi, la reine régente sa mère étant présente; on voit par cette dispense, qui fut enregistrée en la sénéchaussée de Périgord le 3 février 1612, qu'ils suivaient la religion prétendue réformée. De leur mariage naquirent :

De Saint-Astier : comme à la page 27.

1°. Jacques Foucauld, qui suit;
2°. François Foucauld, duquel sont issus *les seigneurs* de la Faye, rapportés plus bas;
3°. Susanne Foucauld, mariée, en 1633, à Hélie *de la Crosse,* écuyer, seigneur de Salfranges;
4°. Marguerite Foucauld, femme de Léonard *d'Aitz,* écuyer, seigneur de Meymy, lequel fit son testament en 1647. Il était fils d'Isaac d'Aitz, écuyer, seigneur de Meymy et de la Feuillade, et d'Anne de Villedon.

XVII. Jacques Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, etc., épousa, par contrat passé le 15 juillet 1639, Marie de Calvimont, sœur de Gabriel de Calvimont, chevalier, seigneur de Châteauvieux et de la Motte-Montravel, et fille de messire Jacques de Calvimont, chevalier, baron des Tours-de-

De Calvimont : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

Montaigne, de Néac, en Bordelais, seigneur du Cros, de Châteauvieux, et de la Motte-Montravel en Périgord, et de dame Marguerite de Lansac de Roquetaillade, sa première femme. Marie de Calvimont fit le 10 octobre 1645 son testament, par lequel elle nomma son mari exécuteur de ses dernières volontés, et fit des legs à ses quatre enfants. Jacques Foucauld passa un accord, le 30 octobre 1646, avec François de la Faye, écuyer, seigneur de ce lieu et de Puygolfier, au sujet de devoirs non remplis et de rentes non payées par les tenanciers et emphitéotes des tènements de la Peyre, la Mourandie, la Bourdarie, la Garde, du Puy-d'Andrimont et autres fiefs, mouvants de sa directe. Il passa un autre accord au château du Cros, paroisse de Saint-Antoine en Périgord, le 12 juillet 1651, avec ses beau-père et belle-mère, sur le paiement du reste de la dot de défunte Marie de Calvimont, sa femme, et mourut à la fleur de son âge vers l'an 1652 : en effet il est rappelé, comme défunt, dans une transaction passée entre son fils et son frère le 9 mars 1658, acte dans lequel Jacques Foucauld est qualifié seigneur baron d'Auberoche. Ses enfants furent :

1°. Henri, II[e] du nom, qui suit ;

2°. Léon, I[er] du nom, qui a formé la branche *des seigneurs* DE BLIS et DE LA RENAUDIE, rapportée ci-après ;

3°. Charles Foucauld, mort avant le 1[er] septembre 1673, époque à laquelle ses deux frères transigèrent à l'occasion de sa succession ;

4°. Jeanne Foucauld, mariée, par contrat du 7 février 1657, avec Pierre *Chancel*, écuyer, sieur de la Chalupie et du Basty, avocat au parlement de Bordeaux, fils de Jean Chancel, écuyer, sieur de Genebrières, et de Marguerite de Marquessac.

XVIII. Henri FOUCAULD, II[e] du nom, chevalier, seigneur-marquis de Lardimalie (1), baron d'Auberoche, etc., est nommé dans le testament de sa mère du 10 octobre 1645. Il défendit, avec François Foucauld, seigneur de la Faye, son oncle, le château de Lardimalie, assiégé par les rebelles, pendant les troubles de Guienne en 1653, et passa une transaction, le 9 mars 1658, avec François, son oncle, sur les successions de ses aïeul et aïeule pa-

(1) Il a cette qualification dans l'acte du 9 mars 1658.

ternels, que son père n'avait point acceptées. Il avait fait dresser le 23 octobre 1653, par Jean Charon, écuyer, seigneur de Sensenat, magistrat au présidial de Périgueux, un procès-verbal sur les dégâts et la perte de son château qu'il avait été obligé d'abandonner après avoir été assiégé deux fois à coups de canon par le marquis de Chanlot, gouverneur pour M. le prince de Condé en la ville de Périgueux dans le temps où ce prince s'était jeté dans le partie de la fronde. Ce fait fut attesté par messire Charles de Hautefort, chevalier, seigneur de Marquessac, Jacques d'Aubusson, chevalier, seigneur de Vilhac et de Miremont, Jean de Losse, chevalier, seigneur de ce lieu et de Calamane, Joseph de la Bermondie, chevalier, vicomte d'Auberoche et autres. Henri Foucauld fut assisté dans cet acte par Bernard Foucauld de Cubjac, écuyer, sieur de la Roche, son cousin. Il eut acte de la présentation de ses titres de noblesse en 1666, et il commandait, en 1668, une compagnie de chevau-légers, que le marquis de Pompadour, lieutenant-général en Limosin, eut ordre de faire recevoir et loger. Le 19 août de cette année. Henri Foucauld transigea, par acte du 1er septembre 1673, avec Léon Foucauld, seigneur de Solignac, son frère, au sujet de leurs droits paternels, maternels et fraternels. Par acte du 3 mars 1677, Henri Foucauld donna à Nicolas Alexandre, écuyer, sieur de la Rolandie, garde des sceaux au siége présidial de la ville de Périgueux, toute la justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère sur la maison de la Rolandie, sous l'hommage d'une paire de gants de dix sols ; il passa un accord le 4 novembre 1681, avec Jean Cyrus, marquis de Losse, sur le paiement des intérêts d'une somme de 15,000 fr. à lui donnée, à prendre par le feu seigneur de Losse sur la marquise de Navailles; reçut un hommage, le 25 janvier 1696, d'Antoine Gaultier, bourgeois de Périgueux, à cause de la métairie de Chignaguet, paroisse de Blis, mouvante noblement de lui, sous la redevance d'une paire d'éperons dorés, et ne vivait plus, de même que sa femme, lors du contrat de mariage de David Foucauld, leur fils, du 24 mars 1710. Il avait épousé, par contrat passé au château de Losse, paroisse de Thonac, en Périgord, le 21 avril 1658, demoiselle Susanne DE LOSSE, fille de messire Jean de Losse, chevalier, seigneur de ce lieu, de Calamane, de Glandie-

DE LOSSE : d'azur, à 9 étoiles à 6 rais d'or, 3, 3 et 3.

rards et de Saint-Léon, et de dame Jeanne de Montaut-Bénac (1). De cette alliance vinrent :

1°. David Foucauld, qui suit ;
2°. Jeanne Foucauld, mariée, par contrat du 4 août 1684, avec François *Rougier,* chevalier, seigneur de Mesplier et d'Agonac.

XIX. David Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, seigneur de Saint-Crépin, etc., reçut une quittance, le 19 avril 1710, de Jean Orsanne, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, de la somme de 1,522 liv. 10 sols, qu'il lui avait payée pour raison de certaines rentes; transigea le 24 mars 1711, avec François Rougier, chevalier, seigneur de Mesplier, son beau-frère, pour raison de la dot promise à Jeanne Foucauld, fille aînée des défunts seigneur et dame de Lardimalie; fit vente, le 20 mars 1713, à messire David de Lardimalie, chevalier, seigneur de la Roque, Saint-Sauveur et autres places, et à dame Louise de Charon, son épouse, d'une maison sise dans le village de Bourzac, et ne vivait plus le 20 août 1726, lorsque sa veuve paya à messire Philibert de Foucauld, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, leur fils, la somme de 8,000 livres pour tous ses droits, et en reçut quittance le même jour. David Foucauld avait épousé, par contrat passé le 24 mars 1710, Honorée Souc de Plancher, demoiselle de la Brousse, fille de noble Arnaud Souc, écuyer, seigneur de Plancher, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Anne de Salleton. Cette dame transigea sur la succession de son mari, avec ses fils, le 27 octobre 1738. De cette alliance naquirent:

Souc : d'argent, au chêne de sinople et deux guis de chêne du même, mouvants de la souche; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Arnaud, qui suit ;
2°. Philibert, marquis de Foucauld, baron d'Auberoche, etc., capitaine des

(1) Susanne de Losse était tante de Philippe de Montaut, duc de Navailles, pair et maréchal de France, et cousine-germaine de Françoise de Montaut, duchesse d'Elbeuf, de Gabrielle-Éléonore, marquise de Rothelin, et de Gabrielle, marquise de Pompadour-Laurière. Son bisaïeul, Jean, seigneur de Losse, capitaine de la 1re compagnie des gardes-du-corps du roi Henri III, avait été nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit à sa création, mais il était mort avant d'avoir été reçu.

vaisseaux du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Après avoir fait plusieurs campagnes de 1733 à 1737, en qualité d'aide d'artillerie de la marine, sous les ordres de MM. d'Antin et de Caylus, et avoir servi, en 1738, dans le bataillon de la marine, formé pour aller combattre à la Louisiane les sauvages Chicachas, il fit, sous les ordres de MM. de Conteneuil, de Chavereau et de la Gallissonnière, les campagnes de 1741, 42, 43, 44 et 1745; commanda la corvette *la Badine*, en 1746, sous les ordres de M. du Chaufour, et empêcha, par sa bonne contenance, l'attaque de la flotte; passa, en 1747, au commandement de *la Fauvette*, et s'empara *du Prince de Galles*, corsaire ennemi, en 1748, commandant alors *l'Amaranthe*; fut employé en second sur la frégate *la Fidèle*, pendant les campagnes de 1749 et 1750, et commanda en chef, en 1751, la croisière contre les interlopes de Saint-Domingue. En 1753, il monta le vaisseau *le Caméléon*, qui essuya un naufrage; servit sous les ordres de M. de Bauffremont en 1754 et 1755, et fut employé, en 1756, sur *le Diadème*, commandé par M. de Rosily, qui soutint à la côte de Saint-Domingue un glorieux combat contre le vaisseau anglais *le Greenwick*, armé de 50 canons; ce vaisseau ayant été pris, le commandement en fut confié au marquis de Foucauld. Dans la même année, il protégea la flotte marchande qui était alors à Saint-Domingue, et soutint contre les Anglais un combat qui décida du salut de cette flotte. Employé sous M. de Kersaint pendant la campagne de 1758, le marquis de Foucauld fut cité honorablement dans la relation du combat du 21 octobre contre une escadre anglaise (1). Il fit encore la campagne de 1759, sous le chevalier de Rohan, sur le vaisseau *le Bizarre*, et y reçut une blessure grave le 20 novembre de cette année. Le 16 novembre 1762 il fit dresser un procès-verbal pour constater que les anciennes armes de la branche de Foucauld-Saint-Germain étaient *un lion*, ainsi que l'a toujours porté celle des seigneurs de Lardimalie. Philibert Foucauld avait épousé, par contrat du 1er décembre 1761, Marguerite-Henriette *de la Roche*, fille de noble Pierre de la Roche, en Forèz, et de Marguerite le Bel, et veuve de Jean-Baptiste-Jacques Boucher, écuyer, trésorier-général des colonies françaises de l'Amérique.

XX. Arnaud Foucauld, chevalier, seigneur marquis de Lardimalie, baron d'Auberoche, seigneur de Saint-Pierre de Chignac, de Saint-Crépin, de Sainte-Marie de Chignac, etc., qualifié haut et puissant seigneur, fut reçu page du roi en sa petite écurie en 1727, et ensuite nommé capitaine au régiment Dauphin, dragons, puis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il transigea avec sa mère et son frère, sur la succession de son père,

(1) *Gazette de France* du 21 janvier 1759.

par acte du 27 octobre 1738; reçut une déclaration de biens mouvants de lui le 16 avril 1749, et rendit hommage au roi, devant les présidents-trésoriers de France, généraux des finances à Bordeaux, au nom de sa femme, dame de Monsac, le 14 mars 1755, pour la terre et seigneurie de Monsac, et des domaines, fiefs, cens et rentes, situés dans la sénéchaussée de Sarlat, relevants de S. M. à cause de son comté du Périgord. Le marquis de Lardimalie mourut le 9 et fut inhumé le 10 janvier 1784, âgé d'environ soixante-quatorze ans. Il avait épousé, par contrat du 9 mai 1743, Marie-Marguerite DE COMARQUE, fille unique de haut et puissant seigneur messire François de Comarque, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monsac et de Signac, et de dame Marguerite de Saint-Exupery, dont il eut deux fils et trois filles :

DE COMARQUE : d'azur, à l'arche d'alliance d'argent, surmontée de deux étoiles d'or.

1°. Louis, dont l'article viendra;

2°. Autre Louis, marquis de Foucauld, né le 29 novembre 1755. Il fut reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en la langue de Provence, en vertu d'un bref du pape du 23 avril 1762. (La quittance de son droit de passage est du 9 mai 1764.) Député de la noblesse du Périgord aux états-généraux du royaume en 1789, le marquis de Foucauld se fit constamment remarquer parmi les membres les plus distingués de l'assemblée nationale, soit par ses talents et ses qualités chevaleresques, soit par le zèle ardent et infatigable avec lequel il défendit les droits du trône et les ministres de la religion contre les envahissements et l'oppression des révolutionnaires. Ne pouvant pas, sans violer son mandat, voter l'emprunt que demanda M. Necker, dans la séance du 7 août 1789, le marquis de Foucauld déclara qu'il engageait ses commettants jusqu'à la concurrence de 600,000 livres, à quoi montait toute sa fortune. Ce généreux dévouement excita une vive sensation dans l'assemblée. Le 10 septembre, il parvint à faire écarter et retirer une adresse violente qu'une députation de la ville de Rennes avait envoyée contre le *veto* royal. Il justifia l'émigration de ceux que leur attachement connu à la monarchie et aux principes religieux forçait à s'expatrier, pour se soustraire à de cruelles persécutions et à la mort, et invoqua vainement l'emploi de la force publique contre cet essaim de spoliateurs et d'incendiaires de châteaux qui parcouraient librement toutes les provinces et portaient la terreur et la désolation dans les familles. Il demanda la poursuite de la procédure relative aux attentats du 6 octobre, sans égard pour les membres de l'assemblée qui s'y trouvaient impliqués. Le 23 août 1790, inculpé dans l'affaire de l'abbé de Barmond, son ami, et de Bonne-Savardin, pour avoir donné généreusement asile à ce dernier, et avoir favorisé sa fuite, il déclara qu'il acceptait l'accusation, et que, dans toute cir-

constance semblable, on le trouverait le même. Dans la séance orageuse du 18 septembre, le marquis de Foucauld défia hautement ceux qui osèrent appuyer la motion d'envoyer à l'abbaye les députés du côté droit qui persisteraient à interrompre un orateur sans mandat, qui faisait entendre les principes et les vœux les plus révolutionnaires. Dans la séance du 21 octobre, il fit, avec Cazalès, d'éloquents et inutiles efforts pour que le drapeau républicain ne fût pas substitué à l'antique pavillon de la monarchie; refusa de prendre part à la délibération du 21 janvier 1791 sur la constitution civile du clergé, et s'éleva, dans la séance du 26, avec l'abbé Maury, Cazalès et M. de Montlosier, contre le projet de remplacer les ministres du culte qui ne voulaient pas prêter le serment civique. Le 8 août, lors de la discussion sur l'acte constitutionnel, le marquis de Foucauld s'écria qu'il persistait avec la minorité dans les protestations qu'il n'avait cessé de faire contre les usurpations faites depuis deux ans contre l'autorité royale; enfin, dans la séance du 18 du même mois, le marquis de Foucauld interpella vivement le président de l'assemblée nationale, en lui reprochant d'avoir rendu, pour ainsi dire, à lui seul le décret odieux qui assurait des récompenses aux hommes qui avaient arrêté l'infortuné Louis XVI à Varennes, et ajouta qu'il s'inscrivait en faux contre le président de l'assemblée. Le marquis de Foucauld se rallia à l'étendart des princes, fit toutes les campagnes de l'émigration, et il rentra dans ses foyers en 1801, lorsqu'une pacification générale eut enlevé toute espérance aux défenseurs de la monarchie française. Retiré dans ses terres, il s'occupait à faire réparer les dégradations faites pendant la révolution, à son château de Lardimalie, lorsque l'écroulement d'un vieil escalier en pierre termina ses jours le 2 mai 1805. La mort de ce loyal et généreux chevalier a excité des regrets universels, et a laissé dans le cœur de tous les gens de bien des souvenirs de reconnaissance et d'estime qui lui survivront long-temps. Son épouse, N..... *de Mauroy*, d'une famille noble de Champagne, est morte sans enfants le 8 août 1824;

3°. Anne Foucauld l'aînée, née le 23 octobre 1746, morte en 1761;

4°. Anne Foucauld la jeune, née le 8 juin 1750, mariée à messire Jean *de Lamberterie*, écuyer, seigneur du Chalard, dans la paroisse de Rouffignac;

5°. Anne Foucauld la cadette, née le 8 et baptisée le 9 mai 1753, religieuse à l'abbaye de Ligueux, où elle fut admise au noviciat le 29 janvier 1771; elle est décédée en 1826.

XXI. Louis Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, etc., *dit* le comte de Foucauld, né le 17 mars 1744 et baptisé le 26 mars 1746, fut reçu page du roi en sa petite écurie le 24 juin 1761. Il passa ensuite officier dans les grenadiers de France, et mourut *intestat*, sans postérité, peu de temps après

Arnaud, son père, décédé, comme il a été dit, en 1784. Le comte de Foucauld avait épousé, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 4 avril 1769, Hélène-Françoise DE MONTDRAGON, dame de la cour d'Acé, de Cheffraizon, de la Papillonière, etc., fille unique de Jean-Cyprien de Montdragon, chevalier, seigneur de la cour d'Acé, etc., ancien officier de cavalerie (issu d'une noblesse de chevalerie, prouvée depuis l'an 1300), et de Marie-Antoinette-Madelaine Le Gras, fille de François Le Gras, chevalier, marquis de Luart, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et intendant de Perpignan.

DE MONTDRAGON :

SEIGNEURS DE BLIS ET DE LA RENAUDIE.

XVIII. Léon FOUCAULD, Ier du nom, chevalier, seigneur de Solignac, de Blis, etc., second fils de Jacques Foucauld, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche, et de Marie de Calvimont, partagea avec Henri, son frère, par acte passé au château de Lardimalie le 1er septembre 1673, les biens de feu Jacques Foucauld et Marie de Calvimont, leurs père et mère, de l'avis de messire Gabriel de Calvimont, chevalier, seigneur de Châteauvieux, de la Motte-Montravel et du Trancard, vicomte de Servanche, leur oncle, et de messire Jean de Cugnac, chevalier, seigneur de Loubejac et de Trigonan. Léon ne vivait plus en 1724; il avait épousé, par contrat passé au faubourg de la ville de Périgueux, le 14 mars 1674, Anne DE VERGNES, dame de Planeau, veuve de messire Jean Mosnier, écuyer, seigneur de Planeau, et fille de feu Jean de Vergnes, écuyer, seigneur de la Borie du Pont, et de demoiselle Jeanne de Rondarel : elle était aussi décédée lors du mariage de son fils aîné en 1724. Leurs enfants furent :

DE VERGNES.

1°. Léon, IIe du nom, qui suit;

2°. Martin Foucauld, chevalier, seigneur de Bord, capitaine de cavalerie au régiment de la Brétêche, qui fit un accord, le 25 octobre 1737, avec Léon Foucauld, son frère aîné, au sujet des successions de leurs père et mère. Il laissa de N.... *de Rancé de Montbéliard,* sa femme :

N.... Foucauld, mariée à N.... *de Brébant,* qu'elle rendit père de :

N.... de Brébant, femme du marquis de Portes, brigadier des armées du roi.

XIX. Léon FOUCAULD, IIe du nom, chevalier, seigneur de Blis. de la Renaudie, du Pont, de Clérac, etc., *dit* le vicomte de Foucauld, né le 22 et baptisé le 29 janvier 1678, était mort le 12 février 1768, lors du contrat de mariage de François, son fils aîné. Il avait épousé, par contrat passé au village de la Bertinie, paroisse de Campagnac-de-Montclar, le 30 novembre 1724, Susanne DE TESSIÈRES, demoiselle de la Bertinie, fille de messire François de Tessières, écuyer, seigneur de Maisonneuve, et de Marie de la Rigaudie : elle vivait encore en 1787. De ce mariage sont provenus :

DE TESSIÈRES : losangé d'argent et de gueules.

1°. François, dont l'article viendra ;
2°. Jean Foucauld, né au château de la Renaudie, paroisse de Lembras, le 23 octobre 1728, sous-lieutenant dans le corps royal d'artillerie le 9 septembre 1747, puis capitaine en premier dans le même corps le 16 juin 1766;
3°. Jean-Baptiste, *dit* le chevalier de Foucauld, né le 6 décembre 1729, lieutenant, puis capitaine au régiment d'Enghien en 1745 et 1755, et ensuite major de la place de Nantes en Bretagne ;
4°. Gabriel Foucauld, né le 23 février 1731, d'abord sous-lieutenant au corps royal d'artillerie le 9 septembre 1747, et mort en 1763, capitaine dans le même corps ;
5°. François Foucauld, né le 4 février 1734, tué à la bataille de Crewelt en 1758, étant lieutenant au régiment d'Enghien depuis 1755;
6°. Autre François Foucauld, né le 4 septembre 1736, officier au régiment de Picardie le 28 août 1758, et lieutenant au même régiment en 1759 ;
7°. Marie Foucauld, née le 8 avril 1727, mariée, par contrat du 28 octobre 1770, à Jean *de Fayolle*, sous-brigadier des gardes-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
8°. Autre Marie Foucauld, née le 4 février 1738, qui fut élevée à Saint-Cyr, et vivait encore sans alliance en 1775.

XX. François, vicomte de FOUCAULD, chevalier, seigneur de la Renaudie, du Pont, etc., né le 18 mars 1726, fut fait mousquetaire du roi de la première compagnie en 1742, lieutenant au régiment d'Enghien en mars 1744, aide-major du même régiment le 13 août 1750, capitaine le 22 août 1754, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1759, major du régiment de l'Ile de France, infanterie, le 19 février 1766, et breveté lieutenant-colonel le 17 juin 1770. Il s'était trouvé à l'attaque des lignes de Weissembourg et au siége de Fribourg en 1744; avait fait partie de l'arrière-garde au passage du Rhin en 1745; s'était aussi trouvé aux siéges de

Mons et de Charleroy et à la bataille de Raucoux en 1746, à celle de Lawfeldt le 2 juillet 1747, au siége de Maëstricht en 1748, à la bataille d'Hastembeck, où il fut blessé, en 1756, à celle de Crévelt en 1758, à celle de Minden en 1759, et à l'affaire de Vasbourg en 1760. Étant major du régiment d'infanterie de l'Ile de France, il obtint du roi, le 17 juin 1770, une commission pour tenir rang de lieutenant-colonel dans les troupes d'infanterie de sa Majesté, et fut créé successivement brigadier et maréchal-de-camp les 1ers mars 1780 et 1er janvier 1784. Le vicomte de Foucauld est décédé en avril 1802. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de Béthune le 12 février 1768, demoiselle Jeanne-Françoise-Josèphe DE BEAULAINCOURT DE MARLES, d'une très-ancienne famille noble d'Artois, fille aînée de messire Alexandre-Auguste de Beaulaincourt, chevalier, comte de Marles, seigneur de la Beuvrière, etc., et de feu dame Thérèse-Henriette-Vedastine Henry, dame de Vaudricourt. La vicomtesse de Foucauld a survécu à son mari jusqu'en 181... De ce mariage sont issus :

DE BEAULAINCOURT : d'azur, à deux léopards lionnés d'or, adossés et accroupis, (leurs queues passées en double sautoir), surmontés d'une couronne du même.

1°. Alexandre-François-Joseph de Foucauld, né au mois de décembre 1769, page de la petite-écurie du roi en 1782, mort célibataire en 1790 ;
2°. Louis, dont l'article suit ;
3°. Valentin-Auguste-Joseph de Foucauld, né à la Renaudie, près Bergerac en Périgord, le 8 septembre 1783, admis de minorité chevalier de Malte en la langue d'Auvergne le 29 avril 1784, marié à la Pugnoy, près Béthune en Artois, le 23 juin 1811, avec Marie-Constance-Henriette-Charlotte *du Hays*, née le 7 septembre 1785, fille de défunt messire Jacques-François-Joseph-Sylvain du Hays, chevalier, seigneur de la Plesse, de Warius, de Grismenil, de Saliau, etc., et de dame Marie-Françoise-Charlotte-Josèphe Delevigne, dame du Mont-Éventé, dont il a :
   A. Valentine-Marie-Françoise-Lovely de Foucauld, née à la Renaudie le 5 mars 1812;
   B. Marie-Charlotte-Josèphe de Foucauld, née au Mont-Éventé le 12 avril 1817.

XXI. Louis DE FOUCAULD, reçu chevalier de Malte de minorité, élève de la marine royale en 1788, depuis officier dans les gardes wallonnes, en Espagne, pendant les troubles de France, a épousé, le 25 juin 1807, Joséphine DE SOUILLAC, fille de Jean-Georges, marquis de Souillac, seigneur de Bardon, de Bridoire, de Sanne, etc., en Périgord, et de demoiselle Lucrèce-Pauline de Joubert. De ce mariage sont issus un fils et une fille ;

DE SOUILLAC : d'or, à 3 épées rangées de gueules, ayant la pointe en bas.

1°. Louis de Foucauld, né en 1817;
2°. Mathilde de Foucauld, née en 1812.

SEIGNEURS DE LA FAYE D'AURIAC, *éteints.*

XVII. François FOUCAULD, écuyer, seigneur de la Faye, de Segalars, etc., second fils de Henri Foucauld, Iᵉʳ du nom, seigneur de Lardimalie, et de Lucrèce de Saint-Astier, défendit, pendant les troubles de Guienne, en 1653, les châteaux de Lardimalie et de la Faye, assiégés par les rebelles, et rendit hommage pour ses terres en 1667. Il avait épousé, en 1640, Catherine DE LA FAYE, dame de la Faye, fille d'Antoine de la Faye, chevalier, seigneur du lieu de ce nom, et de Puygolfier, et de dame Susanne de Pérusse-d'Escars. Ses enfants furent:

DE LA FAYE : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 fleurs de lys d'argent.

1°. Henri, IIᵉ du nom, qui suit;
2°. Théophile Foucauld, chevalier, seigneur de la Lande, qui assista au contrat de mariage d'Anne Foucauld de la Faye, sa nièce, en 1718, et, le même jour, à l'ouverture du testament de Henri, son frère aîné;
3°. Antoine Foucauld, chevalier, seigneur de Ségalars, qui fut aussi présent, le 25 juin 1718, au contrat de mariage d'Anne, sa nièce;
4°. Galliote Foucauld, demoiselle de la Lande, qui vivait encore en 1718.

XVIII. Henri FOUCAULD, IIᵉ du nom, chevalier, seigneur de la Faye d'Auriac, fit son testament le 15 mai 1709, et mourut en 1718. Il avait épousé, par contrat du 1ᵉʳ avril 1673, Gabrielle DE ROUFFIGNAC, dame de Marzac, fille de François de Rouffignac, chevalier, seigneur du Bastit, de Mayac, de Tursac, de Chaumont-sur-Loire, etc., et d'Anne Chapt de Rastignac; elle est nommée dans le testament de son mari du 15 mai 1709, par lequel il lui légua l'usufruit de ses biens; et elle fit procéder, étant veuve, à l'ouverture de ce testament le 25 juin 1718. Dans cet acte, son mari est dit mort depuis environ trois mois. Elle fut présente le même jour, 25 juin, au mariage d'Anne Foucauld, sa fille aînée. Elle avait eu trois filles:

DE ROUFFIGNAC : d'or, au lion de gueules.

1°. Anne Foucauld, dame de la Faye, instituée héritière universelle par le testament de son père. Elle fut mariée, par contrat du 25 juin 1718, à Louis *Foucauld-de-Pontbriant*, chevalier, seigneur de Mesmont, testa le 5 juillet 1729, et mourut sans postérité en 1752;

2°. Susanne Foucauld, mariée au seigneur *de Sainte-Marie,* avec lequel elle est nommée dans l'acte d'ouverture du testament de Henri, son frère, fait le 25 juin 1718;

3°. Isabeau Foucauld, nommée en 1709 et 1718. Anne Foucauld, sa sœur aînée, par son testament du 5 juillet 1729, lui fit don de la somme de 5000 liv.; elle est qualifiée *demoiselle de la Faye,* dans l'acte d'ouverture de ce testament, fait, en son absence, le 1er avril 1752, et auquel elle avait été sommée de comparaître.

SEIGNEURS DE CUBJAC, DE LA GARAUDIE, DE VAUX, etc.

XVI. François FOUCAULD, écuyer, seigneur de Cubjac et de la Garaudie, était le second fils de Bernard Foucauld, IIIe du nom, seigneur de Lardimalie, et d'Hélène Cothet du Peuch. Il assista au traité de mariage de Bernard Foucauld, son frère, seigneur de Lardimalie, du 25 février 1539 (*v. st.*); transigea pour ses droits avec ce dernier, le 8 juin 1548, et pour les droits de Gabrielle de Beaupuy, sa femme, par un autre acte du 22 septembre 1549, par lequel il autorisa cette dernière à passer un accord avec Hélie Seguin, notaire, et Jeannette de Beaupuy, sa femme, sur l'exécution du testament de feu Pierre Chapelle, *dit* Lambert, dont Gabrielle de Beaupuy était héritière universelle. François Foucauld ne vivait plus en 1578, lors du mariage de Jean Foucauld, son fils aîné, et il fut enterré dans l'église de Milhac. Il avait épousé, par contrat du 12 mai 1548, Gabrielle DE BEAUPUY (*de Bellopodio*), dame de Cubjac et de la Garaudie, sœur de Poncet de Beaupuy, écuyer, seigneur de la Garaudie, et de Jeannette de Beaupuy, mariée, par contrat du 28 décembre 1552, avec Geoffroi de Montagrier, écuyer, seigneur de Cheissac, et fille d'Antoine de Beaupuy et de damoiselle Catherine de Marquessac: elle était alors veuve en premières noces de Pierre Chapelle, *dit* Lambert. Elle fit deux testaments, le premier au château de la Garaudie le 18 décembre 1586, par lequel elle demanda à être inhumée dans l'église de Milhac, aux tombeaux de ses parents, et le second, le 13 février 1589. Elle transigea encore le 17 août suivant avec ses enfants, et fit don de tous ses acquets à Poncet, son fils puîné, par acte du 21 janvier 1594. Enfin elle fit deux autres testaments, l'un le 26 juillet 1595, et l'autre le 4 avril 1596, et elle ne vivait plus le 13 mai 1597, époque à laquelle ses enfants transi-

DE BEAUPUY: de gueules, au lion d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

gèrent aussi à l'occasion de sa succession. Elle fut enterrée, auprès de son mari, en l'église de Milhac, laissant, de son mariage:

1°. Jean III°, dont l'article suit;
2°. Poncet Foucauld, auteur de la branche *des seigneurs* DE LA GARAUDIE, DE LA BESSE, *etc.*, *vicomtes* DE MONTRÉAL, rapportée ci-après;
3°. Marguerite Foucauld, qui fut mariée 1°, par contrat du 4 mars 1564, à Jean *de Banes*, écuyer, veuf alors de Françoise de Royère; 2°, par contrat du 1er juillet 1580, à Guillaume, *dit* Guillem *de Banes*, écuyer, seigneur de la Montye. Elle est morte en 1588;
4°. Gabrielle Foucauld, légataire de sa mère le 18 décembre 1586.

XV. Jean FOUCAULD, III° du nom, écuyer, seigneur de Cubjac et de la Garaudie, transigea, avec sa mère et son frère, le 4 juin 1581. Sa mère lui légua 3,000 livres par son testament du 18 décembre 1586; et, par un autre testament du 13 février 1589, elle l'institua son héritier. Il transigea, le 17 août suivant, avec François Ribette, seigneur de la Raffinie, à cause de Jeanne de Banes, sa femme, instituée héritière universelle, par testament du 4 juin précédent, de Raimond de Banes, son frère consanguin, fils de Jean de Banes et de Marguerite Foucauld, sœur de Jean Foucauld, contractant, au sujet des biens de cette dernière, et passa une autre transaction avec Poncet Foucauld, seigneur de la Garaudie, son frère, le 13 mai 1597, touchant les biens successifs de Gabrielle de Beaupuy, leur mère, sur le partage desquels ils s'accordèrent, sans avoir égard aux deux derniers testaments de cette dame des 26 juillet 1595 et 4 avril 1596. Jean Foucauld fit son testament le 11 septembre 1606; élut sa sépulture au tombeau de ses prédécesseurs, en l'église de Cubjac; fit divers legs à ses enfants, et nomma son exécuteur testamentaire Jean Foucauld, seigneur de Lardimalie, gouverneur des comté de Périgord et vicomté de Limoges, son cousin-germain. Il avait épousé 1°, par articles du 24 septembre 1578, demoiselle Esther DU LAU, sœur de Gaston du Lau, écuyer, seigneur de la Coste, et fille de défunt François du Lau, écuyer, et de Marque de la Filolie, dame de Marquessac. A cet acte, furent présents plusieurs parents et amis, parmi lesquels on remarque Pierre de Marquessac, écuyer, seigneur de ce lieu, conseiller du roi, juge-mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Périgord, Jean Foucauld, écuyer, sei-

DU LAU: d'or, au laurier à 3 branches de sinople; au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre; à la bordure d'azur, chargée de 15 besants d'argent.

gneur de Lardimalie; Poncet Foucauld, seigneur de la Garaudie; Bernard Jay, seigneur de Beaufort; Pierre de Laval, seigneur du Ladou, Gabriel du Lau, seigneur du Meynasse, etc.; 2° Marguerite DU BOSCQ, laquelle fit son testament au château de Cubjac le 6 octobre 1602, institua son héritier universel Charles Foucauld, son fils, et légua 3,000 livres à chacune de ses trois filles. Elle ne vivait plus lors du testament de Jean Foucauld, IIIe du nom, son mari. Celui-ci eut pour enfants,

DU BOSCQ :

Du premier lit :

1°. Bernard IVe, dont l'article suit;

2°. Raimond Foucauld, nommé dans le testament de son père, du 11 septembre 1606, par lequel celui-ci confirma le don de 7000 l., qu'il lui avait fait, lors de son mariage, au mois de juillet précédent, avec Marguerite *de Garebœuf*, et le substitua à Bernard, son frère aîné. Raimond eut, entr'autres enfants;

Raimond Foucauld, écuyer, seigneur de Montbayol, père, par Françoise *Angevin*, sa femme, de:

Marie Foucauld, alliée, par contrat du 26 décembre 1671, avec Achilles *Jourdain*, écuyer, seigneur de Bolstillé et de Maisonnais, en Poitou;

3°. Marguerite Foucauld, demoiselle de la Sudrie, légataire de 5000 livres par le testament de son père en 1606. Elle fut mariée, par contrat du 2 juin 1614, avec Antoine *de Baudet*, écuyer, sieur du Couderc, fils de Denis de Baudet, écuyer, seigneur de Cardou, et de Jacquette de Beaumont, habitant le château de Cardou, paroisse de Bourniquel;

Du second lit :

4°. Charles Foucauld, auteur de la branche *des seigneurs* DE VAUX et DE DUSSAC, rapportée plus bas;

5°. Marie Foucauld, légataire de 3000 liv. par le testament de Marguerite du Boscq, sa mère, du 6 octobre 1602; elle n'était pas mariée en 1606;

6°. Gabrielle Foucauld, demoiselle du Roc, qui épousa, par contrat du 5 novembre 1618, Jean *de Galabert*, écuyer, sieur de Chourniac, habitant de la ville de Miremont;

7°. Esther Foucauld, non mariée en 1602.

XVI. Bernard FOUCAULD, IVe du nom, écuyer, seigneur de Cubjac, en partie d'Ans, et de Montbayol, fils aîné de Jean Foucauld et d'Esther du Lau, sa première femme, est qualifié écuyer,

seigneur de la Borie, dans le testament de son père, qui l'institua son héritier universel le 11 septembre 1606. Il fut présent aux mariages de Marguerite et Gabrielle, ses sœurs, en 1614 et 1618; transigea, le 16 novembre 1628, avec Charles Foucauld, seigneur de Vaux, son frère utérin; et le 27 juillet 1644, avec Antoine de Baudet, seigneur de Cardou. Le 5 juin 1648 il donna quittance, conjointement avec Jean Foucauld, son fils, à Antoine d'Arlot de Frugie, seigneur de Frugie, de la somme de 600 livres, pour restant de la dot promise à la dame de Cardou, sa sœur. Enfin il mourut dans un âge très-avancé le 30 janvier 1659, et fut enterré le lendemain à Cubjac. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, et dans la maison de François de la Borie, écuyer, seigneur de la Rampinsolle, le 31 décembre 1607, demoiselle Marie DE FAYOLLE, fille de feu Philippe de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, et de Catherine de Taillefer, *dite* de Grimoard. De ce mariage vinrent :

DE FAYOLLE : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Jean, IV° du nom, qui suit;

2°. Bertrand Foucauld, écuyer, seigneur de la Roche, qui passa un concordat, le 19 décembre 1664, avec Jeanne d'Arlot de Frugie, dame de Cubjac, sa belle-sœur, à raison des droits légitimaires qu'il pouvait avoir sur les biens de feu Bernard Foucauld et de Marie de Fayolle, ses père et mère. Il est nommé dans le procès-verbal de la production des titres de noblesse de la branche de Cubjac, du 1er décembre 1666. Il fit son testament le 3 mai 1697, dans la maison d'Hélie Foucauld, son neveu, à Périgueux; mourut le 20 mai de la même année, et fut enterré dans l'église de Cubjac. Il avait épousé 1°, par contrat du 20 décembre 1664, demoiselle Marguerite *Brouillet;* 2°, par contrat passé au lieu du Buisson, paroisse de Saint-Aignan de Hautefort, le 13 janvier 1673, Anne *Chouly,* demoiselle de Saintrie, veuve de Léonard de la Rue, laquelle se constitua tous ses biens, présents et à venir. Il n'eut qu'une fille, qui suit;

Jeanne Foucauld, religieuse au couvent de Notre-Dame de Périgueux, suivant l'acte de son noviciat, daté du 5 mars 1686. Elle vivait le 3 mai 1697;

3°. Isaac Foucauld, écuyer, seigneur de Vilhac, marié, par contrat du 8 février 1656, avec Marguerite *Lasvergnias;* il vivait lors de la production de 1666, et habitait pour lors le repaire noble de Leyssandie, paroisse de Montrent;

4°. Marguerite Foucauld, demoiselle de Vilhac et de Montbayol, qui passa un acte le 12 août 1648; fit son testament en 16.... en faveur de Galiote, sa sœur, et mourut avant le 1er mai 1672;

5°. Galiote Foucauld, mariée 1°, par contrat du 20 septembre 1628, avec

Jean *Roux*, sieur de Goursac, fils de Pierre Roux, écuyer, seigneur de Moncheuil; 2° avec Paul *la Tronche*, sieur de la Planche, habitant du bourg de Cubjac, avec lequel elle vivait encore le 1er mai 1672.

XVII. Jean Foucauld, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Coste, donna quittance, conjointement avec Bernard, son père, le 5 juin 1648, à messire Antoine d'Arlot de Frugie, de la somme de 600 livres, pour restant de la constitution dotale de Marguerite Foucauld, dame de Cardou. Il mourut le 14 avril 1661, suivant l'inventaire qui fut dressé des biens et meubles qu'il avait laissés. Il avait épousé, par contrat passé au château de Frugie, paroisse de ce nom, le 6 juillet 1643, demoiselle Jeanne d'Arlot de Frugie, fille de messire Antoine d'Arlot de Frugie, chevalier, seigneur de Frugie, de la Valouze, de Sainte-Marie, de la Coussière, de Saint-Saud, etc., et de défunte dame Marie Coustin du Masnadau. Le seigneur de Frugie constitua à sa fille une dot de 21,000 liv.. Cette dame fit, le 12 février 1669, son testament, dans lequel elle déclara avoir eu de son mariage quatre enfants, qui sont:

d'Arlot : d'azur, à 3 étoiles d'argent, rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant du même, et en pointe d'une grappe de raisin aussi d'argent.

1°. Hélie, dont l'article suit;

2°. Bertrand Foucauld, écuyer, seigneur de la Borie, qualifié auparavant seigneur de la Sudrie dans la production des titres de noblesse de sa branche, du 1er décembre 1666. Il fut légataire d'une somme d'argent dans le testament de Bertrand Foucauld, seigneur de la Roche, son oncle et son parrain, du 3 mai 1697. Il fit le sien le 15 novembre 1704; il y rappelle sa femme, Anne *de Chantemerle*. Bertrand Foucauld ne fait pas mention du fils qu'il en avait eu, probablement parce qu'il était décédé avant lui. Ce fils se nommait:

Bertrand Foucauld, écuyer, seigneur de Pressac, qui fut substitué à Bertrand Foucauld, écuyer, seigneur de la Borie, son père, dans le testament de Bertrand Foucauld, écuyer, seigneur de la Roche, son grand-oncle et son parrain, du 3 mai 1697. Il mourut bientôt après et sans alliance;

3°. Susanne Foucauld, } religieuses professes au couvent de Notre-Dame de
4°. Galiote Foucauld, } Périgueux, mentionnées en 1666 et 1669.

XVIII. Hélie Foucauld, Ve du nom, chevalier, seigneur de Cubjac, de la Borie, de la Coste, etc., né en 1650, et baptisé dans l'église de Cubjac le 24 janvier de cette année, est nommé dans la déclaration que Jeanne d'Arlot, sa mère, donna, le 14 novembre

1666, du nombre et des noms de ses enfants. Le 1er décembre de la même année, il fit la production de ses titres, remontant à l'an 1548, pour obtenir un jugement de maintenue de sa noblesse pardevant Hélie de Montozon, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne. Il y est fait mention de Bertrand son frère, de Bertrand et Isaac, ses oncles, et de Marguerite sa tante. Il fut institué héritier par Bertrand, son oncle, en 1697, et par autre Bertrand, son frère, en 1704. Hélie Foucauld, qualifié chevalier, seigneur de Cubjac, habitant du repaire de la Jomarie, paroisse de Sainte-Marie de Vergt, fit son testament le 31 décembre 1706. Il avait épousé, par contrat passé au château de Neuvic, en Périgord, le 1er mai 1672, Marie DE MELLET DE FAYOLLE, demoiselle de Saint-Pardoux, fille de messire Philippe de Mellet *dit* de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic, de Saint-Pardoux et de Saint-Martial, et de dame Louise de Taillefer, à laquelle il fut constitué en dot une somme de 22,000 livres. Elle fit son testament au château de Neuvic le 13 janvier 1721, et un codicille le 2 mai suivant. De son mariage étaient provenues deux filles :

DE MELLET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 ruches d'argent, qui est *de Mellet;* aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est *de Fayolle.*

1°. Julie Foucauld, qui fut héritière de ses père et mère, et qui épousa, avant l'an 1721, N.... *de Chapelle de Jumilhac,* et lui porta la terre de Cubjac ;

2°. Jeanne-Élisabeth Foucauld, religieuse professe au couvent de Sainte-Ursule, à Périgueux, avant 1721.

SEIGNEURS DE VAUX ET DE DUSSAC.

XVI. Charles FOUCAULD, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vaux et de Montbayol, fils de Jean III Foucauld, seigneur de Cubjac, et de Marguerite du Boscq, sa deuxième femme, fut institué héritier universel par le testament de sa mère, du 6 octobre 1602. Il est rappelé dans celui de son père, de l'an 1606, pour un legs de 3,000 livres et une substitution à ses frères du premier lit. Il fit une vente d'héritages par contrat du 29 septembre 1643, et ne vivait plus lors du mariage de son fils Jean Foucauld en 1658. Il avait épousé, par contrat du 26 août 1624, demoiselle Marguerite DE VILLEDON, fille de défunt haut et puissant Charles de Villedon, seigneur de la Chevretière, de Gournay, etc., et de Jeanne de la Motte-Fouqué, dont il laissa :

DE VILLEDON : d'argent, à 3 fasces ondées de gueules.

1°. Jean, IVe du nom, qui suit;
2°. Charles Foucauld, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU BOST, rapportée plus bas;
3°. Aimar Foucauld, seigneur de la Nadalie, maintenu, avec ses deux frères, dans leur noblesse, par jugement de l'intendant de Guienne du 18 mars 1667, sur la production de leurs titres de noblesse, faite le 23 décembre 1666. Il comparut à l'accord fait entre Pierre Foucauld, son neveu, et Jean Foucauld, père de celui-ci, le 14 février 1691.

XVII. Jean FOUCAULD, IVe du nom, écuyer, seigneur de Vaux, de Montbayol, de la Nadalie, etc., fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, comme on vient de le dire, en 1667, sur l'exhibition de ses titres, et déchargé de la taxe de franc fief par arrêt du conseil d'état du roi du 4 janvier 1681. Il fit, le 16 février 1694, son testament, où il rappelle sa femme et ses enfants. Il avait épousé, par contrat du 8 juin 1653, Marie GARNIER, fille de messire René Garnier, et de dame Élisabeth Anguis. Elle ne vivait plus lors du testament de son mari en 1694. Ils eurent pour enfants:

GARNIER : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 rencontres de bœuf de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Jean, V^e du nom, qui suit;
2°. Pierre Foucauld, tige de la branche des *seigneurs* DES RIEUX ET DE MALEMBERT, rapportée ci-après;
3°. Marie Foucauld, demoiselle de Montbayol, rappelée dans le testament de son père du 16 février 1694.

XVIII. Jean FOUCAULD, V^e du nom, écuyer, seigneur de Vaux, de Montbayol, etc., ratifia l'accord fait par Pierre Foucauld, son frère, avec leur père, et dont il a été parlé. Il fut institué héritier universel du même Jean Foucauld, son père, par son testament du 16 février 1694, et fut présent au contrat de mariage de son fils aîné. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1686, Isabeau BONY, dame de la Crouseille, fille de défunt Jacques Bony, seigneur de la Merle, et de dame Madeleine de Tessières, qui ne vivait plus lors du mariage de Jean Foucauld, son fils, en 1710. Ils laissèrent:

BONY : d'argent, à la croix de Lorraine d'azur.

1°. Jean, VIe du nom, qui suit;
2°. François Foucauld, écuyer, seigneur de la Villiade, mentionné dans les actes de naissance de plusieurs de ses petits ou arrières-neveux, qu'il tint sur les fonts de baptême en 1749, 1750 et 1751.

XIX. Jean Foucauld, VIe du nom, chevalier, seigneur de Vaux, de Montbayol, de Dussac, etc., assista au contrat de mariage de son fils en 1741. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1710, Catherine de la Fond, fille de Pierre de la Fond, seigneur du Queiroy, et de Bonne Maigirion, ladite Catherine présente au contrat de mariage de son fils en 1741. Leurs enfants furent:

De la Fond : d'argent, à trois coquilles d'or.

1°. Jean-Yriex Foucauld, qui suit;
2°. Pierre Foucauld, qui tint sur les fonts baptismaux Anne Foucauld, sa nièce, le 5 février 1742, et Pierre Foucauld, son parent, le 4 septembre 1747;
3°. Marguerite Foucauld, qui tint aussi sur les fonts baptismaux François Foucauld, son neveu, le 26 mars 1749.

XX. Jean-Yriex Foucauld, chevalier, seigneur de Vaux, de Dussac, etc., mourut avant la naissance de Charles Foucauld, son fils puîné, du 28 juillet 1751. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1741, Anne Germain, fille de défunt Pierre Germain, et de Nicole Pasquet. Elle vivait encore en 1766, et laissa de son mariage:

Germain : d'azur, à la bande d'argent, chargée de cinq losanges de gueules.

1°. Jean, VIIIe du nom, qui suit;
2°. François Foucauld, *dit* le chevalier de Foucauld, né le 25 mars 1749, officier au régiment de Berry, cavalerie. Il vivait encore le 27 août 1772;
3°. Charles-Foucauld, né posthume le 28 juillet 1751;
4°. Anne Foucauld, née le 3 février 1742;
5°. Catherine Foucauld, née le 18 septembre 1743;
6°. Autre Anne Foucauld, née le 10 mars 1750.

XXI. Jean Foucauld, VIIIe du nom, chevalier, seigneur de Vaux, de Dussac, etc., né le 25 octobre 1746, l'un des 200 chevau-légers de la garde du Roi, a émigré en 1791, et est décédé avec le grade de colonel en 1827. Il avait épousé, par contrat du 28 octobre 1766, Marie de Lascoux, dame du Cluseau, fille de Pierre de Lascoux, écuyer, seigneur de Lascoux, et de défunte dame Anne de Capdeville. Ils ont eu pour enfants:

De Lascoux :

1°. Charles de Foucauld, qui, de son mariage avec mademoiselle *de Beaurepaire*, a un fils, nommé Charles de Foucauld, né en 1807;
2°. Jacques-Félix de Foucauld;
3°. Marie-Thérèse de Foucauld;

4°. Marguerite-Christine de Foucauld;
5°. Marie-Agathe-Salomé de Foucauld.

SEIGNEURS DES RIEUX ET DE MALEMBERT.

DE MESCLAJOC DU MONTET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 pals d'or, au chef cousu de gueules, qui est *de Mesclajoc;* aux 2 et 3 d'azur, au phénix d'or, adextré d'un soleil du même, et senestré d'un globe d'argent, cintré et croisé d'or, qui est *du Montet*.

DURAND :

XVIII. Pierre FOUCAULD, II° du nom, seigneur des Rieux, etc., deuxième fils de Jean Foucauld, IV° du nom, seigneur de Vaux, et de Marie Garnier, fut l'un des mousquetaires de la garde du Roi, suivant un certificat qui lui fut délivré le 24 novembre 1686; obtint une commission de capitaine au régiment d'Exideuil, infanterie, le 20 juin 1690, et transigea, pour raison de ses droits, le 14 février 1691, avec Jean Foucauld, seigneur de Vaux, son père, qui, par son testament du 16 février 1694, déclara l'avoir suffisamment appanagé. Il fut présent au contrat de mariage de son fils en 1719; passa une transaction le 14 janvier 1729, et mourut avant le 5 mai 1734. Il avait épousé 1°, par contrat du 15 février 1691, Isabeau DE MESCLAJOC DU MONTET DE LA MOLHÈRE, dame des Champs, fille de défunt Pierre de Mesclajoc du Montet, écuyer, seigneur des Champs, et de Marie de la Fond, sa seconde femme; 2° Catherine DURAND, dame de la Salmonie, qui ne vivait plus le 14 janvier 1729, lorsque son mari transigea pour raison d'un legs de 2,000 livres qu'elle lui avait fait par son testament du 4 mars précédent. Pierre Foucauld eut, de son premier mariage :

1°. Jean, V° du nom, qui suit;
2°. Pierre Foucauld, écuyer, docteur en théologie, prêtre et archiprêtre de la ville de Thiviers, en Périgord, ainsi nommé dans un accord passé entre Jean Foucauld et Antoinette Foucauld, ses neveu et nièce, le 18 février 1751.

XIX. Jean FOUCAULD, V° du nom, chevalier, seigneur des Rieux, de Malembert, des Champs, etc., afferma son domaine des Rieux, par acte du 22 juillet 1738; donna quittance de plusieurs sommes payées à feu Pierre Foucauld, seigneur des Rieux, son père, par Jean de Jarry, et mourut avant le 3 février 1739. Il avait épousé, par contrat du 8 septembre 1719, passé en présence de son père et avec l'approbation de Jean Foucauld, écuyer, seigneur de Laubanie, de François Foucauld, écuyer, seigneur de Gondour, et d'autres pa-

rents, Anne FOUCAULD DE MARIMONT, fille de Jean FOUCAULD, écuyer, seigneur de Saint-Privat, et d'Anne de Fayolle de Saint-Privat, laquelle, en qualité de tutrice et curatrice de ses enfants, donna quittance, le 3 février 1739, de plusieurs sommes payées à sa décharge par Jean du Jarry. Il vivait encore le 19 juin 1746, et a laissé, de son mariage :

FOUCAULD : comme à la page 1.

1°. Jean, VI° du nom, qui suit ;
2°. Pierre Foucauld, clerc, étudiant en théologie, en 1751, mort avant d'avoir achevé ses études ;
3°. Antoinette Foucauld, qui transigea, pour ses droits successifs, avec son frère aîné, le 18 février 1751 ;
4°. Anne Foucauld, mariée au sieur *de la Roussarie* ;
5°. Hélène Foucauld,
6°. Anne Foucauld,
7°. Marie Foucauld,
rappelées dans l'accord ci-dessus mentionné et mortes sans alliance.

XX. Jean, marquis DE FOUCAULD, VI° du nom, chevalier, seigneur des Rieux, de Malembert, des Champs, de la Combe, etc., transigea, en 1751, avec Antoinette Foucauld, sa sœur, et Jean de la Roussarie, son beau-frère, et lui donna quittance le 21 avril 1757, pour raison de la dot d'Anne Foucauld, son épouse. Il est décédé en 1800, et avait épousé, par contrat du 27 septembre 1745, Marguerite DE LA ROQUE-DE-ROGER, dame de Tourteille, décédée en 178..., fille de Jean de la Roque-de-Roger, écuyer, seigneur de Tourteille, des Faucheries, etc., et de Louise de Trasvieux, dont il a eu :

DE LA ROQUE : d'azur, à 3 merlettes d'argent.

1°. Jean, VII° du nom, qui suit ;
2°. Pierre Foucauld, docteur en théologie, et chanoine de la cathédrale de Lavaur, né le 1er septembre 1747, mort en 1783 ;
3°. François Foucauld, né le 26 octobre 1748, nommé officier au régiment de Tournaisis le 26 octobre 1764, et depuis capitaine-commandant dans le même régiment, devenu chasseurs du Dauphiné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1820. Il avait épousé mademoiselle *de Lestrade de Contie*, dont il n'a pas eu d'enfants ;
4°. Autre Jean Foucauld, baptisé le 14 avril 1751, prêtre gradué de l'université de Paris, nommé chanoine de la cathédrale de Beauvais en 1776, mort en 1823 ;
5°. Jacques Foucauld, *dit* le chevalier de Foucauld, baptisé le 20 juin 1752. Il fut sous-lieutenant au régiment d'Aunis, depuis capitaine-commandant dans le même corps. Il s'est retiré en 1791 avec une pension et un bon

pour la croix de l'ordre de Saint-Louis. Il est décédé en 1809. Il avait épousé, en 1797, Antoinette-Madelaine *d'Abzac de la Douze de Mayac*, fille d'Antoine-Armand-Félix d'Abzac, marquis de Mayac et de Migré, capitaine au régiment de Penthièvre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Louise-Madelaine de Gebert de Noyan Le chevalier de Foucauld est mort sans enfants;

6°. Autre Jean Foucauld, né le 9 février 1755. Il entra sous-lieutenant au régiment d'Aunis, le 14 octobre 1769, et mourut en 1785, capitaine dans le même régiment. C'était un officier plein de mérite, et qui fut généralement regretté. Il n'avait pas été marié;

7°. Joseph Foucauld, né le 25 septembre 1758. Il fut docteur en théologie de la faculté de Paris, membre de la société de Sorbonne, et fut pourvu d'un canonicat de la cathédrale de Chartres en 1784. Il a été nommé chanoine du chapitre royal de Saint-Denis en 1817, et promu, en 1828, à la dignité de gardien des tombeaux de la famille royale;

8°. Philibert Foucauld, né le 20 août 1768, mort en bas âge;

9°. Jacques-Jean, vicomte de Foucauld, né à Saint-Yriex le 9 octobre 1771. Il est entré, en 1787, dans la marine royale, où il a fait quatre campagnes. Émigré en 1791, il a servi dans les armées des princes et de Condé jusqu'en 1801, époque à laquelle il est rentré en France. Il avait été fait major en 1795 et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1800. Le vicomte de Foucauld fut nommé colonel de gendarmerie en 1816, à la fin des travaux de la commission des émigrés et des Vendéens, dont il était secrétaire rapporteur, avec son neveu, le marquis de Foucauld. Il a été nommé, en 1822, colonel de la ville et de la gendarmerie de Paris, et a prêté serment en cette qualité entre les mains du roi. Le vicomte de Foucauld a été créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 26 août 1825. Il a épousé, le 1er mai 1803, Marie-Françoise *de Jouffrey*, fille de Paul, marquis de Jouffrey, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, d'une ancienne noblesse originaire du Dauphiné, propriétaire du château de la Voute, en Vendômois, et de dame Marie-Jacqueline de Launay de Cohardon, originaire de Normandie. De ce mariage sont issues:

A. Marie-Jacqueline-Constance de Foucauld, née le 20 mars 1805, mariée, le 12 décembre 1826, avec Ernest, comte *de Carbonnières*, officier aux chasseurs de la garde royale (d'une très-ancienne et très-illustre maison du Limosin), dont le père avait été officier supérieur des gardes de *Monsieur*, frère du roi;

B. Marie-Julie de Foucauld, morte en bas âge;

10°. Jeanne de Foucauld, née le 4 octobre 1766, élevée dans la maison royale de Saint-Cyr, et morte sans alliance en 1825.

XXI. Jean Foucauld, VIIe du nom, chevalier, seigneur des Rieux, de Champvert, etc., *dit* le baron de Foucauld, né le

14 juin 1746, fut fait officier au régiment d'Aunis le 16 mars 1763, ensuite sous-aide major et capitaine au même régiment le 10 septembre 1769, et mourut à la fin de mai 1803. Il avait épousé Anne LAMOUREUX DE CHAUMONT, dame de Champvert, de Montville, etc., fille de Bernard Lamoureux de Chaumont, écuyer, seigneur de Champvert, de Montville, etc., et de dame N.... Durand du Boucheron. De ce mariage sont issus:

LAMOUREUX : d'or, au lion de gueules, tenant une épée d'argent, et accompagné de trois charbons de sable, ardents de gueules.

1°. Joseph-Jules, dont l'article suit;

2°. Jean-Émeric, baron de Foucauld, né au mois d'octobre 1783. Il est entré au service dans le corps de l'artillerie en octobre 1806, a été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis par Louis XVIII le 9 novembre 1814, est devenu capitaine-commandant, puis chef d'escadron du quatrième régiment d'artillerie à cheval et a été nommé officier de la Légion-d'Honneur le 1er septembre 1823. Il a épousé, par contrat signé par le roi le 30 mars 1817, Thérèse *des Rivières*, fille du comte des Rivières, maréchal-de-camp. De ce mariage sont issus:

A. Raimond de Foucauld, né en avril 1820;

B. Marie de Foucauld, née en 1818;

3°. Charles-Martial de Foucauld, né à Lubersac le 18 juillet 1786, élevé à l'école militaire de Fontainebleau en 1803, sous-lieutenant en 1805, fait prisonnier sur une frégate en 1806, rentré des prisons d'Angleterre à la restauration, et nommé capitaine au troisième régiment d'infanterie de la garde royale en 1816. Il a fait la campagne d'Espagne en 1823, et s'est trouvé à la prise du Trocadéro. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il a épousé, le 30 juillet 1821, Françoise-Louise *Laubellias d'Eyparsat*. De ce mariage sont issus:

A. Aimar-Jacques-Jean de Foucauld, né le 5 septembre 1824;

B. Jean-Émeric de Foucauld, né le 10 janvier 1827;

C. Julie-Joséphine de Foucauld, née le 14 septembre 1822.

XXII. Joseph-Jules, marquis DE FOUCAULD, né à Lubersac le 19 septembre 1782, élève à l'école Polytechnique, entra dans le génie militaire en 1803, en qualité de lieutenant, fit la campagne de 1807 en Pologne, et se trouva aux siéges de Grodultz et de Stralsund. Passé à l'armée d'Espagne, il se trouva aux siéges de Sarragosse, de Mequinenza, de Lerida et de Tortose, et y reçut trois blessures, dont une fort grave à la tête. Il passa ensuite en Hollande, où il fut chargé de fortifier le Helder. A la restauration, le marquis de

Foucauld fut nommé successivement chevalier de l'ordre de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur et colonel d'un régiment du génie. Il est décédé à Metz au mois de mars 1821, laissant du mariage qu'il avait formé le 30 janvier de la même année, par contrat signé par le roi, avec Marie-Louise-Lucile-Azélie BOUVIER DE LA MOTTE DE CÉPOY, fille de Jean-Baptiste Bouvier de la Motte, marquis de Cépoy, dans le Gatinais-Orléanais, près Montargis, ancien capitaine au régiment d'Orléans, dragons, et de dame Marie Trézin de Bussy, une fille nommée :

BOUVIER : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même.

Marie-Jeanne-Julie-Cécile de Foucauld, née au mois de novembre 1821.

SEIGNEURS DU BOST.

XVII. Charles FOUCAULD, IIe du nom, seigneur de la Villiade, etc., deuxième fils de Charles Ier Foucauld, seigneur de Vaux, et de Marguerite de Villedon, fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean et Aimar Foucauld, ses frères, par jugement de l'intendant de Guienne, du 18 mars 1667, sur la production de leurs titres faite le 23 décembre précédent. Il épousa, par contrat du 14 juillet 1670, demoiselle Françoise DE LA ROCHE-AYMON, morte avant 1692, fille de Guillaume de la Roche-Aymon (1), écuyer, seigneur de la Verdenie, et de défunte Marguerite Valher. On ne lui connaît d'autre enfant qu'un fils qui suit.

DE LA ROCHE-AYMON : de sable, semé de trèfles d'or; au lion du même, lampassé et armé de gueules.

XVIII. Jean FOUCAULD, IVe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Privat, vivait encore en 1741. Il avait épousé, par contrat du 26 juin 1692, demoiselle Anne DE FAYOLLE DU CHADEAU, fille de défunt Gui de Fayolle, écuyer, et d'Antoinette de la Tour; elle fut présente, avec son mari, au contrat de mariage de Jean de Foucauld, leur fils aîné, en 1728. Elle en avait eu deux, outre une fille :

DE FAYOLLE : comme à la page 43.

---

(1) Guillaume de la Roche-Aymon, seigneur de la Verdenie, était fils troisième de Jacques de la Roche-Aymon, seigneur de Prémilhac et de la Brousse, et de Françoise Bonneau. Il n'est pas fait mention de sa femme, ni de ses enfants, dans la *Généalogie de la maison de la Roche-Aymon*, par l'abbé d'Estrées, *p.* 373.

1°. Jean, V° du nom, qui suit;
2°. Maximin Foucauld, écuyer, seigneur de Marimont, qui épousa, par contrat du 15 août 1741, Paule *de Lignac,* fille de défunt Jean de Lignac, seigneur de la Gacherie, et de Jeanne Chantois;
3°. Anne Foucauld de Marimont, mariée, par contrat du 8 septembre 1719, à Jean *Foucauld,* cinquième du nom, écuyer, seigneur des Rieux, son cousin issu de germain.

XIX. Jean FOUCAULD, V° du nom, écuyer, seigneur du Bost, de la Veissière, etc., vivait encore lors du mariage de son fils en 1764. Il avait épousé, par contrat du 10 octobre 1728, fait en présence de ses père et mère, Léonarde POURTENC, fille de feu Guillaume Pourtenc, et de Marie Pourtenc. Ils ont laissé : POURTENC :

1°. Jean, VI° du nom, qui suit;
2°. Françoise de Foucauld, qui tint sur les fonts baptismaux Jacques de Foucauld, son neveu, le 26 juin 1769;
3°. Marie-Antoinette de Foucauld, dame de Fayolle, qui tint aussi au baptême Marie-Antoinette de Foucauld, sa nièce, le 14 avril 1772.

XX. Jean Foucauld, VI° du nom, chevalier, seigneur du Bost et de la Veissière, épousa, par contrat du 21 mai 1764, demoiselle Charlotte BUISSON DE LOUBAZAC, fille de Jacques Buisson, seigneur de Loubazac, ancien garde-du-corps du roi, et de damoiselle Charlotte de Sanzillon, dont il a eu pour enfants : BUISSON :

1°. Jacques de Foucauld, né le 25 juin 1769. Il a émigré en 1791;
2°. Charles de Foucauld, mort à l'armée de Russie en 1812;
3°. Charlotte de Foucauld, née le 23 septembre 1765;
4°. Marie-Antoinette de Foucauld, née le 11 et baptisée le 14 avril 1772.

SEIGNEURS DE LA GARAUDIE, DE LA BESSE, etc., VICOMTES DE MONTRÉAL.

XV. Poncet FOUCAULD, écuyer, seigneur de la Garaudie, de la Besse, etc., deuxième fils de François Foucauld, seigneur de Cubjac, et de Gabrielle de Beaupuy, transigea, le 4 juin 1581, avec Jean Foucauld, son frère aîné, et Gabrielle de Beaupuy, leur mère, au sujet de leurs droits respectifs, et il eut, par cet accord, la seigneurie de la Garaudie, située dans la paroisse de Milhac. Il fut institué héritier universel par le testament de Ga-

brielle de Beaupuy, sa mère, du 18 décembre 1586; et ensuite institué héritier universel, avec Jean Foucauld, son frère aîné, par un autre testament de la même Gabrielle de Beaupuy, le 13 février 1589. Celle-ci lui fit encore don de tous ses acquets par acte du 21 janvier 1594. Poncet fit, le 24 juin 1606, son testament, par lequel il prescrivit sa sépulture au tombeau de ses père et mère en l'église de Milhac, et mourut avant le 20 novembre 1610.

DE JAUBERT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de six fleurs de lys du même

Il avait épousé, par contrat du 12 mai 1581, Galiote DE JAUBERT, dame de la Besse, veuve de Geoffroi Déjean, qui lui avait fait don de cette terre; elle était sœur de Jean, II[e] du nom, et fille de Jean de Jaubert, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Nantiac et de Latour, et de Françoise de Gourdon-de-Genouillac. Son mari lui donna l'usufruit de tous ses biens, par son testament du 24 juin 1606. Elle fit le sien le 21 novembre 1610, et demanda à être inhumée au tombeau de son mari, dont elle avait eu :

1°. Antoine Foucauld, mort en bas âge;
2°. Gaston, qui a continué la descendance;
3°. Gabrielle Foucauld, qui fut mariée à Bertrand *de Massacré*, écuyer, seigneur de la Richardie; elle est nommée dans des actes de 1586, 1589, 1606 et 1610, et vivait encore avec son mari en 1621;
4°. Marguerite Foucauld, à laquelle son père fit don, par son testament, en 1606, de 6,000 livres pour tous droits. Elle mourut sans alliance;
5°. Esther Foucauld, mariée, par contrat du 28 octobre 1608, avec Jean-Marc *de Vassal*, écuyer, seigneur de Nozac et de la Graulière, avec lequel elle est rappelée dans le testament de Galiote de Jaubert, sa mère, du 21 novembre 1610;
6°. Autre Gabrielle Foucauld, mariée à François *de Gareboeuf*, seigneur de Chaumont, de Montardit et de Chantecoc;
7°. Autre Marguerite Foucauld, femme de Germain *de Champagnac*. Elle eut en dot 6,000 livres;
8°. Isabeau Foucauld, qui mourut sans alliance.

XVI. Gaston FOUCAULD, I[er] du nom, écuyer, seigneur de la Garaudie, de la Besse, etc., fut institué héritier universel de son père par son testament du 24 juin 1606, et par celui de Galiote de Jaubert, sa mère, du 21 novembre 1610. Il obtint un arrêt du parlement de Paris, contre Gabrielle Foucauld, sa sœur, femme de Bertrand de Massacré, seigneur de la Richardie, le 19 février 1621, arrêt qui lui adjugea la moitié de tous les biens de la succes-

sion de feu Poncet Foucauld et Galiote de Jaubert, ses père et mère. Gaston Foucauld fit son testament le 22 janvier 1659, y rappelle tous ses enfants et sa femme défunte, et fit divers legs à ses serviteurs, etc. Il avait épousé, par contrat passé au château de Montréal, paroisse d'Issac le 16 septembre 1611, demoiselle Françoise DE PONTBRIANT *, fille et héritière de haut et puissant seigneur messire Hector de Pontbriant, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de la châtellenie de Montréal, de Chadeuil, de Lascoux, etc., et de dame Catherine de Montardit; elle fit, le 26 juillet 1646, son testament olographe, par lequel elle élut sa sépulture au tombeau de ses père et mère en l'église d'Issac, fit un codicille le 20 octobre 1648, et mourut avant Gaston Foucauld, qu'elle avait rendu père de :

DE PONTBRIANT : d'argent, à la fasce bastillée d'azur, maçonnée de sable.

1°. Gaston, II° du nom, qui suit;
2°. Catherine Foucauld, dame de la châtellenie de Chadeuil, mariée, par contrat du 24 juillet 1633, à Jean, seigneur *de Fayolle*, chevalier. Elle fit son testament le 5 avril 1680;
3°. Jeanne Foucauld, qui fut mariée à David *Roux*, chevalier, seigneur de Champagnac, du Peuch, etc., et vivait en 1646 et 1659;
4°. Gabrielle Foucauld, religieuse à Saint-Pardoux-la-Riviere.

XVII. Gaston FOUCAULD DE PONTBRIANT, II° du nom, chevalier, vicomte de Montréal, seigneur de la Garaudie, de la Besse, de Lascoux, du Repaire, etc., fut institué héritier universel de Françoise de Pontbriant, sa mère, le 26 juillet 1646, à la charge de joindre les nom et armes de Pontbriant à ceux de Foucauld. Il est rappelé aussi dans son codicille du 20 octobre 1648, et institué également héritier par le testament de Gaston Foucauld, son père, du 22 janvier 1659. Il produisit devant M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne, le 23 novembre 1666, ses titres de noblesse, remontant sa filiation à Bernard Foucauld, seigneur de Lardimalie, son trisaïeul, marié avec Hélène Cothet, le 18 janvier 1508. Le 26 mai 1671, il reçut

* Depuis ce mariage avec l'héritière de la maison de Pontbriant, d'ancienne chevalerie originaire de Bretagne, cette branche de la maison de Foucauld en a toujours porté le nom, conjointement avec le sien, et a écartelé de ses armoiries.

l'hommage de François Grand, seigneur de Lentillac, pour raison du fief noble de ce nom, mouvant de sa seigneurie de Lascoux. Gaston II fit son testament le 1er septembre 1690, et fut enterré en l'église de Milhac. Il avait épousé, par contrat du 24 février 1647, passé au château de Goujonnac, demoiselle Françoise de Durfort, fille de feu Mathurin de Durfort, écuyer, seigneur de Goujonnac, de Montrodier, de la Bastide, etc., et de dame Louise Giscard de Cavagnac. Françoise de Durfort fit, le 1er juillet 1708, son testament par lequel elle choisit sa sépulture au tombeau de son mari en l'église de Milhac. Ils ont eu neuf fils et trois filles :

De Durfort : d'azur, au lion d'argent.

1°. Pierre Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de la Besse, capitaine dans le régiment de Sibourg, et ensuite dans le corps des carabiniers. Il fut tué en Catalogne, au service du roi, en 1696, sans laisser de postérité ;

2°. François Foucauld de Pontbriant, écuyer, seigneur de Montrodier. Ses incommodités corporelles l'empêchèrent d'entrer au service; il mourut aussi sans postérité ;

3°. Autre Pierre Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de Milhac, de la Besse, et du Peuch, capitaine au régiment de Périgord; il est rappelé en 1690 et 1708, dans les testaments de ses père et mère, avec Isabeau *de Vassal*, sa femme, qu'il avait épousée vers l'an 1685, et que l'on croit fille de Pierre de Vassal, seigneur de Favarès et de Cabirac, et de Jeanne de Saintours. De ce mariage naquit :

Marie-Françoise Foucauld, dame de la Besse et de la Garaudie, mariée, le 22 janvier 1722, avec Armand-Hyppolite-Gabriel *Chapt*, marquis de Rastignac, mort le 18 août 1748, capitaine de cavalerie dans le régiment Commissaire-Général, fils de François Chapt, marquis de Rastignac, capitaine de cavalerie, et de Jeanne-Gabrielle de Clermont-Touchebœuf;

4°. Étienne, qui a continué la descendance et qui suit;

5°. Mathurin-Paul Foucauld de Pontbriant, lieutenant dans le régiment de Piémont, en 1690, mort sans postérité avant le 1er juillet 1708;

6°. David Foucauld de Pontbriant, capitaine au régiment d'Anjou, infanterie, mort célibataire;

7°. Louis Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de Mesmond, puis de la Faye et d'Auriac, lieutenant au régiment de Sibourg en 1690. Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1718, Anne *Foucauld*, dame de la Faye, fille aînée de feu Henri Foucauld, chevalier, seigneur d'Auriac, de la Faye, etc., et de Gabrielle de Rouffignac. Elle fit son testament le 5 juillet 1729, mourut sans postérité en 1752, et fut inhumée dans l'é-

glise paroissiale d'Auriac. Son mari, qu'elle avait institué son héritier, testa le 13 juillet 1753, et mourut peu avant le 20 mai 1756, date de l'ouverture de son testament ;

8°. Autre Pierre Foucauld de Pontbriant, seigneur du Repaire, capitaine au corps des carabiniers, tué à la bataille de Luzzara, en 1702, sans laisser de postérité ;

9°. Autre François Foucauld de Pontbriant, lieutenant-colonel du régiment de Périgord, tué à la bataille de Plaisance. Il n'avait pas été marié;

10°. Louise Foucauld de Pontbriant, mariée, par contrat du 2 mars 1674, à Jean *de Gironde*, écuyer, seigneur de Montamel;

11°. Jeanne Foucauld de Pontbriant, religieuse à Saint-Pardoux;

12°. Françoise Foucauld de Pontbriant, mariée à Pierre-Louis *de Pescher*, seigneur de la Barthe et de Vidailhac. Sa mère lui fit un legs en 1708.

XVIII. Étienne Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de Lascoux, des Repaires, etc., est rappellé dans le testament de Gaston Foucauld, vicomte de Montréal, son père, du 1er septembre 1690, et dans celui de Françoise de Durfort, sa mère, du 1er juillet 1708. Il fit une acquisition d'immeubles par acte passé à l'Aiguillac le 14 juillet 1718, et mourut en 1734. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Martinie, paroisse de Ségonzac, le 25 (*aliàs* le 5) janvier 1703, demoiselle Françoise de la Faye, fille de feu messire François de la Faye, chevalier, seigneur de la Martinie, co-seigneur de Ségonzac, etc., et de Jeanne du Bois de la Grèze. Elle fut présente, étant veuve, le 4 février 1739, au contrat de mariage de Henri Foucauld, son fils, fit son testament le 11 juillet 1740, et vivait encore le 12 février 1741, suivant l'extrait baptistaire de Françoise Foucauld, sa petite-fille. De son mariage avec Etienne naquirent :

De la Faye : de gueules, à la croix de Lorraine d'argent

1°. François Foucauld de Pontbriant,
2°. Pierre Foucauld de Pontbriant,
3°. Louis Foucauld de Pontbriant, } morts jeunes;

4°. Henri, qui a continué la descendance ;

5°. Isabeau Foucauld de Pontbriant, mariée à Pierre *de Beauchamps*, seigneur du Breuil. Elle était veuve en 1740 lors du testament de sa mère, qui l'institua son héritière;

6°. Françoise Foucauld de Pontbriant, morte avant 1740 ;

7°. Louise Foucauld de Pontbriant, dame du Repaire, qui fut instituée héritère avec Isabeau, sa sœur, dans le testament de leur mère, du 11 juillet 1740.

XIX. Henri Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de Lascoux, des Repaires, etc., est nommé dans le testament de sa mère, en 1740. Il reçut une obligation pécuniaire, par acte passé au bourg de Celle, le 26 février 1742, et vivait encore en 1775. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Roussière, paroisse de Bussac, le 4 février 1739, Sibylle-Marie du Lau-d'Allemans, demoiselle de la Coste, fille de messire Jean-Armand du Lau-d'Allemans, chevalier, seigneur de la Coste, de la Rousseille, etc., et de dame Marie-Sibylle du Lau-d'Allemans, dame de la Coste. Elle fit son testament le 20 mai 1774, et eut de son mariage :

du Lau : comme à la page 5.

1°. Louis, dont l'article viendra ;

2°. Armand-Pierre de Foucauld de Pontbriant, *dit* le vicomte de Foucauld, chevalier, seigneur du Maine, né le 20 juin 1744. Il fut successivement garde de la marine en 1757, enseigne de vaisseau en 1765, lieutenant en 1777, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1778; eut rang de colonel en 1782, et fut nommé major de vaisseau en 1786. Le vicomte de Foucauld a eu, en 1761, le commandement d'une chaloupe canonnière, puis de la gabarre *l'Utile*, en 1786, et de la flûte *la Serine* en 1787. Il s'est trouvé à trois combats. Le vicomte de Foucauld a été douze ans et demi sur mer, dont cinq années et trois mois en temps de guerre. Enfin il s'est retiré avec le grade de contre-amiral, et est décédé à Périgueux le 7 mai 1819, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il a eu l'honneur de monter dans les carosses du roi le 12 février 1788, après avoir fait ses preuves de cour. Il n'avait pas été marié;

3°. René de Foucauld de Pontbriant, né le 13 mars 1747, et mort le 30 août;

4°. Autre Louis, qui a formé la seconde branche de Pontbriant, rapportée ci-après;

5°. Armand de Foucauld de Pontbriant, né le 24 novembre 1751, prêtre, chanoine de Meaux en 1774, vicaire-général du diocèse d'Arles en 1781, abbé de Solignac en 1787, massacré en 1792 au couvent des carmes à Paris;

6°. Charles de Foucauld de Pontbriant, *dit* le baron de Foucauld, né le 28 mars 1753. Il fut fait garde de la marine en 1767, enseigne de vaisseau en 1777, lieutenant de vaisseau en 1780, lieutenant, puis capitaine d'une compagnie du corps royal de marine à Rochefort. Il s'est trouvé à sept combats, a été blessé à la tête à celui du *Scipion* contre le *London*, et est demeuré pendant neuf ans et huit mois en mer, dont quatre ans et huit mois en temps de guerre. Il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1783, et a émigré avec son frère en 1791. Il est décédé major de vaisseau en 1799;

7°. Françoise de Foucauld de Pontbriant, née le 12 février 1741, religieuse, décédée en 1809;

8°. Susanne de Foucauld de Pontbriant, née le 5 mai 1743, décédée le 16 mars 1820;

9°. Louise de Foucauld de Pontbriant, née le 10 septembre 1745, morte le 7 septembre 1747;

10°. Autre Françoise de Foucauld de Pontbriant, née le 11 février 1749, et morte le 5 mars suivant;

11°. Autre Susanne de Foucauld de Pontbriant, décédée en bas âge.

XX. Louis de FOUCAULD DE PONTBRIANT, comte de Foucauld, seigneur de Celle, d'Auriac, de la Faye, des Repaires, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, né le 8 mai 1742, fut institué héritier universel par le testament de Louis Foucauld de Pontbriant, chevalier, seigneur de la Faye et d'Auriac, son grand-oncle, du 13 juillet 1753. Il entra cornette dans le corps des carabiniers le 8 mai 1756, fut nommé lieutenant le 12 mars 1760, capitaine le 13 mai 1766, et aide-major de la brigade de Montaigut le 28 avril 1769. Réformé de son aide de majorité le 1er avril 1776, il fut remplacé capitaine en second le 18 du même mois, devint aide-major de la première brigade le 1er mai 1779, obtint une place de nouvelle création par suite de l'ordonnance du 8 avril 1779, et fut nommé successivement chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1780, aide-major général de son corps le 16 mars 1783, et major de la première brigade en exécution de l'ordonnance du 3 septembre 1786. Il a eu le rang de lieutenant-colonel des carabiniers le 24 septembre 1786, a émigré en 1791, et a été fait maréchal-de-camp en 1797. Le comte de Foucauld avait obtenu deux pensions, l'une de 300 livres le 9 août 1767, et l'autre de 600 livres le 12 avril 1787. Il a fait les campagnes des années 1757, 58, 59, 60, 61 et 1762, et s'est trouvé à la bataille de Crevelt, où il a été blessé et a eu deux chevaux tués sous lui; il a eu de même un cheval tué sous lui à la bataille de Minden. Le comte de Foucauld fut institué héritier universel de sa mère le 20 mai 1774; et, le 13 mai 1782, représenté par son fondé de procuration, il rendit hommage à messire Henri vicomte du Lau, seigneur de Montardit, de Coutures, de Celle, etc., pour raison du fief de Lascoux, mouvant de la seigneurie de Celle. Le 11 avril 1786, Alexandre Grand, écuyer, seigneur de Tenteillac fit hommage au comte de

Foucauld, pour le fief et repaire noble de Tenteillac. Il a épousé, par contrat passé à Saumur le 25 août 1772, demoiselle Victoire-Julie-Sophie CAILLEAU, fille de noble homme Alexandre Cailleau, seigneur de la Trochoire, et de feu dame Anne Miette, dont il a eu :

CAILLEAU :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;

2°. Louis de Foucauld de Pontbriant, chevalier, né le 21 août 1779, marié, le 30 juillet 1810, avec Emmanuelle-Agathe *Berthelot de Villeneuve*, fille de Jean-Marie Berthelot de Villeneuve, capitaine au régiment de Condé, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Agathe-Angélique de la Rue du Can de Campchevrier. De ce mariage sont issus :

A. Louis-Henri-Philippe de Foucauld de Pontbriant, né le 13 octobre 1820 :

B. Emmanuelle-Louise de Foucauld de Pontbriant, née le 21 mai 1811 ;

C. Marie-Victoire de Foucauld de Pontbriant, née le 15 août 1812 ;

D. Clémence de Foucauld de Pontbriant, née le 15 septembre 1813 ;

E. Anne-Marie de Foucauld de Pontbriant, née le 18 novembre 1814 ;

F. Agathe-Ursule de Foucauld de Pontbriant, née le 1er mai 1816 ;

G. Joséphine de Foucauld de Pontbriant, née le 21 février 1819 ;

3°. Henriette-Anne de Foucauld de Pontbriant, née le 21 juillet 1774, morte en 1787 ;

4°. Joséphine-Marie de Foucauld de Pontbriand, née le 25 octobre 1789, mariée, par contrat du 10 septembre 1811, avec Léonard-Jean *d'Arlot de Saint-Saud*.

XXI. Alexandre DE FOUCAULD DE PONTBRIANT, né le 22 septembre 1775, page de la chambre de *Monsieur* en 1788, officier de carabiniers en 1790, émigré, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 octobre 1814, a épousé, par contrat du 11 juin 1804, Madelaine-Ursule MOREAU DE SAINT-MARTIAL, fille de feu Jean-Marie Moreau de Saint-Martial, président en la cour des aides de Bordeaux, et de dame Henriette de Sargos. De ce mariage sont issues :

MOREAU :

1°. Alexandrine-Henriette de Foucauld de Pontbriant, née le 26 janvier 1806, décédée dans le même mois ;

2°. Julie-Victoire de Foucauld de Pontbriant, née le 5 octobre 1807, mariée, par contrat du 6 février 1825, avec Joseph *de la Rigaudie de Saint-Severin*, capitaine d'artillerie ;

3°. Marie-Pauline de Foucauld de Pontbriant, née le 18 octobre 1808 ;

4°. Marie-Jeanne de Foucauld de Pontbriant, née le 19 janvier 1810;
5°. Marie-Anne de Foucauld de Pontbriant, née le 14 décembre 1812.

SECONDE BRANCHE DE PONTBRIANT.

XX. Louis DE FOUCAULD DE PONTBRIANT, le jeune, *dit* le chevalier de Foucauld, né le 21 juin 1750, entra volontaire dans les carabiniers le 3 mars 1765. Il fut ensuite nommé sous-lieutenant dans le régiment Royal étranger, cavalerie, le 3 décembre 1767, sous-lieutenant de carabiniers le 24 mars 1772, et lieutenant le 29 mars 1774. Il fut réformé le 1er avril 1776, fut replacé lieutenant en second le 7 mai 1780, et nommé lieutenant en premier le 20 juin 1784. Le chevalier de Foucauld est décédé en garnison à Chinon le 12 septembre 1787. Il avait épousé, à Metz, par contrat du 22 août 1774, Marguerite-Françoise-Fébronie DE BELCHAMPS, fille d'André-Charles de Belchamps, conseiller au parlement de Metz, et de Jeanne-Geneviève Annibal. De ce mariage sont issus:

DE BELCHAMPS: d'azur, à une couronne de laurier d'or, entrelacée de 7 épis de froment du même; mantelé d'argent, à deux croisettes de gueules.

1°. Camille-Louis, dont l'article suit;
2°. Charles-Édouard-Armand, baron de Foucauld de Pontbriant, né à Metz le 3 mai 1784, conservateur des eaux et forêts à Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié avec Eugénie-Clotilde *Belfoy*, née à Mirecourt le 13 janvier 1798. Leurs enfants sont:

A. François-Édouard de Foucauld de Pontbriant, né à Mirecourt le 27 février 1820;
B. Marie-Inès de Foucauld de Pontbriant, née à Mirecourt le 24 avril 1821;

3°. Jeanne-Geneviève de Foucauld de Pontbriant, née le 6 août 1775;
4°. Marie-Jeanne de Foucauld de Pontbriant, née en 1777, morte au berceau;
5°. Jeanne-Geneviève de Foucauld de Pontbriant, née en 1778, aussi décédée au berceau;
6°. Laure de Foucauld de Pontbriant, mariée avec M. *de la Fraye;*
7°. Monique-Victoire de Foucauld de Pontbriant, mariée avec M. *de la Bastie*, conseiller en la cour royale de Grenoble.

XXI. Camille-Louis, vicomte DE FOUCAULD DE PONTBRIANT, né à Metz le 12 avril 1783, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de deuxième classe de

l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, a épousé, en 1817, Marie-Alexandrine GREVIN DE LA NEUVILLE, née à Soissons le 24 avril 1796. De ce mariage sont issus :

GREVIN :

1°. Louis-Édouard-Armand de Foucauld de Pontbriant, né à la Fère le 17 septembre 1819;

2°. Charlotte-Camille-Jeanne de Foucauld de Pontbriant, née à Douay le 8 août 1818.

SEIGNEURS DE MIRADOUX, puis D'AINAY-LE-CHATEAU, VICOMTES DE HAUTVILLARS,

barons d'Alligny, marquis de Jarzé et *de Foucauld* (1).

VIII. Hélie FOUCAULD, IV[e] du nom, damoiseau, second fils de Bertrand Foucauld, et d'Alaïs, dame de Lardimalie, sa seconde femme, consentit, par ses frères, à une vente faite la veille de Saint-Jacques 1332. Il est nommé avant Amblard, l'un d'eux, et dit neveu de Pierre et Hélie Urdimal, damoiseaux, dans un transport à eux fait par ces derniers le 2 des calendes de mars de la même année (*v. st.*). Dans le cours de cette année 1332, Hélie et Amblard acquirent une rente en froment sur le tènement de la Marqueraudie. Hélie stipula, représenté par le même Amblard Foucauld, son frère, dans une reconnaissance qui leur fut fournie le mardi avant la Toussaint (31 octobre) 1335. Il est qualifié damoiseau dans une sentence rendue, en 1343, par l'official de Périgord, qui lui adjugea, ainsi qu'à Amblard, un droit de Borderie. Le mardi avant la fête de la translation de saint Nicolas (8 mai) 1347, Hélie Foucauld fit une acquisition, tant en son nom qu'au nom des héritiers de feu Amblard Foucauld, son frère, de biens fonds situés dans la paroisse de Saint-Pierre de Chignac. Il avait épousé Bergie DE SAINT-ROBERT, en Limosin, laquelle fit avec son mari deux ventes de rentes au profit d'Étienne Aubert, cardinal

DE SAINT-ROBERT :

(1) Les preuves pour les carrosses ont été faites par cette branche au cabinet du Saint-Esprit, en 1786, par M. Berthier, commissaire nommé par le roi pour remplir *par interim* les fonctions de généalogiste des ordres de S. M., et ont été envoyées le 16 octobre de cette année.

de Clermont, représenté par messire Boson de la Tour, chapelain de Saint Pierre de Forsac, son fondé de procuration, par actes du lundi après la Saint-Jean-Baptiste 1342, et du lundi avant la nativité du même saint 1349. Hélie peut être le même qu'Hélie Foucauld, de l'île d'Espagnac, lequel rendit hommage au roi d'Angleterre le 18 août 1363. (*Cabinet de M. Clairambault*). Il mourut avant le samedi veille du dimanche *Oculi* 1376 (*v. st.*). Sa veuve lui survécut jusqu'après le 11 juillet 1396. Ils ont eu pour fils :

1°. Pierre, II° du nom, dont l'article suit;

et peut-être :

2°. Gisbert Foucauld, damoiseau, qui fit un hommage en 1350.

IX. Pierre Foucauld, II° du nom, damoiseau, de la paroisse de Milhac, située en l'honneur (juridiction) d'Auberoche, épousa Mathe d'Ebrard, sœur de Marc d'Ebrard ou Hébrard, seigneur de Milhac, et fille de Renaud Ebrard. Ces époux, à raison des biens qu'ils possédaient dans la châtellenie d'Auberoche, étaient *taillables et justiciables de corps et de biens* de Roger-Bernard, comte de Périgord, et du cardinal Taleyrand de Périgord, évêque d'Albe, son frère. C'est ce qu'on apprend d'une requête qu'ils présentèrent à ces princes, et sur laquelle, en considération des services rendus au comte par Pierre Foucauld, lui et sa femme furent affranchis de la taille et autres servitudes annuelles, moyennant la somme de 60 deniers d'or à l'écu, par lettres du vendredi après la Pentecôte 1352. Pierre Foucauld servait en qualité d'écuyer dans la compagnie de Louis de Sancerre, suivant la revue qui en fut passée à Périgueux le 8 septembre 1376. (*Cabinet de M. Clairambault.*) Il est dit fils de feu Hélie Foucauld, damoiseau, dans une quittance que lui donna, le samedi veille du dimanche *Oculi* 1376, Bertrand de Montet, chevalier, fils de feu Guillaume de Montet, d'Auberoche, à raison de la cession que ce dernier lui avait faite du mas de la Gondie, situé dans la paroisse de Blis. Pierre Foucauld passa un bail à cens en 1377, au nom des héritiers d'Hélie Foucauld, écuyer, son cousin germain, et servait encore, en 1379, parmi les écuyers de la compagnie de Pierre du Fresnay, laquelle fit montre le 1er décembre de cette année. (*Ibid.*) Mathe d'Ebrard lui survécut et

D'Ebrard : parti d'argent et de gueules.

était déjà remariée avec Pierre Flamenc, homme de loi, en 1383, suivant une procuration qu'elle donna à Lambert Foucauld, son fils, le 14 mars de cette année (*v. st.*). Le 30 juin 1394, elle fit son testament par lequel elle prescrivit sa sépulture dans le chapitre du couvent des frères prêcheurs ou jacobins de Périgueux, dans le tombeau où sa mère avait été inhumée, et institua son héritière Guillelme Foucauld, sa fille. Elle avait eu de Pierre Foucauld son premier mari :

1°. Lambert, dont l'article suit ;

2°. Hélie Foucauld, damoiseau, seigneur de Pont et de Mazores, lequel rendit hommage, en 1390, au comte d'Angoulême, pour un hébergement situé à Corgnac. (*Cabinet de M. Clairambault*). Le 17 juillet 1412, par avis de parents et autorité de justice, Hélie Foucauld fut élu tuteur de Patrice et Gilbert, ses neveux, fils de feu Lambert Foucauld, son frère aîné, et, le 26 mai 1416, il constitua des procureurs pour gérer les affaires de ces mêmes Patrice et Gilbert, qui étaient ses pupilles. Il avait épousé, avant l'année 1390, Bonne *de Meslier*, dame de Mazores, dont on ignore s'il a eu des enfants :

3°. Pierre Foucauld, chevalier, qui servait en 1405, ayant 3 écuyers sous ses ordres (*Cabinet de M. Clairambault*) ;

4°. Guillelme ou Guillemette Foucauld, mariée 1° avec Hélie *de Montlouis*, damoiseau ; 2° avec Raimond *Servient*, nommé avec elle dans le testament de Mathe d'Ebrard. Elle avait eu de son premier mari :

Pierre de Montlouis, légataire de Mathe d'Ebrard, son aïeule, le 30 juin 1394.

X. Lambert Foucauld, damoiseau, seigneur de Miradoux, au diocèse de Bordeaux, est dit fils et héritier de Pierre Foucauld, dans un hommage qu'il rendit à Archambaud V, comte de Périgord, le lundi après Pâques 1383, pour tout ce qu'il possédait en la seigneurie d'Auberoche. Il avait aussi fait hommage, au nom de damoiselle Mathe d'Ebrard, sa mère, alors femme de Pierre Flamenc, homme de loi (*jurisperitus*), suivant la procuration de cette dame, datée du 14 mars de la même année (*v. st.*). Lambert épousa, par contrat passé à Florac, près de Mende, en Gevaudan,

de Cors : le 11 juillet 1396, noble Marie de Cors, Corso ou Corson (*de Corsonio*), fille de Jean de Cors, chevalier, seigneur de Treignac, en Limosin, et de noble Marguerite de Chanon. Marie de Cors eut en dot 800 livres tournois, avec les mas de Cisternes et de

Chambon, et autres biens fonds situés dans le mandement de Montbrun, outre ses robes estimées 200 livres tournois. Lambert fut assisté à son contrat par noble Bergie de Saint-Robert, son aïeule, veuve de noble Hélie Foucauld, damoiseau. Il était mort depuis peu de jours, le 17 juillet 1412, lors de l'élection de tutelle de ses deux fils, savoir :

1°. Patrice, dont l'article suit;

2°. Gilbert Foucauld, qui obtint, en 1454, étant prisonnier de guerre, un sauf-conduit du roi d'Angleterre, pour pouvoir vacquer au paiement de sa rançon. Il est qualifié chevalier du diocèse de Limoges dans l'acte d'une sommation qu'il fit faire, le 23 juillet 1458, à son frère aîné, pour qu'il lui tint compte, sous quinze jours, d'une somme de 110 écus d'or que Gilbert réclamait pour sa part dans les successions de leurs père et mère.

XI. Patrice Foucauld (nommé aussi Patris et Patrix), écuyer, seigneur d'Ainay-le-Château, de Miradoux, etc., vicomte de Hautvillars, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Saintes, qualifié *noble et puissant homme*, comme le furent depuis tous les aînés de ses descendants, était âgé de sept ans lorsqu'il fut mis avec Gilbert Foucauld, son frère (qui n'avait qu'environ sept mois), sous la tutelle d'Hélie Foucauld, damoiseau, seigneur de Pont et de Mazores, leur oncle paternel, le 17 juillet 1412. Le 25 septembre 1471, il acquit de nobles et puissants hommes messires Richard de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès, et Jean de Gontaut, seigneurs de Cazals, chevaliers, père et fils, pour la somme de 3,300 écus d'or, les baronnie et châtellenie de Badefol, situées sur la Dordogne, avec toute justice, haute, moyenne et basse. Le 20 mai 1473, Patrice Foucauld, conseiller et chambellan du roi, donna au receveur des guerres quittance d'une somme de 600 livres, à compte sur celle de 1,600 livres que S. M. avait ordonné qu'on lui comptât en récompense de ses services. Patrice Foucauld mourut peu de temps après, du moins il n'existait plus le 14 novembre 1474. Il avait épousé Marguerite de Salignac ou de Salagnac, fille de Mainfroy de Salagnac, seigneur en partie de Salagnac, de Saint-Geniès, de Cazals, de la Chapelle-Albareils, etc., et de Marthe de Favars de Lestrange. Elle vivait encore lorsque, le 26 août 1477, Hugues de Beteuil, capitaine

De Salignac : d'or, à 3 bandes de sinople.

du château de Badefol, fondé de procuration de cette dame, comme tuteur et administrateur de la personne de Charles Foucauld, son fils, reçut une reconnaissance de Jeanne de Rouffignac, femme de Pierre Clavel, du lieu de Cussac, au diocèse de Sarlat, au sujet de plusieurs héritages tenus par elle en emphitéose du seigneur de Badefol et du prévôt de Trémolac. Marguerite de Salignac est rappelée le 19 avril 1544, dans l'acte de donation de la terre et seigneurie de Rozay, faite à son fils, qui suit.

XII. Charles, *dit* Charlot Foucauld, chevalier, seigneur de Miradoux, d'Ainay-le-Château, de Badefol, de Villafant, puis de Rozay, est cité dans un acte de l'année 1496, comme fils de haut et puissant seigneur Patrice Foucauld, sénéchal de Saintes, et de Marguerite de Salagnac, qui avait eu en dot ou héritage 8,000 écus d'or. (*Cabinet de M. de Gaignières*, vol. 668, p. 135.) Il plaidait, en 1502, au parlement de Bordeaux contre Jean de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniès. Celui-ci obtint, le 14 août 1509, un arrêt qui, sans égard à l'intervention du procureur général du roi et du syndic de l'abbaye de Cadoin, annula le contrat de la vente faite, le 25 septembre 1471, par feu Richard et le même Jean de Gontaut, à feu Patrice Foucauld, alors capitaine de la garde du duc de Guienne, et celui de la translation de cette terre, faite le 22 septembre 1482, par Charles Foucauld, au procureur général du roi Louis XI, à la charge par Jean de Gontaut de restituer les 3,300 écus d'or, prix de la vente, au syndic de Cadoin, pour être employés à l'entretien du culte, suivant l'intention du feu roi. Il épousa damoiselle Jacqueline Sardé, fille de noble Pierre Sardé, écuyer, seigneur de Rousson, de Vornay et de Rozay; et, par acte daté de Vierzon le 19 avril 1544, son beau-père lui fit donation de la terre et seigneurie de Rozay, en Berry. Lui et Jacqueline Sardé, sa femme, sont rappelés comme défunts dans le contrat de mariage de Jean II, leur fils, qui suit.

Sardé : d'argent, à 3 cerfs d'or.

XIII. Jean Foucault, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rozay, conseiller, puis président au parlement de Bretagne, fut substitué à la donation de la seigneurie de Rozay, faite en faveur de son père le 19 avril 1544. Il était déjà conseiller au parlement de Bretagne lorsque, le 1er mars 1554 (*v. st.*), il obtint la main-levée

d'une saisie féodale exercée par les officiers de la juridiction de Saint-Georges-sur-la-Prée, sur la seigneurie de Rozay, qui relevait de la terre seigneuriale de la Beuvrière. Le 4 septembre 1570, le roi Charles IX, par lettres datées de Paris, le pourvut de l'office de président au même parlement de Bretagne, qu'il obtint, par un brevet du roi du 26 janvier 1578 (*v. st.*), la permission de résigner, en considération de ses services et de ceux du sieur de Morvilliers, son oncle, conseiller au conseil privé du roi. Jean Foucauld avait reçu, le 12 mai 1575, des lettres-patentes du même prince, qui lui donnaient commission pour travailler à la rédaction de la Coutume de Bretagne. Il mourut le 24 juillet 1598, et fut inhumé à l'Hôtel-Dieu de Bourges, avec sa seconde femme. Il avait épousé 1°, par contrat passé à Tours le 4 mars 1557 *v. st.*), en présence de noble Pierre Sardé, sieur de Rousson, son oncle maternel, Jeanne DE LA SAUSSAYE, fille de noble Jean de la Saussaye, écuyer, sieur de Bressolles, et de Jeanne de Morvilliers, sœur de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans et garde-des-sceaux de France; 2° Perrette FRADET, veuve d'Ursin de Sauzay, baron de Contremoret, et fille de Martin Fradet, sieur de Pigny, maître des requêtes de la reine de Navarre, duchesse de Berry, et de Marie de Ganay. Jean Foucault a eu pour enfants, de sa première femme :

DE LA SAUSSAYE : d'argent, à 3 saules de sinople 2 et 1.

FRADET : d'or, à 3 fers de dard de sable.

1°. Guillaume Foucault, abbé de Challvoy, grand archidiacre et chantre de l'église de Bourges, député du clergé aux états-généraux de 1614;

2°. Jean, III° du nom, qui a continué la descendance;

3°. Jacques Foucault, secrétaire de *Monsieur*, frère du roi;

4°. Marc Foucault, écuyer, sieur de la Loë, qualifié capitaine enseigne en garnison à Calais dans le partage fait par acte passé à Paris, devant Brigeaud, notaire, le 20 avril 1584, de la succession de Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans, entre noble homme messire Jean Foucault, conseiller du roi, président au parlement de Bretagne, au nom et comme tuteur de Louis, son fils, et comme fondé de procuration de Guillaume Foucault, abbé de Chalivoy, de Marc, qui fait l'objet de cet article, de nobles hommes Jean Foucault, conseiller, notaire et secrétaire de la chambre du roi, Jacques Foucault, secrétaire de *Monsieur*, frère de S. M., et Philippe de Sauzay, seigneur de Contremoret, mari de demoiselle Jeanne Foucault, tous enfants du même président au parlement de Bretagne. Marc Foucault épousa Susanne *de Calonne*, fille de noble homme Jean de Calonne, sieur d'Alembon, et de dame Catherine

de Saint-Remy. Leurs descendants ont constamment suivi la carrière des armes, et leur branche, connue sous la dénomination de *seigneurs* DE LA LOZ, établie dans la gouvernance de Calais, généralité d'Amiens, a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Bernage, intendant de Picardie, du 23 janvier 1716 (1);

5°. Louis Foucault, conseiller du roi, président au présidial de Bourges, élu maire de cette ville en 1614. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1588, Anne *Fradet*, fille d'Antoine Fradet, écuyer, seigneur de Loye, lieutenant-criminel à Bourges, et d'Anne Bidault. Il en eut :

A. Antoine Foucault, seigneur de Champfort, conseiller du roi, maître des eaux et forêts à Bourges et à Meun, qui laissa de Marguerite *Becueau*, sa femme :

a. Claude Foucault, mort abbé de Puyferrand;
b. Martin Foucault, seigneur de Champfort, chanoine de la cathédrale de Bourges, vivant en 1688, le dernier rejeton de cette branche;
c. Louis Foucault, seigneur de Champfort, mort célibataire;
d. Jean-Jacques Foucault, écuyer, qui se noya en 1687;

B. Guillaume Foucault, seigneur de Coiffard et de Vernay, doyen de l'église de Bourges, abbé de Puyferrand et chanoine de la Sainte-Chapelle;
C. Martin Foucault, prieur de Lurcy;

6°. Jeanne Foucault, femme de Philippe *de Sauzay*, baron de Contremoret.

XIV. Jean FOUCAULT, III° du nom, écuyer, seigneur de Rozay, secrétaire du cabinet du roi Henri III, et depuis conseiller du roi, trésorier de France, et général des finances, à Bourges, fit hommage, le 18 septembre 1601, pour la terre de Rozay et le fief de la

---

(1) Cette branche a adopté pour armoiries : *de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon du même, les deux en chef accostant un croissant d'argent.* (Grand Nobiliaire de Picardie, dressé sur la recherche.) Ces armes diffèrent peu de celles prises par les seigneurs de Chambon et de Champfort, qui sont : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, les deux en chef surmontées d'un croissant d'argent.* (Histoire de Berry par la Thaumassière, pp. 219, 244.) La branche des seigneurs de Rozay, dont nous continuons la filiation, écartelle ses armes *aux 1 et 4 d'or, au lion morné de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles, les deux en chef surmontées d'un croissant d'argent,* lesquelles armoiries existent encore au château de Rozay.

Gaulcherie. Le 13 septembre 1627, il fit son testament mystique, lequel fut ouvert par acte signé devant le lieutenant-général du présidial de Bourges le 26 novembre suivant. Il avait épousé, par dispense du 4 et contrat du 5 novembre 1593, Gabrielle GIRARD DE PRUNAY, fille de noble Jean Girard, écuyer, seigneur de Prunay, de la Salle, de Morthomier, etc., de Jeanne de Vulcob, sa seconde femme. De ce mariage sont provenus :

GIRARD : de gueules, à 2 merailles d'or, liées d'argent, et posées l'une sur l'autre en chevrons.

1°. François, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Étienne Foucault, seigneur de Beauchêne, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances à Limoges, habitué à Orléans. Il assista à l'ouverture du testament de son père le 26 novembre 1627;

3°. Louis Foucault, écuyer, seigneur de Chambon et de Saint-Just, conseiller du roi, trésorier de France et général des finances à Bourges, maire de cette ville en 1655. Il épousa 1° Anne *Mallier;* 2° Anne *Labbe,* veuve de Guillaume Seurrat, seigneur de Plissay, sœur du savant P. Labbe, et fille de Philippe Labbe, seigneur de Champgrand et de Beurry, conseiller au présidial de Bourges, président en la souveraineté de Boisbelle et de Henrichemont, et de Perpétue le Bègue. Louis Foucault a eu pour enfants;

Du premier lit :

A. François Foucault, seigneur de la Brosse, conseiller du roi, lieutenant-particulier au bailliage et siége présidial d'Orléans, marié avec Marthe *de Bar-Silly,* fille de Gabriel de Bar, seigneur de Silly, et d'Antoinette Boyronnet;

Du second lit :

B. Étienne Foucault, seigneur de Chambon, mort sans enfants de N.... *le Large de Boisdurant,* sa femme;

C. Jean-Jacques Foucault, écuyer, seigneur de Chambon et de Saint-Just, vivant en 1715, père de Louis-Charles Foucault, seigneur de Saint-Just et de Chambon, lequel n'a laissé qu'une fille nommée :

Marguerite Foucault de Saint-Just, mariée avec M. *le Chevalier d'Almond,* seigneur du Tout, près Romorantin;

D. Anne Foucault, femme de Jean *Chareton,* sieur de Lillou;

4°. Pierre Foucault, jésuite;

5°. Marie Foucault, qui était mariée au sieur *de Guitrancourt* en 1627.

XV. François FOUCAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rozay, conseiller aux bailliage et siége présidial de Bourges, assista à l'ou-

verture du testament de son père le 26 novembre 1627. Il fournit l'aveu et le dénombrement de la terre et seigneurie de Rozay le 16 novembre 1634, et mourut avant le 18 janvier 1665. Il avait épousé, par contrat du 18 janvier 1627, Marie DE SAUZAY, fille de noble Louis de Sauzay, écuyer, seigneur de Thérieux, et de Jeanne Thibault, sa seconde femme. Ses enfants furent :

DE SAUZAY : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, ouverte de même à deux battants, bâtie sur une terrasse de sinople et accostée de 2 étoiles d'argent en chef.

1°. François Foucault, mort capucin ;
2°. Charles, II° du nom, qui a continué la descendance ;
3°. Catherine Foucault, qui était mariée, le 18 janvier 1665, avec Gilles *Heurtault*, écuyer, sieur de Solier. Elle vivait encore le 16 mai 1673 ;
4°. Anne Foucault, mariée, le 16 mai 1673, avec messire Jacques *d'Estut*, chevalier, seigneur d'Insèche, etc. Elle fit son testament le 10 décembre 1702 ;
5°. Jacqueline Foucault, non mariée en 1665.

XVI. Charles FOUCAULT, II° du nom, écuyer, seigneur de Rozay, des Fontaines, etc., conseiller aux bailliage et siége présidial de Bourges, fut maintenu dans sa noblesse de race par jugement de M. Lambert d'Herbigny, intendant en Berry, du 7 mars 1667. Il transigea, le 4 mars 1670, avec le seigneur de Chappes, son beau-frère, et servit à l'arrière-ban de la noblesse du Berry en 1692 et 1693. Il avait épousé, par contrat passé à Bourges le 18 janvier 1665, Claude FRADET, fille d'Antoine Fradet, écuyer, seigneur de Chappes, de Givray et des Fontaines, et de feu dame Louise le Large. Ces deux époux firent un testament mutuel au château de Rozay le 19 octobre 1705. Leurs enfants furent :

FRADET : comme à la page 67.

1°. Antoine Foucault, chevalier, seigneur de Rozay, qui épousa, par contrat passé au château des Fontaines, le 7 juillet 1705, Anne *de Francières*, fille de feu Christophe de Francières, chevalier, seigneur de la Faye, de Bastelay, etc., et de dame Françoise de Racault. Il mourut en 1706, sans enfants ;
2°. François, II° du nom, qui a continué la descendance ;
3°. Jean Foucault, chanoine du chapitre de Bourges ;
4°. Charles Foucault, religieux en l'abbaye de Massay ;
5°. Jacques Foucault, capitaine au régiment d'Uzerche, tué à l'armée ;
6°. Marie Foucault, } religieuses aux annonciades de Bourges ;
7°. Anne Foucault, }
8°. Edmée Foucault, religieuse au couvent du Saint-Sépulcre de Vierzon.

XVII. François FOUCAULT, II° du nom, chevalier, baron d'Alligny, seigneur de Rozay, du Coupoy, du Berceau, d'Insèche, etc.,

capitaine au régiment de Condé, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut légataire d'une somme de 3,000 livres, par le testament d'Anne Foucault, sa tante, du 10 décembre 1702. Il épousa, assisté de ses père et mère et de ses frères, par articles du 24 mai 1704, reconnus par contrat passé au château d'Insèche le 29 juillet suivant, Lucie D'ESTUT, fille de messire Roch d'Estut, chevalier, seigneur du Berceau, de Vailly, de Bascouet, etc., et de dame Marie de Bretagne. Par testament du 2 août 1707, l'oncle de sa femme, Charles d'Estut, lui fit donation de la baronnie d'Alligny et de la terre d'Insèche. Il fit hommage, pour diverses portions de cette dernière terre, à l'évêque d'Auxerre, le 13 août 1710. Il avait été nommé, le 5 décembre 1706, capitaine au régiment de Condé. Le 20 mai 1730, on lui donna le commandement de l'une des trois compagnies dont ce corps avait été augmenté. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 12 juin 1733, et mourut avant le 19 septembre 1740. Ses enfants furent :

D'ESTUT, en Berry : écartelé, aux 1 et 4 d'or; à 3 pals de sable, aux 2 et 3 d'or, au cœur de gueules.

1°. Charles, III° du nom, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Foucault, chevalier, seigneur de Rozay, du Berceau, de Bannay et du Boisrond, capitaine au régiment de Royal-Artillerie, dans lequel il fit les guerres de 1740 et années suivantes. Il épousa, par contrat passé à Sancerre le 17 décembre 1747, Hélène *de Gevry*, fille de feu messire François de Gevry, écuyer, seigneur du Boisrond. De ce mariage sont issus :

A. Guillaume de Foucault, capitaine au régiment de la Vieille Marine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort sans postérité en 1819;

B. Hélène de Foucault, mariée avec messire Louis *de Durbois*, chevalier, seigneur de la Garenne, capitaine au régiment de Lyonnais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ;

C. Lucie de Foucault, épouse de messire André *de Durbois*, officier de cavalerie, frère du précédent;

3°. Jean de Foucault, chevalier, seigneur des Fontaines, de Bascouet et de Marcilly, marié 1°, par contrat du 26 juillet 1748, avec Marie-Anne *Gaudinot*, fille de Pierre Gaudinot, conseiller du roi en l'élection de la Charité-sur-Loire, et de dame Marie-Jeanne Renault ; 2° avec N.... *Gassot*, dite madame de Marcilly. Il a eu un fils, mort sans postérité avant son père ;

4°. Angélique de Foucault, religieuse bénédictine.

XVIII. Charles DE FOUCAULT, III° du nom, chevalier, seigneur d'Insèche, de Vailly, du Coupoy, de Sevry, etc., baron d'Alligny,

lieutenant d'artillerie, fit toutes les campagnes d'Italie. Il partagea, avec ses frères, les successions paternelle et maternelle le 30 octobre 1749, et fit, le 18 février 1766, avec les enfants mineurs de Guillaume, le partage de la succession de son frère Jean. Il avait fait hommage à M. le Tellier de Courtanvaux, marquis de Villequier, pour la terre du Coupoy, le 23 novembre 1750. Il fit aussi hommage à M. Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, pour les terres et seigneuries d'Insèche et d'Alligny, le 6 octobre 1760, et mourut le 10 août 1775. Il avait épousé à Bourges, par contrat du 19 septembre 1740, Catherine LE MORT, fille de feu Pierre le Mort, écuyer, seigneur de la Haye, et de Françoise Ruellé. De ce mariage sont issus :

LE MORT : de sinople, au vaisseau d'or, voilé, fretté et équipé d'argent.

1°. François-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Jean de Foucault, } morts en bas âge.
3°. Guillaume de Foucault, }

XIX. François-Joseph DE FOUCAULT, chevalier, marquis de Jarzé, baron d'Alligny et de Beauveau, seigneur d'Insèche, de Vailly, du Coupoy, de Sevry, de Marcilly, de Bascouet, etc., né à Bourges le 28 décembre 1742, entra dans la 1re compagnie des mousquetaires le 15 mai 1758, devint cornette de la compagnie du Colonel général des dragons le 6 avril 1766, y fut nommé capitaine en pied le 18 juin 1768, passa capitaine au régiment de Mestre-de-Camp-général, dragons, en 1771, devint mestre-de-camp commandant de ce régiment le 6 mars 1774, fut créé brigadier de dragons le 1er janvier 1784, et maréchal des camps et armées du roi le 9 mars 1788. Précédemment le marquis de Foucault avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 11 juin 1777. Il émigra avec son fils en 1790. Rentré en France au commencement de 1793, il servit de tous ses moyens les royalistes armés de la Normandie. Il fut deux fois incarcéré, et courut les plus grands dangers pour le service du roi. En 1779, il avait acheté la terre et marquisat de Jarzé et la baronnie de Beauveau, en Anjou ; et, par lettres-patentes d'octobre 1781, registrées au parlement le 4 mars 1782, le titre de marquis de Jarzé avait été confirmé pour lui et pour ses descendants en ligne directe et masculine. Le marquis de Foucault avait fait une étude particulière des ordonnances sur les manœuvres de la cavalerie. Parvenu, à l'âge de vingt-huit ans, au grade de colonel, il s'était bientôt fait distinguer comme un des meilleurs tacticiens de l'ar-

mée. Il fut attaché au camp d'instruction de Metz en 1788, et y remplit sous les ordres du maréchal de Broglie, qui l'avait choisi, les fonctions de major-général. Le marquis de Foucault est décédé le 2 septembre 1802. Il avait épousé, par contrat passé en la ville de la Flèche, le 13 décembre 1777, Marie-Augustine-Victoire PIHÉRY, fille de messire Louis-Gabriel Pihéry, chevalier, seigneur de Meigné-le-Vicomte, de la Touche-Fresnay, de Boissé, etc., et de dame Anne-Françoise Fontaine de Mordouet. De ce mariage sont issus :

PIHÉRY : d'azur, à une flèche d'or montante ; au chef d'hermine.

1°. François-Louis-Charles, dont l'article suit ;
2°. Anne-Mélite de Foucault, mariée, au mois d'octobre 1807, avec messire François-Marie-Pierre *Roullet*, baron de la Bouillerie, aujourd'hui pair de France, ministre-d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, intendant-général de la maison du roi, propriétaire des anciennes terres seigneuriales de la Barbée, de la Touche, de Boissé, de Juigné et autres lieux ;
3°. Marie-Hélène-Arsène de Foucault, non mariée.

XX. François-Louis-Charles, marquis DE FOUCAULT, propriétaire des anciennes terres seigneuriales d'Insèche, de Vailly, de la Grifferie, des Hayes, de Rochettes, et en partie du comté d'Averton et de la baronnie d'Alligny, accompagna son père en émigration. A son retour, sa fortune paternelle étant détruite par suite de la révolution, il entra dans la finance dès 1807. Après avoir été rejoindre le roi Louis XVIII à Gand en 1815, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis, place qu'il perdit par suite des changements de ministres en 1819. Il fut alors nommé membre de la chambre des députés par l'unanimité des suffrages des royalistes de son ancienne sous-préfecture, fut élu une seconde fois, en 1824, député du même arrondissement, et fut créé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur le 19 mai 1825. Le marquis de Foucault a épousé, le 29 septembre 1800, Marie-Anne-Amable-Madelaine-Marguerite-Luce DE SOUDEILLES, fille de Marie-Jacques-François-de-Paule-Bonaventure, marquis de Soudeilles, seigneur de Soudeilles, du Lieutret, de la Ganne et de Saint-Yriex en Limosin, baron de Druy, maréchal descamps et armées du roi, lieutenant pour S. M. de la province de Limosin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

DE SOUDEILLES : échiqueté d'argent et d'azur.

Louis, et de Marie-Anne de Rouen de Bermonville. De ce mariage sont issus :

1°. François-Bonaventure-Gustave, dont l'article suit ;
2°. Marie-Jacques-François-de-Paule-Hector-Léopold de Foucault, fait enseigne de vaisseau en 1828, au retour du combat naval de Navarrin ;
3°. Joseph-Arsène-Achille de Foucault, attaché à l'inspection générale des finances ;
4°. Marie-Amable-Caroline-Athénaïs de Foucault ;
5°. Marie-Camille-Blanche de Foucault.

DU VERGIER : de sinople, à la croix d'argent, chargée en abîme d'une coquille de gueules, et cantonnée de 4 autres coquilles d'argent.

XXI. François-Bonaventure-Gustave DE FOUCAULT, né le 15 juillet 1801, officier d'état-major, entré au service en 1818, a épousé, le 28 mai 1827, Régine-Victoire-Rosalie DU VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN, fille de Louis du Vergier, marquis de la Rochejaquelein, capitaine-lieutenant de l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval de la maison du Roi, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué en 1815, commandant les armées royales de la Vendée, et de dame Marie-Louise-Victoire de Donnissan, veuve en premières noces de M. le marquis de Lescure.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 47, ligne 3 en remontant, Charles de Foucauld, né en 1807, *lisez* : Léon de Foucauld, né en 1806, et deux filles, Esther, née en 1810, et Pauline, née en 1812.

Pag. 48, *ajoutez* aux enfants de Pierre Foucauld, II[e] du nom, seigneur des Rieux:

3°. Anne Foucauld de Malembert, qui transigea, le 28 janvier 1746, avec Alphonse-Louis de Mesclajoc du Montet de la Molhère, marquis de Cardaillac, son cousin.

Pag. 50, article de M. le vicomte de Foucauld, *ajoutez :* Il a été nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi, par ordonnance de S. M., du 11 avril 1828.

HERSARD ou HERSART,

SEIGNEURS DE LA HERSARDAYE, DU VAL-COURONNÉ, DE LA GUERRISAYS, DE LA VILLE-GICQUEL, DE LONGCHAMP, DE L'ISLE-AVART, DES PRÉAUX, DE LA VILLEMARQUÉ, DE SAINT-BRIAC, etc., *en Bretagne*.



ARMES : *D'or, à la herse de sable*. L'écu timbré d'un casque taré de front, fermé et orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'une couronne de comte. Supports et cimier : trois lions d'argent, lampassés et armés de gueules. Devise : EVERTIT ET ÆQUAT.

La famille HERSART * est originaire d'Angleterre. Une antique tradition porte que le chef de cette famille passa en Bretagne au milieu du 12e siècle, avec plusieurs autres seigneurs anglais, lorsque le duc Conan IV vint reconquérir ses états en 1156. Hersard obtint de ce prince, pour prix de ses services, la charge de forestier héréditaire de Lamballe, avec une concession de terre en Plédéliac, près de cette ville, où il bâtit le château de la Hersardaye. Ses descendants ont constamment suivi la carrière des armes, et se sont alliés aux plus illustres maisons de la Bretagne.

I. Geoffroi HERSARD, seigneur de la Hersardaye, petit-fils du fondateur du château de ce nom et forestier de Lamballe, vivait

* Ou HERSARD. Cette dernière orthographe se remarque dans les plus anciens titres.

1

en 1250. Ce seigneur, par son testament, abandonna aux religieux de l'abbaye de Saint-Aubin le droit d'usage qui lui appartenait dans tous leurs bois. (*Histoire généalogique de plusieurs illustres maisons de Bretagne*, par du Paz, généalogie des seigneurs de la Hunaudaye, p. 149.) Geoffroi Hersard eut pour fils Guillaume, Ier du nom, qui suit.

N....

II. Guillaume Hersard, Ier du nom, seigneur de la Hersardaye, forestier de Lamballe, confirma, en 1294, la donation que son père avait faite à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. (*Ibid.*) Il paraît s'être marié dans un âge mûr, et a laissé :

N....

1°. Geoffroi Hersard ou Hersart, qu'on croit avoir été aussi seigneur de la Hersardaye. Il ratifia à Lamballe, le 28 avril 1381 (*n. st.*), le traité de Guerrande, conclu entre Jean V, duc de Bretagne, et le roi Charles VI, nouvellement monté sur le trône de France. (*Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, colonne 277.) La postérité de Geoffroi, seigneur de la Hersardaye, s'est éteinte peu après ;
2°. Alain Hersart, qui se trouvait, le 1er juin 1374, au siége de Brest, servant dans la compagnie de Pierre Tournemine. (*Ibid.*, col. 80) ;
3°. Jean Ier, dont l'article suit ;
4°. Guillaume, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA VILLEMARQUÉ, rapportée ci-après.

SEIGNEURS DU VAL-COURONNÉ.

III. Jean Hersart, Ier du nom, seigneur du Val-Couronné, servait avec Guillaume Hersart, en 1378, en la compagnie de Jean Tournemine, sire de la Hunaudaye, chevalier banneret, dont la revue fut passée à Dinan le 24 août de cette année. (*Ibid.*, t. II, col. 186, où ces deux frères sont nommés par erreur Jehan et Guillaume *Bersart.*) Jean Hersart ratifia à Lamballe, le 28 avril 1381 (*n. st.*), le traité de Guerrande. (*Ibid.*, col. 277.) Il avait épousé, vers l'an 1340, Jeanne du Cambout, sœur de Gilbert, seigneur du Cambout, auteur, avec Jeanne Goyon de Matignon, sa femme, de la maison de Coislin. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 802.) Il eut pour fils Roland, qui suit.

DU CAMBOUT : de gueules, à 3 fasces échiquetées d'argent et d'azur de 2 tires.

IV. Roland Hersart, seigneur du Val-Couronné, paraît, dans deux revues passées à Pontorson et à Bourges, les 1er mai et 1er juin 1371, au nombre des écuyers de Bertrand du Guesclin, duc de Molines, connétable de France. Il servit ensuite sous Jean

Tournemine, sire de la Hunaudaye, dans l'armée que le roi Charles VI conduisit contre les Gantois révoltés, au mois d'août 1383. Sa compagnie fut passée en revue à Therouenne, au retour de cette expédition, le 28 septembre de la même année. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1651, 1652; t. II, col. 436.) Roland Hersart a laissé deux fils et une fille :

N....

1°. Guillaume, IIe du nom, qui suit;
2°. Jean Hersart, seigneur de la Guerrisays, employé au rang des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc dans la réformation de 1426;
3°. Catherine Hersart, dame de la Chapelle, nommée dans la même réformation.

V. Guillaume HERSART, IIe du nom, seigneur du Val-Couronné, après avoir servi quelque temps parmi les hommes de guerre de Guillaume de la Goublaye, ainsi qu'on le voit par le rôle d'une revue passée à Saint-Cloud le 13 novembre 1415, commanda une compagnie d'écuyers, avec laquelle il fit montre à Crosses-lès-Bourges, le 24 juin 1418 (1). Cette compagnie se composait de 16 écuyers lorsqu'elle passa en revue à Saint-Sauveur de Charrost le 1er septembre de la même année. (*Ibid.*, t. II, col. 911, 964, 984.) Guillaume Hersart suivait alors le parti du dauphin Charles, depuis Charles VII, que l'animosité de sa mère et la puissance des Anglais, favorisée par les factions qui déchiraient la France, voulaient exclure de la succession à la couronne. Guillaume fut compris au rang des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, paroisse de Quintenic, en 1426. Il avait épousé, vers 1422, Marie DE TEILLE, fille de Jean, seigneur de Teille, et sœur de Robin de Teille, qui épousa Guillemette de Montbouchier. De ce mariage sont issus :

DE TEILLE : de sinople, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant du même.

1°. Gilles, Ier du nom, qui suit;
2°. Pierre Hersart, qui comparut aux montres générales de l'évêché de Saint-Brieuc en 1479;
3°. Marie Hersart, femme, vers 1480, de N... seigneur *de Robien du Bolhuc*.

(1) Son sceau, apposé à la quittance d'appointements militaires qu'il donna ce jour même au trésorier des guerres, représente une *herse*. Les écuyers qui servaient sous ses ordres étaient Jean Guillon, Bertranet de Champoles, Benedict de Salamanque, Simon Alabelle, Guillaume de Kaergroezès, Jean de Mordelles, Jean Essof, Guillaume de la Lande et Jean Janvier.

Rouxel : de sable, à 3 coquilles d'argent.

VI. Gilles Hersart, Ier du nom, seigneur du Val-Couronné, est nommé avec son père dans un acte du 4 mai 1479. Il avait épousé Jeanne Rouxel de Coaillé, fille de Guillaume Rouxel, seigneur de Coaillé, et de Catherine de Vaunoise. Elle le rendit père de quatre enfants :

1°. Gilles, IIe du nom, qui suit;
2°. Jehan Hersart;
3°. François Hersart;
4°. Louise Hersart.

le Felle :

VII. Gilles Hersart, IIe du nom, seigneur du Val-Couronné, épousa, par contrat du 7 juin 1508, Marguerite le Felle de Guébriant, fille d'Olivier le Felle, seigneur de Guébriant, qui avait été, en 1466, page de la duchesse de Bretagne, et de Jeanne du Bouais. Il en eut Jean IIe, qui suit.

Goyon : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

VIII. Jean Hersart, IIe du nom, seigneur du Val-Couronné, fit, par acte du 26 juillet 1519, sous l'autorité de Geoffroi de Saint-Meleuc, son tuteur, une désignation de douaire à sa mère, et s'allia, par contrat du 16 octobre 1527, avec Gillette Goyon, de la maison de Matignon, fille de François Goyon, et de Marie Goyon, seigneur et dame de l'Isle-Avart en Saint-Potan. Ses enfants furent :

1°. Jehan Hersart, seigneur du Val-Couronné, } morts sans postérité;
2°. Gabriel Hersart, seigneur de la Ville-Gicquel, } morts sans postérité;
3°. Michelle Hersart, dame héritière du Val-Couronné, de l'Isle-Avart et des autres biens de sa branche après la mort de ses frères. Elle épousa Jean *Bernard*, seigneur de Béluvien, dont les descendants actuels, par les mères, sont MM. de la Rivière, de Lusignan, de la Fayette, de la Tour-Maubourg, etc. Le 7 août 1583, Michelle Hersart obtint des lettres de sauve-garde du marquis de Coëtquen, commandant en Bretagne pour le roi, pendant la ligue, et elle vivait encore, étant veuve, en 1585.

SEIGNEURS DE LA VILLEMARQUÉ.

III. Guillaume Hersart, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Villemarqué, suivant d'anciens mémoires de famille, servit sous les ordres du connétable Bertrand du Guesclin, dont la compagnie fut passée en revue à Pontorson le 1er mai 1371, et fit partie des expéditions de ce connétable en Auvergne, en Rouergue et en Poitou, contre les Anglais. Plus tard il passa sous le commande-

ment de Jean Tournemine, sire de la Hunaudaye, dont la compagnie fit montre à Dinan le 24 août 1378. (*Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 1651, 1652; t. II, col. 186.) Il eut pour fils Jean, Ier du nom, qui suit. N....

IV. Jean Hersart, Ier du nom, seigneur de la Villemarqué, est porté au rôle des écuyers de la compagnie de Guillaume de la Goublaye, laquelle fit montre à Saint-Cloud le 13 novembre 1415, et decelle d'Olivier Guehenneuc, passée en revue à Crosses-lès-Bourges le 24 juin 1418. C'était l'époque où les factions des maisons de Bourgogne et d'Orléans déchiraient la France et la livraient aux dévastations des Anglais. (*Ibid.*, t. II, col. 911, 963.) Jean Ier fut père de Robert, qui suit. N....

V. Robert Hersart, seigneur de la Villemarqué, est mentionné dans les registres de la chambre des comptes de Bretagne, comme existant en 1450. Il eut deux fils : N....

1°. Bertrand, qui suit;
2°. Olivier Hersart, écuyer.

VI. Bertrand Hersart, écuyer, seigneur de la Villemarqué, fut maintenu au rang des nobles à la réformation de 1476. Il comparut aux montres générales de l'année 1483, à cheval, armé de brigandine, salade, épée et vouge. Il laissa : N....

1°. Jean II, dont l'article suit;
2°. Geoffroi Hersart, nommé dans un aveu de 1531, avec ses filles :
   A. Isabeau Hersart, femme de Jean *le Picart de la Tronchaye;*
   B. Louise Hersart.

VII. Jean Hersart, IIe du nom, seigneur de la Villemarqué, est mentionné dans les registres de la réformation du 2 mars 1535, avec cette désignation : *Maison et personne nobles* de la paroisse de *Henan-Bihen*. Il vivait encore le 15 août 1572, date d'un aveu qu'il fournit à la juridiction de Plancouët. Il avait épousé Louise Collas de la Baronnaye, laquelle l'avait rendu père de :

Collas : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules.

1°. Jean Hersart, seigneur de la Villemarqué, qui régla le partage de ses juveigneurs le 30 décembre 1596, fit son testament le 19 mars 1603, et mourut sans postérité;
2°. Pierre Hersart, sieur des Préaux, né le 12 mars 1546, mort sans hoirs;

3°. Charles Hersart, sieur de Saint-Briac, capitaine du château de Verdelet en 1590, mort sans postérité ;
4°. Olivier Hersart, prêtre, recteur d'Erquy. Il fonda une messe en l'église de Henan-Bihen, par son testament du 23 septembre 1613 ;
5°. Gilles, qui a continué la descendance ;
6°. Françoise Hersart, dame de Saint-Briac.

Bertho : d'or, à l'épervier de sable, ayant la tête contournée, longé et grilleté d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon du second émail.

VIII. Gilles Hersart, écuyer, seigneur de Longchamp, puis de la Villemarqué après la mort de ses frères aînés, épousa, par contrat de l'année 1605, Marguerite Bertho de Trémiliac, fille de Hervé Bertho et de Jeanne le Moyne, seigneur et dame de Trémiliac et de Liscantouet; et, en 1621, il fournit un aveu à la seigneurie de Saint-Dénoual. Gilles Hersart fut père de trois fils et de deux filles :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Adrien Hersart, écuyer, né en 1620 ;
3°. Jacques Hersart, écuyer, né en 1622 ;
4°. Marie Hersart, née en 1609, mariée avec Alain *Ouyer*, seigneur de Carsugal ;
5°. Louise Hersart du Ronceray, inhumée à Henan-Bihen, dans l'enfeu de la Villemarqué, le 5 septembre 1680.

de Chateaubriand : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

IX. François Hersart, écuyer, seigneur de la Villemarqué, fut maintenu avec ses deux fils dans sa noblesse d'extraction, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 24 mai 1669. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1637, Jeanne de Chateaubriand, dame de la Ville-André, fille de Gilles de Châteaubriand, chevalier, seigneur de Beaufort, de la Guerrande, de Bellestre, de Vauregnier, de Boisgerbault, de la Ville-Gessin, de Gueneleuc, etc., baron de Tannay en Normandie, et de Marguerite Rogon. Le 25 octobre 1642, Jeanne de Châteaubriand transigea avec Christophe, son frère, sur le partage noble et avantageux des biens de la succession de leur père. François Hersart de la Villemarqué a eu deux fils et une fille :

1°. Jean III°, dont l'article suit ;
2°. François Hersart, écuyer, seigneur des Préaux, marié, par contrat du 22 août 1667, avec Élisabeth *Main*, veuve de Jacques le Normand, écuyer, seigneur de la Ville-Heleuc. François Hersart mourut sans postérité ;
3°. Marguerite Hersart, femme de Philippe *le Corgne*, seigneur de Launay, fils d'autre Philippe le Corgne, seigneur de la Noë-Hallay, et de Sébastienne Joulland.

X. Jean Hersart, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Briac et de la Villemarqué, épousa, 1°, par contrat du 13 novembre 1668, Marie-Perronelle du Dresnay de Kerbolle, fille aînée et principale héritière de Jean du Dresnay et de Jeanne le Borgne, de la maison de Coetivy, seigneur et dame de Kerbolle ; 2°, par contrat du 29 mai 1680, Raoullette le Bouteiller de la Gaultrais, dame de la Villemour, fille de Julien le Bouteiller, et de Gillette de la Bouexière, seigneur et dame de la Gaultrais. Il n'est pas provenu d'enfants de ce second mariage. Ceux du premier furent :

du Dresnay : d'argent, à la croix ancrée et anillée de sable, accompagnée de 3 coquilles de gueules.

le Bouteiller : d'argent, à 17 coquilles de sable, 6. 5, 4 et 2.

1°. Toussaint-François, dont l'article suit ;
2°. Godefroi Hersart, né en 1675 ;
3°. Jeanne Hersart, dame du Tertre-Charbonnet. Elle épousa, en 1697, Toussaint *de la Goublaye*, sieur de Créhen et de Nantois.

XI. Toussaint-François Hersart, seigneur de la Villemarqué, né en 1670, épousa, par contrat du 21 avril 1703, Emmanuelle-Jacquemine Lesné de Belleville, veuve de Claude-Joseph-Séraphin Chertier, seigneur de la Vieuville, et fille de Pierre Lesné, et de Françoise le Mené de Belleville, seigneur et dame de la Ville-Geffroy. Toussaint-François a eu cinq fils et deux filles :

Lesné : d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, et une fleur de lys du même en abîme.

1°. Louis-Jacques-Toussaint-Emmanuel, dont l'article viendra ;
2°. François Hersart, gendarme de la garde du roi ;
3°. Jean Hersart, officier au régiment de Souvré, tué en Italie en 1730 ;
4°. Pierre Hersart, officier au régiment d'Eu, mort au Sénégal, où il avait le commandement d'un fort ;
5°. Mathurin Hersart de Kerbolle, officier de marine, mort, en 1755, au cap Français, île de Saint-Domingue ;
6°. Marie-Françoise Hersart, religieuse ursuline à Lamballe, morte en 1779 ;
7°. Anne-Marie Hersart, dame du Marchais, morte en 1789, sans avoir été mariée.

XII. Louis-Jacques-Toussaint-Emmanuel Hersart, seigneur de Kerbolle et de la Villemarqué, né à Lamballe le 9 février 1704, épousa, par contrat du 2 mai 1724, Jeanne-Françoise Gascher de la Béguinaye, fille de Charles Gascher, seigneur de Champbalanq, et de Susanne Bertho de la Villejosse. Leurs enfants furent :

Gascher : parti d'argent et d'azur, au croissant de l'un à l'autre.

1°. Toussaint-Jean, dont l'article suit ;
2°. Alain *dit* le chevalier Hersart, capitaine au régiment de Ségur, tué à la bataille de Lawfelt en 1747.

XIII. Toussaint-Jean HERSART, seigneur de la Villemarqué, né à Lamballe en 1725, fut successivement capitaine des grenadiers du régiment de la Tour-du-Pin en 1761, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant pour le roi au château du Taureau, près Morlaix, et aux Sept-Isles près Lannion. Il est décédé à Morlaix le 18 janvier 1798. Il avait épousé, 1°, par contrat de l'année 1771, Claude-Perrine-Thérèse SALAÜN DU MESQUÉAU, décédée le 25 août 1780, à Morlaix, fille de Pierre-Joseph Salaün, seigneur du Mesquéau, et de Jeanne-Thérèse le Gris du Val; 2° Élisabeth-Philippe DE PENHOADIC, dame de Villamont, morte sans postérité. Du premier mariage sont issus :

SALAÜN : d'argent, à une épée d'azur, la pointe en bas, accostée de 2 croissants de gueules opposés.

DE PENHOADIC : de sable, semé de billettes d'argent ; au lion du même, brochant sur le tout.

1°. Pierre-Michel-François-Marie-Toussaint, dont l'article viendra;
2°. Jean-Baptiste-Marie, chevalier Hersart, né à Morlaix le 13 juin 1776, marié, 1°, par contrat du 27 juin 1797, avec Eulalie-Louise-Marie-Thérèse *de Kergariou*, qui avait été tenue sur les fonts de baptême par le duc d'Orléans et la princesse de Lamballe. Elle est morte sans enfants, à Treguier, le 17 décembre 1803. Elle était fille de Pierre-Joseph, marquis de Kergariou, chef de division des armées navales, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et membre de l'association de Cincinnatus, gouverneur et commandant des ville, château et port de Lannion, et de Louise-Julie-Charlotte-Marie de Moëlien; 2°, par contrat du 1er octobre 1806, avec Sophie-Henriette-Marie *du Brei du Buron*. Il n'a pas d'enfants;
3°. Charles-Jacques-Toussaint, auteur de la BRANCHE DU BURON, rapportée ci-après;
4°. Toussaint-René Hersart, né à Morlaix le 18 février 1780, lieutenant-colonel au corps du génie, sous-directeur des fortifications, nommé chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur le 24 octobre 1814, et depuis chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort célibataire à Paris le 27 février 1823;
5°. Joseph-Jean-Félix Hersart, mort au berceau;
6°. Catherine Hersart, morte au berceau;
7°. Thérèse Hersart, morte en bas âge.

XIV. Pierre-Michel-François-Marie-Toussaint HERSART, seigneur de la Villemarqué, né à Morlaix le 15 mai 1775, a été nommé, en 1815, membre de la Chambre des Députés par le département du Finistère. Réélu plusieurs fois par ce même département, il a pris part aux travaux de la Chambre pendant les sessions de 1815, 1816, 1817, 1820, 1821, 1822, et de 1824 à 1827. Il est officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Du mariage qu'il a contracté à Hennebon, le 6 novembre 1798, avec Marie-Ursule-Claude-

Henriette FEYDEAU DE VAUGIEN, dame du Plessix-Nizon, fille de messire Jean-Marie Feydeau, seigneur du Plessix-Nizon, et de Marie-Thérèse-Renée de Talhouet de la Grationnaye, sont issus :

FEYDEAU : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même.

1°. Cyprien-Pierre-Hippolyte Hersart de la Villemarqué, né à Quimperlé le 26 septembre 1812 ;

2°. Théodore-Claude-Henri Hersart, né en 1815 ;

3°. Pauline-Henriette-Marie-Thérèse Hersart, née en 1799 ;

4°. Sidonie-Aline-Constance Hersart, née en 1801 ;

5°. Camille-Marie-Charlotte Hersart, née en 1803, mariée, le 22 janvier 1826, avec Eugène-François *Jégou du La:,* alors maire de Saint-Pol-de-Léon, aujourd'hui sous-préfet de l'arrondissement de Quimperlé ;

6°. Hermine-Renée-Sainte Hersart, née en 1805 ;

7°. Hortense-Claire-Armande Hersart, née en 1808 ;

8°. Justine-Thérèse-Marie Hersart, née en 1810.

BRANCHE DU BURON.

XIV. Charles-Jacques-Toussaint HERSART, seigneur du Buron, 5ᵉ fils de Toussaint-Jean Hersart, seigneur de la Villemarqué, est né à Morlaix le 4 novembre 1777. Ancien élève de l'école Polytechnique, ancien ingénieur des mines de France, membre associé et correspondant de plusieurs sociétés savantes, il a reçu de S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Charles X) la décoration du lys le 29 avril 1814. Lors du débarquement de Buonaparte, il a été nommé capitaine commandant (dans la division du marquis du Cambout de Coislin, faisant partie de l'armée royale commandée par M. le chevalier, depuis comte d'Andigné, pair de France) les volontaires royaux des communes de Vigneux, Sautron, Treillières et Orvault près Nantes, et a été créé, par S. M. Louis XVIII, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur pour sa conduite en 1815, puis nommé membre du conseil-général du département de la Loire-Inférieure, par ordonnance de S. M. Charles X, du 7 juin 1826. Il a épousé à Nantes, le 24 juin 1809 (mariage célébré le 27), Henriette-Françoise-Marie DU BREIL, dame du Buron (sœur puînée de l'épouse du chevalier Hersart, son frère), née à Nantes le 11 juillet 1790, décédée en la même ville le 28 juillet 1826, et déposée le lendemain 29 dans la chapelle de son château du Buron, en Vigneux. Elle était fille de messire Louis-François-Godefroi du Breil, seigneur du Buron, de Vigneux, de la Freuzière, de la Joue, de Launay, de l'Étang-Bernard, etc. etc.,

DU BREIL : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules, accompagné en pointe de 3 coquilles d'or, bien ordonnées.

décédé à Nantes le 15 janvier 1791, et de Jeanne-Marie-Sainte du Bois de la Rongère, décédée au château du Ter en Plœmeur, près Lorient, le 5 juin 1810. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Henri Hersart, né à Nantes le 7 décembre 1814;
2°. Louis-Toussaint-Marie Hersart, né à Nantes le 16 février 1817;
3°. Armand-Marie Hersart, né à Nantes le 18 février 1819;
4°. Anatolie-Jeanne-Marie-Henriette Hersart, née à Nantes le 7 décembre 1812;
5°. Henriette-Laurence Hersart, née à Nantes le 6 août 1820, morte au château du Buron (1) le 20 novembre 1821;
6°. Eugénie-Louise-Marie Hersart, née à Nantes le 20 juin 1822.

---

(1) Possédé, en 1450, par la maison de Rohan. Jeanne de Rohan, dame du Buron, porta ce château dans la maison de Rames, par son mariage avec Jean de Rames. Le Buron passa de la même manière dans la maison de Tréal, et de celle-ci dans la maison de Sévigné. Voyez à ce sujet l'édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, par Blaise; le *Voyage pittoresque dans le département de la Loire-Inférieure*, par M. Ed. Richer; les *Lettres vendéennes*, par M. le vicomte Walsh, et le Tableau des noms et armes des possesseurs de la terre du Buron et de la seigneurie de Vigneux, depuis Philippe de Vigneux, en 1311, jusqu'à ce jour, par M. Porte, ancien capitaine d'artillerie de la marine.

LE MÉTAER DU HOURMELIN,

seigneurs du HOURMELIN, de la PLANCHE, du VAUJOYEUX, de la VILLE-AU-ROUX, de la DORBELAYS, de la VILLE-HERVÉ, du PONT-PERROUX, de la CREVOYE, du CADUAN, du GUÉ, de l'HOPITAL, de la TOURAILLE, de la VILLE-AUVAIS, etc., *en Bretagne.*



Armes : *D'argent, à trois merlettes de sable.* Couronne de comte.

La maison le MÉTAER du HOURMELIN, en Bretagne, est également distinguée par son ancienneté, ses services et ses alliances. Les preuves qu'elle a faites au cabinet des ordres du Roi, en mars 1788, pour l'obtention des honneurs de la cour, en constatent la filiation suivie depuis :

I. Jean le Métaer, Ier du nom, écuyer, marié, vers l'an 1390, avec demoiselle Olive Bertho, suivant le jugement de maintenue rendu, en 1668, par la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne. Il est rappelé dans une transaction et un accord passés, en 1467 et 1474, par ses petits-enfants, au sujet du partage de sa succession. Il eut pour fils Alain qui suit.

Bertho : d'or, à l'épervier de sable, ayant la tête contournée, accompagné de 3 molettes d'éperon du même émail.

II. Alain le Métaer, écuyer, fut l'un des hommes d'armes de la compagnie de Gui, sire de Gaure, de Montfort et de la Roche, che-

valier, comme le prouve un rôle de la revue de cette compagnie, passée le 22 mai 1426; et on le voit figurer parmi les chevaliers et écuyers de la châtellenie de Lamballe, évêché de Saint-Brieuc, qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne en 1437. (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col. 1197, 1303.) Alain le Métaer et Olive Bertho, sa mère, avaient été compris au rang des nobles de la paroisse de Planguenoual, évêché de Saint-Brieuc, dans la réformation faite le 10 janvier 1427 (1). Il avait épousé Thomine, *aliàs* Antoinette SIMON, rappelée avec lui dans une transaction et un accord sur partage faits en 1467 et 1474, entre leurs enfants, qui furent :

SIMON : de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

1°. Jean II, dont l'article suit *;

2°. Marguerite le Métaer, femme de Guillaume *Maupetit*, écuyer, fils d'Olivier Maupetit, écuyer, et de Jeanne de Saint-Guédas. Le 18 mai 1467, Marguerite transigea avec son frère sur le partage noble des successions de leurs père et mère.

* SEIGNEURS DE LA VILLE-BARBOU.

Vers la fin du quatorzième siècle, il s'était formé une seconde branche de la maison le Métaer, laquelle subsistait encore à l'époque de la dernière réformation (1669), et qui paraît avoir été formée par :

I. Perrot LE MÉTAER, lequel ne vivait plus le 24 février 1395, date du testament de Jean I, vicomte de Rohan, qui légua aux héritiers de Perrot le Métaer, de Nantes, la somme de 104 francs. (*Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. II, p. 658.) Perrot était probablement frère de Jean le Métaer, auteur de la branche du Hourmelin. On ne connaît le nom d'aucun de ses descendants immédiats, mais il paraît avoir eu pour petits-enfants :

1°. Jean le Métaer, capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Brieuc,

(1) La preuve faite alors suppose celle de trois degrés ou cent ans de noblesse antérieure, ce qui remonte l'ancienneté de la maison le Métaer à l'année 1327. C'est sur ce fondement qu'elle a été admise au nombre de celles qui avaient droit aux honneurs de la cour.

III. Jean LE MÉTAER, IIe du nom, écuyer, seigneur du Hourmelin, fut lieutenant du prévôt des maréchaux de Bretagne. Le 18 mai 1467, comme *fils aîné, héritier principal et noble* (caractère du partage noble et avantageux, en Bretagne), il transigea avec Marguerite le Métaer, sa sœur, et fit un accord avec elle et son mari le 14 février 1474, relativement aux successions d'Alain le Métaer et de Thomine Simon, leurs père et mère, et de Jean le Métaer, leur aïeul paternel. Jean IIe épousa, vers le même temps, demoiselle Jeanne BUDES (sortie d'une branche de la maison de Guébriant, qui a donné un maréchal de France), fille de Rolland Budes, seigneur de Kergret, et de Thomine Modène, dame des Clos, et sœur de Jean Budes, seigneur de Kergret, qui donna à Jean le Métaer, son beau-frère, le 30 août 1485, la part qui revenait à sa femme dans les successions de leurs père et mère. Le 5 mai 1488, Jean le Métaer reçut ordre du duc de Bretagne de se transporter en l'évêché de Saint-Brieuc « pour y choisir et es- » lire 400 bessons, bons et de bonne étoffe, garnis de pelles, pics

BUDES : d'argent, au pin arraché de sinople, accosté de deux fleurs de lys de gueules.

SEIGNEURS DE LA VILLE-BARBOU.

qu'il reçut ordre de rassembler de la part de François II, duc de Bretagne, le 29 juin 1462, et de passer en revue. Le même prince rendit, le 1er juillet 1485, une ordonnance pour faire payer par les trésoriers des fouages 30 sous à chacun de ces francs-archers, qui avaient voyagé en son armée;

2°. Eonnet, dont l'article suit;

3°. Pierre le Métaer, l'une des 30 lances du sire de Derval en 1454. Le duc de Bretagne le nomma capitaine des francs-archers des évêchés de Tréguier et de Léon le 22 novembre 1457. (*Ibid.*, col. 1646, 1713.) En 1461, Pierre le Métaer commanda 150 francs archers en l'armée que le duc conduisit en France, et forma pendant quelque temps la garnison de Beaugency. (*Ibid.*, t. III, col. 147.) Assiégé dans la ville de Bayeux, en 1468, par le bâtard de Bourbon, les intelligences que celui-ci avait su pratiquer dans cette ville obligèrent Pierre le Métaer à l'abandonner nuitamment, pour éviter d'être trahi ou enlevé de vive force. (*Histoire de Bretagne*, par D. Taillandier, t. II, p. 106);

4°. Sereine le Métaer, qui vivait, en 1472, avec Guillaume *Rolland*, écuyer, son mari.

III. Eonnet LE MÉTAER, vivant en 1457, épousa, vers l'année 1470, Marie LE BLANC, de laquelle il eut :

LE BLANC : de gueules, à 3 bandes d'or.

» et tranches. » Il mourut avant le 30 décembre 1498, époque à laquelle sa veuve transigea sur ses droits. Leurs enfants furent:

1°. Olivier, dont l'article viendra;
2°. Jacques le Métaer, écuyer, seigneur du Hourmelin en partie, rappelé dans une transaction du 16 novembre 1606, comme ayant eu pour fils :

Jean le Métaer, rappelé dans la même transaction comme père de :

Françoise le Métaer, également citée dans la transaction de 1606, comme femme de N.... *le Camus ;*

3°. Gilles le Métaer, qui eut la part de juveigneur dans les successions de ses père et mère. Il laissa :

Françoise le Métaer, femme de N.... *Poulain*, rappelé avec elle dans un accord du dernier jour de février 1603;

4°. Jean le Métaer, *gentilhomme de bon lieu et extraction*, qui partagea comme juveigneur le 8 août 1502. Il reçut une constitution de rente le 19 septembre 1503, obtint des lettres royaux le 27 février 1515, et accepta, le 27 décembre 1524, une donation que lui fit Gilles de Rochefort, seigneur de Rigourdaine. Jean le Métaer eut pour femmes 1°, par contrat du 27 juillet 1511, Marguerite *de Rochefort*, dame de la Goublays et du Vaujoyeux ; 2° demoi-

---

SEIGNEURS DE LA VILLE-BARBOU.

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Jeanne le Métaer, qui était mariée, en 1496, avec Jean *de Kergoet*.

Budes : comme à la page précédente.

IV. Jean LE MÉTAER, écuyer, vivait, en 1524, avec Marguerite BUDES, sa femme, dont il avait eu :

1°. Guillaume le Métaer;
2°. Jacques, Ier du nom, dont l'article suit;
3°. Marguerite le Métaer, femme de Jacques *Denis*, sieur de la Vallée;
4°. Jeanne le Métaer, femme de Gilles *du Plessis*, sieur de la Padouyère.

Guitton : d'azur, semé de fleurs de lys d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé d'un léopard d'or.

V. Jacques LE MÉTAER, Ier du nom, écuyer, sieur du Tertre-Hellé, épousa, vers l'année 1545, Françoise GUITTON DE LESCHAT, de laquelle il eut :

1°. Claude le Métaer;
2°. Bertrand, dont l'article suit;
3°. Betranne le Métaer, femme de Jean *Ugues*, seigneur du Chesnot et du Bouexie.

selle Jeanne *Bouexel*, laquelle était veuve le 1er avril 1540. Jean le Métaer n'ayant pas eu d'enfants, sa succession passa à Olivier, son frère aîné, dont l'article suit.

IV. Olivier LE MÉTAER, écuyer, seigneur du Hourmelin, de la Ville-au-Roux, de la Planche, du Vaujoyeux, de Lesbey et de la Rue, *fils aîné, héritier principal et noble,* transigea sur les droits de sa mère le 30 décembre 1498 ; fut présent, le 7 avril 1499, à un acte d'échange passé au Hourmelin, et fit, selon l'assise du comte Geoffroi, le partage de la succession de son père avec ses frères juveigneurs, Gilles et Jean le Métaer, le 8 août 1502. Le 19 septembre 1503, Olivier le Métaer souscrivit une constitution de rente au profit du même Jean, et ce fut noble homme, Prégent le Métaer, seigneur de Grandpré, qu'ils chargèrent de la régler. Olivier avait épousé demoiselle Françoise DE LA MARE, dont la succession fut partagée, en présence d'Olivier, par leurs enfants, le 26 juin 1526. Le 1er avril 1540, il donna aveu des fiefs et biens nobles, sujets aux armes, mouvants du sire de Châteaubriand, et à lui advenus

DE LA MARE : de gueules, au croissant d'argent, accompagné de trois coquilles du même.

SEIGNEURS DE LA VILLE-BARBOU.

VI. Bertrand LE MÉTAER, écuyer, épousa Gillette LE BRETON DE LA HINGAUDAYS, qui le rendit père de :

LE BRETON : d'argent, à la croix denchée de sable, cantonnée de 4 molettes d'éperon du même.

1°. Jacques II°, qui suit ;
2°. Françoise le Métaer, alliée avec Pierre *Visdelou*, sieur des Mezues, fils de Noël Visdelou, écuyer, sieur des Aubiers, et de Catherine du Gourray.

VII. Jacques LE MÉTAER, II° du nom, écuyer, sieur de la Ville-Gounouan, épousa, en 1605, Isabeau MORIN DE LA PERRIÈRE, dont il eut :

MORIN : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

1°. Louis, qui suit ;
2°. Jeanne le Métaer, femme d'Antoine *Chatton*, seigneur du Bois.

VIII. Louis LE MÉTAER, écuyer, seigneur de la Ville-Barbou, a laissé de N.... DU TERTRE DE KERMAIN, sa femme :

DU TERTRE : d'argent, au rencontre de cerf de gueules, surmonté d'une fleur de lys du même.

IX. François LE MÉTAER, écuyer, seigneur de la Ville-Barbou, lequel a été déclaré noble d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, rendu sur le rapport de M. Huart le 4 juin 1669.



comme héritier principal et noble de Jean le Métaer, son frère. Il laissa deux fils et une fille :

1°. Jean III, qui suit;
2°. Autre Jean le Métaer, prêtre ;
3°. Catherine le Métaer, qui était mariée, en 1526, avec François *le Court*.

V. Jean LE MÉTAER, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Hourmelin, du Vaujoyeux et de la Planche, *fils aîné, héritier principal et noble, présomptif et attendant*, donna à sa sœur, le 26 juin 1526, la part qui lui revenait dans la succession de Françoise de la Mare, leur mère, et transigea sur partage avec Jean le Métaer, prêtre, son frère juveigneur, le 1er décembre 1544. Jean IIIe ne vivait plus le 27 septembre 1566. Il avait épousé demoiselle Jeanne POULAIN, seconde fille de Jean Poulain, écuyer, sieur de la Ville-Salmon, et de demoiselle Françoise de la Motte. Leurs enfants furent :

POULAIN : d'argent, au houx de sinople; au franc canton de gueules, chargé d'une croix engrêlée d'argent.

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. François le Métaer, qui transigea sur partage avec son frère le 27 septembre 1566, et en reçut sa portion viagère.

VI. Pierre LE MÉTAER, écuyer, seigneur du Hourmelin, du Vaujoyeux et de la Ville-au-Roux, obtint, le 8 septembre 1564, des lettres de confirmation d'exemption de deux tiers de feu, puis, le 29 mai 1566, un jugement du siége présidial de Rennes, contre les paroissiens à fouage contributifs de la paroisse de Planguenoual. Le 27 septembre de la même année, Pierre le Métaer transigea avec son frère sur le partage de la succession de leur père, reconnu de gouvernement noble de toute ancienneté. Il avait épousé demoiselle Gillette DE LA VILLÈON, fille de Jean de la Villèon, écuyer, et de Jeanne Bertho du Pont-Grossart, et sœur de Pierre de la Villèon, écuyer, sieur de la Ville-Gourio, époux de Françoise le Sénéchal de Kercado. Le 30 avril 1585, Pierre le Métaer reçut la part qui advenait à son épouse dans les successions des père et mère de cette dame. Ils eurent pour fils Jean IV, qui suit.

DE LA VILLÈON : d'argent, au houx arraché de sinople; au franc canton de sable, fretté d'or.

VII. Jean LE MÉTAER, IVe du nom, écuyer, seigneur du Hourmelin, du Vaujoyeux, de la Dorbelays, de la Ville-au-Roux, etc., fit un accord, le dernier jour de février 1603, avec François Poulain, écuyer, sei-

gneur de la Cour, fils aîné de demoiselle Françoise le Métaer, fille de Gilles, et petite-fille de Jean II, et de Jeanne Budes, relativement à la part qui revenait à Fançois Poulain, du chef de sa mère, dans les successions des aïeux paternels de cette dame. Le 16 novembre 1606, il transigea avec Jean Heliguen, sieur de Saint-Marc, héritier principal et noble de feu demoiselle le Camus, sa nièce, fille et héritière de Françoise le Métaer, celle-ci fille de Jean, petite-fille de Jacques et arrière-petite-fille de Jean II, et de Jeanne Budes. Jean le Métaer, IVe du nom, avait épousé, par contrat du 20 avril 1586, demoiselle Marguerite DE KERALBAUD, fille aîné d'Abel de Keralbaud, écuyer, seigneur de Keralbaud et de Cardelan, capitaine des francs-archers de l'évêché de Cornouailles en 1577, et de demoiselle Gillette de Trecesson. De ce mariage sont issus :

DE KERALBAUD : d'azur, à trois croix ancrées d'or.

1°. Jean V, dont l'article viendra ;

2°. Pierre le Métaer, écuyer, seigneur de la Dorbelays, qui fit faire, avec son frère Jacques le Métaer, l'évaluation des biens de sa mère le 1er mai 1646. Il épousa Françoise *Visdelou*, qui vivait encore le 17 août 1677, et avait eu un fils :

Gui le Métaer. Il était sous la tutelle de sa mère lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse le 5 décembre 1668 ;

3°. Jacques le Métaer, écuyer, seigneur de la Ville-au-Roux;
4°. François I le Métaer, écuyer, seigneur de la Ville-Hervé;
5°. Gilles le Métaer, écuyer, sieur du Gué;
6°. François le Métaer, écuyer, sieur de la Planche ;
} qui furent maintenus dans leur noblesse d'extraction, le 5 décembre 1668 ;

7°. Peronnelle le Métaer, dame des Salles,
8°. Gillette le Métaer, dame de la Roche,
} vivantes le 1er mai 1646.

VIII. Jean LE MÉTAER, Ve du nom, écuyer, seigneur du Hourmelin et du Vaujoyeux, épousa, par contrat du 7 août 1616, (mariage célébré le 12 du même mois), demoiselle Esther DE TRIAC, dame de Kertanguy, fille aînée de feu Jean Triac, écuyer, sieur de Preby, et de demoiselle Jacquette le Gascoing de Saint-Bedan. Il mourut peu avant le 3 juillet 1636, laissant :

DE TRIAC : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules.

1°. Jean VI, dont l'article suit;
2°. Gabrielle le Métaer, dame du Vaujoyeux,
3°. Françoise le Métaer, dame de Saint-Vaux,
} vivantes en 1660 ;

4°. Jeanne le Métaer, qui fut mise sous la tutelle de sa mère, le 3 juillet 1636.

IX. Jean LE MÉTAER, VI[e] du nom, écuyer, seigneur du Hourmelin, du Vaujoyeux, etc., fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre établie pour le réformation de la noblesse de Bretagne le 5 décembre 1668. Le 1[er] août 1673, comme étant aux droits de Pierre le Métaer, sieur de la Dorbelays, son oncle, il fit un accord avec Gillette le Métaer, dame de la Roche, stipulant comme héritière en partie de demoiselle Marguerite de Keralbaud, sa mère. Jean le Métaer ne vivait plus le 14 janvier 1676. Il avait épousé, par contrat du 17 octobre 1645, demoiselle Claude ROUXEL, fille de Charles Rouxel, écuyer, et de demoiselle Catherine Flambard. Elle fut maintenue, le 29 novembre 1673, par jugement de la chambre royale du domaine à Rennes, dans le droit de moyenne et basse justice en sa terre et seigneurie du Hourmelin. Ses enfants furent :

ROUXEL : de sable, à 3 coquilles d'argent.

1°. François-Florian, dont l'article suit ;

2°. Alain le Métaer, écuyer, seigneur du Vaujoyeux, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son père, le 5 décembre 1668. Il eut pour femme Jacquemine-Louise *Guiomar*, qui s'est remariée, le 22 avril 1706, avec Louis le Normant de Noyal, sieur des Vaux ;

3°. François le Métaer, vivant le 5 décembre 1668 ;

4°. Claude le Métaer, écuyer, sieur du Vaujoyeux,
5°. Anne le Métaer, dame de la Grollaie,
6°. Gillette le Métaer, dame de la Ville-Maupetit,
7°. Gabrielle le Métaer, dame de Rufflay,
8°. Claude-Marie-Anne le Métaer du Vaujoyeux,
} qui transigèrent sur partage, le 25 janvier 1716, avec François-Florian le Métaer, leur frère aîné.

X. François-Florian LE MÉTAER, chevalier, seigneur du Hourmelin, commandant de la noblesse de Saint-Brieuc, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction avec son père, le 5 décembre 1668. Le 14 janvier 1676, il fit faire l'inventaire des titres et papiers délaissés par son père ; fit saisir réellement, le 17 août 1677, les terres et héritages de Françoise Visdelou, douairière de la Dorbelays, et transigea sur partage avec ses frères et sœurs le 25 janvier 1716. Il avait épousé, par contrat du 16 juillet 1676, demoiselle Jeanne-Gabrielle BOURGONNIÈRE, fille unique de feu Aubin Bour-

BOURGONNIÈRE : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent.

gonnière, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et de dame Jeanne Ruellan. De ce mariage sont provenus :

1°. François-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Jean le Métaer, chevalier, seigneur de la Touraille, vivant le 30 mars 1724 ;
3°. Claude-Marie le Métaer, mariée, avant le 5 février 1723, avec Gabriel *Gigeon*, sieur des Bigoons, capitaine des vaisseaux du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec lequel elle vivait le 6 octobre 1751 ;
4°. Hélène le Métaer du Hourmelin.

XI. François-Gabriel LE MÉTAER, chevalier, seigneur du Hourmelin et autres lieux, capitaine de la compagnie détachée de Planguenoual, dans la capitainerie garde-côtes de Matignon, naquit le 14 avril 1680. Il passa divers actes de famille les 7 juin 1720, 8 janvier 1722, 5 janvier 1723, 30 mars 1724, 9 mars 1746 et 6 octobre 1751, et mourut avant le 13 février 1767. Il avait épousé, par contrat du 8 mars 1715, demoiselle Louise DE RAMERU, fille de feu Antoine de Rameru, écuyer, seigneur du Chesnay, et de dame Louise Chauvel. Il en eut :

DE RAMERU : d'azur, à un rameau de chêne (ou de rue) d'or.

1°. Pierre-Gabriel-François-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Anne-Marie le Métaer, épouse de messire François-Aimé *le Normant*, chevalier, seigneur de Lourmel, sur la famille duquel nous donnerons un fragment à la suite de cette généalogie;
3°. Sainte-Hélène le Métaer, religieuse en l'abbaye de la Joie, au diocèse de Vannes.

XII. Pierre-Gabriel-François-Joseph LE MÉTAER, chevalier, seigneur comte du Hourmelin, naquit le 15 mars 1719. Admis aux pages de la grande écurie du roi le 1er juin 1734, il en sortit le 25 avril 1738, pour passer lieutenant à la suite du régiment colonel-général, dragons. Il y devint successivement cornette appointé le 4 mars 1739, et lieutenant le 16 février 1745. Il a obtenu, le 11 avril 1747, le commandement d'une compagnie au régiment de Harcourt, dragons. Il fit en cette qualité et en celle de capitaine au régiment de Flamarens, toutes les campagnes de la guerre *dite* de sept ans. La valeur dont il fit preuve dans plusieurs actions importantes, et particulièremnnt dans celles des 25 et 30 août 1762, lui valut le brevet pour tenir rang de mestre-de-camp de dragons, suivant une lettre qui lui fut écrite à ce sujet de la part du roi le

9 septembre de la même année. Il a été nommé aide-major de la compagnie des grenadiers à cheval le 18 février 1772, brigadier de dragons le 1er mars 1780, et enfin maréchal-de-camp le 1er mars 1790. Il avait fait au mois d'octobre 1788, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, ses peuves pour monter dans les carrosses du roi, pardevant M. Chérin fils, généalogiste des ordres de S. M. Le comte du Hourmelin est mort à Paris en 1796, sans avoir été marié. La terre du Hourmelin est passée du chef d'Anne-Marie le Métaer, sa sœur, dans la famille le Normant de Lourmel, dont nous allons parler, laquelle, du même chef, a recueilli la majeure partie des biens non substitués de la branche de Querhoent-Coetanfao, après la mort de Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Qerhoent-Montoire, en Vendômois, brigadier des armées du roi, sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers d'Anjou, fils de Louis-René de Querhoent, chevalier, seigneur de Locmaria, capitaine de dragons, et de Marie de Rameru, sœur de Louise de Ramaru, épouse de François-Gabriel le Métaer, seigneur du Hourmelin.

LE NORMANT,

SEIGNEURS DE NOYAL, DES VAUX, DE LOURMEL, DU HOURMELIN, etc., *en Bretagne.*



ARMES : *D'azur, au lion léopardé d'or; au chef cousu de gueules, soutenu d'argent, et chargé d'un léopard d'or.*

La famille LE NORMANT, héritière de celle du Hourmelin, dont on vient de donner la généalogie, est originaire de la Touraine,

où elle possédait, au commencement du 16e siècle, la terre de la Salverte, située près Chinon. Ce n'est que depuis l'an 1650, environ, qu'elle s'est établie dans la province de Bretagne, par la possession de la terre et du château de Noyal, situés près Lamballe, dans l'évêché de Saint-Brieuc, possession qui faisait partie de l'héritage d'une mère. L'établissement des le Normant dans le ressort de l'évêché de Saint-Brieuc les fit comprendre dans la réformation de 1669. Ils furent alors déclarés nobles d'extraction, d'après l'examen de leurs titres généalogiques, remontant à :

I. Moïse LE NORMANT, écuyer, sieur de la Salverte en 1557, qui, après de longs services dans les troupes du roi, fut pourvu, le 29 mars 1574, de l'état de maréchal-des-logis de la noblesse de France, dans les provinces de Poitou, Anjou et Touraine, par brevet délivré par M. le comte de Sanzay, capitaine-général de la noblesse de France, par commandement de Mgr le duc de Montpensier, lieutenant-général et commandant pour le roi en Poitou. Il mourut dans l'exercice de cette charge à l'âge de 80 ans, ayant eu d'Isabeau JAUSSONNE, son épouse:

JAUSSONNE :

1°. François, Ier du nom, qui suit;
2°. Pentaline le Normant, qui vivait, en 1594, avec Jacques d'*Étrechy*, sieur de la Tour, son mari.

II. François LE NORMANT, Ier du nom, écuyer, sieur de la Salverte, succéda à son père, avec l'agrément du roi Henri IV, daté du 30 juin 1596, dans la charge de maréchal-des-logis de la noblesse du ban et arrière-ban des provinces de Poitou, Anjou et Touraine. Dès le 27 mars 1590, S. M. l'avait nommé commandant des ville et château de Langeais, dans cette dernière province. Ce prince, en considération de ses services personnels et de ceux rendus par son père, lui accorda des lettres-patentes au mois de juin 1605. Il avait épousé, par contrat du 22 mai 1594, demoiselle Louise CHALOPIN, dame du Plessis-Pesart, issue d'une ancienne famille noble d'Anjou. De ce mariage sont issus :

CHALOPIN : d'azur, au fer de lance d'argent, accompagné de 3 pommes de pin d'or.

1°. Jacques, qui suit;
2°. Louise le Normant, mariée avec Louis *le Trepezec*, seigneur de Saint-Ouen.

III. Jacques LE NORMANT, écuyer, sieur du Plessis-Pesart,

officier en la compagnie du sieur de Sainte-Marie, au régiment de Beaumont, fit avec ce corps plusieurs campagnes, et s'allia, par contrat du 31 août 1621, avec Marie DE ROUGERON, dame de Noyal, fille de Bernardin-Gérard de Rougeron, sieur de Beaufort, et de demoiselle Hélène de la Hunaudaye. De ce mariage sont provenus :

DE ROUGERON : de gueules, au chevron d'argent; au chef du même, fretté de gueules.

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Charles le Normant, sieur de Laubinière;
3°. René le Normant, sieur du Pont, auteur des *le Normant de la Ville-Neen*, branche éteinte.

IV. Pierre LE NORMANT, écuyer, sieur de Noyal, terre qu'il hérita de sa mère, s'établit en Bretagne et produisit, conjointement avec ses frères, leurs titres de noblesse à la chambre établie pour la réformation, qui les maintint comme nobles d'extraction par arrêt du 11 février 1669, rendu sur le rapport de M. Lesrat. Pierre le Normant avait épousé, par contrat du 24 mai 1659, demoiselle Pétronille LE BOUTEILLIER, fille de François le Bouteillier, écuyer, sieur de Saint-Prestan, et de demoiselle Catherine de Coetlogon. Leurs enfants furent :

LE BOUTEILLIER.

1°. Jacques le Normant, écuyer, seigneur de Noyal, qui a laissé de demoiselle Marie *Beschard*, son épouse :
   A. René le Normant, écuyer, seigneur de Noyal, marié avec N... *de Rochefort*, et père de :
      N..... le Normant, femme d'Eugène *Chatton*, écuyer, sieur des Morandais;
   B. Jacques le Normant, décédé sans postérité;
   C. Anne le Normant, mariée avec René *Ruellan*, écuyer, sieur de la Touche;
   D. Marie le Normant, femme de N.... *de Saint-Gaudran*;
2°. Étienne le Normant, sieur de Laubinière, père, par N.... *Goyon*, son épouse, d'une fille :
      Louise le Normant, mariée avec Toussaint *Bameul*, sieur de la Lantillais;
3°. Louis, dont l'article suit.

V. Louis LE NORMANT, écuyer, sieur des Vaux, né au château de Noyal le 12 novembre 1667, épousa 1° Jacquemine DE LA GUERRANDE, dame de la Vieuville, fille et héritière de Marc de la Guer-

DE LA GUERRANDE : d'argent, à l'aigle éployée de sable, tenant en sa serre droite un rameau d'olivier de sinople.

rande, écuyer, seigneur de la Vieuville, issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Bretagne; 2°, par contrat du 23 septembre 1695, demoiselle Claude DE CHAPPEDELAINE; 3°, par contrat du 22 avril 1706, Jacquemine-Louise GUIOMAR, veuve d'Alain le Métaer du Hourmelin, écuyer, seigneur du Vaujoyeux; 4°, par contrat du 24 octobre 1750, Sainte BUNETIER, veuve de N..... Tronchot. Louis le Normant n'eut pas de postérité de ces deux derniers mariages. Celle qu'il eut des deux autres fut;

DE CHAPPEDELAINE : de sable, à l'épée d'argent en bande, accostée de 6 fleurs de lys du même.

GUIOMAR : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de trois coquilles et en pointe d'une rose, le tout du même.

BUNETIER :

Du premier lit :

1°. Louis le Normant, écuyer, sieur de la Vieuville, né le 22 décembre 1688, marié avec N.... *le Normant de la Ville-Heleuc*, dont il n'eut pas d'enfants;

Du second lit :

2°. François, IIe du nom, dont l'article suit;
3°. Louis le Normant, écuyer, sieur de la Rue, dont la postérité s'est éteinte en la personne de Charles le Normant de la Rue, mort capitaine de frégate et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VI. François LE NORMANT, IIe du nom, écuyer, sieur de Lourmel, capitaine d'infanterie, épousa, par contrat du 12 juillet 1725, demoiselle Perrine de QUERANGAL DE LA VILLEHERY, fille de Maurice de Querangal, directeur des domaines, et de dame Jacquette le Neveu, dame de la Villehery. François le Normant mourut dans les premiers jours de mai 1774. De son mariage sont provenus :

DE QUERANGAL :

1°. François-Aimé, dont l'article suit;
2°. Perrine le Normant de Lourmel, femme de Jean-Baptiste-Christophe *Micault de la Vieuville* *.

---

* Alors capitaine d'infanterie. Il s'était trouvé au siége de Tournay, puis à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745, ainsi que ses deux frères, dont l'aîné, Mathurin-François-Charles Micault de Soulleville, eut un bras et une jambe fracassés au siége d'Ath au mois de septembre de la même année; et le cadet, René-Charles-Thomas Micault de Soulleville, fut blessé d'un coup de feu, en entrant des premiers par la brèche, dans la place de Berg-op-Zoom, en septembre 1747.

Jean-Baptiste-Christophe Micau de la Vieuville a eu de son mariage avec Perrine le Normant de Lourmel quatre enfants, dont trois fils et une fille. L'aîné des fils, Aimé-Charles-Mathurin Micault de la Vieuville, décédé en 1807, avait fait les campagnes des princes dans les gardes de St.-Louis, commandés par le comte de Vergennes. — Les deux autres, officiers supérieurs de cavalerie et de la marine, existent retirés du service. Leur sœur, Charlotte-

LE MÉTAER : comme à la page 1.

COSME DE JANVRY : de gueules, au globe d'argent ; au chef d'or, chargé de trois cormorans de sable.

VII. François Aimé LE NORMANT, écuyer, seigneur de Lourmel, a épousé 1°, par contrat du 8 février 1754, Anne-Marie LE MÉTAER DU HOURMELIN, morte en 1790, sœur unique et présomptive héritière de Pierre-Gabriel-François-Joseph le Métaer, comte du Hourmelin, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et fille de François-Gabriel le Métaer, chevalier, seigneur du Hourmelin, capitaine d'infanterie, et de demoiselle Louise de Rameru du Chesnay; 2°, en 1792, Désirée COSME DE JANVRY, fille de N..... Cosme de Janvry, capitaine des vaisseaux du roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. François-Aimé le Normant de Lourmel est décédé en 1803, et a eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. François-Jacques-Gabriel, dont l'article viendra;

2°. Louis-François-Alain le Normant de Lourmel, né au mois de juin 1757, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 9 février 1824

Perrine-Jeanne Micault de la Vieuville, est veuve, depuis 1824, du chevalier de Salaignac, lieutenant-colonel de cavalerie et doyen des écuyers de main du roi.

La famille des Micault a contracté toutes ses alliances avec les plus anciennes familles de la Bretagne, et s'est toujours regardée comme ayant une origine commune avec les Micault du Brabant. Cette famille a été appelée, le 30 novembre 1821, comme pouvant avoir des droits à la succession de Louis-Joseph-Adrien Micault, décédé près d'Olmutz, en Moravie. Le nom de cette famille est consigné dans l'histoire de Bretagne dès le commencement du quinzième siècle, temps auquel vivait Jean Micault, prêtre et notaire public impérial, qui reçut en cette qualité le testament d'Alain VIII, vicomte de Rohan, du 16 juin 1424, et celui de Marguerite de Bretagne, comtesse de Porhoët, du 9 avril 1428.

On trouve dans l'histoire de la révolution de France, Marie-Jeanne Micault de Mainville, tante des la Vieuville, condamnée à mort et décapitée à Paris le 18 juin 1793, avec Joseph de la Motte-Guyomarais, son mari, (conspiration du marquis de la Rouairie pour le rétablissement du roi sur le trône); Jean Micault de Courbeton, seigneur de Montigny, président au parlement de Dijon (lequel a toujours conservé des relations de parenté avec les Micault de Bretagne), décapité à Dijon le 17 mars 1794; Jean-Vivant Micault de Courbeton, son fils, conseiller au même parlement, condamné à mort, avec Louis de Trudaine, son beau-frère, le 26 juillet de la même année 1794, veille de la chûte de Robespierre.

Plusieurs autres membres de la famille Micault ont été incarcérés et jugés pour cause de royalisme.

Leurs armes sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 chats assis d'argent, les 2 en chef affrontés.* L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et d'azur. Supports : deux lévriers. Cimier : une garde d'épée, dans laquelle est passée cette devise : SOLA VIRTUS.

avec le brevet de lieutenant-colonel. Il avait épousé, le 16 juin 1806, demoiselle Jeanne-Minette *de Villepais*, née le 29 octobre 1775, dont il a eu un fils et deux filles :

A. Frédéric-Henri le Normant de Lourmel, né le 12 juillet 1811 ;

B. Céleste-Marie le Normant de Lourmel, née le 18 juin 1807 ;

C. Henriette le Normant de Lourmel, née le 6 mai 1808 ;

3°. François-Joseph-Pierre le Normant de Lourmel, mort en bas âge ;

4°. Flaminio-Marie le Normant de Lourmel, né le 2 août 1759, mort au Cap-Français au commencement de l'année 1777 ;

5°. Amateur-Joseph-Jean-Baptiste le Normant de Lourmel, baptisé le 14 avril 1761, reçu à l'école royale militaire de la Flèche le 13 août 1775, mort à l'Ile de France le 2 mai 1791, sur la frégate *la Méduse*, où il servait avec le grade de lieutenant de vaisseau ;

6°. Toussaint-Jacques-César le Normant, chevalier de Lourmel, né le 17 octobre 1763. Élevé à l'école royale militaire, il fut nommé lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786. Il a émigré en 1791, et a fait la campagne de 1792 dans la cavalerie de la marine. Rentré en France après cette campagne, il fut arrêté à Paris, incarcéré au Luxembourg et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 juillet 1794. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1789, Jeanne-Antoinette *Guérin de Frémicourt*, (remariée avec M. de Montcla, ancien capitaine au régiment de Rohan-Soubise, infanterie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis), fille de messire Joseph Guérin de Frémicourt, maréchal-de-camp, commandant pour le roi la ville de Lorient, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

A. Amédée-Joseph le Normant de Lourmel, inspecteur des contributions directes à Amiens ;

B. Julie-Clémence le Normant de Lourmel, mariée avec Ferdinand *Hélie*, conseiller de préfecture du département de l'Isère, fils de M. Hélie, ancien conseiller-maître à la chambre des comptes de Grenoble ;

7°. Anne-Jacquette-Gabrielle le Normant de Lourmel, née le 30 avril 1762, morte élève de la maison royale de Saint-Cyr ;

8°. Perrine-Louise le Normant de Lourmel;

9°. Marie-Rose le Normant de Lourmel;

10°. Françoise-Jacquette le Normant de Lourmel;

11°. Hélène-Urbaine le Normant de Lourmel;

Du second lit :

12°. Aimé-Pierre-Mathurin le Normant de Lourmel, officier au cinquième régiment de la garde royale ;

13°. Laurence le Normant de Lourmel;

14°. Louise-Pauline le Normant de Lourmel ;

15°. Jeanne-Désirée le Normant de Lourmel ;

16°. Marie-Anne le Normant de Lourmel ;

17°. Agathe le Normant de Lourmel, décédée.

DU COETLOSQUET : de sable, semé de billettes d'argent; au lion morne du même, brochant sur le tout.

VIII. François-Jacques-Gabriel LE NORMANT DE LOURMEL, né le 14 juin 1756, a épousé, par contrat du 14 mai 1783, Julie-Jeanne DU COETLOSQUET, petite-nièce à la mode de Bretagne de Jean-Gilles du Coetlosquet, évêque de Limoges, prélat commandeur des ordres du Roi, précepteur des enfants de France, née le 6 juillet 1760, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean-François-Yves, vicomte du Coetlosquet, chevalier, seigneur de Peulan, du Val-Kerret, du Bois-Boixel, de Keranno, de Kergrach, de Kergoat, etc., colonel en second du régiment Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de la manche de M. le dauphin. (depuis Louis XVI), du comte de Provence, (depuis Louis XVIII), et du comte d'Artois, (aujourd'hui S. M. Charles X), et de Denise-Françoise de Tréanne, héritière de Pensornon, sa première femme. De ce mariage sont issus :

1°. François-Victor-Aimé, qui suit;

2°. Cyr-Charles le Normant de Lourmel, né le 11 juillet 1790, reçu aspirant de la marine le 30 octobre 1808, mort à Santona, en Espagne le 10 février 1812, étant alors embarqué sur la corvette *la Coquette*;

3°. Adèle-Louise le Normant de Lourmel, } jumelles, nées les 13

4°. Mathilde-Françoise le Normant de Lourmel, } et 14 mai 1802.

SHELDON :

IX. François-Victor-Aimé LE NORMANT DE LOURMEL DU HOURMELIN, né à Lamballe le 11 octobre 1785, a été nommé capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1er janvier 1816, puis, le 22 mai suivant, capitaine au 5e régiment de la garde royale. Il a été attaché à l'état-major des places en septembre 1822, et nommé lieutenant de roi, commandant la place de Granville. Du mariage qu'il a contracté à Paris, le 28 octobre 1817, avec Françoise-Mathilde SHELDON, née à Bruxelles le 14 avril 1793, fille de Charles-Henri Sheldon, d'une noble famille de Weston et Brolay, aux comtés de Warvick et de Worchester, en Angleterre (1), et de dame Élisabeth-Louise de Gorges-Russel, sont issus :

1°. Victor-François-Antoine-Marie le Normant du Hourmelin, né le 8 septembre 1822;

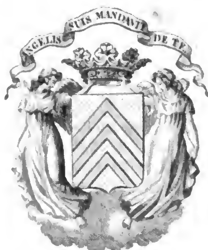
2°. Charles le Normant, chevalier du Hourmelin, né à Granville, département de la Manche, le 14 août 1825.

(1) C'est à cette famille qu'appartenait Gilbert Sheldon, né à Stanson, dans le comté de Stafford, en 1598, d'abord chapelain de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, resté fidèle à la cause de ce monarque, nommé, lors de la restauration, doyen de la chapelle de Charles II, puis élu, en 1633, archevêque de Cantorbéry, et, en 1667, chancelier de l'université d'Oxford. (*Biographie universelle*, t. 42, p. 258.)



DE MONTHIERS,

SEIGNEURS DE MONTHIERS, DE LA FOLIE-HERBAULT, DE BÉRANGEVILLE-LA-CAMPAGNE, BARONS D'YMONVILLE et DE BOUTTEVILLE; SEIGNEURS DE BOSCROGER, DE VERT, DE PRÉCY-SUR-MARNE, DU COUDRAY, etc., MARQUIS DE MONTHIERS; SEIGNEURS DE SAINT-MARTIN, DU FAY, DE PLÉMONT, DE NUCOURT, etc.; COMTES DE MONTHIERS, *en Beauce,* puis *en Normandie, en l'Isle de France et au Vexin français.*



ARMES : *d'or, à trois chevrons de gueules.* Couronne de marquis. Tenants : deux anges (1). Devise : ANGELIS SUIS MANDAVIT DE TE.

La famille DE MONTHIERS, originaire de la Beauce, où elle a possédé long-temps la terre de son nom et la seigneurie paroissiale de la Folie-Herbault, suit avec distinction, depuis plus de 400 ans, la carrière des armes et celle de la magistrature. Elle a souvent exercé des charges importantes dans la maison de nos rois, et près des princes de leur sang, et s'est alliée directement à la meil-

(1) Voyez l'*Origine des ornements des armoiries,* par le P. Ménestrier, Paris, 1680, p. 111. Cet auteur, en citant les anciennes familles qui ont des anges pour supports, parle de ceux des seigneurs de Monthiers, qu'on voyait, dit-il, dans l'église de la Folie-Herbault, en Beauce.

leure noblesse, entr'autres avec les maisons et familles *d'Auvergne, de Barville, de Bouju, de la Bretonnière, de Champgirault, de Clinchamps, de Gruel, de Harlay, de Hazeville, de Lionne, des Lyons, de Maillé, de Malherbe-Poillé, de Montirel, de Morteaux, du Moucel, de Sailly de Saint-Pol, de Venois, de Vouges*, etc., etc.

Au milieu du 15ᵉ siècle, le chef de cette famille, par suite d'un mariage avec l'héritière du domaine seigneurial de Bérangeville-la-Campagne, au diocèse d'Evreux, vint se fixer au château de Boscroger dans ce diocèse, où réside encore la branche aînée. La seconde branche, séparée de la souche commune vers l'an 1560, s'est établie dans le Vexin français, et y fait encore sa résidence, au château de Nucourt, non loin de Magny.

La plupart des actes de cette famille ont été visés dans les preuves qu'elle a faites pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1611 (1), et sa noblesse d'ancienne extraction, reconnue, en 1562, dans une circonstance particulière et d'une manière solennelle par le roi Charles IX, a été maintenue, lors des diverses recherches, par l'intendant de Normandie, le 12 août 1666, et par arrêt du conseil d'état du 13 mai 1671, (arrêt imprimé en entier dans l'ouvrage du P. Ménestrier, pp. 529 à 547).

I. Philippe de Monthiers, Iᵉʳ du nom, écuyer, seigneur de Monthiers et de la Folie-Herbault, baron d'Ymonville-la-Grande, en Beauce, vers l'an 1300, passa un contrat d'acquisition le samedi avant la Saint Laurent 1329*. Il eut pour fils et successeur dans
N.... ses domaines :

II. Pierre de Monthiers, Iᵉʳ du nom, écuyer, seigneur de Monthiers et de la Folie-Herbault, baron d'Ymonville, lequel fut nommé (vers 1378) gouverneur de la personne de Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI et fils de Charles V, assassiné à Paris

---

(1) Nous avons marqué d'un astérique * tous ceux de ces actes que rappelle la production faite pour l'ordre de Malte.

à la porte Barbette, le 23 novembre 1407 (1). Pierre Ier de Monthiers fut père de Philippe II, qui suit.

N....

III. Philippe DE MONTHIERS, IIe du nom, chevalier, seigneur de Monthiers et de la Folie-Herbault, baron d'Ymonville, était attaché au duc d'Orléans en qualité de premier et principal écuyer, et vivait en 1418 (2). Il a eu pour fils aîné :

N....

IV. Philippe DE MONTHIERS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Monthiers et de la Folie-Herbault, baron d'Ymonville, qui fut marié, vers 1435, avec Perrette DE MONTIREL, fille et héritière de Pierre de Montirel, chevalier, seigneur de Bérangeville-la-Campagne, près Evreux, et de Marie, dame de Bérangeville. Leurs enfants furent :

DE MONTIREL : d'argent, à 5 quintefeuilles de gueules ; au chef d'azur.

1°. Pierre, IIe du nom, dont l'article viendra;

2°. Léger de Monthiers, chevalier, baron d'Ymonville, qui a laissé deux filles, l'aînée mariée à un seigneur anglais, l'autre à un gentilhomme français. Ces deux héritières ont vendu la baronnie d'Ymonville;

3°. Hector, seigneur de Monthiers et de Boscroger, qui épousa Jeanne *Aubert*, fille de Guillaume Aubert, écuyer, seigneur de Boscroger, et de N.... du Chastel. Par contrat du 17 novembre 1489 (3), il échangea la terre de Boscroger avec Robert de Monthiers, son neveu, qui en retour lui céda sa part de la terre de la Folie-Herbault;

4°. Jean de Monthiers, seigneur de Précourt, qui n'a laissé qu'un fils :

N.... de Monthiers, prêtre;

5°. Philippe de Monthiers, seigneur de la Folie-Herbault et de Baignolet en Beauce, qui a laissé :

Philippe de Monthiers, écuyer, seigneur des mêmes lieux, marié avec Françoise *de Champgirault*, qui le rendit père de :

(1) Ce Pierre, seigneur de Monthiers, et Philippe, son fils, sont mentionnés dans le livre intitulé : *Les diverses espèces de noblesse*, par le P. Ménestrier, Paris, 1681, p. 123.

(2) Le P. Ménestrier dit, dans une note, qu'il avait vu, dans l'église de la Folie-Herbault, un chandelier de cuivre portant cette inscription : « L'an 1418, Philippe de Monthiers, chevalier, seigneur de la Folie-Herbault, donna ce chandelie à Saint-Jacques de la Folie. Dieu ait l'âme de lui. »

(3) Ce contrat est relaté dans l'arrêt du conseil-d'état, du 13 mai 1671. (*Voyez* le P. Ménestrier, p. 542.)

a. Deux fils tués à la bataille de Montcontour en 1569;

b. Anne de Monthiers, mariée, par contrat du 29 juin 1560, avec François *de Fesques*, écuyer, seigneur de Chartrigny, en Beauce, et de Marmande, enseigne de la compagnie d'hommes des ordonnances du roi du seigneur du Bellay, fils de Nicolas de Fesques, écuyer, seigneur de Chartrigny, et de Claude le Baveux, dame de Marmande. De ce mariage sont descendus les seigneurs de Fesques de la Roche-Bousseau;

6°. Catherine de Monthiers, femme de René *de Malherbe*, chevalier, seigneur de Poillé, en Vendômois.

DE SAINT-POL : d'argent, au sautoir denché de sable.

V. Pierre DE MONTHIERS, IIe du nom, seigneur de la Folie-Herbault et de Bérangeville-la-Campagne, épousa, par contrat du 1er décembre 1466*, Jeanne DE SAINT-POL, fille de Guillaume de Saint-Pol, écuyer, seigneur de Miserey et d'Aigleville, au bailliage d'Evreux, et de Vert-lès-Mantes, et de Jeanne de Bataille. De ce mariage sont issus :

1°. Robert, dont l'article viendra;

2°. Pierre de Monthiers, seigneur de Bérangeville, qui de Jeanne, son épouse, a laissé, outre trois fils morts sans postérité :

A. Nicolas de Monthiers, seigneur de Bérangeville, marié avec la fille du seigneurde Montay-lès-Villepreux, en Beauce, dont sont nés deux enfants, morts en bas âge;

B. Jean de Monthiers, père par N.... *d'Acon*, fille du seigneur d'Acon-lès-Tillières, d'un fils :

Jean de Monthiers, chevalier, seigneur de Bérangeville et de Nantilly;

C. Philippe de Monthiers, femme de N.... *de Venois*, écuyer, seigneur de Nuisement, près Verneuil, au bailliage d'Évreux;

D. Marguerite de Monthiers, épouse de Nicolas *de Caillot*, écuyer, seigneur de Bonnières-lès-Vernon;

3°. Anne de Monthiers, mariée avec Robert *le Barbier*, écuyer, dont sont descendus les seigneurs d'Aigleville;

4°. Philippe de Monthiers, alliée à Richard *Martel*, écuyer, seigneur de Maulny;

5°. Jeanne de Monthiers, femme de N.... *de Favières*, écuyer;

6°. Anne de Monthiers, épouse de N.... *d'Outteville*, écuyer;

7°. Catherine de Monthiers, dame de Vert, près Mantes, mariée avec Pierre *de Garvaut*, écuyer.

VI. Robert DE MONTHIERS, écuyer, seigneur de la Folie-Herbault, d'Allonne, de Villanaulie et de Maulny en Beauce, de Neuvy en Dunois, de Boscroger et de Bérangeville-la-Campagne, au bailliage d'Évreux, par l'échange qu'il fit, le 17 novembre 1489, avec Hector, seigneur de Monthiers, son oncle, avait épousé, par contrat du 1er juillet de cette même année 1489 *, Catherine DE BEAUFILS, fille de N.... de Beaufils, chevalier, seigneur de Villepion et de Valony, au bailliage d'Orléans, chevalier de l'ordre du Roi. et de Marguerite de Pathay. Robert de Monthiers mourut en son hôtel seigneurial de Boscroger le 13 juillet 1499, laissant, outre un fils qui embrassa l'état ecclésiastique et une fille qui ne fut pas mariée :

DE BEAUFILS : d'azur, à 3 étoiles d'argent.

1°. Jean, Ier du nom, dont l'article suit ;
2°. Jeanne de Monthiers, mariée, le 30 janvier 1522, avec Gervais *le Terrier*, écuyer, seigneur de Thevray ;
3°. N.... de Monthiers, mariée, en 1516, au sieur *du Perron*, écuyer.

VII. Jean DE MONTHIERS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boscroger, de Vert-lès-Mantes, de Précy-sur-Marne et de la Wy, au bailliage de Magny, gentilhomme ordinaire de Charles de Bourbon, duc de Vendôme (aïeul du roi Henri IV) *, et homme d'armes en la compagnie des ordonnances sous la charge de ce prince, porta les armes pendant 55 ans, sous les règnes de Louis XII, François Ier, Henri II et Charles IX, et se trouva, entr'autres actions, aux batailles de Ravenne, de Marignan et de Pavie, en 1512, 1515 et 1525. Il fut blessé et fait prisonnier dans cette dernière bataille, si funeste à la France, et fut conduit en Espagne (1). Il fut élu député de la noblesse de Normandie le 17 février 1538, et commanda l'arrière-ban des bailliages d'Évreux et de Mantes. Jean de Monthiers est décédé

(1) Tous ces faits sont rappelés dans son épitaphe, composée à Orléans par Lucas Tremblay, parisien, professeur des sciences mathématiques, lequel a aussi composé sur la mort de Robert de Monthiers et sur celle de Jean, son fils, deux acrostiches que nous ne rapportons pas, parce qu'ils ont été plusieurs fois imprimés. Cet auteur se trompe en disant que Jean de Monthiers mourut en 1566, à l'âge de 78 ans. Il avait 76 ans au plus, étant né au plus tôt en l'année 1590. (*Voyez* aussi le P. Ménestrier, pp. 123 et 544, et l'éloge de Jacques de Monthiers,

le 24 octobre 1566. Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1511, Jeanne DE HAZEVILLE, fille de Jean de Hazeville, chevalier, seigneur de Hazeville et de Gadencourt en Vexin, et de Louise d'Aragny. Leurs enfants furent, outre deux fils morts jeunes :

DE HAZEVILLE : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 fleurs de chicorée d'azur.

1°. Simon, Ier du nom, dont l'article suit;
2°. Jean de Monthiers, écuyer, seigneur de Boscroger, homme d'armes des ordonnances du roi en la compagnie du duc d'Aumale, marié, le 26 février 1554 (*v. st.*), avec Françoise *de Mainterne*, dame de Neuville, en Beauce, de laquelle il eut une fille :

Guionne de Monthiers, femme de Louis *Bardouil*, écuyer, seigneur de la Bardouillère, près Beaumont-le-Roger;

3°. Jacques, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée plus loin ;
4°. Péronne de Monthiers, mariée 1°, le 24 juillet 1547, avec Louis *de Morteaux*, écuyer, seigneur de Vigny en Beauce, et du Bois-Guillaume ; 2° avec Alain *de Harlay*, écuyer, seigneur de la Fosselte et de Frémainville, près Meulan.

VIII. Simon DE MONTHIERS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Boscroger, de Vert, de Précy, de Wy et du Mesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut marié, par contrat du 10 février 1549 *, avec Marie MESNAGE, fille de Jacques Mesnage, chevalier, seigneur de Cagny, conseiller au parlement de Rouen, puis maître des requêtes de l'hôtel du roi, ambassadeur vers l'empereur Charles-Quint en 1545, puis en Angleterre, en Suisse et près des princes d'Allemagne, et de Marie de Croismare de Saint-Just. Leurs enfants furent :

MESNAGE : de sinople, au lion d'or; au chef cousu de sable, chargé de 3 coquilles d'argent.

1°. Simon, IIe du nom, qui suit;
2°. Charles de Monthiers, seigneur des Bruyères, mort sans postérité ;
3°. Jean de Monthiers, } morts en bas âge.
4°. Louis de Monthiers, } morts en bas âge.
5°. Jacques de Monthiers, } morts en bas âge.

IX. Simon DE MONTHIERS, IIe du nom, qualifié *haut et puissant*

---

chevalier, seigneur du Fay et de Mardalin, président et lieutenant-général au bailliage royal de Pontoise, (mort en 1782), prononcé, le 27 mai 1782, par M. Pihen de la Forest, avocat et procureur du roi au même bailliage, et imprimé chez la veuve Hérissant à Pontoise, en 1783, brochure in-4°, p. 9.)

seigneur (comme le furent depuis tous les aînés de sa branche), chevalier, seigneur de Boscroger, de Vert, des Bruyères, de Digny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, fut député de la noblesse de Normandie, par délibération du 16 décembre 1610. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1586 *, Catherine DE GRUEL, fille de Philibert de Gruel, chevalier, seigneur de Touvoye, d'Ardelles, de Traignan, de Digny, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Susanne de Bubertré. De ce mariage sont provenus :

DE GRUEL : d'argent, à 3 fasces de sable.

1°. Claude, dont l'article viendra;
2°. Lancelot de Monthiers, qui fit ses preuves, le 23 mai 1611, pour l'ordre de Malte (1), dans lequel il fut reçu chevalier de justice le 21 octobre de la même année;
3°. Robert de Monthiers, reçu chevalier dans le même ordre en 1620. (*Histoire de Malte*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 244.) Il est mort commandeur;
4°. Simon de Monthiers, écuyer, seigneur de Vaux et de Plaines, qui épousa, en 1621, Madelaine *de Sailly* ;
5°. Jean de Monthiers, seigneur de Digny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ;
6°. Jacques de Monthiers, mort célibataire;
7°. Nicolas de Monthiers, } prêtres ;
8°. Gabriel de Monthiers, } prêtres ;
9°. Philibert de Monthiers, } prêtres ;
10°. Marie de Monthiers, religieuse à Bival;
11°. Françoise de Monthiers, alliée, par contrat du 3 juillet 1617, avec Charles *de Vergnette*, écuyer, seigneur de Farguettes, homme d'armes des ordonnances du roi, sous M. de la Guiche, lieutenant-général en Bourbonnais, fils de Jacques de Vergnette, écuyer, seigneur de Bonrepos et de Farguettes, près Gaillon, gentilhomme servant du roi, et de Marguerite le Monnier de Malherbe.

X. Claude DE MONTHIERS, chevalier, seigneur de Boscroger, de Vert, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, épousa par contrat du 7 septembre 1615, Marguerite, dame DE LA BRETONNIÈRE, de laquelle il laissa :

LA BRETONNIÈRE : d'or, à trois lions léopardés d'azur, couronnés d'or.

---

(1) Ces preuves sont relatées dans l'arrêt de maintenue de 1671. (*Voyez* le P. Ménestrier, p. 546.)

1°. Jean, II° du nom, qui suit;

2°. Jacques de Monthiers, écuyer, seigneur du Mesnil, marié, par contrat du 20 novembre 1639, avec Élisabeth *le Cerf*, veuve de Pierre Largemain;

3°. Claude de Monthiers, mort sans postérité, ainsi que son frère Jacques.

DE LIONNE : de gueules, à la colonne d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

LE ROY : d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules.

XI. Jean DE MONTHIERS, II° du nom, chevalier, baron de Boscroger et de Boutteville, seigneur de la Bretonnière, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine dans les chevau-légers, épousa 1°, le 30 octobre 1641, Élisabeth DE LIONNE, d'une ancienne et illustre maison originaire du Dauphiné; 2°, le 12 octobre 1659, Louise LE ROY, fille de François le Roy, chevalier, baron de Saint-Désir, conseiller et maître-d'hôtel du roi, et de Denise Gasselin. Jean II de Monthiers a été maintenu dans son ancienne extraction par l'intendant de Normandie, élection d'Évreux, le 12 août 1666. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Jean de Monthiers, chevalier, baron de Boutteville, marié avec N.... *Soret*, dont il n'a eu que trois filles:

A. Marguerite de Monthiers, baronne de Boutteville, terre qu'elle porta à son mari N... *de Bois-l'Évêque*, écuyer, seigneur de Faverolles;

B. Catherine de Monthiers, épouse de N..... *de Lambert*, écuyer, seigneur de la Londe;

C. N... . de Monthiers, religieuse;

Du second lit :

2°. Joseph-Bonaventure, qui a continué la descendance et dont l'article suit;

3°. Charles-Alexandre de Monthiers, *chevalier de Boutteville*, capitaine au régiment Royal-des-Vaisseaux, mort célibataire;

4°. Jean-Baptiste de Monthiers, chevalier, seigneur de Boscroger, marié, par contrat du 7 juillet 1694, avec Marie-Madelaine *de Clinchamps*, fille de François de Clinchamps, écuyer, seigneur de Tranchevilliers, et de Madelaine Fournier, sa première femme. De ce mariage sont issus:

A. Blaise-Jean-Baptiste de Monthiers, mort sans laisser d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés 1° avec Charlotte *Guédier*, fille de N..... Guédier, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Rouen; 2° avec Marie-Anne-Françoise *du Moucel*, fille

de Pierre-Nicolas du Moucel, écuyer, seigneur du Coudray, et de Madelaine-Françoise de Garsant;

B. Louis-Denis de Monthiers, mort célibataire.

XII. Joseph-Bonaventure DE MONTHIERS DE BOSCROGER, chevalier, seigneur du Perron, fut marié, par contrat du 23 avril 1703, avec Françoise LE FRANC, fille de César le Franc, chevalier, seigneur de la Haye-Bérou, et d'Élisabeth de Coutumel, dame du Perron, et veuve de Pierre de Baiguard, écuyer. De ce mariage est issu Joseph-François, qui suit.

LE FRANC : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de trois cœurs de gueules.

XIII. Joseph-François DE MONTHIERS, chevalier, seigneur du Perron, a épousé Susanne LE BOUCHER. De ce mariage sont issus :

LE BOUCHER :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Charles-Jacques, mentionné après son frère aîné;

3°. Louise de Monthiers, abbesse de Verneuil, au Perche, morte en juin 1813.

XIV. François, marquis DE MONTHIERS, chevalier, seigneur de Boscroger, du Coudray, de Bois-Louvet en Lieuvain, etc., ancien officier de cavalerie, a épousé, 1° Marie-Anne-Françoise DU MOUCEL, veuve de Blaise-Jean-Baptiste de Monthiers; 2°, au mois de juillet 1813, Charlotte-Louise CHESNARD DE BOUSSEY, fille de Chrétien-Jacques-Jean Chesnard de Boussey, chevalier, seigneur de Boussey, ancien officier aux grenadiers de France, et de Louise-Adrienne de Lorraine d'Elbeuf de Grolée. Le marquis de Monthiers n'a pas d'enfants.

DU MOUCEL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes d'argent.

CHESNARD : d'azur, à 3 marmites d'or.

XIV. Charles-Jacques, comte DE MONTHIERS, chevalier, seigneur du Perron, est entré dans les gardes-du-corps, sous le nom de chevalier du Perron, en 1769. Il se trouvait de service près du roi Louis XVI, à Versailles, lors des journées des 5 et 6 octobre 1789. Émigré en 1791, il a fait les campagnes au corps de Condé, et, après le licenciement, il s'est rendu à Mittau, près de Louis XVIII, qui lui a accordé la croix de St.-Louis et le brevet de lieutenant-colonel. A l'époque de la restauration, le comte de Monthiers fut nommé maréchal-des-logis des gardes-du-corps de S. M., compagnie

DE ROUEN : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une roue du même ; au chef engrêlé d'argent, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.

LE VAILLANT : d'azur, au dextrochère d'argent, mouvant d'une nuée du même, paré de gueules, et tenant une épée d'argent, garnie d'or.

de Noailles, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, 1°, le 3 septembre 1806, Marie-Anne DE ROUEN DE BERMONVILLE, veuve de M. le marquis de Soudeilles, maréchal de camp; 2° N.... LE VAILLANT DE GLATIGNY, dont sont issus deux fils :

SECONDE BRANCHE, *établie au Vexin français.*

VIII. Jacques DE MONTHIERS, Ier du nom, qualifié alternativement écuyer et chevalier, co-seigneur de Boscroger et de Vert, troisième fils de Jean de Monthiers, Ier du nom, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Hazeville, naquit au château de Boscroger le 21 septembre 1528. Il fut nommé, sur la résignation de François Seguier, bailli d'épée de Mantes et de Meulan, par provisions du roi Charles IX, du 6 mai 1562. Comme Jacques de Monthiers avait pris des degrés en droit, et en conséquence ne pouvait, comme étant de robe-longue, posséder un office de bailli d'épée, Charles IX, par ses provisions du 6 mai 1562, le dispensa de la rigueur des ordonnances, « attendu, dit ce prince, que » Jacques de Monthiers est gentilhomme, né et extrait de noble » race et lignée. » Cette dispense est mise au rang des preuves de noblesse par le P. Ménestrier, p. 125, et par la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, édition de 1678, p. 223. Jacques de Monthiers, sur la présentation des états, fut nommé, par provisions du même prince du 8 juin 1563, lieutenant-général au bailliage royal, ville, prévôté et châtellenie de Pontoise, et ensuite gouverneur et commandant de la même ville pour les rois Charles IX et Henri III, par commissions des 13 juin 1576 et 2 avril 1585. Jacques de Monthiers vivait encore le 30 novembre 1589. Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1559, Marguerite D'AUVERGNE, veuve de Pierre de Sailly, écuyer, seigneur de Sailly et de la Motte-sous-Grès, et fille de Jean d'Auvergne, écuyer, et de Marguerite de Jeufosse. Leurs enfants furent :

D'AUVERGNE : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 coquilles d'argent, et accompagnée de 6 merlettes rangées de sable.

1°. Gabriel, dont l'article suit ;
2°. René de Monthiers, mort jeune ;

3°. Marguerite de Monthiers, mariée, en 1580, avec André *de Forests* *, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleville, de Boissenay et de Jouy-la-Fontaine;

4°. Jeanne de Monthiers, mariée avec N.... *Vallée*, écuyer;

5°. N.... de Monthiers, mariée, en 1587, avec Pierre *de Bresne*, écuyer, seigneur de Marchais-lès-Milly.

IX. Gabriel DE MONTHIERS, écuyer, seigneur de Saint-Martin, prévôt, maire, puis lieutenant-général à Pontoise en 1594, gouver-

---

*DE FORESTS,

SEIGNEURS D'ANGELLIERS, DE BELLEVILLE, DE BOISSENAY, DE LA VILLETTE, DE JOUY-LA-FONTAINE, etc., *en l'Isle de France* et *à Venise.*



ARMES : *D'argent, à 3 glands de sinople; au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'or à cinq rais* (1).

La famille DE FORESTS (2), dont une branche s'est transportée dans les états Vénitiens en 1670, figurait dès le commencement du XVIe siècle parmi

(1) Dubuisson, dans son *Armorial des principales maisons et familles du royaume*, in-12, Paris, 1757, t. I, p. 153, a gravé par erreur les molettes avec 6 rais.

(2) Dans les titres et documents relatifs à cette famille, on remarque sur son nom les variations suivantes : *de Forêts, de Forest, de Foretz* et *de Forests;* l'orthographe *de Forests* étant la plus généralement suivie, est celle à laquelle on s'est exclusivement conformé dans toute la généalogie.

neur et commandant pour le roi dans cette ville, nommé conseiller ordinaire de Henri de Bourbon, premier prince du sang, par brevet du 8 avril 1603, mourut en 1634. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de l'église des cordeliers de Pontoise, où l'on voyait une inscription à sa mémoire. Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1585, Marie DE BAULDRY, fille de Guillaume de Bauldry, écuyer, et de Geneviève Grenier. Leurs enfants furent :

DE BAULDRY : d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.

DE FORESTS DE BELLEVILLE.

la noblesse du Vexin français, pays incorporé depuis la révolution française au département de Seine-et-Oise. Quoiqu'on n'ait pu recueillir ni titres ni documents antérieurs à cette époque, les qualifications prises par les premiers auteurs connus de cette famille, leurs terres privilégiées et leurs alliances avec des familles considérables, prouvent qu'elle jouissait d'une existence et d'une considération qu'avait dû lui acquérir une possession de noblesse beaucoup plus ancienne. Le siége habituel de sa résidence a été Pontoise, ainsi que ses fiefs et seigneuries de Belleville, Boissenay, Jouy-la-Fontaine et la Villette, terres situées dans les environs de cette ville, puis Paris où elle s'est fixée au commencement du dix-huitième siècle. Elle avait toujours eu précédemment un domicile particulier dans cette capitale, dont il serait possible qu'elle fût originaire.

Une branche cadette s'est établie en Bretagne vers l'an 1580, et y a été connue sous le nom *de la Forest*, seigneurs de Trégouet, et maintenue avec les armes et filiation *de Forests*, par arrêt souverain du 14 juillet 1670.

Depuis environ l'année 1700, soit extinction de la branche aînée, soit migration dans une province étrangère, on n'en trouve plus de traces ni à Paris ni dans le Vexin français. De cette branche s'en est formée, au milieu du dix-septième siècle, une seconde, qui, dès 1670, s'est établie dans l'état de Venise où, jusqu'à ce jour, elle n'a pas cessé de jouir de tous les avantages de la noblesse et de suivre avec distinction la carrière des armes.

Nous allons rapporter tous les faits et actes qui constatent la filiation de ces diverses branches.

I. Jean DE FORESTS, écuyer, seigneur d'Angelliers et de Boissenay, qualifié fils de Lancelot, seigneur du Bois de la Haye, en Bourgogne, fut avocat au parlement de Paris. Il a cette qualité et celle d'écuyer, seigneur des terres que nous venons de citer, dans les deux contrats de mariage de Germaine et Françoise de Forests, ses filles, actes dans lesquels est aussi nommée Marie DE LA PORTE, que Jean de Forests avait épousée vers

DE LA PORTE : de gueules, au portail d'or.

1°. Charles, dont l'article viendra;

2°. Maximilien de Monthiers, seigneur de Fredeval, qui épousa, le 13 octobre 1641, Madelaine *David ;*

3°. Guillaume de Monthiers, seigneur de Boubiers, marié avec N.... *de Bray*, fille du seigneur de Saint-Gilles;

4°. Jacques de Monthiers, seigneur de Marbury, lieutenant-colonel du ré-

---

l'année 1540. Elle était fille de Pierre de la Porte, conseiller au parlement de Paris, d'une des plus anciennes familles nobles de la magistrature de cette ville (1), et de Jeanne de Saillat. De ce mariage sont issus :

1°. André, Ier du nom, dont l'article viendra;

2°. Jérôme de Forests, rappelé comme défunt le 12 novembre 1593. Il eut trois filles :

A. N..... de Forests, mariée, vers 1584, avec Pierre *de Goussainville*, sieur de Châtellier, conseiller du roi, lieutenant-général-civil au bailliage de Montfort-l'Amaury;

B. Anne de Forests, mariée, en 1586, avec Imbert *de Biotière*, écuyer, seigneur de Pochonnière et en partie de Marçay, issu d'une ancienne maison de Bourbonnais, fils de Claude de Biotière, seigneur de Marçay, et d'Antoinette de Brandon. (*Registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi*, conservés aux archives de M. de Courcelles, t. IV, p. 22; *Dictionnaire de la Noblesse*, par l'abbé Aubert de la Chesnaye des Bois, in-4°, t. II, p. 525.) Elle a eu pour fils :

Charles de Biotière, écuyer, seigneur de Pochonnière et de la Livière, marié, en 1616, avec Madelaine *de Grangier*, fille de Blaise de Grangier, écuyer, seigneur des Chapelles, et de Marguerite de Soulfour de Gouzangrez. (*Ibid. ibid*);

C. Marie de Forests, mariée, en présence de Pierre de Goussainville, sieur de Châtellier, son beau-frère, et de Jacques Vion, écuyer, seigneur de Huanville et de Gaillon, son oncle, lieutenant de roi de la ville de Meulan, et par contrat passé devant Pailleur, notaire en

(1) La famille de la Porte a donné huit conseillers au parlement de Paris, savoir : Jean Ier de la Porte en 1260; Pierre Ier de la Porte en 1335; Jean II de la Porte en 1346; Jean III de la Porte en 1366; Jean IV de la Porte en 1436; André de la Porte en 1508; Pierre II de la Porte en 1518 (fils de Jean de la Porte, avocat du roi au Châtelet de Paris, et de Laurence le Trouvé), et Eustache de la Porte en 1543, depuis président au même parlement. (*Catalogue des conseillers au Parlement* de Paris, depuis l'année 1260 jusqu'en 1649, mis à la suite des *Présidents au Parlement de Paris*, par François Blanchard, in-fol., pp. 1, 6, 7, 9, 19, 43, 47, 65.)

giment Royal. Il eut pour femme Madelaine *de Guaybillon*, veuve de Jean de Bouy, écuyer, seigneur des Bandes, et pour enfants :

A. Gabriel de Monthiers, seigneur de Marbury, qui a laissé de Marguerite *Mouffle*, sa femme :

Arsace de Monthiers, seigneur de Jeufosse, marié avec Catherine *d'Andrieux*, fille de Louis d'Andrieux, écuyer, seigneur de Magnanville. Il n'a laissé qu'une fille :

Marie-Anne de Monthiers, morte sans alliance en 1741 ;

---

cette ville, le 12 novembre 1593, avec Jean *de Saint-Sauflieu* (1), écuyer, seigneur d'Erquery, de Chatellier, du Parc et de Marchefroy, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Haraucourt, fils de Guillaume de Saint-Sauflieu, écuyer, seigneur d'Erquery, près Clermont en Beauvaisis (Oise) ;

3°. Charles-Germain de Forests, marié en Bretagne avec Marguerite *Avril*, dont il eut :

A. Daniel de la Forest, seigneur de Trégouet, époux de Perronnelle *Fournier*, et père de trois fils :

a. Mathurin de la Forest, *b*. Jacques de la Forest, *c*. Laurent de la Forest,	maintenus dans leur noblesse d'extraction comme arrières-petits-fils de Jean, (fils de Lancelot), et de Marie de la Porte d'Angelliers, par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 14 juillet 1670 (2);

B. Louise de la Forest, femme de Jean *de Champeaux;*

4°. N.... de Forests, marié avec Jeanne *de la Boëssière;*

5°. Marie de Forests, alliée, par contrat du 30 septembre 1562, avec Jac-

(1) Titre produit, au mois de septembre 1667, par MM. de Saint-Sauflieu, devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, et imprimé dans la généalogie de cette maison, insérée au t. II du *Grand Nobiliaire de Champagne*.

(2) Voyez le *Nobiliaire manuscrit de la province de Bretagne*, à la bibliothèque du Roi. Cette branche est désignée sous le nom DES FORESTS, et ses armes sont ainsi blasonnées : *d'argent, à 3 glands de sinople, avec leurs coques de même*, dans l'*Armorial de Bretagne*, in-4°, par Gui le Borgne, écuyer, imprimé à Rennes en 1681. Elle est désignée sous le nom DE LA FOREST, et ses armes sont blasonnées et gravées : *d'argent, à 3 glands de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 molettes d'éperon d'or, à 6 rais*, dans les *Mémoires sur l'état de la Noblesse de Bretagne*, par le P. Toussaint de Saint-Luc, imprimés à Paris en 1691, in-8°, p. 98, et n° 32 des écussons gravés de la lettre F.

B. Marie-Anne de Monthiers, mariée, le 3 juin 1687, avec Charles *de Poulain*, chevalier, seigneur de Boisy et de Feularde;

5°. Marie de Monthiers, femme de François *des Lyons*, écuyer, seigneur de Clos-Martin et de Theuville, gendarme de la garde du roi.

X. Charles DE MONTHIERS, chevalier, seigneur de Saint-Martin, succéda à son père, en 1632, dans la charge de lieutenant-général

---

ques *Vion*, écuyer, seigneur de Gaillon, de Béchainville, de Huanville, etc., capitaine d'infanterie, lieutenant de roi de la ville de Meulan, fils de Guillaume Vion, seigneur de Huanville, d'une famille distinguée et très-ancienne, originaire de Bourgogne, et de Marie de Fontaines. Marie de Forests mourut le 21 juillet 1621. (*Diction. de la Noblesse*, in-4°, par la Chesnaye des Bois, tome XII, p. 808);

6°. Germaine de Forests, mariée, par contrat passé devant Henri Contesse et Étienne Brûlé, notaires au Châtelet de Paris, le 7 juin 1571, (*Contrat original*, aux archives de la famille, à Venise), avec Jean *Dolibon*, avocat au parlement, fils d'autre Jean Dolibon, procureur du roi à Montereau-Faut-Yonne. Germaine de Forests eut en dot 4000 livres tournois, savoir, 2800 livres en deniers comptants, et, pour le surplus, une maison située à Paris, rue de l'Arbre-Sec, près l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, laquelle appartenait à ses père et mère. A ce contrat furent présents Eustache de la Porte, conseiller du roi, président au parlement de Paris, Mathieu de la Porte, écuyer, seigneur de Chaumontel, près Luzarches, et Nicolas Faius, conseiller au parlement de Paris, oncles paternels, Joseph de la Porte, cousin, avocat au même parlement, etc., etc.;

7°. Françoise de Forests, mariée, par contrat du 23 septembre 1576, avec Charles *de la Bussière*, issu d'une ancienne maison de chevalerie du Bourbonnais, qualifié écuyer, seigneur de la Bruère et du Chanoy, archer de la compagnie de M. le prince de Dombes, fils d'Itier de la Bussière, écuyer, seigneur de la Boissière, de la Bruère, etc., etc., et de dame Jeanne de la Barre de Gevigny. (*Registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi*, aux archives de M. de Courcelles, t. IV, p. 700.)

II. André DE FORESTS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleville, de Boissenay et de Jouy-la-Fontaine, conseiller du roi, prévôt vicomtal de la ville, vicomté et châtellenie de Pontoise, souscrivit en cette qualité l'acte de serment de fidélité prêté par les habitants de cette ville au roi Henri IV, le 22 mars 1594. (*Titre original en parchemin conservé aux archives de*

Bredouille : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles du même, et en pointe d'une tête de maure au naturel, tortillée d'argent.

à Pontoise. Il fut gouverneur pour le roi de cette ville depuis 1644 jusqu'en 1656, et fut nommé conseiller d'état au conseil privé par brevet du 10 décembre 1652, qui lui fut accordé en récompense de ses services personnels et de ceux de ses ancêtres. Il a épousé 1°, par contrat passé devant Pierre Brion, notaire au Châtelet de Paris, le 4 septembre 1622, Élisabeth Bredouille, fille

---

de Monthiers : d'or, à trois chevrons de gueules.

M. le comte de Monthiers, en son château de Nucourt, près Magny.) André de Forests avait épousé, en 1580, demoiselle Marguerite de Monthiers, née à Pontoise le 10 juin 1563, fille de Jacques de Monthiers, écuyer, seigneur de Boscroger et de Vert, lieutenant-général pour le roi du bailliage de Senlis, au siége de Pontoise, et de Marguerite d'Auvergne. Ces époux, comme co-héritiers du même Jacques de Monthiers, passèrent un acte, le 5 mai 1606, devant Jean le Vasseur, notaire à Pontoise, avec les marguilliers de l'église de Notre-Dame de cette ville. (*Original en parchemin*, aux archives de la famille, à Venise.) Marguerite de Monthiers resta veuve avant le 4 septembre 1622, et elle vivait encore en 1640. Elle a eu, entr'autres enfants, trois fils et trois filles :

1°. Jacques de Forests, écuyer, né le 9 janvier 1588, et baptisé en l'église paroissiale Saint-Maclou de Pontoise, par Louis Descouys, prêtre, curé de l'une des deux portions de cette église. Il fut tenu sur les fonts de baptême par Pierre de Bresne, écuyer, seigneur de Marchais-lès-Milly, et par Marie de Bauldry, épouse de Gabriel de Monthiers. (*Arch. du château de Nucourt.*) Jacques de Forests paraît être décédé en bas âge;
2°. Charles, Ier du nom, dont l'article viendra;
3°. Nicolas de Forests, écuyer, seigneur de la Villette, près Meulan. Le 13 décembre 1638, il assista au contrat du mariage de Charles de Monthiers, son cousin germain, écuyer, seigneur de Saint-Martin, conseiller du roi et lieutenant-général à Pontoise, avec Catherine de Bouju de Monterbeau. (*Arch. du château de Nucourt;*)
4°. Marie de Forests, née à Pontoise le 19 novembre 1581;
5°. Marguerite de Forests, née à Pontoise le 25 janvier 1585;
6°. Anne de Forests, née à Pontoise le 20 septembre 1586. (*Ibid.*)

III. Charles de Forests, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleville et de Jouy-la-Fontaine, était avocat au parlement lorsqu'il fut présent avec sa mère, le 4 septembre 1622, acte reçu par André Crousmorin, notaire

de noble homme Simon Bredouille, prévôt et maire pour le roi de la ville de Pontoise, et de Bonne Coulon; 2° par contrat du 13 décembre 1638, Catherine DE BOUJU, veuve de Hugues Lambert, écuyer, sieur du Pont, et fille de N.... de Bouju, chevalier, seigneur de Monterbeau; 3° par contrat du 25 août 1657, Louise D'ETIENNE, fille de François d'Etienne, écuyer, seigneur d'Aumont, et de Mar-

DE BOUJU : d'or, à 3 chevrons d'azur.

D'ÉTIENNE : d'argent, à 2 palmes de sinople aboutées en forme de chevron renversé, et accompagnées de 3 cailloux de gueules.

DE FORESTS DE BELLEVILLE.

royal à Pontoise, au contrat du premier mariage de Charles de Monthiers, son cousin germain, écuyer, seigneur de Saint-Martin, alors conseiller du roi et lieutenant-général à Pontoise, avec Elisabeth Bredouille. (*Archives du château de Nucourt.*) Le 3 mars 1634, Charles de Forests fut pourvu, sur la résignation de Charles Moreau, d'une charge de conseiller-secrétaire du roi, dont il obtint des lettres d'honneur le 26 mai 1664. (*Histoire chronologique de la chancellerie de France,* par Abraham Tessereau, écuyer, secrétaire du roi, in-folio, Paris, 1710, t. 1, p. 383, 567.) Il acquit au terroir de Gouzangrez, près Magny, et dans les lieux circonvoisins, plusieurs biens fonciers par contrat du mois de novembre 1654, dont l'exécution fut confirmée par les conseillers aux requêtes du palais, le 4 décembre suivant. (*Archives de la famille, à Venise.*) Ce fut Hector Charpentier qui, fondé de la procuration de Charles de Forests, intervint en son nom dans cette affaire. Charles mourut au mois de juin 1670. Il avait épousé, de l'année 1636 à 1639, damoiselle Catherine LE JAY, fille de Pierre le Jay, seigneur de la Neuville, correcteur en la chambre des comptes, et de Catherine Charpentier, et petite-fille de Jacques le Jay, seigneur de la Neuville, maître en la chambre des comptes, lequel avait épousé, en 1588, Jeanne de Soulfour. (*Recueil manuscrit des généalogies des familles du parlement de Paris,* faisant autrefois partie de la bibliothèque du président de Lamoignon, article LE JAY; recueil conservé aux archives de M. de Courcelles.) Charles de Forests a eu, entr'autres enfants, deux fils et trois filles :

LE JAY : d'azur, à l'aigle cantonnée de 4 aiglettes, le tout d'or; un soleil du même, mouvant de l'angle dextre supérieur.

1°. Philippe, dont l'article viendra;

2°. Charles de Forests, II° du nom, qualifié alternativement écuyer et chevalier, seigneur de Belleville, gentilhomme servant ordinaire du roi, ainsi dénommé dans quatre actes des années 1663, 1669, 1677 et 1678. (*Arch. du château de Nucourt.*) Le 15 septembre 1676, il assista, comme cousin paternel, au contrat de mariage de Pierre de Monthiers, chevalier, avec Marie-Angélique Hédoux. Après la mort de Philippe de Forests, son frère aîné, arrivée en 1685, le désir que Charles de Forests témoigna d'avoir

tiale de la Serre. Charles de Monthiers a laissé de sa première femme :

1°. Pierre, IIIe du nom, qui suit ;
2°. Madelaine de Monthiers, femme, par contrat du 27 juillet 1662, de Pierre *le Mercier*, écuyer.

XI. Pierre DE MONTHIERS, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martin et de Ripernelle, fut nommé, en 1657, président, et

---

DE FORESTS DE BELLEVILLE.

auprès de lui la veuve de Philippe et son jeune fils, fait présumer que Charles n'était pas marié, ou du moins qu'il n'avait pas d'enfants. Il fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de France*, dressé en exécution de l'édit du mois de novembre 1696. *Armorial de Paris*, t. II, folio 727. (Voyez au dépôt des *Manuscrits de la bibliothèque du Roi.*) Par le testament qu'il fit le 11 septembre 1715, devant Billeheu et J. Renard, notaires au châtelet de Paris, (dont expédition en forme est conservée aux archives de la famille, à Venise), Charles de Forests, seigneur de Belleville, institua son légataire universel Charles-Antoine de Soulfour, chevalier, seigneur de Gouzangrez, lequel, après le décès de Charles de Forests, fit faire l'inventaire de ses biens le 10 novembre de la même année;

3°. Madelaine de Forests, née à Paris et ondoyée le 8 février 1641. Elle reçut le supplément des cérémonies du baptême à Jouy-le-Moutier, le 19 mai suivant. (*Extrait en forme aux archives de la famille.*) Elle fut tenue sur les fonts de baptême par Charles de Monthiers, écuyer, seigneur de Saint-Martin, conseiller du roi, lieutenant-général du bailli de Senlis à Pontoise, et par Madelaine le Jay, femme de noble homme Jacques Denisot, conseiller secrétaire du roi;

4°. Catherine de Forests, qui, étant majeure, possédait, suivant un acte du 30 août 1668, une rente qui plus tard fit partie de celle vendue, le 6 mars 1695, par Charles de Forests, à Anne de Forests, veuve d'Antoine de Soulfour, chevalier, seigneur de Gouzangrez;

5°. Anne de Forests, mariée avec messire Antoine *de Soulfour*, chevalier, seigneur de Gouzangrez, près Magny, en Vexin, du Clos-Fay, du fief de l'Hoste, sis à Pontoise, du Tilloy et autres lieux, dont elle était veuve, lorsque par acte du 6 mars 1695 (*conservé aux archives de la famille*), passé devant Moullinian et Legrand, notaires au châtelet de Paris, Charles de Forests, chevalier, seigneur de Belleville, gentilhomme servant ordinaire du roi, demeurant ainsi qu'elle, rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache, à Paris, lui vendit 1150 livres de rente, au principal de

lieutenant-général de la ville et châtellenie de Pontoise, et pourvu de la charge de lieutenant-général des eaux et forêts. Il a été maintenu dans son ancienne noblesse par arrêt du conseil d'état du 13 mai 1671 Du mariage qu'il avait contracté, le 20 janvier 1647, avec Marie SEIGNEUR, fille d'Antoine Seigneur et de Marie Chéron, sont provenus :

SEIGNEUR : de gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une losange d'azur; à la bordure d'or, chargée de 8 molettes d'éperon de sable.

15,348 livres. Cette dame paraît dans six actes (*idem*), des 21 avril 1703, 26 décembre 1705, 2 janvier 1706, 19 et 20 janvier 1714, et 9 mars 1717. On voit par les trois premiers qu'outre plusieurs enfants mineurs, qui étaient sous sa tutelle en 1703, elle avait un fils et une fille :

A. Charles-Antoine de Soulfour, chevalier, seigneur de Gonzangrez, légataire universel de Charles de Forests, écuyer, seigneur de Belleville, le 11 septembre 1713;

B. Marie-Anne de Soulfour, novice au couvent de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, où elle était sur le point de faire profession en 1706.

IV. Philippe DE FORESTS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Jouy-la-Fontaine, né à Paris le 10 janvier 1640, et ondoyé en la maison paternelle, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, reçut le supplément des cérémonies du baptême en l'église de Jouy-le-Moutier, et fut tenu sur les fonts par Philippe Charpentier, conseiller au grand-conseil, et par dame Marguerite de Monthiers, son aïeule. (*Extrait des registres de l'état civil de la commune de Jouy-le-Moutier*, délivré et certifié le 25 juillet 1826. Tous les autres actes, à partir de Philippe, sont aux archives de la famille, à Venise.) Philippe de Forests servit d'abord comme volontaire dans le régiment de Louvois en 1656, puis comme enseigne dans celui de *Monsieur*, duc d'Orléans, appelé le régiment de l'Étoile en 1658; enfin dans les mousquetaires du roi, avec rang de capitaine, en 1665. Réformé après la paix avec l'Espagne en 1666, il partit pour Candie, en 1668, à la tête d'un régiment que le duc de Lorraine envoyait au secours des Vénitiens assiégés dans cette île. Au mois de septembre 1670, ayant appris la nouvelle de la mort de son père, il retourna à Paris pour en recueillir l'héritage. Philippe de Forests ne demeura que trois mois dans cette capitale. Il en partit après avoir obtenu du roi Louis XIV la permission de s'attacher au service de la république de Venise, où il est devenu successivement colonel le 6 avril 1671, sergent-major de bataille le 6 juillet 1680, et sergent-général

1°. Pierre, IV° du nom, dont l'article suit;

2°. Jacques-Gabriel de Monthiers, né le 6 janvier 1657, prêtre, chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, vivant en 1701;

3°. Cinq enfants morts sans avoir été mariés.

XII. Pierre DE MONTHIERS, IV° du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martin, du Fay, de Mardalin et de Ripernelle, fut d'abord reçu

de bataille le 29 août 1685. Il fut en même temps substitué au comte de Saint-Pol dans le commandement en chef de l'armée de terre qui faisait le siége de Coron, en Morée, sous les ordres du chevalier François Morosini, procureur de Saint-Marc et capitaine-général de la mer. Dès le 15 janvier 1678, par acte passé devant Beaufort et Ogier, conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris *, messire Charles de Forests, chevalier, seigneur de Belleville, gentilhomme de la maison du roi, déclara qu'il n'était pas à sa connaissance que messire Philippe de Forests, chevalier, seigneur de Jouy, colonel d'un régiment d'infanterie entretenu pour le service de la sérénissime république de Venise, fût marié à Paris ni ailleurs. Un an après cette attestation, Philippe de Forests épousa à Venise, par contrat passé devant le notaire Flaminius Giberti, le 12 janvier 1679, demoiselle

FACILE : Anne FACILE, fille d'André Facile, colonel, français d'origine et depuis quarante ans au service vénitien. Par un second acte passé devant le même notaire le 4 mars 1679 *, Philippe de Forests institua son procureur universel, avec faculté d'acheter, vendre, affermer, emprunter, etc., etc., en son nom, Charles de Forests, chevalier, seigneur de Belleville, son frère. Philippe de Forests mourut des suites de ses blessures, le 15 septembre 1685, devant Coron même, fort regretté du capitaine-général, comme on le voit par les termes honorables dans lesquels ce chef fit part de cette nouvelle au sénat, par sa lettre du 17 du même mois. Il laissa un fils unique, âgé de cinq ans et huit mois, nommé Charles-Philippe, qui suit.

V. Charles-Philippe DE FORESTS DE JOUY, né à Venise le 1er février 1680, fut pourvu, dès l'âge de 14 mois, le 15 mars 1681, de la compagnie vé-

* Copie de ces actes collationnée par les autorités vénitiennes au mois de septembre 1819, et certifiée conforme aux originaux par le consul de France à Venise, le 3 août 1827, est conservée dans les archives de M. de Courcelles, généalogiste honoraire du roi. Tous les actes antérieurs ont été mis sous les yeux du même généalogiste.

avocat. Après avoir ensuite servi quelque temps dans la compagnie des gardes du roi, il fut nommé, en 1679, conseiller de S. M., lieutenant-général à Pontoise, puis lieutenant-général de police au même siége, à la création de cette charge en 1699. Le roi le nomma commissaire des guerres par brevet du 1[er] mars 1708, et il vivait encore le 19 août 1710. Il avait épousé, 1° par contrat du 15 décembre 1676, Marie-Angelique Hédoux, fille de Jean Hédoux,

Hédoux : d'azur, à la foi d'argent.

---

nitienne qui portait le nom de son père. Il n'avait que 10 ans lorsque, le 24 mars 1690, il obtint du sénat l'autorisation de faire recruter en France des hommes pour compléter cette même compagnie, cantonnée pendant son enfance dans la Dalmatie. Il en prit le commandement le 8 novembre 1691, et se rendit aussitôt en Morée, où par sa valeur il obtint un avancement tellement rapide, que lors de la chute de Napoli de Romanie, arrivée en 1715, et par suite de laquelle il fut emmené captif à Constantinople, il remplissait déjà les fonctions de sergent-major. Racheté au mois de juillet 1716, par sa famille, qui avait échappé au carnage que les infidèles firent des habitants, et s'était rendue à Venise, il fut envoyé bientôt après dans l'Albanie, et dans l'Herzegovine, où ses services lui méritèrent le grade de sergent-major dans le régiment de la ville de Trévise en 1717, et peu après celui de lieutenant-colonel et gouverneur d'armes dans la ville de Spalatro, en Dalmatie, où il mourut au mois de juillet 1728, épuisé par les fatigues de la guerre et les blessures qu'il y avait reçues. Charles-Philippe de Forests ayant demandé et obtenu un congé de six mois, en août 1703, s'était rendu à Venise, où par contrat du mois de mars 1704, passé devant Jean-Antoine Genarini, notaire, il épousa, le 13 avril suivant, demoiselle Tranquille Mioni, fille de Pierre Mioni, citoyen originaire et avocat. Après la mort de Charles-Philippe de Forests, sa veuve et ses filles obtinrent du sénat une pension dont elles ont joui toute leur vie. De ce mariage sont issus quatre fils et deux filles :

Mioni : parti par un pal d'argent, au 1 d'azur, au pin sauvage terrassé de sinople; au chef d'or, chargé d'une aigle essorante de sable; au 2 d'azur, à la tour d'argent, sur un rocher du même, en haut de laquelle est arborée une bannière de gueules.

1°. Antoine-François de Forests de Jouy, né à Napoli de Romanie le 11 août 1709. Il passa par tous les grades, depuis celui de cadet, en 1719, jusqu'à celui de capitaine, auquel il fut promu le 1[er] mars 1739, avec le commandement d'une compagnie dans le régiment de la ville de Trévise. Par acte du 9 mars 1758, Gertrude Zaguri, abbesse du couvent de la miséricorde de Padoue, fit payer par le sieur Ange Allessi, procureur du cloître, 748 ducats dus aux quatre frères de Forests de Jouy, à titre de

écuyer, seigneur du Fay, secrétaire de la reine mère, Anne d'Autriche, et de demoiselle Madelaine Maron; 2°, par contrat du 31 décembre 1683, Marie-Angélique Touzet, veuve d'Antoine-Philippe de Magnen, écuyer, seigneur de Fontenelle. Pierre IV de Monthiers a eu pour enfants;

Touzet d'or, au laurier de sinople accosté de 2 etoiles d'azur; au lion léopardé de gueules, brochant sur le pied de l'arbre.

Du premier lit :

1°. Pierre de Monthiers, chevalier, seigneur du Fay et de Mardalin, prési-

---

cens de certaine somme empruntée de Françoise Facile, leur aïeule. Par arrêt du 23 mai 1760, rendu à Venise par les juges *del proprio*, ces mêmes frères furent déclarés héritiers universels de tous les biens quelconques appartenants à leur mère et à sa sœur Isabelle Mioni, décédées *ab intestat* dans la paroisse de Saint-Vital de Venise, peu de temps auparavant. Le 9 novembre de la même année, en conséquence de cette sentence, par acte passé devant le notaire Ferdinand Brusati, dans la ville d'Asola, dans le Bressan, Antoine-François de Forests donna pouvoir à son frère Philippe-Antoine, de prendre possession tant en son nom qu'en celui de son frère Louis-François, ainsi que des enfants de feu André-Dominique, décédé en 1753, de la terre de Legugnana et des maisons et métairies à eux échues; et, par acte du 4 juin 1761, passé devant le notaire de Portogruaro, en Frioul, Antoine Pellenti, Antoine-François de Forests, loua une de ces maisons et métairies à noble homme Stéphan Boni, de la même ville. Il mourut sans postérité en 1765, à Asola, où il avait épousé noble demoiselle Mangera *Mangeri*, à laquelle, par son testament du 27 mai 1763, passé devant Sperandio Brusati, notaire, il légua la jouissance des fruits de tous ses biens, en réservant la propriété à ses frères Philippe-Antoine et Louis-François, et à leurs enfants des deux sexes. Cette disposition a reçu son plein effet à la mort de cette dame, arrivée le 31 juillet 1780;

2°. Philippe-Antoine, dont l'article suit;

3°. André-Dominique, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;

4°. Louis-François, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, rapportée en son rang;

5°. Jeanne de Forests de Jouy, née le 26 mars 1707, à Napoli de Romanie. Le 21 novembre 1729, par contrat passé à Venise, devant François Domestici, notaire, elle épousa François *Simonetti*, avocat fiscal et chancelier du provéditeur de la ville de Cattaro, en Albanie. Jeanne de Forests

dent et lieutenant-général de Pontoise en 1714, marié avec Louise *le Maître*, et décédé sans postérité en 1731 ;

2°. Jacques, II° du nom, dont l'article suit ;

3°. Marie-Madelaine de Monthiers, femme de Michel *le Loup du Jardin*, écuyer, seigneur de Bournonville ;

---

de Jouy est morte en cette ville au mois d'août 1790. Sa postérité des deux sexes existe à Venise et à Cattaro ;

6°. Anne-Marie de Forests de Jouy, née le 2 juin 1715, à Napoli de Romanie, mariée, par contrat passé à Venise le 1er mars 1737, avec noble homme Nicolas *Bembo*, patricien. Elle est morte en cette ville le 19 avril 1780.

VI. Philippe-Antoine de Forests de Jouy naquit à Napoli de Romanie le 22 mars 1713. Comme, par suite de la prise de cette place par les Turcs, plusieurs titres de sa famille, et entr'autres l'acte de sa naissance, avaient été perdus, il fut reconnu solennellement pour fils légitime de Charles-Philippe de Forests de Jouy et de dame Tranquille Mioni, par acte sous seings privés du 22 janvier 1718, registré le 23 mai 1721 dans les minutes de Jean-Baptiste Zunoli, notaire à Venise, par le religieux récollet qui l'avait baptisé, et ensuite par ses propres parents et par ses aïeuls Mioni, le 10 novembre 1720, par un second acte passé devant le notaire Jean-Antoine Genarini. Philippe-Antoine de Forests de Jouy reçut alors le titre d'enseigne, mais il ne commença à en remplir les fonctions qu'en 1730. Il devint capitaine le 22 janvier 1761, et bientôt après il fut fait commandant d'armes dans les îles de Cerigo, Argostoli, Zante et enfin de Sainte-Maure, où il décéda en la terre d'Amaxiki en 1770. Par acte du 30 mai 1761, passé devant Jérôme Joppa, notaire à Venise, Philippe-Antoine avait constitué son procureur fondé, Antoine-François, son frère aîné, pour affermer une métairie dans le hameau de Legugnana, dont il avait déjà pris possession au nom de ses frères, par acte passé à Portogruaro, dans le Frioul, le 18 juin 1760. Il avait épousé, par contrat du 16 avril 1738, passé devant le chancelier de messire Charles Piaggia, provéditeur de Castelnovo, en Albanie, demoiselle Marguerite Pallini, morte à Corfou le 1er octobre 1794, fille de François Pallini, avocat de la préture. De ce mariage sont issus :

Pallini : d'azur, à 2 palettes de fer, passées en sautoir, et cantonnées de 4 besants d'or.

1°. François Gondislas-Léonel, dont l'article viendra ;

2°. Nicolas de Forests de Jouy, né à Corfou le 3 mai 1751. Il entra au ser-

Du second lit :

4°. Marguerite-Élisabeth de Monthiers, reçue en la maison royale de Saint-Cyr, au mois de novembre 1693;

5°. Louise-Angélique de Monthiers, née en 1692. Elle fut mise sous la tutelle de sa mère le 22 avril 1711, en présence et par avis de parents, au

---

vice comme cadet, en juin 1774, et mourut lieutenant du régiment de Trévise au mois de mai 1781, dans l'île de Sainte-Maure;

3°. Pierre, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

4°. Ange de Forests de Jouy, née à Vérone en juillet 1740, morte à Venise le 20 novembre 1814, sans avoir été mariée;

5°. Catherine-Marie-Anne de Forests de Jouy, née à Zante en mars 1753, mariée à Venise, le 20 avril 1775, avec le lieutenant Joseph *Olivier*, fils du capitaine Charles Olivier, français d'origine. Elle est morte à Venise le 28 janvier 1823;

6°. Anne-Marthe de Forests de Jouy, née à Vérone, le 14 mars 1761, mariée à Cattaro le 30 décembre 1784, avec le lieutenant Dominique *Benvenuti*, fils du capitaine Jean-Baptiste Benvenuti, citoyen originaire de Venise. Elle est morte en cette dernière ville le 6 février 1826.

VII. François-Gondislas-Léonel DE FORESTS DE JOUY est né dans la forteresse de Peschiera le 10 janvier 1749. Il forma le projet de rentrer en France avec son frère Nicolas, pour réclamer les droits de leurs pères dans les successions de leurs ancêtres; mais, diverses circonstances s'y étant opposées, ces deux frères entrèrent en même temps au service de la république de Venise comme cadets en 1777. François-Gondislas-Léonel devint enseigne le 9 avril 1778, et lieutenant le 5 janvier 1784. Lors de la mort de Mangera Mangeri, sa tante, ayant été appelé à recueillir partie des biens de son oncle Antoine-François, par acte du 15 janvier 1790, passé devant Jean Valéri, chancelier de la préture, à Castelnovo, en Albanie, il fonda de sa procuration son frère Pierre de Forests, qui, fondé aussi de celle de ses sœurs, se rendit à Asola en 1791, pour transiger avec son cousin Charles-Louis-Joseph de Forests, héritier principal de l'oncle et de la tante défunts. François-Gondislas-Léonel mourut à Venise, le 15 août 1807. Il avait épousé 1° à Zara, en Dalmatie, le 10 novembre 1782, demoiselle Marie

nombre desquels étaient Charles de Forests, chevalier, seigneur de Belleville.

XIII. Jacques DE MONTHIERS, II[e] du nom, chevalier, seigneur du Fay, de Mardalin, etc., d'abord procureur du roi au bailliage de

---

SUDAROWICH, fille de Stéphan Sudarowich, major dalmate, morte des suites de ses couches, à Venise, le 15 mars 1800; 2° le 1[er] mai 1801, Marie ZANETICH, lieutenant de la même nation. François-Gondislas-Léonel a eu pour enfants;

SUDAROWICH : d'azur, au lion couronné d'or, tenant un sceptre et un globe du même.

ZANETICH : d'azur, au lion léopardé d'or, passant sur une terrasse de sinople, et accompagné en chef d'un croissant du second émail.

Du premier lit :

1°. Philippe-Nicolas, dont l'article suit;
2°. Jean de Forests de Jouy, né à Venise le 15 mars 1800. Entré, le 7 novembre 1807, à l'école militaire de Milan, il y est mort le 13 juin 1808;
3°. Lucrèce-Lucuèse-Aneille de Forests de Jouy, née à Cattaro au mois de mai 1785, mariée à Vérone, le 29 septembre 1812, avec Barthélemi *Mantovani*, avocat. Elle vit à Vérone, et n'a eu qu'un seul fils;
4°. Anne-Marie de Forests de Jouy, née à Corfou le 1[er] octobre 1792, vivante à Venise;

Du second lit :

5°. Pierre-Alexandre de Forests de Jouy, né à Venise le 30 septembre 1804, fut élevé dans l'école militaire de Milan. Au mois d'août 1821, son oncle Pierre de Forests de Jouy le fit substituer à son fils Marin-Nicolas, mort six mois auparavant, dans l'Académie impériale militaire du génie de Vienne, d'où il sortit lieutenant dans le corps du génie au mois de septembre 1826. Il se trouve actuellement en garnison dans la forteresse de Plaisance.

VIII. Philippe-Nicolas DE FORESTS DE JOUY, né à Castelnovo, en Albanie, le 12 avril 1790, entra à l'école militaire en novembre 1806, et en sortit en février 1808, pour passer sous-lieutenant dans le régiment dalmate. Il fit la campagne du Tyrol en 1809, et celle de Russie en 1812, et fut nommé capitaine dans le même régiment au mois d'août 1813. Au blocus de Mantoue, il servait comme aide-de-camp du général Rusca. Après les événemens de 1814, il fut d'abord placé dans le bataillon d'infanterie de la marine, puis dans le régiment Maréchal-Klopstein, avec lequel il a fait la dernière campagne de Naples. Il sert encore dans ce régiment, et n'est pas marié.

Pontoise, succéda à son frère aîné, en 1731, dans les charges de président et lieutenant-général du même siége. En 1747, il obtint la survivance de cette dernière charge pour son fils puîné, Charles de Monthiers, et ne se réserva que les fonctions de président. Jacques II de Monthiers est décédé le 2 février 1754. Il avait épousé,

---

DE FORESTS DE JOUY.

VII. Pierre DE FORESTS DE JOUY, étant né le 1er octobre 1764, sur le navire appelé *la Vierge du bon Conseil*, qui cinglait vers l'île de Zante, y fut aussitôt baptisé par le chapelain, et fut tenu sur les fonts par le capitaine de ce navire, noble homme Pierre Venier, patricien. L'acte de baptême fut ensuite enregistré dans les livres de la cathédrale de Corfou. Pierre de Forests de Jouy entra au service comme cadet le 2 juin 1779, fut nommé successivement enseigne, lieutenant, et enfin capitaine en 1797, peu de jours avant la chute de la république. Après cet événement, il remplit la charge de secrétaire politique auprès du général autrichien baron de Brady, gouverneur en Albanie ; et l'empereur d'Autriche, par arrêté du 1er juillet 1800, lui confirma le grade de capitaine, dont le sénat n'avait pu lui expédier les lettres-patentes. Lorsque le baron de Brady fut élevé au grade de maréchal, et nommé gouverneur civil et militaire de la Dalmatie, Pierre de Forests de Jouy continua de remplir auprès de lui les fonctions de secrétaire présidial politique civil et militaire, jusqu'à la réunion des états de Venise au royaume d'Italie, en 1806. Sous ce nouveau gouvernement, M. de Forests de Jouy fut d'abord commandant de la réserve dans les départements du Serio, de l'Adige, puis de l'Adriatique, jusqu'au mois d'avril 1811, époque à laquelle il fut nommé adjoint dans le corps des inspecteurs aux revues, charge qu'il remplissait dans la forteresse de Mantoue lors de l'arrivée des Autrichiens. Depuis cette époque il a joui d'une pension annuelle de 600 florins, jusqu'au jour de son décès, arrivé à Venise le 23 novembre 1825. Il avait épousé, par contrat du 19 avril 1792, passé devant Follino, notaire à Corfou, demoiselle Jeanne-Françoise TESTI, fille d'Augustin Testi, lieutenant-colonel. De ce mariage sont issus :

TESTI : écartelé de gueules et d'azur ; au centre des partitions, une tête de lion d'or, accompagnée en chef d'une couronne et en pointe d'une étoile, le tout du même.

1°. André-Jean-Augustin-Philippe, dont l'article viendra ;
2°. Augustin de Forests de Jouy, né à Corfou le 1er octobre 1794. Il entra au service comme volontaire, le 1er décembre 1810, dans le 4e régiment de ligne italien, passa adjudant sous-officier dans le régiment dalmate, au mois de septembre 1811, et devint sous-lieutenant pendant la campa-

par contrat du 14 décembre 1713, Jeanne-Angélique DES LYONS, veuve de Benjamin Daniel de Boisdenemetz, chevalier, seigneur de Requiecourt, et fille d'Yves des Lyons, écuyer, aide-major des gendarmes de la garde du roi. Ils ont laissé, outre trois fils et trois filles décédés sans alliances :

DES LYONS : d'azur, à 3 têtes de léopard.

---

gne de 1813. Blessé peu de jours après et fait prisonnier par les Croates, il fut conduit par eux à l'hôpital de Zagabrie ou Agrane, dont il ne sortit qu'en mai 1814, pour rentrer en Italie. Envoyé quelque temps après à Goritz, avec les restes du régiment dalmate, il fut d'abord placé comme enseigne dans le régiment du roi des Pays-Bas, puis comme sous-lieutenant dans celui du maréchal Prohaska. Augustin de Forests a été nommé, en 1826, au commandement de la place de Mestre. Il n'est point marié;

3°. Marin-Nicolas de Forests de Jouy, né à Venise le 5 février 1803. Il entra, le 24 mars 1817, dans l'Académie du génie à Vienne, où il mourut le 21 février 1821. Son cousin-germain, Pierre de Forests de Jouy, lui fut substitué 6 mois après;

4°. Marguerite-Amélie de Forests de Jouy, née à Castelnovo, en Albanie, le 30 mai 1799;

5°. Thérèse-Sophie-Christine de Forests de Jouy, née à Venise le 30 avril 1806;

légataires, chacune pour un 8e, de leur cousin paternel, Charles de Forests de Jouy, par son testament du 4 mai 1826. Elles furent mises en possession de leurs legs par acte du 25 mars 1827, passé à Venise, devant Santi-Busca, notaire.

VIII. André-Jean-Augustin-Philippe DE FORESTS DE JOUY, né à Corfou le 21 mars 1793, entra, le 7 février 1811, à l'école militaire de Pavie, dont il sortit le 10 avril 1813, pour passer sous-lieutenant dans le 1er régiment léger italien. Il a fait en cette qualité la dernière campagne dans le Tyrol, et a été conduit prisonnier de guerre en Hongrie, le 1er novembre de la même année, avec la garnison du château de Trente. Rentré en Italie au mois de juin 1814, on l'envoya d'abord au dépôt des officiers de l'armée italienne, dans la ville de Casalmaggiore, dont son père était inspecteur; puis, à la réorganisation des corps sur le pied autrichien, il reçut un brevet d'enseigne et fut envoyé en Bohême rejoindre le régiment qui porte aujourd'hui le nom du maréchal Greth. En août 1816, il demanda, pour cause

1°. Jacques, III[e] du nom, qui suit;

2°. Charles de Monthiers, chevalier, seigneur du Fay et de Mardalin, président et lieutenant-général de Pontoise en 1754, mort de la petite-vérole le 5 janvier 1755. Il avait épousé, le 7 janvier 1752, Angélique-Geneviève *Roussel*, dont il a eu :

René-Charles de Monthiers, chevalier, seigneur du Fay, décédé, lais-

---

de santé, et obtint sa retraite, qui lui fut accordée avec une pension de 200 florins. Il est entré dans la comptabilité centrale de Venise au mois de décembre 1824, et il n'est pas encore marié.

SECONDE BRANCHE.

VI. André-Dominique DE FORESTS DE JOUY, 3[e] fils de Charles-Philippe, et de Tranquille Mioni, naquit à Venise le 9 octobre 1718. Comme dans les registres de l'église de la paroisse Saint-Vital, on avait écrit seulement : « Fut né et baptisé André-Dominique, fils du très-illustre seigneur Charles-» Philippe *de Jouy,* » le patriarche Louis Foscari, par arrêt du 10 décembre 1748, déclara « qu'il était fils de feu très-illustre seigneur Charles Philippe *de Forests de Jouy*, et de dame Tranquille Mioni, et que ce fut uniquement par erreur et méprise qu'au nom de famille on avait substitué celui de la seigneurie de Jouy. » Il enjoignit en même temps de transcrire cet arrêt dans tous les actes de baptême qu'on expédierait dans la suite. André-Dominique de Forests de Jouy mourut capitaine dans la terre d'Amaxiki, en l'île de Sainte-Maure, le 19 octobre 1753. Il avait épousé à Vérone, en 1742, demoiselle Marie-Thérèse CORRADINI, fille de Jean, comte Corradini, laquelle vivait encore en 1802. Leurs enfants furent :

CORRADINI : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au cœur de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 2 étoiles du même ; sur le tout d'or, à l'aigle de sable.

1° Charles-Louis-Joseph de Forests de Jouy, né à Vérone le 29 août 1745. Il fut cadet d'infanterie pendant sa jeunesse : mais il ne poursuivit pas la carrière militaire, ayant été adopté par son oncle Antoine-François de Forests, et ensuite par sa tante Mangera Mangeri, qui, par son testament passé le 22 juin 1771, devant Paul Mangini, notaire de la ville d'Asola, lui légua tous ses biens. Charles-Louis-Joseph demeura toujours depuis dans cette même ville, et y mourut célibataire le 22 janvier 1823. Par son testament du 1[er] février 1819, il avait légué la jouissance des fruits de tous ses biens, meubles et immeubles, et des intérêts d'un capital de 14,000 francs donné à cens, par acte du 4 septembre 1793, aux comtes

sant du mariage qu'il avait contracté, en 1782, avec Angélique *Vanin:*

a. Charles-Ange de Monthiers, sous-lieutenant en 1813, aujourd'hui capitaine dans le corps royal du génie;

b. N.... de Monthiers, épouse de N.... *le Seur de Senneville ;*

Beffa Négrini, à son frère Louis de Forests de Jouy, et après son décès à sa belle-sœur, Marie Bonincontro, leur substituant l'hôpital des pauvres infirmes d'Asola, jusqu'à la destruction de cet établissement, quel qu'en fût le motif. Ce cas échéant, il appelle à la libre succession ses cousins-germains ou leurs enfants, par têtes et non par branches;

2°. Louis, dont l'article suit :

3°. Isabelle de Forests de Jouy, née à Vérone le 12 mai 1743, mariée en cette ville, au mois de janvier 1772, avec [illegible], comte *Malfatti*, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle est morte à Venise le 12 septembre 1814. Par son testament olographe, signé six mois auparavant, elle disposa de tout son bien en faveur de dame Reine Longo-Baroni, fille de sa cousine-germaine, Perrette de Forests, au préjudice de ses frères et de sa nièce Angeline;

4°. Laure-Thérèse-Tranquille de Forests de Jouy, née à Vérone, en mai 1750, mariée, en 1770, avec Joseph, baron *Barbarigo*, patricien, dont elle était veuve en 1801, lorsque, par acte du 30 octobre de la même année, elle déposa dans les minutes du notaire Dominique-Marie Toderini, son testament olographe, dans lequel elle léguait à sa sœur Isabelle, une rente viagère et annuelle de 120 ducats, et à son frère Louis de Forests, la jouissance du reste de ses biens, dont elle réservait la propriété à sa nièce Angeline. Elle mourut sans postérité à Klagenfurst en 1804.

VII. Louis DE FORESTS DE JOUY, né à Vérone le 26 janvier 1748, entra, en 1762, dans le collége militaire établi depuis peu dans cette ville, et en sortit avec le grade d'enseigne en 1768. Il fit trois campagnes maritimes sur la Méditerranée avec l'escadre du général et procureur de Saint-Marc Ange Emo, et fut promu au grade de capitaine le 30 octobre 1796. Étant déjà avancé en âge lorsque la république cessa d'exister, il ne s'éloigna pas de sa famille, et il jouit encore à Venise d'une pension annuelle de 1500 francs. En 1801, par acte passé en cette ville devant le notaire Dominique-Marie Toderini, il recueillit tous les biens de sa sœur Laure-Thérèse-Tranquille de Forests, veuve du baron Joseph Barbarigo. Il avait épousé à la Pargue, en 1777, demoiselle Marie BONINCONTRO, fille de son capitaine, de laquelle il a eu :

BONINCONTRO : d'argent, au B de gueules ; au chef du même, chargé d'une croix d'argent.

c. N.... de Monthiers, mariée avec M. *Hénin*, capitaine d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XIV. Jacques DE MONTHIERS, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Fay et de Mardalin, embrassa la carrière des armes, et fut

---

DE FORESTS DE JOUY.

1°. Marc-Antoine de Forests de Jouy, né à Corfou le 6 mars 1778. Il entra au service comme volontaire dans l'armée cisalpine, en 1798, à Vérone, devint bientôt après officier, fit plusieurs campagnes, et mourut en Espagne, capitaine au 1er régiment léger italien, au mois de juin 1813. Il ne s'était pas marié ;

2°. Angeline de Forests de Jouy, née à Corfou en 1792, mariée à Venise, en 1817, avec Louis *Marienis*, employé public. Elle eut en dot les fonds situés au Dolo sur la Brenta, dont sa tante Laure-Thérèse-Tranquille de Forests de Jouy, veuve du baron Barbarigo, avait légué la jouissance à son père, qui lui en céda la propriété par son contrat de mariage, passé le 30 avril 1816, devant Dominique-Marie Toderini, notaire.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. Louis-François DE FORESTS DE JOUY, quatrième fils de Charles-Philippe, et de Tranquille Mioni, naquit dans la ville de Crême le 18 janvier 1738. Entré au service comme volontaire, en 1738, avec la qualification de noble français, il fut nommé successivement enseigne en 1746, lieutenant en 1767, et capitaine en 1778. Par acte passé le 18 janvier 1760, dans la ville de Cattaro, en Albanie, devant Jean-Baptiste Dalioglio, notaire, il constitua son procureur, pour recouvrer l'héritage de sa mère Tranquille Mioni et de sa tante Élisabeth Mioni, son frère Philippe-Antoine de Forests de Jouy; et, par un second acte du 26 février 1779, passé devant les tabellions du notaire Jean Androni, dans la ville de Corfou, il fonda de sa procuration sa belle-sœur Marguerite Pallini, veuve de Philippe-Antoine de Forests, pour louer en son nom certains biens fonds situés dans les environs de Portogruaro, dans le Frioul, et pour agir contre les anciens locataires de la métairie de Legugnana ; enfin, par un autre acte du 7 janvier 1791, passé dans la même ville de Corfou, devant Demetrius Photino, notaire du palais, il donna pouvoir à son neveu Pierre de Forests de Jouy, pour se

successivement cornette dans le régiment de Bourbon, cavalerie, aide-major et capitaine, fit les campagnes de 1744, 1745, 1746 et 1747, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, au camp sous les murs de Bruxelles, le 6 mars de cette dernière année. Il s'était trouvé à la bataille de Lawfelt et au siége de Berg-op-Zoom.

---

rendue à Asola, dans le Bressan, à l'effet de régler devant le tribunal de ce lieu les affaires de la succession d'Antoine-François, son frère, décédé à Asola en 1765. Louis-François de Forests de Jouy avait épousé, 1° en 1743, à Bergame, Marie-Annonciade NEGRI, fille de noble homme Jean Negri, morte de suites de couches le 23 mai 1744 ; 2° à Zara, en Dalmatie, par contrat du 15 septembre 1759, demoiselle Mathilde BERNASCONI, fille de messire Jean Bernasconi, morte à Venise le 7 février 1823. Louis-François de Forests de Jouy est décédé dans la même ville en septembre 1794. Il a eu pour enfants ;

NEGRI : d'argent, à 3 bandes de sable; au chef d'azur, chargé d'une aigle couronnée d'or.

BERNASCONI : d'azur, au lion d'or, gravissant un rocher d'argent, mouvant du flanc dextre de l'écu.

Du premier lit :

1°. Barthélemi-Frédéric, don l'article viendra ;

Du second lit :

2°. Charles de Forests de Jouy, né à Cattaro, en Albanie, le 8 octobre 1761. Il entra fort tard au service de la république vénitienne, et n'était qu'enseigne au moment de sa chute. Ayant suivi l'armée cisalpine en 1799, il devint lieutenant, puis capitaine en 1806, dans le régiment de ligne italien, d'où il passa, en 1815, dans le régiment autrichien de Colloredo. La difficulté d'apprendre la langue allemande lui fit demander sa retraite, qu'il obtint avec une pension annuelle et viagère de 600 florins. Il est décédé à Venise le 4 mai 1825. Par son testament, dicté deux jours auparavant, il partagea sa fortune, dont il légua la moitié à son frère Pierre. Il avait épousé à Corfou, au mois de novembre 1788, Rose *Salomon*, fille du capitaine Salomon, morte en 1819, et en avait eu un fils :

Louis de Forests de Jouy, né à Corfou le 15 février 1790. Il entra cadet, en 1805, dans le bataillon autrichien d'artillerie de marine, où servait son oncle Pierre de Forests. En 1806, lors de la nouvelle orga-

Après la mort de son frère, il fut nommé, en 1755, président, prévôt vicomtal et lieutenant-général au siége de Pontoise. Louis XV créa en sa faveur trois charges de conseillers au bailliage, avec faculté d'en disposer à sa volonté. Jacques III de Mon-

---

nisation de ce corps sur le pied italien, il devint sous-lieutenant. Il était premier lieutenant en 1812, et commandait l'artillerie du brick *le Mercure*, lorsqu'il fut incendié en sortant du port de Chioggia dans le mois de février de cette année. Il n'avait pas été marié;

3°. Pierre de Forests de Jouy, né à Palmanova, dans le Frioul, le 17 septembre 1765. Il n'était qu'enseigne en 1797. Lors de l'organisation autrichienne du bataillon d'artillerie de marine en 1800, il y fut incorporé comme capitaine. Quoique ce corps ait changé plusieurs fois de nom et de dénomination, par suite des évènements politiques de 1806 et 1814, Pierre de Forests de Jouy y a toujours rempli les mêmes fonctions. Par acte du 26 juin 1824, passé devant Jean-Marie Agazzi, il acheta une maison et métairie dans le village de Concordia, près la ville de Portogruaro, et par un second acte passé le 25 mars 1827, devant le notaire Santi-Busca, il substitua dans ses droits sur ces fonds Marguerite et Thérèse de Forests de Jouy, ses cousines, filles de Pierre, appelées avec leur mère Jeanne Testi, par le testament de son frère Charles, à succéder dans la 4e partie de la seconde moitié de son héritage. Pierre de Forests de Jouy, outre les biens qu'il a hérités de ses ancêtres, et récemment de son frère Charles, en possède plusieurs en propre, et vit célibataire à Venise;

4°. André de Forests de Jouy, né à Corfou le 14 octobre 1785, mort lieutenant à Venise le 27 août 1805, sans avoir été marié;

5°. François de Forests de Jouy, né à Corfou le 21 octobre 1772. Il n'était qu'enseigne à l'époque du renversement du gouvernement vénitien; il suivit l'armée cisalpine en 1799, et se trouva à toutes les affaires depuis ce temps jusqu'en 1805. Il était capitaine dans le cinquième régiment de ligne italien, lorsqu'en cinglant d'Otrante à Corfou, il fut fait prisonnier par les Anglais, et conduit d'abord à Malte, puis en Angleterre, où il est resté jusqu'en 1814. Après avoir passé quelque temps dans sa famille, il partit pour la France, et entra avec son grade dans l'armée royale. Réformé en 1817, il se retira à Châlons-sur-Saône, où il est resté, malgré les instances de ses parents. Charles de Forests de Jouy, par son testament, enjoignit de lui constituer un capital inaliénable sur ce qui lui échérait

thiers est décédé en 1782. Il avait épousé, le 16 décembre 1750, Angélique-Élisabeth Roussel de Roany, dont sont issus :

Roussel : de sinople, à 6 gerbes de blé d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.

1°. Jacques, IVe du nom, dont l'article suit;

2°. Bonaventure-Ange de Monthiers, *dit* le chevalier de Monthiers, lieute-

---

dans le partage de la deuxième partie de sa fortune, qu'il fallait diviser en quatre parts ;

6°. Joseph de Forests de Jouy, né à Corfou le 1er juin 1779. Il fut d'abord novice dans le couvent des récollets du Tendos dans la même ville ; mais, au moment de la révolution, il quitta l'état ecclésiastique, réalisa ce qui lui était échu de ses droits paternels, et quitta sa famille à l'âge de vingt ans, sans qu'on sache ce qu'il est devenu depuis ;

7°. Perrette de Forests de Jouy, née en 1759, à Corfou, morte à Venise en 1813. Elle avait épousé dans la première de ces deux villes, en 1797 le capitaine François *Longo*, citoyen originaire de Venise, dont elle a eu plusieurs enfants.

VII. Barthélemi-Frédéric de Forests de Jouy, né à Bergame le 2 mars 1744, fut élevé dans la famille de sa mère, Marie-Annonciade Negri. Son aïeul maternel ne voulut pas qu'il suivît la carrière de ses pères; mais Barthélemi-Frédéric trouva le moyen d'échapper à sa vigilance à l'âge de 27 ans, et se rendit à Cattaro, chez son père. Comme il avait passé l'âge prescrit pour entrer au service comme cadet dans l'infanterie, il partit pour Corfou, dans le but d'étudier l'artillerie à l'école dirigée par les colonels anglais Paterson et Dikson. Il n'était toutefois parvenu qu'au grade de garde d'artillerie, qu'il remplissait dans la forteresse de Corfou, lorsque la république de Venise cessa d'exister. Il avait épousé, à Cattaro, par contrat du 16 août 1771, dame Catherine Barisoni, fille de messire Vincent Barisoni, et veuve de messire Nicolas Paulichevich-Lazzari. Par acte du 10 janvier 1805, passé à Venise, devant le notaire Jean-Baptiste Trieste, Barthélemi-Frédéric élut pour administrateurs du riche héritage à lui parvenu par la mort de l'abbé Marc-Antoine Negri, frère de sa mère, Pierre de Forests de Jouy, son frère, et autre Pierre de Forests de Jouy, son cousin. Barthélemi-Frédéric est décédé à Venise le 23 décembre 1818. De Catherine Barisoni, qui lui a survécu jusqu'au mois de septembre 1824, sont issus :

Barisoni : d'azur, à une tour d'argent à senestre, bâtie sur une terrasse de sinople, sommée d'une bannière de gueules, dans le fût de laquelle est passée une couronne d'or ; au lion contourné du même, s'appuyant sur la tour, et surmonté d'une étoile d'or.

nant au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, mort en émigration près Coblentz, en 1793, servant dans les gardes nobles à pied de la couronne. Il avait épousé, le 4 mai 1790, Marie-Madelaine *de Charest*, fille de Joseph de Charest, écuyer, seigneur de Lozon et de Levy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Catherine des Auniers. Il n'y a pas eu d'enfants de ce mariage;

3°. N.... de Monthiers, } morts tous deux à l'âge de 17 ans, inscrits dans
4°. N.... de Monthiers, } les mousquetaires;

5°. Angélique de Monthiers, mariée, le 16 août 1773, avec Amable-Thomas *du Val*, écuyer.

DE FORESTS DE JOUY

1°. Charles, II° du nom, qui suit;

2°. Louis de Forests de Jouy, né à Corfou le 26 août 1778. Il fut d'abord volontaire dans l'artillerie vénitienne, puis cadet dans la marine pendant la première administration autrichienne. Il y a long-temps que sa famille ignore ce qu'il est devenu;

3°. Marie-Annonciade de Forests de Jouy, née à Cattaro le 1er juillet 1772, morte à Corfou en janvier 1798;

4°. Luce de Forests de Jouy, née à Corfou en février 1790, morte à Venise en mai 1805.

VIII. Charles DE FORESTS DE JOUY, II° du nom, né à Céphalonie le 6 mai 1774, commença à servir en qualité de volontaire dans le corps d'artillerie vénitienne en 1792, et y devint enseigne en 1798, sous la première domination autrichienne. Lorsque le 1er bataillon de marine fut organisé en 1800, Charles y entra avec le même grade. Passé sous-lieutenant dans le régiment royal dalmate à sa création en 1806, il y fut nommé successivement premier lieutenant et capitaine après la campagne de 1809. Dans celle de 1813, il dirigeait l'artillerie régimentaire. L'année suivante, les Autrichiens le placèrent d'abord dans le bataillon de marine, puis, en 1817, dans le régiment qui porte le nom du roi des Pays-Bas, où il sert encore. Charles II de Forests de Jouy n'est pas marié. En 1825, il a été institué par le testament de son oncle Charles, héritier de la 8e partie de ses biens, à condition de la partager avec son frère Louis, dans le cas où celui-ci reparaîtrait.

XV. Jacques, IVe du nom, comte DE MONTHIERS, chevalier, seigneur du Fay, de Mardalin, de la terre et seigneurie de Nucourt et des fiefs de Plémont, de Saussoy, de la Vauzelle et des Moulins, premier conseiller, maire royal, puis président et lieutenant-général de Pontoise, a épousé, par contrat du 23 août 1785, Agnès-Angélique DE BAROILLE, fille de Pierre-Étienne de Baroille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'artillerie, et d'Agnès de Monsures, et nièce de François-Louis, comte de Baroille, chevalier, seigneur de Nucourt, de Plémont et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel au corps royal d'artillerie, directeur de cette arme à Besançon, brigadier des armées du roi, mort en décembre 1788 (1). Le comte de Monthiers, résidant au château de Nucourt, près Maguy, en Vexin, a eu de ce mariage :

DE BAROILLE : d'argent, au palmier terrassé de sinople.

1°. Jacques-Casimir-Emmanuel, dont l'article suit;

2°. Angélique-Victorine de Monthiers, mariée, le 2 octobre 1809, avec Charles *Choppin de Seraincourt*, écuyer, ancien seigneur de Rueil et de Seraincourt en partie. Elle en est restée veuve, avec deux enfants, le 24 janvier 1813;

3°. Élisabeth-Félicie de Monthiers, mariée, le 31 juillet 1821, avec Auguste-Marie *de Vouges de Chanteclair*, chevalier, ancien officier d'infanterie, dont sont issus plusieurs enfants.

XVI. Jacques-Casimir-Emmanuel, comte DE MONTHIERS, chevalier, seigneur de Boscroger, par donation du marquis de Monthiers-Boscroger, son cousin, était officier de dragons à l'époque de la restauration. Il entra alors dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Gramont, et fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Il fut depuis lieutenant en 1er au premier régiment des cuirassiers de la garde royale, et est actuellement capitaine

---

(1) François de Baroille, père du comte de Baroille et aïeul de madame la comtesse de Monthiers-Nucourt, d'abord mousquetaire, ensuite capitaine de dragons, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel le 13 décembre 1715. Il est dit dans l'information faite pour sa réception, qu'il était né le 29 novembre 1683, en Bretagne, d'une noble et ancienne famille établie dans cette province et originaire d'Écosse.

au corps royal d'état-major, et chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne depuis la campagne de 1823. Il a épousé, par contrat du 14 décembre 1815, Lucie-Flore-Virginie DE MAILLÉ-BRÉZÉ, fille de François-Alexis, comte de Maillé-Brézé et de Roujoux, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chambellan de l'électeur de Cologne, et de Marie-Jeanne Joly de Fleury, sa troisième femme.

DE MAILLÉ-BRÉZÉ : d'argent, à trois fasces nébulées de gueules.

MOREAU DE BELLAING,

SEIGNEURS DU FAYT, DE SAUCY, DE BRIDOUX, D'AULNOY, DE BELLAING, CHEVALIERS HÉRÉDITAIRES, etc., *en Cambrésis, en Hainaut* et *aux Pays-Bas.*



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable.* Supports : un sphinx et un griffon de sable. Couronne de baron, surmontée de deux huchets aboutés en sautoir. Cimier : une tête de griffon.

La famille MOREAU DE BELLAING passe, dans l'opinion des auteurs, pour la plus ancienne du nom de Moreau, en Cambrésis, en Hainaut et aux Pays-Bas; elle y est connue depuis plus de cinq cents ans. Les preuves de la noblesse d'extraction de cette famille se trouvent dans les histoires de la noblesse des Pays-Bas et du Cambrésis, des monuments anciens, des antiquités et noblesse de Flandre, et des maisons et familles illustres et nobles du royaume des Pays-Bas. Elles ont été attestées successivement par Paul Gelic, ancien héraldiste et généalogiste à Cambray (1); par Adrien Colbrant, lieutenant du premier roi d'armes d'Espagne aux Pays-

(1) Attestation généalogique du 18 janvier 1511.

Bas (1); par Jean-Baptiste Leblon (2), ancien héraldiste et généalogiste à Valenciennes (fils de Laurent Leblon, qui a exercé le même office); par le comte de Saint-Genois de Grandbreucq, mort premier roi d'armes des Pays-Bas; par la commission de la langue de France pour l'admission dans l'ordre de Malte; enfin par M. d'Hozier, ancien juge d'armes de France.

Comme le cadre de notre ouvrage ne comporte pas tous les développements présentés par ces généalogistes, nous nous bornerons ici à établir les faits filiatifs, en renvoyant, pour le surplus des détails, aux ouvrages que nous venons de citer.

N......

I. Regner MOREAU, écuyer, seigneur du Fayt et de Saucy, mort en 1385, avait eu pour fils Jean, qui suit.

BETS : d'azur, à 3 taux d'or.

II. Jean MOREAU, écuyer, seigneur du Fayt, fief qui relevait de l'évêché de Cambray, suivant un acte de relief de l'année 1386, cité par Gelic, Leblon et le comte de Saint-Genois, et par M. de Francquen, dans le premier volume de son *Nobiliaire des Pays-Bas*, eut pour femme Nicole BETS, qui, d'après l'ordre des temps, pouvait être nièce ou proche parente de Catherine Bets, fille de Guillaume, mariée, en 1349, avec messire Roger de Warnewick, chevalier. (*Recherches sur les antiquités et la noblesse de Flandre*, par Philippe de Lespinoy, Douay, 1631, pp. 245, 246.) Du mariage de Jean Moreau avec Nicole Bets est issu Gilles Moreau, qui suit.

DE THUN, d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois têtes de leopard d'or.

III. Gilles MOREAU, écuyer, mourut, en 1415, des blessures qu'il reçut à la bataille d'Azincourt. Gelic, qui constate ce fait, ajoute que Gilles Moreau fut inhumé en l'église de Saint-Aubert, de Cambray, avec Marguerite DE THUN, sa femme, près du tombeau de Gui Moreau, écuyer, décédé en 1241 (3), lequel portait les mêmes

---

(1) Les 8 juin 1650 et 13 février 1653.

(2) Certificat délivré devant Marchant, notaire à Valenciennes, le 20 janvier 1668, et revêtu du *visa* du magistrat de cette ville.

(3) Contemporainement à Gui Moreau, vivait Robert *Moreau*, écuyer, lequel épousa Florence *Blocquel* (de la maison de Wimes), fille de Jean Blocquel, bailli de Walincourt, en 1225. (*Hist. du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, IIIe partie, p. 243.) Ce Robert Moreau, d'après une ancienne généalogie que possède le vicomte de Wismes, portait les mêmes armes que MM. Moreau de Bellaing.

armoiries que Gilles Moreau, et avait épousé Mahaut d'Euvilers. Gilles fut père de Wattier Moreau, dont l'article suit.

IV. Wattier MOREAU, écuyer, fit son testament à Venise, au retour de la Terre-Sainte, la veille du jour de la fête de Saint-Mathias (23 février) 1430 (*v. st.*). On voit, par cet acte, que Wattier avait épousé Isabeau DE BEAUREVOIR, d'une très-ancienne maison de chevalerie du diocèse de Cambray, et qu'il en avait eu deux fils:

DE BEAUREVOIR : de gueules, à trois maillets d'or.

1°. Gui, qui a continué la branche aînée;

2°. Jean Moreau, *dit* Moro, écuyer, cité dans le testament de son père comme ayant précédement cédé à son frère aîné tous ses droits sur les biens de sa famille, situés en Cambrésis, et ne s'étant réservé que l'argent et les pierreries que Wattier Moreau, leur père, avait à Venise. M. de Francquen ajoute que Jean eut des fils, lesquels en eurent eux-mêmes, mais qu'on ignore et les alliances et la filiation de cette branche, qui portait le nom de *Moro*.

V. Gui MOREAU, écuyer, possesseur de tous les biens de sa famille dans le Cambrésis, par la cession que lui fit de ses droits Jean Moreau, *dit* Moro, son frère puîné, lorsque celui-ci se fixa à Venise. Il fut tué à l'escalade du château de Chimay en 1473, selon Gelic, Leblon et M. de Francquen. Il eut pour femme Alix DE REICH, et pour enfants:

DE REICH : d'azur, à la bande d'or, accostée de 2 roses d'argent; au chef bandé d'or et de gueules.

1°. Nicolas, I[er] du nom, dont l'article suit;

2°. Étienne Moreau, *dit* Morelli, chanoine de Cambray en 1483. Il prêta serment au roi pour le temporel de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne en 1484, et mourut en 1499;

3°. Jacqueline Moreau, mariée, par contrat du premier jour de l'an 1484 (18 avril, jour de Pâques), avec Nicolas-Jean *Ghilet*, écuyer.

VI. Nicolas MOREAU, I[er] du nom, écuyer, fut conseiller de l'évêque de Cambray, Henri de Berghes, élu par le pape Sixte IV en 1479. « Il partagea l'honneur de son bon gouvernement, dit » M. de Francquen, l'accompagna en Espagne lorsqu'il s'y rendit » avec Jeanne d'Aragon, peu après la naissance de Charles-Quint; » et, après la mort de ce prélat (arrivée en 1510), il embrassa les » intérêts de Jacques de Croy, son successeur, contre le parti de » François de Melun, son compétiteur. » Nicolas Moreau avait épousé Catherine DU FAY, d'une très-ancienne maison de chevalerie du diocèse de Cambray, dont l'alliance avec celle de Moreau

DU FAY : d'argent, au sautoir de sable.

est rappelée dans l'*État de la noblesse du Cambrésis*, 3e partie, p. 551. Il en eut deux fils et une fille :

1°. Jean Moreau, écuyer, chanoine de Cambray ;
2°. Jérôme, qui a continué la descendance ;
3°. Anne Moreau, femme de Jean *Ghilet*, dit Mainier, écuyer, son cousin, dont elle eut :

Marie Ghilet, laquelle fut dotée de 10 écus d'or au partage que firent Guillaume et Marguerite Moreau, ses cousins-germains, de la succession de Jean Moreau, chanoine de Cambray, son oncle.

du Bois : d'azur, à trois fasces d'or.

VII. Jérôme Moreau, écuyer, mourut avant son frère, car ce furent ses enfants et ceux de sa sœur qui recueillirent la succession de ce chanoine. Jérôme eut pour épouse Jeanne du Bois, issue d'une très-ancienne noblesse, de laquelle il laissa :

1°. Guillaume, qui suit ;
2°. Marguerite Moreau, femme d'Arnould *des Portes*, écuyer ;
3°. Françoise Moreau, religieuse. Elle fut dotée de 10 écus d'or au partage de la succession de Jean Moreau, son oncle, chanoine de Cambray.

le Moisne : écartelé, aux 1 et 4 de gueules à 3 croissants d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à 3 merlettes de sable.

VIII. Guillaume Moreau, écuyer, partagea avec Marguerite, sa sœur, la succession de leur oncle, Jean Moreau. Il eut pour femme Marie le Moisne, et pour enfants :

1°. Norbert Moreau, écuyer, qui fut créé chevalier par lettres-patentes du 25 février 1600 (1). Il fut tué au commencement du siége d'Ostende en

---

(1) Voici le texte de ce diplôme honorable :

« Albert, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, etc., savoir faisons que, » pour le bon rapport que fait nous a été de Norbert Moreau, écuyer, même » en considération des bons et fidèles services que ses prédécesseurs et lui ont » faits, tant à feu de très-haute mémoire le roi, mon seigneur et père, qu'à nous, » ayant porté les armes l'espace de plus de trente ans, tant aux siéges des villes » et places que feu le duc de Parme a prises et réduites dans ces pays, même à » notre suite au siége de Calais, commandant 500 rêtres ; s'exposant à tous » périls, ayant supporté notables pertes de ses biens en Cambraisis dont il est » orionde et espérant qu'il continuera de bien en mieux à notre service, nous » pour ces causes voulant favorablement le traiter, élever et l'honorer des titres » et dignités de chevalerie, dont méritent d'être décorés tous ceux qui par de» grés et charges de fonctions louables parviennent au moyen de leur fidélité,

1601, et n'avait pas été marié. Il avait consommé toute sa fortune au service de ses souverains;

2°. Pierre, Ier du nom, qui suit:

3°. Ghislain Moreau, écuyer, marié avec Charlotte *Thorez;*

4°. Gabrielle Moreau, morte sans alliance;

5°. Catherine Moreau, femme de François *de Pot*, écuyer.

IX. Pierre Moreau, Ier du nom, écuyer, a continué la descendance. M. de Francquen rapporte qu'il servit peu de temps avec son frère aîné dans l'armée de don Juan d'Autriche, qu'il quitta le service en 1578, peu de temps après la bataille de Gembloux, et qu'à la fin de janvier 1580 (*v. st.*), ayant été chassé de Cambray par les troupes du duc d'Alençon, il se retira à Valenciennes. Il avait épousé Anne Briffeau, suivant la généalogie de J.-B. Leblon, certifiée le 20 janvier 1668, et en eut Nicolas, IIe du nom, qui suit.

Briffeau : d'argent, à la mâcle de gueules; au chef du même.

X. Nicolas Moreau, IIe du nom, né à Valenciennes, et qualifié écuyer, fils de Pierre Moreau, aussi écuyer, et d'Anne Briffeau, dans son extrait de baptême, daté du 13 mars 1580 (*v. st.*). « Il » accompagna les Espagnols, dit M. de Francquen, le 9 octobre » 1595, lorsqu'ils entrèrent dans les ville et citadelle de Cambray, commandées par le comte de Fuentes, qui venait de la » prendre sur le maréchal de Balagny. Il servait comme cadet dans » le régiment de Messie, à Cambray, lorsqu'il demanda, en 1597, » ayant à peine dix-sept ans, de faire partie de 300 hommes de ce » régiment, qui aidèrent à surprendre Amiens, où, blessé, en apparence légèrement, à l'entrée à la ville, d'une arquebusade à la » tête, il perdit peu après la vue. » Il fut confirmé dans la qualité d'écuyer par le roi d'Espagne le 13 février 1653, sur la requête

» devoirs et diligences, avons icelui Norbert Moreau, cejourd'hui, après serment fait de notre inauguration en notre ville de Mons, publiquement fait et » créé de notre main chevalier, comme le faisons et créons par ces présentes, » etc., etc., car ainsi nous plaît-il; en témoing nous avons fait mettre notre grand » scel à icelles en notre ville de Mons, le vingt-cinquième jour de février mil » et six cents. *Signé* Richer. »

de Lannoy :

qu'il avait présentée à ce monarque en 1650 (1). Il a eu de Jeanne de Lannoy, son épouse :

1°. Jean Moreau, décédé en bas âge ;
2°. Pierre, II° du nom, qui a continué la descendance ;
3°. Autre Jean Moreau, écuyer, que l'on croit être mort en Amérique.

Caffeau :
le Preux : d'or, à trois roses de gueules, tigées de sinople.

XI. Pierre Moreau, II° du nom, écuyer, naquit et fut baptisé en l'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Chaussée de Valenciennes le 11 juin 1614. Ce fut à sa requête que J.-B. Leblon, généalogiste de cette ville, lui délivra le certificat de sa preuve généalogique, remontant, d'après celle précédemment dressée par Paul Gelic, généalogiste accrédité, jusqu'à Regner Moreau, écuyer, seigneur du Fayt et de Saucy, mort en 1385; certificat délivré sous serment devant Mathieu Marchand, notaire, et visé par le magistrat de Valenciennes le 20 janvier 1668, sous la prévôté de messire Jean-François-Ignace Rasoir, chevalier de Mespen. Il épousa 1° Catherine Caffeau, 2° Marie le Preux. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1°. Robert, qui suit;

Du second lit :

2°. Catherine Moreau, femme de Simon *Thorez*, son cousin, dont elle eut :
Marie-Josèphe Thorez, dame de Bellaing, mariée 1° avec Jean-Fran-

---

(1) Voici la substance de cette requête;

« Nicolas Moreau supplie très-humblement votre majesté d'ordonner qu'en »la dépêche de la chevalerie qu'elle a été servie d'accorder à Norbert Moreau, »son oncle et parrain, mort sans délaisser de postérité devant la ville d'Ostende, »commandant 500 rêtres au service de votre majesté, soit attribué à lui et à »ses aïeuls le titre d'écuyer, ainsi qu'ils ont été qualifiés en notre généalogie, »par Paul Gelic, maints titres, renseignements et certaines informations passés »devant les magistrats des villes de Cambray, Valenciennes, etc., exibées par »le suppliant au conseil de votre majesté, et communément sont réputés pour »tels, quoi faisant, etc.

»Apostille soit mise ès-mains de Mest. Adrien Colbrant, lieutenant de l'état »du premier roi d'armes, afin d'en informer. Fait à Madrid, le 8 juin 1650. Pa- »raphé *Assel ;* signé Brecht, avec paraphe. Autre apostille : 'vue l'information »dudit Mest. Adrien Colbrant, *Fiat.* Fait à Madrid, le 13 février 1653; signé »Brecht, avec paraphe. »

çois *du Bois*, écuyer ; 2° avec Nicolas-François *de Nouet*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Saxe; 3° avec messire René *de la Marche*, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, infanterie.

XII. Robert Moreau, écuyer, né le 13 septembre 1664, et baptisé, comme son père et son aïeul, dans l'église de Notre-Dame-de-la-Chaussée à Valenciennes, est mentionné dans le certificat généalogique délivré à son père le 20 janvier 1668. Il transigea avec ce dernier le 3 juillet 1696, et laissa d'Angélique Cantain, son épouse : Cantain :

1°. Norbert Moreau, jésuite à la Flèche, puis à Paris, où il fut professeur de rhétorique;

2°. Jacques-Ombert-Joseph, qui suit.

XIII. Jacques-Ombert-Joseph Moreau, écuyer, né et baptisé le 18 novembre 1714, en la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chaussée de Valenciennes, fut licencié en droit, et s'occupa beaucoup de l'administration des mines, dans lesquelles il avait des intérêts en France, en Suisse et en Savoie. Il épousa, par contrat du 29 décembre 1742, Marie-Josèphe Manier, dont il a eu, outre plusieurs enfants morts en bas âge: Manier :

1°. Hyacinthe-Félix Moreau, mort chanoine ;

2° Pierre-François-Joseph-Xavier, qui a continué la descendance ;

3°. Amélie-Constance-Josèphe Moreau, mariée, le 19 juin 1789, avec messire François-Hyacinthe, comte *du Parc*, capitaine au régiment Colonel-Général, cavalerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle habite Tournay, et n'a qu'une fille, mariée à M. Olislagers de Meerssenhoven, écuyer.

XIV. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau, écuyer, seigneur de Bellaing, de Bridoux et d'Aulnoy, ancien député ordinaire des états de Hainaut, rendit hommage au roi Louis XVI, en son bureau des finances de Lille, le 29 janvier 1789, pour la terre seigneuriale d'Aulnoy. Il a hérité de la terre de Bellaing d'un de ses parents, à condition d'en prendre le nom, lui et tous ses descendants. Par décret du 21 mars 1817, motivé sur la requête de M. de Bellaing, du 6 juillet 1816, il a été reconnu chevalier héréditaire

des Pays-Bas, et rétabli dans la possession du titre qu'avait obtenu, en 1600, Norbert Moreau, frère de son quatrième aïeul (1). Il a
Recq : épousé à Mons, en 1773, Marie-Ange-Dominique-Josèphe RECQ (morte à Mons le 14 novembre 1818), nièce d'un conseiller au conseil souverain de Hainaut. Il est décédé en la même ville, le 25 janvier 1827 (2). De ce mariage sont issus, outre une fille morte en bas âge :

1°. Jacques-Juvénal-Joseph, dont l'article viendra ;

2°. René-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, chevalier, décédé à Bruxelles le 15 mars 1825. Il n'a eu de Marie-Thérèse *de Hervay de Kirchberg*, son épouse,

---

(1) Nous donnons ici le texte du décret de S. M. le roi des Pays-Bas :

« Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc.

» Sur la requête de Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, demandant pour raisons déduites à être reconnu comme chevalier ; vu les rapports du conseil suprême de noblesse en date des 30 juillet 1816, et 5 mars 1817, n° 460, 128, 89 et 24 ;

» Avons trouvé convenir et entendons accorder ladite demande, et reconnaître comme chevalier M. Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, lui permettant, ainsi qu'à tous ses descendants légitimes en ligne masculine, de porter ce titre et les armes de ses ancêtres.

» Le conseil suprême de noblesse est chargé de l'exécution des présentes, dont il sera donné connaissance à l'adressant pour son information. »

Bruxelles, le 21 mars 1817. *Signé* GUILLAUME. De par le roi, *signé* A. R. Falck. Pour copie conforme à l'original, le greffier de la secrétairerie, signé d'Hamecourt.

(2) Madame de Bellaing, née Recq, n'a eu qu'un frère et une sœur mariés : la sœur avait épousé M. de Brigode de Kemlandt ; elle a eu trois fils, dont l'un a épousé une fille du vicomte Luitens de Boussu. Un autre, connu sous le nom de baron de Brigode, a épousé une fille du comte de la Tour-Maubourg, petite-fille, par sa mère, du marquis de la Fayette, et arrière-petite-fille du duc de Noailles. Le dernier, nommé Louis-Marie-Joseph, comte de Brigode, était chambellan de l'empereur Napoléon ; il est mort pair de France, à Bourbonne-les-Bains, le 22 septembre 1827, laissant deux fils jumeaux, nés le . . . août 1827, à Paris.

Le frère de madame de Bellaing avait épousé sa cousine germaine, fille de M. Recq, conseiller à la cour de Hainaut ; il a laissé deux enfants, un fils et une fille. Le fils a épousé mademoiselle Cordier de Caudry, dont le grand-père et l'oncle étaient conseillers au parlement de Flandre ; la fille a été mariée, comme on le verra ci-après, à Jacques-Juvénal-Joseph Moreau de Bellaing, son cousin-germain.

dont la sœur avait épousé le comte de Fiquelmont, commandant de Spa, qu'une fille ;

Camille Moreau de Bellaing, morte à l'âge de deux ans ;

3°. Marie-Léopold-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, reçu bachelier ès-lettres, licencié ès-sciences et en droit les 29 mars, 13 avril et 15 décembre 1813, puis avocat à la cour royale de Paris le 5 mars 1814. Le 26 mai 1813 il avait été nommé lieutenant au régiment des gardes d'honneur, grade qui lui donnait rang de capitaine dans la ligne. Sa conduite dans la campagne de cette année, citée particulièrement lors d'une reconnaissance qu'il fit dans les défilés de Bohême, près de Peterswald, ainsi qu'aux batailles de Leipzig et de Hanau, fit inscrire plusieurs fois son nom parmi ceux des officiers qui avaient mérité la décoration de la Légion-d'Honneur (1) ; mais il n'y eut pas de croix accordées à son régiment en 1813 pour la campagne hors de France. Le 5 avril 1814, le gouvernement lui donna des lettres de créance comme commissaire dans la seizième division militaire (2). En cette qualité il fit reconnaître le gouvernement de Louis XVIII par le sénateur comte de Villemanzy, commissaire de Napoléon dans cette division, et par les autorités des villes d'Arras, Cambray, Lille, Douay, Bouchain, Valenciennes et Condé. Le *Moniteur* du 10 avril 1814 constate ces faits, et les plus honorables témoignages se sont réunis à ceux de l'opinion publique pour attester les heureux résultats de son zèle et de sa prudence dans l'accomplissement

(1) Certificats de M. le comte de Mathan, colonel-major du premier régiment des gardes-d'honneur et de M. le comte de Pully, lieutenant-général des armées du roi, colonel du même corps, du 3 mars 1815.

(2) Suit la teneur de ces lettres de créance : « Paris, le 5 avril 1814. Nous recevons, monsieur, avec satisfaction, l'assurance de vos sentiments. L'influence » que vous avez et que vous devez avoir dans le département du Nord ne peut » qu'être fort utile à la bonne cause. Buonaparte ne règne plus : déchu du trône » par les actes du sénat, du corps législatif et par le vœu unanime de la nation, » son gouvernement ne doit plus être reconnu. Les magistrats, les militaires doivent rester à leur poste : la tranquillité publique ne doit pas être troublée ; mais » tout doit se faire au nom de la patrie, du gouvernement provisoire, en attendant » qu'un monarque cher aux Français se rende à leurs vœux et à leur attachement, » qui n'est plus comprimé par une tyrannie étrangère.

» Servez-vous, monsieur, de tous vos moyens pour propager ces sentiments » dans la ville de Lille et dans les autres cités du département du Nord.

» Recevez, monsieur, l'assurance de notre considération ».

Signé *le prince* DE BÉNÉVENT.

Pour le gouvernement provisoire, signé *Du Pont* (de Nemours), secrétaire-général, et scellé du sceau du gouvernement provisoire.

de sa mission (1). Plus tard (le 27 juillet) il fit partie, avec M. le comte Maurice de Caraman, le marquis de Louvencourt, etc., etc., d'une députation chargée de complimenter Louis XVIII au nom des trois cantons de la Belgique laissés à la France par le traité de 1814. Au mois de juin de cette année, il fut admis dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps du roi (2), avec le grade de capitaine de cavalerie. Le 2 août 1815, M. Léopold de Bellaing fut nommé sous-préfet de l'arrondissement du Hâvre; mais des motifs honorables, consignés dans les journaux du temps, et notamment le *Moniteur* du 28 novembre de la même année, le portèrent à faire le sacrifice de cette place. Appelé, le 10 juin 1818, à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, département de la Vendée, il a administré cet arrondissement jusqu'à l'arrivée de M. le duc de Cazes au ministère de l'intérieur. Depuis lors il s'est retiré à la campagne, et habite l'ancien château de Gié-sur-Seine, qui, avant la révolution, appartenait à la famille de sa femme, Armande-Geneviève-Françoise *de Rémond de Montmort du Dognon*, qu'il a épousée le 1er août 1814, par contrat signé par le roi le 3 juillet précédent (3). Elle est née le 21 août 1793, et est fille de haut et puissant seigneur Armand de Rémond de Montmort, comte du Dognon (4), chevalier de l'ordre royal et mi-

(1) Lettres de M. le prince de Bénévent, du 21 avril 1814, de M. le comte de Villemanzy, pair de France, et de M. le comte Maison, gouverneur de la première division militaire, des 9 et 26 novembre, de M. le comte de Brigode, maire de Lille, du 6 décembre, de M. le lieutenant-général comte Carra-Saint-Cyr, des 9 septembre et 9 décembre, de M. le prince de Croy-Solre à S. Exc. M. l'abbé de Montesquiou, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, du 20 décembre de la même année 1814. Une déclaration du lieutenant-général comte Carra-Saint-Cyr, du 31 juillet 1815, apostillée par le comte de Villemanzy, pair de France, porte expressément que c'est M. Léopold de Bellaing qui, d'après les communications qu'il avait faites, comme commissaire du gouvernement provisoire, détermina la conclusion de l'armistice qui avait assuré les places du Nord au roi.

(2) Lettre de M. le duc d'Havré et de Croy, capitaine de cette compagnie, du 10 juin 1814.

(3) A ce contrat signèrent aussi le prince de Talleyrand, le duc de Havré et de Croy, capitaine de la compagnie écossaise des gardes-du-corps, madame la princesse de Lorraine-Vaudemont, le prince Louis de la Trémoïlle, le prince de Croy-Solre, le prince Amédée de Broglie, le prince de Beauveau, le duc de la Rochefoucauld-d'Estissac, madame la duchesse de la Rochefoucauld-Liancourt, etc. etc.

(4) Frère du comte de Saint-Mard, connu depuis sous le nom de marquis de Montmort. Leur père, François de Rémond, marquis de Montmort, avait été major-général des gardes-du-corps, puis lieutenant-général et grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis. Peu avant la révolution, il avait succédé au prince de Soubise dans le gouvernement de Givet et de Charlemont.

litaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, premier aide-de-camp du maréchal duc de Broglie à l'armée des princes, et de haute et puissante dame Marie-Marc *de Pechpeyrou*, comtesse de Comminges de Guitaut (1). Par ordonnance du 23 février 1821, Louis XVIII a accordé à M. Léopold de Bellaing, en récompense de ses services, le titre de baron. Mais, n'ayant pas encore eu d'enfants, il n'a pas cessé de porter le seul titre de chevalier, héréditaire dans sa famille;

4°. Henri-Joseph-Victor Moreau de Bellaing, né le 24 juin 1788, décédé à Bruxelles le 12 décembre 1822. Il avait épousé 1° Marie-Eulalie-Alexandrine, baronne *de Steenhault;* 2° Charlotte *du Buisson de Bruel;* 3° Marie-Emilie-Caroline-Jeanne, comtesse *Van-der-Stegen de Putte*, qui lui a survécu. Il a laissé quatre enfants, issus de son premier mariage;

A. Joseph-Arald-Xavier-Alexandre-Marie-Robert Moreau de Bellaing, chevalier, né le 9 décembre 1814, admis, le 19 août 1816, chevalier de justice dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte;

B. Marie-Pauline-Candide Moreau de Bellaing;

C. Marie-Ange-Caroline-Mélanie-Josèphe Moreau de Bellaing;

D. Marie-Josèphe-Bernardine-Amélie-Eudoxie Moreau de Bellaing;

5°. Hedwige-Josèphe Moreau de Bellaing, épouse de Jacques-André-Nicolas-Antoine *Mariane*, écuyer, fils d'un ancien syndic des états de Languedoc, et de Jeanne de Poulhariés, dont le frère, Médard de Poulhariés, marquis de Cavanac, était cordon rouge et maréchal-de-camp;

6°. Amélie-Joséphine Moreau de Bellaing, mariée avec M. *Borel de Favencourt*, écuyer, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, sous-préfet de Compiègne, dont le père, avant la révolution, était conseiller d'état (2);

7°. Charlotte-Clotilde-Josèphe Moreau de Bellaing, mariée avec Marie-Louis-François *Cordier de Lobbes*, écuyer, dont l'aïeul et un oncle étaient conseillers au parlement de Flandre. Elle a deux filles nommées l'une Élise, l'autre Justine.

XV. Jacques-Juvénal-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, fut reçu élève au collége des Quatre-Nations, *dit* Mazarin, par brevet du 30 septembre 1789 (3), comme gentilhomme de Flandre,

---

(1) Arrière-petite-fille du comte de Comminges de Guitaut, marquis d'Époisses, dont Madame de Sévigné parle beaucoup dans ses *Lettres;* le même qui fut gouverneur des îles de Sainte-Marguerite, et auquel fut confiée la garde de l'homme au masque de fer.

(2) Le frère de M. de Favencourt, M. Borel de Brétizel, est conseiller à la cour de cassation. Leurs sœurs ont été mariées, l'aînée au marquis de Séguier; la deuxième au comte de Lironcourt, capitaine de vaisseau, puis consul de France à Amsterdam; une autre au comte de Changy, écuyer du roi; la dernière à M. de Mazière.

(3) « Louis-Jules-Barbon Mazarini, etc., etc., etc., Salut. Le droit de nom» mer à des places d'élèves dudit collége nous appartenant selon la fondation,

Recq. d'après ses preuves de noblesse faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France. Il a épousé à Tournay, le 16 août 1802, Justine-Désirée-Marie-Clotilde Recq de Malzine, sa cousine-germaine, petite-fille, par sa mère, de M. Recq, conseiller au conseil souverain de Hainaut, et sa petite-nièce par son père. Ils habitent le château de Bellaing, près Valenciennes, et ont pour enfants:

1°. Gui-Barthélemi-Nicolas-Marie-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, né le 6 décembre 1812;
2°. Eusèbe-Antoine-Hyacinthe Moreau de Bellaing, chevalier, né au château de Bellaing le 3 février 1823;
3°. Charles-Raphaël-Aimé-Hyacinthe-Antoine-Joseph Moreau de Bellaing, chevalier, né au même château le 10 avril 1825;
4°. Paul Moreau de Bellaing, chevalier, né en 1826;
5°. Irmine-Xavière-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 16 juin 1803, mariée, le 16 janvier 1828, avec Stéphano-Lucas, baron *de Bissi*, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine-adjudant-major des cuirassiers d'Angoulême, fils de Stéphano, baron de Bissi, noble génois, général au service de la république de Gènes, puis au service de France, grand'-croix de l'ordre de Saint-Philippe, et de dame Gabrielle Thornhill;
6°. Constance-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 28 janvier 1805;
7°. Marie-Ange-Albertine-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 18 janvier 1808;
8°. Denise-Michelle-Marie-Josèphe Moreau de Bellaing;
9°. Annette-Amélie-Marie-Josèphe Moreau de Bellaing, née le 10 février 1810.

»les lettres-patentes de S. M., et l'arrêt de son conseil du 12 décembre 1738, »vacantes et arrivant, et étant duement averti que la place qu'occupait le sieur »Muller, gentilhomme d'Alsace, est vacante par sa sortie du collége, nous, après »avoir été informé de la noblesse et des qualités du sieur Jacques-Juvénal-Joseph »Moreau de Bellaing, aussi gentilhomme de Flandre, l'avons nommé et nom»mons pour remplir ladite place, lequel, en vertu de notre nomination, se »présentera à MM. les inspecteurs et grands maîtres dudit collége Mazarin, pour, »après qu'il leur sera apparu qu'il a les qualités requises, être reçu et jouir des »droits et avantages accordés aux autres élèves dudit collége; en témoin de »quoi nous avons signé ces présentes de notre main, fait apposer le sceau de »nos armes et contre-signer par notre secrétaire ordinaire. A Paris, le 30 sep»tembre 1789. *Signé* le duc de Nivernois ».

DIPLOME DU TITRE DE CHEVALIER HÉRÉDITAIRE.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc. etc. etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme il ne peut servir qu'à donner plus d'éclat à la noblesse des Pays-Bas que de permettre que quelques personnes qui en font partie en portent les titres qui les ont fait distinguer partout depuis plusieurs siècles, et étant de plus incliné à reconnaître, par une marque particulière de notre bienveillance, les mérites de messire Pierre-François-Joseph-Xavier *Moreau de Bellaing;* Si, est-il, que nous reconnaissons, comme *chevalier* ledit messire Pierre-François-Joseph-Xavier Moreau de Bellaing, lui permettant, ainsi qu'à tous ses descendants légitimes, d'en porter le titre et les armes, dont ses ancêtres se sont servis, avec le nom honorifique de *messire* et *haut bien-né*, à l'effet de jouir de toutes les prérogatives déjà attachées à ces titres et état, ou qui pourraient y être attachées par la suite, et en outre, avec la faculté de porter, comme aux armes de sa famille, l'*écusson d'azur, chargé d'une bande d'argent avec trois hermines de sable dessus;* l'écusson couvert de *la couronne de chevalier des Pays-Bas*, avec le casque en argent, bordé, entremêlé et orné d'or, attaché au cou avec un nœud d'hermine en azur, et pour cimier deux cornets d'or, au-dessus desquels sont placés la tête et le cou d'un griffon de sable; ensuite, avec les lambrequins d'hermine et d'azur, l'écusson soutenu du côté droit par un sphinx de sable, ayant la figure et le cou d'argent, et de la gauche par un griffon aussi de sable, comme le tout se trouve ici figuré en ses couleurs et métaux. Et afin que ledit messire chevalier Pierre-François-Joseph-Xavier *Moreau de Bellaing* et ses descendants légitimes puissent paisiblement conserver la jouissance de cette marque de bienveillance et les prérogatives attachées à l'état de noblesse, nous avons délivré la présente lettre, à charge, par ledit messire chevalier Pierre-François-Joseph-Xavier *Moreau de Bellaing* de la faire enregistrer au conseil suprême de noblesse, et de faire tracer les armoiries ici reconnues de la famille de *Moreau de Bellaing*, parmi celles des autres familles nobles des Pays-Bas; comme aussi de faire parvenir la présente lettre à la connaissance des états et de la noblesse de la province où il

fixera son domicile. Nous prions tous empereurs, rois, ducs, princes, comtes, seigneurs, et républiques souveraines, et enfin ceux que cela pourrait concerner, de reconnaître le prénommé messire chevalier Pierre-François-Joseph-Xavier *Moreau de Bellaing*, et ses descendants légitimes, dans ledit corps de noblesse, et de les faire jouir paisiblement des prérogatives y attachées. Nous chargeons particulièrement notre conseil suprême de noblesse, et mandons à tous états provinciaux, au corps de la noblesse, à la cour supérieure des Pays-Bas, à toutes cours de justice, et à toutes autorités locales, tant dans les villes que dans les campagnes, de reconnaître ledit messire chevalier Pierre-François-Joseph-Xavier *Moreau de Bellaing*, et ses descendants légitimes, non-seulement dans ce qui est prescrit, mais de le défendre et protéger au besoin; car nous avons, de notre libre et souveraine autorité, le tout ainsi trouvé convenir pour le bien être du royaume et la récompense des vertus et mérites. En foi de quoi nous avons signé la présente, fait contresigner par notre secrétaire d'état, et fait apposer ensuite notre grand sceau, servant à la relation de notre conseil suprême de noblesse.

Donné à Bruxelles le 21 mars de l'an 1817, le 4ᵉ de notre règne, signé WILLEM. Plus bas se trouve : de par le Roi, signé A. R. *Falck*. De l'autre côté : scellé avec le grand sceau à la relation du conseil suprême de noblesse, signé Max. L. *d'Yvoy van Mydrecht*, faisant les fonctions de président. Ensuite : Enregistré par moi, secrétaire du conseil suprême de noblesse, signé *de Wacker van Zon*. De l'autre côté se trouve : Reçu par moi, trésorier au conseil suprême de noblesse, les taxe et droits requis pour ce diplôme : signé J. W. *van Westreenen van Tiellandt*. Au bas se trouve le grand sceau de S. M., en cire rouge, attaché par un cordon en or et bleu. Vu par nous, président de l'ordre équestre de la province de Hainaut, à Mons, le 19 novembre 1817: signé le chevalier *de Bousies;* et le secrétaire de l'ordre, signé comte Ed. *d'Auxy*. Vu par le collége des états députés de la province de Hainaut, en séance du 19 novembre 1817: signé le chevalier *de Bousies*, président. Par les états députés, signé *Dumont*, greffier.

DE PLAINES,

SEIGNEURS DU FIED, DE MANTRY, DE FOUCHERANS, DE QUAREBBE, DE TERBRUGGE, DE MAFFLES, DE TERRELST, etc., *barons* DE COURCELLOTTE et DE GONAN, SEIGNEURS DE MAGNY-SUR-TILLE, DE GOUHENANS, DE LA ROCHE-SUR-ROGNON, etc., *en Bourgogne* et *aux Pays-Bas.*



ARMES: *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois grillets du même*. Supports : deux lions. Couronne de vicomte. Cimier : un maure sans bras, issant de sable, tortillé d'argent, ayant la poitrine armoriée aux armes de l'écu. Devise : POUR GLOIRE NE PLAINE MOURIR.

La maison DE PLAINES *, originaire de Franche-Comté, et établie depuis plus de 300 ans dans les Pays-Bas, a tenu pendant long-temps un rang très-distingué en Bourgogne, soit par les charges importantes qu'elle y a remplies, soit par les grandes alliances qu'elle a contractées, et parmi lesquelles on remarque les maisons de Neuchâtel, de Ray, d'Oiselet, de Grammont, de Clugny, d'Anglure, de Saulx, de Lannoy, de Lalaing, de Clermont, de Hallwin, de Ligneville et de Bourbon-Carency, branche des comtes de la Marche.

---

* Ce nom s'est successivement orthographié *de Plane, de Plagne, de Plaigne, de Plaine et de Plaines.*

M. Chevalier, maître en la chambre des comptes du comté de Bourgogne, et auteur des *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*, (in-4°, 1769, t. II, pp. 343, 451), pense que la maison de Plaines est une branche apanagée de celle de Galaphin, d'origine de chevalerie, et l'une des plus anciennes de la ville de Poligny. C'est du lieu de Plane, situé dans la banlieue de cette ville, que la maison de Plaines a tiré son nom, et les chartes que rapporte le même auteur en remontent la filiation jusqu'au commencement du XIVe siècle, ainsi que nous allons l'établir.

I. Jean DE PLANE, Ier du nom, chevalier, est qualifié fils de messire Jean Galaphin dans l'acte d'assignat qu'il fit, en 1321, pour assurer une fondation faite par son père dans l'église de Poligny. (*Titres de la maison de Poligny*, cot. 150.) Il est dit dans un acte de l'année 1328, que *monseigneur* Jean de Plane possédait à Plane un domaine chargé d'un cens féodal envers le souverain (1). (*Arch. de la chambre des comptes de Dijon*, cot. B, p. 382.) Il eut pour femme Guillemette ALAFLEUR, fille d'Étienne Alafleur, écuyer, de la ville de Poligny. Leurs enfants furent, d'après l'ordre des temps :

ALAFLEUR :

1°. Pierre de Plane, chevalier, nommé dans un titre de l'année 1373. (*Archives de Vaux*, cot. 49);
2°. Étienne de Plaine, écuyer, qui, l'an 1359, comparut avec deux chevaux et servit au siége de Brion, avec les autres gentilshommes du bailliage d'Aval. (*Chambre des comptes de Dijon*, B, p. 421.) Étienne de Plaine paraît avoir eu pour fils :

   Perrenin de Plaine, chevalier, qui fit une fondation dans l'église de Poligny en 1401;

3°. Aubriet, qui a continué la descendance;
4°. Guillaume de Plaine, conseiller du grand-conseil du duc de Bourgogne, en 1370.

II. Aubriet DE PLAIGNE OU DE PLAINE, conseiller de Philippe de Rouvre et de Philippe le Hardi, ducs et comtes de Bourgogne,

---

(1) C'était alors Jeanne Ire, comtesse de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, roi de France.

mérita la confiance de ces princes par ses services dans les divers emplois de trésorier du comté de Bourgogne, de garde des chartes du duc dans le château de Grimont, et d'auditeur de ses comptes (qualité alors équivalente à celle de maître des comptes). Aubriet de Plaine fut presque toujours consulté dans les affaires les plus importantes, soit par le prince, soit par le gardien (1) du pays. Le duc Philippe de Rouvre le choisit, par lettres du 19 mai 1358, pour l'un des commissaires qu'il chargea de prononcer sur le différent qui s'était élevé entre les vassaux de ce prince et ceux de Jean de Châlon. (*Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, t. II, p. 222.) Aubriet de Plaine est qualifié conseiller de la comtesse (douairière) de Flandre (Marguerite de France, veuve du comte Louis Ier), auditeur des comptes et garde des chartes de cette princesse dans un mandement du 29 novembre 1370. Aubriet fonda, en l'église des frères prêcheurs de Dôle, une chapelle qui dès-lors fut appelée la *chapelle de Plaine*. Il eut d'Amodie DE BONVALOT, son épouse :

DE BONVALOT : d'argent, à trois jumelles de gueules.

1°. Jean de Plaine, trésorier de Bourgogne en 1389;

2°. Perrenin, dont l'article suit;

3°. Thibaut de Plaine, qui fut nommé, en 1400, avec Jean Carondelet, exécuteur du testament de Huguette Millier, veuve de Perrenin de Plaigne. Thibaut ou Jean son frère aîné, a été père de Perrenin de Plaine, vivant en 1443.

III. Perrenin DE PLAINE ou DE PLAIGNE, (comme il est nommé dans le testament de sa femme), fut secrétaire du duc Philippe le Hardi, greffier du parlement tenu à Dôle au mois de mai 1390, conseiller du grand-conseil, et maître en la chambre des comptes de Dijon. Dès l'année 1382, il était au nombre des officiers de Louis de Nevers, comte de Flandre. Au mois de mars 1389, Perrenin de Plaine fut chargé de recevoir, dans le bailliage d'Aval, le subside que les trois ordres du comté de Bourgogne, à la sollicitation du même Perrenin de Plaine, de Thibaut de Rie, chevalier, et de Jean, seigneur de Ville-sur-Arce, accordèrent au duc

(1) C'était le titre que portaient anciennement les gouverneurs de la province.

pour le remboursement des emprunts que ce prince avait faits. Enfin, par lettres du 2 juillet 1396, le duc de Bourgogne choisit Perrenin de Plaine pour l'un des commissaires (1) que ce prince chargea de solliciter un secours pécuniaire pour subvenir aux frais de la maison et du voyage du comte de Nevers, fils du duc, lorsqu'il passa en Hongrie pour combattre les Turcs. (*Hist. de Bourgogne*, par D. Plancher, pp. 68, 119, 121, 148; Preuves, p. CLXXXIV.)

MILLIÈRE : d'azur, à trois épis de millet d'or.

Il avait épousé Huguette MILLIÈRE, de Dôle, fille de Girard Millière, de Dôle, fondateur de la chapelle de Saint-Christophe en cette ville. Huguette fit son testament à Poligny en 1400. Elle était alors veuve de Perrenin de Plaine (2), dont elle avait eu :

1°. Jean II, dont l'article suit;
2°. Perrenette de Plaine;
3°. Jeanne de Plaine.

IV. Jean DE PLAINE, IIe du nom, seigneur du Fied, dota, en 1443, avec Perrenin de Plaine, son cousin-germain, la chapelle qu'Aubriet de Plaine, leur aïeul, avait fondée dans l'église des frères prêcheurs de Dôle. Il a la qualité de bourgeois de Poligny dans quelques actes, probablement parce que, n'ayant pas embrassé la carrière des armes, il prit part à l'administration de cette ville, dont il était premier échevin en 1442. Il était aussi juge-supérieur par-dessus des sauneries de Salins. Il vendit des biens à Jean Carondelet et à Odette Fourcault, sa femme, en 1444, et acquit, en 1447, de Gauthier de Falerans, la tour du Fied, qui était une dépendance de la seigneurie de Frontenay. Le duc Philippe le Bon permit à Jean de Plaine d'y faire ériger un signe patibulaire pour marque de haute justice, à condition que le Fied, à l'avenir, ressortirait immédiatement du bailli d'Aval. (*Histoire de Poligny*, t. II, pp. 213, 453.) L'an 1447, Jean de Plaine fit son

N....

(1) Les autres étaient Jean de Vergy, gouverneur du comté, Thibault de Rie, châtelain de Bracon, et Drève Felize, conseiller du duc.

(2) Jusques à Perrenin de Plaine inclusivement, selon la remarque de M. Chevalier, les armoiries empreintes sur les anciens sceaux de cette famille représentaient *un lion accroupi*.

testament, par lequel il déclara vouloir être inhumé avec tous les honneurs dus à sa noblesse d'extraction. Il eut pour fils :

1°. Gérard de Plaine, seigneur du Fied et de Magny-sur-Tille, qui fut successivement conseiller et maître des requêtes du grand conseil en 1438, avocat fiscal en 1447, premier échevin de Poligny en 1450, et président et chef des parlements de Bourgogne en 1455. Après avoir travaillé à recueillir les coutumes, il assembla les états à Salins pour y faire publier les articles de ces coutumes qui devaient avoir force de loi. Le parlement fut convoqué de son temps à Poligny en 1457. Ayant acheté une maison que Jean de Villers, écuyer, possédait dans la grande rue de cette ville, Gérard de Plaine en fit don pour y tenir les écoles publiques. Il fonda aussi une église paroissiale au Fied, qu'il avait fait ériger en seigneurie particulière. Gérard de Plaine avait conservé des biens fonds à Plane, d'où sa famille avait tiré son nom distinctif. (*Achives de l'Hôtel-Dieu de Poligny*, cote A-U, n° 3.) Jeanne *de la Bastie*, son épouse, dame de Magny-sur-Tille, ne lui ayant pas donné d'enfants, tous ses biens passèrent à ses neveux, fils de Humbert, dont on va parler ;

2°. Humbert, qui a continué la descendance.

V. Humbert DE PLAINE, Ier du nom, seigneur de Mantry, juge supérieur par-dessus des sauneries à Salins, conseiller au grand conseil et général des monnaies du duc de Bourgogne, assista, le 12 janvier 1445, à l'acte de fondation de la chapelle de Tournay, à Poligny, faite par messire Jean Chevrot, de Poligny, évêque de Tournay. Humbert de Plaine était, en 1455, l'un des échevins de la cité de Poligny. Sa sépulture se voyait dans l'église de Saint-Jean à Dijon. Il avait épousé Isabelle DE THOISY, de la famille de Jean de Thoisy, chancelier de Bourgogne et évêque de Tournay, mort en 1433. De ce mariage sont provenus :

DE THOISY : d'azur, à trois glands d'or.

1°. Claude de Plane, écuyer, gruyer général du comté de Bourgogne. Il mourut célibataire ;

2°. Louis de Plaine, seigneur de Foucherans, marié 1° avec Jeanne *de la Bastie*, morte sans enfants ; 2° avec Anne *de Vassy*, dame de Foucherans, sœur de Guie de Vassy, femme de Guillaume de Rochefort, décédé chancelier de France, et fille de Girard de Vassy, conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne, et l'un des commissaires nommés avec Gérard de Plaine pour la réduction des coutumes. De ce mariage sont issus :

A. Gérard de Plaine, seigneur de Foucherans, époux de Philippote *de Maulde*, fille d'Olivier de Maulde, prévôt de Valenciennes, et père de :

a. Maximilien de Plaines, mort à Valenciennes le 20 août 1556, et inhumé en l'église des carmes chaussés avec Anne *de Boffles*, sa femme, qui l'avait rendu père de :

Philippotte de Plaines, mariée avec Charles *de Wiltheim ;*

b. Philippe de Plaines, seigneur de Foucherans, qui signa, le 5 décembre 1570, au contrat de mariage d'Anne de Plaine et de Claude Bouton ;

c. Marie de Plaines, alliée avec Hugues *de Maulde*, seigneur de la Plesnoye ;

B. Georges de Plaine, mari d'Anne *Rolin*, parente du chancelier de Bourgogne Nicolas Rolin. Georges de Plaine paraît n'avoir pas eu d'enfants ;

C. Étienne de Plaine, prêtre, chanoine de l'église de Notre-Dame d'Anvers, vivant en 1529 ;

D. Hiéronime de Plaine, femme de Pâris *de Vaux*, seigneur de Chasoy, fils de Jean de Vaux, conseiller maître des comptes. Elle lui porta en dot les biens de sa famille, situés à Poligny, avec la maison du président de Plaine, au frontispice de laquelle on voyait des armoiries, avant la révolution, au-dessous de la statue de Saint-Hippolyte. Pâris de Vaux et sa femme sont représentés en bas-relief dans l'église du prieuré du Château-sous-Salins ;

3°. Jean de Plaine, protonotaire apostolique, docteur en droit, etc. Il fut inhumé en l'église des cordeliers de Besançon ;

4°. Jean de Plaine, chevalier, seigneur de Mantry et du Fied, trésorier de Bourgogne, conseiller et chambellan de l'archiduc Philippe, roi de Castille, premier chevalier d'honneur au parlement de Dôle, et d'Anne de France, femme de Pierre II, duc de Bourbon. Il augmenta, par acte de l'année 1481, la dotation de la chapelle de Plaine dans l'église des frères prêcheurs de Poligny. Il est qualifié dans cet acte *noble seigneur Jean de Plane, chevalier, seigneur de Mantry*. Il n'eut de Ferrie *de Clugny de Conforgien*, son épouse, nièce et filleule du cardinal Ferri de Clugny, évêque de Tournay, chancelier de la Toison-d'Or et chef du grand-conseil du duc de Bourgogne, mort en 1483, et de Guillaume de Clugny, évêque de Poitiers, mort en 1480, que deux filles :

A. Françoise de Plaine, dame de Mantry, femme de Jean, seigneur *de Verges ;*

B. Claude de Plaine, dame du Fied, épouse de Jacques *du Pin de la Chasnée*, seigneur de Villers-Serine;

5°. Thomas, dont l'article suit;

6°. Marguerite de Plaine, alliée avec Jean *Maillardet*, écuyer, seigneur de la Muire, grand-maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, mort en 1491, fils de Jean Maillardet, et d'Alix de Poupet, sœur de Jean de Poupet, évêque de Châlons-sur-Saône, mort en 1531.

VI. Thomas DE PLAINE, chevalier, seigneur de Magny-sur-Tille, de Corcelles, de la Roche, de Quarebbe, de Jasse, de Tart, de Marlieu, de Gouhenans, etc., conseiller au parlement souverain de Malines en 1473, lors de la création par le duc Charles le Téméraire, puis conseiller du roi et second président au parlement de Bourgogne le 22 juin 1483, (reçu le 22 décembre suivant), par suite de la promotion de Léonard des Potots à la charge de premier président, fut nommé, le 29 mai 1485, chef de la députation du conseil pour aller vers le roi Charles VIII, qui avait aboli le parlement de Dijon. Il exerça sa charge dans ce même parlement jusqu'en 1492. A cette époque, il passa au service de Maximilien, roi des Romains, qui le nomma président du grand-conseil établi à Malines. Ce fut en cette qualité que Thomas de Plaines signa, les 23 et 31 mai 1493, le traité de paix de Senlis et l'article séparé ajouté à ce traité. Le 11 janvier 1497, Thomas de Plaine fut institué grand-chancelier de Bourgogne par l'empereur Maximilien et par l'archiduc Philippe, son fils, roi de Castille, charge qu'il a remplie jusqu'à sa mort, arrivée à Malines le 20 mars 1506. Louis Rolin, seigneur d'Aimeries, lui avait vendu la terre de la Roche en 1499. Thomas de Plaine fit plusieurs fondations dans l'église des frères prêcheurs de Poligny, et y fit rebâtir une chapelle, *dite* de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où se voyaient encore, avant la révolution, sa statue et celle de sa femme. Il avait épousé Jeanne DE GROS, dame de Magny-sur-Tille, de Gouhenans, de Marlieu, d'Evans, de Rost, de Ghistelles, d'Orgeux, etc., morte à Malines le 8 mars 1530, et inhumée avec son mari dans l'église des Carmes de cette ville, où elle avait fondé, par acte du 14 novembre 1520, un anniversaire perpétuel pour elle, pour Thomas de Plaine et pour leurs enfants. Jeanne de Gros avait fait son testament le 16 juillet 1529, devant

DE GROS : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois flanchis du même.

les notaires Begsir et Melitz, et en avait confié l'exécution à Étienne de Plaines, son neveu, chanoine de l'église de Notre-Dame d'Anvers, et à Antoine de Brancion, aussi son neveu, conseiller de l'empereur en son grand-conseil de Malines. Ses enfants furent :

1°. Humbert II°, dont l'article viendra;

2°. Gérard de Plaines, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA ROCHE, et *barons* DE COURCELLOTTE, rapportée ci-après;

3°. Marguerite de Plaines, mariée avec Gui *de Salins,* chevalier, baron de la Nocle, seigneur de Chancery, de Brion, etc., président au parlement de Dijon, inhumé dans l'église de Notre-Dame de Bourbon-Lancy, qu'il avait fondée;

4°. Philippe de Plaines, mariée 1° avec Pierre *de Bourbon-Carency,* (dont le roi saint Louis était le cinquième aïeul), fils de Jean de Bourbon, seigneur de Carency, d'Aubigny, de Buquoy, de l'Écluse et de Duisant, chambellan du roi Charles VI, et de Jeanne de Vendomois. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne,* t. I, p. 360); 2° avec Jean *de Lannoy,* IV° du nom, seigneur de Maingoval et d'Andregnies, veuf en premières noces de Marguerite de Flandre, *dite* de Praët, et fils de Jean de Lannoy, III° du nom, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de Neuville. Il est dit dans le testament de Thomas de Plaine que Philippe, sa fille, avait eu 9 enfants de ce second mariage, mais qu'elle n'en avait pas eu du premier;

5°. Claudine de Plaines, femme de Richard *d'Anglure,* seigneur de Jours, avoué de Therouenne, premier baron de Champagne, fils de Guillaume d'Anglure, et de Jeanne de Vergy;

6°. Isabeau de Plaines, mariée 1° avec Charles *de Hallwin,* seigneur de Hontkerque et de Maldeghem, fils d'autre Charles de Hallwin, chevalier, seigneur des mêmes terres, bailli de Bruges, conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, et d'Adrienne de Baënst; 2° avec Jacques *de Thiennes,* chevalier, seigneur de Caestre-Berthe, de Claeshout, etc., conseiller et chambellan des empereurs Maximilien Ier et Charles V, grand-bailli de Gand en 1501, souverain bailli de Flandre en 1512, puis lieutenant du stathouder de Hollande et de Zélande en 1522 et 1527, mort le 28 août 1534;

7°. Thomasse de Plaines, première femme de Charles *de Poupet,* dit *de Clermont,* chevalier, seigneur de la Chaux, de Malans, de Crèvecœur, de Châteauvillain, etc., chambellan et premier sommelier du roi de France, et ensuite de Philippe Ier, roi de Castille et de l'empereur Charles-Quint, grand-bailli d'Aval en 1511, seigneur accompli et également habile à la guerre et dans les négociations. Charles de Poupet mourut en 1529. Il était fils de Guillaume de Poupet, écuyer, seigneur de la Chaux, receveur-gé-

néral des finances du duc Philippe le Bon et maître-d'hôtel de Charles le Téméraire, et de Louise de Clermont.

VII. Humbert DE PLAINES, IIe du nom, chevalier, seigneur de Ghistelles, de Quarebbe et de Terbrugge, grand-maître de la garde-robe et écuyer tranchant du roi de Castille, fit le relief de la terre de Terbrugge le 22 mars 1530, et épousa Jeanne DE LIERRE, dame de Noderwyck, fille aînée de Jean de Lierre, seigneur de Noderwyck, escoutète de Turnhaut, grand-fauconnier de S. M. C., et de Marie de Vriese, d'Ostende, fille de Guillaume de Vriese, chevalier, mort le 12 janvier 1506, membre des états nobles de la Zélande. Humbert de Plaines a eu de ce mariage :

DE LIERRE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de sable ; au centre un écusson d'argent, à trois pals de gueules; aux 2 et 3 d'hermine, au chef de gueules.

1°. Thomas de Plaines, seigneur de Goyons, décédé à Malines le 8 novembre 1560. Il avait épousé dans cette ville, le 29 novembre 1551, Jeanne *des Barres*, morte en 1577, fille de Guilaume des Barres, seigneur de Befferan, et de Marguerite de Guavara. Il a laissé :

François de Plaines, baptisé à Saint-Rombout le 29 avril 1555, mort capitaine au régiment de Renty;

2°. Jean de Plaines, seigneur de Noderwyck, par acte du 3 octobre 1553. Le 3 février 1550, il avait comparu devant le magistrat de Malines, et y avait constitué ses procureurs spéciaux, messires François de Cranewelt et Roulof de Herlaer, ses beaux-frères. Il mourut en 1571, laissant d'Anne *de Kereman*, sa femme, fille de Guillaume de Kereman, bourguemestre de Malines, une fille unique, nommée :

Anne de Plaines, héritière de Noderwyck, femme de Gilles *de Busleyden*, seigneur de Heymbeke, mort le 19 janvier 1596. Anne de Plaines avait fait son testament le 3 août 1581 ;

3°. Josse, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;

4°. Anne de Plaines, mariée, avant l'année 1550, avec Roulof *de Herlaer*, gentilhomme hollandais ;

5°. Catherine de Plaines, femme de François de *Cranewelt*, chevalier, conseiller, maître des requêtes et vice-président du parlement de Malines, mort le 8 septembre 1564.

VIII. Josse DE PLAINES, Ier du nom, seigneur de Quarebbe et de Terbrugge, par relief du 16 avril 1540, comparut devant le magistrat de Malines le 16 décembre 1558, et y transigea avec Marguerite de Lierre, sa tante, veuve d'Antoine de Berckem, chevalier, pour une succession de fiefs situés en Zélande, ouverte par la

mort d'Anne d'Ostende, veuve de Jean de Poucques, chevalier. Josse de Plaines mourut le 24 juin 1577, et fut enterré le surlendemain dans la tombe du grand-chancelier Thomas de Plaines, son aïeul, en l'église des carmes de Malines. Marie-Jeanne de Lierre, sa femme, cousine de sa mère, lui donna un fils unique, Louis, qui suit.

de Lierre : comme à la page 8.

Van der Vorst : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 5 annelets de sable en croix, accompagnés en chef de deux corbeaux affrontés du même, perchés chacun sur une branche de sinople : aux 2 et 3 d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules ; au franc canton du même, chargé d'un sautoir échiqueté d'argent et de sable de deux tires.

IX. Louis de Plaines, seigneur de Quarebbe et de Terbrugge, par relief du 30 janvier 1578, transigea à Anvers devant Baydaels, notaire, le 17 novembre 1582, et épousa, avant le 2 mars 1585, (suivant un acte de ce jour qu'il passa avec sa femme devant les échevins de Louvain), Anne Van der Vorst, fille de Jean Van der Vorst, seigneur de Loenbeke, (terre érigée en baronnie en 1663), et d'Anne Absolons, et petite-fille de Jean Van der Vost, mort chancelier de Brabant en 1509. Louis de Plaines fit son testament le 30 mai 1601. Sa femme lui survécut et fit le sien le 4 juin 1636. Leurs enfants furent :

1°. Charles de Plaines, qui, par son testament du 1er février 1654, fait devant le notaire Van Heurden, légua tous ses biens aux enfants de son frère François de Plaines, qui suit;

2°. François, qui a continué la descendance.

de Lalaing : de gueules, à 10 losanges d'argent, 3, 3, 3, et 1.

X. François de Plaines, seigneur de la Moillerie, de Quarebbe, de Maffles et de Terbrugge, né le 23 avril 1595, suivit d'abord la carrière militaire dans laquelle il parvint au grade de colonel de cavalerie. Il fut ensuite pourvu de divers emplois dans la magistrature de la ville de Louvain. Au mois d'octobre 1617, il épousa Florence de Lalaing, fille de Charles de Lalaing, seigneur de Pontbergen, et de Catherine de Fourneau. Par acte passé devant les échevins de Louvain le 27 juillet 1639, ils partagèrent leurs biens entre leurs enfants, et firent un testament conjonctif devant les hommes de fief de la ville de Hal le 23 avril 1640. Florence de Lalaing mourut le 27 septembre 1662, et fut inhumée à Saintes, en Hainaut, avec son mari. Ils laissèrent un fils et deux filles :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Louise de Plaines, qui épousa 1° Engilbert *Van Eych*, seigneur de Calfené, conseiller et receveur-général des états de Brabant, au quartier de

Louvain; 2° Engilbert *du Mouin de Rendeix*, capitaine de cavalerie. Elle eut de son premier mari :

Marie-Jeanne Van Eyck, mariée, le 12 août 1678, avec Charles-Robert, baron *de Dongelberg*. Louise de Plaines, sa mère, lui fit une donation entre vifs par acte passé devant Boterdael, notaire à Bruxelles, le 19 décembre 1698;

3°. Anne de Plaines, épouse de Jean-François *de Montpinson*, colonel au service de S. M. britannique, mort le 2 novembre 1652.

XI. Charles DE PLAINES, seigneur de la Moillerie, de Maffles et de Terbrugge, bourguemestre de la Chefville de Louvain, de la part des nobles, né à Urps le 22 septembre 1629, mourut le 29 décembre 1689, et fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de cette ville devant le maître autel. Il avait épousé 1°, par contrat passé devant Beckers, notaire à Bruxelles, le 22 mai 1666, Marie-Catherine EDWARDS DE TREVOR, sa cousine germaine, fille de Thomas Edwards de Trevor, colonel de cavalerie, d'une ancienne et illustre maison d'Angleterre, et d'Anne de Lalaing; 2°, par contrat du 10 mars 1683, passé devant Schaubrouck, notaire à Louvain, Marie-Thérèse DANSART, veuve de Philippe de Massiet, colonel de cavalerie, gouverneur de la ville, terre et pairie d'Enghien, etc., (née à Waasmunster le 16 avril 1646, et morte le 16 février 1712), fille de Gilles Dansart, seigneur de Terrelst, haut échevin du pays de Waës, (maison connue dans l'ordre équestre de ce pays dès le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne), et de Marguerite de Steelant, dame de Terrelst. Charles de Plaines a eu pour enfants;

EDWARDS : taillé d'hermine et de contre-hermine, au lion de l'un en l'autre.

DANSART : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 4 flanchis d'azur.

Du premier lit :

1°. Marie-Louise de Plaines, née le 27 avril 1674, mariée avec Jean-François *de Waldenbourg*, colonel et gouverneur de la ville de Nieuport, inhumé le 17 août 1727, fils d'André de Waldenbourg, lieutenant-colonel au régiment de Pancarlier, et de Catherine Quinern de Siegen;

Du second lit :

2°. Jacques-Charles, dont l'article suit.

XII. Jacques-Charles de PLAINES, seigneur de Terrelst, né à Louvain le 28 décembre 1687, prit part à l'administration de cette

ville, dont il fut sénateur en 1718, 1719 1720 et 1721, puis doyen en 1722. Il fit son testament devant Gilbert, notaire, le 21 janvier 1723, et mourut le 15 février suivant. Il avait épousé à Tubise, le 4 juillet 1713, Catherine-Isabelle LE BOUCQ, morte le 4 octobre 1743, et inhumée dans l'église des clarisses supprimées à Louvain. Elle était fille de Jean-Adrien le Boucq, capitaine au régiment de Bournonville, et d'Anne-Philippotte Steegh d'Amersfort. De ce mariage est provenu Jean-François-Joseph, dont l'article suit.

LE BOUCQ : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur; aux 2 et 3 d'or, à 3 chevrons de gueules.

XIII. Jean-François-Joseph DE PLAINES, né à Rebecque le 12 juillet 1717, licencié ès-lois dans la célèbre université de Louvain, seigneur de Terrelst et de Terbrugge, par acquisition légalisée devant les échevins d'Erps les 3 novembre 1750, et 2 janvier 1751, fut échevin, conseiller et bourguemestre de Louvain, puis gouverneur de la ville, terre et pairie d'Enghien. Il mourut en la paroisse Saint-Pierre de Louvain le 9 février 1799, âgé de 82 ans, et fut inhumé à Erps dans la sépulture de ses ancêtres. Il avait épousé à Louvain, le 18 avril 1741, Jeanne-Françoise-Joséphine ROMBOUTS, d'une famille ancienne et patricienne de Louvain, née en cette ville et baptisée le 2 mars 1713, et décédée au château de Terbrugge le 18 septembre 1803, âgée de 90 ans et demi. Elle était fille de Jean Rombouts, secrétaire en chef de la chambre pupillaire de Louvain, et de Jeanne-Isabelle de Vroeg. Ces époux avaient fait un testament olographe le 6 novembre 1778. Leurs enfants furent :

ROMBOUTS : d'azur, à 3 coquilles d'argent.

1°. Charles-Antoine-François-Joseph, dont l'article suit;

2°. Rutger-Théodore-Joseph, vicomte de Plaines, propriétaire de Terbrugge et de Terrelst, né à Erps le 18 avril 1755, prêtre, licencié ès-lois, bachelier formé en théologie, chanoine titulaire de la métropole de Malines le 15 août 1803, dernier des nom et armes de sa maison;

3°. Marie-Thérèse-Françoise-Josèphe de Plaines, née à Enghien le 10 mai 1748, religieuse bénédictine en la noble abbaye du grand Bigard, morte à Bruxelles le 23 avril 1824;

4°. Anne-Louise-Joséphine de Plaines, *dite* Galaphin, née à Tubise le 21 janvier 1752, morte au château de Terbrugge le 20 septembre 1803.

XIV. Charles-Antoine-François-Joseph DE PLAINES, seigneur de Terrelst, licencié ès-lois, maire de la ville de Malines en 1808,

était né à Enghien le 9 avril 1750. Il épousa à Malines, le 19 juin 1787, Reine-Marie-Agathe, comtesse DE COLOMA, née le 18 septembre 1751, restée veuve sans enfants le 26 avril 1813. Elle est fille de Pierre-Alphonse-Livin, deuxième comte de Coloma, et d'Agathe Van der Laen, et petite-fille de Jean-Alphonse, comte Coloma, conseiller-d'état et chef président du conseil privé, mort à Bruxelles le 7 janvier 1739, et de Barbe le Poivre.

DE COLOMA : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux colombes d'argent; à la bordure d'or, chargée de 8 taux d'azur, 3, 2 et 3.

SEIGNEURS DE LA ROCHE, BARONS DE COURCELLOTTE, *éteints*.

VII. Gérard DE PLAINES, baron de Courcellotte, seigneur de Magny, de la Roche, de Rigney, de Vendelaine et d'Attesaux, second fils de Thomas de Plaines, grand-chancelier de Bourgogne, et de Jeanne de Gros, dame de Magny-sur-Tille, fut chef président du conseil privé, ambassadeur de l'empereur Maximilien à Rome, puis en Angleterre, et épousa 1° Barbe DE NEUFCHATEL, fille de Ferdinand de Neufchâtel, seigneur de Marnay, de Montagu, d'Amance, de Fontenoy, de Martinvelle, etc., et de Madelaine de Fenestrange, sa première femme. Barbe de Neufchâtel mourut sans enfants à Malines le 23 mars 1506, et fut inhumée dans l'église des carmes de cette ville, en la chapelle du chancelier de Plaines ; 2°, au château de Ray, le 17 janvier 1514, Anne DE RAY, fille de Marc, baron de Ray, seigneur de Roulans, et de Philippine de Goux, fille de Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne. Le 22 août 1521, Gérard de Plaines, seigneur de la Roche, conseiller de l'empereur Charles V, fut chargé par la princesse Marguerite d'Autriche, (fille de l'empereur Maximilien), gouvernante des Pays-Bas, avec Nicolas Perrenot, de négocier la neutralité entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Anne de Ray, seconde femme de Gérard de Plaines, lui survécut, fit son testament le 5 janvier 1552, et fut inhumée à Salins, à côté de Charles de Clermont, son second mari. Elle avait eu de Gérard de Plaines :

DE NEUFCHATEL : de gueules, à la bande d'argent.

DE RAY : de gueules, au ray d'escarboucle d'or.

1°. Thomas de Plaines, seigneur de Rost, de Gouhenans, de Magny-sur-Tille, de Tard, d'Attesaux, de Saix, de Marlieu, etc., qui fut reçu, en 1544, avec son frère Claude, dans la confrérie noble de Saint-George. Il épousa Jeanne *de Bouvens*, fille de Charles-Philibert de Bouvens, seigneur de Saint-Julien et de Ciriès en Bresse, et de Philiberte de Gingin, baronne

de la Serra, sa première femme. Thomas de Plaines fit son testament le 30 avril 1590, et mourut en 1592. Il laissa à Jeanne de Bouvens son château de Gouhenans, à condition qu'après sa mort elle épouserait Ermenfroid d'Oiselet, neveu de lui testateur, et que celui-ci porterait le nom et les armes de Plaines. Nonobstant cette disposition, Jeanne de Bouvens se remaria avec Jean-Philibert *de Menthon*, d'une illustre maison de Savoie, dont était saint Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste, décédé le 15 juin 1008. Jean-Philibert de Menthon, se qualifiant époux de Jeanne de Bouvens, *dite* de Plaines, vendit la seigneurie d'Haidok et celle de la Bergue, par acte passé devant les échevins de Louvain le 13 novembre 1599;

2°. Claude, qui a continué la descendance;

3°. Antoine de Plaines, qui, l'an 1562, fit son testament, dont Claude, baron de Ray, et Clériadus, seigneur de Roulans, furent nommés exécuteurs;

4°. Marguerite de Plaines, femme de Jean *Van der Delft*, avoué de Heyst. Elle fit son testament le 9 juin 1555;

5°. Anne de Plaines, mariée, en 1532, avec Jean *de Grammont*, seigneur de Châtillon;

6°. Philiberte de Plaines, mariée, le 14 mars 1538, avec Claude, baron *d'Oiselet*, seigneur de Montarlot, dont elle fut la première femme. Elle fut inhumée à Oiselet en 1556;

7°. Jeanne de Plaines, femme de Jacques *de Limminghe*, baron de Wauge, pair du comté de Namur, grand-écuyer de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas.

DE FALERANS : d'argent, à la bande de sable, accostée de 2 cotices de gueules.

VIII. Claude DE PLAINES, baron de Courcellotte-sur-Aujon, seigneur de la Roche-sur-Rognon, conseiller du roi en ses conseils, gruyer-général de Bourgogne, fut admis sur preuves de noblesse dans la confrérie de Saint-Georges en 1544, et mourut le 27 avril 1559. Il avait épousé, le 6 mai 1547, Anne DE FALERANS, fille d'Étienne de Falerans, et de Marguerite de Clugny. Anne de Falerans se remaria avec Claude, baron d'Oiselet, veuf de Philiberte de Plaines, et mourut en 1581. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Jean, dont l'article viendra;
2°. Adrien de Plaines, seigneur de Noironte;
3°. Guillaume de Plaines;
4°. Thomas de Plaines, grand-prieur de Bonnevaux;
5°. Autre Guillaume de Plaines, aumônier de Gigny et grand-prieur de Champlite;
6°. Hugues de Plaines, baron de Courcellotte, reçu chevalier dans la noble

confrérie de Saint-Georges en 1571. Le 4 novembre 1581, il fut nommé avec ses frères curateur des enfants mineurs de Claude Bouton et d'Anne de Plaines. Il épousa, en 1588, Catherine *de Saulx*, fille de Claude de Saulx, seigneur de Ventoux, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Bourgogne, et de Christine de Vergy. Il a laissé :

A. Claude de Plaines,
B. François de Plaines,
} qui furent successivement barons de Courcellotte et seigneurs de la Roche. Ces terres échurent, après leur mort, à Marguerite du Hautoy, leur tante ;

7°. Anne de Plaines, qui fut mariée au château de la Roche, le 5 décembre 1570, avec Claude *Bouton*, seigneur de Bosjan, du Fay et de Corberon, chevalier de l'ordre du Roi, mort en 1588, fils de Jean Bouton, seigneur du Fay, de Frangey, de Bosjan, de Corberon, etc., et de Charlotte de Crozon ;

8°. Louise de Plaines, chanoinesse-comtesse à Baumes-les-Dames. Elle tint sur les fonts de baptême Jean-Baptiste Bouton le 7 septembre 1571.

IX. Jean DE PLAINES, baron de Gonan, fit son testament en 1596. Il avait épousé, le 20 février 1582, Marie DE LIGNEVILLE, fille de Christophe de Ligneville, baron de Vannes, seigneur de Tumejus, bailli des Vosges, conseiller-d'état, chambellan du duc de Lorraine, capitaine-général de son artillerie, enfin panetier de France et chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Sandricourt. Leurs enfants furent : DE LIGNEVILLE : losangé d'or et sable.

1°. Claude de Plaines, mort jeune ;

2°. Marguerite de Plaines, mariée, en 1603, avec Abraham *du Hautoy*, baron de Recicourt, en Lorraine, fils de François du Hautoy, baron de Vaudancourt, de Nubecourt, de Bullinville, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre, et de Nicole de Beauvau. De ce mariage est issue :

Marguerite du Hautoy, femme de Claude-Candide *de Grammont*, mort en 1636. Une clause de leur contrat imposa à leurs enfants l'obligation de relever le nom et les armes de Plaines. Ils laissèrent :

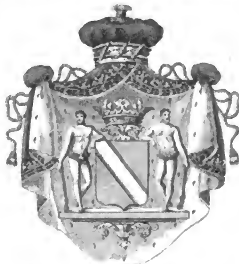
Claude-François de Grammont, *dit* de Plaines, marié avec Catherine *de Berbis*, fille de Bénigne de Berbis, conseiller au parlement de Bourgogne. Elle le rendit père de :

Catherine de Plaines, mariée avec Frédéric-Léonard, marquis *de Poitiers*, colonel de dragons, brigadier des armées du roi, mort sans enfants en 1707;

3°. Catherine de Plaines, baronne de Gonan, mariée avec Charles *de Ligneville*, gouverneur de la ville et de l'évêché de Toul, fils de Jean-Jacques, comte de Ligneville, baron de Vannes et de Villars, souverain de Charmes, gentilhomme de la chambre du roi Henri III, chevalier de son ordre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, conseiller-d'état, gouverneur de la ville et de l'évêché de Toul, etc., et de Catherine du Châtelet, sa première femme.

DE VASSINHAC,

SEIGNEURS DE VASSINHAC, DE MIER, D'ALVINHAC, DE CARENNAC, DE SAILHAC, DE COLONGES, DE MENSIGNAC, DE CONCORÈS, DE CREYSSE, DE BEYSSAC, etc., *en Quercy, en Limosin* et *en Périgord;* SEIGNEURS D'IMÉCOURT, DE LA MALMAISON, DE SIVRY, DE BAYONVILLE, D'ALLIEPONT, D'INOR, DE LUZY, D'AMBLIMONT, D'ALLAMONT, etc., COMTES DE BRANDEVILLE et DE LOUPPY, MARQUIS et COMTES D'IMÉCOURT, PAIRS DE FRANCE, *en Champagne.*



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, cousue de sable.* Tenants : deux sauvages. Couronne de marquis sur l'écu et couronne de baron sur le manteau de pair de France.

La maison DE VASSINHAC, établie en Champagne depuis le commencement du dix-septième siècle, et originaire de la vicomté de Turenne, dans le bas Limosin, a pris son nom du château et de la tour de Vassinhac, l'une des plus anciennes places de défense de cette province.

Indépendamment de la terre de Vassinhac, dont la possession s'est continuée dans cette maison depuis l'an 1000 jusqu'en l'année 1677 (1), elle y joignait (par indivis ou en totalité) celle des paroisses et terres seigneuriales d'Alvinhac, de Mier, de Colonges, de Beyssac, de Sailhac de Carennac, etc.

---

(1) La terre de Vassinhac fut vendue à cette époque à Isaac *de Carolles,* qui lui fit prendre son nom, et le nom *de Vassinhac* fut alors imposé aux fort et châtellenie de Creysse.

Pendant les 600 ans que la maison de Vassinhac est demeurée dans la province dont elle tire son origine, elle a toujours tenu rang parmi les plus illustres et les plus considérables, partageant avec elles les honneurs de la chevalerie dès le règne de Philippe Auguste, concourant aux fondations et dotations des monastères. et remplissant les emplois les plus importants. En 1300, Bertrand de Vassinhac étoit sénéchal d'Artus de Bretagne, vicomte de Limoges. Un seigneur de Vassinhac (que des mémoires nomment Barthélemi) commandait en Guienne, pour le roi Philippe le Bel, qui, au mois de février 1311 (*v. st.*), lui donna ordre de faire arrêter tous les templiers qui se trouvaient dans l'étendue de son commandement. Étienne de Vassinhac était évêque de Vabres en 1364, et dans le même siècle Audoin, Barthélemi et Maurice de Vassinhac remplissaient des charges à la cour des papes, à Avignon. Cette maison a été revêtue, presque héréditairement, jusqu'en 1677, de la charge de gouverneur des château, ville et vicomté de Turenne; et, depuis l'époque de son établissement dans la province de Champagne (1614), elle s'est attachée si particulièrement au service de nos rois, qu'on pourrait à peine citer un seul de ses membres qui n'ait pas porté les armes avec distinction. ayant donné, outre un grand nombre d'officiers de tous grades et de gouverneurs de places de guerre, deux lieutenants-généraux, un maréchal-de-camp et deux brigadiers des armées du roi, ainsi que plusieurs mestres-de-camp de cavalerie, la plupart commandant des régiments de leur nom. L'auteur de la *Milice Française* (le P. Daniel) cite, comme une particularité remarquable, que, dans les guerres de Louis XIV, neuf frères du nom de Vassinhac d'Imécourt étaient dans le même temps au service avec leur père. En 1686, M. de Louvois présenta au roi M. d'Imécourt avec huit de ses fils (le neuvième, qui déjà servait aussi, quoique fort jeune, ne s'étant pas alors trouvé à Paris). Le père était mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie; il avait pour major son fils aîné, et quatre autres de ses fils étaient capitaines au même régiment. Louis XIV, charmé de voir tant de braves gens dans une même famille, leur fit un accueil très-honorable. Cinq de ces jeunes gentilshommes furent tués depuis au service; et ce qui complète la singularité de ce fait, c'est que leur père avait un pareil nombre de frères, qui tous avaient trouvé la mort sur les champs

de bataille; de sorte qu'il existe très-peu de familles nobles en France, qui, en si peu de temps, aient scellé par autant de leur sang leur dévouement à leurs princes et à la patrie.

Le premier titre qui fasse connaître la maison de Vassinhac est de l'an 1011. Sa filiation, qui n'est presque pas interrompue depuis la fin du onzième siècle, est appuyée, à partir de l'année 1274, par une foule d'actes originaux et de preuves tirées de l'histoire. Elle a formé trois principales branches, dont il ne reste plus que celle des marquis et comtes d'Imécourt. Les principales alliances de ces trois branches sont avec les maisons *d'Ailly de Hontkerque*, *d'Artense de Mier*, *d'Aspremont*, *du Authier*, *de Bochard* en Limosin, *de Boisverd*, *de Chauvelin*, *de Clermont-Tonnerre*, *de Comers*, *de Cornil*, *de Coupigny*, *de Custine de Wiltz*, *de Foucauld de Bré*, *d'Hébrard*, *d'Ivory*, *de la Lande*, *de Lesperuc*, *de Livron*, *de Maillard de Landres*, *de Malaguise*, *de Montheval*, *de Nettancourt-Vaubecourt*, *de la Plaze*, *de Pouilly*, *de Reilhac*, *de Rochefort-Saint-Angel*, *de Sainte-Aldegonde*, *de Saint-Quentin*, *de Salviac de Vielcastel*, *de Sercey*, *de Streifft de Lawenstein*, *de Touchebœuf*, *de Vaudin d'Imécourt*, *de Vaux*, *de la Vergne*, etc., etc.

Le plus ancien seigneur de Vassinhac que les titres fassent connaître est :

Adémar DE VASSINHAC (*de Vacinac*), souscripteur de deux chartes de l'abbaye d'Uzerche, en Limosin, la première datée de l'an 1011, sous le règne de Robert, roi de France. (*Cartulaire d'Uzerche*, fol. 804; manus. de M. de Gaignières, porte feuille 185, vol. II des titres du Limosin, fol. 68.) La seconde, qui est sans date, mais qui paraît n'être postérieure que de peu d'années à la précédente, contient une donation faite à la même abbaye par Gerald Cothet (*Costetus*) pour le repos des âmes de Constantin Cothet, son père, Gerberge, sa mère, et Hugues Cothet, son frère, en présence d'Adémar et de Gerald de Laron, père et fils, de Pierre de Rouffignac, etc. (*Ibid.*, fol. 488; fonds de Gaignières, *ibid.*, fol. 57.)

Étienne DE VASSINHAC, Ier du nom, vivait à une époque qui fait supposer qu'Adémar était son aïeul ou son oncle. Il fut présent avec Adémar Foucauld, Bernard Gautier, Gerald de Touchebœuf et autres, à une donation que Raimond Ier, vicomte de Turenne,

fit à l'abbaye du Vigeois des deux borderies de Corrazac, par charte datée du règne de Philippe Ier, peu de temps *après que le tombeau de Jésus-Chrit eût été délivré des mains des infidèles* (1), c'est-à-dire en 1099. Étienne de Vassinhac fut encore présent à une autre donation faite, par le même vicomte, à l'abbaye de Tulle en 1105. (Justel, *Hist. de la maison de Turenne*, *preuves*, pag. 29.) On le voit assister comme témoin à la charte d'une donation que Robert de Valade et ses fils firent, au mois d'août 1118, à Rainaud de Rouffignac, abbé du Vigeois, qui dans cette charte se dit cousin d'Étienne de Vassinhac et oncle de Pierre de Noailles. (D. Cl. Étiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, vol. 541, part. II, *probat.* fol. 323.) Enfin Étienne de Vassinhac, Ier du nom, autorisa de sa présence deux autres donations faites vers le même temps à cette abbaye, l'une par une dame nommée Pétronille de Valriac et ses fils, entre les mains du même abbé Rainaud et de Golfier de Lastours; et l'autre, par Geoffroi-Adémar de Ségur et Pétronille, sa femme. (*Biblioth. du Roi*, vol. 5453, fol. 94, 99.)

La filiation est suivie depuis :

I. Étienne DE VASSINHAC, IIe du nom, qui, par charte de l'an 1187, fit donation à l'abbaye d'Obazine, ordre de Citeaux, au diocèse de Limoges, de tout ce qu'il possédait, soit au mas de Coiroux, soit aux mas et borderie de Resades, ainsi que tout ce que son père lui avait donné de biens fonds au mas de Tausar. (*Cartul. de l'abbaye d'Obazine.*) Le père d'Étienne II de Vassinhac, dont le nom n'est pas exprmé dans cette donation, était très-probablement fils d'Étienne Ier, et l'ordre des temps fait supposer qu'indépendamment d'Étienne II, il avait eu un second fils, nommé Raimond de Vassinhac (*de Vacinac*), qu'on voit figurer avec Félicie de la Motte, Pierre de Gal, Geoffroi d'Aimeric, Bernard de la Faurie et Gérald de la Salle, dans l'acte d'une donation faite, vers l'an 1180, à l'ab-

(1) La ville de Jérusalem fut prise par les Croisés le 19 juillet 1099. Par conséquent, cette donation fut faite à la fin de cette année ou au commencement de la suivante, etc.... *Hoc autem donum scitote peractum, Philippo regnante rege Francorum, et sanctissimo Domini nostri Jhesu-Christi sepulcro jam ab infidelium potestate erepto*, etc. » (Biblioth. du Roi, vol. manuscrit coté n° 5453, fol. 40.)

baye de Dalon, par Gui de Lastours, qui, avec le consentement de Golfier, son père, abandonna à cette abbaye la troisième partie du mas de la Bosse. (*Cartul. de Dalon*, fol. 23.) On ne connaît pas la date de la mort d'Étienne II de Vassinhac, ni le nom de sa femme; mais tout porte à croire qu'il a laissé, entr'autres enfants, Guillaume, Ier du nom, qui suit. N....

II. Guillaume DE VASSINHAC, Ier du nom, chevalier (*W. de Vassinac, miles*), vendit à l'abbaye de Dalon la moitié de la dîme de la paroisse de Tauriac, et confirma cette aliénation par acte de l'an 1220. (*Cartul. de Dalon*, fol. 64.) On trouve après lui quatre frères du nom de Vassinhac, probablement ses fils. Ils sont nommés par les titres, dans l'ordre suivant : N....

1°. Bernard de Vassinhac, clerc, qui fit une vente à la maison des Chartreux de Glandiers au mois de décembre 1263. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 596.) Il se rendit garant, avec Golfier Hélie, damoiseau, de la vente que Pierre de la Rivière, damoiseau de Pompadour, fit, tant en son nom qu'au nom de Ranulfe de la Rivière, chevalier, son frère, le 16 des calendes d'avril 1266, à Étienne Albert, clerc, du mas de *Podrieu*, dans la paroisse de Beyssac, avec l'étang et le moulin de la Rivière, pour le prix de 98 livres. (*Titres de Glandiers*, t. III des titres du Limosin, fol. 268, 276);

2°. Étienne, IIIe du nom, qui a continué la branche aînée;

3°. Pierre de Vassinhac, qui consentit, avec ses frères Bernard, Étienne et Gui, à une donation faite au profit du monastère de Glandiers, en 1260 (*Ibid.*, portef. 186, fol. 30);

BRANCHE DE BEYSSAC, *éteinte*.

4°. Gui de Vassinhac, qui paraît avec ses frères dans des titres de la Chartreuse de Glandiers des années 1254 et 1263. On lui donne pour enfants :

A. Guillaume de Vassinhac, énoncé oncle des enfants d'Hélie de Vassinhac, dans un acte daté du samedi après la fête de Saint-Nicolas de mai (10) 1314. On ignore sa destinée ultérieure;

B. Bertrand de Vassinhac, chevalier. On voit, par un acte de 1285, que lui et son frère Hélie avaient des droits dans la seigneurie de Pompadour. Bertrand mourut avant l'année 1294, laissant :

a. Bertrand de Vassinhac, damoiseau, puis chevalier, qui épousa, en première noces, Almodie *de Livron*, à laquelle il fit une donation, la veille des calendes de novembre (31 octobre) 1294, en présence d'Étienne Cothet, chevalier de Ségur, sénéchal de

la vicomté de Limoges, Jean Corbet de Coussac, Guillaume de Bochiac, fils de messire Aimerio de Bochiac, chevalier de Ségur, etc. (1). Bertrand de Vassinhac donna quittance, en 1311, à Jaubert de Livron, damoiseau, son beau-frère, fils d'Arnaud de Livron, damoiseau, et de Marie de Féragut, de la somme de 60 livres en argent, et des habits, joyaux et meubles qui avaient été promis pour dot à la même Almodie. Bertrand de Vassinhac épousa, en secondes noces, une dame nommée *Alpais* ou *Alpadie*, comme on l'apprend d'un acte de l'an 1315, par lequel il assigna, sur tous ses biens, une rente qu'il avait d'abord affectée sur la dot de cette dame, et qu'il avait vendue ensuite à Geoffroi Hélie, chevalier. On ignore s'il a eu des enfants ;

b. Gui de Vassinhac, damoiseau, qui fut présent à l'acte d'une vente faite, le samedi après la fête de Saint-Clair 1332, par Arnaud de Livron (*de Lhiouro*), à la chartreuse de Glandiers. (Titres de ce monastère, dans les *Manuscrits de Gaignières*, vol. 106, fol. 278.) Il eut pour fille :

Marguerite de Vassinhac, mariée avec Bertrand *du Authier*, chevalier, fils de Hélie du Authier, damoiseau. Elle eut en dot 10 livres de rente assignées sur Gui de la Faye, Pierre Chevalier et autres, comme on le voit par une transaction passée à ce sujet entre Bertrand du Authier, son mari, et Gui de Vassinhac, damoiseau, son père, le mardi après la quinzaine de la Toussaint 1332 ;

C. Hélie de Vassinhac, qualifié damoiseau de Beyssac, puis chevalier. Il acquit divers héritages dans cette paroisse en 1295 et 1298. Par acte du vendredi après la décollation de Saint-Jean-Baptiste de cette dernière année, Guillaume Foucauld, seigneur de Bré, lui céda un droit de rachat, et ce même Guillaume, de concert avec Guie Flamenc, sa femme, et Adémar Foucauld, chevalier, seigneur de Bré, son père, lui vendit, par acte du mercredi après la fête de Saint-Yriex (27 août) 1307, une rente assise sur le tènement de la Chabassière, paroisse de Vigneul (*de Viniolio*), moyennant 70 livres de petits tournois bons et loyaux. Gui Flamenc, chevalier, vendit à Hélie de Vassinhac, par acte du vendredi après la fête de Saint-Clair 1308, une rente en grains, mesure de Lubersac, prélevable sur les tènements de la Sudrie et de la Chabasserie, dans la paroisse de Vigneul. Gui de Guillabaud, damoiseau, fils de feu Étienne de Guillabaud,

---

(1) *Armorial Général de M. d'Hozier*, registre III, première partie, art. Chapt de Rastignac, p. 33, ligne première des notes.

chevalier, lui fit vente, le samedi après l'Invention de la sainte croix, en la même année, d'une rente assise sur les tènements de la Sudrie et de la Vacherie, laquelle rente avait été donnée en dot à Eyssaline Flamenc, femme du cessionnaire, par Gui Flamenc, chevalier, son père. Hélie de Vassinhac fit encore diverses acquisitions de biens fonciers, d'abord de Bertrand de Troche, une rente de 12 setiers de seigle dans la paroisse de Troche, pour le prix de 15 livres de bons tournois noirs, suivant un acte passé le mercredi après le dimanche *Lætare, Jérusalem* 1308 (*v. st.*), en présence d'Étienne de Vassinhac, de Gui de Bochard et de Guillaume des Imberts; ensuite de Guillaume *Judicis* de la Coste, par acte du samedi avant l'Épiphanie 1310 (*v. st.*); enfin de Golfier de Jaubert, damoiseau, fils de feu Hélie de Jaubert, qui, par acte du lundi après la fête de Sainte-Marie-Madelaine 1311, lui céda tous les droits que son père avait acquis sur le tènement de la Sudrie, consistant, entr'autres, en quatre journées de corvées et 60 sous de taille et de guet, payables à la volonté du seigneur. Hélie de Vassinhac ne vivait plus en 1314, comme on l'apprend par un acte passé le samedi après la fête de Saint-Nicolas de mai de cette année, au sujet d'une contestation qui s'était élevée entre sa veuve, Itier de la Rivière, chevalier, et Guillaume de la Rivière, oncle des enfants d'Hélie. Ce dernier avait épousé Béatrix *Bochard,* fille de Gui Bochard, surnommé l'Écuyer, de laquelle il eut trois enfants :

a. Gui de Vassinhac, chevalier, seigneur de Beyssac, de Coussac, etc., qui était mineur lorsqu'il perdit son père. Il fut mis sous la tutelle de sa mère, et eut pour curateur Bertrand Vigier, licencié ès-lois. En 1320, il reçut, avec sa mère, une reconnaissance pour des héritages situés dans la paroisse de Coussac; transigea, le vendredi lendemain de l'Ascension 1321, avec Gui Albert, mari de Marguerite de Livron, sœur de Jaubert de Livron; donna procuration, le mercredi avant la fête de Saint-Luc 1324, à Gui de Fay, Gui Albert, Étienne de Vassinhac, Imbert de Beyssac, Audoin de Ramond et Foucher de Fay, pour gérer ses affaires, par acte passé à Toulouse en présence de Radulphe la Fière, docteur ès-lois, et d'Étienne du Garric, bachelier ès-lois. Il est dit fils de feu Gui de Vassinhac, damoiseau, dans un acte passé en sa faveur le jeudi avant la fête de Saint-Nicolas 1337, par Souveraine de Comborn, veuve de Renaud de Born, seigneur de Hautefort. (*Archives du château de Hautefort.*) Enfin, par acte du samedi après la quinzaine de Pâques 1342, Gui de Vassinhac acquit tous les biens que Pierre et Arnaud de Cours (*de Cortibus*), frères, damoiseaux, avaient dans le bourg de la Forêt, pour le prix de 200 livres. Gui de Vassin-

hac eut pour femme, suivant une quittance dotale de l'année 1324, Raimonde *de Lesperuc*, fille de noble Robert de Lesperuc, chevalier, et de dame N.... de Labenage. On présume qu'il a eu de ce mariage, entr'autres enfants :

I. Étienne de Vassinhac, évêque de Vabres, en Rouergue, dès l'an 1364. Il conféra, en 1374, l'église de Saint-Paul sur la présentation d'Alixende, abbesse de Nonenque ; est mentionné dans des chartes de l'abbaye de Silvanès des années 1378 et 1396; assista par procureur au concile de Pise en 1409, et mourut, suivant Chenu, le 24 novembre 1412;

II. Engelsie de Vassinhac, qui était mariée, en 1367, avec Guillaume *Foucauld*, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Bré, fils de Guillaume Foucauld, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Bré, et de Guie Flamenc;

b. Marguerite de Vassinhac, mariée avec Bertrand-Artus *de Coussac*, chevalier, qui donna quittance, en 1326, à Gui de Vassinhac, son beau-frère, de la somme de 100 livres, de vingt setiers de seigle, et des meubles, robes et joyaux promis en dot à sa femme;

c. Almodie de Vassinhac, qui épousa, avant l'année 1321, Jaubert *de Livron*, chevalier, fils d'Arnaud de Livron, aussi chevalier. Elle en était veuve en 1334;

D. Philippe de Vassinhac, qualifié damoiseau de Montals, dans un hommage qu'il rendit à l'évêque de Limoges en 1295. Il avait épousé Hélis *Prévôt*, fille de Jean Prévôt, et vivait encore en 1315. (*Arch. de l'Evêché de Limoges*, manuscrits de Gaignières, t. III, p. 19.) Ils ont eu pour fils :

Jean de Vassinhac, qui fut présent à une vente faite par ses père et mère, en 1302, à Renaud de la Porte, évêque de Limoges;

E. Étienne de Vassinhac, vivant en 1308;

F. Jean de Vassinhac, chanoine d'Agen, nommé comme témoin dans un hommage rendu, en 1295, à l'évêque de Limoges.

III. Etienne DE VASSINHAC, IIIe du nom, qualifié damoiseau, puis chevalier, assista comme témoin, avec Pierre de Solier, clerc, et Pierre de Pérignac, chapelain, à la donation que G. du Breuil fit, en 1236, à l'abbaye de Dalon, du droit qu'il avait sur la dîme de Segonzac. (*Manuscrits de Gaignières*, portef. 200, fol. 215.) Il était déjà parvenu au grade de chevalier (*Stephanus de Vassenhac, miles*), lors d'une vente qu'il fit, par acte de l'année 1254, au prieur de la chartreuse de Glandiers, d'une rente de deux setiers

d'avoine et de six deniers. Uni à Bernard, Pierre et Gui de Vassinhac, ses frères, il donna une quittance, en 1260, au prieur de Glandiers et à Gerald Delmon, damoiseau, et vendit à ce monastère, en 1263, aussi avec ses frères, des biens-fonds situés dans la paroisse de Boutezac. (*Titres de Glandiers*, fonds de Gaignières, portef. 186, fol. 268, 299, 300.) On juge, par le rapprochement des temps et des lieux, qu'Etienne de Vassinhac, IIIe du nom, a été père de : N....

1°. Guillaume, IIe du nom, dont l'article suit ;

2°. Hugues de Vassinhac, damoiseau, connu par une multitude d'actes depuis l'année 1283 jusqu'en 1332. Il acquit, en 1283, de Pierre de Château, un bois situé au territoire de Bournac, et une vigne à *Las-Costas;* vendit, en 1310, à Pierre Vitalier, bourgeois de Martel, une rente due sur un tènement situé à Sailhac, et en 1323, à Bernard Baudoin, une maison avec ses *contines* (ou aisines) et *cyriaux,* mouvante de Vassinhac, située près la place de Turenne, pour le prix de 80 livres; fit hommage, en 1324, à Bernard, comte de Comminges et vicomte de Turenne, pour tout ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fut reconnu, en 1325, seigneur du tènement de la Garimère, à Sailhac, et, en 1327, de celui *del* Champ-Barbanel. On pense qu'il eut deux fils, savoir:

A. Bernard de Vassinhac, damoiseau, reconnu, en 1330, seigneur d'une vigne, sise au tènement de l'Albière. Il était déjà émancipé, lorsqu'il vendit, en 1332, avec son père, une rente à Etienne la Coste, prêtre de Turenne; il vendit seul, en 1335, à Pierre Manche, une rente sur le tènement de l'Albière, sous la réserve d'un denier de rente avec l'acapte. Le dernier acte qu'on connaît de lui est une vente qu'il fit en 1342, d'une rente sur le tènement de Chaux, paroisse de Sailhac;

B. Foulques de Vassinhac, qui fut présent, le 10 mars 1350 (*v. st.*), à un hommage que rendit à Guillaume, vicomte de Turenne, Garin de Castelnau, baron de Gramat.

IV. Guillaume DE VASSINHAC, IIe du nom, chevalier, co-seigneur de Mier, et seigneur en tout ou en partie d'Alvinhac et de Carennac en Quercy, et de Sailhac et Colonges en Limosin, fit un accord, en 1274, avec Bertrand Reynal, Pierre et Guillaume Mercadier, au sujet de la détention de diverses propriétés, relevantes de sa fondalité. Il en fit un autre, dans lequel il prit la qualité de *chevalier du château de Mier*, le lundi après le dimanche où

l'on chante *Oculi mei* (le troisième dimanche de Carême) 1280 (*v. st.*), devant l'official de Cahors (le siége vacant), avec Bernard de Bagon, habitant du même lieu, sur les différents qu'ils avaient à cause des services annuels que lui devait ce dernier, comme étant son homme de fief, pour les terres qu'il tenait de lui dans les paroisses de Mier et d'Alvinhac : cet acte fut passé en présence et scellé des sceaux d'Ebrard de la Faye, prieur de Mier, d'Olivier, Bertrand et Guillaume de Mier, chevaliers, et de Rigal de Salgues, damoiseau. Guillaume de Vassinhac est compris au nombre des seigneurs (chevaliers et donzels) des ville et château de Mier (1), qui eurent un différent avec plusieurs habitants de ce lieu, réunis au nombre de cinquante, au sujet des herbages, pâturages, abreuvoirs et forêts du lieu et paroisse de Mier ; ce différent fut terminé par une sentence arbitrale, rendue dans le mois de février 1285 (*v. st.*). Il passa divers autres actes la même année ; et ne vivait plus à la fin de juin 1296. Il avait formé deux alliances : la première avec

D'ARTENSE : Raimonde D'ARTENSE, fille de Pierre d'Artense, chevalier, co-seigneur de Mier, qui lui donna en dot 5,000 sous de Cahors ; et

TONDUT : la seconde avec Marguerite TONDUT, fille de Bernard Tondut, chevalier, laquelle vivait encore en 1300. Il laissa :

Du premier lit :

1°. Bertrand de Vassinhac, damoiseau, co-seigneur de Mier, sénéchal du vicomte de Limoges. Il fit, en 1296, un compromis avec ses frères du second lit, et Marguerite, sa belle-mère, touchant la succession de Guillaume de Vassinhac, son père. Il était déjà sénéchal du vicomte de Limoges en 1300, comme il paraît par les pièces d'un procès intenté à ce vicomte par Etienne de Lubersac, chevalier, qui se plaignait d'être troublé dans l'exercice de sa justice à Lubersac, et de ce que Bertrand de Vassinhac, qu'il nomme *Vassagnac*, lui contestait le droit d'exercer cette justice sur le lieu de la Chapelle. Il acquit, en 1309, quelques rentes à Colonges, de Geraud de Clarens, chevalier; fit un accord, en 1310, avec Pierre de

---

(1) Les co-seigneurs de Mier étaient alors Guillaume de Vassinhac, Olivier, Guillaume et Bertrand de Mier, Beraud de Fossat, Pierre d'Artense, Guillaume et Gaillard d'Aymeric, G. de Brossac, Rigal de Salgues, chevaliers, Raimond de Mier, Guillaume de Pène, donzels, Raimonde Armand pour elle et pour son fils, B. de Vallète, Grangier de Bonafon, pour lui et dame Gaillarde, sa sœur.

Fossat, chevalier, et Rigal de Mier, au sujet d'un tour située à Mier; fit une vente, la même année, à noble chevalier Ramnulfe Hélie (*Archives du château de Pompadour*), et rendit hommage, pour la part qu'il avait dans la co-seigneurie de Mier, à Garin de Castelnau, le mardi avant la fête de Saint-Georges 1320. Par acte passé devant Guillaume la Treille, notaire à Rocamadour, en Quercy, le mardi avant la fête de Sainte-Marie-Madelaine 1321 (1), Gerald de la Faurie, de la paroisse d'Allassac, au diocèse de Limoges, vendit à Bertrand de Vassinhac de Mier, damoiseau, neuf setiers d'avoine et quatre setiers de froment, avec seigneurie et acapte mesure de Colonges, pour le prix de 25 livres tournois, en présence d'Etienne de S. Circ. Bertrand de Vassinhac acquit, en 1322, d'Etienne de la Jugle, tuteur d'Hélis Toudut, sa nièce, fille de feu Guillaume Toudut, une maison joignant celle de Guillaume de Vassinhac; obtint, le 25 mars 1325 (*v. st.*), tant en son nom qu'en qualité de tuteur de Barthélemi de Vassinhac, son neveu, fils de feu Guillaume, son frère, des lettres du sénéchal de Périgord, pour faire payer ce qui était dû au même Guillaume, son frère; comparut, en 1327, avec Pierre et Geraud de Vassinhac, pour faire lever la saisie mise sur les fiefs et biens qu'il avait à Colonges, et pour lesquels il rendit hommage le lendemain au vicomte de Turenne; et ne vivait plus en 1331. D'après l'ordre des temps, Bertrand de Vassinhac peut avoir eu pour enfants :

A. Ranulfe, ou Rampnulfe de Vassinhac, chanoine de Bénévent, prieur de Saint-André en Limosin en 1344. Il accensa à perpétuité, le samedi avant la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste de cette année, à Pierre *de Jonhac* (ou Jounhac) et à Geraud *de Chameyshac*, damoiseaux, des terres et tenances situées au lieu de la Vergne, près la forêt de Château-Chervix. Il fut élu abbé de Saint-Sernin de Toulouse, après Jean de Nogaret, en 1361, et mourut dans la même ville le 19 février 1375;

B. Maurice de Vassinhac, damoiseau, huissier d'armes du pape Inno-

(1) Cet acte, dont plusieurs passages sont illisibles, a été daté de l'année 1221 par M. d'Hozier, lorsqu'il dressa la généalogie de la maison de Vassinhac, produite par-devant M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de mai 1670. Mais c'est une erreur que les autres caractères chronologiques servent à rectifier, car on lit dans l'acte *regnante Ph. Franciæ et Nav. rege*, ce qui ne peut convenir qu'à Philippe le Long, mort le 3 janvier 1321 (*v. st.*). Sa date de 1221 se rapporterait à Philippe-Auguste, mais ce prince ne prit jamais le titre de roi de Navarre. Ce fut Philippe le Bel, mort en 1314, et père de Philippe le Long, qui, le premier, a joint ce titre à celui de roi de France, comme époux de Jeanne, reine de Navarre.

cent VI, suivant un ordre ou mandement que S.S. adressa, le 3 septembre 1338, à Jean de Raymond, chanoine de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, et nonce apostolique dans le diocèse de Bourges, pour lui faire payer sur les deniers de la chambre apostolique la somme de mille florins d'or, pour sa charge d'huissier de sa sainteté;

C Audoin de Vassinhac, qui remplissait la même charge d'huissier d'armes auprès du pape Urbain V en 1364;

D. Gui ou Guigues de Vassinhac, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, dès l'an 1362. Il acquit, par acte du 18 juin 1364, quelques cens de noble homme Audoin de Vassinhac, huissier d'armes du pape; eut, en 1366, une contestation avec les habitants du château de Saint-André de Villeneuve, au sujet de la dîme des olives du lieu du Four, qui lui fut adjugée par sentence de Gui de Prohioes, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, arbitre élu par les parties; est nommé dans plusieurs autres actes des années 1367, 1369, 1372 et 1378; et vivait encore le 27 novembre 1379. Il mourut le jour des nones d'août, suivant le nécrologe de son abbaye;

Du second lit :

2°. Guillaume, IIIe du nom, dont l'article suit;

3°. Geraud de Vassinhac, damoiseau, châtelain de Négrepelisse pour Louis, comte d'Evreux. Il passa, en 1296, avec Bertrand, son frère consanguin, un compromis touchant la succession de Guillaume, son père; fut, le samedi avant la fête de Saint-Vincent 1315, un des attestants pour le sénéchal de Périgord et de Quercy, et le juge-mage de Rouergue, en vertu des lettres du roi Louis Hutin, sur la contestation élevée au sujet des droits dus à sa majesté sur le comté de Périgord; fut appelé à la substitution des biens d'Alaïs de Mier, veuve de Raimond de Mier, damoiseau, par un codicille qu'elle fit le lundi après la fête de la Pentecôte 1335; et vivait encore en 1337. Il laissa d'une femme dont le nom est ignoré :

Ermengarz (ou Ermengarde) de Vassinhac, mariée à Gérald-Guillaume *de la Vergne*, damoiseau, suivant un acte passé au lieu de la Faye, paroisse de Tégra, l'an 1323, par lequel son père lui constitua en dot la somme de *dix-mille sous petits et noirs*, bons et ayant cours, et cent sous de rente, sous le cautionnement de Rigal de Mier, d'Èbrard d'Artense, chevalier, et de Pierre et Guillaume de Valon, damoiseaux;

4°. Autre Bertrand de Vassinhac, prieur de Saint-Eutrope, au diocèse de Saintes, nommé avec Barthélemi, son neveu, dans un acte de l'an 1375;

5°. Autre Geraud de Vassinhac, moine en 1303;

6°. Dauphine de Vassinhac, qui épousa Raimond *de Reilhac*, damoiseau,

lequel fit hommage, en 1350, au nom de sa femme, à Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait à Colonges.

V. Guillaume DE VASSINHAC, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Vassinhac, d'Alvinhac, et co-seigneur de Mier, eut, en 1296, avec Bertrand de Vassinhac, son frère du premier lit, une contestation, qui fut terminée par une sentence arbitrale rendue, au château de Mier, le samedi après la quinzaine de la fête de Saint-Jean-Baptiste, par Raimond de Touchebœuf (*Tocabeus*), chevalier, et Pierre de Fossat, damoiseau, en présence de messires Geraud Tondut, et Raimond, Bertrand et Guillaume de Mier, chevaliers, de Bertrand d'Artense, prieur de Montvaillant, et de Bertrand de Mier, damoiseau. Cette contestation avait lieu, comme il a été dit, entre Marguerite, veuve de Guillaume de Vassinhac, chevalier, Guillaume et Geraud de Vassinhac, ses enfants, et Bertrand de Vassinhac, damoiseau, leur frère du premier lit, relativement au partage que ce dernier demandait de la succession de son père, sur laquelle il lui appartenait, disait-il, une somme de cinq mille sous, monnaie de Cahors, qui avait été donnée en mariage à dame Raimonde, sa mère, par messire Pierre d'Artense, chevalier, père de cette dame. Il fit un accord daté de Rocamadour, le lundi après la fête de Saint-Blaise 1303 (*v. st.*), avec Pierre de Malaguise, damoiseau, son beau-frère, touchant la somme de deux cents livres de petits tournois, que ce dernier lui devait encore à raison de la dot promise à Raimonde de Malaguise, sa sœur; acquit, en 1307, de Geraud de Charrières, de la paroisse de Colonges, tout le droit que celui-ci avait ou prétendait avoir sur la moitié des dîmes de Colonges et de Noaillac; transigea, en 1318, avec Geraud Tondut, chevalier, au sujet des biens qui avaient appartenu à Bernard Tondut, père de Geraud, et de la moitié de ceux provenants de la succession de dame Pros, mère du même Geraud et aïeule maternelle de Guillaume de Vassinhac; enfin il fit un accord, en 1319, avec les autres seigneurs de Mier, acte par lequel ils partagèrent cette seigneurie en trois parties, dont une échut à Guillaume et à Bertrand de Vassinhac. Guillaume III de Vassinhac ne vivait plus le samedi après la fête de la décollation de Saint-Jean-Baptiste (31 août) 1325, suivant une reconnaissance fournie à Bertrand et Geraud, ses frères. Il avait épousé, avant l'an 1303, Rai-

DE MALAGUISE : fascé d'argent et de gueules.

monde DE MALAGUISE, (ou Maleguise), fille de feu Ebles ou Eblon de Malaguise, chevalier du lieu de Donzenac, en Limosin, et sœur de Pierre de Malaguise, damoiseau (1). De ce mariage sont issus :

1°. Raimond de Vassinhac, chevalier, seigneur de Vassinhac, d'Alvinhac, de Mier en partie, etc., connu par plusieurs actes depuis l'an 1331 jusqu'en 1347 ;
2°. Barthélemi, dont l'article suit ;

Dans le même temps vivait :

André de Vassinhac, dont les fils :
A. Adémar de Vassinhac,
B. Jean de Vassinhac,
reçurent un bail à cens d'Étienne de Sanzillon, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, le 20 janvier 1398 (*v. st.*).

VI. Barthélemi DE VASSINHAC, damoiseau, était jeune lorsqu'il perdit son père, et eut pour tuteur Bertrand de Vassinhac, son oncle, suivant un acte de l'an 1325. Il s'attacha à la cour d'Avignon, et devint successivement homme d'armes du pape Clément VI et de ses successeurs, maître d'hôtel de Grégoire XI en 1373, et huissier d'armes de Clément VII en 1381. Il est fait mention de lui dans une commission adressée, le 25 mars 1324 (*v. st.*), par Jourdain de Lubert, chevalier, sénéchal de Périgord et de Quercy, à Pierre Arnaud du Bousquet, notaire à Brive, pour contraindre les héritiers d'Étienne Chanteau et autres à lui payer, ainsi qu'à Bertrand et Géraud de Vassinhac, damoiseaux, ses oncles, la rente qu'ils leur devaient chaque année, le jour de Saint-Julien, pour raison des biens qu'ils tenaient de leur fondalité dans la paroisse de Sailhac. Barthélemi rendit hommage, en 1334, à Bernard de Comminges, vicomte de Turenne, pour les fiefs qu'il avait dans sa vicomté; conféra, le lundi après l'octave de la nativité de la Vierge 1340, la vicairie de Vassinhac à un prêtre nommé Bernard *Arutholeo*, et acheta, en 1347, un pré joignant celui de Raimond de Vassinhac, chevalier, son frère. En 1350, noble Hugues

(1) Il avait été constitué en dot à cette dame, outre une somme considérable d'argent, *une robe de bon drap vermeil, ou d'escarlate, fourrée suffisamment de peaux de vair, garnie de ses mantelets et de garnaches; et une couverture de lit, fourrée de peaux d'écureuil.*

de Cosnac lui vendit des rentes, assisses sur la borie et le mas de Rezade. Il fit hommage, en la même année 1350, à Guillaume Roger de Beaufort pour ce qu'il possédait dans la vicomté de Turenne; fit une acquisition de noble Jean du Breuil, seigneur des Ages, et d'Hélène de la Brunie, sa femme, par acte passé sur le pont d'Avignon en 1355; fut un des nobles à qui Bertrand de la Tour, damoiseau du diocèse de Cahors, donna procuration, le 20 mars 1366 (*v. st.*), pour faire entériner au sénéchal de Provence et de Folcalquier, des lettres de la reine de Jérusalem et de Sicile, contenant les provisions des offices du vicariat d'Aix et de Tarascon; acquit, le 4 février 1375 (*v. st.*), de Flore de Reilhac, fille de Raimond de Reilhac et de Dauphine de Vassinhac, du consentement de Jean de la Peyre, son futur époux, et de Bertrand de Vassinhac, prieur de Saint-Eutrope, son oncle, les droits que la même Dauphine pouvait avoir sur les biens de son mari, situés dans les terres de Saint-Chamans, de Souillac et de Turenne. L'acte de cette acquisition, qui fut faite pour le prix de six cents florins d'or (chaque florin valant vingt-quatre sous), fut passé sur le pont du Rhône entre Avignon et Villeneuve, *sur la première pile du pont, près la chapelle Saint-Benoît*, en présence de nobles hommes Guillaume de la Roche, seigneur de Rignac, et Rigaud de Mier, damoiseau. Barthélemi est qualifié huissier d'armes du pape Clément VII, dans une donation faite, le 3 septembre 1381, à Bertrand et Guillaume, ses enfants, par Rainaud de Mier, co-seigneur du lieu de ce nom; et ne vivait plus en 1388. Il avait épousé Catherine DE VASSINHAC, qui se dit sa veuve dans un bail à cens qu'elle fit le 10 mai 1404. Il laissa de ce mariage :

DE VASSINHAC : comme à la page 1.

1°. Bertrand de Vassinhac, qui fit divers arrentements à Colonges et lieux circonvoisins en 1388, 1397 et 1399, constitua une rente, le 22 novembre 1399, dans laquelle il se qualifie *damoiseau de Colonges, et co-seigneur des lieux de Mier et de Concorès;* et enfin fit son testament au lieu de Creysse (*Croxiâ*), le 12 juillet 1400; demanda à être enterré d'abord dans le cimetière de ce lieu, au tombeau des pauvres, pour être de là transporté à Colonges, dans les tombeaux de ses parents, et ne vivait plus en 1405. Il avait épousé demoiselle Jeanne *de Cornilh,* qui le rendit père de :

Pierre de Vassinhac, institué héritier universel par le testament de son père. Il mourut sans enfants avant le 10 mai 1404 :

2°. Guillaume de Vassinhac, damoiseau, qui accepta une donation avec

Bertrand, son frère aîné, le 3 septembre 1381. Il donna, à un marchand de Limoges, le 1er avril 1382 (*v. st.*), une reconnaissance de la somme de 12 livres, pour laquelle il avait engagé une cotte de mailles. (*Portef.* 184, *de Gaig.*, vol. I *des Titres du Limosin*, fol. 328.) Il paraît être le même que Guillaume de Vassinhac, seigneur de Concorès, marié avec N.... *de Touchebœuf*, fille puînée de Bernard Ier, seigneur de la Roche et co-seigneur de Mayssac, et de Galienne de Beaumond, dont il eut un fils nommé :

Jean de Vassinhac, seigneur de Concorès, à qui Guillaume de Touchebœuf, prieur de Drugeac, fit une donation en 1446;

3°. Ebles, dont l'article suit;

4°. Barthelemie, ou Barthelemine de Vassinhac, appelée à la substitution des biens de Bertrand, son frère, par le testament de celui-ci du 12 juillet 1400.

VII. Ebles, ou Eblon de Vassinhac, damoiseau, ne vivait plus en 1400, lorsque Bertrand, son frère aîné, fit son testament. Il est rappelé dans plusieurs actes postérieurs à sa mort, entr'autres, dans un arrentement fait par Eutrope, son fils, le 10 mai 1404; et dans le contrat de mariage de ce dernier, de l'an 1409. Il ne laissa qu'un fils de son mariage avec une dame, dont on ignore le nom, mais qu'on est fondé à croire sœur de Guillaume Hébrard, puisque dans un acte de 1401, celui-ci appelle Eutrope de Vassinhac, son neveu.

Hébrard : d'or, au dextrochère de gueules, tenant une lance du même, et accompagné de 3 étoiles d'azur.

VIII. Eutrope de Vassinhac, damoiseau, seigneur de Malaguise, etc., était encore jeune lorsqu'il perdit son père. Il fut substitué aux biens de Bertrand de Vassinhac, son oncle, par le testament de celui-ci de l'an 1400. L'année suivante 1401, noble Guillaume Hébrard, son oncle maternel, mari de Raimonde Mercier, lui légua une somme de 200 florins, payable lorsqu'il aurait atteint l'âge de vingt-ans. Il fit un arrentement à Colonges, le 10 mai 1404, conjointement avec Catherine de Vassinhac, veuve de noble Barthélemi de Vassinhac, représentée par Jean de Saint-Hippolyte, à Bernard Ponchet, d'un enclos appelé Beliagart, situé près de Colonges : il est énoncé dans cet acte *fils de feu noble Ebles de Vassinhac, et héritier universel de noble Bertrand de Vassinhac, son oncle.* Eutrope fit divers autres arrentements en 1403, 1409, 1416, 1418, etc.; vendit, le 2 août 1412, pour le prix de deux

cent vingt-cinq florins d'or, à noble Philippe-Bertrande *de Aneleson*, du diocèse de Carpentras, femme de noble Roger Reynard, *chevalier de la Croix*, les revenus, rentes et autres droits qu'il avait au lieu *de Sammane*, dans le même diocèse; fit, en 1418, un bail à cens, en qualité d'héritier universel de feu noble Bertrand de Vassinhac; présenta requête, le 18 août 1422, à Pierre *Sapientis*, juge de Donzenac, en Limosin, pour Georges, seigneur de la Trémoille et de Sully, comte de Boulogne et seigneur de Donzenac, à l'effet d'être remis en possession des biens et rentes, et particulièrement d'un héritage nommé Malaguise, situés dans la ville et baronnie de Donzenac, dont il avait hérité de Bertrand de Vassinhac, son oncle; ce qui lui fut accordé par sentence du même juge. Eutrope passa encore plusieurs actes à Colonges, en 1424; et il ne vivait plus le 24 mars 1430. Il avait épousé, par contrat passé à Colonges, le 27 octobre 1409, demoiselle Sibylle ou Cébélie DE BOISVERD, fille de noble Gaillard de Boisverd, habitant du lieu de Cardaillac, en présence de nobles hommes Jean Robert, prieur de Colonges, Raimond Meynard, doyen de Carennac, Pierre de Curemonte, Mondot Robert, etc., etc. Sibylle de Boisverd survécut plusieurs années à son mari. Elle fit hommage avec serment de fidélité, le 11 octobre 1431, en qualité de tutrice de Guillaume, son fils, à Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, par acte passé dans la *salle de Vassinhac*, avec les clauses accoutumées; conclut, en 1438, un accord avec noble Pierre de Guiscard, seigneur de Cavanhac, et passa arbitrage touchant le mas de la Grilière, d'après un compromis fait entre noble Raimond Robert, son fondé de procuration, et le même seigneur de Cavanhac. Noble Étienne Maffre, du lieu d'Argentat, agissant en qualité d'héritier universel de feu Guillaume de Boisverd, lui assigna, en 1448, diverses rentes aux environs d'Argentat, pour la dot que feu noble Gaillard de Boisverd, son père, lui avait constituée. Sibylle est énoncée, dans cet acte, *veuve d'Eutrope, et mère de Guillaume de Vassinhac*. Elle nomma, la même année, des procureurs pour rendre hommage à noble et puissant homme Philibert de la Roche, pour les rentes et biens à elle donnés par Étienne Maffre. On ne lui connaît d'autre enfant que Guillaume, IVe du nom, qui suit.

De Boisverd :

IX. Guillaume DE VASSINHAC, IVe du nom, damoiseau, seigneur

de Vassinhac, de Concorès, en partie, etc., gouverneur des château et vicomté de Turenne, était sous la tutelle de sa mère en 1430, suivant un bail à cens, qu'elle passa le 24 mars de cette année. Il conféra, en 1443, à Étienne de Séou, clerc de Colonges, la vicairie de Vassinhac, fondée par ses prédécesseurs, vacante par la résignation qu'en avait faite Jean Dabert, recteur de Saint-Pallavy, et se soumit, le 4 juin 1447, à la décision et à l'arbitrage de nobles Gaubert de Cardaillac, seigneur de Saint-Sernin et de la Capelle-Marival, de Gui Robert, seigneur de Lignérac et du Bazanet, et de Radulfe Jouffre (ou Geoffre), seigneur de la Méchaussée, sur la demande qu'il avait faite de l'hérédité de Bertrand de Vassinhac et de Rigal de Mier. Il reçut en l'année suivante, 1448, par les mains de Jean de Beaumond, seigneur de Pierretaillade, quittance de la somme de 50 écus d'or, de noble Benoît de la Vergne; est nommé, avec plusieurs seigneurs voisins, dans une procuration donnée, en 1452, par Guillaume de Saint-Exupéry, doyen de Mauriac, et prieur commendataire de Colonges; donna lui-même sa procuration, en 1456, à nobles Gui et Guillaume Robert, Jean de Beaumond, Pierre de Peyrat et Pierre et Jean Garnier, père et fils, pour arrenter des possessions vacantes qu'il avait à Colonges; passa un compromis, en 1458, avec Jean Garnier de la Sanhe, de la paroisse de Sainte-Marie de Châteauneuf, et Jean de Mier, chevalier, seigneur de Mier et de Tégra, au sujet de la demande que Jean Garnier et lui avaient faite des droits qu'ils prétendaient avoir sur les maison et héritage appelés de Cornilh, situés au lieu de Croix, dans le diocèse de Cahors, et sur les cens, rentes, biens et droits qui avaient autrefois appartenu à noble Pierre de Vassinhac; fit hommage, en 1459, au vicomte de Turenne, et lui donna son dénombrement des maisons, cens et rentes, dîmes et autres droits dépendants des fief et maison noble de Vassinhac, et situés dans les paroisses de Colonges, Mayssac, Sailhac, Chaufour et autres. Il en rendit un autre, la même année, avec noble Étienne Maffre, son oncle, mari de noble Isabeau de Boisverd, sa tante maternelle, et fit un accord, le 26 mars 1464 (*v. st.*), avec Agne de la Tour, vicomte de Turenne, et Anne de Beaufort, sa femme, au sujet d'une rente due sur le mas de la Grilière, dont ils lui firent donation par cet acte. Il en fit un autre, en 1467, avec Jean Rogier, prieur de Colonges, au sujet des dîmes

de la paroisse de Colonges, et encore un autre, en 1473, dans lequel Etienne de Vassinhac, son fils, stipula, pour lui, avec Étienne de Vieilles-Chèzes, seigneur du Bastit, agissant au nom de Pierre de Vieilles-Chèzes, prêtre, recteur de Limeyrac, au sujet d'un tènement appelé de la Montelle, et fit donation, par acte passé dans la ville de Turenne le 16 avril 1474, à Caprais de Vassinhac, son fils, étudiant à Avignon, d'une terre appelée Champ-Faydit, et de divers héritages situés à Colonges. Il est qualifié *damoiseau, capitaine du château de Turenne,* dans des investitures qu'il donna, en 1475, à plusieurs tenanciers, pour des biens fonds situés au même lieu de Colonges et dans sa fondalité. Enfin, il fit son testament au château de Turenne le 14 décembre 1477; demanda à être inhumé dans l'église de Colonges, et dans la chapelle de la Vierge, où étaient les tombeaux de ses parents; fit divers legs pieux et particuliers; déclara avoir reçu, pour la dot de sa femme, la somme de 120 écus d'or (chaque écu valant 27 sous et 6 deniers), qu'il lui assigna sur tous ses biens, et ne vivait plus le 22 février 1477 (*v. st.*) Il avait épousé, par contrat du 20 janvier 1448 (*v. st.*), demoiselle Marguerite GARNIER, fille de noble homme Pierre Garnier, écuyer. Le futur époux y fut assisté de nobles hommes Guinot Robert, seigneur de Lignérac, de Jean de Touchebœuf, d'Antoine Meynard, seigneur de Chausenejols, etc., ses parents et amis. Jean de la Sanhe et Pierre de Peyrat assistèrent la future épouse, à laquelle il fut constitué, pour sa dot, une somme de 500 réaux d'or. Elle fit son testament, étant veuve, le 22 février 1477 (*v. st.*), et choisit sa sépulture dans l'église de Colonges, près du tombeau de Guillaume de Vassinhac, qu'elle avait rendu père de : GARNIER.

1°. Caprais, dont l'article suit;

2°. Etienne de Vassinhac, écuyer, conseiller et maître d'hôtel de Jean d'Albret, comte de Nevers et de Rethel. Il était en même temps capitaine du château de Brugière-sur-Cher, et capitaine (gouverneur) de Limeuil et de Montfort; fut légataire d'une somme d'argent par le testament de son père, et institué par sa mère son héritier universel. Le 2 mars 1501 (*v. st.*), Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, le pourvut de la charge de maître d'hôtel et capitaine du château de Limeuil, vacante par le décès du seigneur de Saint-Chamassy; et, dans la même année, Jean d'Albret lui confia la capitainerie et garde du château de Brugière-sur-Cher, vacante par la mort de M. de Chamborant. Le vi-

comte de Turenne lui vendit, le 4 mars 1509 (*v. st.*), le droit de guet (*scubias, sive tous lous gayts*), et diverses rentes qu'il percevait dans le lieu et paroisse de Colonges, pour le prix de mille livres, en présence de François Machat, seigneur de la Méchaussée, capitaine de Turenne, etc. Il fit son testament le 26 mars 1510, en faveur de Hugues de Vassinhac, son neveu; en nomma exécuteurs Pierre Robert, seigneur de Lignérac, François Machat, seigneur de la Coste, et Jacques de Beaumond, seigneur de Pierretaillade; et vivait encore le 12 mars 1519 (*v. st.*). On ne voit pas qu'il ait été marié;

3°. Marguerite de Vassinhac, légataire par le testament d'Etienne, son frère, du 26 mars 1510 (*v. st.*), mariée à noble Thomas *de la Lande*, et mère de Géraud de la Lande.

X. Caprais (1) DE VASSINHAC, damoiseau, seigneur de Vassinhac, de Colonges et de Mensignac, co-seigneur de Concorès, seigneur de Liet, du Bournac, etc., faisait ses études à Avignon, lorsque Guillaume, son père, lui fit une donation, le 16 avril 1474. Le même l'institua son héritier universel par son testament du 14 décembre 1477. Caprais passa un grand nombre d'actes, et spécialement des baux à cens, en 1478, 1479, 1481, 1482, etc.; accepta, le 9 juin 1483, la démission qu'Antoine de la Croix, prêtre, curé de Vaulx, fit entre ses mains du vicariat de Saint-Jacques, appelé *de Vassinhac*, fondé dans l'église de Colonges, et en pourvut Pierre Rogier, clerc, avec tous les cens, rentes, droits et émoluments y attachés; reçut, en 1487, la donation que lui fit noble Louis Garnier, seigneur de la Sanhe, son oncle, de tous les biens qu'il avait dans la paroisse de Sainte-Marie-la-Claire de Châteauneuf, au diocèse de Limoges, et dans les juridictions de Châteauneuf, Magnac, Pierre-Buffière, le Cheylard et Peyrat, et obtint, en 1497, de Jean-d'Albret, comte de Nevers et de Rethel, une procuration pour se faire payer, par le receveur du domaine du roi en Périgord, les sommes d'argent qui lui étaient dues; acquit, en 1499, de noble Pierre Robert, seigneur de Lignérac, des heritages situés à Colonges, et reçut diverses reconnaissances

(1) Caprais (*Caprasius*), est le nom d'un saint du diocèse d'Agen, qui vivait dans le cinquième siècle, et dont la fête est marquée au 1er de juin. Son nom est horriblement défiguré dans les actes; on y lit *Capras, Crapas, Grapas, Grapasi, Crampassi*, etc.

féodales, en 1500, 1501, 1502, etc. Caprais de Vassinhac fit son testament dans la ville d'Agen, le 24 mai 1505; demanda à être inhumé dans l'église des Frères-Prêcheurs de cette ville; et, dans le cas où il décéderait dans sa maison de Vassinhac, voulut être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martial de Colonges; enfin dans l'église séculière de Saint-Pierre de *Romeno*, s'il venait à mourir dans sa maison de Liet. On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus le 26 mars 1510 (*v. st.*). Il avait épousé demoiselle Marguerite, dame DE MENSIGNAC, en Périgord, qui vivait encore en 1516, et qui le rendit père des enfants suivants: DE MENSIGNAC :

1°. Thomas de Vassinhac, institué héritier universel par le testament de son père en 1505. Il paraît être mort sans postérité;
2°. Hugues, dont l'article suit;
3°. Catherine de Vassinhac, } dont le sort est ignoré.
4°. Marguerite de Vassinhac, }

Fils naturel de Caprais :

Balthazar, bâtard *de Vassinhac.*

XI. Hugues DE VASSINHAC, écuyer, homme d'armes de la compagnie du sénéchal d'Armagnac, devint seigneur de Vassinhac, etc., après la mort de son frère aîné. Son père lui légua, en 1505, les maisons de Liet et du Bournac. Il fut mis après la mort de son père sous la tutelle de sa mère et de Pierre Robert, seigneur de Lignérac, comme on l'apprend par plusieurs actes de cette année et des années suivantes, jusqu'en 1516. Il servait, en 1522, dans la compagnie du sénéchal d'Armagnac, pour la défense du pays de Guienne, suivant une requête qu'il présenta, le 6 novembre de cette année, à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, maréchal de France et lieutenant de Sa Majesté en Guienne, tendante à obtenir main-levée de la saisie faite de son fief de Vassinhac en bas pays de Limosin, par les officiers du roi, faute de comparution de sa part au ban et arrière-ban avec les autres gentilhommes de la province. Hugues de Vassinhac ne vivait plus le 17 octobre 1546. Il avait épousé, par contrat passé au lieu et maison noble appelée du Roy, le dernier jour de mai 1521, demoiselle Anne D'HÉBRARD, fille de noble Guyot d'Hébrard, seigneur du Roy-lès-Villeneuve, et de Marguerite de Malesset; laquelle, étant D'HÉBRARD : comme à la page 16.

veuve, se remaria avec noble Jean Barbe, écuyer, seigneur de Rochefort, de la paroisse de Saint-Laurent-de-Brezago, châtellenie de Blanzac, en Angoumois; et vivait encore le 17 octobre 1546. Elle eut de son premier mariage:

1°. Bernard, dont l'article suit;
2°. Françoise de Vassinhac, mariée, avant l'an 1546, à noble François *Barbe de Rochefort*, frère de Jean, second mari de sa mère. Elle vivait encore le 30 juillet 1556.

XII. Bernard de Vassinhac, écuyer, seigneur de Vassinhac, en Limosin, de Langlade et de Mensignac, en Périgord, de Liet et du Bournac, en Condomois, gouverneur d'Aurillac, est nommé avec son père (alors défunt), et Anne d'Hébrard, sa mère, dans une transaction passée, le 17 octobre 1546, entre Jean Barbe de Rochefort, son beau-père et tuteur, et François de Rochefort, frère de ce dernier, et autres, touchant un accensement fait, le 26 septembre 1539, par le même seigneur de Rochefort, à Antoine Fondion, archidiacre de Lectoure, chanoine de l'église cathédrale de Tulle, et prieur de Chassaing, de tous les biens qu'il avait à Vassinhac, et des rentes qui lui étaient dues par le prieur de Colonges. Il consentit à une vente faite, le 30 juillet 1556, par plusieurs particuliers, à noble Louis de Lomagne, habitant du lieu de Cardaillac; acquit, le 16 janvier 1559 (*v. st.*), de Pierre Termes, marchand de Mayssac, plusieurs rentes en grains, à percevoir sur divers particuliers, moyennant la somme de cent dix livres tournois; passa un acte, le 25 juin 1571, et mourut *intestat* en 1588.
de Comers: Il avait épousé 1°, en 1547, demoiselle Antoinette de Comers, fille de Pierre de Comers, écuyer, seigneur de Langlade, et de dame Marie de Lomagne; elle fit son testament le 11 décembre 1566, et institua son mari son héritier, à la charge de remettre son hérédité à l'un de ses enfants mâles, à son choix, ou à Pierre, leur fils aîné; 2°, par articles passés le 24 juin 1571, et reconnus le
de Vaux: lendemain, noble Marguerite de Vaux ou de Vaulx, veuve du seigneur de la Bondie, en Limosin (1). Bernard de Vassinhac a eu pour enfants;

(1) Bernard de Vassinhac ayant été fait prisonnier, sa deuxième femme paya deux cents écus pour sa rançon.

Du premier lit :

1°. Pierre de Vassinhac, écuyer, qui transigea, le 28 avril 1588, avec Marguerite de Vaux, sa belle-mère, touchant les successions de Bernard, son père, et d'Antoinette de Comers, sa mère. Il eut par cet acte la terre et seigneurie de Langlade. Pierre de Vassinhac ne vivait plus le 19 février 1632. Il avait épousé demoiselle Léonarde *de Gorce*, dont il eut :

A. Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, gouverneur de Turenne. Il fit son testament le 20 janvier 1622, légua trente francs aux pauvres de Turenne et 3,000 francs à Henri de Vassinhac, son cousin, et institua son héritière Gilberte de Vassinhac, sa sœur, à condition qu'elle se marierait *avec un gentilhomme de sa religion.* Il avait épousé Marie *de Beynac,* dont il n'eut pas d'enfants ;

B. Gilberte de Vassinhac, mariée, par contrat passé en la ville de Turenne le 19 février 1632, à noble Donat *de Salviac de Vielcastel,* écuyer, seigneur de Vielcastel, etc., fils de Pons de Salviac de Vielcastel, et d'Anne de Maleville ;

2°. Daniel de Vassinhac, } tués au service du roi ;
3°. David de Vassinhac, }
4°. Anne de Vassinhac, } mariées avant l'année 1588 ;
5°. Gabrielle de Vassinhac, }

Du second lit :

6°. Gédéon de Vassinhac, Ier du nom, seigneur et grand-bailli perpétuel de la châtellenie de Creysse, et gouverneur de la vicomté de Turenne (1). Ce seigneur embrassa les intérêts du duc de Bouillon, et prit part aux différentes entreprises de ce duc, en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, contre les ordres du roi Henri IV. Le vicomte de Turenne, en considération de son attachement et de ses services, le nomma gouverneur de Montfort et de Turenne, conjointement avec Pierre de Reignac. Ces deux seigneurs augmentèrent leurs forces, firent des levées d'argent, et se mirent en mesure d'entreprendre quelque expédition. Gédéon de Vassinhac devait se rendre maître d'Userche et de Brives, en Limosin, pendant que le duc de Bouillon s'assurerait du dévouement des gentilshommes qui s'étaient secrètement assemblés à Sales, en Périgord. Gédéon

(1) Il est fait mention de Gédéon de Vassinhac dans l'*Histoire de France* de M. de Thou, dans les *Mémoires de Sully* et dans l'*Histoire du duc de Bouillon,* année 1606, lorsque le roi envoya des troupes en Limosin pour réduire les protestants et déjouer les projets du duc de Bouillon.

exigea d'eux le serment de fidélité; mais bientôt après, plusieurs des seigneurs qui avaient trempé dans cette conspiration furent arrêtés et condamnés à avoir la tête tranchée, par les juges nommés par le roi pour l'information et la procédure qui en fut la suite. Ce jugement fut exécuté; et le même jour, 16 décembre 1605, les commissaires en rendirent un par contumace contre Gédéon de Vassinhac, qui, nonobstant cet arrêt, continua de lever des troupes dans le Limosin; il se retira ensuite, avec le duc de Bouillon, à Sedan, dont Henri IV voulut faire le siége en 1606. Ce prince arriva jusqu'à Donchery, où, ayant eu, par l'entremise de Villeroy, des conférences avec le duc de Bouillon, il se réconcilia avec ce dernier, lui accorda des lettres d'abolition et de grâce, aussi-bien qu'à Gédéon de Vassinhac; ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris le 16 avril 1606. Il nomma pour gouverneur à Sedan M. de Nettancourt, remit la citadelle au duc de Bouillon, et Gédéon de Vassinhac resta gouverneur de Turenne et commandant dans la vicomté. On ignore la date de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1631. Il avait épousé demoiselle Françoise *d'Ailly de Hontkerque*, fille de Tobie d'Ailly, seigneur de Caulincourt, de laquelle il eut trois enfants :

A. Henri de Vassinhac, gouverneur de la vicomté de Turenne, légataire d'une somme d'argent, par le testament d'Henri de Vassinhac, seigneur de Langlade, son cousin, du 20 janvier 1622. Il accompagna le vicomte de Turenne dans ses premières campagnes, et fut tué au siége de Bolduc, en 1629;

B. Gédéon de Vassinhac, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Ailly, de Creysse, etc., gouverneur de la vicomté de Turenne. Se voyant attaqué d'une griève et dangereuse maladie, qui le réduisait à l'extrémité, il fit son testament au château de Turenne le 2 février 1678, voulut être enterré dans les tombeaux de ses prédécesseurs, à Creysse, et déclara avoir eu de son mariage cinq enfants. Il avait épousé, par contrat du 21 février 1631, Elisabeth *de Rochefort-de-Saint-Angel*, demoiselle de Puychagut, fille de feu Jean de Rochefort-de-Saint-Angel, chevalier, seigneur baron de Théobon, etc., et d'Elisabeth de Royère; elle y fut assistée de haut et puissant seigneur messire Charles de Rochefort-de-Saint-Angel, chevalier, seigneur baron de Théobon, de Saint-Angel, de Moneins, et captal de Puychagut, etc., et de Charles de Rochefort, seigneur et abbé de Dalon, ses frères, de Théophile de Vins, écuyer, seigneur de la Flaunie, son oncle, de Daniel de Bourbon, écuyer, seigneur de la Roulie, son beau-frère, etc. Les enfants issus de ce mariage sont :

a. Charles de Vassinhac, mort avant l'année 1678, sans avoir été marié;

b. Susanne de Vassinhac, morte, sans alliance, en Angleterre;

c. Charlotte de Vassinhac, mariée, par contrat du 28 avril 1661,

à Henri *de la Plaze*, écuyer, seigneur dudit lieu, d'Oms, du Rouzet, etc., fils de feu Jean-Jacques de la Plaze, écuyer, et de dame Anne de Goon-de-Caylus; elle laissa une fille, mariée, en Angleterre, à M. de Moncal;

d. Anne de Vassinhac, qui épousa Jean *Andrieu*, sieur du Long, et passa aussi en Angleterre, sans doute pour cause de religion;

e. Elisabeth de Vassinhac, qui s'allia, par contrat passé au château de Turenne, le 5 octobre 1673, à noble Pierre *de Bélarcher*, habitant de la ville d'Agen, fils de feu noble Pierre de Bélarcher, écuyer, seigneur d'Arne, et d'Elisabeth Farinel;

C. Louise de Vassinhac;

7°. Hélie de Vassinhac, mort commandant une compagnie de gens de pied, au siége de Château-Thierry;

8°. Gabriel de Vassinhac, tué capitaine d'infanterie au siége d'Avesnes;

9°. Jean de Vassinhac, auteur de la *branche des seigneurs marquis* d'Imécourt, rapportée ci-après;

10°. Madelaine de Vassinhac, mariée, en 1602, à Jean *de Carolles*, seigneur de Panassou.

SEIGNEURS, puis MARQUIS D'IMÉCOURT, *en Champagne.*

XIII. Jean DE VASSINHAC, chevalier, seigneurde Vallinie, d'Imécourt, d'Alliépont, de la Malmaison, des Loges, de Sivry, de Bayonville, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, était le plus jeune des fils de Bernard de Vassinhac et de Marguerite de Vaux, sa seconde femme. Il s'attacha avec zèle aux intérêts du roi Henri IV, et, pour le récompenser des services considérables qu'il avait rendus à ce prince, le roi Louis XIII lui fit une pension annuelle de 1,000 liv., par brevet du 1er octobre 1611. Le 4 octobre 1616, Henri de la Tour, duc de Bouillon, donna pouvoir à M. de Vallinie pour se trouver à la conférence de Soissons, et y agréer en son nom tout ce qui serait accordé par le duc de Mayenne entre le duc de Guise et M. de Boissise. Jean de Vassinhac obtint du roi Louis XIII, le 20 avril 1623, un brevet de la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre, daté de Fontainebleau, et prêta serment le même jour, entre les mains de M. le duc de Chevreuse, pair et grand chambellan. Il fut aussi nommé gentilhomme de la grande fauconnerie par brevet du 2 janvier 1625; fit hommage au roi, le 19 décembre 1626, pour une partie des terres et seigneuries d'Imécourt, des hautes et basses Loges, possédées en toute justice haute, moyenne et basse, et relevantes de sa majesté,

à cause de son château de Sainte-Ménéhould; et vivait encore le 4 janvier 1655. Il avait épousé, par contrat passé à Imécourt, le 17 octobre 1614, demoiselle Anne de Vaudin, dame d'Imécourt et des Loges, en Champagne, fille de Claude de Vaudin, écuyer, seigneur d'Imécourt, des hautes et basses Loges, de Saint-Epvre et d'Alliépont, et de dame Perrette de Verdaveine : le futur époux y fut assisté de M. le duc de Bouillon (1), de Frédéric-Maurice de la Tour, prince de Sédan, de Gédéon de Vassinhac, son frère, etc. De ce mariage naquirent :

DE VAUDIN :

1°. Gédéon, dont l'article suit;

2°. Louis de Vassinhac, chevalier, seigneur de Vallinie, de la Malmaison, des Loges et de Bayonville, lieutenant de cavalerie entretenu dans le régiment Colonel-Général, puis capitaine au régiment d'Estrades. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec ses frères et sœurs, par ordonnance de M. de Caumartin, intendant en Champagne, du 29 mai 1670. Il était, suivant une revue des mois de juillet, août, septembre et octobre 1674, premier capitaine du régiment de Cornas, cavalerie. Il fut tué en Allemagne, au combat d'Altenheim-sur-le-Rhin, le 1er août 1675, étant premier capitaine et major commandant du régiment de Rurigny. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Grange-le-Mercier, près de la ville de Metz, le 22 juillet 1662, Julienne *de Streifft de Lawenstein*, fille de Jean-Rimbert de Streifft de Lawenstein, maréchal des camps et armées du roi, baron de Beaucourt, seigneur de Tailly, de Romersheim, de la Grange, etc., et de dame Anne-Judith de Schelandre. De ce mariage sont issus :

A. Jean-Rimbert de Vassinhac, chevalier, seigneur de la Malmaison, lieutenant dans le régiment de Mgr le dauphin, ensuite mestre-de-camp, marié à demoiselle N.... *de Coupigny* : sa postérité a fini à ses enfants;

B. Gédéon de Vassinhac, mort jeune;

3°. Elisabeth de Vassinhac, qui fit son testament le 25 août 1682, et mourut peu de temps après, sans alliance;

4°. Olynde de Vassinhac, qui, par acte du 21 novembre 1682, renonça à la succession d'Elisabeth, sa sœur; elle vivait encore le 16 février 1686, suivant un acte de ce jour, dans lequel elle se qualifie de dame de Sivry-lès-Buzancy.

---

(1) Il existe un pouvoir du duc de Bouillon, pour que Jean de Vassinhac se rende au congrès de Soissons, et soutienne les intérêts du parti de ce prince.

XIV. Gédéon DE VASSINHAC, qualifié *haut et puissant seigneur* (comme le furent tous ses descendants), chevalier, seigneur d'Imécourt, d'Alliépont, des hautes et basses Loges, de la Hoccardière, de la petite Chinery et de Sivry-lès-Buzancy, brigadier des armées du roi, inspecteur général de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Montmédy, obtint du roi, le 29 décembre 1651, une commission de capitaine de chevau-légers au régiment de cavalerie étrangère du maréchal de Turenne; et, le 7 décembre 1665, celle de capitaine d'une compagnie de chevau-légers de nouvelle levée. Il était capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Humières, lorsque sa majesté lui accorda, le 17 septembre 1667, un brevet de la charge de major dans ce régiment, vacante par le décès du sieur de la Haye; fut maintenu dans sa noblesse, avec Louis, Élisabeth et Olynde, ses frère et sœurs, par jugement rendu, le 29 mai 1670, par M. le Fèvre-de-Caumartin, intendant en Champagne, sur le vu de ses titres, dont le plus ancien, produit alors, est du mois d'avril 1280; et fut pourvu par le roi, le 26 février 1676, d'une commission de la charge de mestre-de-camp et capitaine de la première compagnie du régiment d'Humières, vacante par la démission du chevalier d'Humières, « en considération des services qu'il rendait à sa majesté depuis plusieurs années, même dans la charge de premier capitaine et major dudit régiment. » Il était, en la même année 1676, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom (1), et il le commandait pour le service du roi, en garnison à Strasbourg, lorsqu'il rendit hommage à sa majesté, le 11 août 1682, en présence des trésoriers de France et juges ordinaires de sa majesté, en la généralité de Champagne, pour la moitié de la terre et seigneurie des hautes et basses Loges, qu'il avait acquise des seigneur et dame d'Encourt, mouvante de sa majesté, à cause de son chastel de Sainte-Ménéhould; obtint, le 21 août 1688, un bre-

(1) Ce régiment avait été créé sous le nom de Seissac en 1672. Il devint régiment d'Imécourt en 1676, ensuite de Montauban, de Forbin en 1702, de Chepy en 1708, de Bellefonds en 1744, et de Chartres en 1758. (*État militaire* de 1762, p. 30.)

vet de la charge de brigadier de cavalerie (1); et, le premier décembre 1689, des provisions de la charge de gouverneur de la ville de Montmédy, vacante par le décès du marquis de Vaudy. Enfin, par acte passé sous seings privés, le 20 mars 1697, sa femme et lui partagèrent leurs biens par égales portions entre leurs enfants, au nombre de huit. Gédéon de Vassinhac mourut l'année suivante 1698. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Imécourt le 2 décembre 1653, dans lequel il prend le titre de très-honoré seigneur, demoiselle Claude DE POUILLY, fille de feu très-honoré seigneur messire Albert de Pouilly, chevalier, seigneur d'Inor, de Pouilly et de Luzy, et de dame Madelaine de Pouilly. De ce mariage sont issus :

DE POUILLY : d'argent, au lion d'azur.

1°. Jean de Vassinhac, chevalier, né le 4 janvier 1655, qualifié *haut et puissant seigneur,* marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, de Soiry, de Luzy, d'Amblimont, des hautes et basses Loges, de la Hoccardière et de la petite Chinery, du fief de Martin-Court, etc., mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Il devint lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Montmédy, inspecteur de cavalerie et premier sous lieutenant des chevau-légers de la garde du roi. Il fut d'abord lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Turenne, en 1672. Il fit cette campagne sous le maréchal de Turenne; entra cornette au régiment de Vins (depuis Cornas et Ruvigny) le 25 octobre de la même année, et fit également la campagne de 1673 sous M. de Turenne; combattit à Sintzheim, à Ensheim, à Mulhausen, en 1674, à Turkheim, à Altenheim, en 1675; et obtint une compagnie dans le même régiment, à la mort de son oncle, par commission du 1er septembre. Il se trouva, sous le maréchal de Luxembourg, au combat de Kokesberg et à la prise de Montbéliard, le 19 novembre 1676; à la canonnade du camp du prince Charles; au siége de Fribourg, qui se rendit, le 14 novembre 1677, au maréchal de Créquy; à l'attaque du comte de Starhemberg, retranché au pont de Rhinfeld, à l'attaque des retranchements de Seckingen, à la défaite du duc Charles, au passage de la Kintzig, à la prise d'assaut de Kehl et du château de Lichtemberg, en 1678, et à la défaite des troupes de l'électeur de Brandebourg, commandées par le général Spaen, dans les affaires des 21 et 30 juin 1679. Sa compagnie ayant été réformée le 8 août, il fut entretenu capitaine réformé à la suite du régiment Royal-Roussillon, par ordre du 15. Le marquis d'I-

(1) M. d'Hozier, dans son *Armorial général,* registre II, seconde partie, article DE MONTFORT, p. 8, dit que Gédéon de Vassinhac fut inspecteur-général de la cavalerie et maréchal-de-camp. Il y a erreur pour ce dernier grade.

mécourt leva une compagnie dans le régiment de la Valette, par commission du 8 mars 1682, et la commanda au siége et à la prise de Luxembourg, qui se rendit au maréchal de Créquy le 4 juin 1684. Il fut reçu chevalier de justice de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem le 15 août 1687, suivant des lettres du marquis de Louvois, grand-vicaire général de cet ordre, datées de Paris. Lors du rétablissement du régiment de cavalerie de son père (lequel porta dans la suite le nom de Chartres), on l'en fit lieutenant-colonel, par commission du 20 août 1688. Il servit, avec ce corps, à l'armée d'Allemagne, en 1689, sous le maréchal de Duras, qui brûla Bingen et Sintzheim, prit à discrétion Bruchsal, s'empara de Bretten, du château de Staffurt, de Dourlach, d'Etlingen et de Pforsheim. M. d'Imécourt obtint le commandement du même régiment, sur la démission de son père, par commission du 18 décembre. Il servait à l'armée de la Moselle en 1690; au siége de Mons, qui se rendit le 9 avril 1691; au siége et à la prise des ville et chateau de Namur, qui se rendirent au roi le 5 juin 1692; et au combat de Steinkerque, où le prince d'Orange fut défait par le maréchal de Luxembourg, le 3 août de la même année. Le marquis d'Imécourt devint quatrième cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde, par brevet du 23 mars 1693. Nommé brigadier par brevet du 30, il se démit de son régiment en faveur de son frère; fut employé en Alsace, par ordre du 29 octobre; servit à l'armée de Flandre en 1694, puis en Hainaut, pendant l'hiver, par ordre du 10 novembre. Devenu troisième cornette le 21 avril 1695, il servit en Flandre cette année et la suivante. Le 15 décembre 1697, il ratifia un partage fait le 20 mars précédent par ses père et mère, et par lequel le château d'Imécourt et ses dépendances lui furent assurés pour son droit d'aînesse. Il avait été nommé, le 1[er] avril de la même année, deuxième cornette des chevau-légers. Il obtint, par provisions du 9 juin, le gouvernement de Montmédy, vacant par la mort de son père, et fut employé au camp de Coudun, près Compiègne, par lettres du 13 août 1698. Il commanda à Luxembourg, sous M. d'Albergotti, par lettres du 27 février 1701, reçut, le 6 juin suivant, des lettres de service pour l'armée de Flandre, et parvint aux grades de premier cornette des chevau-légers le 1[er] janvier 1702, et de maréchal-de-camp par brevet du 29. Employé à l'armée de Flandre, par lettres du 21 avril, le marquis d'Imécourt contribua, sous le maréchal de Boufflers, à la défaite des Hollandais, sous Nimègue, le 11 juin de la même année. A l'armée d'Allemagne en 1703, il servit au siége de Brisack, sous M. le duc de Bourgogne, au siége de Landau et à la bataille de Spire, où le maréchal de Tallart défit le prince de Hesse-Cassel, le 14 novembre. Il combattit à Hochstædt, sous le même maréchal, le 13 août 1704, fut créé lieutenant général par pouvoir du 26 octobre, et deuxième sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la garde par brevet du 2 novembre.

Le marquis d'Imécourt servit, en 1705, à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Marchin, qui s'empara de Seltz, de Werdt et de Luxembourg, et fit la campagne de 1706 à la même armée, sous le maréchal de Villars. Il contribua à forcer les retranchements des ennemis, lorsqu'on les contraignit de lever le blocus du fort Louis, au mois d'avril, et concourut à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg, de Haguenau, et de l'île du Marquisat. Employé à l'armée du Rhin sous le maréchal de Villars, par lettres du 20 avril 1707, le marquis d'Imécourt concourut d'une manière active à la prise des lignes de Stolhoffen. Détaché, le 11 juin, avec 1,200 chevaux, il mit toute la Souabe à contribution, fit brûler l'abbaye de Wittengen, qui refusait le subside, évita les ennemis qui voulaient lui couper la retraite, et rejoignit l'armée au camp de Schorndorff. Il commanda encore plusieurs détachements, avec lesquels il tira des contributions dans l'arrondissement d'Heidelberg et de Manheim. Destiné à passer en Provence sous les ordres de M. le duc de Bourgogne, par lettres du 6 août, il était parti avec un corps de troupes, lorsqu'on apprit la levée du siége de Toulon par les ennemis. On lui envoya ordre de rejoindre l'armée, où il commanda un corps de troupes à Stolhoffen, depuis le 24 août, et un autre corps à Bihel, depuis le 8 octobre jusqu'à la fin de la campagne. M. d'Imécourt eut sous ses ordres un corps séparé, à la même armée, sous le maréchal de Berwick, en 1708, et commanda, pendant l'hiver, à Lauterbourg. Il continua de servir, à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Harcourt, en 1709 et 1711. On lui donna, par commission du 20 février 1712, le commandement dans le duché de Luxembourg, vacant par la mort du comte de Druy, commandement qu'il conserva jusqu'à l'évacuation de cette place. Il devint premier sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers le 18 juin 1718; se démit de cette place le 3 août 1719; et se retira dans son gouvernement de Montmédy, où il est mort au mois de mars 1745 (1), après avoir fait son testament olographe le 1er février précédent ;

2°. Louis-François de Vassinhac, né le 1er novembre 1656, abbé de Moureilles, au diocèse de Maillezais, en 1685, nommé par le roi abbé commendataire de la Chalade, au diocèse de Verdun, le 6 avril 1692, chanoine de Notre-Dame de Reims, et grand prévôt de la collégiale de Montfaucon;

3°. Daniel-Henri (nommé aussi Henri-Daniel) de Vassinhac d'Imécourt,

---

(1) *Voyez* le dépôt de la guerre, les Mémoires du temps, l'*Histoire de la maison du Roi*, par l'abbé le Pippre de Nœufville, tome II, p. 57; la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. IV, p. 557; la *Gazette de France*, etc., etc.

écuyer, seigneur d'Alliépont, né le 27 novembre 1657, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, ensuite brigadier d'armée et lieutenant des gardes-du-corps de la compagnie écossaise. Il commença à servir comme cadet dans le régiment de son père dès l'an 1669, fut fait cornette de sa compagnie en 1672, ensuite lieutenant en 1675. Lorsque son père fut pourvu du régiment de Seissac, il passa dans ce corps avec sa compagnie, qui fut la première du régiment. En 1678 on le fit capitaine. Réformé en cette même année, il fut entretenu capitaine à la suite de la compagnie du marquis d'Imécourt, et eut ordre, en 1682, de lever une compagnie de cavalerie, qui fut incorporée dans le régiment Dauphin, d'où il sortit, en 1689, pour passer lieutenant-colonel du régiment d'Imécourt, appartenant à son frère aîné. Il se trouva, en 1690, à la bataille de Fleurus, où il se distingua, ainsi qu'à celles de Steinkerque et de Nerwinde; et, lorsque le roi nomma son frère à une cornette de chevau-légers de la garde, il eut son régiment, à la tête duquel il donna souvent de grandes marques de valeur, jusqu'à la paix de Ryswick. Louis XIV, instruit de sa capacité et de son expérience dans l'art militaire, et connaissant sa famille, lui donna une enseigne dans la compagnie écossaise en 1702, après la retraite de M. de Saint-Viance. Il obtint ensuite une lieutenance, la même année, à la mort de M. de la Motte-Wateville. Il se trouvait alors le plus ancien des enseignes; et, par une faveur extraordinaire, le roi lui permit, en 1703, de vendre son régiment au marquis de Montauban. Il fut créé brigadier de cavalerie, et, en 1706, commanda, en cette qualité, toute la maison du roi à la bataille de Ramillies, où il chargea les ennemis avec intrépidité, donnant tête baissée dans leurs escadrons, sans examiner leur nombre, et perça, à la tête des gardes, jusqu'à la quatrième ligne; aussi fut-il mortellement blessé dans la mêlée en combattant avec un courage et un sang-froid qui furent admirés de toute l'armée. Il mourut à Namur, regretté du roi, de la cour et de la ville, tant pour son courage que pour son mérite, qui l'auraient fait parvenir aux premières dignités de la guerre, si la mort n'eût tranché le fil de ses jours dans un temps où il devait tout espérer (1);

4°. César-Hector, qui a continué la descendance;

5°. Frédéric-Albéric de Vassinhac, né le 25 novembre 1660, major du régiment de dragons de la Lande, puis mestre-de-camp de cavalerie, tué à la bataille de Fleurus le 1er juillet 1690;

---

(1) Voyez l'*Abrégé chronologique de l'origine, des progrès et de l'état actuel de la maison du Roi, et de toutes les troupes de France,* par Simon Lamoral le Pippre de Nœufville, t. I, *Compagnie écossaise,* p. 69.

6°. Antoine-Innocent de Vassinhac d'Imécourt, chevalier, seigneur d'Inor, de Soiry, et autres lieux, né le 12 décembre 1661, qui fut tué étant premier capitaine du régiment d'Imécourt. Il est rappelé, avec ses deux filles, dans le partage de la succession de Daniel-Henri, son frère, du 7 juin 1733. Il laissa de Françoise *de Jacquesson*, son épouse, décédée au mois de janvier 1679 :

A. Jean de Vassinhac, chevalier, mineur, et mis sous la tutelle de son père et sous la curatelle de Charles de Jacquesson, son oncle maternel, par acte du 23 mars 1699;

B. Marie-Claude de Vassinhac, épouse de messire François-Charles-Hyacinthe-Henri, marquis *de Nettancourt-Vaubecourt*, seigneur de Neuville-sur-Orne, capitaine au régiment de Mestre-de-Camp-Général, cavalerie ;

C. Claude-Éléonore de Vassinhac, mariée à Charles-Gabriel *de Montheval*, chevalier, seigneur du Mesnil-la-Tour et de Mauvage, brigadier des armées du roi;

7°. Jean-Bernard (1), chevalier de Vassinhac, maréchal-de-camp, né le 27 janvier 1663. Il fut d'abord lieutenant et aide-major du régiment de Picardie le 14 janvier 1689; fit les campagnes de 1690, 1691 et 1692 en Allemagne, sous le maréchal de Lorges, Mgr le Dauphin et le même maréchal. Nommé colonel du régiment d'infanterie de Cotentin à sa création, par commission du 4 janvier 1693, il le commanda sur les côtes jusqu'à la paix de 1698, ensuite aux combats de Carpi et de Chiari en 1701. Créé brigadier d'infanterie par brevet du 29 janvier 1702, le chevalier de Vassinhac se distingua particulièrement à la défense de Crémone le 1er février suivant, et fut employé, en sa qualité de brigadier, par lettres du 21 du même mois. Il se trouva à la bataille de Luzzara, à la prise de cette place et de Borgoforte dans le cours de la même année, puis au combat de Castelnovo de Bormia en 1703. Passé colonel du régiment d'Auvergne, par commission du 1er avril de cette année, il se démit du régiment de Cotentin, commanda celui d'Auvergne à la marche du Trentin et au combat de San-Benedetto, en la même année, puis aux siéges de Verceil et d'Yvrée en 1704. Il exerça, pendant quelques mois, la charge de major-général de l'infanterie de l'armée d'Italie, commandée par M. de Vendôme, fut créé maréchal-de-camp par brevet du 26 octobre, se distingua au siége de Verue, en Piémont, et y fut tué le 26 décembre

---

(1) Il est nommé Jean-Louis dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard, t. VI, p. 574.

1704. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1700, demoiselle Claude *de Saint-Quentin*, dont il eut une fille unique nommée :

Anne-Claude de Vassinhac; elle fut mariée à Henri-Ange, comte *d'Aspremont*, chevalier, seigneur de Baricourt, Laubrelle, etc. Le roi fit don à cette dame, dans son contrat de mariage, de la somme de 30,000 livres, et d'une pension en considération des services de son père ;

8°. Rimbert ou Rambert-Alexandre de Vassinhac, capitaine et major du régiment d'Imécourt, né le 12 septembre 1670, tué lieutenant de cavalerie à la bataille de Fleurus en 1690 ;

9°. Philippe-Anne de Vassinhac, appelé le chevalier d'Imécourt, né le 5 décembre 1672, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, ensuite du régiment de Montgommery en 1705, blessé mortellement à Asti, en Italie, commandant une brigade de carabiniers (1). Par son testament du 8 novembre, il nomma le marquis d'Imécourt, son frère aîné, son légataire universel, et décéda à la chartreuse d'Asti, où il avait été transporté du champ de bataille ;

10°. Madelaine de Vassinhac, mariée 1° à Charles *de Maillard*, seigneur de Landreville, capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de Mgr. le duc de Bourgogne ; 2° à N.... *de Maillard*, baron de Landres, en Champagne, et de Haneffe, au pays de Liége. Madelaine de Vassinhac vivait encore en 1733.

XV. César-Hector DE VASSINHAC-D'IMÉCOURT-LA-LOGE, marquis d'Imécourt, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, naquit en 1658. Il passa par tous les degrés de la hiérarchie militaire, fut d'abord volontaire dans la compagnie de son père, au régiment d'Humières en 1672, servit en Hollande sous le grand Condé, à la prise de Wesel, à celle d'Emerick, au passage du Rhin, à la prise de l'île et de la ville de Bommel, à celles d'Unna, de Camen, d'Altena, de Zoest, de Zoester et de Bielefeldt, en 1673. L'année suivante, il combattit à Sintzheim, à Ensheim et à Mulhausen, puis à Turckheim, au mois de janvier 1675. Devenu cornette au même régiment par brevet du 4 mars suivant, il continua de servir en Allemagne, combattit à Altenheim, après la mort du maréchal de

(1) *Histoire de la Milice française*, par le P. Daniel, in-4°, t. 2, p. 478.

Turenne, et contribua à faire lever aux ennemis les siéges de Haguenau et de Saverne. M. d'Imécourt servit aux siéges de Valenciennes, de Cambray et de sa citadelle en mars et avril 1677; puis au siége d'Ypres et à la sanglante bataille de Saint-Denis, près Mons, où M. de Luxembourg repoussa, le 14 août 1678, le prince d'Orange, qui l'avait surpris, quoique la paix fût signée depuis trois jours. Après la réforme, il fut fait lieutenant de la compagnie de son père au régiment de la Valette, par lettres du 15 août 1679. Il leva une compagnie au régiment Dauphin, cavalerie, par commission du 7 mai 1682, et servit à l'armée de Flandre qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684. Sa compagnie ayant été réformée par ordre du 26 septembre de la même année, il en leva une nouvelle dans le régiment de son père, lors de son rétablissement, le 20 août 1688; servit avec ce régiment à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Duras, en 1689; se trouva à la bataille de Fleurus, le 1er juillet 1690; au siége de Mons, sous M. de Boufflers, puis à l'armée de la Moselle en 1691; au siége et à la prise des ville et château de Namur les 3 et 5 juin 1692, au combat de Steinkerque, le 3 août, et au bombardement de Charleroy, au mois d'octobre. M. d'Imécourt fut nommé lieutenant-colonel du même régiment, lorsque son frère en fut fait mestre-de-camp, par commission du 24 mai 1693. Il combattit à Nerwinde, et servit au siége de Charleroy en cette année; fit les campagnes de 1694 et 1695 à l'armée de Flandre, et celles de 1696 et 1697 à l'armée de la Meuse, enfin celle de 1701 à l'armée d'Allemagne. Passé avec son régiment en Italie en 1702, il combattit à Luzzara le 15 août de la même année, et à Castelnovo de Bormia en 1703. On lui donna rang-de-mestre de camp de cavalerie par commission du 1er juillet. Au mois d'octobre, M. d'Imécourt contribua à la défaite du général Visconti, ainsi qu'à la prise d'Asti et à la soumission de Villeneuve d'Asti, au mois de novembre. Il se trouva aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de sa citadelle en 1704; au siége de Vérüe, et à la bataille de Cassano le 16 août 1705. Créé brigadier, par brevet du 7 mars 1706, il concourut à la victoire remportée sur le comte de Reventlau à Calcinato le 19 avril, et se trouva au siége et au combat de Turin le 7 septembre. Employé à l'armée des frontières du Dauphiné, par lettres du 20 avril 1707, et à l'armée de Pro-

vence par autres lettres du 16 août, sous le maréchal de Tessé, M. d'Imécourt contribua à forcer le duc de Savoie et le prince Eugène à lever le siége de Toulon le 22 août. Il servit sur la même frontière sous le maréchal de Villars en 1708, et à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Harcourt en 1709, et commanda dans la Tarentaise, le Chablais et le Faucigny pendant l'hiver de 1709 à 1710. Par ordre du 25 octobre, il fut encore employé en Allemagne, où il fit les campagnes de 1710 et 1711. On lui donna, par commission du 17 octobre, un régiment de cavalerie de son nom qu'il commanda sur les lignes de la Lautern pendant l'hiver, par ordre du 28 de ce mois. Passé à l'armée de Roussillon sous le comte de Fiennes, en 1712, il battit dans plusieurs rencontres les révoltés de la Catalogne, revint en Allemagne en 1713, et se trouva aux siéges et prises de Landau et de Fribourg aux mois d'août et de novembre. Son régiment ayant été réformé par ordre du 10 novembre 1713, il fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment de la Trémoille (depuis Balincourt), et fut employé en qualité de brigadier au camp de la Haute-Meuse, sous le marquis de Coigny, par lettres du 2 mai 1714. Le marquis d'Imécourt fut promu au grade de maréchal-de-camp, par brevet du 8 mars 1718. Il se démit alors de sa compagnie. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi, par pouvoir du 20 février 1734 (1). Le marquis d'Imécourt rendit trois hommages au roi, en sa chambre du domaine en Champagne, à Châlons, le premier, le 17 juin 1722, à raison de sa terre et seigneurie d'Imécourt, mouvante de sa majesté à cause de son château de Sainte-Ménéhould, terre qui lui appartenait, comme donataire, par son contrat de mariage, de Jean de Vassinhac d'Imécourt, gouverneur de Montmédy; le second, le 29 novembre 1731, pour sa terre et seigneurie des hautes et basses Loges; et le troisième, conjointement avec Innocent-Marie, son fils, le 19 août 1739, pour la terre et seigneurie de Sivry-lès-Busancy; partagea, par acte passé le 7 juin 1733, avec Jean, son frère, et Madelaine, sa sœur, la succession de Daniel-Henri, leur frère, et mourut le 13 décembre 1743, âgé de 85 ans.

(1) *Chronologie historique militaire* de Pinard, t. V, p. 125.

GÉROTEAU :

DE SERCEY : d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 roses du champ.

Il avait été marié deux fois : 1°, avant l'année 1686, avec N.... GÉROTEAU ; 2°, par contrat passé au château de Mercey, le 26 août 1715, avec demoiselle Innocente DE SERCEY, fille de Jacques de Sercey, chevalier, seigneur de Mercey, Saint-Prix, Largillias, etc., et de dame Louise de Pouilly. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Alexie-Madelaine de Vassinhac d'Imécourt, abbesse de Juvigny, au diocèse de Trèves, née en 1686 ; elle fit ses vœux le 14 septembre 1703. L'abbaye de Juvigny étant venue à vaquer, elle en fut élue abbesse d'une voix unanime le 18 mars 1711, quoiqu'elle ne fût alors âgée que de vingt-cinq ans ; obtint ses bulles le 3 des nones de mai, et reçut la bénédiction le 30 août. Elle mourut le 17 juillet 1777, à l'âge de quatre-vingt-onze ans ;

2°. N.... de Vassinhac, religieuse de Saint-Pierre, à Reims ;

3°. Louise de Vassinhac d'Imécourt, mariée avec Louis *d'Ivory*, chevalier, seigneur de Lamet ;

Du second lit :

4°. Jean de Vassinhac d'Imécourt, qui obtint du roi un brevet de cornette en la compagnie de Brancas, dans le régiment de cavalerie de Noailles, daté de Fontainebleau, le 25 novembre 1733 ; fut pourvu par sa majesté, le 14 mars 1735, d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la démission du sieur de Termes, et mourut avant le 16 janvier 1737 ;

5°. Innocent-Marie, dont l'article suit ;

6°. Élisabeth de Vassinhac, religieuse à Juvigny ;

7°. Louise-Victoire de Vassinhac, qui fut nommée co-adjutrice d'Alexie-Madelaine, sa sœur, abbesse de Juvigny, le 26 octobre 1772, et lui succéda en 1777. Elle est morte en 1808 (1) ;

8°. Marie-Anne-Scolastique de Vassinhac d'Imécourt, mariée à Charles *de Maillard*, baron de Landres, son cousin-germain.

XVI. Innocent-Marie DE VASSINHAC, chevalier, marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, des hautes et basses Loges, de Luzy, de

(1) On peut citer, comme un fait assez remarquable, que cette dame, ainsi que sa sœur aînée du premier lit, ont été revêtues du titre d'abbesses de Juvigny pendant l'espace de près d'un siècle.

Sivry-lès-Buzancy, d'Amblimont, etc., colonel du régiment de Périgord, fut fait enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Champagne par lettres du roi du 15 mai 1734, et lieutenant de la compagnie de Sannois, dans le régiment de Champagne, le 20 août suivant; fut pourvu, le 16 janvier 1737, d'une commission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Ancezune, vacante par la mort de M. d'Imécourt, son frère; fit hommage, avec César-Hector, son père, le 19 août 1739, à S. M. pour une partie de la seigneurie de Sivry-lès-Buzancy; obtint du roi, le 1er décembre 1745, une commission de la charge de colonel du régiment d'infanterie de Périgord, vacante par le changement de M. le marquis de Mailly à celle de colonel d'un autre régiment; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du roi, datées de Bruxelles le 16 juin 1747, et mourut le 5 septembre suivant, à l'âge de 27 ans, des suites des blessures qu'il avait reçues à l'affaire de l'Assiette, le 19 juillet de la même année, après avoir fait son testament le même jour, 19 juillet. Le marquis d'Imécourt fut enterré à Briançon. Il avait épousé, par contrats passés les 15, 19 et 21 mars 1738, demoiselle Marie-Thérèse DE CUSTINE, née comtesse de Wiltz, baronne de Meissembourg, et comtesse de Brandeville, du chef de Marguerite d'Allamont, sa trisaïeule (1), fille de haut et

DE CUSTINE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, accostée de 2 cotices du même, qui est *de Custine*; aux 2 et 3 de sable, semés de fleurs de lys d'argent, qui est *de Lombre*; sur le tout d'or, au chef de gueules, qui est *de Wiltz*.

---

(1) Parmi les plus anciens chevaliers du Luxembourg, on compte avec raison les seigneurs de Wiltz, qui se distinguèrent jadis par leurs libéralités envers les églises et les monastères. On ne peut marquer au juste l'origine de cette maison, tant elle est ancienne; elle est connue dès le dixième siècle, puisque nous lisons qu'un seigneur de ce nom épousa, vers l'an 980, Clémence, fille d'Arnould, premier comte de Chiny, et que de ce mariage sortirent plusieurs enfants qui illustrèrent sa postérité. En l'année 1192, vivait Wautier de Wiltz et de Beffort, ou de Beauffort, dont le neveu s'appelait Wautier de Meissembourg; et, au siècle suivant, Frédéric de Wiltz vendit la terre de Dale à la comtesse Ermesinde, souveraine de Luxembourg. L'an 1256, un autre Wautier de Wiltz fit une donation à l'abbaye d'Heinenerode. Wautier de Wiltz blessa le duc de Brabant à la bataille de Woeringen, en 1288. Les auteurs de cette maison portaient autrefois le titre de barons; mais la baronnie de Wiltz a été érigée en comté l'an 1629, en faveur de Jean, baron de Wiltz, gouverneur de Thionville, et ensuite de Limbourg. Beauffort, ou Beffort, était le nom d'une branche cadette de la maison de Wiltz;

puissant seigneur messire Charles-Ferdinand de Custine, chevalier, seigneur et comte de Wiltz, baron d'Auflance et du Fay-Billot, seigneur de Villers-le-Rond, de Raisdorff, d'Allamont, de Dompierre, de Malandry, de Bittbourg, etc., et de haute et puissante

---

sa terre et son château étaient situés près d'Epternach ; elle portait pour armes, comme les barons de Wiltz : *d'or, au chef de gueules*, mais *brisé d'un lambel d'argent à cinq pendants*. Elle a eu plusieurs chevaliers de l'ordre Teutonique, et un grand-maître, nommé Charles de Beffort, qui fit bâtir la ville de Christmemme, en Lithuanie.

Cette maison s'est éteinte dans la personne de Marguerite de Wiltz, qui épousa, à Bruxelles, en 1656, Christophe de Custine, baron d'Auflance, etc., fils de Louis de Custine et de Marguerite d'Allamont, à la charge par lui et ses descendants de prendre le nom et les armes de Wiltz, le comté de Wiltz ayant été érigé en faveur de tous les enfants à naître, les filles au défaut des mâles.

La postérité de Christophe de Custine s'est continuée jusqu'à son arrière-petit-fils, Théodore de Custine, comte de Wiltz et de Louppy, baron d'Auflance et de Meisembourg par sa mère, dont la sœur, Marie-Thérèse de Custine, née comtesse de Wiltz et comtesse de Brandeville, a épousé, comme il a été dit, Innocent-Marie de Vassinhac, marquis d'Imécourt, et a réuni tous les biens et les titres de sa famille. Elle possédait le comté de Brandeville du chef de sa trisaïeule, Marguerite d'Allamont, ce comté ayant été érigé, le 11 décembre 1652, pour les filles au défaut des mâles, par Philippe IV, roi d'Espagne, en faveur de Théodore d'Allamont, gouverneur de Montmédy pour les Espagnols.

Quant à la terre de Louppy, elle a été acquise par M. le comte de Wiltz, frère de la marquise d'Imécourt, lequel, n'ayant pas d'enfants, en a fait donation à son neveu, le vicomte d'Imécourt, par son contrat de mariage, avec clause de substitution. Les lettres de confirmation du comté de Louppy portent que l'érection est renouvelée, tant pour le comte de Wiltz que pour ses hoirs et successeurs, en ligne directe et collatérale.

On a dit plus haut que les seigneurs de Wiltz avaient porté le titre de barons jusqu'à l'érection de leur baronnie de Wiltz en comté, en 1629. Les motifs de cette érection, rapportés dans les lettres-patentes du roi Philippe IV, ont paru si honorables pour cette maison, qu'on a cru pouvoir les insérer ici textuellement.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Aragon, des » Deux-Siciles, etc.... Nous ayant été faict rapport des bons et aggréables ser- » vices que, par longues années, a faict à nos prédécesseurs et à nous nostre cher » et féal messire Jean, baron de Wiltz, de notre conseil de guerre, et gouverneur » de Thionville, tant en ladicte charge, qu'il a exercée pendant l'espace de vingt » années avec toute fidélité et satisfaction, qu'auparavant en plusieurs expéditions

dame Marie-Xavière d'Arnoult, baronne de Meissembourg. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Marie de Vassinhac d'Imécourt, mort jeune ;

2°. Marie-Charles-Ferdinand de Vassinhac, comte d'Imécourt et de Brandeville, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 13 décembre 1743. Il servit en qualité de mousquetaire de la garde ordinaire du roi, depuis le 26 janvier 1761 jusqu'au 8

» militaires, en noz Pays-Bas, et aultres affaires d'importance et confiance, ayant, » pour ce, faict plusieurs voyages à ses propres frais, tant à la cour de Bruxelles » qu'ailleurs, en tout quoy il s'est fort louablement acquitté de son debvoir, à » l'imitation de ses ancestres et parents, qui se sont toujours emploiéz avec beau-» coup de zèle au service de leurs princes souverains, nosditz prédécesseurs ; et » dernièrement feu son père, lequel, pendant les derniers troubles de nosditz » Pays-Bas, et durant l'absence du feu comte de Mansfelt hors de son gouverne-» ment de la province de Luxembourg, et arresté par les estats-généraulx desditz » pays, lors désobeyssants à notre couronne, fit tout bon debvoir pour maintenir » ladicte province en la deue obéyssance, nonobstant qu'il fût sollicité avec beau-» coup d'importunité par lesditz estats, pour employer à leur faction, masquée de » l'intention et service de feu le roi Philippe II, nostre très-honoré grand-père, » de glorieuse mémoire, le crédit et l'autorité qu'il avait en icelle province. A » quoy, combien que plusieurs génèraulx se fussent laissé porter, il demeura » néanmoins toujours ferme et constant, continuant en son debvoir, avec toute » fidélité. A laquelle cause il fut puis après par sadicte majesté honoré de plu-» sieurs charges très-importantes qu'il exerça au grand contentement et satisfac-» tion de ses souverains ; s'estant aussi trouvé ès-siéges de Metz et bataille de » Saint-Quentin, qu'il fit monstre de son courage et valeur. Et à son exemple, » son fils aisné, après avoir servy par l'espace de trois ans, en qualité de gentil-» homme de la bouche à feu le roy notredit grand-père, se mit à suivre les guer-» res contre les François, où il fut faict prisonnier, et receut différentes blessures, » desquelles finalement il mourut. Comme de mesme ledit messire Jean, baron » de Wiltz, avec son frère maisné, gentilhomme de la bouche de notre très-cher » et très-amé bon oncle l'archiduc Albert, que Dieu ait en gloire, en ont reçeu » plusieurs, dont le dernier en demeura estropié de son bras droit. Considéré en » oultre que ladicte maison de Wiltz a prins son origine et extraction des marquis » et comtes d'Arlon, et Chiny, s'estant sesdits prédécesseurs par cy-devant intitu-» lez seigneurs hauts voûez du marquisat dudict Arlon, et que d'ailleurs ledict » baron de Wiltz a prins alliance avec la fille du marquis d'Ogliani, de la maison » de Rye. Pour ce est-il que, etc.... Donné en nostre ville de Madrid, royaulme » de Castille, le trente-uniesme jour du mois de may, l'an de grâce 1629. »

février 1762, époque à laquelle il obtint la charge de cornette de la compagnie de Pouilly dans le régiment Royal, cavalerie; rendit hommage avec son frère et sa sœur, au roi, le 22 septembre 1762, pour une partie de la seigneurie de Sivry-lès-Buzancy, et donna à S. M le dénombrement de sa terre des Loges le premier jour de l'année suivante; obtint du roi, le 1er mars 1763, une commission de capitaine d'une compagnie dans le même régiment Royal, cavalerie, vacante par la mort de M. de Maillard de Landres, et, le 25 août 1767, reçut un brevet de la charge d'aide-major du même régiment. Il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er février 1779, puis mestre-de-camp de cavalerie, et est décédé le 21 janvier 1780, colonel en second du régiment Royal, cavalerie;

3°. Marie-Louis-Charles, qui a continué la descendance;

4°. Marie-Henriette de Vassinhac d'Imécourt, mariée, le 2 décembre 1762, à Albert-Louis, baron *de Pouilly* et de Chaufour, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment Royal, ensuite colonel du troisième régiment des chevau-légers.

XVII. Marie-Louis-Charles DE VASSINHAC D'IMÉCOURT, vicomte d'Imécourt, chevalier, comte de Brandeville et de Louppy, seigneur d'Inor, de Sivry, de Luzy, d'Allamont, d'Amblimont, d'Alliépont, des hautes et basses Loges, de la Hoccardière, de la petite Chinery, du fief de Martincourt, etc., mestre-de-camp de cavalerie, premier lieutenant des gendarmes de la Reine, puis major du corps de la gendarmerie en 1785, gentilhomme d'honneur de monseigneur comte d'Artois, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qualifié *haut et puissant seigneur*, était entré au service à l'âge de seize ans dans le régiment Royal, cavalerie; avait été nommé guidon dans la gendarmerie le 18 août 1771; et, après avoir passé successivement par les grades expliqués ci-dessus, avait été brévеté colonel le 1er avril 1776. Le vicomte d'Imécourt est décédé à Paris le 3 mars 1786, âgé de trente-neuf ans. Il avait épousé, par contrat du 1er juin 1778, demoiselle Charlotte-Ferdinande DE CHAUVELIN, dame pour accompagner madame Elisabeth de France, fille de Claude-François, marquis de Chauvelin, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, noble Génois, gouverneur d'Huningue, maître de la garderobe du roi, et son ambassadeur à la cour de Sardaigne, et de dame Agnès-Thérèse Mazade. De ce mariage sont issus:

DE CHAUVELIN: d'argent, au chou sauvaget erracé de sinople, à la bisse d'or, entravaillée à la tige du chou.

1°. Charles-Gédéon-Théodore, dont l'article suit;

2°. Charles-Ferdinand-Théodore de Vassinhac d'Imécourt. Il a fait comme volontaire la campagne de Hollande de 1805 auprès du prince Louis, général en chef de l'armée du Nord; a rejoint le quartier-général de Napoléon lors de la campagne de Prusse; fut attaché avec la même qualité à l'état-major du maréchal Lefebvre, est nommé sous-lieutenant au septième régiment de hussards, faisant près du maréchal les fonctions d'aide-de-camp. Il a été tué au siége de Dantzick dans une sortie, le 13 avril 1807, et a été inhumé dans l'église de l'abbaye d'Oliva;

3°. Françoise-Henriette-Marie-Louise de Vassinhac d'Imécourt, mariée, le 23 janvier 1804, avec Amédée-Marie, marquis *de Clermont-Tonnerre*, comte de Thoury, colonel d'état-major, commandant en second et directeur des études à l'école spéciale d'application du corps royal d'état-major, fils de Charles-Louis-Nicolas, marquis de Clermont-Tonnerre, comte de Thoury, capitaine au régiment Royal-Navarre, cavalerie, et de Victoire-Césarine d'Estourmel.

XVIII. Charles-Gédéon-Théodore DE VASSINHAC, comte D'IMÉCOURT, pair de France, est entré sous-lieutenant dans la première compagnie des mousquetaires en 1814. Il a suivi le roi au 20 mars 1815, et a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Licencié avec la compagnie à Saint-Pol, il a rejoint l'armée des princes, et est rentré en France et à Paris à la suite du roi. Lorsque les compagnies rouges ont été supprimées, il est passé à l'état-major de la garde comme lieutenant-colonel, et a été nommé successivement colonel, officier de la Légion-d'Honneur et membre du comité consultatif d'état-major. Il a présidé le collége départemental de la Meuse en 1823 et 1827, a été nommé député à la chambre septennale, est membre du conseil général du département, et a été nommé, le 9 janvier 1824, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et pair de France le 5 octobre 1827. Le comte d'Imécourt a épousé, en 1808, demoiselle Albertine-Constance-Philippine-Joséphine DE SAINTE-ALDEGONDE, fille de très-haut et très-puissant seigneur, messire Louis-Charles, comte de Sainte-Aldegonde, de Noircarme, d'Hulst et du Saint-Empire Romain, marquis de Colembercq, lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie d'Havré, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de très-haute et très-puissante dame Marie-Madelaine-Joséphine du Bouchet-de-Sourches de Tourzel, fille

DE SAINTE-ALDEGONDE: d'hermine, à la croix de gueules, chargée de cinq quintefeuilles d'or.

de madame la duchesse de Tourzel, née de Croy d'Havré, gouvernante des enfants de France. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Ferdinand-Philippe, né le 19 septembre 1808 ;
2°. Charles-Edmond-Marie, né le 12 juin 1812 ;
3°. Charles-Louis-Xavier, né le 2 décembre 1814 ;
4°. Arthur-Charles-Paul, né le 30 décembre 1816;
5°. Charlotte-Henriette-Louise-Juliette, née le 3 avril 1819.

NOTICES

SUR DES

MAISONS SOUVERAINES.

Ces Notices, rédigées, en l'année 1778, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, sont extraites du t. IV, pp. 659 et suivantes, des Registres manuscrits du cabinet des Ordres de S. M., registres tous écrits de la main de M. Berthier, premier commis de ce cabinet, restés inédits jusqu'à présent et existants aux archives de M. de Courcelles.

L'autorité attachée aux opinions de M. Chérin nous impose le devoir de reproduire ici fidèlement son texte; mais, comme ce généalogiste s'est arrêté dans chaque Notice à l'année 1778, nous présenterons à la suite de son texte le tableau de l'état actuel de chaque maison.

MAISON D'ANHALT.

« La maison d'Anhalt est l'une des plus anciennes de l'Allemagne : » plus on se rapproche de son origine, plus on y trouve de traces de sa » première grandeur. Elle a possédé les électorats de Saxe et de Brandebourg, deux siècles avant les maisons qui les occupent aujourd'hui ; et » les auteurs les plus véridiques (1) s'accordent à lui donner pour chef :

» Albert, surnommé l'Ours, comte d'Ascanie (2), à qui l'empereur » Conrad III donna, en 1142, l'investiture de la marche de Brandebourg,

(1) Heiss, *Histoire de l'Empire;* Puffendorf, *Histoire de l'univers;* Spener, *Theatrum nobilitatis Europæ*, etc.; l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne;* l'*Art de vérifier les dates.*

(2) Fils d'Otton le Riche, comte de Ballenstædt, mort en 1123, et d'Élika, fille de Magnus, dernier duc de Saxe du sang des Billüng, et petit-fils d'Esicon V, comte d'Ascanie. (*Note de M. de Courcelles.*)

» soustraite alors à la domination du duché de Saxe. Ce prince, fondateur de la ville de Berlin, et à qui le margraviat de Brandebourg doit son premier lustre (1), donna naissance à deux fils qui jouèrent un grand rôle dans l'histoire de l'Empire.

» L'aîné (Otton Ier) continua la branche des margraves, depuis électeurs de Brandebourg, jusqu'à l'extinction de cette branche en 1322.

» Bernard, le second de ces fils, investi, en 1180, du duché de Saxe, lors de la proscription de Henri le Lion, de la maison de Brunswick, épousa la sœur de Woldemar Ier, roi de Danemark. Il est l'auteur de la branche électorale de Saxe et de celle des princes d'Anhalt. De la première, qui n'a subsisté que jusqu'en 1422, étaient issus les ducs de Saxe-Lawenbourg, éteints à la fin du 17e siècle.

» Henri, comte d'Ascanie, fils puîné de Bernard, soutint de ses armes le parti de l'empereur Frédéric II, qui, en 1218, le créa prince d'Anhalt, dont il transporta le nom et le titre à ses descendants.

» Cette branche eut moins d'éclat que les aînées. A l'extinction de celle des électeurs de Brandebourg en 1322, Albert II, prince d'Anhalt, réclama, mais toujours vainement, les droits qu'il avait sur cette importante succession. Les tentatives des ducs de Saxe-Lawenbourg n'eurent pas plus de succès un siècle après, lors de l'extinction de la branche électorale de Saxe. Les empereurs déclarèrent ces titres et les domaines qui en dépendent dévolus à l'Empire, et en disposèrent en faveur des maisons qui les possèdent de nos jours depuis cette époque. La maison d'Anhalt, malgré ses protestations, n'a jamais tenu que le rang de prince en Allemagne.

» Joachim-Ernest, prince d'Anhalt, issu d'Albert II, au Ve degré, rassembla la plupart des domaines de sa maison, jusque là divisés par des alliances ou des partages ; il introduisit dans ses états la religion réformée, et mourut en 1586. Ce prince fut père de quatre fils, auteurs des quatre branches qui subsistent.

» Sophie-Auguste-Frédérique, impératrice de Russie, est de celle d'Anhalt-Zerbst, la dernière de ces branches. »

---

(1) Puffendorf, etc.; l'*Art de vérifier les dates*.

PREMIÈRE BRANCHE.

ANHALT-DESSAU.

Léopold-Frédéric-François, premier duc d'Anhalt-Dessau, né le 10 août 1740, marié, le 25 juillet 1767, avec Louise-Henriette-Wilhelmine, fille de Henri, margrave de Brandebourg-Schwedt, est décédé le 9 août 1817. Il n'a laissé qu'un fils :

Léopold-Frédéric-François, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau, né le 27 décembre 1765. Ce prince a épousé, le 12 juin 1792, Christine-Amélie, princesse de Hesse-Hombourg, née le 29 juin 1774, fille du landgrave Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien, laquelle est restée veuve le 25 mai 1814. De ce mariage sont issus :

1°. Léopold-Frédéric, dont on parlera plus bas ;
2°. Georges-Bernard, prince d'Anhalt, né le 21 février 1796, lieutenant-colonel au service d'Autriche, marié, le 6 août 1825, à Caroline-Auguste-Louise-Amélie, fille du prince Charles-Gunther *de Schwarzbourg-Rudolstadt;*
3°. Frédéric-Auguste, prince d'Anhalt, né le 23 septembre 1799, capitaine de cavalerie au service d'Autriche ;
4°. Guillaume-Woldemar, prince d'Anhalt, né le 29 mai 1807 ;
5°. Amélie-Auguste, princesse d'Anhalt, née le 18 août 1793, mariée, le 15 avril 1816, à Frédéric-Gunther, prince *de Schwarzbourg-Rudolstadt ;*
6°. Louise-Frédérique, princesse d'Anhalt, née le 1er mars 1798, mariée, le 8 février 1818, à Gustave-Adolphe-Frédéric, prince *de Hesse-Hombourg.*

Léopold-Frédéric, aujourd'hui duc souverain d'Anhalt-Dessau, né le 1er octobre 1794, a succédé à son aïeul, le duc Léopold-Frédéric-François, le 9 août 1817. Il a épousé, le 18 avril 1818, Frédérique-Wilhelmine-Louise-Amélie, princesse de Prusse, née le 30 septembre 1796, fille du prince Frédéric-Louis-Charles, et en a eu :

Frédérique-Amélie-Agnès, princesse d'Anhalt, née le 24 juin 1824.

SECONDE BRANCHE.

ANHALT-BERNBOURG.

Alexis-Frédéric-Chrétien, prince doyen de la maison d'Anhalt, depuis le 9 août 1817, est né le 12 juin 1767, du mariage de Frédéric-

Albert, prince d'Anhalt-Bernbourg, et de Louise-Albertine *de Holstein-Plœn*, que ce prince avait épousée le 4 juin 1763. Alexis-Frédéric-Chrétien s'est allié, le 29 novembre 1794, avec Marie-Frédérique, princesse DE HESSE-CASSEL, née le 14 septembre 1768, fille de l'électeur Guillaume. Il a succédé à son père le 9 avril 1796, et a deux enfants :

1°. Alexandre-Charles, prince héréditaire d'Anhalt-Bernbourg, né le 2 mars 1805;
2°. Wilhelmine-Louise, princesse d'Anhalt-Bernbourg, née le 30 octobre 1799, mariée, le 3 novembre 1817, à Frédéric-Guillaume-Louis, prince *de Prusse*, né le 30 octobre 1794.

La branche d'Anhalt-Bernbourg a formé un rameau connu sous le nom D'ANHALT-BERNBOURG-SCHAUMBOURG, auquel appartenait Charles-Louis, prince D'ANHALT-BERNBOURG-SCHAUMBOURG, né le 16 mai 1723, marié, le 16 décembre 1765, avec Amélie-Éléonore, princesse *de Solms-Braunfels*, fille du prince Frédéric-Guillaume, de laquelle il n'a eu qu'un seul fils :

Victor-Charles-Frédéric, prince D'ANHALT-BERNBOURG-SCHAUMBOURG, né le 2 novembre 1767. Ce prince a épousé, le 29 octobre 1793, Amélie-Charlotte-Wilhelmine-Louise, princesse *de Nassau-Weilbourg*, fille du prince Charles de Nassau-Weilbourg. Cette princesse, devenue veuve le 22 avril 1812, a eu trois filles :

1°. Adélaïde, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née le 23 février 1800, mariée, le 22 juillet 1817, à Paul-Frédéric-Auguste, prince héréditaire *de Holstein-Oldenbourg*. Elle est morte le 13 septembre 1820;
2°. Emma, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née le 20 mai 1802, mariée, le 26 juin 1823, à Georges-Frédéric-Henri, prince *de Waldeck ;*
3°. Ida, princesse d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née le 10 mars 1804, mariée, le 14 juillet 1825, à Paul-Frédéric-Auguste, prince héréditaire *de Holstein-Oldenbourg*, ci-dessus nommé.

TROISIÈME BRANCHE.

ANHALT-COETHEN.

Louis, dernier duc de la branche principale D'ANHALT-COETHEN, étant mort le 16 décembre 1818, le prince Frédéric-Ferdinand, né le 25 juin 1769, fils de Frédéric-Erdmann, prince d'Anhalt-Pless, lequel est décédé le 12 décembre 1797, a succédé au prince Louis dans le duché d'Anhalt-Coethen. Il avait épousé, 1° Marie-Dorothée Henriette-Louise,

princesse DE HOLSTEIN-BECK, morte le 24 novembre 1803; 2°, le 20 mai 1816, la princesse Julie, comtesse DE BRANDEBOURG, née le 4 janvier 1793. Il a pour frères et sœur 1° Henri, prince d'Anhalt-Pless, né le 30 juillet 1778, possesseur de la seigneurie de Pless dans la Haute-Silésie, conseiller-d'état de S. M. Prussienne, marié, le 18 mai 1819, avec Auguste-Frédérique-Espérance, princesse REUSS, née le 4 août 1794, fille de Henri XLIV, prince Reuss Schleitz-Koestritz; 2° Louis, prince d'Anhalt-Pless, né le 16 août 1783; 3° Anne-Émilie, princesse d'Anhalt-Pless, née le 20 mai 1770, mariée, le 20 mai 1791, à Jean-Henri, comte *de Hochberg-Furstenstein*.

QUATRIÈME BRANCHE.

ANHALT-ZERBST.

Cette branche de la maison d'Anhalt s'est éteinte, le 3 mars 1793, par le décès de Frédéric-Auguste, prince D'ANHALT-ZERBST, qui n'a pas laissé d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés, le premier avec la princesse Charlotte-Wilhelmine-Sophie DE HESSE-CASSEL, et le second avec la princesse Frédérique-Auguste-Sophie D'ANHALT-BERNBOURG. La principauté d'Anhalt-Zerbst a été partagée entre les branches de Dessau, de Bernbourg et de Coethen.

Frédéric-Auguste était fils de Christian-Auguste, prince d'Anhalt-Zerbst, gouverneur de la Poméranie prussienne, mort en 1747, et de Jeanne, princesse *de Holstein*, décédée en 1760. Il avait pour sœur Sophie-Auguste-Frédérique, née le 2 mai 1729, qui changea ses noms pour prendre ceux de Catherine-Alexiewna, quand à l'époque de son mariage avec l'héritier présomptif du trône de Russie, le 1er septembre 1745, elle entra dans l'église grecque, et qui, étant épouse de l'empereur PIERRE III, fut proclamée impératrice de toutes les Russies, sous le nom de Catherine II, le 9 juillet 1762.

ARMES : *Coupé de deux traits et parti de même; au 1 d'argent, à l'ours de sable, colleté et couronné d'or, gravissant un pan de muraille de gueules, qui penche et présente une porte d'or* (1); *au 2 d'or, à cinq trangles de sable*, pour le comté DE BALLENSTÆDT; *au 3 échiqueté d'argent et de sable*, qui est D'ASCHERSLEBEN (2); *au 4*

(1) Ce quartier rappelle la prétention des princes d'Anhalt de descendre des anciens Berenger, comtes d'Ascanie et de Ballenstædt au huitième siècle.

(2) Ou *Ascanie*. Cette ancienne possession de la maison d'Anhalt a été incorporée à la principauté de Halberstadt.

(formant le sur le tout) *parti à dextre d'argent, à une demi-aigle de gueules* (1), *et à senestre burelé d'or et de sable; au crancelin de sinople brochant en bande* (2); *au 5 écartelé d'or et de gueules*, qui est DE WALDERSÉE (3); *au 6 d'azur, à 2 barres d'or*, pour le comté de WARMSDORFF; *au 7 d'azur, à l'aigle d'argent, membrée d'or*, pour celui de MUHLINGEN (4); *au 8 semblable au 1er quartier* (excepté que l'ours n'est pas couronné), pour la seigneurie de BERNBOURG; *au 9 de gueules plein*, (arrondi à la pointe de l'écu), pour les droits de régale.

A ces quartiers, les princes d'Anhalt ont ajouté, en 1689, lors de l'extinction de la maison ducale de Saxe-Lawenbourg, un second écusson de Saxe, un quartier du PALATINAT DE SAXE, qui est *d'azur, à l'aigle couronnée d'or*, et un quartier du comté de BRÈNE ou de la principauté d'ENGRIE, savoir : *d'argent, à 3 trompes de hanneton de gueules*.

La branche de Zerbst, éteinte, avait des écartelures encore plus nombreuses.

MAISON D'AUTRICHE.

« La maison d'Autriche a tenu un rang si élevé dans l'histoire de » l'univers, qu'il n'est pas étonnant qu'on ait tenté de lui donner une » origine qui répondît à tant de grandeur. On lui a cherché des ancê» tres parmi les princes de la première race de nos rois, chez nos maires » du palais, dans les premiers ducs d'Allemagne, parmi ceux de Bour» gogne et jusque chez les anciens Romains. Enfin plus de vingt au» teurs (5) ont discuté son origine sans pouvoir l'éclaircir. L'opinion » qui lui donne pour tige commune avec la maison de Lorraine un » Ethicon, duc d'Alsace, vivant en 666 *, qu'on prétend être le septième » aïeul de Gontran, dit le Riche, dont on va parler, et de Gérard d'Al-

(1) Pour l'électorat de *Brandebourg*, que la maison d'Anhalt perdit en 1322.

(2) Pour l'électorat de *Saxe*, que la maison d'Anhalt perdit également en 1423.

(3) La ville de Dessau, bâtie en 1341, dépendait de cette seigneurie.

(4) Ce comté appartenait autrefois aux comtes de Barby.

(5) Bucelin, Lazius, Fugger, Guilliman, Hubner, Eckard, Chifflet, Puffendorf, Vignier, Godefroi, etc., etc.

* Éthicon, duc d'Alsace, a vécu jusque vers l'an 720. Il était aussi comte de Nordgaw, ou de la Basse-Alsace. Il est réellement reconnu par les historiens, particulièrement par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1818, in-8°, t. XIV, p. 34, comme premier auteur de la maison de Lorraine. (*Note de M. de Courcelles.*)

» sace, auteur certain de la maison de Lorraine, n'est guère moins destituée de preuves.

» Gontran, dit le Riche, comte en Argaw, (contrée de la Suisse), vers l'an 950, est celui dont les auteurs modernes les plus judicieux (1) font descendre la maison d'Autriche, et ils semblent avoir prouvé qu'il était le huitième aïeul de Rodolphe Ier, empereur.

» Ce prince, de comte de Hasbourg et de grand-maître de la maison d'Ottocare, roi de Bohême (2), élevé par sa valeur et le suffrage libre de ses égaux sur le trône impérial en 1273, jeta les premiers fondements de la puissance où cette maison est parvenue depuis.

» Albert, son fils, aussi élu empereur en 1298, et duc d'Autriche du chef d'Élisabeth, son épouse, en fit passer le nom à ses descendants, qui quittèrent celui de Hasbourg, suivant l'usage commun alors de prendre le nom des grands fiefs auxquels on succédait par alliance.

» Après la mort de Frédéric Ier, fils d'Albert, l'empire sortit de cette maison; mais dès-lors Rodolphe, duc d'Autriche, frère aîné de Frédéric, contractait une alliance avec la fille du roi Philippe le Hardi; et Philippe de Valois, dans un traité de l'an 1337 (3), rappelait avec plaisir les liens du sang et de l'amitié qui l'unissaient avec la maison d'Autriche. L'on compte depuis jusqu'à douze alliances directes entre ces deux augustes maisons.

» En 1438, Albert II, issu, au Ve degré, de l'empereur Rodolphe, fit rentrer dans sa maison la dignité impériale, qui y est devenue depuis comme héréditaire, sans cesser d'être élective. A cette couronne, il réunit par un mariage celles de Hongrie et de Bohême, et c'est là proprement l'époque de la grandeur de la maison d'Autriche, dont l'impératrice-reine est aujourd'hui (1778) l'unique héritière.

» Dès long-temps on a remarqué qu'elle a dû son accroissement et ses riches possessions beaucoup plus à sa politique qu'au succès de ses armes. Sans parler de l'Autriche, de la Hongrie et de la Bohême, entrées dans cette maison par des femmes, on sait que l'empereur Maximilien eut le comté de Bourgogne, la Flandre et les Pays-Bas, par son

---

(1) Le P. Hergott, en 1737; Schoepstin; Chazeau; M. de Foncemagne, *Journal des Savants* de 1740; et M. le baron de Zurlauben, *Tables généalogiques des maisons d'Autriche et de Lorraine*, imprimées en 1770.

(2) Spener, édition de 1677, p. 9; Puffendorf, *Histoire de l'univers*, t. Ier, p. 99.

(3) Ce traité est imprimé dans les tables généalogiques de M. le baron de Zurlauben.

» alliance avec Marie, fille de Charles le Téméraire, héritière de la mai-» son de Bourgogne; et que c'est par son mariage avec l'héritière de » Castille et d'Aragon que Philippe le Beau acquit l'Espagne à son fils, » depuis l'empereur Charles-Quint.

» Enfin cette maison, qui, au commencement du seizième siècle, sé-» parée en deux branches, embrassait dans ses vastes possessions l'Alle-» magne, l'Espagne, la Hongrie, la Bohême, les Pays-Bas, une partie de » l'Italie, outre ses pays héréditaires, et le Portugal qu'elle y joignit en-» core, qui régnait jusque dans le Nouveau-Monde, et semblait par sa » puissance menacer la liberté de l'Europe; affaiblie depuis par la perte » des Pays-Bas, celle du Portugal, et par la politique de la France, vient » de s'éteindre en ce siècle (le 18e) dans sa postérité masculine : la branche » d'Espagne par la mort de Charles II, après avoir donné cinq rois à » cette monarchie; et celle d'Allemagne en la personne de Charles VI, » le sixième empereur de sa maison.

» L'impératrice-reine, fille de ce prince, est aujourd'hui (1778) l'u-» nique rejeton de tant de souverains. »

Marie-Thérèse D'AUTRICHE, fille de Charles VI, née le 13 mai 1717, a épousé, le 12 février 1736, Étienne-François, duc DE LORRAINE * et de

---

* MAISON DE LORRAINE.

« Dom Calmet (1) rapporte jusqu'à sept systèmes différents sur l'origine de la » maison de Lorraine. Les plus célèbres sont ceux qui la font descendre des princes » de la seconde race de nos rois, de Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, ou » qui lui donnent une origine commune avec la maison d'Autriche. Les auteurs de » ces systèmes qui se détruisent l'un l'autre, ne s'accordent qu'en un seul point. » Ils reconnaissent tous pour chef de cette maison Gérard d'Alsace (2), à qui » l'empereur Henri III donna en fief le duché de Mosellane ou de Haute-Lor-» raine en 1048.

» En se bornant à cette époque, il résulte que la maison de Lorraine est la plus » ancienne maison ducale souveraine de l'Europe. La plupart de celles d'Alle-

---

(1) *Histoire de Lorraine*, 3 vol. in-folio.

(2) Puffendorf, Hubner. D. Calmet, Vignier, Eckard ; le président Hénault, le baron de Zurlauben.

Bar, né le 8 décembre 1708, devenu grand-duc de Toscane le 8 juillet 1737, et co-régent des pays héréditaires d'Autriche en 1741. Ce prince a été élu, à Francfort, empereur d'Allemagne le 13 septembre, et couronné, le 4 octobre 1745, sous le nom de François Ier. Marie-Thérèse avait succédé à son père, pour tous les états héréditaires de la maison d'Autriche, le 20 octobre 1740, et avait été couronnée reine de Hongrie le 25 juin 1741, et reine de Bohême le 12 mai 1743. Elle mourut le 29 novembre 1780.

L'empereur François Ier, son époux, était décédé le 18 août 1765, et avait eu de son mariage :

1°. Joseph, dont on parlera ci-après;

2°. Charles-Joseph-Emmanuel, né le 1er février 1745, mort sans postérité le 18 janvier 1761;

MAISON DE LORRAINE.

»magne et d'Italie ne se sont élevées que long-temps après, et le rang qu'elle a »toujours tenu dans l'histoire répond à la grandeur de cette origine.

»Dès le commencement du douzième siècle, on voit une de ses branches pos»séder le comté de Flandre et s'éteindre en la personne de Marguerite d'Alsace, »mère de deux empereurs et d'une impératrice de Constantinople. Les succes»seurs directs de Gérard d'Alsace prenaient dès-lors des alliances dans les mai»sons impériales d'Occident. Ils en contractèrent depuis plus de vingt dans la »maison de France, à laquelle ils se lièrent d'ailleurs par des services constants »et multipliés.

»Thibaut II, duc de Lorraine, issu au huitième degré de Gérard d'Alsace, »était, en 1302, dans l'armée de France à la bataille de Courtray, où il fut fait »prisonnier, et combattit encore pour le roi Philippe le Bel à celle de Mons-en-»Puelle en 1304.

»Son fils fut tué, en 1308, à la bataille de Cassel, en combattant pour le roi »Philippe de Valois.

»Son petit-fils mourut pareillement en signalant son courage près le même »prince, à la bataille de Crécy, en 1346.

»Son arrière-petit-fils combattait pour la France à celles de Poitiers et de Ro»sebèque en 1350 et 1382.

»Ferri Ier, l'un des fils de ce dernier, et auteur de la branche de Vaudemont, »était dans l'armée française à la journée d'Azincourt, en 1415, et y perdit »la vie.

»Enfin les descendants de Gérard d'Alsace avaient possédé sans interruption,

3°. Pierre-Léopold-Joseph, dont l'article suivra celui de son frère aîné ;

4°. Ferdinand, né le 1er juin 1754, gouverneur et capitaine-général de la Lombardie autrichienne, marié, le 15 octobre 1771, à Marie-Béatrix-Richarde, fille de Hercule-Renaud *d'Este*, prince héréditaire *de Modène ;*

5°. Maximilien-François-Xavier-Joseph, né le 8 décembre 1756, élu le 3 octobre 1769, co-adjuteur du grand-maître de l'Ordre-Teutonique, et devenu grand-maître de cet ordre le 25 octobre 1780. Il a cumulé cette dignité avec celles d'électeur de Cologne et d'évêque de Munster, et est décédé le 26 juillet 1801 ;

6°. Marie-Élisabeth-Amélie, née le 5 février 1737, morte le 8 juin 1740 ;

7°. Marie-Anne, née le 6 octobre 1738, abbesse à Prague ;

8°. Marie-Caroline, née le 12 juin 1740, morte le 25 janvier 1741 ;

9°. Marie-Christine, née le 13 mai 1742, mariée avec Albert-Auguste-Maurice, prince *de Saxe*, duc de Teschen, lieutenant et capitaine-général en Hongrie. Cette princesse est devenue gouvernante des Pays-Bas le 4 juillet 1741, et elle est décédée le 24 juin 1798 ;

MAISON DE LORRAINE.

»pendant près de quatre cents ans, le duché de Lorraine, lorsqu'Isabelle, héri»tière de la branche aînée, porta ce duché en mariage, en 1418, à René de »France, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, de Sicile et de Jérusalem ; mais »Antoine, comte de Vaudemont, fils de Ferri Ier, devenu chef de sa maison par »l'extinction de la branche aînée, soutint, les armes à la main, que la Lorraine »était un fief masculin, et en disputa la possession au roi René. Ce prince, pour »assoupir ces différents, fit épouser Yolande, sa fille, à Ferri II, fils d'Antoine.

»René II, leur fils, réunit sur sa tête les droits de son frère et ceux de sa »mère, et fit ainsi rentrer dans sa maison le duché de Lorraine. Il défendit cou»rageusement ses états contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, sur le»quel il gagna la fameuse bataille de Morat en 1476, et, l'année suivante, celle »de Nancy, où son adversaire perdit la vie. Il fut père, entr'autres enfants,

» 1°. D'Antoine, duc de Lorraine, qui, après avoir partagé avec le roi Louis XII, »la gloire de la journée d'Agnadel, et avec François Ier celle de la victoire de »Marignan, mourut en 1544, et fut le septième aïeul de Joseph II de Lorraine, »empereur aujourd'hui (1778) régnant ;

»Et 2° de Claude, duc de Guise, tige de tous les princes de la maison de Lor»raine qui se sont établis en France. »

Nous avons donné dans le t. VII de cet ouvrage, aux *Notices sur les Pairs de France*, pp. 230 et 231, un tableau succinct des divers rameaux de la maison de Lorraine qui ont existé en France, et à l'un desquels appartenait Charles-Eugène *de Lorraine*, duc *d'Elbeuf*, prince de Lambesc, comte de Brionne, pair de France, décédé, le 20 novembre 1825, le dernier rejeton de sa branche.

10°. Marie-Élisabeth-Joséphine, née le 13 août 1742;

11°. Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Antoinette, née le 26 février 1746, mariée, le 27 juin 1769, à Ferdinand-Marie, infant *d'Espagne*, duc *de Parme*, de Plaisance et de Guastalla;

12°. Marie-Jeanne-Gabrielle, née le 4 février 1750, morte le 23 décembre 1762;

13°. Marie-Joséphine, née le 19 mars 1751, morte le 15 octobre 1767;

14°. Marie-Charlotte-Louise, née le 13 août 1752, mariée, par procuration, le 7 avril 1768, et en personne, le 22 mars suivant, avec Ferdinand Ier, *précédemment* IV, roi *de Naples* et *des Deux-Siciles*, et décédée le 8 septembre 1814;

15°. Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, née le 2 novembre 1755, mariée, le 16 mai 1770, à Louis XVI, roi *de France* et *de Navarre*, morte sous la hache révolutionnaire le 16 octobre 1793.

Joseph, archiduc d'Autriche, fils aîné de l'empereur François Ier, est né le 13 mars 1741. Il a épousé 1°, le 6 octobre 1760. Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, infante d'Espagne, morte le 27 novembre 1763, fille de Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et de Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV; 2°, le 23 janvier 1765, Marie-Joséphine-Antoinette de Bavière, morte le 28 mai 1767, fille de l'empereur Charles VII, et de Marie-Amélie d'Autriche.

L'archiduc Joseph a été élu roi des Romains à Francfort, le 27 mars, et couronné le 3 avril 1764. Il est devenu empereur sous le nom de Joseph II, et co-régent des états héréditaires d'Autriche le 18 août 1765, a succédé, le 29 novembre 1780, à tous les états qu'avait possédés l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère, et est décédé le 20 février 1790, sans laisser de postérité. Il n'avait point eu d'enfants de son second mariage; mais sa première femme lui avait donné deux filles, qui l'ont précédé au tombeau :

1°. Marie-Thérèse-Élisabeth, née le 20 mars 1763, morte le 23 janvier 1770;

2°. Marie-Christine, née et morte le 22 novembre 1763.

Pierre-Léopold-Joseph, archiduc d'Autriche, né le 5 mai 1747, troisième fils de l'empereur François Ier, avait été proclamé grand-duc de Toscane le 23 août 1755. Il succéda, sous le nom de Léopold II, à Joseph II, son frère, et fut élu empereur d'Allemagne le 30 septembre, et couronné, à Francfort, le 9 octobre 1790. Il avait épousé, le 16 février 1765, Marie-Louise, infante d'Espagne, née le 24 novembre 1745, fille de Charles III, roi d'Espagne, et de Marie-Amélie de Saxe, et décédée le 15 mai 1792. L'empereur Léopold était mort le 1er mars pré-

cédent. Il avait eu d'elle seize enfants, dont treize étaient encore vivants à la mort des deux époux :

1°. François-Joseph-Charles, dont il sera parlé plus bas;

2°. Ferdinand-Joseph-Jean, archiduc d'Autriche, né le 6 mai 1769, devenu grand-duc de Toscane sous le nom de FERDINAND III, le 2 juillet 1790, électeur de Salzbourg le 27 avril 1803, électeur de Wurzbourg le 25 décembre 1805, grand-duc de Wurzbourg le 25 septembre 1806, et rentré dans le grand-duché de Toscane, par suite de la paix de Paris le 30 mai 1814. marié 1°, le 19 septembre 1790, à Marie-Louise-Amélie, princesse *des Deux-Siciles*, née le 27 juillet 1773, morte le 29 septembre 1802, fille de Ferdinand Ier, précédemment IV, roi des Deux-Siciles, et de Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche; 2°, le 6 mai 1821, à Marie-Ferdinande-Amélie-Xavière *de Saxe*, née le 27 avril 1796. Le grand-duc Ferdinand III n'a point eu d'enfants de son second mariage. Sa première femme lui en a donné cinq :

A. François-Léopold, né le 15 décembre 1794, mort le 18 mai 1800;

B. Léopold-Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles, archiduc d'Autriche, né le 3 octobre 1797, devenu grand-duc de Toscane, sous le nom de LÉOPOLD II, le 17 juin 1824. Il avait épousé, par procuration, le 28 octobre, et en personne, le 16 novembre 1817, Marie-Anne-Caroline, princesse *de Saxe*, née le 15 novembre 1799, fille du prince Maximilien-Marie-Joseph. De ce mariage sont issues trois filles :

a. Marie-Caroline-Auguste-Élisabeth-Vincentine-Jeanne-Joséphine, née le 19 novembre 1822;

b. Auguste-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Josèphe, née le 1er avril 1825, et morte en 1826;

c. Marie-Maximilienne-Thècle-Jeanne-Joséphine, née le 9 janvier 1827;

C. Caroline, née le 2 août 1793, morte le 5 janvier 1802;

D. Marie-Louise-Josèphe-Christine Rose, née le 30 août 1798, abbesse du chapitre de Sainte-Anne;

E. Marie-Thérèse-Françoise-Josèphe-Jeanne-Bénédicte, née le 21 mars 1801, mariée, le 30 septembre 1817, à Charles-Amédée-Albert *de Savoie*, prince de Carignan;

3°. Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent, archiduc d'Autriche, connu historiquement sous le nom de *prince Charles*, né le 5 septembre 1771, gouverneur et capitaine-général du royaume de Bohême. Il s'est démis, le 30 juin 1804, de la grande maîtrise de l'Ordre Teutonique, et a épousé, le 17 septembre 1815, Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, princesse *de Nassau-Weilbourg*, née le 30 octobre 1797, fille du duc Frédéric-Guillaume. Elle lui a donné cinq enfants :

A. Albert-Frédéric-Rodolphe, né le 3 août 1817;

B. Charles-Ferdinand, né le 29 juillet 1818;

C. Frédéric-Ferdinand-Léopold, né le 14 mai 1821, décédé;
D. Marie-Thérèse-Isabelle, née le 31 juillet 1816;
E. Marie-Caroline-Louise-Christine, née le 10 septembre 1825;

4°. Alexandre-Léopold-Jean-Joseph, archiduc d'Autriche, palatin de Hongrie, né le 14 août 1772, mort le 12 juillet 1795;

5°. Albert-Jean-Joseph, archiduc d'Autriche, né le 19 décembre 1773, mort le 22 juillet 1774;

6°. Maximilien-Jean-Joseph, archiduc d'Autriche, né le 23 décembre 1774, mort le 10 mars 1778;

7°. Joseph-Antoine-Jean, archiduc d'Autriche, né le 9 mars 1776, palatin, gouverneur et capitaine général de Hongrie, qui a épousé 1°, le 30 octobre 1799, Alexandra-Paulowna, grande-duchesse *de Russie*, fille de l'empereur Paul Ier, morte le 16 mars 1801; 2°, le 30 août 1815, Herminie, princesse *d'Anhalt*, fille de Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, morte en couches le 14 septembre 1817; 3°, le 24 août 1819, Marie-Dorothée-Louise-Vilhelmine-Caroline, princesse *de Wurtemberg*, née le 1er novembre 1797, fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg. L'archiduc palatin de Hongrie a eu pour enfants;

Du premier lit :

A. Alexandra-Paulowna, née et morte le 8 mars 1801;

Du second lit :

B. Étienne-François-Victor, } nés le 14 septembre 1817;
C. Herminie-Amélie-Marie, }

Du troisième lit :

D. Alexandre-Léopold-Ferdinand, né le 6 juin 1825;

8°. Antoine-Victor-Joseph-Jean-Raymond, archiduc d'Autriche, né le 31 août 1779, élu grand-maître de l'Ordre Teutonique le 20 juin 1804;

9°. Jean-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, archiduc d'Autriche, né le 20 janvier 1782, général de cavalerie, directeur-général du génie et des fortifications;

10°. Reinier-Joseph-Jean-Michel-François-Jérôme, archiduc d'Autriche, né le 30 septembre 1783, nommé vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien le 3 janvier 1819, à la place de l'archiduc Antoine, son frère, et marié, le 28 mai 1820, avec Marie-Françoise-Élisabeth-Charlotte-Joséphine, princesse *de Savoie-Carignan*, née le 13 avril 1800, fille de Charles-Emmanuel-Ferdinand de Savoie, prince de Carignan. Il a pour enfants :

A. Léopold-Louis-Marie-François-Jules-Eustorges-Gérard, né le 6 juin 1823;
B. Ernest-Charles-Félix-Marie-Reinier-Godefroi-Cyriaque, né le 8 août 1824;
C. Sigismond-Léopold-Reinier-Marie-Ambroise-Valentin, né le 7 janvier 1826;

D. **Marie-Caroline-Auguste-Élisabeth-Marguerite-Dorothée, née le 6 février 1821 ;**

E. **Adélaïde-Françoise-Marie-Reinière-Élisabeth-Clotilde, née le 3 juin 1822;**

11°. Louis-Joseph-Antoine-Jean, archiduc d'Autriche, né le 13 décembre 1784, lieutenant-feld-maréchal, directeur-général de l'artillerie ;

12°. Rodolphe-Jean-Joseph-Reinier, archiduc d'Autriche, né le 8 janvier 1788, cardinal prêtre de la sainte église romaine, prince-archevêque d'Olmutz, comte de la chapelle royale de Bohême, élu, en 1818, grand-maître de l'Ordre Teutonique par suite de la résignation de l'archiduc Antoine, son frère ;

13°. Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, née le 14 janvier 1767, mariée, par procuration, le 8 septembre, et en personne, le 18 octobre 1787, à Antoine-Clément-Théodore, prince et aujourd'hui roi *de Saxe ;*

14°. Marie-Anne-Ferdinande-Josèphe-Charlotte-Jeanne, née le 21 avril 1770, morte abbesse à Prague le 1er octobre 1809 ;

15°. Marie-Clémentine-Josèphe-Jeanne-Fidèle, née le 24 avril 1777, mariée, le 25 juin 1799, à François-Janvier-Joseph, prince royal et héréditaire *des Deux-Siciles,* morte le 15 novembre 1801 ;

16°. Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Catherine-Thérèse, née le 15 octobre 1780, décédée le 25 décembre 1798.

François-Joseph-Charles, aujourd'hui empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier, roi de Hongrie, de Bohême, de la Lombardie, et de Venise, est né à Florence le 12 février 1768. Il a succédé à son père l'empereur Léopold II, dans les états de sa maison, le 1er mars 1792, a été couronné roi de Hongrie le 6 juin de la même année, élu empereur romain le 7, couronné le 14 juillet suivant, enfin couronné roi de Bohême le 5 août. Il s'est déclaré empereur héréditaire d'Autriche le 11 août 1804, et s'est démis de la dignité d'empereur romain le 6 août 1806. Il a épousé 1°, le 6 janvier 1788, Élisabeth-Wilhelmine-Louise, princesse de Wirtemberg, née le 17 juillet 1765, décédée le 18 février 1790, fille de Frédéric-Eugène, alors duc, puis roi de Wurtemberg; 2°, le 19 septembre 1790, Marie-Thérèse-Caroline, princesse des Deux-Siciles, née le 6 juin 1772, décédée le 13 avril 1807, fille de Ferdinand Ier, précédemment IV, roi des Deux-Siciles; 3°, le 6 janvier 1808, Marie-Louise-Béatrix-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, sa cousine-germaine, née le 14 décembre 1787, décédée le 7 avril 1816, fille de Ferdinand, archiduc d'Autriche, duc de Modène-Brisgaw; 4°, par procuration, le 29 octobre, et en personne, le 10 novembre de la même année 1816, Charlotte-Auguste de Bavière, fille de Maximilien-

Joseph, roi de Bavière, née le 8 février 1792, et couronnée reine de Hongrie le 28 septembre 1825.

L'empereur François Ier n'a d'enfants que de son second mariage. Ils sont au nombre de sept :

1°. Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, archiduc d'Autriche, prince impérial, prince royal de Hongrie et de Bohême, né le 19 avril 1793;

2°. François-Charles-Joseph, archiduc d'Autriche, vice-roi de Bohême, né le 7 décembre 1802, et marié, le 4 novembre 1824, à Frédérique-Sophie-Dorothée-Wilhelmine, princesse *de Bavière*, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière;

3°. Marie-Louise-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Josèphe-Lucie, archiduchesse d'Autriche, née le 12 décembre 1791, mariée, par procuration, le 11 mars, et en personne, le 2 avril 1810, à Napoléon *Buonaparte*, alors empereur des Français, décédé le 5 mai 1821. L'archiduchesse Marie-Louise est aujourd'hui duchesse de Parme, de Plaisance et de Guastalla;

4°. Léopoldine-Caroline-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, née le 22 janvier 1797, mariée, par procuration, le 13 mai, et en personne, le 6 novembre 1817, à Pierre-Antoine-Joseph, roi *de Portugal*, et empereur *du Brésil*, qui en est devenu veuf le 11 décembre 1826;

5°. Marie-Clémentine-Françoise-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, née le 1er mars 1798, mariée, le 28 juillet 1816, à Léopold-Joseph-Michel *des Deux-Siciles*, prince de Salerne, né le 1er juillet 1790;

6°. Caroline-Ferdinande-Thérèse-Joséphine-Démétrie, archiduchesse d'Autriche, née le 8 avril 1801, mariée, le 26 septembre 1819, à Frédéric-Auguste-Albert-Marie, prince *de Saxe*, né le 18 mai 1797;

7°. Marie-Anne-Françoise-Thérèse-Josèphe-Médarde, archiduchesse d'Autriche, née le 8 juin 1804, abbesse à Prague.

ARMES de la maison impériale de Lorraine : *Parti de trois traits, coupé d'un; au 1 fascé d'argent et de gueules de 8 pièces*, qui est DE HONGRIE; *au 2 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules*, qui est D'ANJOU-SICILE; *au 3 d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même*, qui est DE JÉRUSALEM; *au 4 d'or, à quatre vergettes de gueules*, qui est D'ARAGON; *au 5 d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules*, qui est D'ANJOU; *au 6 d'azur, au lion contourné d'or, lampassé, armé et couronné de gueules*, qui est DE GUELDRE; *au 7 d'or, au lion couronné de sable, lampassé et armé de gueules*, qui est DE JULIERS; *au 8 d'azur, à 2 bars adossés d'or*, qui est DE BAR; *sur le tout d'or, à la bande de gueules*, qui est DE LORRAINE. L'écu environné du collier de l'ordre de la Toison-d'Or, et posé sur l'estomac de l'aigle de l'empire de sable, auréolée d'or, becquée, languée et membrée de gueules, portant entre ses deux têtes la couronne impériale, et dans ses serres une épée et un sceptre.

MAISON DE BADE.

« Quelques auteurs (1) ont voulu donner à la maison de Bade une » origine commune avec la maison d'Autriche, et par cette der» nière avec celle de Lorraine. Leur variation perpétuelle décèle la fai» blesse de leurs preuves. Ils créent, détruisent et remplacent à leur gré » les sujets sur lesquels ils bâtissent leur système, substituent leurs pro» preserreurs aux anciennes, et s'égarent sans cesse dans leurs conjectures. » Le dernier historien de la maison de Bade (2), quoique favorable à » cette opinion, est forcé de reconnaître qu'elle n'est appuyée sur au» cun monument historique; mais il paraît avoir démontré qu'Hermann, » qui prit le premier le titre de margrave (3) de Bade en 1130, comp» tait parmi ses aïeux un Berthod, duc de Carinthie en 1060, duquel » étaient issus les anciens ducs de Zaringen. Cet Hermann suivit l'em» pereur Conrad à la funeste croisade de 1147, et fut le compagnon de » Frédéric Barberousse, qui l'investit, en 1158, du marquisat de Vérone, » établi pour contenir les peuples inquiets de la Lombardie. Ses petits» fils formèrent deux branches; la puînée, qui prit le nom *de Hochberg*, » s'éteignit au commencement du seizième siècle dans la personne de » Philippe, marquis de Hochberg, grand-chambellan de France, dont la » fille unique porta le comté souverain de Neufchâtel et la terre de Ro» thelin dans la maison d'Orléans-Longueville.

» La branche aînée conserva le nom de Bade. Elle eut des droits sur » le duché d'Autriche par une alliance avec l'ancienne maison de ce » nom; mais le jeune Frédéric de Bade, décapité à Naples en 1268, fut » le dernier de sa race qui tenta de faire valoir ces droits, ses plus pro» ches parents ayant été bientôt subjugués par l'ascendant de la nouvelle » maison d'Autriche, qui commençait alors à s'élever.

» Quoique les margraves de Bade aient toujours tenu rang parmi les

---

(1) Le P. Viguier; *Traité de l'origine des maisons de Lorraine, d'Autriche et de Bade;* Büchin, Guillimann, Spencer, Chifflet, Hergott.

(2) M. Schœplin, *Historia Zaringo-Badensis*, 7 vol. in-4°.

(3) « Le titre de *margrave*, usité en Allemagne, est synonyme de celui de *marquis*, et » n'a pas été moins commun que ce dernier titre pour désigner les anciens gouverneurs » des marches, ou frontières de l'Empire. Il est aujourd'hui (1778) particulièrement af» fecté aux maisons de Brandebourg et de Bade. »

» princes de l'empire, l'histoire, jusqu'à ces derniers temps, a consacré » sur eux peu de faits éclatants.

» Christophe, issu d'Hermann, au XIe degré, releva les espérances de » sa maison, en réunissant sur sa tête les différents domaines jusque là » divisés par des partages. Ce prince, qui mourut en 1527, a formé deux » branches nouvelles, dont l'aînée, distinguée sous le titre de Bade-» Baden, a produit des généraux célèbres dans l'empire, entr'autres, » le prince Louis de Bade, fameux par la défaite des Turcs à Salankemen, » en 1691. Cette branche, dont la ligne masculine vient de s'éteindre » par la mort du dernier margrave de Bade-Baden, ne subsiste plus (en » 1778) que dans la nièce de ce prince.

» Tous les biens allodiaux de cette branche, qui était catholique, » passent à celle de Bade-Dourlach, qui suit la religion réformée, et qui » est maintenant (1778) la seule de cette maison qui subsiste. »

Ce fut en l'année 1771 que l'extinction de la branche aînée de la maison de Bade réunit sous le même souverain, Charles-Frédéric, margrave de Bade, les possessions des deux branches de Bade-Baden et de Bade-Dourlach. Cette réunion s'opéra en vertu d'un traité qui avait été conclu, le 28 janvier 1765, entre les chefs des deux branches.

Charles-Frédéric, margrave de Bade, perdit, le 8 avril 1783, sa première femme, Charlotte-Louise, fille de Louis VIII, landgrave de Hesse-Darmstadt, qu'il avait épousée le 28 juillet 1751, et qui l'avait rendu père de quatre enfants :

1°. Charles-Louis, né le 14 février 1755, mort le 15 décembre 1801. Il avait épousé, le 15 juillet 1774, Amélie-Frédérique, née le 20 juin 1754, fille de Louis IX, landgrave *de Hesse-Darmstadt*, de laquelle il a eu :

- *A*. Charles-Louis-Frédéric, dont il sera parlé ci-après ;
- *B*. Catherine-Amélie-Christine-Louise, née le 13 juillet 1776;
- *C*. Frédérique-Wilhelmine-Caroline, sœur jumelle de la précédente, mariée, le 9 mars 1797, à Maximilien-Joseph, roi *de Bavière;*
- *D*. Louise-Marie-Auguste-Élisabeth-Alexiewna, née le 24 janvier 1779, mariée, le 9 octobre 1793, à Alexandre-Paulowitsch, empereur *de Russie*, et décédée en 1826 ;
- *E*. Frédérique-Dorothée-Wilhelmine, née le 12 mars 1781, mariée, le 31 octobre 1797, à Gustave IV Adolphe, alors roi *de Suède*, dont elle est séparée depuis le mois de février 1812 ;
- *F*. Marie-Élisabeth-Wilhelmine, née le 7 septembre 1782, mariée, le 1er novembre 1802, à Louis, grand-duc héréditaire *de Hesse-Darmstadt;*

2°. Frédéric, margrave de Bade, né le 29 août 1756, général-major au service du

cercle de Souabe, mort le 30 mai 1817. Il avait épousé, le 9 décembre 1791, Christiane-Louise, née le 16 août 1776, fille de Frédéric-Auguste, dernier duc de *Nassau-Usingen ;*

3°. Louis-Auguste-Guillaume, dont il sera aussi parlé plus bas;

4°. Guillaume-Louis, né le 14 février 1772, mort en bas âge.

Charles-Frédéric, margrave DE BADE, s'est remarié, le 24 novembre 1787, avec Louise-Caroline GEYER DE GEYERSBERG, fille du chambellan et lieutenant-colonel Geyer de Geyersberg. Comme cette alliance n'était pas conforme au rang du margrave, le mariage fut seulement ce qu'on appelle morganatique (1). Louise-Caroline fut élevée, le 26 mai 1796, au rang de comtesse de Hochberg, et elle donna à Charles-Frédéric quatre enfants, qui ont porté les titres de comtes et comtesse de Hochberg, et qui ont été déclarés princes et margraves de Bade par un décret du grand-duc régnant alors, Charles-Louis-Frédéric, daté du 4 octobre 1817, savoir :

1°. Charles-Léopold-Frédéric, général de l'infanterie du grand-duché de Bade, né le 29 août 1790, et marié le 25 juillet 1819 à Sophie-Wilhelmine, née le 21 mai 1801, fille de Gustave IV Adolphe, roi *de Suède*. Il a trois enfants :

A. Louis, prince de Bade, né le 15 août 1824;

B. Frédéric-Guillaume-Louis, né le 9 septembre 1826;

C. Alexandrine-Louise-Amélie-Frédérique-Élisabeth-Sophie, princesse de Bade, née le 6 décembre 1820;

2°. Guillaume-Louis-Auguste, né le 8 avril 1792;

---

(1) On appelle, en Allemagne, mariages *morgénamiques* ou *morganatiques*, ceux dans lesquels l'époux n'admet pas son épouse et les enfants qui en peuvent naître, au partage de ses biens et honneurs; mais, pour les remplacer, il constitue une certaine somme, qu'il donne à sa femme en présent de noces, en *morgen gabe* (présent du lendemain). Ceci tient à une très-ancienne coutume des Germains, qui rappelle ces temps où la femme germaine n'apportait pas une dot, mais au contraire en recevait une de son époux; cette dot était donnée le lendemain des noces comme une reconnaissance de la virginité, et est encore appelée *morgen gabe*. Ce présent est, dans le cas dont il s'agit, la fortune de la femme, et passe à ses enfants, qui, par là, renoncent à toutes prétentions ultérieures sur les biens de leur père. Ces sortes de mariage ne sont d'usage que lorsque la femme n'est pas d'une naissance égale à celle de son époux. On les appelle aussi de la main gauche : ils n'en sont pas pour cela moins sacrés, moins légitimes que ceux de la main droite; les enfants sont aussi légitimes que les autres, mais ils ne peuvent succéder aux grands fiefs ni aux titres du père.

3°. Maximilien-Frédéric-Jean-Ernest, né le 8 décembre 1796;
4°. Amélie-Christine-Caroline, née le 26 janvier 1795, mariée, le 19 avril 1818, à Charles-Égon, prince *de Furstenberg*.

Charles-Frédéric ayant obtenu, en 1803, l'érection du margraviat de Bade en électorat, prit, en 1806, le titre de grand-duc, et termina ses jours le 10 juin 1811.

Charles-Louis-Frédéric, grand-duc DE BADE, né le 8 juin 1786, succéda, le 10 juin 1811, à Charles-Frédéric, son aïeul. Il épousa, le 7 avril 1806, Stéphanie-Louise-Adrienne DE BEAUHARNAIS, née le 28 août 1789, fille adoptive de Napoléon Buonaparte, alors empereur des Français, et née, le 26 août 1789, du mariage de François-Claude, comte de Beauharnais, et de Claude-Françoise-Gabrielle-Adrienne de Lezay-Marnezia.

Le grand-duc Charles-Louis-Frédéric mourut le 8 décembre 1818, ne laissant de son mariage que trois princesses :

1°. Louise-Amélie-Stéphanie, née le 5 juin 1811;
2°. Joséphine-Frédérique-Louise, née le 21 octobre 1813;
3°. Marie-Amélie-Élisabeth-Caroline, née le 11 octobre 1817.

Louis-Auguste-Guillaume, grand-duc DE BADE, duc de Zœhringen, né le 9 février 1763, a succédé à Charles-Louis-Frédéric, son neveu, le 8 décembre 1818.

ARMES : *Écartelé, au 1 d'or, au griffon contourné et couronné de gueules; au 2 de gueules, au lion couronné d'argent; au 3 d'argent, à la croix de gueules; au 4 d'argent, à la croix de gueules, bordée d'argent; sur le tout d'or, à la bande de gueules.* L'écu environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, frangé d'or, et sommé de la couronne de prince régnant, rebrassée d'hermine.

MAISON DE BAVIÈRE.

« La prétention de la maison de Bavière est de descendre de l'an- » cienne maison de ce nom qui possédait le duché de Bavière dès le » commencement du dixième siècle. Les auteurs les plus accrédités ont » annoncé cette origine (1), mais aucun n'en a donné de preuves. Il

---

(1) Puffendorf; Heiss; Spener; Imhoff; l'*Art de vérifier les dates*.

» semble qu'ils ont adopté cette opinion, à la suite l'un de l'autre, plutôt » pour se conformer aux idées reçues, que déterminés par des monuments » authentiques. Mais, sans rien donner aux conjectures et s'en tenant à » l'exacte vérité de l'histoire, on peut assurer que cette maison est l'une » des premières de l'Allemagne. Elle a produit trois empereurs, a donné » des rois au Danemark, à la Bohême, à la Suède, et a soutenu cet éclat » par la grandeur de ses alliances. Elle en a contracté sept avec la maison » de France.

» Otton, dit le Grand, comte de Scheyren et de Weitelsbach, est le » chef certain de la maison de Bavière. Il était porte-étendard de l'em- » pereur Frédéric Barberousse qu'il servit dans ses guerres et dans plu- » sieurs ambassades, et fut investi par ce prince du duché de Bavière » lors de la proscription de Henri, dit le Lion, de la maison de Brunswick, » en 1180. Il fut bisaïeul de

» Louis le Sévère, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, qui de » Mathilde, son épouse, fille de l'empereur Rodolphe de Hasbourg, eut » deux fils qui ont formé les branches *palatine* et *de Bavière*, maintenant » (1778) regardées comme deux maisons distinctes. On parlera de la » seconde, après avoir donné le précis de la première.

» BRANCHE PALATINE.

» Rodolphe, électeur, comte palatin du Rhin, l'aîné des fils de Louis » le Sévère, soutint le parti de l'empereur Adolphe de Nassau, dont il » avait épousé la fille; s'opposa depuis à l'élévation du duc de Bavière » son frère sur le trône de l'empire, et mourut en Angleterre, en 1319, » victime de son ambition.

» Rodolphe, comte palatin, son arrière-petit-fils, élu empereur, en » 1400, après la déposition de Wenceslas, est l'auteur de plusieurs » branches éteintes et de celles qui subsistent.

» Depuis cette époque, la dignité électorale a passé successivement de » la branche aînée, éteinte en 1559, à celle de Simmern (1); de celle-ci,

---

(1) » La dignité électorale sortit de cette branche, en 1623, pour entrer dans celle de » Bavière, par la proscription de Frédéric V, électeur palatin, couronné roi de Bohême, » contre les prétentions de la maison d'Autriche; et ce ne fut qu'au traité de Westphalie, » en 1648, que le fils de Frédéric fut rétabli dans la possession d'une partie de ses états, » et qu'on créa en sa faveur un huitième électorat, à condition que cet électorat demeu- » rerait supprimé à l'extinction de l'une des branches palatine ou de Bavière. »

»qui a fini en 1685, à celle de Neubourg, éteinte en 1742, et de cette »dernière à celle de Sulzbach, qui ne subsiste plus (1778) que dans la »personne de l'électeur actuel. (*Voyez* p. 22.)

»La branche de Deux-Ponts, appelée à la succession de l'électorat »après l'extinction de celle de Sulzbach, a été formée par

»Wolfgand, comte palatin de Deux-Ponts, dont l'un des fils a fait »l'ancienne branche de Deux-Ponts, appelée sur le trône de Suède en »la personne de Charles-Gustave, lors de l'abdication de la reine Chris»tine, sa cousine germaine, en 1654, et éteinte par la mort du roi »Charles XII en 1718.

»Charles, le cinquième des fils de Wolfgand, est le trisaïeul du duc ré»gnant de Deux-Ponts (1778), et bisaïeul du comte palatin de Birkenfeld.

»BRANCHE DE BAVIÈRE.

»Louis, duc DE BAVIÈRE, deuxième fils de Louis le Sévère, est l'auteur »de cette branche. Ce prince, élevé sur le trône impérial en 1314, »soutint dignement les droits de sa couronne contre les prétentions du »Saint-Siége, et mourut en 1347.

Ses descendants tentèrent d'abord de partager la dignité électorale »avec la branche palatine. Réduits au titre de ducs de Bavière, ils n'en »furent pas moins puissants dans l'empire; et c'est principalement à »leur zèle courageux que la religion catholique y dut sa conservation »lors des nouvelles opinions de Luther.

»Maximilien, duc de Bavière, issu au neuvième degré de l'empereur »Louis, est celui qui contribua le plus à la grandeur de cette branche. »Ce prince, l'un des plus célèbres de son temps, et qui avait rendu des »services essentiels à l'empereur Ferdinand II, dont il épousa depuis la »fille, profita de la proscription de Frédéric, électeur palatin, son pa»rent, et fut revêtu à sa place de la dignité électorale, en 1623, dignité »qui lui fut confirmée par le traité de Westphalie, en 1648.

»Il était bisaïeul de l'empereur Charles VII.»

Maximilien-Joseph, électeur DE BAVIÈRE, né le 28 mars 1727, était fils de l'empereur Charles VII, décédé le 20 janvier 1745, et de Marie-Amélie, archiduchesse *d'Autriche*, fille de l'empereur Joseph I. Maximilien-Joseph a succédé à son père dans l'électorat de Bavière, et a épousé, le 8 juillet 1747, Marie-Anne DE SAXE, née le 29 août 1728, fille de Frédéric-Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe. Il est dé-

cédé sans postérité le 30 décembre 1777; et sa mort a éteint la ligne masculine de la branche de Bavière.

Charles-Théodore, prince palatin DE SULZBACH, né le 11 décembre 1724, fils du comte palatin Jean-Chrétien-Joseph de Sulzbach, et de Marie-Anne *de la Tour d'Auvergne*, marquise de Berg-op-Zoom, succéda, le 20 juillet 1733, à son père dans la principauté de Sulzbach. Le 26 octobre 1742, il fut investi des duchés de Juliers et de Berg, en vertu de traités faits avec les rois de Pologne et de Prusse. Il parvint, le 4 janvier 1743, à l'électorat par succession de branche aînée et droit d'aguation. La mort de Maximilien-Joseph fit passer sur sa tête, en 1777, l'électorat et les états de Bavière, et il fut proclamé duc de Bavière dans Munich, le 30 décembre de cette même année. Il avait épousé, le 17 janvier 1742, Marie-Elisabeth-Aloïse, sa cousine germaine, née le 17 janvier 1721, de Joseph-Charles-Emmanuel, comte palatin DE SULZBACH, et d'Elisabeth-Auguste, comtesse palatine du Rhin. Il n'en a eu qu'un fils, né le 28 juin 1761, et mort le même jour. Après le décès de Marie-Elisabeth-Aloïse, Charles-Théodore, quoique fort avancé en âge, contracta un second mariage avec Marie-Léopoldine, archiduchesse D'AUTRICHE, mais il n'en eut point d'enfants. Il mourut le 16 février 1799, laissant la dignité électorale à son plus proche parent, Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts-Birkenfeld, dont on parlera ci-après.

Frédéric-Louis, prince palatin DE DEUX-PONTS, né le 27 février 1724, second fils de Chrétien, duc de Deux-Ponts, mort le 3 février 1735, et de Charlotte-Louise, décédée le 25 mars 1774, et fille de Louis-Craton, comte *de Nassau-Saarbruck*, a épousé, le 6 février 1746, Marie, fille de Joseph-Charles-Emmanuel, prince palatin DE SULZBACH, et est décédé le 15 août 1767, laissant quatre enfants :

1°. Charles-Auguste-Chrétien, qui suit;

2°. Maximilien-Joseph, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;

3°. Marie-Amélie-Auguste, née le 10 mai 1752, mariée par procuration le 17, et en personne le 29 janvier 1769, à Frédéric-Auguste, alors électeur, depuis roi *de Saxe;*

4°. Marie-Anne, née le 18 juillet 1753, d'abord chanoinesse d'Essen, et ensuite mariée, le 30 janvier 1780, à Guillaume, duc *de Bavière*, son cousin, né le 10 novembre 1752. Cette princesse est décédée le 4 février 1824.

Charles-Auguste-Chrétien, duc DE DEUX-PONTS, né le 24 octobre 1746, mort le 1er avril 1795, avait succédé, le 5 novembre 1775, à Chrétien IV,

frère de Frédéric-Louis, son père, dans le duché de Deux-Ponts. Il a épousé, le 12 février 1774, Marie-Amélie-Anne-Josèphe, princesse DE SAXE, née le 26 septembre 1757, fille de Frédéric-Christian-Léopold, électeur de Saxe, aujourd'hui abbesse du chapitre des dames nobles à Munich. Cette princesse a eu un fils :

Charles-Auguste-Frédéric, né le 2 mars 1776, décédé avant son père.

Maximilien-Joseph, duc DE DEUX-PONTS, puis roi DE BAVIÈRE, né le 28 mai 1756, second fils de Frédéric-Louis, prince palatin de Deux-Ponts, succéda, le 1er avril 1795, à Charles-Auguste-Chrétien, son frère aîné, dans le duché de DEUX-PONTS, et, le 16 février 1799, à Charles-Théodore, électeur de Bavière. Il prit, le 26 décembre 1805, le titre de roi de Bavière. Il avait épousé, 1°, le 30 septembre 1785, Wilhelmine-Auguste, fille de Georges, prince DE HESSE-DARMSTADT, morte le 30 mars 1796; 2°, le 9 mars 1797, Frédérique-Wilhelmine-Caroline DE BADE, fille de Charles-Louis, prince héréditaire de Bade, née le 13 juillet 1776. Il est décédé le 13 octobre 1825, laissant pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Louis-Charles-Auguste, dont l'article suit ;
2°. Charles-Théodore-Maximilien-Auguste, né le 7 juillet 1795, lieutenant-général au service du roi de Bavière ;
3°. Auguste-Amélie, née le 21 juin 1788, mariée, le 13 janvier 1806, à Eugène, duc de *Leuchtenberg*, et prince d'Eichstædt, né, le 3 septembre 1780, du mariage d'Alexandre, vicomte *de Beauharnais*, et de Marie-Françoise-Joséphine Tascher de la Pagerie, remariée, le 8 mars 1796, avec Napoléon Buonaparte. Le prince Eugène est décédé le 21 février 1824 ;
4°. Charlotte-Auguste, née le 8 février 1792, mariée, les 29 octobre et 10 novembre 1816, à François-Joseph-Charles, empereur *d'Autriche*, sous le nom de François Ier;

Du second lit :

5°. Elisabeth-Louise, née le 13 novembre 1801, mariée les 16 et 29 novembre 1823, à Frédéric-Guillaume, prince royal *de Prusse;*
6°. Amélie-Auguste, née le même jour que la princesse Elisabeth-Louise, sa sœur jumelle, mariée, les 10 et 21 novembre 1822, à Jean-Népomucène-Marie-Joseph, prince *de Saxe*, né le 12 décembre 1801 ;
7°. Frédérique-Sophie-Dorothée-Wilhelmine, née le 27 janvier 1805, et mariée, le 4 novembre 1824, à François-Charles-Joseph, archiduc *d'Autriche*, vice-roi de Bohême;

8°. Marie-Anne-Léopoldine, née le même jour que la princesse Frédérique-Sophie-Dorothée-Wilhelmine, sa sœur jumelle;
9°. Louise-Wilhelmine, née le 30 août 1808;
10°. Maximilienne-Joséphine-Caroline-Elisabeth, née le 21 juillet 1810.

Louis-Charles-Auguste, roi actuel DE BAVIÈRE, né le 25 août 1786, a succédé à son père, Maximilien-Joseph, le 13 octobre 1825. Il a épousé, le 12 octobre 1810, Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie DE SAXE, née le 8 juillet 1792, et fille de Frédéric, duc régnant de Saxe-Hildburghausen, dont il a eu sept enfants :

1°. Maximilien, prince royal de Bavière, né le 28 novembre 1811;
2°. Otton-Frédéric-Louis, né le 1er juin 1815;
3°. Luitpold-Charles-Joseph-Guillaume-Louis, né le 14 mars 1821;
4°. Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, née le 30 août 1813;
5°. Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Elise-Amélie-Sophie-Marie-Louise, née le 19 mars 1823;
6°. Hildegarde-Louise-Charlotte-Thérèse-Frédérique, née le 10 juin 1825;
7°. Alexandra-Amélie, née le 26 août 1826.

Branche ducale DE BAVIÈRE,
ci-devant *palatine de Deux-Ponts-Birkenfeld.*

Guillaume, duc DE BAVIÈRE, comte palatin de Birkenfeld, fils de Jean, comte de Birkenfeld, mort en 1780, et de Sophie *de Daun*, morte en 1770, général d'infanterie de l'armée bavaroise, né le 10 novembre 1752, s'est marié, le 30 janvier 1780, avec Marie-Anne DE DEUX-PONTS, sa cousine, fille de Frédéric-Louis, prince palatin de Deux-Ponts, nommé plus haut. Cette princesse est décédée le 4 février 1824, laissant deux enfants :

1°. Pie-Auguste, duc de Bavière, lieutenant-général de l'armée bavaroise, né le 1er août 1786, marié, le 26 mai 1807, à Amélie-Louise-Adélaïde-Julie, princesse *d'Arenberg*, née le 10 avril 1789, décédée le 4 avril 1823, fille de Louis-Marie, prince d'Arenberg, et d'Anne-Adélaïde-Julie de Mailly-Nesle. Le prince Pie-Auguste de Bavière a pour fils :

Maximilien-Joseph, né le 4 décembre 1808;

2°. Marie-Elisabeth-Amélie, née le 6 mai 1784, mariée, le 9 mai 1808, à Louis-Alexandre *Berthier*, duc de Wagram, prince de Neufchâtel, pair et maréchal de France, décédé le 1er juin 1815.

Le duc Guillaume de Bavière a pour sœur la princesse Louise-Chris-

tine, née le 17 août 1748, mariée, le 28 octobre 1773, à Henri XXX, comte *Reuss de Géra*, mort le 26 avril 1802.

ARMES : *fuselé en bande d'argent et d'azur de 21 pièces; au centre un écu de gueules, chargé d'une épée et d'un sceptre d'or passés en sautoir et surmontés d'une couronne royale du même.* L'écu environné d'un manteau à dôme pavillonné et timbré de la couronne royale. Supports : deux lions couronnés, tenant chacun une bannière aux armes de Bavière.

Avant que cette maison fût parvenue à la dignité royale, elle portait les armoiries suivantes, qui ont dû passer à la branche cadette : *Écartelé, aux 1 et 4 fuselés en bande d'argent et d'azur*, qui est DE BAVIÈRE; *aux 2 et 3 de sable, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules*, pour le PALATINAT DU RHIN; *sur le tout de gueules, au globe impérial d'or*, pour la dignité de grand-maître-d'hôtel de l'Empire.

MAISON DE BRANDEBOURG.

« Les auteurs qui ont traité de la maison de Brandebourg, la font » communément descendre des anciens comtes de Hohenzollern; mais » plusieurs se sont égarés sur l'origine de ces comtes. Les uns, sur une » fausse ressemblance d'armes, ont cru qu'ils pouvaient être issus de la » maison *Colonne*, en Italie; d'autres les ont fait sortir de Thassillon. » comte de Zollern en Bavière, vaincu par l'empereur Charlemagne; » quelques-uns n'ont pas craint de donner une suite détaillée de ces » comtes, depuis Pharamond, roi de France, qu'ils placent à leur tête. » Mais, sans s'arrêter à des fables, il faut s'en tenir au sentiment le plus » généralement reçu (1), qui assigne pour chef à cette maison

» Rodolphe, comte de Hohenzollern, en 1160, père de Frédéric, le» quel continua la branche des comtes, depuis princes de Hohenzollern, » qui subsistent en Franconie; et de Conrad, burgrave, ou gouverneur, » de la ville de Nuremberg, vers l'an 1200.

» Frédéric, petit-fils de Conrad, et neveu par sa mère de Rodolphe » de Hasbourg, contribua beaucoup à l'élévation de ce prince sur le » trône impérial en 1273. Il en fut récompensé par l'investiture hérédi-

(1) Puffendorf; Im-Hoff; l'*Art de vérifier les dates*.

» taire du burgraviat de Nuremberg, que sa maison n'avait jusques alors » possédé qu'à titre précaire, et par son adoption au nombre des princes » de l'Empire (1). Parmi ses descendants, dont on ne connaît guère que » le nom, se trouve au quatrième degré

» Frédéric, dernier burgrave de Nuremberg, qui, du consentement » des électeurs, acheta, en 1415, de l'empereur Sigismond, l'électorat » de Brandebourg, pour la somme de 400,000 florins (2), et en reçut » l'investiture solennelle au concile de Constance en 1417. Telle est l'é- » poque du nom et de la souveraineté de la maison de Brandebourg, et » le premier pas qu'elle fit vers cette grandeur qui la porta depuis sur » le trône.

» Ses domaines, accrus sous les successeurs de Frédéric par des traités » de sécularisation, des alliances, et surtout par celle qui lui apporta la » Prusse et le duché de Clèves, en formèrent une puissance sous Fré- » déric-Guillaume, surnommé le grand électeur, mort en 1688.

» Son fils parvint par sa politique et dans des circonstances heureuses, » à faire ériger la Prusse en royaume, en 1700, par l'empereur Léopold, » qui avait besoin du secours de ses armes; mais cette nouvelle dignité » ne fut universellement reconnue qu'au traité d'Utrecht, en 1713.

» Frédéric II, aujourd'hui (1778,) régnant, est le troisième roi et le » quatrième électeur de sa maison.

» Les autres branches qui subsistent sont :

» Celle de Brandebourg-Schwedt, qui descend d'un frère puîné du pre- » mier roi de Prusse; celles de Culmbach et d'Anspach, séparées de la » branche électorale dès la fin du seizième siècle. »

Frédéric II, surnommé *le Grand*, électeur DE BRANDEBOURG et roi DE PRUSSE, né le 24 janvier 1712, était fils de Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg, et second roi de Prusse, et de Sophie-Dorothée *de Brunswick-Hanovre*, sœur de Georges II, roi d'Angleterre.

Frédéric II mourut le 17 août 1786, dans la 75e année de son âge, et la 47e d'un règne glorieux, sans laisser d'enfants du mariage qu'il avait contracté, le 12 juin 1733, avec Elisabeth-Christine, fille de Ferdinand-Albert II, duc *de Brunswick-Wolfenbuttel*. Il eut pour successeur le

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire de l'Empire*, p. 338.

(2) *Abrégé chronologique de l'Histoire de l'Empire*, p. 430; *Art de vérifier les dates*; Im-Hoff, p. 71.

prince Frédéric-Guillaume, dont on va parler, fils aîné de son frère puîné.

Frédéric-Guillaume II, né le 25 septembre 1744, d'Auguste-Guillaume, prince de Prusse, et de Louise-Amélie *de Brunswick-Wolfenbuttel,* monta sur le trône DE PRUSSE, le 17 août 1786. Il avait d'abord épousé, le 14 juillet 1765, la princesse Élisabeth-Christine-Ulrique, fille du duc Charles *de Brunswick-Wolfenbuttel :* elle fut répudiée, en 1769, pour cause et sous le prétexte d'inconduite, et reléguée à Stettin. Il épousa ensuite, le 15 juillet de la même année 1769, Frédérique-Louise, fille de Louis, landgrave *de Hesse-Darmstadt.* Il mourut le 16 novembre 1797, laissant de ses deux mariages sept enfants, savoir ;

Du premier lit :

1°. Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, née le 7 mai 1767, mariée, le 29 septembre 1791, à Frédéric, prince d'*Angleterre,* duc d'York, et décédée le 6 août 1820;

Du second lit :

2°. Frédéric-Guillaume III, dont l'article viendra;

3°. Frédéric-Louis-Charles, né le 5 novembre 1773, mort le 28 décembre 1796. Il avait épousé, le 26 décembre 1793, Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine, princesse *de Mecklenbourg-Strélitz,* née le 2 mars 1778, fille de Charles-Louis-Frédéric II, duc de Mecklenbourg-Strélitz, et de Frédérique-Caroline de Hesse-Darmstadt. La princesse Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine s'est remariée d'abord, le 10 décembre 1798, avec Frédéric-Guillaume, prince de Solms-Braunfels, et ensuite avec Ernest-Auguste d'Angleterre, duc de Cumberland. Le prince Frédéric-Louis-Charles de Prusse a eu deux fils et une fille :

A. Frédéric-Guillaume-Louis, né le 30 octobre 1794, marié, le 21 novembre 1817, avec Wilhelmine-Louise, née le 30 octobre 1799, fille d'Alexis-Frédéric-Chrétien, prince *d'Anhalt-Bernbourg,* et de laquelle il a eu deux fils :

a. Frédéric-Guillaume-Louis-Alexandre, né le 21 juin 1820;

b. Frédéric-Guillaume-Georges-Ernest, né le 12 février 1826;

B. Frédéric-Guillaume-Charles-Georges, né le 25 septembre 1795, décédé le 6 avril 1798;

C. Frédérique-Wilhelmine-Louise-Amélie, née le 30 septembre 1796, et mariée, le 18 avril 1818, à Léopold-Frédéric, duc *d'Anhalt Dessau ;*

4°. Frédéric-Charles-Henri, né le 30 décembre 1781, général d'infanterie et grand-maître de l'ordre prussien de Saint-Jean ;

5°. Frédéric-Guillaume-Charles, né le 3 juillet 1783, général de cavalerie, marié,

le 12 janvier 1804, à Amélie-Marie-Anne *de Hesse-Hombourg*, née le 13 octobre 1785, fille du landgrave Frédéric-Louis-Guillaume. De ce mariage sont issus cinq enfants :

A. Henri-Guillaume-Adelbert,
B. Frédéric-Tassillon-Guillaume, mort le 11 janvier 1813, } nés le 29 octobre 1811, et frères jumeaux;
C. Frédéric-Guillaume-Woldemar, né le 2 août 1817;
D. Marie-Élisabeth-Caroline-Victoire, née le 18 juin 1815;
E. Frédérique-Françoise-Auguste-Marie-Hedwige, née le 15 octobre 1825;

6°. Frédérique-Louise-Wilhelmine, née le 18 novembre 1774, et mariée, le 1er octobre 1791, à Guillaume *de Nassau*, prince d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas;

7°. Frédérique-Catherine-Auguste, née le 1er mai 1780, mariée, le 13 février 1797, à Guillaume II, électeur *de Hesse-Cassel*.

Frédéric-Guillaume III, roi DE PRUSSE, né le 3 août 1770, succéda à son père Frédéric-Guillaume II, le 16 novembre 1797. Il a épousé, le 24 décembre 1793, Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, princesse DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, née le 10 mai 1776, fille de Charles-Louis-Frédéric II, grand-duc de Mecklenbourg-Strélitz, et de Frédérique-Caroline de Hesse-Darmstadt. La reine de Prusse est décédée le 19 juillet 1810, et Frédéric-Guillaume III s'est remarié le 9 novembre 1824 (1), avec Auguste, princesse *de Liegnitz*, née le 30 août 1800, fille du comte Ferdinand de Harrach.

Le roi de Prusse actuel a eu de son premier mariage sept enfants :

1°. Frédéric-Guillaume, prince royal, né le 15 octobre 1795, marié par procuration le 16, et en personne le 29 novembre 1823, à Élisabeth-Louise, née le 13 novembre 1801, et fille de Maximilien-Joseph, roi *de Bavière*, et de Renée-Frédérique-Wilhelmine-Caroline de Bade;

2°. Frédéric-Guillaume-Louis, lieutenant-général des armées de sa majesté prussienne, né le 22 mars 1797;

3°. Frédéric-Charles-Henri, né le 29 juin 1801;

4°. Frédéric-Henri-Albert, né le 4 octobre 1809;

5°. Alexandra-Feodorowna, ci-devant Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine, née le 13 juillet 1798, et mariée, le 13 juillet 1817, avec le grand-duc Nicolas-Paulowitsch, aujourd'hui empereur *de Russie;*

6°. Frédérique-Wilhelmine-Alexandrine-Marie-Hélène, née le 23 février 1803, et mariée, le 25 mai 1822, à Paul-Frédéric, prince héréditaire *de Mecklenbourg-*

(1) La note placée au bas de la page 18 est aussi applicable à ce mariage.

Schwérin, fils de Frédéric-François, grand-duc régnant de Mecklenbourg-Schwérin, et de Louise de Saxe-Gotha;

7°. Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 1er février 1808, mariée, le 21 mai 1825, à Guillaume-Frédéric-Charles, fils puiné de Guillaume Ier, roi *des Pays-Bas*.

Le grand Frédéric avait pour frères et sœurs :

1°. Auguste-Guillaume, dont nous avons parlé plus haut, et père de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse;

2° Frédéric-Henri-Louis, connu sous le nom *de prince Henri de Prusse*, né le 18 janvier 1726, le plus habile des lieutenants du grand Frédéric, décédé sans postérité à Reinsberg, le 3 août 1802. Il avait épousé Wilhelmine, princesse *de Hesse-Cassel*, décédée en 1808;

3°. Auguste-Ferdinand, né le 23 mai 1730, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, et décédé le 2 mai 1813. Il avait épousé, en 1755, Anne-Élisabeth-Louise *de Brandebourg-Schwedt*, née en 1738, et morte le 10 février 1820, fille de Frédéric-Guillaume, margrave de Brandebourg-Schwedt. Le prince Auguste-Ferdinand de Prusse a laissé trois enfants :

A. Frédéric-Chrétien-Louis, né le 18 novembre 1772, tué à l'affaire de Saulfeldt, le 10 octobre 1806;

B. Frédéric-Guillaume-Henri-Auguste, né le 19 septembre 1779, et général en chef de l'artillerie prussienne;

C. Frédérique-Dorothée-Louise-Philippine, née le 24 mai 1770, et mariée, le 17 mars 1796, au prince Antoine-Henri *Radziwil*, gouverneur du grand-duché de Posnanie:

4°. Frédérique-Sophie, mariée à Frédéric *de Brandebourg*, margrave *de Bareuth*, décédé en 1763. Ce prince ayant perdu, en 1758, la princesse Frédérique-Sophie, s'est remarié avec la princesse Sophie *de Brunswick*; et, comme il n'a laissé qu'une fille, Élisabeth-Frédérique-Sophie, mariée à Charles-Eugène, duc *de Wurtemberg*, le rameau *de Culmbach* ou *Bareuth* s'est éteint dans sa personne;

5°. Frédérique-Louise, mariée à Charles-Guillaume-Frédéric, margrave *d'Anspach*, décédé en 1757, ne laissant qu'un fils :

Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, margrave d'Anspach, qui, en 1792, a cédé ses états au roi de Prusse, son héritier éventuel, et s'est retiré en Angleterre, où il est mort en 1806. Il avait épousé, en premières noces, la princesse Frédérique de *Saxe-Saalfeld* ou *Cobourg*, et, en secondes noces, Élisabeth *Barkeley*, veuve de Guillaume, comte de Craven;

6°. Philippine-Charlotte, mariée, le 2 juillet 1733, au duc Charles *de Brunswick*, décédé le 26 mars 1780;

7°. Sophie-Dorothée, mariée à Frédéric-Guillaume *de Brandebourg*, margrave

de Schwedt. Cette princesse est décédée en 1765, et le rameau *de Schwedt* s'est éteint dans la personne de son mari, qui n'a laissé que trois filles :

A. Frédérique-Dorothée-Sophie, mariée à Frédéric-Eugène, duc *de Wurtemberg*, morte en 1797 ;

B. Élisabeth-Louise, née en 1738, morte en 1820, et qui avait épousé, en 1755, le prince Auguste-Ferdinand *de Prusse*, nommé plus haut;

C. Philippe, mariée à Frédéric II, landgrave *de Hesse-Cassel ;*

8°. Louise-Ulrique, qui a épousé Adolphe-Frédéric, roi *de Suède*. Elle est morte en 1782;

9°. Anne-Amélie, abbesse de Quedlembourg, morte en 1778.

Armes : Voyez l'ouvrage intitulé les *Souverains du monde*, in-12, 1734, t. I, p. 147, et t. V, p. 61; et l'*Encyclopédie méthodique*, in-4°, 1784, planche 15.

MAISON DE BRUNSWICK.

« Tous les auteurs qui ont écrit sur la maison de Brunswick (1), lui » donnent une origine commune avec la maison d'Este en Italie, et les » monuments recueillis depuis (2) ne laissent aucun doute sur cette » origine.

» Cette maison, transplantée en Allemagne depuis près de sept siècles. » et appelée de nos jours sur le trône d'Angleterre, est comptée parmi les » races impériales. Aucune de celles qui subsistent en Allemagne et en » Italie, n'a réuni dès son berceau tant de caractères de grandeur. Elle a » joué le premier rôle dans ces querelles du sacerdoce et de l'empire, » qui ont si long-temps partagé la moitié de l'Europe, et ses domaines, » qui s'étendaient depuis la mer Baltique jusqu'au golphe de Venise, » embrassaient encore la moitié de l'Italie. Elle a pour chef

» Albert Azzon, marquis en Toscane vers le milieu du onzième siècle, » père de deux fils : Foulques, le puîné, est l'auteur de la maison d'Este, » dont on parlera à l'article du duc de Modène.

(1) Puffendorf, *Histoire de l'Univers;* Heiss, *Histoire de l'Empire;* Im-Hoff; Henninages; Hubner; Spener; Chazot, etc.

(2) Muratori, *Antiquités d'Est et Annales d'Italie ; Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie*, de M. de Saint-Marc, t. II, III, IV, V et VI.

» Welf, l'aîné de ses fils, duc de Bavière et de Carinthie, du chef de » sa mère, fut l'un des plus fermes soutiens du parti des papes contre » l'empereur Henri IV, dont il défit l'armée près de Wurtzbourg, en » 1086, et donna naissance à ces factions depuis si fameuses sous les » noms de Guelphes et de Gibelins. Il avait épousé Judith de Flandre, » petite-fille par sa mère de Robert, roi de France.

» Henri, surnommé le Lion, leur arrière-petit-fils, surpassa la gloire » de ses aïeux. Ce prince, qui régnait en Saxe, en Bavière, en Westphalie, » duchés dont l'étendue était beaucoup plus vaste qu'elle ne l'est de » nos jours, dont la puissance égalait celle des rois, petit-fils, cousin- » germain et père d'empereurs (1), beau-père, gendre et beau-père de » quatre rois (2), devenu l'objet de la jalousie des princes d'Allemagne, » fut mis au ban de l'Empire, proscrit et dépouillé de ses états, en 1180. » Plusieurs puissances s'élevèrent sur ses ruines, et cette révolution fut » une époque célèbre dans les annales de l'Empire.

» Il fut aïeul de

» Othon, surnommé l'Enfant, qui, après avoir défendu vaillamment » le comté de Brunswick, qu'il possédait du chef de Gertrude, fille de » l'empereur Lothaire II, sa bisaïeule, et celui de Lunebourg qu'il tenait » de Wuilfide de Saxe, sa trisaïeule, reste de l'ancienne fortune de ses » pères, fut obligé de recevoir, en 1235, de l'empereur Frédéric II, ces » mêmes états sous le titre de duchés mouvants de l'Empire, et fut ainsi » le premier duc de Brunswick, dont il transmit le nom à ses descen- » dants, parmi lesquels se trouve au neuvième degré

» Ernest de Brunswick, duc de Zell, chef des trois branches de cette » maison qui subsistent aujourd'hui (1778). Ce prince embrassa la religion » protestante qu'il introduisit dans ses états, et mourut, en 1546, père » de deux fils, dont l'aîné est le bisaïeul commun des ducs régnants de » Brunswick-Wolfenbuttel et de Brunswick-Bevern ; le puîné eut pour » petit-fils

» Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Hanovre, qui, par des services » signalés, mérita que l'empereur créât pour lui, en 1692, un neuvième

---

(1) Il était petit-fils par sa mère de l'empereur Lothaire; cousin-germain de l'empereur Frédéric Barberousse, et fut père de l'empereur Othon IV, fameux dans notre histoire par la perte de la bataille de Bouvines.

(2) Il avait épousé la fille de Henri II, roi d'Agleterre, sœur des rois Richard Cœur-de-Lion, et Jean Sans-Terre, et sa fille épousa Canut, roi de Danemark.

» électorat sous le titre d'archi-porte-enseigne de l'Empire, dignité qui » lui fut long-temps contestée ainsi qu'à son fils,

» Georges-Louis de Brunswick, reconnu électeur de Hanovre à la diète » de Ratisbonne, en 1708, appelé à la couronne d'Angleterre aux droits » de son aïeule, fille du roi Jacques Ier, après la mort de la reine Anne, » en 1714, et bisaïeul de

» Georges III, roi d'Angleterre, aujourd'hui (1778) régnant. »

Georges-Guillaume, né à Londres le 4 juin 1738, de Frédéric-Louis, prince de Galles, et d'Auguste *de Saxe-Gotha*, succéda, le 25 octobre 1760, à son aïeul paternel Georges II, roi de la Grande-Bretagne, et prit le nom de GEORGES III. Il épousa, le 8 septembre 1761, Sophie-Charlotte DE MECKLENBOURG-STRÉLITZ, née le 19 mai 1744, morte le 7 novembre 1818, et fille de Charles-Louis-Frédéric Ier, duc de Mecklenbourg-Strélitz, et d'Elisabeth-Albertine de Saxe-Hildburghausen. Georges III est décédé le 29 janvier 1820. De son mariage sont issus treize enfants :

1°. Georges-Auguste-Frédéric, dont il sera parlé ci-après;

2°. Frédéric, duc d'York et d'Albanie, général en chef des forces de terre de la Grande-Bretagne, né le 16 août 1763, marié, le 29 septembre 1791, avec Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine *de Prusse*, fille de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, morte le 6 août 1820. Le duc d'York est décédé sans postérité, en 1827;

3°. Guillaume-Henri, duc de Clarence et de Saint-Andrews, comte de Munster, grand-amiral d'Angleterre, né le 21 août 1765, et marié, le 11 juillet 1818, avec Amélie-Adélaïde-Louise *de Saxe*, fille de Georges-Frédéric, duc de Saxe-Meiningen, née le 13 août 1792;

4°. Edouard-Auguste, duc de Kent, comte de Dublin, marié à Marie-Louise-Victoire *de Saxe*, fille de François, duc de Saxe-Cobourg, née le 27 août 1786, et ayant veuve d'Enrich-Charles, prince de Linange, mort le 4 juillet 1814. Le duc de Kent est décédé le 23 janvier 1820, laissant une fille :

Alexandrine-Victoire, née le 24 mai 1819;

5°. Ernest-Auguste, duc de Cumberland et de Twistdale, comte d'Armagh, né le 5 juin 1771, marié, le 29 mai 1815, à Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine *de Mecklenbourg*, née le 2 mars 1778, fille de Charles-Louis-Frédéric II, duc de Mecklenbourg-Strelitz, et de Frédérique-Caroline de Hesse-Darmstadt. La princesse Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine était veuve, en premières noces, de Louis, prince de Prusse, qu'elle avait épousé le 26 décembre 1793, et qui est mort le 28 décembre 1796, et, en secondes noces, de Frédéric-Guillaume, prince de Solms-Braunfeld, avec lequel elle avait été mariée le 10 décembre 1798, et qui est décédé le 13 avril 1814. Le duc de Cumberland a pour fils :

Georges Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né le 27 mai 1819;

6°. Auguste-Frédéric, duc de Sussex, comte d'Inverness et baron d'Arclow, né le 27 janvier 1773, divorcé en 1801 de lady Auguste *Murray*, qui lui a donné deux enfants :

A. Georges-Auguste, né le 13 janvier 1794;

B. Mathilde-Charlotte, née le 11 août 1801;

7°. Adolphe-Frédéric, duc de Cambridge, comte de Tipperary et baron de Culloden, gouverneur-général du royaume de Hanovre, né le 24 février 1774, marié, le 7 mai 1818, avec Auguste-Wilhelmine-Louise *de Hesse-Cassel*, née le 25 juillet 1797, fille du landgrave Frédéric, laquelle lui a donné deux enfants :

A. Georges-Frédéric-Guillaume-Charles, né le 26 mars 1819;

B. Auguste-Caroline-Elisabeth-Marie-Sophie-Louise, née le 19 juillet 1822;

8°. Guillaume-Henri, duc de Glocester, né en 1776, mort le 25 août 1805, laissant deux enfants :

A. Guillaume-Frédéric, duc de Glocester et d'Edimbourg, comte de Connaught, né le 15 janvier 1776, marié, le 22 juillet 1816, avec la princesse Marie *d'Angleterre*, sa tante, nommée plus bas;

B. Sophie-Mathilde, née le 29 mai 1773;

9°. Charlotte-Auguste-Mathilde, née le 29 septembre 1766, mariée, le 18 mai 1797, à Frédéric, duc, puis roi *de Wurtemberg*;

10°. Auguste-Sophie, née le 8 novembre 1768;

11°. Élisabeth, née le 22 mai 1770, mariée, le 7 avril 1818, à Frédéric-Joseph-Louis-Charles-Auguste, landgrave *de Hesse-Hombourg*;

12°. Marie, née le 25 avril 1776, mariée, le 22 juillet 1816, avec Guillaume-Frédéric, duc *de Glocester*, son neveu;

13°. Sophie, née le 3 novembre 1777.

Georges-Auguste-Frédéric, prince de Galles, né le 12 août 1762, a été déclaré régent de la Grande-Bretagne, le 10 janvier 1811. Il est devenu roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, sous le nom de Georges IV, roi de Hanovre, duc de Brunswick et de Lunebourg, le 29 janvier 1820, et a été couronné le 19 juillet 1821. Le 7 août de cette dernière année, est décédée Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick, qu'il avait épousée le 8 avril 1795, et qui était fille de Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Wolfenbuttel. Il n'en a eu qu'une fille :

Caroline-Charlotte-Auguste, née le 7 janvier 1796, mariée, en 1814, avec Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, prince *de Saxe-Cobourg*. Elle est morte sans postérité le 6 novembre 1817.

La branche de la maison de Brunswick, connue sous le nom de Brunswick-Bevern, s'est éteinte, au mois d'avril 1809, par le décès de

Frédéric-Charles-Ferdinand, duc de Brunswick-Bevern, mort sans postérité, et qui avait épousé, le 27 octobre 1782, Caroline, fille de Guillaume-Henri, prince de *Nassau-Saarbruck*.

Quant à la branche de Brunswick-Wolfenbuttel, elle est aujourd'hui représentée par Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg, d'Oels et de Bernstadt, en Silésie, général au service de la Grande-Bretagne, né le 30 octobre 1804, qui a succédé, le 16 juin 1815, à Frédéric-Guillaume, son père, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, et qui a pour frère Auguste-Louis-Guillaume-Maximilien-Frédéric, né le 25 avril 1806, propriétaire du duché d'Oels par suite d'une convention faite avec son frère.

Armes : *Ecartelé, aux premier et quatrième contre-écartelés, aux 1 et 4 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, qui est de France; *aux 2 et 3 de gueules, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre*, qui est d'Angleterre; *au second d'or, au lion de gueules, enclos dans un double trécheur fleuronné du même*, qui est d'Ecosse; *au 3 d'azur, à la harpe d'or*, qui est d'Irlande. Supports : à dextre un léopard lionné et couronné d'une couronne royale d'or, pour l'Angleterre, et à senestre une licorne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne d'or de laquelle pend une chaîne du même émail, pour l'Ecosse. L'écu timbré de la couronne royale d'Angleterre, que surmonte un léopard couronné, et entouré de l'ordre de la jarretière d'azur, bouclée d'or, sur laquelle sont brodés en lettres capitales d'or, ces mots : Honni soit qui mal y pense.

Pour les armoiries des autres branches de la maison de Brunswick, voyez les *Souverains du monde*, t. I, p. 195; t. II, p. 105, et t. IV, p. 576.

MAISON D'ESTE-MODÈNE.

« La maison d'Este, ainsi qu'on l'a dit à l'article de Brunswick, n'est, à » proprement parler, qu'une branche de cette dernière maison. L'époque » de la séparation de ces branches, dans un temps où les noms n'étaient » pas encore héréditaires, la distance de leurs anciens domaines, le peu » de liaisons qu'elles ont conservées entr'elles, les ont fait regarder comme » deux maisons absolument distinctes. La seconde, quoique réunissant » d'abord moins d'éclat que la première, n'en est pas moins célèbre » dans l'histoire. Elle a surtout l'avantage d'avoir contracté quatre al» liances directes avec la maison de France.

» Foulques, seigneur d'Este, frère puîné de Welf, auteur de la maison

»de Brunswick, était, dès le commencement du douzième siècle, mar-
»quis en Italie (1)*, titre équivalent dans son origine à celui de gouver-
»neur, et qui dès-lors commençait à se perpétuer dans les familles par
»la faiblesse des empereurs. Il mourut vers l'an 1135.

»Ses cinq fils, en partageant ses états, conservèrent chacun le titre
»de marquis, suivant l'usage ordinaire de ces premiers temps. L'un
»d'eux fut encore investi par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1183,
»des marches, ou gouvernements, de Gênes et de Milan.

»Azzon, marquis d'Este, son petit-fils, fut élu gouverneur et seigneur
»perpétuel de la ville de Ferrare, par le suffrage des citoyens, en 1208;
»reçut également du pape et de l'empereur, l'investiture de la marche
»d'Ancône, et contracta alliance avec Adélaïde de Chatillon, princesse
»d'Antioche, dont les deux sœurs furent, l'une impératrice d'Orient, et
»l'autre reine de Hongrie.

»Telle fut la politique de ses successeurs. Partagés entre les papes et
»les empereurs, dont ils étaient également feudataires; regardés comme
»protecteurs des villes d'Italie, qui, déchirées par les factions des Guel-
»phes et des Gibelins, cherchaient à se soustraire au pouvoir du Saint-
»Siége et de l'Empire; plusieurs fois chassés et rétablis par ces mêmes
»villes, jalouses de leur liberté, ils surent profiter de ces révolutions et
»se trouvèrent enfin maîtres de Ferrare, de Modène et de Reggio, qui
»n'avaient d'abord cherché en eux que des appuis, et sur lesquelles
»les papes et les empereurs conservèrent toujours les droits de suze-
»raineté.

»Obizzon III, marquis d'Este et de Ferrare, issu d'Azzon, au cinquième
»degré, mourut en 1352, sans postérité légitime. Trois de ses fils na-
»turels régnèrent successivement après lui : exemple qu'on vit se renou-
»veler à la mort de Nicolas d'Este, son petit-fils. Deux des fils naturels
»de ce dernier lui succédèrent d'abord, à l'exclusion de ses fils légitimes.

---

(1) Muratori, *Annales d'Italie*, t. VI, *dell Antichita Estensi; Abrégé chronologique de l'Histoire d'Italie;* Chazot; Im-Hoff, etc.

* «Quoique Foulques, suivant l'usage de ces temps, ne dise pas de quel pays il était »marquis, on voit que ses droits s'étendaient sur les comtés de Vérone, de Padoue et »sur quelques villes circonvoisines : ces sortes de marches, ou gouvernements, étaient »alors fort multipliés; on en comptait jusqu'à quinze en même temps dans la seule »Italie. Les fils de Foulques furent les premiers qui se qualifièrent marquis d'Este vers »l'an 1173.»

»Boroo d'Este, le deuxième de ces fils, fut créé duc de Modène et de »Reggio, en 1452, par l'empereur Frédéric III, et duc de Ferrare par »le pape Sixte IV, en 1471, sous une redevance annuelle de 4000 flo-»rins pour les deux premiers duchés, et de 10,000 écus d'or pour le »troisième (1).

»Alphonse Ier, son neveu, fils d'Hercule, son frère légitime, duc de »Modène et de Ferrare, détermina la victoire en faveur des Français à »la journée d'Agnadel, en 1512. Ce prince disputa toute sa vie ses états »contre les papes Jules II et Léon X, qui, sous différents prétextes, ne »cherchaient qu'à l'en dépouiller, et sa postérité légitime s'éteignit à la »fin du seizième siècle, après avoir donné des princes célèbres par leur »goût, leur magnificence et la protection généreuse qu'ils accordèrent »aux arts.

»A l'extinction de cette branche, en 1597, César d'Este, marquis de »Montecchio, petit-fils d'Alphonse Ier, et de Laure-Eustochia des Dianti, »qu'on prétend qu'il épousa depuis (2), se fit proclamer duc de Fer-»rare et de Modène, en vertu du testament du dernier duc qui l'appe-»lait à sa succession. Trop faible pour soutenir ses droits les armes à la »main contre les prétentions de Rome, qui lui opposait le défaut de sa »naissance, et qui, sous ce prétexte, déclara le duché de Ferrare dévolu »au Saint-Siége, il fut contraint d'abandonner la ville de Ferrare et de »se retirer à Modène, en 1598, après avoir obtenu de l'empereur Ro-»dolphe II une nouvelle investiture des duchés de Modène et de Reggio.

»Sa postérité masculine ne subsiste plus (1778) que dans la per-»sonne du duc régnant de Modène, et dans celle du prince héréditaire »son fils.

»L'archiduc Ferdinand, en épousant la fille unique du prince hérédi-»taire, vient d'obtenir l'investiture de tous les états de la maison de Mo-»dène, pour les posséder à l'extinction de la ligne masculine.»

C'était François-Marie III d'Este, qui, en 1778, possédait la souveraineté du duché de Modène, de Reggio et de la Mirandole, et les principautés de Carpi et de Correggio. Il avait épousé, le 12 février 1720,

---

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire de l'Empire*, p. 464; Chazot, t. II, p. 354.

(2) « Elle était fille d'un artisan de Ferrare. Il n'y a jamais eu de preuves de ce ma-»riage. Voyez *Compendi historici*, du comte Alphonse Loschi, in-4°, p. 423; *dell Antichita Estensi*, de Muratori, pp. 363, 365; de Thou, édition in-4°, t. XIII, pp. 191 et suivantes; *Plaidoyers* de Servin, 3e partie, p. 143.

Charlotte-Aglaé d'Orléans, née le 22 octobre 1710, fille de Philippe II, petit-fils de France, duc d'Orléans, régent du royaume, et de Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France, fille du roi Louis XIV, et il mourut le 23 février 1780, à l'âge de 82 ans, laissant trois enfants de huit qu'il avait eus :

1°. Hercule-Renaud, dont on va parler;
2°. Mathilde, née le 7 février 1729;
3°. Fortunée-Marie, née le 24 novembre 1731, mariée, le 27 février 1759, à Louis-François-Joseph *de Bourbon*, prince de Conty.

Hercule-Renaud d'Este, né le 22 novembre 1727, a succédé à son frère dans les états de Modène, de Reggio et de la Mirandole. Il avait épousé, le 29 septembre 1741, Marie-Thérèse Cibo-Malaspina, fille d'Alberic II, duc de Massa, prince de Carrara et dernier rejeton de la branche masculine de cette ancienne maison *. Elle est décédée le 26

* MAISON DE CIBO.

« La maison de Cibo est originaire de la ville de Gênes. Un auteur italien (1) » lui donne une si haute antiquité, que ce qu'il en rapporte précède toutes les » preuves historiques en ce genre (2). Des écrivains plus judicieux (3) se con- » tentent d'en tracer les premiers degrés depuis l'an 999. Quelques-uns (4) mê- » me, et peut-être avec plus de certitude, ne fixent l'époque de sa filiation qu'aux » quatorzième et quinzième siècles. C'est une vérité constatée par tous les té- » moignages de l'histoire, que cette maison, devenue l'une des plus illustres d'I- » talie, doit sa première élévation à

» Arano Cibo, capitaine célèbre dans les guerres que la maison de France de » la seconde branche d'Anjou et celle d'Aragon se faisaient pour la possesion du » royaume de Naples. La république de Gênes le choisit, en 1440, pour porter » des secours au roi René, qui, en récompense de ses services, le créa vice-roi de » Naples. Sa valeur ne put sauver cette ville. Il conserva la même dignité sous

(1) Sansovin, *delle Famiglie illustri d'Italia*.

(2) Cet auteur la fait venir, par un tissu de fables, de Grèce en Italie, dès le quatrième siècle.

(3) Zazzera; l'abbé le Laboureur, à la suite du *Voyage de la reine de Pologne;* et Chazot.

(4) Im-Hoff; les *Souverains du monde;* Hubner.

décembre 1790. Le duc de Modène lui a survécu jusqu'en 1803, et est mort le 14 octobre de cette dernière année.

Marie-Béatrix-Richarde d'Este, sa fille, née le 7 avril 1750, avait succédé, le 26 décembre 1790, à sa mère Marie-Thérèse Cibo-Malaspina, dans les principautés de Massa et de Carrara. Elle épousa, le 15 octobre 1771, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, fils de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, reine de Hongrie. Elle porta à son mari ses droits sur les états de Modène, de Reggio et de la Mirandole, du chef de son

---

MAISON DE CIBO.

»le règne d'Alphonse, roi d'Aragon, ayant su se concilier également l'estime de »ces deux rivaux. Il mourut en 1457, père de

»Jean-Baptiste Cibo, élevé sur la chaire de saint Pierre en 1484, sous le nom »d'Innocent VIII.

»Ce pontife avait eu dans sa jeunesse plusieurs enfants naturels qu'il combla »de biens. L'un d'eux fut décoré du titre de baron romain, et prit alliance dans »la maison de Médicis.

»Albéric Cibo-Malaspina, marquis de Carrara, issu de cette alliance au IIe de»gré, fut créé prince de l'Empire et de Massa par l'empereur Maximilien en »1568, et duc d'Ayello, en 1569, par Philippe II, roi d'Espagne. Il est le cin»quième aïeul de

»Marie-Thérèse Cibo-Malaspina, duchesse de Massa, unique héritière de sa »maison, dont elle a porté les biens dans celle d'Este par son mariage avec le »prince héréditaire de Modène en 1741.»

Armes de la maison de Cibo : *Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande échiquetée d'argent et d'azur de 3 tires ; au chef d'argent, à la croix de gueules, et au-dessus un second chef d'or, à l'aigle de l'Empire de sable, empiétant cette devise :* Libertas (1); *au 2 contre-écartelé d'azur, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or,* qui est d'Este ; *et d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la bordure denchée d'or et contre-denchée de gueules,* qui est de Ferrare ; *au 3 coupé d'or et de gueules, à la tige d'épine de sinople, fleurie de cinq fleurs, dont 3 sur l'or et 2 sur le gueules,* qui est de Malaspina ; *sur le tout un écu en losange d'or, à 6 tourteaux de gueules en orle,* qui est de Médicis. L'écu sommé du bonnet de prince souverain.

---

(1) Marque de la souveraineté de Massa, donnée à Albéric Cibo, Ier du nom, par l'empereur Rodolphe II en 1588.

père. L'archiduc Ferdinand mourut le 24 décembre 1806, laissant de son mariage sept enfants :

1°. François-Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, dont l'article suivra;
2°. Ferdinand-Charles-Joseph, archiduc d'Autriche, prince de Modène, né le 25 avril 1781, général de cavalerie au service d'Autriche;
3°. Maximilien-Joseph-Jean, archiduc d'Autriche, prince de Modène, né le 14 juillet 1782, général-feld-zeugmestre;
4°. Ambroise-Charles, archiduc d'Autriche, prince de Modène, né le 2 novembre 1785, mort en 1809;
5°. Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe, née le 1er novembre 1773, mariée, le 25 avril 1789, à Victor-Emmanuel IV, roi *de Sardaigne*, décédé le 10 janvier 1824;
6°. Marie-Léopoldine, née le 10 décembre 1776, mariée à Charles-Théodore, prince palatin *de Sulzbach*, mort le 16 février 1799;
7°. Marie-Louise-Béatrix-Antoinette-Josèphe-Jeanne, née le 14 décembre 1787, mariée, le 6 janvier 1808, à l'empereur *d'Autriche* François Ier, et décédée le 7 avril 1816.

François-Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, archiduc d'Autriche, duc DE MODÈNE sous le nom de *François IV*, est né le 6 octobre 1779. Il a épousé, le 20 juin 1812, Marie-Béatrix-Victoire-Josèphe, DE SAVOIE, née le 6 décembre 1792, et fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, qui lui a donné quatre enfants :

1°. François-Ferdinand-Géminien, prince héréditaire, né le 1er juin 1819;
2°. Ferdinand-Charles-Victor, né le 19 juillet 1821;
3°. Marie-Thérèse-Béatrix-Gaëtane, née le 14 juillet 1817;
4°. Marie-Béatrix-Anne-Françoise, née le 13 février 1824.

ARMES DES DUCS DE MODÈNE DE LA MAISON D'ESTE : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de l'Empire de sable; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la bande denchée d'or, contre-denchée de gueules*, qui est DE FERRARE ; l'écartelure divisée par *un pal de gonfalonnier de l'Eglise*, qui est *de gueules, à deux clefs , l'une d'or, l'autre d'argent, passées en sautoir et liées d'azur, surmontées d'une tiare d'argent environnée de la triple couronne d'or et surmontée d'une croix du même ; sur le tout d'azur, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or*, qui est D'ESTE. Le casque couronné d'or avait pour cimier une aigle issante et couronnée de sable.

MAISON DE HESSE.

« Les sentiments ne sont point partagés sur l'origine de la maison de » Hesse. Le suffrage unanime des auteurs (1) la fait descendre des an- » ciens ducs de Brabant, qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire, et » qui étaient eux-mêmes issus des premiers comtes de Louvain. Cette » maison a donné des reines à la France, à l'Angleterre; des impératrices » à l'Allemagne, et dans ces derniers temps un roi à la Suède. Ce qui lui » imprime surtout un caractère de grandeur qui l'égale aux premières » maisons souveraines de l'Europe, c'est la gloire qu'elle eut, il y a plus » de 400 ans, de contracter, dans l'espace d'un siècle, sept alliances di- » rectes avec l'auguste maison de France.

» Godefroi, dit le Barbu, comte de Louvain, fut investi, en 1106, par » l'empereur Henri IV, du duché de *Lothier*, ou *Basse-Lorraine* (2), et » du marquisat d'Anvers, confisqués sur le successeur du célèbre Go- » defroi de Bouillon, fiefs ou bénéfices de l'Empire qui se conféraient » encore à vie et qu'il fit rendre héréditaires dans sa maison. Il mourut » en 1140.

» Henri, dit le Magnanime, son arrière-petit-fils, contracta deux al- » liances. De sa première épouse, fille de Philippe, empereur d'Alle- » magne, et petite-fille, par sa mère, d'Isaac l'Ange, empereur de Cons- » tantinople, naquit un fils qui continua la branche des ducs de Lothier » et de Brabant. Ce dernier prince s'unit par une triple alliance avec la » maison de France. Il vit sa sœur mariée à Robert, comte d'Artois, frère » du roi saint Louis; son fils s'allier à l'une des filles de ce monarque; » sa fille épouser le roi Philippe le Hardi; et, lorsque sa postérité mascu- » line s'éteignit au quatorzième siècle, les derniers rejetons étaient trois

(1) Puffendorf; Heiss; Im-Hoff; l'*Histoire de Hesse* de M. Mallet; Butkens, *Trophées de Brabant*; l'*Art de vérifier les dates*; l'*Abrégé chronologique de l'histoire de l'Empire*.

(2) « Sous les premiers Ottons, la Lorraine fut partagée en deux provinces; la pre- » mière, appelée *Haute-Lorraine*, ou Mosellane, parce que la Moselle coule le long de » ses frontières, fut donnée, au milieu du IIe siècle, à Gérard d'Alsace; la deuxième fut » nommée *Basse-Lorraine*, ou duché de *Lothier*, plus connu depuis sous la dénomina- » tion de duché de *Brabant*, parce qu'effectivement le Brabant en fait la plus considé- » rable portion. C'est de celle-ci que fut investi Godefroi le Barbu. »

»frères, morts à la fleur de l'âge, fils, époux ou fiancés à quatre prin-»cesses de la maison de France. Une époque aussi glorieuse jette sur la »maison de Hesse un éclat qu'elle ne partage avec aucune autre.

»Henri de Brabant, fils puîné de Henri le Magnanime et de Sophie, »sa seconde épouse, héritière de l'ancienne maison de Thuringe et de »Hesse, prit du chef de sa mère le titre de *landgrave* (1) de Hesse, qu'il »transmit à ses descendants avec la dignité de prince de l'Empire qui y »fut annexée en 1192.

»Ses successeurs voulurent en vain, à l'extinction des ducs de Bra-»bant, recueillir les biens de cette branche. Louis, issu au 4ᵉ degré du »premier landgrave, trop faible pour balancer la puissance de la mai-»son de Bourgogne, vit passer cette riche succession dans cette maison, »qui la porta bientôt dans celle d'Autriche. Ce prince pacifique donna »un exemple plus frappant encore de modération, en refusant la cou-»ronne impériale qu'on voulait lui déférer après la mort d'Albert II, en »1440. Il fut bisaïeul de

»Philippe, aussi surnommé le Magnanime, célèbre dans les guerres »qui déchirèrent l'Allemagne au commencement du seizième siècle. Ce »prince est le premier qui bannit la religion catholique de ses états, »et fut, avec l'électeur de Saxe, le chef le plus zélé de la ligue de Smal-»cade; mais, après la défaite de l'électeur à Malleberg, par l'empereur »Charles-Quint, le landgrave fut obligé de se rendre à discrétion au »vainqueur, qui, contre la foi des traités, le retint prisonnier pendant »l'espace de cinq années. Ce prince, dont le meilleur de nos historiens (2) »fait le plus bel éloge, est l'auteur des cinq branches de sa maison qui »subsistent.

»La branche de Hesse-Cassel, l'aînée de toutes, est aussi la plus »illustre. Elle a produit des princes distingués par leur courage, leur »politique, et la protection éclairée qu'ils ont accordée aux talents. Au »siècle dernier, la landgrave de Hesse-Cassel, l'héroïne de son temps, »seule alliée fidèle de la France et de la Suède, partagea l'honneur des

---

(1) « Le terme de *landgrave* signifie proprement *comte provincial*, c'est-à-dire comte »ou gouverneur d'une province, à la différence des marquis qui étaient gouverneurs »des marches ou frontières. Autrefois ce titre a été commun à quelques princes de l'Em-»pire; il est aujourd'hui (1778) particulièrement affecté à la maison de Hesse. »

(2) De Thou, t. V, in-4°, p. 306.

» armes françaises, dans la guerre terminée par le traité de Westphalie, » où elle soutint dignement les droits de sa maison. Enfin, en 1721, Fré» déric, landgrave de Hesse-Cassel, beau-frère et compagnon des pre» miers exploits de Charles XII, fut associé au trône de Suède, par dé» libération des états et par la faveur de la reine, son épouse. Ce monarque, » qui mourut sans enfants en 1751, était oncle du landgrave aujourd'hui » (1778) régnant.

» Il n'est pas inutile de remarquer qu'en vertu d'un pacte de confra» ternité et de succession réciproque établi entre les maisons de Saxe, de » Brandebourg et de Hesse, et confirmé par l'empereur, en 1614, la mai» son de Hesse doit hériter de la dignité électorale à l'extinction de l'une » de ces deux premières maisons. »

Frédéric II, landgrave DE HESSE-CASSEL, fils de Guillaume VIII, et de Dorothée DE *Saxe-Zeitz*, succéda à son père, en 1760, dans le landgraviat de Hesse-Cassel. Il a épousé, en premières noces, Marie D'ANGLETERRE, morte en 1772, et en secondes Philippe DE BRANDEBOURG-SCHWEDT, morte en 1800. Il est décédé, le 31 octobre 1785, laissant trois fils :

1°. Georges-Guillaume, dont il sera ci-après parlé;

2°. Charles, landgrave de Hesse-Cassel, né le 19 décembre 1744, feld-maréchal de l'armée danoise, et gouverneur des duchés de Schleswick et de Holstein, marié, le 30 août 1766, à Louise, née le 30 janvier 1750, fille de Frédéric V, roi *de Danemark*, dont il a eu cinq enfants :

A. Frédéric, né le 24 mai 1771, général d'infanterie au service de Danemark, et gouverneur de Rendsbourg;

B. Christian, né en 1774, mort sans postérité;

C. Marie-Sophie-Frédérique, née le 28 octobre 1767, mariée, le 31 juillet 1790, à Frédéric VI, roi *de Danemark*;

D. Julienne-Louise-Amélie, abbesse d'Itzehoe, née le 19 janvier 1773;

E. Louise-Caroline, née le 28 septembre 1789, mariée, le 28 janvier 1810, à Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold, duc *de Holstein-Beck-Glucksbourg*, général-major au service de Danemark, né le 4 janvier 1785;

3°. Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel, né le 11 septembre 1747, marié, le 2 décembre 1786, avec Caroline-Polixène, princesse *de Nassau-Usingen*, née le 4 avril 1762, fille du prince Charles-Guillaume de Nassau-Usingen. Elle lui a donné six enfants :

A. Guillaume, né le 24 décembre 1787, général-major au service de Danemark, marié, le 10 novembre 1810, avec Louise-Charlotte, princesse *de Danemark*, née le 30 octobre 1789, fille de Frédéric, prince héréditaire de Danemark. De ce mariage sont issus six enfants :

a. Frédéric-Guillaume-Georges-Adolphe, né le 26 novembre 1820;
b. Caroline-Frédérique-Marie-Wilhelmine-Julie, née le 15 août 1811;
c. Marie-Louise-Charlotte, née le 9 mai 1814;
d. Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817;
e. Auguste-Sophie-Frédérique-Marie-Caroline-Julie, née le 30 octobre 1823;
f. N.... née le 18 janvier 1827;

B. Frédéric-Guillaume, né le 24 avril 1790, général-major au service de Prusse;
C. Georges-Charles, né le 14 janvier 1793, colonel au service de Prusse;
D. Louise-Caroline-Marie-Frédérique, née le 9 avril 1794;
E. Marie-Wilhelmine-Frédérique, née le 21 janvier 1796, mariée, le 12 août 1817, à Georges-Frédéric-Charles-Joseph, grand-duc *de Mecklenbourg-Strélitz*, né le 12 août 1779;
F. Auguste-Wilhelmine-Louise, née le 25 juillet 1797, mariée, le 7 mai 1818, à Adolphe-Frédéric, prince *d'Angleterre*, duc de Cambridge, gouverneur-général du royaume de Hanovre, né le 24 février 1774.

Georges-Guillaume, landgrave, puis électeur DE HESSE-CASSEL, sous le nom de *Guillaume Ier*, né le 3 juin 1743, après avoir gouverné le comté de Hanau, depuis le 31 janvier 1760, fut appelé, le 31 octobre 1785, par la mort de son père, au landgraviat de Hesse-Cassel. Il était marié, depuis le 1er septembre 1764, avec Wilhelmine-Caroline, née en 1747, et fille de Frédéric V, roi DE DANEMARK, morte le 24 janvier 1820, et dont il a eu trois enfants :

1°. Guillaume, dont il sera ci-après parlé;
2°. Marie-Frédérique, née le 14 septembre 1768, mariée, le 29 novembre 1794, avec Alexis-Frédéric-Chrétien, duc *d'Anhalt-Bernbourg*, né le 12 juin 1767. Elle en a été séparée au mois d'août 1817;
3°. Caroline-Amélie, née le 11 juillet 1771, mariée, le 24 avril 1802, avec Emile-Léopold-Auguste, duc *de Saxe-Gotha*, décédé le 17 mai 1822.

Guillaume II, électeur DE HESSE-CASSEL, né le 28 juillet 1777, a succédé à son père, l'électeur Guillaume Ier, mort le 27 février 1821. Il avait épousé, le 13 février 1797, Frédérique-Catherine-Auguste DE PRUSSE, née le 1er mai 1780, fille de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. De ce mariage sont issus :

1°. Frédéric-Guillaume, prince héréditaire, né le 20 août 1802;

2°. Caroline-Frédérique-Wilhelmine, née le 29 juillet 1799;

3°. Marie-Frédérique-Christine, née le 6 septembre 1804, mariée, le 23 mars 1825, à Bernard-Érich-Freund, duc *de Saxe-Meiningen*, né le 17 décembre 1800.

LIGNES CADETTES DE LA MAISON DE HESSE.

Branche DE HESSE-PHILIPPSTHAL.

Guillaume, landgrave DE HESSE-PHILIPPSTHAL, né le 29 août 1726, et fils de Charles, landgrave de Hesse-Philippsthal, et de Caroline-Christine *de Saxe-Eisenach*, succéda à son père le 7 mai 1770, et mourut en 1795. Il avait épousé, le 26 juin 1755, Ulrique-Eléonore DE HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD, dont il a eu quatre fils et une fille :

1°. Charles, né le 6 novembre 1757, marié avec Victoire, princesse *d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg*. Il est mort le 2 janvier 1793, père de :

Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Éléonore, née le 10 février 1793, mariée au prince Ernest-Constantin *de Hesse-Philippsthal*, son oncle;

2°. Louis, né le 8 octobre 1760, marié, le 22 janvier 1791, avec Marie-Francisque, comtesse *de Bergh-de-Trips*, mort le 15 février 1816, laissant une fille :

Marie-Caroline, née le 14 janvier 1793, mariée, le 19 décembre 1810, au comte Ferdinand *de la Ville sur Illon*, et divorcée en 1814;

3°. Frédéric, né le 4 septembre 1764, mort en 1792;

4°. Ernest-Constantin, dont il sera ci-après parlé;

5°. Julienne-Wilhelmine, née le 8 juin 1761, et mariée au comte Philippe-Ernest *de Schaumbourg-Lippe*, mort le 14 février 1787.

Ernest-Constantin, landgrave DE HESSE-PHILIPPSTHAL, né le 8 août 1771, marié, 1° le 10 avril 1796, à Christine Louise, fille de Frédéric-Charles, prince DE SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT, morte le 25 décembre 1808; 2° le 17 février 1812, à Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Eléonore DE HESSE-PHILIPPSTHAL, sa nièce. Il a pour enfants;

Du premier lit :

1°. Ferdinand, né le 15 octobre 1799, } capitaines de cavalerie au service d'Au-
2°. Charles, né le 22 mai 1803, } triche;

3°. François-Auguste, né le 26 janvier 1805, capitaine au régiment de Wimpfen, infanterie;

Du second lit :

4°. Victoire-Émilie-Alexandrine, née le 28 mars 1813.

Branche DE HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD.

Adolphe, landgrave DE HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD, né le 23 juin 1743, et fils de Guillaume, landgrave de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, et de Wilhelmine-Charlotte *d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg*, succéda à son père en 1761, et épousa, le 18 octobre 1781, Wilhelmine-Louise, née duchesse DE SAXE-MEININGEN, dont il a eu trois fils :

1°. Charles-Auguste-Philippe-Louis, dont il sera ci-après parlé;
2°. Frédéric-Guillaume-Charles-Louis, né le 10 août 1786, général-major au service de Danemark, marié, le 22 août 1812, à Julie-Sophie, née le 18 février 1788, et fille de Christian-Frédéric, prince héréditaire *de Danemark ;*
3°. Ernest-Frédéric-Guillaume-Charles-Ferdinand-Philippe-Louis, né le 28 janvier 1789, général-mojor au service de Russie.

Charles-Auguste-Philippe-Louis, landgrave DE HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD, né le 27 juin 1784, a succédé à son père le 17 juillet 1803, et est aujourd'hui général-major au service de l'électeur de Hesse. Il a épousé, en premières noces, le 19 juillet 1816, Auguste-Charlotte-Frédérique, princesse DE HOHENLOHE, née le 16 novembre 1793, décédée le 8 juin 1821, fille de Frédéric-Louis, prince de Hohenlohe-Langenbourg-OEhringen, et d'Amélie-Louise, comtesse d'Hoym, et en secondes noces, le 10 septembre 1823, Sophie-Caroline-Pauline, princesse DE BENTHEIM, née le 16 janvier 1794, fille de Louis-Guillaume, prince de Bentheim-Bentheim. Il a pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Berthe-Wilhelmine-Caroline-Louise-Marie, née le 26 octobre 1818;
2°. Émilie-Auguste-Élise, née le 8 juin 1821;

Du second lit :

3°. Victor, né le 3 décembre 1824.

Branche DE HESSE-RHINFELS, OU ROTHENBOURG.

Victor-Amédée, landgrave DE HESSE-ROTHENBOURG, prince de Corvey et de Ratibor, né le 2 septembre 1779, fille de Charles-Emmanuel, landgrave de Hesse-Rothenbourg, et de Marie-Léopoldine-Aldegonde, princesse *de Lichtenstein*, morte le 1er septembre 1771, a succédé à son père

le 23 mars 1812. Il a épousé 1° le 10 août 1799, Léopoldine-Philippine, princesse DE FURSTENBERG, née le 10 avril 1781, fille de Philippe-Marie-Joseph, prince de Furstenberg, morte le 7 juin 1806; 2° le 10 septembre 1812, Élisabeth-Éléonore-Charlotte, princesse DE HOHENLOHE, née le 21 novembre 1790, fille de Charles-Louis, prince de Hohenlohe-Langenbourg-Langenbourg.

Le landgrave Victor-Amédée a pour sœur la princesse Léopoldine-Clotilde, née le 12 septembre 1787, mariée, le 7 septembre 1811, à Charles-Auguste-Théodore, prince *de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein*, lieutenant-colonel au service de Wurtemberg.

Branche DE HESSE-DARMSTADT.

Louis IX, landgrave DE HESSE-DARMSTADT, né en 1753, et décédé le 6 avril 1790, était fils de Louis VIII, landgrave de Hesse-Darmstadt, mort en 1768, et de Charlotte *de Hanau*, décédée en 1726. Il avait épousé Christiane, princesse DE DEUX-PONTS-BIRKENFELD, morte en 1774, et en avait eu six enfants :

1°. Louis, dont il va être parlé;
2°. Christian-Louis, né le 25 novembre 1763, feld-maréchal de l'empire ;
3°. Caroline, née le 2 mars 1746, mariée, le 27 septembre 1768, à Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien, landgrave *de Hesse-Hombourg;*
4°. Frédérique-Louise, mariée, le 15 juillet 1769, à Frédéric-Guillaume II, roi *de Prusse,* morte en 1805;
5°. Amélie-Frédérique, née le 20 juin 1754, mariée, le 15 juillet 1774, à Charles-Louis, prince héréditaire *de Bade;*
6°. Louise-Auguste, née le 30 janvier 1757, mariée, le 3 octobre 1775, à Charles-Auguste, grand-duc *de Saxe-Weimar.*

Louis X, grand-duc DE HESSE-DARMSTADT, né le 14 juin 1753, succéda à son père le 6 avril 1790, dans le landgraviat de Hesse-Darmstadt, et prit le titre de grand-duc le 13 août 1806. Il a épousé, le 19 février 1777, Louise-Caroline-Henriette DE HESSE-DARMSTADT, sa cousine, née le 15 février 1761, fille du landgrave Georges-Guillaume. De ce mariage sont issus :

1°. Louis, grand-duc héréditaire de Hesse-Darmstadt, né le 26 décembre 1777, marié, le 19 juin 1804, à Wilhelmine-Louise, née le 10 septembre 1788, fille de Charles-Louis, prince héréditaire *de Bade,* qui l'a rendu père de quatre enfants ;

A. Louis, né le 9 juin 1806;
B. Charles-Guillaume-Louis, né le 23 avril 1809;
C. Alexandre-Louis-Chrétien-Georges-Frédéric-Émile, né le 15 juillet 1823;
D. Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, née le 8 août 1824;

2°. Louis-Georges-Charles-Frédéric-Ernest, né le 31 août 1780, qui a épousé, par mariage morganatique, le 29 janvier 1804, Caroline-Ottilie, comtesse *de Nidda*, née le 23 avril 1786, et fille d'André Tœrreck de Szendroe, gentilhomme hongrois. De cette union est provenue

Louise-Charlotte-Georgine-Wilhelmine, princesse de Nidda, née le 11 novembre 1804;

3°. Frédéric-Auguste-Charles-Antoine-Paul-Émile-Maximilien-Chrétien-Louis, né le 14 mai 1788;

4°. Émile-Maximilien-Léopold-Auguste-Charles, major de hullans au service d'Autriche, né le 3 septembre 1790.

Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt, mort en 1790, avait pour frère Georges-Guillaume, landgrave DE HESSE-DARMSTADT, mort le 21 juin 1782, qui a épousé Marie-Louise-Albertine DE LINANGE-HEIDESHEIM, décédée le 11 mars 1818, et qui lui a donné deux enfants :

1°. Georges-Charles, né le 24 juin 1754;

2°. Louise-Caroline-Henriette, née le 15 février 1761, épouse du grand-duc régnant *de Hesse-Darmstadt.*

Branche DE HESSE-HOMBOURG.

Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien, landgrave DE HESSE-HOMBOURG, né en 1748, et mort le 10 janvier 1820, était fils de Frédéric-Charles, landgrave de Hesse-Hombourg, décédé en 1751, et de Louise *de Solms-Braunfeld*, morte en 1792. Il a épousé, le 27 septembre 1768, la princesse Caroline DE HESSE-DARMSTADT, sa parente, et en a eu onze enfants :

1°. Frédéric-Joseph-Louis-Charles-Auguste, dont il sera parlé plus bas;

2°. Louis-Guillaume-Frédéric, né le 29 août 1770, lieutenant-général au service de Prusse et gouverneur de Luxembourg, marié, le 22 août 1804, à Auguste-Amélie, née le 30 octobre 1778, fille de Frédéric-Auguste, dernier duc *de Nassau-Usingen,* et séparée en 1805;

3°. Philippe-Auguste-Frédéric, né le 11 mars 1779, lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche, commandant de Gratz;

4°. Gustave-Adolphe-Frédéric, né le 17 février 1781, général-major au service d'Autriche, marié, le 8 février 1818, à Louise-Frédérique, née le 1er mars 1798, et fille de Léopold-Frédéric-François, prince héréditaire *d'Anhalt-Dessau.* De ce mariage sont issues deux princesses :

A. Caroline-Amélie-Élisabeth, née le 19 mars 1819;

B. Élisabeth-Louise-Frédérique, née le 30 septembre 1823;

5°. Ferdinand-Henri-Frédéric, né le 26 avril 1783, et général-major au service d'Autriche;

6°. Léopold-Victor-Frédéric, né le 10 février 1787, et mort sans alliance;

7°. Caroline-Louise, née le 26 août 1771, mariée, le 21 juillet 1791, à Louis-Frédéric, prince *de Schwarzbourg-Rudolstadt*, et devenue veuve le 28 avril 1807;

8°. Louise-Ulrique, née le 26 octobre 1772, mariée, le 19 juin 1793, à Charles-Gunther, prince *de Schwarzbourg-Rudolstadt;*

9°. Christine-Amélie, née le 29 juin 1774, mariée, le 12 juin 1792, à Léopold-Frédéric-François, alors prince héréditaire *d'Anhalt-Dessau;*

10°. Auguste-Frédérique, née le 28 novembre 1776, mariée, le 3 mai 1818, à Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire *de Mecklenbourg-Schwerin*, décédée le 29 novembre 1819;

11°. Amélie-Marie-Anne, née le 14 octobre 1785, mariée, le 12 janvier 1804, à Frédéric-Guillaume-Charles, prince *de Prusse*.

Frédéric-Joseph-Louis-Charles-Auguste, landgrave DE HESSE-HOMBOURG, né le 30 juillet 1769, et général de cavalerie au service d'Autriche, a succédé à son père Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien, le 20 janvier 1820. Il avait épousé, le 7 avril 1818, Élisabeth D'ANGLETERRE, née le 22 mai 1770, fille du roi Georges III.

ARMES : *Parti d'un trait, coupé de deux ; au 1 d'argent, à la croix patriarcale de gueules*, pour la principauté de HIRSCHFELD; *au 2 coupé de sable, à l'étoile d'or, et d'or plein*, pour le comté de ZIEGENHAYN; *au 3 d'or, au léopard lionné de gueules, armé et couronné d'azur*, pour celui de CATZENELLNBOGEN; *au 4 de gueules, à deux lions léopardés d'or, lampassés et armés d'azur*, pour le comté de DIETZ; *au 5 coupé de sable, à 2 étoiles d'or, et d'or plein*, pour celui de NIDDA; *au 6 de gueules, à 3 feuilles d'ortie appointées en forme de pairle renversé, et anglées de 3 clous de la passion, le tout d'argent; au centre un petit écusson coupé d'argent et de gueules*, pour le comté de SCHAUMBOURG. *Sur le tout d'azur, au lion burelé d'argent et de gueules, couronné d'or*, qui est DE HESSE.

MAISON DE MANTOUE.

« La maison de Gonzague, du rang de citoyens, s'est élevée au gou-
» vernement de Mantoue, sa patrie, comme les Visconti et les Sforces
» à Milan, les Pics à la Mirandole. Elle s'y est soutenue avec éclat pen-

»dant plus de quatre siècles; a contracté des alliances avec presque »toutes les maisons souveraines de l'Europe; a donné deux impéra- »trices à l'Allemagne, une reine à la Pologne, onze cardinaux à l'Église, »et n'a plus maintenant (1778), de tant de grandeurs, que le titre de »princes de l'Empire.

»On ne peut douter qu'avant le XIVe siècle les Gonzagues ne fussent »déjà puissants dans Mantoue; mais l'histoire ne nous apprend rien »de certain au-delà de celui qu'une révolution plaça à la tête de ses »concitoyens.

»Passarin *Bonacolsi* gouvernait Mantoue sous le titre de préfet (1), »et se montrait digne du choix que cette ville avait fait de sa personne, »lorsqu'en 1328, Aloïs, ou Louis Gonzague et ses trois fils, jaloux de »son autorité, tramèrent une conjuration contre lui. Bonacolsi périt »avec toute sa famille, et Louis fut proclamé à sa place capitaine et »gouverneur de Mantoue, aux acclamations du peuple. L'empereur »Charles IV le confirma dans sa nouvelle souveraineté en 1354, et »l'étendit sur plusieurs villes voisines.

»Bientôt la division se mit parmi ses fils et ses petits-fils; plusieurs »furent victimes de l'ambition de leurs frères, et ce ne fut qu'au prix »de leur sang qu'ils affermirent leur puissance, d'abord mal assurée.

»Jean-François Gonzague, issu de Louis au quatrième degré, tour- »à-tour chef des armées des papes et des Vénitiens, fit pour eux la »guerre, dont il sut garantir ses états. L'empereur Sigismond, qu'il »reçut à Mantoue en 1433, le décora de la dignité de marquis avec le »titre de vicaire perpétuel de l'empire dans le Mantouan (2). Son gou- »vernement fut paisible, et plusieurs villes s'y soumirent d'elles-mêmes, »pour en partager les douceurs.

»On voit ses successeurs, obligés de se soutenir au milieu de voisins »puissants, et trop faibles pour faire pencher la balance, passer alter- »nativement du service des papes à celui de Venise, du parti de la »France à celui des empereurs, recevoir le collier de l'ordre de Saint-

(1) *Compendi historici* du comte Alphonse Loschi; Campana; Sansovino; Chazot; *Art de vérifier les dates*.

(2) «Ce titre de vicaire perpétuel de l'empire n'était qu'une formule en usage pour »désigner la concession des droits de souveraineté sous la directe de l'empire; par »conséquent Sigismond ne faisait que confirmer à la maison de Gonzague les privi- »léges que lui avait accordés l'empereur Charles IV.»

» Michel de la main de nos monarques, et la dignité ducale (en 1530) » de l'empereur Charles-Quint, avec l'investiture du Montferrat, auquel » ils avaient des droits par leur alliance avec l'héritière de la race impé- » riale des Paléologues, politique qui dura jusqu'à l'extinction de la » première branche des ducs de Mantoue au commencement du XVII[e] » siècle.

» Une branche s'était établie en France, où elle se ressentit plus par- » ticulièrement de la faveur de nos rois.

» Louis Gonzague, troisième fils du premier duc de Mantoue, devenu » lui-même duc de Nevers et de Rethel par son mariage avec Henriette » de Clèves, héritière de ces duchés, fut le premier qui se fixa à la cour » de nos rois. A la réputation des armes, ce prince sut joindre celle d'un » excellent ministre, et servit le roi Henri IV avec un égal succès dans » ses guerres et dans ses ambassades (1).

» Son fils en recueillit le fruit à l'extinction de la branche des ducs » de Mantoue en 1627. Il voulut en vain se mettre en possession de leurs » états, qui lui appartenaient par droit de naissance. L'empereur Fer- » dinand II lui en refusa l'investiture; l'Espagne et le duc de Savoie, » dans l'espérance de partager ses dépouilles, se déclarèrent contre lui. » On lui fit un crime de son attachement à la France, il fut mis au ban » de l'Empire; mais le roi Louis XIII le prit sous sa protection. Ce mo- » narque marcha en personne au secours du duc, força le Pas-de-Suze, » contraignit Ferdinand d'être juste, et eut la gloire d'affermir l'héritier » légitime dans ses états, par le traité de Quierasque en 1631.

» Charles IV, son arrière-petit-fils et le dernier de sa branche, fut » beaucoup moins heureux. Mis également au ban de l'Empire pour » s'être déclaré en faveur de la maison de France dans la guerre de la » succession d'Espagne, il fut contraint de se retirer sur les terres de la » république de Venise, et mourut fugitif à Padoue en 1708. Les princes » ses collatéraux se présentèrent vainement pour recueillir sa succession. » L'empereur Joseph retint le Mantouan, comme un fief dévolu à l'em- » pire, et donna le Montferrat au duc de Savoie, qui y avait d'anciennes » prétentions.

» C'est ainsi qu'après quatre cents ans la maison de Gonzague se » vit privée sans retour de la souveraineté de Mantoue. Les branches

(1) Il fut le premier chevalier reçu dans l'ordre du Saint-Esprit en 1578.

» puînées conservent toujours le titre de princes; celle de Castiglione » est maintenant (1778) fixée à Venise; les ducs de Solferino paraissent » l'être en Espagne. Ils ont pour auteur commun Ferdinand, prince » de Castiglione, qui fit d'inutiles tentatives au commencement du » XVIIIe siècle pour rentrer dans les biens de sa maison; sa branche, » formée par l'un des petits-fils du premier marquis de Mantoue, a » toujours été particulièrement attachée à la république de Venise.

» Il reste encore les branches de Vescovati et de Luzzara, sur lesquelles » on ne sait aucuns détails. »

La branche de la maison DE GONZAGUE, dite DE CASTIGLIONE, était représentée, en 1785, 1° par le prince Louis III DE GONZAGUE, issu des marquis de Castiglione et de Solférino, marié, en 1779, avec Élisabeth *Rangoni;* 2° par le prince Jean DE GONZAGUE, issu des marquis de Luzzara, né le 4 juillet 1721, et dont la fille unique, la princesse Louise, a épousé, en 1787, le comte Étienne *Sanvitali,* de Parme; 3° par le prince François-Louis DE GONZAGUE, né le 21 octobre 1765, qui a épousé, en 1786, Julie, marquise *de Cavriani*, née en 1765. C'est ce prince qui possédait, en 1811, le fief de Vescovati dans le Milanais, et avait alors pour frères, François, né le 29 décembre 1766, et Fabien, né le 13 janvier 1768; et pour sœurs, Françoise, née en 1769, mariée au comte *Cocastelli*, et Aurélie, née en 1771.

La branche des marquis de Castiglione a donné à l'Église saint Louis DE GONZAGUE, né le 9 mars 1568, entré dans la société de Jésus en 1585, mort le 21 juin 1591, béatifié en 1605, et canonisé le 31 décembre 1726.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4* DE MANTOUE, savoir : *d'argent à la croix patée de gueules, cantonnée de 4 aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules; au centre de la croix un écusson parti de deux traits et coupé de même, qui font neuf quartiers; au I de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable,* qui est DE LOMBARDIE; *au II de gueules, à l'aigle éployée et couronnée d'or,* qui est DE L'EMPIRE D'ORIENT; *au III fascé d'or et de sable,* qui est DE GONZAGUE; *au IV de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 B grecs adossés du même,* qui est DE CONSTANTINOPLE; *au V d'or, à 4 pals de gueules,* qui est D'ARAGON; *au VI d'argent, au chef de gueules,* qui est DE MONTFERRAT; *au VII fascé d'or et de sable de 8 pièces, au crancelin de sinople brochant en bande,* qui est DE SAXE; *au VIII d'azur, semé de croisettes recroisetées et fichées d'or, à deux bars adossés du même, brochants,* qui est DE BAR; *au IX d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même,* qui est DE JÉRUSALEM; *aux 2e et 3e grands quartiers coupés, le chef parti de 3 traits, la pointe partie de deux, qui font 7 quartiers; au I de gueules, au ray d'escarboucle pommeté et fleurdelysé*

d'or, ayant au centre un petit écusson d'argent, chargé d'une émeraude de sinople, qui est DE CLÈVES; *au II d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 tires,* qui est DE LA MARCK; *au III semé de France, au lambel à quatre pendants de gueules,* qui est D'ARTOIS; *au IV de sable, au lion d'or,* qui est DE BRABANT; *au V de France, à la bordure componée d'argent et de gueules,* qui est DE BOURGOGNE; *au VI de gueules, à 3 têtes de rateau à 6 dents d'or,* qui est DE RETHEL; *au VII, contre-écartelé* DE FRANCE *et* D'ALBRET-ORVAL (*de gueules, à la bordure engrêlée d'argent*); *sur le tout des grandes écartelures, de France, à la bordure de gueules, chargée de 8 besants d'argent,* qui est D'ALENÇON. Le heaume timbré d'une couronne de marquis. Cimier : une montagne surmontée d'un autel. Devise : FIDES.

MAISON DE NASSAU.

« La maison de Nassau ne le cède à aucune race d'Allemagne. Toute » la gloire qui se tire d'une suite de grands hommes, jointe à l'éclat de » la naissance et des premières dignités, s'y trouve réunie. Elle a produit » un empereur, a donné un roi à l'Angleterre, six électeurs aux siéges » de Mayence et de Trèves, des princes à l'Empire, et des libérateurs à » la Hollande.

» Sans se perdre dans une antiquité trop reculée, où l'on ne peut » s'appuyer de preuves, c'est une époque assez rare que de fixer avec » les meilleurs auteurs (1) à la fin du X[e] siècle l'existence des premiers » sujets de cette maison.

» Othon I[er], comte de Nassau, qu'on prétend avoir été l'un des géné- » raux de l'empereur Henri l'Oiseleur en Hongrie, vers 926, mourut à » Nuremberg en 972. On découvre peu de traces des actions de ses pre- » miers successeurs; mais, dès le XIII[e] siècle, sa postérité se trouvait » partagée en deux branches principales, dont sont sortis divers ra- » meaux qui subsistent.

» De la première branche formée par Walram, issu d'Othon, au » huitième degré, était Adolphe, comte de Nassau, guerrier courageux, » mais peu puissant. Il ne dut son élévation sur le trône impérial, après » la mort de Rodolphe de Habsbourg, en 1291, qu'à la politique des

(1) Im-Hoff; Heiss; *Souverains du monde;* Ritterohusius; *Abrégé chronologique de l'histoire de l'Empire; Art de vérifier les dates;* de Thou, etc.

» électeurs, qui craignaient de se donner un maître. Ce prince soutint » d'abord faiblement le sceptre dont il s'était rendu si digne; mais de- » puis il le défendit courageusement les armes à la main, et ne le perdit » qu'avec la vie, que lui arracha son rival, Albert d'Autriche, en 1298. » Adolphe fut aïeul de

» Jean, comte de Nassau, qui, le premier de sa maison, fut élevé à » la dignité de *prince-comte* de l'Empire par l'empereur Charles IV, en » 1366. Ce sujet et ses descendants ayant négligé de prendre ce double » titre, l'usage les a insensiblement réduits à celui de comte. En vain, » après neuf générations, Volrath, aïeul du prince régnant (1778) de » Nassau-Saarbruck, et bisaïeul du prince de Nassau-Usingen, a obtenu » de l'empereur Léopold, en 1688, le renouvellement et la confirmation » d'une dignité dont furent revêtus ses ancêtres; en vain la même dis- » tinction fut accordée depuis au père du prince actuel de Nassau- » Weilbourg, descendu d'un cousin-germain de Volrath, ces deux bran- » ches, quoiqu'issues en ligne directe d'un empereur, n'ont pu obtenir » jusqu'ici (1778) de suffrage à la diète en qualité de *princes*, dont elles » n'ont que le titre.

» D'un oncle de l'Empereur Adolphe sortit, au septième degré, Guil- » laume, dit l'Ancien, comte de Nassau, auteur des autres branches de » cette maison. Ce prince, chef d'une illustre postérité, mourut en 1559, » après avoir introduit la religion calviniste dans ses états.

» Guillaume, l'aîné de ses fils, est le premier des princes d'Orange (1) » si fameux dans les fastes de la Hollande. Politique profond autant » qu'habile guerrier, il jeta les premiers fondements de la liberté de sa » patrie. Ses fils, les princes Maurice et Frédéric-Henri, héritiers de ses » dignités, et plus encore de ses vertus, achevèrent glorieusement son » ouvrage. Le despotisme sanguinaire du duc d'Albe, les mépris de l'Es-

(1) » La principauté d'*Orange* est entrée dans la maison de Nassau par le mariage d'un » comte de ce nom avec Claude de Chalon, princesse d'Orange. Guillaume fut mis en » possession de cette principauté malgré les réclamations de la maison de Longueville, » qui prétendait y avoir des droits. Ses descendants l'ont possédée jusqu'à Guillaume III, » roi d'Angleterre, qui institua son héritier Jean-Guillaume-Frison, prince de Nassau, de » la branche de Dietz; mais le roi de Prusse, qui y avait des droits du chef de sa mère, » les céda au roi de France par le traité d'Utrecht en 1713. La principauté d'Orange fut » en conséquence réunie au Dauphiné en 1714; et c'est en vertu d'un accord passé de- » puis que la branche de Dietz continue d'en prendre le titre. »

» pagne, les secours presque continuels de la France, furent les causes » principales qui coopérèrent à cette révolution célèbre, qui place depuis » plus d'un siècle la Hollande au rang des premières puissances de l'Eu- » rope. Enfin, c'est par la protection de nos monarques que l'Espagne » se vit forcée de reconnaître l'indépendance des États, confirmée pour » jamais à la paix de Munster en 1648. Plus de dix princes de la maison » de Nassau arrosèrent de leur sang le berceau de cette république nais- » sante. Ils y commandèrent depuis, sous le titre de *stathouder*, ou » gouverneur général, jusqu'à l'extinction de la branche des princes » d'Orange, arrivée, en 1702, par la mort de Guillaume III, appelé sur » le trône d'Angleterre par un acte du parlement de 1689.

» Jean, comte de Nassau-Dillenbourg, deuxième fils de Guillaume, dit » l'Ancien, est l'auteur des branches de Nassau-Siégen et de Hadamar, » dont il ne reste plus que des filles. et de celle de Nassau-Dietz, la plus » puissante de celles qui existent.

» Cette dernière branche, admise au rang de prince de l'Empire en » 1654, a réuni la plupart des biens allodiaux de celles d'Orange, de » Siégen, de Dillenbourg et de Hadamar, et subsiste dans Guillaume V, » prince de Nassau-Dietz, et titulaire d'Orange, stathouder des Provinces- » Unies, dignité qui n'avait d'abord été qu'à vie, supprimée depuis, » pendant près d'un demi-siècle, et que les États ont fait revivre de nos » jours dans la personne de son père, en faveur duquel ils l'ont rendue » héréditaire dans sa maison. »

Guillaume-Charles-Henri-Frison, prince DE NASSAU-DIETZ, né le 1er septembre 1711, fut solennellement reconnu stathouder de Hollande, sous le nom de *Guillaume IV*, à La Haye, le 3 mai 1747; et, le 17 novembre de la même année, cette charge fut déclarée héréditaire dans sa famille. Il avait épousé, le 28 mars 1734, Anne D'ANGLETERRE, née le 2 octobre 1709, fils de Georges II, roi de la Grande-Bretagne, et de Wilhelmine-Charlotte de Brandebourg-Anspach. Il mourut le 22 octobre 1751, laissant deux enfants :

1°. Guillaume, dont on va parler;

2°. Wilhelmine-Caroline, née le 28 février 1743, mariée, le 5 mars 1760, à Charles-Chistian, prince *de Nassau-Weilbourg*.

Guillaume V, prince DE NASSAU-DIETZ, né le 8 mars 1748, succéda à son père dans la dignité de stathouder. Il épousa, le 4 octobre 1767,

Frédérique-Sophie-Wilhelmine DE PRUSSE, fille du prince Auguste-Guillaume DE PRUSSE, et de Louise-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel. Elle était sœur du roi Frédéric-Guillaume II. Guillaume V mourut le 9 avril 1806. De son mariage sont issus :

1°. Guillaume-Frédéric, dont il sera ci-après parlé;
2°. Guillaume-Georges-Frédéric, né le 15 février 1774;
3°. Frédérique-Louise-Wilhelmine, née le 28 mars 1770, mariée, le 14 octobre 1790, à Charles-Georges-Auguste, prince héréditaire *de Brunswick-Wolfenbuttel,* né le 8 février 1776, mort sans postérité le 20 septembre 1806.

Guillaume-Frédéric, roi DES PAYS-BAS (1), sous le nom de Guillaume I[er], et grand-duc de Luxembourg, est né le 24 août 1772. Il a succédé à son père, le 9 avril 1806, pour ses pays héréditaires situés en Allemagne, s'est déclaré prince souverain des Pays-Bas le 3 décembre 1813, a pris le titre de roi le 15 mars 1815, et a été inauguré à Bruxelles le 21 septembre de la même année. Il avait épousé, le 1[er] octobre 1791, Frédérique-Louise-Wilhelmine DE PRUSSE, née le 18 novembre 1774, fille de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui l'a rendu père de deux princes et d'une princesse:

1°. Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, prince d'Orange, né le 6 décembre 1792, marié, le 21 février 1816, à la grande-duchesse Anne-Paulowna, née le 18 janvier 1795, et fille de Paul I[er], empereur *de Russie.* De ce mariage sont provenus quatre enfants :

A. Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince héréditaire d'Orange, né le 19 février 1817;
B. Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, né le 2 août 1818;
C. Guillaume-Frédéric-Henri, né le 13 juin 1820;
D. Wilhelmine-Marie-Sophie-Louise, née le 8 avril 1824;

2°. Guillaume-Frédéric-Charles, né le 28 février 1797, lieutenant-général au service de Prusse, et marié, le 21 mai 1825, à Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 1[er] février 1808, et fille de Frédéric-Guillaume III, roi *de Prusse ;*
3°. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-Marianne, née le 9 mai 1810.

ARMES : *D'azur, semé de billettes d'or, au lion couronné du même, tenant de la patte dextre une épée d'argent, et de la senestre 7 flèches d'or, brochant sur le tout.* Sup-

(1) La Hollande fait aujourd'hui partie du royaume des Pays-Bas.

ports : deux léopards lionnés d'or, couronnés chacun d'une couronne royale. L'écu environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et semé extérieurement de lions semblables à celui de l'écu. La couronne royale surmonte le manteau.

Branche DE NASSAU-WEILBOURG.

Charles-Christian, duc DE NASSAU-WEILBOURG, né en 1735 et mort en 1786, était fils de Charles-Auguste, duc de Nassau-Weilbourg, décédé en 1753, et de Frédérique *de Nassau-Idstein*. Il a épousé Wilhelmine-Caroline DE NASSAU-DIETZ, fille de Guillaume-Charles-Henri-Frison, prince de Nassau-Dietz, qui l'a rendu père de cinq enfants :

1°. Frédéric-Guillaume, qui suit;
2°. Wilhelmine-Louise, née le 28 septembre 1765, mariée, le 9 janvier 1786, à Henri XIII, prince *Reuss-Greitz*, mort le 29 janvier 1817;
3°. Caroline-Louise-Frédérique, née le 14 février 1770, aujourd'hui veuve de Charles-Louis-Frédéric-Alexandre, prince *de Wied-Runkel;*
4°. Amélie-Charlotte-Wilhelmine-Louise, née le 6 août 1776, mariée, le 29 octobre 1792, à Victor-Charles-Frédéric, prince *d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg*, décédé le 22 avril 1812;
5°. Henriette, née le 22 avril 1780, mariée, le 28 janvier 1797, à Frédéric-Louis-Alexandre, duc *de Wurtemberg*, dont elle est restée veuve le 20 septembre 1817.

Frédéric-Guillaume, duc DE NASSAU-WEILBOURG, né en 1768, mort le 9 janvier 1816, avait épousé, le 31 juillet 1788, Louise-Isabelle-Alexandrine-Auguste DE KIRCHBERG, née le 19 avril 1772, fille de Guillaume-Georges, burgrave de Kirchberg, comte de Sayn-Hachenbourg, et en a eu trois enfants :

1°. Guillaume-Georges-Auguste-Henri-Belgique, dont on va parler;
2°. Frédéric-Guillaume, né le 15 décembre 1799, major au service d'Autriche;
3°. Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, née le 30 octobre 1797, mariée, le 17 septembre 1815, à Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent, archiduc *d'Autriche*, fils de l'empereur Léopold II.

Guillaume-Georges-Auguste-Henri-Belgique, duc DE NASSAU, né le 14 juin 1792, a succédé à son père le 9 janvier 1816, dans le duché de Nassau-Weilbourg, et, par la mort de Frédéric-Auguste, dernier duc de la ligne de Nassau-Usingen, arrivée le 24 mars de la même année 1816, dans tous les pays de la branche aînée Walramienne de la maison de

Nassau, qui, depuis 1806, formaient déjà un duché. Il est colonel-propriétaire d'un régiment d'infanterie au service d'Autriche, et est veuf, depuis le 6 avril 1825, de Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie-Alexandrine DE SAXE, née le 28 janvier 1794, fille de Frédéric, duc de Saxe-Hildburghausen, à laquelle il s'était uni le 24 juin 1813. De ce mariage sont issus :

1°. Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, prince héréditaire, né le 24 juillet 1817;
2°. Maurice-Guillaume-Auguste-Charles-Henri, né le 21 novembre 1820;
3°. Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, né le 12 août 1823;
4°. Thérèse-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle-Charlotte, née le 17 avril 1815;
5°. Marie-Wilhelmine-Frédérique-Élisabeth, née le 29 janvier 1825.

La branche DE NASSAU-USINGEN s'est éteinte, comme on vient de l'annoncer, dans la personne de

Frédéric-Auguste, duc DE NASSAU-USINGEN, né en 1738, et mort le 24 avril 1816. Ce prince était fils de Charles, duc de Nassau-Usingen, auquel il succéda en 1775, et d'une princesse *de Saxe-Eisenach*. Il avait épousé, le 23 avril 1775, Louise, princesse DE WALDECK, née le 29 janvier 1750, et décédée le 17 novembre 1816, qui lui a donné cinq filles, dont trois seulement ont été mariées, et sont :

1°. Christiane-Louise, née le 16 août 1776, mariée, le 9 décembre 1791, à Frédéric, margrave *de Bade*, mort le 30 mai 1817;
2°. Caroline, née le 30 août 1777, mariée, le 9 février 1792, à Auguste-Christian-Frédéric, prince *d'Anhalt-Coëthen*, dont elle a été séparée au mois de novembre 1803;
3°. Auguste-Amélie, née le 30 décembre 1778, mariée, le 22 août 1804, à Louis-Guillaume-Frédéric, prince *de Hesse-Hombourg*, dont elle a été séparée en 1805.

Le dernier duc de Nassau-Usingen avait pour frère Charles-Guillaume, mort le 17 mai 1803, n'ayant laissé de son alliance avec Caroline-Félicité, comtesse *de Linange-Heidesheim*, décédée le 8 mai 1810, qu'une fille unique :

Louise-Henriette-Caroline, née le 14 juin 1763.

La branche DE NASSAU-SAARBRUCK s'est pareillement éteinte par le décès du dernier prince de Nassau-Saarbruck, Henri-Louis-Charles-Albert, mort le 27 avril 1797. Ce prince était fils de Louis, prince de Nassau-

Saarbruck, mort en 1794, et de Catherine *de Nassau-Otweiler.* Il avait épousé Marie-Françoise-Maximilienne DE SAINT-MAURIS, princesse de Montbarrey, née le 2 novembre 1761, dont il n'a point eu d'enfants.

Il avait pour sœurs, 1° Anne, princesse de Nassau-Saarbruck, née le 31 décembre 1751, mariée, en premières nôces, le 9 août 1769, à Frédéric, duc *de Holstein-Glucksbourg,* mort le 13 mars 1779, et, en secondes noces, le 26 octobre 1782, à Frédéric, duc *de Brunswick-Bevern,* décédé le 27 avril 1809; 2° Wilhelmine-Henriette, née le 27 octobre 1752, mariée, le 9 juillet 1783, à Louis-Armand *de Seiglières* marquis de Soyecourt, *de Boisfranc,* dont elle est devenue veuve le 7 septembre 1790, et qu'elle a rendu père de N..... de Seiglières de Soyecourt, mariée à Louis de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, pair de France.

ARMES : *Coupé de deux traits partis de manière qu'il y a trois quartiers sur chacune des deux premières lignes, et deux seulement en pointe ; au 1 d'azur, semé de croisettes d'argent, au lion du même, lampassé de gueules et couronné d'or, brochant,* qui est DE SAARBRUCK ; *au 2 de sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or,* qui est DE SAARWERDEN ; *au 3 d'or, à la fasce de sable,* qui est DE MOEURS ; *au 4 d'or, à deux lions léopardés de gueules,* qui est DE WEILBOURG ; *au 5 d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même, lampassé de gueules,* qui est DE NASSAU ; *au 6 de sinople, au sautoir d'or, cantonné de 12 croisettes du même , quatre dans les angles et huit en orle,* qui est DE MEHRENBERG ; *au 7 d'or, au lion de sable,* qui est DE MAHLBERG ; *au 8 d'or, à la fasce de gueules,* qui est DE LAHR.

MAISON D'OLDENBOURG-HOLSTEIN.

« L'origine de la maison d'Oldenbourg est enveloppée de ténèbres. » Quelques auteurs (1) ont tenté de la faire descendre du célèbre Witi-» kind, duc de Saxe, sous le règne de Charlemagne; mais ils ne donnent » eux-mêmes leurs idées que comme des conjectures vagues et des sys-» tèmes qui ne sont appuyés d'aucuns monuments authentiques. Le » premier sujet que l'histoire fasse connaître avec certitude, est

» Christian, comte d'Oldenbourg, surnommé le Belliqueux, qui » périt les armes à la main, en 1168, en défendant son pays contre

(1) Hubner; Henninges; Spener; Puffendorf; Im-Hoff; Bucelin.

»les invasions de Henri, *dit* le Lion, duc de Bavière et de Saxe. Ses »successeurs dans le comté d'Oldenbourg, dont ils ont pris le nom, »sont peu connus jusqu'à Thierri l'Heureux, issu de Christian au sep»tième degré. Plusieurs auteurs même (1) ne fixent qu'à ce sujet l'é»poque de la filiation de cette maison.

»Thierri, comte d'Oldenbourg, joignit à ses états héréditaires le »comté de Delmenhost par une première alliance, le duché de Sleswick »et le comté de Holstein par son second mariage avec Hedwige, héri»tière de l'ancienne maison de Holstein, et mourut en 1440. C'est à »ces alliances que ce prince est redevable du titre d'*Heureux* que lui »donne l'histoire. La maison d'Oldenbourg lui doit son principal éclat »et la splendeur qui s'est depuis répandue sur sa postérité.

»Christian Ier, son fils, élu roi de Danemark par le libre suffrage des »peuples en 1448, fut aussi appelé aux couronnes de Norwège et de »Suède, qui lui furent toujours disputées. Il obtint, en 1474, de l'em»pereur Frédéric III l'érection en duché de son comté de Holstein. Ce »prince est le chef de toutes les branches de sa maison qui subsistent. »Celle qui a continué de régner en Danemark est la seule qui ait con»servé le nom d'Oldenbourg; toutes les autres ont pris celui de Holstein, »du duché de ce nom, devenu leur patrimoine, et qu'elles ont conservé »jusqu'à nos jours.

»Quoique, depuis l'élection de Christian Ier, la couronne de Dane»mark ne fût pas sortie de la maison d'Oldenbourg, elle n'avait pas »cessé d'être élective; mais, en 1660, les états de la nation, touchés »de l'intrépidité avec laquelle le roi Frédéric avait défendu la ville de »Copenhague contre l'armée de Suède, déférèrent à ce prince le pouvoir »absolu, et déclarèrent le trône héréditaire dans sa famille. C'est l'é»poque d'une nouvelle forme de gouvernement dans ce royaume, et ce »monarque est le quatrième aïeul de Christian VII, aujourd'hui ré»gnant (1778).

»Adolphe, l'un des petits-fils du roi Christian Ier et duc de Holstein»Gottorp, est l'auteur de la branche de ce nom, la plus illustre de »toutes les branches puînées de la maison d'Oldenbourg. Cette bran»che, divisée en deux rameaux, a été appelée de nos jours sur le trône

(2) Heiss; *Histoire de l'Empire;* Ritters Husius; *Souverains du monde;* et le *Nouveau Dictionnaire* de Moréri.

»de Russie en la personne de Charles-Pierre-Ulric, duc de Holstein-»Gottorp, petit-fils, par sa mère, du czar Pierre, et père du grand-»duc régnant: et sur le trône de Suède, en la personne d'Adolphe-»Frédéric, prince de Holstein-Gottorp, père de Gustave III, roi de Suède.»

La maison de Holstein subsiste réellement aujourd'hui dans six rameaux, dont nous allons offrir successivement le tableau, savoir :

Le rameau royal *de Danemark*, formant la ligne *de Holstein-Gluckstadt;*

Le rameau *de Sunderbourg-Augustenbourg;*

Celui *de Sunderbourg-Beck;*

Le rameau impérial *de Russie*, formant la ligne *de Holstein-Gottorp;*

Le rameau royal *de Suède*, formant la ligne *de Holstein-Eutin;*

Enfin le rameau *de Holstein-Oldenbourg*.

MAISON DE DANEMARK.

Frédéric V, roi DE DANEMARK et de Norwège, né le 31 mars 1723, fils de Christian VI, et de Sophie-Madelaine, fille de Christian-Henri, prince *de Brandebourg-Culmbach*, succéda à son père le 6 août 1746, fut couronné le 4 septembre 1747, et mourut le 13 janvier 1766. Il avait épousé 1°, le 11 décembre 1743, Louise D'ANGLETERRE, fille du roi Georges II; 2°, le 8 juillet 1752, Julienne-Marie DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, fille du duc Ferdinand-Albert. Il eut pour enfants;

Du premier lit:

1°. Christian, né le 7 juillet 1745, mort le 3 juin 1746;

2°. Autre Christian, dont il sera parlé ci-après;

3°. Sophie-Madelaine, née le 3 juillet 1746, mariée, le 4 novembre 1766, à Gustave III, roi *de Suède*. Elle est morte le 21 août 1813;

4°. Wilhelmine-Caroline, née le 10 juillet 1747, mariée, le 1er septembre 1764, à Georges-Guillaume, alors prince héréditaire *de Hesse-Cassel;*

5°. Louise, née le 30 janvier 1750, mariée, le 30 août 1766, à Charles, landgrave *de Hesse-Cassel;*

Du second lit:

6°. Frédéric, né le 11 octobre 1753, d'abord élu, en 1756, co-adjuteur de l'évêché de Lubeck, ensuite marié, le 21 octobre 1774, avec Sophie-Frédérique, princesse *de Mecklenbourg-Schwerin*, née le 14 août 1758, morte le 29 novembre 1794, fille du prince Louis de Mecklenbourg-Schwerin. Le prince Frédéric de Danemark est décédé le 7 décembre 1805, ayant eu quatre enfants :

A. Christian-Frédéric, né le 18 septembre 1786, proclamé roi de Norwège le 19 mai 1814, mais ayant abdiqué la couronne le 16 août de la même année. Il a épousé 1°, le 21 juin 1806, Charlotte-Frédérique, princesse *de Mecklenbourg-Schwerin*, née le 4 décembre 1784, et dont il a été séparé; 2°, le 22 mai 1815, Caroline-Amélie, princesse *de Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg*, née le 28 juin 1796. Le prince Christian-Frédéric de Danemark a eu de son premier mariage un fils :

Christian-Frédéric-Charles, né le 6 octobre 1806, général-major au service de Danemark, fiancé à la princesse Wilhelmine-Marie, fille du roi actuel *de Danemark;*

B. Frédéric-Ferdinand, né le 22 novembre 1792, lieutenant-général dans l'armée danoise;

C. Julienne-Sophie, née le 18 février 1788, mariée, le 22 août 1812, à Frédéric-Guillaume-Charles-Louis *de Hesse-Philippsthal-Barchfeld*, général-major au service de Danemark;

D. Louise-Charlotte, née le 30 octobre 1789, mariée, le 10 novembre 1810, à Guillaume, prince *de Hesse-Cassel*, général-major dans l'armée danoise.

Christian VII, roi DE DANEMARK et de Norwège, né le 29 janvier 1749, succéda à Frédéric V, son père, le 13 janvier 1766, et épousa, le 1er octobre de la même année, Caroline-Mathilde D'ANGLETERRE, sœur du roi Georges III, née le 22 juillet 1751. Il est décédé le 13 mars 1808, laissant deux enfants :

1°. Frédéric VI, qui suit;
2°. Louise-Auguste, née le 7 juillet 1771, mariée, le 27 mai 1786, à Frédéric-Christian, prince *de Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg*, mort le 14 juin 1814.

Frédéric VI, roi DE DANEMARK, né le 28 janvier 1768, succéda à son père le 13 mars 1808. Il a épousé, le 31 juillet 1790, Marie-Sophie-Frédérique DE HESSE-CASSEL, née le 28 octobre 1767, fille de Charles, landgrave de Hesse-Cassel, laquelle l'a rendu père de huit enfants :

1°. Christian, né le 22 et mort le 23 septembre 1791;
2°. Autre Christian, né le 1er et mort le 5 septembre 1797;
3°. Marie-Louise, née le 19 novembre 1792, décédée le 12 octobre 1793;
4°. Caroline, née le 28 octobre 1793;
5°. Louise, née le 20 août, et morte le 7 décembre 1795;
6°. Julienne-Louise, née le 13 et morte le 21 février 1802;
7°. Frédérique-Marie, née le 3 juin et morte le 14 juillet 1803;

8°. Wilhelmine-Marie, née le 27 janvier 1808, et fiancée au prince Christian-Frédéric-Charles de Danemark, son cousin.

ARMES : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre quartiers; le premier d'or, semé de cœurs de gueules; à 3 léopards d'azur l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés d'or,* qui est DE DANEMARK; *le deuxième de gueules, au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes recourbée à la danoise d'argent, emmanchée d'or,* qui est DE NORWÈGE; *le troisième parti d'azur, à 3 couronnes d'or,* qui est DE SUÈDE, *et d'or, à deux lions léopardés d'azur,* qui est DE SLESWICK; *le quatrième coupé d'or, semé de cœurs de gueules, au lion léopardé d'azur, brochant,* qui est DE JUTLAND, *et de gueules, au dragon couronné d'or,* pour l'ancien royaume des VANDALES; *sur le tout de gueules, à dextre 3 feuilles d'ortie appointées en forme de pairle renversé d'argent, anglées de 3 clous de la passion du même; et au centre un petit écusson coupé d'argent et de gueules,* qui est DE HOLSTEIN; *à senestre un cygne d'argent ayant une couronne d'or passée dans le cou, et becqué et membré de sable,* qui est DE STORMARN; *en pointe un cavalier armé de toutes pièces d'argent, sur un cheval houssé et caparaçonné du même, tenant une épée haute aussi d'argent, garnie d'or,* qui est DE DITMARSEN, *et au centre un écu parti, au 1 d'or, à 2 fasces de gueules,* qui est D'OLDENBOURG, *et d'azur à la croix patée et alésée d'or,* qui est DE DELMENHORST. L'écu timbré d'une couronne royale, environné des insignes de l'ordre de l'Éléphant et enveloppé d'un manteau à pavillon d'hermine, l'extérieur de gueules, semé de couronnes d'or. Tenants : deux sauvages ceints de lierre, et appuyés sur leurs massues.

Branche DE HOLSTEIN-SUNDERBOURG-AUGUSTENBOURG.

Frédéric-Christian, duc DE HOLSTEIN-SUNDERBOURG-AUGUSTENBOURG, fils du prince Frédéric-Christian et de Charlotte *de Holstein-Ploen*, est décédé le 14 juin 1814. Il avait épousé, le 27 mai 1786, Louise-Auguste DE DANEMARK, fille de Christian VI, roi de Danemark, et il en a eu trois enfants :

1°. Christian-Charles-Frédéric-Auguste, dont on va parler;
2°. Frédéric-Émile-Auguste, né le 23 août 1800, et lieutenant-colonel au service de Danemark;
3°. Caroline-Amélie, née le 28 juin 1796, mariée, le 22 mai 1815, à Christian-Frédéric, prince *de Danemark*.

Christian-Charles-Frédéric-Auguste, duc DE HOLSTEIN-SUNDERBOURG-AUGUSTENBOURG, né le 19 juillet 1798, général-major au service de Danemark, a succédé à son père le 14 juin 1814, et a épousé, le 18 septembre 1820, Louise-Sophie, née le 22 septembre 1796, fille du comte DE DANNESKIOLD-SAMSOE, qui l'a rendu père de deux princesses :

1°. Frédérique-Marie-Louise-Auguste-Caroline-Henriette, née le 28 août 1824;
2°. Caroline-Amélie, née le 15 janvier 1826.

Frédéric-Christian, père du duc actuel, avait pour frère le prince Frédéric-Charles-Émile, né le 8 mars 1767, lieutenant-général au service de Danemark, marié, le 29 septembre 1801, à Sophie-Éléonore, née le 26 décembre 1778, et fille du baron *de Scheel*, ancien ministre d'état du roi de Danemark. Elle lui a donné sept enfants :

1°. Frédéric-Auguste-Émile, né le 3 février 1802, capitaine de cavalerie au service de Danemark;
2°. Georges-Eric, né le 14 mars 1805, lieutenant au service de Prusse;
3°. Henri-Charles-Woldemar, né le 13 octobre 1810;
4°. Charlotte-Louise-Dorothée-Joséphine, née le 24 janvier 1803;
5°. Pauline-Victoire-Anne-Wilhelmine, née le 9 février 1804;
6°. Amélie-Éléonore-Sophie-Caroline, née le 9 janvier 1813;
7°. Sophie-Berthe-Clémentine-Auguste, née le 30 janvier 1815.

Branche DE HOLSTEIN-SUNDERBOURG-BECK.

Frédéric-Charles-Louis, duc DE HOLSTEIN-BECK-GLUCKSBOURG, décédé le 25 mars 1816, avait épousé Frédérique-Amélie DE SCHLIEBEN, née le 28 février 1757, fille de Léopold, comte de Schlieben, et en a eu :

1°. Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold, dont on va parler;
2°. Élisabeth-Frédérique-Sophie-Amélie-Charlotte, née le 13 décembre 1780, mariée au baron Gottlob-Samuel *de Richthofen*, et devenue veuve le 25 février 1808.

Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold, duc DE HOLSTEIN-BECK-GLUCKSBOURG, général-major au service de Danemark, né le 5 janvier 1785, a succédé à son père le 25 mars 1816. Il a épousé, le 28 janvier 1810, Louise-Caroline DE HESSE-CASSEL, née le 20 septembre 1789, fille de Charles, landgrave de Hesse-Cassel. Elle lui a donné neuf enfants :

1°. Charles, né le 30 septembre 1813;
2°. Frédéric, né le 30 octobre 1814;
3°. Guillaume, né le 19 avril 1816;
4°. Christian, né le 8 avril 1818;
5°. Jean, né le 5 décembre 1824;
6°. Jules, né le 14 octobre 1825;
7°. Louise-Marie-Frédérique, née le 23 octobre 1810;

8°. Frédérique-Caroline-Julie, née le 9 octobre 1811;

9°. Louise, née le 13 novembre 1820.

ARMES : *Coupé, au 1 parti* DE NORWÈGE *et* DE SLESWICK; *au 2 parti de deux traits formant les trois quartiers* DE HOLSTEIN, DE DITMARSEN *et* DE STORMARN; *sur le tout écartelé* D'OLDENBOURG *et* DE DELMENHORST.

MAISON DE RUSSIE.

Charles-Frédéric, duc DE HOLSTEIN-GOTTORP, mort le 18 juin 1739, avait épousé, le 21 mai 1725, Anne-Petrowna, princesse impériale DE RUSSIE, fille aînée de Pierre le Grand, empereur de Russie, et de Catherine-Alexiewna, sa seconde femme, impératrice sous le nom de *Catherine I*re, le 8 février 1725, et morte le 17 mai 1727.

Charles-Pierre-Ulric, né le 21 février 1728, fils de Charles-Frédéric, duc DE HOLSTEIN-GOTTORP, et d'Anne-Petrowna, fut proclamé empereur de Russie, sous le nom de PIERRE III FÆDOROWITSCH, le 5 janvier 1762, immédiatement après la mort de l'impératrice Élisabeth, sa tante, seconde fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire. Il avait épousé, le 1er septembre 1745, Sophie-Auguste-Frédérique D'ANHALT-ZERBST, née le 2 mai 1729, fille de Christian-Auguste, prince d'Anhalt-Zerbst, et de Jeanne-Élisabeth de Holstein-Eutin. Au moment de son mariage, la princesse Sophie-Auguste-Frédérique changea ses noms pour prendre ceux de Catherine-Alexiewna.

Le 9 juillet de la même année 1762, Catherine-Alexiewna fut proclamée impératrice. Pierre III abdiqua l'empire le lendemain 10 juillet, et mourut le 17 du même mois. L'impératrice fut couronnée à Moscou, sous le nom de *Catherine II*, le 3 octobre suivant.

Catherine II mourut le 17 novembre 1796, laissant un fils, Paul-Petrowitsch, dont on va parler.

PAUL-PETROWITSCH naquit le 1er octobre 1754. Dès la nuit même de la mort de sa mère, l'impératrice Catherine II, il reçut comme souverain les hommages de sa famille et de la cour, ainsi que le serment de fidélité des gardes et celui du sénat. Le lendemain, il fut partout proclamé empereur DE RUSSIE, sous le nom de *Paul Ier*, et son fils aîné, Alexandre, fut déclaré héritier présomptif de la couronne. Paul Ier épousa 1°, le 10 oc-

tobre 1773, Wilhelmine DE HESSE-DARMSTADT, née le 25 juin 1755, nommée, depuis qu'elle eut embrassé le rit grec, Natalie-Alexiewna, fille de Louis IX, landgrave de Hesse-Darmstadt, morte sans postérité le 26 avril 1776; 2°, le 18 octobre 1776, Marie-Feodorowna, ci-devant Sophie-Dorothée-Auguste-Louise DE WURTEMBERG, née le 25 octobre 1759, fille de Frédéric-Eugène, prince de Wurtemberg. L'empereur Paul Ier est décédé le 24 mars 1801, ayant eu dix enfants de son second mariage :

1°. Alexandre-Paulowitsch, qui suit;

2°. Constantin-Paulowistch, césarowitsch et grand-duc de Russie, né le 8 mai 1779. Il a renoncé, le 26 janvier 1822, du consentement de l'empereur Alexandre Ier, son frère, au droit de succession au trône de Russie. Il s'était marié, le 24 février 1796, à Anne-Féodorowna, ci-devant Julie-Henriette-Ulrique *de Saxe-Cobourg*, née le 13 septembre 1781, et fille de François-Frédéric, prince de Saxe-Cobourg. Ce mariage fut dissout par ukase de l'empereur Alexandre du 2 avril 1820; et le grand-duc Constantin épousa, en secondes noces, le 24 mai de la même année 1820, Jeanne *Gruzynska*, créée princesse de Lowicz par l'empereur Alexandre;

3°. Nicolas-Paulowitsch, dont il sera parlé à la suite de l'article de son frère aîné;

4°. Michel-Paulowitsch, grand-duc de Russie, né le 8 février 1798, marié, le 19 février 1824, à Hélène-Paulowna, ci-devant Frédérique-Charlotte-Marie, née le 9 janvier 1807, et fille du prince Paul *de Wurtemberg*, laquelle l'a rendu père de trois princesses :

A. Marie-Michaelowna, grande-duchesse de Russie, née le 9 mars 1825;
B. Élisabeth-Michaelowna, grande-duchesse, née le 26 mai 1826;
C. Catherine-Michaelowna, grande-duchesse, née le 28 août 1827;

5°. Alexandra-Paulowna, grande-duchesse de Russie, née le 9 août 1783, mariée, le 30 octobre 1799, à Joseph-Antoine-Jean, archiduc *d'Autriche*, palatin de Hongrie, et morte le 16 mars 1801;

6°. Hélène-Paulowna, grande-duchesse de Russie, née le 24 décembre 1784, mariée, le 23 octobre 1799, à Frédéric-Louis, prince héréditaire *de Mecklenbourg-Schwérin*, et décédée le 24 septembre 1803;

7°. Marie-Paulowna, grande-duchesse de Russie, née le 15 février 1786, mariée, le 3 août 1804, à Charles-Frédéric, prince héréditaire *de Saxe-Weimar;*

8°. Catherine-Paulowna, grande-duchesse de Russie, née le 21 mai 1788, mariée, 1°, le 3 août 1809, au prince Pierre-Frédéric-Georges *de Holstein-Oldenbourg*, mort le 27 décembre 1812; 2°, le 24 janvier 1816, à Guillaume, roi *de Wurtemberg*, qui en est devenu veuf le 9 janvier 1819;

9°. Olga-Paulowna, née le 22 juillet 1792, et décédée le 26 janvier 1795;

10°. Anne-Paulowna, grande-duchesse de Russie, née le 18 janvier 1795, mariée, le 21 février 1816, à Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, prince royal *des Pays-Bas*, et prince d'Orange.

Alexandre Ier Paulowitsch, né le 23 décembre 1777, empereur DE RUSSIE le 24 mars 1801, roi de Pologne le 9 juin 1815, et décédé le 1er décembre 1825, sans postérité, avait épousé, le 9 octobre 1793, Elisabeth-Alexiewna, ci-devant Louise-Marie-Auguste DE BADE, née le 24 janvier 1779, fille de Charles-Frédéric, prince héréditaire de Bade, et morte en 1826.

Nicolas-Paulowitsch, empereur DE RUSSIE et roi de Pologne, né le 2 juillet 1796, a succédé à son frère Alexandre Ier, le 1er décembre 1825, en vertu d'un manifeste du 28 août 1823. Il a épousé, le 13 juillet 1817, Alexandra-Foeodorowna, ci-devant Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine DE PRUSSE, née le 13 juillet 1798, fille de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse. De cette union sont provenus :

1°. Alexandre-Nicolaowitsch, césarowitsch et grand-duc de Russie, né le 29 avril 1818;
2°. Constantin-Nicolaowitsch, grand-duc, né le 21 septembre 1827;
3°. Marie-Nicolaowna, grande-duchesse, née le 2 août 1819;
4°. Olga-Nicolaowna, grande-duchesse, née le 11 septembre 1822;
5°. Alexandra-Nicoloowna, grande-duchesse, née le 4 juin 1825.

ARMES : *D'or, à l'aigle éployée de sable, ayant sur chaque tête un diadème de gueules, et becquée, languée et membrée du même*, qui est de l'EMPIRE D'ORIENT; *l'aigle tenant de la dextre un sceptre et de la sénestre un globe croisé, le tout d'or, et chargée sur l'estomac d'un écusson de gueules, au cavalier contourné d'argent, terrassant de sa lance un dragon au naturel*, qui est DE RUSSIE. Chacune de ses ailes est chargée de trois écussons ; le premier de la droite *d'azur, à une couronne fermée d'or, posée sur deux sabres croisés en sautoir d'argent*, qui est du royaume D'ASTRACAN; le deuxième *d'or, à deux ours affrontés de sable, tenant dans leurs pattes extérieures un siége de gueules, et dans les intérieures deux sceptres d'or*, qui est du grand-duché DE NOVOGOROD; le troisième à l'extrémité de l'aile *d'azur, à un ange d'argent, tenant une épée d'or*, qui est DE KIOW; le premier écusson de l'aile gauche *de gueules, à deux loups affrontés d'argent, tenant chacun deux flèches croisées et renversées du même*, qui est DE SIBÉRIE; le deuxième *d'argent, au dragon couronné de sable*, qui est du royaume DE CASAN; le troisième à l'extrémité *de gueules, au lion couronné d'or, soutenant une croix d'argent*, qui est DE WILSDIMERIE. L'écu timbré de la couronne impériale est entouré du collier de l'ordre de Saint-André.

Voyez pour quelques changements dans ces petits écussons, faits par l'impératrice Catherine II, la planche 15, figure 12, du *blason de l'Encyclopédie méthodique*. L'empereur Alexandre a dû aussi ajouter les armes de Pologne et celles de plusieurs autres pays réunis à ses états depuis 60 ans.

MAISON DE SUÈDE.

Adolphe-Frédéric DE HOLSTEIN-EUTIN, évêque de Lubeck, né le 14 mai 1710, de Christian-Auguste de Holstein-Eutin, et d'Albertine-Frédérique *de Bade-Dourlach*, élu par la diète de Suède, le 3 juillet 1743, après la mort d'Ulrique-Éléonore, reine de Suède, sœur du célèbre Charles XII, et épouse de Frédéric, prince de Hesse-Cassel, pour succéder au trône de Suède, ne fut proclamé roi que le 6 avril 1751, lendemain du décès du roi Frédéric; il fut couronné le 7 décembre suivant. Il avait épousé, le 17 juillet 1744, Louise-Ulrique DE PRUSSE, née le 24 juillet 1720, fille de Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, morte le 16 juillet 1782. Le roi Adolphe-Frédéric est décédé le 12 février 1771, laissant quatre enfants :

1°. Gustave, dont on va parler;
2°. Charles, duc de Sudermanie, dont on fera aussi mention plus bas;
3°. Frédéric-Adolphe, duc d'Ostrogothie, né le 18 juillet 1770, et mort le 12 décembre 1803;
4°. Sophie-Albertine, née le 8 octobre 1753, abbesse de Quedlenbourg.

Gustave, roi DE SUÈDE, sous le nom de *Gustave III*, né le 24 janvier 1746, a succédé à son père le 12 février 1771. Il avoit épousé, le 4 novembre 1766, Sophie-Madelaine, princesse DE DANEMARK, née le 3 juillet 1746, et fille de Frédéric V, roi de Danemark. Il fut assassiné le 16 mars 1792, et expira le 29 du même mois, ayant eu deux fils :

1°. Gustave-Adolphe, qui suit;
2°. Charles-Gustave, né le 25 août 1782, mort le 25 mars 1783.

Gustave IV-Adolphe, roi DE SUÈDE, né le 1er novembre 1778, parvint à la couronne le 29 mars 1792, sous la régence du prince Charles, duc de Sudermanie, son oncle. Il abdiqua le 6 juin 1809. Le 31 octobre 1797, il avait épousé Frédérique-Dorothée-Wilhelmine DE BADE, née le 12 mars 1781, fille de Charles-Louis, prince héréditaire de Bade. Gustave-Adolphe est séparé de sa femme depuis le 17 février 1812. Il en a eu cinq enfants :

1°. Gustave, prince de Suède, né le 9 novembre 1799, déchu de ses droits de

successibilité au trône de Suède, par acte des états de ce royaume du 6 juin 1809; il est aujourd'hui lieutenant-colonel du 4e régiment de hulans au service d'Autriche;

2°. Charles-Gustave, né le 2 décembre 1802, mort le 10 septembre 1805;

3°. Sophie-Wilhelmine, née le 21 mai 1801, mariée, le 25 juillet 1819, à Charles-Léopold-Frédéric, né le 29 août 1790, fils de Charles-Frédéric, margrave *de Bade*;

4°. Amélie-Marie-Charlotte, née le 22 février 1805;

5°. Cécile, née le 22 juin 1807.

Charles, roi DE SUÈDE et de Norwège sous le nom de *Charles XIII*, né le 7 octobre 1748, et second fils d'Adolphe-Frédéric, fut élu roi de Suède, le 6 juin 1809, après l'abdication de son neveu Gustave IV-Adolphe, et fut couronné le 29 du même mois. Il avait épousé, le 7 juillet 1774, Hedwige-Élisabeth-Charlotte, née le 22 mars 1759, fille de Frédéric-Auguste, duc DE HOLSTEIN-OLDENBOURG, et dont il a eu deux enfants :

1°. Charles-Adolphe, né le 4 et mort le 10 juillet 1798;

2°. N...., née et morte le 2 juillet 1797.

Les états de Suède avaient investi, le 6 juin 1809, le prince Christian-Auguste de Sleswick d'Augustenbourg des droits de successibilité au trône. Ce prince étant décédé en 1810, les états s'assemblèrent pour procéder au choix d'un nouveau successeur au trône, et élurent, le 21 août de cette même année, Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, général français, prince de Ponte-Corvo (1). Charles XIII l'adopta, le 5 novembre suivant, pour son fils, et mourut le 5 février 1818.

Charles XIV-Jean, (ci-devant Jean-Baptiste-Jules *Bernadotte*), maintenant roi DE SUÈDE et de Norwège, né le 26 janvier 1764, fils adoptif du roi Charles XIII, a succédé à ce monarque le 5 février 1818, et a été couronné en Suède le 11 mai, et en Norwège le 7 septembre suivant. Il avait épousé, le 16 août 1798, Eugénie-Bernardine-Désirée CLARY, née le 8 novembre 1781, dont il a eu un fils :

Joseph-François-Oscar, prince royal de Suède, vice-roi de Norwège, né le 4 juil-

(1) Nous avons rendu compte des hauts faits qui ont distingué sa carrière militaire, dans le *Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. II, pp. 153 à 180.

let 1799, marié par procuration le 22 mai, et en personne le 19 juin 1823, à Joséphine-Maximilienne-Auguste, née le 14 mars 1807, fille d'Eugène, duc *de Leuchtenberg*, prince d'Eichstaedt, et d'Auguste-Amélie, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière. De ce mariage est issu :

Charles-Louis-Eugène, duc de Scanie, né le 3 mai 1826.

Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 couronnes d'or*, qui est de Suède; *aux 2 et 3 d'argent, à 3 barres ondées d'azur, au lion couronné de gueules, brochant*, qui est de l'ancien royaume des Goths (1). La maison de Holstein ajoutait sur le tout les écartelures de Hesse-Cassel, et pour supports deux lions.

Voyez planche 15, figure 9, du *blason de l'Encyclopédie méthodique*.

Branche DE HOLSTEIN-OLDENBOURG.

Frédéric-Auguste, duc de Sleswick-Holstein-Oldenbourg, évêque de Lubeck, et frère d'Adolphe-Frédéric, roi de Suède, est mort le 6 juillet 1785. Il avait épousé Ulrique, princesse de Hesse-Cassel, morte en 1787, dont il a eu deux enfants :

1°. Pierre-Frédéric-Guillaume, dont on va parler;
2°. Hedwige-Élisabeth-Charlotte, née en 1759, mariée, le 7 juillet 1774, à Charles, duc de Sudermanie, devenu roi *de Suède* et de Norwège.

Pierre-Frédéric-Guillaume, duc de Slesvick-Holstein-Oldenbourg, né le 3 janvier 1754, a succédé à son père, le 6 juillet 1785, pour le duché d'Oldenbourg, et est décédé sans alliance le 2 juillet 1823.

Pierre-Frédéric-Louis, prince de Lubeck, grand-duc de Holstein-Oldenbourg, né le 27 janvier 1755, aussi frère d'Adolphe-Frédéric, roi de Suède, et fils de Georges-Louis, duc d'Oldenbourg, mort le 17 septembre 1763, et de Sophie *de Holstein-Beck*, a été élu coadjuteur de l'évêché de Lubeck le 16 septembre 1776, et a succédé à son père, le 6 juillet 1785, comme évêque de Lubeck et administrateur du duché d'Oldenbourg, que possédait alors le prince Pierre-Frédéric-Guillaume, son cousin-germain. Il est devenu prince régnant de Lubeck le 25 février 1803, prince de Birkenfeld le 16 avril 1817, seigneur de Jever

(1) Ces trois barres marquent aussi les trois grands lacs du royaume de Suède.

le 18 avril 1818, et duc régnant d'Oldenbourg le 2 juillet 1823. Il est, depuis le 24 novembre 1785, veuf de Frédérique-Élisabeth-Amélie-Auguste, fille de Frédéric, duc de Wurtemberg, qu'il avait épousée le 26 juin 1781, et dont il a eu deux fils :

1°. Paul-Frédéric-Auguste, prince héréditaire, né le 13 juillet 1783, lieutenant-général d'infanterie au service de Russie, a épousé 1°, le 22 juillet 1817, Adélaïde, princesse *d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg*, née le 23 février 1800, et décédée le 13 septembre 1820; 2°, le 14 juillet 1825, Ida, née le 10 mars 1804, et sœur de sa première femme. Il n'a point d'enfants de ce second mariage. Du premier sont provenues deux filles :

A. Marie-Frédérique-Amélie, née le 21 décembre 1818;

B. Élisabeth-Marie-Frédérique, née le 8 juin 1820;

2°. Pierre-Frédéric-Georges, né le 9 mai 1784, marié, le 30 avril 1809, à Catherine-Paulowna, grande-duchesse *de Russie*, née le 21 mai 1788, fille de l'empereur Paul Ier, et morte le 9 janvier 1819, épouse, en secondes noces, de Guillaume, roi de Wurtemberg. Le prince Pierre-Frédéric-Georges de Holstein-Oldenbourg, décédé le 1er décembre 1812, a laissé deux fils :

A. Pierre-Georges-Frédéric-Paul-Alexandre, né le 30 août 1810;

B. Constantin-Frédéric-Pierre, né le 26 août 1812.

Armes : comme à la page 62.

MAISON DE PORTUGAL.

« Avant qu'on eût découvert la véritable origine des rois de Portugal, » l'imagination des auteurs s'était égarée en mille conjectures, toutes » plus hasardées les unes que les autres. On comptait presque autant » d'opinions différentes que d'historiens qui avaient écrit sur cette ori- » gine. Toutes ces opinions, qu'il est inutile de discuter, se sont enfin » éclipsées depuis la découverte qu'un savant (1) a faite d'une ancienne » chronique (2), qui prouve que les rois de Portugal sortent en ligne

(1) Pierre Pithou.

(2) Cette *chronique* a été imprimée pour la première fois dans le recueil qui a pour titre : *Historiæ Francorum, ab anno* 900 *ad annum* 1285*: Scriptores veteres undecim ex Bibliotheca P. Pithoei editi*, in-folio, Francfort, 1596; et depuis dans le t. IV, pp. 88 et suivantes du *Recueil des historiens de France*, par du Chesne.

» directe de la maison de France. Cette chronique est, à la vérité, le seul mo-
» nument sur la foi duquel on puisse annoncer cette descendance; mais
» un écrivain judicieux (1) a démontré que le moine de Fleury-sur-
» Loire, qui en est l'auteur, était contemporain, et qu'il a dû par con-
» séquent être mieux instruit que personne. Ses preuves ont été trouvées
» si frappantes, cette chronique a paru mériter tant de confiance, qu'il
» n'est aucun historien, même parmi les Portugais (2), qui, en écrivant
» sur cette matière, n'ait cru devoir se ranger à cette opinion. Ainsi la
» maison qui règne en Portugal depuis la fondation de cette monarchie,
» tire encore un nouveau lustre du lien qui l'attache à la maison de
» France.

» Le comte Henri, dont on ignorait l'origine, mais non pas les ex-
» ploits, est le chef de la maison royale de Portugal. Ce prince avait pour
» aïeul Robert, duc de Bourgogne, petit-fils du roi Hugues Capet.
» Alphonse VI, roi de Castille, pressé par les Maures, ayant imploré le
» secours de Philippe I[er], roi de France, Henri, et plusieurs grands du
» royaume, par le même esprit qui, peu de temps après, entraîna tant
» de seigneurs aux croisades, s'empressèrent de prendre part à cette
» guerre que l'on traitait de sainte, et volèrent à la défense des chré-
» tiens contre les infidèles, vers l'an 1089. Les services de Henri le fixè-
» rent à la cour d'Alphonse, son oncle (3), qui voulut encore se l'attacher
» par de nouveaux liens. Ce prince lui fit épouser dona Thérèse, sa fille
» naturelle, et lui donna en dot, à titre de comté, la ville de Porto,
» dont le Portugal a pris son nom, avec tout ce qu'il pourrait conquérir
» dans la suite. Le nouveau comte ne cessa jusqu'à sa mort, arrivée
» en 1112, de combattre les Sarrasins, étendit sur eux ses conquêtes,
» et ouvrit à son fils le chemin qui le conduisit au trône.

» Alphonse-Henriquez marcha sur les traces de son père. Après une
» grande victoire qu'il remporta sur cinq rois maures en 1139, il fut
» proclamé roi par ses sujets sur le champ de bataille. De nouveaux

---

(1) Théodore Godefroy, *Traité de l'origine des rois de Portugal*, 1612.

(2) Manuel de Faria y Sousa; Sandoval; de Thou; du Chesne; Sainte-Marthe; Anselme; Im-Hoff; les *Souverains du monde*; la *Nouvelle histoire d'Italie*; l'*Art de vérifier les dates*, etc., etc.

(3) Ce prince avait épousé Constance de Bourgogne, tante de Henri.

»succès affermirent la couronne sur sa tête, et il mourut, en 1185, »après un règne aussi long qu'heureux.

»Telle est l'époque de l'établissement de la monarchie de Portugal. »Sa puissance ne fit que s'accroître sous les successeurs d'Alphonse. »Presque toujours en guerre contre les rois maures, de Séville, de »Grenade, de Cordoue, etc., ils étendirent insensiblement leurs états »aux dépens de ces princes, joignirent à leurs titres celui de roi des »Algarves, qu'ils conservent encore, et régnèrent sans interruption »jusqu'à la mort, sans enfants légitimes, du roi Ferdinand, en 1383.

»Jean, son frère naturel, prit en main les rênes du gouvernement; »et, deux ans après, les États assemblés lui déférèrent la couronne, »qu'il sut conserver, malgré les prétentions de ses autres frères et du roi »de Castille. Ce prince, surnommé le Grand et le Père de la patrie, est »un des plus célèbres qui ait gouverné le Portugal. Son règne et les »suivants sont remarquables par les découvertes que firent les Por»tugais en Afrique, aux Indes, et dans le Nouveau-Monde. Il mourut »en 1433, laissant un fils naturel, auteur de la branche des ducs de »Bragance, et, entre autres enfants légitimes :

»Édouard, qui continua la postérité des rois de Portugal jusqu'au roi »Sébastien, qu'un zèle de religion entraîna en Afrique, où il trouva son »tombeau en 1578, dans la vingt-cinquième année de son âge.

»Sa mort fut le signal des troubles de Portugal. Henri, son oncle, »qui était cardinal et prêtre, occupa le trône quelque temps. Antoine, »prieur de Crato, bâtard de Portugal, issu de l'un des derniers rois, »voulut en vain faire valoir ses prétentions; le duc de Bragance n'osa »pas même en former; et Philippe II, par la politique et le succès de »ses armes, fit enfin passer le Portugal sous la domination de l'Espagne »en 1580.

»Les droits du duc de Bragance, issu, au cinquième degré, du pre»mier duc de ce nom, étaient moins fondés sur sa naissance que sur »son alliance avec Catherine, princesse de Portugal, unique rejeton »légitime de la maison royale.

»Leur petit-fils, Jean, duc de Bragance, par un événement aussi sin»gulier que bien conduit, remonta, en 1640, sur le trône de ses pères; »mais c'est surtout au courage d'esprit et à l'habileté de son épouse, »fille du duc de Medina-Sidonia, de la maison de Gusman, que les his»toriens donnent la gloire de cette heureuse révolution, où le ministère »de France eut aussi quelque part. L'année suivante, les États confir-

»mèrent tout ce qui s'était fait en faveur du roi; mais ce ne fut qu'en »1668 que l'indépendance du Portugal fut reconnue par l'Espagne. »Ce monarque est le bisaïeul de Joseph Ier, aujourd'hui régnant »(1778). »

En établissant dans le t. Ier de cet ouvrage la généalogie de la maison de France, nous avons donné, p. 60, sur l'origine de la maison de Portugal et sur sa descendance de Henri de Bourgogne, des développemepts que nous ne répéterons point ici. Nous nous bornerons à offrir le tableau de la postérité de Joseph Ier.

Joseph-Emmanuel, connu sous le nom de *Joseph Ier*, né le 6 juin 1714, fils aîné de Jean V, roi DE PORTUGAL, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette *d'Autriche*, et arrière-petit-fils de Jean, duc de Bragance, épousa, le 9 janvier 1729, Marie-Anne-Victoire, infante D'ESPAGNE, fille de Philippe V, roi d'Espagne, et mourut le 24 février 1777. Il n'avait eu que trois princesses :

1°. Marie-Françoise-Élisabeth, née le 21 décembre 1734, mariée, le 6 juin 1760, à don Pèdre *de Portugal*, son oncle, frère du roi Joseph ;
2°. Marie-Anne-Françoise-Josèphe-Rite-Jeanne, née le 5 octobre 1736 ;
3°. Marie-Françoise-Bénédictine, née le 25 juillet 1746, mariée, le 21 février 1777, à Joseph-François-Xavier *de Portugal*, son neveu, prince du Brésil, né le 21 août 1761, fils de don Pèdre et de Marie-Françoise-Élisabeth, nommée plus haut.

Marie-Françoise-Élisabeth, reine DE PORTUGAL, parvint à la couronne après le décès de Joseph Ier, son père. Don Pedre, son mari, connu sous le nom de *Pierre III*, qui, dès le mois de juin 1777, avait annoncé aux autres souverains qu'il avait pris le titre de roi, mourut le 25 mai 1786. Marie, son épouse, continua de régner sur le Portugal jusqu'au 20 mars 1816, date de son décès, laissant la couronne à son fils, qui suit.

Jean-Marie-Joseph-Louis, roi DE PORTUGAL, sous le nom de *Jean VI*, naquit le 13 mai 1767. Il épousa, le 9 juin 1785, Charlotte-Joachime, infante D'ESPAGNE, fille du roi Charles IV, et née le 25 avril 1775. Jean VI est décédé le 10 mars 1826, laissant pour enfants :

1°. Pierre-Antoine-Joseph, dont on va parler ;
2°. Michel, né le 26 octobre 1802, fiancé à la princesse Marie-*da-Gloria*, infante *de Portugal*, sa nièce, mentionnée plus bas, et maintenant régent du royaume ;

3°. Marie-Thérèse, née le 29 avril 1793, qui a épousé Pierre-Charles, infant *d'Espagne*, dont elle est devenue veuve le 4 juin 1812;
4°. Isabelle-Marie-Françoise, née le 22 avril 1800, mariée, les 7 et 20 octobre 1819, à Ferdinand VII, roi *d'Espagne*, et morte le 26 décembre 1818;
5°. Isabelle-Marie, née le 4 juillet 1801;
6°. Marie-Anne-Jeanne-Joséphine, née le 25 juillet 1803.

Pierre-Antoine-Joseph, roi DE PORTUGAL, né le 12 octobre 1798, a succédé à son père, tant pour la couronne de Portugal que pour l'empire du Brésil, le 10 mars 1826. Il a épousé, par procuration, à Vienne, le 13 mai, et, en personne, à Rio-de-Janeiro, le 6 novembre 1817, Léopoldine-Caroline-Joséphine, archiduchesse D'AUTRICHE, née le 22 janvier 1797, morte le 11 décembre 1826, fille de François Ier, empereur d'Autriche. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-d'Alcantara-Jean-Charles-Léopold-Salvador-Biblaos-Xavier-de-Paule-Gonzague-Michel-Gabriel-Raphaël, prince impérial, né le 2 décembre 1825;
2°. Marie-*da-Gloria*-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-de-la-Croix-Françoise-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Louise-Gonzague, née le 14 avril 1819, devenue reine de Portugal le 2 mai 1826, par suite de l'abdication faite en sa faveur par son frère, et fiancée à don Michel, infant *de Portugal*, son oncle;
3°. Januaria, née le 18 mars 1821;
4°. Pauline-Marie-Anne-Jeanne-Charlotte, née le 17 février 1823;
5°. Fançoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzague, née le 2 août 1824.

ARMES : *D'argent, à cinq écussons d'azur en croix, chacun chargé de cinq besants d'argent en sautoir. L'écu environné d'une bordure de gueules, chargée de sept châteaux d'or.* Supports : deux dragons affrontés d'or, soutenant deux bannières aux armes de Portugal et du Brésil.

MAISON DE SAVOIE.

« Les systèmes enfantés pour faire sortir la maison de Savoie des » anciens comtes de Genève, de ceux de Mâcon ou de Vienne, des rois » de Provence ou d'Italie, ou de la maison de France, par un frère ima- » ginaire du roi Hugues Capet, sont aujourd'hui reconnus pour chimé- » riques. Celui qu'avait adopté l'historien de cette maison, en détruisant

»tous les autres (1), tendait à la faire descendre du célèbre Witikind, »et à lui donner une origine commune avec la maison de Saxe; mais »cette opinion a été réfutée depuis avec un égal succès (2), et jusqu'à »présent les chartes et les monuments historiques, si rares dans ces »temps reculés, n'ont pu faire connaître quel était le père d'Humbert »dont on va parler, et qui est le chef incontestable de cette maison.

»Humbert, dit aux Blanches-Mains, comte, ou gouverneur de »Maurienne, dignité sans doute amovible alors, et, qu'à l'exemple des »grands vassaux de la France et de l'Empire, il rendit héréditaire dans »sa maison, vivait au commencement du onzième siècle. Ses actions »sont peu connues, et l'on place communément sa mort vers l'an 1048.

»Ce qui prouve la grandeur où parvinrent les premiers successeurs »d'Humbert, est de voir Adélaïde, son arrière-petite-fille, épouser »Louis VI, dit le Gros, roi de France. Cette alliance, d'où descendent »presque tous les princes de l'Europe, est la première qu'aucune des »maisons souveraines qui subsistent ait contractée avec celle de nos »monarques : alliance renouvelée depuis jusqu'à vingt-neuf fois entre »ces deux augustes maisons (3); ce qui est sans exemple dans aucune »autre race.

»Amédée II, frère d'Adélaïde, est le premier à qui l'histoire donne »le titre de comte de Savoie, dont sa maison a pris le nom.

»Les guerres que ses descendants eurent à soutenir contre les dau- »phins, les marquis de Montferrat, les comtes de Genève, voisins dan- »gereux dont ils entamèrent insensiblement les états; les dons qu'ils

---

(1) Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, 3 vol. in-folio.

(2) *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire d'Italie*, t. II, pp. 1047 et suivantes.

(3) La maison de Savoie a donné quatorze princesses à celle de France; on distingue entr'elles :

L'épouse du roi Louis XI;

La mère de François I[er];

Celle de Louis XV;

Madame, comtesse de Provence, épouse de Louis XVIII;

Et madame la comtesse d'Artois, épouse de S. M. Charles X.

La maison de France a donné dix-huit princesses à celle de Savoie, entr'autres des filles des rois Charles VII;

François I[er];

Henri IV;

Et Madame, petite-fille du roi Louis XV.

» reçurent des empereurs qu'ils avaient aidés de leurs armes; l'érection » du Chablais en duché dès l'an 1238, et le titre de vicaire de l'Empire » en Italie, devenu dès-lors comme héréditaire dans cette maison, furent » les degrés qui servirent à l'accroissement de sa puissance.

» Amédée V, issu au quatrième degré d'Amédée II, mérita le sur- » nom de Grand; créé prince de l'Empire en 1310, par l'empereur » Henri VII, son beau-frère, il donna des marques de son attachement » à la France, en fournissant des secours contre les Flamands au roi » Philippe le Bel, exemple qu'ont imité la plupart de ses descendants. » Il fut bisaïeul d'

» Amédée VIII, créé duc de Savoie par l'empereur Sigismond en » 1416. Ce prince est surtout célèbre dans l'histoire par son élévation » sur le trône pontifical, et par l'exemple de modération qu'il donna » en abdiquant cette dignité pour la paix de la chrétienté.

» Depuis cette époque la grandeur de cette maison n'a fait que s'ac- » croître. Sa politique, ses alliances, une suite de grands hommes » qu'elle a produits, l'heureuse situation de ses états, en ont fait une » puissance respectable dans la balance de l'Europe.

» Vers l'an 1630, Victor-Amédée, issu au sixième degré du premier » duc de Savoie, prit le titre de roi de Chypre, en vertu d'une dona- » tion faite à sa maison près de deux cents ans auparavant par l'héritière » de celle de Lusignan. Ce ne fut que pendant la régence de Christine de » France, sa veuve, que le roi Louis XIII accorda au duc, son fils, » neveu de ce monarque, le titre d'altesse royale, et depuis, ses ambas- » sadeurs ont été traités comme ceux des têtes couronnées.

» Enfin, au traité d'Utrecht, en 1713, Victor-Amédée II, son petit- » fils, eut, du consentement des puissances, l'île et le royaume de Sicile, » qu'il échangea contre le royaume de Sardaigne, dont il prit le titre » en 1720.

» Il est père du roi Charles-Emmanuel III.

» La branche de Carignan, la seule qui subsiste, a pour auteur le » prince Thomas de Savoie, grand-oncle du premier roi de Sardaigne, » et bisaïeul du prince de Carignan, (vivant en 1778). »

Charles-Emmanuel III, duc DE SAVOIE, roi de Sardaigne, né le 27 avril 1701, était fils de Victor-Amédée II, duc de Savoie, premier roi de Sardaigne, et d'Anne-Marie *d'Orléans*, morte en 1728. Il fut nommé prince de Piémont après la mort de Victor-Amédée-Joseph-Philippe, son frère aîné, arrivée le 22 mars 1715, et fut reconnu roi de Sardaigne

et duc de Savoie le 3 septembre 1730, par suite de l'abdication qu'avait faite la veille en sa faveur le roi Victor-Amédée, son père. Il mourut le 20 février 1773. Il avait épousé, 1° le 16 février 1722, Anne-Christine-Louise, princesse palatine DE SULZBACH-NEUBOURG, décédée le 12 mars 1723; 2° le 2 juillet 1724, Christine-Jeanne-Polixène, princesse DE HESSE-RHINFELS-ROTHENBOURG, morte le 13 janvier 1735; 3° le 1er avril 1737, Élisabeth-Thérèse, fille de Léopold, duc DE LORRAINE, décédée le 3 juillet 1741. Charles-Emmanuel III a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Victor-Amédée-Théodore, prince d'Aoste, né le 7 mars 1723, mort le 11 août 1727;

Du second lit :

2°. Victor-Amédée-Marie, qui suit;
3°. Emmanuel-Philibert, né en 1731, mort en 1735;
4°. Éléonore-Marie-Thérèse, née le 28 février 1728;
5°. Marie-Louise-Gabrielle, née le 25 mars 1729, décédée le 22 août 1767;
6°. Marie-Félicité, née le 19 mars 1730;

Du troisième lit :

7°. Charles-François-Marie, né le 1er décembre 1738, mort le 26 mars 1745;
8°. Benoît-Maurice-Marie, duc de Chablais, puis marquis d'Ivrée, né le 21 juin 1741, marié, le 19 mars 1775, à Marie-Anne-Charlotte-Gabrielle *de Savoie*, sa nièce. Il est mort le 4 janvier 1808;
9°. Marie-Victoire-Marguerite, née le 22 juin 1740, décédée le 18 juillet 1742.

Victor-Amédée-Marie, duc DE SAVOIE, et roi de Sardaigne, sous le nom de *Victor-Amédée III*, né le 26 juin 1726, est décédé le 16 octobre 1796. Il avait succédé au roi Charles-Emmanuel III, son père, le 20 février 1773, et avait épousé, le 31 mai 1750, Marie-Antoinette-Ferdinande, infante D'ESPAGNE, fille du roi Philippe V, née le 17 novembre 1729, et décédée le 19 septembre 1785. De ce mariage sont issus:

1°. Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie, dont on parlera ci-après;
2°. Amédée-Alexandre-Marie, né le 5 octobre 1754, mort le 30 avril 1755;
3°. Victor-Emmanuel-Cajetan, dont il sera aussi parlé plus bas;
4°. Maurice-Joseph-Marie, duc de Montferrat, né le 13 septembre 1752, mort en 1799;
5°. Charles-Félix-Joseph-Marie, dont l'article viendra après ceux de ses deux frères aînés;

6°. Joseph-Benoît-Marie, comte de Maurienne, né le 5 octobre 1766, mort sans postérité;

7°. Charlotte-Élisabeth-Marie, née le 16 juillet 1752, morte le 17 avril 1753;

8°. Marie-Joséphine-Louise, née le 2 septembre 1753, mariée, le 14 mai 1771, à Louis-Stanislas-Xavier *de France*, alors comte de Provence, et depuis roi sous le nom de Louis XVIII; elle est morte le 13 novembre 1810;

9°. Marie-Thérèse, née le 31 janvier 1756, mariée, le 16 novembre 1773, à Charles-Philippe *de France*, alors comte d'Artois, aujourd'hui Sa Majesté Charles X. Cette princesse est décédée le 2 juin 1805;

10°. Marie-Anne-Charlotte-Gabrielle, née le 17 décembre 1757, mariée, le 19 mars 1775, à Benoît-Maurice-Marie *de Savoie*, son oncle, duc de Chablais, et morte en 1824;

11°. Marie-Joséphine-Ferdinande, née le 21 novembre 1760, décédée le 20 mai 1768;

12°. Marie-Charlotte-Antoinette, née le 17 janvier 1764, et morte sans alliance.

Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie, duc DE SAVOIE et roi de Sardaigne, né le 24 mai 1751, a épousé, le 27 août 1775, Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière DE FRANCE, née le 23 septembre 1759, sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et décédée le 7 mars 1802. Il a succédé, sous le nom de *Charles-Emmanuel IV*, au roi Victor-Amédée III, son père, le 16 octobre 1796, a abdiqué en faveur de son frère Victor-Emmanuel, le 4 juin 1802, et est décédé en 1819, sans laisser de postérité.

Victor-Emmanuel IV, duc DE SAVOIE et roi de Sardaigne, né le 24 juillet 1759, d'abord duc d'Aoste, est devenu roi de Sardaigne le 4 juin 1802, par suite de l'abdication de son frère, le roi Charles-Emmanuel IV. Il avait épousé, le 25 avril 1789, Marie-Thérèse-Jeanne-Josèphe, née le 1er novembre 1773, fille de Ferdinand, archiduc D'AUTRICHE et duc de Modène. Le roi Victor-Emmanuel IV a abdiqué en faveur du prince Charles-Félix-Joseph-Marie, son frère, le 13 mars 1821, et est mort le 10 janvier 1824, laissant quatre princesses:

1°. Marie-Béatrix-Victoire-Joséphine, née le 6 décembre 1792, mariée, le 20 juin 1812, à François-Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, archiduc *d'Autriche*, duc de Modène;

2°. Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaëtane-Pie, née le 19 septembre 1803, mariée, le 15 août 1820, à Charles-Louis, infant *d'Espagne*, duc de Lucques, né le 23 décembre 1799, fils de Louis, roi d'Étrurie, et de Marie-Louise, infante d'Espagne;

3°. Marie-Anne-Richarde-Charlotte-Marguerite-Pie, sœur jumelle de la princesse que l'on vient de nommer;
4°. Marie-Christine-Charlotte-Joséphine-Gaëtane-Élise, née le 14 novembre 1812.

Charles-Félix-Joseph-Marie, duc DE SAVOIE et roi de Sardaigne, par suite de l'abdication du roi Victor-Emmanuel IV, son frère, du 13 mars 1821, est né le 6 avril 1765, et a épousé, le 7 mars 1817, Marie-Christine-Amélie-Thérèse, princesse DES DEUX-SICILES, née le 17 janvier 1779, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

Branche DE SAVOIE-CARIGNAN.

Louis-Victor-Amédée, prince DE SAVOIE-CARIGNAN, né le 25 septembre 1721, et mort le 16 décembre 1778, fils de Victor-Amédée, mort le 2 avril 1741, a épousé, le 4 mai 1740, Christine-Henriette, princesse DE HESSE-RHINFELS, décédée le 21 août de la même année 1778, et a eu pour enfants:

1°. Victor-Amédée, dont on va parler;
2°. Thomas-Maurice, né le 6 mars 1751, mort le 23 juillet 1753;
3°. Eugène-Marie-Louis, prince de Savoie-Carignan, comte de Villefranche, né le 21 octobre 1753, mort le 10 janvier 1785, qui avait épousé N.... *Magon de Boisgarin*, et en a eu :

Joseph-Marie, prince de Savoie-Carignan, lieutenant-général au service de France, né en 1783, et marié à Pauline *de Quélen de Stuer de Caussade*, fille de Paul-François de Quélen de Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon, prince de Carency, pair de France, et de Marie-Antoinette-Rosalie de Pons;

4°. Joseph-Benoît-Marie, né le 5 octobre 1766;
5°. Sophie-Charlotte-Marie-Louise, née le 17 août 1742;
6°. Léopoldine-Marie, née le 21 décembre 1744, et mariée, le 6 mai 1767, à Jean-André, prince *Doria*;
7°. Polixène-Marie-Anne, née le 31 octobre 1746, décédée le 20 décembre 1762;
8°. Gabrielle-Marie, née le 17 mars 1748, aujourd'hui veuve du prince Ferdinand-Philippe-Joseph *Lobkowitz*, qu'elle avait épousé au mois de juin 1769;
9°. Marie-Thérèse-Louise, née le 8 septembre 1749, mariée, le 17 janvier 1767, à Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas *de Bourbon*, prince de Lamballe, grand-veneur de France, né en 1747 et mort le 6 mai 1768. Cette princesse a été horriblement massacrée à Paris le 3 septembre 1792;
10°. Catherine-Marie-Louise, née le 4 avril 1762, et mariée au prince *Palljano*.

Victor-Amédée, prince DE SAVOIE-CARIGNAN, lieutenant-général au service de France, mort en 1780, avait épousé la princesse Anne DE LORRAINE-BRIONNE, qui lui a donné un fils unique :

Charles-Emmanuel-Ferdinand, prince DE SAVOIE-CARIGNAN, né en 1770, décédé le 16 août 1800. Il avait épousé Marie-Christine DE SAXE, née le 9 décembre 1779, fille de Charles, duc de Saxe et de Courlande, laquelle s'est remariée au prince de Montléart. Le duc Charles-Emmanuel-Ferdinand a eu pour enfants :

1°. Charles-Emmanuel-Albert, qui suit;
2°. Marie-Françoise-Élisabeth-Charlotte-Joséphine, née le 13 avril 1800, mariée, le 28 mai 1820, à Reinier-Joseph-Jean-Michel-François-Jérôme, archiduc *d'Autriche*, né le 30 septembre 1783, vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien.

Charles-Emmanuel-Albert, prince DE SAVOIE-CARIGNAN, né le 2 octobre 1798, a épousé, le 30 octobre 1817, Marie-Thérèse-Françoise-Josèphe-Jeanne-Bénédicte, archiduchesse *d'Autriche*, née le 21 mars 1801, fille de Ferdinand III, grand-duc de Toscane. De ce mariage sont issus deux princes :

1°. Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né le 14 mars 1820;
2°. Ferdinand-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Wenceslas, né le 15 novembre 1822.

ARMES : *Ecartelé, au 1 contre-écartelé, au premier d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même*, qui est DE JÉRUSALEM ; *au deuxième burelé d'argent et d'azur, au lion couronné de gueules, lampassé et armé d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir*, qui est DE LUSIGNAN ; *au troisième d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur*, qui est D'ARMÉNIE ; *au quatrième d'argent, au lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, ayant la queue fourchée, nouée et passée en sautoir*, qui est DE LUXEMBOURG ; *au 2 parti de pourpre, au cheval gai effaré d'argent contourné*, qui est de la HAUTE-SAXE ; *et fascé d'or et de sable de 8 pièces, au crancelin de sinople, en bande*, qui est de la SAXE-MODERNE ; *la pointe de ce 2e quartier entée en forme de triangle d'argent, à 3 bouterolles de gueules*, qui est D'ANGRIE ; *au 3 parti d'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, lampassé et armé de gueules*, qui est DE CHABLAIS ; *et de sable, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules*, qui est D'AOSTE ; *au 4 parti à cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur*, qui est DE GENÈVE ; *et d'argent, au chef de gueules*, qui est DE MONTFERRAT ; *en pointe du grand écusson enté d'or, à l'aigle de sable*, qui est DE MAURIENNE;

sur le tout d'argent, à la croix de gueules, cantonné de 4 têtes de maure de sable, qui est DE SARDAIGNE; *et sur le tout du tout de gueules, à la croix d'argent,* qui est DE SAVOIE. Supports : deux lions.

MAISON DE SAXE.

« La maison de Saxe est l'ancienne maison connue sous le nom de » marquis *de Misnie.* Elle n'a quitté ce nom qu'au quinzième siècle, » lorsqu'elle est parvenue à l'électorat de Saxe. Cette possession d'un » pays où le célèbre Witikind avait régné plus de six siècles auparavant, » paraît être l'unique fondement de l'opinion qui fait sortir cette maison » de ce prince, et lui donne une origine commune avec l'ancienne maison » de Saxe qui, dans les dixième et onzième siècles, a donné tant d'em- » pereurs à l'Allemagne. Cette origine, quoiqu'adoptée par nombre » d'écrivains (1), n'en est pas moins fabuleuse. Un savant (2) a dé- » montré que les sujets par lesquels on formait cette descendance n'ont » jamais existé, et que ce sont des modernes qui, les premiers, ont » donné à Witikind, le héros de son temps, plusieurs fils imaginaires, » qu'ils ont fait chefs d'autant de races illustres dont ils ont voulu flatter » les chimères.

» Le premier sujet de cette maison auquel on puisse s'arrêter avec » certitude, et dont plusieurs auteurs remontent les ancêtres de quel- » ques degrés sur la foi d'une ancienne chronique (3), est

» Conrad, dit le Grand, comte de Wettin, qui fut investi du marquisat » de Misnie, dont sa postérité prit le nom, et de celui de Lusace par » l'empereur Lothaire II en 1127, et qui mourut en 1156.

» Ses successeurs joignirent à ces états la Thuringe et plusieurs autres » domaines qui les rendirent puissants dans l'Empire. L'un d'eux, par » modération, céda ses droit à la couronne impériale, qui lui avait été » déférée en 1347, après la mort de Louis de Bavière, son beau-père.

» Frédéric, dit le Belliqueux, marquis de Misnie et landgrave de

(1) Puffendorf; Spener; Bucelin; Henninges; Hubner.

(2) Eccard, *Origines saxonicæ.*

(3) Eccard, *loco citato;* Im-Hoff; *Abrégé chronologique de l'Empire,* pp. 117, 200, 433.

» Thuringe, issu de Conrad au cinquième degré, profita du besoin que
» l'empereur Sigismond avait de son appui dans la guerre contre les
» Hussites. Ce prince l'investit, en 1423, pour la somme de cinq mille
» florins d'or, de l'électorat de Saxe, lors de l'extinction de la branche
» de la maison d'Anhalt, qui le possédait depuis plus de deux siècles.
» Il jouit de cette dignité, malgré les réclamations des ducs de Saxe-
» Lawenbourg, héritiers légitimes de cette branche, et la transmit à
» ses descendants, avec le nom *de Saxe*, qu'ils ont toujours porté
» depuis.

» Ernest et Albert, deux de ses petits-fils, formèrent les branches ap-
» pelées, de leurs noms, *Ernestine* et *Albertine*, la première alors élec-
» torale, et la seconde qui l'est aujourd'hui (1778).

» BRANCHE ERNESTINE.

» Jean-Frédéric, petit-fils d'Ernest, à qui son courage et sa constance
» ont fait donner le surnom de Magnanime, fut victime de son zèle pour
» le luthéranisme, dont il se déclara ouvertement le protecteur. Accablé
» de revers, fait prisonnier avec ses fils, il fut contraint par l'empereur
» Charles-Quint de signer la cession de son électorat en faveur de Maurice,
» duc de Saxe, son cousin, et priva ainsi ses descendants de cette di-
» gnité, dont il conserva cependant le titre jusqu'à sa mort, arrivée en
» 1554. Ses descendants, réduits au simple rang de ducs, affaiblirent
» encore leur domaine par des partages, et donnèrent naissance aux
» branches qui subsistent sous les noms de Saxe-Weimar, Gotha,
» Meningen, Hildburghausen et Saalfeld.

» BRANCHE ALBERTINE.

» Maurice, duc de Saxe, petit-fils d'Albert, s'unit étroitement avec
» l'empereur Charles-Quint, contre les protestants, quoique protestant
» lui-même. Ce prince l'investit, en 1548, de l'électorat de Saxe,
» dont il avait dépouillé Jean-Frédéric, son cousin. A sa mort, sans
» enfants, la dignité électorale passa à Auguste, son frère, qui sut la
» conserver, malgré les tentatives que fit la branche Ernestine pour y
» rentrer.

» Frédéric-Auguste Ier, électeur de Saxe, issu d'Auguste au cinquième
» degré, fut élu roi de Pologne en 1697, après la mort de Jean Sobieski.

» On connaît les révolutions qui l'ont d'abord éloigné de ce trône, et » qui l'y ont fait remonter depuis.

» Frédéric-Auguste II, son fils, aussi roi de Pologne, mort en 1763, » est aïeul de Frédéric-Auguste III, électeur actuel de Saxe (1778). »

BRANCHE ERNESTINE DE SAXE.

Ligne DE SAXE-WEIMAR.

Ernest-Auguste-Constantin, duc DE SAXE-WEIMAR, mort le 28 mai 1758, était fils d'Ernest-Auguste, duc de Saxe-Weimar, décédé en 1748, et d'Éléonore, princesse *d'Anhalt-Coëthen*. Il avait épousé Anne-Amélie, princesse DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, née en 1739, laquelle l'a rendu père de

Charles-Auguste, né le 3 septembre 1757. Il a succédé à son père le 28 mai 1758, et a pris le titre de grand-duc DE SAXE-WEIMAR le 2 avril 1815. Il a épousé, le 3 octobre 1775, Louise-Auguste DE HESSE-DARMSTADT, née le 30 janvier 1757, et fille du landgrave Louis IX. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Frédéric, prince héréditaire, né le 2 février 1783, marié, le 3 août 1804, à Marie-Paulowna, grande-duchesse *de Russie*, née le 15 février 1786, et fille de l'empereur Paul Ier. Le prince Charles-Frédéric a pour enfants :

- *A*. Charles-Alexandre-Auguste-Jean, né le 24 juin 1818;
- *B*. Marie-Louise-Alexandrine-Catherine-Anne-Élisabeth-Caroline, née le 3 février 1808;
- *C*. Marie-Louise-Auguste-Catherine, née le 30 septembre 1811;

2°. Charles-Bernard, né le 30 mai 1792, général-major au service du roi des Pays-Bas, marié, le 30 mai 1816, à Ida, née le 25 juin 1794, et fille de Georges-Frédéric, duc *de Saxe-Meiningen*, dont il a eu :

- *A*. Guillaume-Charles, né le 25 juin 1819;
- *B*. Guillaume-Auguste-Édouard, né le 11 octobre 1823;
- *C*. Armand-Bernard-Ernest-Georges, né le 4 août 1825;
- *D*. Louise-Wilhelmine-Adélaïde, née le 31 mars 1817;

3°. Caroline-Louise, née le 19 juillet 1786, et morte sans alliance.

Ligne DE SAXE-GOTHA.

Frédéric III, duc DE SAXE-GOTHA, décédé le 10 mars 1772, a laissé deux fils issus de son mariage avec Louise, princesse DE SAXE-MEININGEN:

1°. Ernest-Louis, dont on va parler;
2°. Auguste, né en 1747, et mort sans postérité.

Ernest-Louis, duc DE SAXE-GOTHA, né le 30 janvier 1745, succéda à son père le 10 mars 1772. Il avait épousé, le 21 mars 1769, Marie-Charlotte-Amélie-Ernestine-Wilhelmine-Henriette-Philippine, née le 11 septembre 1751, fille d'Antoine-Ulric, duc DE SAXE-MEININGEN, et il est décédé le 20 avril 1804, ayant eu deux fils :

1°. Émile-Léopold-Auguste, qui suit;
2°. Frédéric, dont il sera fait mention plus bas.

Émile-Léopold-Auguste, duc DE SAXE-GOTHA, né le 23 novembre 1772, a succédé à son père le 20 avril 1804, et est mort le 17 mai 1822. Il avait épousé 1° Louise-Charlotte, princesse DE MECKLENBOURG-SCHWERIN, décédée le 4 janvier 1801; 2°, le 24 avril 1802, Caroline-Amélie DE HESSE-CASSEL, née le 11 juillet 1771, fille de Georges-Guillaume, landgrave, puis électeur de Hesse-Cassel. Il n'a point eu d'enfants de ce second mariage, et sa première femme ne lui a donné qu'une fille :

Dorothée-Louise-Pauline-Charlotte-Frédérique-Auguste, duchesse de Saxe, comtesse de Polzig et Baiersdorf, née le 21 décembre 1800, mariée, le 21 juillet 1817, à Ernest-Antoine-Charles-Louis, duc *de Saxe-Saalfeld-Cobourg*, dont elle a été séparée le 31 mars 1826.

Frédéric, dernier duc DE SAXE-GOTHA, sous le nom *de Frédéric IV*, né le 28 novembre 1774, a succédé à son frère aîné, le duc Émile-Léopold-Auguste, le 17 mai 1822, et est mort, sans postérité, le 11 février 1825.

Ligne DE SAXE-MEININGEN.

Auguste-Frédéric-Charles, duc DE SAXE-MEININGEN, fils d'Antoine-Ulric, duc de Saxe-Meiningen, mort le 27 janvier 1763, succéda à son père, et régna jusqu'au 22 juin 1782, date de son décès, sans laisser d'enfants de son union avec la princesse Louise DE STOLBERG-GEDERN.

Georges-Frédéric-Charles, duc DE SAXE-MEININGEN, frère puîné du duc Auguste-Frédéric-Charles, succéda à ce prince le 22 juin 1782, et épousa, le 27 novembre de la même année, Louise-Éléonore DE HOHENLOHE, née le 11 août 1763, fille de Chrétien-Albert-Louis, prince de Hohenlohe-

Langenbourg-Langenbourg, et de Caroline, princesse de Stolberg-Gedern. Il est décédé le 24 décembre 1803, laissant trois enfants:

1°. Bernard-Érich-Freund, qui suit;
2°. Amélie-Adélaïde-Louise, née le 13 août 1792, mariée, le 11 juillet 1818, à Guillaume-Henri *d'Angleterre*, duc de Clarence;
3°. Ida, née le 25 juin 1794, mariée, le 30 mai 1816, à Charles-Bernard, prince *de Saxe-Weimar*.

Bernard-Érich-Freund, duc DE SAXE-MEININGEN, né le 17 décembre 1800, a succédé à son père le 24 décembre 1803, et a épousé, le 23 mars 1825, Marie-Frédérique-Wilhelmine-Christine DE HESSE-CASSEL, née le 6 septembre 1804, fille de Guillaume II, électeur de Hesse-Cassel. Il a pour fils :

Georges, prince héréditaire, né le 2 avril 1826.

Ligne DE SAXE-HILDBURGHAUSEN.

Ernest-Frédéric-Charles, duc DE SAXE-HILDBURGHAUSEN, décédé le 23 septembre 1780, était fils d'Ernest-Frédéric, mort en 1745, et de Caroline, comtesse *d'Erpach*.

Frédéric, fils d'Ernest-Frédéric-Charles, devint duc DE SAXE-HILDBURGHAUSEN à la mort de son père, le 23 septembre 1780. Il épousa, le 3 septembre 1785, Charlotte-Georgine-Louise-Frédérique DE MECKLENBOURG, fille de Charles-Louis-Frédéric, duc de Mecklenbourg-Strélitz, morte le 14 mai 1818. Il en a eu quatre fils et trois filles :

1°. Joseph-Georges-Frédéric-Ernest-Charles, prince héréditaire, né le 27 août 1789, colonel au service du roi de Saxe, et marié, le 24 avril 1817, à Louise-Amélie-Wilhelmine-Philippine; née le 28 juin 1799, fille de Louis-Frédéric-Alexandre *de Wurtemberg*. De ce mariage sont issues quatre princesses :
   A. Alexandrine-Marie-Wilhelmine-Catherine-Charlotte-Thérèse-Henriette-Louise-Pauline-Élise-Frédérique-Georgine, née le 15 avril 1818;
   B. Pauline-Frédérique-Henriette-Auguste, née le 24 novembre 1819;
   C. Henriette-Frédérique-Thérèse-Élisabeth, née le 9 octobre 1823;
   D. Élisabeth-Pauline-Alexandrine, née le 26 mars 1826;
2°. Georges-Charles-Frédéric, né le 24 juillet 1796, marié, le 7 octobre 1825, à Marie-Louise-Frédérique-Alexandrine-Élisabeth-Charlotte-Catherine, née le 31 mars 1803, fille de Frédéric-Louis, prince héréditaire *de Mecklenbourg-Schwérin*;

3°. Frédéric-Guillaume-Charles-Joseph-Louis-Georges, né le 4 octobre 1801;
4°. Édouard-Charles-Guillaume-Chrétien, né le 3 juillet 1804;
5°. Catherine-Charlotte-Georgine-Frédérique-Louise-Sophie-Thérèse, née le 17 juin 1787, et mariée, le 28 septembre 1805, à Paul-Charles-Frédéric-Auguste, duc *de Wurtemberg;*
6°. Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, née le 8 juillet 1792, mariée, le 12 octobre 1810, à Louis-Charles-Auguste, aujourd'hui roi *de Bavière;*
7°. Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie-Alexandrine, née le 28 janvier 1794, mariée, le 24 juin 1813, à Georges-Guillaume-Auguste, duc *de Nassau*, et morte le 6 avril 1825.

Ligne DE SAXE-SAALFELD-COBOURG.

Ernest-Frédéric, duc DE SAXE-SAALFELD-COBOURG, né le 18 mars 1724, décédé le 8 septembre 1800, fils de François-Josias, duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg, mort le 16 septembre 1764, et d'Anne *de Schawartzbourg*, a épousé, le 23 avril 1749, Sophie-Antoinette DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, dont il a eu deux fils et une fille:

1°. Frédéric-François-Antoine, dont on va parler;
2°. Louis-Charles-Frédéric, feld-maréchal, lieutenant au service d'Autriche;
3°. Caroline-Ulrique-Amélie, née le 19 octobre 1753, doyenne du chapitre sécularisé de Gandersheim.

Frédéric-François-Antoine, duc DE SAXE-SAALFELD-COBOURG, mort le 9 décembre 1806, avait épousé Auguste-Caroline-Sophie, née le 19 janvier 1757, fille de Henri XXIV, prince REUSS-EBERSDORF, qui l'a rendu père de six enfants:

1°. Ernest-Antoine-Charles-Louis, ci-après mentionné;
2°. Ferdinand-Georges-Auguste, né le 28 mars 1785, lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche, marié, le 2 janvier 1816, à Marie-Antoinette-Gabrielle, née le 2 juillet 1797, fille du prince François-Joseph *de Kohary*. De ce mariage sont issus.
    A. Ferdinand-Auguste-François-Antoine, né le 29 octobre 1816;
    B. Auguste-Louis-Victor, né le 13 juin 1818;
    C. Léopold-François-Jules, né le 31 janvier 1824;
    D. Louise-Auguste-Antoinette, née le 14 février 1822;
3°. Léopold-Georges-Chrétien-Frédéric, né le 16 décembre 1790, marié, en 1814, à Caroline-Charlotte-Auguste *d'Angleterre*, fille du roi Georges IV, et décédée le 6 novembre 1817;
4°. Sophie-Frédérique-Caroline-Louise, née le 19 août 1778, mariée, le 22 fé-

vrier 1804, au comte Emmanuel *de Mensdorf*, né le 24 janvier 1777, chambellan, général-major au service d'Autriche, et commandant de la forteresse de Mayence;

5°. Julie-Henriette-Ulrique, maintenant Anna-Féodorowna, née le 23 septembre 1781, mariée, le 26 février 1796, au grand-duc Constantin-Paulowitsch *de Russie*. Ce mariage a été dissous le 2 avril 1820;

6°. Marie-Louise-Victoire, née le 27 août 1786, et mariée 1° à Emich-Charles, prince *de Linange*, décédé le 4 juillet 1814; 2° à Édouard-Auguste *d'Angleterre*, duc de Kent, mort le 23 janvier 1820.

Ernest-Antoine-Charles-Louis, duc DE SAXE-SAALFELD-COBOURG, né le 2 janvier 1784, a succédé à son père le 9 décembre 1806, et a épousé, le 31 juillet 1817, Dorothée-Louise-Pauline-Charlotte-Frédérique-Auguste DE SAXE, née le 21 décembre 1800, fille d'Émile-Léopold-Auguste, duc de Saxe-Gotha. Cette princesse a été séparée de son époux le 31 mars 1826. Elle en a eu deux fils:

1°. Ernest-Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard, prince héréditaire, né le 21 juin 1818;

2°. Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né le 26 août 1819.

BRANCHE ALBERTINE, aujourd'hui *royale* DE SAXE.

Frédéric-Christian-Léopold, électeur DE SAXE, fils de Frédéric-Auguste II (1), électeur de Saxe, et roi de Pologne, mort le 5 octobre 1763, et de Marie-Joséphine, archiduchesse *d'Autriche*, décédée en 1757, a succédé à son père, mais n'a régné que deux mois et deux jours, étant mort le 17 décembre de la même année 1763. Il avait épousé Marie-Antoinette DE BAVIÈRE, fille de l'empereur Charles VII, et en avait eu trois fils et deux filles:

1°. Frédéric-Auguste, qui suit;

2°. Antoine-Clément-Théodore, il sera parlé après son frère aîné;

3°. Maximilien-Marie-Joseph, né le 13 avril 1759, marié 1°, le 9 mai 1792, à Caroline-Marie-Thérèse, infante *d'Espagne*, née le 22 novembre 1770, et morte le 1er mars 1804; elle était fille de Ferdinand, duc de Parme, de Plaisance et

(1) Ce prince a eu, entr'autres enfants, Marie-Josèphe *de Saxe*, mariée, le 9 février 1747, à Louis, dauphin *de France*, fils du roi Louis XV, et père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. La dauphine est décédée le 13 mars 1767. Elle était veuve depuis le 19 décembre 1765.

de Guastalla, et de Marie-Amélie-Josèphe-Jeanne-Antoinette de Lorraine, archiduchesse d'Autriche; 2°, par procuration, le 15 octobre, et en personne, le 7 novembre 1825, à Marie-Louise-Charlotte, infante *d'Espagne*, née le 2 octobre 1802, et fille de Louis, roi d'Étrurie, et de Marie-Louise, aussi infante d'Espagne. Le prince Maximilien-Marie-Joseph de Saxe a eu de son premier mariage six enfants :

A. Frédéric-Auguste-Albert-Marie, né le 18 mai 1797, marié, par procuration, le 26 septembre, et en personne, le 7 octobre 1819, à Caroline-Ferdinande-Thérèse-Joséphine-Démétrie, archiduchesse *d'Autriche*, née le 8 avril 1801, et fille de l'empereur François Ier;

B. Jean-Népomucène-Marie-Joseph, né le 12 décembre 1801, marié, par procuration le 10, et en personne le 21 novembre 1822, à Amélie-Auguste, née le 13 novembre 1801, fille de Maximilien-Joseph, roi *de Bavière*. De ce mariage est issue :

Marie-Frédérique-Auguste, née le 22 janvier 1827;

C. Marie-Amélie-Frédérique-Auguste, née le 10 août 1794;

D. Marie-Ferdinande-Amélie-Xavière, née le 27 avril 1796, mariée, le 6 mai 1821, à Ferdinand-Joseph-Jean, archiduc *d'Autriche*, et grand-duc de Toscane en 1790;

E. Marie-Anne-Caroline, née le 15 novembre 1799, mariée, par procuration, le 28 octobre, et en personne, le 16 novembre 1817, à Léopold-Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles, archiduc *d'Autriche*, devenu grand-duc de Toscane en 1824;

F. Marie-Josèphe-Amélie, née le 6 décembre 1803, et mariée, par procuration, le 28 août, et en personne, le 20 octobre 1819, à Ferdinand VII, roi *d'Espagne*;

4°. Marie-Amélie-Anne-Josèphe, née le 26 septembre 1757, et mariée, le 12 février 1774, à Charles-Auguste-Chrétien, duc *de Deux-Ponts*, décédé le 1er avril 1795;

5°. Marie-Anne-Thérèse-Josèphe, née le 27 février 1761, et morte sans alliance.

Frédéric-Auguste, d'abord électeur, puis roi DE SAXE, né le 23 décembre 1750, a succédé à l'électeur Frédéric-Christian-Léopold, son père, le 17 décembre 1763, et est devenu roi de Saxe le 11 décembre 1806. Il avait épousé, par procuration, le 17, et en personne, le 29 janvier 1769, Marie-Amélie-Auguste, princesse DE DEUX-PONTS, née le 10 mai 1752, fille de Frédéric-Louis, prince palatin de Deux-Ponts. Il est décédé le 5 mai 1827, et la reine, sa veuve, lui a survécu jusqu'au 7 novembre suivant. Il n'a laissé qu'une princesse :

Marie-Auguste-Népomuque-Antoinette-Françoise-Xavière-Aloïse, née le 21 juin 1782.

Antoine-Clément-Théodore, roi DE SAXE, né le 27 décembre 1755, a succédé à son frère aîné Frédéric-Auguste le 5 mai 1827. Il avait épousé, 1° le 24 octobre 1781, Marie-Charlotte-Antoinette DE SAVOIE, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, et morte le 30 décembre 1782; 2° le 18 octobre 1787, Marie-Thérèse-Josèphe-Charlotte-Jeanne, archiduchesse D'AUTRICHE, née le 14 janvier 1767, et fille de l'empereur Léopold II.

ARMES : Voyez pour les écartelures des diverses branches de la maison de Saxe, les *Souverains du monde*, t. I, p. 114, et t. II, pp. 34, 277.

MAISON DE STUART.

« La maison de Stuart a pris son nom de la charge de grand-stuart ou » sénéchal du royaume d'Écosse, que ses premiers sujets ont possédée » à titre héréditaire. Dès le milieu du XIII° siècle, on les trouve revêtus » de cette dignité, la première du royaume (1), et rien ne donne une » plus haute idée du rang que cette maison, dès-lors séparée en deux » branches, tenait à la cour de ses souverains, que le choix que le roi » Robert de Brus fit de Wautier, grand-sénéchal d'Ecosse, pour lui faire » épouser sa fille.

» C'est ce mariage qui fit entrer la couronne d'Écosse dans la maison » de Stuart. A la mort, sans enfants, de David de Brus, en 1371, Robert » Stuart, fils de sa sœur, fut reconnu roi par droit de succession. Il » signala son avénement au trône par un traité secret avec le roi Charles V, et cette union a toujours si étroitement subsisté entre la maison de Stuart et celle de France, que l'on compte entre elles jusqu'à » cinq alliances directes. Ce prince est l'autenr d'une suite de rois qui » ont occupé le trône d'Écosse jusqu'à Marie Stuart, leur unique héritière, qui porta cette couronne dans la branche puînée, en épousant, » en 1564, Henri Stuart, comte de Darnley, issu au onzième degré du » trisaïeul du roi Robert.

» Jacques VI, leur fils, roi d'Écosse, aux droits de sa mère, en 1567,

(1) Im-Hoff; Henninges et le P. Mabillon, *Supplément à la diplomatique.*

» fut proclamé roi d'Angleterre, en 1603, sous le nom de Jacques Ier, » après la mort de la reine Élisabeth, qui l'avait nommé son successeur, » comme son plus proche parent. Le premier, il réunit sur sa tête les » trois couronnes, et prit le titre de roi de la Grande-Bretagne.

» Le prince Charles-Édouard et le cardinal d'York, son frère, issus de » ce monarque au quatrième degré, sont aujourd'hui (1778) les seuls » rejetons de cette maison.

» Les révolutions arrivées depuis dans la maison de Stuart sont assez » connues. On se contentera de remarquer son dévouement constant à » nos rois. Elle a contracté cinq alliances directes avec la maison de » France, a occupé presque sans interruption, près de la personne de » nos monarques, la place de capitaine de la compagnie des gendarmes » écossais de leur garde (1), et a rempli avec éclat les premières di- » gnités de nos armées. Parmi le grand nombre d'officiers de marque » qu'elle a donnés à la France, on distingue :

» Jean Stuart, comte de Buckam, qui vint à la tête de 7,000 Écossais » au secours du roi Charles VII, alors dauphin, opprimé de toutes parts, » et gagna, en 1421, la bataille de Baugé sur les Anglais, commandés » par le duc de Clarence, qu'il tua de sa propre main (2). La dignité » de connétable fut la récompense de sa valeur; mais il succomba, en » 1424, à la bataille de Verneuil, au Perche, où l'un de ses frères perdit » aussi la vie.

» Jean Stuart, comte d'Évreux, connétable de l'armée d'Écosse en » France, après la mort du comte de Buckam, partagea la gloire des » premiers succès du roi Charles VII, et périt, en 1429, à la journée de » Patay. Ce monarque lui avait permis d'écarteler ses armes de celles de » France (3), comme une marque glorieuse de la satisfaction qu'il avait » de ses services.

» Robert Stuart, maréchal de France, connu dans l'histoire sous » le nom de maréchal *d'Aubigny*, se couvrit de gloire sous les rois » Louis XII et François Ier, dans les guerres d'Italie, où il s'acquit le » beau titre de *Chevalier sans reproche* (4).

---

(1) *Histoire de la milice française*, t. II, pp. 245 et suivantes.

(2) *Nouvelle histoire de France*, tome XIV, pp. 119 et 120.

(3) *Cabinet des ordres du Roi, Recueils des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* t. 167, folio 337.

(4) *Hommes illustres* de Brantôme.

« A ces noms illustres on peut ajouter celui du maréchal de Berwick. »

Jacques-Édouard-François STUART, fils aîné de Jean II, roi d'Angleterre, et de Marie *de Modène*, né le 10 juin 1688, et premier prétendant à la couronne d'Angleterre, sous le nom de *Jacques III*, prit le titre de *Chevalier de Saint-Georges*. Il épousa Marie Clémentine SOBIESKA, décédée le 18 janvier 1735. Il mourut le 1er janvier 1766, laissant deux fils :

1°. Charles-Édouard-Louis-Philippe-Casimir-Stuart, né à Rome le 31 décembre 1720, et second prétendant à la couronne d'Angleterre, marié avec la princesse Louise-Maximilienne *de Stolberg-Gedern*, née à Mons en 1752, morte le 29 janvier 1824. Le prétendant n'en avait point eu d'enfants, et il est décédé à Florence le 31 janvier 1788 ;

2°. Henri-Benoît, né pareillement à Rome le 6 mars 1725. Appelé d'abord duc d'York, il devint cardinal, sous le même nom, en 1747. Le cardinal d'York est mort en 1807, et avec lui s'est éteinte la maison de Stuart.

ARMES : *Ecartelé au 1er parti de gueules, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre*, qui est D'ANGLETERRE, *et d'or, au lion de gueules, enclos dans un double trécheur fleuronné du même*, qui est D'ECOSSE ; *au 2 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, qui est DE FRANCE ; *au 3 de gueules, à la harpe d'or*, qui est D'IRLANDE ; *au 4 parti de gueules, à deux léopards d'or*, qui est DE BRUNSWICK, *et d'or, semé de cœurs de gueules, au lion d'azur*, qui est DE LUNEBOURG ; *enté en pointe de ce 4e quartier de gueules, au cheval gai d'argent*, qui est du duché DE SAXE ; *sur le tout de gueules, à la couronne impériale d'or*, (pour marque de la dignité d'archi-trésorier de l'Empire, donnée, en 1710, par l'empereur Joseph à l'électeur de Brunswick-Lunébourg.) L'écu entouré de l'ordre de la Jarretière d'azur, bouclée d'or, sur laquelle sont brodés en lettres d'or ces mots : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE. Supports : à droite un léopard lionné, couronné d'une couronne royale d'or, pour l'Angleterre ; à senestre une licorne d'argent, ayant le cou passé dans une couronne d'or, de laquelle pend une chaîne du même émail, pour l'Écosse. Devise : SEMPER EADEM.

MAISON DE WURTEMBERG.

« Les auteurs qui font remonter à une plus haute antiquité l'origine » de la maison de Wurtemberg (1), reconnaissent qu'on ne trouve qu'er-

(1) Spener ; Puffendorf ; Im-Hoff ; *Souverains du Monde*.

» reur et qu'inexactitude dans tout ce qu'on rapporte au-delà du douzième » siècle. Les ancêtres qu'on lui a cherchés dans une ancienne famille » romaine, sa descendance prétendue de la maison royale de Clovis, » ou d'Éberard, grand-maître de la cour de Charlemagne, sont des » chimères qui ne méritent pas d'être réfutées. Le sentiment le plus » communément suivi lui assigne pour chef

» Conrad, seigneur de Bentelsbach, créé comte de Wurtemberg en » Souabe, par l'empereur Henri IV, vers l'an 1102. Plusieurs écrivains » ont douté de ce fait. L'auteur d'une histoire manuscrite (1), dressée » d'après les monuments qui se conservent dans les archives du duché » de Wurtemberg, le range parmi les fables des modernes. Spener et » Im-Hoff ne le présentent que comme une tradition; cependant il se » trouve consacré dans les annales de l'Empire (2). Quoi qu'il en soit, » il paraît certain que Conrad mourut en 1121, et qu'il fut cinquième » aïeul d'

» Éverard II, comte de Wurtemberg, surnommé l'Illustre, lequel » éprouva diverses fortunes sous six empereurs différents. L'ambition » qu'il eut de se rendre indépendant dans le duché de Souabe, dont » l'infortuné Conradin l'avait créé maréchal en 1259, l'engagea dans » des guerres éternelles dont il fut presque toujours la victime.

» Son petit-fils se rendit, en 1355, homme-lige du roi Jean et de ses » successeurs, qu'il promit de servir envers et contre tous, excepté » contre les empereurs, moyennant la somme de douze mille écus d'or. » Il fut aïeul d'

» Éverard IV, appelé le Pacifique, célèbre dans l'histoire par ses » vertus et la magnificence qui régnait à sa cour (3). Ce prince, déjà » puissant dans l'Empire, vit ses possessions s'accroître du comté de » Montbelliard en Franche-Comté, par l'alliance de l'un de ses fils avec » l'héritière de l'ancienne maison de ce nom. De cette alliance était issu, » au second degré,

---

(1) *Gabelschofeens*, cité par Im-Hoff.

(2) *Abrégé chronologique de l'histoire de l'Empire*. Ann. 1102—4.

(3) « Les historiens remarquent qu'il avait à sa cour huit comtes, cinq barons et » soixante-dix gentilshommes. Au concile de Constance, en 1414, il avait à son service, » en qualité de ministres d'état, les évêques de Constance et d'Eichstædt, qui avaient » eux-mêmes par leur dignité la qualité de *princes*. (Spener; Puffendorf; *Abrégé chrono-* » *logique de l'Empire*.)

» Éverard VI, créé duc de Wurtemberg et de Teck par l'empereur » Maximilien Ier; et au troisième, Ulric, devenu duc de Wurtemberg, » en 1519, par la mort de ses aînés. Ce prince, attaqué par la ligue des » villes impériales de Souabe, qui l'accusaient d'avoir attenté à leur li- » berté, fut privé de son duché, que cette ligue vendit à l'empereur » Charles-Quint. Le duc, réduit à chercher un asile en France, conclut » un traité secret avec le roi François Ier, rentra dans ses états à la tête » d'une armée, et défit les troupes de l'empereur près de Lauffen; mais, » trop faible pour profiter de ces avantages, il fut obligé de recevoir la » loi de ce prince, et il ne rentra dans la possession du duché de Wur- » temberg qu'après avoir consenti à le tenir comme un arrière-fief de » l'Empire, sous la mouvance directe de la maison d'Autriche.

» C'est ainsi qu'après l'extinction de sa branche, en 1593, ce duché » passa à Frédéric, son neveu, chevalier des ordres de Saint-Michel et » de la Jarretière. Ce prince fut assez heureux pour engager l'empereur » Rodolphe II à reconnaître à la diète de Prague, en 1599, que le Wur- » temberg n'était point un arrière-fief de l'Empire, mais un état immé- » diat sur lequel la maison d'Autriche ne se réserva que le droit de » succession éventuelle, c'est-à-dire, la faculté d'y succéder à l'extinction » totale de la maison régnante.

» Frédéric est le quatrième aïeul des ducs de Wurtemberg-Stuttgard » et de Wurtemberg-Oëls, chefs des deux seules branches qui subsistent » (1778.) »

Charles-Alexandre, duc DE WURTEMBERG, né le 24 janvier 1684, et fils aîné de Frédéric-Charles, second fils d'Éberhard-Louis, duc de Wurtemberg, succéda à ce dernier prince le 31 octobre 1733, et mourut le 12 mars 1737. Il avait épousé, le 1er mai 1727, Marie-Auguste, fille d'Anselme-Frédéric, prince DE LA TOUR ET TAXIS, décédée le 1er février 1756. Il a eu six enfants de ce mariage :

1°. Charles-Eugène, qui suit;

2°. Eugène-Louis-Adam-Jean-Népomucène-Joseph-Raphaël, né le 31 août 1729, mort au berceau ;

3°. Louis-Eugène, } qui ont successivement gouverné, et dont il sera ci-
4°. Frédéric-Eugène, } après parlé ;

5°. N...., né le 1er août 1733, mort jeune ;

6°. Auguste-Élisabeth-Marie, née le 30 octobre 1734, mariée, le 3 septembre 1753, avec Charles-Anselme, prince *de la Tour et Taxis*, morte le 4 juin 1787.

Charles-Eugène, duc DE WURTEMBERG, né le 11 février 1728, succéda à son père le 12 mars 1737, et mourut, sans postérité, le 24 octobre 1793. Il avait épousé, 1°, le 26 septembre 1748, Élisabeth-Frédérique-Sophie, fille unique de Frédéric, margrave de BRANDEBOURG-CULMBACH-BAREUTH, et décédée le 6 avril 1780; 2°, le 2 février 1788, Françoise, comtesse DE HOHENHEIM.

Louis-Eugène, son frère, duc DE WURTEMBERG, né le 5 janvier 1731, lui succéda le 24 octobre 1793. Il avait été marié, le 10 août 1762, avec Sophie-Albertine, comtesse DE BEICHLINGEN, née le 14 décembre 1728. Il est mort le 20 mai 1795, n'ayant eu que deux filles :

1°. Wilhelmine-Frédérique, née le 3 juillet 1764, qui a épousé, le 20 octobre 1789, Craffton-Ernest, prince *d'Œttingen-Wallerstein ;*

2°. Henriette-Charlotte-Frédérique, née le 11 mars 1767, mariée, le 5 juillet 1796, à Charles-Joseph-Justin-Ernest, prince *de Hohenlohe-Bartenstein-Jaxtberg*, et morte le 21 mai 1817.

Frédéric-Eugène, duc DE WURTEMBERG, né le 31 janvier 1732, succéda au duc Louis-Eugène, son frère, le 20 mai 1795, et mourut dans la nuit du 22 au 23 décembre 1797. Il avait épousé, le 29 novembre 1753, Frédérique-Dorothée-Sophie, fille de Frédéric-Guillaume, margrave DE BRANDEBOURG-SCHWEDT, et décédée en 1797. De ce mariage sont issus huit princes et trois princesses :

1°. Frédéric, dont l'article suit ;

2°. Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, né le 30 août 1756, feld-maréchal au service de Wurtemberg, et mort le 20 septembre 1817. Il avait épousé 1°, le 27 octobre 1784, Marie-Anne, née le 15 mars 1768, fille du prince Adam *Czartorisky ;* 2°, le 28 janvier 1797, Henriette, née le 22 avril 1780, fille de Charles, prince *de Nassau-Weilbourg.* Le prince-Louis-Frédéric-Alexandre a laissé pour enfants ;

Du premier lit :

A. Adam-Charles-Guillaume-Stanislas-Eugène-Paul-Louis, né le 16 janvier 1792 ;

Du second lit :

B. Alexandre-Paul-Louis-Constantin, né le 9 septembre 1804 ;

C. Marie-Dorothée-Louise-Wilhelmine-Caroline, née le 1er novembre 1797, mariée, le 24 août 1819, à Joseph-Antoine-Jean, archiduc *d'Autriche,* palatin de Hongrie, fils de l'empereur Léopold II ;

D. Louise-Amélie-Wilhelmine-Philippine, née le 28 juin 1799, mariée, le 24 avril 1817, à Joseph-Georges-Frédéric-Ernest-Charles, prince héréditaire *de Saxe-Hildburghausen*, né le 27 août 1789;

E. Pauline-Thérèse-Louise, née le 11 septembre 1800, mariée, le 15 avril 1820, à Guillaume I, son cousin-germain, roi actuel *de Wurtemberg;*

F. Élisabeth-Alexandrine-Constance, née le 27 février 1802;

3°. Eugène-Frédéric-Henri, duc de Wurtemberg, né le 21 novembre 1758, marié, le 21 janvier 1787, à Louise, princesse *de Stolberg-Gedern*, née le 13 octobre 1764, et veuve, en premières noces, d'Auguste-Frédéric-Charles, duc *de Saxe-Meiningen*, décédé le 22 juin 1782. Le prince Eugène-Frédéric-Henri est mort le 20 juin 1822, ayant eu six enfants :

A. Frédéric-Eugène-Charles-Paul-Louis, né le 8 janvier 1788, général d'infanterie au service de Russie, marié 1°, le 20 avril 1817, à Caroline-Frédérique-Mathilde, née le 10 avril 1801, fille de Georges, prince *de Waldeck*, et morte le 13 avril 1825; 2°, en 1827, Hélène, née le 12 novembre 1807, et fille de Charles-Louis, prince *de Hohenlohe Langenbourg-Langenbourg*. Il a eu de son premier mariage trois enfants :

a. Eugène-Guillaume-Alexandre-Hermann, comte de Wurtemberg, né le 25 décembre 1820;

b. Guillaume-Alexandre, né le 13 avril 1825;

c. Marie-Alexandrine-Auguste-Louise-Eugène-Mathilde, née le 25 mars 1818;

B. Frédéric-Georges-Ferdinand, né le 14 juin 1790, mort en bas âge;

C. Charles-Frédéric-Henri, né le 13 décembre 1792, aussi mort en bas âge;

D. Frédéric-Paul-Guillaume, né le 25 juin 1797;

E. Frédérique-Sophie-Dorothée-Marie-Louise, née le 4 juin 1789, mariée, le 29 septembre 1811, à Auguste, prince *de Hohenlohe-Œhringen;*

F. N.... née le 15 décembre 1802;

4°. Guillaume-Frédéric-Philippe, duc de Wurtemberg, né le 27 décembre 1761, ancien lieutenant-général au service de Danemark, aujourd'hui feld-maréchal au service de Wurtemberg. Il a épousé, le 23 août 1800, Frédérique-Françoise-Wilhelmine, née le 21 janvier 1777, comtesse *Rhodis de Tunderfeld*, et décédée le 6 février 1822. Cette princesse lui a donné cinq enfants :

A. Chrétien-Frédéric-Alexandre, comte de Wurtemberg, né le 5 novembre 1801;

B. Chrétien-Frédéric-Auguste-Ferdinand, né le 21 mars 1805, et décédé;

C. Frédéric-Guillaume-Alexandre-Ferdinand, né le 6 juillet 1810;

D. Frédéric-Alexandre-François-Constantin, né le 30 décembre 1811, et décédé;

E. Frédérique-Marie-Alexandrine-Charlotte-Catherine, née le 29 mai 1815;

5°. Ferdinand-Frédéric-Auguste, duc de Wurtemberg, né le 22 octobre 1763, feld-maréchal au service d'Autriche, et marié 1°, le 18 mars 1795, à Albertine-Wilhelmine-Amélie, fille de Chrétien-Gunther, prince *de Schwarzbourg-Sundershausen*, et divorcée; 2°, le 23 février 1817, à Marie-Cunégonde-Waldburge-Pauline, née le 22 novembre 1771, et fille de François-Georges-Charles, prince *de Metternich;*

6°. Charles-Frédéric-Henri, duc de Wurtemberg, né le 3 mai 1770, général-major au service de Russie, et décédé;

7°. Alexandre-Frédéric-Charles, duc de Wurtemberg, né le 24 avril 1771, général de cavalerie au service de Russie, marié, le 17 novembre 1798, à Antoinette-Ernestine-Amélie, née le 28 août 1779, fille de François, duc *de Saxe-Saalfeld-Cobourg*, et morte le 14 mars 1814. De ce mariage sont issus :

A. Frédéric-Guillaume-Alexandre, né le 20 décembre 1804;
B. Ernest-Alexandre-Constantin-Frédéric, né le 30 août 1807;
C. Antoinette-Frédérique-Auguste-Marie-Anne, née le 17 septembre 1799;

8°. Henri-Frédéric-Charles, duc de Wurtemberg, né le 3 juillet 1772, lieutenant-général au service de Wurtemberg;

9°. Sophie-Dorothée-Auguste-Louise, maintenant Marie-Feodorowna, née le 25 octobre 1759, mariée, le 13 octobre 1776, à Paul-Petrowitsch, alors grand-duc, depuis empereur *de Russie*, sous le nom de Paul Ier;

10°. Élisabeth-Wilhelmine-Louise, née le 17 juillet 1765, mariée, le 6 janvier 1788, à François-Joseph-Charles, archiduc *d'Autriche*, aujourd'hui empereur sous le nom de François Ier, et morte le 18 février 1790;

11°. Frédérique-Élisabeth-Amélie-Auguste, née le 21 avril 1767, mariée, le 26 juin 1781, à Pierre-Frédéric-Louis, duc *de Sleswick-Holstein-Oldenbourg*, et décédée le 24 novembre 1785.

Frédéric, d'abord duc, puis roi DE WURTEMBERG, né le 6 novembre 1754, a succédé à son père, le duc Frédéric-Eugène, le 23 décembre 1797. Le 1er janvier 1806, il prit le titre de roi, et il mourut le 30 octobre 1816. Il avait épousé, 1°, le 11 octobre 1780, Augustine-Caroline-Frédérique-Louise, née le 3 décembre 1764, fille du prince Charles-Guillaume DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL, et morte le 27 septembre 1788; 2°, le 18 mai 1797, Charlotte-Auguste-Mathilde D'ANGLETERRE, née le 29 septembre 1766, fille du roi Georges III. Le roi Frédéric n'a point eu d'enfants de son second mariage, et a laissé du premier :

1°. Frédéric-Guillaume-Charles, dont on parlera plus bas;

2°. Paul-Charles-Frédéric-Auguste, duc de Wurtemberg, né le 19 janvier 1785, marié, le 28 septembre 1805, à Catherine-Charlotte-Georgine-Frédérique-

Louise-Sophie-Thérèse, née le 17 juin 1787, fille de Frédéric, duc *de Saxe-Hildburghausen*, de laquelle il a quatre enfants :

A. Frédéric-Charles-Auguste, né le 21 février 1808 ;
B. Frédéric-Auguste-Eberhard, né le 24 janvier 1813 ;
C. Frédérique-Charlotte-Marie, maintenant Hélène-Paulowna, née le 9 janvier 1807, mariée, le 19 février 1824, à Michel-Paulowitsch, grand-duc *de Russie* ;
D. Pauline-Frédérique-Marie, née le 25 février 1810 ;

3°. Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, née le 21 février 1783, mariée, le 22 août 1807, à Jérôme *Buonaparte*, alors roi de Westphalie, aujourd'hui duc de Montfort.

Frédéric-Guillaume-Charles, roi DE WURTEMBERG, sous le nom de *Guillaume Ier*, est né le 27 septembre 1781, et a succédé à son père, le roi Frédéric, le 30 octobre 1816. Il a épousé, 1°, le 8 juin 1808, Charlotte-Auguste, née le 8 février 1792, fille de Maximilien-Joseph, roi DE BAVIÈRE, mais dont le mariage, non consommé, a été déclaré nul au mois de juillet 1814 ; 2°, le 24 janvier 1816, Catherine-Paulowna, grande-duchesse DE RUSSIE, née le 21 mai 1788, fille de l'empereur Paul Ier, avant veuve, en premières noces, de Pierre-Frédéric-Georges, prince de Holstein-Oldenbourg, et morte le 9 janvier 1819 ; 3°, le 15 avril 1820, Pauline-Thérèse-Louise, née le 11 septembre 1800, et fille de Louis-Frédéric-Alexandre, duc DE WURTEMBERG, sa cousine-germaine. Le roi Guillaume Ier a eu pour enfants, de son union avec la princesse Catherine-Paulowna :

1°. Marie-Frédérique-Charlotte, née le 3 octobre 1816 ;
2°. Sophie-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818 ;

Et de son dernier mariage :

3°. Charles-Frédéric-Alexandre, prince royal, né le 6 mars 1823 ;
4°. Catherine-Frédérique-Charlotte, née le 24 août 1821.

ARMES : *Ecartelé, au 1 losangé d'or et de sable en barre,* pour le duché de TECK ; *au 2 d'azur, à la bannière d'or en bande, chargée de l'aigle de l'Empire,* signe de la dignité de porte-étendard de l'Empire, qui était héréditaire dans la maison de Wurtemberg ; *au 3 de gueules, à deux truites adossées d'or,* pour le comté de MONTBELIARD ; *au 4 d'or, au buste d'un vieillard de carnation, couvert d'un bonnet de gueules,* pour la seigneurie de HEIDENHEIM ; sur le tout d'or, *à 3 perches ou demi-ramures de cerf de*

13

sable, posées l'une sur l'autre en fasce (1). L'écu environné d'un manteau d'hermine, timbré de la couronne royale. Supports : à dextre un léopard lionné et couronné, à senestre un cerf, portant chacun un étendard aux armes DE SILÉSIE, savoir : *d'or, à l'aigle de sable, couronnée d'or, chargée sur l'estomach d'un croissant d'argent.*

Parmi les notices que M. Chérin a données sur les Maisons Souveraines de l'Europe, se trouvent celles qu'il a consacrées à l'auguste Maison DE FRANCE et à la Maison DE MECKLENBOURG. Nous ne rappelons pas ici la première de ces deux notices, parce que la généalogie de la Maison de France est placée en tête du premier volume de cet ouvrage, avec tous les développements nécessaires pour établir l'ancienneté de son origine, et présenter l'état actuel des diverses branches dont elle se compose, et qui occupent les trônes de France, d'Espagne et des Deux-Siciles. Quant à la notice relative à la Maison de Mecklenbourg, le même motif nous détermine à ne pas la reproduire ici, la généalogie de cette Maison ayant été insérée dans le tome III, avec tous les détails qui intéressent les deux branches régnantes de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strélitz.

(1) Les rois de Wurtemberg ont ajouté plusieurs quartiers à ces armoiries ducales.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Article DE SÉGUR, page 11, ligne 16, après l'article d'Indie de Ségur, *ajoutez :* Elle peut avoir eu pour sœur

3°. Peyronne ou Pétronille de Ségur, qui épousa noble homme Pierre *de Lescours* (Pey de Lascortz), le Vieux, habitant de la Ville de Saint-Émilion, laquelle, étant veuve, fit son testament dans la maison de Cours (*de Curiis*), le 5 décembre 1479.

Pag. 23, lig. 8, on peut ajouter au nombre des enfants de Daniel :

6°. Autre Jeanne de Ségur, qui fut mariée avec Jacques-Louis *de Lavaud,* chevalier, seigneur de Taris. Elle fit son testament le 8 octobre 1652, et prescrivit sa sépulture dans l'église de Saint-Aulaye. Elle déclara avoir recueilli la succession de feu messire Daniel de Ségur (1), chevalier, seigneur de Saint-Aulaye, juridiction de Montravel, légua l'usufruit de ses biens à son mari, dont elle avait deux filles, et appela à recueillir ses fiefs et rentes de Carsac, seulement, messire Jean de Ségur, seigneur de Montazeau, son cousin.

Pag. 31, lig. 4, après enfants, *ajoutez :* Elle est décédée à Paris le 6 mars 1828, âgée de soixante-douze ans. Pag. 43, lig. 30, après le mot Bavière, *ajoutez :* enfin créé maréchal-de-camp. Il est décédé à Paris le 20 mars 1828. Lig. 32, après Coux, *ajoutez :* morte à Paris le 15 ou le 16 février 1826.

Pag. 44, lig. 16, après 1533, au lieu de ces mots : Il laissa d'une alliance inconnue, *lisez :* Il épousa en secondes noces, en 1517, noble et puissante damoiselle Marguerite DE COMBORN (2), dame de Ligonnes. Par le même contrat, Gaston de Ségur, fils d'un premier mariage de Pierre de Ségur, baron de Seiches et de Pardaillan, épousa Perronnelle *de Ligonnes,* dite *de Teyar,* fille de feu Jean de Teyâr, et de la même Marguerite de Comborn, et le même jour noble Pierre *de Ligonnes,* dit *de Teyar,* frère de Perronnelle, fut marié avec Isabeau de Ségur, sœur de Gaston. Le baron de Seiches, son père, lui constitua 1,000 écus d'or de dot. (*Bibliothèque du Roi, cabinet des titres, au mot* COMBORN.)

Pag. 45, lig. 8. Depuis l'impression de la généalogie de Ségur, on a découvert, parmi les manuscrits de MM. de Sainte-Marthe, conservés à la Bibliothèque du Roi (*Généalog.*, t. XI, et plus bas coté 47, fol. 18,894), un document précieux, écrit il y a plus de deux cents

(1) Ce Daniel de Ségur devait être frère de Jeanne, et fils d'autre Daniel, avec lequel on ne peut pas le confondre, puisque le premier Daniel, père de cette dame, vivait encore le 26 janvier 1656, date de son testament.

(2) DE COMBORN : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, et couronné d'azur.

ans, sur la branche de Ségur-Pardaillan. Comme ce document répand beaucoup de lumière sur cette branche, nous le rapporterons ici.

X. Bérard de Ségur, Ier du nom, etc., etc., épousa, en premières noces, au lieu de Perronnelle de Carsac, *lisez :* Perronnelle de Tersac (1), qui avait eu des enfants d'un premier mari, dont le nom n'est pas connu. Bérard de Ségur a eu vingt-deux enfants, savoir :

1°. Bernard de Ségur, seigneur de Seiches, qui fut père de :

A. Bernard de Ségur, seigneur baron de Seiches. Celui-ci fut héritier universel et exécuteur du testament de Pierre de Ségur, seigneur de Ligonnes, son oncle, le 29 avril 1590;
B. Plusieurs filles, dont l'une mariée à N.... *de la Cassaigne*, en Agenais;

2°. Jacques de Ségur de Pardaillan, etc., etc. Il fit son testament à Châteaudun le 14 juin 1589, et mourut le 21 du même mois, sans laisser de postérité (2);
3°. Pierre de Ségur de Pardaillan, baron de Ligonnes, héritier universel de son frère Jacques, auquel il ne survécut pas long-temps. Il fit, étant sur le point d'aller joindre le roi, son testament en la ville de Seiches le 29 avril 1590, et ordonna que tous les legs qu'il constitua fussent pris sur un mandat de 13,500 écus, souscrit en faveur de feu Jacques de Ségur, son frère, par le roi de Navarre. Il avait épousé une fille du premier mariage de dame Perronnelle de Tersac, sa belle-mère, et mourut sans postérité;
4°. Lazare de Ségur,
5°. Tobie de Ségur,
6°. N.... de Ségur,
7°. N.... de Ségur,
8°. N.... de Ségur,
} tués au massacre de Paris, le jour de la fête de la Saint-Barthélemi;
9°. Pierre de Ségur, seigneur du Peuch, qui eut pour fils :

Pierre de Ségur, seigneur du Peuch. Pierre de Ségur, son oncle, lui légua, le 29 avril 1590, une somme de 1,000 écus, et lui fit don de tout l'argent qu'il lui avait prêté. Il a eu cinq ou six enfants de N.... *de Fédeau*, fille du sieur de Fédeau, président en la chambre de Nérac;

10°. Jean de Ségur, seigneur de Loignan et de Pardaillan en partie (3);
11°. Catherine de Ségur, épouse de messire René *d'Agès*, baron d'Agès, en Bordelais, et de Thomons, dont elle eut plusieurs enfants, comme on l'apprend par les testaments de Jacques et Pierre de Ségur, frères de cette dame, laquelle vivait encore en 1608, âgée de plus de quatre-vingts ans;

---

(1) de Tersac : de gueules, au chef cousu d'azur, soutenu d'or et chargé de 3 fleurs de lys du du même.

(2) On remarque parmi les legs portés en ce testament une somme de 400 livres pour Jacques de Ségur de Saint-Aulaye, filleul du testateur, et fils du sieur de Saint-Aulaye, son neveu (probablement du côté maternel).

(3) Le reste comme à la pag. 45: art. 1°, *ajoutez :* qu'outre Marie de Ségur, il eut un fils N.... de Ségur, seigneur de Loignan, auquel Jacques de Ségur de Pardaillan, son oncle, légua 400 livres le 14 juin 1589.

12°. Charlotte, *aliàs*, Isabeau de Ségur, légataire de 2,000 livres en 1589, et de 1,000 écus en 1590. Par le testament qu'elle fit dans la ville de Sainte-Foy, en Agenais, le 7 février 1597, elle légua à Jeanne de Ségur, sa sœur, dame de Chouppes, ce qui lui revenait en la succession du sieur de Ségur, son frère, à Catherine de Ségur, aussi sa sœur, dame d'Agès, et à Marie de Ségur, sa nièce, à chacune pour moitié, tous ses droits en la maison de Pardaillan, et à autre Marie de Ségur, sa nièce, ses droits en la maison de Ligonnes, à Isabeau de Ségur, son autre nièce, le droit et l'hypothèque qu'elle avait sur le seigneur de Saint-Aulaye et sur les autres héritiers de feu Marguerite de Ségur, dame de Théobon; elle fit des legs aux seigneurs de Seiches et du Peuch, et à la dame de Roquemaurel, sa nièce, et institua Marie de Ségur, sa nièce, son héritière universelle;

13°. Jeanne de Ségur, etc. (comme à l'article 6° de la p. 46). Son frère Jacques lui légua 1,000 livres en 1589, et Pierre la fit légataire de 500 écus;

14°. Perronnelle de Ségur, femme du sieur *Melon*. Jacques de Ségur, son frère, lui légua 400 livres en 1589, et Pierre de Ségur lui fit un legs de 500 écus en 1590;

15°. N.... de Ségur, qui fut mariée avec N.... *Martin;*

16°. N.... de Ségur, épouse de N.... *de Castres;*

17°. Autre Catherine de Ségur, femme du sieur *de Bure*. Elle eut deux semblables legs en 1589 et 1590;

18°, 19°, 20°, 21° et 22°. Cinq autres enfants, dont la destinée n'est pas connue.

Pag. 47, lig. 22, après Berard, qui suit, *ajoutez* : et probablement Charlotte de Ségur, qualifiée fille de Pierre de Ségur, chevalier, seigneur du Grand Peuch et vicomte de Cabanac, mariée, par contrat du 30 novembre 1611, avec messire Léonet *de Gironde*, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castelsagrat, de Saint-Nauphary, etc., mort sans postérité.

TOME SECOND.

Article DE GONTAUT, page 46, ligne 31, après 1816, *ajoutez :* Il est décédé à Toulouse le 6 janvier 1826; pag. 48, lig. 5, après Saint-Louis, *ajoutez :* Il est mort à Pau le 5 mai 1826; pag. 49, lig. 1, après de Ligny, *ajoutez* : La marquise de Gontaut est morte à Paris le 2 août 1827; pag. 72, lig. 12, après 1524, *ajoutez :* Elle fut mariée, le 31 octobre 1531, avec Jean *de Larmandie*, chevalier, seigneur de Longa, de Grand-Castang, etc.; pag. 75, lig. 32, rétablissez ainsi l'article 3°:

3°. Marie de Gontaut-Saint-Geniès, mariée, par contrat passé au château de Lanzac, en Quercy, le 3 février 1665, avec messire Pierre *Roquet d'Estresses*, seigneur de Paunac, etc., lequel y fut assisté par dame Madelaine de Faure de Mirandol de Lanteil, son aïeule paternelle. Marie de Gontaut est nommée dans le testament de son mari du 13 août 1693, et dans le contrat de mariage de Pierre de Roquet d'Estresses, son fils, du 4 août 1701.

Pag. 77, lig. 34, Perdegal, *lisez* : Perdigat; pag. 78, lig. 1, après Berthouneau, *ajoutez* : veuve 1° de Jacques de Groisson, écuyer; 2°, vers l'an 1651, de Charles d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazenac, qu'elle avait épousé le 2 septembre 1629. Elle n'eut pas d'enfants de son troisième mari.

Art. DE HOHENLOHE, page 52. Le prince Louis-Aloys-Joachim de Hohenlohe-Wal-

denbourg-Bartenstein, créé maréchal de France le 8 mars 1827, a été élevé à la dignité de pair du royaume par ordonnance royale du 5 novembre de la même année. Ses grandes lettres de naturalisation, en date du 28 de ce mois, ont été vérifiées à la chambre des pairs et à celle des députés les 15 et 25 avril 1828.

Art. DE MONTMORENCY, page 22. Le prince Anne-Louis-Christian de Montmorency-Tancarville, frère puîné d'Anne-Charles-François, duc de Montmorency, premier baron chrétien, pair de France, chef des nom et armes de la maison de Montmorency, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

TOME TROISIÈME.

Art. DE BESIADE D'AVARAY, page 14, après la 16ᵉ ligne, *ajoutez* ce qui suit :

Le feu duc d'Avaray avait exprimé dans son testament le désir que ses dépouilles mortelles ne restassent pas en pays étranger. Le duc d'Avaray, son père, mit ce testament sous les yeux du feu roi Louis XVIII. Ce prince ordonna à son ministre de la marine d'envoyer un bâtiment de la marine royale à Madère, pour y prendre le corps du feu duc d'Avaray. Ce bâtiment rapporta en même temps à Nantes l'épitaphe latine que Louis XVIII avait composée lui-même, et qu'il avait fait graver à Londres sur une table de marbre blanc. Le corps du duc d'Avaray a été transporté de Nantes à Avaray, ainsi que cette épitaphe, et déposé dans le caveau de la famille, attenant à l'église paroissiale d'Avaray. L'épitaphe est dans une tribune au-dessus du caveau. En voici les termes :

D. O. M.

HIC JACET

Nobilis vir Antonius Ludovicus Franciscus
De Beziade, dux d'Avaray, par Franciæ,
Equitum regis custodum unus è prefectis,
Etc.

Ab antiquâ stirpe oriundus,
Belli tirocinium,
Gibraltariæ sub mœnibus altis,
Medios per ignes
Gessit.
Patriâ subversâ,
Deo, regi, fidelis,
Ludovico XVIII,
(Heu! quarè Ludovico XVI non adfuit?)
E carcere erepto,
Ab eo Gallicis liliis in scuto donatus,

Vigintique annos secretioribus in consiliis
Admissus,
Regem, amicum, adeò dilexit
Ut sanctos amicitiæ nexus
Ne minimâ quidem adulatione
Unquam fœdaret,
Ærumnas variosque labores
Corpore, menti nimis impare,
Non sustinente,
Mortem à longè venientem
Imparidus aspexit;
Ultimis tandem Ecclesiæ auxiliis munitus,
Supremisque verbis inimicis suis
Veniam dans,
Obdormivit in domino,
Die III junii mensis anno salutis MDCCCXI.
Ætatis verò suæ LIII.

Qui ignovit, ignoscat ei Deus,
Precare viator.

Hunc lapidem
Ludovicus XVIII, rex Christianissimus,
Gratitudinis pignus
Mærens posuit.

On a traduit ainsi cette épitaphe :

A DIEU TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON.

CI GIT

Noble et illustre personne,
Antoine-Louis-François de Beziade, duc d'Avaray,
Pair de France, un des capitaines des gardes-du-corps du Roi, etc.

Issu d'une ancienne famille,
Il fit, au milieu des feux d'un siége meurtrier,
Sous les murs élevés de Gibraltar,
Le premier apprentissage de la guerre.
Dans le renversement de sa patrie,
Il resta fidèle à Dieu, au roi :
Ayant délivré
(Hélas! que n'a-t-il pu rendre ce service à Louis XVI!)
Louis XVIII de sa prison,

Il reçut de lui le droit de porter les lys de France
Dans ses armes,
Et pendant vingt ans fut admis à ses conseils les plus intimes.
Ce roi, son ami, il l'aima de telle sorte,
Qu'il ne souilla jamais par la plus légère flatterie
Les saints nœuds de l'amitié.
Les peines, les anxiétés, les travaux divers
Ayant épuisé les forces de son corps,
Trop au-dessous de celles de son âme,
Il vit venir de loin la mort,
Et l'attendit sans la craindre.
Enfin, muni des derniers secours de l'Église,
Et, à son heure suprême, pardonnant à ses ennemis,
Il s'endormit dans le Seigneur,
Le troisieme jour du mois de juin
De l'an de grâce mil huit cent onze.
De son âge le cinquante-troisième.

Il a pardonné : Passant, demande
Que Dieu lui pardonne.

Louis XVIII, Roi Très-Chrétien, fit poser,
Plein de tristesse, cette pierre,
En signe de sa gratitude.

Page 16, ligne 16, après ces mots : auparavant la vingt-deuxième, *ajoutez :* nommé lieutenant général le 12 janvier 1824.

Même page, ajoutez à la fin de l'article ce qui suit.

XV. Ange-Edouard-Théophile DE BESIADE, comte d'Avaray, né le 22 novembre 1802, est entré, le 11 juin 1820, sous-lieutenant dans le régiment des chasseurs du Var, dont le comte de Sourdis, son cousin-germain, était colonel. Il a fait, en cette qualité, la campagne d'Espagne en 1823, dans le corps d'armée du maréchal Molitor. Il a assisté à la bataille de Campillo, dont le résultat a amené la dispersion et la destruction de l'armée de Ballesteros. Le comte d'Avaray a épousé, le 1er décembre 1825, Anne-Victorine-Mathilde DE ROCHECHOUART-MORTEMART (1), fille de Victor-Louis-Victurnien de Rochechouart, marquis de Mortemart, et d'Anne-Eléonore-Pulchérie de Montmorency. De ce mariage sont issus :

1°. Jules-Camille-Victor de Besiade d'Avaray;
2°. Louise-Marie-Antonie de Besiade d'Avaray.

Art. DE CASTILLON, page 37, ligne 10, après son frère aîné, *ajoutez :* Mérigon de Cas-

---

(1) DE ROCHECHOUART : Fascé nébulé d'argent et de gueules.

tillon était écuyer d'honneur de Charles de France, duc de Berry et de Guienne, fils du roi Charles VII. On le voit figurer avec René de la Chapelle dans le rôle des gages et pensions accordés par ce prince pour l'année commencée le 1er octobre 1471 et finissant le 30 septembre 1472. (*Bibliothèque du Roi, état des offic. civils et milit.*, t. II, p. 1441.)

TOME QUATRIÈME.

Art. DE LUPÉ, page 12, lig. 8, après Marie de Lupé, *ajoutez* : Elle peut être la même que Marie-Antoinette de Lupé, femme de noble Louis, seigneur *de Saint-Cricq du Gave*, en Béarn, dont le fils Charles-Théodore de Saint-Cricq du Gave épousa, le 16 décembre 1462, Isabelle de *Saint-Cricq d'Arance*.

Page 27, ligne 36, art. de Catherine de Lupé, *ajoutez :* On présume qu'elle fut la seconde femme de Jean *de Malartic*, IVe du nom, damoiseau, seigneur de Malartic, de Castillon, de Massas, etc., veuf de Blanche d'Aurignac.

Page 28, art. 6e, au lieu de ces mots : dont le sort est ignoré, *lisez :* Elle épousa Ogier *de Sariac*, écuyer, seigneur de Navarron, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes des vieilles ordonnances de France, capitaine du château de Montlezun et du comté de Pardiac, lequel fit son testament le 11 décembre 1611, et vécut jusqu'en 1617. Elle fut la première des trois femmes qu'Ogier de Sariac a épousées.

Page 33, ligne 21, après LA CROISILLE, *ajoutez :* Il est décédé le 19 mai 1825.

Page 35, lignes 14, 15 et 18, de Navailles, *ajoutez :* suivant d'autres, de Noailles.

Page 48, ligne 21, après Marie DU PUY, *ajoutez* à la marge les armoiries qui sont : *d'or, au lion de gueules.*

Page 53, ligne 6, après Gariès, *ajoutez* : Il assista, le 14 novembre 1599, au contrat du mariage de Bertrand de Clarac, son beau-frère.

Même page, ligne 8, après : il épousa, *ajoutez :* avant l'année 1595.

Art. DE PONS, page 14, ligne 27, *supprimez* ces mots : ou inféodation.

Page 62, ligne 21, *lisez :* sept générations.

Page 63, ligne 23, au lieu de 7e successeur, *lisez* : huitième successeur.

Page 67, ligne 1re, après ces mots : Robert paraît être mort en 1285, *retranchez* les quatre lignes suivantes.

Page 68, ligne 20, après ces mots : Gombaut D'ASNIÈRES, IIe du nom, rappelé comme défunt dans le testament de son père du 10 mai 1285, *ajoutez* ceux-ci : et qui dès lors ne compte pas pour un degré dans la tenue en parage.

Page 71, ligne 25, à la place de l'ancien paragraphe, *lisez* celui-ci :

XIII. Gombaut, IVe du nom, seigneur D'ASNIÈRES et de la Chapelle, au diocèse de

Saintes, fut institué légataire de la somme de 10 livres une fois payées, par le testament d'Agnès de Maumusson, son aïeule, du 29 juillet 1343. Il paraît avoir porté le titre et le nom de seigneur de la Chapelle du vivant de son père. Ses enfants furent, entr'autres, etc.

Page 74, note (3), lignes 4 et 5, au lieu de 1383, *lisez :* peu après 1364; au lieu de Hélie, *lisez* : Gombaut IV.

Art. DE RIQUET DE CARAMAN, page 30. Le marquis de Caraman, pair de France, ambassadeur à Vienne, a été créé duc héréditaire le 31 mai 1828. Page 32, le comte Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet de Caraman a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

TOME CINQUIÈME.

Art. D'ARENBERG, p. 16. Le prince Pierre d'Alcantara-Charles d'Arenberg, troisième fils de Louis-Engelbert, duc et prince d'Arenberg, a été créé pair de France le 5 novembre 1827. Ses grandes lettres de naturalisation, en date du 28 février 1828, ont été vérifiées à la chambre des pairs et à celle des députés les 15 et 25 avril de la même année.

Art. DE BLACAS. MM. de Blacas-Carros ont élevé, dans la *Quotidienne* du 13 mai 1828, une réclamation contre la note ci-jointe (1), placée au bas de la quatrième page de la généalogie de la maison de Blacas.

MM. de Blacas-Carros ont attaqué avec humeur cette citation de deux auteurs provençaux, qu'au défaut de titres contradictoires, nous ne pouvions nous dispenser de rappeler en constatant l'état des diverses branches de la maison *de Blacas-Blacas*. Nous devions d'autant moins suspecter la bonne foi de ces auteurs, en ce qui concerne MM. de Blacas-Carros, que leur témoignage n'avait pas été contredit depuis cent cinquante ans, quoiqu'il fût public et connu de toute la Provence, où il était si important pour leurs pères de ne pas laisser accréditer une opinion aussi contraire à leur prétention actuelle.

C'est d'aujourd'hui seulement que MM. de Blacas-Carros protestent dans un journal contre ce témoignage; et ils affirment posséder des titres qui prouvent leur descendance de la maison de Blacas-Blacas. Si cette preuve existe, et si MM. de Blacas-Carros pensent qu'elle peut-être mise sous les yeux du généalogiste qui a reproduit l'erreur dont ils se plaignent, ils pourront juger, à l'empressement avec lequel on rendra justice à leur droit, si nous sommes

(1) L'extinction de cette branche (de Carros) est consignée dans l'*État de la Provence*, imprimé en 1693, d'après la recherche de 1667, et dans l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, in 4°, t. I, p. 149. Le premier de ces deux ouvrages s'exprime ainsi : « Guigues de Blacas » fit la *branche de Carros*, qui est finie, il y a près de deux cents ans, en la personne d'Honoré de » Blacas, seigneur de Carros, dont la veuve, qui était de la maison des marquis de Cève, s'étant » remariée dans la famille des DURANT, seigneurs en partie de Carros, lui apporta la portion de la » seigneurie de Carros qui avait appartenu à son premier mari, et les descendants de ce second » mariage ont depuis ce temps-là pris le nom et les armes *de Blacas*, qu'ils ont honorablement sou- » tenus, etc., etc. »

dominés par aucune autre considération que celle de rendre hommage à la vérité. Nous attachons trop de prix à l'exactitude de notre ouvrage, pour ne pas leur réitérer ici la prière de nous communiquer leurs titres, et l'engagement formel d'y faire droit dans le plus prochain volume. Mais, jusqu'à cette production, comme nous ne sommes pas tenus de juger et de croire sur parole, on trouvera tout naturel que nous nous en tenions non pas à notre opinion personnelle, mais à celle de deux auteurs nationaux qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir été influencés pour rendre ce témoignage, quoique MM. de Blacas-Carros disent qu'*ils étaient aux ordres de ceux qui les payaient.*

D'après un passage de la réclamation de MM. de Blacas-Carros, nous espérions trouver dans Maynier, auteur de l'*Histoire de la principale Noblesse de Provence*, première partie, p. 75, article *de Blacas,* quelque induction favorable à la prétention de leur famille; mais on ne lit pas un seul mot dans cet auteur dont elle puisse se prévaloir. Cette recherche nous a conduits au contraire à la découverte d'une nouvelle autorité, que la circonstance nous force à citer. C'est celle de la *Critique du nobiliaire de Provence* (manuscrit in-fol.), par M. de Barcillon de Mauvans. Cet auteur, qui s'est attaché à critiquer l'*Etat de la Provence* avec une passion souvent révoltante, est entièrement d'accord avec l'abbé Robert de Briançon, sur la question d'origine de MM. de Blacas-Carros. « La famille de DURAND, dit il, a *pris le nom et les armes* DE BLACAS, *sans titres.* »

M. de Barcillon de Mauvans, dont la famille s'est alliée plusieurs fois directement à la maison de Blacas-Blacas, l'abbé Robert de Briançon et Artefeuil ont pu se tromper dans ce jugement; mais il n'y a que des titres en bonne forme qui puissent en détruire la fâcheuse unanimité, et il n'était pas en notre pouvoir d'ignorer un fait, à tort ou avec raison, aussi universellement répandu.

Quant à la contradiction que nous reprochent MM. de Blacas-Carros, elle n'existe pas. La notice imprimée sur leur nom, t. I, p. 101, du *Dictionnaire de la Noblesse,* ne nous appartient pas. La moitié de ce volume (il a 542 pages) était imprimée lorsque l'édition de cet ouvrage est devenue notre propriété. La première page de la préface placée en tête du 1er volume du *Dictionnaire de la Noblesse,* ne permet aucun doute à cet égard.

Art. DE CHABANNES, p. 46, ligne 12, après ces mots : n'ayant eu qu'une fille, *ajoutez :* nommée :

Marie-Anne-Marguerite de Chabannes, mariée, le 18 mai 1776, avec très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Alexandre *de Cassanhes de Beaufort,* comte de Miramont, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, colonel d'infanterie, fils de défunt très-haut et très-puissant seigneur messire Alexandre-Emmanuel de Cassanhes de Beaufort, marquis de Miramont, et de haute et puissante dame Marguerite-Émilie de la Tour-du-Pin-Gouvernet. Le comte de Miramont fut assisté au contrat par son frère aîné, très-haut et très-puissant seigneur messire Jean-Gaspard de Cassanhes de Beaufort, marquis de Miramont, chevalier, seigneur de Brezons, de Miramont, de Cezens, de Montréal, de Nayrebrousse, de Paulhac, de Balzac, de Rioumartin, etc. La comtesse de Miramont est morte en 1779, et son mari a épousé en secondes noces, en 1785, sa propre nièce, dont il a eu un fils, marié avec la fille du feu marquis de Méalet de Fargues, maire de la ville de Lyon.

Pag. 48, ligne 20, après 1825, *ajoutez :* Il a épousé, par contrat du 13 août 1827 (ma-

riage célébré en l'église de Saint-Leu, le 16), demoiselle Mathilde *Dawes*, Anglaise. *Ibid.*, lig. 22, après garde-royale, *ajoutez* : marié avec demoiselle N.... *Ellis*, Anglaise.

Pag. 55, ligne 5 en remontant, *ajoutez :*

Le comte de Chabannes a épousé demoiselle Adélaïde-Marie-Victoire *Limanton de Jaugy*, aujourd'hui sa veuve. Au nombre de leurs enfants, il faut ajouter :

Edmond-Eugène de Chabannes, né le 22 avril 1823.

Art. DE COMARQUE, p, 3, ligne 10, après 1040, *ajoutez*, en alinéa :

Comarchus et *Trudgardis* sont rappelés, comme défunts, dans une charte datée du 8 des ides d'avril (6 avril) 1051, sous le règne de Henri Ier, par laquelle *Alcherius*, leur fils, qualifié *vir nobilitate præcipuus*, fit donation, pour le repos des âmes de ses père et mère, à l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église cathédrale de Rodez, d'une portion de son alleu, appelé de Regnac, et de l'église de Saint-Pierre, dans le comté de Rodez, qu'il possédait héréditairement. Le donateur fait mention dans cette charte des fils de Richard, vicomte (de Milhaud), et des fils d'Abon, ses neveux. (Bibliothèque du Roi, *Recueil de Doat*, t. 133, fol. 1.)

Un autre *Comarchus* souscrivit avec Pons de Captal, Odon d'Espalède, etc., une charte de Robert, comte d'Auvergne, en faveur des religieux de Brioude, du 14 des calendes de mai 1069. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instr.*, col. 78.)

Pag. 33, lig. 8, *rétablissez* ainsi l'article de Jean de Comarque :

4°. Jean de Comarque, chevalier, capitaine d'Oliergues, marié, par contrat du 20 novembre 1517, avec Françoise *de la Fayette*, dame de Mausac et de Maydot, fille d'Antoine de la Fayette, seigneur de Bothéon, et d'Aune d'Aubière, sa seconde femme. Françoise de la Fayette était alors veuve de Hugues Fourlier, sieur de la Grange. Après la mort de Jean de Comarque, elle épousa, en troisièmes noces, Antoine, seigneur de Vaux, avec lequel elle vivait en 1555, date de son testament. Elle ne laissa pas d'enfants d'aucun de ses trois maris.

Pag. 37, lig. 25, après 1792, *rétablissez* ainsi ce qui suit :

Armand-Joseph de Comarque ayant été envoyé dans la Vendée, y fut nommé aide-major-général du corps d'armée commandé par le comte de Frotté, et périt, avec cet officier-général, le 18 février 1800, à Verneuil, département de l'Orne, où un monument funéraire en marbre blanc leur a été érigé dans l'église principale.

Même page, ligne 28, au lieu *B.* N.... de Comarque, *lisez :*

B. Jeanne-Louise de Comarque, mariée avec Gabriel *de Chabrier de Peloubet* (1), lieutenant-colonel de cavalerie, mort en 1801. Elle lui a survécu jusqu'au 29 mai 1820.

---

(1) Cette branche de la famille de Chabrier, établie dans l'Agenais depuis le seizième siècle, et que l'on croit originaire du Dauphiné, a constamment suivi la carrière des armes. Sous le règne de Henri IV, un Jean de Chabrier commandait la place de Rethel. Sous Louis XIII, Guillaume de Chabrier fut gentilhomme de la chambre du roi, après avoir été capitaine d'une compagnie de

Art. DE LUR-SALUCES, p. 59. Le comte Romain-Bertrand de Lur-Saluces, fils aîné d'Antoine-Marie-Henri-Amédée, marquis de Lur-Saluces, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

Art. DE VASSAL, p. 20, ligne 7, après ces mots : Guillaume III de Vassal, *ajoutez :* servait dans les guerres de Gascogne dès l'an 1342, suivant un mandement que Agot de Beaux, sénéchal et gouverneur de Toulouse et d'Alby, et lieutenant du roi de France en Languedoc, adressa, le 15 février de cette année (*v. st.*), au trésorier d'Agen et de Gascogne, pour payer à noble Guillaume de Vassal, damoiseau, la somme de 200 livres tournois, « en récompense des bons et louables services qu'il avait rendus à S. M. dans les guerres de Gascogne. » Il fit divers, etc., etc., etc.

Pag. 25, lig. 26, Arnaud de Trican, *lisez :* Arnaud de Trians, neveu du pape Jean XXII, et depuis maréchal de l'Eglise romaine. *Ibid.*, lig. 37, après la citation qui suit le mot Cardaillac, *lisez :* Le dernier acte qui fasse mention de lui est une procuration donnée par Jean, comte d'Armagnac, le 23 avril 1325, à laquelle Pons de Vassal assista comme témoin avec Rostang Geniès et Olivier de Salis, damoiseaux.

Pag. 39, *rétablissez* ainsi à la marge les armes de Touchebœuf : *d'azur, à deux bœufs d'or.*

Pag. 53, après la lig. 17, *ajoutez* ce qui suit : Outre ces quatre filles, un partage du 12 décembre 1759 (*voyez* à la branche de Sineuil, ci-après) en fait connaître trois autres, qui sont :

7°. Madelaine de Vassal de Bellegarde, qui était majeure et demeurait au couvent des dames de l'Union Chrétienne, à Angoulême, lorsqu'elle donna sa procuration, le 12 mai 1759, à David de Vassal, seigneur de la Queyzie, pour recueillir la succession d'Étienne de Vassal, son cousin-germain, et faire partage avec ses co-héritiers ;
8°. Jeanne de Vassal de Bellegarde, qui donna une semblable procuration le 21 juin 1759 ;
9°. Adrienne de Vassal de Bellegarde, religieuse à l'hôpital de Sainte-Marthe, à Bergerac. Elle fonda de ses pouvoirs le même David de Vassal, le 20 juin 1759.

Même page 53, lig. 21, après 1734, *ajoutez :* Il donna sa procuration à David de Vassal, seigneur de la Queyzie, le 21 juin 1759, pour recueillir la succession d'Étienne de Vassal, son cousin, décédé à Sineuil.

Pag. 57, ligne 20, après (deuxième corps d'armée), *ajoutez :* Il a épousé, le 9 mai 1827, demoiselle Mathilde *Roussel de Goderville*, fille de feu N.... Roussel, baron de Goderville, et de dame N.... d'Augeard de Virasel, fille de M. d'Augeard de Virasel, ancien président au parlement de Bordeaux.

Même page, lig. 27, après Bordeaux, *ajoutez :* De ce mariage est issu :

Joseph de Vassal de Sineuil, né le 22 décembre 1826.

---

gens de pied, à la tête de laquelle il entra le premier dans la ville de Tonneins, prise de vive force par le duc d'Elbeuf en 1622, sur les religionnaires. Les armes de cette famille sont : *d'azur, à la croix d'argent, chargée sur le montant de trois roses de gueules, et sur la traverse de deux lions léopardés du même.*

Page 59, ligne 21, 167, *lisez :* 1670. Ligne 34, *ajoutez* à l'article de Pierre de Vassal : chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit son testament le 12 mai 1736, à Béthune, en Artois, où il était tombé malade, et où il mourut quatre jours après. Il institua son héritier François de Vassal, son frère, légua à Catherine, sa sœur, son or, son argent, sa vaisselle, tous ses contrats de rentes, et assura une pension à chacune de ses deux nièces, religieuses claristes à Sarlat.

Page 60, ligne 22, après :

7°. Catherine de Vassal, *ajoutez :* demoiselle du Terme, qui fut légataire par testament de Pierre de Vassal, son frère, du 12 mai 1736.

Même page, ligne 6, après :

9°. Anne de Vassal, *ajoutez :* Elle épousa N..... *Boyer*, que Pierre de Vassal qualifie son beau-frère dans son testament de l'an 1736.

Même page, ligne 8, après 1702, *ajoutez :* Pierre de Vassal, son frère, l'institua son héritier par son testament du 12 mai 1736.

Page 61, ligne 23, après :

2°. Autre Jean de Vassal, *ajoutez :* Il a servi avec distinction dans le régiment de l'Isle de France, et s'est retiré après avoir eu le corps couvert de dix-sept blessures, dont la dernière l'a forcé à la retraite. Le roi lui accorda une pension, et il est mort sans enfants.

Même page, ligne 27, au lieu de : puis de Puymiclan, *lisez :* et sieur de Puymiclan (1). Ligne 29, au lieu de Marie Saureau, *lisez :* Marie Sauveaud. Ligne 32, *rétablissez* ainsi l'article de :

1°. Jean de Vassal, institué héritier par le testament de son père en 1735. Il servit avec Jean de Vassal, son oncle, dans le régiment de l'Isle de France, et fut tué en Italie.

Page 62, ligne 15, après Jean de Vassal, né le 8 avril 1759, *ajoutez :* mort jeune, officier au régiment de Languedoc. Il y était entré au sortir des pages du roi, où il avait remplacé son frère, Léonard-Antoine de Vassal.

Même page, à la fin de l'article de Philippe-Armand, *ajoutez :* De ce mariage il a eu un fils, nommé :

Laurent de Vassal, né le 5 janvier 1826.

Page 63, ligne 23, après cousin-germain, *ajoutez :* Il passa un compromis à Belvès, le 13 juillet 1670, tant pour lui, qu'au nom de noble Jeanne de Saintours, son épouse, sur une contestation élevée entre cette dame et lui, d'une part ; et noble Pierre de Garebœuf, écuyer, seigneur de Chantecor, habitant du repaire de la Vassarie, paroisse de Liorac, près Montclar, en son nom et en celui de Françoise de Saintours, son épouse; et noble Michel de Brelandie, seigneur de Puylambert, habitant de la maison noble de Coulan, paroisse de Boulazac, près Périgueux, tant en son nom, que comme mari de N..... de Saintours, touchant le réglement des droits de ces dames. D'après ce compromis, cette contestation de-

(1) C'est ainsi qu'il faut lire *sieur* partout où il y a *seigneur* de Puymiclan.

vait être jugée arbitralement à Agen, le 10 août suivant, par MM. de la Bourlie (de Saintours) et de Loubejac (Gugnac), assistés des avocats que les parties choisiraient.

Page 64, ligne 22, au lieu de Etienne II....., mort vers 1760, *lisez* : le 5 mars 1759, et *ajoutez* : Qu'après sa mort, et le 12 décembre de la même année, sa succession fut partagée entre les cohéritiers Louis de Vassal de Bellegarde et ses sœurs d'un côté, qui avaient fondé de pouvoir pour recueillir cette succession, David de Vassal, seigneur de la Queyzie, leur cousin; et de l'autre côté, la dame de Vassal de Bargade, épouse de Jean de Vassal, seigneur de la Coste et de Bargade, avec ses frères, entr'autres le prieur de Sérignac, qui fit donation à la dame de la Coste de sa portion dans cette succession (1).

Page 68, ligne 24, après infanterie, *ajoutez* : au régiment de M. le comte de Clermont-Verteilhac.

Page 78, ligne 24, après Gaulejac, *ajoutez* : Elle confirma, le 13 mai 1759, la procuration qu'elle avait consentie le 11 mars précédent, en faveur de noble Jean-Louis de Brons, seigneur de la Romiguière, y demeurant, paroisse de Marmignac.

Page 80, ligne 5, Barbusson, *lisez* : Burbuzon, fille de noble Pierre de Burbuzon (2), seigneur de Baussac, en Quercy, et de dame Antoinette de Castelnau de Clermont-Lodève.

---

(1) Il paraît que la dame de la Coste, autorisée de son mari, acheta une partie des lots échus à la branche de Bellegarde.

On voit par cet acte de partage comment la terre de Sineuil est tombée dans la branche de Vassal de la Coste, qui a pris ensuite le nom de Vassal de Sineuil.

Cette terre, qui fut vendue depuis nationalement, a été rachetée par Louis de Vassal, capitaine au corps royal d'état-major, petit-fils aîné de Françoise de Vassal de Bargade et de Jean de Vassal, seigneur de la Coste et de Bargade.

(2) Fragment sur la famille de Burbuzon, *en Quercy*.

La famille de BURBUZON tire son origine de la ville de Fons, près Figeac, en Quercy. Sa filiation remonte à Bertrand de Burbuzon, habitant de la ville de Fons, qui vivait en 1310. Il est probable qu'il fut père de :

Galbard ou Gaillard de Burbuzon, damoiseau de Fons. Il épousa Hélène de Lestroa, qui lui apporta en mariage la propriété du domaine de Baussac, près Lunegarde; elle était fille de Ranulfe de Lestroa, et sœur et héritière de Bertrand de Lestroa, décédé sans postérité. Gaillard de Burbuzon fit hommage, le 26 octobre 1342, à noble Arnaud de la Vie, vicomte de Villemur et seigneur de Calvinet, pour le lieu de Baussac, qu'il reconnut tenir en fief franc. Il commandait dans la ville de Fons, en mai et juin 1356, à la tête d'une compagnie de neuf écuyers. De lui était probablement issu :

Guisbert de Burbuzon (*de Burbuzaone*), écuyer, vivant en 1443. Il transigea, en 1463, avec Raimond de Gaulejac, seigneur de Puycalvel, de Lunegarde, et seigneur haut justicier de Baussac; et vivait encore en 1470. Il laissa d'une alliance inconnue, deux fils, qui suivent :

1°. Antoine de Burbuzon, seigneur de Baussac, mariée, par contrat du 10 février 1478 (*v. st.*), avec demoiselle Jeanne *de Lascases*, fille de Bertrand de Lascases, seigneur de Roquefort, près de Corn, en Quercy, et de Matheline de Barasc-Beduer. Il transigea, le 18 janvier 1500 (*v. st.*), avec les consuls de Montfaucon et de Sinniergues, au sujet des limites de ces

Page 89, ligne 24, *supprimez* tout ce qui est compris entre François I, jusqu'à collier, comme contenant un fait incertain et avancé sans preuve, et *substituez* à la place ce qui suit : « Jean de Vassal transigea, par acte passé dans la ville de Pons, le 19 mai 1512, conjointement avec Antoinette de la Barthe, sa femme, avec noble Jean de la Barthe de Rochaine, frère de cette dame, tant à raison du restant de la dot de cette dernière, que pour ses droits légitimaires du chef de nobles Bertrand de la Barthe, et Julienne Durand, ses père et mère. »

Même page, ligne 28, après père, *ajoutez :* Bertrand. Ligne 31, au lieu de 22, *lisez :* 20 septembre. Ligne 32, après religieux, *ajoutez :* de l'ordre de Saint-Benoît.

Page 90, ligne 2, 21 février, *lisez :* 21 janvier.

Même page, lig. 3, à la fin de l'article de Jean de Vassal, prêtre, *ajoutez :* Il vivait encore le 20 avril 1587, lors du contrat de mariage de Jeanne de Vassal, sa nièce, à laquelle il donna la somme de 333 écus un tiers.

Même page, ligne 23, après 29 mai, *ajoutez :* On lit ailleurs 16 mai. Ligne 31, fille de François, *lisez :* fille de feu François de Pellegrue... et de dame Françoise de Lustrac.

Page 91, ligne 8, après l'article de Louis de Vassal, *ajoutez :* Il est peut-être le même que Jean de Vassal de la Tourette, grand archidiacre de l'église cathédrale de Sarlat, qui assista au mariage de Jeanne de Vassal, sa sœur, le 20 avril 1587, et lui donna la somme de 100 écus.

Même page, ligne 16, après sans alliance, *ajoutez :* décédée *intestat,* ainsi que Marguerite, sa sœur, avant le 20 avril 1587. — Même page, ligne 21, après épousa, *ajoutez :* par contrat passé à Sarlat, le 20 avril. Ligne 24, à la fin de l'article, *ajoutez* ce qui suit : Jeanne de Vassal fit son testament au château du Fraisse, le 20 janvier 1624, et demanda à être enterrée dans le monastère de Terrasson.

Page 94, ligne 5, après mariée, *ajoutez :* le 19 juillet 1630.

---

deux communes et de celle de Baussac. Il testa, le 14 juin 1524, en faveur de Matheline, sa fille, femme de noble Jean *de Bernard;* fit des legs à Antoinette, son autre fille, religieuse de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dans l'hôpital de Beaulieu, en Quercy, à Jean de Burbuzon, son fils, *bâtard,* à Jeanne, fille de ce dernier, femme Pierre *Las-Fargues,* etc.;

2°. Pierre de Burbuzon, co-seigneur de Baussac, mentionné dans un acte de l'an 1492. Il épousa, par contrat du 26 février 1505 (*v. st.*), demoiselle Antoinette *de Castelnau de Clermont-Lodève,* assistée de Jacques de Castelnau, seigneur de Jalenques, agissant tant en son nom qu'en celui de Jean de Castelnau, son père, baron de Castelnau de Bretenoux, de Saint-Santin et de Calmont, et de Gui de Castelnau, protonotaire du saint-siége, et abbé de Bonneval, Maurs et Silvanès. Pierre de Burbuzon ne laissa que deux filles, savoir :

A. Gabrielle de Burbuzon, alliée avec Antoine *de Vassal de la Tourette,* auteur des seigneurs du Couderc-Saint-Gily;

B. Antoinette de Burbuzon, qui épousa, le 21 janvier 1534, Pierre *de Gatinhol,* de Nozac, en Quercy.

Armes de Burbuzon : *de.... à trois fasces de....* (Titr. scell., cab. de M. Clairambault.)

Page 97, ligne 33, au lieu du 16 mai, *lisez :* par commission du 7 mars 1628, pour la conservation de la province de Guienne.

Page 98, ligne 1re, après contracté, *lisez* : le 19 octobre 1619; et après Daniel d'Augeard, *ajoutez* : et de damoiselle Françoise de Curson.

Page 103, ligne 22, *rétablissez* ainsi l'article de François de Vassal :

3°. François de Vassal, chevalier, seigneur de Faux, en Périgord, mort avant le 1er mai 1741. Il avait épousé demoiselle Sérène *de Bergues,* dont il eut trois filles;

A. Louise de Vassal, qui épousa, par articles accordés le 1er mai 1741 (le mariage solennisé le 7 juin suivant), messire Hélie *de Larmandie,* chevalier seigneur de Monteyssac, fils de feu Henri de Larmandie, chevalier, seigneur de Monteyssac, et de dame Anne de Charon.

Page 106, ligne 28, de la Freyne, *lisez* : de la Treyne.

Page 107, ligne 9, après Meschaussée, *ajoutez* : veuve de noble Annet du Bois, sieur de Rignac, qu'elle avait épousé avant 1626, et fille de Jacques de Machat, écuyer, seigneur de la Méchaussée, et de dame Balthazare du Chaylar, dame de Meyrac.

Page 110, ligne 5, Etienne de Vassal pourrait être le même que Jean-François-Louis de Vassal de Bargade, prêtre, licencié de Sorbonne, prieur du prieuré royal de Nouzières, habitant du château de Bargade, paroisse de Frayssinet, en Quercy.

Aux additions et corrections du tome VI.

Page 10, ligne 4, après de la Placèle, *ajoutez* : fille de Jean de Beaufort, écuyer, seigneur de Signac.

Même page, ligne 24, *rétablissez* ainsi la liste des enfants de Jean VI de Vassal, vicomte de Rignac : (*Voyez* la branche de Rignac, page 45.) Du mariage de Jean VI de Vassal naquirent :

1°. Henri, vicomte de Vassal, né le 22 octobre 1776, entré à l'École militaire le 31 décembre 1785, et mort en Espagne depuis la révolution ;
2°. N..... de Vassal de Rignac, mort aussi en Espagne, sans postérité ;
3°. Etienne, dont l'article suit.

XXII. Étienne, vicomte DE VASSAL DE RIGNAC, a épousé, en 17....., demoiselle N..... DE BOUSSIERS, fille de N....., de Boussiers, ancien capitaine de dragons et chevalier de Saint Louis, et de dame N..... de Boisseuil. De ce mariage sont nés :

1°. Jean-Baptiste de Vassal ;
2°. Alexis de Vassal, qui se destine à l'état ecclésiastique, et fait son séminaire à Sarlat ;
3°. Marc de Vassal.

Page 12, ligne 11, après demoiselle, *ajoutez* : Hortense *de Savignac.*

TOME SIXIÈME.

Article DE BERGERAC, page 2, ligne 32, au lieu de Branichilde, *lisez :* Brunichilde.

Pag. 4, lig. 6, au lieu de Saint-Frond, *lisez :* Saint-Front.

Pag. 5, lig. 3, au lieu de Rudella, *lisez :* Rudello ; lig. 7, au lieu de Marsabilie, *lisez :* Marsebilie ; avant-dernière ligne des notes, au lieu de identé, *lisez :* identité.

Pag. 6, lig. 25, *Braigariaci*, lisez : *Bragairiaci*.

Pag. 9, lig. 1, D. Clément, *lisez :* D. Claude ; pag. 11, lig. 1, Solignac, *lisez :* Salignac ; pag. 14, lig. 22, d'Obazin, *lisez :* d'Obazine ; même ligne, de Cardallac, *lisez :* de Cardaillac.

Art. DE SANZILLON, pag. 9, à la marge, armes DE PALEYRAC : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre pals d'or ; à la bordure de gueules, chargée de dix besants d'or.

Pag. 13, lig. 37, après 1825, *ajoutez* : Le vicomte de Sanzillon s'est remarié, le 12 juillet 1827, avec demoiselle N.... *d'Espivent*, d'une ancienne famille de Bretagne.

Pag. 17, lig. 24, de Gibillon, *lisez :* de Gabillon.

Pag. 21, lig. 3, n° 4, de Sanzillon, *rétablissez* ainsi cet article :

4°. Jean-Baptiste de Sanzillon, chevalier, seigneur de Barrière ou des Barrières et de la Bonnetie, qui épousa Marguerite *de Mesclajoc du Montet*, fille de Jean-Pierre de Mesclajoc du Montet, écuyer, seignenr de la Bachelerie, et de Marguerite de Fayolle. De ce mariage sont issus :

A. Jean de Sanzillon, etc. (comme à la page 21) ;
B. Marie de Sanzillon, alliée, en 1764, avec André *Hébrard*, chevalier, seigneur de Veyrinas, gendarme ordinaire de la garde du roi.

Même p., lig. 22,

4°. Françoise de Sanzillon, *ajoutez :* seconde femme de Joseph *de Mesclajoc du Montet*, écuyer, seigneur de la Fayolle et de Villebrange, son cousin-germain, mort au mois d'octobre 1776.

Page 24, *ajoutez* à la fin du XII° degré :

5°. Charlotte de Sanzillon, femme de Jacques *Buisson*, seigneur de Loubazac, garde-du-corps du roi, dont la fille,
Charlotte Buisson de Loubazac, fut mariée, par contrat du 21 mai 1764, avec Jean *de Foucauld*, seigneur du Bost et de la Veissière.

TOME SEPTIÈME.

Article DE PINS, page 44, n° 2°. Jean de Pins, dernière ligne avant la note, au lieu de ce renvoi en parenthèse (*Généal. histor. de la maison de la Roche-Aymon*, t. V, p. 86), *lisez :* (*Hist. générale de Languedoc*, t. V, p. 87). Ce Jean de Pins appartenait à la branche des seigneurs de Montbrun, et il mourut dans ce lieu le 13 janvier 1514, comme on l'ap-

prend par son épitaphe qu'on voit encore sur son tombeau. On y lit qu'il était maître d'hôtel du roi, viguier de Toulouse et lieutenant-général du sénéchal de cette ville. Il était aussi gouverneur du comté de Gaure, de Saint-Beat et de Muret.

Pag. 51, le comte Jean-Paul-Gaston de Pins, archevêque d'Amasie, et administrateur du diocèse de Lyon, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

TOME HUITIÈME.

Article DE CROY, page 78. Le prince Emmanuel-Marie-Maximilien de Croy-Solre, lieutenant-général des armées et capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps du roi, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

Art. DE MONTMORENCY, *aux notices sur les Pairs de France*, pag. 34, le prince Anne-Louis-Christian de Montmorency-Tancarville a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

Art. DE NARBONNE. C'est par erreur qu'à la p. 21 de la Notice généalogique concernant les premiers vicomtes héréditaires de Narbonne, il est dit que de toutes les branches cadettes provenant d'Aimeri IV, vicomte de Narbonne (de la maison de Lara), il n'existe plus que celle d'Aubiac, et que la branche de Saint-Girons s'est éteinte vers le milieu du dix-septième siècle.

Cette inexactitude provient de ce que cette dernière branche n'a pas produit ses titres au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit en même temps que celle d'Aubiac, dont le duc de Narbonne-Lara (JeanFrançois) était chef, ce qui l'a fait considérer comme défaillie.

La vérité est que le marquis de Narbonne-Lara (Joseph-Henri) chef de la branche connue sous le nom de vicomtes de Saint-Girons, ayant réclamé contre l'extinction présumée de celle-ci, l'erreur a été reconnue au cabinet des ordres; c'est ce qui résulte 1° d'une lettre originale de M. Berthier, l'un des généalogistes de ce cabinet, adressée au duc de Narbonne-Lara, où la rectification se trouve déduite, 2° du certificat délivré à la famille le 24 mai 1789, et signé Chérin, où la branche des vicomtes de Saint-Girons est comprise, à partir de son auteur Michel, chevalier de l'ordre du Roi, deuxième fils d'Aimeri de Narbonne, baron de Talairan, lequel Michel vivait en 1517, jusqu'au même Joseph-Henri inclusivement et à ses trois frères, savoir:

— Louis de Narbonne, ecclésiastique, ancien grand-vicaire de l'évêque de Bayeux;

— Jean-Baptiste de Narbonne-Lara, mort sans postérité; enfin

— Joseph-Auguste, vicomte de Narbonne-Lara, mort le 14 septembre 1825, maréchal-de-camp, et laissant de sa femme Hortense-Geneviève-Marie-Anne, princesse *de Bauffremont-Listenais*, deux enfants, l'un Georges-Louis-Manrique de Narbonne-Lara, décédé sans avoir été marié, à l'école royale de Saumur, le 2 février 1828; l'autre Hermessinde-Octavie-Héléna, mariée, le 17 juillet 1827, à Jean-Baptiste-François-Auguste, marquis *d'Asnières la Châtaigneraye*, dont la famille a été reconnue au cabinet du Saint-Esprit (*Voyez* le t. IV de cet ouvrage, art. *de* PONS), comme une branche autrefois *paragère*, c'est-à-dire, *cadette apanagée* des premiers sires de Pons, en vertu de quoi il en a relevé le nom et les armes. De ce mariage est provenu un fils né le 30 avril 1828, et nommé Joseph-Renaud.

Voici l'état actuel de la branche de Saint-Girons :

1°. Joseph-Henri, marquis de Narbonne-Lara, marié à Marie-Louise-Antoinette *d'Aubery-Saint Jullien*, dont il a eu

Jean-Jacques de Narbonne-Lara, lieutenant-colonel, marié à Toulouse avec demoiselle Albanie *du Barry d'Argicourt*, qui l'a rendu père de deux filles et d'un fils vivants ;

2°. L'abbé Louis de Narbonne, dont il a été parlé ci-dessus.

Indépendamment des deux branches de Narbonne-Lara, ci-dessus, il en existe une autre provenue de François de Narbonne, troisième fils de Maximilien, fils de Bernard de Narbonne, marquis de Fimarcon, frère aîné d'Agésilas, auteur des seigneurs d'Aubiac. Cette branche est aujourd'hui l'aînée et compte deux sujets, savoir : N..... de Narbonne-Lara, marié à mademoiselle *de la Rivière*, dont il a un fils, et Nuguès-Belidès-Roger, son frère, dont le père et l'oncle, officiers de l'armée de Condé, ont été tués pendant l'émigration à la même affaire.

Même page : Philippe-Louis-Christophe-Innocent, duc de Narbonne-Lara, grand d'Espagne de première classe, lieutenant-général des armées du roi, etc., chef de la branche d'Aubiac, n'a jamais eu d'enfants de sa femme Antoinette-Françoise-Claudine *de la Roche-Aymon*.

C'est aussi par erreur que, page 34 des notices sur les Pairs, tome VIII, l'on a dit que Raimond-Jacques-Marie, qualifié duc de Narbonne-Pelet par S. M. Louis XVIII, avait eu de sa femme, fille du duc de Serrent, plusieurs enfants, entre autres le comte Aimeric de Narbonne-Pelet, gentilhomme de la chambre du roi. Aucun enfant n'est provenu de ce mariage.

Pour ce qui est du nom de Narbonne, voyez la notice insérée tome VIII, où il est établi que la première dynastie des vicomtes héréditaires de Narbonne est éteinte, et par conséquent n'est plus représentée aujourd'hui que par la maison de Narbonne-Lara, dont l'auteur, ayant épousé la vicomtesse Hermessinde, a formé la deuxième race de ces vicomtes.

Art. du RIEU, additions du t. VIII, pag. 7. Pierre du Rieu de Monrecourt, auteur du rameau de ce nom, est né à Maynadié le 27 janvier 1751; par conséquent il était le frère puîné d'autre Pierre du Rieu, né le 8 avril 1739. Ce fut ce dernier Pierre, l'aîné, qui fut capitaine au régiment de Piémont, et se maria à Metz avec N.... *de la Condamine*, dont il a eu postérité. Pierre du Rieu de Monrecourt, son plus jeune frère, auteur du rameau de Monrecourt, a été officier d'infanterie, et a épousé, le 13 décembre 1783, etc. (Le reste est exact).

Art. de la ROCHEFOUCAULD, pag. 65. M. le comte Gaëtan de la Rochefoucauld nous a adressé la réclamation suivante :

« L'écrivain qui a rédigé la généalogie de la maison de la Rochefoucauld, insérée dans » le tome VIII de l'*Histoire des Pairs de France*, a été induit en erreur par les Mémoires de » M. Bertrand de Moleville sur la révolution française, lorsqu'il a cru peindre le caractère » et les opinions du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, d'après un passage de ces mémoires.

»Il ignorait que le duc de Liancourt s'était empressé de réfuter ce passage (1) à son retour »d'Amérique en Europe, aussitôt qu'il en avait eu connaissance. Voici la lettre qu'il écrivit »à M. Bertrand de Moleville; et jamais une plus noble réfutation n'a prouvé un caractère »plus franc et plus honorable. »

Hambourg, 1er décembre 1797.

Monsieur, les Mémoires privés de la dernière année du règne de Louis XVI, que vous venez de publier, me tombent sous la main à mon arrivée d'Amérique.

Je ne vous remercierai pas de tout ce que vous y dites de mon attachement pour la personne de ce prince infortuné; c'est un hommage que vous rendez à la vérité, et la vérité est le devoir de tout homme qui écrit.

Mais, monsieur, d'après cela, il m'est difficile de concevoir comment vous pouvez imprimer que je vous ai dit que je ne m'étais assis du côté gauche à la première assemblée, que je n'avais voté avec le côté gauche que pour servir le roi, et que c'était de concert avec lui que j'avais joué cette longue comédie. Je ne vous ai jamais dit une telle chose, parce qu'une telle chose n'est pas vraie, et ne paraîtra même, j'ose le dire, vraisemblable à aucun de ceux dont je suis connu. Mon attachement pour le roi, tout grand qu'il fût, l'intérêt même le plus cher de ma vie, n'eussent pu me faire consentir à une telle fausseté. Je dis plus, en eussé-je été capable, mon attachement pour ce prince eût infiniment diminué, si j'eusse cru qu'une telle duplicité eût été un moyen de lui plaire, car l'estime qui en était le principe n'eût pu subsister un seul moment.

Je m'étonne, monsieur, qu'au lieu d'imprimer cette invention, que vous avez sans doute publiée afin de m'en faire un titre de faveur auprès de ceux pour qui le côté gauche de l'assemblée était un lieu de réprobation, je m'étonne, dis-je, que vous n'ayez pas imprimé un fait plus vrai et à-la-fois plus honorable à la mémoire de Louis XVI, et que probablement je vous ai raconté, car je l'ai raconté à ceux qui aimaient ou même qui n'aimaient pas ce prince.

Ce fait est, qu'avant l'ouverture de l'assemblée, et après les élections, lui ayant déclaré que j'étais déterminé à énoncer dans l'assemblée des opinions en faveur des réformes et de la liberté, et à voter avec ceux qui suivraient cette ligne, mais lui ayant dit que, si ce parti pouvait le blesser dans un homme attaché à sa personne par une charge, je le priais d'accepter ma démission, dont j'aurais soin de laisser ignorer le motif, même à ma famille, ce prince me répondit qu'il connaissait autant que personne le devoir de ne suivre que le sentiment de sa conscience, et qu'il ne m'estimerait pas s'il me croyait capable d'agir autrement.

Je pourrais encore trouver dans les articles où vous voulez bien vous occuper de moi, quelques autres grandes inexactitudes, mais moins graves que la précédente, et je m'empresse de finir cette lettre, qui, dans les circonstances présentes, est d'un bien petit intérêt, puisqu'elle n'a pour objet que le rétablissement de la vérité dans une assertion qui me concerne. Comme je suis aussi ennemi de la fausseté en discours et en actions qu'en papier-monnaie, il vous paraîtra conséquent que j'en repousse l'accusation. Je ne voudrais pas avec son aide obtenir l'estime des personnes même que je croirais les plus dignes de la mienne.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je rends cette lettre publique.

La Rochefoucauld-Liancourt.

---

(1) Il est vrai que nous ignorions la réfutation des *Mémoires* de M. Bertrand de Moleville, en ce qui concerne feu M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt. Ces *Mémoires* ont été réimprimés en 1823 sans réclamations, et d'ailleurs nous avions fait toutes les démarches qui pouvaient garantir à nos yeux l'exactitude de notre travail, l'ayant communiqué à feu M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, à l'attention duquel le passage réfuté et reproduit par nous aura probablement échappé.

L'article de M. le comte Gaëtan de la Rochefoucauld doit être reporté de la p. 68 à la p. 71, comme chef de la troisième branche actuelle, ainsi qu'il suit :

TROISIÈME BRANCHE ACTUELLE DE LA ROCHEFOUCAULD.

XXXI. Frédéric-Gaëtan, comte DE LA ROCHEFOUCAULD, né le 5 février 1779.

(Voyez l'article tel qu'il est à la page 68, et *ajoutez :*)

En 1827, après la mort de son père, il a publié sa *Vie* en un petit volume in-8°, et aux élections suivantes, il a été élu député de l'arrondissement de Bourges. Il a épousé, le 27 mai 1808, Marie-Caroline-Pétronille DE SCHALL (1), fille de Charles, comte de Schall de Bell, de la noblesse immédiate de l'Empire, comte souverain de Meggen, seigneur de Lockwitz et autres terres en Saxe, chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, de l'ordre de Saint-Joseph et autres, et de Henriette-Isabelle de Riaucourt, dame de la Croix étoilée de Marie-Thérèse d'Autriche. De ce mariage sont issus :

1°. François-Charles-Gaëtan de la Rochefoucaud, né à Paris le 26 janvier 1814. Il n'avait été porté dans l'acte civil que sous les noms de Charles-Gaëtan ; le duc de la Rochefoucauld-Liancourt lui donna son nom de François, qu'il fit précéder les deux autres, lors de la cérémonie du baptême. Il a été élevé par les soins de son aïeul jusqu'à la mort de ce duc, arrivée le 27 mars 1827 ;

2°. Marie-Caroline-Frédérique-Gaëtane de la Rochefoucauld, née à Clermont-Oise le 5 octobre 1809.

Pag. 129, lig. 3, après ces mots : Susanne POITEVIN DU PLESSIS-LANDRY, *ajoutez :* qui a péri révolutionnairement aux Sables. Lig. 7, *effacez* : co-adjuteur de l'évêque de Marseille, et *lisez :* abbé de Preuilly.

Pag. 130, lig. 24, 15 juin, *lisez :* 13 juin. Lig. 35, 19 novembre 1826, *lisez :* le 9 novembre 1826, Ida *le Roy de la Potherie,* fille du comte de la Potherie, maréchal-de-camp, ancien colonel d'un régiment d'infanterie de la garde-royale.

Pag. 136, art. 3°. Pierre-Louis de la Rochefoucauld-Bayers, *effacez* ces mots : *dit* l'abbé de Magnac, et ceux-ci : nommé par le roi, en 1776, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, *et lisez* : abbé de Vauluisant, vicaire-général, etc., etc., etc.

Pag. 137, lign. 14, au lieu de ces mots : La comtesse de Gand existe à Paris (qui ne concerne point mademoiselle de la Rochefoucaud-Bayers), *lisez :* La vicomtesse de Gand est morte en Espagne, laissant une fille, mariée dans ce royaume avec M. le comte de Parzen de la Condamina, grand d'Espagne de la première classe. Elle est aussi décédée, laissant plusieurs enfants en bas âge.

TOME NEUVIÈME.

Art. D'ABZAC, p. 74, dernière ligne du texte, au mois de décembre 1617, *lisez :* à Limeuil, le 18 décembre 1617.

Pag. 75, lig. 15. Le contrat de mariage de Marc d'Abzac, seigneur de Mondiol, avec Isabeau *d'Abzac de la Boissière,* est en date du 6 août 1674.

(1) DE SCHALL : d'azur, à deux chevrons échiquetés d'or et de gueules.

Pag. 77. Il y a plusieurs lacunes dans la branche de Cazenac, et il est possible qu'à cette branche appartienne Jean-Louis-d'Abzac, époux, vers 1700, de Catherine *de Montalembert*, fille de Jean de Montalembert et de Susanne de Saintours, dame de la Bourlie. (*Dictiontionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, t. X, p. 241.)

Pag. 88, lig. 18, Jacques d'Abzac, *ajoutez* : né le 16 mars 1732, au village de Bétonie, du mariage de François d'Abzac, écuyer, sieur du Claux, avec dame Peyronne Queyron ; lig. 23, 10 janvier 1799, *lisez* : 18 janvier 1798 ; lig. 24, au lieu de B. N.... d'Abzac, *lisez* : B. Jacques d'Abzac.

Pag. 107, art. de Guillaume d'Abzac, *ajoutez :* Il est mentionné, soit comme contractant, soit comme témoin, avec Peyronne Vezat, sa femme (1), dans un grand nombre d'actes rapportés dans le terrier original de Babut, notaire (aux fol. 21, verso, 48, 59, verso, 68, etc.), lequel contient les reconnaissances féodales fournies dans les années 1557 et 1558, à Hélie du Puy, écuyer, seigneur de la Jarte et de la Reymondie. (*Archives du château de Breuil.*) On y voit aussi qu'outre ses trois fils, Guillaume d'Abzac eut encore une fille, nommé Marguerite d'Abzac, femme de Jean *Eymeric*, surnommé *de Salve*. Suivant un acte du 14 février 1557 (*v. st.*), Marguerite d'Abzac avait eu en dot une terre et une chenevière situées dans le tènement de *Las Condomynes*, paroisse de Saint-Sulpice du Bugue. Dans le même terrier (fol. 59) est citée une reconnaissance, fournie, le 16 février 1557, en faveur du même Hélie du Puy; par Guillaume Vezat, habitant du Bugue, tant en son nom qu'en celui de Pierre, Bernard, Sibylle et Peyronne Vezat, ses frères et sœurs, et pour les héritiers de Marguerite Vezat, femme d'Antoine du Tard, à raison de propriétés qu'ils possédaient au tènement de Puymège (*de Peuchmeja*), dans la paroisse de Saint-Sulpice du Bugue, par indivis, avec Guillaume d'Abzac et sa femme.

Art. de BÉRULLE, p. 5, rétablissez ainsi les armes de Neufvy : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes, et en pointe d'un lion léopardé, le tout du même.

Pag. 7, lig. 7, au château de Cérilly, *lisez* : dans la maison de l'Oratoire, à Paris, etc.

Art. de BROC, p. 29, lig. 4, après le mot maternelle, *ajoutez :* elle a épousé, en 1787, Charles *le Roux de Commequiers* ; lig. 6, après le mot mariée, *ajoutez :* avec Jean-Baptiste-Alexandre, comte *de Champagne*.

Art. de CORN, p. 2, lig. 9, au lieu de 1387, *lisez :* 1287; lig. 17, au lieu *de filia*, lisez : *filiæ*.

Pag. 6, lig. 18, au lieu de 1334, *lisez* : 1234; lig. 24, par Renaud de Rouvroy, *lisez :* par le lieutenant de Renaud de Rouvroy, etc.

Pag. 14, lig. 15, au lieu de Langlois, *lisez* : Laugeois.

---

(1) La paroisse de Vezac ou Vezat, située dans le Sarladais, avait donné son nom à une ancienne famille, que représentait dans le treizième siècle Étienne *de Vezat*, témoin de la charte d'inféodation des château et ville de Beynac, en Périgord, faite par Raimond, comte de Toulouse, en faveur de Gaillard de Beynac, le 3 septembre 1238.

On présume que la femme de Guillaume d'Abzac descendait de la même famille.

Pag. 21, lig. 3 et 4, au lieu de : Elle est morte sans postérité, *lisez :* Elle laissa de son premier mariage, contracté en 1718, un fils, nommé :

Bertrand, comte, puis marquis de Cardaillac, seigneur de Sérignac, lequel devint par substitution propriétaire du marquisat de Cardaillac et de la Capelle, qu'il vendit, en 1672 ou 1673, à M. de Loupiat de la Devèze, maréchal-des-camps et armés du roi. Bertrand, marquis de Cardaillac-la-Capelle, âgé de 58 ans en 1778, alla se fixer, vers la fin de ce siècle, dans le Soissonnais, où il mourut célibataire. En lui s'éteignit la maison substituée de Cardaillac-la-Capelle-Marival, dont le vrai nom était DE CASTRES (*de Castris*).

Pag. 21, degré de Mercure-François-Joseph, marquis de Corn de Queyssac, *ajoutez :* Il a été aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le comte de Clermont, en 1743.

Pag. 22, lig. 4, *ajoutez :* le chevalier de Corn de Queyssac a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, en qualité d'aide-de-camp du comte de Clarac, et est décédé brigadier-général au service de S. M. le roi d'Étrurie.

Même page, degré XVI, *ajoutez :* Le marquis de Corn a recu de S. M. le roi Charles X le brevet de colonel et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Art. HERSART, p. 4, *ajoutez* les armoiries des LE FELLE, originaires de l'Anjou, maison que représentait en 1244, Hervé le Felle, chevalier : *d'or, à trois tourteaux de sable.*

Art. DE MONTHIERS, p. 6, lig. 8, de Mainterne, *lisez* : de Mauterne; p. 21, rétablissez ainsi les armoiries DE HÉDOUX : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, la dernière surmontée d'un croissant d'argent; au franc canton du même, chargé d'une tête de léopard de gueules.

Pag. 32, lig. 5 de la notice, *ajoutez* à Pierre de Forests de Jouy, qu'il a été créé major par l'empereur d'Autriche, le 15 novembre 1827.

Pag. 35, lig. 17. C'est M. de Seraincourt qui est resté veuf d'Angélique-Victoire de Monthiers.

Art. DE PLAINES, pag. 8, lig. 1re, au lieu de Begsir, *lisez* : Beysir; lig. 12 et 20, au lieu de Philippe, *lisez* : Philippine.

Pag. 9, lig. 20 et 30, au lieu de Cranewelt, *lisez* : Cranevelt; lig. 36, au lieu de Berckem, *lisez* : Berchem.

Pag. 10, lig. 13, au lieu de van der Vost, *lisez* : Vorst; lig. 18, au lieu de van Heurden, *lisez* : van Heusden; lig. 27, au lieu de Pontbergen, *lisez* : Santbergen. lig. 34, au lieu de van Eych, *lisez* : Eyck.

Pag. 11, lig. 1re, au lieu de du Mouin de Rendeix, *lisez* : Monin de Rendent; lig. 11, au lieu de Urps, *lisez* : Erps; lig. 20, au lieu de Waasmunster, *lisez* : Waesmunster; lig. 22, au lieu de Waës, *lisez* : Waes.

Pag. 12, lig. 22, au lieu de Vroeg, *lisez* : de Vroey.

Pag. 14, lig. 14, au lieu de van der Delft, *lisez* : Dilft; lig. 21, au lieu de Wauge, *lisez* : Wange.

AUTRES ADDITIONS ET CORRECTIONS
AUX NOTICES DES PAIRS DE FRANCE.

TOME SIXIÈME.

BARBÉ DE MARBOIS (*le marquis*). Pages 22 et 23, il faut ajouter à la notice les renseignements suivants : En 1769, il fut envoyé à Ratisbonne en qualité de secrétaire de légation; fut chargé d'affaires auprès de l'électeur de Saxe en 1774, 1775 et 1776; envoyé à Munich avec le même caractère en 1776; nommé capitaine au corps royal du génie des colonies en mai 1779, et reçu le 12 du même mois conseiller au parlement de Metz; fut envoyé en cette année auprès du congrès des Etats-Unis en qualité de secrétaire de légation et de consul général, fonctions qu'il y remplit pendant six ans. Nommé intendant de Saint-Domingue le 5 juin 1785, il revint en France en 1790, fut envoyé par Louis XVI, à la fin de l'année 1791, à Ratisbonne, en qualité de ministre à la diète de l'Empire, avec ordre d'aller auparavant à Vienne près de l'empereur Léopold, mission dont il vint rendre compte au commencement de 1792. Le général Dumourier venait d'être appelé à la direction des affaires. M. de Marbois donna sa démission en avril, après en avoir obtenu l'agrément du roi. Porté sur la liste des émigrés pendant la terreur, il fut mis en prison et en surveillance, et recouvra la liberté après la chute de Robespierre. Au mois de janvier 1795, il fut élu maire de la ville de Metz par les habitants réunis en assemblée générale, mais le directoire le destitua en la même année. Les électeurs du département de la Moselle le nommèrent membre du conseil des anciens, qu'il a présidé en 1796 et 1797, lorsque M. Barthélemy, ambassadeur en Suisse, fut élu membre du directoire. Dans le cours des mois d'avril et mai 1803, M. Marbois, alors ministre du trésor public (sa nomination à ce ministère est du 27 septembre 1801), fut nommé plénipotentiaire pour traiter avec les ministres des Etats-Unis d'Amérique, MM. Levingston et Monroë, de l'indemnité due au commerce de ces Etats pour diverses causes, et signa ensuite un traité et deux conventions comme plénipotentiaire pour la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. En mars 1806, il demanda et obtint sa démission du ministère des finances. Ce fut le 16 et non le 28 septembre 1807 que M. de Marbois fut nommé premier président de la cour des comptes. En 1812, il a présidé, pour la seconde fois, le collége électoral du département de l'Eure, et a été exilé par Napoléon en juin 1815. Il a cessé ses fonctions de garde des sceaux en mai 1816. Ce fut sous son ministère que la plus grande partie des cours royales et des tribunaux de première instance reçurent l'institution royale. Nommé en 1817 président de la commission pour rétablir, au moyen de dons particuliers, la statue de Henri IV, c'est en cette qualité qu'il a harangué le roi présent, avec sa famille et sa cour, à l'inauguration. Le marquis de Marbois est membre de la société royale pour l'amélioration des prisons, hôpitaux, etc., et continue l'exercice de ses fonctions de premier président de la cour des comptes, qu'il remplit depuis vingt-un

ans. Il a épousé, avec l'autorisation du roi, le 17 juin 1784, Elisa Moore, fille de M. Moore, président et gouverneur de l'État de Pensylvanie.

DE CHASTELLUX (*le comte*). Page 142, ligne 1re, 1781, *lisez* : 1780, et *ajoutez*: Émigré avec sa famille, il a suivi *Madame Victoire*, tante du roi, dont le comte de Chastellux, son père, était chevalier d'honneur. Après la mort de cette princesse, à Trieste, en 1799, le comte de Chastellux passa avec ses parents en Sicile, et entra au service de Naples. Il fut nommé capitaine de cavalerie en 1801, lieutenant-colonel en 1804, adjudant-général en 1806, après la campagne de Calabre, et sous-quartier-maître-général du prince royal en 1808. Il rentra en France avec sa famille à la fin de 1810, et y fut en surveillance jusqu'à la restauration. Il était aide-major des chevau-légers et colonel à prendre rang du 6 mai 1814, lorsque, etc., etc,..... Sorti de France pendant l'usurpation des *cent jours*, en 1815, M. de Chastellux fut nommé par S. M. Louis XVIII son commissaire près l'armée autrichienne d'Italie (1), et fit la campagne de Lyon avec le général baron de Frimont. Ligne 14, la promotion du comte de Chastellux au grade de maréchal-de camp est du 13 décembre 1821. Il a commandé avec ce grade la cavalerie du cinquième corps de l'armée des Pyrénées. Ligne 17, Fraella, *lisez*: Tramaced. Ligne 26, en janvier 1824, *lisez* : le 7 mai 1824. Il a présidé en la même année le collége départemental de l'Yonne, et a été nommé, le 23 mai 1825, officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur. Il commanda en cette année une brigade au camp de Lunéville, et devint, en 1826, inspecteur-général du huitième arrondissement de cavalerie.

Page 143, ligne 4, après ces mots : le 9 mars 1788, *ajoutez* : Le comte de Chastellux avait administré la province de Bourgogne comme élu général de la noblesse depuis 1784 jusqu'en 1787. Il avait pour collègues M. l'abbé de la Fare, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, élu général du clergé, aujourd'hui cardinal, et M. Noirot, maire de la ville de Châlons-sur-Saône. Ces trois administrateurs furent appelés aux deux assemblées des notables du royaume; tenues à Versailles en 1786 et en 1787. Jamais peut-être l'administration de la province ne développa plus de zèle et d'énergie et n'obtint plus de succès importants que sous ces trois élus généraux. Le parlement de Dijon, souvent en conflit avec l'administration des Etats, fut contenu et replacé dans les limites de sa juridiction. L'impôt des tailles, très-onéreux pour le peuple, fut sensiblement diminué. L'impôt des vingtièmes reçut une répartition plus juste. Des abus introduits dans plusieurs parties de l'administration furent réformés. Le canal du centre, long de vingt-cinq lieues, fut creusé en trois ans et la moitié des ouvrages d'art fut achevée. Les droits d'aides qui pesaient encore sur les comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine furent achetés. Des ponts et des chemins nouveaux multiplièrent et facilitèrent les communications. Aussi, à la tenue des états en 1787, où les élus généraux durent sortir de place, les trois ordres de la province rendirent à l'unanimité un décret, jusqu'alors sans exemple, pour exprimer aux élus sortants leur reconnaissance pour tous les résultats et les succès de leur administration. Ils ordonnèrent que ce décret fût imprimé sur-le-champ, envoyé et affiché dans toutes les communes de la province. M. le

(1) Ce fut M. le duc de Rauzan, commandeur de la Légion-d'Honneur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Portugal, et frère puîné de M. le comte de Chastellux, qui dans le même temps fut chargé par le roi d'une mission auprès de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qu'il eut ordre de rejoindre à son quartier-général dans le midi.

comte de Chastellux était chevalier d'honneur de madame Victoire, tante du roi, avec laquelle il émigra en 1791. Il accompagna cette princesse jusqu'à Trieste, où elle mourut le 7 juin 1799. Ayant déjà renoncé à sa fortune par attachement à la cause royale, il renouvela le même sacrifice, après la mort de madame Victoire, en se refusant à revenir en France réclamer, sous le consulat, des propriétés considérables en bois, encore sous le séquestre. Honoré de la confiance de S. M. Louis XVIII près du roi de Naples, il retourna avec sa famille dans ses États. Rentré en France à la fin de 1810, il mourut à Paris le 7 mars 1814, et ne put être le témoin du retour de ces princes dont il avait long-temps partagé les malheurs, et auxquels il avait donné les preuves d'une si persévérante fidélité. Il avait épousé Angélique-Victoire *de Durfort-Civrac*, dame d'honneur de madame Victoire, qui le suivit dans son émigration, et mourut à Paris le 16 novembre 1816, laissant, etc., etc.

Même page 143, article de M. le duc de Rauzan, *ajoutez* : Il avait été secrétaire de légation à Rome en 1814, et, au retour de cette mission, chargé de la direction des travaux politiques du ministère des affaires étrangères; lig. 17, au lieu de ces mots : En 1822, il a accompagné le duc Mathieu de Montmorency dans son ambassade à Vienne, *lisez :* En 1822, il a accompagné le vicomte de Châteaubriand au congrès de Vérone.

Même page, après l'article 3°., *ajoutez :*

4°. Gabrielle-Joséphine de Chastellux, mariée, en mai 1817, avec Jean-Baptiste-Augustin-Madelaine *de Percin*, marquis de la Valette-Montgaillard,

5°. Victoire-Georgine de Chastellux, mariée, au mois de novembre 1813, avec Charles-Angélique-François *Huchet*, vicomte de la Bédoyère.

Pag. 144, lig. 9, au lieu de ces mots : Il est décédé sans postérité, *lisez* : Il a laissé :

Alfred de Chastellux, d'abord auditeur au conseil-d'état, puis sous-préfet à Hambourg et chevalier de la Légion-d'Honneur, aujourd'hui capitaine au corps royal d'état-major.

Pag. 145, lig. 15 et 16, *rétablissez* ainsi la désignation des armoiries de la maison de Chastellux : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande, et une à l'angle sénestre supérieur.*

DE CHOISEUL, pag. 163. Le comte Albéric de Choiseul, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et fils du comte César-Hippolyte de Choiseul, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

DE COURTARVEL-PÉZÉ, pag. 215. Le marquis Louis-François-René de Courtarvel, frère aîné du comte Claude-René-César de Courtarvel, pair de France, a été élevé à la pairie par ordonnance du 5 novembre 1827.

DE DURFORT, pag. 297. Le marquis Alexandre-Emmanuel de Durfort-Civrac, frère puîné de Gui-Émeric-Anne de Durfort, d'abord duc de Civrac et aujourd'hui duc de Lorges et pair de France, a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

TOME SEPTIÈME.

Pag. 107, lig. 9. M. le comte de Goyon, époux de mademoiselle de la Roche-Aymon, n'appartient pas à la maison de Goyon-Matignon.

4

DE KERGORLAY, pag. 170. Le comte Louis de Kergorlay, frère aîné de Louis-Florian-Paul, comte de Kergorlay, pair de France, a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

DE LEVIS. Le marquis Gui-Henri-Joseph de Levis, maréchal des camps et armées du roi, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

Pag. 223. Le marquis Gustave de Levis-Mirepoix a aussi été élevé à la pairie, le même jour, 5 novembre 1827. C'est par erreur qu'à cette même page 223 on a annoncé qu'il avait épousé en premières noces mademoiselle de Montboissier : sa première femme était mademoiselle Amable-Blanche de Bérulle.

TOME HUITIÈME.

DE PIERRE DE BERNIS, pag. 137. Le comte Jacques-René-Philippe-Hippolyte de Pierre de Bernis a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

DE PREISSAC D'ESCLIGNAC, pag. 154. Le duc d'Esclignac, ci-devant connu sous le titre de duc de Fimarcon, a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

DE ROUGÉ, pag. 218. Le comte Adrien-Gabriel-Victurnien de Rougé, frère puîné de Bonabes-Louis-Victurnien-Alexis, marquis de Rougé, pair de France, a aussi été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

DE SAINTE-MAURE-MONTAUSIER, pag. 236. Le vicomte André de Sainte-Maure-Montausier, frère de Louis-Auguste-Marie-César, marquis de Sainte-Maure-Montausier, comte-pair de France, a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827.

DE VILLÈLE, pag. 367, lig. 11, François-Gaëten, *lisez :* François-Gaëtan. Lig. 15 ; *ajoutez :* le comte Joseph de Villèle a été créé pair de France le 3 janvier 1828.

DE VILLENEUVE, pag. 368. Le marquis de Vence a eu mademoiselle de Harcourt pour bru, et non pour femme. Il avait épousé Marie-Clémentine-Thérèse DE LAAGE, fille de Clément de Laage, seigneur de Bellefaye, et de Marie-Madelaine-Thérèse de Héère. De ce mariage sont issus deux enfants :

1°. Clément-Louis-Hélion de Villeneuve, marquis de Vence, pair de France, etc. (voyez p. 368 et 369). C'est lui qui a épousé Ayninarde-Marie-Juliotte *de Harcourt ;*

2°. Claire-Jeanne-Rossoline-Chantal de Villeneuve de Vence, épouse de Charles-Jean-Stanislas-François, marquis *de Bassompierre.*

DE VOGUÉ, pag. 377. Le comte Eugène de Vogué, issu de la seconde branche de la maison de Vogué, a été créé pair de France le 5 novembre 1827.

LE FEBURE, *comte* DE CHÉVERUS. Pag. 14 des additions du VIII° volume, *ajoutez* les armoiries, qui sont : d'argent, à la croix ancrée de sable.

TABLE GÉNÉRALE.

NOTA. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

C.

D.

E.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.



